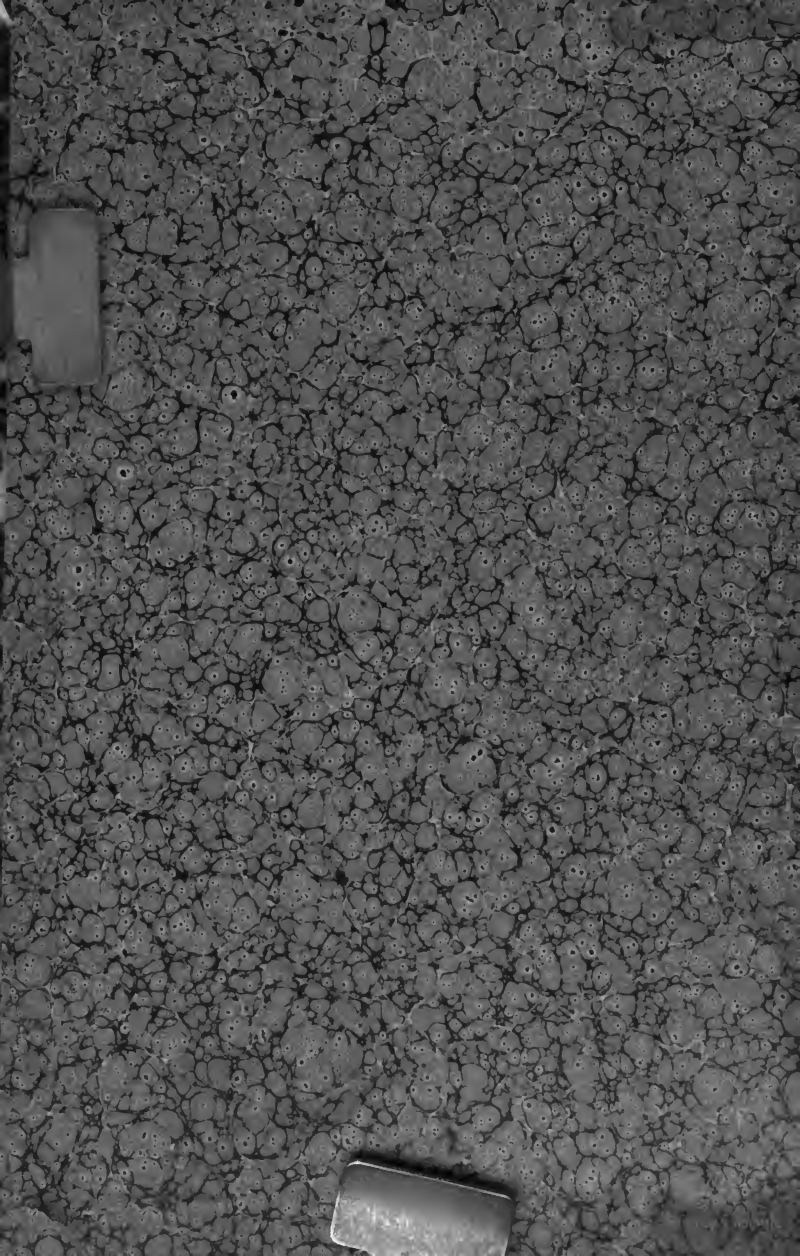
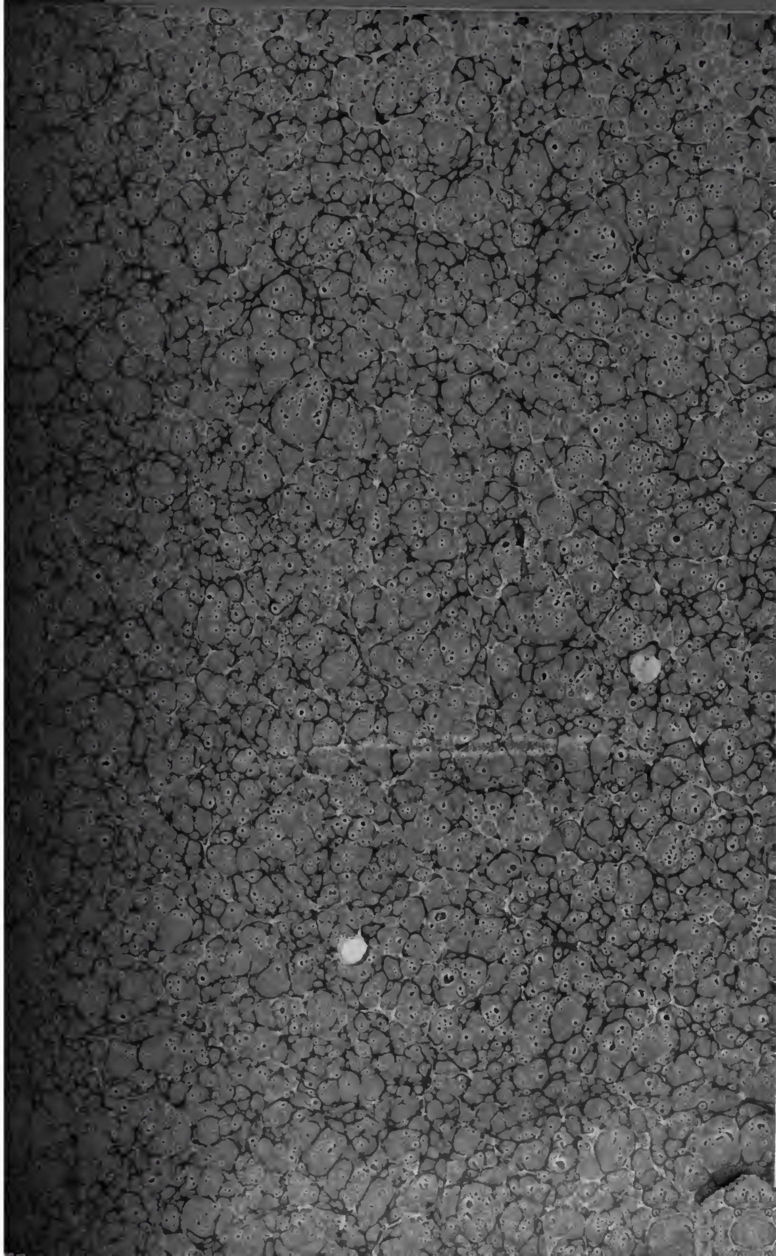






COURS COMPLET

D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

DEPUIS LA CRÉATION

JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX;

PAR M. LE BARON HENRION,

Conseiller à la Cour impériale d'Aix; Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; Chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare; Membre de l'Académie de la Religion catholique de Rome, de l'Académie impériale de Metz et de la Société impériale de Nancy.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

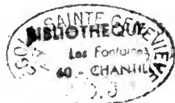
OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME ONZIÈME.

Depuis la ruine complète de la nationalité politique des Juifs jusqu'à la mort de l'hérésiarque Montan.

25 VOL. PRIX : 150 FRANCS.



S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1856

Préface

DU ONZIÈME VOLUME.

L'idée de l'Eglise est déterminée par celle de la religion.

Or, dit le docteur Georges Phillips, professeur à la Faculté d'Inspruck (a) : « par ce dernier mot, le droit romain exprimait la crainte, le respect, l'effroi, tout l'ordre des sentiments qui éclosent dans le cœur de l'homme avec celui de sa dépendance vis-à-vis de la Divinité (b). On la fait dériver de *relinquere*. Cette étymologie est évidemment dénuée de toute base.

« Cicéron la voit dans *religere*. Pour lui, la religion, c'est, par opposition à la superstition qui se renferme dans l'observance servile des prescriptions extérieures du culte, l'application du philosophe à rechercher et à scruter les monuments scripturaires relatifs aux choses divines (c).

« L'étymologie adoptée par Lactance (d) est incomparablement préférable. Faisant dériver le mot *religion* de *religare*, elle fait jaillir l'idée d'un accord réciproque entre Dieu et l'homme, et, par là même, en met en lumière le vrai caractère, le seul qui conduise à une conception exacte de l'idée exprimée par le mot, celle du *lien mystérieux* qui unit l'homme avec la Divinité. Ainsi entendu, ce mot exprime bien la crainte, le respect, toutes les affections qui résultent du sentiment de la dépendance. Mais l'homme n'est pas seul lié vis-à-vis de Dieu ; Dieu a voulu *se lier* aussi vis-à-vis de l'homme : il y a réciprocité d'engagement. De là la division de nos livres de l'*Ancienne* et de la *Nouvelle Alliance*. Au commencement des temps, Dieu avait contracté alliance avec les hommes; le nœud de ce contrat, c'était la volonté divine elle-même, à laquelle la volonté de l'homme se tenait unie. Or tout contrat stipule des conditions obligatoires pour les parties qui le souscrivent. Du côté de l'homme, ces conditions étaient l'accomplissement fidèle de la volonté divine, le consentement spontané et libre à la reconnaître comme la limite de la sienne. Mais bientôt la volonté des hommes se mit en opposition avec celle de Dieu, et l'alliance fut rompue par eux. Ils répudièrent celui qui était le seul vrai Dieu, et s'allièrent avec de fausses déités. Alors, le Seigneur se choisissant parmi tous les peuples de la terre la race d'Abraham, et formant alliance avec elle, il y eut diversité de religion, une foule de faux cultes autour de celui qui seul était le véritable. Cependant les temps s'accomplissent ; Dieu envoie d'en haut son propre Fils qui contracte une Nouvelle Alliance avec les hommes et la scelle de son sang. Ses révélations, manifestation authentique de la volonté divine, sont les lois de cette Nouvelle Alliance; sa religion est, dans le sens propre du mot, la seule véritable que tous les hommes, sans distinction, sont tenus d'embrasser (e). Salut du genre humain, voie unique de la vérité, sa fin la désigne au monde comme la religion universelle ; nul homme n'a le droit de rester dans les ténèbres de l'erreur ; nul n'a le droit de se refuser à reconnaître Dieu et Celui qu'il leur a envoyé, le Seigneur Jésus

« Les différentes religions du paganisme ayant conservé quelques vestiges des révéla-

(a) *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, trad. par l'abbé Crouzet, prêtre du diocèse d'Autun, 3 vol. in 8° ; livre qui, au témoignage du cardinal Gousset, « ne renferme rien qui ne soit conforme à l'esprit de notre Mère, la sainte Eglise romaine. »

(b) *Vide* Forcellini, *Lexicon totius latinitatis*, s. v. *Religio*. — Ferraris, *Prompt. biblioth.*, ead. voc. — Klee, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*. I, S. 30.

(c) Cicero, *De natura deorum*, II, 28.

(d) *Inst. div.*, IV. 28. — *Vide* Servius, *Ad Æneid*. VIII, 349. — S. Thomas d'Aquin, *Summa*, 2-2, quæst. 81, art. 1. — Opusc. 19, c. 1.

(e) Klee, *ibid.*, 30.

tions primitives, on pourrait absolument, soit à raison de ces débris de la vérité originelle, soit à raison de diverses révélations, fausses, il est vrai, et étrangères à toute source divine, mais néanmoins réputées surhumaines, leur donner le nom de religions révélées : les païens ont constamment décoré leurs cultes de cette qualification.

« En face du christianisme et des cultes païens, ainsi caractérisés par cette dénomination, le langage usuel place en regard certains systèmes, sous le nom de religions naturelles. Mais le christianisme est non-seulement l'unique religion révélée marquée du sceau de la vérité ; elle est encore, dans l'acception la plus élevée et la plus noble du mot, l'unique religion naturelle, la seule qui réponde à la nature de l'homme; donc aussi, et par l'essence même des choses, la seule qui constitue dans son intégrité le véritable droit naturel. Manifestation de la pensée de Dieu sur l'Humanité, elle s'harmonise nécessairement avec sa nature, telle qu'elle doit être, telle qu'elle doit devenir par le développement du germe que la main divine a déposé dans son sein. Les droits positifs humains, au contraire, ainsi que les religions païennes qui leur ont donné naissance, répondent à la nature de l'homme telle qu'elle est, c'est-à-dire soumise au péché, aux passions et à l'erreur. Dans ce sens, ces systèmes peuvent bien prétendre au titre de religions naturelles; mais rien de moins naturel que ces religions, si l'on renferme le mot dans les limites de sa véritable signification. Pour justifier ce titre, il faudrait que, étrangères à toute révélation objective, elles se fondassent exclusivement sur les spéculations subjectives humaines. Or telle n'est pas la tâche de la raison. Ouïe intellectuelle de l'homme, elle a la faculté de percevoir et d'ordonner ce qu'elle a perçu ; mais créer, c'est ce qu'il ne lui est pas donné de faire, pas plus qu'il ne l'est à l'oreille de produire les sons. Elle peut bien reconnaître la vérité, elle peut bien pénétrer dans sa substance et en tirer l'aliment de l'esprit; mais dans le christianisme seul elle trouve la véritable alliance, qui, par l'acceptation de la révélation divine, associe, unit l'âme avec Dieu.

« Le Christ avait été promis comme le Rédempteur, non-seulement du peuple juif, mais du genre humain tout entier; et la famille d'Abraham devait, par l'effet de cette rédemption, embrasser toutes les nations de la terre, sans acception de croyances, Juifs, païens et idolâtres. David, parlant à la place du Messie, avait prophétisé en ces termes le pacte de la Nouvelle Alliance : « Je vous confesserai, Seigneur, au milieu des peuples, « et je célébrerai votre nom (a) ; » et, saluant le Rédempteur des races futures, il s'écriait : « Nations, louez toutes le Seigneur; peuples, célébrez tous ses louanges (b). » — « En ces « jours-là, dit un autre Prophète, le Rejeton de Jessé sera élevé comme un étendard à la « vue des peuples; toutes les nations accourront vers lui, et son sépulcre sera glo« rieux (c). »

« Pour accomplir cette œuvre magnifique de sa miséricorde et de son amour pour les hommes, Dieu avait non-seulement préparé l'avénement de son royaume au sein de la nation juive, mais il avait encore conservé, dans les traditions et les lois de la gentilité, des principes destinés à frayer les voies à la vérité et à lui préparer un accueil plus facile au jour de sa manifestation. La séparation même du peuple d'Israël de tous les autres Etats; le maintien, au milieu de ce peuple, de la foi pure et dégagée de toute superstition idolâtrique, ne pouvaient manquer d'appeler l'attention des gentils sur les faveurs éclatantes que le Dieu des Juifs, auquel les oracles du paganisme rendaient eux-mêmes hautement témoignage (d), ne cessait de répandre sur cette nation prédestinée.

« Sans doute, sous bien des rapports, les Hébreux étaient un peuple privilégié au-dessus de tous les autres peuples; il n'y avait, dans la gentilité, aucun Etat avec qui Dieu eût fait alliance, à qui il eût réitéré, par de solennelles promesses, la suprême espérance qu'il avait donnée au premier homme après sa chute; l'Humanité tout entière était tombée

(a) *Psal.* XVII, 50.
(b) *Psal.* CXVI, 1.
(c) *Isa.* XI, 10.
(d) Μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίην λάχον, ἠδ' ἄρ' Ἑβραῖοι
Αὐτογένεθλον ἄνακτα σεβαζόμενοι Θεὸν ἁγνῶς.
(Justin M., *Cohort. ad Græc.*, n. 11, p. 15.)

dans l'idolâtrie, et les révélations primitives, obscurcies par des erreurs sans nombre, suite fatale de l'apostasie à l'égard du vrai Dieu, avaient seules conservé, parmi les nations païennes, quelques notions confuses sur l'origine et la fin de la race humaine Néanmoins, au sein même de ces épaisses ténèbres, brillaient encore quelques rayons de vérité; dans ce mélange grossier de superstitions et d'erreurs se trouvaient, comme de précieuses parcelles d'or et d'argent, enfouies dans un limon immonde, des notions vraies et pures qui n'avaient point été découvertes par la seule intuition de la sagesse humaine, mais qui avaient été transmises des trésors célestes, et par le canal divin de la Providence, à l'intelligence et au cœur de l'homme : de sorte que beaucoup d'institutions nées du paganisme, mais parfaitement adaptées, sous bien des rapports, comme un vêtement extérieur, aux formes sociales, pouvaient et devaient être conservées dans l'organisation de la société chrétienne (*a*).

« Ainsi, bien que les Gentils n'eussent point, comme les Juifs, reçu de Dieu une législation positive, ils avaient pourtant, dès la plus haute antiquité, une loi, une religion naturelle, écrites dans leurs cœurs (*b*). Or, la miséricorde du Christ vint aussi à leur secours, en illuminant la vérité qui gisait obscurcie dans les entrailles du paganisme, et en fécondant le germe de l'élément divin qu'il recélait dans son sein (*c*).

« Il est incontestable, pour qui étudie attentivement le polythéisme, que la conscience de la Divinité ne s'était point effacée en lui (*d*); un principe divin vivait au fond de cette foi monstrueuse (*e*); en effet, bien que les païens adorassent plusieurs dieux, ils les concevaient cependant toujours comme des êtres supérieurs auxquels ils transportaient la personnalité divine et qui s'en partageaient les attributs. Le paganisme lui-même a eu ses poëtes qui ont proclamé l'unité de Dieu (*f*), ses philosophes (*g*) qui ont entrevu plus ou moins clairement la vérité religieuse (*h*). La vie entière des païens se rattachait par une relation continuelle à la religion : les dieux étaient pour eux comme le principe et la source de toutes les créations humaines; c'est d'eux qu'ils tiraient leur descendance, c'est à eux qu'ils faisaient remonter l'institution de leurs dogmes, et même la promulgation de leurs lois (*i*); et c'est pourquoi, dans les croyances des Gentils, la transgression des lois de l'État constituait une atteinte à la justice divine, punie comme telle par la colère céleste (*j*). L'idée même que la religion, en général, repose sur une alliance de la Divinité avec les hommes, non-seulement ne leur était pas étrangère, mais c'était en cela qu'ils faisaient consister son véritable caractère et son importance.

« A ce point de vue, les divers cultes polythéistes se présentent comme autant de fausses alliances, à côté de la seule véritable que Dieu avait faite avec Abraham; et le Christ, dans sa *Nouvelle Alliance*, est aussi venu réaliser l'espérance égarée des peuples païens (*k*).

(*a*) August., *De doctr. Chris.*, II, 40. — Ivo, *Decret.*, p. 11, c. 31, edit. Paris, 1617, p. 341.
(*b*) *Rom.* II, 15.
(*c*) C'est ainsi que Paul disait aux Athéniens : *Quod ergo ignorantes colitis hoc ego annuntio vobis.* (*Act.* XVII, 23.) — Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte.* (Œuvres complètes. Paris, 1826, t. XVIII, p. 258.)
(*d*) V. Lasaulx : *Das Suehnopfer der Griechen und Rœmer und ihr Verhæltniss zu dem Einen auf Golgotha* (Wuerzb. 1841); *die Linosklage* (1842); *die Gebete der Griechen und Rœmer* (1842); *der Fluch bei den Griechen und Rœmern* (1843); *Prometheus, der Mythus und seine Bedeutung* (1843); und *der Eid bei den Griechen und Rœmern* (1844).
(*e*) Cicéron, *De legib.* I, 8 : Ipsisque in hominibus nulla gens est, neque tam immansueta, neque tam fera, quæ non, etiamsi ignoret qualem habere Deum deceat, tamen habendum sciat. — Gladstone, *Der Staat in seinem Verhæltniss zur Kirche*; ubers. v. Freuhertz, S. 109.
(*f*) . . . . Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.
(Virgil., *Georg.*, IV, 221.)
(*g*) Hoc enim pertinet, animal hoc providum, sagax, multiplex, acutum, memor, plenum rationis et consilii, quem vocamus hominem, præclara quadam conditione generatum esse a supremo Deo. Cicéron, *De legib.* I, c. 7. — Gladstone, *ibid.* 129. — Ackermann, *Das Christliche in Plato und in der platonischen Philosophie*, rap. 6, S. 291.
(*h*) Justin M., *ibid.*, n. 15, p. 18. — *De Monarchia*, c. 2, p. 37. — Athenag., *Legat.*, n. 5, p. 214. — Lactant., *Instit. divin.*, I, 5 s q.
(*i*) Cicero, *De legibus*, I, 3.
(*j*) Bossuet, *ibid.*, p. 26.
(*k*) V. Lasaulx, *Prometheus*, S. 4.

« Or il est impossible de ne pas voir quelque chose de respectable dans le sentiment de fidélité qui attachait le cœur de ces peuples aux divinités dont ils avaient de tout temps honoré les autels avec une foi convaincue, et qui les faisait répugner si vivement à embrasser le culte d'une autre nation (*a*). En abandonnant le vrai Dieu, le païen avait rompu une première fois l'alliance du Créateur avec sa créature; en abandonnant ses idoles, il commettait une nouvelle apostasie, qui n'était que la conséquence de la première, et qui, certes, était loin de pouvoir lui être comparée : mais c'était pourtant à ses yeux une apostasie. Aussi, le prophète Jérémie demandait-il aux Juifs : « Les nations ont-elles changé « leurs divinités, ces vains simulacres? et mon peuple a changé la gloire en idole (*b*)! »

« Les païens, se représentant leurs dieux comme des personnalités réelles, leur adressaient des prières (*c*) et formaient avec eux, d'après l'idée qu'ils en concevaient, une société spirituelle, dans laquelle ils exprimaient le sentiment de leur dépendance, la conscience de leur faiblesse humaine, et le besoin qu'ils avaient d'un appui surnaturel : il ne manquait à toutes ces aspirations, éminemment religieuses, que d'être transportées dans le domaine de la vérité. Et certes, il serait à désirer que la dévotion et le recueillement que les païens apportaient dans la prière fussent passés dans le cœur de tous les chrétiens, et que ceux-ci eussent appris à supplier le vrai Dieu avec la foi et la ferveur qui animaient les adorateurs de Jupiter, de Pallas et de Mercure.

« Mais les païens ne se contentaient pas d'exprimer leurs sentiments envers la Divinité par l'élévation de leurs pensées et l'élan de leurs cœurs vers son trône sublime, ou même par la multitude des paroles (*d*) : ils lui offraient encore des sacrifices; il n'était aucune affaire importante, soit dans la vie de famille, soit dans la vie publique, qui ne fût précédée d'un sacrifice : ce qui prouve l'existence, même chez les païens, d'un sentiment profond et inné de la culpabilité de l'homme à l'égard de Dieu. Quelque hideuse que soit la forme sous laquelle les holocaustes sanglants du paganisme présentent la vérité, ils avaient cependant pour base un principe entièrement vrai : les sacrifices humains eux-mêmes ne sont que le résultat de cette erreur, que l'homme peut être une victime suffisamment satisfactoire pour le péché de l'homme (*e*).

« La prière et le sacrifice des païens renfermaient une invocation de la Divinité; il en était de même du serment. Profondément ensevelis dans les ténèbres de l'erreur, tous les peuples de la gentilité avaient soif de lumière et de vérité. L'amour de la vérité était, chez les premiers Grecs, le fondement de toute vertu (*f*); de cette noble croyance était née la coutume, établie chez tous les peuples païens, de confirmer la vérité du témoignage par l'invocation des dieux vengeurs du mensonge et du parjure; le serment portait donc aussi chez eux un caractère essentiellement religieux (*g*), et la conviction, profondément gravée dans leurs cœurs, de sa sainteté, de son inviolabilité, est une nouvelle preuve de la conscience, à demi-éclairée, que le paganisme avait de la sublime et redoutable grandeur de la Divinité. Quand la foi du serment cesse d'être gardée dans une nation, c'est un symptôme infaillible de son entière dissolution morale : aussi l'Edda signale-t-elle la violation du serment comme le héraut qui annonce l'incendie du monde, la ruine du monde par le feu (*h*).

« Cette dissolution éclata sur tous les points du monde païen, alors que, par suite du développement nécessaire et logique du polythéisme, chaque peuple n'eut plus assez des dieux de son pays et de sa race. Cet état de choses mit les Romains dans la nécessité de s'approprier de plus en plus le culte des autres peuples et de l'associer au leur (*i*) :

(*a*) Liv. *Hist.*, IV, c. 30; XXXIX, c. 16. — Polyb., *Hist.*, VI, 54, 55, 56. — *Rome under the paganism.*, vol. I. p. 64. — Muller, *De hierarchia et studio vitæ ascet*, p. — Gladstone. a. a. O., S. 112.
(*b*) *Jerem.* II, 11.
(*c*) Lasaulx, Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2te Aufl., S. 26.
(*d*) *Matth.* VI, 7.
(*e*) V. Lasaulx, *Die Suehnopfer*, S. 24.
(*f*) Id., *Der Eid bei den Griechen und Rœmern*, S. 3.
(*g*) Gen. XXXI, 53. — Augustin, epist. 47, *ad Public.*, c. 2. — Bossuet, *ibid.*, p. 260. — Grimm, *Deutsche Rechtsalterthuemer*, S. 894.
(*h*) Mone, *Geschichte des Heidenthums im nœrdlichen Europa.* Bd., 1, S. 417, 450.
(*i*) Arnob., *Contra nationes*, II, 73.

mais ce n'était pas là le véritable remède du mal qui décomposait peu à peu l'antique religion des Quirites, et la promesse de l'avénement du Christ, pressentie jusque dans le sein de la gentilité, et prophétisée dans les livres et les temples du paganisme par des figures et des oracles, n'était pas encore accomplie (a); il fallait auparavant que les hommes préparassent, dans une autre sphère, la base terrestre du royaume de Dieu : cette base, c'était l'organisation des Etats.

« Le développement historique des sociétés humaines sur la terre a évidemment un rapport intime avec la religion des peuples, mais plus ancien que le paganisme; et, bien que, sous l'influence de celui-ci, la forme politique se soit profondément modifiée chez chaque peule, l'Etat, sous chacune de ses formes diverses, s'est toujours produit comme un principe déposé en germe dans la société humaine : aussi, quoique l'élément religieux, théocratique, des anciens Etats, disparût graduellement, l'ordre social, développé et constitué sous son action, subsista fort longtemps encore, et ne s'évanouit sous cette forme que pour reparaître et se reconstituer sous une autre.

« De l'Etat familial, prototype de toutes les sociétés humaines, dérivèrent d'abord, comme conséquence naturelle de la division des familles, les Etats patriarcaux (b); le chef de la tribu en était en même temps le pontife : il n'y avait donc, à cette période de la vie sociale, aucune distinction entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Mais les peuples ne conservèrent pas longtemps le souvenir de leur origine commune, et leurs relations réciproques n'étaient pas souvent réglées par des transactions pacifiques. Quand les migrations lointaines qu'ils accomplissaient à certaines époques, ou la surabondance de population en un même lieu forçaient un grand nombre de familles à chercher une autre terre, les mettaient en présence les uns des autres, ils en appelaient, les armes à la main, au jugement de Dieu (c). Mais le sort de la guerre n'avait pas seulement à décider de la possession du sol; les querelles se tranchaient aussi avec le glaive, et l'épée devait décider de quelle tribu les dieux étaient les seuls véritables. Le peuple qui succombait dans la lutte, ne pouvait se sauver qu'à la faveur d'un traité ou par l'abandon de sa résidence; il était loisible au vainqueur, ou d'immoler à ses dieux l'ennemi de sa foi, ou de le réduire en servitude.

« Une fois entrés dans cette voie, les anciens Etats patriarcaux tombèrent graduellement en ruines (d), et les nouveaux empires, fondés sur la puissance de l'épée, tirée au nom du principe religieux (e), s'élevèrent sur leurs débris. Le patriarche est remplacé par le capitaine, et, bien que, dans les Etats monarchiques guerriers, l'élément théocratique joue encore un grand rôle (f), on le voit s'effacer insensiblement devant la puissance temporelle, surtout à dater du moment où il est séparé de la royauté, et où les empires commencent à s'étendre par l'accession de nouvelles conquêtes. Parmi ces Etats guerriers se présente, avant tout autre, l'empire d'Assyrie, auquel se joignent celui des Perses, à dater de Cyrus, celui des Grecs sous Alexandre le Grand, et celui des Romains, comme les plus puissants que nous montre l'Histoire de l'antiquité.

« Mais les Etats monarchiques étaient destinés, l'un plus tôt, l'autre plus tard, à subir une transformation. Les royautés partagèrent le sort commun de la division et du morcellement. Les peuples avaient, dans leur égarement, divisé le Dieu unique en plusieurs divinités distinctes; ils ne purent conserver non plus le principe d'unité dans le pouvoir. La démocratie, en passant par les transitions successives de deux pouvoirs et de l'oligarchie, prit, chez la plupart des peuples, la place de la monarchie. Ce fut là aussi le sort de la royauté à Rome. A aucune nation de l'antiquité n'avait été assigné, dans le gouvernement

(a) Lactant., *Instit. divin.*, IV; 13 seq. — Nourry, Diss. 3, *in Lactant.*, c. 8, art. 4, col. 694.—V. Lasaulx, *Prometheus*, S. 29. *Voy.* aussi Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2te Aufl., S. 785. — Augustin, *Cont. Faustum*, XIII, 15. (Can., *Si quid veri*, 13, d. 37.)
(b) Devoti, *Jus canon. univ.*, *Proleg.*, c. 1, § 3, t. I, p. 1.
(c) *Hist. pol. Blætter*, Bd. 4, S. 55.
(d) Devoti, *ibid.*, § 4, p. 5, § 5, p. 6.
(e) Augustin, *De Civit. Dei*, XVIII, 2.
(f) *Deutsche Geschichte*, Bd. 1, S. 149.

providentiel de Dieu, un rôle aussi grand qu'au peuple romain. L'empire formé par Romulus porte, dès son origine, quoique d'une manière encore latente, le sceau de la domination universelle, le germe et la conscience des glorieuses destinées de Rome (a), appelée à soumettre à son sceptre tous les peuples de la terre (b), et à préparer ainsi, par ses immenses conquêtes, l'avénement du royaume de Dieu. Cette tâche, Rome, à l'époque où sa constitution républicaine s'associe à la dignité impériale, l'avait presque entièrement accomplie; mais, comme Moïse, elle ne devait voir que de loin la réalisation de sa mission providentielle; il était réservé à un autre chef, à un nouveau Josué, d'introduire le vrai peuple d'Israël dans la terre promise.

« A l'époque où Dieu soumet aussi les Juifs au joug des Romains, s'accomplit la parole du prophète; la Vierge de la race royale de David, Marie, enfante le Rédempteur du monde : enfant d'Abraham par la descendance charnelle et par la circoncision à laquelle il se soumit, Jésus-Christ était sujet de l'empereur romain par le lieu de sa naissance. Il était venu pour sauver les Juifs et les gentils, et il avait voulu appartenir au judaïsme et à la gentilité. »

Voilà, à grands traits et sous une formule générale, le résumé des matières traitées jusqu'ici avec détail.

Nos derniers volumes ont montré les Juifs sourds aux tendres invitations du Sauveur, des apôtres et de leurs premiers disciples; la gentilité, au contraire, docile à l'enseignement apostolique, au point de mépriser le glaive de la persécution pour se ranger sous l'étendard de l'Homme-Dieu.

C'est encore le spectacle que présente le onzième volume : même antipathie de la part des Juifs, qui abdiquent en aveugles leur droit d'aînesse; même empressement de la part des gentils, qui, se frayant passage à travers les persécuteurs et les hérétiques, également hostiles à l'Eglise, accourent de plus en plus nombreux dans son sein, et se groupent autour du Vicaire de Jésus-Christ.

Qu'on nous permette maintenant de résumer les idées de J.-A. Mœhler, professeur à la faculté de théologie de Munich, sur l'unité de l'Eglise ou sur le Principe du catholicisme d'après l'esprit des Pères des trois premiers siècles (c), en traitant successivement de l'unité de l'*esprit* et de l'unité du *corps* de l'Eglise.

Parlons d'abord de l'unité de l'*esprit* de l'Eglise.

Unité mystique.—Le Père envoie le Fils, et celui-ci envoie le Saint-Esprit : c'est ainsi que Dieu est venu jusqu'à nous. Nous parvenons jusqu'à lui en sens contraire : le Saint-Esprit nous conduit vers le Fils, et le Fils nous mène vers le Père. La communication du Saint-Esprit est le moyen par lequel nous recevons le christianisme en nous; il nous réunit en une grande communauté, et produit une société spirituelle, une unité de tous les fidèles. De même que l'Esprit, qui forme, qui anime et qui maintient cette société, ne descendait, avant la naissance de Jésus-Christ, que rarement sur quelque peu de personnes, et que, pour cette raison, il ne pouvait exister, à proprement parler, une communauté spirituelle et religieuse, mais que tout le monde était isolé et séparé; ainsi ce même Esprit divin, après sa grande et miraculeuse descente sur les apôtres et sur toute la communauté chrétienne qui ne commence vraiment qu'à cette époque, ne devait plus abandonner les fidèles : il ne doit plus venir, mais « doit être toujours présent. » La société, l'Eglise qu'il a suscitée, est, par cela même qu'il la remplit, le trésor intarissable et se renouvelant toujours du principe de vie, qui a été d'abord communiqué aux apôtres pour qu'ils le communiquassent à tous ceux qui seraient susceptibles de le recevoir; en sorte que personne ne pût plus, comme eux, le recevoir immédiatement, mais que de la nouvelle vie qui avait surgi en eux il s'en formât une semblable dans les autres. De même que la vie de l'homme ne sortit qu'une fois immédiatement de la main du Créateur, et que, là où elle doit désormais exister, elle ne le peut qu'après avoir reçu d'un être préexistant la force vitale; ainsi la nouvelle vie doit émaner

(a) Otto Frising., l. III, *Prolog.*
(b) *Deutsche Geschichte*, Bd. 2, § 47.
(c) *De l'Unité de l'Eglise ou du Principe du catholicisme, d'après l'esprit des Pères des trois premiers siècles de l'Eglise*, trad. par Ph. Bernard, 1 vol. in-8°.

de ceux qui en sont déjà animés, et se multiplier dans d'autres : les rangs intermédiaires ne sont que des degrés de propagation, et ceux qui aujourd'hui se trouvent le plus éloignés des apôtres par le temps, aussi bien que ceux qui, de leur vivant, étaient le plus éloignés d'eux par la distance, doivent, quand ils ont reçu médiatement cette vie, être pénétrés d'un seul et même Esprit, représenter « une seule et même communauté, vivre en commun, » et former une Eglise. La force qui réunit la communauté des fidèles, et qui ne peut être conservée que dans cette communauté, bannit l'égoïsme partout où elle se trouve dans sa pureté, et donne la plus grande extension à notre propre vie, car tous les fidèles vivent en nous, et nous en eux. Chaque individu doit, par une impression immédiate, recueillir en lui la sainte vie répandue dans l'Eglise ; il doit, par une contemplation immédiate, transformer l'expérience de l'Eglise en sa propre expérience ; il doit faire naître en lui de pieux sentiments et une sainte conduite, et, du fond de son âme sanctifiée, il doit développer la connaissance de la religion. La vie sainte est comme la source de la connaissance de Jésus-Christ, par lequel nous parvenons ensuite à celle de son Père. L'amour que nous devons puiser dans le sein de l'Eglise, et qui unit tous les fidèles, nous apprend seul ce que c'est que Jésus-Christ, ce que c'est que le christianisme. Le christianisme n'est point une simple idée, mais une chose qui s'empare de tout l'homme, qui s'enracine dans sa vie, et qui n'est compréhensible qu'en lui. Ce fut la vie sainte et divine, propagée dans l'Eglise, qui, se répandant au dehors, saisit et attira d'une manière miraculeuse et irrésistible tant d'hommes étrangers à la religion chrétienne, dont les apologistes disaient qu'elle agit « avec esprit et force, » non comme les philosophes de l'école qui cherchent à convaincre et à faire des prosélytes par de simples théories. La manière dont on admettait les païens dans l'Eglise était parfaitement d'accord avec les notions que nous venons d'exposer sur la naissance du christianisme dans l'homme. On ne se contentait nullement de la déclaration qu'ils préféraient les « idées » du christianisme à celles du paganisme ; on ne leur permettait pas d'embrasser la religion chrétienne par suite d'une simple comparaison d'idées à laquelle seulement elle devrait sa supériorité : le païen devait, avant tout, être éprouvé par ses relations avec les chrétiens, et on ne l'initiait que lorsqu'on était parvenu à se convaincre que le christianisme était passé dans sa vie, et que celle-ci lui donnait l'intime persuasion que la doctrine de Jésus-Christ est de Dieu. C'est ce que l'Eglise exprime d'une manière admirable, en donnant le nom d' « éclairés » aux hommes « régénérés, » et en appelant la « vie du chrétien » une « philosophie vraie et divine. » Le principe de l'Eglise, que l'homme ne saurait mener une vie chrétienne, et par conséquent connaître sa religion sans l'influence qu'exerce sur lui la communauté des fidèles animée par le Saint-Esprit, a une connexion intime avec les recherches profondes qu'on a faites pour s'expliquer l'origine du paganisme. Le polythéisme dérive de la dégradation morale de l'homme, qui étouffe en lui la conscience de Dieu, en enveloppant son œil spirituel de profondes ténèbres, de sorte qu'il n'est pas possible de reconnaître en lui l'image de la Divinité : l'homme, en cet état, regarde toujours vers la terre, et, comme il ne saurait absolument vivre sans Dieu, il se crée des divinités « à sa fantaisie, » conséquemment des divinités terrestres. Aussi la pureté des mœurs est-elle surtout indispensable pour comprendre le christianisme. De même donc que le péché naissait au milieu de la société païenne, accompagné de toutes les inspirations sur lesquelles s'appuyaient les fausses idées de Dieu, et de l'erreur en matière de foi ; ainsi la vie pure du chrétien devait lui procurer la vraie connaissance de Dieu, et cette connaissance devait se développer à l'aide de sa moralité pratique. Pour conclure sur le principe de l'unité de l'Eglise, il résulte de ce qui précède qu'elle existe par une vie qui reçoit son activité immédiatement et éternellement de l'Esprit divin, qui se conserve et se propage par l'amour réciproque des fidèles. La foi, ou la connaissance de la religion, et l'amour qui donne naissance à la société des fidèles, concourent de telle manière, que là où, sous l'influence du Saint-Esprit, la foi s'est développée, il y a réunion ; et là où il y a réunion il existe une même foi. Comme, sous le rapport historique, nous ne savons rien de Jésus-Christ sans l'Eglise, ainsi nous n'apprenons à le connaître en nous-mêmes que par l'Eglise et dans l'Eglise. Et, plus nous recevons en nous la force divine qui en découle, plus la communauté des fidèles

devient animée en nous, plus nous vivons intimement en elle, et elle en nous, plus notre conviction de la divinité de Jésus-Christ, de ce qu'il est et de ce qu'il doit être pour nous, devient entière. C'est lui qui a fondé la société des fidèles; c'est lui qui a ôté le mur de séparation qui existait entre les hommes; c'est lui qui a versé en nos cœurs l'amour dans le Saint-Esprit. Comment pourrions-nous mieux parvenir à la connaissance de sa puissance et de sa dignité, qu'en connaissant parfaitement et en admettant en nous la communauté des fidèles, « qui est son ouvrage particulier? » En outre, Jésus-Christ étant donné aux fidèles dès l'instant de la vie, est devenu, pour cette raison, leur vie même et en est inséparable. Leur vie spirituelle n'en forme qu'une avec la vie de l'Eglise, de qui ils l'ont reçue, et c'est pour cela que l'on ne l'en peut séparer. Enfin l'unité, la vérité et la sainteté étant des dons du Saint-Esprit, on peut dire aussi qu'il est toujours dans l'Eglise, et qu'ainsi elle ne peut cesser d'être une, sainte et vraie.

Unité intelligente.—La vie intérieure et spirituelle du chrétien, l'ouvrage de l'Esprit divin qui anime les fidèles, doit, aussitôt qu'elle se manifeste, chercher une expression. Les apôtres, animés d'un même esprit, annoncèrent avec des paroles vivantes en tous lieux ce qu'ils avaient entendu prononcer par le Seigneur avec des paroles vivantes. Partout où il se formait une communauté, ils déposaient la même doctrine, et cela par l'entremise du Saint-Esprit, sans lequel il n'était pas possible de fonder l'Eglise. C'est ainsi qu'une seule doctrine dut retentir dans toute l'étendue de l'Eglise, comme l'expression d'une seule et même vie intérieure et spirituelle, comme l'émanation d'un seul et même Esprit. Les choses continuèrent sur ce pied après que les apôtres eurent quitté les communautés naissantes : celles-ci pouvaient bien perdre les apôtres, mais non leur esprit, qui avait été promis et qui fut donné à leurs disciples. La doctrine chrétienne se propagea donc, à l'aide de la parole vivifiante, de génération en génération, étant la même partout : les Eglises qui naissaient d'une Eglise apostolique étaient la copie fidèle de celle-ci, leur mère commune. Comme chacun en particulier ne reçut le principe de vie et la foi intérieure que de la communauté, et que, sous ce rapport, tous les fidèles en général, depuis le temps des apôtres, forment toujours encore une unité ; ainsi la véritable expression de la foi intérieure, la véritable doctrine, ne peut être déterminée et conservée que par la communauté, le chrétien devant s'en référer, quant à la détermination de ce qui compose la doctrine véritable, à la communauté des fidèles ses contemporains, et de tous ceux qui les ont précédés jusqu'au temps des apôtres. La question de savoir ce que c'est que la doctrine de Jésus-Christ est ainsi purement historique, et signifie : Qu'a-t-on toujours enseigné dans l'Eglise? Que dit la tradition unanime, perpétuelle? Quelqu'un avait-il des doutes sur la vraie doctrine chrétienne, on n'en abandonnait pas la solution à ses propres recherches, comme pouvant être sujettes à l'erreur, mais on le renvoyait à la doctrine traditionnelle de son Eglise, mais surtout aux Eglises où les apôtres avaient enseigné eux-mêmes, et enfin à toute l'Eglise contemporaine, qui ne décidait que d'après ce qui avait été enseigné. Le chrétien ajoutait foi sans réserve à tout ce qui résultait de là, fermement et raisonnablement convaincu. Car, si la doctrine chrétienne est nécessairement l'expression entière du Saint-Esprit qui anime la communauté des fidèles, celle-ci ne peut oublier ou laisser échapper aucune doctrine, parce que l'Esprit qui agit en elle serait supposé être inactif; elle peut encore moins prononcer le contraire de la vraie doctrine, parce que le Saint-Esprit serait regardé comme se contredisant lui-même, c'est-à-dire, comme n'existant pas. Le fidèle pouvait se tromper comme individu, mais jamais en se tenant à la communauté, à l'Eglise. De même que celui qui, du temps des apôtres, se tenait à celle-ci, devait infailliblement apprendre la vraie doctrine, non parce qu'ils étaient hommes, mais parce qu'ils étaient remplis du Saint-Esprit ; ainsi celui qui s'adresse à la doctrine unanime de l'Eglise ne saurait se tromper, non parce que tous ou la plupart des hommes se trouvent d'accord, mais parce que la réunion des dons du Saint-Esprit est dans la réunion des fidèles : la doctrine ne peut et ne doit point être considérée comme l'ouvrage des hommes, mais comme le don de l'Esprit-Saint. De cette manière, les fidèles se présentent comme des parties réciproquement intégrantes, et sont ramenés à cette notion

fondamentale que la vérité existe dans l'unité et dans l'amour. Quelqu'un s'était-il promis de donner à la doctrine de l'Eglise un dévelonpement égoïste, il en trouvait finalement la réfutation dans la tradition, qui n'était autre chose qu'un attachement inviolable à la foi, et à l'aide de laquelle on lui prouvait la nouveauté de son système. Cette démonstration se faisait au moyen d'une série non interrompue d'évêques depuis le temps des apôtres. On démontrait notamment par là que les hérésies n'avaient pris naissance que lorsque cette série était déjà commencée; que, par conséquent, elles n'avaient reçu leur doctrine d'aucun des apôtres; qu'ainsi les hérétiques n'avaient point été instruits par eux, mais qu'ils avaient pris leur doctrine en eux-mêmes, ou qu'ils annonçaient une doctrine humaine, quoiqu'ils invoquassent l'un ou l'autre livre de l'Evangile. La même cause produit le même effet : tous les fidèles ont une même connaissance, une même foi, parce que la même force divine la constitue. Réciproquement : une doctrine n'est pas fausse parce qu'elle n'a pris naissance que dans le III[e] ou le IV[e] siècle, mais parce que, pour être une doctrine chrétienne, elle aurait toujours dû exister, du moins dans son germe ; car la connaissance, provenant du Saint-Esprit, devait remonter à son effusion, et ne pouvait jamais se perdre. Donc ce qui ne prend naissance que plus tard n'est pas le christianisme, puisque tout ce qui le constitue a été donné en même temps que le Saint-Esprit. De là le principe : Rien, si ce n'est ce qui nous est transmis par la tradition. Du reste, le christianisme étant regardé, non comme une idée morte, mais comme une vie nouvelle, comme une vie divine accordée à l'homme, il est susceptible d'un développement ; et l'identité de la connaissance de l'Eglise, aux différentes époques de son existence, n'implique en aucune façon un état machinalement stationnaire : l'unité de vie intérieure doit être conservée, autrement elle ne serait pas toujours la même Eglise chrétienne ; mais cette même connaissance se développe, cette même vie s'étend de plus en plus ; elle devient plus précise, plus claire ; l'Eglise atteint l'âge viril du Christ. La tradition renferme le développement successif des principaux germes de vie, en conservant l'unité de vie intérieure même. Ce développement se manifeste déjà dans saint Paul ; il est continué par saint Jean, ainsi que durant les premiers siècles du christianisme, et il s'épanouit lors des grands conciles qui se tiennent dans l'Eglise. Mais dans quel rapport la tradition, ou la parole vivante toujours annoncée dans l'Eglise, se trouve-t-elle à l'égard de l'Ecriture sainte? L'Evangile, qui renferme toute la doctrine de Jésus-Christ, était déjà prêché depuis longtemps en Palestine et ailleurs, et déposé dans les cœurs des fidèles, lorsque les divers Evangiles furent rédigés. Ceux-ci sont donc extraits de la parole vivante du Christ, et cette parole vivante prit par là une forme fixe. Mais ce qui prouve qu'ils n'épuisèrent pas l'Evangile vivant, ce sont les Epîtres même des apôtres, dans lesquelles nous trouvons bien des choses complétées, déterminées d'une manière plus précise, rapportées avec plus de détail, et mieux développées que dans les Evangiles. Elles se rapportent, en général, à une instruction verbale qui les précéda. Toutes les parties du Nouveau Testament furent donc transmises à ceux qui croyaient déjà, c'est-à-dire à ceux qui avaient déjà reçu l'esprit du christianisme de la communauté des fidèles, et avec cet esprit la doctrine de l'Evangile ; et l'on ne pouvait atteindre à la parole écrite sans avoir connu préalablement le christianisme dans lequel elle était ainsi admise. L'Ecriture sainte n'était pas regardée comme différente de l'Evangile vivant, ni l'Evangile vivant, la tradition orale, comme différents de l'Evangile écrit : de même que tous deux étaient la parole et la doctrine du saint Esprit, de même que tous deux avaient été transmis par les apôtres aux fidèles, ainsi ces deux espèces de la parole divine étaient considérées comme n'en formant qu'une, comme essentiellement inséparables. Aussi, lorsque des hérétiques qui s'étaient écartés de l'Evangile vivant s'appuyaient sur l'Ecriture sainte, on leur répondait qu'ils ne pouvaient se référer à ce qu'ils ne comprenaient pas, parce que l'Ecriture, n'ayant été composée que dans le sein de l'Eglise et n'étant destinée qu'à elle, ne pouvait être mise en contradiction avec l'Evangile vivant. Puisqu'ils avaient puisé leurs sentiments, non dans l'Eglise, mais dans eux-mêmes, puisqu'ils ne pouvaient rapporter leur origine aux apôtres, on leur disait qu'ils avaient tort de s'en référer à l'Ecriture sainte. De cette connexion intime et essentielle qui existe entre la sainte Ecriture et l'Evangile vivant non inter-

rompu, on conclut que l'Eglise ne rejeta jamais rien de l'Ecriture sainte, qu'elle n'en corrompit jamais le texte, mais qu'elle le respecta toujours avec une intention pure et pieuse, afin de le transmettre à la postérité intact et sans tache, tel qu'elle l'avait reçu des mains des apôtres. Cette identité est cause que les Pères de l'Eglise s'en rapportent si souvent à l'un et à l'autre comme à une seule et même chose. Ce que la tradition renferme n'est jamais contraire à l'Ecriture sainte ; et là où l'Ecriture est censée dire quelque chose de contraire à la tradition, ce n'est pas elle qui le dit, mais on le lui fait dire.

Pluralité sans unité.—Le principe de l'unité de l'Eglise paraît beaucoup plus clair, lorsqu'on lui oppose le caractère particulier de l'hérésie. Le christianisme voulut bâtir, sur les fondements d'une vie nouvelle, sainte, et par cela même nécessairement commune, un nouveau système d'idées relativement à Dieu, au monde et à l'homme ; de même que de la vie des anciens païens était résulté le système idéal de l'antiquité. Mais la séparation des païens devait être transplantée dans le domaine du christianisme, et leur égoïsme devait y élever aussi la tête. L'hérésie est, en général, l'action de chercher le christianisme par la pensée seule, abstraction faite de la vie commune des chrétiens et de toutes les obligations qu'elle impose : ainsi c'est une doctrine se développant à part de la vie commune et spirituelle des fidèles, et se donnant le nom de doctrine chrétienne; elle est donc en opposition avec les fidèles qui forment une unité, et qui, pour ce motif, portent le nom de catholiques. La liberté d'investigation étant établie comme maxime fondamentale, à la différence des catholiques qui demandent : Qu'annonce-t-on dans l'Eglise ou qu'y a-t-on toujours annoncé comme doctrine de Jésus-Christ? les hérétiques demandent : Que peut-on imaginer comme christianisme? Ou ils transforment la direction essentiellement historique du catholicisme relativement à la détermination de la doctrine en une direction purement spéculative. Ils établissent en même temps que la voie la plus sûre pour atteindre au christianisme et à Jésus-Christ est de rester indépendant de toute la communauté ecclésiastique ; par conséquent, de vivre dans une entière séparation et dans un égoïsme complet. Ils doivent considérer la conservation de la doctrine chrétienne comme l'ouvrage de l'homme, par cela même qu'ils se croient appelés avec des hommes à la constituer, et qu'ils la regardent comme n'ayant pas existé avant eux. Il va sans dire qu'il ne saurait être question du saint Esprit en tant qu'il conserve perpétuellement une Eglise qu'il a formée et qu'il anime lui-même. La foi et l'amour, qui produit la communauté des fidèles, sont donc considérés comme deux choses absolument différentes par les hérétiques, lesquels pensent qu'on peut avoir cette communauté sans la même foi ; en sorte que le saint Esprit, qui est en nous le principe de l'amour, est considéré comme un esprit différent de celui de la vérité. C'est sur cette séparation de la foi chrétienne d'avec l'amour qui produit l'Eglise que repose la possibilité de l'hérésie, comme sur leur unité repose l'Eglise catholique. En outre, les hérétiques s'en rapportent exclusivement à l'Ecriture sainte, dont la lettre est considérée comme la base de l'hérésie : c'est-à-dire que l'Ecriture sainte est séparée de l'Eglise, à laquelle elle a été donnée, et qu'elle est expliquée dans un sens qui lui est étranger; sans quoi les hérésiarques n'eussent pas ouvert leurs écoles, et ne se fussent pas séparés de la communauté des fidèles. Enfin, l'hérésie concevant le christianisme, non comme une chose pleine de vie, mais comme une idée morte qui, n'étant susceptible et n'ayant besoin d'aucun développement, peut être ramenée machinalement vers son origine, l'Eglise primitive est désignée par la plupart des hérétiques, déjà par Marcion, au temps duquel il existait encore des disciples immédiats des apôtres, comme le point vers lequel on doit retourner : en remontant ainsi à l'Eglise primitive, on alla au delà de l'origine du christianisme, et on tomba dans le paganisme et le judaïsme. Les hérésies dans le christianisme correspondent aux cultes des nations païennes ; comme le polythéisme naquit du péché originel, ainsi il sortit de l'hérésie une certaine polychristie ; et il serait intéressant de rechercher comment, d'après le caractère intrinsèque de chaque hérésie, s'est formée proprement l'idée du Christ. Si nous partons du commencement de l'Eglise, en considérant comme son prototype l'union entre la Divinité et l'homme, ou la communauté des disciples avec Jésus-Christ et entre eux, qui est représentée par saint Jean comme le type de ses

fidèles ; si nous considérons l'Esprit unique, l'Esprit animant les fidèles, la doctrine unique, tous les préceptes de la Bible, nous parlons de l'unité ; si nous considérons la perfection finale de l'Eglise, lorsque tout sera soumis au Christ, nous y voyons l'unité. L'hérésie, tendant de sa nature à séparer, et incapable d'après ses principes de fonder l'unité, est pour cela même entièrement proscrite du domaine de Dieu. En tant qu'elle en est exclue, elle n'a pas d'existence propre : ne provenant pas de l'Esprit divin, n'existant que dans les hommes et par les hommes, elle appartient à l'époque où l'Eglise se développe et lutte contre le monde ; elle est, pour cette raison, de même que le mal, simplement négative ; elle n'est là que pour donner incessamment plus d'évidence à ce qui existe réellement, pour exalter malgré elle l'Eglise, et pour l'asseoir sur des bases plus solides. Au milieu des antithèses des gnostiques idéalistes d'une part, des chiliastes charnels, des montanistes et des matérialistes d'autre part, la doctrine catholique se développa avec éclat. Alors que les Docètes attaquaient l'humanité, les Ebionites, les Théodotiens, etc., la divinité du Christ, par quel effet miraculeux n'acquit-on pas la conviction de la nécessité de l'une et de l'autre pour opérer notre rédemption ? Tandis que le christianisme, provenant toujours et exclusivement de l'Esprit divin, est dans l'Eglise, l'hérésie, au caractère purement négatif, se trouve hors du christianisme, malgré les vérités qu'elle s'en approprie, et, dans le vaste domaine du néant, on ne peut savoir par sa doctrine quelle en est proprement la substance. Empruntant en partie cette substance d'une philosophie qui s'est développée indépendamment du christianisme, en partie de formes particulières dans l'Eglise, qui, d'après la diversité des temps, sont même très-différentes, elle varie autant que celle-là, et elle est aussi diversifiée que celles-ci peuvent l'être ; mais, lorsqu'on connaît ces deux facteurs, on peut assez bien déterminer en quoi peut consister la doctrine d'une secte. Voilà pourquoi les saints Pères disent que l'hérésie ne s'attache jamais qu'à la vérité catholique, et qu'elle ne saurait exister sans elle : les principes des hérésies diffèrent à l'infini ; elles sont contraires les unes aux autres ; elles s'accordent en ce point seulement qu'elles combattent contre l'Eglise. En disant que l'hérésie est hors du christianisme, on ne prétend pas qu'elle n'en ait rien du tout, mais uniquement que ce qui la constitue et ce qu'elle a fondé est contraire au christianisme : chaque hérésie en particulier est telle au moyen de ce qu'elle a d'égoïste et de purement humain en elle. Ses sectateurs ayant renoncé à la protection de l'Esprit divin qui domine dans l'Eglise, et s'étant laissé séduire par la doctrine et par le nom d'un homme, au lieu que le chrétien ne peut recevoir son instruction que de Jésus-Christ, on les appela captifs, esclaves des hommes et du mal. Dans le christianisme, tout doit être ramené à un point de départ ; et, afin que cela soit possible, la doctrine chrétienne ne doit jamais périr, et n'avoir besoin ni de restaurateur, ni de docteur dont les opinions sont en contradiction avec elles-mêmes, dont l'autorité repose sur leurs propres idées et sur leurs propres découvertes, qui prétendent trouver les premiers la loi divine, et qui l'interprètent à leur manière. Tous doivent être d'accord, et personne ne peut enseigner à part ; tous ne doivent être que les disciples d'un seul Maître, de sorte que Jésus-Christ enseigne et l'homme apprenne toujours. Dans le christianisme il n'existe d'autre époque que celle qui commence par Jésus-Christ et par la descente du Saint-Esprit : le reste ne consiste que dans des périodes, c'est-à-dire dans le développement d'une force unique et durable. Mais les hérésiarques, aspirant à la gloire d'être chefs d'école, s'imaginent devoir faire époque : il est dans le caractère de l'hérésie de séparer le passé de l'avenir, et de se placer entre deux.

Unité dans la pluralité.— Si le principe catholique réunit tous les fidèles en une communauté, l'individualité de chacun ne saurait être détruite, car chaque individu doit continuer d'exister dans le corps de l'Eglise comme un membre vivant ; c'est justement par les qualités diverses des individus, c'est par leur développement et leur mouvement libre, que le tout arrive à former un organisme florissant et prospère ; la loi relative à l'organisation, en général, s'applique au corps de l'Eglise : développement libre des qualités des individus, qui sont vivifiés par un même Esprit, de telle sorte qu'il y a bien différentes qualités, mais un seul esprit.

Pour montrer d'abord comment, au point de vue de la théorie du christianisme, le principe

catholique met en harmonie le développement libre des individus avec l'existence du tout, il faut rappeler que Jésus-Christ et les apôtres annoncèrent la parole de Dieu avec une grande simplicité, et que, comme effet de la puissance divine, on devait y ajouter foi sans toutes ces preuves, sans tout cet art au moyen desquels les hommes cherchent à faire adopter leurs opinions. Mais, les uns ayant plus de goût et d'aptitude pour les sciences spéculatives que les autres, naturellement le christianisme devint bientôt aussi un objet d'étude de ce genre. Les attaques dirigées contre lui, de la part des infidèles tant Juifs que païens, et la manière dont il fut défiguré par les hérétiques, engagèrent des hommes instruits à consacrer leurs talents à son triomphe, à l'exposer aux uns sous le rapport de sa conformité avec la droite raison, et à désarmer les autres, tant en leur opposant la conviction uniforme de tous les chrétiens, ou la tradition, qu'en leur présentant l'analyse de l'essence du christianisme. On remarque déjà dans les apôtres cette différence dans la direction de leur esprit : dans saint Paul, le goût de la spéculation et de la dialectique prédominait, et il faisait servir cette individualité spirituelle contre les Juifs et les païens, et les chrétiens attachés au judaïsme ou au paganisme ; dans saint Jean, au contraire, c'était la profondeur et le feu de l'âme. Dans saint Ignace nous trouvons, comme dans saint Jean, le sentiment vif d'une âme croyante, une mysticité sublime, tandis que dans saint Clément de Rome il se développe un caractère semblable à celui de saint Paul ; de sorte, néanmoins, que saint Ignace ressemble plus à son maître saint Jean que saint Clément ne ressemble à saint Paul. Le parallèle qui existe entre saint Ignace et saint Clément s'applique à saint Irénée, sorti de l'école de saint Jean, et à saint Justin : saint Irénée, enflammé immédiatement de la foi, pénétra bien plus avant dans le christianisme que le philosophe saint Justin ; mais c'est proprement à ce dernier que commence la philosophie du christianisme, qui, à cette époque, atteignit au plus haut degré dans l'école d'Alexandrie. Il s'agit ici du rapport entre la foi et la science, et on s'explique comment il est possible que ceux qui étaient parvenus à la hauteur de la spéculation la plus élevée entretinssent des relations spirituelles avec ceux qui ne faisaient que rester toujours fidèles à la foi, laquelle devait demeurer toujours la même : mais ne paraît-il pas qu'il ait fallu arrêter l'élan de la spéculation, sous peine de voir la foi altérée et l'unité des chrétiens interrompue ? Dans de telles spéculations, en faisant entrer les choses divines dans le cercle des choses terrestres et individuelles, et en cherchant à assigner des limites à l'infini, on pouvait à peine éviter de dire tantôt trop, tantôt trop peu ; ce qu'on pouvait éviter le moins, c'était que les hommes qui y essayèrent les premiers leurs forces ne tombassent dans des méprises. Aussi se produisit-il dans l'Eglise une divergence parmi les théologiens, ceux qui dans la foi préféraient la simple conception du christianisme à la spéculation blâmant celle-ci comme une prétention vaine et téméraire ; et saint Irénée, qui se faisait remarquer par sa modération, fut à leur tête vers la fin du IIe siècle. Au milieu de ces divergences, l'Eglise gardait un calme respectable ; l'Esprit qui l'anime nourrissait, pénétrait et unissait tous ses membres ; en lui s'évanouissaient toutes les nuances des individualités. Elle laissait, avec la conscience de ses forces, ses enfants s'abandonner à leurs penchants particuliers, pourvu qu'il ne manifestassent aucune tendance ostensible contre ce qui existait depuis le commencement et qui était généralement admis. La spéculation avait un libre cours, quoi qu'on en prévînt les écarts par des avertissements fraternels. Si l'on n'admettait point au nombre des symboles publics ses résultats, en tant qu'ils renfermaient des choses purement individuelles et limitées, puisqu'on restait invariablement attaché à ce qui est, en général, historique et traditionnel, on n'en recueillait pas moins des avantages notables : car, depuis que la connaissance catholique se fut ainsi formée, la fausse connaissance des hérétiques se trouva tellement resserrée de toutes parts, tellement poursuivie et attaquée dans son essence, qu'affaiblie et épuisée elle se flétrit bientôt. Ceux qui, par leurs talents et par la culture de leur esprit, rendirent ce service à la communauté catholique, en revanche recevaient tout d'elle. En les élevant et les nourrissant dans son sein, en leur communiquant l'esprit qui l'anime, en produisant en eux une vie chrétienne avant de les laisser parvenir à une connaissance développée du christianisme, elle rendait

possible en eux cette profondeur de contemplation, et les mit à même d'atteindre à cette hauteur de spéculation dont Clément d'Alexandrie et Origène disent qu'elle remplit ceux qui y sont parvenus d'un grand bonheur, d'une joie inexprimable et d'une consolation céleste. Cette science véritablement sainte fut aussi, pour cette raison, considérée comme un don du Saint-Esprit, et l'Eglise se prononça à cet égard si explicitement, qu'elle révère les plus grands défenseurs de ses vérités comme des saints. Ainsi l'Eglise pouvait posséder des membres d'une individualité très-différente; les besoins de tous étaient satisfaits; elle offrait de la nourriture à tous; tous se mouvaient librement, avec joie, agissant les uns par les autres, et chaque membre soutenant l'autre; la foi et la connaissance se communiquaient et se confondaient; tous formaient ensemble un grand tout organique, animé d'un même esprit; les individus croissaient, et le tout florissait. Le caractère des écrivains catholiques montre combien peu l'esprit de l'Eglise circonscrit l'individualité; combien, au contraire, celle-ci se développe avec efficacité et avec force. Nulle Eglise n'a jamais produit des hommes aussi grands et aussi influents que l'Eglise catholique dans le cours de son existence, et cela est facile à concevoir. Des questions de la plus haute importance excitent l'intelligence or : qu'y a-t-il de plus grave et de plus intéressant que de défendre la vérité et de fonder sa domination, comme c'est la mission de l'Eglise ? Les chefs des communautés hérétiques voulant rétrécir les vérités éternelles du christianisme dans les limites de leur époque et de leur individualité, leurs ouvrages ne survécurent pas à l'époque même à laquelle ils prétendaient imprimer un cachet d'éternité; celle qui suivit immédiatement ne se donna pas la peine de les transmettre à la postérité, pour lui prouver, à peu d'exceptions près, qu'elle n'avait pas à les regretter, et avec un juste pressentiment que le temps qui en déplorerait la perte aurait tous les moyens possibles d'en produire d'équivalents. Comme, au contraire, les ouvrages des Pères défendaient l'éternité, la cause de Jésus-Christ, la cause de l'Eglise, la cause du salut et de la consolation de l'Humanité, et que leurs auteurs avaient aussi en grande partie le courage de souffrir et de mourir pour elle, ils répandirent sans limites de temps mille bénédictions, brillèrent au milieu de siècles ténébreux, et devinrent aussi pour le siècle présent la source d'une vie renouvelée, d'une vie plus profondément chrétienne.

Après avoir montré comment, au point de vue de la théorie du christianisme, le principe de l'unité mit en harmonie le développement libre des individus avec l'existence du tout, il faut montrer, dans l'Eglise primitive, le rapport de ce principe avec l'individualité au point de vue de la vie chrétienne dans le sens le plus restreint. Les mœurs des chrétiens peuvent être regardées comme l'expression et le développement du principe intérieur et saint dans la vie. Les apôtres enseignèrent en quoi elles consistaient, par quelles actions déterminées les sentiments sanctifiés devaient se produire; et les Eglises, instruites par les apôtres, propagèrent par la tradition ce qu'elles avaient appris d'eux à cet égard. Mais la lutte que la communauté chrétienne avait à soutenir pour la conservation de la foi pure se renouvela pour le maintien des mœurs des chrétiens. Si, dans la plupart des cas, la manière d'agir était précisée, de telle sorte que les sentiments chrétiens ne pouvaient s'y prononcer que d'une manière déterminée, et que ceux qui prescrivaient des règles contraires étaient regardés, à raison de l'opposition de leurs sentiments, comme exclus de l'Eglise; il y avait aussi des cas où l'expression des sentiments chrétiens était entièrement abandonnée à l'individualité de chacun Le christianisme ayant été introduit dans un monde tout à fait corrompu, dans lequel le corps dominait l'esprit et le tenait en captivité, dans lequel les débordements sensuels avaient atteint le plus haut degré, il était naturel que les chrétiens, méprisant la sensualité, s'abstinssent la plupart du temps de ce qui formait l'unique objet de la convoitise des hommes du monde. Plusieurs vendaient, pour cette raison, leurs biens, en distribuaient le produit aux pauvres, se nourrissaient du travail de leurs mains, et donnaient encore le surplus aux indigents. Ils mangeaient très-peu, et leurs aliments étaient des plus communs. Plusieurs, ne se mariant jamais, restaient toute leur vie dans le célibat; d'autres se mariaient, mais faisaient vœu de continence; d'autres prenaient la résolution de ne pas convoler à de secondes noces

après la mort de leur première épouse ; d'autres enfin recouraient à diverses mortifications. Ils ne faisaient point, pour cela, de leur manière de penser et d'agir une loi générale, laissant à autrui la liberté de produire, d'exprimer et de modifier les mêmes sentiments d'après sa propre individualité. Ils regardaient donc le mariage comme une institution divine, les biens de ce monde comme un don de Dieu, les aliments comme un bienfait. En général, il n'en était pas ainsi hors de l'Eglise. Tandis que les uns croyaient ne pouvoir prouver la liberté et l'indépendance du corps qu'en détruisant le corps et en se permettant toute sorte de plaisirs, ou en introduisant la communauté des femmes, afin de donner au corps un empire complet, d'autres interdisaient tout à fait le mariage comme Marcion, ou les secondes noces comme Montan, instituaient une abstinence légale et entière de certains mets, établissaient des jeûnes sévères, longs, fréquents, et faisaient de leur individualité une loi générale, ce qui parut égoïste et, partant, contraire au christianisme. L'individualité, de sa nature, est quelque chose de borné; loin de constituer l'esprit, elle n'en est qu'une forme; elle est même souvent locale, temporaire, purement accidentelle, basée par conséquent sous ce rapport sur ce qui est matériel et périssable. Quiconque veut donc lui attribuer l'universalité confond ce qui est sensuel avec ce qui est spirituel, ce qui est conditionnel avec ce qui ne l'est pas. Mais c'est le propre de l'égoïsme que tout doit prendre sa forme et qu'il imprime son essence à tout, de sorte que l'univers et l'ordre même du salut doivent devenir un reflet de son état borné. C'est là le caractère de chaque hérésie, et la cause de son anéantissement : elle veut élever l'individualité limitée de son auteur à l'universalité : aussi ce qui n'appartenait qu'à lui et à ses quelques adhérents disparaît-il par suite du changement des circonstances, comme n'étant pas spirituel, comme n'étant pas vrai.

Il nous reste à examiner le rapport du principe de l'unité avec le développement du culte extérieur des individualités. Le culte, en tant que nous avons à l'apprécier, est l'expression d'idées religieuses par des formes dans l'espace, par des actions symboliques alternant avec la parole ou accompagnées de celle-ci. Comme la doctrine est la foi intérieure de l'Eglise, renfermée dans des idées, ainsi le culte est en majeure partie cette foi même se réfléchissant par des marques significatives; et cette identité qui existe entre le culte et la doctrine peut expliquer pourquoi les chrétiens insistaient, dès le IIe siècle de l'Eglise, tant sur l'unité de doctrine que sur l'unité de culte, tendance qui ne s'est perdue en aucun temps. L'Eglise primitive fournit plusieurs exemples du rapport dont nous venons de parler entre le culte et la doctrine. Plusieurs sectes gnostiques ne célébraient pas la nativité de Jésus-Christ, donnant à connaître par là que Jésus-Christ était un homme ordinaire dont la naissance ne devait pas être l'objet d'une réjouissance particulière : en revanche, elles célébraient la fête de son baptême, parce qu'alors la divinité s'était unie à lui au moyen de ce baptême. D'autres ne célébraient point la passion de Jésus-Christ, parce qu'elles lui donnaient un corps apparent qui ne pouvait souffrir, ou croyaient que la divinité se retirait à l'approche des souffrances. D'autres n'observaient pas la fête de Pâques, parce qu'elles niaient la résurrection. Le culte extérieur étant l'expression de la foi intérieure, il était nécessaire, eu égard à l'unité de la foi, de produire ce phénomène que le culte, compris dans son ensemble, se développât de la même manière dans toute l'étendue de l'Eglise. Mais, comme la religion à l'intérieur doit se développer d'après les besoins, et que l'Eglise ne mettait pas de bornes aux besoins, l'unité ne consistait pas en ce que les deux premiers siècles servaient de règle absolue au IIIe ou celui-ci aux siècles à venir. Sous certains rapports, on voit le développement le plus libre. Les besoins du moment n'étaient pas partout les mêmes : ainsi les évêques d'une contrée se voyaient forcés d'opposer une fête chrétienne à une cérémonie païenne, afin que les fidèles, occupés du culte chrétien, ne s'occupassent point du culte païen ; ou bien le culte païen, par quelque analogie, donnait lieu à une cérémonie chrétienne : dans une autre contrée, on devait s'efforcer de donner à un symbole païen ou à un usage un esprit chrétien, parce que le peuple ne voulait pas y renoncer, ou parce qu'il paraissait convenable. En cela, l'Eglise agissait très-franchement. Les cérémonies païennes ou juives, comme telles, ne sont pas mauvaises ; mais l'intention qu'on y

attache peut être mauvaise. L'Eglise chrétienne pouvait donc adopter des symboles païens, même des formules de prières, comme le *Kyrie eleison*, et y attacher une idée chrétienne : vouloir lui en faire un reproche, serait le propre d'un esprit borné, gnostique et pharisien. L'Eglise n'a-t-elle pas également adopté les langues anciennes, et une foule de mots avec d'autres significations? Ce qui est purement extérieur est-il par lui-même pur ou impur? Jésus-Christ avait pris des Juifs les cérémonies du culte qu'il nous a transmis, comme la cène, le baptême, etc.; il avait même composé le *Pater*, d'après une ancienne formule de prière; et les apôtres avaient emprunté, par exemple, l'imposition des mains à la Synagogue. Ils n'empruntèrent aucune cérémonie païenne, parce qu'ils ne vivaient pas au milieu des païens. Mais, le christianisme, dans lequel le judaïsme et le paganisme devaient se confondre, se propageant parmi les gentils, il était naturel qu'on adoptât plusieurs cérémonies de leur culte, en leur démontrant que ce n'était pas la circoncision qu'il fallait, mais la foi en Jésus-Christ et le nouvel esprit. Enfin les différents caractères de l'Orient et de l'Occident, qui se retrouvent dans leurs liturgies, se font déjà remarquer : s'éloignant l'un de l'autre sous ce rapport, ils étaient toutefois unis d'une manière étroite par quelque chose de plus élevé. Le principe d'unité planait au-dessus des formes, et n'avait d'autre but dans tous ses mouvements que d'exprimer un même esprit au milieu de leur variété.

Parlons maintenant de l'unité du *corps* de l'Eglise.

Unité dans l'évêque. — L'Eglise est un effet de l'amour vivant dans les fidèles par le Saint-Esprit. Comme le principe divin, communiqué aux fidèles, est un dans ceux où il se trouve, comme il engendre l'unité de la foi, il se manifeste aussi en attirant et reliant entre eux ceux chez lesquels il existe, en les réunissant en une grande unité sociale, en formant une Eglise, dont le lien est par cela même l'amour; car l'amour seul attire, réunit et forme. Du moment donc que l'amour était répandu dans l'homme par l'Esprit divin, l'Eglise existait. L'Esprit divin se communiquant à l'Humanité et lui donnant une nouvelle force, il devait en résulter un phénomène extérieur qui lui répondît, c'est-à-dire une Eglise visible. L'idée d'une Eglise invisible, fondée par Jésus-Christ sur la terre, est si contraire au christianisme, que l'Eglise visible est supposée partout par Jésus-Christ, par ses apôtres, par l'Eglise primitive, et qu'elle existe toujours comme un fait, quelque loin qu'on remonte dans l'Histoire. Jésus-Christ anticipe une Eglise visible, lorsqu'il ordonne d'y admettre par le baptême visible ceux qui croient en lui; lorsqu'il institue la cène; lorsqu'il dit à saint Pierre : Je vous donne les clefs du ciel, et ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel; lorsqu'il répète la même chose aux autres apôtres : car ces paroles, qu'elles s'appliquent à l'admission dans l'Eglise ou à une rémission proprement dite des péchés, supposent une réunion visible. Il en est de même dans les écrits des apôtres. Quand saint Paul (*a*) exhorte à conserver l'unité de la foi, ce qu'il dit serait un non-sens, s'il était question d'une Eglise invisible. On suppose le même fait, quand saint Paul et saint Jean enseignent à éviter les hérétiques; car, en ce cas, les fidèles sont considérés comme une réunion visible ayant des sentiments religieux déterminés, de sorte que les dissidents peuvent en être exclus : sans communauté visible, il ne saurait y avoir de séparation. A l'époque qui suit immédiatement le temps des apôtres, on suppose toujours une Eglise visible, et nous n'avons pas besoin de le démontrer. Si l'Eglise doit être regardée comme le produit extérieur d'une force productrice intérieure, comme le corps d'un esprit qui se crée lui-même, elle est nécessairement cette institution dans laquelle et par laquelle la vraie foi et le vrai amour se conservent et se propagent. Puisque, par la réunion des fidèles, il se forme une vie commune et véritable, et qu'une telle vie est subordonnée à deux facteurs, la force spirituelle et sa manifestation extérieure organique, l'esprit chrétien et l'Eglise sont l'un à l'autre comme l'esprit et le corps dans l'homme. La force active, communiquée aux fidèles par le Saint-Esprit, crée le corps visible de l'Eglise, et l'Eglise visible conserve et supporte la force élevée qui lui est communiquée, et la communique à son tour. De l'idée d'une institution il ne faut pas séparer celle du mécanisme. Or l'Eglise est un organisme vivant, et

(a) *Ephes.* IV, 3.

il nous faut dire quels sont les organes et les fonctions par lesquels le corps de l'Eglise se présente comme tel, conserve l'unité de vie intérieure, lie tout au dedans, et agit au dehors. Comme Jésus-Christ choisit dans le nombre de ses disciples les douze apôtres pour annoncer sa doctrine à l'univers et pour avoir la direction générale de ses fidèles, ainsi les apôtres préposèrent aux communautés qu'ils avaient fondées certains hommes pour les remplacer, afin que leur mission apostolique se perpétuât. Sans cette prédication régulière et bien organisée, il n'y aurait eu que des échos incertains de l'Evangile sur la terre. Mais, grâce à cette régularité, la prédication de la parole de Dieu reçut de la consistance, un sens précis, clair, déterminé; il se réunit autour du même centre une foule d'hommes partageant les mêmes sentiments; ils formèrent une masse, qui était toujours instruite de la parole de Dieu, qui vivait selon l'amour et qui s'opposait avec des forces concentrées à tout ce qui était contraire au christianisme. Aussi rien ne frappa plus les païens que la communauté des chrétiens. L'idée de l'évêque, centre de l'unité de tous, doit être ainsi fixée : tous les fidèles, aussitôt que le principe saint et organisateur se manifeste en eux, se sentent tellement entraînés les uns vers les autres et vers la réunion, que ces mouvements intérieurs ne cessent que lorsqu'ils se voient représentés par une image; l'évêque est donc la réunion visible des fidèles en un lieu déterminé; il est l'amour personnifié des uns envers les autres, la manifestation et le point central vivant des sentiments chrétiens, tendant à l'unité; et, puisque ceux-ci peuvent être contemplés sans cesse dans l'évêque, il est l'expression de l'amour même des chrétiens, il est de plus le moyen de l'entretenir et de le conserver. L'évêque étant l'amour personnifié de la communauté et le centre de tous, quiconque est uni à lui est en communauté avec tous, et quiconque est séparé de lui s'est soustrait à la communauté chrétienne de tous et est séparé de l'Eglise. L'Eglise est donc dans l'évêque, et l'évêque dans l'Eglise. Ce centre est si nécessaire que sans lui toute communauté serait impossible, et l'idée d'une Eglise est présentée de telle manière qu'elle est un peuple uni dans son évêque : aussi deux évêques dans une communauté sont impossibles, et l'un des deux est nul. Puisque les sentiments chrétiens de tous se réunissent en lui comme dans le centre de tous, il les exprime aussi, et il en est l'organe. Un acte religieux commun est pour cette raison impossible sans lui. Il est le docteur public et ordinaire; car la doctrine apostolique, annoncée à la communauté, se trouve en lui avec la plus grande abondance. Il exprime les mouvements religieux de tous, et sa prière à Dieu devant la communauté est la prière de tous. Puisque la communauté est en lui et lui dans la communauté, on dit équivalemment, savoir que le pouvoir des clefs est donné à la communauté et à l'évêque; la puissance que Dieu a confiée à l'Eglise est notamment exercée par lui, la réconciliation avec tous se fait dans l'évêque qui est l'image de l'amour de tous, et Jésus-Christ approuve et bénit ce qui a lieu ainsi. Image de l'amour de la communauté, sa plus belle fleur, son plus beau fruit, il est le modèle de toutes les vertus chrétiennes (a); tous doivent élever les yeux vers lui, l'idéal du bien, et celui qui a contemplé sa vie doit revenir plein d'enthousiasme pour Jésus-Christ. Ses discours sont un torrent de vie intérieure, ses actions manifestent des trésors incomparables de grâce divine. Il est le père, le fiancé de l'Eglise, l'organe vivifiant et fécondant de Jésus-Christ. Aussi celui qui a commis un péché mortel après le baptême est indigne d'une vocation si sublime, et ne peut pas devenir ministre des autels : si, comme tel, il en commet un, il ne mérite plus de l'être. Puisque l'évêque doit représenter comme une image vivante l'amour de tous, tous doivent assister à son élection, non pas qu'il agisse en vertu d'un mandat du peuple, car ses fonctions ne résultent point d'une convention humaine; elles ont une origine divine, et c'est le Saint-Esprit qui établit les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu : mais tous doivent attester qu'il surpasse tout le monde en amour pour Jésus-Christ et en force pour l'annoncer; tous doivent voir en lui celui qui doit les unir tous, et qui, de même qu'il représente l'amour de tous, doit posséder l'amour de tous. Il n'est pas plus saint que les autres parce qu'il est prêtre, mais il a été fait prêtre parce qu'il était plus saint. Celui qui aspire

(41) *I Petr.* v, 1-13.

à la dignité épiscopale en est indigne, et celui qui en est digne n'y aspire pas : le premier n'en sent pas le poids et les misères, et celui qui les sent se retire. A raison de ces caractères, on se plaisait à dire, non pas que l'évêque avait tels ou tels droits, mais qu'il devait avoir soin et répondre de toute la communauté ; on appelait ses fonctions un service, et lui-même le serviteur de tous. Comme d'un côté, la nécessité, créée par le Saint-Esprit, produit l'évêque, point central de l'amour de la communauté, c'est aussi, de l'autre côté, le Saint-Esprit qui y pourvoit. C'est lui qui nous fait part de différents dons : tandis que dans l'un se manifeste le besoin de recevoir, l'autre a la plénitude de la foi et de l'amour pour y satisfaire ; l'un a reçu le pouvoir d'édifier ; l'autre celui d'être édifié ; l'un a en partage la force, la vigueur, et la sagesse pour conduire, les autres ont besoin d'être conduits. Les fidèles, réunis par la force unitive qui leur est communiquée, se trouvent en rapport avec le partage des différents dons, par suite duquel ils ont tous besoin les uns des autres, et forment un tout organique, dont les membres doivent être également unis à Dieu par la foi vivante et par la pureté du cœur ; d'où résulte pour tous les chrétiens une véritable dignité sacerdotale. Du reste, l'évêque étant regardé comme ne formant qu'un avec la communauté, et celle-ci étant considérée comme n'existant pas sans lui, de même qu'il n'existait pas sans elle, on le voyait faire de concert avec elle la plupart des choses. Son conseil intime se composait du presbytère ou de la réunion des prêtres d'une Eglise, qui, comme lui, avaient été choisis parmi ceux qui se distinguaient le plus par leur esprit. Sans ceux-ci, qui constituaient en quelque sorte son sénat, il n'entreprenait rien d'important. Mais ces rapports entre l'évêque et la communauté, qui appartiennent aux premiers siècles de l'Eglise, se modifièrent à mesure que le caractère des membres de la communauté subit lui-même des changements. Quand les fidèles cessèrent d'être un cœur et une âme, l'évêque, qui n'était plus le produit de cet amour actif qui naguère les enflammait et les unissait tous, se trouva à l'égard de la communauté dans le rapport où la loi se trouve à l'égard de l'homme dont l'intention est inefficace ou hostile. La loi ordonne ce qui contrarie l'homme, et l'évêque se vit réduit à faire connaître et exécuter ce qui devait être fait, plutôt qu'à l'indiquer seulement par sa seule présence. Dès lors la communauté et l'évêque se séparèrent de jour en jour davantage ; non point que les évêques se soient élevés, mais parce que le peuple est tombé, en sorte que ceux-là durent nécessairement paraître placés plus hauts et être plus puissants qu'auparavant.

Unité dans le métropolitain. — Le Saint-Esprit, qui a formé au milieu des chrétiens une vie commune, et qui s'est préparé dans chaque communauté un peu importante un organe par lequel il s'est manifesté comme principe organisateur et unitif, devait, considérant les limites de ces communautés comme nulles pour lui, leur unir celles qui se trouvaient au delà ; et l'union qui en est résultée devait à son tour se donner un organe par les fonctions et l'activité duquel elle alimentait et avançait sa propre vie. L'esprit organisateur intérieur du christianisme, qui ne sait pas ce que c'est que séparer et isoler, est donc le vrai fondement de l'union métropolitaine. C'est de l'intérieur que s'organisa réellement le corps de l'Eglise, comme la forme d'une puissance intérieure active, et non du dehors à la manière des masses inorganiques, privées de vie, d'esprit et de force. Les rapports commerciaux, ou politiques, existant entre les petites et les grandes villes, qui étaient ordinairement les métropoles civiles, ont bien pu déterminer le point de réunion ecclésiastique ; mais ils n'ont nullement déterminé la réunion elle-même. Les relations d'évêques voisins et leur agglomération en un tout, qui forment l'essence de l'union métropolitaine, sont reconnaissables dès le temps des apôtres ; et, si les rapports entre des Eglises épiscopales voisines restèrent d'abord sans formes précises et sans limites fixes, on les voit assez bien caractérisés dans la seconde moitié du IIe siècle. Dès que l'union, jusqu'alors instinctive, de plusieurs Eglises épiscopales était clairement développée entre elles, et qu'elle s'était manifestée comme telle, en produisant un organe déterminé, ce tout supérieur s'emparait de toutes ses parties, et les organisait d'une manière aussi uniforme que possible ; leur vie était une véritable vie de communauté, et elles se considéraient comme les membres d'un même corps. L'évêque, centre des diocèses particuliers, était

l'organe le plus propre à les unir à d'autres; quand il unissait ainsi son Eglise, il ne pouvait rien entreprendre d'important dans sa communauté sans avoir égard à cette union, il devait prendre conseil du point central; et celui-ci était tenu, à son tour, à l'égard des membres particuliers de la circonscription métropolitaine. Le rapport de l'unité du tout avec les parties, rendant indispensable la réunion personnelle des chefs des diocèses, donna lieu aux conciles provinciaux. Si l'on remarque que les apôtres délibéraient déjà autant que possible en commun sur les affaires les plus graves (a); que, par la manière dont le christianisme se propagea de certaines Eglises métropolitaines, l'union de ceux qui provenaient tous d'un semblable point central était déjà déterminée; que, par l'institution apostolique en vertu de laquelle les Eglises épiscopales voisines devaient fournir un évêque au siége vacant, cette union fut encore resserrée davantage, on découvre les germes de ce qui forme l'essence de ces conciles, dont l'assemblée des apôtres à Jérusalem fut le modèle, et qui se multiplièrent de bonne heure, comme le prouvent ceux qu'on tint au sujet des Montanistes et au sujet de la Pâque. En la personne de chaque évêque, qui est l'unité des fidèles, comparaissait toute sa communauté, qu'il représentait. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eût des prêtres et des diacres : car, de même que l'évêque, indépendamment de ses rapports avec l'union métropolitaine, dirigeait son propre diocèse à la tête du presbytère, ainsi il pouvait se présenter au synode accompagné d'une partie de ce presbytère, et le peuple aussi y était fréquemment présent. Mais, plus le cercle des Eglises qui devaient s'unir s'agrandit, plus le peuple se retira vers le fond du tableau ; et dans les conciles provinciaux il ne reparaît plus régulièrement, mais seulement à cause de la publicité, car il n'y avait que le peuple de la ville où le concile se tenait qui pût y assister. Tous les fidèles étant réunis dans leurs évêques, on ne saurait se plaindre de l'exclusion du peuple, comme si l'évêque était un être séparé du peuple, ayant un intérêt différent; comme s'il n'était point dans le peuple et le peuple en lui.

Unité de tout l'épiscopat. — La délimitation de la communauté ecclésiastique par l'union diocésaine, ayant à sa tête l'évêque comme point central, n'avait lieu que pour se procurer un organe, au moyen duquel on parvînt à une union plus étendue : œuvre vraiment divine, car qu'y a-t-il de plus digne de devenir l'organe de l'amour que le produit de l'amour? L'union métropolitaine ne s'organisa que comme un point d'appui propre à donner de nouvelles forces à ceux qui aspiraient à l'union régulière de tous les fidèles, et à leur faire atteindre ce but désiré d'une vie commune. Les apôtres formèrent, de leur vivant, les points de réunion de tous les chrétiens, auxquels ils apprenaient à se regarder comme un grand tout visible, dont les parties fussent étroitement unies, et les destinées inséparables. Tandis que les disciples immédiats des apôtres s'appliquaient à montrer combien l'unité extérieure et visible de tous les fidèles était l'expression nécessaire des sentiments intérieurs, une union régulière se développa d'une manière remarquable ; car les évêques les plus éloignés avaient ouvert entre eux une correspondance par écrit, au moyen de laquelle ils se communiquaient ce qui se passait de plus notable dans leurs Eglises. Il est hors de doute que, dès le milieu du II[e] siècle, il existait une union très-intime entre toutes les Eglises par le canal de leurs évêques, et qu'il ne se manifestait plus aucun développement de quelque importance dans la chrétienté en général qui ne fût considéré comme intéressant toute cette communauté des chrétiens. La coutume d'après laquelle les évêques s'envoyaient réciproquement l'Eucharistie en signe de communion atteste encore l'union de tous entre eux. Comme l'Eglise, d'après sa base intérieure, formait une unité, il en fallait nécessairement une qui lui répondît à l'extérieur. Or, de même que chaque évêque est un produit, basé sur l'institution divine, d'un nombre déterminé et par lui-même accidentel de fidèles, ainsi la réunion des évêques est un produit général de tous les fidèles, absolument un et indivisible comme les fidèles eux-mêmes dont ils représentent l'unité. De là vient que les expressions d'unité de l'épiscopat et d'unité de l'Eglise sont employées comme synonymes; et, à cette occasion, nous signalons l'analogie qui existe entre le rap-

(a) *Act.* XV.

port d'un évêque particulier avec son Eglise et celui de l'épiscopat avec l'Eglise en général. L'Eglise est la réconciliation qui s'est réalisée par l'entremise de Jésus-Christ entre Dieu et les hommes, lesquels, par amour pour le Sauveur, forment aussi bien une unité avec lui qu'ils en forment une entre eux-mêmes : telle est l'essence intérieure de l'Eglise catholique, essence dont l'épiscopat et la constitution de l'Eglise ne sont que la représentation extérieure. L'unité extérieure de l'épiscopat est une émanation de cette unité intérieure ; et la constitution de l'Eglise n'est que la concentration de l'amour pour agir dans toute sa force sur les différents membres du grand corps uni par l'amour et contre l'esprit de ce monde. Nous trouvons Jésus-Christ et restons dans la vérité lorsque nous restons dans l'amour, dans l'unité, dans la communauté. Nous n'obtenons la vraie indépendance que dans l'Eglise et comme membres de cette grande communauté : là, nous sommes des hommes ; hors de là et dans la séparation, nous sommes des enfants, à la merci de tout souffle de doctrine humaine, et abandonnés à nos propres folies et à celles d'autrui. Aussi tous les adversaires du catholicisme, ayant senti de tout temps le rapport intime qui existe entre la conservation de la doctrine catholique et l'organisation ecclésiastique, ont-ils attaqué celle-ci, et cherché à rendre suspects aux membres de l'Eglise les organes de l'amour et de l'unité.

Unité dans le Pape. — L'union organique de toutes les parties en un tout, qu'implique d'une manière absolue l'idée de l'Eglise, n'est pas complétement atteinte par l'unité de l'épiscopat, telle qu'elle a été exposée jusqu'ici : il manque dans la série un membre qui est la clef de voûte de tout l'édifice. Nous avons vu que l'évêque est le point central du diocèse, qu'en lui les rayons de l'amour se concentrent ; qu'à mesure que l'union se développe davantage, le métropolitain devient le centre, comme chef de plusieurs évêques d'une même métropole ; nous avons trouvé l'unité de tous les évêques ; mais nous n'avons pas encore l'idée de leur union dans une image vivante. Nous voyons dans la totalité de ces évêques l'unité de tous les membres de l'Eglise, mais nous cherchons à contempler le tout dans un type qui soit comme le reflet personnifié de cette unité. De même que nous regarderions les évêques comme un produit simplement humain, si leur institution n'était pas apostolique, ou si elle ne provenait pas plutôt de Jésus-Christ même, qui a donné mission aux apôtres d'agir selon son esprit ; ainsi nous serions tentés de considérer le point central du tout comme l'ouvrage de l'homme, dans le cas où ses traits primitifs ne seraient pas marqués dans l'Histoire de Jésus-Christ et des apôtres. Mais, dans l'action par laquelle Jésus-Christ donna d'abord à saint Pierre, par conséquent *à un seul,* le pouvoir des clefs, on trouve l'image de l'unité de l'Eglise ; et, comme on voit dans cette action l'unité de l'Eglise, on contemple dans l'Eglise de Rome, héritière du Siége de saint Pierre, l'image vivante et perpétuelle de l'union épiscopale, le Centre visible de l'Eglise visible. Il est digne de remarque qu'à dater du temps où le corps de l'Eglise apparaît, comme tel, assez bien organisé, on ne rencontre aucun fait dont on puisse déduire cette organisation, sans que l'Eglise romaine n'y prenne part, sans qu'elle n'y influe avec une grande autorité : témoins les mouvements des Montanistes et les contestations au sujet de la Pâque. La supposition que c'est la grandeur politique de Rome qui a fondé cette influence est évidemment, dès le IIe siècle, l'objet d'une attaque de la part de saint Irénée (a) dans ce passage célèbre : « Comme il serait trop long de rappeler ici les noms de tous ceux qui ont successivement dirigé chacune des Eglises, il suffira de rappeler les noms de ceux qui se sont succédé dans la direction de celle de ces Eglises qui est la plus ancienne, la plus célèbre, celle qui fut fondée à Rome par les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul... Car c'est avec cette Eglise de Rome, à cause de sa plus puissante principauté, que doivent nécessairement s'unir et s'accorder toutes les Eglises, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient ; et c'est en elle et par elle que les fidèles de tout pays ont conservé toujours la tradition des apôtres. » La considération, ou plutôt la plus puissante principauté de l'Eglise romaine, dérive ici, avec toute la précision possible, de son établissement par saint

(a) *Contr. Hær.*, l. III, c 3.

Pierre et saint Paul : aussi est-il bizarre qu'on ait pu concevoir l'idée de mettre en rapport l'autorité que l'Eglise de Rome devait avoir conformément à la tradition apostolique avec la grandeur politique de cette ville. Au fur et à mesure que l'unité de l'Eglise se développait comme une union sociale et extérieure, on se sentait, pour ainsi dire, nécessairement entraîné vers *un* point ; au moment où l'unité de l'Eglise et de l'épiscopat se montrait dans toute sa vigueur, l'Eglise de Rome et son Evêque figuraient comme Centre de l'épiscopat, et saint Cyprien ne tardera pas à dire : « Ils osent naviguer vers le Siége de saint Pierre, vers la principale Eglise d'où provient l'unité des évêques (*a*) : » texte d'autant plus remarquable, qu'à la différence de celui de saint Irénée qui nomme aussi saint Paul, la prééminence de l'Eglise de Rome y est ramenée exclusivement à saint Pierre. Le développement ultérieur et complet de la Papauté appartient à l'époque suivante.

Conclusion. — Nous avons trouvé trois formes de l'unité, en exposant les évolutions de la vie de l'Eglise : les évêques, les métropolitains et le Pape. Comme, dans le principe, l'évêque était à peine remarqué comme tel parmi tous les fidèles et n'était que celui autour duquel ils se réunissaient ; ainsi le métropolitain était au commencement parmi les évêques qui propageaient le plus l'unité, ainsi encore le Pape était au milieu de tous les évêques réunis. Mais, plus l'unité intérieure et vivante de tous les chrétiens était attaquée, plus elle se montrait avec force et avec énergie ; plus il y avait d'égoïsme, plus elle témoignait d'amour ; plus les agressions étaient violentes, plus ses forces étaient concentrées et excitées. Nous trouvons une grande variété, une grande flexibilité dans les formes de l'unité : l'une ou l'autre se présentera toujours au besoin. Plus la situation de l'Eglise est florissante, plus l'union primitive de l'Eglise se présente dans l'épiscopat. A des époques moins florissantes, l'union métropolitaine acquiert d'autant plus d'activité, et peut encore se créer des degrés intermédiaires selon l'exigence, ainsi qu'on voit à l'époque suivante des primats et des patriarches. Dans l'état le plus affligeant et le plus difficile de l'Eglise, le Pape apparaît dans toute sa splendeur : toutes les forces de l'Eglise, naguère divisées, se concentrent en un seul, pour pouvoir résister avec d'autant plus d'énergie à tout ce qui pourrait s'opposer à sa prospérité. Toutes les formes de l'unité, dans leur germe, ont donc été disposées par la divine Providence de telle sorte que, dans aucune situation, l'Eglise ne soit sans aide et sans secours. Que les différentes sectes qui se sont séparées de l'Eglise s'examinent et déclarent si, aux différents degrés de leur existence, elles sont ainsi assistées, et si cette assistance dérive de leur essence !

Voilà ce que nous avions à dire, d'après Mœhler, de l'Unité de l'Eglise ou du Principe du catholicisme d'après l'esprit des Pères des trois premiers siècles, pour donner à nos lecteurs une idée de la manière dont la science catholique d'outre-Rhin traite ces questions.

Ces considérations nous ont paru mieux placées, à la suite de celles de Philipps, dans une Préface, à une place distincte et séparée, que dans le corps de notre récit ; et nous avons dû les déposer de préférence dans la Préface de ce tome XI, parce qu'il correspond au IIe siècle de l'Eglise et au commencement du IIIe. En effet, nous y exposons l'Histoire de l'Eglise, depuis la ruine complète de la nationalité politique des Juifs, sous l'empereur Adrien, jusqu'à la naissance du montanisme ; — depuis la naissance du montanisme, jusqu'à la mort de saint Irénée ; — depuis la mort de saint Irénée, jusqu'à la mort de l'hérésiarque Montan, à l'occasion duquel nous présentons une Dissertation sur le montanisme.

(*a*) *Ad Petri Cathedram, atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est.* (Cypr., epist. 55, *ad Cornel.*)

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

SIXIÈME AGE DU MONDE.

DEPUIS LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA FIN DES SIÈCLES.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE.

—

LIVRE QUATORZIÈME.

DEPUIS LA RUINE COMPLÈTE DE LA NATIONALITÉ POLITIQUE DES JUIFS, JUSQU'A LA NAISSANCE DU MONTANISME.

—

SUITE DE SAINT HYGIN, DIXIÈME PAPE.

Avènement d'Antonin. Lutte de la politique romaine contre la nationalité chrétienne.

[138] « Il y avait alors deux partis dans la société païenne, » dit M. de la Gournerie (1) : « le parti des hommes matériels, adonnés aux plaisirs des sens, quelque grossiers qu'ils fussent, incrédules, impies, ne voyant de désirable que le luxe et le néant : c'est ce parti qui domina sous Néron et ses successeurs jusqu'à Antonin; et le parti des hommes graves, au cœur noble, à l'âme ardente, qui comprenaient ce qu'il y a d'humiliant dans une vie toute brutale, et cherchaient un refuge contre l'abîme où s'engloutissait le monde dans d'austères principes malheureusement sans sanction. Ces hommes étaient Antonin, Marc-Aurèle, et un petit nombre de philosophes. Tout en sacrifiant de fait aux idoles, ils se prenaient à douter du paganisme; et peut-être leur morale si vantée n'était-elle qu'une émanation de ces enseignements évangéliques qui se répandaient dans les familles et n'avaient pas été sans venir aux oreilles impériales. Cette réaction fut de peu de durée. Que pouvaient en effet des préceptes sévères, quand rien n'en garantissait l'exécution ? La morale n'est qu'une brillante utopie, qu'un mot vide de sens, dès qu'on la sépare du dogme. Aussi le paganisme retomba-t-il lourdement après cette invasion momentanée de la philosophie, et il n'opposa plus au christianisme que la force d'instinct de la brute et ses accès de cruauté.

« Le christianisme se tint en dehors de ces mouvements intérieurs et de cette fiévreuse agitation de la religion mourante : il souffrait, attendait et priait. La philosophie ne fut pas plus indulgente pour lui que la débauche : on vit les persécutions recommencer, et se multiplier les instruments des supplices. »

Cette puissante nationalité chrétienne, qui apparut subitement et toujours croissante au sein de l'empire, offusquait l'œil de la politique romaine; et de là le renouvellement

(1) *Rome chrétienne*, t. I, p. 25.

de ces luttes formidables, connues sous le nom de persécutions, dans lesquelles la victoire, débattue entre la plus énergique violence et la simple résistance passive, demeura toujours incontestablement à cette dernière (2). Il faut donc s'attendre à voir des martyrs, même sous Antonin, pendant le règne duquel l'Etat jouit d'une tranquillité qui fournit, d'ailleurs, peu de faits à l'histoire. Aux honneurs ordinaires que le sénat lui déféra, il joignit le surnom de *Pieux*, qu'Antonin justifia, dans quelque sens que l'on prenne la signification de ce mot, par son respect pour la religion, malheureusement fausse, qu'il professait, et par son attachement pour ses parents. Pausanias dit qu'Antonin méritait, non-seulement ce surnom, mais encore celui de « Père du genre humain, » autrefois décerné à Cyrus. En général, son règne fut pacifique, et il mit en pratique ce beau mot de Scipion, qu'il répétait souvent : « J'aime mieux conserver les jours d'un seul citoyen, que de faire périr mille ennemis. »

Organisation locale du clergé romain.

Après que saint Télesphore, à la fin du règne d'Adrien, eut remporté la palme du martyre, saint Hygin, son successeur, dont le Pontificat se prolongea sous le règne d'Antonin, voyant que la persécution s'était exercée avec une violence toute particulière contre le clergé, dut remédier aux tristes conséquences de cette agression furieuse, en le rétablissant dans l'état normal (3), en développant même son organisation, et en assignant à ses membres de nouveaux emplois. Comme la hiérarchie ecclésiastique est évidemment d'institution apostolique et divine, il ne pouvait s'agir que d'une organisation locale du clergé romain (4).

(2) *Origines de l'Eglise romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes, t. I, p. 249.

(3) *Hic clerum composuit, et distribuit gradus.* Persecutio prior ante Antoninum perverterat clerum, adversus quem ferociori impetu exarserat... Pontifex itaque, perturbato ordini suppetias daturus, clerum composuit, et ad pristinos gradus restituit. Componere enim importat rem ad ordinem reducere, reformare, in melius distribuere... Gradus distribuere est ordinem inducere cujusdam prærogativæ. (Bencini *Not.*)

(4) *Hic clerum composuit, et distribuit gradus.* Quæ ita intelligenda esse censet Baronius quod, cum ea quæ ad ecclesiasticam pertinent hierarchiam jam a temporibus apostolorum essent composita, æquum esse existimare aliqua tantum antiquæ formæ ab Hygino fuisse addita, vel eadem illustrata. (Pagii *Not.*)

Ordines ecclesiastici distincti erant jam a tempore apostolorum, et gradus cujusque compositus : verum aliquid additum priori distinctioni et gradui ordinum ab Hygino credendum est. (Altaserræ *Not.*)

Quod hierarchicus catholicæ Ecclesiæ ordo, quo presbyteris et diaconis subditus est, ab Hygino compositus esse hic dicitur, non aliter intelligi potest quam quod Hyginus hierarchiæ ecclesiasticæ, jam tempore apostolorum a Christo Domino constitutæ, et a sanctis Patribus ipso antiquioribus comprobatæ, quædam duntaxat injuria temporum et scriptorum deperdita addiderit, vel eadem quæ divino jure instituta et a Patribus comprobata sunt hac constitutione sua illustraverit. (Binii *Not.*)

Plerique auctores generatim monere contenti sunt ordines ecclesiasticos fuisse distinctos etiam ætate apostolorum, et gradum cujusque compositum ; verum ab Hygino aliquid additum ad illustrandam priorem distinctionem, et gradus ordinum. Sed attendentibus nobis vim verborum, quæ usurpantur a Bibliothecario, dum memorat distributos tum hic tum alibi *gradus, clerumque compositum*, facem præferet S. Basilius in epistola ad Amphilochium canone 51, diligenter observatus a Morino De sacris ordinationibus parte III, exercit. 14, cap. 2, n. 4, ut inde internoscamus, clericis jam ordinatis ex consueta institutione Sacramenti per Christum Dominum apostolis tradita, fuisse collata ab Hygino, ac distributa certa officia, quæ aptius concrederentur clericis, quam cæteris fidelibus : eaque hic significari nomine *Graduum*. Sanctus Basilius (ait Morinus loco indicato) can. 51 epistolæ ad Amphilochium, statuit tria genera clericorum. Primum, eorum qui erant in gradu ; deinde duo eorum qui sunt in ministerio, eo quod sit ministerium duplex : prius quod datur per manus impositionem, posterius quod datur sine manus impositione. Talis est canon : *Quod adversus clericos statutum est, canones indefinite ediderunt, unum in iis qui lapsi sunt supplicium decerni jubentes, a ministerio scilicet motionem, sive sit in gradu, sive etiam in ministerio, quod non impositis manibus datur, perseverent :* Εἴτε ἐν βαθμῷ τυγχάνοιεν, εἴτε καὶ ἀχειροτονήτῳ ὑπηρεσίᾳ προσκαρτεροῖεν. Idem, et quid amplius colligitur ex canone 2 concilii Chalcedonensis : *Si quis episcopus*, etc. Vides iterum duo ex usu illius temporum distincta : *ordinare*, χειροτονεῖν, *ordinatio*, χειροτονία ; et *promovere*, προβάλλεσθαι, *promotio*, προβολή. Episcopum, presbyterum, et alios χειροτονεῖσθαι, *ordinari* ; defensorem vero, et œconomum, et paramonarium distingui. Iterum eodem canone utrosque distingui, licet utrique χειροτονούμενοι, *ordinati* dicantur, ordinati scilicet ἐκ τῆς χειροτονίας ἢ προβολῆς, *ex ordinatione vel promotione*. Denique utrosque esse canoni, sive matriculæ Ecclesiæ inscriptos : hoc enim est esse in clero, aut ex clero, ut videre est can. Nicæno 17 : *Multi qui in canone recensentur*, etc., hoc est qui in clero ; et paulo post *e clero deponatur, et sit alienus a canone*, quod de clericis tantum dici potest. Cum igitur concilium Chalcedonense dicit defensorem, œconomum, etc., esse in canone, eo ipso clericis eos ascribit ; sed « iis qui, sicut dicit S. Basilius, ministerium nanciscuntur quod sine manuum impositione datur. »

» Integrum locum Morini exscribendum esse duxi, quo clarius constaret, præter ordinum majorum et minorum facultates, cum sacramento institutas initio Ecclesiæ a Christo Domino, et collatas certis signis conferentibus gratiam ad eas partes sacerdotalis officii sancte peragendas, quæ clerum proprie constituunt vocatum in sortem Domini, et characteris impressione ordinatum a cæteris secernunt, agnosci a SS. Patribus et a conciliis alia officia

Origine des cardinaux.

Ciaconius et d'autres auteurs rattachent à cette constitution du Pape Hygin l'origine des cardinaux (5), du moins quant aux fonctions, sinon quant au nom. Du reste, puisque ce nom était alors en usage dans l'ordre

quæ congruentius clericis quam laicis contraduntur, eaque non conferenda per sacramentum, seu per eam ordinationem, quæ Græcis χειροτονία dicitur, adeoque nec gratiam ex se conferentia, sed tantummodo addicentia alicui peculiari ministerio, mandante episcopo, aut alio ad quem pertinet, instituto ad utilitatem Ecclesiæ, eum virum, qui matriculæ Ecclesiæ ascribitur ex adeptione illius officii, et in Clero late sumpto censetur; cum cæteroqui rectius ac decentius illud officium, ac ministerium conferatur viro, per sacramentum ordinis jam asseculo gratiam, et characterem animæ impressum. Hæc inter officia et ministeria deputationis humanæ, diversa a ministeriis divino jure connexis cum charactere, ac signaculo ordinis per sacramentum clericis collato, recenset Morinus ex concilio Chalcedonensi *defensores Ecclesiæ*, *œconomum*, *et paramonarium*. Addi possunt alia complura officia, ac ministeria, numerata ab eodem Morino *in Notitia dignitatum, officiorum et ministeriorum Ecclesiæ magnæ Constantinopolitanæ*, eodem tomo pag. 208 et sequentibus : ubi leguntur referendarius, logotheta, commentariensis, primus defensor, jeromnemon, monitor, doctor, visitator, præfecti cæremoniarum et inspectores : et rursus exercit. 16, cap. 4 et 5, memorantur præcipui officiales sex dicti *exocatacœli*, nempe magnus œconomus, magnus sacellarius, magnus vasorum custos, chartophylax, præfectus sacelli, primus defensor. Ne autem putentur hæc omnia serius instituta, quam ut possint eorum nonnulla ad Hygini ætatem referri, legendæ sunt apud Thomassinum de Benef. part. I, lib. II cap. 30 et 34 auctoritates SS. Patrum Hygini sæculo proximorum, ex his officiis nonnulla indicantes. Memorat enim S. Cyprianus lib. III, epistola 22, *doctores audientium*; Epiphanius, *linguarum interpretes* tam in lectionibus, quam in concionibus; et *cantores*, et *architectores*, et *laborantes*, et *custodes sacrorum vestibulorum*, et *notarii*, et *martyriorum custodes* passim leguntur in Actis martyrum et conciliorum. His accensenda officia majora, plerumque concredita initiatis ad presbyteratum, diaconatum et subdiaconatum, quemadmodum *vicarii*, seu *primi defensoris*, aut archidiaconi ministerium, non tantum ad sacrificium offerendum, aut sacrificanti ministrandum, quod ad ordinem pertinet, sed etiam ad continendos in officio cæteros, aut ad custodiam thesauri ecclesiæ, et ad pias erogationes, necnon ad curam supellectilis sacræ, et sacri patrimonii; quam curam necessario commendatam fuisse circa hanc ætatem primi ac secundi a Christo sæculi lectis a Pontifice viris, fide ac diligentia præstantibus, et ordine diaconali insignitis probant largitiones illæ a Romana Ecclesia transmissæ (et quidem ab illius exordio) ad quam plures ecclesias in singulis urbibus constitutas, et ad indigentes fideles etiam exteros, et ad longe dissitos, atque ad metalla damnatos : quas memorat Dionysius Corinthiorum episcopus ad Soterem Pontificem et Romanos scribens apud Eusebium lib. IV, cap. 23 : « Hæc enim, » inquit, « vobis consuetudo est jam ab ipso religionis exordio, ut fratres omnes vario beneficiorum genere afficiatis, et ecclesiis quamplurimis, quæ in singulis urbibus constitutæ sunt, necessaria vitæ subsidia transmittatis. Et hac ratione tum egentium inopiam sublevatis, tum fratribus, qui in metallis opus faciunt, necessaria suppeditatis : per hæc quæ ab initio transmittere consuevistis munera, morem institutumque Romanorum, a majoribus vestris acceptum Romani retinentes. Atque hunc morem beatus Episcopus vester Soter non servavit solum, verum etiam adauxit : tum munera sanctis destinata copiose *subministrans*, *tum fratres peregre advenientes tanquam liberos suos pater amantissimus beatis sermonibus consolando.* » Has autem omnes impensas, ac largitiones, tot ecclesiis, tot civitatibus, tot diversis operibus destinatas procurare, asservare, dispertire, transmittere sine rationariis, custodibus, thesaurariis, commentariensibus, accurate minime posse nemo non intelligit : quibus dirigendis, et in officio continendis diaconi plerumque ita addicebantur, ut aliquis ex illis præses deligeretur, qui ad episcopum deinde referret præstita a se atque a cæteris pensa, et rationes. Addictos vidimus per unamquamque regionem scribendis martyrum Actis notarios ab ipso Clemente Petri discipulo. His ex integro colligendis subdiaconos septem destinavit Fabianus, iisdemque jussit, ut notariis imminerent : cum paulo ante etiam Anterus gesta martyrum diligenter exquisita in Ecclesia condidisset. En igitur scriniarii et chartophylacis officia, supra notariorum ministerium jam instituta. Præpositi fabricæ in titulis ac cœmeteriis deesse non debuerant, ex quo titulos Evaristus divisit, Pius dedicavit, ex quo cœmeteria et memorias martyrum Anacletus in Vaticano adhuc presbyter construxit, ex quo Alexander via Nomentana, Anicetus Appia sepulcrum obtinuit. Laborantibus ac fossoribus, cum quibus condendorum corporum curam ipsos etiam Pontifices suscepisse novimus, quemadmodum curaverunt apostoli Stephanum, Fabianus Cornelium (qui *et multas fabricas per cæmeteria fieri præcepit*). Stephanus Tertullianum, Marcellus Cyriacum et socios, Melchiades Sebastianum, et solus Eutychianus martyres 342 manu sua sepelivit, præpositum fuisse presbyterum minime dubito, tum et Dionysii Papæ instituto, cœmeteria presbyteris, non secus ac titulos dividentis : tum ex cura Eutychiani jubentis, ut cum dalmatica, aut colobio purpurato martyres conderentur, eaque de re ad se referretur; tum ex erudite adnotatis per V. C. Bencinium de Presbyteris Martyrum. Officia ista præstita ab exordio Ecclesiæ Romanæ in largitionibus, in cura sacrorum, hospitii, archivi, bibliothecæ, epistolarum, formatarum, fabricæ, cœmeteriorum ac titulorum, omnino requirebant ministeriorum præsides, et officiorum magistros, quos e clero plerumque sumptos graduum appellatione dicimus a Bibliothecario enuntiari. Neque enim unquam ex hac Hygini ætate deficiunt exempla et indicia ordinatæ istius partitionis officiorum, ad posteros derivatæ. Præfecturam sacri patrimonii, ac thesauri, et largitionum Lucius contulit Stephano diacono suo, Stephanus Sixto, Sixtus Laurentio. Munera chartophylacis et bibliothecarii, seu scriniarii, necnon ab epistolis, et cancellarii, Græcis logothetæ, diversis quidem nominibus, pari tamen, sive non multum dispari officio ab eo, quod *interpretes* Petro præstiterant, et successoribus *formatarum* diribitores et curatores, retinuerunt sæcula consecuta : non secus ac cætera in

(5) Sanctus Hyginus, ubi primum Pontifex renuntiatus est, clericorum ordines prudenter per gradus distribuit distinxitque, ut in unoquoque titulo, seu presbyterio, partim cardinales, partim qui cardinalibus subessent, populo fideli, cum res ipsa postularet, ministrarent. (Ciac. *Not.*)

De origine cardinalium vide eumdem Ciac., *in Hygino*, ubi fusius hanc rem pertractat.

civil, et qu'on le donnait par distinction aux présidents ou gouverneurs de l'Asie, on s'expliquerait sans difficulté que ceux d'entre les clercs qui se trouvaient élevés par l'ordonnance de saint Hygin au-dessus des autres, en eussent été décorés. La dénomination de cardinaux deviendra fréquente dans l'Histoire ecclésiastique pour désigner en général les titulaires d'une église.

Valentin.

[140] Hygin, qui organisait ainsi le clergé romain, ne tarda point à voir arriver à Rome un hérésiarque, dont les sectateurs, répandus dans une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, formèrent, beaucoup plus que n'avaient fait les autres sectes, une Eglise schismatique imitant l'Eglise véritable et ses institutions, comme on peut l'inférer du caractère chrétien qui se montre davantage dans le système de Valentin.

Cet Egyptien, du moins on le croit tel, était un chrétien instruit, versé dans les Ecritures, et il connaissait bien l'enseignement de l'Eglise. Il était distingué, non-seulement entre les fidèles, mais même dans le clergé, puisqu'il se mit sur les rangs pour l'épiscopat qu'il croyait dû à ses hautes qualités, relevées par son éloquence. Mais, un confesseur de la foi lui ayant été préféré, il s'irrita de n'avoir point obtenu les suffrages; son ambition trompée le jeta dans les fables gnostiques; et il résuma dans le nouveau système dont il flétrit la raison hu-

in Ordine Romano postmodum celebrata, et sæpius occurrentia in Libro Pontificali, clericis, ut plurimum demandata inveniuntur. Sacellarii munus Gregorio II tum temporis subdiacono a Sergio Papa concreditum fuit una cum bibliothecæ cura. Exhibentur præter episcopos, presbyteros et diaconos, adlecti de more ad comitatum Pontificis complures officiorum administri : ubi etiam notandum est *gradus* nominari : ut inde constare possit notio verbi satis aperta. Ibi enim describens Bibliothecarius iter Constantini Papæ, ad regiam Urbem Roma proficiscentis solemni cum comitatu, ait : « Secuti sunt eum Nicetas episcopus Sylvæ Candidæ, Gregorius episcopus Portuensis, Michaelius, Paulus, Georgius presbyter, Georgius diaconus, Georgius secundicerius, Joannes primus defensor, Cosmus sacellarius, Sisinnius nomenculator, Sergius scriniarius, Dorotheus et Julianus subdiaconi, et de reliquis gradibus Ecclesiæ pauci clerici. » Inter *gradus* igitur Ecclesiæ, sive officia et ministeria clericis concredi solita adnumerari constat illa superiora et majora, tum ab his proxima *notarii*, *cubicularii*, ac similia, dignitate satis præstantia ; cum viros iisdem officiis insignitos legerint aliquando Pontifices ad regias legationes obeundas : quemadmodum Adrianus secundus ad Desiderium regem direxit missos suos, *Stephanum notarium regionarium, et sacellarium, et Paulum cubicularium*. Non equidem negaverim, pleraque nomina præpositorum hisce officiis serius adhibita, post redditam Ecclesiæ pacem a Constantino, et collata Maximo Pontifici, et Romano clero amplissima dona, quibus possent ea præsidia, et alimenta præstari singulis viris eadem officia exercentibus, quæ amplificati ministerii modo congruerent. Attamen ut ea præstari necesse fuit quæ ante meminimus, in procurandis muneribus Ecclesiarum regimini necessariis quacunque ætate ante Constantinum : ita deesse nunquam potuit ordinata quædam series officiorum in his qui præsto essent Romano Pontifici, unde gradus constituerentur etiam in eo ministerio, quod juxta Basilii distinctionem non confertur impositione manuum, sed demandatur clericis jam ordinatis, et instituitur ad levamen episcopi in patrimonii sacri cura, epistolarum, bibliothecæ, fabricæ, hospitii, et hujusmodi rerum sollicitudine, a sacerdotali ministerio altaris discreta. Graduum vero istorum aptatio refertur ad Hyginum, a quo apta materies ad plurium officiorum præpositos constituendos observabatur parata per suos decessores. Siquidem ætate Clementis et Anacleti notariorum institutio, et sacrorum librorum Canon vix complebatur, et cum eo archivi, ac bibliothecæ tantum rudimenta apparebant. Sixti constitutio de Formatis ab apostolica Sede impetrandis, scriniarii designationem et sedulam operam requirebat. Pii liberalitas in titulum a se dedicatum, cui dona multa legitur obtulisse, quod et in cæteris 25, ab Evaristo divisis inter presbyteros, et auctæ sub Alexandro oblationes fidelium, quando pars magna Romanæ nobilitatis conversa fuerat ad fidem, poscebat ærario Ecclesiæ præfectum dari, et sacris largitionibus, qualem Leo Magnus indicavit Laurentium, dum vocat « sacrarii præsulem, qui non solum ministerio sacramentorum, sed etiam dispensatione ecclesiasticæ substantiæ præeminebat. » (*Serm. in Nat. S. Laur.*) En igitur ante Constantinum gradus officiorum clericis distributos, quorum causa etiam dispensatione munerum temporalium præeminerent extra altare, qui in altari alium gradum consecuti eminebant ministerio sacramentorum. Hanc vero disciplinam in Ecclesia Romana non intermissam, sed fideliter custoditam et evidentius explicatam in hac pacis tranquillitate qua fruitur, a Deo sibi parta per Constantinum, ostendunt luculenter præterita sæcula in Ordinis Romani libris, nostra vero ætas etiam oculis subjicit in conspectu throni pontificii, et in consensu sacri senatus, et in comitatu ac stipatoribus, ad solii gradus ipsi assidentibus, præsertim dum Pontifex sacris operatur. Præeminent in ministerio sacramentorum juxta gradus institutos a Christo Domino, episcopi, presbyteri, diaconi cæterique levitici muneris administri ordinibus majoribus aut minoribus initiati. Eminent quoque in hac omnino completa sacri ordinis hierarchia gradus ministeriorum ab officio sacerdotali suapte natura disparati, sed congrue aptati ac distributi a Pontificibus inter collegia hujus cleri. Munera enim cancellarii, camerarii, signatoris, bibliothecarii, thesaurarii præfectorumque sacris redditibus distributa observantur inter proceres ecclesiasticæ hierarchiæ. Judices quoque graviorum causarum, libellorum et epistolarum magistros, et curatores sacri patrimonii adlectos videmus e clericis, sacellani et acolythi munere perfuncturis in sacrorum celebritate. Ita enim gradibus ordinis sua integritate donatis a Christo Domino per institutionem sacramenti, cui nihil addit, aut detrahit admotio cleri ad alia ministeria et officia, pietatis titulo affinia, sed potestate diversa, copulantur gradus ab Hygino distributi et clero collati etiam a successoribus. (Bianchini *Not. hist.*)

maine toutes les opinions des écoles qu'il avait fréquentées à Alexandrie. Les uns le font platonicien; d'autres, pythagoricien; d'autres encore, orientaliste; plusieurs, judaïsant; et ces titres divers s'appliquent, en effet, à un syncrétiste qui avait emprunté à ces différents systèmes les éléments du sien. Toutefois il ne se détacha pas brusquement de la doctrine catholique, puisqu'il fut excommunié, ou exclu de l'assemblée des fidèles, jusqu'à trois fois à Rome par les Papes saint Hygin et saint Pie. Cette persistance à dissimuler sa défection montre que Valentin, qui sortait vraiment du sein de l'Eglise, était plus à la lettre que les gnostiques antérieurs un enfant rebelle et opiniâtre, un hérétique : aussi est-il le premier qui ait été condamné formellement. Après avoir dogmatisé en Egypte, puis à Rome où il vint l'an 140 et où son opiniâtreté le fit retrancher de la communion des fidèles, enfin dans l'île de Chypre où il acheva de se corrompre, il mourut sous le Pape saint Anicet.

Système de Valentin.

Les sectaires qui avaient précédé Valentin laissaient la gnose prédominer sur les idées chrétiennes : au contraire, il fit une gnose dans laquelle le gnosticisme profane et païen et le christianisme se trouvèrent pour moitié, et semblèrent se contre-balancer. Reprenant en sous-œuvre toute la théorie gnostique, pour lui donner son dernier développement, empruntant surtout à la théogonie d'Hésiode l'idée de la génération des dieux, et à Platon la manière philosophique de construire sa propre théogonie, il invoquait le texte des saintes Ecritures à l'appui de ses assertions, ramenait à la gnose le Nouveau Testament et principalement les Evangiles, et s'efforçait ainsi d'accommoder aux dogmes chrétiens le nouveau système de religion qu'il opposait à l'enseignement légitime de l'Eglise.

Selon Valentin, le Plérome, qui est la plénitude de la Divinité, se divise en trois séries d'éons, l'une de huit, l'autre de dix, la dernière de douze.

Le premier Etre éternel, éon suprême, Bythos ou l'Abîme impénétrable, est demeuré pendant des siècles avec sa pensée, *Sigé*, le Silence. Enfin Bythos et Sigé ont produit l'Intelligence, *Nous*, le Fils unique, *Monogénès*, et la Vérité, *Aléthéia*. Ces deux premiers couples, Bythos et Sigé, Nous et Aléthéia, forment un carré, qui est comme la racine et le fondement de tout le système. De Nous et d'Aléthéia sont nés le Verbe, *Logos*, et la Vie, *Zoé;* et ces deux ont enfanté l'Homme, *Anthropos*, et l'Eglise, *Ecclesia*. Voilà la première série, ou l'Ogdoade, composée de deux Tétrades qui sont une imitation du quaterne sacré de Pythagore. Valentin prétendait trouver ces huit éons au commencement de l'Evangile de saint Jean : Dieu était Bythos; la Grâce, Sigé; le Principe, Nous; la Vérité, la Vie, et l'Homme y sont en propres termes; il n'y a que l'Eglise qui, par malheur, ne s'y trouve point. Mais poursuivons la généalogie.

Le Verbe et la Vie, voulant glorifier le Père, ont produit dix autres éons, c'est-à-dire cinq couples, car ils procèdent par syzigies ou deux à deux. Ces dix éons forment la deuxième série ou la Décade.

L'Homme et l'Eglise, de leur côté, ont produit douze éons, parmi lesquels le Paraclet, la Foi, l'Espérance, la Charité ou l'Amour, *Teletos*, le Parfait, et *Sophia*, la Sagesse. C'est la troisième série, ou la Dodécade.

Il y avait du mystère dans cette division des éons en huit, dix et douze. L'Ogdoade et la Décade étaient marquées par les deux premières lettres du nom de Jésus, iota valant dix, et êtha huit. La Dodécade était signifiée par les douze ans qu'avait le Sauveur quand il disputa contre les docteurs, et par les douze apôtres. Les trente éons, ou quinze couples, étaient figurés par les trente années de la vie cachée du Rédempteur; et Valentin en retrouvait aussi le nombre mystérieux dans la parabole des ouvriers envoyés à la vigne du père de famille, les uns à la première heure, d'autres à la troisième, d'autres à la sixième, à la neuvième, à la onzième, car un, trois, six, neuf, onze, font trente. Saint Paul avait en vue le Plérome, lorsqu'il disait qu'en Jésus-Christ habite toute la plénitude de la Divinité.

Tel est le monde supérieur et divin qu'imagina Valentin; monde dans lequel le premier Etre éternel, doué d'une force expansive qui produit hors de son sein les idées et les vertus qu'il renferme, au moyen de l'émanation qu'on peut qualifier le développement et l'épanouissement de l'Etre, se forme une auréole de ces idées et de ces ver-

tus substantielles et vivantes, divines et éternelles, et appelées à raison de leur éternité du nom d'éon, αἰών, *sæculum*. On voit ces éons, non pas émaner immédiatement du premier Être, mais venir les uns des autres en nombre symétrique et dans une gradation descendante, suivant cette loi fondamentale de l'émanation : que la lumière, la perfection, l'être en un mot, s'affaiblit dans chaque éon en proportion de ce qu'il s'éloigne de l'Etre primitif (6).

Cependant Sophia, la Sagesse, le dernier et par conséquent le plus imparfait des éons, désirant voir le premier Père, d'autant plus vivement qu'elle en était plus éloignée, fit un effort pour sortir du Plérome, hors duquel elle se serait égarée et anéantie, si, Bythos produisant un éon nouveau, à savoir *Horus*, le Terme, génie de la modération, cette vertu conservatrice du Plérome ne l'eût retenue et fait rentrer dans ses justes limites. La chute du dernier et douzième des éons de la Dodécade était marquée par la chute de Judas, le douzième des apôtres, et par la maladie de la femme affligée d'une perte de sang pendant douze ans : c'était Sophia, dont la substance s'écoulait à l'infini, si la vertu du Fils, c'est-à-dire Horus, ne l'avait arrêtée et guérie. Mais de son désir violent de s'unir à Bythos était née une fille, *Euthimésis*, autrement *Achamoth* ou plutôt *Hachamoth* d'un nom hébreu qui signifie sagesse au pluriel; et celle-ci, enfantée imparfaitement et dans les agitations de sa mère, ne put la suivre dans le Plérome, où Sophia fut remise par Horus et rendue à son époux Teletos. Horus, qui ramenait la Sagesse, apaisa également les autres éons plus ou moins émus du désir de voir le premier Père qui l'avait troublée. De peur qu'il n'arrivât à quelqu'un de ceux-ci un accident semblable à celui de Sophia, et afin de rétablir dans le Plérome agité un calme complet, Nous, par la providence du premier Père, produisit un nouveau couple, *Christos*, le Christ, et sa compagne *Pneuma*, l'Esprit, qui affermirent le Plérome et l'union de tous les éons. Le Christ leur apprit le mystère des manifestations de l'Etre suprême, et l'impuissance où ils étaient de s'élever par eux-mêmes jusqu'à lui. L'Esprit leur enseigna à le louer, et à demeurer dans un parfait repos. L'harmonie étant ainsi rétablie par les soins du Christ et de l'Esprit, tous les éons, dans leur joie commune, et pour témoigner au Père leur reconnaissance, produisirent de son consentement, et du Christ et de l'Esprit, *Jésus* ou le Sauveur, y contribuant chacun de ce qu'il avait de plus exquis ; en sorte que ce premier-né de la création était comme la fleur, le fruit parfait du Plérome, et qu'il portait les noms de tous les éons, particulièrement ceux de Christ et de Verbe, parce qu'il procédait d'eux tous. C'était en ce sens qu'on expliquait le mot de saint Paul : que tout est rassemblé en Jésus-Christ. On ajoutait que, pour faire honneur au Sauveur, des anges de même nature que lui avaient été produits en même temps, et formaient son cortége.

Il faut revenir à Achamoth, demeurée hors du Plérome comme un avorton informe et imparfait : le Christ en eut pitié, et lui donna la forme de l'être, mais non la connaissance. Ensuite il retira sa vertu, la laissant avec le sentiment de sa misère et le désespoir de se trouver hors du Plérome sans pouvoir y arriver. Elle fut donc accueillie de toutes sortes de passions, de tristesse, de crainte, d'angoisse. Enfin elle se tourna vers celui qui lui avait donné la vie, et de là vint tout le monde visible : car ce mouvement de conversion fut la cause des âmes ; de sa stupeur et de son anxiété naquit la matière, et de ses larmes l'élément humide. Mais ceci comporte une plus ample explication. Quand Achamoth eut fait effort pour se tourner vers son auteur, le Christ du Plérome la fit assister par Horus, qui lui envoya l'éon Jésus auquel elle devait être unie. Il vint avec la puissance du Père et de tous les éons, accompagné de ses anges. Il lui donna la science et les remèdes des passions, dont il la délivra par la vertu de sa croix, sans les anéantir néanmoins. Il les condensa seulement, et ces passions condensées devinrent la matière corporelle, dont une partie, formée des mauvaises affections, était mauvaise ; dont l'autre partie fut l'âme sensitive, soumise aux passions, dépendante des sens, mais capable de conversion vers le bien. Achamoth, ainsi délivrée, commença à rire, et de son sourire naquit la lumière. Dans sa joie, elle contempla les anges qui accompa-

(6) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II ; *Précis historique*, t. I, p. 20.

gnaient le Sauveur, et enfanta un esprit qui leur était semblable. Il y eut ainsi trois substances produites : la substance spirituelle ou *pneumatique* (πνεῦμα), bonne par nature et incorruptible ; la substance animale ou *psychique* (ψυχή), capable de bien et de mal, de corruption et de retour, du salut ou de la mort, c'est-à-dire de la destruction ; enfin la substance matérielle ou *hylique* (ὕλη), mauvaise et périssable. Ce sont là les trois éléments principaux du monde inférieur, qui va s'élever en opposition au monde supérieur du Plérome.

Achamoth étant toute spirituelle et trop élevée au-dessus de la matière, c'est un être intermédiaire, qu'elle tire de la substance animale, qui sera le créateur, ou plutôt l'ordonnateur et comme le dieu de toutes les choses qui sont hors du Plérome. Voilà en quel rang Valentin met l'auteur du monde actuel, qu'il appelle Démiurge, Δημιουργός, d'un nom reçu par les théologiens catholiques, et qui signifie *opifex*, ouvrier. Le démiurge fit sept cieux, qui devinrent son empire, et par suite il recevait le nom d'*Hebdomade*. Au-dessus de ces cieux ou mondes, qui avaient leurs anges, mais au-dessous du Plérome, planait Achamoth. Le paradis dominait le troisième ciel, et il était par conséquent le quatrième en montant. Le démiurge, n'étant en quelque sorte que l'instrument d'Achamoth, sa mère, et n'agissant que par sa puissance, ignorait le monde supérieur, et se croyait seul opérateur en toutes choses. Aussi disait-il par les prophètes : Je suis Dieu, et il n'y en a point d'autres que moi. Il avait moins de lumière que Satan. Nous avons dit que des passions les plus ignobles, la stupeur et l'anxiété, sortirent les éléments corporels qui composaient le monde inférieur; et de la tristesse, l'une des passions mauvaises qui devinrent la matière, émanèrent le diable et les esprits pervers. Ce qu'il y a de pire dans cette matière inerte, sa résistance à l'action divine, fut représenté par Satan ou l'Adversaire, qui était le génie du mal et comme l'ange du monde inférieur, d'où lui vint le nom de *Cosmocrate* ; mais, en cette qualité d'ange, ou de génie et d'esprit, il connaissait le monde supérieur que le démiurge ignorait.

Le démiurge, ayant fait le monde inférieur, fit aussi l'homme, formant son corps d'une matière invisible et subtile, lui donnant l'âme sensitive, et le faisant ainsi à son image et à sa ressemblance : à son image en tant que matière, à sa ressemblance en tant qu'animal ; ensuite il le revêtit de la tunique de peau, c'est-à-dire de cette chair sensible. De plus, il lui communiqua l'esprit : mais, ce qui montre qu'il n'avait pas la conscience de ses œuvres, c'est que cet esprit, cette semence spirituelle, avait été déposée par Achamoth, à son insu, dans son propre sein, afin qu'il la semât dans l'âme et dans le corps matériel où elle devait germer et croître. Cette semence spirituelle était ce qu'on appelait l'Eglise, image de l'Eglise supérieure qui se trouvait dans le Plérome. Ainsi, chez l'homme, aux deux éléments extrêmes, la matière et l'esprit, se joignait, comme élément moyen, l'âme sensitive qui sortait de la nature même du démiurge. Les trois substances, originairement émanées d'Achamoth, l'esprit (πνεῦμα), l'âme (ψυχή), et la matière (ὕλη), se réunirent donc, et formèrent comme trois hommes dans l'homme. Selon que l'une de ces trois substances était dominante, on distinguait trois races, *tria genera* : 1° celle des *Pneumatiques* ou spirituels, animés du principe divin reçu d'Achamoth, et par elle du Plérome où ils devaient aboutir ; 2° celle des *Psychiques* ou animaux, hommes mixtes, vivant de la vie animale, chez qui le bien et le mal se rencontraient, mais le bien comme résultat des efforts de l'homme, pouvant s'élever par ses bonnes œuvres jusqu'au démiurge, mais sans perdre la vie sensible essentiellement exclue du Plérome ; 3° celle des *Hyliques*, ou terrestres, qui vivaient de la vie matérielle et ne pouvaient échapper à la dissolution. Comme types des trois races, on présentait Seth pour les Pneumatiques, Abel pour les Psychiques, Caïn pour les Hyliques.

Le système de Valentin sur l'Incarnation et la Rédemption, moins facile à formuler que sa théodicée, sa cosmogonie et sa psychologie, est précisé par l'abbé Blanc (7), en ces termes : « L'éon Jésus est le Sauveur descendu sur la terre. Il y paraît en cette qualité, formé de quatre éléments pris à des sources diverses : d'abord, le principe pneumatique et divin communiqué par Achamoth ; ensuite, une âme sensitive prise du démiurge; un corps fait d'une matière

(7) *Loc. cit.*, p. 163.

toute céleste ; enfin, une forme admirable reçue de l'art. Aux éléments qui forment le Christ humain, il faut joindre la nature supérieure du Sauveur Jésus, de l'éon même du Plérome. Ce Christ fut d'abord psychique ou animal, l'œuvre du démiurge, et passa par le corps de Marie comme par un canal. C'était là le Sauveur terrestre promis aux siens par le démiurge et ses prophètes. Le Sauveur supérieur était descendu en lui sous la forme d'une colombe, au moment de son baptême ; et il s'était retiré au temps de la passion, ainsi que le principe pneumatique, étant l'un et l'autre du Plérome et impassibles. Ainsi le Christ animal souffrit seul. On peut entendre aussi par ce Sauveur supérieur le Christ du Plérome ; mais il est indifférent de voir deux Christs ou deux Jésus dans le système Valentinien. L'idée de reproduire au dehors du Plérome des images de ce qu'il renferme, par exemple de la Tétrade supérieure dans les quatre éléments qui composent le Christ rédempteur; cette idée, disons-nous, se retrouve également avec deux Jésus ou deux Christs. Mais comment la Rédemption opère-t-elle en effet? Le voici : Le Christ psychique, durant son union avec le Christ ou Jésus supérieur, avait enseigné une doctrine sublime aux hommes spirituels, aux pneumatiques ; et par cet enseignement divin il les avait dégagés du monde inférieur, et rappelés dans le Plérome, pour y devenir les épouses des anges qui entourent le Sauveur. Le même Christ animal, délaissé du Christ supérieur, avait opéré seul la rédemption des Psychiques en mourant sur la croix. C'était là une imitation de ce qui s'était passé dans le Plérome pour la rédemption de Sophia Achamoth. Mais la vertu de la croix ne devenait efficace qu'autant que les Psychiques méritaient, par la foi et les bonnes œuvres, d'en recevoir l'effet. Ceux qui font en ce sens un bon usage de leur liberté sont dégagés eux-mêmes des liens de la matière, et élevés aux régions moyennes du démiurge. Ceux, au contraire, qui se rendent indignes de cette délivrance partagent le sort des Hyliques condamnés à périr par l'imperfection même de leur nature. Cet anathème contre la matière détruisait le dogme de la résurrection. »

Il va sans dire que Valentin et ses sectateurs prétendaient former seuls la classe prédestinée des Pneumatiques ou spirituels ; les catholiques composaient la classe inférieure des Psychiques, et les païens celle des Hyliques ou charnels. Le privilége de la première classe, en possession d'une justice inamissible qui lui rendait la foi et les œuvres également inutiles, consistait à ne pas contracter de souillures en s'abandonnant aux convoitises les plus brutales, de même que l'or ne se gâte point dans la boue. Aussi les valentiniens se livraient à la débauche, disant qu'il fallait rendre à la chair ce qui appartenait à la chair, comme à l'esprit ce qui appartenait à l'esprit; et plusieurs femmes converties à la foi catholique avouaient qu'ils les avaient corrompues. Ils se moquaient des orthodoxes qui craignaient les péchés de parole et même de pensée, les traitant de simples et d'ignorants. Ils mangeaient indifféremment des viandes immolées aux idoles, figuraient les premiers dans les festins et les jeux des païens, prenaient part aux spectacles mêmes des gladiateurs. Surtout ils condamnaient le martyre, déclarant que c'était une folie de mourir pour Dieu. Le Christ est mort une fois pour nous, disaient ces hérétiques; il a été tué une fois, afin que nous ne soyons pas tués. S'il demande la pareille, est-ce qu'il attend d'être sauvé par notre mort? Dieu veut-il le sang des hommes, lui qui refuse celui des taureaux et des boucs? Il aime mieux la pénitence que la mort du pécheur. C'est pitié de voir traiter si mal des innocents qui ne font de mal à personne et de les voir en si grand nombre périr sans sujet. Si les Pneumatiques n'avaient pas besoin d'œuvres, puisqu'ils étaient bons par nature, et propriétaires de la grâce qui ne pouvait leur être ôtée, les Psychiques, au contraire, c'est-à-dire les catholiques, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne pouvaient se sauver que par la foi simple et les œuvres ; à eux seuls les œuvres étaient utiles ; à eux seuls convenaient la continence et le martyre. Mais les Hyliques ou charnels, quoi qu'ils fissent, ne devaient jamais être sauvés. Voilà les conclusions morales que les Valentiniens tiraient de leur doctrine; et l'on voit par cet exemple jusqu'où les plus beaux esprits se sont égarés quand, méprisant la règle infaillible de la tradition apostolique et de l'autorité de l'Eglise, ils ont suivi leurs pensées dans l'explication de l'Ecriture.

La fin de toutes choses devait arriver, se-

lon Valentin, lorsque tous les hommes spirituels seraient formés ou perfectionnés par la gnose ou vraie science. Alors, toute la semence spirituelle ayant reçu sa perfection, Achamoth passerait de la région moyenne dans le Plérome, et serait mariée au Sauveur, produit de tous les éons : voilà l'Epoux et l'Epouse. Les Pneumatiques, dépouillés de leurs âmes sensitives et devenus de purs esprits, entreraient aussi dans le Plérome, pour y être, comme il a été dit plus haut, les épouses des anges qui environnent le Sauveur. Le démiurge passerait à la région moyenne où était sa mère, et serait suivi des âmes des justes psychiques : mais rien d'animal ne pénétrerait dans le Plérome. Alors le feu qui est caché dans le monde paraîtrait, consumerait toute la matière, et se consumerait avec elle jusqu'à s'anéantir.

Telle était la fable entière de la théologie de Valentin, dont le secret ne pouvait être aisément pénétré. Un profond silence la dérobait aux profanes, c'est-à-dire à tous ceux qui n'appartenaient point à la secte. Si quelqu'un voulait y entrer, il avait bien des portes à franchir, et bien des rideaux à tirer, avant d'arriver à ce sanctuaire. Les docteurs valentiniens se faisaient beaucoup prier, et même payer chèrement, pour enseigner aux curieux des mystères si sublimes : il en coûtait au moins bien du temps et de la peine. Pour initier à ces mystères, les uns préparaient une chambre nuptiale, et célébraient avec certaines paroles un mariage qu'ils nommaient spirituel, à l'imitation de l'union des éons. D'autres amenaient leurs disciples vers l'eau, et les baptisaient « au nom du Père inconnu, de la Vérité mère de toutes choses, et de celui qui est descendu sur Jésus pour réunir, dans une rédemption et une communion unique, toutes les vertus. » D'autres, déclarant le baptême d'eau superflu, se contentaient de verser sur la tête de l'initié de l'huile mêlée d'eau, et de l'oindre de baume. D'autres enfin rejetaient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystère de la vertu invisible et ineffable ne pouvait se réaliser par des créatures sensibles et corruptibles; que la rédemption était toute spirituelle, et s'accomplissait intérieurement par la connaissance parfaite. On attribue des hymnes à Valentin, qui ne manqua pas d'imiter jusqu'à un certain point, dans ses assemblées, les rits et les usages catholiques accommodés à son système. Saint Chrysostome dit que les valentiniens avaient des vierges très-austères, qui étaient telles en haine du Créateur et allaient jusqu'à condamner le mariage : elles formaient sans doute un ordre distinct, à l'instar des vierges catholiques.

L'habileté avec laquelle les valentiniens dissimulaient leurs déréglements était telle que les fidèles, trompés, murmuraient contre les évêques qui les retranchaient de leur communion. Le soin avec lequel Valentin avait saturé son système d'idées chrétiennes, plaçant parmi les éons de son Plérome le Père, le Fils, le saint Esprit, la vérité, la vie, l'Eglise, la foi, l'espérance, etc.; son adresse à voiler sous les expressions du langage catholique sa vraie doctrine, qu'il ne divulguait d'ailleurs que progressivement, par une imitation très-fausse du catéchuménat destiné dans l'Eglise à préparer au baptême, et qui était la matière d'un enseignement secret et d'un enseignement public, comme dans les anciennes Ecoles; la terminologie orthodoxe du faux mysticisme de ses sectateurs, quand ils parlaient de la vie intellectuelle et contemplative, de la lutte contre les passions et la chair, de l'union avec Dieu, tout en suivant les mêmes principes de conduite et en ayant les mêmes mœurs que les autres gnostiques; tout cela donnait à sa combinaison rationnelle un vernis chrétien qui pouvait faire illusion aux simples, mais qui ne trompait point les premiers pasteurs. Ils reconnaissaient dans le système de Valentin tous les éléments de la gnose, à la prendre depuis Simon le Magicien, savoir : les émanations et généalogies des êtres, les éons, la création par un être inférieur, ou plutôt les créations successives, la matière mauvaise, la chute, la rédemption par un éon supérieur, les deux Christs ou Jésus, les races diverses d'hommes, le privilége de l'immortalité pour la race parfaite, etc. La gnose valentinienne, qui avait, comme toutes les autres combinaisons gnostiques, ses incohérences et ses absurdités, leur apparaissait plus complète et, comparativement, construite avec plus d'habileté. Le panthéisme, qu'on trouve essentiellement dans l'émanation, et par conséquent dans tous les systèmes gnostiques, est universel dans la combinaison qui fait descendre la matière elle-même du premier Etre :

aussi en ce sens Valentin devenait-il, parmi les hérétiques, le chef des panthéistes. Dans son système, la matière, le mal, Satan, le génie du mal, découlaient de la source unique et divine de tout ce qui existe : seulement, en vertu de la loi de décroissance, qui est un des principes fondamentaux de l'émanation, ils formaient les degrés infimes de l'être, et en étaient comme les scories. Valentin et tous les gnostiques n'avaient oublié qu'une chose, en expliquant ainsi le mal : de rendre raison de l'intelligence et de la puissance de Satan et de ses anges (8).

Saint Irénée, qui a vécu peu de temps après Valentin, et qui avait conversé avec plusieurs de ses disciples, s'est attaché à réfuter cette doctrine dans son ouvrage contre les hérésies; il a fait voir que c'est un tissu de rêveries, d'absurdités, de contradictions et d'erreurs grossières, un vrai polythéisme; et, en effet, si les éons, dans la pensée de Valentin et de ses disciples, sont des êtres réels, des substances distinctes, la gnose n'est plus qu'un polythéisme nouveau non moins insensé que l'ancien. Cependant il s'est trouvé des critiques assez obligeants pour vouloir réhabiliter la mémoire de Valentin et de ses pareils; ils ont fait tous leurs efforts pour trouver de la raison et du bon sens dans un chaos de rêveries que les Pères de l'Eglise ont regardé comme les égarements de quelques esprits en délire. Beausobre (9), en particulier, a tenté cette entreprise. Exagérant la philosophie de la pensée de Valentin, il soutient que son système n'est pas aussi ridicule qu'il le paraît d'abord; que c'était une méthode mystique et allégorique d'expliquer les attributs et les opérations de Dieu; que cet hérétique les a personnifiés par des mythes et des symboles, suivant la coutume des philosophes de son temps, sans vouloir en faire des personnes consubstantielles; que ce sont les mêmes idées que celles de Pythagore et de Platon, qui pouvaient les avoir empruntées des Chaldéens. Il prétend que les Pères n'ont pas pris le vrai sens de ce que disaient les valentiniens, et qu'ils ont cherché mal à propos à rendre cette doctrine odieuse (10). Mosheim (11), après l'avoir examinée, n'a pas été de cet avis : il est convenu que, de quelque manière que l'on envisage cette doctrine, l'on ne pourra jamais y montrer une apparence de bon sens ni d'orthodoxie, et que tous ceux qui y ont travaillé ont perdu leur peine. Bergier (12), qui pense de même, n'a pas besoin d'une longue discussion pour le prouver :

« 1° C'est en vain que l'on voudrait prendre les éons de Valentin pour des idées métaphysiques et abstraites des attributs et des opérations de la Divinité. Par la manière dont il en parlait, par les actions et les caractères qu'il leur attribuait, on voit évidemment qu'il les donnait pour des êtres réellement subsistants. Le nom même d'*éon*, qui signifie un être vivant, intelligent et immortel, en est la preuve : en quel sens

(8) Blanc, *loc. cit.*, p. 165.
(9) *Hist. du manich.*, l. III, c. 7, § 8, et c. 9, § 9 et suiv.
(10) Mansi, qui n'est point suspect, ne craint pas de dire que quiconque considérera avec attention l'arbre généalogique des éons, par D. Massuet, dans son édition de saint Irénée, ne pourra s'empêcher de reconnaître que Valentin a voulu représenter les attributs de Dieu, et il ajoute que l'erreur de ce gnostique a été de distinguer ces éons et d'en faire autant de divinités. (*Voy.* le P. de Graveson, *Hist. ecclés.* t. I, p. 34, édit. de 1793, annotée par Mansi.) Ce qui a jeté le plus de défaveur sur cette opinion, c'est la prétention de plusieurs critiques qui ont voulu y voir l'orthodoxie de Valentin et sa complète justification. Mais, indépendamment de l'argument tiré des Pères, qui devaient mieux que nous connaître et apprécier le système valentinien, cette apologie est entièrement dénuée de fondement. D'abord, en raisonnant dans cette opinion, Valentin établit une distinction réelle entre les attributs de Dieu, où la foi ne connaît qu'une distinction virtuelle et de raison. Ensuite ces attributs sont placés dans des rapports arbitraires, déterminés par un idéalisme individuel. Que les éons soient ou ne soient pas des personnes, la Trinité catholique disparaît, ainsi que les dogmes de la création, de l'incarnation, du péché originel, etc. Nous n'insistons pas sur une réfutation si facile; et, quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur les éons, Valentin et sa secte n'en sortent pas moins de l'orthodoxie de toute manière, comme ils étaient sortis de l'Eglise. L'allégorisme du système valentinien n'est donc au fond qu'une question d'histoire et de critique, ou de philosophie; et c'est dans ce sens que nous le combattons, comme contraire à la vraisemblance. Il est difficile, en effet, de ne voir dans ces éons qui s'engendrent, qui s'agitent et s'apaisent, qui, en un mot, accomplissent les divers actes de la vie; il est difficile, disons-nous, de n'y voir que des idées, des êtres purement intelligibles, et non des êtres vivants. Il est bien vrai que plusieurs valentiniens, au rapport de saint Irénée (l. I, c. 12), qui les appelle *prudentiores*, entendaient la première Tétrade d'une manière purement idéale, tellement que les noms de Père, de Vérité, d'Homme, d'Eglise, n'étaient que les noms du même Etre, Dieu ou Bythos, considéré sous différents aspects, comme engendrant, produisant la vérité, se manifestant, etc.; mais saint Irénée, en attribuant cette explication à quelques disciples de Valentin, témoigne par là même que ce n'était point celle du chef. (Blanc, *loc. cit.* p. 169.)
(11) *Hist. christ.*, sect. II, § 53, et *Hist. eccl.*, sect. II, part. II, c. 5, § 16 et 17.
(12) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Valentiniens*.

peut-on le donner à des qualités abstraites? Si l'on excepte les bramines indiens et les mythologues grecs, personne n'a poussé à cet excès la licence de personnifier tous les êtres. Pythagore ni Platon ne s'en sont jamais avisés. Les valentiniens devaient sentir que le style poétique des fables n'était pas fait pour expliquer un système théologique : il ne pouvait servir qu'à tromper le peuple et à le rendre polythéiste, comme ont fait les bramines et les poëtes (13).

« Quand on s'obstinerait à supposer le contraire, il n'y aurait encore ni justesse ni raison dans la généalogie des éons. Rien de plus bizarre d'abord que d'appeler Dieu ou le premier Être « la Profondeur, » et de lui donner pour séjour « la Plénitude : » ce sont deux idées contraires. Qu'il soit nommé le « premier Père, » et qu'il ait eu pour compagne « l'Intelligence, . » à la bonne heure : mais que cette « Intelligence » soit en même temps le « Silence, » c'est une erreur grossière. Dieu, Intelligence éternelle, n'a jamais été sans penser ; il n'a donc jamais *été sans* son Verbe ou sans sa Parole *intérieure* ; ce Verbe est éternel comme lui ; c'est pour cela que les plus anciens Pères ont dit que ce Verbe n'est point émané du « silence (14), » puisque, selon saint Jean, « il était en Dieu et il était Dieu. » Il n'y a pas plus de bon sens à faire naître du premier Père et de l'Intelligence « l'Esprit » et la « Vérité. » Si l'Esprit est la substance intelligente, c'est Dieu lui-même, ce n'est donc pas son Fils. Si c'est la faculté de penser, c'est l'Intelligence même : l'une n'est donc pas fille de l'autre. La « Vérité » n'est qu'un terme abstrait : il est absurde de lui donner un père et une mère. Le reste de la généalogie des éons n'est pas moins ridicule, saint Irénée l'a démontré.

« 2° L'affectation de Valentin à rejeter le sens littéral des passages les plus clairs de l'Évangile, de vouloir tout entendre dans un sens mystique, allégorique et cabalistique, est inexcusable. Il prétendait trouver ses trente éons dans les trente années que Jésus-Christ a passées sur la terre, dans les différentes heures auxquelles le père de famille envoya des ouvriers travailler à sa vigne (15). Ces allusions arbitraires et forcées caractérisent un fourbe qui, sans croire au christianisme, voulait persuader aux chrétiens qu'il avait puisé sa doctrine dans leurs livres. Aussi les commentaires de ses disciples sur l'Evangile de saint Jean, dont les Pères nous ont donné des fragments, sont un chaos de rêveries inintelligibles, uniquement destinées à étonner les ignorants.

« 3° Il ne pouvait pas nier que sa doctrine ne fût directement contraire à l'Evangile, comme il était entendu par les chrétiens, par conséquent à la croyance universelle des fidèles. Il avait beau soutenir qu'il l'avait reçue par des instructions secrètes que Jé-

(13) Aux yeux de l'abbé Blanc, les éons de Valentin ne sont ni des êtres réels, des substances distinctes, ni de simples allégories plus ou moins ingénieuses. Il embrasse une troisième opinion, qui fait des éons autant de personnes. « Rien de plus vraisemblable, » dit-il (*loc. cit.*, p. 71) : « cet hérésiarque connaissait parfaitement l'enseignement de l'Eglise sur la Trinité, la co-existence des trois personnes distinctes dans une seule nature divine. En transportant dans son système cette idée altérée, il *christianisait* à sa manière l'idée fondamentale du gnosticisme ; il le dépouillait de son polythéisme, tout en conservant le langage gnostique et l'émanation. Ses éons étaient donc des personnes divines, des *attributs hypostasiés* de la Divinité, comme les appelle très-bien M. Matter. (*Histoire du gnosticisme*, t. I, p. 408, et t. II, p. 59 et suiv. 2e édit.) Ils étaient vivants, parlants, agissants, sans cesser d'appartenir à la même nature divine, qui demeurait toujours unique et inaltérable. Cette explication semblait réunir tous les avantages et parer aux plus graves inconvénients. Elle avait, entre autres bons résultats, celui de présenter le système valentinien dans une condition moyenne qui satisfaisait toutes les opinions, et les philosophes qui ne voulaient plus d'êtres mythologiques en religion, et la foule qui en voulait toujours : ceux-ci prenant les éons pour des substances et des êtres distincts, dans leur grossière inspiration ; les autres ne voyant que l'unité de la nature divine conservée. Ce système pouvait aussi, il est vrai, mécontenter et la foule et les philosophes par son côté défavorable à leur opinion extrême; mais, en somme, il se prêtait plus facilement à toutes ces manières d'entendre les éons, qui pouvaient plaire à des esprits libres de toute règle et de toute contrainte. Ainsi combiné, le système des *éons-personnes* n'était en réalité que la synthèse des erreurs les plus opposées. Cette déplorable synthèse se trouve, il est vrai, au fond de tout gnosticisme : par exemple, dans la combinaison grossière de Simon le Magicien, il y avait l'idée d'une trinité idéale, le même être s'étant manifesté sous les trois dénominations de Père, de Fils, et de Saint-Esprit ; et l'idée d'une pluralité de substances divines bien distinctes, puisque Simon et son Hélène se trouvaient du nombre de ces substances, et parmi les plus sublimes. Mais Valentin avait perfectionné cette synthèse dans l'idée chrétienne ; il l'avait élevée à sa plus haute puissance. Aussi, en même temps que la secte des valentiniens absorbe presque tout le gnosticisme, nous voyons sortir de son fonds primitif les opinions les plus outrées en sens contraire, les *éons-idées*, simples conceptions divines, et les *éons-substances*, êtres distincts et autant de dieux. »

(14) S. Ignat., *Epist. ad Magnes.*, n. 8.

(15) *Matth.* XX.

sus-Christ avait données à quelques-uns de ses apôtres, et que ceux-ci avaient confiées à des disciples affidés : si elles devaient être secrètes, il avait tort de les publier. Par un nouveau trait d'imposture, il se vantait de les avoir puisées dans un livre écrit par saint Mathias, et d'avoir été instruit par un certain Théodad, disciple de Paul : ce personnage n'était pas plus réel que le prétendu livre de saint Mathias. Loin d'avoir eu comme les philosophes, une double doctrine, l'une pour le peuple, l'autre pour des disciples discrets, Jésus-Christ s'était attaché principalement à instruire le simple peuple. Il avait commandé à ses apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature (16), de publier au grand jour ce qu'il leur avait dit à l'oreille (17). Il rendait grâces à son Père de ce que la vérité était révélée aux simples et aux ignorants, pendant qu'elle demeurait cachée aux sages et aux savants (18). Il avait donc condamné d'avance les orgueilleuses prétentions des gnostiques et de tous les prétendus illuminés.

« 4° Valentin concevait très-mal la nature divine : il n'attribuait au « premier « Père » ni la connaissance de toutes choses, ni la toute-puissance, ni la présence hors du « Plérome, » ni la providence universelle, ni le talent de maintenir la paix et le bon ordre entre les éons qui composaient sa famille. Suivant le système des valentiniens, les éons étaient sujets aux passions et aux vices de l'humanité, à la jalousie, à la vaine curiosité, à l'ambition, à l'orgueil, à la révolte contre la volonté de Dieu. Celui d'entre eux qui avait fabriqué le monde l'avait fait à l'insu de Dieu et contre son gré. La manière dont Valentin expliquait la naissance de l'univers était d'une absurdité pitoyable. Il pensait, comme Platon, que les astres étaient animés ; que l'homme a deux âmes, l'une animale et sensitive, l'autre spirituelle et immortelle : mais il ne disait point d'où ces âmes étaient venues, si c'était encore autant de nouveaux éons. Il ne concevait pas mieux que les philosophes païens la nature des substances spirituelles : Beausobre avoue lui-même que les valentiniens ne reconnaissaient aucune substance tout à fait incorporelle.

« 5° Suivant ce fabuleux système, l'éon fabricateur du monde conçut tant d'orgueil de son ouvrage, qu'il entreprit de se faire reconnaître pour seul Dieu. Il y réussit à l'égard des Juifs, en leur envoyant des prophètes qui leur persuadèrent qu'il n'y avait point d'autre Dieu que le créateur du ciel et de la terre. Les autres esprits placés dans les astres et dans les différentes parties de l'univers suivirent son exemple, et se firent adorer par les païens. Ainsi la connaissance du vrai Dieu se perdit entièrement parmi les hommes, et la corruption des mœurs y devint générale. Conséquemment, les valentiniens regardaient l'Ancien Testament, non comme l'ouvrage de Dieu, mais comme la production d'un ennemi de Dieu : erreur que suivirent les marcionites et les manichéens. Mais, comme il est certain que depuis la création du monde jusqu'au temps de Valentin, il n'y a eu que deux religions sur la terre, savoir celle des adorateurs de Dieu, et celle des païens qui rendaient leur culte aux génies ou aux esprits moteurs de la nature, il s'ensuit que pendant quatre mille ans le prétendu vrai Dieu des valentiniens n'a été connu de personne, et que dans aucun temps il n'a été adoré par aucune créature. Pendant cette multitude de siècles, il dormait sans doute dans le « Plérome, » sans s'embarrasser de ce qui se passait sur la terre. Pourquoi, en effet, aurait-il pris soin d'un monde qui avait été fabriqué sans son aveu, ou de la race des hommes dont il n'était pas le père ? Et à quel titre ceux-ci auraient-ils été intéressés à lui rendre un culte ? Telle est la ridicule notion que les valentiniens voulaient donner aux hommes de leur prétendu vrai Dieu.

« 6° Cependant, après ce long sommeil, Dieu conçut enfin le dessein de remédier aux maux qu'avait causés l'éon formateur du monde. Il fit naître deux autres éons plus parfaits que les autres, savoir le Christ et le saint Esprit. Pour envoyer le Christ sur la terre, il y fit paraître Jésus sous les apparences extérieures d'un homme. Mais Jésus n'avait qu'un corps subtil et aérien, qui ne fit que passer par le sein de Marie comme l'eau passe par un canal ; au reste, il avait deux âmes comme les autres hommes, l'une animale, l'autre spirituelle. Lorsqu'il fut baptisé dans le Jourdain, le Christ

(16) *Marc.* XVI, 15.
(17) *Matth.* X, 27.
(18) *Luc.* X, 21.

descendit en lui sous la forme d'une colombe, et lui communiqua une vertu surnaturelle par laquelle il opéra des miracles. Il enseigna aux hommes que, pour plaire au vrai Dieu et parvenir au souverain bonheur, il ne fallait plus adorer le Dieu des Juifs ni ceux des païens, mais « le Père, en esprit et en « vérité. » Par là Jésus encourut la haine de ces divers éons ou génies, qui, pour se venger, excitèrent les Juifs à le faire mourir. Mais il ne fut crucifié et ne mourut qu'en apparence : revêtu d'un corps subtil et impassible, il ne pouvait mourir réellement.

« Conséquemment, les valentiniens n'admettaient ni la génération éternelle du Verbe, ni son incarnation, ni la divinité de Jésus-Christ, ni la rédemption du genre humain, dans le sens propre. Ils faisaient seulement consister cette rédemption en ce que Jésus-Christ était venu soustraire les hommes à l'empire des éons, leur avait donné des leçons et des exemples de vertu, et leur avait enseigné le vrai moyen de parvenir au bonheur éternel. Mais, s'ils croyaient véritablement que Jésus-Christ était l'envoyé de Dieu, ils auraient dû avoir plus de respect et de docilité pour sa parole. Comme ils attribuaient la formation de la chair de l'homme, non à Dieu, mais au fabricateur du monde, ils la regardaient comme une substance essentiellement mauvaise; ils n'admettaient point qu'elle dût ressusciter un jour.

«... Valentin ne fut pas le premier auteur de toutes ces erreurs : soit avant, soit après lui, elles furent enseignées par d'autres enthousiastes qui les arrangèrent chacun selon son goût. On lui donne pour disciples Ptolémée, Secundus, Héracléon, Marc, Colarbase, Bardesanes, etc... : mais on ne peut marquer avec précision, ni la date de leur naissance, ni le pays dans lequel ils dogmatisaient, ni la différence qu'il y avait entre leurs opinions. Comment aurait pu régner l'uniformité entre des fanatiques qui avaient autant de droit les uns que les autres de forger des erreurs et des fables? »

Ptolémaïtes.

Nous savons de Ptolémée qu'il considérait les éons comme des substances distinctes, et que, dans la Loi de Moïse, il distinguait des choses de trois espèces : selon lui, les unes venaient de Dieu, les autres de Moïse, d'autres enfin étaient de pures traditions des anciens docteurs (19). Ses sectateurs se nommèrent Ptolémaïtes.

Secondiens.

Secundus, dont les partisans furent appelés Secondiens, aggrava par des crimes les erreurs de Valentin, son maître. Il se joignit à Epiphanes, fils de Carpocrate (20).

Aux trente éons de Valentin, Ptolémée et Secundus en ajoutèrent quatre, et ensuite quatre autres.

Héracléonites.

Héracléon, qui parut vers l'an 140, et qui répandit ses erreurs principalement dans la Sicile, non content de compliquer par ses propres visions celles de Valentin, voulut réformer en quelque chose la théologie de cet hérésiarque. « Il soutenait, » dit Bergier (21), « que le Verbe divin n'était point le Créateur du monde, mais que c'était l'ouvrage de l'un des éons. Il distinguait deux mondes, l'un corporel et visible, l'autre spirituel et invisible, et il n'attribuait au Verbe divin que la formation de ce dernier. Pour étayer cette opinion, il altérait les paroles de l'Evangile de saint Jean : « Toutes cho- « ses ont été faites par lui, et rien n'a été fait « sans lui ; » y ajoutant de son chef ces autres mots : « des choses qui sont dans le mon- « de. » Il déprimait beaucoup la Loi ancienne, et rejetait les prophéties. C'étaient, selon lui, des sons en l'air qui ne signifiaient rien. Il avait fait un commentaire sur l'Evangile de saint Luc, duquel Clément d'Alexandrie a cité quelques fragments; et un autre sur l'Evangile de saint Jean, duquel Origène a rapporté plusieurs morceaux dans son propre commentaire sur ce même Evangile, et c'est ordinairement pour les contredire et les réfuter. Le goût d'Héracléon était d'expliquer l'Ecriture sainte d'une manière allégorique, de chercher un sens mystérieux dans les choses les plus simples; et il abusait tellement de cette méthode, qu'Origène, quoique grand allégoriste lui-même, n'a pas

(19) Epiph., l. I, Hær. 33; Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Ptolémaïtes*.

(20) *Voy.* ci-dessus, t. X, col. 1240.

(21) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Héracléonites*.

pu s'empêcher de le lui reprocher (22). L'on n'accuse point les héracléonites d'avoir attaqué l'authenticité ni la vérité de nos Evangiles, mais seulement d'en avoir détourné le sens par des interprétations mystiques : cette authenticité était donc alors regardée comme incontestable. On ne dit point qu'ils aient nié ou révoqué en doute aucun des faits publiés par les apôtres et rapportés dans les Evangiles : ces faits étaient donc d'une certitude à laquelle on ne pouvait rien opposer. Les différentes sectes de valentiniens n'étaient point subjuguées par l'autorité des apôtres, puisque la plupart de leurs docteurs se croyaient plus éclairés que les apôtres, et prenaient par orgueil le titre de « gnostiques, » hommes intelligents. Cependant, au commencement du IIe siècle, la date des faits était assez récente pour que l'on pût savoir s'ils étaient vrais ou faux, certains ou douteux, publics ou apocryphes : comment des hommes qui disputaient sur tout ont-ils pu convenir tous des mêmes faits, s'il y avait lieu de les contester? Nous répétons souvent cette observation, parce qu'elle est décisive contre les incrédules. » Les héracléonites avaient coutume d'invoquer sur les morts certains noms de principautés, et de les oindre d'huile et d'eau, quelquefois de baume, afin, disaient-ils, de les rendre incompréhensibles et invisibles aux principautés supérieures.

Marcosiens (23).

Marc, autre disciple de Valentin, entreprit aussi de réformer son système, et y ajouta de nouvelles rêveries, qu'il fondait sur les principes de la cabale, et sur les prétendues propriétés des nombres et des lettres de l'alphabet, par où il se rattachait aux basilidiens. Valentin avait supposé des esprits ou des génies qu'il nommait des éons, et auxquels il attribuait la formation et le gouvernement du monde ; selon lui, ces éons étaient les uns mâles, les autres femelles, et les uns étaient nés du mariage des autres. Marc, au contraire, persuadé que le premier principe n'était ni mâle ni femelle, jugea qu'il avait produit seul les éons « par sa parole, » c'est-à-dire par la vertu naturelle des mots qu'il avait prononcés. Comme le premier mot de la Bible en grec est ἐν ἀρχῇ, *in principio*, Marc conclut gravement que ce mot était le premier principe de toutes choses; et comme les vingt-quatre lettres de l'alphabet étaient aussi les signes des nombres, il bâtit sur la combinaison des lettres de chaque mot et des nombres qu'elles désignaient le système de ses éons et de leurs opérations. Selon saint Irénée, il les supposa au nombre de trente ; selon d'autres, il les réduisit à vingt-quatre, à cause des vingt-quatre lettres de l'alphabet. Il se fondait encore sur ce que Jésus-Christ a dit dans l'*Apocalypse :* « Je suis l'*alpha* et l'*oméga*, le principe et la fin, » et sur quelques autres passages dont il abusait de même. Il conclut enfin que, par la vertu des mots combinés d'une certaine manière, on pouvait diriger les opérations des éons ou des esprits, participer à leur pouvoir, et opérer ainsi des prodiges. Rien n'était plus absurde que de supposer qu'en créant le monde Dieu avait parlé grec, et que l'alphabet de cette langue avait plus de vertu que celui de toute autre langue quelconque. Mais les pythagoriciens avaient déjà fondé des rêveries sur les propriétés des nombres, et l'on était encore entêté de cette philosophie au IIe siècle. Ce n'est pas sans raison que les anciens Pères ont remarqué que les hérésies sont sorties des différentes écoles de philosophie : mais l'absurdité de celle des marcosiens ne fait pas beaucoup d'honneur à la mère qui lui a donné la naissance.

Marc joignait la magie à l'hérésie ; il eut le talent de persuader qu'il était doué d'un pouvoir surnaturel, et qu'il pouvait le communiquer à qui il lui plaisait. Cet imposteur, voulant imiter ce qui se passait dans l'Eglise pour le sacrifice de l'Eucharistie, prenait des calices pleins d'eau et de vin ; et, après de longues prières qu'il prononçait en forme d'invocation, afin qu'on crût qu'il consacrait véritablement, il faisait paraître ces calices pleins d'une liqueur rouge. D'autres fois, il prenait ces mêmes vases, et, les mettant entre les mains des femmes qui étaient autour de lui, il leur ordonnait de consacrer en sa présence. Il est bon de faire observer que, si, au IIe siècle, la croyance de l'Eglise chrétienne n'avait pas été que, par la consécration de l'Eucharistie, le pain et le vin sont changés au corps et au sang

(22) Grabe, *Spicilége du* IIe *siècle*, p. 80 : D. Massuet, 1re *Dissert. sur S. Irénée*, art. 2, n. 93.

(23) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v^o *Marcosiens*.

de Jésus-Christ, Marc ne se serait pas avisé de vouloir rendre ce changement sensible par un miracle apparent; et, si l'on n'avait pas cru que le sacerdoce donnait aux prêtres des pouvoirs surnaturels, cet imposteur n'aurait pas eu recours à un prestige pour persuader qu'il avait la plénitude du sacerdoce : c'est pour cela même qu'il est utile de connaître les divers égarements des hérétiques anciens et modernes, quelque absurdes qu'ils soient; la vérité ne brille jamais mieux que par son opposition à l'erreur. Marc prétendait aussi communiquer le don de prophétie à des femmes, par le moyen de certaines formules qu'il récitait sur elles en leur faisant ouvrir la bouche, afin, disait-il, de recevoir plus parfaitement les inspirations du saint Esprit. Son étude principale était de séduire surtout les plus belles et les plus riches; et, lorsqu'une fois il les avait attirées à son parti, il employait des breuvages capables de troubler les sens pour les amener à consentir à ses mauvais désirs. C'est ce qu'on découvrait par l'aveu même de plusieurs de ces femmes, qui, après avoir abandonné sa secte pour rentrer dans le sein de l'Eglise, confessaient qu'elles s'étaient laissé corrompre par Marc et entraîner par l'amour violent qu'elles ressentaient pour lui. Ainsi, dit saint Irénée, ayant logé chez un de nos diacres d'Asie qui avait une très-belle femme, il la séduisit au point qu'elle le suivit pendant longtemps; ce ne fut qu'avec grande peine que les frères purent la persuader de rentrer dans son devoir; et depuis lors elle ne cessa de confesser avec larmes et avec soupirs le crime qu'elle a commis avec ce séducteur. Mais il y eut des femmes fidèles qui, tentées par l'imposteur, soufflaient sur lui lorsqu'il leur ordonnait de prophétiser, et lui disaient anathème. Ses disciples, non moins dangereux dans leurs mœurs, exerçaient le même genre de séduction, et, au moyen de l'enthousiasme joint au libertinage, ils grossirent leur secte. Mosheim (24), aussi attaché à justifier tous les hérétiques qu'à déprimer les Pères de l'Eglise, conjecture qu'il n'y avait peut-être ni magie ni fraude dans les procédés des marcosiens; qu'ils ont été calomniés, ou par quelques femmes qui voulaient quitter cette secte pour se réconcilier à l'Eglise, ou par quelques spectateurs ignorants de leur liturgie, qui auront pris pour magie des usages fort simples dont ils ne concevaient pas la raison; l'historien protestant ne peut pas se persuader que ces hérétiques aient été assez insensés et assez corrompus pour se livrer à toutes les folies et à tous les désordres qu'on leur prête. Mais, sur de simples présomptions destituées de preuves, est-il permis de suspecter le témoignage des Pères, témoins oculaires ou contemporains des choses qu'ils rapportent, qui ont pu interroger plusieurs marcosiens détrompés et convertis? Après tout, quand ces hérétiques seraient aussi innocents que Mosheim le présume, la conséquence que nous avons tirée plus haut de leur manière de consacrer l'Eucharistie n'en serait pas moins solide, et l'historien n'y répond rien.

Les marcosiens avaient plusieurs livres apocryphes et remplis de leurs rêveries, qu'ils donnaient à leurs prosélytes pour des livres divins. Suivant le témoignage de saint Irénée (25), ils avouaient que le baptême de Jésus-Christ remet les péchés; mais ils en donnaient un autre avec de l'eau mêlée d'huile et de baume, pour initier leurs prosélytes, et ils appelaient cette cérémonie « la rédemption. » Quelques-uns cependant la regardaient comme inutile, et faisaient consister la rédemption dans la connaissance de leur doctrine. Au reste, ces hérétiques n'avaient rien de fixe dans leur croyance; il était permis à chacun d'y ajouter ou d'en retrancher ce qu'il jugeait à propos; leur secte n'était, à proprement parler, qu'une société de libertinage.

Archontiques.

Il s'en détacha une partie, qui constitua plus tard la secte des archontiques, mot formé du grec ἄρχων, au pluriel ἄρχοντες (26), *principautés*, ou hiérarchies d'anges. On appela ainsi ces hérétiques, qui parurent sur la fin du IIe siècle, parce qu'ils attribuaient la création du monde, non pas à Dieu, mais à diverses puissances ou principautés, c'est-à-dire à des intelligences subordonnées à Dieu, et qu'ils nommaient archontes. Ils admettaient sept cieux, et plaçaient dans chacun un archonte. Suivant eux, Sabaoth exerçait sa tyrannie dans le

(24) *Hist. christ.*, sæc. II, § 59, note.
(25) L. I, c. 21.

(26) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, vo *Archontiques*

septième ciel. Il avait engendré le diable, qui par Eve avait produit Caïn et Abel. Les archontiques condamnaient le baptême, les saints mystères, et niaient la résurrection des corps. Ils avaient des livres particuliers, qu'ils nommaient les Révélations des prophètes. Ils comptaient deux nouveaux prophètes : Martiade et Marsien, qui avaient été enlevés au ciel, et en étaient descendus au bout de trois jours. Ces hérétiques vivaient en solitude, faisaient profession de renoncer à tout; mais, alors qu'ils avaient ainsi parmi eux des personnes qui affectaient une vie austère, conforme pour l'extérieur à celle des moines, afin de tromper les simples, ils se livraient la plupart à de grands déréglements.

Théotime.

On comptait encore entre les disciples de Valentin un certain Théotime, qui avait beaucoup travaillé sur les images de la Loi (27).

Colarbasiens (28).

Colarbase, disciple de Valentin, entendait les quatre premiers éons, ou la première Tétrade, dans un sens purement idéal: c'était la contre-partie de Ptolémée, qui les avait substantialisés comme Marc. Il prétendait que toute la plénitude et la perfection de la vérité était dans l'alphabet grec, et que pour cela Jésus-Christ était nommé *alpha* et *oméga*. Suivant lui, la génération et la vie des hommes dépendaient des sept planètes. Philastre et Baronius ont confondu Colarbase avec un autre hérétique appelé Bassus; mais saint Augustin, Théodoret, et d'autres les distinguent. Saint Irénée et Tertullien ont aussi parlé de Colarbase et des colarbasiens qui formèrent sa petite secte, comme d'une branche des valentiniens. Ils furent condamnés, l'an 152, par un concile de Pergame.

Antitactes.

Le zèle que montraient des hérétiques, issus de la même souche, à s'opposer à l'auteur du mal, les fit nommer Antitactes ou Contraires ; et, parce que le péché était contraire aux lois du Créateur, ils le déclaraient digne de récompense.

Caïnites (29).

Les Caïnites, autres rejetons impurs du valentinianisme, qui joignaient aux mœurs les plus corrompues des erreurs monstrueuses, rendaient des honneurs extraordinaires à Caïn et aux autres personnages que l'Ecriture nous peint comme les plus méchants des hommes, tels que les Sodomites, Esaü, Coré, Judas, etc. Comme ils admettaient un Principe supérieur au Créateur, plus sage et plus puissant que lui, ils disaient que Caïn était enfant du premier, et Abel une production du second. Ils soutenaient que Judas était doué d'une connaissance et d'une sagesse surnaturelles; qu'il n'avait livré Jésus-Christ aux Juifs, que parce qu'il prévoyait le bien qui devait en arriver aux hommes : aussi lui prodiguaient-ils des actions de grâce et des honneurs, et avaient-ils un Evangile sous son nom, ce qui leur valut la dénomination de Judaïtes. Ils rejetaient l'Ancienne Loi et le dogme de la résurrection future. Ils exhortaient les hommes à détruire les ouvrages du Créateur, et à commettre toute sorte de crimes, affirmant que les mauvaises actions conduisaient au salut. Ils supposaient des anges qui président au péché et qui aident à le commettre; ils les invoquaient et leur rendaient un culte. Enfin ils faisaient consister la perfection à se dépouiller de tout sentiment de pudeur, et à commettre sans honte les actions les plus infâmes. Tertullien nous apprend qu'ils enseignaient encore des erreurs sur le baptême. La plupart de leurs opinions étaient renfermées dans un livre qu'ils nommaient l'*Ascension de saint Paul*, et où, sous prétexte des révélations faites à cet apôtre lors de son ravissement au ciel, ils consignaient leurs impiétés et leurs blasphèmes. Une femme de cette secte, nommé Quintille, étant venue en Afrique du temps de Tertullien, y pervertit plusieurs personnes, et les sectateurs qu'elle réunit furent appelés Quintillianistes : elle ajoutait encore d'horribles pratiques aux infamies des caïnites. On aurait peine à se persuader qu'une secte entière ait pu pousser à cet excès la démence et la dépravation, si ce fait n'était pas attesté par les Pères de l'Eglise les plus respectables : mais saint Irénée, Tertullien, saint Epiphane, Théodoret, saint Augustin s'ac-

(27) Tertull., *Adv. Valent.*, c. 4.

(28) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Colarbasiens.*

(29) *Ibid.*, v° *Caïnites.*

cordent à le déclarer, et les deux premiers étaient témoins contemporains. Les égarements des fanatiques qui ont paru dans les derniers siècles rendent croyables ceux qu'on attribue aux anciens. Hornebec (30) parle d'un anabaptiste qui pensait sur Judas comme les Caïnites; et nous avons entendu, de nos jours, le prêtre apostat Œgger déclarer que celui des douze qui fut choisi pour lui transmettre les nouveaux pouvoirs spirituels ne fut autre que ce traître (31). Lorsque l'esprit est entraîné par la dépravation du cœur, comme chez les Caïnites, il n'est point d'erreur ni d'impiété dont l'homme ne soit capable.

Borborites

La secte de Borborites, outre les erreurs et le libertinage commun à tous les gnostiques, niait encore, selon Philastrius, la réalité du jugement dernier (32).

Fusion des Ophites et des Séthiens avec les Valentiniens.

Nous avons parlé précédemment des sectes juives des Ophites (33) et des Séthiens (34), qui se fondirent dans le gnosticisme. On se rappelle que ceux des Ophites ou Serpentins qui se firent chrétiens, voyant dans le serpent la Sagesse incarnée qui avait enseigné aux hommes la science du bien et du mal, lui rendaient un culte insensé : malgré cette imagination bizarre, ils tinrent un rang principal parmi les branches secondaires du valentinianisme. On a cru les retrouver dans les Séthiens, que distinguait leur vénération pour Seth, fils d'Adam, dans lequel résidait, suivant eux, une vertu divine.

Adamites (35).

Tertullien assure que les Adamites niaient avec Valentin, l'unité de Dieu, la nécessité de la prière, et qu'ils traitaient le martyre d'extravagance. Ces hérétiques, qu'on croit avoir été un rejeton des Basilidiens et des Carpocratiens, et qui ne justifiaient que trop par leurs mœurs cette dernière origine, prirent le nom d'Adamites, selon Epiphane, parce qu'ils prétendaient avoir été rétablis dans l'état de nature innocente, être tels qu'Adam au moment de sa création, et devoir par conséquent imiter sa nudité, en priant nus dans leurs églises qu'ils faisaient bien chauffer. Ils détestaient le mariage, soutenant que l'union conjugale n'aurait jamais eu lieu sur la terre sans le péché, et regardaient la jouissance des femmes en commun comme un privilége de leur prétendu rétablissement dans la justice originelle. Quelque incompatibles que fussent ces dogmes infâmes avec une vie chaste, quelques-uns d'eux ne laissaient pas de se vanter d'être continents, et assuraient que, si quelqu'un des leurs tombait dans le péché de la chair, ils le chassaient de leur assemblée, comme Adam et Eve avaient été chassés du paradis terrestre, pour avoir mangé du fruit défendu ; qu'ils se regardaient comme Adam et Eve, et que leur temple leur représentait le paradis. Ce temple, après tout, n'était qu'un souterrain, une caverne obscure où ils entraient tout nus, hommes et femmes, et là tout leur était permis, jusqu'à l'adultère et à l'inceste, dès que l'ancien ou le chef de leur société avait prononcé ces paroles : *Crescite et multiplicamini* (36). Théodoret ajoute que, pour commettre de semblables actions, ils n'avaient pas même égard à l'honnêteté publique, et qu'ils imitaient l'impudence des cyniques du paganisme. Clément d'Alexandrie dit qu'ils se vantaient d'avoir des livres secrets de Zoroastre; ce qui a fait conjecturer à Tillemont (37), qu'ils se livraient à la magie. Tels furent, sur la fin du IIe siècle, les Adamites, qui, de Prodicus, reçurent aussi le nom de Prodiciens.

Réfutation de Valentin par saint Irénée.

Ce fut sous le Pontificat de saint Anicet, c'est-à-dire de l'an 150 à l'an 161, que l'on vit sortir ainsi des Valentiniens une foule de sectes, dont quelques-unes soutinrent la gnose à peu près au degré où Valentin l'avait portée, tandis que la plupart la ravalèrent à son ancien niveau et même au-dessous (38). Les Valentiniens s'éloignèrent plus ou moins de la doctrine de leur maître, et elle changeait tous les jours de forme. Ils furent tous combattus par saint Justin, mar-

(30) *Controv.* p. 390.
(31) *Ami de la religion*, t. XLIX, p. 529.
(32) S. Epiph., *Hæres*, 25 et 26. S. Aug. *De hæres.*, c. 5. Baronius, *ad. an. Christ.* 120.
(33) *Voy.* t. X, col. 269.
(34) *Voy.* t. X, col. 271.
(35) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, vo *Adamites*, ou Adamiens.
(36) *Gen.* I, 22.
(37) T. II, p. 280.
(38) Blanc, *loc. cit.*, p. 206.

tyr; par Miltiade, autre philosophe chrétien; par saint Irénée, qui s'instruisit curieusement de tous leurs dogmes, et qui les réfuta par ses discussions de vive voix et par ses écrits.

« Saint Irénée, » dit Bergier (39), « les a tous réfutés en prouvant contre eux l'unité de Dieu, seul créateur et gouverneur de la matière et du monde; l'absurdité de la généalogie des éons; la nullité des prétendues traditions secrètes, opposées à la tradition publique et constante des Eglises fondées par les apôtres; la génération éternelle du Verbe et son incarnation; la rédemption du monde par Jésus-Christ, etc. Il ne serait pas nécessaire de répéter les arguments dont il s'est servi, si les protestants avaient été plus équitables. Mais, comme plusieurs soutiennent que dans cette dispute les Pères ont souvent mal raisonné, qu'ils ont mal pris le sens des expressions de leurs adversaires, ou qu'ils en ont défiguré exprès les opinions, afin de les rendre plus odieuses et plus aisées à réfuter, il est important de justifier ces saints docteurs. Nos adversaires en veulent surtout à saint Irénée, parce que les principes qu'il a posés ne sont pas moins forts contre les hérétiques modernes que contre les anciens. Une courte analyse de son ouvrage contre les hérésies suffira pour démontrer l'injustice de leur critique.

« Dans son Ier livre, le saint docteur expose ce que les valentiniens disaient des éons et de leur généalogie, les passages de l'Ecriture dont ils abusaient, les diverses branches dans lesquelles leur secte était partagée, les différentes erreurs que chacune avait adoptées. Ce qu'il en rapporte est confirmé par Clément d'Alexandrie, par Tertullien, par Origène, par saint Epiphane, par les extraits qu'ils ont donnés de plusieurs ouvrages des valentiniens. Son récit ne peut donc pas être suspect.

« Dans le IIe livre, ch. 1, il commence par démontrer que Dieu, étant le premier Etre ou l'Etre éternel, est nécessairement seul Dieu; que rien n'a pu borner son essence, sa puissance, sa connaissance, ni ses autres attributs; qu'il est absurde de le supposer renfermé dans le *Pleroma*, et de lui ôter la connaissance de ce qui était au delà; qu'il n'y a pas plus de raison d'admettre deux, trois ou trente éons, que d'en supposer mille; que leur généalogie est remplie de contradictions. Déjà l'on voit que saint Irénée a très-bien saisi les conséquences de l'idée d'Etre nécessaire, existant de soi-même; conséquences qu'aucun des anciens hérétiques, ni des philosophes n'a su apercevoir, et qui sapent par le fondement tous leurs systèmes. Tertullien les a développées de même dans son livre contre Hermogène. Par esprit de contradiction, Beausobre a essayé de justifier deux ou trois articles de la généalogie des éons: mais il n'a pas tenté de réfuter les contradictions que saint Irénée y a montrées; il n'a pas attaqué le principe fondamental posé par ce saint docteur, duquel il résulte que, s'il y a eu des éons, ou des êtres subsistants distingués de Dieu, ce sont des créatures, et non des êtres nécessaires et éternels, que Dieu par conséquent a été le maître de borner leur connaissance, leur puissance, leur nature, comme il lui a plu.

« Ch. 2, ce Père fait voir que Dieu, dont la puissance n'a pas de bornes, n'a eu besoin ni de coopérateurs, ni d'instruments, ni de matière préexistante, pour faire le monde; qu'il a tout fait par son Verbe ou par son seul vouloir: *Dixit, et facta sunt;* qu'il a ainsi créé les esprits et les corps, les anges, les hommes et les animaux: *Initium Creatoris donans*, expression remarquable. Il répète la même chose ch. 9 et 10. Telle a été, dit-il ch. 9, la croyance du genre humain, fondée sur la tradition de notre premier père, et telle est encore celle de l'Eglise, instruite par les apôtres. Il est étonnant que nos adversaires n'aient jamais daigné remarquer combien cette métaphysique sublime des anciens Pères de l'Eglise est supérieure à celle de tous les philosophes. Où l'ont-ils prise sinon dans les Livres saints? Et l'on veut que les philosophes aient été leurs maîtres!

« Loin d'admettre le système des émanations, comme les Valentiniens, saint Irénée le réfute, ch. 13, 15, 17, sous toutes les faces sous lesquelles on peut l'envisager, parce que, Dieu étant un Etre simple, pur esprit, toujours le même, rien n'a pu être détaché de sa substance. Osera-t-on encore nous dire que les anciens Pères n'ont point eu l'idée de la parfaite spiritualité? Ils l'ont puisée dans le dogme même de la création: l'un n'a jamais pu être conçu sans l'autre.

(39) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Valentiniens*

« Ch. 14, saint Irénée soutient que les Valentiniens ont emprunté leurs éons et leurs fables des auteurs grecs, des poëtes, des philosophes, particulièrement de Platon et des stoïciens ; qu'ils n'ont fait que changer les noms des personnages, afin de persuader qu'ils en étaient les inventeurs : et il le montre en détail. C'est donc fort inutilement que Beausobre (40) s'est attaché à prouver que ce système n'était autre chose qu'une théorie philosophique et un pur platonisme : saint Irénée l'a vu avant lui, et l'a démontré. Or Platon n'a pas représenté les esprits, les génies ou les dieux qu'il plaçait dans les astres ou ailleurs comme des êtres abstraits ou métaphysiques, mais comme des personnages réels : donc Beausobre est forcé d'avouer que les Valentiniens ont pensé de même. Au reste, soit que ces hérétiques aient pris leurs visions dans Platon, comme le veut Beausobre, soit qu'ils les aient reçues des philosophes orientaux, comme Brucker et Mosheim le soutiennent, les arguments que saint Irénée fait contre eux n'en sont pas moins solides. Il s'ensuit toujours que ce Père n'a été rien moins que platonicien, puisqu'il a cru attaquer directement le platonisme en réfutant les valentiniens.

« Ch. 20 et suiv., il fait sentir l'ineptie des allusions par lesquelles ces hérétiques voulaient tirer leurs éons et leurs fables de quelques passages de l'Ecriture sainte. Il montre le ridicule de leur méthode d'argumenter sur la valeur numérique des lettres de l'alphabet, comme les Juifs cabalistes ont fait dans la suite. Ch. 27 et 28, il dit que l'on doit chercher la vérité dans ce que l'Ecriture sainte a de plus clair, et non dans des paraboles auxquelles on peut donner telle explication qu'on veut. Il s'en faut donc beaucoup que saint Irénée ait été aussi prévenu qu'on le prétend en faveur des explications allegoriques et mystiques de l'Ecriture : s'il s'en est servi quelquefois, c'était pour en tirer des leçons de morale, et non pour appuyer des dogmes, comme faisaient les hérétiques.

« Dans son IIIe livre, le saint docteur s'attache à réfuter le subterfuge des Valentiniens, qui prétendaient avoir reçu leur doctrine de Jésus-Christ même par des traditions secrètes, par des instructions qu'il n'avait données qu'à quelques-uns de ses disciples les plus intelligents. C'est une absurdité, dit-il, c. 1, 2 et 3, de supposer que Jésus-Christ a confié sa doctrine à d'autres qu'aux apôtres qu'il avait chargés de prêcher son Evangile et de fonder des Eglises : or ceux-ci n'ont commencé à prêcher et à mettre l'Evangile par écrit qu'après avoir reçu le Saint-Esprit qui devait leur enseigner cette vérité. Il n'est pas moins ridicule d'imaginer que les apôtres ont confié la doctrine de Jésus-Christ à d'autres qu'aux pasteurs qu'ils ont établis pour enseigner et gouverner les Eglises après eux. C'est donc dans la tradition et dans l'enseignement constant de ces Églises qu'il faut chercher la vérité. Il faudrait encore y avoir recours et s'y attacher, quand même les apôtres ne nous auraient rien laissé par écrit. Or cette tradition n'est conservée et annoncée nulle part avec plus de certitude et plus d'éclat que dans l'Eglise romaine, fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, et dans laquelle la succession des évêques a été constante depuis ces apôtres jusqu'à nous.

« Les protestants qui ont pris pour principe fondamental de leur secte qu'il faut chercher la vraie doctrine de Jésus-Christ dans l'Ecriture sainte, sans avoir aucun égard à la tradition ou à l'enseignement de l'Eglise ; qui soutiennent que celle de Rome a introduit parmi les chrétiens, dans la suite des siècles, une infinité de nouveaux dogmes, ne peuvent pardonner à saint Irénée d'avoir établi une règle toute contraire : c'est pour cela qu'ils ont tant déprimé ses talents et ses écrits. Mais leurs clameurs ni leurs reproches ne donneront jamais atteinte à la solidité des réflexions et des raisonnements de ce Père. A quoi servait de citer l'Ecriture seule à des hérétiques qui pervertissaient le sens de tous les passages; qui, pour les entendre comme il leur plaisait, s'attribuaient des lumières supérieures à celles de tous les docteurs de l'Eglise, même à celles des apôtres (41)? Comment les confondre, sinon en démontrant la sagesse et la solidité du plan que Jésus-Christ avait suivi pour perpétuer l'enseignement de sa doctrine dans son Eglise? Ce plan est toujours le même depuis dix- (huit) siècles, et il servira toujours également à réfuter les hérétiques, de quelque secte qu'ils soient.

(40) *Hist. du Manich.* t. II, l. v, c. 1, § 11 et 12.

(41) S. Iren., l. III, c. 2, § 2.

« Ch. 5 et suiv., saint Irénée fait voir que nos quatre Evangiles, qui sont les seuls authentiques, et les autres écrits des apôtres, renferment une doctrine tout opposée à celle des Valentiniens. Ils nous apprennent à connaître un seul Dieu, qui a tout créé par son Verbe; un seul Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, né de la Vierge Marie; un seul Saint-Esprit, Dieu et Seigneur comme le Père et le Fils. Il montre que la même foi, la même doctrine, a été enseignée par les prophètes de l'Ancien Testament; d'où il conclut qu'ils ont été envoyés et inspirés par le même Dieu qui a dans la suite envoyé son Fils unique pour nous instruire, et non par un esprit ennemi de Dieu, comme les Valentiniens osaient le dire. Il réfute de temps en temps les objections de ses adversaires, et les fausses interprétations qu'ils donnaient aux prophéties.

« Dans le IV° livre, il continue à démontrer qu'il y a une conformité parfaite entre l'Ancien Testament et le Nouveau, d'où il résulte que le même Dieu est également auteur de l'un et de l'autre. Il concilie les divers endroits que les hérétiques prétendaient être opposés; il réfute les reproches qu'ils faisaient contre les saints personnages de l'Ancienne Loi, et que les incrédules répètent encore aujourd'hui. Il se fonde principalement sur la conduite de Jésus-Christ. Ce divin Sauveur a constamment nommé « son « Père », le Créateur, et il l'a fait connaître aux hommes comme le seul Dieu, comme le même que les patriarches ont adoré, et qui a inspiré les prophètes, et il a déclaré que leurs oracles ont été accomplis dans sa personne. Loin de détruire la Loi ni les prophètes, il est venu pour en démontrer la vérité; il a confirmé la loi morale du Décalogue dans tous ses points. Quoique cette discussion soit assez longue, saint Irénée n'y a point recours à des explications mystiques, allégoriques, ni arbitraires, semblables à celles des Valentiniens; il ne s'appuie que sur le sens littéral et naturel du texte sacré.

« Le V° livre est une suite du précédent : ce Père y continue de prouver par des passages du Nouveau Testament les divers articles de notre foi contestés et contredits par les hérétiques.

« Après cette courte analyse, nous ne craignons plus de demander aux critiques si les arguments de saint Irénée contre les Valentiniens sont frivoles, sans justesse et sans solidité; si ces hérétiques étaient en état de les détruire; si ceux qui se croient aujourd'hui plus savants que les Pères sont capables d'en donner de meilleurs. Ils diront, sans doute, que ce petit nombre de vérités est noyé dans une infinité de choses accessoires. Soit. Etait-il possible de faire autrement, en écrivant contre cinq ou six sectes hérétiques, qui ne s'accordaient que dans le fond du système, et qui en variaient les accessoires à l'infini? Dans tout son ouvrage, le saint docteur ne perd jamais de vue ce qu'il avait à prouver, l'unité de Dieu, son pouvoir créateur, sa providence générale, toujours sage et bienfaisante dans la dispensation des lumières de la révélation, dans l'ouvrage de la rédemption et du salut des hommes.

« Ils en reviendront peut-être à leur subterfuge ordinaire, en disant que ce Père n'a pas bien compris les opinions des valentiniens. Mais il nous assure lui-même (42) qu'il avait disputé plus d'une fois avec eux. Ces sectaires étaient donc là pour s'expliquer et pour le contredire, s'il leur avait attribué faussement quelque erreur. Tertullien, Clément d'Alexandrie, saint Epiphane, leur attribuent les mêmes opinions que saint Irénée. Celui-ci a écrit dans les Gaules, Tertullien en Afrique, Clément en Egypte, presqu'en même temps : se sont-ils donné le mot pour en imposer de même, ou ont-ils été trompés par la même illusion? Clément avait lu les livres de Valentin, puisqu'il les cite, et qu'il rapporte un long fragment de Théodote, l'un des disciples de Valentin. Origène a donné plusieurs extraits du Commentaire d'Héracléon sur l'Evangile de saint Jean (43). Il aurait été impossible à saint Irénée d'entrer dans un si grand détail des opinions différentes des gnostiques, s'il n'avait pas vu leurs écrits.

« Tout cela ne persuade point nos adversaires : « Je ne saurais croire, » dit Beausobre (44), « que Valentin fût assez fou pour « imaginer que des passions, qui ne sont que « des modifications d'une substance, fussent « des substances réelles... Je ne croirai jamais

(42) L. II, c. 17, n. 9.
(43) Grabe, *Spicil. Hæret.*, sect. 2.
(44) *Hist. du manich.*, l. V, c. 1, § 11.

« que des philosophes, et de savants philosophes, aient pensé d'une manière si absurde « et si contradictoire. » Ce critique était le maître de croire tout ce qui lui plaisait, et de nommer « grands philosophes » une troupe d'insensés. Tel était son entêtement : selon lui, les hérétiques ont été incapables d'enseigner des absurdités ; mais il n'est aucun Père de l'Eglise qui n'ait été capable de leur en attribuer, malgré la notoriété publique, soit par défaut d'intelligence, soit par défaut de bonne foi. Le fanatisme de Beausobre ressemble beaucoup à celui des Valentiniens.

« Mosheim, plus modéré, s'est borné à dire (45) que les anciens docteurs, trompés par la variété des noms, ont souvent divisé mal à propos une secte en plusieurs branches; qu'on peut douter s'ils nous ont toujours instruits au vrai de la nature et du sens des opinions dont ils parlent. Encore une fois, ce n'est pas la faute des Pères si, dans une troupe de raisonneurs, dont les uns dogmatisaient en Asie, les autres en Europe, et qui tous se prétendaient illuminés, il n'y en avait pas deux qui pensassent absolument de même, ou qui aient persévéré longtemps dans les mêmes opinions. Les Pères n'ont donc pu savoir que ce que disaient ces sectaires dans leurs écrits, et dans les disputes qu'on avait avec eux : c'est donc à ces derniers qu'il faut s'en prendre, s'ils ne se sont pas expliqués aussi clairement que le voudraient les critiques modernes.

« On nous demandera encore comment les Valentiniens et les autres gnostiques ont pu faire des prosélytes, en enseignant des erreurs aussi absurdes. Saint Irénée et Tertullien nous l'apprennent. Ils peignaient les pasteurs de l'Eglise comme des ignorants et des esprits faibles, incapables d'entendre la véritable doctrine; ils vantaient les lumières supérieures des maîtres par lesquels ils prétendaient avoir été instruits; ils affectaient d'abord un air mystérieux, afin d'exciter la curiosité; ils promettaient de s'expliquer plus clairement dans la suite; ils faisaient espérer à leurs prosélytes que bientôt ils en sauraient plus que tous les docteurs ; ils leur recommandaient un secret inviolable; ils citaient au hasard quelques passages de l'Ecriture, dont ils tordaient le sens, etc. Ce manége a été celui de la plupart des hérétiques, et il n'a pas mal réussi aux fondateurs du protestantisme. Rien n'est plus inintelligible que les commentaires des valentiniens sur l'Evangile : plus ils étaient obscurs, plus ils étaient admirés par les esprits superficiels. On en serait moins étonné, si l'on considérait jusqu'à quel point la philosophie païenne avait aveuglé et perverti la plupart des esprits.

« ... Saint Irénée nous assure que plusieurs (Valentiniens) enseignaient une (morale) détestable, et l'on ne peut pas douter qu'un très-grand nombre ne l'aient suivie dans la pratique. Mais les anciens ne nous apprennent point en quoi le culte extérieur de ces hérétiques était différent de celui des orthodoxes.

Le christianisme confirmé par l'hérésie même des Valentiniens.

« Quoi qu'il en soit, les opinions et la conduite de ces anciennes sectes nous donnent lieu de faire des réflexions plus importantes que les observations critiques des protestants.

« 1° Les hérésies sont aussi anciennes que le christianisme; elles remontent au temps des apôtres; leurs chefs n'avaient aucun respect pour les disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils les regardaient comme des ignorants qui n'avaient aucune teinture de philosophie, et qui n'avaient pas su prendre le vrai sens de la doctrine de leur Maître. Mais, si ces illuminés refusaient l'intelligence aux apôtres, ils ne contestaient pas leur bonne foi; ils ne rejetaient pas leur témoignage touchant les faits de la naissance, de la prédication, des miracles, de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Jésus-Christ. Ils avouaient que tout s'était fait en apparence : ils ne soutenaient donc pas que tout cela était faux, que les apôtres et les évangélistes en avaient imposé, que l'Histoire qu'ils en avaient écrite était fabuleuse. S'il y avait eu quelque preuve ou quelque témoignage contraire, quelque moyen d'attaquer la narration des évangélistes, ces sectaires n'auraient pas manqué de s'en prévaloir pour l'intérêt de leur système. Puisqu'ils ne l'ont pas fait, ils faut que les faits publiés par les apôtres aient été d'une notoriété incontestable. S'ils sont vrais, la divinité du christianisme est démontrée

(45) *Hist. ecclés.*, IIe siècle, part. II, c. 5, § 18.

« 2° Il s'ensuit encore que l'authenticité de nos quatre évangélistes était universellement reconnue, puisque les gnostiques ne niaient pas qu'ils eussent été écrits par les quatre auteurs dont ils portent les noms. Saint Irénée témoigne que les Valentiniens admettaient en particulier celui de saint Jean, et cela est prouvé par les commentaires d'Héracléon sur cet Evangile. Ils lui donnaient probablement la préférence, parce qu'il avait été écrit le dernier de tous, et parce que saint Jean rapporte plus au long que les autres évangélistes les discours du Sauveur ; mais ils ne prétendaient point que les trois autres fussent des livres supposés. On disputait sur le sens de ces livres, chaque parti prétendait y trouver sa propre doctrine : ce n'étaient donc pas des écrits apocryphes ou inconnus. Lorsque les hérétiques osèrent en forger d'autres dans la suite, les docteurs chrétiens ne furent pas dupes de cette imposture. Ils s'en rapportèrent au témoignage des Eglises fondées par les apôtres, qui avaient reçu d'eux nos Evangiles, et non d'autres, comme authentiques et inspirés de Dieu. Telle est la règle qui a servi à prouver la canonicité de tous les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

« 3° Lorsque les incrédules ont dit que, pendant les trois premiers siècles, le christianisme s'est établi dans les ténèbres, à l'insu du gouvernement romain et des magistrats, ils ont montré une profonde ignorance de ce qui s'est passé pour lors. On disputait sur la doctrine chrétienne à Rome, en Afrique, en Egypte et dans toutes les provinces de l'Orient : Celse l'a reproché aux chrétiens, et tous les monuments de l'Histoire ecclésiastique en déposent. Il est impossible que ces contestations n'aient fait du bruit, et n'aient excité souvent l'attention du gouvernement. Loin d'être scandalisés de ces débats, nous bénissons la Providence de les avoir permis : ils démontrent que, dès sa naissance, le christianisme a été examiné avec des yeux critiques et malins ; qu'on en a discuté les dogmes, la morale, le culte, les titres et les monuments ; que personne n'a pu l'embrasser par ignorance et sans le bien connaître.

« 4° Les erreurs grossières des différentes sectes de gnostiques nous montrent les services importants que la philosophie a rendus au genre humain, et les connaissances merveilleuses qu'elle a communiquées à ses sectateurs. Par là nous pouvons juger si saint Paul a eu tort de la mépriser, de l'appeler une folie, et d'avertir les fidèles de s'en défier. Un fait certain, c'est que le christianisme n'a point eu de plus grands ennemis que les philosophes ; ils ont combattu contre cette sainte religion pendant près de trois cents ans, sans vouloir ouvrir les yeux à la lumière ; plusieurs de ceux qui avaient fait semblant de l'embrasser entreprirent d'en changer la doctrine, et de lui substituer les rêves systématiques dont ils étaient infatués ; quand ils virent que leurs ruses, leurs sophismes, leurs écrits n'aboutissaient à rien, ils finirent par souffler le feu de la persécution contre les fidèles. Heureusement quelques-uns furent plus sensés et de meilleure foi ; ils devinrent sincèrement chrétiens ; ils furent les apologistes et les prédicateurs de la doctrine de Jésus-Christ ; ils montrèrent que c'était une philosophie plus sage et plus vraie que celle qu'avaient enseignée les plus grands génies du paganisme : tels furent saint Justin, Athénagore, Tatien, Hermias, saint Irénée, saint Théophile d'Antioche, Origène, Clément d'Alexandrie, etc. La plupart des systèmes philosophiques ne sont connus que par la réfutation qu'ils en ont faite. Aujourd'hui quelques censeurs bizarres leur savent mauvais gré d'avoir battu les philosophes par leurs propres armes

« 5° L'affectation des protestants de vouloir justifier tous les hérétiques aux dépens des Pères de l'Eglise démontre que le caractère de l'hérésie est toujours le même : depuis dix-(huit) siècles il n'a pas changé. Quand on y regarde de près, on voit qu'il n'y pas une très-grande différence entre la conduite des gnostiques et celle des protestants. Les premiers, en vertu des lumières supérieures qu'ils s'attribuaient, se vantèrent de mieux entendre et de mieux expliquer l'Ecriture sainte que les pasteurs de l'Eglise catholique : les seconds prétendent au même privilége par le secours d'une grâce du Saint-Esprit qui ne manque jamais à aucun particulier de leur secte. Les Valentiniens citaient à l'appui de leurs commentaires une tradition cachée et conservée par un petit nombre d'illuminés : les protestants ont soutenu que, dans tous les siècles, il y avait eu dans le sein de l'Eglise un certain

nombre de partisans secrets de la vérité, mais qu'ils n'osaient se déclarer ni faire profession publique de leur croyance ; ils ont appelé ensuite à leur secours les Manichéens, les Albigeois, les Vaudois, les Hussites, les Wicléfites, révoltés comme eux contre l'enseignement de l'Eglise catholique. Les gnostiques tiraient vanité de leurs connaissances philosophiques ; ils préféraient l'autorité des philosophes à celle des apôtres et de leurs disciples : les prétendus réformateurs étalèrent avec faste l'érudition qu'ils s'étaient acquise par l'étude des langues, de la critique, de l'histoire, de la belle littérature ; on les crut supérieurs, même en fait de théologie, non-seulement au clergé qui enseignait pour lors, mais aux docteurs catholiques de tous les siècles. Cependant l'enseignement public, constant, uniforme de l'Eglise a prévalu à tous les efforts des anciens hérétiques ; vingt sectes plus récentes l'ont vainement attaqué depuis ce temps-là ; il se soutient toujours et persévère comme au II° siècle. Ce phénomène suffit pour nous faire comprendre où se trouve la vraie doctrine de Jésus-Christ. »

Cerdon.

Valentin n'est pas le seul chef de secte qui soit venu à Rome sous le Pontificat de saint Hygin. On y vit arriver, du temps de ce Pape, Cerdon, né en Syrie, disciple de Saturnin, imbu de tous les principes de cette école dans laquelle dominait le dualisme persan. Durant un long séjour, il y sema sa doctrine, tantôt en secret, tantôt ouvertement. Repris de sa témérité, il feignit de se repentir et de se réunir à l'Eglise, dont la patience et la douceur à recevoir à pénitence les hérétiques même relaps, se montrent ici avec éclat. Enfin on démasqua l'hypocrite, et il fut définitivement chassé.

Comme la plupart des hérétiques du II° siècle, Cerdon soutenait que ce monde n'était pas l'ouvrage d'un Dieu tout-puissant, sage et bon, pas plus que la Loi de Moïse, qui lui paraissait imparfaite et trop rigoureuse. Professant le dualisme persan avec plus de précision que son maître Saturnin, il admettait deux principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais, attribuant à ce dernier la fabrication du monde et la Loi mosaïque. Le premier, qu'il appelait le principe inconnu, était, selon lui, le Père de Jésus-Christ : mais il n'admettait point que le Fils de Dieu se fût réellement revêtu de l'humanité, fût né d'une Vierge, eût enduré véritablement les souffrances et la mort : Tout cela, disait-il, ne s'est fait qu'en apparence. Il n'admettait point la résurrection des corps, mais seulement celle des âmes : il supposait, par conséquent, que celles-ci mouraient avec le corps. Il rejetait tous les livres de l'Ancien Testament, et n'acceptait du Nouveau que l'Evangile de saint Luc : encore en retranchait-il une partie.

Plusieurs critiques prétendent qu'outre les deux principes, l'un absolument bon, l'autre mauvais par nature, Cerdon et Marcion, qu'on verra bientôt se joindre à lui, et l'effacer en devenant le maître et le chef de cette école, admettaient un troisième principe intermédiaire, qui était d'une nature mixte, et que c'était à celui-ci que ces hérétiques attribuaient la formation du monde et la législation mosaïque. Cela peut être. Mais, s'il est vrai que, suivant leur opinion, ce principe mixte, quoique continuellement en guerre avec le mauvais principe, aspire aussi bien que lui à supplanter l'Etre suprême, à soumettre à son propre empire tous les habitants de la terre, il nous paraît beaucoup plus méchant qu'il n'est bon. En effet, c'est un trait de méchanceté, non-seulement de se révolter contre le Dieu qui est la bonté par excellence, mais de vouloir soustraire à son gouvernement les hommes qu'il désire rendre heureux. Suivant les Cerdoniens, le Dieu bon a envoyé Jésus-Christ son Fils sur la terre pour détruire l'empire du mauvais principe et celui du principe mixte, et pour ramener à Dieu les âmes qu'ils ont séduites. Tous deux, dit-on, se sont ligués contre Jésus-Christ, ont suscité contre lui les Juifs pour le crucifier et le mettre à mort : mais, comme Jésus n'avait qu'un corps apparent, ils n'ont pu y réussir qu'en apparence. Voilà donc le principe mixte, prétendu Dieu des Juifs, devenu aussi méchant que le mauvais principe ou le prince des ténèbres : ainsi la supposition de ce principe intermédiaire ne remédie à rien : ce n'est qu'une absurdité de plus.

D'ailleurs, ou c'est le Dieu bon qui a donné l'existence aux deux autres principes, ou ils sont éternels et existant par

eux-mêmes aussi bien que lui. S'ils sont éternels, c'est une absurdité de ne pas les supposer absolument bons par nature : de quelle cause est venue leur malice ? Si c'est le Dieu bon qui les a produits, ou il a été imprudent et borné dans ses connaissances, ou il a mal fait de les produire, et il est responsable de tous les maux qui en ont résulté.

« Il n'est pas inutile, » répète ici Bergier (46), « d'observer que toutes les hérésies du IIe siècle ont eu la même origine, savoir : la difficulté de concevoir qu'un Dieu bon soit l'auteur du mal, ait produit des créatures sujettes à tant d'imperfections et de souffrances, ait imposé aux hommes une loi aussi rigoureuse qu'était celle de Moïse. Les philosophes ne concevaient pas mieux qu'un Dieu se fût abaissé jusqu'à s'incarner dans le sein d'une femme, se revêtir de nos misères, mourir ignominieusement sur une croix. Pour sortir de cet embarras, les uns avaient imaginé deux principes coéternels l'un cause du bien, l'autre auteur du mal ; les autres pensaient que Dieu avait produit plusieurs esprits inférieurs à lui-même, et leur avait laissé le soin de fabriquer et de gouverner le monde. Les raisonneurs se partagèrent entre ces deux sytèmes ; mais tous se réunirent à soutenir que le Fils de Dieu, qu'ils regardaient comme un être fort inférieur à Dieu, ne s'était fait homme qu'en apparence, n'avait eu qu'une chair fantastique et apparente

« Il est évident à tout homme qui veut y réfléchir que leur système était, non-seulement absurde en lui-même, mais incapable de résoudre aucune difficulté. Car, enfin, que le Dieu suprême ait fait lui-même le monde tel qu'il est, ou qu'il l'ait laissé faire à des ouvriers impuissants et malhabiles, la faute est égale de sa part. Qu'il ait donné par lui-même une loi imparfaite et vicieuse, ou qu'il l'ait laissée établir par d'autres, l'inconvénient est le même. N'est-il pas aussi indigne de la Divinité de tromper les hommes, de fasciner leurs yeux, de les induire en erreur par de fausses apparences d'une chair humaine, que de se revêtir des misères de l'humanité ?

« Quant à l'hypothèse de deux principes coéternels, elle ne soulage pas mieux la raison que la précédente

« Mais les raisonneurs du IIe siècle, malgré leur entêtement, n'osèrent pas nier les faits publiés par les apôtres, la naissance, les miracles, la prédication, les souffrances, la mort et la résurrection du moins apparente de Jésus-Christ, parce que tous ces faits étaient prouvés par la notoriété publique ; ils n'élevèrent aucun soupçon contre la sincérité et la bonne foi des apôtres : c'est le point essentiel. De là il résulte, contre les incrédules, que les apôtres n'ont pas seulement subjugué des ignorants, des hommes crédules et incapables d'examiner des faits, mais des philosophes très-disposés à les contredire, s'ils avaient pu, et qui cependant ont confirmé leur témoignage. »

Succession d'évêques à Antioche.

[141] Nous avons dit que Cerdon était né en Syrie. Or Corneille, évêque d'Antioche, après avoir gouverné cette Eglise treize ans, mourut l'an 141. Il eut pour successeur Héron ou Eros, qui tint le siége vingt-sept ans.

Saint Pie est sacré évêque.

Le pressentiment du martyre dont saint Hygin devait être bientôt couronné, et les motifs de prévoyance qui avaient déterminé ses prédécesseurs le portèrent à ordonner un évêque, chargé des fonctions de vicaire. Ce ne fut pas le Syrien Anicet, mais Pie, natif d'Aquilée en Italie, et fils de Rufin, qui fut choisi par le Pape en cette qualité ; et il reçut la consécration épiscopale le dimanche de Pâques, 10 avril 141, date à laquelle commencent les neuf ans, trois mois, trois jours de son épiscopat, qu'il ne faudra pas confondre avec la durée moins longue de son Pontificat, laquelle sera seulement de huit années, trois mois, trois jours (47).

(46) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Cerdoniens*.

(47) Monueram in Notis chronologicis ad Hyginum esse gradatim procedendum ad ordinanda et definienda tempora quatuor Pontificum ab Hygino ad Soterem se consequentium : quorum ordinem et epochas in exemplo Catalogi vetustioris Liberiani ad nos cum lacunis perperam suppletis perduxerat descriptor sequioris ætatis...

Ordinem successionis servandum jure diximus qui Pium Aniceto præponit ; cum Irenæus, et Hegesippus synchroni testes, et Romæ versati per illa tempora, talem exhibeant. Irenæus legatione perfunctus Lugdunensis Ecclesiæ nomine ad Eleutherum Papam, qui fuerat diaconus Aniceti, ordinem successionis hunc ipsum tradit, lib. III, cap. 3 : « Telesphorus delectus est, qui præclare et generose martyrium subiit. Tum Hyginus, deinde Pius, post Anicetus illo honore potiebatur. Soter Aniceto

Martyre de saint Hygin

[142] Au commencement de l'année suivante, la prévision de saint Hygin se réalisa : car, après un épiscopat de quatre ans, trois mois, huit jours, et un Pontificat de quatre ans, cinq jours, il accomplit son martyre

proxime succedit. Jam duodecimo loco ab apostolis Eleutherius ministerium obtinet. » Hegesippus, qui apud Anicetum se hospitem mansisse in Urbe memorat, dum diaconus Aniceti esset Eleutherus, signat apud Eusebium lib. IV, cap. 21, eamdem successionem, supra redditam ejusdem verbis in notis Schelestratii ad S. Hyginum. Prosper in Chronico, complures catalogi a Schelestratio ibidem recensiti n. 3, non sinunt hodie de hoc ordine dubitare.

Ordine stabilito, ita procedimus ad spatia temporum propria utique Pontifici tribuenda. Concordia codicum integrorum in recensendis consulibus postremis ante Hygini Pontificatum, nempe Cæsare II et Balbino, Christi 237, initium Hygini declarat sub coss. proximis 138, Nigro et Camerino, in textu Bibliothecarii signatis *Magno et Camerino*, ..., cui accommodavi lectionem Catalogi . . . ., licet exprimendos censeam *Nigrum*, *et Camerinum*, ut in restitutione germanæ lectionis præstiti . . . secutus antiquos lapides ita consignantes. Post annos 4 solidos Hygino assertos in ejus sectione ab Anastasio, et cæteris documentis, tam in Prolegomenis, quam in Notis, claudunt illius epocham, et annus successoris aperiunt *Severus*, *et Priscinus*, magistratum ineuntes anno 141, unde vicennium solidum numeratur ad duos Augustus consules anni 161, signantes in omnibus codicibus, et catalogis terminum illius Pontificis, qui proxime præcessit Soterem, concordi suffragio eorumdem codicum et catalogorum initia sedis obtinentem sub proximis coss. Rustico et Aquilino anno 162. Vicennium igitur integrum ex anno 141 ad 161 certis documentis enumeratum dividere oportet duos inter Pontifices, quorum prior habeatur Pius, Anicetus vero secundus, ex ordine successionis, idoneis testibus jam firmato. Quæstio igitur unica superest, quota pars hujus vicennii sit assignanda Pio, quota Aniceto. Descriptor antiquus catalogi Liberiani ab hac indagine se facile exemit, omisso Aniceto, cujus nomen lacuna oblitteraverat, licet Irenæus et Hegesippus integrum præservaret, cum cæteris Patribus, catalogis, chronologis, historicis, tantum Pontificem, et Christi martyrem non oblitis. Nobis est indago temporis Pii confirmanda, licet in Aniceto satis probata videri possit.

Si picturæ S. Pauli epochas integras exhiberent sub imaginibus Pii et Aniceti, sola earumdem inspectio litem dirimeret. Verum Soteris quidem epocha (quæ subsequitur Anicetum) integra superest in renovatis a Nicolao III ad exemplum seriei Leonianæ, cujus numeri vetustate consumpti in Sotere jam exciderunt ; et perspicue cernitur expressa annis 9, mens. 3, diebus 21, ut in serie Pontificum Romanorum inter Prolegomena edidi. In sede autem proxima ante Soterem (quam referri jam diximus ad Anicetum), legitur in serie Leoniana superstes numerus annorum 11 : mensium et dierum notas absumpsit ætas. Æra præcedens, quæ ad Pium pertinet, in Leonianis picturis absumpto numero annorum ac dierum, præservat integrum versum medium cum indicio mensium trium ita signato M III. D.... Ex his attamen reliquiis numerorum satis evidens testimonium accedit quatuor catalogis vetustioribus Italiæ : in quibus epochæ annorum 11 adduntur menses 4 et dies 3 ; alteri autem epochæ proximæ, complenti vicennium per annos 8 vel 9 adduntur quoque menses 3, ad imaginem Pii pertinentes in picturis ætatis Leonianæ, et exprimuntur etiam dies 3, uti diximus in Prolegomenis. Cum vero satis ostenderim numeros illorum catalogorum Italiæ descriptos fuisse ex picturis basilicarum patriarchalium, quarum in Paulina parte supersunt, catalogi Italici gratiam hanc rependunt suis fontibus, hoc est picturis ætatis Leonianæ, ut subsidio sint ad supplendas earumdem lacunas. Quare illorum auctoritatem secuti, possumus jure tribuere Aniceto, qui Soterem proxime præcedit annos 11, menses 4, dies 3, et Pio qui Anicetum antecedit annos 8 vel 9, menses 3, dies 3. Dixi autem in Pio annos 8 vel 9, quia duo ex catalogis Italiæ octennium exhibent, duo reliqui hanc summam augent unitate. Nostrarum jam erit partium utriusque rationes componere cum consulibus assignatis, et duplicis hujus æræ Pianæ tum 8 annorum, tum 9, momenta ponderare.

Inter Prolegomena, in serie pontificum Romanorum, ubi collegi testimonia potiora quæ pertinent ad æram duorum istorum pontificum stabiliendam, plura observavi : primum, permutatas invicem fuisse in quibusdam catalogis epochas utriusque pontificis, occasionem præbente Optato Milevitano, dum Pium Aniceto postponit, quem Hegesippus et Irenæus testes synchroni præponebant ; secundo, catalogum vetustissimum ætatis Liberianæ hic mutilum et luxatum reticere quidem Anicetum, et Pio attribuere totum vicennium (librariorum ausu lacunas codicis imperite supplente), sed in exemplari Cæsareo ejusdem catalogi ubi lacuna in numeris hæsit, opportune exhiberi consules Gallicanum et Veterem, Aniceti exordio attributos. Hoc uno indicio satis instruimur ad utramque æram complendam. Si enim consules Gallicanus et Veter (seu Vetus, ut alii malunt) anni 150, signant exordium Aniceti, cui annos 11 solidos picturæ veteres, et codices perinde attribuunt, necesse est successorem Soterem obtinere consules anni 162, Rusticum et Aquilinum. Eosdem vero obtinet in catalogis integris, perinde ac in cæteris codicibus enumeratis in Prolegomenis. Consequens igitur est ut octo paria consulum, quæ supersunt ex Severo et Priscino anno 141 claudentibus Hygini pontificatum, ad proxime memoratos Gallicanum et Veterem anni 150 aperientes sedem Aniceti, pertineant ad Pium ; cui propterea pontificatus annos 8, menses 3, diesque totidem assignabo ex catalogis, olim descriptis e picturis earumdem basilicarum : ubi nunc vestigia memorata istius epochæ in ternario mensium M. III, clare spectantur. Malui tamen folio 92 eosdem consules anni 141, Severum et Priscinum, postremos Hygini repetere in Pio, eique propterea ascribere cum catalogis Bergomensi et Farfensi annos 9, menses 3, dies 3, quia in exordio Pii Severum consulem recensent catalogi ætatis Liberii et Felicis quarti, necnon Bibliothecarius, licet collegam Clarum perperam tribuant, qui cum alio Severo e gente Claudia consul processit anno 146, et in pluribus antiquis inscriptionibus memoratur. Consueta librariorum incuria Severum consulem anni 141, collega Priscino, permutavit in Severum consulem anni 146, collega Ebucio Claro. Quare consulibus ita restitutis, etiam ex indicio consulum proxime præcedentium in fine Hygini, et ex annorum summa Pio et Aniceto pontificibus contingenti usque ad initium Soteris, possumus jam facilius assequi mensium quoque ac dierum rationes, eorumdem sedi respondentes. Dies utriusque martyrii ecclesiasticis in tabulis consignati hanc etiam, ut spero, manifestabunt et component, ni fallor, differentiam octennii, ac novennii promiscue attributi a diversis catalogis eidem Pio.

Martyrium Pii consignant Romanæ Ecclesiæ tabularia, suffragantibus Beda, Usuardo, Adone, aliisque Martyrologiis die 11 Julii ; Aniceti vero coronam eadem testimonia referunt ad diem 17 Aprilis. Si

le 8 janvier 142, et fut déposé dans le cimetière du Vatican. Le titre de martyr que lui donnent plusieurs anciens calendriers, et le Martyrologe romain sous le 11 janvier, peut être fondé sur les différentes persécutions qu'il eut à essuyer, et sur les périls auxquels sa place l'exposait dans ces temps orageux (48).

INTERRÈGNE.

Marcion.

La vacance du saint Siége se prolongea jusqu'au 9 avril, et dans cet intervalle de trois mois un nouvel hérésiarque parut à Rome.

Marcion, originaire de Sinope, dans la pro-

Aniceti beatus exitus contigit anno 162 (uti ex successoris Soteris initio constat, signato consulibus anni 162 Rustico et Aquilino); et si epocha annorum 11 in picturis, et in catalogis superstes numerat etiam menses 4 ac dies 3 ejusdem episcopatus, quot illi assignantur in catalogo Felicis 4, retrocedendo per annos 11, mens. 4 et dies 3 ejusdem episcopatus, pervenitur ad diem 15 Decembris anni 149, quæ cum sit Dominica (eo anno sibi vindicante litteram Dominicalem F), apta invenitur ejusdem ordinationi ad episcopatum, sive adhiberetur vicarius Pio, vitam adhuc producenti ad mensem Julium subsequentis anni 150, sive destinaretur episcopus Ecclesiæ alicui recenter fundatæ ; nam et hanc vicarii muneris ad tempus conferendi causam exemplo apostolorum adhibitam placuisse prioribus illis Romanis pontificibus fateri oportet. Cum scilicet episcopos per diversa loca ordinare, et hinc dimittere ipsis necesse foret, prout fundatio novorum episcopatuum requirebat, non est a ratione alienum credere ipsos voluisse, etiam nulla persecutione Ecclesiam turbante, exercere presbyteros ordinandos, aut recens ordinatos episcopos tantisper detinere et occupare administratione vicaria episcopatus Urbani, quasi formandos experimento, antequam eosdem dimitterent ad sedes ipsis destinatas. Hoc autem tyrocinii tempore, ut ita dicam, si contingeret Romanum pontificem vita excedere, et cleri Urbani suffragiis eumdem qui vicarius fuerat eligi successorem, utpote in ministerio pontificali probatum in primis idoneum, is ad universalis Ecclesiæ regimen vocatus, poterat ad Ecclesiam sibi decretam, et nondum aditam, alterum subrogare, cum ad hanc Romanam promotus, in qua est omnium sollicitudo conjuncta, non penitus eam derelinqueret, cui regendæ fuerat destinatus. Verum hæc obiter.

Ordinatio igitur Aniceti ad episcopatum die Dominica 15 Decembris anno 149 commensum habet exactum cum summa annorum 10, mens. 4, et dierum 3 illi attributa in catalogo Felicis quarti (nam in Liberiano desideratur, lacuna obtinente initium periochæ Aniceti, et amanuensi confundente et constante in unum Pii pontificatum utriusque communis vicennii partes) : et resultat etiam ex picturis basilicæ S. Pauli, suppletis per catalogos, inde excerptos, Farfensem et Cavensem, et collatis cum die martyrii 17 Aprilis, signata in Tabulis Romanæ Ecclesiæ et in Martyrologiis indicatis.

Par erit ratio commensus annorum 8, mensium 3, ac dierum totidem, Pio assignatorum per catalogos Farfensem et Bergomensem, respondentes residuis numeris basilicæ sancti Pauli, unde antiquitus exceptos fuisse collegimus. Nam ex die 11. Julii anni 150 ejus natali sacra, si recedamus in anteriora per annos novem solidos, menses tres, et dies tres, cadet numerationis terminus, inclusis extremis, in diem 9 Aprilis anni 141, Severo et Priscino consulibus, qui postremi assignantur Hygino decessori. Pascha illius anni 141 incidit in diem sequentem 19 Aprilis : quæ illius ordinatione episcopali insignita fuerit, licet videatur referri ex numero unitate abundanti ad vigilias diei præcedentis.

At Hyginus, inquies, vitam produxit ad diem 11 Januarii anni sequentis 142, ut paulo ante statuimus in notis chronologicis ad ejus epocham : cum ei tribuatur Paschale tempus, et consulatus supremus Severi et Priscini, anno 141. Hoc ipsum assero in causa fuisse, ut iidem consules, idemque Paschale tempus utrique assignetur : Hygino quidem Pascha celebranti sui pontificatus postremum sub iisdem consulibus; Pio autem duccnti epocham suæ ordinationis episcopalis ex Paschali die in eodem consulatu. Quare conciliantur invicem universa illa documenta genuina ex archivis Romanæ Ecclesiæ, præservata tum in catalogis et codicibus integris, tum in reliquiis superstitibus picturarum, tum in ephemeridibus Martyrologii, ac in diptychis suarum Ecclesiarum, si tempora Pii et Aniceti ita distinguantur per annos, menses ac dies, uti recensendum insinuant utrique codices, tam qui octennium, quam qui novennium solidum assignant epochæ Pii.

Pius anno Christi 141, Severo et Priscino consulibus, ordinatur episcopus vicarius Hygini, die 10 Aprilis Dominica Paschæ.

Anno sequenti 142, Rufino et Quadrato consulibus, martyrio coronatur Hyginus die 11 Januarii. Intra mensem tertium ab ejusdem obitu eligitur Romanus Pontifex Pius, et in Romana Sede collocatur, die Dominica 9 Aprilis ejusdem anni 142

Anno 149 Pius ordinat episcopum adjutorem, seu vicarium Anicetum die Dominica 15 Decembris, Orphito et Prisco consulibus.

Anno 150 Pius martyrio coronatur die 11 Julii, Vetere et Gallicano consulibus.

Ab ordinatione episcopali ad diem martyrii S. Pius numerat annos 9, menses 3 ac dies 3, quot illi assignantur in catalogis Bergomensi et Farfensi.

A successione autem, qua consequitur decessorem Hyginum, obtinet annos 8, menses 3, dies 3 in Cavensi et in Lucensi catalogo, et in Belgico Papebrochii assignatos ad complementum vicennii, dividendi inter Pium et Anicetum; cum iidem catalogi alteri ex his attribuant 11 annos, menses 4 et dies 3 ; alteri annos 8, menses 3 et dies totidem.

Anicetus ordinatur episcopus adjutor, seu vicarius Pii die Dominica 15 Decembris, Orphito et Prisco coss., Christi anno 149.

Anno 150, Vetere et Gallicano consulibus, qui primi eidem assignantur in catalogo vetustiori (ubi postremi quoque recensentur in verbis *usque duobus Augustis*), biduo post obitum Pii electus a clero Romano, Pontificatum assumit, die Dominica 13 Julii. Vide notas chronologicas ad Hyginum et ad Anicetum.

Anno 161 martyrium consummat die 17 Aprilis. Quare consules anni 161 duo Augusti fratres Marcus Aurelius et L. Verus ipsi assignantur tanquam postremi, claudentes spatium annorum 11 Aniceto attributum cum mensibus III ac diebus totidem. (*Bianchini, Not., chron. in Pio.*)

(48) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. S. *Hygin, Pape et martyr*, 11 janvier.

vince du Pont, était fils d'un saint homme qui devint évêque catholique, et qui lui donna une éducation chrétienne. Il s'appliqua d'abord à la philosophie stoïcienne; ensuite il se voua à la continence dans la solitude : c'est-à-dire, suivant saint Epiphane, qu'il embrassa la vie monastique. Il est probable que Marcion était prêtre : on ne peut douter, du moins, qu'il ne fût un chrétien instruit, ardent et austère. Malheureusement, entraîné par une passion impure, il corrompit une vierge. Son père, vieillard illustre par sa piété, par son attachement à la saine doctrine, par son zèle à remplir les devoirs de l'épiscopat, fut si affligé de cette faute, dont l'ignominie rejaillissait sur lui, qu'il l'excommunia. En vain Marcion fit des instances pressantes pour être reçu à pénitence, et par ce moyen réconcilié à l'Eglise : l'évêque, rigide observateur de la discipline, et outré du déshonneur que son indigne fils faisait à son caractère sacré, repoussa ses prières et demeura inflexible. Le coupable, ne pouvant plus supporter les railleries et le mépris dont il était l'objet dans son pays, en partit secrètement pour se rendre à Rome, où il arriva, après la mort d'Hygin, pendant la vacance du saint Siége. Il se présenta aux principaux du clergé, qui étaient encore du nombre de ceux que les disciples des apôtres avaient instruits, leur demandant, mais sans succès, d'être admis à leur communion. Le clergé romain refusa de l'y recevoir, jusqu'à ce qu'il y fût autorisé par une lettre de son père qui était son évêque. Ce refus, dicté par une loi rigoureuse de discipline, irrita Marcion qui, pour se venger, se joignit à Cerdon. Il disait ensuite à ces saints prêtres : Pourquoi n'avez-vous pas voulu me recevoir? Nous ne le pouvions pas, répondaient-ils, sans la permission de votre père. Il n'y a qu'une foi et qu'une concorde. Nous ne pouvions nous opposer à un homme qui est notre digne collègue. La passion et l'orgueil l'emportant : Je déchirerai votre Eglise, dit-il, et j'y mettrai une division éternelle. Soit qu'il fût plus audacieux que Cerdon, soit que les idées et les habitudes chrétiennes le rendissent plus séduisant, il propagea la secte à laquelle il s'était réuni avec tant de rapidité, qu'il obscurcit la re-renommée du premier fauteur, et que les partisans de cette secte pernicieuse sont plus connus sous le nom de Marcionites que sous celui de Cerdoniens.

Marcion crut comme Cerdon, résoudre la question du mal en admettant deux principes de toutes choses, dont l'un, bon par nature et supérieur à son rival, avait produit le bien; dont l'autre, essentiellement mauvais, avait produit le mal et formé le monde avec la matière, que Marcion, ainsi que les stoïciens, disait éternelle. Il prétendait prouver son dogme fondamental par ces paroles de l'Evangile : L'arbre qui donne de mauvais fruits n'est point bon, et l'arbre qui donne de bons fruits n'est point mauvais. Comme il était dans la nécessité d'expliquer l'origine de ses deux principes et de coordonner les différents êtres qui interviennent dans son système, nous ne pouvons croire qu'il en eût rejeté les éons et les théogonies des gnostiques. Saint Grégoire de Nazianze déclare positivement qu'il avait adopté la Profondeur, Bythos, le Silence, Sigé, en un mot les trente éons de Valentin. Si saint Irénée et les premiers Pères qui l'ont réfuté n'en ont point parlé, c'est que Marcion, se bornant à prendre ou à simplifier quelques généalogies du système valentinien, avait peu insisté lui-même sur la théogonie, et que les Pères s'attachaient de préférence à ruiner son principe fondamental.

La principale difficulté qui avait exercé les philosophes était de savoir comment un esprit, tel que l'âme humaine, se trouvait renfermé dans un corps, et assujetti par suite à l'ignorance, à la faiblesse, à la douleur; comment et pourquoi le Créateur des esprits les avait ainsi dégradés. La révélation, qui nous apprend la chute du premier homme, ne paraissait pas résoudre assez la difficulté, puisque le premier homme lui-même était composé d'une âme spirituelle et d'un corps terrestre. D'ailleurs, il semblait qu'un Dieu bon et tout-puissant aurait dû empêcher la chute de l'homme. Les Marcionites crurent mieux rencontrer, en supposant que l'homme était l'ouvrage de deux principes opposés, l'un père des esprits, l'autre formateur des corps. Celui-ci, disaient-ils, méchant et jaloux du bonheur des esprits, a trouvé le moyen de les emprisonner dans des corps; et, pour les retenir sous son empire, il leur a donné la Loi ancienne qui les attachait à la terre par des récompenses et des châtiments temporels. Marcion rejetait donc Moïse et

toute l'ancienne Loi comme l'œuvre du principe mauvais, ainsi que le Christ des prophètes qui devait délivrer les Juifs. Il ajoutait que le Dieu bon, père des esprits, a revêtu l'un d'entre eux, Jésus, son Christ à lui, de l'apparence de l'humanité, et l'a envoyé sur la terre pour abolir la Loi et les prophètes, pour apprendre aux hommes que leur âme vient du ciel, qu'elle ne peut recouvrer le bonheur qu'en se réunissant à Dieu, et que le moyen d'y parvenir est de s'abstenir de tous les plaisirs qui ne sont pas spirituels. En conséquence, Marcion, paraissant prendre au sérieux la guerre dérisoire que les autres gnostiques avaient déclarée au corps, et qu'ils savaient convertir en un sensualisme grossier, faisait pénétrer, à sa manière, la sévérité de l'Evangile dans la gnose, où jusque-là l'idée chrétienne succombait surtout dans la morale. En haine du corps, ses sectateurs jeûnaient pour le mâter, et c'était de préférence le samedi, que le formateur du monde avait fait honorer par les Juifs. Ils prêchaient la continence et la virginité, quoique Marcion y eût manqué lui-même ; ils avaient des vierges dont l'austérité doit être admise plutôt que celle des vierges valentiniennes, et dont le nombre, à en juger d'après les principes de la secte, doit avoir été considérable. Ils allaient jusqu'à condamner le mariage, et n'administraient le baptême qu'à ceux qui gardaient la continence, soutenant que, pour se purifier de plus en plus, on pouvait le recevoir jusqu'à trois fois, et autant qu'on voulait. Soit que Marcion prétendît, par ces baptêmes abusivement répétés, effacer plus efficacement le souvenir du crime qu'il avait commis, comme le dit saint Epiphane ; soit, indépendamment de sa pensée première et secrète, que ces degrés de purification fussent comme des initiations progressives, on ne l'accuse pas d'avoir altéré essentiellement la forme du sacrement et de l'avoir rendu invalide : ce qu'on cite de Théodoret, qu'il fit rebaptiser dix mille marcionites, n'est point décisif, surtout pour les marcionites au IIe siècle ; mais Marcion errait sur le ministre du baptême, en permettant aux femmes de l'administrer. Saint Epiphane assure qu'il se servait d'eau dans le sacrifice, ce qui semble signifier qu'il consacrait de l'eau sans vin. Il regardait comme une nécessité humiliante le besoin de prendre pour nourriture des corps produits par le mauvais principe. Selon saint Epiphane, il aurait admis le passage des âmes dans les bêtes, et par suite ses sectateurs se seraient abstenus de manger rien qui eût eu vie, de peur de manger des âmes : mais, suivant Tertullien, Marcion tenait le poisson pour la nourriture la plus sainte, et, comme Clément d'Alexandrie ne tardera pas à montrer, dans le poisson pris par saint Pierre sur la parole de Jésus-Christ, le type de la nourriture simple et frugale (49), on peut croire que cette idée était déjà commune dans l'Eglise, ainsi que l'abstinence de viande. Marcion devait l'accepter d'autant mieux qu'elle s'accordait avec son rigorisme, et que rien, d'ailleurs, n'était plus propre à séduire les simples. En supposant donc que la métempsycose et les idées pythagoriciennes pénétrèrent avec le gnosticisme dans sa secte, il faut croire que le régime dont nous parlons fut présenté d'abord par l'hérésiarque, imbu d'ailleurs d'idées stoïciennes, comme une abstinence chrétienne et philosophique. Marcion soutenait que la chair de l'homme, ouvrage du principe mauvais, ne devait pas ressusciter ; que Jésus-Christ n'avait eu de cette chair que les apparences ; que sa naissance, ses souffrances, sa mort sa résurrection n'avaient été qu'apparentes Selon le témoignage de saint Irénée, il ajoutait que Jésus-Christ, descendu aux enfers, en avait tiré les âmes de Caïn, des Sodomites, de Coré, de Dathan, d'Abiron, et de tous les pécheurs, parce qu'elles étaient venues au-devant de lui, et que sur la terre, elles n'avaient pas obéi aux lois du mauvais principe ; mais qu'il avait laissé dans les enfers Abel, Noé, Abraham et les anciens justes, parce qu'ils avaient fait le contraire. Il prétendait qu'un jour le mauvais principe, formateur du monde, Dieu des Juifs, enverrait sur la terre un autre Messie, le Christ des prophètes, pour les rétablir, selon les prédictions de l'Ancien Testament. Plusieurs marcionites, pour témoigner le mépris qu'ils faisaient de la chair, couraient au martyre et recherchaient la mort : on n'en connaît cependant que trois qui l'aient réellement soufferte avec les martyrs catholiques. Plusieurs, à ce que dit Tertullien, dès la fin du IIe siècle, s'appliquaient à l'astrologie judiciaire ; quelques-uns, et c'est une preuve de leur gnosticisme, eurent recours à la magie et au

(49) Frugalem ac moderatum significat. (*Pædag.*, l. II, c. 1.)

démon, pour arrêter les effets du zèle avec lequel Théodoret travaillait à la conversion de ceux qui étaient dans son diocèse.

Le seul ouvrage qu'on ait attribué à Marcion est un traité qu'il avait intitulé : *Antithèses* ou *Oppositions*. Il s'y était appliqué à faire voir l'opposition qui se trouve entre l'ancienne Loi et l'Evangile, entre la sévérité des lois de Moïse et la douceur de celles de Jésus-Christ. Il soutenait que la plupart des premières étaient injustes, cruelles et absurdes. Il en concluait que le formateur du monde, qui parle dans l'Ancien Testament, ne peut pas être le même Dieu qui a envoyé Jésus-Christ ; et en conséquence il ne regardait point les livres de l'Ancien Testament comme divinement inspirés. De nos quatre Evangiles il ne recevait que celui de saint Luc : encore en retranchait-il les deux premiers chapitres qui concernent la naissance de Jésus-Christ. Il n'admettait que dix des Epîtres de saint Paul, et il en supprimait tout ce qui ne s'accordait point avec ses opinions. Voilà comment, moins d'un demi-siècle après la mort des derniers apôtres, ce prétendu réformateur du christianisme entendait rectifier ses monuments les plus sacrés.

D'après les divers traits qui caractérisent le système marcionite, il se présente comme quelque chose de mixte et d'indécis, comme une transition plus prononcée du gnosticisme païen aux hérésies purement chrétiennes (50). Mais, en tirant la gnose du sale bourbier où elle s'était traînée jusque-là, en la dégageant des impuretés dont les autres gnostiques se souillaient, Marcion la rendit plus dangereuse, parmi les chrétiens, à l'égard des faibles qui conservaient assez d'honnêteté naturelle pour fuir les sectes dégradées. Cette circonstance explique les progrès rapides des marcionites en Orient et en Occident ; progrès attestés par saint Justin, alors que l'hérésiarque vivait encore (51) ; progrès tels que, du temps de saint Epiphane, au commencement du v• siècle, ces sectaires étaient répandus dans l'Italie, l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Perse et ailleurs : mais alors la conformité des sentiments les réunissait à la secte des manichéens.

(50) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 178.
(51) *Ibid.*, p. 175

Réfutation de Marcion par Tertullien.

Plusieurs Pères du II• et du III• siècle ont écrit contre Marcion : saint Justin, saint Irénée, un auteur nommé Modeste, saint Théophile d'Antioche, saint Denys de Corinthe, etc. ; mais un grand nombre de ces ouvrages sont perdus. Les plus complets qui nous restent sont les cinq livres de Tertullien *contre Marcion*, avec ses traités *De carne Christi* et *De resurrectione carnis ;* les dialogues *De recta fide*, attribués autrefois à Origène, mais qui sont d'un auteur nommé Adamantius, lequel a vécu après le concile de Nicée. Origène lui-même, dans plusieurs de ses ouvrages, a relevé les erreurs de Marcion, mais en passant et sans attaquer de front le système de cet hérétique.

Bayle (52) prétend que les Pères n'ont pas répondu solidement aux difficultés de Marcion, et il cite pour preuve les réponses données par Adamantius et par saint Basile à l'une des principales objections des marcionites : mais il ne parle pas des livres de Tertullien, et il est d'ailleurs forcé de convenir qu'en général le système de Marcion était mal conçu et mal arrangé. Bergier (53) va réfuter Bayle, en analysant surtout Tertullien :

« Dans son Ier livre *contre Marcion*, ce Père démontre qu'un premier principe éternel et incréé est souverainement parfait, par conséquent unique ; que la souveraine perfection découle évidemment de l'existence nécessaire ; qu'il n'y a pas plus de raison d'admettre deux premiers principes que d'en admettre mille. Il fait voir que le Dieu supposé bon par Marcion ne l'est pas en effet, puisqu'il ne s'est pas fait connaître avant Jésus-Christ ; qu'il n'a rien créé de ce que nous voyons ; que, selon le système de Marcion, ce Dieu a très-mal pourvu au salut des hommes ; qu'il a laissé captiver les esprits, dont il est le père, sous le joug du mauvais principe, et a laissé celui-ci faire le mal sans s'y opposer ; qu'il est donc impuissant ou stupide. Bayle lui-même a fait cette dernière réflexion contre le principe prétendu bon des manichéens.

« Dans le II• livre, Tertullien prouve que Dieu, tel que les livres de l'Ancien Testament nous le représentent, est véritablement

(52) Dans l'article *Marcionites* de son *Dictionnaire.*
(53) *Dictionnaire de Théologie*, v• *Marcionites.*

et souverainement bon ; que sa bonté est démontrée par ses ouvrages, par sa providence, par ses lois, par son indulgence et sa miséricorde envers les pécheurs, même par les corrections paternelles dont il use à leur égard, et par la sagesse des lois de Moïse que Marcion censure mal à propos. Il est donc faux que l'Ancien Testament ne soit pas l'ouvrage d'un Dieu bon, et que celui-ci ne soit pas le Créateur.

« Dans le IIIe, Tertullien fait voir que Jésus-Christ s'est constamment donné comme envoyé par le Créateur, et non par un autre; qu'il a été ainsi annoncé par les prophètes ; que sa chair, ses souffrances, sa mort ont été réelles et non apparentes.

« Il prouve la même chose dans le IVe, en montrant que Jésus-Christ a exécuté ponctuellement tout ce que le Créateur avait promis par les prophètes. Il met au grand jour la témérité de Marcion, qui rejette l'Ancien Testament, duquel Jésus-Christ s'est servi pour prouver sa mission et sa doctrine, et qui retranche du Nouveau tout ce qui lui déplaît.

« Dans le Ve, il continue de prouver, par les Epîtres de saint Paul, que Jésus-Christ est véritablement le Fils et l'Envoyé du Créateur seul Dieu de l'univers.

« Dans son traité *De carne Christi*, il avait déjà prouvé la réalité et la possibilité de la chair de Jésus-Christ ; et dans celui *De resurrectione carnis*, il fait voir que la résurrection future des corps est un dogme essentiel de la religion chrétienne : d'où il résulte encore que la chair ou les corps sont l'ouvrage du Dieu bon, et non du mauvais principe.

« Mais pourquoi ce Dieu bon a-t-il laissé pécher l'homme ? Telle est la grande objection des Marcionites. Il l'a permis, répond Tertullien, parce qu'il avait créé l'homme libre. Or il était bon à l'homme d'user de sa liberté. C'est par là même qu'il est fait à l'image de Dieu, qu'il est capable de mérite et de récompense. Adamantius (54) répond de même que Dieu a laissé à l'homme l'usage de sa liberté, parce qu'il n'est pas de la nature de l'homme d'être immuable comme Dieu. Saint Basile dit que Dieu en a usé ainsi, parce qu'il n'a pas voulu que nous l'aimassions par force, mais de notre plein gré. Les Pères des siècles suivants ont dit que Dieu a permis le péché d'Adam, parce qu'il se proposait d'en réparer avantageusement les suites par la rédemption de Jésus-Christ. Voilà les réponses que Bayle trouve insuffisantes et peu solides. Dieu, dit-il, pouvait empêcher l'homme de pécher, sans nuire à sa liberté, puisqu'il fait persévérer les justes sur la terre par des grâces efficaces et que les saints dans le ciel sont incapables de pécher : il ne suit point de là que les justes et les bienheureux cessent d'être libres, sont immuables comme Dieu, aiment Dieu par force, etc. Si les Marcionites avaient ainsi répliqué aux Pères de l'Eglise, nous pensons que ceux-ci n'auraient pas été fort embarrassés de les réfuter. 1° Ils auraient dit, sans doute, qu'il est absurde de prétendre que, par bonté, Dieu doit donner à tous les hommes, non-seulement des grâces suffisantes, mais des grâces efficaces. Il s'ensuivrait que, plus l'homme est disposé à être ingrat, rebelle, infidèle à la grâce, plus Dieu est obligé d'augmenter celle-ci ; comme si la malice de l'homme était un titre pour obtenir de plus grands bienfaits. Dire que Dieu le doit, parce qu'il le peut, c'est supposer qu'il doit épuiser, en faveur de l'homme, sa puissance infinie : autre absurdité. 2° Les Pères auraient fait voir qu'en raisonnant sur ce principe le bonheur même des bienheureux ne suffit pas pour acquitter la bonté de Dieu. Le bonheur n'est infini que dans sa durée ; mais il pourrait augmenter, puisqu'il y a entre les saints divers degrés de gloire et de bonheur, et que la félicité des uns a commencé plus tôt que celle des autres. Bayle et les autres apologistes des Marcionites raisonnent donc sur un principe évidemment faux, en supposant que la bonté de Dieu, jointe à une puissance infinie, doit toujours faire le plus grand bien, et qu'un bien moindre qu'un autre est un mal. L'absurdité de cet entêtement n'a pas échappé aux Pères de l'Eglise, puisqu'ils ont posé le principe directement contraire. Les autres maximes sur lesquelles Bayle se fonde, savoir : que Dieu ne peut ni faire ni permettre le mal, qu'à son égard permettre et vouloir c'est la même chose, etc., ne sont pas moins fausses.....

« Mosheim (55) est convenu que Beausobre (56), en parlant des marcionites, a trop

(54) Dans les *Dialogues contre Marcion*.
(55) *Hist. Christ.* sæc. II, § 63.
(56) *Histoire du manichéisme*.

suivi son penchant à excuser et à justifier tous les hérétiques. Malheureusement nous nous trouvons souvent dans le cas de lui reprocher le même défaut, et il en a encore donné quelques preuves dans l'exposé qu'il fait de la conduite et de la doctrine de Marcion. Il fait ce qu'il peut pour mettre de la suite et de l'ensemble entre les dogmes enseignés par cet hérésiarque ; mais ses efforts sont assez superflus, puisqu'il est incontestable que tous les anciens sectaires ont été de très-mauvais raisonneurs. De simples probabilités ne suffisent pas pour nous autoriser à contredire les Pères de l'Eglise, qui ont lu les ouvrages de ces hérétiques, qui souvent les ont entendus eux-mêmes et ont disputé contre eux. Il serait donc inutile d'entrer dans la discussion des divers articles sur lesquels Beausobre et Mosheim ne veulent pas ajouter foi à ce que disent les Pères de l'Eglise touchant les Marcionites. »

Disciples de Marcion : Apellès et Lucien (57).

Marcion eut plusieurs disciples qui se firent chefs de secte à leur tour, en particulier Apellès et Lucien. Pourquoi n'auraient-ils pas eu, comme lui, le privilége de former un système à leur gré?

Apellès, étant tombé dans un péché d'incontinence avec une femme, fut retranché de la communion par son maître, et, pour se dérober à sa vue, s'enfuit à Alexandrie. Il ne suivit pas sur tous les points les sentiments de Marcion. Il n'admit pas, comme lui, deux dieux ou deux principes actifs et coéternels, mais un seul Dieu existant de soi-même et souverainement bon : il est néanmoins probable qu'Apellès supposait l'éternité de la matière. Selon lui, le monde n'avait pas été fait par ce Dieu bon, mais par un esprit d'un rang inférieur, dont l'impuissance et la maladresse étaient cause des maux que nous éprouvons. Pensait-il que Dieu avait créé librement cet ouvrier malhabile, ou que celui-ci était sorti nécessairement de Dieu par émanation? Les anciens n'en disent rien. Au reste, Apellès n'accusait point cet esprit de méchanceté, supposant, au contraire, qu'il avait obtenu par ses prières que Dieu envoyât son Fils sur la terre, afin de corriger le monde. Cet hérésiarque ne soutenait point, avec Marcion, que le Fils de Dieu n'avait eu qu'une chair apparente et avait fait illusion à tous les sens : mais il prétendait qu'en descendant du ciel le Fils de Dieu s'était formé lui-même un corps tiré des quatre éléments, sans s'incarner dans le sein d'une vierge ; qu'il avait réellement souffert ; qu'il était mort et ressuscité ; qu'avant son ascension il avait rendu aux éléments le corps qu'il en avait tiré ; que son âme seule était retournée au ciel. En conséquence, il niait, aussi bien que Marcion, la résurrection future de la chair. Il ne rejetait pas absolument, comme lui, tout l'Ancien Testament : « Mais il y a, » disait-il, « du bon et du mauvais ; c'est à nous de choisir, et c'est ce que Jésus-Christ a voulu dire, lorsqu'il nous a ordonné d'être de bons changeurs. » Il avait des écrits qui lui étaient particuliers, et qu'il nommait *Phaneroses* ou Révélations : c'étaient les rêveries d'une fille, nommée Philumène, qu'il tenait pour inspirée et prophétesse, et que l'on croit plutôt avoir été possédée. Apellès vécut longtemps, et dans sa vieillesse il paraissait fort grave et fort sévère par son âge et par sa manière de vivre. Rhodon, docteur catholique, disputant un jour avec lui et l'ayant convaincu d'avoir dit plusieurs choses mal à propos, il fut réduit à déclarer qu'il ne fallait point examiner la religion, que chacun devait demeurer ferme dans la croyance qu'il avait une fois embrassée, et que ceux qui avaient mis leurs espérances en Jésus-Christ crucifié seraient sauvés, pourvu qu'ils fussent trouvés pleins de bonnes œuvres.

Lucien, Lucianus ou Lucanus fut aussi disciple de Marcion, dont il suivit les erreurs, et il y en ajouta même de nouvelles. Saint Epiphane dit qu'il abandonna son maître, en enseignant aux hommes à ne point se marier, de peur d'enrichir le formateur du monde : mais, comme l'a fait remarquer le P. Le Quien, c'était là une erreur de Marcion et des autres gnostiques. Lucien niait l'immortalité de l'âme, qu'il croyait matérielle.

Quelques-uns des disciples de Marcion admirent trois principes au lieu de deux, l'un bon, l'autre juste, le troisième méchant (58).

« La multitude des sectes qui ont paru dans le IIe siècle, » dit Bergier (59), « la variété des rêveries forgées par leurs divers

(57) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, verbis *Marcionites*, *Apellites* ou *Apelléiens*, et *Lucianistes*.

(58) *Voy.* les *Dialogues d'Adamantius*, sect. 1, note C, p. 804.

docteurs, nous donneront souvent occasion de faire des réflexions. 1° Tous ces raisonneurs étaient des philosophes sortis de l'école d'Alexandrie, ou d'ailleurs, qui voulaient accorder les dogmes du christianisme avec la doctrine de Pythagore et de Platon, et en savoir plus qu'il n'a plu à Dieu de nous en révéler. 2° Tous voulaient expliquer l'origine du mal, et aucune de leurs hypothèses ne résolvait la difficulté. Si c'est Dieu qui a créé librement le formateur du monde, en prévoyant le mal qui arriverait, il en est responsable comme s'il l'avait fait lui-même. Si cet ouvrier a existé nécessairement, tout est fatalité pure; autant vaut dire que Dieu n'a pas pu mieux faire. 3° Quoique intéressés à révoquer en doute l'Histoire de l'Evangile, et à portée d'en vérifier les faits, ils n'ont pas osé récuser le témoignage des apôtres; ils l'ont plutôt confirmé. 4° Saint Paul les a peints d'après nature: « Ils ne pourront, » dit-il (60), « souffrir une saine doctrine; ils « auront la démangeaison d'écouter de nou « veaux maîtres; ils fermeront leurs oreilles « à la vérité, et courront après des fables. »

SAINT PIE, ONZIÈME PAPE.

Fin de l'interrègne.

La vacance du saint Siége, pendant laquelle Marcion vint à Rome et ne fut point admis par le clergé romain à sa communion, cessa le dimanche 9 avril 142, par l'élection de saint Pie, naguère vicaire de saint Hygin, et qui le remplaça dans la chaire de saint Pierre (61).

Précis du Pontificat de saint Pie.

Nous jetterons d'abord un coup d'œil général sur son règne.

LIB. PONT. Pius, natione Italus ex patre Rufino, frater Pastoris (62) ex civitate Aquileja, sedit annos 19, menses quatuor, dies 13. Fuit autem temporibus antonini Pii, a consulatu Clari et Severi. Sub hujus Episcopatu Hermes (63) librum scripsit, in quo

(59) *Loc. cit.*, v° *Appellites* ou *Apelléiens.*

(60) *II Tim.* IV, 4.

(61) Hygino non Pium, sed Anicetum, in Pontificatu successisse asserunt Optatus Milevitanus, l. II contra Parmen.; Augustinus, ep. 165; Hieronymus, *De Scriptoribus ecclesiast.* Verior tamen et magis recepta sententia est Pium Aniceto Pontifici anteponendum esse. Ita Eusebius in *Chron.*; Epiph. Hæres. 27; Nicephor. Callist., l. III, c. 25; Hegesippus, apud Euseb. l. IV, c. 21; Iræneus, l. III, c. 2 et 4; Tertull., l. III *Contra Marcionem*; Baron., anno Christi 158, n. 3. (Binii *Not. in Pio.*)

(62) Hujus Pontificis frater Pastor cognominatus est, vel quia fuerit de familia Junii Pastoris, qui anno tertio Aurelii imperatoris cum Papirio Æliano consulatum gessit; vel quia, quod probabilius est, angelus quo die Pascha celebrandum sit annuntians in habitu pastoris ei apparuit. — *Vide* Tertull. l. III *Carm. contra Marcion.* in fin. (Binii *Not.*)

(63) Hac ætate comperio Hermæ et Hermetis cognomen satis frequens assumptum, tum a Romanis civibus tum ab eo umdem libertis. Ut enim omittam duos a Paulo apostolo nominatos eodem versiculo 14, cap. XVI, Epistolæ ad Romanos, *Hermam, et Hermen, et Hermetem* præfectum sive Urbi, sive legium, aut copiis militaribus, Balbinæ patrem, quatuor hic memorabo ex inscriptionibus istius ætatis de qua agimus, pertinentes ad gentem Corneliam: ad quam Pudentem quoque referri, hospitem apostolorum in vico Patricio, ejusque vel filias, vel neptes Praxedem et Pudentianam (quarum domi ecclesiam Pius consecravit hoc in numero memoratam) probabile admodum esse dixi, quod hic confirmandum promisi. Tres itaque L. Cornelios Lucii libertos exhibet marmor Capitolinum inter vicomagistros Urbis incisum, L. Ceionio Commodo Sex. Vetuleno Civica Pompeiano cos., quorum postremus cognomento Hermes magisterium exercuit in vico Censoris regione 14, apud Gruterum fol. 251, et pertinet ad annum Christi 146. Lucium Cornelium Hermetem, et C. Cornelium Hermetem nominat alia marmorea inscriptio, tres ante annos egesta ante portam Capenam prope arcum Claudii: quam eo lubentius hic proferam, quo evidentius testimonium continet ætatis, de qua nunc agimus, pontificatus Pii per consulatum anni 141 Ser. Salvidieni Orfiti cui collegam tribuit M. Peducæum Priscinum, indicatum etiam in pluribus figlinis a Fabretto editis; licet inscriptio apud Gruterum pag. 182, n. 4, collegam illi Priscino tribuat T. Hoenium Severum, fortasse suffectum. Inscriptio talis est:

LENTVLO. ET. CORVINO
MESSALA. COS.
QVI HOC MONIMENTVM AEDIFICAVERVNT CUM VSTRINA
L. MAELIVS. PAPIA. ET. MAELIA. HILARA. ET. PROCIVS. SVRVS. ET. M. CAESENNIVS. ET. FVRIVS
BVCCONIVS. HOC. MONIMENTVM. LIBERTIS. LIBERTABVS. VT. DE. NOMINE. NON. EXEAT
ITA. QVI. TESTAMENTO SCRIPTI FVERINT
SER. SALVIDIENO. ORFITO. M. PEDVCAEO. PRISCINO. COS.
IS LIBERTI LIBERTORVM. AD. QVOS. EA. RES. PERTINEBAT. HOC. MONIMENTVM. NEGLEGENTIAE
CVRATVM. POST. MVLTIS. ANNIS. RESTITVERVNT LOLLIA. APRILIS. EMIT. DE. L. CORNELIO
L. MAELIVS. SUCCESSUS. LICTOR. DECV — HERMETE. PORTIONE EJUS
L. MAELIVS. VITALIS — RIALIS — P. CORNELIVS. HERMES. ADL.
L. FVRIVS. JANVARIVS. — M. LOLLIVS. EST — MAELIA SYNTYCHE
L. OFILLIVS. AGATHO. ADL. — CHVS. EMIT. DE — ROCIA FORTVNATA
TI. CLAVDIVS. POLLIO. ADL. — L. MAELIO SVC — ACILIA SATVRNINA
CESSO. PORTIONE EIVS MANLIA RESTITVTA
L. FLAVIO. SILVANO. POLLIONE. VERRVCOSO COS. ARIA. EMPTA. DE. L. OCTAVIO
SPENDONTE. QVAE EST. CONTRA EVM MONIMENTVM. QVAE APPELLATVR. VETVRIANA. ET
CAECILIANA. LONGA. P. XXXII. IN AGRO. P. XXIII. S. L. MAELIVS. SVCCESSVS QVI CVM ALIA
SYNTYCHEN. MATRE SVA. SEMISSE. PORTIONEM. HABEBAT. HVIVS. ARIAE. PERAEQVAVIT
CVM SOCIIS SVIS VT OMNIBVS COMMVNIS SET. HIS. QVI. S. S. S. LIBERTIS. LIBERTABVSQ
POSTERISQ. EORVM. ITA QVI TESTAMENTO SCRIPTI FVERINT.

Lucius

mandatum continetur quod ei præcepit angelus Domini, cum veniret ad eum in habitu pastoris, et præcepit ei ut sanctum Pascha die Dominico celebraretur (64). *Hic constituit hæreticum venientem*

Lucius Cornelius Hermes portionem hujus monimenti ad se pertinentem vendidit Lolliæ Aprili. Et Publius Cornelius Hermes recensetur inter allectos participes jurium ejusdem monimenti; quod proximum fuisse intelligimus Corneliorum sepulcris, via Appia inter primum ac secundum ab Urbe lapidem memoratis a Cicerone, ut supra dixeram ex indicio areæ *Cæcilianæ* huic monimento acquisitæ. Nam et Cæciliorum sepulcra, et fundos (unde areæ nomen) circa secundum ab Urbe lapidem via Appia fuisse testatur sepulcrum Cæciliæ Metellæ Q. Cæcilii Cretici filiæ hodie superstes, et cœmeterium S. Cæciliæ ac suorum, pars ejus qui Callisti etiam dicitur ad S. Sebastianum. Unde conjectura non rejicienda esse videtur, quæ in *Corneliorum* fundis prima Christianorum cœmeteria nobis indicat : ut ii qui viventibus apostolis hospitium in Urbe aperuerant ad vicum Patricium, et prope vicum *Corneliorum*, in domo Pudentis, seu titulo S. Pudentianæ, et Pastoris, ubi vetus incriptio asservatur *Corneliæ* Pudentianetis, etiam mortuis conditorium ac cœmeterium paraverint in fundis domesticis. Quare et cœmeterium Priscillæ via Salaria non est ab hoc censu eximendum; cum Priscilla mater Pudentis fuerit (Vide Baronium ad ann. 44, num. 61 et ad 59, num. 18, et 159, 8; et Aringhium *Romæ subterr.* tom. II, lib. IV, cap. 28, et Acta ibidem producta) ejus qui sub Antonino vixit; et via Salaria in suo cœmeterio condiderit Pudentiana Praxedem sororem apud patrem Pudentem multo antequam alia Priscilla tertio Christi sæculo, rogatu beati Marcelli Papæ aliud cœmeterium Priscillæ pariter dictum eadem via Salaria Christianis aperiret. Quin etiam Vaticanas cryptas, ac cœmeterium, ubi S. Petrus, et proximi ab eo pontifices primum reconditi fundamenta hujus ecclesiæ jecerunt, a *Corneliorum* fundis non distare censendum est, non modo quia Corneliæ portæ, ac viæ adjacent (ut in notis ad descriptionem topographicam cœmeteriorum SS. martyrum prope Urbem inter Prolegomena observabam), sed etiam quia memorant antiquarii, præter sepulcra Corneliorum via Appia inter primum ac secundum lapidem a Tullio memorata, spectatum quoque fuisse non longe a basilica Vaticana alterum sepulcrum Corneliæ gentis inter molem Adriani et basilicam : quod supererat ad S. Mariæ Transpontinæ antequam ab Adriano papa VI dirueretur (ut plures antiquarii apud Nardinum memorant lib. VII, cap. 13, pag. 491 novæ editionis) excitatum in morem pyramidis tanta magnificentia, ut ab aliquibus vulgo haberetur pro sepulcro Africani : de quo tamen constat ex M. Tullio conditum eum fuisse in priori illo *Corneliorum* via Appia, ubi et Ennium poetam recipi jusserat honoris causa. Quare tum via Appia ad S. Sebastianum, tum via Triumphali et Cornelia apud S. Petrum patuisse primis pontificibus Romanis ac fidelibus, et martyribus cœmeteria in fundis *Corneliæ* gentis excavata ita mihi persuasum est, ut hoc etiam nomine putem tribui B. Cornelio papæ (infra num. 22) quod reportari curaverit corpus apostolorum principis ad cœmeterium Vaticanum ex catacumbis cœmeterii Callisti, ubi aliquando jacuerat. Si enim, utriusque fundi proprietas vel ad eumdem Cornelium papam, vel ad agnatos gentis suæ pertineret, poterat is tutius ossa legere beatissimi decessoris, et inferre, seu restituere conditorio cui maluisset. Cum inviolabilis hospitii jura considero, tam sancte a divino præceptore suis apostolis commendata, dum juberet, ut semel recepti transire nollent de domo in domum, sed in eadem domo manerent (*Luc.* x) a S. Ambrosio ita diligenter expensa lib. VI in cap. IX et x Lucæ, quæ nobis Ecclesia quotannis legenda tradit intra hebdomadam Pentecostes; et expendo officiorum genus omne a primis fidelibus erga apostolos exercitum, facultates eorum pedibus oblatas, Cornelium centurionem iisdem pedibus advolutum, et rogantem cum omnibus domesticis suis, ut apud se Petrus maneret dum Cæsareæ versaretur; ac Pudentis domum, et vicum Patricium, et Corneliorum Romæ similiter habitum apostolorum hospitium, et seminarium, ut ita dicam, priorum pontificum, sicuti Cleto Æmiliani filio de vico Patricio Corneliæ gentis agnationem non deesse indicavi . . . . . cui Clementis domum, et originem satis proximam . . indicabam; cum hæc inquam universa considero, et comparo cum Justini hospitio prope Thermas Novati, hoc est Pudentis, et *Corneliorum*, et cum monimentis eorumdem *Corneliorum* prope antiquiora fidelium cœmeteria; temperare vix possum, quin concludam, primitias gentium in *Cornelio* Centurione dedicatas, et addictas vicario Christi Petro excipiendo tum Cæsareæ, tum Romæ, tam sancta hospitii jura cum ipso, et successoribus contraxisse, ut ne mortui quidem hospitis hanc tesseram hospitalem obliti fuerint : præsertim cum Petrus sponderet fidelibus in secunda Epistola, paulo ante martyrium suum in Urbe data, se operam daturum ut frequenter haberet etiam post obitum suum eos, quos adeo impense in Christo dilexerat tabernaculo corporis nondum deposito. Præter hæc judicia constantis officii et hospitalitatis a *Corneliæ* gentis viris exercitæ tum in Palæstina, tum in Urbe erga principem apostolorum et primos fideles, nonnihil adjuvant conjecturam etiam cognomina Hermetis, et Hermæ, perinde frequentia primo, ac secundo sæculo in Corneliorum gente, ac in Romanis fidelibus, præsertim in cognatione conjunctis cum pontificibus in Urbe natis. Indicant enim ea cognomenta non semel communicata consanguineis, vel clientibus, aut hospitibus, aut libertis, quamdam necessitudinis conjunctionem, ut pridem adnotarunt tum antiquarii, tum historici. Videndus ea de re card. Baronius ad annum 36, num. 10, et seqq., imo S. Hieronymus, ita statuens de cognomine Pauli ab Apostolo gentium assumpto, posteaquam Evangelium annuntiaverat proconsuli Sergio Paulo : quemadmodum etiam nomina gentilitia benevolentiæ causa videmus communicata ab ipsis imperatoribus eadem ferme ætate; nam Titus Josephum Judæorum historicum, quem bello cœperat Hierosolymitano, Flavii nomine decoravit, ut ipse narrat in libro de vita sua. Hermetis igitur nomen si per catalogos tribuitur eidem fratri Pii papæ, quem Pastorem quoque appellatum ferunt, et presbyterum tituli Pudentis et Pudentianæ a Pio dedicati in Thermis Novati vico Patricio, tot indiciis referto gentis Corneliæ, potuit indicationem ostendere hospitalis benevolentiæ, et officii ejusdem gentis erga pontificem dedicantem, ejusque agnatos et affines. Verum de his satis; cum hæc quæ Bibliothecarius enuntiat de Hermetis libro, et de agnationis nexu cum Pio, in Liberiano catalogo minime scripta videantur ab auctore, sed lacunæ superinducta ab ætatis sequioris amanuensi, et probabili admodum conjectura petita fuerint, vel ab apocrypho libro Constitutionum apostolicarum Clementi asserto, vel a documentis non indicatis in Catal. Liber. aut in Felic. aut in Libro Pontificali. (Bianchini *Not. hist.*)

(64) Cardinalis Baronius, ad annum 159, n. 12, merito observat librum apud antiquos celebrem, qui Hermæ, sive Hermetis Pastor inscribitur et producitur ab Irenæo, Origene, Clemente Alexandrino, Tertulliano, aliisque Patribus, versus deinde a Rufino, et nostra ætate Græce ac Latine editus a Cotelerio, censendum esse plane diversum ab hoc Hermæ commentario, qui sedente Pio scriptus

ex hæresi Judæorum suscipi et baptizari (65). *Et constitutum de Ecclesia fecit* (66). Hic fecit ordinationes quinque per mensem decembrem, presbyteros 19, diaconos 21, episcopos per diversa loca numero 12. Qui etiam sepultus est juxta corpus B. Petri in Vaticano 5 Idus Julias, et cessavit Episcopatus dies 12. *Hic, ex rogatu beatæ Praxedis, dedicavit ecclesiam Thermas Novati in vico Patrici in honorem sororis suæ S. Potentianæ, ubi et multa dona obtulit ubi sæpius sacrificium Domino offerens ministrabat, imo et fontem baptismi constitui fecit, manu sua benedixit et consecravit, et multos venientes ad fidem baptizavit in nomine Trinitatis.*

CAT. SUB. LIB. *ex editione Bucherii et Schelestratii.* Pius annis viginti, mensibus quatuor, diebus viginti uno. Fuit temporibus Antonini Pii a consulatu Clari et Severi usque duobus Augustis. Sub hujus Episcopatu frater ejus Hermes librum scripsit, in quo mandatur contineturque quod ei præcepit angelus, cum venit ad eum in habitu pastoris.

LECTIO CAT. LIB., *suppletis lacunis, restituenda ex postea deductis in nota* 73. Pius annis VIII, mens. IIII, d. III. Fuit temporibus Antonini, a consulatu Rufini et Quadrati usque Orphito et Prisco.

Additamentum Catalogo appositum, ut videtur, ad supplendam lacunam proxime apparentem in loco Aniceti. Sub hujus Episcopatu frater ejus Hermes librum scripsit, in quo mandatur contineturque quod ei præcepit angelus, cum venit ad eum in habitu pastoris.

Il a été indiqué précédemment (67) qu'à partir de l'élection qui fit de l'Italien Pie, né à Aquilée, et fils de Rufin, le successeur de saint Hygin, le nouveau Pape eut seulement huit ans, trois mois, trois jours, de Pontificat (68).

fuit : cum in priori illo nuspiam appareat præceptum angeli de celebrando Paschate die Dominico : et cæteroqui communis sententia sit ab eodem Baronio validissimis rationibus comprobata, quæ refert ad apostolos primam constitutionem Paschatis die Dominica celebrandi : licet Asianis nonnullis diversam consuetudinem obtendentibus, occurrendum fuerit circa finem secundi sæculi decreto Victoris primam illam constitutionem firmatis, ut in ejusdem numero dicetur. Auctorem primi illius libri putat Hermam, sive Hermetem, ab apostolo Paulo memoratum in Epistola ad Romanos cap. XVI, vers. 14; cum ad Clementis Pontificatum referri videatur. Alium vero Hermetem fuisse, Pio Papa Ecclesiam regente, qui scripserit mandatum angeli, pastoris specie apparentis, de celebrando Paschatis festo Dominica die Bibliothecarius ex Catalogo secundo desumpsit : Catalogus secundus ab antiquiori Catalogo ætate Liberii : Catalogi vero hujus descriptor potius quam scriptor primus videtur adjecisse hanc narrationem, acceptam vel ex libro apocrypho constitutionum Clementis, vel ex Actis ad implendam lacunam. Cotelerius expungendam illam judicat tanquam commentum, et eximendam, licet a carminibus poetæ latentis sub nomine Tertulliani, tum a Beda, Adone, aliisque memoretur. Litem non movebo de veritate libri hujus *Hermetis secundi*, ad ætatem Pii pertinentis, aut de visione et mandato angeli : quam litem judico minime necessariam ad historiam pontificiam, aut decreti Paschalis, Victoris ætate minime dubii. Satis est adnotasse Bibliothecarium, in producenda hac narratione secutum fuisse auctoritatem duplicis Catalogi vetustioris, tum integri sub Felice quarto, tum interpolati in lacunis Liberianis, et fortasse auctorem Vitæ et Actorum S. Prudentianæ virginis. Iidem Catalogi vocant Hermetem illum *Fratrem Pii*, ad quem Baronius refert (anno 159, n. 8) libellum de gestis sanctæ Praxedis virginis, ipsiusque fratrum, ut putat, Navati ac Timothei : quos alii excludunt a gentilitia stirpe, tum Pii, tum Praxedis. (Bianchini *Not. hist.*)

Dum de die Paschatis quæstio agitaretur in Asia, Hermes, ipsius Pii Papæ frater, librum scripsit titulo Pastoris sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyteri, alterius fratris sui, in quo refert angelum, pastoris persona indutum, ei præcepisse ut omnibus persuaderet festum Paschatis die Dominico celebrandum fore, quod in eo Christus Dominus a mortuis surrexis et. Quod et fecit. Qua causa motus Pius Papa cum primum, congregato sacerdotum in Urbe concilio, decreto sanxit ut resurrectio Domini die qui Dominicus dicitur celebraretur. Quod postea ab ejus successoribus Romanis Pontificibus confirmatum est. (Ciaconii *Not.*)

Verior enim et magis recepta est prior sententia, cui, præter auctores laudatos, astipulantur Hegesippus, qui sub eodem Aniceto Romam venit, duo Nicephori, ac demum tam Latini quam Græci recentiores omnes. Huic Pontifici tribuitur decretum de celebrando Paschate die Dominico ; sed Epistolam decretalem Pii, ex qua id conjicitur, ei suppositam conveniunt omnes eruditi. Præterea, licet decretum illud a Pio editum esse legatur in Chronico Eusebii his verbis : « Sancitum est a Pio ut resurrectio Dominica die Dominica celebretur, quod a pluribus postea Pontificibus confirmatum est ; » Arnaldus tamen Pontacus in Notis testatur illa verba non reperiri in mss. codicibus *Chronici* Eusebii, ideo ex eo penitus delenda ; cum præsertim ex ipsomet Eusebio l. V *Hist. ecclesiast.*, c. 23, constet tale decretum, de celebrando Paschate die Dominica, ab apostolis sancitum fuisse. Quare Josephus Scaliger, in nova editione *Chronici* Eusebiani ex eo verba illa expunxit (Pagii *Not.*)

(65) Per Judæorum hæresim hoc loco intelligit Cerinthi sectam, sic dictam, quod præ cæteris Hebraicis ritibus observandis studebat. — *Vid.* Epiph., hæres. 28. (Binii *Not.*)

(66) Scriptores ævi, quando Pontifex sedebat, utuntur voce *constituti* qua indicabatur generale decretum. Vopiscus in Probo : « Miraris fortasse quod ego imberbem tribunum fecerim contra constitutum divi Adriani. » Secundus tamen Catalogus et Liber Pontificalis eumdem exscribens, sicuti in Pio, ita in sequentium Pontificum gestis recensendis indefinite referunt *constitutum de Ecclesia* publicatum, sed omittunt constituti materiam insinuare. (Bencini *Not.*)

(67) *Voy.* ci-dessus, col. 48, et note 47.

(68) Annos 8, menses 3 et dies totidem Pontificatus Romani Pio esse tribuendos post electionem, qua successor processit Hygini, comprobavi ex Catalogis vetustioribus Italiæ collatis ad residuos numeros basilicæ S. Pauli. Consulatum *Rufini* et *Quadrati* anni 142, proximum a Severo et Priscino coss. qui claudunt tempus decessoris Hygini, deberi ejusdem Sedis exordio testantur consules anni 150 Gallicanus et Veter, post hoc de quo agimus octennium Pii recte signati ad ingressum successoris Aniceti omnibus in catalogis et codicibus... Iisdem testimoniis evincitur postremos hujus Piani octennii consules esse *Orphitum* et *Priscum* anno 149, qui proxime antecedunt eosdem Gallicanum et Veterem, unde Aniceti successio juxta omnes codices et catalogos inchoatur. (Bianchini *Not. chron. in suppl. Cat. Lib. ad S. Pium.*)

Succession d'évêques à Alexandrie.

Cette même année 142, où Pie s'assit sur le saint Siége, Eumènes, évêque d'Alexandrie, mourut, et Marc II lui succéda.

Victoires d'Antonin dans la Grande-Bretagne.

[144] Deux ans après, Antonin le Pieux, dont en général le règne fut si pacifique, réprima dans la Grande-Bretagne les incursions des brigands, et les limites de l'empire romain furent étendues par la construction d'un nouveau mur, au nord de celui d'Adrien, depuis l'embouchure de l'Esk jusqu'à l'embouchure de la Tweed.

Eglise de sainte Pudentienne.

[145] La mort du sénateur Pudens, converti par les apôtres saint Pierre et saint Paul à la foi chrétienne, et qui prolongea sa vie jusqu'au commencement d'Antonin le Pieux, avait précédé celle du Pape Hygin : mais sainte Pudentienne et sainte Praxède, ses filles ou petites-filles (69), qui vouèrent à Dieu leur virginité (70), lui survécurent,

(69) En effet, il a été dit, ci-dessus t. IX, col. 429, que cette famille se composait du sénateur Punicus Pudens, de Priscille sa femme, de leurs fils et belle-fille Pudens jeune et Sabinella, des enfants de ceux-ci, Timothée et Novatus, Pudentienne et Praxède.

(70) Consilium evangelicum id esse a Christo Domino insinuatum fidelibus perfectioris vitæ studiosis Apostolus docet aperte in ad I Corinthios, cap. VII : *De virginibus præceptum Domini non habeo, consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis;* et I ad Tim. I : *Adolescentiores viduas devita*, etc.; *cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt, habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.* Consilium Domini probant loca a SS. Patribus et conciliis producta et explicata, præsertim dictum illud Matthæi XIX : *Sunt eunuchi qui se castraverunt propter regnum cœlorum;* quod Chrysostomus, Hieronymus, Augustinus, Epiphanius illustrant luculenter : adeo ut de sensu et consensu Patrum nec ipsi negare possint hæretici, ut Bellarminus ostendit lib. XI de Monachis, cap. 27. De praxi autem istius consilii in utriusque sexus fidelibus sanctis cum Christo Domino versatis, nempe beatissima Virgine ejus matre, S. Joanne Baptista, apostolis aliisque eorumdem exemplo excitatis, ad perfectionem constanti professione tum istius consilii, tum voluntariæ paupertatis et obedientiæ, Patrum vox una est et conciliorum ; licet hæretici, qui Ecclesiam audire detrectant, ut privato spiritu superbiæ suæ Scripturas divinas pervertant, et accommodent suis voluptatibus, in aliorum luce misere cæcutiant. Plerique tamen illorum negare non audent, sub finem secundi sæculi, et sub initium tertii constare per litteras Cypriani, necnon ex Tertulliani aliorumque scriptis de virginum dedicatione ; adeo ut intra limites primi a Christo sæculi, aut paulo ultra medietatem secundi contineant suas negationes. Quibus cum opposueris Essenos in Syria, Marci discipulos in Ægypto, ejusdem professionis asseclas, et institutores illorum, qui ubique terrarum paulo post propagarunt hanc vitæ rationem, sibi ac cæteris illudunt, pernegantes saltem in sexu muliebri votum castimoniæ et morem eam dedicandi solemni ritu ac ministerio pontificum. Verum et his Hieronymus ostendit Ægypti ac Syriæ monasteria, non virorum modo, sed etiam virginum, ac viduarum, moris antiqui sanctimoniam professa. « Moris est (inquit in epistola ad Sabinianum) in Ægypti ac Syriæ monasteriis, ut tam virgo, quam vidua, quæ se Deo voverint, et sæculum renuntiantes, omnes delicias sæculi conculcarint, crinem monasteriorum matribus offerant desecandum, non intecto postea contra Apostoli voluntatem incessuras capite, sed ligato pariter ac velato. » Acta nostrarum virginum ac martyrum Ecclesiæ occidentalis prioribus sæculis idem testantur. Et ne quidpiam desit confirmandæ traditioni, atque exemplo sancti hujus propositi, ac ritus etiam litterarum inexpertis, idem repetunt picturæ testimonia, a sanctis martyribus in fidelium cryptis expressa : adeo ut commentis hæreticorum perfricta fronte hæc negantium parietes ipsi perspicua affirmatione respondeant. Nec sane pluribus opus erat ad facti evidentiam fidelibus tum temporis memorandam, etiamsi rudes litterarum et inexperti fuissent; cum plane nossent, etiam Vestalibus suis ethnicorum pontifices flammeum velum contradere consuevisse; cum castimoniæ virginalis professio honoranda videretur etiam iis, qui perfectioris vitæ studio tenerentur, ad quam rationis lumine, licet evangelica fide nondum adaucto, creperæ tamen lucis quodam fulgore perstricti disponebantur, ut longa enumeratione erudite probat Hieronymus lib. I contra Jovinianum. Quandiu igitur suam Theclam Iconii cum Paulo celebrabunt, et Hierapolitani cum Polycrate duas virgines Philippi filias apud Eusebium lib. III, cap. 21, Aquileienses Dorotheam, Euphemiam et Erasmam; nos vero apud confessionem beati Petri virginem Petronillam; in conspectu Anxuritani littoris contra Insulas Pontias Domitillam, Eusebio pariter notam cum socia Theodora; in Viminali et Exquilino colle Praxedem ac Pudentianam ; in Aventino, ac Cœlio Balbinam , ac Theodoram, illustres titulis , memoriis , sepulcris, non carebimus exemplis Deo dicatæ virginitatis primo et altero Christi sæculo, probatis per tot genuina documenta, quoties postmodum inclarescunt etiam ætates consecutæ per Cæciliam, Eugeniam, Agnetem, Susannam, Anastasiam, Bibianam. Neque enim diverso Evangelio, quod gerebant in pectore, usæ sunt istæ in dedicatione suæ castitatis, ac utebantur priores illæ, quarum exemplis et vestigiis secundæ insistebant, et quarum sepulcris advolvebantur. Ex quo Salvator noster in cruce pendens, ac sanguinem fundens stantem sub cruce virginem Matrem pontificia veluti aspersione iterum dedicavit in exemplar virginum, et virgini discipulo commendavit, atque hunc ipsum virginitatis honore præ cæteris sibi dilectum filium adoptionis virgini Matri substituit, utriusque exemplo tot virgines succreverunt, quot ille in Apocalypsi se vidisse commemorat circa Agnum in monte Sion, qui cum mulieribus non sunt coinquinati; virgines enim sunt, et sequuntur Agnum quocunque ierit, empti ex hominibus primitiæ Deo et Agno. Si quis in tanta luce Scripturarum, et exemplorum non videt gemello veluti partu editas fidem Christianam, et vocationem ac evangelicæ virginitatis consilium consectandum aliis, qui perfectioris vitæ studio tenerentur, aures quoque obturabit Hieronymo diserte loquenti contra inimicum ejusmodi consilii Jovinianum lib. I : « Grandis fidei est, grandisque virtutis Dei templum esse purissimum, totum se holocaustum offerre Domino, et juxta eumdem Apostolum esse sanctum corpore et spiritu. Hi sunt eunuchi, qui se lignum aridum ob sterilitatem putantes, audiunt per Isaiam quod pro filiis et filiabus locum in cœlis ha-

édifiant la ville de Rome de l'éclat de leurs vertus. La maison de ce sénateur, asile du Prince des apôtres, étoit depuis longtemps consacrée aux assemblées des fidèles; à l'époque de la division des titres, exécutée, conformément à l'ordre du premier Pape, par saint Evariste, elle avait été élevée aux honneurs d'un titre romain; enfin, vers l'an 145, à la demande de Pudentienne et de Praxède, des fonts baptismaux furent solennellement établis par saint Pie dans cette maison, qui passe pour l'église la plus an-

bent paratum. Horum typus est Abdemelech eunuchus in Hieremia, et spado ille reginæ Candaces in Actis apostolorum, qui ob robur fidei viri nomen obtinuit. Ad hos, et Clemens, successor apostoli Petri, cujus Paulus apostolus meminit, scribit epistolas: omnemque pene sermonem suum de virginitatis puritate contexuit; et deinceps multi apostolici, et martyres, et illustres tam sanctitate quam eloquentia viri, quos ex propriis scriptis nosse perfacile est. » Hactenus Hieronymus, qui omnium ferme Ecclesiarum Orientis et Occidentis conspectu, et experimento edoctus traditiones quas acceperat continenter fluentes ab apostolica ad suam ætatem perduxit et comprobavit. (Bianchini *Not. hist.*)

Locus admonet ut... inseramus hisce Notis picturam veterem ab Aringhio et Bosio repertam in cœmeterio Priscillæ via Salaria, ac descriptam et explicatam Romæ subterraneæ t. II, pag. 395. Illustrat enim non mediocriter priorum Pontificum ritus in velandis virginibus, quæ perpetuam castitatem Deo vovissent: et eorumdem Pontificum sedem, aut cathedram, vestesque ac tonsuræ consuetudinem exhibent; perinde conspiciendam in illorum imaginibus ad basilicam S. Pauli cæterisque in musivis antiquissimis huic picturæ plane conformem. Reservatis autem suo loco iis quæ pertinent ad vestes ac tonsuram pontificum, hic perstringam ea quæ spectant ad virgines velandas in amplexando instituto Deo dicatæ virginitatis. Quibus id verbis aptius exprimam quam relatis ab Aringhio in ejusdem picturæ explicatione? Sunt autem ea quæ sequuntur.

Præmemorata autem imago (si quis rem probe discutiat) Praxedem, aut Pudentianam ejus sororem præsefert, quæ ambæ illibato animi candore, firmoque mentis proposito suam Christo virginitatem devovere. Verum ut altius rem expendendo, ipsum lector veritatis tramitem assequatur: contemplanda ibidem oculis intuentium subjicitur mulier stans, velamen quoddam manu gestans, cui pontifex (ipse forte beatus Pius papa) throno receptus manum imponit; juxta quem presbyter quidam erecto item corpore exprimitur, Pastor videlicet, si ita nobis interpretari fas est.



B. PIO papæ I, in Pontificia sede constituto, sistitur S. PRAXEDES, aut PUDENTIANA, Virginitatem Deo vovens, et sacrum velamen suscipiens, adstante Presbytero PASTORE (Ex Pict. Vet. in Cœmet. Priscillæ ab Aringh., t. II, p. 305, Romæ Sub., edita et explicata.

Nos interim in Pudentis, seu Pudentianæ titulo, per Pium dicato, et in cœmeteriis Priscillæ, ubi deposita fuit cum virgine sorore, ac parentibus sacra virgo, perfruimur conspectu documentorum, his picturis ac musivis expresso, tum in velandæ virginis ritu, quem exhibet pictura cœmeterii; tum in gestando hujusmodi amictu, et velo in conventu præsertim Ecclesiæ, quod a musivario utriusque virginis capiti decenter et constanter aptatum intuemur in earumdem imaginibus, expressis in abside tituli, ornata per Siricium et reparata per Adrianum. (Bianchini *Not. hist.*)

cienne de Rome, et que l'on appelait dans les premiers temps l'église *du Pasteur*, soit par allusion au premier Pasteur, c'est-à-dire à saint Pierre, qu'on a vu y résider et y célébrer les divins mystères, soit à cause du *Pasteur*, frère du Pape saint Pie, qui aurait été pourvu de ce titre (71).

(71) Gloriosæ itaque virgines Praxedes et Pudentiana post patris obitum in domo propria commanentes, piisque operibus studiose ac sollicite insistentes, cœperunt omne patrimonium suum vendere et Christi pauperibus erogare. Et communicato cum viro Dei Pastore consilio, hoc Christi virgines statuerunt, ut fontem in titulo supradicto construerent, in quo adveniente solemnitate Paschali, quotquot in communi familia gentiles essent per ministros Catholicæ Fidei fierent Christiani. Quod cum sancto Pio primæ Sedis episcopo retulissent, magno gavisus est gaudio, adeo ut non solum hoc fieri hortaretur, verum etiam eumdem fontem suis ipse manibus designaret. Quo Deo auxiliante perfecto, convocaverunt sanctæ virgines Praxedes et Pudentiana suam familiam universam tam de Urbe quam de suburbanis possessionibus, quæ sibi a parentibus relictæ fuerant, etc., et in die sancto Paschæ baptizati sunt promiscui sexus numero nonaginta sex in titulo supradicto.

His autem tali ordine consummatis, cœperunt Christiani agere in eodem titulo solemnes celebresque conventus, et ibidem hymnis ac laudibus vacare diebus ac noctibus, ita ut magna multitudo gentilium eorum ritu delectata, legibus et superstitionibus patriis derelictis, ad fidem se converteret Christi. (In *Actis* seu in *Vita SS. virginum Praxedis et Pudentianæ*, Pastoris presbyteri nomine vulgata, sed posteriori ætate contexta, ut ostendit exordium ex prologo passionis sancti Chrysogoni desumptum. Bianchini *Not. hist.*)

Huic epochæ astipulatur vetus pictura pone absidem tituli Sanctæ Pudentianæ adhuc superstes in sacello inter ruinas Thermarum domus ejusdem aperto ad usum baptismi fidelium in ipsa fontis dedicatione sub Pio, imo etiam ab apostolis Petro et Paulo, eidem usui deputato ut constans traditio fert, ibidem expressa duplici versiculo picturam explicante : cujus de antiquitate Ciampinus disserens in explicatione duplicis sarcophagi Christianum baptismi ritum exprimentis, autumat ultra sæculum decimum Christi extendendam, licet carmina rhythmum Leoninum exprimant. Sunt vero hujusmodi :

Paulus nascentes plebis natasque Pudentem
Auxit mactatos hic vivo fonte renatos.

Sunt autem multo vetustiora monumenta quæ antiquissimi hujusce tituli ac fontis apostolicam plane originem comprobent, et celebrem dedicationem sub Pio rogatu sanctarum virginum Praxedis et Pudentianæ, quando Pastori presbytero assignabatur unde nomina obtinuit promiscua tituli Pudentis, Pudentianæ, et Pastoris. Ut enim transiliam Bedæ, Usuardi, Adonis, aliorumque Martyrologia, utpote ex Actis deprompta, quæ jam protulimus; subscriptiones presbyterorum hujusce tituli, Romanis in conciliis a quinto sæculo præservatæ, eamdem originem et nomenclaturam demonstrant. Ita subscribunt gestis synodalibus sub Symmacho papa. *Asterius presbyter tituli sancti Pudentis. Justinus presbyter tituli sancti Pudentis.* In veteri epigraphe marmori insculpta sub Gregorio VII, quæ adhuc visitur, et refertur ab Ab. Piazza in Hierarch. Card. pag. 494, dicitur nomine Pastoris insignita. In Stationum elenchis, et in libro Ordinis Romani dicitur sanctæ *Pudentianæ :* quemadmodum in musivo absidis vetustissimo, Siricii ætate constructo et renovato per Adrianum primum; in quo tituli historia, origo, situs cum perspicitur, inter potiora documenta rerum hactenus indicatarum cum Baronio ac Panvinio referri debet. Licet vero in nova structura aræ principis ejusdem musivi operis pars inferior sit occultata, ea tamen superest quæ imagines et symbola ad tituli historiam pertinentia declarat.

Visitur ergo prospectus vici Patricii antiquæ Urbis in eodem expressus ad radices Viminalis et Exquilini collis : ut ostendit substructio, ibidem delineata, et prægrandibus saxis quadrilateris collem præcingens : cujus præcinctionis vestigia spectari adhuc possunt tendentibus a titulo S. Pudentianæ per latus Viminalis ad proximum titulum S. Laurentii in Panisperna, non penitus disjecta sinistrorsum in via Sixtina. Substructioni incumbunt magnifica utrinque ædificia, patriciorum scilicet ædes, unde vico nomen derivatum est, quando Servius Tullius, tradente Festo, « jussit patricios sub Exquiliis hic habitare, ut si quid novi molirentur, e locis superioribus opprimerentur. » Magnificentiam structurarum hoc in vico et in musivo apparentium comprobat etiam vetus inscriptio, quam Gruterus retulit CLXXIII, 9, et Ugonius aliique memorant repertam in hoc eodem titulo sanctæ Pudentianæ, dum Card. Cajetanus splendidum illud sacellum construeret, inter elegantiora urbis numeratum :

.... S. VAL. MESSALA V. C. PRAEFECTVS VRBI ...... SPLENDOREM PVBLICVM IN VICO PATRICIO VICTORIAE ET FIERI ET ORNARI PROCVRABIT.

Hæc inter magnifica ædificia erectum visitur salutare crucis signum, indicans titulum Pudentis : sub quo Christus Dominus insidet sellæ, velis de more constratæ, veluti in throno, et apertum librum sustinet manu, in quo leguntur litteræ *Dominus conservator ecclesiæ Pudentianæ*. Hinc inscriptioni respondebat altera epigraphe Siricii papæ, relata in Appendice Gruteriana fol. MCLXXII, 7, a Florentinio in vet. Martyrologio ad diem 26 Novembris, aliisque.

Siricius pia nunc persolvit munera sanctis.
Gratia quo major sit bona martyribus.
Omnipotens DEUS HUNC CONSERVET TEMPORE MULTO
Mœnia sanctorum qui nova restituit.

Ejusdem Siricii reparatoris nomen palmaribus litteris insculptum marmoreis tabulis hodie superest, olim præcingentibus *Ambones*, seu pulpita duo lapidea ex antiqui ædificii marmoribus fabrefacta, ut Panvinius memorat (de septem Urbis Eccl. pag. 266) *salvo Siricio episcopo ecclesiæ sanctæ*. Conservat etiam proximum marmor nomen *Leopardi* presbyteri, ejus scilicet quem Siricii successor post Anastasium Innocentius Mediolanum misit, ut legatione sedis apostolicæ fungeretur una cum Crescente et Maximo ad concilium ibidem indictum in causa Joviniani, cum litteris ad beatum Ambrosium datis, ubi fratrem et compresbyterum suum appellat *Leopardum*. Eodem nempe, sive titulari, sive præposito fabricæ, usus est Siricius in curanda sacræ hujus ædis reparatione, et ornatu, cum exemplo decessorum absidem decoraret musivi hujus operis additamento. Sedenti igitur Christo Domino, et *conservatorem* se pollicenti *ecclesiæ Pudentianæ*, decem viri, tunica, et pallio amicti, hinc inde assident : quorum qui proxime Redemptoris lateri adhærent ex subscriptis nominibus *Petrus* et *Paulus* esse deprehenduntur. Illa enim nomina in exemplo musivi expressa, antequam novis ornatibus aræ maximæ additis (annis circiter abhinc 60) occultarentur, delineari diligenter curavit eques Cassianus a Puteo ad fidem prototypi, et compegit cum cæteris

Mort de sainte Pudentienne.

[147] Environ un an et demi après, la vierge sainte Pudentienne, après d'innombrables combats, après avoir enterré honorablement plusieurs corps de saints martyrs, après avoir distribué presque tous ses biens aux pauvres pour l'amour de Jésus-Christ, passa de la terre au ciel. Sa fête est

sacræ antiquitatis monumentis in pretiosa illa volumina, quibus hodie nobilitatur Albana bibliotheca. Suberat etiam symbolum agni nimbo coronati, et columbæ cœlo in eum illabentis, descriptum ante annos 120, etiam a Paulo de Angelis in ms. de Titulis presbyterorum Urbis in archivo Liberiano; ut Christo Domino sanctificatum baptisma denotaret per gratiam sancti Spiritus, super eum in Jordane simili specie advolantis, quam in sacramento hic administrando largitur. Octo autem viri apostolico more tunicati et palliati, quos alii ad cæteros apostolos referunt, licet numerum exacte non impleant, retulit fortasse auctor musivi ad octo proximos Petri successores, qui a Lino ad Telesphorum numerantur, et a Pudente in vita superstite excipiebantur domi ad sacra mysteria, et fidelium synaxes celebrandas. Cum enim Acta superius producta ejusdem mortem indicent diu ante annum Christi 145, Hygini exitum videtur ea mors prævenisse, nec propterea cum cæteris ante Pudentem cœlo receptis præsulibus illius imago, qui nonus fuit ab apostolis, in titulo Pudentis exprimebatur. Petrum et Paulum coronant laurea duæ virgines velatæ Praxedes et Pudentiana, singulæ singulis astantes, tum officioso ejusmodi honore hospites coronandi apud veteres pridem recepto, tum a Christianis adhibito erga imagines Christi Domini, ejusque sanctorum, ut vitrei orbiculi in martyrum cœmeteriis reperti, eorumque icones ibidem depictæ, et in cryptis fidelium apud Severanum et Bosium spectandæ luculenter ostendunt : ex quo Apostolus a militari more metaphoram repetens, scripserat, repositam sibi a Domino esse coronam justitiæ. Videndus ea de re præ cæteris consultissimus antiquitatum illustrator Philippus senator Bonarroti in expositione tabularum 15 et sequentium laudati operis de vitreis orbiculis et figuris, quæ in cœmeteriis SS. martyrum apud Urbem effodiuntur. Emblemata et figuras musivi, absidem in titulo ornantis, complent quatuor animalia in Apocalypsi descripta, et symbola evangelistarum præferentia, quæ in plerisque musivis et picturis veteris Ecclesiæ, Romæ præsertim, conspiciuntur.

His itaque documentis hospitii apostolorum apud Pudentem, et frequentati hujus tituli a Christianorum cœtibus etiam ante Pium, multo autem celebrius post fontem rite ab eo dedicatum, confirmantur catalogorum, et Anastasii assertiones de Thermis Novati in ecclesiam conversis a Pio in vico Patricii rogatu Praxedis in honorem sororis suæ Pudentianæ, et de fontis sacri dedicatione ad solemnes baptismi ritus ibidem administrandos Paschatis die appetente, postquam Telesphorus paulo ante ordinaverat in Quadragesimæ septem hebdomadibus ritus eosdem, a Tertulliano indicatos, quos ætas posterior nomine *scrutiniorum* recensuit in libris Ritualibus.

Duas observationes liceat mihi addere ex hisce ritualibus libris Ordinis Romani, quæ hactenus narrata de hoc titulo, et baptismo solemni Paschatis in eodem peracto non parum illustrant. Primum quod observandum propono illud est, *scrutiniorum* exordium peti postridie ejus diei, quo statio ad titulum Pudentis, seu S. Pudentianæ, Feria 3 hebdomadæ post tertiam Dominicam Quadragesimæ uti olim ætate Magni Gregorii stationum ejusmodi restitutoris celebrabatur, ita per annos mille ac centum a Magno Gregorio numeratos nostra quoque ætate celebratur, basilicæ Liberianæ clero cum litania eo solemniter procedente : ut scilicet supplicante clero ad Pudentis titulum, ubi solemnis ille ritus a Pio pontifice juxta Telesphori leges peragebatur, norma quædam sancte peragendi mysteria ab exemplis, et memoria apostolorum hospitum, ac successorum, baptismi gratiam hic administrantium, repeteretur. Alterum observandum est occursus notarii regionarii in die sancto Paschatis Romano pontifici ex Lateranensi ad Liberianam basilicam equitanti ad sacrificium Deo de more offerendum, ut annuntiaret numerum baptizatorum nocte præcedenti in sancta Maria. Ordo Romanus antiquissimus inter editos a R. P. Mabillonio Musæi Italici tomo II, ita annuntiandum præscribit :

« Die autem Resurrectionis Dominicæ, procedente eo (Romano pontifice) ad sanctam Mariam, notarius regionarius stat in loco qui dicitur Merolanas (*locus est in monte Exquilino haud procul a basilica sanctæ Mariæ Majoris, ubi ecclesia sancti Mathæi, quæ dicitur ad Merolanas*, ut recte notat Mabillonius) et salutato pontifice dicit : *In nomine Domini nostri Jesu Christi baptizati sunt hesterna nocte in sancta Dei genitrice Maria infantes masculi numero tanti, feminæ tantæ*. Respondet pontifex : *Deo gratias*. « Cum pontifici e Lateranensi patriarchio discedenti aliorum urbis fontium baptismata non referrentur, sed solius Liberiani fontis, (qui a constructa basilica intermedius inter titulos sibi adhærentes Praxedis et Pudentianæ illorum vetustiorum vices quodammodo gerebat) fecunditas in Christo enuntiaretur; vix aliam ritus ejusmodi causam suspicari possumus, quam ut antiquam illam originem testaretur solemnis baptismi Paschalis, in proximo Pudentis titulo a primitiva Ecclesia celebrati. Ut enim SS. apostoli, et Pius, ita Urbanus I, in pictura pone absidem vetustissima ibi expressus cum Tiburtio et Valeriano, necnon Stephanus pariter I, ibidem in Paschate baptizare consuevit, ut lectiones hujus Ecclesiæ propriæ referunt in festo translationis SS. Virginum. Qua etiam de causa constitutum puto, ut missa pontificalis, ac statio eadem Dominica Resurrectionis celebraretur in memorata basilica Liberiana potius quam in Lateranensi, aut Vaticana. Prævaluit enim memoria pontificis Pii, Paschalem solemnitatem celebrantis ad Pudentis titulum, et ibidem edicentis, ne extra diem Dominicam a fidelibus peragеretur, atque ita pertrahentis non modo ad exemplum, sed etiam ad locum ab apostolis frequentatum, suos successores, ut auctoritas legis etiam conspectu hospitii, Petro fundatori Romanæ Ecclesiæ oblati, redderetur illustrior.

His obiter observatis, confirmari non leviter puto assertam a Bibliothecario fontis ac tituli dedicationem per pontificem Pium rogatu familiæ Pudentis, occasione Paschalis baptismi solemniter peragendi in vico Patricio, ubi Petrus et Paulus hospites utrumque collem Exquilinum ac Viminalem catechesi et baptismo nobiliores reddiderant, quam olim Servius Tullius patriciorum sede ibidem constituta. Universa enim documenta conspirant, in catalogis, in codicibus, in musivis, picturis et inscriptionibus circa hunc titulum, et ipso in titulo consignata : quibus etiam accedit Justini martyris, horum temporum æqualis, responsio ad præfectum Urbi, designans locum hospitii sui ad has easdem thermas Timothei, Christianorum conventibus ita celebratas, uti omnes historiæ ecclesiasticæ cultores concordi suffragio decernunt, actorum præsertim veterum ductu, quæ recitavimus. (Bianchini *Not. hist.*)

marquée dans le Sacramentaire de saint Grégoire (72).

Saint Anicet est élevé à l'épiscopat.

[149] La situation critique des chrétiens préoccupait trop vivement le Chef de l'Eglise, pour qu'il n'adoptât point les mesures de précaution dont ses prédécesseurs lui avaient donné l'exemple. Aussi saint Pie imprima-t-il, le dimanche 15 décembre 149, le caractère épiscopal au Syrien Anicet, fils de Jean, que la divine Providence destinait à lui succéder bientôt par le libre choix du clergé romain. C'est du jour de cette consécration que commencent à courir les onze ans, quatre mois, trois jours, attribués à saint Anicet, jusqu'au 17 avril 161, jour de son martyre (73).

(72) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. S. *Pudentienne, vierge*, 19 mai.

Prosequitur narrans post annum alterum ac dimidium beatam Pudentianam, virginem Christi, migrasse ad Dominum, ejusque corpus primum domi curatum in eodem titulo per dies 28, deinde sepultum in cœmeterio Priscillæ apud patrem suum Pudentem in via Salaria. (Bianchini *Not. hist.*)

(73) Quæ dicenda sunt de temporibus Aniceti noscuntur esse ita connexa cum chronologia Pii præsertim post utriusque loca invicem permutata, nonnullis in catalogis atque codicibus Anastasii, ut separari minime possint examen et observationes epochæ amborum pontificum. Quare ad utrumque pertinere censenda sunt tum ea quæ hic dixero ad numerum Aniceti, tum ea quæ reservavero ad numerum Pii; quemadmodum utrique communia sunt pleraque ex iis quæ præmissa sunt in Hygino. Erat autem universarum observationum caput, *Lacunas frequentes occurrere in textu catalogi Liberiani* juxta codices ejusdem, Cuspiniano et Bucherio visos. Has lacunas, indicatas a Bucherii editione in margine ex Hygino ad Callistum, hic supplendas propono quam emendatissime, ita ut supplementa respondeant exacte tum stylo auctoris catalogi, tum spatiis lacunarum, tum chronologiæ rationibus maxime castigatis per nomina Cæsarum et consulum in eodem catalogo memoratorum. Lacunas esse non paucas ex Hygino ad Callistum demonstrat tum illa suppressio trium pontificum hos inter inclusorum, nempe Aniceti, Eleutheri, et Zephirini, a Bucherio in margine suæ editionis notata, uti nos in Prolegomenis edidimus sub principium, tum posterior editio Schelestratii collata ad aliud exemplar ms. Cæsarei. Integrum vero esse catalogum tam ante Hyginum, quam post Callistum constat ex rationibus satis exactæ chronologiæ, quæ inde eliciuntur hac methodo. Catalogus numerat in pontificibus a Lino ad Hyginum ex consulibus Capitone et Rufo Lini postremis, ad consules Ælium Cæsarem II et Balbinum postremos Telesphori (cui succedit Hyginus) annos 70, menses 6, dies 22, omisso spatio vacationis sedis.

Sunt vero Clementis anni 9, mens. 2, dies 12; Cleti, an. 6, mens. 2, dies 10; Anacleti, an. 12, mens. 10, dies 3; Evaristi, an. 13, mens. 7, dies 2; Alexandri, an. 7, mens. 2, dies 1; Sixti, an. 10, mens. 3, dies 21; Telesphori an. 11, mens. 3, dies 3. Summa est annorum 70, mens. 6, dier. 22, quæ satis exacte respondet rationibus Chronologiæ consularis: in qua Capito et Rufus pertinere ostenduntur ad annum 67 æræ Christi communis. Quibus si addantur anni 70 in hac summa collecti, provenit annus 137 notatus Nigro et Camerino consulibus: qui proximi sunt a Cæsare II et Balbino consulibus anni 137. Annus enim qui abundat dispertitur in menses vicariæ ordinationis, compensatos mensibus et diebus vacationis sedis, satis proxime pariantibus hanc temporis summam.

Par est commensus annorum et epocharum a Callisto ad Caium per annos fere septuaginta similiter respondens chronologiæ consulari, ex duodecim pontificum epochis fideliter collectæ in catalogo, ut sequitur ex primis consulibus Callisto assignatis, *Antonino et Advento*, qui pertinent ad annum Christi 218, usque ad consules postremos Eutychiani, *Carinum II et Carum*, spectantes ad annum Christi 283.

Callistus, annis 5, mens. 2, diebus 10; Urbanus, an. 8, mens. 11, dieb. 12; Pontianus, an. 5, mens. 2, dieb. 7; Anterus, mens. 1, dieb. 10; Fabianus, an. 14, mens. 1, dieb. 10; Cornelius, an. 2, mens. 3, dieb. 10; Lucius, an. 3, mens. 8, dieb. 10; Stephanus, an. 4, mens. 2, dieb. 21; Sixtus, an. 2, mens 11, dieb. 6; Dyonisius, an. 8, mens. 2, dieb. 4; Felix, an. 5, mens. 11, dieb. 25; Eutychianus, an. 8, mens. 11, dieb. 3. Colligitur summa annorum 69, mens. 9, et dier. 8. Ex anno 218 numeratis annis 70 (inclusis extremis), provenit annus 287. Quadriennium istius summæ, quod abundaret post consulatum Carini II et Cari anno Christi 283, refunditur in menses vicariatus aliquot pontificum in ea summa repetitos in epocha decessoris: qui si demantur, proxime respondent sibi chronologia pontificia et consularis a Callisto ad Eutychianum.

Sed summa collecta ex epochis catalogi ab Hygino ad Soterem abludit a consulari per annos viginti novem, licet quatuor tantum ex pontificibus in catalogo colligatur, qui sunt : Hyginus, annis 12, mens. 3, diebus 6; Pius, an. 20, mens. 4, dieb. 21; Soter, an. 9, mens. 3, dieb. 2; Victor, an. 9, mens. 2, dieb. 10. Provenit summa annorum 51, mens. 1, dier. 9, quæ cum incipiat a coss. Nigro et Camerino Christi 138, primis ex Hygino assignatis, et pertingat ad consules Antoninum III et Adventum, primos ex attributis Callisto proxime succedenti pontificatui Victoris, et affixos anno Christi 218, implere debuerat spatium annorum 80, a quo proinde deficit totis 29 annis, nisi lacunæ aliunde suppleantur felicius.

Constat itaque, tum ex suppressione trium pontificum, tum ex tricennio ferme solido æræ consulari detracto a pontificia catalogi inter Callistum, et Eutychianum, lacunas non paucas inesse huic parti catalogi Liberiani.

Easdem supplere conatus est antiquus aliquis descriptor ejusdem catalogi, sed valde imperitus tum historiæ, tum chronologiæ. Si enim, vel leviter fuisset in utraque versatus, profecto non reliquisset adeo immanem hiatum undetriginta annorum, neque omisisset tres pontifices recognoscere in lacunis proprio loco restituendos, ex indiciis versuum præcedentium et consequentium in ea parte catalogi superstitibus.

Quam facilis sit designatio lacunarum in locis singulis, et restitutio verborum singulis versibus reddendorum, patebit (ut equidem spero) ex comparatione oculari trium lectionum ejusdem textus catalogi Liberiani, quas totidem per columnas ita dispono. In columna media colloco textum catalogi Liberiani cum lacunis nondum suppletis. In alia columna ad dexteram legentis apposita exhibeo supplementa lacunarum, olim adjecta atque inserta textui ab imperito illo descriptore sequioris ætatis, quem unicum superstitem nobis præservatum edidit Bucherius, et nos ex illo jam dedimus, inter Prolegomena, initio. In columna sinistrum locum occupante, spectanda præbeo supplementa earumdem lacunarum ex nostra sententia textui restituenda, ejusque germanæ lectioni. Horum supplementorum

Dédicace en église des Thermes de Novat, ou église de sainte Praxède.

[150] A la prière de la vierge Praxède, saint Pie dédia ensuite en église les Thermes de Novat, *in Vico Patricio* (74); il fit de riches offrandes à ce nouveau sanctuaire; il y offrit

vadem non unicum dare possum. Primus erit stylus auctoris catalogi, hanc methodum constanter observantis a Lino ad Urbanum, ut nomini uniuscujusque pontificis apponat annos, menses, ac dies sui episcopatus; deinde exprimat nomina imperatorum, qui eodem tempore rei Romanæ præerant; demum nominet consules ordinarios, qui primum, et qui postremum Paschale tempus illius episcopatus signarunt. Præter hæc pauca nihil admodum additur a Lino ad Pontianum, præter quam in Pio; ubi additamentum petitum fuit ex apocrypho libro Constitutionum Clementis ad implendam lacunam, ut manifeste constabit consideranti spatium in lacunis apertum, quod vetus ille descriptor ad dexteram, nos ad sinistram supplemus. Vades reliquos nostræ lectionis dabo tum picturas basilicarum Urbis, et catalogos inde transcriptos, tum catalogos et codices vetustos in quibus consules nominantur. Singulis numeris ab Hygino ad Pium in notis memorabo documenta illa genuina, quæ supplementum nostrum ministrant. In hac lectione catalogi Liberiani, ita restituta ex Telesphoro ad Callistum (ubi lacunæ observabantur), spero consensuros tum criticos, tum chronologos; cum verba verbis ferme reddantur, nedum versus singulis versibus. Verba supplementorum tam in prima quam in tertia columna perspicuitatis gratia exhibentur charactere inclinato, sive, ut vocant, Italico. Quæ rotundis litteris impressa sunt, ea lector inveniet in textu catalogi secundam columnam obtinente feliciter præservata propriæ sedi, ad indicium faciendum satis evidens germanæ lectionis catalogi.

SUPPLEMENTA textus catalogi Liberiani, deducta ex veris documentis, et in lacunis disposita juxta stylum auctoris ejusdem catalogi.	*Textus catalogi Liberiani cum lacunis nondum suppleti.*	*SUPPLEMENTA lacunarum, in textu adjecta temere ab antiquo descriptore catalogi, ut in Prolegomenis.*
Telesphorus annis XI, m. III, d. III. Fuit temporibus *Adriani et Aelii Caes.*, a consulatu Titiani et Gallicani usque Caesare *II* et *B*albino.	Telesphorus an. XI, m. III, d. III. Fuit temporibus A. . . . . c. . . a consulatu Titiani, et Gallicani usque Caesare . . . . et. . Albino.	Telesphorus an. XI, m. III, d. III. Fuit temporibus Antonini *Macrini* a consulatu Titiani et Gallicani usque Caesare et Albino.
Hyginus an. *IIII*, m. III, d. V*II*. Fuit temporibus Anto*nini*, *a* consulatu *Nigri et Camer*ini *usque Severo et Prisc*ino.	Hyginus an. . . . . m. III, d. VI. . Fuit temporibus Anto . . . . a consulatu. . . . ni-. . . . ve. . . . . . ino.	Hyginus an. *XII*, m. III, d. VI. Fuit temporibus Anto*nini* a consulatu *Callicani et Veteris usque Præsente et Ru*fino.
Pius an. V*II*, m. IIII, d. *II*I. Fuit temporibus Antonini, a consul*atu* Rufini *et Quadrati usque Orphito et* Prisco.	Pius an. V. . . m. IIII, d. . I. Fuit temporibus Antonini. . Consul. . . Rufin. . . . . Pr. f. . .	Pius an. *XX*, m. IIII, d. XXI. Fuit temporibus Antonini Pii a consulatu *Clari et Severi* usque duobus Augustis.
Anicetus an. XI, m. IIII, d. III. Fuit temporibus Antonini Pii a consulatu Gallicani et Veteris usque duobus Augustis.	. . . . Antonini Pii a consulatu Gallicani, et Veteris usque duobus Augustis.	*Sub ejus episcopatu frater ejus Hermes librum scripsit, in quo mandatur, continetur que quod ei præcepit angelus, cum venit ad eum in habitu pastoris.*
Soter an. VIIII, m. III, d. *XXI*. Fuit temporibus *Marci Antonini et Veri, a consulatu Rustici et Aquilini usque* Claro et *Cethego.*	Soter ann. VIII, m. III, d. . I. Fuit temporibus. . . . tonini. . . . . Clar. et. . e. .	Soter an. VIIII, m. III, d. II. Fuit tempor*ibus Anto*nini et Commodi, a consulatu Veri et Erenniani usque *P*aterno et Bradua.
Eleutherus an. XV, m. III, d. V. Fuit temp*oribus M. Antonini* et Commodi a consulatu *Severi* et *H*erenniani usque *M*aterno et Bradua.	. . . . Fuit temp. . . . tonini, et Commodi a consulatu. . veri et. . errenniani usque. . aterno et Bradua.	
Victor annis XII, d. X. Fuit temp*oribus Commodi et Severi, a consulatu* Commodi *et Glabrionis usque Laterano et Rufino.*	Victor an. . II, d. X. Fuit temp. . . . . Commodi, ...	Victor ann. *VIIII*, m. II, d. X. Fuit tempor*ibus Antonini et* Commodi, a consulatu Saturnini et Galli usque Præsente et Extricato.
Zephyrinus an. XVIII, d. X. Fuit temporibus Severi et Antonini a consulatu Saturnini et Galli usque Præsente et Extricato.	. . . . a Consulatu Saturnini, et Galli usque Præsente et Extricato.	
Callistus annis, etc.	Callistus annis etc.	Callistus annis, etc.

(74) Ad hæc Praxedes in titulo frequens orabat cum B. Pontifice Pio, ac Novato viro illustri, et germano Timothæi presbyteri Romani. Contigit Novatum intra biennium vita fungi, ac bonorum suorum hæredem scribere fratrem suum Timotheum, et virginem Praxedem: quorum assensu communi oblatæ Timothæi thermæ cesserunt in titulum, memoria Praxedis ornatum, et dedicatum ab eodem pontifice.

Et rogavit beatum Pium episcopum (virgo Praxedes) *ut thermas Novati, quæ jam in usu non erant, ecclesiam dedicaret*, etc., *et placuit sancto Pio episcopo. et dedicavit ecclesiam Thermas Novati, in nomine beatæ Praxedis virginis. quam et titulum constituit in urbe Roma. in vico qui appellatur Latericio. In quo et baptisterium consecravit sub die tertio Idus Maias. Quo etiam tempore constituit beatus Pius episcopus. ut sanctum Pascha die tantum Dominico celebraretur. cum usque ad tempus illud a plerisque aliis celebraretur diebus. Eo autem gubernante Ecclesiam. Hermes librum conscripsit in quo continetur. quod angelus Domini sibi in habitu pastoris apparuit. præcipiens quod omnibus divulgaret. ut deinceps Pascha die tantum Dominico celebraretur. Post menses*

souvent le sacrifice au Seigneur; il y fit construire une fontaine baptismale, et y baptisa de sa main, au nom de la sainte Trinité, de nombreux catéchumènes (75). Il est parlé

Quærent a me critici, cur in Hygino exempli causa asseram descriptorem illum vetustæ et sequioris ætatis ex lacuna, quam suppono in verbis versus tertii, et sequentium, a consulatu..... ni.. ve....... ino reddiderit, a consulatu *Gallicani et Veteris usque Præsente, et Rufino*. Dico occasionem erroris in delectu consulum postremorum eidem oblatam ex nomine *Rufini* consulis inchoantis epocham successoris. Putaverit enim recte assignari posse postremos decedenti consules eosdem, quibus inibat episcopatum successor. Sequebatur autem in textu catalogi Liberiani post Hygini periochen sectio Pii. *Pius annis*, etc., *temporibus Antonini a consulatu Rufin...* cujus nomen abrumpebat (ut videtur) lacuna, subducens duos postremos versus ex fine periochæ Pii, et totidem ex initio Aniceti. Descriptor catalogi ex amanuensi redditus breviator, cum inveniret nomen ejusdem Antonini in fine lacunæ repetitum, ex duplici periocha Pii et Aniceti, unicam conflavit, et attribuit Pio, pertingentem ex Rufini consulatu unde Pius revera cœperat, ad duos Augustos consules, occurrentes in fine Aniceti. Idem præstiterit in Sotere: cujus detritos consules ætatis Antonini confudit cum consulibus, Eleuthero pontifici (per lacunam non apparenti) assignatis sub Antonino et Commodo; cum Antonini nomen occurreret *temporibus Antonini* præservatis in periocha Soteris. Simile quidpiam admiserit occasione detriti versus, Zephyrini epocham inchoantis, una cum superioribus versibus exprimentibus nomina consulum Victoris. Junctis enim marginibus lacunarum, ex duplici periocha distincta Victoris et Zephyrini, unicam conflavit Victori assignatam, cum consulibus successoris, per ea verba, *a consulatu Saturnini et Galli, usque Præsente et Extricato*.

Hæc habui, quæ generatim adnotarem de lacunis observatis in textu intra hos annos 80 (a consulatu Aelii Cæsaris et Balbini, in quo Telesphorus desinit anno 137 usque ad consulatum Præsentis et Extricati, in quo desinit Zephyrinus anno 217) male contractos ad 51 ab imperito descriptore catalogi; licet is Hygini pontificatum extenderit ad annos 12 contra rationes epochæ consularis, quam illi assignat ex Gallicano et Vetere, Christi 150 ad Præsentem et Rufinum, Christi 153 annum indicantes; et Pii sedem produxit per integrum vicennium, superans quinquennio solido æram consularem ab ipsomet attributam, ex coss. Claro et Severo, spectantibus ad annum 146 ad duos Augustos consules, Marcum et Lucium, referendos ad annum Christi 161.

Nunc ad Aniceti periochen, suæ integritati a nobis restitutam, et hujus numeri propriam convertor, ut nostræ restitutionis fundamenta, et idonea documenta demonstrem, quæ talia sunt.

.....—*Anicetus annis* 11, *mens.* 4, *diebus* 3. Aniceti annos 11 exhibent numeri superstites Romanis litteris ita signati sub ejus imagine in picturis basilicæ sancti Pauli, necnon in catalogo Felicis quarti, cum mensibus 4 et diebus 3, hodie delapsis ex memorata pictura, sed præservatis in catalogis et in Libro Pontificali. Tot etiam menses assignant catalogi omnes relati in Prolegomenis excepto uno ex Italicis, et altero ex codicibus extra Italiam, qui dempta unitate, 3 menses loco 4 expressit, ubicunque inveniuntur anni XI (qui sunt indicium epochæ Aniceti, etiamsi permutetur sedes cum Pio). Dies quoque 3 numerant ex Italicis catalogis duo, Cavensis et Farfensis, et ex Colbertinis complures, consentientes cum catalogo Felicis quarti, et cum textu Anastasiano.

.....—*Fuit temporibus Antonini Pii a consulatu Gallicani et Veteris, usque duobus Augustis*. Catalogus Felicis quarti initium Aniceti desumit ex coss. *Gallicano et Vetere* Christi 150, quemadmodum desumunt codices Libri Pontificalis: unde si numerentur anni 11 solidi, quot jam probavimus in picturis Paulinis et catalogis donari Aniceto; necesse cadet terminus in *duos Augustos consules* anni Christi 161, a Catalogo Liberiano recte enuntiatos in fine illius periochæ, quam descriptor male confudit cum superiori.

Præterea suffragatur codex Florentinus, supra relatus in Prolegomenis, ubi catalogum exhibebat episcoporum Neapolitanorum, cum Romanis pontificibus et cum imperatoribus, sub quibus singuli sederant, exceptis ex Paulo Diacono. Ibi sociantur tempora Pii papæ cum Antonino, et cum initio imperii Marci et Lucii, filiorum ejus; tempus vero Aniceti, Soteris et Eleutheri, conjungitur cum M. Aurelio Antonino, L. Vero, Commodo, Pertinace, et Severo. « Marcus, inquit, (episcopus Neapolitanorum IV) sedit annis 28. Fuit temporibus Igini et Pii papæ, et Antonini pii imperatoris, et filiorum ejus. Probus (episcopus V Neap.) sedit annis 24. Fuit temporibus Anecyri, Soteris, Eleutheri papæ, et Antonini Veri, et Lucii Commodi, et Aelii Pertinacis, seu Severi imperatoris. » Catalogum hunc eo lubentius commemoro quo clarius ordinat Romanos pontifices, hinc etiam suo loco ac tempori restituendos in lacuna catalogi Liberiani, juxta seriem successionis, non minus luculenter assertam ab Hegesippo, et Irenæo, cum iisdem pontificibus Romæ versatis.

autem duos obiit beatus Pius, et sepultus est in Vaticano, juxta corpus beati Petri apostoli quinto Idus Julias, cum gubernasset Ecclesiam annis undecim, mensibus quatuor, diebus viginti uno.

Recte igitur colligit Florentinius ex hac narratione, aliisque antea præmissis in notis ad numeros beati Petri et Lini, hospitium principis apostolorum apud Pudentem, et in proxima crepidine collis Exquilini, mansione equitum Prætorianorum, fuisse in causa ut primi Romanæ Ecclesiæ tituli hic dedicarentur, et post incendia aut eversiones, et persecutiones ibidem repararentur, ubi præsentia apostolorum Petri et Pauli jecerat auspicato fundamenta Urbis sacerdotalis. Observare etiam possumus, ordinem gestorum hinc talem colligi : ut primo Pudentis domus, quæ Petrum sub Caio et Claudio exceperat, circa postremum utriusque apostoli adventum in Urbem, Christianorum conventui dicata fuerit : mox in divisione titulorum, mandato apostolorum principis ab Evaristo peracta, tituli Romani honore sit decorata : tum etiam amplioribus spatiis adaucta, et fontis baptismi accessione et consecratione nobilitata, quando sub Pio offerentibus sanctis virginibus Pudentiana et Praxede ad solemniorem illius sacramenti ritum in Paschate peragendum, qui paulo ante constitutus a Telesphoro in praxim deducebatur, 96 domesticis virginum accedentibus ad Christi gratiam in sacro fonte percipiendam. Subinde Novato ad Deum recepto, Timothei quoque thermas ad similem usum oblatas (fortasse, ut in uno fonte mulieres, in alio viri separatim in aquam descenderent baptizandi) alterius tituli proximi beatæ Praxedis nomine ibidem aperiendi, ac dedicandi occasionem præbuisse, post primam illam dedicationem tituli ac fontis antiquioris in domo Pudentis nomine Pudentianæ virginis, seu Pastoris presbyteri, nuncupati. (Bianchini *Not. hist.*)

(75) *Multos venientes ad fidem baptisavit in nomine Trinitatis.* Nempe ex judaizantium sectis quorum

dans la Vie du Pape Symmaque d'un titre qui portait anciennement à Rome le nom de sainte Praxède. Cette église fut réparée par les Papes Adrien Ier et Pascal Ier; elle le fut aussi par saint Charles Borromée, qui en prit son titre de cardinal (76).

Martyre de saint Pie.

Il n'y avait que deux mois que Pie avait dédié en église les Thermes de Novat, lorsqu'il mourut (77). Les combats qu'il eut à soutenir lui ont mérité le titre de martyr, qui lui est donné, non-seulement par Usuard, mais par d'autres anciens martyrologistes. Fontanini (78), critique aussi savant que judicieux, soutient, contre Tillemont (79), que le saint termina sa vie par le glaive. Pie fut enterré, le 11 juillet 150, au pied du mont Vatican (80), et auprès du corps de saint Pierre.

Saint Anicet, qu'il avait sacré évêque, le 15 décembre 149, allait lui succéder (81).

SAINT ANICET, DOUZIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de saint Anicet.

Comme préface de son règne, nous en présentons ici le résumé.

LIB. PONT. Anicetus, natione Syrus, ex patre Joanne de Vico Omisa (82), *sedit annos novem, menses tres, dies tres.* Fuit autem temporibus Severi et Marci, a consulatu Gallicani et Veteris usque ad Præsentem et Rufinum. Hic constituit ut clerus comam non nutriret, *secundum præceptum Apostoli.* Hic fecit ordinationes quinque per mensem decembris, presbyteros 17, diaconos 4, episcopos per diversa loca *numero* 9. *Qui etiam obiit martyr, et sepultus est in cœmeterio Calixti* 12 kal. maii, et cessavit Episcopatus dies *septem.*

CAT SUB LIB *ex edit. Bucherii.* Deest hic Anicetus, cui dant annos pene octo.

ID. *ex edit. Schelestratii exacta ad ms. Cæsareo-*

Constabit autem ratio summæ annorum 11, mensium 4 et dierum 3, si epochæ initium desumatur a die ordinationis Dominica 15 Decembris anni 149, littera Dominicali F, seu die XVIII ante eas Kalendas Januarii, quas aperuerunt, anno 150 ineunte, consules Gallicanus et Veter, idcirco signati in ejus exordio juxta catalogos et codices universos, et deducatur, ad diem 17 Aprilis anni 161, duobus Augustis fratribus Marco et Lucio consulibus, ejusdem martyrio in Ecclesia celebrem. Inclusis enim extremis, eadem prorsus summa colligitur. (Bianchini *Not. chron. in Aniceto.*)

quorum varii erant hæresiarchæ ex Hegesippo dicente, apud Euseb. l. IV, c. 22: « Ex his etiam manarunt Menedriani, et Marcionitæ, et Carpocratiani, et Valentiniani, et Basilidiani, et Saturniliani, aliique, qui seorsum singuli proprias opiniones induxerant. » Horum plurimi aut solo Christi nomine invocato baptizabant, aut Trinitatis formulam pervertebant. De horum susceptione et baptismo loqui insinuant ejusdem Pontificalis Libri verba, aientis, Pium decrevisse *venientem ex Judæorum hæresi suscipi, et baptizari.* De hæresi ista Judaizantium perseverante etiam sæculo tertio loquitur Cyprianus in epistolica dissertatione de Baptismi Validitate collati sub sola Christi Domini expressione : in qua inter reliqua scribit epist. 73 : « Non est autem quod aliquis ad circumveniendam Christianam veritatem, Christi nomen opponat, ut dicat : In nomine Jesu Christi ubicumque, quomodocunque baptizati, gratiam baptismi sunt consecuti. » Dictum pluribus refellit, et astruit necessitatem proferendi in forma baptismi nomen Trinitatis, et ad rem : « Insinuat Trinitatem, cujus sacramento gentes baptizantur. Nunquid hanc Trinitatem Marcion tenet? nunquid eumdem asserit, quem et nos Patrem Creatorem? Nunquid eumdem unum Filium Christum de Maria Virgine natum : qui sermo caro factus est. » Theodoreti tempore Marcionitas nonnisi per baptismi receptionem admissos proprio exemplo ostendit in epistola data Constantinopolitanis (ep. 145) : « Dudum adversus Marcionis tabe corruptos argumenta protuli, convictosque Dei beneficio plures decem millibus ad sanctissimum baptisma perduxi. (Bencini *Not.*)

(76) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *sainte Praxède, vierge*, 21 juillet.

(77) Temporum serie... restituta, consequitur ut Pius Papa, cum vita cederet anno 150 (Antonino imperatore nonum imperii sui annum agente, et Cæsare Marco Aurelio Vero tribunitiæ potestatis annum 5 inchoante), bimestri spatio a dedicatione tituli sanctæ Praxedis, ac Thermarum Novati, ut acta ista recensent; per octo annos antecedentes quibus in pontificatu vixit, potuerit, et fontem, et titulum sanctæ Pudentianæ consecrare ante Pascha anni 145 (Adriano jam septennio prius vita functo ad d. VI Idus Junii, dum proxime completurus sui regiminis annum 21, Antonino Pio Marci, et Lucii Veri parenti adoptivo imperium reliquit) ut eadem acta significant, quæ annos quinque numerant a dedicatione tituli, et fontis S. Pudentianæ ad dedicationem thermarum Timothei et obitum Pii Papæ I. (Bianchini *Not hist.*)

(78) Fontanini discute avec beaucoup de sagacité tout ce qui concerne saint Pie dans son *Historia litteraria Aquileiensis*, l. II, c. 3 et 4.

(79) *Voy.* Tillemont, t. II, p. 312.

(80) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *saint Pie I, Pape et martyr*, 11 juillet.

(81) Qui Anicetum Pio anteponendum esse senserunt, et Hegesippi et Irenæi testimonio efficacissime refutantur. (Binii *Not. in Aniceto.*)

(82) Vicum fortasse intelligit circa Amisum urbem, in regione Leucosyrorum descriptam ab Ariano, seu verius anonymo Græco in periplo Ponti Euxini inter veteres geographiæ scriptores Oxoniensis editionis tomo III, pag. 9 : « Amisus urbs Græca Atheniensium colonia, ad mare sita in Leucosyrorum regione jacens, Phocæensium etiam colonia : » ubi id quoque additur : « Halys fluvius, ubi mare subit, Sinopensium, et Amisenorum rura agrosque separat; trecentis vero stadiis ab Amiso distans, inter Syros et Paphlagonas fluens, in Pontum se exonerat. » Quare Syrum jure potuit appellare Anicetum, si hac in regione Pontica ex vico prope Amisum ad Leucosyros pertinentem, ortus est, ubi Halys Syros a Paphlagonibus separat.

Ex eadem regione Pontica Marcion hæresiarcha Romam advenerat, vacante Sede apostolica post mortem Hygini ex die 11 Januarii ad 9 Aprilis, qua Pius successor a clero electus Pontificatum suscepit anno 142. (Bianchini *Not. hist.*)

rum, etc. Anicetus annis..... a consulatu Gallicani et Veteris usque Præsente et Rufino.

LECTIO CAT. LIB., *suppletis lacunis, restituta ex aliorum Catalogorum subsidiis.* Anicetus annis XI, mens. III, dieb. III. Fuit temporibus Antonini Pii, a consulatu Gallicani et Veteris usque duobus Augustis.

Ce fut deux jours après le trépas de saint Pie, et le dimanche 13 juillet, qu'Anicet, fils de Jean, né en Syrie, fut élu son successeur, et commença les onze années de son Pontificat, qu'on verra terminé par le martyre le 17 avril 161.

Succession d'évêques à Alexandrie.

La même année 150, Céladion succéda à Marc II sur le siége d'Alexandrie, et l'occupa quatorze ans.

Martyre de saint Alexandre, nouvelle preuve de la persécution sous Antonin le Pieux.

Indépendamment du trépas de saint Pie, la persécution que les fidèles souffrirent sous Antonin le Pieux nous est prouvée par une inscription érigée dans le cimetière de Calixte au martyr saint Alexandre, et ainsi conçue (83) : « Alexandre n'est pas mort, mais il vit au-dessus des astres, tandis que son corps repose en cette tombe. Il termina sa carrière sous l'empereur Antonin, qui, redevable aux chrétiens de bien des services, leur rend le mal pour le bien. Car quiconque plie le genou pour sacrifier au vrai Dieu est conduit au supplice. O temps malheureux, où nous ne pouvons échapper, même dans les cavernes, au milieu des sacrifices et des prières ! Quoi de plus misérable que la vie ? Mais, en même temps, quoi de plus misérable que la mort, puisqu'il n'est point permis aux amis et aux parents de donner la sépulture à leurs défunts ! Maintenant il brille dans le ciel. Sa vie dura peu, etc. »

Martyre de sainte Félicité et de ses sept fils (84).

On ne peut guère douter que sainte Félicité et ses sept fils n'aient souffert sous Antonin le Pieux, la treizième année du règne de ce prince, la cent cinquantième de Jésus-Christ : c'est ce qui se prouve par une inscription qu'on lit dans plusieurs anciens manuscrits des Actes de ces saints, dont parle Ruinart. « Il n'y aurait aucun inconvénient à soutenir ce sentiment » dit Ceillier (85), « s'il ne s'agissait que de faire voir qu'Antonin répandit plusieurs fois le sang des chrétiens; ce qui est attesté par saint Justin (86), par saint Irénée (87), par Eusèbe (88), et par l'auteur d'un poëme imprimé parmi les Œuvres de Tertullien. Mais ce qui nous empêche de placer leur martyre sous Antonin le Pieux, c'est que ces Actes parlent de plusieurs Augustes, ce qui ne convient point au règne d'Antonin, mais bien à celui de Marc-Aurèle, qui s'appelait aussi Antonin, et qui régnait avec Lucius Vérus; et c'était apparemment durant le temps que ce dernier était occupé en Orient à faire la guerre aux Parthes, puisque les Actes parlent ordinairement d'Antonin seul, et ainsi vers l'an 164, puisque Lucius Vérus partit de Rome en 162 et y revint en 166 (89). » Tout en faisant connaître l'opinion qui ajourne le martyre de sainte Félicité et de ses fils à l'an 164, nous le rattachons à l'an 150 conformément au sentiment commun qui le place avec plus de vraisemblance sous Antonin le Pieux, expressément nommé dans les Actes, et père adoptif de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, que des Actes d'une rédaction postérieure ont pu qualifier Augustes, sans qu'il y ait à tirer de cette qualification aucune induction contraire à la date du fait constaté.

Sainte Félicité était une dame romaine également distinguée par sa vertu et par sa naissance. Elle éleva ses sept enfants dans la crainte du Seigneur, et prit soin de les pénétrer des plus sublimes maximes du christianisme. Après la mort de son mari, elle servit Dieu dans la continence (90), et ne s'occupa plus que de bonnes œuvres. Ses exemples, ainsi que ceux de sa famille, arrachèrent plusieurs païens à leurs supersti-

(83) *Rom. subter.*, c. 22, et apud Mabill. *Mus. Ital.*, t. I, p. 135.

(84) Tiré de leurs Actes sincères, publiés par D. Ruinart. *Voy.* Tillemont, t. II; les remarques de Pinius, l'un des continuateurs de Bollandus, I. III Julii, p. 5; Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Les sept frères martyrs et sainte Félicité leur mère*, 10 juillet.

(85) *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. III, p. 670.

(86) *Apolog.*, II.

(87) L. III, c. 3.

(88) L. IV, c. 10.

(89) Tillemont, t. II, p. 326 et 327.

(90) Quæ in viduitate permanens Deo suam voverat castitatem. (Ruinart, *Act. sinc.*, p. 21.)

tions, en même temps qu'ils encourageaient les chrétiens à se montrer dignes de leur vocation.

Les prêtres des idoles, furieux des pertes que faisait la fausse religion dont ils étaient les ministres, portèrent leurs plaintes à l'empereur Antonin. Vous ne pouvez supporter, dirent-ils, la hardiesse avec laquelle Félicité professe la doctrine des chrétiens. Plusieurs abandonnent le culte des dieux immortels, qui sont les gardiens et les protecteurs de l'empire. Cet abandon et la tolérance d'un culte étranger les outragent : aussi sont-ils extrêmement irrités contre la ville et contre tout l'Etat. On ne peut les apaiser qu'en obligeant Félicité et ses enfants à leur offrir des sacrifices. Antonin, qui était lui-même superstitieux, répondit favorablement à la plainte des prêtres. Il chargea Publius, préfet de Rome, de leur donner satisfaction, et de faire ce qu'ils demandaient pour apaiser les dieux.

En conséquence de cet ordre, Publius se fit amener Félicité avec ses sept enfants. Lorsqu'ils furent venus, le préfet prit la mère à part, et employa tous les moyens de persuasion possibles pour la déterminer à sacrifier, ajoutant qu'en cas de refus il serait obligé de recourir aux voies de rigueur. Apprenez à me connaître, répondit Félicité, et ne vous flattez pas de m'effrayer par vos menaces ni de me séduire par vos belles paroles. J'espère, par la vertu de l'Esprit de Dieu qui combattra en moi, triompher de Satan et sortir victorieuse des épreuves auxquelles vos assauts mettront ma fidélité. — Malheureuse femme, dit Publius transporté de rage, comment la mort peut-elle vous paraître désirable au point d'exposer vos enfants à perdre la vie, et de me forcer à la leur ravir par de cruels tourments? — Mes enfants, répliqua Félicité, vivront éternellement avec Jésus-Christ, s'ils lui sont fidèles; mais, s'ils sacrifient aux idoles, ils doivent s'attendre à des supplices qui ne finiront point.

Le lendemain de cet entretien qui n'avait pas le caractère officiel d'un débat judiciaire, Publius, étant assis sur son tribunal dans le champ et devant le temple de Mars, envoya chercher Félicité et ses fils; puis, s'adressant à la mère, il lui dit : Ayez pitié de vos enfants qui sont à la fleur de l'âge, et qui peuvent aspirer aux premières charges de l'Etat. — Votre pitié, répondit la sainte, est une impiété réelle; et la prétendue compassion à laquelle vous m'exhortez annoncerait la plus cruelle des mères. Se tournant ensuite vers ses fils, elle leur dit : Regardez le ciel, où Jésus-Christ vous attend avec ses saints; persistez dans son amour, et combattez généreusement pour vos âmes. A ces mots, Publius lui fit donner des soufflets, en disant : Osez-vous bien, en ma présence, les porter à mépriser les ordres de nos maîtres?

Il résolut de faire une nouvelle tentative, en prenant les jeunes gens séparément, dans la pensée qu'il les ébranlerait par la force réunie des menaces et des promesses. Il commença par Janvier, l'aîné des sept frères; mais il ne reçut que cette réponse : Ce que vous me conseillez de faire est contraire à la raison. J'espère de la bonté du Seigneur Jésus qu'il me préservera d'une telle impiété. Publius ordonna de le battre cruellement, après quoi il l'envoya en prison. Félix, le second des frères, fut ensuite amené. Comme on le pressait de sacrifier, il répondit : Il n'y a qu'un seul Dieu, et c'est à lui que nous devons offrir le sacrifice de nos cœurs. Jamais nous n'oublierons l'amour que nous devons à Jésus-Christ. Employez tous les artifices et tous les raffinements de la cruauté, vous ne pourrez nous ravir notre foi. Il fut aussi envoyé en prison. Philippe, le troisième, ayant été amené à son tour, le préfet lui dit : Notre seigneur l'empereur Antonin vous commande de sacrifier aux dieux tout-puissants. Il répartit : Ceux à qui l'on veut que je sacrifie ne sont ni dieux ni tout-puissants, mais de vains simulacres privés de sentiment; quiconque leur sacrifie se précipite dans un malheur éternel. On éloigna Philippe, et Sylvain prit devant le préfet la place de son frère. Publius lui parla ainsi : A ce que je vois, vous avez prémédité avec la plus méchante des mères de braver les ordres des princes pour courir tous ensemble à votre perte. — Si nous redoutions, dit Sylvain, cette perte passagère, nous nous précipiterions dans un supplice éternel. Mais, parce que nous savons avec certitude quelles récompenses sont réservées aux justes et quels châtiments aux pécheurs, nous méprisons sans crainte la loi de l'homme pour observer les lois de Dieu. Car ceux qui dédaignent les idoles et ser-

vent le Dieu tout-puissant trouveront la vie éternelle. Mais ceux qui adorent les démons tomberont avec eux dans d'éternelles flammes. Alexandre ayant remplacé Sylvain : Prenez pitié de votre âge, lui dit le préfet; sauvez une vie qui touche encore à l'enfance; sacrifiez aux dieux, afin que vous puissiez devenir l'ami des empereurs augustes. — Pour moi, répartit Alexandre, je suis serviteur de Jésus-Christ; c'est lui que je confesse de bouche, lui que je crois de cœur, lui que j'adore sans cesse. L'âge tendre que vous voyez a la prudence des vieillards, s'il adore un seul Dieu. Quant à vos divinités, elles seront, avec leurs adorateurs, précipitées dans un supplice éternel. Vital, le sixième, ayant répondu avec la même constance, on amena Martial, le dernier des sept. C'est vous-même, dit le préfet, qui vous attirez vos malheurs, en méprisant les ordonnances des Augustes. — Ah! si vous saviez, répliqua Martial, quels tourments sont réservés à ceux qui adorent les démons! Dieu diffère encore de faire éclater sa vengeance sur vous et sur vos idoles : mais enfin, tous ceux qui ne confessent pas que Jésus-Christ est vrai Dieu seront jetés dans un feu qui ne s'éteindra jamais (91). L'interrogatoire fut suivi de la flagellation et de l'emprisonnement.

Publius, désespérant de vaincre la constance des confesseurs, adressa toute la procédure à l'empereur. Antonin, après avoir lu l'interrogatoire, ordonna que les sept frères fussent envoyés à différents juges, et condamnés à différents genres de supplice. Janvier fut battu jusqu'à la mort avec des fouets garnis de balles de plomb. Félix et Philippe furent assommés à coups de massue, qu'on déchargea sur eux. Sylvain, le quatrième, fut jeté la tête en bas dans un précipice. Alexandre, Vital et Martial, qui étaient les plus jeunes, eurent la tête tranchée. Quatre mois après, Félicité, qui avait, par ses larmes et ses exhortations pressantes, comme enfanté de nouveau à l'éternelle vie et envoyé au ciel sa nombreuse et chère famille, eut aussi le bonheur d'être décapitée pour Jésus-Christ; mère plus que martyre, puisqu'elle souffrit dans ses fils un martyre renouvelé jusqu'à sept fois. Sainte Félicité est nommée le 23 novembre dans le *Martyrologe romain*, qui fait mémoire de ses sept fils le 10 juillet. C'est en ce dernier jour que la fête de ces saints est marquée dans le Calendrier romain publié par Buchérius (92).

Comme ils furent condamnés à mort par divers juges, et en des lieux divers, leurs saintes dépouilles furent déposées dans des cimetières différents : celles de Félix et de Philippe dans le cimetière de Priscille ; celles de Martial, de Vital et d'Alexandre, dans le cimetière des Jourdains ; celles de Sylvain, dans le cimetière de Maxime ; celles de Janvier dans le cimetière de Prétextat. Le tombeau de Félicité était sur la voie Salaria, et, sur ce tombeau, on bâtit, en l'honneur de la sainte, une église dans laquelle saint Grégoire le Grand prêcha sa troisième homélie sur les Evangiles, le jour de la fête de l'illustre martyre. Voici de quelle manière il s'y exprime : « Félicité, ayant sept enfants, craignait plus de les laisser sur la terre après elle, que les autres mères ne craignent de survivre aux leurs. Elle fut plus que martyre, puisqu'elle souffrit en quelque sorte ce que souffrait chacun de ses enfants. Elle combattit la huitième, selon l'ordre du temps; mais elle fut dans la peine durant toute cette scène sanglante ; elle commença son martyre dans l'aîné de ses enfants, et ne le consomma que par sa propre mort. Elle reçut une couronne pour elle et pour tous ceux qu'elle avait mis au monde. En les voyant tourmenter, elle ne perdit rien de sa constance. Comme mère, elle éprouvait tout ce que la nature fait souffrir en pareille circonstance ; mais elle se réjouissait dans son cœur par les sentiments que lui inspirait l'espérance. » Le même Père prend de là occasion de montrer combien la foi est faible en nous. Dans sainte Félicité, elle triompha de la chair et du sang ; en nous, elle n'est pas capable d'arrêter les élans de nos passions, ni de détacher nos cœurs de ce monde perfide et corrompu. « Soyons du moins couverts de confusion, » ajoute saint Grégoire, « en voyant que nous sommes si éloignés de la vertu de cette sainte et que nous permettons aux mauvais penchants d'étouffer la foi dans nos âmes. Souvent un mot nous trouble, la moindre con-

(91) Omnes qui non confitentur Christum vere esse Deum in ignem æternum mittentur. (Ruin., *Act. sinc. martyr.*, p. 23.)

(92) *In Cyclum Pasch.* p. 268.

tradiction nous irrite ou nous décourage ; et cependant les supplices et la mort même ne purent ébranler l'âme courageuse de Félicité..... Nous pleurons sans cesse, lorsque Dieu nous redemande les enfants qu'il nous avait donnés, tandis que Félicité s'attriste que les siens ne meurent pas pour Jésus-Christ, et se réjouit de les voir sceller leur foi par l'effusion de leur sang (93). »

Actes de sainte Félicité et de ses fils (94).

Saint Grégoire le Grand, pour justifier ce qu'il avait à dire de ces saints martyrs, cite les Actes les plus corrects (95) ; ce qui donne lieu de juger que dès lors il y en avait d'autres qui l'étaient moins. Mais les Actes dont il se servit étaient apparemment les mêmes que ceux que D. Ruinart a tirés de Surius, d'Ughellus, et d'un grand nombre de manuscrits. Car, outre qu'ils sont fort courts, que le style en est simple et sérieux, ils s'accordent parfaitement avec ce que saint Grégoire a dit des généreux martyrs. On y remarque néanmoins quelques termes qui ne paraissent pas avoir été en usage alors dans les procédures, entre autres le titre de roi qui y est mis quelquefois pour celui d'empereur. Mais de pareils changements, qui peuvent venir des copistes ou des traducteurs, n'infirment point l'autorité de ces Actes, lesquels, d'ailleurs, ne renferment rien que de bon.

Première Apologie de saint Justin, indiquée la seconde dans ses OEuvres imprimées (96).

Le spectacle de tant de cruautés inspira à saint Justin le plus célèbre de ses écrits, celui qui a le plus contribué à éterniser sa mémoire dans l'Eglise, en un mot, la grande *Apologie* qu'il adressa à l'empereur Antonin le Pieux et à ses deux fils adoptifs. Il est même probable que, l'écrivain étant à Rome où habitaient ces princes, Justin la leur présenta lui-même. Tous les anciens en parlent avec éloge et la lui attribuent généralement. Le saint s'en reconnaît l'auteur d'une manière si positive, dans son *Dialogue avec Tryphon*, à l'endroit où il reproche aux païens de se laisser surprendre par les impostures de Simon le magicien, qu'il est inutile de prouver qu'elle est son ouvrage. Ceux qui, jusqu'à présent, ont fait imprimer les OEuvres de ce Père, ont supposé que cette *Apologie* était la dernière qu'il avait composée, et l'ont placée après celle qui est la plus courte, et qu'ils ont cru avoir été composée la première. Mais on établit aisément qu'ils se sont trompés. En premier lieu, la brièveté de l'*Apologie* que l'on nomme ordinairement la première, paraît en supposer une plus ample, où l'auteur avait éclairci plusieurs points importants dont elle ne traite pas. Aussi y a-t-il des endroits qu'il ne touche qu'en passant, et où il ajoute ces mots : « Comme nous l'avons déjà dit, » non pour renvoyer aux autres endroits de cette *Apologie*, où il ne parle point de ces choses, mais à sa grande *Apologie*, qui était connue de tout le monde. En second lieu, Eusèbe, en parlant des deux *Apologies* de saint Justin, dit en termes formels (97) que celle qui est la plus grande, et qui est adressée à l'empereur Antonin, fut composée la première : « Justin nous a laissé plusieurs ouvrages très-utiles et pleins d'une doctrine céleste. Le premier est un Discours adressé à l'empereur Antonin surnommé le Pieux, à ses enfants et au sénat, pour la défense de la piété chrétienne. Le second est un autre Discours sur le même sujet, adressé à l'empereur Antonin surnommé Vérus, successeur de celui dont je viens de parler.. » Il les place dans le même ordre, au ch. 11 du IVe livre de son *Histoire*, où il ne parle de la petite *Apologie* qu'après avoir traité de la grande ; et ailleurs (98), il appelle celle-ci la première et l'autre la seconde. Saint Jérôme en parle dans le même ordre qu'Eusèbe, et l'on paraît convenir aujourd'hui qu'on doit les classer ainsi.

Elle fut écrite à Rome vers l'an 150 (99).

Saint Justin ne dit nulle part où il composa sa grande *Apologie ;* mais Eusèbe nous apprend que ce fut à Rome (100) : ce qu'il im-

(92) Gregor., homil. 3 *in Evangel.* Saint Pierre Chrysologue a fait aussi l'éloge de sainte Félicité et de ses fils dans le sermon 134.

(94) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. I, p. 669.

(95) *Septem quippe filios, sicut in gestis ejus emendatioribus legitur, sic post se timuit vivos in carne vivere, sicut carnales parentes solent metuere ne mortuos præmittant.* (Gregor. Magn., hom. 3, *in Evangelia*, l. I.)

(96) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 9.

(97) *Hist.*, l. IV, c. 18.

(98) *Ibid.*, c. 16. Dans le chapitre suivant, Eusèbe cite sous le nom de la première Apologie un passage de celle qu'il désigne toujours la seconde ; mais c'est une faute qui se détruit d'elle-même, et qu'il faut corriger par plusieurs autres endroits où Eusèbe dit le contraire.

(99) Ceillier, *loc. cit.*, p. 10.

(100) *Idem porro Justinus alios etiam libros qui fidei nostræ defensionem continent imperatori Antonino*

porte de remarquer, parce que cela nous donne lieu de croire que les cérémonies du sacrifice de la messe et du baptême, qu'il décrit sur la fin de cette *Apologie*, sont celles qui se pratiquaient alors dans la première Eglise du monde. Lorsque Justin travaillait à ces ouvrages, on comptait cent cinquante ans depuis la naissance de Jésus-Christ (101); circonstance qui pourrait aisément fixer la date de l'*Apologie*, si l'on savait au juste en quelle année l'auteur plaçait la naissance du Sauveur. On peut d'ailleurs s'assurer qu'elle fut écrite vers ce temps; car il y est dit que dès lors la secte de Marcion était fort célèbre et répandue dans le monde (102) : or, Marcion n'ayant été hérétique que vers l'an 142, il n'aura pu paraître avec quelqu'éclat, et sa secte n'aura été répandue dans le monde entier qu'environ six ans après, vers l'an 150.

Analyse de cette Apologie (103).

Alors que les chrétiens, auteurs de l'inscription du martyr saint Alexandre, s'y plaignaient de ne pas trouver de sûreté même dans les cavernes, l'intrépide Justin n'hésite point, en tête de son *Apologie*, à déclarer son nom, celui de son père, de son aïeul, de sa ville, de sa province, afin qu'on ne puisse le confondre avec aucun autre : « A l'empereur Titus Ælius Adrianus Antoninus Pius, César-Auguste ; à Vérissime son fils, philosophe; à Lucius, également philosophe, fils de César par nature, et de Pius par adoption; au sacré sénat et à tout le peuple romain, au nom de ces hommes de tout rang que persécute une haine injuste, Justin l'un d'eux, fils de Priscus, petit-fils de Bacchius, de la colonie de Flavia Néapolis dans la Syrie-Palestine, adresse ce discours et cette requête. » S'adressant à des princes qui s'honoraient du nom de philosophes, il leur dit : « On vous appelle pieux, philosophes, défenseurs de la justice, amis de la science; vous vous entendez partout donner ces titres. Les méritez-vous réllement? L'événement le fera voir. Ce n'est point pour flatter, pour solliciter des grâces, que nous approchons du trône. Nous nous présentons pour demander justice, pour vous prier qu'on nous juge après examen des faits, qu'on ne s'écarte pas à notre égard des premiers principes de l'équité. Prenez garde, ô princes, de n'écouter ici que d'injustes préventions; craignez qu'une complaisance excessive pour des hommes superstitieux, qu'une précipitation aussi aveugle qu'insensée, que d'anciens préjugés qui ne reposent que sur la calomnie, ne vous fassent porter contre vous-mêmes une sentence terrible. Pour nous, personne ne peut nous faire de mal, si nous ne nous en faisons à nous-mêmes, si nous ne nous rendons coupables d'aucune injustice. On peut bien nous tuer, mais on ne peut pas nous nuire. » — « Ce furent là, » écrit l'abbé Blanc (104), « les premières paroles que les chrétiens adressèrent aux maîtres du monde pour leur défense. Jamais l'innocence opprimée ne parla un langage plus noble et plus fier : encore aujourd'hui un cœur vraiment chrétien ne peut, sans éprouver un certain mouvement d'orgueil, relire cet exorde que nous avons mutilé. Cette fermeté et cette haute raison se soutiennent dans toute la suite, en même temps que l'habile apologiste sait tempérer par de sages ménagements l'énergie de ses paroles. »

Venant aux raisons que les païens prétendaient avoir de persécuter les chrétiens, Justin les réfute l'une après l'autre.

D'abord il signale la criante partialité dont on usait dès lors contre les vrais chrétiens, les catholiques, en refusant à eux seuls la paix et la liberté qu'on accordait à toutes les sectes païennes et hérétiques, en proscrivant chez eux ce qu'on tolérait partout ailleurs (105) : « On nous accuse, parce que nous nous appelons chrétiens. Rien de plus injuste que de faire peser sa haine sur ce qui est bon en soi-même. Un homme accusé d'être chrétien déclare-t-il qu'il ne l'est pas? à l'instant vous le mettez en liberté, vous ne voyez rien à reprendre dans sa conduite. Un autre fait-il hautement profession de l'être? sur-le-champ vous le condamnez : preuve certaine que nous ne sommes procrits que pour notre nom. N'est-ce pas plutôt la vie de l'un et de

et senatui Romano nuncupavit. Ipse enim in urbe Roma domicilium habebat. (Euséb., *Hist.*, l. IV, c. 11.)

(101) *Ne qui vero præter rationem ad eorum quæ nos edocti sumus eversionem dicant ante annos centum quinquaginta nos asseverare Christum sub Cyrenio natum esse* (Justin; apol. 2.)

(102) *Marcion Ponticus per omne genus hominum, dæmonum fretus auxilio, plurimis auctor est ut blasphema dicant, et effectorem hujus universitatis Deum negent* (Justin., *Apol.*, I.)

(103) Crillier, *loc. cit.*, p. 11. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. I, p. 373 : saint Justin, Apol. 1.

(104) *Loc. cit.*, p. 182.

(105) Blanc, *ibid*

l'autre qu'il faudrait interroger? Par elle seulement vous apprendriez à connaître les personnes. Je l'avoue, il est des hommes parmi nous, fidèles à leurs principes, qui ne balancent pas à se dire chrétiens quand on les interroge, et qui soutiennent leurs frères par leurs exemples; il en est d'autres dont la conduite contraste trop souvent avec le langage, et vous en prenez acte pour nous regarder tous comme des hommes pervers ou impies. C'est encore ici une injustice. Car, je vous le demande, le nom et le manteau de philosophe sont-ils toujours noblement portés par ceux qui les prennent? leurs systèmes n'offensent-ils jamais la raison? n'en connaissez-vous pas qui professent hautement l'athéisme? Et cependant vous ne laissez pas de les appeler tous du nom de philosophes... Accordez-vous donc avec vous-mêmes. Quoi! lorsqu'il s'agit des chrétiens, si purs dans leur conduite, si respectueux envers la Divinité, vous ne voulez plus rien examiner, vous n'écoutez plus que la haine, vous n'obéissez plus qu'à l'impulsion la plus funeste, celle du démon, et vous allez jusqu'à sévir, sans avoir pris connaissance des faits! Il importe de remonter à la cause qui vous fait tenir une pareille conduite. Autrefois apparurent de mauvais génies sous des formes trompeuses; ils corrompirent les femmes et les enfants; ils effrayèrent les hommes eux-mêmes. Ceux-ci, frappés de terreur et d'une sorte de vertige, ne jugèrent plus d'après la raison de ce qu'ils avaient vu; ils ignoraient, d'ailleurs, l'existence de ces mauvais génies, et, dans leur ignorance, ils en firent des dieux, les désignant par les noms que chacun d'eux avait pris. Socrate seul écouta le langage d'une raison saine; il essaya de démasquer l'imposture et de détourner les hommes de ce culte affreux; mais les démons, à la faveur de la corruption qu'ils avaient semée dans les cœurs, parvinrent à le faire mettre à mort, comme un impie, comme un athée, l'accusant lui-même d'avoir donné cours à la croyance de nouveaux génies. Aujourd'hui ils tentent les mêmes efforts contre nous: car ce n'est pas seulement chez les Grecs qu'elles sont annoncées, ces grandes vérités émanées du Verbe et proclamées par Socrate; elles sont portées aux peuples barbares, elles ont été publiées chez nous par le Verbe lui-même revêtu d'une forme visible, fait homme comme nous, et appelé du nom de Jésus-Christ. C'est en lui seul que nous croyons. Les auteurs de tant d'impostures, nous les déclarons génies mauvais, pervers, corrupteurs, au-dessous des hommes qu'ils abusent; car ceux-ci, du moins, aiment encore la vertu. Et voilà pourquoi on nous appelle athées. Oui, nous sommes des athées, s'il s'agit de pareils dieux. Mais nous parlez-vous de cet Etre Source de vérité, Principe de toute vertu, loin d'être comme vos dieux un composé monstrueux de tous les vices? nous ne sommes pas des athées: car nous l'adorons en esprit et en vérité conjointement avec le Fils qui est sorti de lui et nous a enseigné ces choses, ainsi qu'à la sainte milice des bons anges restés fidèles à ce Dieu dont ils sont la parfaite image: nous l'adorons conjointement encore avec l'Esprit-prophétique. C'est la raison, c'est la vérité même qui fait le fond de notre culte; et les divines lumières que nous avons reçues, nous nous faisons un bonheur de les transmettre à ceux qui veulent aussi les recevoir. Et voilà les hommes que vous persécutez! Vous dites, pour justifier votre conduite, qu'il se trouve souvent de véritables coupables parmi les accusés. Mais comment connaissez-vous les coupables que d'ordinaire vous condamnez? N'est-ce point après un mûr examen des faits qui les concernent, et non d'après la culpabilité reconnue dans les autres? Un seul mot peut résumer notre pensée. N'est-il pas vrai que chez les Grecs on appelle du nom de philosophes tous ceux qui ont embrassé un système et qui l'enseignent publiquement, quelle que soit la confusion qui résulte de cette variété d'opinions? De même les sages d'entre nous, ou ceux qui passent pour l'être, portent tous un même nom. On les appelle tous chrétiens. Dès lors, je vous prie, ne faites plus attention au nom, mais à la conduite des accusés; que le coupable soit condamné, non parce qu'il est chrétien, mais parce qu'il est coupable, et que l'innocent soit absous, bien qu'il soit chrétien. Voilà la seule grâce que nous sollicitons. Pour nos délateurs, nous ne vous demanderons jamais de les punir: ils sont assez punis par la perversité de leurs cœurs et par leur ignorance de la vérité. Princes, c'est uniquement dans vos intérêts que nous vous tenons ce langage. Une seule observation vous le fera comprendre: interrogés, ne pourrions-nous pas dissi-

muler ce que nous sommes? Toutefois nous ne le ferons jamais, parce que nous ne voulons pas d'une vie achetée par le mensonge. Dévorés de l'ardent désir d'une vie pure et éternelle, nous ne soupirons qu'après cette terre promise, cet heureux séjour où nous devons vivre à jamais avec le Dieu Créateur et Père de tout ce qui existe. »

Les païens ne pouvaient se persuader que les chrétiens n'aspirassent qu'à des biens éternels et invisibles, et qu'ils se souciassent peu des choses présentes. Aussi Justin s'attache à les en convaincre : « Quand vous entendez dire que nous aspirons à un royaume, aussitôt vous vous figurez notre ambition à la recherche de quelque trône de la terre. Quelle est votre erreur! Nous ne voulons pas d'autre royaume que celui du ciel; et la preuve, c'est qu'interrogés sur ce que nous sommes, nous nous gardons bien de le dissimuler, certains que l'aveu nous vaudra la mort. Si les choses d'ici-bas pouvaient flatter notre ambition, nous n'aurions qu'à taire notre nom, et nous dérober au glaive par la fuite; mais nos espérances ne rampent pas sur la terre : dès lors peu nous importe le bourreau. Après tout, la mort n'est-elle pas inévitable? Ce qui devrait surtout vous réconcilier avec la doctrine des chrétiens, c'est que nulle autre n'est plus propre à maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'Etat. Elle persuade à l'homme que Dieu voit tout; que le méchant, l'avare, l'assassin, l'homme vertueux sont tous également placés sous la majesté de ses regards; qu'on ne peut sortir de cette vie sans tomber entre ses mains; qu'on trouve, selon ses œuvres, une éternité de peine ou une éternité de bonheur par delà le tombeau. Or, je vous le demande, si ces vérités étaient bien connues, quel homme, se voyant resserré dans une vie si courte, se déclarerait pour le vice, quand il aurait en perspective les feux éternels qu'il lui prépare hors de cette vie? Quel motif, au contraire, plus capable de le détourner du crime et de le porter à la vertu, afin que celle-ci, devenue l'unique ornement de son âme, le préserve d'un malheur sans fin, et lui procure l'éternelle félicité que Dieu nous promet? Croyez-vous que les lois toutes seules, avec les peines qu'elles infligent, imposent assez au méchant pour l'arrêter et le contenir? Il sait bien qu'il peut vous échapper, parce que vous n'êtes que des hommes. S'il ne redoute point d'autre regard, il enfantera le crime qu'il médite. Ah! s'il avait appris, s'il était convaincu, comme nous, que l'œil de Dieu est toujours ouvert sur lui, que Dieu n'est pas témoin seulement de l'acte mais encore de la pensée, il ferait le bien au lieu du mal, n'eût-il d'autre motif que la crainte du glaive qu'il verrait suspendu sur sa tête. Vous conviendrez de cette vérité avec moi; mais examinez votre conduite. A voir vos persécutions, ne dirait-on pas que vous craignez que tout le monde ne se range du côté de la vertu, et que vos rigueurs n'aient plus personne à punir? Ce serait une crainte digne du bourreau et non de princes vertueux. Mais nous sommes persuadés que cet acharnement contre nous est moins votre ouvrage que celui du démon qui égare la raison de l'homme pour en obtenir plus sûrement des autels et des victimes. Princes, vous êtes trop amis de la piété, de la sagesse, pour imiter ceux qui abjurent ainsi la raison. Si toutefois vous voulez, à l'exemple de l'insensé, sacrifier la vérité à d'indignes préjugés, sacrifiez-la, vous en avez le pouvoir : mais, songez-y, ce pouvoir oppresseur ne serait, après tout, que celui du brigand qui tue sa victime sans défense. »

Saint Justin, repoussant le reproche d'athéisme, ne croit pouvoir mieux en faire sentir l'injustice qu'en expliquant la doctrine des chrétiens : « Peut-on, sans renoncer à la raison, accuser d'athéisme des hommes qui adorent l'Auteur de l'univers, qui ont appris, et qui enseignent que Dieu n'a besoin ni de victimes, ni de libations, ni de parfums, qu'il ne demande que l'offrande du cœur; des hommes qui élèvent sans cesse vers lui leurs prières et leurs actions de grâces, le remerciant du bienfait de la vie, des secours par lesquels il nous la conserve, de la vertu qu'il a attachée à chaque plante, de la succession des saisons, mais surtout du don de la foi qui nous fait croire en lui, et nous apprend à le connaître, et à nous conserver purs et sans tache à ses yeux? Le culte le plus digne de lui consiste, non à détruire par le feu ce qu'il a fait et destiné à nous nourrir, mais à nous en servir pour nous-mêmes, et à le partager avec nos frères dans l'indigence, et à chanter tous ensemble, en son honneur, dans

de pieuses cérémonies, des hymnes de reconnaissance. Avec de telles idées de la Divinité, ces hommes seraient-ils des athées? Bien convaincus que Jésus-Christ, qui nous a enseigné cette doctrine, qui s'est fait homme pour remplir ce ministère, qui a été mis en croix sous Ponce-Pilate, président de la Judée au temps de Tibère, est le Fils même du vrai Dieu, nous l'adorons après le Père, et ensuite l'Esprit-Saint qui inspirait les prophètes; et vous verrez combien est raisonnable ce culte d'adoration. Je sais que vous répétez que nous sommes des insensés; que Celui que nous adorons après le Dieu éternel, immuable, Père de toutes choses, n'est qu'un homme, un crucifié? C'est que vous ignorez ce grand mystère. Je vais vous en instruire; je ne vous demande que de l'attention. Car je dois vous prévenir que vous avez à vous tenir en garde contre un terrible adversaire, l'esprit de ténèbres, que nous avons vaincu, et qui ne cherche qu'à vous séduire, à vous détourner de l'étude et de l'intelligence des vérités dont nous voulons vous instruire. Il ne néglige rien pour vous retenir sous son joug, dans un honteux esclavage, et vous faire servir d'instruments à ses desseins. Prestiges, songes, fantômes, il met tout en œuvre; c'est par là qu'il prend dans ses piéges ceux qui s'inquiètent peu de l'avenir. Il ne veut pas que vous lui échappiez, comme nous lui avons échappé nous-mêmes, car nous étions aussi ses esclaves. Mais nous avons su rompre nos liens, dès que nous avons connu le Verbe; nous n'avons plus voulu adorer que le Dieu incarné, le seul Dieu véritable, une fois que nous avons été éclairés par son Fils. Quel changement se fit alors en nous! Nous placions le bonheur dans la débauche; maintenant, la charité fait nos délices. Nous avions recours à la magie; nous ne mettons plus notre espoir que dans l'infinie bonté du Dieu éternel. L'or, l'argent, de grands domaines nous paraissaient les seuls biens dignes d'envie; aujourd'hui nous nous faisons un bonheur de les mettre en commun, et de les partager avec l'indigent. La haine nous armait les uns contre les autres, et faisait couler le sang; nous repoussions l'étranger, celui qui n'avait ni nos lois ni nos habitudes: et, depuis que le Christ nous a apparu, nous voyons dans chaque homme un frère; nous prions même pour nos ennemis; nous cherchons à désarmer la haine par la douceur, à vaincre la résistance par la persuasion. C'est ainsi que nous tâchons d'amener ceux qui nous persécutent sous le joug de Jésus-Christ, afin qu'ils vivent aussi selon ses préceptes, qu'ils partagent nos espérances, et qu'ils jouissent du bonheur qui nous est réservé.» Justin rapporte après cela quelques préceptes de la morale de Jésus-Christ, en particulier sur la chasteté, sur l'amour des ennemis, sur l'obligation de faire part de ses biens aux pauvres, sur le pardon des injures, sur le culte de Dieu, sur les jurements, sur la charité que l'on est obligé d'entretenir avec tous les hommes, sur l'obéissance que l'on doit aux princes. A la suite des paroles du Sauveur sur la chasteté: «D'après vos lois,» dit-il, «on est coupable de prendre deux femmes à la fois; aux yeux de notre Maître, on est criminel quand on regarde une femme avec un mauvais désir. Le Dieu que nous servons rejette loin de lui, non-seulement celui qui fait le mal, mais encore celui qui nourrit l'intention de le faire; la pensée lui est connue aussi bien que l'action; le fond des cœurs est à découvert à ses yeux. Combien de personnes de l'un et de l'autre sexe, élevées dès leur tendre jeunesse à l'école de Jésus-Christ, ont conservé jusqu'à soixante et soixante-dix ans l'innocence du premier âge! Je pourrais vous en montrer dans toutes les classes.» A l'occasion de l'obéissance due aux princes de la terre, il dit: «Vous nous verrez toujours les premiers à payer le tribut aux personnes que vous chargez de le recevoir: tel est le précepte de notre Maître. Des hommes s'étaient approchés pour lui demander s'il fallait payer le tribut à César. Pour toute réponse, il prit une pièce de monnaie, et leur demanda à son tour de qui elle portait l'image. «De César,» lui dirent-ils. «Eh «bien! rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.» L'adoration n'appartient qu'à Dieu seul. Pour les devoirs qui vous concernent, nous les remplissons tous avec joie; nous vous reconnaissons comme les arbitres et les maîtres de la terre, et, avec ce pouvoir suprême dont vous êtes revêtus, nous demandons au ciel de vous conserver toujours la saine raison qui en règle l'usage. Tels sont nos vœux, nos principes, nos sentiments; nous

produisons tout au grand jour. Et, si vous ne tenez compte de rien, songez-y, à qui nuirez-vous? Est-ce à des hommes intimement convaincus qu'on sera éternellement puni du mal qu'on aura fait, et qu'on rendra compte de tous les dons qu'on aura reçus, ainsi que Jésus-Christ nous le déclare par ces paroles : « On demandera plus à « celui qui aura reçu davantage. » Voyez la fin des empereurs qui vous ont précédés : ils ont subi la commune destinée. Si le néant était le terme fatal de la vie humaine, l'avantage serait pour les méchants. Mais tout ne s'éteint pas avec le corps, le sentiment survit, et l'on souffre les peines éternelles tenues en réserve. Pénétrez-vous bien de cette vérité, ne la perdez jamais de vue. » Justin s'applique à prouver l'immortalité de l'âme, et à montrer que nos corps, quoique réduits en poussière, ressusciteront un jour par le commandement de Dieu, et deviendront ensuite incorruptibles. Sur tous ces points, il rapporte les sentiments des poëtes et des philosophes païens. Il fait voir que ceux-ci ont pensé à peu près de même que nous touchant la création du monde et la manière dont il doit finir par le feu, et touchant les peines réservées aux méchants après cette vie. Il prétend même que la manière dont les païens expliquaient la génération de leurs dieux avait quelque rapport avec la naissance de Jésus-Christ, et que, si le Sauveur avait souffert la mort, ceux qui passent pour fils de Jupiter ont eu aussi divers tourments à subir. Justin prend occasion de cette conformité des sentiments des païens avec les nôtres, pour leur reprocher que, tandis qu'ils permettent de rendre les honneurs divins à toutes sortes de créatures, même à des chats et à des crocodiles, les chrétiens sont les seuls à qui ils refusent le libre exercice de leur religion. « Enfin, » demande l'apologiste, « pourquoi sommes-nous plutôt persécutés que ces hommes qui ont été envoyés par le démon depuis que le Christ est remonté au ciel, et qui osent se donner pour des dieux! Ces insensés, loin de les poursuivre de votre haine, vous les avez comblés d'honneurs. Témoin un certain Simon, Juif samaritain, d'un bourg appelé Gitthe, qui fit, à l'aide du démon, au milieu de Rome, sous l'empereur Claude, des prestiges étonnants; c'était un imposteur, et vous l'avez regardé comme un dieu, et honoré d'une statue qui se voit entre deux ponts dans l'île du Tibre, portant cette inscription : *A Simon, dieu saint* (106). Presque tous les Samaritains, grand nombre de gentils, le proclament le premier des dieux et l'adorent. On vénère, comme sa première émanation, une femme nommée Hélène, qu'il tira d'un lieu de prostitution pour l'attacher à sa suite. Témoin un certain Ménandre, du bourg de Carparetas, disciple de Simon, et comme lui Samaritain d'origine; il fut aussi inspiré du démon, il étonna aussi par ses prestiges à l'aide de la magie, au point de faire illusion à presque tous les habitants d'Antioche, pendant son séjour dans cette ville, et de persuader à ses disciples que la mort n'aurait sur lui aucun empire. Plusieurs sont encore dans cette folle persuasion. Témoin un certain Marcion, de la province du Pont,

(106) Du Pin, Ier siècle, part. II, p. 768; Simon, *Bibliothèque critique*, t. I, p. 524 et 525; Joseph Castalion, *Observ. Decad.* 3, et plusieurs autres critiques prétendent que saint Justin a été trompé par quelques Samaritains, qui lui ont fait prendre une statue dressée à Semo Sancus ou Saugus, dieu des Sabins, pour un monument érigé en l'honneur de Simon le Magicien. Ils ajoutent que, comme saint Justin ignorait la langue latine, la ressemblance des noms *Semo* et *Simon* l'avait facilement induit dans cette erreur. Mais 1° une telle erreur, si c'en eût été une, avancée dans un écrit apologétique fait pour des personnes dont le nom seul était odieux, eût été relevée, si l'on y eût reconnu une méprise. L'idolâtre ne l'eût pas soufferte en silence. Cependant S. Justin n'a point été contredit sur cela par les païens, quoiqu'il ait avancé la même chose dans ses deux *Apologies* et dans son *Dialogue avec Tryphon*. 2° Ce saint docteur était trop instruit dans la théologie des païens, pour confondre *Semo Sancus*, dieu des Sabins, avec Simon le Magicien. Tertullien, non moins versé que lui dans ces connaissances, et qui dans son *Apologétique* parle comme saint Justin, était aussi trop exact pour tomber dans une faute dont le moindre artisan eût pu le relever. S. Irénée rapporte, comme eux, que Simon fut honoré d'une statue. Saint Augustin avait sans doute lu Tite-Live et Plutarque, qui parle de *Semo Sancus*, et cependant ce saint docteur dit qu'on avait dressé une statue à Simon, par autorité publique. Théodoret ajoute qu'elle était d'airain. Ce n'est que depuis environ un siècle et demi qu'on a prétendu que S. Justin s'était mépris sur ce fait; et tout le fondement de cette critique est une statue que l'on a trouvée dans l'île du Tibre en 1574, dont l'inscription porte *Semo Sanctus* : mais cette inscription est si différente de celle que l'on dit avoir été mise au bas de la statue de Simon le Magicien, qu'il est étonnant qu'on s'y soit trompé.—*Voy.* Tillemont, *Hist., eccles.* t. II, p. 521; Boileau de Sphalm., *Vir. illustr.*, p. 30, et plusieurs autres qui justifient S. Justin. Ainsi parle D. Ceillier. La question de savoir s'il est vrai que les Romains aient dressé une statue à Simon le Magicien a déjà été traitée ci-dessus, t. IX, col. 414 et 1400 et note 4229.

qui vit encore, et enseigne publiquement qu'il existe un dieu supérieur à Celui qui a fait ce monde; il prétend même le connaître. L'impression qu'il fit sur les esprits, à la faveur du démon fut telle, qu'il les porta aux plus horribles blasphèmes. Ils osèrent dire que le Père de Jésus-Christ n'était pas le Créateur du monde, qu'il existait un autre dieu plus puissant, auteur de plus grandes merveilles. Tous ceux qui composent ces différentes sectes portent aussi le nom de chrétiens, comme vous appelez philosophes ceux dont les opinions et les systèmes n'ont rien de commun avec la saine philosophie. Ces hérétiques se livrent-ils aux crimes affreux qu'on leur impute, comme de renverser un flambeau, pour s'abandonner pêle-mêle dans l'ombre à de monstrueuses débauches, de faire des repas de chair humaine? Je n'en sais rien. Mais ce qui nous est bien connu, c'est qu'ils ne sont ni persécutés ni égorgés pour leurs opinions. Nous avons composé un ouvrage sur toutes les hérésies qui ont paru jusqu'à présent, nous pourrions vous le communiquer si vous désiriez le connaître.»

Les païens accusaient les chrétiens de se souiller, dans leurs assemblées, de crimes honteux, dont la suite nécessaire eût été l'exposition des enfants nés de ce contact impur : « Pour nous, » dit Justin, « nous craignons tellement de blesser la justice et l'humanité, que nous regardons comme les plus coupables d'entre les hommes, ceux qui vont exposer sur la voie publique, les enfants qui viennent de naître (107). Et que deviennent ces infortunés? N'importe le sexe, ils sont presque tous livrés à la prostitution. Autrefois on nourrissait d'immenses troupeaux de boucs, de chèvres, de brebis, de chevaux : aujourd'hui ce sont, si je puis ainsi parler, des troupeaux d'enfants qu'on nourrit pour les faire servir à d'infâmes usages. Vous trouvez encore chez tous les peuples une multitude d'hommes et de femmes d'un sexe équivoque et de la plus dégoûtante immoralité. Vous trafiquez de leurs crimes; vous établissez sur eux des impôts, des revenus, quand il faudrait les chasser du monde entier. Sans parler de tout ce qu'il y a d'infâme, de dégradant dans ces monstrueuses voluptés qui font frémir la nature, ne s'expose-t-on pas, pour comble d'horreur, à s'y abandonner avec un parent, un frère, un fils? Il y en a même qui prostituent leurs femmes et leurs enfants. Quelques-uns, et cela ouvertement, en public, vont jusqu'à se mutiler pour des turpitudes d'un cynisme inouï. Voilà vos mystères en l'honneur de Cybèle, la digne mère de vos dieux; et c'est aussi ce qui explique pourquoi vous placez un serpent symbolique et mystérieux près de chacune de ces divinités que vous avez imaginées. Eh bien! ces infamies que vous commettez publiquement, en plein jour, vous ne rougissez pas de nous les attribuer. Vous supposez qu'après avoir renversé un flambeau, éteint en nous la raison, cette lumière divine, nous nous livrons sans frein à ces mêmes turpitudes. Ici la calomnie ne peut nuire à des hommes incapables de pareils crimes, mais à ceux qui les commettent et en accusent les autres... Je reviens à l'exposition des enfants. Si nous l'avons en horreur, c'est que nous ne craignons pas seulement pour leur vie. Ne peuvent-ils pas périr avant d'avoir été recueillis, et dès lors ne serions-nous pas des homicides? Chez nous, on ne se marie que pour élever ses enfants. Si on renonce au mariage, c'est pour passer toute sa vie dans la continence. Non, nos mystères ne se célèbrent point par des unions monstrueuses. Rappelez-vous ce que fit l'un des nôtres pour vous détromper sur ce point. Il présenta une requête à Félix, préfet d'Alexandrie, pour lui demander la permission de se faire mutiler par un médecin; car tous les médecins avaient déclaré qu'ils ne le pouvaient sans l'autorisation du préfet. Sur le refus de celui-ci, le jeune homme continua de vivre dans la continence et la chasteté, content du témoignage de sa conscience et de l'approbation de ceux qui partageaient ses sentiments.» Ce fait s'était passé vers le temps où Adrien avait imposé aux Grecs l'adoration d'Antinoüs, objet de ses infâmes amours.

Après avoir répondu aux objections des païens, Justin prouve la vérité du christianisme par les prophéties recueillies et con-

(107) Les païens exposaient les enfants lorsqu'ils étaient pauvres. Cette barbare coutume s'observe encore à la Chine, et elle a donné lieu, de nos jours, à l'Œuvre de la Sainte-Enfance, éclose de la charité de Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy.

servées selon l'ordre des siècles où elles ont été écrites. Il explique qui étaient ces prophètes, et, commençant par la prophétie de Jacob, il montre que tout ce qui a été prédit touchant le Messie a été accompli en Jésus-Christ. Il signale, en passant, que le Saint-Esprit porte quelquefois les prophètes à parler des choses futures comme si elles étaient déjà réalisées; ce qu'il fait voir par un texte des Psaumes, où David, plus de quinze cents ans avant Jésus-Christ, parle de sa Passion comme d'une chose passée, en disant : « Que la joie se répande dans toutes les nations! Le Seigneur a établi son règne par le bois de la croix. » Comme les païens auraient pu confondre la prescience de Dieu qui paraît dans les prophéties avec la fatalité, Justin prévient l'objection et la réfute, en montrant que, selon ces mêmes prophéties, les châtiments et les récompenses, le bonheur et les peines sont distribués à chacun selon le mérite de ses œuvres : ce qu'on ne pourrait dire, si tout arrivait nécessairement par un destin inévitable. Il va au-devant d'une autre objection qu'on aurait pu tirer de la nouveauté de la religion chrétienne, qui n'avait commencé que depuis environ cent cinquante ans, en disant que, même avant la naissance de Jésus-Christ, il y a eu des chrétiens, parce que Jésus-Christ est le Verbe de Dieu et la Raison souveraine dont tous les hommes participent, et que ceux qui ont vécu selon la raison sont chrétiens : dans ce nombre il compte Socrate et Héraclite, et les autres qui avaient des sentiments analogues. « Nous avons appris, » dit-il, « et nous enseignons que Jésus-Christ est le Premier-né de Dieu et la Raison éternelle à laquelle tout le genre humain participe. Que suit-il de là? C'est que tous ceux qui ont vécu conformément à la raison sont chrétiens, bien qu'on les ait regardés comme des athées. Tels ont été, parmi les Grecs, Socrate et Héraclite, et, parmi ceux que vous appelez barbares, Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, et un grand nombre d'autres dont il est inutile de rappeler les noms et les œuvres : cette énumération nous conduirait trop loin. C'est qu'avant Jésus-Christ ceux qui ont vécu sans prendre la raison pour guide étaient les méchants, les ennemis du Christ, les meurtriers des hommes de bien. Mais tous ceux qui ont vécu et qui vivent encore de cette vie toute de raison sont véritablement chrétiens, sans crainte comme sans trouble sur leur salut. » Revenant ensuite aux prophéties, il rapporte celles qui regardent les deux avènements de Jésus-Christ, la ruine de Jérusalem et la vocation des gentils; et, après avoir montré que la plupart de ces prédictions sont accomplies, il en tire cette conséquence que l'on ne peut raisonnablement douter que les autres prophéties, en particulier celles qui annoncent le second avènement du Sauveur, la résurrection et le jugement général de tous les hommes, ne doivent aussi avoir leur accomplissement.

Mais il n'en est pas ainsi des fables des poëtes dont on ne peut prouver la vérité, et qui ne sont que l'œuvre des démons pour tromper les hommes : « Ils savaient par les prophètes que le Christ devait venir, que les méchants seraient livrés au supplice d'un feu éternel. D'après cette connaissance, ils firent croire à l'existence d'un grand nombre d'enfants de Jupiter. Ils espéraient par là que les hommes regarderaient ce qui fut prédit du Christ comme autant de fictions ridicules, et n'en feraient pas plus de cas que des fables forgées par les poëtes. Ils répandirent celles-ci principalement chez les Grecs, et en général chez les gentils, où ils savaient, par les prophètes, que le Christ devait trouver surtout des adorateurs. Il est facile de voir que, s'ils ont connu nos divins oracles, ils les ont très-mal compris, et qu'ils ont imité les faits qui regardent le Christ à la manière de ceux qui n'ont pas l'intelligence de leur modèle. C'est en ces termes que Moïse, le plus ancien des écrivains connus, ainsi que nous l'avons déjà dit, avait annoncé la venue du Christ : « Le sceptre ne sortira point de Juda, « ni le prince de sa postérité, jusqu'à « ce que vienne Celui à qui appartient le « sceptre et qui est l'Attente des nations. Il « liera son ânon à la vigne, il lavera sa robe « dans le sang du raisin. » Qu'imaginèrent les démons? Ils supposèrent un dieu Bacchus, qu'ils firent passer pour un fils de Jupiter, pour l'inventeur de la vigne. Aussi nous montrent-ils que le vin était employé dans la célébration de ses mystères; ils racontent aussi qu'il fut cruellement déchiré et qu'après il remonta au ciel. Moïse ne dit pas explicitement si Celui qui doit venir et paraître sur cette monture dont parle la pro-

phétie est Fils de Dieu, s'il doit rester sur la terre ou remonter au ciel, enfin si le mot *pullus* désigne plutôt un ânon qu'un jeune cheval. Les démons, à cet égard, restaient dans la plus grande incertitude : pour se tirer d'embarras, ils inventèrent la fable de Bellérophon, né de l'homme, et porté au ciel sur Pégase. Isaïe, de son côté, avait annoncé que le Christ naîtrait de la Vierge et s'élèverait aux cieux par sa propre force : de là, la fable de Persée. Il fallait créer un personnage qui ressemblât autant que possible à Celui qui est annoncé par cet oracle déjà cité : « Il s'élance dans la carrière fort « comme un géant. » De là cette fiction d'un Hercule, héros invincible, qui parcourut toute la terre. Enfin, de la prophétie qui montre le Christ guérissant les malades, ressuscitant les morts, est venue l'idée d'un Esculape. Mais remarquez que les démons n'ont rien dit d'aucun fils de Jupiter qui rappelât le supplice de la croix et tendît à l'imiter. En voici la raison : c'est que les prophètes n'ont parlé que d'une manière voilée et mystérieuse du genre de mort que devait souffrir le Christ. Si l'un d'eux parle de sa croix, il se contente de la présenter comme le signe le plus éclatant de sa puissance et de sa domination. Et n'est-ce pas ainsi que nous la manifeste tout ce que nous avons sous les yeux? Embrassez par la pensée toutes les choses de ce monde; voyez si elles peuvent se gouverner, s'il peut même exister entre elles le moindre lien sans la figure de la croix. On ne peut pas fendre la mer, si ce trophée que l'on appelle la voile ne flotte intact au-dessus du navire. Vous ne pouvez, sans la figure de la croix, tracer des sillons sur la terre. Ceux qui la fouillent et qui travaillent de leurs mains se servent d'instruments qui présentent la forme d'une croix. Qu'est-ce qui distingue le corps de l'homme de celui des animaux, si ce n'est son attitude droite, et la faculté qu'il a de pouvoir étendre les bras et représenter la croix? Sa figure même, sur laquelle le nez, destiné à la respiration, se dessine et forme une éminence, représente encore une image de la croix, ainsi que le dit le prophète : « Ce qui respire sur votre face, c'est Jésus- « Christ notre Seigneur. » Par la forme des étendards et des trophées qui vous précèdent quand vous paraissez en public, et dont vous faites les insignes de votre puissance et de votre grandeur, ne proclamez-vous pas, comme à votre insu, la force de la croix? Que dirai-je encore? Ne consacrez-vous pas les images des empereurs qui meurent au milieu de vous, en leur donnant la figure d'une croix portant une inscription qui divinise ces derniers?... C'était peu pour les mauvais génies d'avoir introduit dans le monde le culte de ces prétendus fils de Jupiter. Ils savaient avant la venue du Christ comment les prophètes l'avaient annoncé; ils virent, après que le Christ se fut montré à la terre et qu'il eut vécu parmi les hommes, comme tous croyaient, espéraient en lui. Il fallait arrêter ce progrès : ils eurent recours à une autre ruse. Ils suscitèrent deux hommes, Samaritains d'origine : Simon et Ménandre, dont nous avons déjà parlé Ceux-ci séduisirent par de faux miracles une multitude de personnes dont les yeux ne sont pas encore dessillés. Les prestiges de Simon au milieu de Rome, sous le règne de Claude, frappèrent tellement d'admiration et le sénat et le peuple qu'on le prit pour un dieu, et qu'on lui éleva des statues comme à ces fausses divinités que vous adorez. Veuillez, princes, et vous sénat auguste, et vous peuple romain, accueillir cette requête et l'examiner avec soin. Ceux d'entre vous qui seraient imbus de la doctrine de ce Simon sortiront de l'erreur, à la faveur du flambeau de la vérité que nous plaçons sous vos yeux. Mais commencez, s'il vous plaît, par faire abattre sa statue.... C'est encore un envoyé du démon ce Marcion, venu de la province du Pont, qui enseigne que le vrai Dieu n'est pas celui qui a créé le ciel et la terre, que son Fils n'est pas le Christ annoncé par les prophètes; qu'il existe un autre dieu que l'Auteur de ce monde matériel et visible, et, partant, un autre fils. Grand nombre de personnes croient en lui, persuadées que lui seul est en possession de la vérité, et se raillent de nous sans pouvoir prouver qu'elles ont la raison de leur côté. Comme de stupides agneaux que le loup emporte, elles cèdent aveuglément à des doctrines impies et deviennent la proie du démon. Car celui-ci n'a qu'un but où tendent tous ses efforts : c'est d'empêcher les hommes d'arriver au Dieu Créateur et à Jésus-Christ, son Fils. » Justin, parlant ensuite des emprunts faits aux prophètes, notamment par Platon, conclut : « Ainsi,

nos principaux dogmes ne diffèrent pas de ceux de vos plus anciens philosophes, ou plutôt c'est à nous qu'ils ont pris ces dogmes dont ils se font honneur. Chez nous, ces grandes vérités sont devenues populaires : vous les trouverez dans la bouche des hommes les plus ignorants, qui ne connaissent pas même la forme des lettres, dont plusieurs sont infirmes, aveugles, barbares de langage, mais simples de cœur et fidèles à la grâce, afin qu'il soit clairement démontré que tout est ici l'ouvrage, non de la science de l'homme, mais de la puissance de Dieu. »

Enfin, comme il fallait justifier les fidèles au sujet de leurs assemblées et de leurs cérémonies, Justin n'hésite point à en divulguer le secret, quoique régulièrement il ne fût pas permis, dans la primitive Eglise, d'en parler devant ceux qui n'étaient pas chrétiens : « Nous ne voulons pas qu'on interprète mal notre silence, si ces détails manquaient à notre récit. Trouvons-nous un homme persuadé de la vérité de notre doctrine et résolu d'y conformer sa conduite, nous l'instruisons à prier, à jeûner, pour obtenir de Dieu le pardon de ses fautes passées. Nous jeûnons, nous prions nous-mêmes avec lui. Ensuite nous le conduisons dans un lieu où nous trouvons de l'eau en réserve, et là il est régénéré, comme nous l'avons été nous-mêmes, au nom de Dieu, Maître et Souverain de l'univers, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, son Fils et notre Sauveur, au nom du Saint-Esprit. Il reçoit dans l'eau le saint baptême, en vertu de ces paroles de notre Seigneur : « Si vous n'êtes régénérés par l'eau, vous « n'entrerez pas dans le royaume des « cieux. » Vous comprenez qu'il s'agit ici d'une naissance spirituelle, puisqu'une fois sortis du sein de nos mères nous n'y pouvons plus rentrer... Nous tenons des apôtres eux-mêmes l'institution du baptême qui nous régénère. Notre première naissance est pour nous un mystère. Nous savons seulement qu'elle est le résultat nécessaire d'un peu de sang, par l'union de nos parents. Nous recevons ensuite une éducation vicieuse, de faux principes. Nous resterions ainsi les tristes enfants de l'ignorance et de la nécessité : pour nous rendre ceux de la liberté et de la science par l'affranchissement de l'iniquité, on prononce sur celui qui veut être régénéré et délivré du péché le nom du Dieu Créateur de toutes choses; car nous ne désignons pas autrement Dieu le Père, lorsque nous présentons le néophyte au baptême. Et qui pourrait donner un nom au Dieu au-dessus de tout nom? C'est le comble du délire que d'oser dire qu'il a un nom particulier. Comme le baptême éclaire l'esprit en lui faisant connaître la vérité du salut, on l'appelle illumination. Ce baptême, cette illumination, se fait encore au nom de Jésus-Christ, crucifié sous Ponce-Pilate pour nous sauver, et au nom de l'Esprit-Saint qui a prédit par les prophètes toutes les circonstances de la vie de Jésus-Christ... Après avoir purifié par l'eau du baptême le néophyte qui croit, embrasse et professe notre doctrine, nous le conduisons dans l'assemblée des frères. Nous prions pour lui, pour nous, pour tous les autres, en quelque lieu qu'ils soient; et le but de notre prière, c'est d'obtenir de Dieu la grâce de nous montrer toujours dignes de la vérité après l'avoir connue, et d'arriver au bonheur éternel par une vie pleine de bonnes œuvres et par les fidèles observances de ses préceptes. Les prières finies, nous nous saluons tous par le baiser de paix. Puis on présente à celui qui préside l'assemblée du pain et une coupe mêlée de vin et d'eau; il les prend, et rend gloire à Dieu le Père par le nom du Fils et du Saint-Esprit; il achève l'œuvre eucharistique ou l'action de grâces pour tous les bienfaits dont Dieu nous a comblés. Quand il a fini, tout le peuple prononce : « Amen, » qui, en hébreu signifie : « Ainsi soit-il. » Alors ceux que nous appelons diacres distribuent aux assistants le pain avec le vin et l'eau consacrés par les paroles de l'action de grâces, et en portent aux absents. Nous appelons cet aliment « eucharistie. » Nul ne peut y participer, s'il ne croit à la vérité de l'Evangile, s'il n'a été auparavant purifié et régénéré par l'eau du baptême, s'il ne vit selon les préceptes de Jésus-Christ; car nous ne prenons pas cette nourriture comme un pain, comme un breuvage ordinaire. De même que Jésus-Christ, notre Sauveur, incarné en vertu de la parole de Dieu, a pris véritablement chair et sang pour notre salut; de même on nous enseigne que cet aliment, qui par transformation nourrit notre chair et notre sang, devient, par la vertu de la prière qui contient ses propres paroles, la chair et le sang de ce même Jésus

incarné pour nous. Les apôtres eux-mêmes nous ont appris, dans les livres qu'ils nous ont laissés et qu'on appelle Evangiles, que Jésus-Christ leur avait ordonné de faire ce qu'il fit lui-même, lorsqu'ayant pris du pain et rendu grâces il dit : « Ceci est mon corps, » et qu'ayant pris ensuite la coupe et rendu grâces il dit : « Ceci est mon sang... » Pour nous, depuis l'institution de la divine eucharistie, nous ne cessons de nous entretenir d'un si grand bienfait. Chez nous, les riches se plaisent à secourir les pauvres, car nous ne faisons qu'un ; et chacun de nous, en présentant son offrande, bénit le Dieu Créateur par Jésus-Christ, son Fils, et par le Saint-Esprit. Le jour qu'on appelle jour du soleil, tous les fidèles de la ville et de la campagne se rassemblent en un même lieu ; on lit les écrits des apôtres et des prophètes aussi longtemps qu'on en a le loisir ; quand le lecteur a fini, celui qui préside adresse quelques mots d'instruction au peuple, et l'exhorte à reproduire dans sa conduite les grandes leçons qu'il vient d'entendre. Puis nous nous levons tous ensemble, et nous récitons des prières. Quand elles sont terminées, on offre, comme je l'ai dit, du pain avec du vin mêlé d'eau ; le chef de l'assemblée prie, et prononce l'action de grâces avec toute la ferveur dont il est capable ; le peuple répond : « Amen ; » on lui distribue l'aliment consacré par les paroles de l'action de grâces, et les diacres le portent aux absents. Les riches donnent librement ce qu'il leur plaît de donner ; leur aumône est déposée entre les mains de celui qui préside l'assemblée ; elle lui sert à soulager les orphelins, les veuves, ceux que la maladie ou quelque autre cause réduit à l'indigence, les infortunés qui sont dans les fers, les voyageurs qui arrivent d'une contrée lointaine ; il est chargé, en un mot, de pourvoir aux besoins de tous ceux qui souffrent. Nous nous assemblons le jour du soleil, parce que c'est le premier jour de la création, celui où Dieu dissipa les ténèbres et donna une forme à la matière, et parce que c'est encore en ce jour que Jésus-Christ notre Sauveur est ressuscité d'entre les morts. Car il fut crucifié la veille du jour de Saturne, et le lendemain de ce même jour, c'est-à-dire le jour du soleil, il apparut à ses apôtres et à ses disciples, et leur enseigna ce que nous venons de vous exposer. »

« Il n'y avait plus moyen de reculer devant l'opinion publique qui s'égarait de plus en plus, » fait observer l'abbé Blanc (107*) ; « et comment y répondre péremptoirement sans blesser la loi du secret ? Il est raisonnable de croire que le philosophe chrétien combina cette partie de sa Requête avec le Pape et son conseil, et que ce fut avec leur assentiment et la permission du souverain Pontife qu'il s'expliqua aussi explicitement sur certains dogmes et notamment sur l'eucharistie. Il parle donc du dogme de la Trinité contre le reproche d'athéisme, et de la divinité de Jésus-Christ pour justifier le culte que lui rendaient les chrétiens. Il parle du baptême comme d'une ablution sacrée, mais il se garde d'en donner la formule. Il décrit surtout l'assemblée des fidèles, et la célébration de l'eucharistie. Il va jusqu'à donner les paroles mêmes de l'institution ; mais il les cite seulement dans l'historique, et non comme formules sacramentelles. « Celui qui préside, » dit-il, « rend grâces à « Dieu, et, après sa fervente prière, on fait la « distribution des choses, le pain et le vin, « sur lesquelles il a prié. » Ici, point de formule dans la bouche du consécrateur : c'était le point capital du secret des mystères. Toutes les autres circonstances, les prières, les exhortations, les lectures, les baisers de paix, les quêtes pour les pauvres, etc., dont parle Justin, étaient sans inconvénient. Aucun des Pères du Ier siècle, il faut en convenir, n'a parlé dans ce détail de l'intérieur muré des assemblées chrétiennes : mais c'était pour répondre aux plus atroces calomnies, aux accusations d'infanticide et d'inceste. Se taire plus longtemps, c'eût été autoriser ces bruits infamants. Cependant nous avons vu la réserve qu'observe encore l'apologiste. D'ailleurs, il parlait à un prince sage, dans une simple Requête : ce n'était pas un livre répandu et jeté dans le public. En deux mots, la nécessité force Justin à lever un coin du voile ; et la loi seule du secret explique pourquoi il ne l'a pas levé tout entier, ou plutôt pourquoi les mystères chrétiens ne furent pas mis à découvert dans des conjonctures où l'on se crut obligé à de telles concessions. »

(107*) *Loc. cit.*, p. 183.

Justin termine son *Apologie*, en disant aux empereurs : « Si tout ceci vous paraît raisonnable et porte le caractère de la vérité, respectez-le ; si vous n'y trouvez rien de grave, rejetez-le comme futile. Mais la peine de mort que vous décernez contre des ennemis, ne la portez pas contre des hommes qui ne font aucun mal. Car nous vous avertissons que vous n'éviterez pas le jugement de Dieu, si vous persistez dans l'injustice. Pour nous, nous ne cessons de répéter : Qu'il soit fait à notre égard selon la volonté de Dieu ! Nous aurions pu nous prévaloir d'une lettre du très-grand et très-illustre empereur Adrien, votre père, et vous demander en vertu de cette lettre que justice nous fût rendue, ainsi que nous vous en avons toujours prié : mais nous n'avons pas voulu invoquer l'arrêt rendu en notre faveur ; nous aimons mieux, en terminant ce récit et ce discours, nous reposer sur la justice de notre cause. Nous nous contenterons de placer au bas de notre requête une copie de la lettre d'Adrien, afin de vous convaincre que nous disons la vérité (108). »

Saint Justin quitte Rome.

Après avoir composé cette première Apologie, saint Justin quitta Rome, et on croit qu'il exerça plusieurs années les fonctions d'évangéliste dans diverses contrées.

Succès de l'Apologie. Rescrit d'Antonin aux villes de l'Asie (109).

[152] Eusèbe (110) nous donne lieu de croire que l'Apologie de saint Justin eut un heureux résultat ; car, après en avoir rapporté le titre, il ajoute (111) que « le même empereur, » c'est-à-dire Titus Antonin, « envoya une constitution en Asie, à la prière des chrétiens qui y étaient persécutés par les habitants, et dans laquelle il disait : « Plusieurs « gouverneurs de provinces ayant écrit à mon « père » touchant les chrétiens, « il défendit de les inquiéter, à moins qu'ils n'entreprissent quelque chose contre le bien de l'Etat. Quand on m'a écrit sur le même sujet, j'ai fait la même réponse : Que si à l'avenir on accuse quelqu'un d'être chrétien, je veux qu'il soit absous, et que l'accusateur soit puni selon la rigueur des lois contre les calomniateurs (112). »

L'empereur Antonin le Pieux, successeur d'Adrien, ou par un sentiment naturel de clémence, ou touché de l'innocence des mœurs des chrétiens, suspendit la persécution, dit Bullet (113) ; mais, pour qu'on explique la constitution qu'il adressa dans cette vue aux Etats d'Asie, la quinzième année de son règne, il faut préciser les circonstances où elle fut émise. Les calamités publiques étaient l'occasion de soulèvements contre les disciples de Jésus-Christ, parce que les ido-

(108) *Voyez* le texte de cette Lettre d'Adrien à Minucius Fundanus, t. IX, col. 1272.

(109) Ceillier, *loc. cit.*, p. 17.

(110) *Hist.*, l. IV, c. 12.

(111) *Ibid.*, c. 13.

(112) Dans Eusèbe et dans la Chronique d'Alexandrie, cette constitution en faveur des Chrétiens porte le nom de Marc-Aurèle. Non-seulement la suite d'Eusèbe fait voir qu'elle est de Titus Antonin, dit le Pieux, et non de Marc-Aurèle, son successeur ; mais, dans les exemplaires grecs et latins de cette lettre, qui se trouve parmi les ouvrages manuscrits et imprimés de saint Justin, elle porte toujours en tête le nom de Titus Ælius Adrianus Antoninus. Zonaras dit positivement que saint Justin adressa son Apologie à cet empereur, et que le rescrit de ce prince aux villes d'Asie en fut une suite : *Justinus martyr... ad Antoninum Pium Defensionem christianorum scripsit, qua imperator impulsus, decreto ad civitates asianas misso, cavit ne quis christianos propter religionem supplicio afficeret : quod si quis eo nomine accusaretur, reum absolvendum, accusatorem mulctandum esse.* (Zonaras, *Hist.*, l. XII, t. I, p. 594.) Aussi De Valois, qui veut que ce rescrit soit de Marc-Aurèle, est néanmoins obligé de reconnaître qu'Eusèbe le donne à Antonin. On ne peut douter, dit avec raison Tillemont, que cette constitution ne soit de l'empereur Antonin, ainsi qu'on le lit dans l'exemplaire qui se trouve à la fin de la première *Apologie* de saint Justin ; d'où ce savant conclut que le titre de Marc-Aurèle-Antonin, qu'elle porte dans Eusèbe, a été corrompu. Il n'est pas nécessaire de recourir à cette solution, puisque Maundrell (*Voyage d'Alep à Jérusalem*, p. 61) rapporte une inscription où Antonin est nommé Marc-Aurèle-Antonin le Pieux.

IMP. CÆS. M. AURELIUS.
ANTONINUS, PIUS, FELIX, AUGUSTUS,
PARTH., MAX., BRIT., GERM. MAXIMUS ;
PONTIFEX MAXIMUS
MONTIBUS IMMINENTIBUS
LYCO FLUMINI CÆSIS VIAM DILATAVIT.
PER. . . . .
ANTONIANAM SUAM.

Et, dans une autre peu éloignée de celle-ci, on lit :

INVICTE IMP. ANTONINE : P. FELIX AUG.
MULTIS ANNIS IMPERA.

L'empereur désigné dans ces inscriptions ne saurait être Marc-Aurèle, elles ne peuvent indiquer qu'Antonin, qui fit tailler un chemin sur le côté d'un rocher pour aller à Béryte, le long de la mer. Ce fut pour conserver la mémoire du prince à qui on devait un ouvrage si utile, que l'on y grava les deux inscriptions que nous avons rapportées. D'ailleurs, nous apprenons par la Chronologie de Jean Malala qu'Antonin éleva dans la Syrie et la Phénicie de magnifiques monuments ; qu'entre autres il fit bâtir à Jupiter, dans la ville d'Héliopolis, un temple si superbe, qu'il méritait d'être mis au nombre des merveilles du monde. Ce sont les restes de ce temple que l'on admire sous le nom de ruines de Balbec qui est le nom qu'Héliopolis porte aujourd'hui.

(113) *Histoire de l'établissement du christianisme, tirée des seuls auteurs juifs et païens.*

lâtres, voyant dans ces événements un effet de la colère de leurs fausses divinités, qui se vengeaient ainsi des outrages que leur faisaient les fidèles en méprisant leur culte, croyaient ne pouvoir apaiser le courroux des dieux offensés que par l'effusion du sang chrétien. Les prêtres païens confirmaient la multitude dans cette persuasion ; et, quand ils ne réussissaient pas à l'inculquer aux magistrats, même en interposant l'autorité des oracles, ils excitaient le peuple à crier dans les lieux publics, tels que les théâtres et les places : Les chrétiens au feu ! les chrétiens aux lions ! Or, sous le règne d'Antonin, diverses calamités affligèrent Rome et les provinces : notamment, une famine cruelle, la ruine du cirque, l'inondation du Tibre, un incendie qui consuma dans la capitale de l'empire trois cent quarante îles ou groupes de maisons, un tremblement de terre qui renversa plusieurs villes en Asie et dans l'île de Rhodes. Par ces fléaux Dieu punissait les injustices commises jusque-là contre les fidèles, et de tels châtiments auraient dû dessiller les yeux des persécuteurs : s'aveuglant, au contraire, sur l'origine de ces maux, ils redoublèrent de fureur, en sorte que les chrétiens de la Grèce et de l'Asie, qui n'étaient pas mieux traités que ceux de Rome, se plaignirent à Antonin des vexations de tout genre qu'ils éprouvaient de la part de leurs compatriotes. En réponse aux plaintes de ceux qui invoquaient sa justice, il adressa aux Etats d'Asie, c'est-à-dire aux députés des villes de l'Asie qui se réunissaient à Ephèse pour délibérer en commun sur les affaires publiques, la constitution suivante : « Titus Ælius Adrianus Antoninus, Auguste et Pieux empereur, souverain pontife, tribun pour la quinzième fois, trois fois consul, père de la patrie, aux villes d'Asie, salut : Je sais que les dieux ont soin que ces hommes (les chrétiens) ne demeurent pas inconnus : car il leur appartient plus qu'à vous de châtier ceux qui refusent de les adorer. Plus vous faites de bruit contre eux et plus vous les accusez d'impiété, plus vous les confirmez dans leur sentiment et dans leur résolution. Ils aiment mieux être déférés et condamnés à la mort pour le nom de leur Dieu que de demeurer en vie : ainsi ils remportent la victoire en renonçant à la vie, plutôt que de faire ce que vous désirez. Il est aussi à propos de vous donner des avis touchant les tremblements de terre présents ou passés. Comparez la conduite que vous tenez en ces occasions avec celle que tiennent les chrétiens. Au lieu qu'alors ils mettent plus que jamais leur confiance en Dieu, vous perdez courage. Et il semble que, hors ces calamités publiques, vous ne connaissez pas seulement les dieux, vous négligez toutes les choses de la religion, vous ne vous souciez point du culte de l'Immortel ; et, parce que les chrétiens l'honorent, vous les chassez et vous les persécutez jusqu'à la mort. Plusieurs gouverneurs de provinces ayant écrit à mon père touchant ceux de cette religion, il défendit de les inquiéter, à moins qu'ils n'entreprissent quelque chose contre le bien de l'Etat. Quand on m'a écrit sur le même sujet, j'ai fait la même réponse. Que si quelqu'un continue à accuser un chrétien à cause de sa religion, que l'accusé soit renvoyé absous quand il paraîtrait effectivement être chrétien, et que l'accusateur soit puni. » Non-seulement cette constitution fut promulguée et affichée à Ephèse, où siégeaient les Etats d'Asie, mais il en fut adressé une semblable à différentes villes, entre autres à celles de Larisse, de Thessalonique, d'Athènes, et même à tous les Grecs en général. « Il est honorable aux chrétiens, » écrit Bullet (114), « d'avoir pour apologiste un prince si respectable par ses vertus ; et combien n'est-on pas surpris de le voir dans la suite, dépouillant et trahissant ces sentiments, persécuter ceux dont il avait fait l'éloge ? car un célèbre chronologiste juif dit que Judas le saint, prince de la nation des Juifs, vécut sous trois empereurs qui persécutèrent les chrétiens et furent très-favorables aux Juifs : Antonin le Pieux, Marc-Aurèle et Commode (115). »

Décret sur la chevelure des clercs. Tonsure.

[153] Grâce à la paix qu'Antonin venait de rendre aux Eglises, on les vit bientôt florissantes. Ce fut alors que, selon le précepte de l'apôtre, saint Anicet défendit aux clercs de nourrir leurs cheveux (116). De là

(114) *Loc cit.*
(115) *Histoire des Juifs*, par Banasge, l. III, c. 3, n. 4
(116) *Hic constituit ut clerus comam non nutriret, secundum præceptum apostoli*. Duo hic affirmantur. Primum est constitutio Aniceti, ne clerus comam nutriret ; alterum est, præceptum apostoli, idem jubentis. Primum illud apparet ab auctore *Libri Pon-*

la tonsure ou cette couronne cléricale que l'on fait aux ecclésiastiques sur le derrière de la tête, en y rasant les cheveux en forme orbiculaire (117).

On sait qu'avant la naissance du christianisme les Grecs et les Romains portaient leurs cheveux très-courts. Saint Paul faisait allusion à cet usage, lorsqu'il écrivait aux Corinthiens qu'il était ignominieux à un homme de porter de longs cheveux : c'était l'ornement des femmes. Pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, nonobstant le décret du Pape Anicet, qui subsista comme règle sans être toujours susceptible d'exécution, les clercs ne se distinguaient des laïques par la chevelure guère plus que par les habits, de peur d'attirer sur eux tout le feu des persécutions. Au IVe, on ne voit encore aucun changement bien marqué dans leur extérieur. Fleury (118) fait observer que, même dans le Ve, l'an 428, le Pape saint Célestin a témoigné que les évêques, dans leur habit, n'avaient rien qui les distinguât du peuple ; et saint Jérôme (119) semble confirmer ce fait. Le même Père (120) ne veut pas que les clercs se rasent la tête, comme faisaient les prêtres et les adorateurs d'Isis et de Sérapis, mais qu'ils aient les

tificalis petitum ex secundo Catalogo. Alterum vero de præcepto apostoli unde hauserit, quæstionem movet. Utrumque assertum mirifice illustrant ea quæ card. Baronius docte collegit ex Patribus ad an. Christi 58, num. 122 et seqq.; præcipue vero ex Hieronymo, Isidoro, et Germano CP., ubi, non solum exemplo Petri, sed etiam Pauli, aliorumque apostolorum et virorum apostolicæ ætatis, id moris obtinuisse confirmat, petitum a Nazarenis, ut sanctioris vitæ institutum Deoque dicatum unice se amplexos significarent : cum quo et aliud symbolum coronæ junxerunt, diligenter descriptum apud Bedam et Gregorium Turonensem... Exprimitur vero hujusmodi tonsura in antiquissimis imaginibus summorum Pontificum in basilica sancti Pauli... Conferantur imagines ac tonsuræ istæ cum Isidori textu, per Baronium allato ad annum 58, n. 123 : « Quod vero (inquit Isidorus) detonso superius capite, inferius circuli corona relinquitur, sacerdotium regnumque Ecclesiæ in eis existimo figurari. Tiara enim apud veteres constituebatur in capite sacerdotum. Hæc ex bysso confecta rotunda erat, quasi sphæra media ; et hoc significabatur in parte capitis tonsi ; corona autem latitudo aurei circuli est, quæ regum capita cingit. Utrumque itaque signum exprimitur in capite clericorum, ut impleatur corporis etiam quadam similitudine quod scriptum est, Petro apostolo prædocente : *Vos estis genus sanctum, regale sacerdotium* (*I Petr.* II, 9). Quæritur autem, cur sicut apud antiquos Nazaræos, non ante coma nutritur, et sic tondetur? Sed qui hæc exquirunt, animadvertant quid sit inter illud propheticum velamentum, et hanc evangelicam revelationem, de qua dicit Apostolus : *Cum transieritis ad Christum, auferetur velamen.* (*II Cor.* III, 16.) Quod autem significabat velamen interpositum inter faciem Moysi, et aspectum filiorum Israel, hoc significabat illis temporibus coma sanctorum. Nam et Apostolus comam pro velamine dicit esse : proinde jam non oportet, ut velentur crinibus capita eorum qui Domino consecrantur, sed tantum ut revelentur, quia quod erat occultum in sacramento prophetiæ, jam in Evangelio declaratum est. » Hactenus Isidorus.

Isidori testimonio consentiunt ea quæ superius attuli in Lino num. 2, occasione decreti de velando mulierum capite in ecclesia, ab apostolis pariter profecti, ut epistolæ Pauli demonstrant, ad indicandam earumdem exclusionem a sacerdotio Christiano; quod viris tantummodo reservatum fuit a Christo Domino, scribente Apostolo (*I Cor.* XI) : *Volo autem vos scire, quod omnis viri caput Christus est : caput autem mulieris vir : caput vero Christi Deus. Omnis vir orans, aut prophetans velato capite deturpat caput suum. Omnis autem mulier orans, aut prophetans non velato capite deturpat caput suum.* Cætera quæ sequuntur ab Isidoro jam exposita de capillorum velamento, eadem de causa feminis attributo, et de mystico signo rationis crinium in capite clericorum, ex apostolica traditione servato ac servando, cohærent cum utroque decreto Lini et Aniceti innixo apostolicis institutis, ac disciplinæ Petri auctoritate vigentis in Romana præsertim Ecclesia : et ostendunt, his etiam ritibus, qui respiciunt externum cultum, in exortu Ecclesiæ fuisse consultum apostolica providentia, cum Paulus in eadem epistola cap. 14, postquam mandavit tum de velamento ac silentio mulierum, ne doceant in Ecclesia, tum de numero eorum qui legerentur ad prophetandum et interpretandum, caput claudit, affirmans et monens, *Domini esse mandata, omniaque honeste, et secundum ordinem fieri oportere.* Quare et in rituum istorum præcepto non dubitat auctoritatem Domini, nedum suam interponere : ut plane constare possit, cur etiam his confirmandis Linus et Anicetus pontificia decreta quasi novum signaculum veteris disciplinæ apposuerint. (Bianchini *Not. hist.*)

(117) *Hic constituit ut clerus comam non nutriret secundum præceptum Apostoli.* Ne scilicet malis moribus Ecclesia romana labefactaretur ; imo sanctus hic Pontifex instituit ut in capitis vertice coronam instar sphærulæ clericus gestaret. (Ciaconii *Not.*)

Aniceti decretum est ne clerici comam nutriant, sed desuper caput in modum sphæræ radant, can. *Prohibere*, 23 dist. Ex antiqua consuetudine Ecclesiæ clerici fuere tonsi in coronam. Beda, *Hist. Anglic.*, l. IV, c. 1, de Theodoro, qui a Vitaliano Papa ordinatus, et in Britanniam missus Evangelii prædicandi causa : « Qui subdiaconus ordinatus quatuor exspectavit menses, donec illi corona cresceret, quo in coronam tonderi posset : habuerat enim tonsuram more Orientalium sancti Pauli apostoli. » Nativam coronam capillorum ordine suo in orbem surgente habuisse memoratur Nicetius Trevirensis episcopus. Gregorius Turon : *De vit. Patr.*, c. 17 : « Igitur sanctus Nicetius episcopus ab ipso ortus sui tempore clericus designatus est : nam, cum partu fuisset effusus, omne caput ejus, ut est consuetudo nascentium infantium, a capillis nudum quidem cernebatur; in circuitu vero modicorum pilorum ordo apparuit, ut putares ab eisdem coronam clerici fuisse signatam. » (Altaserræ *Not.*)

(118) *Institution au droit ecclésiastique.*

(119) Dans sa *Lettre à Népotien.*

(120) *In Ezech.*, l. XIII, c. 44. *Op.*, t. III, col. 1029.

cheveux courts, afin de ne pas ressembler aux laïques fastueux, aux barbares et aux soldats, qui portaient les cheveux longs. De là Bingham (121) a pris occasion de blâmer la manière dont les ecclésiastiques de l'Eglise romaine sont tonsurés, parce qu'elle est contraire à l'ancien usage, et qu'elle est vainement fondée sur des raisons mystiques. Il ajoute que les clercs étaient nommés *coronati*, non à cause de leur tonsure, mais par honneur. Bergier, qui a le tort de ne pas faire remonter l'origine de la tonsure jusqu'au décret du Pape Anicet, réfute ainsi ces critiques : « Bingham, » dit-il (122), « aurait dû remarquer, 1° que porter une tonsure ce n'est pas avoir la tête entièrement rasée, ni absolument chauve, seule manière blâmée par saint Jérôme. 2° Ce Père veut que les clercs soient distingués des barbares, des soldats et des laïques efféminés par leur chevelure et par leur habit, discipline dont les ministres protestants se sont dispensés. 3° Il atteste que les ministres des autels ne portaient point dans leurs fonctions les mêmes habits que dans la vie commune, mais qu'ils avaient des ornements particuliers ; autre usage respectable, rejeté par les protestants. 4° ...Le nom *coronati* fait allusion à ce qui est dit dans l'*Apocalypse* (IV, 24), des vingt-quatre vieillards ou prêtres qui environnaient un pontife, et qui avaient des couronnes d'or sur la tête. Saint Jean, dans ce chapitre et dans les suivants, peint la manière dont la liturgie chrétienne était célébrée pour lors. Il n'est donc pas étonnant que, dans les siècles suivants, on ait trouvé bon que la tonsure des clercs représentât ces couronnes. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme nous en indique à peu près l'origine, en disant que les clercs doivent se distinguer des barbares. En effet, on sait que les barbares du nord, qui se répandirent dans tout l'Occident au commencement du V° siècle, avaient des cheveux longs, un habit court et militaire, au lieu que les Romains portaient un habit long et les cheveux courts. Les clercs, tous nés sous la domination romaine, conservèrent leur ancien usage, et se trouvèrent ainsi distingués des barbares. Lorsqu'un de ces derniers était admis à la cléricature, on commençait par lui couper les cheveux et le revêtir de l'habit long. Il est probable que l'usage de la tonsure commença en même temps. En effet, Grégoire de Tours et d'autres auteurs du VI° siècle parlent de cet usage comme déjà établi au V°. Le quatrième concile de Tolède, l'an 633, c. 41, ordonne que tous les clercs et les prêtres aient le dessus de la tête rasé, et ne laissent qu'un tour de cheveux semblable à une couronne (123). Il est constant par le canon 33 du concile *in Trullo*, tenu l'an 690 ou 692, que ce même usage était déjà établi pour lors dans l'Eglise grecque... En fait de discipline ecclésiastique, on ne doit pas blâmer un nouvel usage lorsqu'il est fondé sur de bonnes raisons relatives aux mœurs, aux circonstances, aux besoins du temps auquel on l'introduit ; et il y a toujours du danger à le supprimer, lorsque cette réforme ne peut produire aucun bien.

La cérémonie de la tonsure n'est point un ordre, mais une préparation pour recevoir les ordres ; c'est l'entrée de la cléricature ; elle rend un sujet capable de posséder un bénéfice simple, et le soumet aux lois qui concernent les ecclésiastiques. Le concile de Trente (124) exige que celui auquel on donne la tonsure ait reçu le sacrement de confirmation, soit instruit des principales vérités de la foi chrétienne, sache lire et écrire, et donne lieu de penser qu'il choisit l'état auquel il se destine, dans la résolution d'y servir Dieu avec fidélité. Plusieurs conciles postérieurs ont condamné la témérité des parents qui font tonsurer leurs enfants uniquement par l'ambition de leur procurer un bénéfice, sans s'informer s'ils ont la vocation et les qualités nécessaires pour remplir les devoirs de l'état ecclésiastique, quelquefois parce qu'ils sont difformes et peu propres à réussir dans le monde. D'autres conciles ont fixé l'âge auquel on peut recevoir la tonsure : dans les diocèses les mieux réglés, on ne la donne pas avant l'âge de quatorze ans. Quant à la forme de la cérémonie, l'évêque coupe un peu de cheveux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique, pendant que le nouveau clerc récite ces paroles du Ps. XV, ỳ 15 : *Le Seigneur est mon partage et mon*

(121) *Orig.*, *Eccles.*, t. II, l. VI, c. 4, § 16.
(122) *Dictionnaire de théologie*, v° *Tonsure.*
(123) Notes du P. Ménard sur le *Sacram. de S. Grég.*, p. 219.
(124) *Sess.* XXIII, *de Reform.*, c. 4.

héritage ; c'est vous, Seigneur, qui me le rendrez. Ensuite l'évêque lui met le surplis, en priant Dieu de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la tonsure.

Succession d'évêques à Jérusalem.

[156] La dix-huitième année du règne d'Antonin, Marc, seizième évêque de Jérusalem, homme également recommandable par son savoir et par sa sainteté, termina sa vie par le martyre.

[157] Marc eut pour successeur Cassien, auquel succéda Publius, puis Maxime, puis Julien, puis Gaïen, puis Symmaque, puis Caïus, puis un autre Julien, puis Capiton, vingt-cinquième évêque de Jérusalem, qui siégea jusqu'à la cinquième année de l'empereur Commode, 185 de Jésus-Christ.

Saint Hégésippe se rend à Rome (125).

Saint Hégésippe, Juif de naissance, qui avait passé de la religion de ses pères à la foi de Jésus-Christ, et qui est quelquefois appelé un homme apostolique (126), s'était particulièrement attaché à l'Eglise de Jérusalem. Il était déjà célèbre, sous Adrien, dès le temps de l'apothéose d'Antinoüs, qui eut lieu vers l'an 131, et il défendait dès lors la vérité contre les hérétiques et les païens (127). Vers l'an 157, il entreprit un voyage à Rome, Siége du christianisme, où toutes les Eglises de l'univers aboutissaient comme des rayons à leur centre. Dans le trajet, il conféra avec plusieurs évêques, afin de s'instruire de leurs traditions, et de pouvoir opposer avec plus de force aux hérétiques l'accord des différentes Eglises dans la même foi, comme une preuve irréfragable que, pour eux, ils avaient dévié de la doctrine des apôtres. Ainsi il vérifia à Corinthe que les fidèles de cette Eglise, dont Primus était alors évêque, conservaient la doctrine qu'ils avaient apprise des apôtres et de saint Clément, et il se nourrit avec eux pendant quelque temps de la parole de la vérité. Etant arrivé à Rome, il y demeura jusqu'au Pontificat d'Eleuthère, qui succéda à Soter l'an 171. Il retourna ensuite en Orient, où il mourut dans un âge fort avancé. La Chronique d'Alexandrie le fait mourir à Jérusalem en l'année 180 (128). C'était un homme rempli de l'esprit des apôtres, et doué d'une profonde humilité, qui se manifestait, dit saint Jérôme, par la simplicité de son style.

Ses écrits sont perdus (129).

Ce fut apparemment pendant son séjour à Rome qu'il écrivit en cinq livres l'*Histoire ecclésiastique*, depuis la Passion de Jésus-Christ jusqu'à son temps. Eusèbe (130) donne à ces livres le titre de *Commentaires* ou *Mémoires*, et il fait remarquer qu'Hégésippe les avait composés d'un style fort simple, ayant voulu imiter dans sa manière d'écrire ceux qu'il imitait dans ses mœurs et dans ses actions. Mais nous avons perdu cet ouvrage, à l'exception de quelques petits fragments conservés par Eusèbe ; et on ne saurait trop regretter cette perte, car le témoignage d'Hégésippe avait d'autant plus de poids qu'il avait visité en personne les principales Eglises de l'Orient et de l'Occident.

Ce que contenaient ses écrits (131).

Hégésippe décrivait avec assez de détail le martyre de saint Jacques, évêque de Jérusalem (132) ; la persécution que Domitien exerça contre les parents du Sauveur, dans la crainte qu'ils ne formassent quelques entreprises contre l'Etat (133) ; le martyre de saint Siméon, évêque de Jérusalem, déféré à Trajan comme issu de la race de David et comme chrétien (134) ; l'état florissant de l'Eglise de Jérusalem, qui jusque-là s'était conservée vierge et incorruptible dans sa foi, aucun hérétique n'ayant osé l'altérer, tant qu'elle fut gouvernée par quelques-uns de ceux qui avaient appris la vérité de la bouche du Sauveur (135) ; enfin les sept

(125) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. I, p. 100 ; Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. ; *S. Hégésippe, auteur ecclésiastique*, 7 avril.

(126) *Hegesippus vir antiquus et apostolicus.* (Phot., cod. 232.) S. Jérôme dit qu'il n'était pas éloigné du temps des apôtres : *Vicinus temporum apostolicorum.* (Hieronym., *in Catalog.*, c. 22.)

(127) *Tempus ipsum quo floruit Hegesippus aperte designat, cum de iis qui simulacra primum erigere cœperunt in hunc modum scribit : Quibus cœnotaphia templaque exstruxerunt, sicut etiam nunc fieri videmus. Ex quibus fuit Antinous, servus Cæsaris Hadriani, in cujus honorem certamen sacrum, quod Antinoum vocant, nostra etiam ætate celebratur.* (Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 8.)

(128) *Chronic. Alexandr.*, ad Olympiad. 239.

(129) Ceillier, *loc. cit.*, p. 100.

(130) *Hist*, l. IV, c. 22.

(131) Ceillier, *loc. cit.*, p. 101.

(132) Euseb., *Hist.*, l. II, c. 23.

(133) *Ibid.*, l. III, c. 19.

(134) *Ibid.*, c. 32.

(135) *Ibid.*, l. IV, c. 24.

sectes qui partageaient les Juifs. Il citait dans ces *Commentaires* l'Evangile selon les Hébreux (136), et rapportait plusieurs traditions des Juifs qui ne sont point écrites. Mais ce qu'il y avait de plus essentiel dans cet ouvrage, c'est que l'auteur attestait que jusqu'à son temps il n'y avait aucun siége épiscopal ni aucune Eglise particulière où l'on ne gardât fidèlement tout ce que la Loi avait ordonné, ce que les prophètes avaient enseigné, et ce que le Seigneur lui-même avait prêché (137). Selon lui, le premier hérétique qui tâcha d'infecter de ses erreurs l'Eglise de Jérusalem fut un certain Thébutis, en haine de ce qu'il n'en avait pas été élu évêque (138). Hégésippe et plusieurs anciens après lui donnaient aux *Proverbes* de Salomon le titre de la *Sagesse* (139), parce qu'ils contiennent les préceptes de toutes les vertus. Il faisait aussi mention de quelques livres apocryphes, dont il disait que quelques-uns avaient été écrits par les hérétiques de son temps (140). On cite encore quelques autres passages des écrits d'Hégésippe, qui n'ont pas grande autorité (141). Etienne Gobar rapporte quelques-unes de ses paroles, tirées du cinquième livre de ses *Mémoires*, qui ne paraissent pas orthodoxes (142) : mais, outre que le passage est tronqué, on peut encore douter si cet auteur, infecté de l'hérésie des trithéites, a rapporté fidèlement le texte d'Hégésippe, qui, au jugement d'Eusèbe (143), nous a laissé dans ses *Commentaires* « des preuves illustres de la pureté de sa foi. »

Ecrits supposés à Hégésippe (144).

A l'égard des cinq Livres sur a ruine de Jérusalem, qui portent le nom d'Hégésippe, on convient généralement aujourd'hui qu'ils sont d'un auteur beaucoup plus récent, mais qui a vécu néanmoins avant le VIIe siècle de l'Eglise (145), et, comme l'on croit, sur la fin du IVe ou au commencement du Ve.

Jugement qu'on a porté de ses écrits (146).

Quelques-uns ont cru qu'Hégésippe avait indiqué dans ses *Commentaires* la succession des évêques de chaque Eglise, et qu'il avait surtout donné la suite des Pontifes romains (147) : mais Eusèbe ne le dit point, et on ne peut naturellement conclure autre chose de ses paroles, sinon qu'Hégésippe consigna par écrit la doctrine que suivait alors l'Eglise romaine, et qu'elle avait toujours tenue par une succession non interrompue depuis les apôtres (148). Les anciens ont parlé des écrits d'Hégésippe avec beaucoup d'estime, et en des termes qui doivent nous en faire regretter la perte ; car, outre l'utilité que l'on pourrait en tirer pour la connaissance de l'Histoire de l'Eglise (149), on y trouverait la véritable tradition de la doctrine des apôtres (150). Grabe a recueilli d'Eusèbe et de Photius les fragments qui nous restent de l'*Histoire ecclésiastique* d'Hé-

(136) C'est de cet endroit qu'Eusèbe (*Ibid.*) conclut qu'Hégésippe était un Juif.

(137) *In singulis autem episcoporum successionibus et per singulas urbes eadem manent quæ per Legem ac prophetas et a Domino ipso prædicata sunt.* (Euseb., *Hist.*, l. IV. c. 22.)

(138) *Ibid.* Voyez t. X, col. 1067.

(139) *Non solum autem ipse, sed et Iræneus et omnes antiqui.* PROVERBIA SALOMONIS, *vocare solent* SAPIENTIAM. (Euseb., *ibid.*)

(140) *Ibid.*

(141) Vide Wagenseilum *in Telis igneis Satanæ*, p. 420, 424, et Allatium, *De Simeonibus*, p. 2.

(142) Bona quæ præparata sunt justis oculus non vidit, nec aures audivit, nec in cor hominis ascenderunt, quanquam Hegesippus, vir antiquus et apostolicus, libro quinto *Commentariorum*, haud scio an offensus, dicit frustra hæc dici, et eos qui hæc dicunt in sanctam Scripturam et contra Christum dicentem : *Beati oculi videntes et aures nostræ hæc audientes*, mentiri (Apud Phot., Cod. 232.)

(143) *Hist.*, l. IV, c. 22.

(144) Ceillier, *loc. cit.*, p. 102.

(145) C'est ce que le P. Mabillon (*Musæi Italici* t. I, p. 14) prouve par les manuscrits mêmes de cet ouvrage, qu'il a vus dans les bibliothèques de Milan et de Turin : « Fuerit ergo hic Hegesippus, si non fallit codex antiquissimus, litteris partim longobardicis, partim romanis majusculis scriptus, alter ab Hegesippo qui temporibus apostolicis floruit, qui ex Josepho forsan opus suum, maxime librum quintum, compilavit ; et quidem græce. si Ambrosius secundum e greco latine reddidit. Quidquid sit, auctorem aut compilatorem, vixisse non post Nicephorum Phocam imperatorem, id est post sæculum decimum, ut Miræus et Vossius putant, sed ante sæculum septimum, ex Ambrosiani itemque ex Taurinensis codicis antiquitate facile demonstrari potest. »

(146) Ceillier, *loc. cit.*

(147) Pearson., *Op. posthum.*, p. 24.

(148) Γενομένος δὲ ἐν Ῥώμῃ διαδοχὴν ἐποιησάμην μέχρις Ἀνικήτου. (Euseb., *Hist.*, l. IV c. 22. Voyez Tillemont, t. III, p. 610 et 611.)

(149) *Hegesippus, vicinus apostolicorum temporum, omnes a Passione Domini usque ad suam ætatem Ecclesiasticorum actuum Historias texens, multaque ad utilitatem legentium pertinentia hinc inde congregans, quinque libros composuit sermone simplici, ut quorum vitam sectabatur dicendi quoque, exprimeret caracterem.* (Hieronym., *in Catalogo*, c. 22.)

(150) *Iisdem in temporibus in Ecclesia floruit Hegesippus.... et Dionysius... quorum omnium libri, sinceram apostolicæ traditionis ac veræ fidei doctrinam continentes ad nos usque pervenerunt.* (Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 21 ; et Sozomen., *Hist.*, l. I, c. 1.)

gésippe, et les a insérés dans le tome II de son Spicilége des Pères.

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, se rend à Rome, au sujet de la Pâque.

Hégésippe, l'un des plus anciens Pères de l'Eglise, se trouva à Rome en même temps que saint Polycarpe, évêque de Smyrne.

[158] « Jusqu'à la dernière dispersion de la nation juive sous l'empire d'Adrien, » dit l'abbé Rohrbacher (151), « il avait été permis à l'Eglise de Jérusalem, composée de Juifs convertis, de pratiquer les cérémonies mosaïques qui n'étaient pas tout à fait incompatibles avec l'observation de l'Evangile. Sur cet exemple, la même tolérance pouvait s'étendre encore aux Eglises qui judaïsaient en quelque manière, parce que, dans l'origine, le nombre des circoncis y avait été considérable. Mais, l'épée des Romains ayant servi, dans l'ordre de la Providence, à décharger entièrement de la servitude de la Loi et à mettre dans une pleine liberté l'Eglise même de la Palestine, il semblait qu'on dût, ailleurs encore, dégager la semence de l'Evangile et en écarter les épines des institutions légales ; et il ne paraissait pas convenable que des Chrétiens s'unissent avec les Juifs pour se livrer à la joie le jour même que ces impies avaient donné la mort à leur Rédempteur, au lieu de s'unir à leurs frères répandus par tout le monde pour solenniser le jour de sa résurrection glorieuse. » Cependant les Eglises de toute l'Asie célébraient la fête de Pâques et finissaient le jeûne le quatorzième de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât; au lieu que la coutume de Rome, d'Alexandrie et de tout l'Occident, était de ne la célébrer jamais que le dimanche, sans observer précisément le quatorzième de la lune. C'était au Prince des apôtres que remontait la coutume qu'avait l'Eglise romaine de consacrer à la grande fête de Pâques le dimanche qui suivait le quatorzième du mois de nisan, lequel répond en partie au mois de mars et à celui d'avril. Les Eglises d'Asie, qui solennisaient cette fête, selon le rite judaïque, quelque jour de la semaine que tombât le quatorzième de la lune, s'autorisaient de l'exemple de l'apôtre saint Jean, qu'on avait vu, sur ce point et d'autres encore, user de condescendance à l'égard des chrétiens convertis du judaïsme dont ces Eglises se composaient peut-être principalement à son époque. Saint Sixte, saint Télesphore, saint Hygin, saint Pie, prédécesseurs de saint Anicet, bien qu'ils n'observassent et ne permissent d'observer dans l'Eglise romaine que le rite transmis par saint Pierre, n'avaient jamais rejeté, mais avaient toujours admis à la communion ecclésiastique les prêtres qui, des Eglises où l'on suivait l'usage contraire, se rendaient à Rome. Aussi, lorsque saint Polycarpe, évêque de Smyrne, préoccupé de la pratique différente de l'Orient et de l'Occident au sujet de la Pâque, fut conduit par son zèle pour la vérité dans la capitale du monde chrétien, l'an 158, sous le Pontificat d'Anicet (152), ce Pape l'accueillit avec autant de bienveillance que d'estime. Comme Polycarpe jouissait d'une très-grande autorité dans les Eglises d'Asie, il se flattait sans doute que, s'il pouvait lui persuader de se conformer à l'Eglise romaine pour la célébration de la Pâque, il réussirait ensuite plus facilement à gagner les autres évêques de ces contrées. Mais les raisons si graves que le souverain Pontife déduisit à saint Polycarpe pour le détacher de son ancien usage ne devaient point prévaloir dans son esprit sur l'exemple de saint Jean.

Conversions opérées à Rome par saint Polycarpe.

Pendant le séjour de saint Polycarpe à Rome, il ramena à l'unité de l'Eglise un grand nombre d'hérétiques valentiniens et marcionites, en leur protestant à haute voix que la doctrine enseignée par cette Eglise était la seule qu'il eût apprise de la bouche même des apôtres. Marcion, qu'il rencontra un jour, lui ayant demandé s'il le connaissait : « Oui, » dit-il, « je te connais pour le fils aîné de Satan; » tant les apôtres et leurs disciples étaient attentifs à ne pas communiquer, même par une parole ou une salu-

(151) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 108.

(152) S. Irénée ne précise pas le motif du voyage de saint Polycarpe et dit seulement, qu'à l'égard de la Pâque, le Pape et l'évêque de Smyrne n'en disputèrent pas beaucoup, chacun s'étant tenu à son sentiment. Mais saint Jérôme déclare en termes exprès que la différence des usages sur la fête de Pâques en fut l'occasion : *Hic, propter quasdam super die Paschæ quæstiones, sub imperatore Antonino, Ecclesiam, in urbe regente Aniceto, Romam venit.* (In Catalogo, c. 17.)

tation amicale, avec les corrupteurs de la vérité (153).

Question de la Pâque entre le Pape et saint Polycarpe.

[159] D'après un document que produit Pagi, Anicet aurait réuni à Rome, vers l'an 159, et au sujet de la question de la Pâque, un concile auquel assistèrent saint Polycarpe et dix autres évêques. Nous nous bornons à dire que, lorsque le Pape Anicet et l'évêque de Smyrne eurent conféré ensemble sur les divers articles à l'occasion desquels ce dernier était venu consulter la Chaire apostolique, ils convinrent que leur diversité d'opinions touchant la célébration de la Pâque ne leur ferait pas rompre les liens de la charité, quelque important que fût ce point de discipline, qu'on verra susciter une controverse sérieuse, sous le Pontificat de saint Victor, vers la fin du IIe siècle, dans des circonstances qui exigeront que Victor se prononce avec plus de force et d'autorité qu'Anicet. Le Pape, en signe de bienveillance pour son hôte, céda même à saint Polycarpe l'honneur de célébrer les divins mystères dans son église. Enfin ce ne fut qu'après s'être donné le baiser de paix qu'ils se séparèrent (154).

(153) S. Epiphanius scribit, ut Pagius observat : « Marcionem prius in Asia errores suos docuisse, ibique a Joannis apostoli discipulis, potiusquam ab ipso Joanne convictum Romam venisse. Sed cum sede vacante a presbyteris, qui Ecclesiam, ut mos erat, administrabant, ne Ecclesiæ quidem aditum impetrare potuisset, in Pontum rediit, et majores trahens spiritus, vehementius in eosdem suos errores cœpit incumbere. » Aniceto deinde regente Ecclesiam, iterum in Urbem concessisse colligitur ex historia Eusebiii lib. IV, cap. 14, conterranei fortasse sui animum indulgentiorem se experturum præsumens. Verum et hujus constantiam invictam expugnare minime potuit. Eusebius refert, per idem Aniceti tempus Romam venisse B. Polycarpum Joannis evangelistæ auditorem, id testantibus litteris Irenæi, ob quæstionem quamdam, quæ de Paschate inciderat. Auctor Chronici Alexandrini annum quoque indicat adventus Polycarpi, sub consulatu Tertulli et Sacerdotis, æræ Christianæ 158. Quid in Urbe præstiterit nos docet laudata Irenæi epistola apud Eusebium lib. IV, cap. 14 : « Aniceti, inquit, temporibus Romam veniens (Polycarpus) multos ex supradictis hæreticis (Marcionis asseclis) ad Ecclesiam Dei revocavit. » Et paulo post : « Ipse etiam Polycarpus, cum ei Marcion aliquando occurrisset, dixissetque, Agnosce nos, respondisse fertur : Agnosco te primogenitum Satanæ. Adeo religiose cavebant apostoli, eorumque discipuli, ne vel sermone tenus miscerentur cum ullo eorum, qui veritatem adulterabant. Quemadmodum et Paulus dixit : Hæreticum hominem post unam aut alteram admonitionem devita, sciens hujusmodi hominem perversum esse, et suo ipsius judicio condemnatum peccare. Hactenus Irenæus, » (inquit Eusebius.) Hæc testimonia probant aperte, eamdem constantiam fuisse presbyterii Romani vacante sede, et Aniceti pontificis, quæ fuit Polycarpi, dum submoverent ab ingressu Ecclesiæ, et a societate catholicorum Marcionem in hæresi sua pertinacem. (Bianchini, *Not. hist.*)

(154) Quæ vero inter se amice contulerint Anicetus, et Polycarpus de controversia ritus Paschalis, idem Eusebius commemorat lib. V, cap. 4, ex litteris Irenæi ad Victorem. « Cum beatissimus Polycarpus (inquit) Aniceti temporibus Romam venisset, atque inter eos de quibusdam aliis rebus modica esset controversia, statim mutuo pacis osculo se complexi sunt, de hoc capite non magnopere inter se contendentes. « Honorifice habuit Polycarpum Anicetus, » cui consecrandi etiam munus in Ecclesia honoris causa concessit. » Cæterum non omisit cogere synodum, cui S. Polycarpus interfuit, et alii decem episcopi; si fidem accommodamus libello synodico, per Pagium producto num. 3 ad Anicetum. Illa synodus definivit, « tremendam, et salutarem D. N. Jesu Christi passionem in sancta Parasceve mystice celebrandam, Resurrectionem autem vitæ auctricem ipsa celebri et magna Dominica esse peragendam. » Verum quia V. C. Henricus Valesius in notis ad cap. 23 lib. V Eusebiani de auctore hujus libelli synodici nonnihil dubitat, sive synodum coegerit Anicetus, sive distulerit exspectans consensum Polycarpi postquam in Asiam rediisset, certum est Anicetum, aperte respondisse Polycarpo, decessorum suorum morem sibi esse retinendum. Doduellus inferre conatur, id moris institutum a Xysto, propterea quod epistola Irenæi solum memoret Pium, Hyginum, Telesphorum, Xystum inter decessores Aniceti, qui diem Dominicam jusserint esse Paschalem, nec suis permiserint ut aliam hebdomadæ feriam Paschati destinarent. Ab apostolo Petro eam traditionem acceperant Romani, non secus atque Antiocheni, et Alexandrini patriarchatus Ecclesiæ, et Ponticæ, uti ex litteris supra indicatis constat. In illa vero epistola Irenæi ascendere nequaquam debuit vir apostolicus enumerando ultra ætatem Xysti, quando Polycrates objiciebat permissum fuisse a Joanne evangelista, ut Luna XIV Pascha celebraretur. Nam Xysti decessores meminisse poterant Joannis apostoli, qui Romæ fuerat sub Domitiano. Porro si quæ permissio fuit Joannis apostoli, non alia certe quam temporaria censenda erat, ex privilegio apostolis concesso, ut differrent legalium praxim de medio tollere etiam post celebrationem concilii Antiocheni, prout ipsorum prudentiæ videretur, ut Judæos lucrifacerent : quemadmodum Paulo licuit circumcidere Timotheum eadem de causa. Quare cum Irenæus videret, expeditam fore exceptionem Victoris, quem suadere conabatur, ad tolerantiam Asianæ consuetudinis exemplo decessorum, si eos quoque enumerasset, qui vidisse poterant Joannem apostolum ita permittentem, recensuit tantummodo Xystum, et ab eo consecutos pontifices : quorum exemplum retundi non poterat apostolico privilegio temporaneæ permissionis Joannis evangelistæ, ante Xysti pontificatum jam vita functi. Contra hujusmodi inductionem etiam intra tempus Xysti, et successorum validius coarctatam ab Irenæo, Victor cum Aniceto, similia reponente precibus Polycarpi, ostendit contrariam consuetudinem ab iisdem decessoribus suis constanter observatam, a se quoque firmiter esse retinendam, ejusque observantiam a cæteris exigendam, qui Joannis privilegio, apostolis tantum concesso, non essent præditi. Hoc plane sensu accipienda esse, quæ continentur in synodicis litteris Irenæi, et indicantur de summa gestorum a pontificibus memoratis, jampridem vidit cum Beda Venerabili V. C. Ludovicus Bail doctor theologus, ac propœnitentiarius Parisiensis in summa conciliorum tomo II, pag. 5, ad hunc locum ita perscribens : « In hac re Polycratem non moror, qui studio partium laboraverit, et cum Judæis in Paschate cele-

Si saint Anicet avait provoqué le débat sur la Pâque.

M. Ampère (154*), parlant du débat sur la Pâque, s'exprime ainsi : « Anicet avait voulu faire adopter l'usage romain aux Eglises d'Asie; le grand saint Polycarpe était venu à Rome en conférer avec lui, et ils s'étaient séparés en paix, chacun conservant la tradition de son Eglise. » Ainsi, selon M. Ampère, Anicet aurait provoqué le débat. « Cependant, » fait observer l'abbé Gorini (155), « saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, se borne à dire : « Le bienheureux Polycarpe vint à Rome au « temps d'Anicet. Une légère discussion ayant « eu lieu entre eux sur divers sujets, ils se « donnèrent tout de suite le baiser de paix : « relativement à la question de la Pâque, ils « ne discutèrent pas beaucoup ; » mais, quoiqu'aucun d'eux n'eût pu amener l'autre à son sentiment, ils ne laissèrent pas de communier ensemble (156). Eusèbe et saint Irénée ne disent rien de plus. M. Ampère va donc trop loin, quand il affirme que le Pape entama une lutte théologique qui amena saint Polycarpe de Smyrne à Rome. Quelques mots sans résultat auraient-ils suffi à une telle lutte? Il est donc bien plus probable que le saint évêque de Smyrne était seulement venu comparer les usages et les traditions, en visitant le tombeau et la Chaire du Prince des apôtres, comme Origène le fera quelques années plus tard (157). »

Voilà tout ce que nous savons de saint Polycarpe jusqu'à son martyre.

Mission de saint Pothin, évêque de Lyon.

Il est naturel de croire que saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, étant venu à Rome avec le célèbre évêque de Smyrne, sous le Pontificat d'Anicet, y aura reçu de ce Pape sa mission pour la Gaule ; car on ne pourrait dire que son maître l'avait envoyé directement d'Asie dans ce pays, des monuments respectables nous apprenant qu'aucune Eglise des Gaules n'a été fondée que par des ouvriers envoyés du Saint-Siége. Yves de Chartres (158), Orderic Vital (159), Vincent de Beauvais (160), Adam d'Auvergne (161), Bernard Guidonis (162), attribuent sans fondement la mission de Pothin au Pape saint Clément, abdicataire dès l'an 76, et à la mort duquel, l'an 100, il n'était guère âgé que de quinze années. Pothin s'arrêta à Lyon, qui était dès lors une des villes les plus célèbres des Gaules par le concours des peuples, la richesse des habitants, et l'étude de l'éloquence grecque et latine qui y florissait. Il y annonça la foi, persuadé que Dieu saurait faire triompher la simplicité de l'Evangile des artifices de l'éloquence profane. Il ne fut point trompé. Le temps marqué par la Providence était arrivé ; la semence de la divine parole, arrosée de ses sueurs et cultivée par ses soins, y rapporta bientôt au centuple ; et il forma à Lyon une Eglise florissante dont il fut le premier évêque (163). « Nous pensons avec le savant de Marca (164), » écrit l'abbé Arbellot (165), « qu'il dut trouver dans la ville de Lyon une communauté chrétienne formée par les premiers missionnaires des Gaules ; par exemple, par saint Crescent de Vienne ou par saint Trophime d'Arles, cette source première, comme le disait le Pape Zozime, et comme les évêques des Gaules l'écrivaient au Pape saint Léon, cette source première de laquelle les ruisseaux de la foi ont coulé dans toutes les

brando conspiraverit, contra monitionem summi pastoris Ecclesiæ, cui obedire debuit. Nec eum excusat exemplum D. Joannis, quod pro se afferebat. Ille enim, ut ait Beda lib. III Hist. cap. 25, celebravit Pascha decima quarta die, ut se in illis initiis accommodaret Judæis ad fidem conversis, sicut propter eamdem causam Paulus apostolus Timotheum episcopum circumcidit. Attamen D. Petrus Romæ instituit, ut Pascha die Dominico celebraretur, cujus institutio debet prævalere. (Bianchini *Not. hist.*)

(154*) *Hist. litt.* t. I, c. 11, p. 169

(155) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., p. 37.

(156) Euseb., *Hist. eccl.*, l. V, c. 24.

(157) Euseb., *Hist. eccl.*, l. IV, c. 14. Saint Jérôme, *De viris illustribus*, c. 17.

(158) *In Romana vero urbe eadem tempestate Anacleto Papæ Clemens successit. Iste est Clemens Papa sapientissimus atque sanctissimus, qui magnificos viros in Gallias ad collocandum destinavit Dominicæ fidei Fundamentum : Lugdunensibus, Fotinum*, etc. (*Chronicon* Yvonis Carnot. apud *Corpus Francicæ Historiæ veteris et sinceræ*, edit. Hanov. 1613, p. 38.)

(159) *Hist. eccles.*, l. V.

(160) L. X, c. 99.

(161) Ap. Bonav., t. I, p. 382.

(162) *Vitæ Pontif.*, *Spicileg. Roman.*, t. VI.

(163) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 3.

(164) Apud *Acta SS.*, t. V Junii, p. 552.

(165) *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial et sur l'antiquité des Eglises de France*, p. 173.

parties de la Gaule. Notre assertion serait confirmée indirectement par ces paroles que le Pape Innocent Ier écrivait à Décentius : « Il « est manifeste que, dans toute l'Italie, *les « Gaules*, les Espagnes, etc., personne n'a « fondé des Eglises, excepté ceux qui ont « été institués évêques par le vénérable apô« tre Pierre ou ses successeurs (166). » Le grand éclat que jeta, dès le IIe siècle, l'Eglise naissante de Lyon, ses nombreux martyrs, les monuments historiques qui nous en restent, mis en regard des documents traditionnels des autres Eglises, servent à expliquer l'erreur dans laquelle sont tombés quelques critiques des derniers temps, qui ont cru qu'au IIe siècle il n'y avait des chrétiens que dans deux provinces de la Gaule, celle de Lyon et celle de Vienne. Si l'Eglise de Lyon n'est pas la première des Gaules par rang d'ancienneté, elle est la première par rang d'illustration, et les noms de saint Pothin et de saint Irénée brilleront toujours d'un incomparable éclat parmi les noms les plus glorieux de nos Eglises de France. »

Saint Bénigne, de Dijon.

Presque tous les Martyrologes font saint Bénigne, aussi bien que saint Pothin, disciple de l'illustre évêque de Smyrne. Bénigne vint dans les Gaules avec saint Andoche, qui était prêtre comme lui, et saint Thyrse, diacre. Ils s'arrêtèrent quelques années à Autun, où Fauste, père de saint Symphorien, les pria de baptiser sa famille, et ils furent les premiers apôtres de cette ville. Bénigne passa à Langres, et de là à Dijon, où Dieu devait couronner les fruits de son apostolat par le plus cruel et le plus glorieux martyre (167). Au VIIIe siècle, le vénérable Bède (168) ; au IXe, saint Adon de Vienne (169) et Usuard (170) ; au XIIe, le Martyrologe de saint Savin de Lavedan, forment, à l'égard de l'apôtre de la Bourgogne et de sa mission, un ensemble de témoignages dont l'ancienneté, l'autorité, l'uniformité sont à l'abri des atteintes de la critique (171).

Traité de la Monarchie *ou de l'Unité de Dieu, par saint Justin* (172).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette troupe d'ouvriers évangéliques qui, vers le milieu du IIe siècle, passa de l'Asie dans la Gaule pour y cultiver les premières semences qu'on avait déjà jetées dans ces terres ; et de saint Polycarpe, dont saint Pothin et saint Bénigne furent les disciples, nous revenons à saint Justin.

On a vu qu'à la suite de sa première Apologie il avait quitté Rome, et qu'il exerça pendant plusieurs années les fonctions d'évangéliste en divers pays. Afin de mieux établir, aux yeux des païens, qu'un seul Dieu est le Maître et l'Arbitre de toutes choses, il écrivit un ouvrage intitulé *De la Monarchie* ou de l'Unité de Dieu. Eusèbe en fait mention dans le dénombrement des Œuvres de ce Père, et dit que saint Justin y établissait la monarchie et l'autorité suprême d'un seul Dieu par les témoignages des auteurs, non-seulement sacrés, mais profanes (173). Saint Jérôme (174) et Photius (175) ont aussi parlé de cet ouvrage, en sorte qu'on ne saurait douter que Justin en a composé un sous ce titre. Mais le texte d'Eusèbe a donné lieu à quelques savants (176) de douter si le traité *De la Monarchie* que nous avons sous le nom de saint Justin était réellement de lui. Leur raison est que, dans cet écrit, l'auteur ne se sert que de l'autorité des écrivains profanes, au lieu que saint Justin employait encore, dans le sien, les paroles de l'Ecriture, selon la déclaration d'Eusèbe. Mais on résout aisément cette difficulté, en disant que l'ouvrage de Justin, qui naturellement devait

(166) *Cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam, et insulas interjacentes, nullum instituisse Ecclesias, nisi eos quos venerabilis Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes.* (S. Innocentii I, *ad Decentium.*)

(167) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 39.

(168) *Kal. Novemb. In castro Diveon, natale S. Benigni presbyteri, qui, cum Andochio presbytero et Thyrso diacono, missus est a sancto episcopo Polycarpo ab Oriente in Galliam.* (Bedæ *Martyrolog.*)

(169) *Kal. Novemb. In castro Divione, natale S. Benigni presbyteri, qui, cum Andochio compresbytero et Thyrso diacono, missus est in Galliam ab Oriente a sancto Polycarpo.* (Adon. *Martyrolog.*)

(170) *Kal. Novemb. Apud castrum Divionem. S. Benigni presbyteri, qui, missus a beato Polycarpo ad prædicandum in Galliam*, etc. (Usuardi *Martyrolog.*)

(171) Arbellot, *loc. cit.*, p. 174.

(172) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 24.

(173) *Præter hos libros est etiam alius de Monarchia Dei, quam quidem non solum auctoritate sacrorum apud nos voluminum, sed gentilium etiam scriptorum asserit.* (Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 18.)

(174) *In Catalog.* c. 23.

(175) Cod. 125.

(176) Tillemont, *Hist. eccles.*, t. II, p. 646.

être divisé en deux parties, n'est pas venu en entier jusqu'à nous, et que nous n'en avons plus que la fin ou la seconde moitié. En effet, l'auteur insinue en termes assez clairs, au commencement de cette seconde partie, qu'elle n'est qu'une suite d'un traité où il a déjà discouru sur le même sujet, en la manière précisément qu'Eusèbe assure que saint Justin l'avait fait dans son écrit *De la Monarchie* de Dieu : « Après m'être servi, » dit-il (177), « de l'autorité divine, je me servirai aussi de la voix des hommes. » D'ailleurs, ceux qui doutent que cet ouvrage soit de ce Père, ne peuvent s'empêcher d'y reconnaître son style et une grande conformité avec ses autres écrits. Enfin il lui est attribué dans tous les manuscrits grecs dont on a connaissance (178). Il est vrai que le traité dont parlent Eusèbe, saint Jérôme et Photius avait pour titre *De la Monarchie de Dieu;* au lieu que le nôtre est intitulé simplement *De la Monarchie :* mais ces deux titres expriment parfaitement la même chose; et le nom de Dieu, qui est exprimé dans le premier, est nécessairement sous-entendu dans le second, l'auteur n'ayant d'autre but dans son ouvrage que de prouver qu'il n'existe qu'un seul Dieu, Monarque et Maître de toutes les choses créées. Justin y enseigne que les hommes avaient reçu, dès le commencement, les lumières nécessaires pour connaître la vérité et pour se convaincre qu'on ne doit adorer qu'un seul Dieu; mais que, s'étant laissé entraîner, soit par leurs propres passions, soit par les mauvais exemples, au lieu de rendre à Dieu les honneurs qui lui sont dus, ils avaient choisi pour objet de leur culte des hommes mortels comme eux et sujets aux mêmes infirmités. Pour les ramener de cet égarement, Justin emploie l'autorité de ceux mêmes qui les y avaient en quelque manière engagés, c'est-à-dire des poëtes et des autres auteurs profanes; et, après avoir montré, par les témoignages d'Eschyle, de Sophocle, de Philémon, d'Orphée, d'Euripide et de Platon, qu'ils n'ont point reconnu d'autre Dieu que le Créateur et le Conservateur de toutes choses, il fait voir, en outre, par les propres paroles de Ménandre, d'Euripide et d'Homère, qu'ils ont même eu du mépris pour les divinités du paganisme : d'où il conclut que les païens, qui ont eu ces poëtes et ces philosophes pour maîtres, ne peuvent refuser de reconnaître avec eux l'unité de Dieu.

« Ces idées de saint Justin, » dit l'abbé Blanc (179), « forment la base de toute la polémique chrétienne contre le paganisme. Il faut convenir que cette manière était habile : elle fermait la bouche doublement aux païens, en appuyant les dogmes chrétiens touchant la nature divine sur les témoignages de leurs propres philosophes, et en ruinant l'autorité de ceux-ci en tout ce qui ne s'accordait pas avec notre sainte doctrine. Saint Justin ruinait cette autorité, non-seulement en révélant la source chrétienne de ce que les anciens avaient dit de vrai, mais en montrant les plus célèbres philosophes en contradiction entre eux et avec eux-mêmes, et en mettant à nu leur impuissance à trouver, à défendre et à propager la vérité. »

On ignore en quelle année le livre *De la Monarchie* fut écrit. Eusèbe (180) le classe avant le Dialogue que saint Justin eut avec Tryphon, et on a suivi cet ordre dans les éditions des écrits de ce Père.

Dialogue de saint Justin avec Tryphon (181).

Les Juifs s'étant révoltés dans la Judée, Antonin leur fit la guerre. Tryphon, l'un d'entre eux, qu'Eusèbe appelle le plus célèbre Juif de son époque, quitta alors sa patrie, et depuis il demeura ordinairement à Corinthe ou en quelque autre lieu de la Grèce. Il lui arriva de se trouver à Ephèse en même temps que saint Justin. Celui-ci, étant près de s'embarquer, se promenait un matin dans les galeries du Xiste, lorsqu'un homme, le voyant en habit de philosophe, vint à lui avec les personnes qui l'accompagnaient, et lui dit, en l'abordant : Salut, philosophe! puis il se mit à marcher à ses côtés. Les amis de Tryphon en firent autant. Justin le salua à son tour, et lui demanda ce qu'il voulait. Quand j'étais à Argos, fut-il répondu, j'appris d'un Corinthien, disciple de Socrate, qu'il fallait non pas dédaigner ou mépriser ceux qui portent votre habit, mais leur témoigner toute sorte d'égards, se lier avec

(177) *Ego vero, sicut paulo ante præmisi, divina usurpata sententia, humana etiam utor voce.* (Justin., *Lib. de Monarch.*)
(178) Nourry, *Apparat. ad Bibliot. Pat.*, p. 383
(179) *Cours d'Hist. ecclésiastique*, part. II; *Précis historique*, t. I, p. 181.
(180) *Hist.*, l. IV, c. 18.
(181) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 26; Genoude, *les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. II, p. 1. S. Justin, *Dialogue avec le Juif Tryphon.*

eux, et par l'échange des idées s'éclairer mutuellement : on se trouve bien de part et d'autre de ces services réciproques : aussi, toutes les fois que je rencontre un homme avec l'habit de philosophe, je me plais à l'aborder; voilà pourquoi je me suis empressé de vous adresser la parole. Les personnes qui se trouvaient avec moi m'ont suivi, dans l'espoir de profiter aussi de votre entretien. — Et qui êtes-vous donc, ô le plus grand des mortels? lui dit en riant saint Justin. Il fit connaître sans détour son nom et son origine. Je m'appelle Tryphon, dit-il, je suis Hébreu et circoncis; chassé de ma patrie par la dernière guerre, je me suis retiré dans la Grèce, et je demeure ordinairement à Corinthe. — Et qu'espérez-vous de la philosophie? lui demanda Justin. Peut-elle vous être aussi utile que votre législateur et vos prophètes? — Est-ce que les philosophes, reprit Tryphon, ne s'occupent pas uniquement de Dieu ? Leurs discussions n'ont-elles pas toutes pour objet son unité, sa providence? Enfin, si je ne me trompe, la philosophie n'a pas d'autre but que la connaissance de Dieu. — Oui, ce devrait être l'objet de toutes ses recherches : mais, qu'il existe plusieurs dieux ou qu'il n'en existe qu'un seul, qu'il veille ou non sur chacun de nous, voilà ce que bien peu de philosophes cherchent à savoir, comme si cette connaissance importait peu au bonheur ! Ils s'efforcent seulement de nous persuader que, si Dieu prend soin de l'univers, des genres, des espèces, il ne s'occupe ni de vous, ni de moi, ni d'aucun être en particulier. Ils vous diront même qu'il est fort inutile de le prier jour et nuit. Vous voyez où tendent leurs doctrines : ils ne cherchent qu'à s'assurer l'impunité, la licence d'agiter et de suivre les opinions qui leur plaisent, de faire et de dire ce qu'ils veulent, n'attendant de la part de Dieu ni châtiment ni récompense. En effet, que peuvent craindre ou espérer des hommes qui enseignent que rien ne doit changer, que nous serons toujours vous et moi ce que nous sommes aujourd'hui, ni meilleurs ni pires? D'autres, partant de l'idée que l'âme est spirituelle et immortelle de sa nature, pensent qu'ils n'ont rien à craindre après cette vie, s'ils ont fait le mal ; parce que, d'après leurs principes, un être immatériel est impassible, et qu'on peut se passer de Dieu, puisque l'on ne peut mourir. Alors Tryphon lui dit avec un sourire gracieux : Et vous, que pensez-vous sur toutes ces questions? Quelle idée avez-vous de Dieu? Quelle est votre philosophie? Dites-le-nous. Justin lui rapporta alors comment il avait parcouru les différentes écoles des Stoïciens, des Péripatéticiens, des Pythagoriciens, des Platoniciens, comment un vieillard vénérable lui avait parlé des prophètes, et il conclut : Si vous vous intéressez à vous-mêmes, si avec le désir du salut vous avez confiance en Dieu qui veut vous le procurer, venez vous instruire à l'école du Christ, faites-vous initier à ses mystères, et vous pourrez connaître le bonheur. A ces mots, les compagnons de Tryphon éclatèrent de rire. Pour lui, il dit en souriant à Justin : J'applaudis au motif qui vous anime, au zèle tout divin qui vous embrase; mais il eût mieux valu rester disciple de Platon ou de tout autre philosophe, et vous appliquer à acquérir la constance, l'empire sur les passions, la sagesse, que de vous laisser prendre à tout ce faux langage et de vous attacher à des hommes méprisables. En demeurant fidèle à vos principes et vivant sans reproche, vous conserviez l'espoir d'une vie meilleure. Mais, quand vous abandonnez Dieu pour croire à la parole d'un homme, quel espoir de salut peut vous rester? Si vous voulez m'en croire, car je vous regarde déjà comme un ami, faites-vous d'abord circoncire, puis observez le sabbat, les fêtes, les nouvelles lunes, comme la Loi le prescrit; en un mot, faites tout ce qu'elle commande : peut-être alors trouverez-vous grâce devant le Seigneur. Si le Christ est né et demeure quelque part, il est inconnu, il ne se connaît pas lui-même, et n'a aucun moyen de se faire connaître. Il faut d'abord que le prophète Elie vienne lui donner l'onction sainte, et le révèle à la terre. Sur de vains bruits, vous avez rêvé un Christ qui n'est que dans votre imagination ; et, dupe de vous-même, vous courez aveuglément à votre perte. On voit ici que les Juifs, dominés par les prophéties qui indiquaient le temps du Messie, n'osaient dire qu'il ne fût pas venu, et cherchaient des subtilités pour éluder ce grand fait, comme ils ont toujours fait depuis. Justin, aux prises, cette fois, non plus avec l'idolâtrie païenne, mais avec la perfidie judaïque, répondit : Puisse le Seigneur vous le pardonner et vous faire

grâce, ô Tryphon! Vous blasphémez ici ce que vous ignorez. Vous croyez sur parole vos docteurs, qui n'entendent pas les Ecritures; et, trompé par leurs fausses interprétations, vous dites au hasard tout ce qui vous vient à l'esprit. Si vous le voulez, je vous montrerai que ce n'est pas nous qui sommes dans l'erreur. Vous comprendrez que rien n'est capable de nous empêcher de confesser le Christ; non, quand le tyran le plus farouche nous le défendrait, quand nous aurions à redouter tous les genres d'outrage. Je vous ferai voir que notre foi repose, non sur de vaines fables, sur des discours dépourvus de raison, mais sur une parole toute divine, pleine de force, riche de grâce. Les compagnons de Tryphon recommencèrent leurs éclats de rire, et poussèrent des cris indécents. Alors Justin se leva pour s'en aller. Mais Tryphon l'arrêta en le retenant par son manteau, et lui dit qu'il ne le laisserait point sortir qu'il n'eût acquitté sa promesse. Que vos compagnons cessent donc leur bruit et se comportent autrement : s'ils veulent nous entendre, qu'ils se taisent; ou, si quelque objet plus intéressant les appelle autre part, qu'ils nous laissent. Pour nous, mettons-nous un peu à l'écart, et poursuivons en repos notre discussion. Tryphon accepta la proposition, et ils furent d'avis de se retirer au milieu du stade qui se trouvait dans le Xyste. Deux des compagnons de Tryphon se moquèrent d'eux, et, après quelques plaisanteries sur le zèle qui les enflammait, ils s'en allèrent. Quand on fut arrivé dans l'endroit où se trouvaient deux rangs de siéges en pierre, les amis de Tryphon qui s'étaient assis d'un côté s'entretinrent quelques instants de la dernière guerre de Judée, sur laquelle l'un d'eux avait amené la conversation. Lorsqu'ils eurent fini, Justin prit la parole. Ainsi commence ce dialogue, qui est un des bons écrits de l'antiquité ecclésiastique, et qui, après les Epîtres des apôtres, notamment celles de saint Paul, est la défense du christianisme la plus ancienne et la plus complète que nous ayons contre le judaïsme.

Justin demanda d'abord à Tryphon et aux Juifs qui l'accompagnaient s'ils avaient d'autres reproches à faire aux chrétiens, sinon qu'ils ne vivaient pas selon la Loi? Non, dit Tryphon; au contraire, je sais que les préceptes de votre Evangile sont si grands et si merveilleux, que je ne crois pas qu'on puisse les garder. Ce qui nous étonne, c'est que vous, qui prétendez avoir de la piété, n'observiez ni les fêtes, ni le sabbat, ni la circoncision, et que, vous confiant entièrement en un homme crucifié, vous attendiez des récompenses de Dieu, dont vous ne pratiquez pas les commandements. Nous ne croyons pas avoir un autre Dieu que le vôtre, répliqua Justin : c'est en lui que nous espérons comme vous, en ce Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Mais ce n'est ni par Moïse ni par la Loi que nous espérons en lui; autrement nous ferions comme vous. L'Ecriture nous enseigne qu'il y a une dernière Loi et une Alliance d'une autorité souveraine, que ceux qui aspirent à l'héritage éternel doivent garder maintenant; car, pour la Loi donnée à Moïse sur le mont Horeb, elle n'a plus de force. Le Christ nous a été donné pour Loi éternelle, après laquelle il n'y en a plus. A l'appui de sa proposition, il cite les oracles des prophètes, qui montrent que Dieu éclairera les gentils, et qu'il fera avec son peuple une Nouvelle Alliance différente de celle qu'il a faite avec les Israélites à la sortie d'Egypte. Or cette Loi, ajoute-t-il, n'est autre que celle de Jésus-Christ, puisque nous voyons qu'en son nom on quitte les idoles et tous les vices pour s'approcher de Dieu, et que l'on soutient jusqu'à la mort la confession de la foi. De là il conclut que les chrétiens sont seuls vrais Israélites, purifiés, non par le sang des boucs ou par les sacrifices prescrits dans la Loi de Moïse, mais par la croyance en Jésus-Christ, qui nous a lavés par son sang, selon la prédiction d'Isaïe. Il fait voir ensuite, par l'autorité du même prophète, que Dieu n'a aucun égard aux sacrifices et aux autres pratiques extérieures de la Loi, mais seulement à la bonne disposition du cœur; que la circoncision n'est pas une œuvre de justice, qu'elle n'est pas nécessaire au salut, qu'elle n'est qu'un signe pour distinguer les Juifs des autres peuples; qu'il en est de même du sabbat et des autres cérémonies, qui ne s'observaient pas au temps des premiers patriarches; que ce ne fut qu'après l'adoration du veau d'or que Dieu ordonna des sacrifices, pour détourner les Israélites de l'idolâtrie; qu'il ne leur prescrivit l'abstinence de certaines viandes qu'afin que, même en buvant et en mangeant, ils eussent

sa Loi devant les yeux ; enfin que des préceptes cérémoniaux ne leur avaient pas été donnés comme bons par eux-mêmes, et que Dieu n'avait pas besoin de leurs holocaustes. Tryphon s'étant plaint de ce que Justin n'avait allégué que ce qu'il trouvait dans les prophètes de peu favorable aux pratiques de la Loi, et avait supprimé ce qui en montrait la nécessité : Je n'ai pas agi de la sorte, répondit-il, dans la pensée que les prophètes m'étaient contraires, mais parce que j'avais déjà prévenu l'objection en établissant que Dieu n'avait fait ces ordonnances, par le ministère de Moïse, qu'à cause de la dureté de votre cœur et pour vous détourner du culte des faux dieux, et que, s'il les avait réitérées par ses prophètes, c'était pour les mêmes raisons. Il ajoute que le sabbat n'était pas si strictement observé chez les Juifs, même par leurs prêtres, qu'en ce jour ils n'offrissent des dons et ne pratiquassent la circoncision. Ne trouvez donc pas mauvais, dit Justin, que nous ayons abandonné votre Loi, pour nous attacher à Jésus-Christ notre Sauveur et notre Espérance, dont le nom seul fait trembler les démons et les contraint de sortir des corps dont ils s'étaient emparés.

Une autre pierre d'achoppement pour les Juifs était la croix de Jésus-Christ. Ils ne pouvaient accorder les idées magnifiques qu'ils s'étaient faites du Messie avec l'abaissement surprenant dans lequel il avait paru. Pour les désabuser, Justin distingue les deux avènements du Messie indiqués dans les Ecritures : le premier, obscur et méprisable, lors duquel il s'est fait voir sous des dehors vils et abjects, s'occupant à faire des jougs et des charrues, et souffrant de la part des Juifs les plus cruelles persécutions; l'autre, glorieux et triomphant, où il paraîtra plein de gloire et de majesté à la vue de ceux mêmes qui l'ont persécuté. Il prouve ces deux états différents du Messie par les paroles des psaumes CIX° et LXXI°, dont il fait l'application à Jésus-Christ, en montrant que le même, dont Isaïe et les autres prophètes avaient prédit les souffrances et les opprobres, devait, selon le Psalmiste, s'asseoir à la droite de Dieu, son Père, et régner éternellement avec lui. Mais, comme les Juifs prétendaient que le premier de ces psaumes devait s'entendre d'Ezéchias, et le second de Salomon, il leur prouve que cette application était sans apparence de vérité, puisque Ezéchias n'avait jamais été honoré du sacerdoce, et que Salomon n'avait point étendu sa puissance jusqu'aux extrémités de la terre, et n'avait pas reçu les hommages de toutes les nations, au lieu que Jésus-Christ a été véritablement Prêtre, et qu'il s'est soumis le monde entier.

Mais j'entends dire, objecte Tryphon, que plusieurs de ceux que l'on nomme chrétiens, mangent sans scrupule des viandes immolées aux idoles. Justin répond : Ce sont des hommes qui, tout en se disant chrétiens, tout en confessant que Jésus crucifié est le Seigneur et le Christ, ne suivent point sa doctrine, mais celle des esprits de ténèbres ; et, par là même qu'il existe des hommes de ce caractère, nous, ses disciples, attachés à la doctrine véritable et pure, nous n'en sommes que plus fermes, plus inébranlables dans la foi qu'il nous a enseignée : car nous voyons de nos propres yeux se réaliser ce qu'il avait lui-même prédit : « Plusieurs viendront en mon nom couverts de peaux de brebis ; mais au dedans ce sont des loups ravissants. » Ailleurs il est dit : « Qu'il y aura des schismes et des hérésies. » Dans un autre endroit, vous lisez encore ces paroles : « Gardez-vous des faux prophètes qui viendront à vous couverts d'une peau de brebis, loups ravissants au dedans. » Et enfin : « On verra s'élever plusieurs Antechrists, plusieurs faux prophètes qui séduiront un grand nombre de fidèles. » Il y a eu, et il existe encore, mes amis, beaucoup de ces hommes qui, sous le nom de Jésus, enseignent les plus monstrueuses iniquités. Nous les désignons par le nom des sectes et des hérésies dont ils ont été les auteurs; car chacun d'eux enseigne, à sa manière, ses affreux blasphèmes contre le Dieu Créateur de toutes choses, contre le Christ dont ce Dieu avait annoncé la venue, contre le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Nous ne communiquons point avec ces hommes. Nous les savons injustes, impies, athées, sans loi. Ils n'adorent point le Christ ; ils ne le confessent qu'en paroles. Ils ressemblent aux gentils, qui impriment le nom de Dieu sur les ouvrages de leurs mains. Ils se parent du nom de Christ, et ils participent à des sacrifices impies, abominables. Les uns s'appel-

lent Marcionites(182), les autres Valentiniens, ceux-ci Basilidiens, ceux-là Saturniniens. Tous portent le nom du chef de leur secte, comme ceux qui veulent... s'attacher à une école de philosophie se plaisent à prendre le nom de l'auteur du système qu'ils embrassent.

Après cette digression, Justin revient aux preuves de la divinité de Jésus-Christ, et montre que c'est de lui qu'on doit entendre les psaumes XXIIIe et XCVIIIe, qui lui donnent le titre de Roi de gloire; qu'en lui toutes les figures de la Loi ont pris fin; que les deux boucs qu'on offrait en sacrifice figuraient les deux avènements de Jésus-Christ; que les offrandes de farine représentaient le pain de l'Eucharistie qu'il nous a commandé d'offrir en mémoire de sa mort; que c'est là le sacrifice qui, selon la prophétie de Malachie, devait s'offrir dans tous les lieux du monde; que le huitième jour, destiné à la circoncision, symbolisait le jour de la résurrection du Sauveur, et que les douze clochettes qui pendaient à la robe du grand prêtre signifiaient les douze apôtres appelés à faire éclater sur toute la terre la gloire et la grâce de Dieu et de son Christ.

Tryphon, l'interrompant, demande si ceux qui ont vécu avant la Loi de Moïse, comme Job, Hénoch et Noé, seront sauvés à la résurrection des morts? Oui, répond Justin; et il le prouve par les paroles du prophète Ezéchiel, qui rendent un témoignage avantageux à leur sainteté. Mais ceux qui voudraient encore à présent observer la Loi de Moïse, en reconnaissant Jésus-Christ, seraient-ils sauvés? reprend Tryphon. Examinons, dit Justin, s'il est possible d'en observer maintenant tous les préceptes. Tryphon, ayant avoué qu'il n'était plus possible d'immoler la Pâque ni d'offrir les autres sacrifices, depuis la destruction du temple de Jérusalem : Avouez donc, repart Justin, qu'il y a des préceptes impraticables, et que ceux qu'il serait encore aisé de pratiquer, comme l'observation du sabbat et autres semblables, ne sont point nécessaires au salut, puisque Abraham, Isaac, Jacob et tant d'autres saints patriarches qui ont vécu avant Moïse, ne les ont pas observés. Tryphon insiste : Si quelqu'un, en reconnaissant votre Christ, veut encore garder les observances de la Loi, sans les croire nécessaires, sera-t-il sauvé? A mon avis il le sera, répond Justin, pourvu qu'il n'oblige pas aux mêmes pratiques les gentils convertis à Jésus-Christ. Mais, reprend Tryphon, pourquoi dites-vous : A mon avis? Y en a-t-il d'autres qui soient d'un sentiment contraire? Quelques-uns, dit Justin, croient que l'on ne doit avoir aucun commerce avec ceux qui, étant convertis, observent encore la Loi. Pour moi, je ne pense pas ainsi : si, par faiblesse, ils persistent à observer ce qu'ils peuvent pratiquer encore de ce que Moïse a ordonné, tout en croyant à Jésus-Christ, en gardant ses commandements, en vivant avec les autres chrétiens, et en ne les obligeant pas à ces observances, je crois qu'on doit les recevoir comme nos frères (183). Mais, s'ils prétendent soumettre à ces observances les gentils convertis, sous peine de ne point communiquer avec eux, je ne les reçois pas comme tels. Je pense que ceux qui se laisseraient persuader d'observer la Loi avec l'Evangile pourraient être sauvés. Mais ceux qui, après avoir cru en Jésus-Christ, auraient passé aux observances légales par quelque autre motif que ce fût, et ensuite auraient nié qu'il est le Christ, sans en faire pénitence avant la mort, je dis qu'ils ne seront pas sauvés. Il en est de même de ceux de la race d'Abraham, qui vivent selon la Loi; s'ils ne croient point en Jésus-Christ avant la mort, ils ne seront pas sauvés non plus, ceux-là surtout qui lui disent anathème dans les synagogues, et persécutent ceux qui croient en lui.

Justin, reprenant le fil de son discours, continue à montrer que le Christ n'est pas un pur homme, comme les Juifs le prétendaient, mais qu'étant Dieu avant tous les siècles il s'est fait homme dans le temps. Il prouve sa divinité par plusieurs psaumes, le XLIVe notamment, et par les apparitions dans lesquelles Dieu, c'est-à-dire, comme il le pense, le Verbe de Dieu, s'est montré à Abraham, à Isaac, à Jacob, et à Moïse,

(182) Ces paroles d'un contemporain de Marcion nous montrent cette secte déjà confondue avec les autres gnostiques, et engagée au moins dans quelques-unes de leurs pratiques impies. (Blanc, *Cours d'Hist. eccl.*, part II, *Précis hist.*, t. I, p. 185.)

(183) Cette opinion n'était pas d'un Ebionite, comme quelques-uns ont osé le dire, mais d'un catholique sage et modéré. Justin en agissait ainsi avec les chrétiens judaïsants vingt ans environ après la dernière ruine de Jérusalem. La Loi de Moïse expirait dans les bras de l'Eglise, et notre philosophe, aussi condescendant qu'il était docile, ne voulait pas troubler ses derniers soupirs. (Blanc, *loc. cit.*, p. 192.)

tantôt sous la forme d'un ange, tantôt sous celle d'un homme, car Celui qui apparut ainsi aux patriarches est appelé Dieu en plusieurs endroits de l'Ecriture. Il le prouve encore par les noms différents de « Seigneur, » de « Fils, » de « Verbe, » de « Sagesse, » de « Gloire du Seigneur, » et autres semblables que l'Ecriture donne au Christ. D'où il conclut que le Christ est Dieu, mais autre que le Dieu créateur; autre, dit Justin, par le nombre, non par la volonté.

Tryphon, ne pouvant résister à l'évidence de toutes ces preuves, ajoute : Montrez-nous maintenant comment ce Dieu, pour se conformer à la volonté de son Père, a bien voulu naître d'une Vierge et mourir par le supplice infâme de la croix. Justin, appelé à approfondir cette matière, s'arrête principalement à la prophétie d'Isaïe, où il est dit : « que la Vierge concevra et enfantera un Fils; » il fait voir qu'elle a eu son accomplissement en Jésus-Christ seul, puisque nul autre de la race d'Abraham n'était né d'une vierge. Pour éluder la force de cette démonstration, Tryphon objecte que le texte du prophète signifie, non « une vierge, » mais une « jeune fille; » que l'événement a suffisamment prouvé qu'il s'agissait de la naissance d'Ezéchias; enfin que c'est réaliser les imaginations des poëtes, que d'avancer qu'une vierge puisse concevoir et enfanter. Avant d'insister sur le vrai sens du passage d'Isaïe, Justin demande à Tryphon pourquoi il rejette l'autorité de la Version des Septante, qui ont entendu le texte du prophète d' « une vierge, » non d'« une jeune fille. » Il se plaint ensuite de ce que les Juifs ont supprimé dans les exemplaires de ces mêmes interprètes, plusieurs passages où il était prédit en termes formels que Celui-là même qui a été crucifié serait Dieu et homme, et qu'il mourrait attaché à une croix (184). Puis il établit que la prophétie d'Isaïe ne peut s'entendre d'Ezéchias, car ce roi était né selon le cours ordinaire de la nature, et son origine était connue; au lieu que Celui dont Isaïe a parlé devait naître d'une manière ineffable, puisqu'il est dit de lui : « Qui pourra raconter sa génération? » Il montre aussi heureusement que la suite de la prédiction du prophète a été accomplie en Jésus-Christ, et qu'elle ne peut s'appliquer qu'à lui.

Tryphon, changeant de discours, demande si Jérusalem sera rebâtie, et si le peuple s'y rassemblera, pour y vivre heureux, en la compagnie des patriarches et des prophètes, avec Jésus-Christ, avant son dernier avènement. Je le crois ainsi, répond Justin; mais beaucoup de ceux qui professent la pure et sainte doctrine des Chrétiens ne le croient pas. Il étaye son sentiment de l'autorité de l'*Apocalypse* et des paroles des prophètes Ezéchiel, Isaïe, et autres, qui semblent dire que l'on doit passer mille ans dans Jérusalem, après que cette ville aura été rebâtie, ornée et augmentée. « Saint Justin, » écrit l'abbé Blanc (185), « adopta le règne de mille ans, mais comme une opinion libre; car, dit-il à Tryphon, il y a un grand nombre de ceux qui suivent la doctrine sainte et orthodoxe qui ne l'admettent pas. Et encore ce Père modifiait-il singulièrement ce sentiment. Il enseignait que les âmes des justes jouissaient du bonheur auprès de Dieu aussitôt après la mort : il ne différait donc que leur entrée dans le ciel, qu'il renvoyait après le jugement universel, précédé, selon lui, du règne de mille ans. C'était s'approcher beaucoup du dogme catholique; c'était même en admettre toute la substance, en entendant, avec D. Maran, ce premier bonheur des justes de la vision béatifique. Du reste, les idées du saint docteur n'étaient pas bien arrêtées dans son esprit sur cet article; et le plus souvent il parle du second avènement du Christ et du dernier jugement, comme s'ils n'étaient séparés par aucun intervalle de temps, ce qui ferait disparaître les mille ans de règne terrestre. Quoi qu'il en soit de la force ou de la faiblesse de ses convictions dans la question du millénarisme, il est certain qu'il l'entendait dans le sens spirituel comme Papias; et très-vraisemblablement il fut entraîné à le soutenir, tant pour attirer les Juifs, Tryphon et ses amis, à qui cette opinion plaisait souverainement, que pour repousser bien loin l'erreur des gnostiques, surtout des valentiniens, qui mettaient les âmes des pneumatiques, immédiatement après la mort, en possession du bonheur suprême complet, sans

(184) Entre ces passages, Justin en rapporte un tiré du *Livre d'Esdras*, conçu en ces termes : *Hoc Pascha Salvator noster.*

(185) *Loc. cit.*, p. 191.

tenir aucun compte de la résurrection qu'ils niaient. Le zèle de saint Justin contre ces gnostiques impies et athées, comme il les appelle, le jeta ici dans un extrême opposé. » C'est là, sans doute, une erreur, qui a été commune à saint Justin avec quelques autres Pères : mais, loin que les novateurs aient pu se prévaloir de cette circonstance pour attaquer l'autorité de la tradition, le texte même de Justin confond leur témérité, puisqu'il constate qu'un grand nombre de fidèles repoussaient le millénarisme, accepté par plusieurs sur le témoignage de Papias, qui disait avoir reçu cette doctrine des disciples des apôtres, qu'il avait mal compris. Le millénarisme, au lieu d'être regardé comme un de ces dogmes que l'Eglise universelle témoignait lui avoir été transmis par le canal de la tradition apostolique, était le sentiment privé de quelques particuliers.

Justin, revenant encore une fois aux preuves de la divinité de Jésus-Christ, explique que le psaume XXIIIe ne peut s'entendre que de lui, parce que lui seul est le Seigneur des armées et le Roi de gloire, selon que les prophètes l'ont reconnu, et que Jésus l'a montré par ses actions éclatantes. Car, dit Justin, nous voyons tous les jours qu'en invoquant son nom on chasse les démons des corps qu'ils avaient obsédés; ce qu'aucun de vos exorcistes n'a jamais pu faire au nom de quelque prophète ou de quelque juste que ce fût, sinon peut-être en celui du Dieu d'Abraham. A cette occasion, il reproche aux Juifs d'imiter les païens dans leurs exorcismes, et d'employer, comme eux, des drogues odoriférantes pour chasser les démons des possédés.

Quoique la conférence eût été fort longue, puisqu'elle ne finit qu'avec le jour, Tryphon et les Juifs qui l'accompagnaient y prenaient tant de plaisir, qu'ils demandèrent qu'on la continuât le lendemain. La compagnie fut plus nombreuse que la veille, et Justin, par égard pour ceux qui ne l'avaient pas entendu le jour précédent, revint en peu de mots sur ce qu'il avait dit.

A peine a-t-il achevé, que Tryphon, pour l'embarrasser, lui demande comment il se peut que Jésus-Christ, étant Dieu, ait été comblé des dons de sagesse, de conseil, d'intelligence et de force, ainsi que le déclare le prophète Isaïe. Justin répond que le sens des paroles du prophète n'est point que Jésus-Christ ait reçu ces dons, comme s'il en avait eu besoin, mais qu'Isaïe s'est exprimé de cette manière pour montrer qu'après Jésus-Christ il n'y aura plus chez les Juifs aucun prophète; qu'au reste, il était tellement le Maître de ces dons célestes, qu'il les communiquait à ceux qui croyaient en lui, même aux femmes; que, s'il s'était fait baptiser dans le Jourdain, s'il avait souffert la mort, c'est qu'il l'avait bien voulu ainsi, pour sauver les hommes, sans y être contraint par aucune nécessité.

Tryphon objecte, en dernier lieu, les malédictions de la Loi contre les crucifiés. Justin répond que cette malédiction ne regardait point Jésus-Christ; qu'au contraire, sa croix faisait toute notre espérance : ce qu'il prouve par les figures de la croix marquées dans l'Ecriture, entre autres par le serpent d'airain élevé dans le désert pour servir de signe de salut, et par l'exemple de Moïse qui, tenant ses bras élevés en forme de croix tandis que Josué combattait, lui fit remporter la victoire. L'un de ceux qui accompagnent Tryphon avoue qu'il a interrogé les docteurs juifs sur cette difficulté, et qu'aucun n'a pu le satisfaire. Mais Justin dit que cette malédiction de la Loi signifie la malédiction générale du péché répandue sur tous les hommes et la persécution contre les Chrétiens. Pour rendre ces vérités plus sensibles, il explique le psaume XXIe où la croix du Sauveur est si bien marquée, appelant l'attention sur quelques autres circonstances de sa passion, en particulier sur ce qui est dit dans saint Luc que, Jésus-Christ étant tombé en agonie, il lui vint une sueur, comme des gouttes de sang. Il reproche ensuite aux Juifs leur aveuglement de ne point ajouter foi à la résurrection de Jésus-Christ, qu'ils savent avoir été symbolisée par l'exemple de Jonas, et de persécuter les Chrétiens qui prient sans cesse pour eux afin que Dieu leur fasse miséricorde, comme il l'a faite aux gentils, selon la prédiction du prophète Michée. De là il prend occasion de relever la fidélité des Chrétiens, qui, sans se laisser intimider par aucune menace, ne cessent point de confesser par toute la terre le nom de Jésus-Christ, encore qu'on leur tranche la tête, qu'on les crucifie, qu'on les expose aux bêtes. Plus on les fait souffrir, plus on les persécute, plus il naît au nom de

Jésus des Chrétiens fidèles et dévoués. Ils ressemblent à la vigne dont le fer coupe quelques branches fécondes, et qui répare cette perte par d'autres branches plus belles et plus fécondes encore. La vigne plantée par le Dieu tout-puissant, par le Dieu Sauveur, c'est le peuple qu'il s'est formé. Ensuite Justin fait voir que l'Eucharistie a pris la place des oblations légales, et qu'elle est ce sacrifice pur qui doit être offert à Dieu du levant au couchant, même parmi les gentils, suivant la prophétie de Malachie. Car il n'y a aucune espèce d'hommes, ni Grecs, ni barbares, ni Scythes errant dans des chars, ni pasteurs abrités sous des tentes, il n'y a point d'hommes, de quelque nom qu'on les appelle, chez qui l'on n'adresse au Créateur des prières et des actions de grâces au nom de Jésus crucifié.

Justin montre encore que la qualité d'enfants d'Abraham est passée des Juifs aux Chrétiens; que ceux-ci sont seuls vrais Israélites, et d'autant plus dignes d'être qualifiés enfants de Dieu qu'ils lui sont plus fidèles, aimant mieux subir les supplices les plus cruels et la mort même que de le renoncer. Il parle, en passant, de la prophétie de Jacob touchant la venue du Messie, et prouve que les Juifs en ont corrompu le sens. Il leur reproche d'avoir altéré plusieurs autres textes de l'Ecriture, entre autres celui où est rapporté le meurtre commis en la personne du prophète Isaïe; d'entendre les paroles des Livres saints en un sens si grossier, qu'ils s'imaginent que Dieu a des pieds et des mains, un corps et une âme, et que c'est par ce corps qu'il a apparu à Abraham et à Jacob; d'avoir poussé leur ingratitude envers Dieu jusqu'à mettre à mort son Christ et ceux qui croient en lui; d'avoir encore à présent chacun cinq à six femmes, en se fondant mal à propos sur l'exemple de Jacob et des autres patriarches, dont les mariages mystérieux n'étaient que des figures de ce qui devait s'accomplir en Jésus-Christ. Il explique quels étaient ces mystères, et ajoute que la conduite de David à l'égard de la femme d'Urie et sa pénitence (186) prouvent assez que les anciens ne croyaient pas que chacun fût autorisé à épouser autant de femmes qu'il voulait et comme il voudrait, ainsi que font, dit Justin, aujourd'hui ceux de votre nation, qui prennent des femmes à titre de mariage, en tous les pays où ils vont

C'est ainsi que la discussion se termine. Tryphon, après un moment de silence, dit à Justin : Vous voyez qu'il ne nous a pas fallu faire un grand effort pour entrer en conversation avec vous. Je ne puis vous dire combien cet entretien m'a été agréable, et je suis persuadé que tous ceux qui m'entourent ont partagé ce plaisir. Assurément il nous a été plus utile que nous ne l'espérions, et que nous n'aurions osé l'espérer. S'il nous était possible d'en jouir plus souvent, nous retirerions bien plus de fruits encore de cette manière d'approfondir les divines Ecritures. Mais vous êtes sur le point de partir; vous n'attendez plus que le moment de mettre à la voile. Quand vous nous aurez quittés, ne perdez pas notre souvenir; pensez à nous comme à des amis. Si je n'étais pas obligé de vous quitter, répondit Justin, voilà les entretiens que je voudrais voir s'établir tous les jours entre nous : mais, au moment de m'embarquer, avec la permission et le secours de Dieu, je vous recommande de ne rien négliger dans l'intérêt de votre salut, pour vous affranchir de vos docteurs, et de savoir leur préférer le Christ du Dieu tout-puissant. A ces mots, ils le quittèrent, en lui souhaitant un heureux voyage, une navigation exempte de tous dangers. Justin forma pour eux, à son tour, les vœux les plus ardents : Puisque vous comprenez si bien, leur dit-il, que la raison a été donnée à l'homme pour lui servir de guide, tout ce que je puis vous souhaiter de plus heureux, c'est que vous sachiez faire un bon usage de cette raison pour arriver à reconnaître, comme nous, que Jésus-Christ est le Christ de Dieu.

Le Dialogue avec Tryphon *est bien de saint Justin* (187).

Le second jour de la conférence, Justin avait dit à Tryphon : Pour que vous soyez bien convaincu que ce n'est pas seulement devant vous que je m'exprime comme je l'ai fait, je composerai un ouvrage selon mes faibles talents qui reproduira toutes les dis-

(186) Ce qui est dit ici de David semble avoir ce sens : Si David eût cru pouvoir user selon sa passion de la liberté de la répudiation et de la polygamie, il n'eût eu rien à cacher; et, sans faire mourir Urie, il l'eût contraint d'autorité à répudier sa femme, comme Auguste obligea Drusus à renvoyer Livie.

(187) Ceillier, *loc. cit.*, p. 25.

cussions que nous avons eues ensemble, et dans lequel je professerai toutes les doctrines que je professe en votre présence. De retour à Rome, il réalisa sa promesse, en rédigeant le *Dialogue avec Tryphon*, qu'il dédia à un certain Marcus Pompeius, qui apparemment était chrétien, et homme de vertu et de distinction, puisqu'il le traite comme un de ses plus intimes amis. Ce traité de controverse contre les Juifs portait, dès le temps d'Eusèbe (188), le titre de *Dialogue avec Tryphon*, et on ne voit pas qu'il en ait changé. Tous les anciens qui ont parlé de cet écrit l'ont cité sous le nom de saint Justin, ne doutant point qu'il en fût l'auteur, et jusqu'au commencement du XVIIIᵉ siècle personne ne le lui a contesté. Mais, en 1700, un Allemand, nommé Gotlieb Koch, si ce n'est pas un nom supposé, comme quelques-uns le soupçonnent, s'est avisé de refuser ce Dialogue à saint Justin, pour en faire honneur à un certain Tryphon, disciple d'Origène. Koch a fait imprimer sa critique en latin, sous le titre de *Dialogue de Justin, martyr, avec le Juif Tryphon, examiné selon les règles de la critique, et convaincu de supposition*. Cette Dissertation parut à Kilon, in-8ᵉ, en 1700. La même année, Albert Felde, de Brême, vengea saint Justin de cette attaque dans une Lettre imprimée à Sleswig. Koch trouva un défenseur en Godefroi Vagner, qui adressa sa réponse à Felde, en 1701. La dispute s'échauffa. Ernest Cyprien et François Budde censurèrent l'écrit de Koch et de son auxiliaire, et le premier fit imprimer la Censure de leur censure. En 1707, Felde ou Felden opposa encore des démonstrations, qu'il appelle « invincibles » au sentiment de Koch : il les fit imprimer à Hambourg. On lui répliqua en 1709, et l'auteur de cette réplique prétendit avoir la victoire. Mais, nonobstant ces critiques, saint Justin demeurera toujours en possession du *Dialogue avec Tryphon*. Tout ce qu'on a dit pour le lui refuser ne nous paraît même pas mériter les honneurs d'une réfutation; et on est moins étonné des petites contradictions qu'il a soulevées entre trois ou quatre savants, que de voir le P. Hardouin ne reconnaître que ce Dialogue comme œuvre véritable de saint Justin auquel il enlève de sa propre autorité les deux Apologies qu'on ne s'était point encore avisé de lui contester. Le *Dialogue avec Tryphon*, tel que nous l'avons dans les éditions des ouvrages de ce Père, n'est pas entier, car on n'y trouve point la fin de la conférence du premier jour, ni le commencement de celle du second : mais Grabe a réparé en partie cette perte dans son *Spicilège*, où nous lisons ce qui manque dans les éditions de saint Justin.

Mort d'Antonin.

[161] Antonin, sous le règne duquel Justin eut à Ephèse ces conférences avec Tryphon, rédigées ensuite à Rome, était parvenu à l'âge de soixante-quatorze ans et demi, lorsqu'au mois de mars 161 il fut attaqué, dans sa campagne de Lori, d'une fièvre dont il prévit bientôt le fatal résultat. Il fit venir les grands officiers de l'empire, et en leur présence il choisit pour son successeur Marc-Aurèle.

Marcus-Aurelius-Antoninus-Augustus, surnommé le Philosophe (189), était né à Rome le 26 avril 121 dans les jardins du Capitole. Ses ancêtres avaient rempli des places importantes, et les flatteurs faisaient remonter son origine jusqu'à Numa. Il fut élevé, dans sa famille, sous les yeux de son aïeul, Annius Verus, personnage consulaire. Il reçut les leçons des plus habiles maîtres; mais ses progrès dans les lettres furent médiocres, et il se félicitait plus tard de n'avoir réussi ni dans la rhétorique, ni dans la poésie, dont le charme aurait pu le détourner d'études plus sérieuses. Il goûta de bonne heure les principes des philosophes stoïciens, dont il adopta le costume et le genre de vie; il couchait la nuit sur son manteau, et sa mère eut beaucoup de peine à obtenir de lui qu'il eût un lit couvert d'une simple peau. Son caractère grave et réfléchi plaisait à l'empereur Adrien, qui ne le nommait que *Verissimus*, par allusion à son nom de famille et à l'amour qu'il montrait pour la vérité. Ce prince le créa chevalier dès l'âge de six ans, ce qui ne s'était jamais vu, et il lui donna la robe virile à quinze ans. Le premier usage que Marc-Aurèle fit de sa liberté, fut d'abandonner à

(188) *Hist.*, l. IV, c. 18.
(189) Il reçut en naissant le nom de Catilius Severus, qui est celui de son aïeul maternel; en prenant la robe virile, il fut nommé Annius Verus, et enfin Marcus Aurelius Antoninus, lors de son adoption par Antonin.

sa sœur Annia Cornificia, qui avait épousé Numidius Quadratus, toute la succession de leur père, afin qu'elle fût aussi riche que son mari. Peu de temps après, on le nomma préfet de Rome; place qu'il remplit avec une sagesse fort au-dessus de son âge. Il renonça dès lors à la chasse et aux exercices du corps, qu'il aimait avec passion; il ne parut plus que rarement dans les spectacles et les jeux publics. A tous ces plaisirs il préférait la société de quelques amis et les leçons des philosophes. Adrien, en désignant Antonin pour son successeur, lui imposa la condition d'adopter Marc-Aurèle (190). Celui-ci apprit, en tremblant, cette nouvelle, et ne quitta qu'à regret les jardins de sa mère, où il avait passé des jours si tranquilles. Antonin, parvenu au trône, annula les engagements de Marc-Aurèle avec la fille de Lucius Commode, et lui donna en mariage sa fille Faustine; il le désigna, en même temps, consul, le créa César et l'obligea de prendre connaissance de toutes les délibérations du sénat, pour se former à la science du gouvernement. Accablé d'honneurs qu'il n'avait pas désirés, Marc-Aurèle n'en fut que plus passionné pour l'étude de la philosophie, et Antonin fit venir de Grèce le stoïcien Apollonius pour lui donner des leçons. A l'arrivée de ce philosophe, que les uns font naître à Chalcis dans l'île d'Eubée, les autres à Calchédon en Bythinie, l'empereur, empressé de le connaître, lui manda de se rendre au palais. C'est au disciple à venir trouver son maître, répondit l'orgueilleux Apollonius, et non au maître à aller chercher le disciple. Antonin sourit à cette réponse. Apparemment, dit-il, que le philosophe trouve moins pénible de venir de Chalcis à Rome que de sa demeure au palais. Il se hâta néanmoins de lui envoyer son nouveau disciple, et il censura aussi sa cupidité en lui accordant de gros salaires (191); car les philosophes, tout en déclarant que le sage n'avait besoin de rien, acceptaient volontiers des pensions de six cents sols d'or (192). Témoin Crescent le Cynique, de Mégalopolis, fort adonné à l'argent et aux mœurs les plus infâmes, scélérat achevé et toutefois honoré de tout le monde, qui accusait les chrétiens d'être athées et disputait de leur doctrine sans la connaître, ennemi mortel de saint Justin, par lequel il fut vaincu dans la discussion, et qu'on le verra dénoncer par vengeance et dévouer au martyre : l'empereur lui donnait six cents sols d'or de pension, c'est-à-dire environ 3,600 f. La philosophie n'empêcha point Marc-Aurèle d'être très-attaché aux superstitions du paganisme. Dès l'âge de huit ans, Adrien l'avait mis dans la compagnie des Saliens consacrés à Mars; il y passa par toutes les charges, reçut lui-même quelques-uns dans cette compagnie, et en congédia d'autres, sans qu'on lui suggérât les paroles solennelles, parce qu'il les savait par cœur. Il affectait de ressembler à Numa, dont il prétendait tirer son origine, et par conséquent d'être exact observateur de l'ancienne religion des Romains et de leurs lois qui proscrivaient les religions étrangères. Les stoïciens, dont il avait embrassé la secte, étaient d'ailleurs de tous les philosophes les plus superstitieux, et ils faisaient profession d'être inflexibles dans leurs résolutions, inexorables envers les coupables : aussi, quoique Marc-Aurèle se piquât de clémence et de ne jamais égaler le châtiment à la sévérité de la loi, sa conduite sera tout autre à l'égard des fidèles. Dans son recueil de sentences morales que nous avons, il dit « qu'il faut être toujours prêt à mourir par un jugement qui nous soit propre, non par une simple obstination comme les chrétiens, mais avec raison et gravité, en sorte que l'on persuade les autres sans éclat : » on voit par là combien il les connaissait peu. Du reste, il était animé contre eux par les philosophes, à qui leur vertu solide était insupportable, parce qu'elle les convainquait par le contraste de n'être que de vains discoureurs. Telle fut la préparation de Marc-Aurèle à l'exercice du pouvoir suprême.

Antonin, lui ayant fait porter les ornements impériaux, eut le délire, et mourut le 7 mars après un règne de vingt-trois ans. Ses cendres furent placées dans le tombeau d'Adrien, et le sénat lui décerna unanimement les honneurs divins. Tout l'empire pleura sa perte comme une calamité publique; car, clément de son naturel, il fut presque le seul, parmi tant de princes, qui régna sans verser le sang des citoyens, les chrétiens exceptés, ni même, autant qu'il était en lui, celui des

(190) *Voy.* t. X, col. 1350.
(191) Jul. Cap., *Ant. Pius*, n. 10.
(192) Tatien *Discours aux Grecs*.

ennemis. Sa honteuse indulgence pour les débauches publiques de sa femme, à laquelle il eut l'audace sacrilége de faire décerner la divinité, des temples et des autels après sa mort (193) ; son propre libertinage puisqu'il eut une concubine, et peut-être plusieurs ; son long assujettissement au péché de Sodome, que nous atteste son gendre Marc-Aurèle (194), font tache à sa mémoire. Nonobstant ces souillures, telle fut la vénération que son nom inspirait que, pendant un siècle, tous les empereurs prirent le surnom d'Antonin, comme celui qui pouvait les rendre plus chers au peuple. Marc-Aurèle et le sénat lui consacrèrent une colonne entourée de bas-reliefs. Elle subsiste encore, et porte le nom de colonne Antonine ; mais on a substitué la statue de saint Paul à celle de ce prince, qui était placée au sommet du monument.

Martyrs divers sous Antonin.

Il nous reste à parler des martyrs, dont nous n'avons pu signaler la fin glorieuse dans l'ordre chronologique durant le règne d'Antonin. Le *Martyrologe romain* mentionne :

Le 1er janvier, à Spolette, saint Concorde, prêtre et martyr, qui fut d'abord frappé de coups de bâton, puis étendu sur le chevalet, ensuite souffrit longtemps en prison, où un ange vint le consoler, et finit enfin sa vie par le glaive ; — le 13, en Sardaigne, saint Potitus, qui, ayant beaucoup souffert sous le président Gélase, obtint, en périssant par le glaive, la palme du martyre ; — le 27, à Sora, saint Julien, qui, ayant été pris, eut la tête coupée parce qu'un temple d'idoles était tombé pendant qu'on lui donnait la question, et reçut ainsi sa couronne ;

Le 24 mars, à Rome, les saints Marc et Timothée ;

Le 13 mai, à Héraclée, saint Glycère, Romain, qui souffrit sous le président Sabin ; — le 14, en Syrie, saint Victor et sainte Couronne. Victor fut tourmenté par le juge Sébastien de plusieurs manières horribles. Alors la femme d'un soldat, nommée Couronne, commença à le proclamer bienheureux à cause de sa constance. En même temps elle vit descendre du ciel deux couronnes, envoyées l'une pour Victor l'autre pour elle. Comme elle en parlait à tous ceux qui étaient présents, elle fut démembrée entre deux arbres, et Victor décapité ; — le 26, à Rome, saint Simitre, prêtre, et vingt-deux autres ; — le 31, à Comane dans le Pont, saint Hermias, soldat, qui, ayant été délivré par un secours divin d'un grand nombre de cruels supplices, convertit le bourreau à Jésus-Christ, et le fit participer à la couronne du martyre, qu'il reçut toutefois le premier par la décapitation ;

Le 31 juillet, à Milan, saint Calimère, évêque, qui, ayant été arrêté, fut couvert de blessures, eut la gorge percée d'un coup d'épée, et fut précipité dans un puits, où il consomma son martyre ;

Le 26 août, au pays des Marses, saint Simplice et ses fils saint Constance et saint Victorien, qui, ayant d'abord subi des tourments divers, remportèrent la palme du martyre sous les coups de la hache ;

Le 15 septembre, à Marcianopolis, dans la Thrace, sainte Mélitine, qui, sous le président Antiochus, conduite deux fois aux temples des païens, et faisant toujours tomber les idoles par sa présence, fut suspendue en l'air, déchirée en lambeaux, et à la fin décapitée ; — le 17, à Autun, saint Flocel, enfant, qui, après avoir beaucoup souffert, fut mis en pièces par les bêtes auxquelles on l'avait exposé sous le président Valérien ; — le 20, à Perge en Pamphilie, saint Théodore, sainte Philippe sa mère, et leurs compagnons ; à Carthage, sainte Candide, vierge, qui, ayant eu tout le corps déchiré et couvert de plaies, reçut sa couronne.

Le 22 novembre, dans les Gaules, sainte Vénérande.

Marc-Aurèle s'associe Vérus.

Marc-Aurèle, en succédant à Antonin, s'associa aussitôt son frère adoptif.

Celui-ci, nommé Lucius-Aurélius-Vérus, était né à Rome, pendant la questure de son père, le 15 décembre 130, et il avait huit ans lorsqu'Adrien avait forcé Antonin de l'adopter. Ce jeune prince était bien fait de corps ; il avait, avec de la douceur, beaucoup de franchise et de simplicité ; mais il tenait de son père un goût très-vif pour les plaisirs et la dissipation. Antonin lui donna les maîtres les plus habiles dans tous les genres. Cependant il fit peu de progrès dans l'étude des lettres et de la philosophie. Il prit en 145 la

(193) Jul. Capitol., *Ant.*, n. 6.

(194) *Pensées de Marc-Aurèle*, l. I, c. 13.

robe virile; et en 153 il fut nommé questeur, quoiqu'il n'eût pas encore atteint l'âge fixé par les lois. Pendant son exercice, il donna des jeux au peuple, et parut dans le cirque assis entre Antonin et Marc-Aurèle. Désigné consul en 154, il le fut une seconde fois en 161. Après la mort d'Antonin, le sénat ayant déclaré Marc-Aurèle seul empereur, celui-ci se l'associa, comme nous venons de le dire, et le créa César et Auguste. Vérus, élevé dans le respect pour Marc-Aurèle, lui témoigna d'abord la plus grande déférence, et parut le prendre pour modèle. Cachant sous une gravité apparente son goût effréné pour les plaisirs, il affecta de rechercher la société des savants et des philosophes, au point qu'il voulait toujours en avoir quelques-uns auprès de lui. Il déclara qu'il se regardait moins comme le collègue de Marc-Aurèle que comme son lieutenant, et qu'il serait toujours prêt à le seconder dans ses vues pour le bien public. Marc-Aurèle, de son côté, témoignait la plus grande affection à Vérus; et, pour resserrer les liens qui les unissaient, il lui promit sa fille Lucile en mariage.

Ainsi commença l'ère des deux Augustes: ce fut la première fois que l'on vit deux empereurs romains régner ensemble.

Aperçu sur le règne de Marc-Aurèle

A leur avénement, il convient d'insister sur les dispositions dont ils étaient animés, Marc-Aurèle surtout, à l'égard des chrétiens.

« Si, pour mériter le nom de philosophe ou d'ami de la sagesse, » dit l'abbé Rohrbacher (195), « il faut, comme saint Justin, aimer la vérité sur toute chose, la chercher avec une activité infatigable, et, quand on l'a trouvée, la professer avec courage, la publier hautement, dissiper les erreurs et les préventions qui empêchent les hommes de la reconnaître, Marc-Aurèle n'était rien moins que philosophe. Des Apologies lumineuses lui furent présentées par des philosophes chrétiens; depuis un siècle, des milliers de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, au prix de leur fortune et de leur vie, abjuraient publiquement le culte des idoles pour adorer, par une religion sainte, le seul Dieu véritable; lui-même, dans ses écrits, rend témoignage à leur promptitude et à leur constance à souffrir la mort: et toutefois ce philosophe tant vanté, ou ne connut point l'extravagance de l'idolâtrie, l'extravagance criminelle qu'il y a d'adorer, à la place du seul Dieu vrai, une multitude confuse de dieux adultères, incestueux, parricides; ou bien, par le plus grand des forfaits, ayant connu la vérité, il mit tout en œuvre pour la dérober à la connaissance des hommes: au lieu d'en instruire lui-même les divers peuples de son empire, il fit mettre à mort ceux qui, plus vrais philosophes que lui, en faisaient profession et l'annonçaient sans crainte: au lieu de désabuser les Romains de leurs divinités scandaleuses, il en ajouta de nouvelles.

« Lucius Vérus, son frère adoptif et son collègue dans l'empire, égalait les Tibère et les Néron par ses débauches: après l'avoir souffert bien des années sans rien dire, Marc-Aurèle l'empoisonna, suivant le bruit public que Dion Cassius donne comme un fait indubitable, et ensuite en fit un dieu (196). Faustine sa propre femme, fille d'Antonin, surpassait même sa mère par la dissolution de ses mœurs et son libertinage crapuleux. On engagea souvent Marc-Aurèle à la répudier. C'est fort bien, répondait le tant vanté philosophe; mais, si nous renvoyons la femme, il faudra aussi rendre la dot (197), et cette dot était l'empire. Bien loin de lui reprocher ses adultères, il élevait aux honneurs ceux avec qui elle les commettait, et que la voix publique lui désignait jusque sur les théâtres (198). Dans ses écrits, il remercie les dieux de lui avoir donné une épouse aussi vertueuse (199). Il lui conféra, de son vivant, le titre de Mère des armées ou le surnom de la Pudeur (200). A sa mort, il en fit une déesse, lui éleva un temple, établit en son honneur une communauté de filles nommées Faustiniennes, et obligea les nouveaux mariés à lui offrir un sacrifice comme à leur divinité tutélaire. C'est ce que disent à la fois Jules Capitolin (201) et Dion Cassius (202). Après avoir ainsi décerné les honneurs

(195) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 119.
(196) Jul. Capitol., *M. Aur. philosoph.*, n. 15. *Verus*, n. 10. Dion., l. LXXII, n. 2.
(197) Si uxorem dimittimus, reddamus et dotem. (Jul. Cap., n. 19.)
(198) Jul. Capitol., n. 29.
(199) N. 17.
(200) N. 19 et 26.
(201) N. 26.
(202) L. LXXI, n. 31.

divins à sa femme et à son collègue, il prit toutes ses précautions pour léguer l'empire à Commode, son fils, dont les penchants annonçaient dès l'enfance un autre Néron : il le fit prêtre, pontife, consul, césar, empereur, avant l'âge de dix-neuf ans.

« L'on suppose communément, avec Tertullien, que Marc-Aurèle ne publia contre les chrétiens aucun nouvel édit, et que les persécutions qui eurent lieu sous son règne furent uniquement occasionnées par la fureur des peuples, par la faiblesse ou la malveillance des magistrats. L'on se trompe. Dans les Actes d'un célèbre martyr d'Autun (203), que tous les bons critiques placent sous cet empereur, le juge fait lire le décret suivant : « L'empereur Aurèle à tous ses administrateurs et officiers. Nous avons appris que ceux qui de nos jours s'appellent chrétiens violent les ordonnances des lois. Arrêtez-les, et, s'ils ne sacrifient à nos dieux, punissez-les par divers supplices; de telle sorte, cependant, que la justice soit unie à la sévérité, et que la punition cesse lorsque cesse le crime. » On le voit, ce crime qu'il fallait exterminer était la fidélité à la religion chrétienne : l'apostasie exemptait de la peine. Méliton, évêque de Sardes, dira de même, dans son Apologie à Marc-Aurèle en personne, que les chrétiens de l'Asie mineure étaient persécutés, d'après de nouveaux édits, avec plus de violence que jamais (204). Marc-Aurèle était donc philosophe au même sens que l'épicurien Celse, qui écrivait alors contre les chrétiens ; au même sens que Crescent le Cynique, qui, vaincu par saint Justin dans la dispute, le dénonça et le fit mettre à mort.

« Les philosophes s'irritaient de voir les chrétiens dévoiler au grand jour les contradictions, l'absurdité, le ridicule de leurs divers systèmes, et y opposer la philosophie grande et sublime des premiers hommes ; philosophie une comme Dieu dont elle est la pensée, immense comme lui dans ses vues, et comme lui néanmoins à la portée des plus simples. Ils craignaient que, cette philosophie venant à se répandre, on ne les regardât plus que comme une troupe de charlatans, tels que Lucien les représentait dès lors dans ses Dialogues. D'un autre côté, la populace voyait avec chagrin un culte qui condamnait tout ce qu'elle aimait, les spectacles sanglants du cirque, la licence et les dissolutions des fêtes païennes; ajoutez-y les prêtres des idoles, qui, à Rome, étaient les premiers personnages de l'Etat, et avaient à leur tête, sous le nom de souverain pontife, le chef même de l'empire.

« Comme homme, Marc-Aurèle avait un grand fonds de bonté naturelle ; comme philosophe, il avait une bonne dose de vaine gloire. Son précepteur (le stoïcien Apollonius) lui en donnait l'exemple... Marc-Aurèle allait à son école, ainsi qu'à l'école des autres sophistes, même après qu'il fut empereur. Sa bonté naturelle devint une apathie stoïque, qu'il poussa quelquefois jusqu'à l'affectation et à l'hypocrisie : comme quand, après la mort de sa prostituée de femme, il remercia les dieux de la lui avoir donnée si excellente.

« Soit superstition réelle ou seulement feinte pour s'acquérir la renommée d'un bon prince, il se montra le plus dévot des idolâtres. Au moment de partir pour la campagne de Germanie, et afin de se rendre les dieux favorables, il leur fit, durant sept jours, un festin solennel ; des tables somptueuses étaient dressées dans les temples ; on y servait les mets les plus exquis à leurs idoles de bois, de pierre et de métal, qui étaient posées à l'entour sur de riches coussins. L'empereur philosophe mit tant d'importance à des cérémonies pareilles, que l'expédition en fut retardée. Il y immola tant de bœufs de couleur blanche, que les païens mêmes en riaient, et faisaient circuler, sous le nom des bœufs blancs, la pétition ou l'épigramme suivante : « Les bœufs « blancs à l'empereur Marc-Aurèle. Si tu « reviens vainqueur, nous sommes perdus « (205). » Voilà comme la philosophie sur le trône guérissait la superstition des peuples. D'autres victimes qu'elle immola à ces mêmes idoles furent les chrétiens. »

On va même voir le philosophe couronné immoler, pour son début, le Chef de l'Eglise universelle, le successeur de saint Pierre, l'Evêque des évêques, dans l'espoir sans doute qu'en décapitant l'Eglise il en finissait avec le christianisme.

(203) *Act. S. Symphoriani*, Ruinart., et *Acta SS.*
(204) Euseb., *Hist.* l. IV, c. 26.

(205) Οἱ λευκοὶ βόες Μάρκῳ τῷ Καίσαρι· Ἂν σὺ νικήσῃς, ἡμεῖς ἀπολόμεθα. Amm. Marcellin., l. XXV, n. 4. Jul. Capitol., n. 13.

Martyre de saint Anicet.

Le 17 avril 161, aussitôt après le changement de règne, saint Anicet, qui n'avait pas encore accompli la onzième année de son Pontificat, mais qui, depuis sa consécration épiscopale, comptait onze ans, trois mois, vingt jours, ou, suivant d'autres catalogues, onze ans, quatre mois, trois jours, acheva sa vie par le martyre et fut inhumé dans le cimetière de Calixte (206). S'il ne répandit pas son sang pour la foi, il fut au moins exposé à beaucoup de dangers et de souffrances; ce qui l'a fait qualifier martyr. Il est nommé sous ce titre dans divers Martyrologes, et surtout dans le romain.

INTERRÈGNE.

Depuis la mort de saint Anicet, arrivée le 17 avril, la vacance du Siége apostolique se prolongea jusqu'à la fin de l'an 161, par suite des artifices et des violences des hérétiques, tels que les marcionites et les valentiniens (207), ainsi que de la fureur des idolâtres qui, depuis la mort d'Antonin, multipliaient les dénonciations contre les chrétiens (208). Comme ils s'attaquaient de préférence aux chefs et aux docteurs des Eglises, le clergé de Rome, comprenant que le Pontife qu'il aurait élu serait immédiatement exposé à leurs coups, jugea sans doute à propos de laisser la première impétuosité des ennemis de la Religion s'amortir, avant de procéder à l'élection du nouveau Pape, que ce retard devait mettre plus sûrement à l'abri de l'audace des uns et des embûches des autres (209).

(206) Primus Romanorum Pontificum hoc in cœmeterio sepultus, quod paulo post ab amplificatore Callisto nomen accepit, legitur Anicetus. Inde autem extractas ejusdem reliquias Henschenius memorat in Appendice ad tomum tertium Aprilis, pag. 982, signatumque id publicis tabulis anno 1590, indict. III, die 16 Aprilis Sixti papæ V, anno 5. Caput S. Aniceti donatum refert serenissimo duci Bavariæ: corpus autem ejusdem pontificis ac martyris a Clemente VIII impetravit dux Angelus ab Altaemps die 18 Octobris 1604, ut memorat laudatus Henschenius tomo II Aprilis pag. 478, idque a reverendissimo præsule D. Angelo Rocca episcopo Tagastensi, et sacrarii apostolici præfecto illatum fuisse in sacellum, præfati ducis in ædibus magnificenter exstructum (ubi quotannis totius Urbis frequentia ac veneratione colitur) declarat epigraphe insculpta, quam retulit sæpe commendatus canonicus Boldetti in Observationibus ad Cœmeteria SS. Martyrum, lib III, cap. 14, pag. 715.

☧

MARTYRIS OSSA ANICETI PAPAE
AB ARENARIO QUOD POSTEA CALLISTI
COEMETERIUM APPELLATUM EST
AUCTORITATE CLEMENTIS VIII. TRANSLATA.
JOANNES ANGELUS AB ALTAEMPS DUX
SACELLUM OBTULIT.
CORPUS EJUSDEM MARTYRIS
IN LABRUM QUOD ALEXANDRI SEVERI IMP.
SEPULCHRUM FUIT COLLOCAVIT D
ANNO DOMINI MDCXVII

Quam illustre hoc cœmeterium reddiderint frequentes Christianorum cœtus, videndum erit in Calisto, Urbano, Stephano, et Xysto II, ex litteris S. Cypriani. (Bianchini *Not. hist.*)

(207) Marcion hæresiarcha vacante apostolica Sede post obitum Hygini Romam veniens, et spe dejectus tum communionis obtinendæ a presbyterio Romano, per quod repulsus fuerat, tum primæ sedis assequendæ, cui inhiaverat, minas intentavit, æterni schismatis a se inferendi. Licet vero post vacationis spatium trimestre jam cerneret electum Pium Hygini successorem, audaciæ tamen suæ tenacior multos a fide catholica suum in errorem pertraxit; tum in Pontum rediens omnia susdeque vertit, neque interea destitit suos in Urbe asseclas atque emissarios subinde incitare ac fovere : quorum tamen plurimos S. Polycarpus in Urbem veniens sub Aniceto revocavit ad fidem, ut in superiori numero memoravi ex Eusebii Historia et ex Patribus tunc Romæ versatis. Mirum non est si, post discessum Polycarpi ab Urbe abeunte e vita Aniceto animos iterum resumpsit Marcion æterni schismatis, quod ante minatus fuerat, pro viribus excitandi. Marcionistas enim et Valentinianos ab eadem schola protectos diu superfuisse satis superque ostendit scribens sequenti sæculo Tertullianus; qui initio libri adversus Valentinianos dicit *frequentissimum inter hæreticos illorum collegium, quia plurimum ex apostatis veritatis*. Occurrendum itaque erat artibus, insidiis ac violentiæ tam efferati hominis, *qui ingenio poterat et eloquio*, totque ejus gregalium, nihil pensi habentium humana omnia ac divina miscere, *ut solent animi* (quod Tertullianus de Valentino monuit) *pro primatu exciti præsumptione ultionis accendi*. (Bianchini *Not. chron. in Sotere.*)

(208) Occasionem quoque turbarum contra pacem Ecclesiæ auxit mors Antonini Pii, vita functi ante Nonas Martii eodem anno 161, quo Anicetus sequenti mense supplicio addictus fidem sanguine consignavit. Colligere siquidem possumus ex ejus martyrio ethnicæ superstitionis ministros ac sectatores post obitum mitissimi principis Antonini, a quo cohiberi et prohiberi assueverant, præsertim post decennium imperii sui, ne Christianos insectarentur, liberam criminandi facultatem sub novis principibus Marco et Lucio Vero exercere voluisse, deferendo, et impietatis crimen (ut ipsis jactabant) objiciendo, ac legum Romanarum præsidium contra nos implorando a magistratibus. (Bianchini, *Not. chron. in Sotere.*)

(209) Poterunt etiam inde colligi et confirmari conjecturæ non improbandæ circa sedis Romanæ vacationem ad aliquot menses protractam post Aniceti martyrium eodem anno 161, quo Marcus cum fratre Vero cœperat imperare; cum præter Marcionis asseclas, inducendi schismatis studiosos, quod ille æternum fuerat comminatus huic sanctæ Ecclesiæ per se illatum iri, retardarent designationem successoris turbulenta illa studia ethnicorum, post obitum Antonini Pii ad delationes Christianorum se comparantium. His enim obnoxium præ cæteris futurum noverat Romanus clerus quemcunque expedite elegisset, fervente adhuc œstro novorum delatorum ; paulo autem securius occultatum iri ab hostium audacia, et ab insidiis tutatum iri pontificem, quem collocasset in sede, sedato paulisper impetu conquirentium ad necem Ecclesiarum præsules et doctores. (Bianchini, *Not. chron.* in Sotere.)

SAINT SOTER, TREIZIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de saint Soter.

La vacance si prolongée du saint Siége cessa enfin par l'élection de saint Soter.

LIB. PONT. Soter (210), natione Campanus, ex patre Concordio de civitate Fundis, sedit *annos* 9, *menses* 3. Fuit *autem* temporibus Severi a consulatu Rustici et Aquilini usque *ad* Cethegum et Clarum (211). Hic constituit ut nulla monacha (212) pallam sacratam contingeret, nec incensum poneret in sancta Ecclesia. Hic fecit ordinationes tres per mensem decembrem, *presbyteros* 8, *diaconos* 9, episcopos per diversa loca numero 11. Qui *etiam* sepultus est in *cœmeterio Callisti via Appia* 10 Kalend. maii, *et cessavit episcopatus* dies 22.

CAT. SUB. LIB. *ex editione Schelestratii.* Soter annis novem, mensibus tribus. Fuit temporibus...

LECTIO CAT. LIB. *suppletis lacunis restituenda ex antea deductis in nota* 73. Soter an. VIII, m. III, d. XXI. Fuit temporibus Marci Antonini et Veri, a consulatu Rustici et Aquilini usque Claro et Cethego (213).

Soter, né dans la Campanie, fils de Concordius, de la cité de Fundi, fut élu le dernier dimanche de l'an 161.

[162] Soit qu'il ait été sacré évêque ce dernier dimanche, soit que son sacre ait eu lieu le jour de la circoncision de notre Seigneur et de l'octave de Noël, il commença avec l'an 162 son Pontificat, qui devait se prolonger pendant neuf ans, trois mois, vingt et un jours, pour finir le 22 avril 171, époque de son martyre (214).

Décret liturgique de S. Soter.

Il fallait contenir les hérésies qui cherchaient à envahir l'Église. Chez les marcionites, par exemple, dont le chef ambitionnait l'épiscopat, les femmes prétendaient à l'exercice du sacerdoce. C'en était assez pour que le nouveau Pape fortifiât de son autorité les mesures adoptées par ses prédécesseurs et prît des dispositions nouvelles, afin que les femmes, même vouées au Seigneur en qualité de vierges et séparées du monde par une profession sainte, ne s'immisçassent d'aucune façon dans les fonctions du ministère sacerdotal. Aussi saint Soter défendit aux diaconesses de toucher les palles sacrées, et de mettre l'encens dans l'encensoir (215).

(210) Afflictarum Ecclesiarum solatium, pauperum et egentium, teste Dionysio Alexandrino, magnus remunerator. (Binii *Not.*)

(211) Consulatus uterque recte consignatus demonstrat errorem librarii in substituendo nomine *Severi* pro *Marci* et *Veri* nominibus, quæ distincte expressa leguntur in secundo Catalogo ætatis Justiniani, quem Catalogum Bibliothecarius exscribit. (Bianchini, *Not. hist.*)

(212) Legunt tres mss. codices, *ut nullus monachus.* Verum *monachæ* lectio retinenda, quam auctor ex secundo Catalogo desumpsit, et Codex Palatino-Vaticanus sæculo VIII conscriptus servat. Notandum autem Soteris temporibus monachas fuisse, sive illæ fuerint quæ in monasteriis simul et in communi vivebant sub aliqua matre, quarum mentionem facit D. Optatus Milevitanus, qui eas tempore Donatistarum in Africa fuisse affirmat, sive sint virgines Deo sacratæ quæ in parentum domibus habitabant, et cum reliquo populo ad ecclesiam accedebant, propioremque ad sacrum Bema locum habebant, ut monachi quoque, de quibus loquitur Dionysius libro de Hierarchia ecclesiastica. (Schelestratii *Not.*)

(213) Soteris epocha satis certa redditur documentis superius productis... in notis chronologicis ad Hyginum, Pium, et Anicetum. Horum summa est. Consules anni 171, Severus II et Herennianus, attributi ab omnibus catalogis et codicibus integris initio Eleutheri successoris, ostendunt paschale tempus circa finem Aprilis, ab Ascensione Domini ejusdem anni, esse illi tribuendum. Soteri autem, martyrium adepto 22 Aprilis, consules anni superioris, Cethegus et Clarus, recte assignantur, tanquam postremi. Concordia codicum et picturarum S. Pauli in numerandis annis IX, mensibus III, diebus XXI, sedis beati Soteris tanta est, quantam ostendunt monumenta recensita in Prolegomenis, qua major exspectari vix potest; nam in duobus vel tribus exemplis, quæ juxta catalogum Felicis quarti ex III, mensibus VI reddiderunt, facile arguitur amanuensis negligentiam id peccasse, ut, duabus unitatibus quæ præcedunt paulisper inclinatis expresserit siglam quinarii V. Retrocedentes itaque ex die martyrii 22 Aprilis anni 171, per annos solidos IX, menses III, dies XXI, assequimur initium sedis Soteris, figendum ipsis Kalendis Januarii initio anni 162, Rustico et Aquilino procedentibus ad consulatum. Sive Soter ea die fuerit ordinatus episcopus, in quam incidebat Circumcisio Domini et octava Nativitatis ejusdem; sive Dominica præcedenti, postrema Decembris; perspicuum est vicinas Kalendas Januarii civili more (quem nunc etiam sequimur in annis Nativitatis Christi consignandis) inchoasse æram assumpti a Sotere Pontificatus. (Bianchini *Not. chron.*)

(214) Nihil impedit quominus sequamur ductum catalogorum et aliorum codicum, ac monimentorum quæ supra memoravimus, ad constituendam electionem Soteris Dominica postrema anni 161, ejusque epochæ pontificalis initium desumi colligamus ex Kalendis Januarii anni 162, Rustico et Aquilino consulibus, ibidem perspicue signatis : donec absolutis annis 9, mensibus 3, diebus 21, sui Pontificatus, concordi testimonio veterum picturarum, catalogorum, et codicum eidem attributis, martyrium parietur juxta ecclesiasticas tabulas pariter consentientes anno 171, die 22 Aprilis, qua colitur. (Bianchini *Not. chron.*)

(215) Indicaveram in notis ad præceptum Apostoli a Lino renovatum de velandis mulieribus in Ecclesia, primam hæresim Simonis, cæterarum antesignani, Selenem circumducentis tanquam suæ mentis Ennoiam, per quam angelos, occasionem dedisse contra eam præmuniendi fideles, ac declarandi aperte in conventu Ecclesiæ, feminas exclusi penitus a sacerdotio, idque significari per velamen impositum mulierum capitibus dum orarent, ut intelligerent se esse sub viri potestate; aperto autem capite viris orandum esse, ut Christi sacerdotium sibi reservatum recordarentur. Addebam, imitatione Simonis Marcionem hæresiarcham, et Gnosticos istius ætatis de qua loquimur inde arripuisse (ex Selene, ac Simone) ut complura officia sacerdotalia suis mulierculis communicarent; tantaque arrogantia usurpata fuisse ab ambitiosis eorum feminis hæc ministeria, ut Firmilianus apud sanctum Cyprianum scripserit, constare, quamdam grega-

Décision de saint Soter touchant la Pâque (216).

Il paraît, par saint Irénée (217) qu'il y eut à Rome quelque changement touchant la Pâque sous ce Pontificat, et que le nouveau Pape, modifiant la coutume de ses prédécesseurs pour arriver plus tôt à une pratique uniforme, voulut que les asiatiques qui se trouvaient à Rome à l'époque de la célébration de cette fête, suivissent l'usage de l'Eglise romaine. C'était, du reste, une application de la règle générale qui veut que l'on se conforme dans ces sortes de pratiques à la coutume des lieux où l'on se rencontre.

Charité de saint Soter.

Les affligés trouvaient dans ce Pontife les sentiments d'un père. Il assistait libéralement les pauvres, et surtout ceux qui souffraient pour Jésus-Christ. Fidèle à suivre les traces de ses prédécesseurs, il envoyait souvent des secours aux Eglises éloignées. Celle de Corinthe ressentit particulièrement les effets de sa charité; et saint Denys, qui en était évêque, lui écrivit pour l'en remercier. La Lettre que le saint Pape adressa aux Corinthiens à cette occasion était si édifiante, qu'on la lisait, avec celle de saint Clément, dans l'assemblée des fidèles, suivant l'usage alors en vigueur de lire dans l'église les lettres des grands hommes après l'Ecriture sainte (218). Voici un extrait de l'épître que saint Denys, évêque de Corinthe, écrivit à l'Eglise romaine et à Soter, son Chef, pour les remercier des aumônes qu'ils avaient envoyées: « Dès le commencement, » leur dit cet évêque, l'un des plus grands que l'Eglise ait eus sous le règne de Marc-Aurèle, et qu'on croit avoir succédé immédiatement à Primus, qui gouvernait les fidèles de Corinthe, lorsqu'Hégésippe y passa, vers l'an 157, pour aller à Rome sous Anicet; « dès le commencement vous avez eu coutume de répandre vos bienfaits sur les frères, et d'envoyer la subsistance à plusieurs Eglises. Ici vous soulagez les besoins des pauvres, particulièrement de ceux qui travaillent aux mines; gardant, comme de vrais Romains, l'ancienne coutume de vos pères. Votre bienheureux Évêque Soter ne s'est pas contenté de les imiter: il a fait plus; et, en se préoccupant des libéralités que l'on envoie aux saints, il a consolé en même temps par ses pieux discours les frères qui sont allés vers lui, comme un père tendre pour ses enfants (219). » Saint Denys ajoute : « Nous avons au-

lem impiæ factæ eo audaciæ pervenisse, ut « frequenter sanctificare se panem, et Eucharistiam facere simularet, et sacrificium Domino sine sacramento solitæ precationis offerret. » Vigiles Ecclesiæ pastores, quibus in Petri sede ovium pariter et agnorum est cura concredita, nascenti, seu renascenti malo Samaritani Simonis in Marcionis, et sociorum schola præsens remedium opposuerunt, apostolicæ scilicet disciplinæ prima decreta : ut clerici in sortem sacerdotii Christiani a Deo vocati a cæteris discernerentur externo quoque capitis signo. Id præstitit Anicetus, Petri tonsuram et Pauli clericis gestandam iterato præcipiens. Successor autem Aniceti Soter curavit renovari leges excludentes cæteros fideles in sortem Domini non vocatos a contactu sacrati ministerii, quas edixerat Sixtus. Sixtina enim lex, quæ vel unice, vel præcipue prospexerat curæ ac diligentiæ præstandæ in contrectatione sacrorum, ne quidpiam scilicet oblati et consecrati muneris conversique in corpus et sanguinem Domini imprudenter excideret, atque in terram dilaberetur (cui periculo cavebatur reservato contactu vasorum sacrati ministerii solis ministris, divina institutione ad sacerdotium vocatis, et ad illud procurandum sedulo pontificum studio exercitis), ut redderetur etiam utilis ad cohibendas hæreses tunc subortas, et abusum Marcionis, ac feminarum ejusdem gregalium audaciam coercendam, qua ut ille ad episcopatum, ita istæ ad sacerdotium pertingere præsumebant, roboranda fuit per Soterem, interdicto quovis officio ac ministerio sacerdotali etiam leviori feminis quibuscunque, licet sanctimonia professionis, et virginitatis titulo Deo per pontifices rite dicatis. Id enim *monachæ* appellatione (serius quidem inducta, et ex phrasibus catalogi secundi a bibliothecariis translata in hunc numerum, cum per ea de quibus agimus tempora *ancillæ Dei*, et *virgines Deo sacræ*, aut *diaconissæ* appellarentur) intelligendum esse constat, tum ex adnotatis superius in Clemente ac Pio, ubi indicavimus consuetudinem ab apostolis profectam virginum Deo dicandarum, tum ex observandis infra ad Vitam Leonis Magni numero 67, ubi *monachæ* nomine exponitur ea quæ virginitatis dedicationem consequeretur benedictione velaminis capiti suo imponendi, per ritum paulo ante demonstratum in Pio, ex veteri pictura in cryptis SS. Martyrum reperta in cœmeterio Priscillæ. « Hic constituit ut monacha non acciperet velaminis capitis benedictionem, nisi probata fuerit in virginitate sexaginta annorum. » (Bianchini *Not. hist.*)

(216) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 90.

(217) *Sed et Presbyteri illi qui ante Soterem Ecclesiam, cui tu nunc præes, gubernarunt, Anicetum dico et Pium, et Hyginum, cum Telesphoro et Xysto, neque unquam ipsi observarunt, neque his qui cum ipsis erant, ut id observarent, permiserunt. Ipsi tamen, cum hoc minime observarent, pacem nihilominus colebant cum iis qui ad se venissent ex Ecclesiis in quibus id observabatur.* (Iren., apud Euseb., *Hist*, l. v, c. 4.)

(218) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 82.

(219) *Apud vos is mos jam inveteravit, ut omnes fratres variis afficeretis beneficiis : et Ecclesiis permultis, quæ in civitate quaque sunt, vitæ mitteretis subsidia. Sic plane non solum egentium sublevatis inopiam, verum etiam fratribus, qui sunt ad metalla damnati, opem fertis : sicque per ea beneficentiæ subsidia, quæ jam a primis Ecclesiæ vestræ jactis fundamentis passim mittere consuevistis, cum sitis Romani, Romanorum consuetudinem a Patribus*

jourd'hui célébré le saint jour du dimanche, et nous avons lu votre lettre, que nous continuerons toujours de lire pour notre instruction, aussi bien que la précédente qui nous a été écrite par Clément. »

Guerre des Romains contre les Parthes.

Cependant des calamités sans nombre marquaient les commencements du règne de Marc-Aurèle. Le Tibre et le Pô débordés ravagèrent les campagnes de l'Italie, et détruisirent jusqu'à l'espérance des récoltes. Une horrible famine et des maladies pestilentielles enlevèrent une partie de la population. Tandis que Marc-Aurèle luttait contre tant de fléaux réunis, des mouvements séditieux éclataient en Bretagne ; les Cattes ou Quades pénétraient dans la Germanie ; et les Parthes menaçaient d'envahir les provinces de l'Orient. C'en était fait de l'empire sans la prudence et le courage de ce prince. Il se contenta d'envoyer quelques légions avec ses lieutenants dans la Bretagne et la Germanie ; mais il fit désigner Vérus pour aller combattre Vologèse, roi des Parthes, ennemis les plus redoutables des Romains. Il espérait, en excitant en lui l'amour de la gloire, l'arracher aux habitudes voluptueuses qui dégradaient sa jeunesse Il l'accompagna jusqu'à Capoue ; mais, dès que Vérus fut délivré de l'importune surveillance de son collègue, il s'abandonna aux plaisirs de la table avec un tel excès qu'il tomba malade à Canusium (Canossa), où Marc-Aurèle vint le voir. Après son rétablissement il s'embarqua pour la Grèce, visita Corinthe et Athènes, et, suivant les côtes de l'Asie, s'arrêta dans toutes les villes, afin de s'y divertir. Laissant à ses généraux le soin de la guerre, il fixa sa résidence à Antioche, où il demeura quatre ans. Il passait l'hiver à Laodicée, et la saison des chaleurs à Daphné, lieu célèbre de prostitution. Deux fois seulement, poussé par les conseillers que Marc-Aurèle lui avait donnés, il s'avança jusqu'au bord de l'Euphrate ; mais il revint aussitôt à Antioche, prétendant que de cette ville il pouvait plus facilement veiller aux besoins de l'armée.

Saint Aberce, évêque d'Hiérapolis (220).

[163] Lorsque Lucius Vérus faisait la guerre aux Parthes vers l'an 163, saint Aberce, que l'on croit avoir été le successeur de saint Papias sur le siége d'Hiérapolis, en était encore évêque (221). Baronius (222) dit avoir eu entre les mains une Lettre de ce saint à Marc-Aurèle, traduite du grec, et pleine d'un esprit apostolique : il avait promis de la donner dans ses Annales ; mais, au lieu de tenir sa promesse, il se plaint (223) que

traditam sedulo observatis. Quam quidem certe beatus Soter, vester episcopus, et hactenus custodivit diligenter, et mirum in modum suo propenso studio adauxit : idque non modo opes in sanctos reficiendos delegatas benigne subministrando : verum etiam fratres ad ipsum adventantes, tanquam pater indulgens, et clemens in liberos, beato ac pio sermone ad virtutem cohortando. » (Euseb., *Histor.*, lib. IV, cap. 22.)

De Sotere, et Ecclesia Romana illustre exstat testimonium Dionysii Corinthiorum episcopi. Cum enim Ecclesia Romana esset opulentissima, aliarum Ecclesiarum inopiam liberalitate sua sublevabat, et fratribus ad metallum damnatis, aut in exsilium missis, alimenta et munera submittere consueverat. quem *morem*, inquit Dionysius apud Eusebium, lib. IV, cap. 23, « *Beatus episcopus vester Soter non servavit solum , verum etiam adauxit ; tum munera sanctis destinata copiose subministrans , tum fratres peregre advenientes tanquam liberos suos pater amantissimus beatis sermonibus consolando.* » Hæc S. Dionysius in epistola ad Romanos data. In hunc usum flebant collectæ in Ecclesia Romana, de quibus exstant aliquot S. Leonis papæ sermones. Quæ laudabilis consuetudo jam inde a primis apostolorum temporibus instituta, in postrema etiam persecutione Diocletiani servata est, ut lib. IV, cap. 23, testatur Eusebius. Quo tempore Ecclesia Romana Christianis ad metalla Palæstinæ, et per Ægyptum damnatis collectas pecunias misit. De hoc more Romanæ Ecclesiæ præter Dionysium Corinthiorum, loquitur etiam Dionysius Alexandrinus in epistola ad Stephanum papam, quam refert Eusebius lib. 7 cap. 5 : *Syriarum quidem provinciæ omnes*, inquit Dionysius, *cum Arabia , quibus identidem necessaria suppeditatis.* Ita Valesius in notis ad cap. 23 libri VI Eusebii. (Pagii *Not.*)

« Nempe hisce prioribus etiam sæculis respiciebantur Pontifices Romani tanquam communes universorum fidelium patres non modo in vita spiritus immortali tuenda per Christi gratiam , verum etiam in temporalis vitæ subsidiis necessariis corpori ministrandis, quæ infinito propemodum numero confessorum subtrahebantur a persecutoribus Ecclesiæ , cum ad extremam rerum omnium inopiam fideles Christi redigerent. Eusebius Cæsariensis oculatus testis luculenter ostendit a se spectata, et audita suæ, ac superiorum ætatum exempla, plane respondentia testimonio Dionysii Corinthiorum episcopi. Hic ad Romanos fideles scribens gratulatur, vigere apud ipsos consuetudinem, ab origine hujus Ecclesiæ perpetuo custoditam , ut omnia subsidia omnibus ecclesiis transmittere curarent , et singillatim ministrare fratribus indigentibus , præsertim ad metalla damnatis , præsidia vitæ. Id segniter observatum ab exordio suæ fundationis (*optima parens Romana Ecclesia*) nunquam non præstitit diligenter ; beatus vero Soter , decessorum suorum imitator , ita prosequitur custodire ut etiam cumulare superiorum Pontificum beneficiis mantissam addat. » (Sommier, *Hist. dogmatica Sanctæ Sedis*, l. II, p. 138.)

(220) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II , p. 74.

(221) Surius, 22 Octobris , p. 337.

(222) Ad diem 22 Octobris.

(223) Ad an. 165 , n. 15.

cette Lettre, qu'il avait eue de Guillaume Sirlet, lui est échappée et qu'il ne l'a pu retrouver. Surius attribue encore à saint Aberce un ouvrage très-utile que cet évêque avait composé, dit-il, en faveur des prêtres et des diacres de son Eglise : mais on ne sait ce que c'était que ce livre, et on ne voit pas qu'aucun des anciens en ait fait mention. L'Histoire de saint Aberce, que le même Surius a insérée dans son Recueil des vies des saints, ne mérite aucune croyance, tant elle est mêlée de fables. Saint Aberce, qui florissait sous l'empire de Marc-Aurèle, ne doit pas être identifié avec un certain Avircius Marcellus, qui exhorta souvent un des plus savants hommes de son siècle à écrire contre les erreurs de Miltiade, ou plutôt d'Alcibiade, l'un des principaux montanistes; car cet Avircius, dont il est question dans Eusèbe (224), ne vivait que vers l'an 230.

Soumission des Parthes.

[164] Cependant Marc-Aurèle, instruit de la conduite de Lucius Vérus, jugea convenable de faire partir Lucile pour l'Orient, imaginant sans doute qu'une femme aimable et jeune viendrait à bout de captiver Vérus et de le ramener de ses égarements. Vérus alla au-devant de sa femme, l'an 164, jusqu'à Ephèse,, moins par l'empressement de la voir que par crainte que Marc-Aurèle n'eût accompagné sa fille.

[165] L'année suivante, la guerre ayant été terminée par la soumission des Parthes, Vérus, quittant à regret l'Orient, revint à Rome triompher pour des victoires qu'il n'avait pas remportées. Le sénat lui confirma les titres de Parthique, d'Arménique, et de Médique que lui avaient donnés les soldats; mais il voulut les partager avec Marc-Aurèle, lequel n'accepta qu'avec répugnance le surnom de Parthique, qu'il quitta bientôt pour celui de Germanique, mérité par ses exploits. Vérus ne ramenait de la Syrie qu'une troupe d'histrions et de bateleurs; et on l'accusa d'en avoir rapporté le germe de la peste qui de l'Italie étendit bientôt ses ravages dans tout l'empire.

Suicide du cynique Pérégrin.

On vit alors un exemple rare de l'excès où peut porter la vanité. Il fut donné par un philosophe cynique, apostat du christianisme, nommé Pérégrin, et autrement Protée, natif de Parium dans la Troade.

Lucien, de Samosate en Syrie, de qui nous tenons l'histoire de ce philosophe (225), raconte d'abord que dans sa jeunesse il tomba dans des crimes honteux, pour lesquels il pensa perdre la vie en Arménie et en Asie Mineure. Ensuite il continue en ces termes : « Je ne veux pas insister sur ses crimes; mais je crois que ce que je vais dire est bien digne d'attention. Aucun de vous n'ignore que, fâché de ce que son père, qui avait déjà passé sa soixantième année, ne mourût point, il l'étouffa. Le bruit d'un si noir forfait s'étant répandu, il montra qu'il en était coupable en prenant la fuite. Il erra en plusieurs pays pour cacher le lieu de sa retraite, jusqu'à ce que, étant venu en Judée, il apprit la doctrine admirable des chrétiens en conversant avec leurs prêtres et leurs scribes. Dans peu, il leur montra qu'ils n'étaient que des enfants auprès de lui; car il ne devint pas seulement prophète, mais chef de leur congrégation : en un mot, il leur tenait lieu de tout; il expliquait leurs livres, et en composait lui-même, en sorte qu'ils en parlaient comme d'un dieu, et qu'ils le considéraient comme un législateur et leur surintendant. Cependant ces gens adorent ce grand homme qui a été crucifié dans la Palestine, parce qu'il est le premier qui ait enseigné aux hommes cette religion. Sur ces entrefaites, Pérégrin ayant été arrêté et mis en prison à cause qu'il était chrétien, cette disgrâce le combla de gloire, qui était tout ce qu'il désirait avec ardeur, le mit en plus grand crédit parmi ceux de sa religion, et lui donna la puissance de faire des prodiges. » L'emprisonnement de Pérégrin, arrivé vraisemblablement sous l'empire d'Antonin, est une nouvelle preuve de la persécution exercée par cet empereur. Lucien ajoute : « Les chrétiens, extrêmement affligés de sa détention, firent toutes sortes d'efforts pour lui procurer la liberté; et, comme ils virent qu'ils n'en pouvaient venir à bout, ils pourvurent abondamment à tous ses besoins, et lui rendirent tous les devoirs imaginables. On voyait, dès le point du jour, à la porte de la prison, une troupe de vieilles, de veuves, et d'orphelins, et une partie d'entre eux passait la nuit avec lui, après avoir corrompu les gardes par argent;

(224) *Hist.*, l. v, c. 16.

(225) *La mort de Pérégrin.*

ils y prenaient ensemble des repas préparés avec soin, et ils s'y entretenaient entre eux de discours religieux; ils appelaient cet excellent Pérégrin le nouveau Socrate. Il y vint même des députés chrétiens de plusieurs villes d'Asie, pour l'entretenir, pour le consoler, et pour lui apporter des secours d'argent : car c'est une chose incroyable que le soin et la diligence que les chrétiens apportent en ces rencontres; ils n'épargnent rien en pareil cas. Ils envoyèrent donc beaucoup d'argent à Pérégrin, et sa captivité lui fut une occasion d'amasser de grandes richesses. Ces malheureux sont fermement persuadés qu'ils jouiront un jour d'une vie immortelle : c'est pourquoi ils méprisent la mort avec un grand courage, et s'offrent volontairement aux supplices. Leur premier législateur leur a mis dans l'esprit qu'ils sont tous frères. Après qu'ils se sont séparés de nous, ils rejettent constamment les dieux des Grecs, et, n'adorant que ce sophiste qui a été crucifié, ils règlent leurs mœurs et leur conduite sur ses lois. Ainsi ils méprisent tous les biens de la terre, et les mettent en commun. » Remarquons ici cette communion des biens, proposée par Platon, qu'on n'avait regardée jusqu'alors que comme une chimère, réalisée dans le christianisme. Lucien continue : « S'il se trouve donc quelque magicien ou faiseur de prestiges, quelqu'homme rusé et qui sache profiter de l'occasion, qui entre dans leur société, il devient bientôt opulent, parce qu'un homme de cette espèce abuse facilement de la simplicité de ces idiots. Cependant Pérégrin fut mis en liberté par le président de la Syrie, qui aimait la philosophie et ceux qui en font profession, et qui, s'étant aperçu que cet homme désirait la mort par vanité et pour se faire un nom, l'élargit, le méprisant assez pour ne vouloir pas le punir du dernier supplice. » Pérégrin retourna dans sa patrie, et, comme on voulait le poursuivre à cause de son parricide, il donna tous ses biens à ses concitoyens, qui, gagnés par cette libéralité, imposèrent silence à ses accusateurs. « Il sortit une seconde fois de son pays pour aller voyager, comptant qu'il trouverait tout ce dont il aurait besoin dans la bourse des chrétiens, qui effectivement l'accompagnaient quelque part qu'il allât, et lui fournissaient tout en abondance. Il subsista pendant quelque temps de cette façon : mais, ayant fait quelque chose que les chrétiens regardent comme un crime (je pense qu'ils le virent faire usage de quelques viandes défendues parmi eux), il en fut abandonné; de sorte que, n'ayant plus de quoi subsister, il voulut revenir contre la donation qu'il avait faite à sa patrie. » Que les railleries que Lucien fait de la charité prodigue des chrétiens leur sont glorieuses! Une religion qui inspire de pareils sentiments est faite pour le bonheur des hommes (226). Pérégrin, n'ayant point obtenu de rentrer dans ce qu'il avait donné, se remit à voyager. En Egypte, il s'exerça à tout ce que les cyniques pratiquaient de plus impudent, pour montrer combien ils dédaignaient l'opinion des hommes. En Italie, il déclama contre tout le monde, et principalement contre l'empereur, jusqu'à ce que le préfet de Rome, voyant qu'il abusait trop de la bonté du prince, le chassât; ce qui lui fit encore honneur devant les ignorants. Il passa en Grèce, où il continua de déclamer et d'exciter les peuples à la révolte. Toutefois il jouit d'un certain crédit auprès de plusieurs, pendant le séjour qu'il fit à Athènes, logé dans une cabane hors de la ville. Enfin, se voyant vieux et méprisé, parce qu'il ne faisait ni ne disait plus rien de nouveau, il s'avisa d'éterniser sa mémoire par une mort extraordinaire. A l'assemblée des jeux Olympiques, qui était la plus grande solennité de toute la Grèce, il annonça qu'à l'olympiade suivante il se brûlerait, afin d'apprendre aux mortels à ne pas craindre la mort. Il tint parole. La première année de la 236e olympiade, les jeux étant finis, il fit dresser un grand bûcher; et la nuit, accompagné de plusieurs autres cyniques, il vint y mettre le feu, déposa sa besace, son manteau et son bâton, jeta de l'encens dans les flammes, et dit, tourné vers le midi : « Démons de mon père et de ma mère, recevez-moi favorablement. » Aussitôt il s'élança dans le feu et ne parut plus, tant la flamme consuma vite ce martyr de la vanité et de l'enfer. Cette tragédie eut lieu l'an 165.

Lucien, qui vit Pérégrin se brûler publiquement aux jeux olympiques, car il vivait

(226) Bullet, *Histoire de l'établissement du christianisme, tirée de seuls auteurs juifs et païens.*

de l'an 120 à l'an 200, nous a laissé le récit de la mort de ce cynique ; récit dans lequel, en insultant les chrétiens, il rend, sans le vouloir, un glorieux témoignage à leurs vertus. C'est ce témoignage qu'il nous importait de recueillir.

Dialogue Philopatris, par Lucien.

Il ne faut pas négliger celui que nous fournit, à un autre point de vue, le Dialogue *Philopatris*, ou *le Patriote*, du même Lucien.

Critias, en colère, rencontre Tryphon, son ami, qui lui demande pourquoi il est fâché. Critias lui jure par Jupiter l'Aérien que ce n'est pas contre lui. Tryphon réplique que jurer par celui qui s'est fait cygne, satyre et taureau, pour satisfaire son impudicité, n'est pas un moyen de le rassurer. Jurerai-je par Apollon ? demande Critias. Quoi ! reprend Tryphon, par ce faux prophète qui a trompé Crésus, les Salaminiens, et tant d'autres ? Critias passe en revue tous les dieux, et chacun donne lieu, de la part de Tryphon, à une observation semblable. Ici nous allons citer Lucien.

Critias. Par qui veux-tu donc que je te jure ?

Tryphon. Par le Dieu qui commande en haut, grand, immortel, demeurant dans les cieux, le Fils du Père, l'Esprit procédant du Père, un en trois, et trois en un. Pense que ces trois sont Jupiter, et qu'il est Dieu.

Critias. Tu m'apprends à compter et ton jurement est une arithmétique ; car tu comptes aussi bien que Nicomaque le gérasénien. Je ne sais ce que tu dis : un en trois, trois en un. Entends-tu parler du nombre quaternaire de Pythagore, ou du nombre huit, ou du nombre trente ?

Tryphon. Ne parle point des choses d'ici-bas, qui doivent être enveloppées dans un profond silence : on ne peut ici mesurer les traces des poux. Je t'apprendrai ce que c'est que cet univers, quel est Celui qui a été avant tout, et quel est l'arrangement de ce monde. J'ai éprouvé ce que tu éprouves, quand je rencontrai ce Galiléen chauve par devant, au nez aquilin, qui a été élevé à travers les airs au troisième ciel, où il apprit les plus belles choses (allusion évidente à saint Paul). Il nous a renouvelés par l'eau, il nous a fait marcher sur les traces des bienheureux, et il nous a rachetés de la société des impies ; et je ferai de toi, si tu m'écoutes, un homme véritablement homme.

Critias. Parle, ô très-savant Tryphon, car je commence à avoir peur.

Tryphon. As-tu lu la comédie d'Aristophane intitulée *les Oiseaux ?*

Critias. Sans doute.

Tryphon. On y lit qu'au commencement était le chaos et la nuit, le noir Erèbe et l'ample Tartare, sans qu'il y eût ni terre ni ciel.

Critias. Tu dis bien. Qu'y eut-il après ?

Tryphon. Il y avait une lumière incorruptible, invisible, incompréhensible, qui dissipa les ténèbres, qui débrouilla le chaos, par un seul mot qu'elle prononça, comme l'a écrit le Bègue (Moïse), qui affermit la terre sur les eaux, qui étendit le firmament, qui forma les étoiles fixes, ces astres que tu adores comme des dieux, et leur prescrivit leur route ; qui embellit la terre de fleurs, et tira l'homme du néant. Elle est dans le ciel, d'où elle contemple les justes et les injustes, écrivant dans des livres les actions de chacun, pour rendre à tous selon leurs œuvres, au jour qu'elle a marqué pour cela...

Critias. Réponds-moi, Tryphon ; ce qui se passe en Scythie s'écrit-il aussi dans le ciel ?

Tryphon. Oui, tout s'y écrit, puisque Christ a été parmi les nations.

Critias. Il faut qu'il y ait bien des écrivains dans le ciel pour écrire tout ce qui se passe ici-bas.

Tryphon. Parle mieux, et ne dis rien de bas ou de vil de la Divinité ; mais, te faisant mon catéchumène, crois ce que je te dirai, si tu veux vivre éternellement. Dieu a étendu le ciel comme une peau, fondé la terre sur les eaux, formé les astres et tiré l'homme du néant. Qu'y a-t-il de surprenant si les actions de tous les hommes sont écrites ? Car, si tu avais bâti quelque petite maison, dans laquelle tu aurais rassemblé plusieurs domestiques de l'un et de l'autre sexe, tu serais instruit de tout ce qu'ils feraient, quelque peu considérable qu'il fût. Combien donc est-il plus probable que Dieu, qui a tout créé, connaisse toutes choses, et qu'il fasse attention aux pensées et aux actions de chacun ! car, pour tes dieux, ils passent pour des chimères dans l'esprit des sages.

Critias. Tu parles à merveille ; mais tes

discours ont produit dans moi tout le contraire de ce qui arriva à Niobé, car de statue ils m'ont rendu homme : c'est pourquoi je te jure par le Dieu dont tu m'as parlé que je ne te ferai aucun mal.

Tryphon. Si tu m'aimes véritablement, tu ne me traiteras point comme un étranger, et ta parole ne sera point contraire à ta pensée. Dis-moi donc ces choses admirables, afin que j'en sois aussi surpris et que j'en sois changé, non de la manière que le fut Niobé qui perdit la parole, mais que, devenu rossignol, j'aille chanter dans un pré fleuri ton admirable surprise.

Critias. Cela n'arrivera pas : je te le jure par le Fils issu du Père.

Tryphon. Parle : après en avoir reçu la puissance de l'Esprit, je t'entendrai paisiblement.

Critias. J'étais allé dans une des rues de la ville acheter ce dont j'avais besoin. J'aperçus une troupe de gens assemblés qui chuchotaient à l'oreille les uns des autres, et qui, pour mieux entendre, collaient leur oreille sur la bouche de celui qui parlait. Je regardai avec soin tous ces hommes, pour voir si je n'y découvrirais point quelqu'un de mes amis, lorsque j'aperçus le politique Craton, avec qui je suis ami dès l'enfance, et avec lequel j'ai mangé fort souvent.

Tryphon. Je sais qui tu veux dire : c'est celui qui est préposé au département des tributs. Qu'arriva-t-il ensuite ?

Critias. Je m'approchai de lui, après avoir fendu la presse ; et, l'ayant salué, j'entr'ouïs un petit vieillard tout cassé, nommé Caricène, qui commença à dire d'une voix grêle, et parlant du nez, après avoir bien toussé et craché : Celui dont je viens de parler, dit-il, payera les restes des tributs, acquittera toutes les dettes tant publiques que particulières, et recevra tout le monde sans s'informer de la profession. Il dit plusieurs autres fadaises, qui furent également applaudies par ceux qui étaient présents, que la nouveauté des choses rendait fort attentifs. Un autre, nommé Clévocarme, sans chapeau ni souliers, et couvert d'un manteau tout pourri, parlait entre ses dents : ce fut un homme mal vêtu, venant des montagnes qui me le montra. Ce Clévocarme, dis-je, applaudissant au discours de Caricène, dit que le nom de ce libérateur était écrit dans le théâtre en lettres hiéroglyphiques, et qu'il couvrirait d'or le grand chemin. Ces songes, leur dis-je, selon la doctrine d'Aristandre et d'Artémidore, ne vous pronostiquent rien de bon : car il faut prendre tout le contraire, et croire que les dettes de l'un multiplieront, et que l'autre n'aura souvent pas une obole. Il me semble que vous vous êtes endormis sur le rocher de Leucade, ou parmi le peuple des songes, pour faire de semblables rêveries si proche de la nuit. Mais, me tournant vers Craton : N'ai-je pas bien deviné, lui dis-je, et n'ai-je pas expliqué ces songes suivant les règles que donnent Aristandre et Artémidore ? Tais-toi, me dit-il, Critias ; car, si tu veux m'écouter, je t'apprendrai les plus grands mystères ; et je te ferai connaître l'avenir : ce qu'on t'a raconté ne sont pas des songes ; ce sont des choses qui arriveront véritablement dans le mois qu'on nomme Messori. Ayant entendu Craton parler ainsi, et connaissant par là le peu de solidité d'esprit de ces gens, je rougis et me retirai tout triste, blâmant beaucoup Craton. Mais l'un d'entr'eux, qui avait le regard farouche, me tira par le manteau, croyant que j'étais des leurs ; et, à l'instigation de cette ancienne divinité, me persuada à la maleheure de me trouver à l'assemblée de ces magiciens, car il disait qu'il savait tous leurs mystères. Je suivis mon guide, et bientôt nous franchissons les *portes de fer* et le *seuil d'airain ;* nous montons, en tournant sans cesse, les degrés rapides d'un haut escalier ; enfin nous arrivons dans un appartement dont les lambris étaient dorés, semblable à celui de Ménélas, décrit par Homère. Je jetai les yeux de tous côtés, avec la curiosité du jeune insulaire dont parle le poète ; et j'aperçus, non Hélène, par Jupiter, mais des hommes pâles, et dont la tête et les yeux étaient baissés vers la terre (227). Ils n'eurent pas plus tôt tourné leurs regards sur moi, qu'ils nous abordèrent

(227) Καὶ δὴ διηλθομεν σιδηρᾶς τε πύλας, καὶ χαλκέους οὐδούς. Ἀναβάθμας δὲ πλείστας περικυκλωσάμενοι, ἐς χρυσόροφον οἶκον ἀνήλθομεν, οἷον Ὅμηρος τὸν Μενελάου φησί. Καὶ δὴ ἅπαντα ἐσκοπίαζον, ὅσα ὁ νησιώτης ἐκεῖνος νεανίσκος. Ὁρῶ δὲ οὐχ Ἑλένην, μὰ Δί', ἀλλ' ἄνδρας ἐπικεκυφότας, καὶ κατωχριωμένους. (Lucien, édit. de Saumur, par Benoît, 1619, t. II, p. 1007 ; édit. de Deux Ponts, t. IX, p. 260.) Les plafonds dorés et peints magnifiquement, qui avaient entendu des hymnes toutes païennes, retentissaient des cantiques chrétiens ; sur des mosaïques, usées sous les pieds de Grecs ou de Romains voluptueux, s'agenouillaient des hommes usés eux-mêmes par les macérations et les jeûnes. Voilà ce que le philosophe païen nous atteste dans ce passage.

joyeux, en nous demandant si nous n'apportions pas quelque mauvaise nouvelle, car ils paraissaient désirer des événements fâcheux, et, semblables aux furies, ils se réjouissaient des malheurs. Après s'être quelque temps parlé à l'oreille, ils me demandèrent qui j'étais, d'où j'étais, quelle était ma patrie, quels étaient mes parents? car, à vous voir, me dirent-ils, on vous prendrait pour un Chrest. Je leur répondis : A ce que je vois, il y en a peu qui soient Chrest; Critias est mon nom ; j'ai la même patrie que vous. Ces hommes qui marchent dans les airs m'ayant demandé des nouvelles de la ville et du monde, je leur dis : Tous sont dans la joie, et y seront de même à l'avenir. Mais, fronçant le sourcil, ils me répondirent qu'il n'en serait pas ainsi, et qu'il se couvait dans la ville quelque mal qui était tout prêt à éclore. Feignant d'entrer dans leurs sentiments, je leur dis : Vous qui êtes élevés dans le ciel, et qui de là voyez toutes les choses d'ici-bas, vous avez découvert ce qui devait arriver dans la ville; mais dites-moi, je vous prie, ce qui se passe dans le ciel. N'arrivera-t-il point bientôt quelqu'éclipse du soleil par l'interposition de la lune? Mars regarde-t-il Jupiter de travers, et Saturne le soleil en diamètre? Ne se fera-t-il point quelque conjonction de Mercure et de Vénus? Qui sont ceux que vous aimez? Qui enverra de la grêle et des orages? Qui causera la peste et la famine? Ce grand vaisseau suspendu qui enferme le tonnerre et la foudre ne crèvera-t-il point sur ma tête? Là-dessus, comme s'ils eussent eu cause gagnée, ils commencèrent à débiter les choses où ils se plaisent, que les affaires allaient changer de face, Rome être troublée par des divisions, et nos armées être défaites. Alors, ne pouvant plus me contenir, et tout enflammé de colère, je m'écriai : O misérables! ne vous repaissez pas par de vaines paroles, aiguisant vos dents contre des hommes qui ont le courage des lions et qui ne respirent que les armes. Que les maux que vous annoncez tombent sur vos têtes, puisque vous aimez si peu votre patrie! Car vous n'avez pas appris cela dans le ciel, et n'êtes pas fort versés dans l'astrologie. Que si vos divinations et vos prestiges vous ont persuadé cela, c'est pour vous une double ignorance : car ce sont des contes de vieilles dont on fait peur aux petits enfants; ces sortes de choses sont du goût des femmes.

Tryphon. Et que te répondirent ces hommes à tête rase, et qui ont l'esprit de même?

Critias. Ils passèrent cela doucement, et eurent recours à leurs échappatoires ordinaires. Ils dirent qu'ils voyaient toutes ces choses en songe, après avoir jeûné des soleils, et passé les nuits à chanter leurs hymnes.

Tryphon. Et que leur répondis-tu, car ils te dirent des choses bien extraordinaires?

Critias. Sois tranquille, je leur répondis bien. Je leur dis ce qu'on a coutume de leur dire, que ce qu'ils annoncent ne sont que des songes. Alors, avec un faux sourire, ils s'avancèrent un peu hors de leur petit lit sur lequel ils se reposaient. O hommes célestes! leur dis-je, si ce que je vous dis est vrai, jamais vous ne découvrirez sûrement les choses à venir; mais, faussement persuadés par vos rêveries, vous débiterez ce qui n'est point et qui n'arrivera jamais. Je ne sais pourquoi vous vous attachez à ces bagatelles, et pourquoi vous croyez à des songes; je ne sais pourquoi vous avez en horreur ce qui est bon, et pourquoi le mal vous plaît : mais vous n'avancez rien par là. Quittez donc ces imaginations; ne débitez plus ces oracles qui n'annoncent que du mal, de peur que Jupiter ne vous donne en proie aux corbeaux, à cause des maux que vous souhaitez à votre patrie, et parce que vous la déchirez par vos discours. Mais ces hommes, tous animés d'un même esprit, me réprimandèrent fortement; et, si tu veux, je t'ajouterai ce qu'ils me dirent, qui me rendit muet comme une statue, jusqu'à ce que tes discours m'aient ressuscité.

Tryphon. Tais-toi, Critias, ne me débite pas davantage de ces bagatelles; car il me semble que j'enfle comme ceux qui ont avalé du poison, ou qui ont été mordus de quelque bête venimeuse; et, si je ne prends quelque breuvage qui me fasse reposer et oublier tout cela, le seul souvenir, m'en demeurant dans l'esprit, est capable de me causer bien du mal. Laisse-les donc là, commençant ton oraison par le Père, avec le célèbre cantique à la fin.

A travers les railleries de Lucien, on s'aperçoit qu'il avait une connaissance exacte du christianisme. Ce philosophe satirique, qui se moquait à la fois des chrétiens et des dieux du paganisme, se borne, pour les

premiers, à donner un tour plaisant à leur doctrine et à leur charité, comme on pouvait s'y attendre de la part du plus original de tous les écrivains grecs, qui ne voulait que rire. Au milieu de cette débauche d'esprit et d'imagination, il constate des faits et voilà ce qu'il est utile de saisir. Si le dialogue *Philopatris* n'est pas de lui, mais d'un écrivain du Ier siècle, comme quelques-uns le veulent, en se fondant sur ce que l'auteur dit qu'il avait vu saint Paul et qu'il avait reçu de lui le baptême; cette circonstance, loin d'affaiblir le poids du témoignage que nous en tirons, l'augmente et lui donne plus de force. Sans doute, dans le *Philopatris*, le christianisme, et en particulier le dogme de la Trinité, sont amèrement ridiculisés; et, si Lucien est innocent du *Philopatris*, on ne peut l'absoudre du tort d'avoir insulté les chrétiens dans la *Mort de Pérégrin*, qu'il suppose très-faussement avoir joué un grand rôle parmi les fidèles. On ne voit qu'avec horreur Lucien qualifier Jésus-Christ de « sophiste crucifié, » dans ce dernier morceau, et de tels blasphèmes expliquent les vives apostrophes des scoliastes grecs, qui, aux marges des manuscrits, écrivent fréquemment: « Maudit Lucien! auteur impie! exécrable bouffon! » Suidas, ou le grammairien que Suidas a copié, commence ainsi l'article qu'il lui a consacré : « Lucien, surnommé le blasphémateur, ou le médisant, ou l'athée, pour mieux dire. » Et il l'achève en ces mots: « On raconte qu'il mourut déchiré par des chiens pour avoir *fait rage* contre la vérité. Et, en effet, dans sa Vie de Pérégrin, il attaque le christianisme, et blasphème le Christ lui-même; l'impie! Aussi a-t-il été en ce monde justement puni de sa rage, et dans l'autre il héritera avec Satan du feu éternel. » Sans admettre avec Suidas que Lucien mourut dévoré par les chiens, en punition de ce qu'il avait plaisanté sur Jésus-Christ, car le silence des auteurs contemporains peut rendre cette anecdote douteuse, mais tout en faisant aussi large que possible la part de réprobation que mérite un écrivain qui, entrevoyant la vérité, s'attache à la rendre ridicule, nous signalons dans les écrits de Lucien un hommage indirect, involontaire, et pourtant réel, rendu au christianisme : il ressort des faits mêmes que l'auteur raconte, et qui concourent à établir, soit la certitude historique, soit la beauté morale de la religion chrétienne.

Martyrs en Asie (228).

Les Chrétiens que Lucien poursuivait de sa verve moqueuse doivent être surtout considérés en face de la persécution.

[166] Or, la sixième année de l'empire de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, il s'alluma une persécution violente contre les fidèles de l'Asie, dont Statius Quadratus était proconsul. Qui n'admirerait le courage et l'amour de ces fidèles soldats du Christ, eux dont les flagellations dépouillaient le corps, de manière à laisser voir, au travers, les veines et les artères, et qui cependant ne poussaient ni cris ni sanglots, tandis que le peuple, dont ils étaient entourés, éclatait, à la vue de telles horreurs, en larmes et en gémissements? La constance de ces martyrs, pendant leur torture, manifestait qu'ils s'étaient complétement dégagés de leur chair, ou plutôt que le Seigneur se tenait à leur droite et s'incarnait en eux. L'âme absorbée dans la grâce du Christ, ils dédaignaient cette heure de tourments terrestres, rachat d'une peine éternelle. Ayant sans cesse devant les yeux le feu qui ne finit point, qui ne sera jamais éteint, les flammes des hommes leur paraissaient fraîches et douces (229) : car le Seigneur était là présent, recevant l'oblation sanglante; et, non-seulement il les enflammait de l'amour de l'éternelle vie et leur distribuait les grâces dont il fortifie ses athlètes, mais encore il tempérait la violence de la douleur, pour que la torture du corps

(228) Tiré des *Actes de S. Polycarpe*, consignés dans la Lettre que l'Eglise de Smyrne écrivit à l'Eglise de Philomélie et aux autres, immédiatement après son martyre; Lettre dont Eusèbe a donné l'abrégé dans le ch. 14 du liv. IV de son *Histoire;* Lettre qui a été singulièrement estimée des anciens, et que l'on doit regarder comme l'un des plus précieux monuments de l'antiquité ecclésiastique. Joseph Scaliger, ce critique si difficile, dit que l'Histoire de l'Eglise n'a rien d'aussi touchant que les Actes de S. Polycarpe et des martyrs de Lyon, et qu'il ne les lisait jamais sans se sentir extraordinairement ému. *Animadvers. in Chron. Eusebii*, n. 2183, etc. *Voyez* Eusèbe, S. Jérôme, S. Irénée; et, parmi les modernes, Tillemont, t. II, p. 327; D. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. I, p. 674; D. Maréchal, *Concordance des Pères grecs et latins*, t. I; Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Polycarpe, évêque de Smyrne, martyr*, 26 janvier; S. Victor. *Les Fleurs des saints*, p. 43.

(229) Frigidus ipsis videbatur immanium carnificum ignis.

ne brisât point la vigueur de l'âme. Oui, le Seigneur était là, conversant avec eux, éprouvant et affermissant ces âmes, adoucissant leurs maux par sa présence, et leur promettant la couronne céleste si elles persévéraient jusqu'à la fin. De là leur mépris du proconsul, de là leur glorieuse patience : ils brûlaient de sortir de cette lumière terrestre pour passer aux lumineux et éternels tabernacles.

Intrépidité de Germanicus.

Le démon essaya contre eux de nombreuses attaques; mais il ne put prévaloir. Entre les chrétiens qu'on avait amenés à Smyrne pour les faire mourir, était un jeune homme, nommé Germanicus, qui marcha avec une généreuse intrépidité au combat contre les bêtes. Le proconsul essayant de le fléchir dans l'amphithéâtre, et lui disant d'« avoir pitié de son âge, » il ne lui répondit pas; mais, plein d'une sainte impatience, et par une inspiration particulière, il tira à lui une bête, se livrant à ses dents meurtrières, afin de sortir au plus tôt d'un monde impie. Alors la multitude, surprise et irritée du courage héroïque des chrétiens, se mit à crier tout d'une voix : Otez les impies! Que l'on cherche Polycarpe!

Présomption et apostasie de Quintus.

Sur ces entrefaites, un certain Quintus, Phrygien de nation, se présenta de lui-même au proconsul pour le martyre; mais sa faiblesse l'emporta sur sa volonté. Les bêtes ayant été lâchées sur lui, il fut frappé d'épouvante à leur aspect, et, le démon s'emparant du présomptueux qui s'était appuyé sur ses propres forces, au lieu de suivre les règles que l'Evangile prescrit pour les temps de persécution, il adora ce qu'il était venu détruire. Nous ne devons pas approuver ceux de nos frères qui d'eux-mêmes courent au martyre, mais bien ceux qui, se cachant pour le fuir, persévèrent jusqu'à la fin dans leur « passion, » lorsqu'ils ont été découverts.

Saint Polycarpe est arrêté.

Cependant Polycarpe, évêque de Smyrne, ayant appris qu'on le cherchait, n'en fut pas troublé. Il voulait rester dans la ville; mais, plusieurs le pressant de s'éloigner, il céda à leurs instances, et se retira à la campagne dans une maison assez rapprochée. Là, avec un petit nombre de fidèles, il passait les jours et les nuits à prier pour toutes les Eglises. Or, trois jours avant qu'il fût pris, et au moment où il priait, il eut une vision qui lui représentait le chevet de son lit en feu. Se tournant vers ses compagnons, il prophétisa, disant : Je dois être brûlé vif. Ceux qui le cherchaient le poursuivant de plus près, il alla se cacher dans une autre métairie, où les perquisiteurs arrivèrent aussitôt. Comme ils ne le trouvaient pas, ils saisirent deux petits esclaves, dont l'un, mis à la torture, avoua tout. Les siens l'ayant trahi, il devint impossible de le cacher. L'irénarque (230), dont le nom propre était Cleronomus, et qu'on désignait sous celui d'Hérode, avait hâte de le produire dans l'arène. Aussi, la veille du sabbat, à l'heure du souper, il envoya de la ville, avec l'enfant, une troupe de cavaliers armés, comme s'ils allaient se saisir, non d'un serviteur de Jésus-Christ, mais d'un brigand. A l'arrivée des soldats, vers le soir, Polycarpe était couché dans une chambre haute, d'où il pouvait encore fuir dans la campagne; mais il ne le voulut pas, disant : Que la volonté de Dieu s'accomplisse! Aussi longtemps qu'il l'a voulu, j'ai fui la mort; maintenant qu'il l'ordonne, je la désire. Et aussitôt il descendit, et se mit à converser avec eux. Ceux-ci, admirant son âge et sa fermeté, disaient : Fallait-il donc tant se presser pour arrêter ce bon vieillard? Polycarpe ordonna qu'on leur servît à manger et à boire autant qu'ils voudraient; puis il leur demanda une heure pour prier librement, ce qui lui fut accordé. Il pria debout, et avec une telle ferveur que, pendant deux heures, il ne put arrêter l'abondance des paroles qui sortaient comme d'elles-mêmes de son âme; ceux qui l'entendaient en étaient dans l'admiration, et plusieurs se repentirent d'être venus arrêter un vieillard si vénérable. Quand il eut fini sa prière, dans laquelle il avait intercédé pour tous, petits et grands, obscurs et illustres, et mentionné toutes les Eglises, l'heure de partir étant venue, il fut placé sur un âne

(230) Les *irénarques*, ou *commandants pour conserver la paix*, étaient les chefs de certains corps de soldats dits *stationnaires*, placés de distance en distance dans les provinces, afin de réprimer les malfaiteurs et de maintenir l'ordre. Cette institution remontait à Auguste. (Suet. *in Aug.* 32. Saint-Victor, *Les fleurs des saints*, p. 45.)

et conduit à la ville le jour du grand sabbat : on croit que c'était la veille de Pâques. L'irénarque Hérode et son père Nicétès accoururent au-devant de lui, le firent monter sur leur char, et, assis à ses côtés, ils le tentaient par ces paroles : Quel mal y a-t-il à dire Seigneur César (231), ou même à sacrifier pour sauver sa vie? et autres insinuations diaboliques. Polycarpe mit un frein à ses lèvres, et les écouta d'abord patiemment; il ne répondit rien, à l'exemple de Jésus-Christ; mais, comme on le pressait, il s'écria qu'à cela ne l'amèneraient jamais ni le feu, ni les fers, ni les tortures, ni les chaînes, ni la faim, ni l'exil, ni les flagellations. Ces hommes, perdant l'espoir de le fléchir, l'accablèrent alors d'injures, et le poussèrent hors du char, qui courait rapidement, avec tant de violence qu'en tombant il se blessa à la jambe. Mais, comme s'il n'eût rien souffert, il continua de marcher gaiement, et fut introduit dans le cirque. Or, un si grand tumulte y avait éclaté qu'en ce moment personne ne pouvait s'y faire entendre. A peine y était-il entré, qu'une voix, éclatant des profondeurs du ciel, lui dit : Polycarpe, bon courage! Cette voix, les chrétiens qui étaient dans le cirque l'entendirent, mais personne autre (232).

Polycarpe est présenté au proconsul.

On présenta le saint évêque au proconsul, qui lui demanda s'il était Polycarpe. Il répondit: Je le suis. Le magistrat, l'exhortant à le nier, lui dit : Prenez pitié de votre âge. Il ajouta : Jurez par le génie de César; criez : Qu'on ôte les impies; acclamation ordinaire contre les chrétiens. Soudain Polycarpe, les lèvres entr'ouvertes, et comme si quelqu'un parlait en lui, arrêta les yeux sur la foule idolâtre qui se pressait autour de l'arène, étendit la main vers elle, puis, poussant un profond soupir et contemplant la majesté du ciel, s'écria : Qu'on ôte les impies! Ce n'était pas une malédiction qu'il proférait contre les païens, mais l'expression de son désir ardent pour leur conversion, peut-être aussi une prédiction du tremblement de terre qui, par un juste jugement de Dieu, renversa la ville de Smyrne en 177, comme nous l'apprenons de Dion (233) et d'Aristide (234). Le proconsul insista et lui dit : Jurez par la fortune de César, et je vous relâcherai. Injuriez Christ. Polycarpe répondit : Voilà quatre-vingt-six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal ; il m'a, au contraire, comblé de biens : pourrais-je injurier mon Sauveur et mon Roi? Et, comme le magistrat le pressait toujours de jurer par la fortune de César, il repartit : Pourquoi me provoquer à jurer par ce que vous appelez le génie de César? Si vous feignez d'ignorer ce que je suis, je le dirai hautement. Ecoutez : Je suis chrétien. Voulez-vous connaître ma doctrine? fixez-moi un jour, et je vous en instruirai. Le magistrat dit : Persuadez le peuple. Polycarpe repartit : Pour vous, je dois vous parler; car on nous apprend à rendre aux princes et aux magistrats institués de Dieu l'honneur qui leur est dû. Mais ce peuple n'est pas mon juge, pour que je me justifie à ses yeux. En effet l'émotion où était le peuple le rendait incapable de profiter de ce que le saint aurait pu dire alors, soit pour sa justification, soit pour établir la vérité du christianisme. Le proconsul, prenant un ton sévère, lui dit : J'ai des bêtes auxquelles je vous exposerai, et qui vous mettront en pièces, si vous n'obéissez. Mais lui : Lâchez-les, répliqua-t-il, et que vos lions assouvissent sur moi leur rage : je me glorifierai dans mes tortures, je triompherai dans mes plaies (235). Plus je souffrirai, et plus je mériterai ; plus je partirai de bas, plus je monterai haut. Le magistrat dit à Polycarpe : Si vous méprisez les dents des bêtes, je vous ferai brûler vif. Polycarpe répondit : Vous me menacez d'un feu qui brûle une heure pour se refroidir et s'éteindre, parce que vous ignorez le jugement futur et le feu éternel réservé aux impies. Mais que tardez-vous? Ce que vous voulez faire, faites-le. Et, tandis qu'il parlait, la splendeur de la grâce céleste visita et illumina sa face, et le proconsul en était terrifié; mais il ne laissa pas d'envoyer son héraut, pour crier

(231) Donner à l'empereur le titre de *Seigneur*, au sens des païens, c'était le reconnaître pour un dieu.

(232) Cette voix, selon Middleton, ne fut entendue que d'*un petit nombre*. Ceci est contraire aux Actes de saint Polycarpe, où nous lisons οἱ πάροντες *ceux qui étaient présents*. Il y a dans Eusèbe πολλοί, *plusieurs*. Rufin se sert du mot *plurimi*, *un très-grand nombre*. Une voix du ciel doit, en pareil cas, avoir quelque chose de plus qu'humain, et des signes certains qui la distinguent d'une voix ordinaire.

(233) L. LXXI.

(234) *Or.* 20. 21, 22, 41.

(235) *II Cor.* XII, 30.

trois fois au milieu de l'amphithéâtre : Polycarpe a confessé qu'il était chrétien. Après cette proclamation, formalité usitée dans les jugements criminels, toute la multitude des Juifs et des gentils qui habitaient Smyrne entra en fureur, et se mit à crier. C'est, disaient les païens, le docteur de l'Asie, le père des chrétiens, le destructeur de nos idoles, le violateur de nos temples; et maintenant voilà qu'il a trouvé ce qu'il souhaitait. Et ils pressaient l'asiarque (236) Philippe de lâcher un lion sur lui. Mais il leur représenta qu'il ne le pouvait, parce que les jeux et les spectacles étaient finis. Alors ils s'accordèrent tous à crier : Que Polycarpe soit brûlé vif; car ce qu'il avait prédit devait être réalisé. Élevant donc sa prière vers le Dieu tout-puissant, et tournant vers les siens son visage vénérable, il leur dit : Vous voyez bien que je souffrirai la « passion » que j'avais prophétisée.

Polycarpe souffre le martyre, vers l'an 166 (237).

Le peuple alors, et principalement les Juifs (238), courut en foule aux thermes et aux chantiers, cherchant partout du bois. Le bûcher étant préparé, Polycarpe ôta sa ceinture et ses vêtements, et se baissa pour se déchausser, ce qu'il n'avait pas coutume de faire lui-même auparavant; car les fidèles se disputaient à qui lui rendrait cet office, afin de pouvoir toucher et baiser ses pieds nus. Les instruments en usage dans le supplice du feu ayant été apportés autour de lui, comme on voulait l'attacher au poteau, selon la coutume, avec une chaîne de fer : Laissez-moi ainsi, dit-il; Celui qui m'a donné de vouloir être brûlé pour lui, me donnera aussi la force de rester ferme sur le bûcher, sans y être attaché. C'est pourquoi on ne l'enchaîna pas, et on se contenta de lui lier les mains derrière le dos. Tel qu'un bélier choisi dans un grand troupeau pour être offert en holocauste à Dieu, dès qu'il eut touché le seuil de l'autel de son martyre, il dit, en contemplant les astres et le ciel : Seigneur, Dieu tout-puissant, Père de Jésus-Christ, votre Fils béni et bien-aimé, par qui nous avons reçu la grâce de vous connaître, Dieu des anges et des puissances, vous notre Résurrection, vous la mort du péché, Roi de la terre, Protecteur des justes qui vivent devant votre face, je vous bénis de m'avoir jugé digne d'être conduit à cette « passion, » de m'avoir fait participer à la couronne des martyrs, et boire un peu au calice de votre Christ, pour ressusciter à la vie éternelle dans l'incorruptibilité du saint Esprit. Recevez-moi aujourd'hui en votre présence comme une victime agréable que vous avez préparée vous-même, afin d'accomplir ce que vous avez prédit, vous qui êtes le vrai Dieu, incapable de mensonge. C'est pourquoi je vous loue de toutes choses; je vous bénis, je vous glorifie par le Pontife éternel, Jésus-Christ votre cher Fils, qui, dans l'union du saint Esprit, règne avec vous maintenant et dans tous les siècles des siècles! Dès qu'il eut fini sa prière et dit Amen, le feu ayant été mis au bûcher, la flamme monta au ciel comme un incendie. Alors on vit un miracle surprenant, que ceux qui en furent les témoins publièrent ensuite; car la flamme, se courbant en arc, et représentant une voile de navire enflée par le vent, entourait, dans un mol embrassement, le corps du martyr, sans en altérer les membres sacrés. Ce corps n'avait pas l'odeur infecte d'une chair brûlée, mais la douce senteur d'un pain nouvellement cuit, et la blanche splendeur de l'or et de l'argent sortant de la fournaise; et tout autour on respirait dans l'air comme une odeur d'encens, de myrrhe, et d'aromates embrasés. Or les persécuteurs, voyant que le feu ne pouvait le consumer, dirent à un confecteur, c'est-à-dire à l'un de ceux qui étaient chargés d'achever les bêtes et les gladiateurs blessés à mort dans l'amphithéâtre, d'aller enfoncer son poignard dans

(236) L'asiarque était un délégué choisi chaque année par le conseil commun de toute l'Asie, pour présider à tout ce qui concernait la religion, dont les combats de l'amphithéâtre et les spectacles faisaient partie. Il paraît qu'en ce temps l'assemblée générale de l'Asie se tenait à Smyrne, et non à Ephèse. Du moins est-il certain, par les marbres d'Arundel, que cela se pratiqua quelquefois.

(237) Tillemont place le martyre de saint Polycarpe en 166, et Basnage en 169. Il mourut à cent vingt ans selon le dernier, qui lui fait passer dans l'épiscopat les 86 ans pendant lesquels il dit lui-même avoir servi Jésus-Christ. Tillemont, au contraire, pense que saint Polycarpe désigne par là tout le temps pendant lequel il avait professé la religion chrétienne, à laquelle il s'était converti fort jeune, et qu'il mourut âgé d'environ cent ans. On ne peut douter que le sentiment de Tillemont ne soit le plus probable. Saint Irénée parle de saint Polycarpe comme d'un homme fort âgé. Nous avons dit (t. X, col. 451) qu'il s'était converti vers l'an 80, et il était évêque de Smyrne en 94.

(238) Præcipue Judæi, alacri animo, ut solent, ad ista juvantibus.

le saint corps, ce qu'il fit. Le sang jaillit en si grande abondance qu'il éteignit le feu (239). Le peuple, reconnaissant par là la différence de la mort des chrétiens d'avec celle des infidèles, fut saisi d'épouvante. C'est ainsi que Polycarpe, évêque de la sainte Eglise de Smyrne, consomma sa « passion, » et que tout ce qui lui avait été révélé fut accompli.

Reliques de saint Polycarpe.

Cependant l'esprit malin, cet esprit envieux et ennemi des justes, voyant la gloire de cette mort et le grand accomplissement de cette « passion, » conçut le dessein d'empêcher que le corps ne pût être enlevé par les chrétiens, quoique beaucoup souhaitassent d'avoir ces saintes reliques. Il suggéra donc à Nicétès, père d'Hérode et frère d'Alcès, de pousser le proconsul à ne pas permettre que les fidèles donnassent la sépulture au corps du martyr, de peur, disaient-ils, qu'abandonnant le Crucifié ils ne se missent à adorer Polycarpe à sa place. Nicétès disait cela à l'instigation des Juifs, qui avaient vu les chrétiens se préparer à enlever du bûcher les restes du martyr. Comme si nous pouvions jamais abandonner le Christ, lui qui, chargé de nos péchés, a souffert et est mort sous leur poids, et adresser à quelqu'autre nos adorations! En effet, si nous honorons les martyrs comme des disciples fidèles et dévoués, si nous les prions d'obtenir que nous méritions de devenir un jour participants et compagnons de leur gloire, c'est au seul Fils de Dieu qu'est réservé notre adoration et notre culte de latrie (240). Le centurion, en présence du différend qui s'était élevé entre les chrétiens et les Juifs, fit brûler le corps. Les fidèles en recueillirent les ossements comme des pierres précieuses, et les déposèrent en un lieu convenable, où ils comptaient, avec la grâce de Dieu, s'assembler pour célébrer le jour de son heureuse naissance, c'est-à-dire de son martyre (*diem natalem*).

Actes de saint Polycarpe.

Tels sont les Actes de saint Polycarpe, qui souffrit avec douze autres martyrs, dont les noms, à l'exception de celui de Germanicus, ne sont point parvenus jusqu'à nous. Mais il a mérité, entre tous, la primauté du culte, et les gentils eux-mêmes l'appelaient encore le Maître après sa mort. Aimons à être ses disciples, comme il a aimé à être le disciple de Jésus-Christ. En union avec les apôtres et tous les justes de toutes les Eglises, bénissons Dieu le Père tout-puissant, et notre Seigneur Jésus-Christ, Sauveur des âmes, Maître de nos corps, Pasteur de toute l'Eglise catholique; bénissons l'Esprit par qui toutes choses nous sont révélées. Ainsi parlait l'Eglise de Dieu qui habitait Smyrne à l'Eglise de Dieu de Philomélie (241), et à toutes les Eglises catholiques de la terre (242), leur souhaitant surabondance de miséricorde, de paix et de charité en Dieu le Père et en notre Seigneur Jésus-Christ. Elle ajoutait : « Vous m'avez fréquemment demandé de vous faire connaître les Actes du martyre du bienheureux Polycarpe : voilà que je vous les envoie par notre frère Marc; et, maintenant que vous les avez, communiquez-les par lettres à toutes les Eglises, afin que partout Dieu soit béni dans l'élection de ses saints. A lui la gloire, l'honneur, la puissance, la grandeur, par Jésus-Christ notre Seigneur, dans tous les siècles des siècles! Saluez tous vos saints; tous ceux qui sont avec nous vous saluent. Evariste, qui a écrit ces Actes, vous salue, et toute sa maison avec lui. Polycarpe a souffert le martyre le sept des calendes de mai, le jour du grand sabbat, à la huitième heure (c'est-à-dire le 25 avril (243), à deux heures après midi).

(239) Des auteurs ont prétendu qu'il était sorti une colombe du côté percé de saint Polycarpe; ce que Middleton traite de fable ridicule. Mais on ne trouve ce fait que dans quelques manuscrits modernes. Eusèbe, Rufin, Nicéphore, et les Menées de Grecs n'en disent rien. Le Moine (*Prolegom. ad varia sacra*), D. Ceillier, etc., pensent que quelque copiste inexact ou ignorant aura substitué *περιστέρα, une colombe*, à ἐπ' ἀριστερα, qui signifie *du côté gauche*; ce qui aura donné lieu à l'histoire de la colombe. Quant à ce qui est rapporté des flammes, qu'elles s'étendirent en forme d'arc et qu'elles épargnèrent le saint, on ne peut douter que ce n'ait été un vrai miracle. Dire, comme Middleton, que le vent peut naturellement dépouiller le feu de la propriété de brûler et l'étendre en forme d'[illegible] autour d'un corps, c'est une supposition chimérique et plus incroyable que tous les miracles. D'où pouvait venir, d'ailleurs, cette agréable odeur qui se répandit alors dans tout l'amphithéâtre?

(240) Illum siquidem, utpote Filium Dei adoramus; martyres vero tanquam Domini discipulos et imitatores merito diligimus.

(241) Ville de Lycaonie, suivant Pline; de Pisidie, selon d'autres, de la grande Phrygie, suivant Ceillier.

(242) De là vient, sans doute, qu'à la tête de quelques exemplaires de la Lettre de l'Eglise de Smyrne, on lit le nom de l'Eglise de Philadelphie.

(243) Selon Ceillier, saint Polycarpe aurait enduré le martyre le 23 février 166.

Il a été pris par Hérode, Philippe le Trallien étant pontife, et Statius Quadratus proconsul. Grâces soient rendues à notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire, l'honneur, la grandeur, le trône éternel, de génération en génération. » Il est dit à la fin : « Caïus a copié cet exemplaire sur la copie d'Irénée, disciple de Polycarpe; moi, Socrate, je l'ai écrit d'après l'exemplaire de Caïus; et moi, Pionius, d'après les exemplaires précédents que je trouvai à l'aide de la révélation qui m'en fut faite par le bienheureux Polycarpe, et déjà fort altérée par le temps. Que le Christ me reçoive dans son royaume avec ses élus! Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, dans les siècles des siècles! Amen. » On voit, par cette note, qu'Irénée, disciple du martyr, fut un des plus empressés à se procurer la Lettre de l'Eglise de Smyrne. Au temps de saint Irénée, il y eut un Caïus qui put le connaître soit à Rome soit dans les Gaules : c'était un de ces évêques qui, sans avoir de siége fixe, allaient prêcher l'Evangile aux nations; et il n'est pas improbable que ce Caïus, connu dans l'Histoire ecclésiastique, est le même qui copia, d'après l'exemplaire d'Irénée, les Actes de Polycarpe. Enfin, alors même qu'on ajournerait à l'époque de la persécution de Dèce le martyre de saint Pionius, prêtre de l'Eglise de Smyrne, il peut avoir été le même qui se préoccupa pieusement de recueillir et de multiplier la Lettre de cette Eglise à celle de Philomélie.

Résumé de la Lettre de l'Eglise de Smyrne touchant le martyre de saint Polycarpe. Doctrine qu'elle renferme.

Laissons maintenant D. Ceillier (244) s'expliquer sur ce monument.

« Les chrétiens de l'Eglise de la ville de Philomélie dans la grande Phrygie, » dit-il, « ayant prié ceux de Smyrne de leur mander en détail comment saint Polycarpe avait consommé son martyre, ceux-ci leur écrivirent la Lettre que nous avons encore, et la leur envoyèrent par un nommé Marc ou Martien. Ils se servirent pour la composer d'Evariste, au nom duquel ils saluent les fidèles de Philomélie.

« Mais, quoique cette Lettre fût adressée particulièrement aux chrétiens de Philomélie, ils y étaient néanmoins priés, de la part des fidèles de Smyrne, de la communiquer aux autres Eglises, afin qu'elles glorifiassent aussi le Seigneur des grâces toutes particulières qu'il fait à ses élus. C'est pourquoi l'inscription de la Lettre porte : « L'Eglise « de Smyrne à l'Eglise de Philomélie, et à tous « les diocèses de la sainte Eglise catholique. » D'autres, au lieu de « Philomélie, » lisent « Philadelphie, » parce que, cette Lettre étant circulaire, on la remplissait du nom de diverses Eglises auxquelles on l'envoyait.

« Les fidèles de Smyrne, après avoir décrit dans cette Epître l'histoire du martyre de saint Polycarpe, ajoutent qu'ils espèrent s'assembler tous les ans au lieu où ils avaient mis ses ossements, pour y célébrer avec joie le jour et la fête de son martyre : ce qui fait voir que cette Lettre fut écrite l'année même de la mort de saint Polycarpe, c'est-à-dire l'an 166.

« On trouve dans cette Lettre, non-seulement l'histoire du martyre de saint Polycarpe que nous avons rapportée plus haut, mais encore celle de saint Germanicus et de douze autres chrétiens de Philadelphie, qui avaient été exposés aux bêtes à Smyrne quelques jours avant saint Polycarpe. On y fait aussi le récit de la triste chute d'un Phrygien, nommé Quintus, qui, s'appuyant trop sur ses propres forces, et écoutant trop facilement un désir indiscret de mourir pour la foi, donna bientôt des marques de sa faiblesse. Car, s'étant présenté lui-même aux persécuteurs, à peine eut-il aperçu les bêtes auxquelles on voulait l'exposer, qu'il sentit que toute sa résolution l'abandonnait, et qu'il se laissa persuader de sacrifier. Sur quoi les chrétiens de Smyrne font cette sage réflexion : Que nous devons être extrêmement retenus à louer ceux qui, par une présomption téméraire, préviennent la recherche des juges; et qu'au contraire ceux-là sont dignes de nos louanges et de la gloire du martyre, qui, se défiant d'eux-mêmes, se tiennent cachés et ne sortent de leur retraite que par l'ordre de Dieu. Aussi voyons-nous, ajoutent-ils, que l'Evangile prescrit aux fidèles cette conduite humble et prudente, et que, dans le même temps que l'imprudent Phrygien, pour l'avoir négligée, se rend, cède, et est vaincu, le sage Polycarpe, pour l'avoir suivie, se soutient, résiste, et triomphe. On y voit encore que les

(244) *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. I, p. 695.

plus grands saints se faisaient un devoir de respecter les puissances de la terre (245), et qu'ils étaient persuadés que la mort qu'ils enduraient pour Jésus-Christ leur procurait sans aucun délai la possession du souverain Bien, et une vie éternellement heureuse; qu'il se faisait quelquefois des prodiges dans le moment qu'ils consommaient leur martyre; que les Juifs se mêlaient avec les païens lorsqu'il s'agissait de persécuter les chrétiens, et qu'ils faisaient alors leurs efforts pour empêcher qu'on ne permît aux chrétiens d'enlever les reliques des martyrs, disant qu'ils abandonneraient le culte du Crucifié pour mettre Polycarpe en sa place, s'ils pouvaient avoir de ses reliques; mais que la foi des chrétiens était que, quoiqu'il leur fût permis d'honorer les saints et de s'adresser à eux pour obtenir par leur intercession d'avoir part à la gloire dont ils jouissent, ils étaient toutefois persuadés que c'était à Dieu seul qu'ils devaient offrir leurs vœux et leurs prières, et qu'ils ne devaient adorer que le Fils unique de Dieu; qu'ils révéraient les reliques des martyrs, qu'ils les conservaient comme des pierres précieuses, et qu'ils s'assemblaient au lieu qu'ils avaient jugé digne de les renfermer, pour y célébrer le jour de la fête du saint dont étaient ces reliques. Sur la fin de cette Lettre, les chrétiens de Smyrne rendent gloire aux trois Personnes de la sainte Trinité en ces termes : Unissons-nous aux apôtres et à tous les justes de l'Eglise du ciel et de celle de la terre; et bénissons tous d'une voix Dieu Père tout-puissant; bénissons Jésus-Christ notre Seigneur, le Sauveur de nos âmes, le Maître de nos corps, et le Pasteur de l'Eglise universelle; bénissons le Saint-Esprit par qui toutes choses nous ont été révélées.

« Les critiques les plus sévères ont trouvé tant d'onction dans cette Lettre, qu'ils se sont cru obligés d'avouer qu'il n'y avait rien de plus touchant dans toute l'Histoire de l'Eglise, et qu'ils ne pouvaient en soutenir la lecture sans se sentir comme transportés hors d'eux-mêmes (246). Saint Irénée avait eu une copie de cette Lettre (247); Caïus, son disciple, la transcrivit, et après lui un nommé Socrate de Corinthe, et un autre qui se nommait Pionius. Eusèbe en a aussi inséré la plus grande partie dans son *Histoire ecclésiastique*. Elle se trouve dans le Ier tome des *Vies des Pères d'Orient* du P. Halloix, dans le IIe tome des *Actes des saints* du mois de juillet par Bollandus, dans le Ier tome des Dissertations choisies de Tentzélius, et dans tous les recueils qui renferment l'Epître de saint Polycarpe aux Philippiens. D. Ruinart lui a donné place parmi les *Actes sincères des martyrs*; et c'est sur cette édition que Drouet de Maupertuy l'a traduite en français. Nous en avons une traduction allemande par Geoffroy Arnold, et une latine fort ancienne donnée par Ussérius, sur deux manuscrits. Mais cette dernière, quoique bien écrite, n'est pas fidèle, et ajoute quelquefois à son original; ce qui la fait regarder plutôt comme une paraphrase que comme une simple version. Le P. Halloix est le premier qui l'ait traduite du grec. »

Eloge de Polycarpe (248).

Saint Ignace, évêque d'Antioche, dit de saint Polycarpe qu'il avait la science de Dieu (249), et lui rend ce témoignage qu'il était pur et irrépréhensible dans sa conduite, que son âme était affermie en Dieu (250). Aussi les fidèles avaient pour sa vertu une si grande vénération qu'ils ne lui permettaient pas d'ôter lui-même sa chaussure; chacun s'empressant de lui rendre cet office pour pouvoir baiser ses pieds (251). Son mérite n'était pas même inconnu aux païens et aux Juifs; mais, au lieu de le respecter, ils lui

(245) *Edocti namque sumus principibus et potestatibus a Deo ordinatis honorem, prout decet, qui nobis non officiat, dare.*

(246) Hæc sunt vetustissima illa Ecclesiæ martyria quorum lectione piorum animus ita afficitur, ut nunquam satur inde redeat : quod quidem ita esse unusquisque pro captu suo et conscientiæ modo sentire potest. Certe ego nihil unquam in Historia ecclesiastica vidi a cujus lectione commotior recedam, ut non amplius meus esse videor. (Joseph Scaliger, *ad Euseb.*, p. 121.)

(247) Cela paraît par une annotation qu'Ussérius a trouvée dans les manuscrits, à la fin de la Lettre.

(248) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. I, p. 676.

(249) *Scribes vicinis Ecclesiis tanquam qui scientiæ Dei compos sis* (Ignat., *ad Polycarp.*, n. 8.)

(250) *Suscipiens tuum propositum in Deo firmatum velut super petram immobilem summis eveho laudibus, dignus habitus inculpata tua facie qua utinam fruar in Deo. Obsecro te in Dei gratia qua indutus es ut ad cursum tuum adjicias.* (*Ibid.*, n. 1.)

(251) *Exstructo igitur rogo, Polycarpus, omni veste deposita, ac soluto cingulo, calceos etiam sibi ipse detrahere tentabat : quod quidem antea facere minime consueverat; quippe cum singuli fidelium quotidie inter se ambitiose certarent, quisnam prior corporis ipsius cutem contingeret.* (Euseb., *Hist.* l. IV, c. 15, et *Acta Polycarpi*.)

en faisaient un crime. En effet, on a vu que, ce saint étant sur le point d'être immolé à leur fureur, ils se mirent à crier avec grand bruit : C'est le docteur de l'Asie, le père des chrétiens, le destructeur de nos dieux ; c'est lui qui a appris à tant d'hommes à ne point sacrifier aux dieux, et à ne point les adorer (252). Saint Irénée fait aussi un portrait admirable de saint Polycarpe dans sa Lettre à Florin (253). On voit encore le tombeau de l'illustre martyr à Smyrne dans une petite chapelle.

Lettres de saint Polycarpe (254).

Indépendamment de l'Epître de saint Polycarpe aux Philippiens (255), écrite l'an 107, l'année même du martyre de saint Ignace, évêque d'Antioche, l'évêque de Smyrne en écrivit plusieurs autres, tant aux Eglises voisines qu'à divers particuliers (256) : mais ces Lettres sont perdues, et les fragments que l'on en produit paraissent supposés (257). Saint Jérôme (258) met saint Polycarpe au nombre de ceux qui ont écrit contre Ébion et d'autres hérétiques ; faisant sans doute allusion à l'Epître aux Philippiens, où le saint martyr établit la réalité de l'incarnation et d'autres principes contraires à ce qu'enseignaient ces dissidents. Le même Père (259) enseigne qu'on lui avait attribué une traduction latine des ouvrages de saint Polycarpe ; ce qu'il désavoue, en déclarant qu'il n'a pas assez de génie pour faire paraître en une langue étrangère des choses si relevées avec la même beauté qu'elles ont dans leur langue originale.

Livres supposés à saint Polycarpe.

Saint Maxime (260), le vénérable Bède et Adon citent, sous le nom de l'illustre martyr, un écrit intitulé : *Doctrine de saint Polycarpe*, rejeté comme apocryphe par les plus habiles, de même que la Lettre aux Athéniens, dans laquelle on dit qu'il faisait mention de saint Denys l'Aréopagite (261), et une autre Lettre à saint Denys même, que Suidas lui attribue (262). Il faut en dire autant d'un ouvrage renfermant l'histoire de la mort de saint Jean l'évangéliste, qui se trouvait, sous le nom de saint Polycarpe, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Flore, en France.

Martyre des saints Ptolémée, Lucius, etc., *à Rome, vers l'an* 166 (263).

A l'époque même où l'on persécutait les

(252) *Universa multitudo gentilium ac Judæorum qui Smyrnam incolebant incredibili furore et ingenti strepitu acclamavit : Hic est doctor Asiæ et pater christianorum, eversor numinum nostrorum, qui multis præcepit ne sacrificent, neve deos immortales adorent.* (Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 15.)

(253) *Voy.* t. X, col. 451.

Vidi te (ait Irænus), *cum adhuc puer essem in inferiore Asia apud Polycarpum, splendide agentem in palatio et magnopere laborantem ut te illi approbares. Etenim ea quæ tunc temporis gesta sunt melius memoria teneo quam illa quæ nuper acciderunt. Adeo ut et locum ipsum possum dicere, in quo beatissimus Polycarpus sedens disserebat, processus quoque ejus et ingressus, vitæque totius formam et corporis speciem; sermones denique quos ad populum habebat et familiarem consuetudinem quæ illi cum Joanne, ut narrabat, et cum reliquis qui ipsum Dominum viderant, intercesserat, et qualiter dicta illorum commemorabat, et quæcunque de Domino ab iisdem audierat. De miraculis quoque illius ac de doctrina, prout ab iis qui Verbum vitæ ipsi conspexerant Polycarpus acceperat, eodem prorsus modo referebat, in omnibus cum Scriptura sacra consentiens. Hæc ego divina mihi largiente gratia tunc studiosius audiebam, non in charta, sed in corde meo audita adscribens; eademque per Dei gratiam assidue repeto ac revolvo. Et in conspectu Dei affirmare possum beatum illum et apostolicum presbyterum, si quid ejusmodi unquam audiisset, exclamaturum continuo, et obturatis auribus suis dicturum fuisse, prout ipsi moris erat : Deus bone! quæ me in tempora reservasti, ut hæc sustinerem, atque ex hoc ipso loco aufugiturum in quo, seu stans, seu sedens ejusmodi sermones audiisset.* (Apud Euseb., *Hist.*, l. v, c. 20.)

(254) Ceillier, *loc. cit.*, p. 681.

(255) *Voy.* t. X, col. 1120.

(256) *Sed et ex Epistolis illius id liquido comprobari potest, quas ille partim ad vicinas Ecclesias ut eas confirmaret, partim ad quosdam e fratribus misit, admonens illos et exhortans.* (Iren., apud Euseb., *Hist.*, l. v, c. 20.)

(257) Feu-Ardent a fait imprimer avec des ouvrages de saint Irénée cinq passages qui sont attribués à saint Polycarpe par un auteur du VIe siècle, nommé Victor de Capoue. On les trouve encore au t. II des *Pères apostoliques* de Cotelier. Mais on y remarque certains traits qui en font voir évidemment la fausseté. Il y est dit, par exemple, que saint Jacques, frère de saint Jean, a souffert le martyre le dernier de tous les apôtres ; ce qui est contraire à la vérité de l'Histoire, et indigne de saint Polycarpe. Il y est dit encore qu'*on disait* que saint Jean avait été mis dans une chaudière d'huile bouillante pour le nom de Jésus-Christ : or, un disciple de saint Jean aurait-il appuyé ce fait sur le rapport d'autrui, lui qui pouvait l'avancer comme le sachant de source et de saint Jean lui-même, ou au moins de quelques-uns de ses condisciples ?

(258) Hieronym., *Lib. adv. Helvidium*, p. 141.

(259) Idem, epist. 52, *ad Lucinum.*

(260) Apud Cav., *Hist. litterar.*, et Fabricium, t. V, p. 50.

(261) Apud Pearson, *De Ignat.*, t. I, p. 159.

(262) Suidas, Litter. 11, p. 560 ; et Maxim., *in Dionys. Areopagit.*, p. 7 in Prologo.

(263) S. Justin, Apol. 2. Genoude, *les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. I, p. 427. Eusebe, *Hist.*, l. IV, c. 17. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Ptolémée, S. Luce, et un troisième compagnon, martyrs à Rome*, 19 octobre.

fidèles à Smyrne et dans plusieurs autres villes de l'Asie, saint Ptolémée et deux autres furent condamnés à Rome par le préfet Urbicus, sans autre motif, sinon qu'ils étaient chrétiens. Voici dans quelles circonstances :

Une femme avait un mari extrêmement débauché ; elle était elle-même de mœurs peu régulières ; mais, devenue chrétienne, elle ne se contenta pas de changer de conduite, elle voulut encore tirer son mari de ses criminelles habitudes. Elle lui parlait de la doctrine de Jésus-Christ, elle lui montrait dans l'avenir les feux éternels réservés à ceux qui vivent au gré de leurs passions et refusent d'écouter le langage de la raison : mais celui-ci, loin de renoncer à ses désordres, s'y plongea de plus en plus, au point d'aliéner entièrement de lui le cœur de sa femme. Elle crut ne pouvoir sans crime rester avec un mari dont les passions effrénées souillaient le mariage et ne respectaient aucune loi. Elle résolut donc de quitter sa couche, et de demander une séparation légale (264). Toutefois ses amis l'engagèrent à user de patience, à différer encore. Ils lui représentaient que son mari pouvait changer, ou du moins lui donner cet espoir. Elle se laissa gagner, et se fit violence pour rester avec lui. Mais, dans un voyage qu'il fit à Alexandrie, il lui déclara qu'il ferait pis encore. Alors elle craignit d'être la complice impie et sacrilége de ses turpitudes, si elle continuait à partager sa table et son lit : elle lui envoya donc un libelle de séparation.

Ce digne mari, qui aurait dû se réjouir de ce que sa femme, qui se livrait auparavant au vin et à tous les genres d'excès, avec des esclaves et des ouvriers, non-seulement était changée, mais voulait le changer lui-même, refusa le libelle et l'accusa d'être chrétienne. Aussitôt elle présenta à l'empereur une requête, demandant qu'il lui fût permis de régler ses affaires domestiques, et promettant de répondre ensuite à l'accusation. L'empereur accueillit sa demande.

Son mari ne pouvait plus la poursuivre; mais alors il tourna sa fureur contre un certain Ptolémée qui l'avait instruite dans la religion chrétienne. Voici comme il parvint à ses fins. Il pria un centurion de ses amis de se saisir de la personne de Ptolémée pour le jeter en prison, et de se borner à lui demander s'il était chrétien. Ptolémée, qui avait horreur du mensonge et de la moindre dissimulation, n'hésita pas un moment à répondre qu'il l'était en effet. A ce mot, le centurion le jeta dans un cachot dont on le tira après de longues souffrances pour le conduire devant le tribunal d'Urbicus, préfet de Rome. Celui-ci lui adressa la même question, et en obtint la même réponse. Ptolémée, plein d'une noble confiance qu'il avait puisée à l'école de Jésus-Christ, confessa une seconde fois le nom chrétien, car nous ne pouvons nier en pareille circonstance que pour deux raisons : ou parce que nous condamnons la chose dont il s'agit, ou parce qu'elle nous condamne nous-mêmes et nous force à rougir; mais rien de semblable ne se rencontre dans un vrai chrétien. Sur la sentence d'Urbicus, Ptolémée est traîné au supplice. Cette injustice révolte un autre disciple nommé Lucius, qui se trouvait là par hasard. Il interpelle le préfet en ces termes : Pourquoi condamnez-vous un homme qui n'est accusé ni d'adultère, ni de vol, ni d'homicide, ni de rapt; qui n'est, en un mot, convaincu d'aucun crime, et qui seulement confesse le nom chrétien? Croyez-moi, Urbicus, ce jugement ne s'accorde pas avec les intentions du pieux empereur (265), ni du philosophe, fils de César (266), ni du sacré sénat. Urbicus, sans autre réponse, dit à Lucius : Il me paraît que vous êtes aussi de ce nombre? — Oui certainement, répond Lucius. Alors le préfet commande qu'il soit immédiatement conduit au supplice. Et Lucius, de son côté, lui rend grâces de ce qu'il le délivre de pareils maîtres, et lui ouvre la voie pour remonter vers son Père, le Roi des cieux. Il en survint un troisième qui fut livré au même supplice.

Des Actes de saint Ptolémée (267).

On ne peut douter de l'antiquité ni de l'authenticité des Actes de leur martyre, puis-

(264) On ne peut conclure du texte S. Paul, *I Cor.* VII, 4, que l'infidélité de l'une des parties puisse en aucun cas rompre le lien conjugal qui la lie avec celle qui embrasse la foi : mais il peut y avoir des causes légitimes de séparation, sans préjudice du lien qui demeure toujours subsistant. C'est ce qui a été établi l. IX, note 2216.

(265) Marc-Aurèle, surnommé *Pieux* comme Antonin.

(266) Lucius Verus, dont le père était mort avec le simple titre de César qu'il avait reçu d'Adrien.

(267) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. I, p. 698.

que saint Justin les a insérés dans celle de ses Apologies qui est la seconde selon l'ordre des temps, quoiqu'on la mette la première dans les imprimés. Eusèbe a aussi inséré ces Actes au ch. 17 du IVe livre de son *Histoire ecclésiastique;* et c'est de là, et de l'Apologie de saint Justin, que les ont tirés D. Ruinart et les autres collecteurs des Actes des saints, pour leur donner place dans leurs recueils.

Seconde Apologie de saint Justin, indiquée la première dans ses Œuvres imprimées (268).

[167]. Saint Justin prit occasion d'un jugement si cruel et en même temps si précipité pour montrer l'injustice des procédures contre les chrétiens, et il présenta aux empereurs une seconde Apologie, en faveur de notre religion, au risque d'être dénoncé à son tour, comme l'avait été Ptolémée; car, si celui-ci avait trouvé un délateur dans le mari de la femme convertie, Justin, qui venait de confondre dans plusieurs conférences publiques, le cynique Crescent, devait s'attendre à tout de la part de ce philosophe, ennemi ardent des fidèles, et que Marc-Aurèle aimait avec passion, malgré ses amours infâmes et sa cupidité.

Quelques critiques (269) ont avancé que les deux Apologies n'en faisaient qu'une seule, et que la seconde n'était que comme une préface de la première, ou un morceau ajouté après coup, et qui en dépendait. La raison dont ils se prévalent, c'est que Justin demande, à la fin de cet écrit, que son livre soit rendu public, afin que l'on connaisse ce que sont les chrétiens : or, cet écrit ne suffisant pas pour faire connaître les fidèles, c'est, concluent les critiques, la grande Apologie qu'il demande que l'on publie. On se prévaut encore du témoignage d'Eusèbe (270), qu'on prétend avoir confondu la seconde Apologie avec la première : mais, comme on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'Eusèbe a indiqué deux Apologies de saint Justin, on explique qu'il n'y en eut qu'une qui fut bien reçue de l'empereur et rendue publique, mais que l'autre fut supprimée, et c'est ce qu'Eusèbe avait voulu insinuer en appelant la première ou la grande Apologie δεδηλωμένη, c'est-à-dire, comme on l'interprète, « celle qui a été rendue publique. » Ces raisons ne sont pas assez fortes pour nous faire abandonner l'opinion des anciens et des plus habiles critiques du XVIe siècle, qui ont regardé les deux Apologies qui nous restent, sous le nom de saint Justin, comme deux ouvrages différents, et écrits en des temps divers. En effet, quoique la seconde Apologie soit beaucoup moins longue que la première, et qu'elle entre dans un moindre détail des dogmes de notre religion, et des difficultés que les païens formaient contre notre doctrine, elle ne laisse pas d'en dire assez pour faire connaître les chrétiens. D'ailleurs, l'étendue avec laquelle Justin en avait parlé, le dispensait de s'étendre de nouveau sur le même sujet : ce qu'il aurait fait toutefois s'il l'avait cru nécessaire; et il paraît même s'y engager pour la suite, dans le cas où on le lui permettrait. « Si vous nous accordez, » dit-il, « ce que nous vous demandons, nous aurons moyen de faire voir la vérité à tout le monde ; car c'est pour cela seul que nous avons fait ce discours. » A l'égard d'Eusèbe, il est incontestable qu'il a distingué les deux Apologies (271), puisqu'il met la première sous le règne d'Antonin le Pieux, et la seconde sous celui de Marc-Aurèle, longtemps après la précédente ; et une preuve évidente que par la seconde il entend celle dont il est ici question, c'est qu'après avoir dit (272) que saint Justin fit une seconde Apologie, il en cite un passage relatif au philosophe Crescent, que nous lisons encore, et que l'on prétend mal à propos être la préface ou une dépendance de la première. Au reste, c'est prêter à Eusèbe que de lui faire dire qu'une des deux Apologies de saint Justin fut supprimée, et qu'il n'y eut que la première qui reçut de la publicité. Le terme grec δεδηλωμένη dont Eusèbe se sert n'a point ce sens, et signifie seulement qu'il avait déjà parlé plus haut de l'A-

(268) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 18.

(269) Papebrochius *ad diem 13 Aprilis*, p. 106, n. 13 ; et Grabius, *Præfat. in Apol. 2 Justin.*

(270) *Hist.*, l. IV, c. 16.

(271) *Idem porro Justinus alios etiam libros qui fidei nostræ defensionem continent imperatori Antonino Pio et senatui Romano nuncupavit.* (Euseb, l. IV, c. 11.) *Iisdem temporibus Justinus cum alterum librum pro fidei nostræ defensione imperatoribus supra memoratis obtulisset.* (Idem., *ibid.*, I, 16.) *Pro religione Christi plurimum laboravit Justinus in tantum ut Antonino Pio et senatui librum .. et alium librum successoribus ejusdem Antonini daret.* (Hieronym., *in Catalogo.*) *Voy.* aussi Photius, *cod.* 231.

(272) *In Chronico*, et *Hist.*, l. IV, c. 16.

pologie qu'il cite en cet endroit. La suite de son discours en est une preuve ; et ce qui l'établit encore mieux, c'est qu'au même chapitre, pour indiquer les empereurs dont il avait été question dans les chapitres précédents, Eusèbe emploie le même terme : « Justin ayant, dans le même temps, présenté aux empereurs dont nous avons ci-dessus parlé, δεδηλωμένοις ἄρχουσι, une IIe Apologie pour la défense de notre foi, reçut la couronne du martyre par les artifices du philosophe Crescent. »

Elle est adressée à Marc-Aurèle et au sénat.

Justin adressa cette seconde Apologie non-seulement (273) aux empereurs, mais encore à tous les Romains, particulièrement à ceux du plus haut rang, c'est-à-dire au sénat. Ces empereurs étaient Marc-Aurèle et Lucius Vérus, ainsi qu'Eusèbe (274) nous l'assure, et après lui saint Jérôme (275), la Chronique d'Alexandrie (276), Photius (277), et un grand nombre d'écrivains postérieurs. Justin lui-même indique assez clairement que c'était à l'empereur qu'il parlait dans cette Apologie, lorsqu'il lui dit : « Une femme vous avait présenté une requête à vous, auguste empereur. » Et, sur la fin, il prie ceux auxquels il s'adresse de permettre que son discours soit rendu public par un acte signé de leurs mains ; ce qui, selon la remarque des jurisconsultes (278), était réservé aux empereurs.

On objecte que, si cette Apologie avait été présentée aux successeurs d'Antonin, Marc-Aurèle et Lucius Vérus, la requête dont il y est fait mention, les indiquerait tous les deux, au lieu de parler d'un seul empereur ; que cet empereur était sans doute Antonin : ce qui ressort des épithètes de Pieux et de Philosophe que lui donne le martyr Lucius ; ce qui résulte aussi de cette circonstance qu'Urbicus était préfet de Rome sous Antonin, et non sous Marc-Aurèle. Mais il est aisé de répondre à ces objections. 1° Si, dans la requête de la femme chrétienne dont parle l'apologiste, il n'est fait mention que d'un empereur, c'est que cette requête n'avait pas été présentée à tous les deux, apparemment parce que Lucius, qui revint d'Orient l'an 165, après la soumission des Parthes, se trouvait absent de Rome. D'ailleurs, dans les actes publics, on n'indique souvent que le nom d'un empereur, bien qu'il y en ait plusieurs qui règnent ensemble : témoin la Lettre que les chrétiens de Vienne écrivirent au sujet des martyrs de Lyon mis à mort sous le règne de Marc-Aurèle et de son fils Commode ; car, en parlant de l'édit qui condamnait à mort ceux qui confesseraient le nom de Jésus-Christ, un seul prince, Marc-Aurèle, est nommé, quoique Commode régnât alors avec lui (279). Quant au surnom de Pieux, on le donnait à Marc-Aurèle comme à Antonin, quoique peut-être moins fréquemment. Cela paraît par Thémistius (280), par Suidas (281), et par d'anciennes inscriptions où il est nommé Pieux (282). Il semble même que, dans la suite, le sénat lui donna le titre de *Pius*, comme il l'avait donné à Antonin (283). 2° A l'égard des titres de Philosophe et de fils de César, ils ne désignent ni Marc-Aurèle, ni Commode, mais Lucius Vérus, que Justin avait déjà désigné ainsi, à la tête de sa grande Apologie (284), et qui était vraiment fils de César, c'est-à-dire de Vérus, mort avec la simple qualité de César, qu'Adrien lui avait donnée. 3° Rien n'empêche qu'Urbicus, sous lequel souffrirent les martyrs dont parle saint Justin, n'ait été préfet de Rome sous Marc-Aurèle, après l'avoir été sous Antonin.

Analyse de cette Apologie (285).

« Romains, » dit l'apologiste, « ce qui

(273) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 16 et 18.
(274) *Ibid.*
(275) *In Catalogo*, c. 23.
(276) *Chron. Alex.*, ad an. 165.
(277) *Cod.* 125.
(278) Valesius in notis ad Euseb. *Hist.*, l. IV c. 17.
(279) *Rescriptum fuerat a Cæsare M. Aurelio ut confitentes quidam gladio cæderentur*, etc. (*Epist. Eccles. Vien.*)
(280) Cum Antonini Romanorum imperatoris cui ab eadem illa pietate cognomen inditum sibi laboraret exercitus, etc. (Themist., orat. 15.)
(281) Marcus Romanorum cognomento Pius (Suidas, in voce *Marcus*.)
(282) Sponius, dans ses *Mélanges d'antiquité*, rapporte une inscription trouvée dans les Thermes ou Bains Antoniens, qui commence ainsi : *Divo Commodo, divi Pii filio.* Dans les médailles frappées à l'honneur de Sévère, allié à la famille de Marc-Aurèle, il est appelé : *Divi Marci Pii filius.*
(283) On trouve des médailles frappées après sa mort, qui portent : *Divus Marcus Antoninus Pius* et au revers *Consecratio*. Or ces consécrations ne se faisaient point sans arrêt du sénat.
(284) *Voy.* ci-dessus, col. 93.
(285) Ceillier, *loc. cit.* t. II, p. 22. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. I, p. 426. S. Justin, Apol. 2.

vient d'arriver sous Urbicus dans cette capitale, et la conduite tyrannique de vos autres magistrats sur tous les points de l'Empire, me forcent, dans vos propres intérêts, de vous adresser cette nouvelle requête; car vous êtes hommes comme nous, et, de plus, vous êtes nos frères, quand vous ne le sauriez pas, ou que vous rougiriez de l'être à cause de l'éclat de vos titres et de vos dignités.

« Si vous exceptez les hommes persuadés qu'il existe un feu éternel réservé aux méchants et aux voluptueux, tandis que les amis de la vertu, ceux qui règlent leur vie sur celle de Jésus-Christ, vivront à jamais avec Dieu, exempts de tous maux, c'est-à-dire, excepté les hommes qui sont devenus chrétiens, tout le reste est contre nous. »

Après avoir rapporté le martyre de Ptolémée et de ses deux compagnons, « Je m'attends, » ajoute Justin, « à quelques embûches semblables de la part de ces hommes dont j'ai parlé. Ils me feront aussi attacher au poteau. Je n'échapperai certainement pas à ce Crescent, qui aime le bruit et l'ostentation. On l'appelle philosophe : mérite-t-il ce nom, lui qui ne nous connaît pas, et qui, pour complaire à la multitude, nous accuse d'être des impies et des athées? S'il nous persécute sans nous connaître, n'est-il pas le plus méchant des hommes, bien au-dessous de l'ignorant? Car celui-ci s'abstient de parler de ce qu'il ne voit pas, et de porter faux témoignage. S'il est instruit de notre doctrine, il n'en comprend donc pas la sublimité? Et, s'il la comprend, d'où vient sa conduite à notre égard? Craint-il qu'on ne le soupçonne d'être chrétien? Dès lors il n'en est que plus lâche et plus indigne. On ne voit en lui que l'esclave de la peur et du préjugé le plus insensé. Je veux que vous sachiez jusqu'où va son ignorance : j'ai pu m'en convaincre par les différentes questions que je lui ai proposées. Pour que vous soyez bien convaincu de la vérité, je suis prêt à les renouveler devant vous, si vous ne connaissez pas nos discussions. Prince, cette attention est digne d'un empereur. Mais, si vous avez entendu parler et des questions et des réponses, il est évident pour vous qu'il ne connaît pas notre doctrine, ou que, s'il la connaît, la crainte lui ferme la bouche, et l'empêche de se prononcer, comme Socrate, pour la vérité. Dès lors ce n'est pas un philosophe, mais un esclave des préjugés, puisqu'il oublie cette maxime de Socrate, si belle et si philosophique : « Si vous respectez l'homme, respectez encore plus la vérité. » Mais vous ne verrez jamais s'élever à cette hauteur un cynique qui résume tout dans l'indifférence, et qui ne connaît rien de mieux. »

Le zèle avec lequel Ptolémée et les autres martyrs avaient confessé la vérité et leur constance dans les tourments auraient pu persuader les païens que les chrétiens ne cherchaient qu'à se faire tuer. « Vous nous dites souvent : Vous autres chrétiens, si vous aspirez à mourir, que ne vous tuez-vous vous-mêmes? Vous jouirez plus tôt de votre Dieu, et vous nous causerez moins d'embarras. — Nous ne nous tuons point nous-mêmes : interrogés, nous professons hardiment le nom chrétien. En voici la raison. Nous savons que c'est en vue de l'homme que Dieu a créé le monde. Nous avons déjà dit que le moyen de lui plaire, c'est de l'imiter; que se déclarer pour le mal, par sa conduite ou par son langage, c'est l'offenser. En nous donnant la mort, nous empêcherions quelqu'un de recevoir la vie, d'être instruit de la foi chrétienne; nous détruirions autant qu'il est en nous le genre humain; nous contrarierions les vues de la Providence. Interrogés, nous confessons sans hésiter; et pourquoi? C'est que nous n'avons à rougir d'aucun crime; c'est que nous savons que Dieu aime avant tout la vérité, et que nous nous croirions des impies si nous la dissimulions jamais; c'est que nous brûlons du désir de vous la faire connaître, et de vous désabuser de vos erreurs et de vos injustes préjugés.

« Vous dites encore : Mais, si Dieu est pour vous, pourquoi vous laisse-t-il opprimer, livrer au supplice par ceux que vous appelez des impies? Vous partez d'une fausse idée, que je vais détruire. Quand Dieu qui créa le monde eut soumis la terre à l'homme, et disposé les astres, qu'il fit évidemment pour lui, de manière à rendre la terre féconde et ramener le retour des saisons, il commanda à ses anges de veiller sur l'homme et sur tout ce qui respire sous les cieux. Tel est le noble emploi qui leur fut confié. Mais plusieurs d'entre eux se corrompirent et furent appelés démons; ils placèrent le genre humain sous leur joug, se firent rendre un

culte, dresser des autels, immoler des victimes, et avec tous les crimes enfantèrent tous les maux. Vos poëtes en ont fait des dieux, et les ont désignés sous les noms que chacun de ces anges déchus avait pris. Mais Dieu, Père de l'univers, n'a point de nom parce qu'il est incréé. Celui qui reçoit un nom est moins ancien que celui qui l'impose. Aussi ces mots : Dieu, Père, Créateur, Maître, Seigneur, sont moins des noms que certaines manières d'exprimer ou des œuvres ou des bienfaits. Il en est de même de son Fils, le seul proprement appelé Fils, le Verbe qui précède toutes les créatures, qui existait avec le Père, qui est engendré du Père, par qui Dieu a tout créé, tout embelli : ce Fils est désigné sous le nom de Christ, parce qu'il a reçu l'onction divine, et que c'est par lui que Dieu a mis l'ordre dans l'univers. Car ce mot Christ renferme une signification toute mystérieuse, comme le mot Dieu n'est qu'une manière d'exprimer l'idée que nous avons naturellement d'un Etre ineffable. Le Verbe s'appelle encore Jésus, et ce mot le désigne en même temps comme homme et comme Sauveur. Car il s'est fait homme, comme nous l'avons déjà dit; il a été mis au monde par la volonté de Dieu le Père, pour sauver les hommes qui croient en lui et renverser l'empire du démon. Ce qui se passe aujourd'hui sous vos yeux peut vous en convaincre. En effet, au milieu de cette capitale, par tout l'empire, les chrétiens triomphent du démon; ils guérissent, au nom de Jésus crucifié sous Ponce-Pilate, des hommes dont cet ennemi s'était emparé, qu'il se plaisait à tourmenter, et que n'avait pu délivrer tout l'art des magiciens et des enchanteurs. De toute part, sa puissance sur l'homme est détruite, renversée par les disciples de Jésus-Christ. Aussi est-ce en faveur des chrétiens que Dieu conserve le monde. Sans eux, il aurait déjà disparu ; tout serait dissous, confondu : il n'y aurait plus ni méchants ni démons. Oui, si les chrétiens n'étaient la cause qui arrête le bras de Dieu, vous auriez cessé de nous persécuter, et le démon d'allumer contre nous la haine. Le feu du jugement tombé du ciel consumerait tout sans distinction, comme autrefois le déluge détruisit toute la race humaine, à la réserve d'un seul homme que nous appelons Noé, et vous, Deucalion, d'où sortit ensuite cette nouvelle génération d'hommes bons et mauvais qui s'est si fort multipliée. Nous disons qu'il doit arriver une conflagration générale et non un changement, une transformation des êtres les uns dans les autres, comme l'entendent les stoïciens : ce qui paraît absurde. Nous disons encore que l'homme, soit qu'il agisse, soit qu'il souffre, n'est pas soumis à la loi du destin. Qu'il fasse le bien, qu'il fasse le mal, c'est toujours d'après le libre choix de sa volonté. Ne supposez pas une autre influence que celle du démon, quand vous voyez les gens de bien, comme Socrate et d'autres encore, persécutés et jetés dans le feu, tandis qu'un Sardanapale, un Epicure, et leurs semblables paraissent heureux, et vivent dans l'abondance et dans la gloire. Voilà ce que les stoïciens n'ont pas compris, quand ils ont tout soumis à la nécessité. Si l'homme, si l'ange, sont condamnés à un feu éternel, c'est qu'ils l'ont mérité; et pourquoi l'ont-ils mérité? c'est parce que Dieu les a créés libres. Il nous a faits capables de vice et de vertu ; et, sans cette faculté de pouvoir choisir entre le bien et le mal, tout ce que nous ferions serait sans mérite....

« Et qu'on ne répète pas, avec certains philosophes, que tout ce que nous disons du supplice des méchants au milieu de feux éternels n'est qu'un vain bruit, un épouvantail qui amène à la vertu par la crainte, quand il faudrait lui gagner les cœurs par les charmes de sa beauté et le sentiment de l'amour. Je n'ai qu'un mot à répondre. S'il n'y a point d'enfer, il n'y a point de Dieu ; ou, s'il existe, il ne s'occupe pas de l'homme : dès lors plus de vice ni de vertu. C'est bien injustement que les législateurs ont établi des peines contre les transgresseurs de leurs plus belles lois. Mais, puisqu'ils ne sont pas injustes, le Chef des législateurs ne peut l'être, lui qui n'ordonne rien que par son Verbe. Il n'y a d'injustice que dans ceux qui refusent de se soumettre. Mais, dira-t-on, les lois varient selon le pays : telle institution en honneur chez un peuple est un objet de mépris chez un autre, et réciproquement. Ecoutez la réponse à cette difficulté : Les mauvais anges ont fait des lois conformes à leur méchanceté, et les hommes qui leur ressemblent n'ont pas manqué de les adopter. Ensuite la raison s'est fait jour ; et, à sa lumière, on a vu qu'il s'en fallait de beaucoup que toutes les idées fussent vaines et toutes

les lois sages, que le bien et le mal se trouvaient mêlés. Voilà ma réponse aux adversaires. Je puis leur donner d'autres raisons semblables et plus développées, s'il le faut; mais je rentre dans mon sujet. Il est évident que notre doctrine l'emporte sur toutes les doctrines humaines. Car tout ce qui est le Verbe se trouve dans le Christ qui nous a apparu : le Christ, tout à la fois Verbe, corps et âme. Ce que vous trouvez d'admirable dans les législateurs et les philosophes découle de ce Verbe, qu'ils ont entrevu sous quelques rapports : mais, comme ils n'ont pas connu tout ce qui est du Verbe, c'est-à-dire Jésus-Christ, ils sont souvent tombés dans les plus étranges contradictions avec eux-mêmes (286); et, parmi les sages qui ont paru avant que Jésus-Christ vînt comme homme sur la terre, ceux qui entreprirent de tout examiner, de tout réformer à l'aide de la raison, furent mis en jugement comme des impies, comme de téméraires investigateurs. Le plus ferme, le plus inébranlable de tous fut en butte à toutes les calomnies répandues aujourd'hui contre nous. On disait de lui : Il introduit le culte de nouveaux génies, et refuse de reconnaître comme dieux les divinités de son pays. En proscrivant les mauvais génies comme les seuls auteurs de tous les crimes que racontent les poëtes, il conseillait de bannir aussi ces derniers et Homère à leur tête. Et, parce que tous ignoraient le vrai Dieu, il les exhortait à faire usage de leur raison pour arriver à cette connaissance, et il leur disait : Ce n'est pas sans peine que vous parviendrez à découvrir Dieu Père et Créateur de tout ce qui existe, ni sans danger que vous le ferez connaître, quand vous l'aurez découvert. Ce que l'homme n'a pu faire, le Christ l'a fait par sa puissance. Voyez ce même Socrate : personne n'a cru à sa parole au point de vouloir mourir pour sa doctrine; et le Christ, qu'il n'avait fait qu'entrevoir; le Verbe qui pénètre tout, qui a prédit l'avenir par ses prophètes et par lui-même, lorsqu'il enseignait les hommes pendant sa vie mortelle; le Christ, dis-je, a trouvé dociles à sa parole, non pas seulement les ignorants et les gens du peuple, mais les savants et les philosophes, qui pour lui ont méprisé la gloire et la crainte de la mort. C'est qu'ils avaient, pour les soutenir, la force ineffable de Dieu le Père, et non les ressources de la sagesse humaine. On nous égorge; les démons et les méchants prévalent; mais ils n'auraient pas ce triomphe d'un moment, si tout homme ne devait mourir, si l'arrêt de mort n'était porté dès sa naissance. Aussi rendons-nous grâce, lorsque nous payons ce tribut.....

« Pour moi, lorsque je faisais encore mes délices de Platon, et que j'entendais reprocher aux chrétiens tous les genres de crimes, tandis que je les voyais intrépides devant la mort et les supplices qui causent le plus d'effroi, je ne pouvais me persuader qu'ils fussent des hommes cruels, avides de voluptés; je me disais : Est-ce qu'un voluptueux, un débauché, un homme qui ferait ses délices de la chair humaine embrasserait avec joie le trépas qui lui ravit tout son bonheur? Est-ce qu'il ne chercherait pas plutôt à prolonger sa vie, à se soustraire aux magistrats, au lieu d'être son propre dénonciateur et son bourreau? Mais voici les indignes manœuvres de certains hommes, poussés par le démon. Comme les crimes qu'on nous impute sont punis de mort, ils enlèvent, pour les mettre à la question, quelques-uns de nos esclaves : ce sont des enfants ou des femmes timides, qu'ils forcent, par d'horribles tortures, d'avouer faussement des crimes qui ne sont que trop réels quand il s'agit d'eux-mêmes, puisqu'ils ne rougissent pas de les commettre en public et au grand jour. Mais, comme ces crimes ne souillent pas notre conscience, nous méprisons l'accusation. N'avons-nous pas le Dieu incréé, ineffable, pour témoin de nos actions et de nos pensées? Et que n'aurions-nous point à vous répondre, si nous voulions nous justifier? Ne pourrions-nous pas nous prévaloir hautement de tout ce que vous nous reprochez, y faire voir une philosophie toute divine, et vous dire que ce sont les mystères de Saturne que nous célébrons lorsque nous égorgeons un homme? Quand nous nous abreuvons de son sang, ainsi que vous le dites,

(286) *Sed quia non omnia quæ sunt Verbi, id est Christi, cognoverunt, persæpe secum ipsis pugnantia dixerunt* (Apol., 2, n. 10.) Ainsi Justin, dit l'abbé Blanc (*loc. cit.* p. 184) « donne de la supériorité de la doctrine chrétienne cette raison remarquable, que les Chrétiens possédaient la vérité, le Verbe parfait dans le Christ, tandis que chaque philosophe, dans ce qu'il a eu de bien, n'en avait possédé que des parcelles, des fragments de vérité; et c'était de là que venaient leurs fréquentes contradictions. »

nous ne faisons que vous imiter dans le culte que vous rendez à l'idole de ce dieu, auquel vous offrez, non pas seulement du sang des animaux, mais encore du sang humain; car ce sont des libations de sang, et de sang d'hommes égorgés, que fait en l'honneur de l'idole le personnage le plus distingué et le plus recommandable d'entre vous. C'est pour imiter votre Jupiter et vos autres dieux que nous nous livrons à de monstrueux amours avec de jeunes enfants, aux plus infâmes voluptés avec des femmes prises indistinctement au hasard. Ne pourrions-nous pas invoquer en faveur de notre conduite l'autorité d'Epicure et celle de vos poëtes? Mais, parce que nous cherchons toujours, comme dans cette circonstance, à inspirer l'horreur, et de ces barbares coutumes, et des démons auteurs de ces crimes, et des hommes qui les imitent, nous sommes en butte à tous les genres d'attaque. Encore une fois, nous nous en inquiétons peu, pleins de confiance comme nous le sommes en la justice de Dieu qui voit tout. Et plût au ciel que quelqu'un pût vous crier d'un lieu élevé avec la voix éclatante de vos acteurs tragiques : Rougissez de rejeter sur des innocents les crimes que vous commettez vous-mêmes au grand jour; rougissez d'attribuer vos infamies et celles de vos dieux à des hommes qui les ont en horreur; rentrez en vous-mêmes, changez de vie! Quand j'ai vu quelles odieuses couleurs répandait le démon sur la doctrine de Jésus-Christ pour en détourner les hommes, j'ai livré au ridicule, et l'auteur du mensonge, et ses lâches artifices, et tous les préjugés populaires. Je déclare que je n'ambitionne plus qu'une seule gloire, l'unique but de tous mes efforts, celle d'être reconnu chrétien. J'abandonne Platon, non que sa doctrine soit contraire à celle de Jésus-Christ, mais parce qu'elle ne lui est pas en tout semblable. Je porte le même jugement des autres, c'est-à-dire des disciples de Zénon, et de vos poëtes, et de vos historiens. Ils n'ont saisi qu'une partie de la Raison disséminée partout; et celle qui se trouvait à leur portée, ils l'ont exprimée d'une manière admirable. Mais dans quelles contradictions ne sont-ils pas tombés sur les points les plus graves, pour n'avoir pu s'élever à la doctrine par excellence, à cette science sublime qui ne s'égare jamais? Ce qu'ils ont dit d'admirable appartient à nous autres chrétiens, qui aimons, qui adorons, avec Dieu le Père, la Parole divine, le Verbe engendré de ce Dieu incréé, inénarrable. C'est pour nous que ce Verbe s'est fait homme, c'est pour guérir tous nos maux qu'il les a tous soufferts. A la faveur de la raison, qu'il a mise en nous comme une semence précieuse, vos philosophes ont pu quelquefois entrevoir la vérité, mais toujours comme un faible crépuscule. Ces simples germes, cette légère ébauche de la vérité, proportionnée à notre faiblesse, peut-elle se comparer avec la vérité elle-même, communiquée dans toute sa plénitude, selon toute l'étendue de la grâce?

« Princes, il nous reste à vous prier instamment de rendre publique cette requête : vous y mettrez au bas ce qu'il vous plaira, pourvu que notre doctrine soit connue de tous, que la vérité brille à leurs yeux, et qu'ils puissent sortir des ténèbres de l'erreur et de l'ignorance, ignorance coupable qui les expose à de justes châtiments. En effet, nous naissons tous avec la faculté de distinguer ce qui est honnête et ce qui ne l'est pas. Eh bien! comment nos adversaires en usent-ils? Sans nous connaître, ils nous condamnent sur la simple accusation des crimes qu'on nous impute; et, d'un autre côté, ils se plaisent à rendre leurs hommages à des dieux qui commettent ces crimes et qui les exigent des hommes. Quelle inconséquence! lorsqu'ils viennent, comme si nous étions coupables de ces infamies, demander qu'on nous livre à la mort, aux fers, ou à tout autre châtiment, ne prononcent-ils pas un arrêt contre eux-mêmes? Est-il besoin, d'appeler, pour les condamner, d'autres juges que leur conscience?... Puisse votre autorité prêter appui à cette courte requête! Elle attirera tous les regards, et nous pourrons peut-être changer tous les cœurs. C'est l'unique but de nos efforts en vous adressant cet écrit. Certes la doctrine des chrétiens, si on en juge sainement, n'a point à rougir : loin de là, elle s'élève au-dessus de toutes les doctrines humaines. Du moins, elle n'a pas le danger des principes d'un Epicure, d'un Sotade, d'une Philénis (287), ou des poésies de vos baladins et

(287) On attribuait à une certaine Philénis un écrit relatif aux impudicités les plus criminelles

d'autres ouvrages semblables que tout le monde peut lire ou voir représentés sur la scène. Tout ce qui est en notre pouvoir, nous l'avons mis en œuvre pour la défense de la vérité. Puissent tous les hommes se rendre dignes de la connaître! C'est la prière que j'adresse au ciel, en terminant ce discours. Puissiez-vous vous-mêmes, en princes sincèrement pieux et philosophes, ne prendre conseil que de vos véritables intérêts et porter une sentence équitable! »

Crescent le Cynique dénonce saint Justin.

Nous ne savons point quel résultat eut cette seconde Apologie. Mais ce que Justin y dit de la mort qu'il prévoyait devoir lui arriver par les intrigues du philosophe Crescent se réalisa en effet, le saint ayant souffert le martyre peu de temps après qu'il eut composé cet écrit. La cause de sa mort est indiquée dans ces paroles de Tatien (288) : « Je ne parlerai point de Crescent, qui était venu s'établir dans une grande ville, qui ne le cédait à personne par ses infâmes amours, et qui n'était occupé qu'à ramasser de l'or. Cet homme, tout en affectant de mépriser la mort, la craignait cependant si fort, qu'il s'efforça par ses artifices de nous la donner à Justin et à moi, parce que, comme si ç'eût été un mal, Justin accusait les philosophes d'intempérance et de mensonge ; et ces persécutions, il ne les dirigeait que contre nous. » La Chronique d'Alexandrie met le martyre de saint Justin sous les consuls Orfitus et Pudens, c'est-à-dire en l'an 165 : mais Eusèbe n'en fait mention qu'après la mort de saint Polycarpe, en sorte qu'il faudrait le différer jusqu'en 167 ; ce qui s'accorde avec les Actes de son martyre et avec saint Epiphane (289), qui nous assurent qu'il souffrit sous Rusticus, lequel était préfet du temps de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus son collègue.

Martyre de saint Justin.

Justin, ayant été arrêté avec d'autres chrétiens, fut conduit devant Rusticus, préfet de Rome, qui lui dit : Obéissez aux dieux, en vous conformant aux édits de l'empereur. — *Justin.* On ne peut sans injustice blâmer ou punir ceux qui obéissent aux commandements de Jésus-Christ notre Sauveur. — *Rusticus.* A quel genre de science vous appliquez-vous ? — *Justin.* J'ai essayé de toutes les sciences ; mais, n'y ayant pas trouvé la vérité, je me suis enfin attaché à la philosophie des chrétiens, sans avoir égard au discrédit où elle était parmi ceux qu'aveuglent l'erreur et le préjugé — *Rusticus.* Quoi ! misérable, vous professez cette doctrine ? — *Justin.* Je m'en fais gloire, parce qu'elle me fait marcher avec les chrétiens dans le chemin de la vérité — *Rusticus.* Quelle est cette doctrine ? — *Justin.* La doctrine véritable des chrétiens est de croire en un seul Dieu, Créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et de confesser le Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, prédit par les prophètes, qui viendra juger le genre humain, qui a publié le salut, et qui instruit ceux qui sont vraiment ses disciples. Pour moi, je suis un homme faible, incapable de parler dignement de sa grandeur infinie. Cela n'appartient qu'aux prophètes, qui, inspirés de Dieu, ont prédit plusieurs siècles d'avance que son Fils viendrait en ce monde. — *Rusticus.* Où s'assemblent les chrétiens ? — *Justin.* Ils s'assemblent où ils veulent et où ils peuvent, et notre coutume n'est pas de nous réunir en un seul lieu ; ce qu'il disait pour ne pas trahir ses frères, et en même temps pour indiquer que leur culte n'était pas attaché à un certain lieu, comme celui des païens. C'est pourquoi il ajouta : Le Dieu des chrétiens n'est pas renfermé dans un espace déterminé ; invisible, il remplit le ciel et la terre ; les fidèles l'adorent partout, partout ils célèbrent sa gloire — *Rusticus.* Mais je veux que vous me disiez en quel lieu vous vous assemblez, et où vous-même avez votre école — *Justin.* Quant à moi, j'ai demeuré jusqu'à présent vers les bains *Timiotinum*, près de la maison d'un nommé Martin. C'est pour la seconde fois que je suis venu à Rome, et je ne connais point d'autre lieu. Que si quelqu'un a voulu venir me trouver, je lui ai communiqué la doctrine de la vérité. — *Rusticus.* Vous êtes donc chrétien ? — *Justin.* Oui certes, je le suis.

Le préfet, se tournant alors vers les compagnons du martyr, demanda d'abord à Chariton : Etes-vous chrétien ? Il répondit :

dont les femmes soient capables. Sotade était un poëte ionique, infâme dans un autre genre, et médisant.

(288) *Discours contre les Grecs*, n. 19.
(289) Hæres. 46, n. 1.

Oui, je le suis, par la grâce de Dieu. Une femme, nommée Charitaine, probablement parente de Chariton, interrogée après lui, fit la même réponse. Et vous, qui êtes-vous? demanda le préfet, en s'adressant à Evelpiste. Je suis esclave de l'empereur, repartit celui-ci; mais, comme chrétien, rendu à la liberté véritable par le Christ lui-même, et par sa grâce devenu participant des espérances de ceux que vous voyez. Hiérax, interpellé après Evelpiste s'il était aussi chrétien, répondit: Assurément, puisque je sers et adore le même Dieu. Mais, demanda le préfet, serait-ce Justin qui vous aurait tous rendus chrétiens? J'ai été chrétien, dit Hiérax, et je le serai encore; ne voulant pas en dire davantage pour ne pas dénoncer son maître. Et moi aussi, dit Péon, en se tenant debout, je suis chrétien. Et qui vous a enseigné à l'être? demanda le préfet. Mes parents, répliqua Péon, m'ont appris à confesser ce saint nom. Evelpiste, reprenant la parole, ajouta: Pour moi, j'ai toujours écouté avec grand plaisir les discours de Justin: c'est, néanmoins, de mes parents que j'ai appris à être chrétien. Interrogé où étaient ses parents, il déclara que sa famille était en Cappadoce. Hiérax, questionné également sur ce point, répondit: Notre véritable père est Jésus-Christ, et notre véritable mère la foi par laquelle nous croyons en lui. Quant aux parents que j'avais sur la terre, ils sont morts; et moi j'ai été conduit ici de Lycaonie, en Phrygie. Enfin le préfet demanda à Libérien s'il était aussi chrétien, et impie contre les dieux: Oui, répondit-il, moi aussi je suis chrétien, puisque je sers et adore le seul vrai Dieu.

Alors le préfet, s'adressant à Justin, lui dit: Ecoutez, vous qui passez pour éloquent, et qui vous imaginez suivre la vraie philosophie, êtes-vous bien convaincu que, si je vous fais flageller depuis la tête jusqu'aux pieds, vous monterez au ciel? — *Justin.* Oui, si je souffre le supplice dont vous me parlez, j'espère recevoir la récompense qu'ont déjà reçue ceux qui ont observé les préceptes de Jésus-Christ — *Rusticus.* Quoi! vous vous imaginez que vous irez au ciel, et que vous recevrez une récompense? — *Justin.* Je ne l'imagine pas, je le sais; et j'en suis si assuré, que je n'ai pas à cet égard le moindre doute. Le préfet, qui ne gagnait rien à discuter, dit: Venons à ce dont il s'agit, et à ce qui est, de plus, pressé. Assemblez-vous, et tous de concert sacrifiez aux dieux. Justin repartit: Nul homme de bon sens ne quitte la piété pour se jeter dans l'impiété et dans l'erreur. Le préfet reprit: Si vous n'obéissez à nos ordres, vous serez tourmentés sans miséricorde. Justin répondit: Ce que nous désirons le plus, est de souffrir des tourments pour notre Seigneur Jésus-Christ; car c'est ce qui nous donnera de la confiance devant son tribunal terrible, où tout le monde doit comparaître. Les autres martyrs en dirent autant, et ajoutèrent: Faites vite ce que vous voudrez, car nous sommes chrétiens et nous ne sacrifions point aux idoles. Le préfet, ayant ouï ces paroles, prononça la sentence en ces termes: Que ceux qui n'ont point voulu sacrifier aux dieux ni obéir à l'ordonnance de l'empereur soient frappés de verges et emmenés pour être punis de mort, comme les lois l'ordonnent.

En conséquence, les saints martyrs, louant Dieu, furent conduits au lieu accoutumé, et, après avoir été flagellés, tous périrent par la hache. Ensuite quelques fidèles enlevèrent secrètement leurs corps, et les enterrèrent en un lieu convenable. Le nom de saint Justin est marqué au 13 avril dans le Martyrologe d'Usuard et dans le romain; mais ce saint est honoré le 1er juin par les Grecs.

Des Actes du martyre de saint Justin (290).

Les Actes du martyre de saint Justin portent avec eux tant de caractères de vérité, qu'il est peu de critiques qui ne se soient crus obligés de les reconnaître pour originaux (291). Ils sont très-courts, simples et naturels; et, quoiqu'ils nous aient été conservés par Métaphraste, on n'y trouve point ces grandes acclamations, ces miracles prodigieux, ces conversions subites, dont l'auteur grec a souvent embelli les Actes des martyrs qu'il a recueillis. Les deux premières lignes seulement, qui sont comme une espèce de préface, paraissent avoir été ajoutées par Métaphraste ou par quelque moderne.

(290) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 71.

(291) Ces Actes sont imprimés dans Surius au 13 juin. Baronius et Ruinart les ont insérés, l'un dans son *Histoire ecclésiastique* à l'an 165, l'autre dans le *Recueil des Actes sincères*, p. 43, comme une pièce originale: en quoi ils ont été suivis par Fleury et Tillemont.

La suite et le corps des Actes ont été, selon toute apparence, écrits, ou d'après les registres du greffe, ou par quelques-uns des disciples de Justin, ou par ceux qui s'occupaient, sur l'ordre des Papes, de recueillir toutes les paroles que le Saint-Esprit proférait par la bouche des martyrs en ces moments précieux.

Il est toutefois necessaire de répondre à trois difficultés. La première est qu'il est dit, dans les Actes de saint Justin, qu'il fut décapité pour avoir refusé d'obéir à « l'ordonnance de l'empereur ; » et l'on ne connaît, objecte-t-on, aucun édit de Marc-Aurèle contre les chrétiens. La seconde est que, Justin ayant été martyrisé, suivant l'opinion la plus commune, sous Marc-Aurèle et Lucius Vérus, un seul empereur cependant est mentionné dans les Actes. La troisième est tirée du lieu de naissance de Hiérax, l'un des compagnons du martyre de saint Justin ; car ce lieu est nommé Icone en Phrygie, ville inconnue à toute l'antiquité. Pour répondre à la première difficulté, il suffit de faire observer qu'en admettant que Marc-Aurèle n'ait publié aucun édit général de persécution contre les chrétiens, comme Tertullien (292) l'assure, il ne laissa pas d'ordonner aux gouverneurs des provinces de condamner à mort ceux qui auraient confessé Jésus-Christ, quand ils ne voudraient pas renoncer la foi : c'est ce qu'Eusèbe (293) dit en termes formels ; et nous avons déjà rappelé (294) que, dans les Actes de saint Symphorien, le juge fait lire les décrets suivants : « L'empereur Marc-Aurèle à tous ses administrateurs et officiers. Nous avons appris que ceux qui de nos jours s'appellent chrétiens violent les ordonnances des lois. Arrêtez-les, et, s'ils ne sacrifient à nos dieux, punissez-les par divers supplices ; de telle sorte, cependant, que la justice soit unie à la sévérité, et que la punition cesse lorsque cesse le crime. » On voit, par l'ordre que reçut le gouverneur des Gaules touchant les chrétiens de Lyon, que Marc-Aurèle peut en avoir adressé un pareil au préfet de Rome, où souffrit saint Justin. La deuxième difficulté n'a rien de sérieux, puisque souvent dans les actes publics on ne mentionnait qu'un empereur, quoiqu'il y en eût deux ; ce qui résulte de la Lettre de l'Eglise de Vienne au sujet des martyrs de Lyon, Lettre où le rescrit impérial qui condamnait à mort ceux des chrétiens qui auraient confessé Jésus-Christ n'est attribué qu'à Marc-Aurèle, quoiqu'alors son fils Commode régnât avec lui (295). Quant à la troisième difficulté, cette réponse d'Hiérax, interrogé sur ses parents : « Le père et la mère de ma chair sont morts à présent ; et, pour moi, on m'a tiré d'Icone en Phrygie, » ne prouve nullement la fausseté des Actes, puisque cette manière de lire n'est pas la même dans tous les manuscrits. D'autres lisent Icone en Pisidie (296) ; d'autres conjecturent qu'au lieu d'Icone il faut lire Lycaonie, qui, selon saint Jérôme, est une ville de la Phrygie mineure. Du reste, les limites des provinces ayant été souvent modifiées, telle ville qui à une époque se trouvait dans la Pisidie, peut à une autre avoir été comprise dans la Phrygie.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ceux qui, persuadés par le témoignage des nouveaux Grecs que Justin le philosophe mourut par le poison, soutiennent que les Actes dont il s'agit ici regardent un autre Justin. Car, outre qu'Eusèbe et saint Jérôme, dont l'autorité est d'un tout autre poids que celle des nouveaux Grecs, disent en termes formels que le saint répandit son sang pour Jésus-Christ (297), il y a dans ces Actes mêmes des traits qui le désignent parfaitement. Il y est dit, par exemple, que ce Justin s'était efforcé de connaître toute sorte de philosophie et de se rendre habile dans toutes les sciences ; qu'après avoir cherché la vérité de tous côtés, il s'était enfin attaché à la philosophie des chrétiens ; qu'il était venu deux fois à Rome, qu'il y avait des disciples, et qu'il instruisait tous ceux qui voulaient venir l'écouter ; qu'il était plein de respect pour les prophètes, et autres circonstances que nous avons indiquées dans la biographie de l'illustre martyr.

Eloge de saint Justin (298).

On peut regarder saint Justin comme le premier des Pères de l'Eglise, puisqu'après

(292) *Apologet.*, c. 5.
(293) *Hist.*, l. v, c. 2.
(294) Ci-dessus, col. 157.
(295) *Rescriptum fuerat a Cæsare ut confitentes quidem gladio cæderentur.* (Epist. Vienn.)
(296) Ruinart, *Act. martyr.*, p. 42.
(297) *Gloriose pro Christo sanguinem fudit.* (Euseb., *Chron.*, an. 144 ; et Hieronym., *Catalog.*, c. 23.)
(298) Ceillier, *loc. cit.*, p. 5.

les apôtres et leurs disciples nous n'avons point d'auteur aussi ancien que lui. Tatien, son disciple, l'appelle un homme digne d'admiration (299). Eusèbe dit qu'entre les grands hommes qui éclairaient le IIe siècle de l'Eglise le nom de Justin surpassait tout par son éclat (300); il l'appelle encore un amateur sincère de la vraie philosophie, un homme admirable et vraiment philosophe (301). Saint Epiphane (302), saint Jérôme (303), Théodoret (304) et les autres anciens en ont aussi parlé avec éloge. Mais ce qui fait le plus d'honneur à ce saint, est le témoignage que lui rend saint Méthode, martyr dans la persécution de Dioclétien, en disant de lui qu'il approchait autant de la vertu des apôtres que de leur temps (305).

Ecrits de saint Justin (306).

De tous les ouvrages que saint Justin avait composés, il ne nous reste que son *Exhortation aux Grecs*, son *Discours aux Gentils*, ses deux *Apologies*, une partie de son traité *De la Monarchie* ou de l'Unité de Dieu, son *Dialogue avec Tryphon*. Il en avait composé beaucoup d'autres, mais qui sont perdus, savoir : une partie du traité *De la Monarchie*, un livre intitulé *le Chantre* ou *le Psalmiste*, un contre les Gentils, un de la Nature de l'âme, un contre les Hérésies, un en particulier contre Marcion, un sur la Providence et un sur la Foi, une réfutation de la Physique d'Aristote. On cite encore sous son nom un traité sur l'*Hexameron* ou l'ouvrage des six jours, et un sur la Résurrection; mais il n'est pas certain que Justin ait travaillé sur ce sujet. A l'égard de la *Lettre à Diognète*, nous avons établi qu'elle est bien antérieure à ce saint (307). La *Lettre à Zène et à Sérène*, l'écrit intitulé *Réponses de saint Justin aux orthodoxes sur 146 questions importantes*, celui *De la Trinité ou Exposition de la vraie foi*, les Cinq questions proposées aux païens avec leurs réponses, la réfutation de ces réponses, et les réponses des chrétiens à quelques questions des Grecs, lui ont été attribués, il est vrai; mais on reconnaît que ces écrits ne sont pas de saint Justin. D. Prudent Maran a donné une édition des ouvrages de ce Père en grec et en latin, en 1742, in-fol., en y joignant les Apologies d'Athénagore, de Tatien, d'Hermias, et les trois livres de Théophile d'Antioche à Autolycus; tous écrits du IIe siècle, dont nous parlerons plus loin.

Doctrine de saint Justin (308).

Entre les anciens Pères de l'Eglise il y en a peu qui aient mieux su notre religion, et qui aient parlé plus exactement de nos mystères que saint Justin. Voici ce qui nous a paru le plus remarquable dans ses écrits :

Sur l'Ecriture sainte. — Il enseigne que c'est des prophètes qu'il faut apprendre toute la science de la religion chrétienne (309), parce qu'ils n'ont été que les organes du saint Esprit qui s'est servi de leur ministère pour apprendre aux hommes la vérité (310); qu'ils ne sont point les auteurs des oracles qu'ils ont prononcés, mais bien le Verbe de Dieu qui les animait de son Esprit (311); que, sans une grâce particulière de Dieu, il est impossible de bien entendre les divines Ecritures (312); que cette divine parole est empreinte d'une majesté qui la fait révérer et craindre par ceux qui sont

(299) *Et recte Justinus omnium admiratione dignissimus, philosophos cynicos latronibus similes esse dixit.* (Apud Euseb., l. IV, c. 16.)

(300) *Eadem tempestate præ cæteris florebat Justinus, sub habitu philosophi verbum Dei prædicans, et scriptis voluminibus pro fide nostra propugnans.* (Euseb., l. IV, c. 11.)

(301) *Eodem tempore Justinus, veræ philosophiæ amator sincerissimus, adhuc gentilium philosophorum scriptis ac sermonibus adhærescebat.* (Euseb., l. IV, c. 8.)

(302) *Justinus, Samaritanus genere, Christi fidem amplexus, ac magnopere in ea exercitatus, tum multiplici virtutis specimine per vitam edito, tandem martyrii pro Christo coronam meritus est in territorio Romano, Rustico præside.* (Epiphan., hæres. 46, n. 1.)

(303) *Catalog.*, c. 23.

(304) Theod., *Hist.*, l. I, c. 2; Phot., Cod. 231.

(305) Justinus Neapolitanus vir haud longe ab apostolorum temporibus et virtutibus remotus. (Methodius apud Photium, *Cod.* 234, p. 922.)

(306) Ceillier, *loc. cit.*, p. 6.

(307) *Voy.* t. IX, col. 172.

(308) Ceillier, *loc. cit.*, p. 54.

(309) *Itaque jam tempus est, viri Græci... divinis prophetarum vacare libris, et ex eis veram addiscere religionem, non dicendi artes profitentibus... verum eas vobis res annuntiantibus quas descendens in eos Spiritus sanctus, religionem veram discere volentes per illos docendos esse statuit* (Justin., *Cohort. ad Græc.*)

(310) *Porro quod vaticinantes non alio quam divino Verbo afflati agantur, vos quoque ipsos dicturos esse reor.* (Just., Apol. 2.)

(311) *Sed enim cum prophetarum verba tanquam a persona aliqua dicta auditis, ne ab ipsis quos Spiritus afflavit dici existimetis, sed a Verbo quod illos incitat divino.* (*Ibid.*)

(312) *Num putatis, o viri, nos unquam hæc in Scripturis intelligere potuisse nisi voluntate Dei, ut ista intelligeremus volentis, gratiam accepissemus?* (*Dialog. cum Tryph.*)

dans l'égarement, mais qu'elle est pleine d'une douceur qui la rend le repos et la consolation de ceux qui lui obéissent (313); que jamais l'Ecriture n'est contraire à elle-même, et que, quand on ne peut concilier des passages qui paraissent se contredire, il faut avouer qu'on ne les entend pas (314); que la raison pour laquelle Dieu permet que les Juifs conservent l'Ecriture, c'est qu'il veut ôter toute occasion aux gentils de croire que nous l'ayons supposée (315); que l'Histoire composée par Moïse est la plus ancienne Histoire du monde, et que ce prophète est le premier qui ait persuadé aux hommes de recevoir des lois écrites (316); que, quoique les soixante-douze interprètes qui traduisirent l'Ecriture sous Ptolémée Philadelphe, fussent renfermés en autant de cellules (317), ils n'avaient pas laissé de s'accorder si bien dans leur traduction, qu'ils s'étaient servis des mêmes pensées et des mêmes termes (318); que ce fut à Hérode, roi des Juifs, que Ptolémée s'adressa pour avoir les Livres sacrés; que, ce prince les lui ayant envoyés, Ptolémée députa de nouveau vers lui pour lui demander des interprètes; que les Juifs ont altéré en plusieurs endroits les divines Ecritures, et en ont retranché beaucoup de passages qui regardaient la passion et la mort de Jésus-Christ (319) : ce qu'il faut apparemment entendre des exemplaires que Justin avait eus entre les mains, puisque Tryphon regardait ce fait comme incroyable. Il lisait dans l'Evangile de saint Luc ce que nous y lisons encore aujourd'hui touchant la sueur de sang de Jésus-Christ et l'apparition de l'ange (320); il cite l'*Apocalypse* sous le nom de saint Jean, apôtre (321), et il donne aux livres qui contiennent l'Histoire du Nouveau Testament le nom d'Evangile (322). Il croit que la pythonisse fit véritablement paraître Samuel devant Saül (323). Pour prouver que les âmes des justes tombent sous la puissance du démon, qui peut les faire paraître quand il lui plaît, il se sert de ce fait que le Sauveur lui-même, étant près de mourir, pria son Père de le délivrer de cette puissance (324), et dit que, Dieu pouvant empêcher le démon de s'emparer de nos âmes, nous devons le prier au

(313) *Timorem namque quemdam in se habet (doctrina Servatoris) et idonea est ad terrendos persuadendosque qui a recta transversim sunt acti via : et qui in ea se exercent suavissima eis contingit quies.* (*Ibid.*)

(314) *Si existimas in dubium orationem vocari posse, ut dicerem adversari invicem sibi Scripturas, erras ; neque enim unquam hoc audebo vel in animum inducere, vel eloqui, verum si quæ Scriptura, quæ ejusmodi esse videatur, in medium proponatur... omnibus modis persuasum habens nullam Scripturam ab alia diversam esse, ipse me potius, quæ dicta sint, non intelligere fatebor.* (*Ibid.*)

(315) *Nam quod etiam nunc apud Judæos pietatis nostræ libri asservantur, divinæ id de nobis opus est Providentiæ. Ne enim ex Ecclesia eos proferentes, occasionem, quasi suppositi a nobis aut corrupti sint, maledictis nos incessere volentibus, præbeamus, ex illorum Synagoga producimus.* (Orat. 1 *ad Græc.*)

(316) *Itaque a primo apud nos propheta et legislatore incipiam... ut intelligatis (Græcos alloquitur) omnibus vestris sive sapientibus, sive poetis, sive historicis, sive philosophis et legislatoribus, multo antiquiorem fuisse primum religionis nostræ doctorem Moysen, sicuti nobis Græcæ declarant historiæ.* (*Ibid.*)

(317) *Pari cum interpretibus numero domunculas extrui præcepisse (Ptolemæum), ut sigillatim pro se quisque interpretationem perficeret...*

(318) *Et cognito septuaginta istos viros, non solum eadem sententia, verum etiam eisdem esse verbis in translatione usos, ac ne una quidem dictione alium ab alio dissensisse*, etc. (Justin., *Orat. ad Græc.*)

(319) *Ex verbis quæ Esdras de Lege et constitutione Paschæ commemoravit, hunc locum abstulerunt : « Hoc Pascha Salvator noster et perfugium nostrum. Ac, si in animum induxeris, et in cor vestrum ascenderit quod humiliaturi eum simus in signo, et postea speraturi in eum, non desolabitur locus iste in omne tempus, dicit Deus virtutum. Sin in eum non credideritis, neque audieritis annuntiationem ejus, deridiculum eritis gentibus. » Et ex Jeremiæ responsis hæc resciderunt : « Ego ut agnus qui ad sacrificandum abducitur. Super me cogitarunt cogitationem, dicentes : Venite, mittamus lignum in panem ejus, et exteramus eum de terra viventium, et nomen ejus ne memoretur amplius. » Resectio quidem ista ex Jeremia adhuc quibusdam exemplaribus quæ in Judæorum asservantur synagogis scripta reperitur : non enim ita diu est cum hæc verba resciderunt.... Ex Jeremiæ similiter dictis ista resecuerunt. « Recordatus est Dominus Deus mortuorum suorum ex Israele, qui obdormierunt in terra aggeris, et descendit ad eos ut evangelizaret, et læto eis significaret nuntia salutare suum. » Denique ex Psalmo* XCV *perpauca hæc abstulerunt : « a ligno, » cum enim ad verbum ita fuisset dictum : « Dicite in gentibus : Dominus regnavit a ligno, » reliquerunt : « Dicite in gentibus : Dominus regnavit. »* (*Dialog. cum Tryph.*)

(320) *In libris qui sunt ab ejus discipulis (Christi) ipsorumque sectatoribus compositi, memoriæ mandatum est, sudorem ipsius tanquam guttas sanguinis defluxisse in terram, eo deprecante et dicente : « Transeat, si fieri potest, hoc poculum ! »* (*Dialog. cum Tryph.*)

(321) *Et vir apud nos quidam, cui nomen erat « Joannes, » e duodecim apostolis Christi unus, in illa quæ illi exhibita est revelatione*, etc. (*Dialog. cum Tryph.*)

(322) *Apostoli in Commentariis a se editis, quæ « Evangelia » vocantur* (Apolog. 2.)

(323) *Animas superstites manere, etiam eo demonstraverim quod et Samuelis animam ventriloqua pythonissa, ita ut Saul petierat, evocavit. Apparet autem ad hunc modum omnes animas virorum justorum et prophetarum sub potestatem ejusmodi virtutum cadere, qualem et in ventriloqua illa fuisse rebus ipsis declaratur.* (*Dialog. cum. Tryph.*)

(324) *Ibid.*

moment de la mort de ne pas le lui permettre (325). Il déclare qu'Elie viendra préparer le second avènement de Jésus-Christ ; que le Sauveur prit naissance à Bethléem, non dans la ville, mais dans une caverne voisine (326) ; que ce fut là que les mages, originaires d'Arabie, vinrent l'adorer (327).

Sur la divinité et l'incarnation du Verbe.— Il fait observer que l'on ne donnait aucun nom au Créateur de toutes choses, parce qu'il est sans origine (328) ; que ceux qui prennent le Fils pour le Père ne connaissent pas même le Père, et ne savent pas que le Père de l'univers a un Fils qui, étant le Verbe et le Premier-né de Dieu, est aussi Dieu (329), coéternel à son Père, et par qui le Père a créé toutes choses (330) ; que c'est lui qui a paru autrefois à Moïse et aux autres prophètes en forme de feu et en image incorporelle, et maintenant, sous l'empire d'Auguste, s'est fait homme dans le sein de la Vierge, selon la volonté du Père, pour le salut de ceux qui croient en lui (331), et a bien voulu être méprisé et souffrir, pour vaincre la mort par sa mort et par sa résurrection ; que ni Abraham ni aucun autre homme n'a vu le Père de l'univers (332), ce privilége étant réservé à son Fils seul. Saint Justin n'approuve point l'opinion de ceux qui disaient que le Fils de Dieu était une vertu inséparable du Pere, comme le rayon du soleil, en sorte qu'il la poussait hors de lui quand il voulait, et quand il voulait la retirait (333). Justin prétend, au contraire, que le Fils est une vertu permanente et distinguée du Père, non-seulement de nom, comme le rayon du soleil, mais de nombre, sans toutefois que la substance du Père soit divisée ni changée. Nous avons, dit-il, en nous un exemple de cette génération : en proférant une parole, nous l'engendrons, mais non par retranchement, de manière que notre raison en soit diminuée. Ainsi un feu en produit un autre (333*), sans que le second diminue rien du premier, auquel il a été allumé. Il croit que le nom de Christ lui a été donné, parce que Dieu a fait toutes choses par lui (334) ; que sa venue a été annoncée dans tous les âges du monde, et même par Adam (335) ; ce qui n'empêche pas qu'il ne nomme Moïse le premier des prophètes (336), c'est-à-dire de ceux dont les écrits sont arrivés jusqu'à nous ; qu'étant venu pour l'amour de nous, il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres (337)

Sur la trinité des Personnes en Dieu, sur le jugement dernier, et sur les dons matériels.— Justin distingue clairement trois Personnes en Dieu, toutes dignes d'adoration, ce qui fait voir la pureté de sa foi touchant la divinité du Fils et du saint Esprit (338). Nous reconnaissons, dit-il, pour Dieu, le Père de

(325) *Ibid.*

(326) *Nato autem tum Puero in Bethlehem, quia Joseph in vico eo non habuit quo diverteret, in specum quemdam vico proximum secessit. Atque, ibi cum essent, enixa est Maria Christum, et in præsepi posuit.*

(327) *Ubi eum ex Arabia venientes invenere magi* (*Dialog. cum Tryph.*)

(328) *Universarum autem rerum Patri, quia ingenitus est, nomen impositum non est.* (Apol. 1.)

(329) *Qui enim Filium Patrem esse dicunt, comperiuntur neque Patrem scire, neque Filium esse Patri universorum nosse, qui, quod Verbum et Primogenitus Deus sit, Deus etiam sit.* (Apolog. 2.)

(330) *Et Jesus Christus, unus et solus proprie Filius Dei genitus, qui nimirum Ratio et Verbum ejus est, ὑπάρχων et Primogenitus et virtus est.* (Apol. 2.)

Porro Filius ejus (*hoc est Dei Patris*) *qui solus proprie dicitur Filius, Verbum, simul cum illo ante creaturas et existens et nascens, quoniam primitus per Eum cuncta condidit et ornavit.* (Apolog. 1.)

(331) *Itaque Judæi existimantes semper Parentem rerum cunctarum cum Mose esse locutum cum qui cum eo est collocutus Filius Dei esset, recte coarguuntur neque Patrem neque Filium nosse.* (Apolog. 2.)

Verba autem hæc fecimus ut probaremus Filium Dei et Apostolum esse Jesum istum Christum, qui prius Verbum existens, cum aliquando in forma ignis, aliquando etiam in imagine incorporeorum apparuisset. Nunc porro de voluntate Dei, humani generis causa, homo factus. (Apol. 2.)

(332) *Itaque neque Abraham, neque Isaac, neque Jacob, neque hominum alius quisquam, Patrem et ineffabilem Dominum rerum omnino universarum, et ipsius Christi, vidit.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(333) *Ibid.*

(333*) *Ignis ex igne*, ce qui est la comparaison même du concile de Nicée, *lumen de lumine*.(Blanc, *loc. cit.* p. 186.)

(334) *Christus quidem, ex eo quod per Illum Deus omnia conformaverit atque ornaverit, vocatur.* (Apolog. 1.)

(335) *Prædictus autem vaticiniis prius est quam apparuerit, quandoque quinquies mille, et aliquando ter mille, quandoque bis mille, nonnunquam mille, et aliquando octogintis annis.* (Apol. 2.)

(336) *Huic primum* (*Moysi*) *Deus quod cœlitus in sanctos homines illabitur divinum et propheticum exhibuit donum.* (*Orat. ad Græc.*)

(337 *Longe ampliores esse res nostras doctrinis humanis omnibus constat : ob id, quod qui nostra causa apparuit Christus rationalis ex parte omni factus est, corpore, ratione et anima.* (Apol. 1.)

(338) *Hunc ipsum* (Deum Patrem) *et qui ob eo venit Filium... et Spiritum propheticum colimus et adoramus.* (Apolog. 2.) Il y a toutefois dans saint Justin quelques expressions difficiles sur le mystère de la Trinité ; par exemple, lorsqu'il dit dans la même *Apologie : Et horum omnium Magistrum nos habere... Jesum Christum, eumdemque quod ipsius veri et singularis Dei Filium esse edocti sumus*, sc-

l'équité, de la pureté, et de toutes les autres vertus, dont la sainteté ne souffre le mélange d'aucun vice ni d'aucun défaut. Avec lui nous reconnaissons encore et adorons con-

cundo loco; ac Spiritum propheticum tertio ordine, nos cum ratione venerari et colere demonstrabimus. Mais, si l'on examine avec soin la suite de son discours et toute sa doctrine sur ce sujet, on verra que par ces paroles il ne met point de différence entre le culte qui est dû au Père et celui qui est dû au Fils et au saint Esprit; qu'il ne distingue point non plus l'essence du Père de celle des autres Personnes, mais uniquement l'ordre que ces Personnes gardent ensemble à raison de leur origine.

Selon M. Vacherot (*Histoire critique de l'école d'Alexandrie*, t. I), saint Justin n'a connu ni le dogme de la Trinité, ni celui de la divinité de Jésus-Christ. L'Oratorien Gratry (*Lettre à M. Vacherot, directeur de l'École normale, sur les origines du christianisme*) dit au rationaliste :

« Pour saint Justin, » dites-vous, « Dieu, le « Verbe, l'Esprit-Saint, ne sont point encore trois « hypostases d'une seule et même nature divine, « mais seulement trois principes inégaux en nature « et en dignité, dont le premier seul est Dieu... Il « y a loin de là au dogme de la Trinité. » Saint Justin ne connaît donc ni la Trinité, ni la divinité de Jésus-Christ. « Sur la divinité de Jésus-Christ, » dites-vous, « saint Justin ne s'explique pas formel- « lement. »

« Or, ceci est fondé, permettez-moi de le dire, 1° sur ce que vous ne tenez pas même compte des textes que vous citez et que vous transcrivez; 2° sur ce que, dans un passage de saint Justin, vous prenez l'objection pour la réponse; 3° sur ce que vous donnez arbitrairement, à un autre passage, un sens impossible, inouï, absolument contraire à la pensée de saint Justin manifeste par d'autres textes.

« Saint Justin, d'après vous, reconnaît trois principes, « dont le premier seul est Dieu. »

« Or, vous citez vous-même, quelques lignes plus haut, ce texte de saint Justin : « LE VERBE « EST FILS DE DIEU, DIEU LUI-MÊME (*a*). »

« Comment alors prétendez-vous que saint Justin reconnaît trois principes *dont le premier seul est Dieu?* »

Mais plaçons ici cette page de M. Vacherot, d'abord parce qu'elle permettra de suivre la réfutation du P. Gratry, ensuite parce qu'elle fera voir jusqu'où peut s'égarer cette raison qui s'élève contre les faits et les croyances de l'Église.

Page curieuse et contradictoire de M. Vacherot. — « Telle est la partie vraiment nouvelle de la « doctrine de saint Justin. C'est la philosophie pla- « tonicienne appliquée d'une manière ingénieuse au « dogme chrétien. Sa notion de Dieu paraîtrait fort « remarquable, si on pouvait y voir autre chose « qu'*une réminiscence* de la doctrine de Philon, « dont les écrits étaient très-familiers aux premiè- « res écoles chrétiennes et que saint Justin cite fré- « quemment. Aucun nom ne convient au principe « suprême de l'univers. Dieu, le Père, le Créateur, « le Seigneur, ne sont pas des noms qui définissent « son essence, mais de simples qualifications de ses « bienfaits et de ses œuvres (*b*). Ce Dieu ineffable « est en soi inaccessible et incommunicable. Il ne « crée et ne révèle que par un intermédiaire qui est « le *Verbe, son Fils* Premier-né, *Dieu lui-même*, en- « gendré par un acte de la volonté divine (*c*). Le « Verbe est ainsi appelé parce qu'il transmet aux « hommes les paroles de son Père. C'est une puis- « sance qui ne peut être détachée ni séparée du « Père, pas plus que la lumière sur la terre ne « peut être séparée du soleil. Quant au Saint-Esprit, « saint Justin n'en *parle pas autrement que Philon :* « c'est l'Esprit prophétique, principe de toute con- « naissance pour les hommes, comme le Verbe est « principe de toute vérité. C'est à la source du Saint- « Esprit que le chrétien puise les inspirations de sa « foi. Cette théologie reproduit exactement celle de « Philon. *Dieu, le Verbe, l'Esprit*, y sont, non point « encore *trois hypostases* d'une seule et même na- « ture divine, mais simplement *trois principes iné- « gaux* en nature et en dignité, *dont le premier seul est « Dieu*. Nous plaçons, dit saint Justin, au second « rang le Fils du vrai Dieu, et au troisième l'Esprit « prophétique (*d*). Il y a loin de là au dogme de la Tri- « nité. Sur la divinité de Jésus-Christ, *saint Justin « ne s'explique pas formellement.* Il affirme bien avec « les évangélistes et saint Paul que *le Christ est le « Verbe incarné;* mais quelle est la distinction des « deux natures divine et humaine dans le Sauveur, « où finit le *Dieu*, où commence l'homme? Saint « Justin n'a pas même le soupçon de ces difficultés, « qui suscitèrent plus tard tant de discussions sub- « tiles et mirent en péril le dogme nouveau. Il se « borne à dire que l'Incarnation du Christ est un « mystère. Tout en affirmant la *divinité du Christ*, il « insiste sur la perfection morale de sa vie, et sou- « tient que, quand même Jésus ne serait qu'un « homme, sa sublime sagesse lui mériterait encore « le nom de Fils de Dieu (*e*). »

Réfutation du P. Gratry. — « Permettez-moi, Monsieur, d'attirer votre attention sur ceci :

« Vers le haut de cette page 230, je lis que, selon saint Justin, le Verbe *est Dieu lui-même*. Au bas de la page, je lis que, selon saint Justin, il y a simplement trois principes, *dont le premier seul est Dieu.* En note, vous citez ce texte de saint Justin : *il est Dieu, Fils de Dieu*. Et vous donnez le texte grec que voici : θεὸς θεοῦ υἱὸς ὑπάρχων.

« Maintenant, Monsieur, je vous demande ce que vous voulez dire quand, après avoir affirmé que, selon saint Justin, le Verbe est Dieu, vous affirmez, dans la même page, que, selon saint Justin, le Verbe n'est pas Dieu.

« Quel usage faites-vous du discours, des propositions que vous énoncez, des mots que vous employez? Comment travaillez-vous? Quel compte vous rendez-vous de ce que vous écrivez?

« Que penseront vos lecteurs de cette page à laquelle je les rends attentifs? Je déclare que je l'ai travaillée pendant plusieurs heures et relue plus de vingt fois, à différentes époques, pour m'assurer que je ne me trompais pas. J'y ai toujours trouvé ce que j'y avais vu la première fois : des contradictions absolues dont il n'y a aucune possibilité de se tirer. C'est une page à laquelle il faut s'arrêter, qui termine le débat, qui juge le livre, qui décide et prouve simplement que votre analyse des textes n'a point de rapport aux textes. Si quelque lecteur de ma lettre suppose que j'exagère, qu'il lise la page lui-même. Il y trouvera ces mots à la neuvième ligne : *Il est le Verbe... Dieu lui-même*. Vers le bas de la page, il lira : *Dieu, le Verbe, l'Esprit... trois principes inégaux, dont le premier seul est Dieu*. Il trouvera en note le texte de saint Justin : *Dieu, Fils de Dieu*. A côté de cette note, qui pose que le Verbe est Dieu, il lira que *Philon n'avait pas considéré le Verbe divin comme Dieu*; puis vers le milieu de la page, il verra que *la théologie de*

(*a*) *Tryphon*, καὶ θεὸς θεοῦ υἱὸς ὑπάρχων.
(*b*) Apol. 2.
(*c*) *Tryphon*, καὶ θεὸς θεοῦ υἱὸς ὑπάρχων. Philon n'avait pas considéré le Verbe divin comme Dieu.
(*d*) Apol. 1.
(*e*) *Hist. crit. de l'école d'Alexand.*, t. I, 229, 230, 231.

jointement son Fils et son saint Esprit qui a parlé par les prophètes. C'est ce Fils qui nous est venu de sa part, et qui nous a appris cette sublime doctrine à nous et à la troupe sacrée des bons anges qui sont demeurés fidèles et unis de volonté avec lui. Voilà l'objet de notre culte et de nos adorations. Il ajoute que la vie éternelle en la compagnie de Dieu est l'unique espérance des chrétiens, et qu'ils attendent un jugement après la mort, qui sera exercé, non par Rhadamante et Minos, comme Platon avait dit, mais par Jésus-Christ, devant qui les hommes seront présentés en corps et en âme, et les coupables punis d'une peine éternelle (339). Dieu accordait encore alors à plusieurs des chrétiens nouvellement baptisés les dons surnaturels (340), et ils chassaient les démons des corps des possédés en invoquant le nom de Jésus-Christ (341).

Sur la sainte Vierge et sur saint Joseph. — Quoique saint Justin ne donne pas à Marie le nom de **Mère de Dieu,** il dit en termes si formels que c'est dans son sein qu'il s'est incarné, que c'est d'elle qu'il est né, qu'on ne peut douter qu'il ne l'ait véritablement reconnue pour Mère de Dieu (342). Il dit que saint Joseph, avant que l'ange l'eût instruit de la grossesse de la Vierge, la croyait coupable d'adultère, et qu'il avait conçu le projet de la répudier (343) ; que le métier de saint Joseph était celui de charron, et que Jésus-Christ avait passé sa jeunesse avec lui à faire des charrues et des jougs (344).

Sur les anges, sur l'origine de l'idolâtrie, sur l'Antechrist.— Il reconnaît le libre arbitre dans les anges comme dans l'homme (345) ; il dit qu'ils sont immortels (346), et qu'ils prennent dans le ciel quelque nourriture, mais différente de celle dont nous usons (347). Justin distingue les bons anges des mauvais, qu'il appelle démons. Il prétend que ceux-ci sont nés du commerce que les anges ont eu avec les femmes avant le déluge ; que, pa-

saint Justin reproduit exactement celle de Philon. » Tout au bas. à la dernière ligne, il trouvera que, *sur la divinité de Jésus-Christ, saint Justin ne s'explique pas formellement*, et enfin, à l'autre page, vers le haut. on lira que saint Justin *affirme la divinité du Christ*. On le voit, c'est une complication de *pour* et de *contre*, absolument inextricable.

« Mais ce n'est pas tout. Voici qui est plus surprenant encore.

« Dans cette page qui résume votre travail sur la théologie de saint Justin, nous venons de voir que vous affirmez *deux fois* que, selon S. Justin, le Verbe est Dieu ; en outre, vous citez son texte : *Il est Dieu, Fils de Dieu*. D'un autre côté, vous affirmez *une fois* que, selon saint Justin, le *Verbe n'est pas Dieu*, et, une *autre fois*, que saint Justin ne s'explique pas *formellement* sur ce point. On se demande ce que vous allez conclure de là. Le voici : vous concluez que, selon saint Justin, *le Verbe n'est pas Dieu*. Pourquoi ? Parce que telle est votre thèse : il n'y pas d'autre raison.

« Votre analyse elle-même, telle que vous l'exposez, donne surtout *que le Verbe est Dieu*, quoiqu'elle donne aussi le *contraire*. Vous en concluez simplement qu'il *n'est pas Dieu*. Et vous maintenez cette conclusion comme bien acquise, pendant le reste de votre ouvrage. Vous déduisez de là que, jusqu'après Origène, *la théologie chrétienne a maintenu le Verbe en dehors de la nature divine* (a). D'où vous concluez enfin que c'est sous l'influence du néoplatonisme que s'est produite la vraie formule du dogme de la Trinité : *Ce qu'il fallait démontrer*.

« Evidemment une telle page déchire un livre. »

(339) *Sempiternam et puram vitam concupiscentes, ad consuetudinem cum Deo Parente et Opifice universorum vivendi aspiramus, et ad confessionem christianam festinamus, persuasum habentes atque credentes consequi hanc eos posse qui factis ipsis Deo probant se illum consectari, et vitæ ejus consuetudinem adamare, in qua nullam adversariam persentire est pravitatem:.. Plato vero Rhadamantum et Minoem itidem injustos ad se venientes plexurum esse docuit : nos autem idipsum etiam factum iri dicimus, sed a Christo, corporibus eisdem cum animabus suis uniendis, atque æternis prorsus, ac non eis tantum, qui mille annorum decurso ambitu durent, ut ille ait, cruciatibus torquendis.* (Apolog. 2.)

(340) *Atque hic quidem accipit intelligentiæ Spiritum, ille autem consilii, alius fortitudinis, alius sanationis, quidam præcognitionis, aliquis doctrinæ, timoris Dei quispiam.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(341) *Et nunc nos qui in crucifixum sub Pontio Pilato Jesum Dominum nostrum credimus, dæmonia cuncta, spiritusque malignos adjurantes, sub potestate eos nostra subditos habemus.* (*Ibid.*)

(342) *Scientes eum Primogenitum Dei, et item creaturarum omnium, et patriarcharum Filium : quandoquidem ex Virgine in genere eorum caro fieri, et homo informis, inhonoratus, et patibilis, in lucem edi sustinuit.* (*Ibid.*) *Sicut ergo ab Abrahamo circumcisio, et a Moyse sabbatum et sacrificia... ita finem ea habere oportuit, juxta Patris consilium, in quo qui ex Virgine generis Abrahæ, et tribus Judæ, et stirpis Davidis, natus est, Filio Dei Christo Jesu.* (*Ibid.*)

(343) *Ac Joseph etiam, Mariæ sponsus, consilium primum cœpit Mariam sponsam repudiandi, existimans eam gravidam esse ex consuetudine viri, hoc est, e stupro.* (*Ibid.*)

(344) *Et cum ad Joannem venisset Jesus, et Josephi fabri lignarii filius haberetur ; informis videlicet, quemadmodum Scripturæ annuntiaverant, apparens, faberque adeo et ipse putaretur esse, fabrilia namque, cum in hominibus esset, faciebat opera, aratra et juga conficiens.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(345) *Sed enim quia liberi arbitrii et angelorum et hominum genus ab initio creavit Deus, justo judicio pro delictis suis supplicium in igne sempiterno reportabunt.* (Apolog. 1.)

(346) *Cæterum angelos esse, et semper manere, et in id per resolutionem non redire unde sunt progeniti, demonstratum est.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(347) *Atque in cœlis, ut nobis satis patet, illi (angeli), quamvis non eodem alimento quo nos homines utimur, aluntur.* (*Ibid.*)

(a) T. I, p. 198.

raissant sous diverses formes dans les siècles passés, ils ont corrompu plusieurs femmes, abusé de plusieurs enfants, et épouvanté les hommes par des spectres et des fantômes au point que, dans cet étonnement général, personne ne s'avisant d'examiner leurs prestiges, bien loin de les reconnaître pour des démons, on les a pris pour des divinités; qu'ils sont les auteurs de l'idolâtrie; qu'ils ont procuré la mort à Socrate qui les combattait par la raison, et qu'ils persécutent de même les chrétiens (348), disciples de la Raison incarnée, qui est Jésus-Christ; que toute leur attention est de s'assujettir les hommes (349); qu'ils sont destinés à brûler éternellement avec Satan leur prince, et avec les hommes qui auront suivi leurs mauvais conseils (350); qu'avant la venue de Jésus-Christ, Satan n'a osé vomir des blasphèmes contre Dieu, parce qu'il n'était pas encore assuré de sa propre condamnation (351) : sentiment que saint Irénée et saint Epiphane ont enseigné depuis. Justin croit que la chute de Satan fut une punition de ce qu'il avait engagé Eve dans le péché (352); que l'idolâtrie vient originairement de ce que nos premiers parents, ayant ouï dire au serpent que, s'ils mangeaient du fruit défendu, ils deviendraient semblables à des dieux, crurent qu'il y avait donc plusieurs dieux, et que, le Seigneur, en punition de leur péché, n'ayant pas voulu les détromper, ils sortirent du paradis terrestre dans cette persuasion qu'ils transmirent à leurs descendants (353) Justin dit que le temps de la venue de l'Antechrist est proche.

Sur la nature de l'âme et ce qu'elle devient après sa séparation d'avec le corps, sur le règne de mille ans. — Quoique le sentiment de saint Justin sur la nature de l'âme paraisse embarrassé, nul doute cependant qu'il ne la reconnaisse pour immortelle, puisqu'il dit en termes exprès que les bons seront récompensés et les mauvais punis éternellement (354); et, s'il semble quelquefois nier qu'elle soit immortelle, ce n'est que dans le sens de Platon, qui ne regardait comme immortel que ce qui n'avait point de commencement (355). Il condamne le sentiment de ceux qui croyaient qu'aussitôt après la mort les âmes allaient jouir de la gloire dans le ciel, et croit qu'elles sont détenues en un certain lieu jusqu'au jour du jugement (356); qu'après le second avènement de Jésus-Christ il se fera une résurrection particulière de tous les justes, qui demeureront ensemble sur la terre, en la compagnie de Jésus-Christ; qu'ils rebâtiront et augmenteront la ville de Jérusalem pour l'habiter; qu'ils useront des biens de la terre, et même du mariage; que la génération des enfants et la mort même y auront lieu; qu'après que cet âge aura duré mille ans, il sera suivi de la résurrection éternelle et générale de tous les hommes, et qu'alors s'accomplira la parole du Sauveur :

(348) *Quandoquidem et antiquitus persuasi dæmones, per spectra apparentes, mulieres constupraverunt, et pueros imminuerunt, et terriculamenta hominibus exhibuerunt : ut attoniti illi redditi, qui res ipsas quæ fiebant non ratione judicabant, ac metu correpti dæmones malos esse nesciebant, deos illos vocarent, et nomine quemque quod sibi dæmonum quisque imposuerat appellarent. Postquam vero Socrates ratione vera hæc per inquisitionem in apertum proferre et mortales a dæmonibus abducere est annisus, illi ipsi dæmones per homines pravitate gaudentes effecerunt, quasi atheus occideretur. Idipsum itidem de nobis faciunt.* (Apol. 1.)

(349) *Prædicamus namque cavendum vobis esse ne incusati a nobis dæmones vos seducant, et prorsus a legendis et percipiendis hisce quæ dicuntur avertant. Contendunt enim summopere illi habere vos servos et administros : atque aliquando quidem per insomnia, nonnunquam vero per magicas præstigias, cunctos sibi mancipant, qui de salute sua nihil plane sunt solliciti.* (*Ibid.*)

(350) *Apud nos archidux et princeps malorum dæmonum « serpens » vocatur, et « Satanas, » et « diabolus, » sicuti ex scriptis nostris, si inquiratis, cognoscere potestis : quem, una cum militia sua et hominibus eum sequentibus in ignem missum, et per sæculum infinitum excruciatum iri, præmonstravit Christus.* (*Ibid.*)

(351) *Vide* Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 18.

(352) *Serpens ille, qui vocatus est « Satanas, » et lapsu gravi cecidit, propterea quod in fraudem seduxerit Evam.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(353) *Paradiso ergo illi ejecti, et propter inobedientiam solam ejectos se esse existimantes, neque dum satis intelligentes propterea id quoque accidisse quod persuasum eis fuisset ut, cum non essent, se esse deos crederent, deorum nomen ad posteros suos ex se progenitos homines transmiserunt. Hæc ipsa est prima de diis falsa et mendax imaginatio, a falso et mendaci orta patre.* (Orat. 1 *ad Græc.*)

(354) *Et is qui impie et temerarie maledicta in Altissimum prolocuturus est, jam pro foribus assistit.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(355) *Ad pacem vero publicam conservandam, vobis plusquam homines cuncti adjutores sumus et opitulatores; qui videlicet docemur nullum apud Deum tectum esse posse aut maleficum, et avarum, et insidiatorem, aut etiam virtutis studiosum virum; atque unumquemque ad sempiternam vel pœnam vel salutem pro factorum suorum meritis contendere.* (Apolog. 2.) Idem docet Apolog. 1 : *Sed enim, « inquit, » quia liberi arbitrii et angelorum et hominum genus ab initio creavit Deus, justo judicio pro delictis suis supplicium in igne sempiterno reportabunt.*

(356) *Solus autem ingenitus et incorruptibilis est Deus, et propterea Deus est : omnia vero reliqua genita sunt corruptibilia : qua de causa animæ moriuntur et puniuntur.* (*Dialog. cum Tryph.*) *Enimvero nec immortalem eam (animam) dicere oportet; nam, si immortalis sit, nimirum ingenita quoque fuerit.* (*Ibid.*)

qu'il n'y aura plus de mariages, mais que nous serons égaux aux anges, parce que nous serons les enfants de la résurrection. Il appuie ce sentiment sur l'autorité de l'*Apocalypse*, qu'il reconnaît être de l'apôtre saint Jean (357). Mais, en même temps qu'il donne, comme Papias, dans l'opinion des millénaires, il avoue qu'il y avait plusieurs chrétiens qui la rejetaient (358), et qu'il ne faisait aucune difficulté de communiquer avec eux, soutenant cette opinion sans quitter l'unité de la foi catholique : ce qui fait voir que saint Justin ne regardait point le règne de mille ans comme un dogme de foi, mais comme une opinion, qui n'était pas même encore décidée du temps de saint Jérôme, puisque ce Père la désapprouve bien comme fausse, mais non comme hérétique, en laissant la décision au jugement de Jésus-Christ, sans vouloir condamner personne sur ce sujet (359).

Sur l'immortalité de l'âme, la résurrection des corps, le libre arbitre, la nécessité de la grâce et de la pénitence. — Outre l'immortalité des âmes, nous ne faisons point de difficulté, dit saint Justin, de croire encore et d'espérer que ces mêmes corps, jetés en terre et pourris, nous seront un jour rendus à chacun ; et nous fondons notre espérance sur ce que Dieu a dit, que tout lui est possible (360). Il réfute le sentiment de ceux qui prétendaient que tout se faisait par la force du destin, et fait voir que c'est par un choix libre que l'homme se porte à vivre selon les règles de la vertu, ou qu'il se laisse aller au péché (361) ; mais Justin soutient en même temps que, pour faire le bien, l'homme a besoin de la grâce de Dieu, qui lui est donnée gratuitement (362). Il rejette encore le sentiment des Juifs de son temps et de plusieurs autres, qui se persuadaient faussement que, bien qu'ils commissent de grands péchés, Dieu ne les leur imputait point, quoiqu'ils n'en fissent aucune pénitence (363) ; car notre doctrine nous apprend, dit ce Père (364), qu'il n'y a que ceux qui vivent saintement qui puissent parvenir à l'immortalité bienheureuse, et nous croyons de même que ceux qui ont passé leur vie dans l'injustice, sans s'être reconnus et sans avoir changé de conduite, seront éternellement tourmentés dans l'enfer.

Sur la circoncision et les observances légales. — Il enseigne que la circoncision n'a été donnée aux Juifs que comme un signe pour les distinguer des gentils, et nullement pour les justifier ; que l'observation du sabbat n'a commencé qu'avec la Loi de Moïse (365) ;

(357) *Piæ quidem (animæ) in loco quopiam meliore manent ; injustæ vero et pravæ in deteriore, judicii tempus exspectantes.* (*Ibid.*)

(358) *Ego autem, et si qui rectæ per omnia sententiæ christiani sunt, et carnis resurrectionem futuram novimus, et mille annos in Hierusalem instaurata, et exornata, et dilatata, sicut prophetæ Ezechiel et Isaias et alii promulgant. Sic namque Isaias de mille istorum annorum tempore locutus est : « Erit enim cœlum novum et terra nova ; et non recordabuntur priorum, neque eorum illa venient in corda ...quia ecce ego facio Hierusalem exsultationem, et populum meum lætitiam... et non erit amplius ibi immatura aliquis ætate, infans dierum, et senex qui non implebit tempus suum. Erit namque adolescens filius centum annorum ; moriens vero peccator filius centum annorum, et maledictus erit. Et ædificabunt domos, et ipsi incolent : et conserent vineas, et ipsi comedent germina earum, et vinum bibent... Electi mei non laborabunt in vanum, neque liberis operam dabunt in exsecrationem ; quoniam semen justum et benedictum a Domino erunt, et nepotes eorum cum eis. » (Dialog. cum Tryph.) Vir apud nos quidam, cui nomen erat Joannes, e duodecim apostolis Christi unus, in qua quæ illi exhibita est revelatione, « Christi fideles nostros annos mille Hierosolymis peracturos esse » prælocutus est : ac postea universalem, et, ut semel dicam, sempiternam omnium unanimiter simul resurrectionem et judicium futurum ; id quod et Dominus noster dixit, « quod nuptum neque daturi, neque accepturi, sed angelis æquales futuri sint, » utpote filii Dei resurrectionis.* (*Ibid.*)

(359) Hieron., in *Jerem.* XIX, et in *Ezech.* XXXVIII.

(360) *Nos emortua, atque in terram conjecta nostra ipsorum corpora postliminio recepturos esse speramus, in exspectatione ea nihil plane Deo impossibile esse affirmantes.* (Apolog. 2.)

(361) *Cæterum ne aliqui ex his quæ protulimus autument ex fati necessitate nos dicere fieri quæ fiant, perinde atque quod prædicta sint, constituta quoque atque decreta habeantur... Si enim fatale sit hunc quidem esse bonum, illum vero malum ; neque ille fuerit probandus, neque hic reprehendendus. Ac nisi arbitrio libero, et ad turpia fugienda, et ad honesta diligenda, facultatem habeat mortalium genus, non fuerit in causa sive culpa qualiumcunque demum factorum... Quod autem non fato destinatum sit, eum vel malum vel bonum esse, demonstramus, quod hominem eumdem ad contraria subinde transire videmus.* (Apolog. 2.) *Et ab initio (Deus) genus humanum ita creavit, ut intelligentia præditum esset, et arbitrii liberi potestate delectum, tum vera consectandi, tum bene agendi, obtineret.* (*Ibid.*) *Verum pro eo atque noverat bonum esse ; libera potestate ad bene justeque agendum et angelos, et homines fecit.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(362) *Neque enim vel natura vel ingenio humano res tam sublimes et divinas hominibus cognitione assequi est possibile : sed eo quod tum cœlitus in viros sanctos descendit, gratuito opus est dono.* (Orat. 1 ad *Græc.*)

(363) *Nonnulli vero posito immortalem esse et incorpoream animam, etiamsi mali quidquam egerint, nihil tamen arbitrantur daturam supplicii*, etc. (*Dialog. cum Tryph.*)

(364) Apolog. 2.

(365) *Si namque necessaria esset (circumcisio), non preputiatum Deus finxisset Adam, neque respexisset super munera præputium carnis habentis ac*

que, quoique personne ne puisse être sauvé sans faire profession de la religion chrétienne, les Juifs de son temps pouvaient l'être, bien qu'ils observassent encore la Loi avec l'Evangile, pourvu qu'ils n'obligeassent pas les chrétiens convertis de la gentilité à en user de même. Il avoue néanmoins que plusieurs ne partageaient pas son sentiment, et qu'il y en avait qui regardaient cette alliance de la Loi avec l'Evangile comme incompatible (366).

Sur le baptême et l'eucharistie. — Rien n'est plus digne de remarque que la manière dont saint Justin parle des sacrements de baptême et d'eucharistie, et des cérémonies que l'on pratiquait en les administrant aux fidèles. Il fait observer d'abord qu'on était persuadé que sans le baptême personne ne pouvait être sauvé; qu'on obligeait celui qui devait être baptisé à jeûner, à prier, et à demander à Dieu la rémission de ses péchés, et que les fidèles priaient et jeûnaient avec lui; qu'on l'amenait ensuite dans un lieu où il y avait de l'eau, et qu'on le lavait dans l'eau au nom de Dieu le Père et le Seigneur de toutes choses, de notre Sauveur Jésus-Christ, et du saint Esprit. Comme c'est le baptême qui éclaire et illumine notre esprit, pour lui faire comprendre les vérités du salut, on l'appelait illumination (367). Après cette ablution, continue saint Justin, nous menons le nouveau fidèle au lieu où les frères sont assemblés, et là nous faisons en commun de très-ferventes prières, tant pour nous-mêmes et pour le baptisé, que pour les hommes en général. Les prières achevées, nous nous entre-saluons par le baiser de paix; puis celui qui préside parmi les frères, ayant reçu le pain et le calice où est le vin mêlé d'eau, loue le Père par le nom du Fils et du saint Esprit, et lui fait une longue action de grâces pour ces dons, que nous avons reçus de sa bonté. Quand celui qui préside a achevé les prières et l'action de grâces, tout le peuple fidèle qui est présent s'écrie d'une commune voix · *Amen*, c'est-à-dire Ainsi soit-il, témoignant par cette acclamation la part qu'il y prend. Ensuite les diacres distribuent à chacun des assistants le pain, le vin et l'eau, consacrés par l'action de grâces, et en portent aux absents. Cette nourriture est appelée parmi nous ***Eucharistie***, et il n'est permis d'y participer qu'à ceux qui croient que notre doctrine est véritable, qui ont reçu le baptême, et qui vivent conformément aux préceptes de Jésus-Christ: car nous ne les prenons pas comme un pain commun et comme un breuvage ordinaire, mais comme la chair et le sang de ce même Jésus-Christ qui s'est fait homme pour l'amour de nous (368).

Sur les assemblées des fidèles et sur leur

victimas offerentis Abelis... Vobis ergo solis (Judæos alloquitur) necessaria fuit circumcisio ista, ut populus fieret non populus, et gens non gens... Nam sive observatione Sabbati qui nominati sunt modo, justi omnes Deo complacuerunt, et post illos Abraham, atque ejus liberi cuncti ad Mosen usque. (*Dialog. cum Tryph.*)

(366) *Hic iterum Trypho interrogavit : Quod si quisquam, hæc ita se habere sciens, præter id quod hunc Christum esse norit, et credat, eique pareat, ista insuper servare velit, utrum salvabitur? Et ego, ut mihi quidem videtur, o Trypho, salvatum talem iri aio; si alios mortales (eos autem dico qui ex gentibus per Christum ab errore et seductione circumcisi sunt) omni studio in sententiam suam adducere annisus non fuerit, non servatum eos iri ille affirmans, nisi eadem secum observaverint... Ille porro (Trypho): Quid ita dixisti: Ut mihi quidem videtur, talis salvabitur? An sunt qui dicant, hujusmodi salvatum non iri? Sunt, ego respondi; et quidem cum talibus illi neque consuetudinis, neque hospitii communionem habere audent; quos ego non collaudo.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(367) *Quo vero modo Deo quoque nos dicaverimus, per Christum renovati, jam exponemus... Quicunque persuasi fuerint et crediderint vera esse quæ a nobis traduntur et dicuntur, ac vivere se ita posse receperint, orare jejunantes, et petere a Deo priorum peccatorum remissionem docentur, nobis cum illis una et orantibus et jejunantibus. Deinde eo adducuntur a nobis ubi aqua est; atque eo regenerationis modo quo ipsi regenerati sumus regenerantur. Nam in nomine rerum cunctarum Parentis, et Domini Dei et Servatoris nostri Jesu Christi, et Spiritus sancti, in aqua tum lavantur; Christus enim ipse dixit : « Nisi regenerati fueritis, non introibitis in regnum cælorum.. » Vocatur autem lavacrum hoc illuminatio, quod eorum qui hæc discunt mentes illuminentur.* (Apolog. 2.)

Priorem nativitatem nostram ignorantes, necessitate quadam, liquido genitali satu, mutua parentum mixtione intercedente, progenerati sumus, et in malis pravaque consuetudine educti, ne necessitati moribus et ignorantiæ liberi permaneamus, sed delectus et scientiæ filii fiamus, ac remissionem ante commissorum peccatorum consequamur in aqua : super eo qui renascendum sibi esse statuerit, atque per pœnitentiam ab admissis delictis resipuerit, Parentis rerum omnium et Domini Dei nomen nominatur, etc. (*Ibid.*)

(368) *Nos autem secundum hujuscemodi lavationem, credentem jam, et nobis adscitum, ad fratres, qui dicuntur, eo adducimus ubi illi congregati sunt, ad communes preces et supplicationes, tum pro seipsis, tum pro illuminato et aliis ubique gentium omnibus, animo intento peragendas... A precibus finitis, mutuis nos invicem osculis salutamus. Deinde ei qui fratribus præest affertur panis et poculum aquæ et vini. Quibus ille acceptis laudem et gloriam rerum universarum Patri, per nomen Filii et Spiritus sancti, offert, et eucharistiam, sive gratiarum actionem, pro eo quod nos donis suis hisce dignatus sit, prolixe exsequitur. Atque ubi ille preces et gratiarum actionem absolvit, populus qui adest*

charité. — Ceux qui ont du bien assistent ceux qui sont dans la nécessité. Nous sommes toujours ensemble, rendant grâces au Créateur de tout ce que nous mangeons. Le dimanche, qu'on appelle le « Jour du soleil, » tous ceux qui demeurent à la ville ou à la campagne se réunissent en un même lieu. On y lit les écrits des apôtres ou les livres des prophètes, autant que l'on a de temps. La lecture finie, celui qui préside fait un discours au peuple, tant pour reprendre les vices, que pour l'exhorter à imiter les choses qu'on a lues. Nous nous levons ensuite tous ensemble, et nous faisons nos prières; puis on offre, comme j'ai dit, le pain avec le vin et l'eau. Après la célébration des mystères, ceux qui sont plus riches donnent librement ce qu'ils veulent; et leur aumône est déposée entre les mains de celui qui préside; et il emploie cet argent à assister les veuves, les malades, les orphelins, les personnes misérables et ruinées, les prisonniers et les voyageurs qui viennent de loin; en un mot, il est chargé de pourvoir aux besoins de tous les pauvres. Or nous nous assemblons le dimanche, parce que c'est le premier jour dans lequel Dieu a fait le monde, et qu'en ce même jour Jésus-Christ est ressuscité des morts, a apparu à ses disciples, et leur a enseigné toute vérité. On chantait dans ces assemblées des hymnes et des cantiques (369).

Sur la pureté de vie des chrétiens, leur amour pour la continence, leur haine pour le mensonge. — Dès le temps de saint Justin, on voyait un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, âgées de soixante ans et au delà, qui avaient passé leur vie dans le célibat et sans avoir jamais été atteintes de la moindre corruption (370), évitant jusqu'aux mauvais désirs, persuadées que Dieu déteste, non-seulement celui qui commet un adultère, mais encore celui qui en a la volonté (371). Il arrivait quelquefois que des femmes chrétiennes demandaient d'être légalement séparées de leurs maris (372). Au reste, les chrétiens avaient un si grand éloignement pour le mensonge, qu'ils aimaient mieux mourir que de sauver leur vie par une contre-vérité (373). Ils

omnis fausta approbatione acclamat dicens : Amen... Præsidens vero, postquam gratiarum actionem perfecit, et populus universus apprecatione læta eam comprobavit, qui apud nos vocantur diaconi atque ministri, distribuunt unicuique præsentium, ut participet eum, in quo gratiæ actæ sunt, panem, vinum et aquam, et ad absentes perferunt. Porro alimentum hoc apud nos appellatur « Eucharistia : » quod nulli alii participare licitum est, quam veram esse doctrinam nostram credenti, et lavacro propter remissionem peccatorum et generationem abluto, et, ita ut Christus tradidit, viventi. Non enim ut communem panem, neque communem potum, ista sumimus, sed quemadmodum per Verbum Dei caro factus Jesus Christus Servator noster, et carnem et sanguinem, salutis nostræ causa, habuit; ad eumdem modum etiam, eam in qua per preces verbi ejus ab ipso profecti gratiæ sunt actæ alimoniam, unde sanguis et caro nostra per mutationem aluntur, incarnati illius Jesu carnem et sanguinem esse docti sumus. (Apol. 2.)

« Il n'y a pas moyen de placer ici le sens figuré : ce serait non-seulement faire violence aux paroles si simples et si claires de saint Justin, mais de plus faire injure au bon sens de cet illustre Père. Il ne révèle cet article, le plus étrange assurément pour les profanes, qu'en cédant à une circonstance impérieuse, et pour répondre à cette accusation, répandue contre les chrétiens, de manger un enfant couvert de farine. Or, si l'Église eût enseigné alors le sens figuré, l'apologiste n'eût pas manqué sans doute de l'exposer aux païens, pour détruire d'une manière plus péremptoire et plus intelligible, la calomnie accréditée contre les chrétiens. » (Blanc, *loc. cit.*, p. 188.)

(369) *Et qui habent indigentes omnes adjuvant; et assidue alii cum aliis sumus. Atque in omnibus, quas offerimus, oblationibus benedicendo laudamus Factorem omnium, per Filium ejus Jesum Christum et Spiritum sanctum. Et, solis qui dicitur die, omnium qui vel in oppidis vel ruri degunt, in eumdem locum conventus fit; et commentaria apostolorum, aut scripta prophetarum, quoad tempus fert, leguntur. Deinde, lectore quiescente, præsidens orationem, qua populum instruit, et ad imitationem tam pulchrarum rerum cohortatur, habet. Sub hæc consurgimus communiter omnes, et precationes profundimus. Et, sicuti retulimus, precibus peractis, panis offertur, et vinum et aqua; et præpositus itidem, quantum pro virili sua potest, preces et gratiarum actiones fundit; et populus fauste acclamat, dicens : Amen. Et distributio communicatioque fit eorum in quibus gratiæ sunt actæ cuique præsenti; absentibus autem per diaconos mittitur. Cæterum qui copiosiores sunt, et volunt, pro arbitrio quisque suo, quod visum est contribuunt, et quod ita colligitur apud præpositum deponitur : atque ille inde opitulatur pupillis et viduis, et his qui propter morbum aut aliquam aliam causam egent, quique in vinculis sunt, et peregre advenientibus hospitibus; et, ut simpliciter dicam, indigentium is omnium curator est. Solis autem die communiter omnes conventum agimus, quando quidem is primus dies est quo Deus tenebris et materia, quam prius creaverat, versa mundum effecit; et Jesus Christus Servator noster eo ipso die a mortuis resurrexit.... apostolis et discipulis suis apparuit, atque ea docuit quæ etiam apud vos, ut inspiceretis, retulimus.* (Apolog. 2.)

(370) *Permulti profecto sexus utriusque et sexaginta et septuaginta nati annos apud nos, qui a pueris disciplinam Christi sunt assectati, incorrupti et cælibes perdurant. Et glorior me per omne genus hominum nostrorum tales commonstrare posse.* (Apolog. 2.)

(371) *Non enim tantum qui adulterium reipsa committit ab eo rejicitur, sed etiam adulterium committere volens; videlicet quod non opera solum, verum cogitationes quoque manifestæ sint Deo.* (*Ibid.*)

(372) Apolog. 1.

(373) *In nostra est potestate ut cum inquirimur*

étaient dès lors en si grand nombre, et tellement répandus par toute la terre, qu'il n'y avait aucun pays ni aucune nation si sauvage et si peu civilisée où Jésus-Christ ne fût adoré (374). Au lieu de ne chercher qu'à s'enrichir, ils mettaient leurs biens en commun, pour en faire part aux autres (375).

Sur les sibylles et sur la figure de la croix. — Saint Justin emploie quelquefois l'autorité de la sibylle de Cumes, qu'il regardait comme inspirée de Dieu (376), et il cite aussi quelques paroles d'Hystaspe. Il croyait leurs écrits si propres à convaincre les païens de la vérité de notre religion, qu'il dit que ce sont les démons qui ont fait porter la peine de mort contre ceux qui liraient les livres d'Hystaspe et de la sibylle ou des prophètes (377); ce qui ne nous empêche pas, ajoute-t-il, de les lire hardiment et de vous les proposer. En parlant des croix auxquelles on attachait les coupables, il fait observer qu'il y avait au milieu une sorte de siége sur lequel le crucifié était assis (378).

Naissance de la théologie catholique.

« Cet ensemble de points traités ou effleurés par saint Justin, » dit l'abbé Blanc (379), « forme le premier corps de théologie catholique. Née des besoins de l'Eglise, que le judaïsme, le paganisme et l'hérésie attaquaient en même temps, elle ne présente encore que le traité *de la Religion* prouvée contre les Juifs et les païens. Tous les autres articles de doctrine n'y sont touchés ou exposés que subsidiairement, et souvent indirectement. Saint Justin avait fait aussi le traité *de l'Eglise;* car, dans ses livres contre les hérétiques, il avait à prouver contre eux la divinité de l'Eglise catholique et de son enseignement. Il devait donc traiter de la règle de foi en la montrant dans les saintes Ecritures et dans la tradition, et des *notes* de la vraie Eglise. Mais tout ce qu'il avait écrit sur ces matières spéciales est perdu avec ses livres. Toutefois, dans ceux qui nous restent, l'idée fondamentale de l'*unité* de l'Eglise lui échappe (380); il y reconnaît aussi sa *catholicité*, et déjà, au milieu du IIe siècle, il ne craint pas de montrer le sacrifice et la prière chrétienne chez les peuples barbares et nomades qui habitent dans des chariots et sous des tentes (381). Enfin, dans la description qu'il a faite de la liturgie, il indique la *hiérarchie*, en distinguant les présidents qui consacraient, les diacres qui distribuaient les dons bénits, et les simples fidèles ou laïques qui les recevaient. »

Jugement sur les écrits de saint Justin (382).

Photius (383) dit de saint Justin qu'il montre partout une connaissance profonde de la philosophie chrétienne, mais encore plus de la profane, une grande érudition, et des notions approfondies en histoire. On peut ajouter qu'il était très-instruit de la Loi et des prophètes, et qu'il possédait à un degré éminent l'intelligence des divines Ecritures, pour lesquelles on remarque dans tous ses écrits un respect et une vénération singulière. De là vient que ses livres sont pleins de passages qui en sont tirés. Il ne savait point l'hébreu; ce qui lui a fait commettre des fautes, lorsqu'il a voulu expliquer certains noms et en donner l'étymologie, comme on s'en convainc par ce

negamus; sed vivere nolumus mendaciter quidquam loquentes (*Ibid.*)

(374) *Atqui ne unum quidem est genus mortalium, sive barbarorum, sive Græcorum, seu etiam aliorum omnium, quocunque appellentur nomine, vel Hamaxobiorum, vel nomadum domo carentium, vel in tentoriis viventium Scenitarum et pecoribus vitam tolerantium, inter quos per nomen crucifixi Jesu supplicationes et gratiarum actiones Patri et Fabricatori rerum omnium non fiant.* (*In Dial. cum Tryph.*)

(375) *Qui pecuniarum et possessionum fructus ac proventus præ rebus omnibus adamabamus, nunc etiam ea quæ habemus in commune conferimus, et cum indigentibus quibusque communicamus.* (Apolog. 2.)

(376) *Perfacile autem vobis erit rectam religionem ex parte aliqua, et ea quæ proxime ad prophetarum accedunt doctrinam, a veteri sibylla, ex afflatu quodam mirifico, per sortes ac responsa vos docente, percipere.* (*Orat. ad Græc.*)

(377) *Opera autem et instinctu malorum dæmonum, mortis supplicium adversus librorum Hydaspis aut sybillæ, aut prophetarum lectores, constitutum est; ut per timorem homines ab illis, quominus scripta eu legentes, rerum bonarum notitiam percipiant, sed in servitute eorum retineantur, absterreantur.* (Apolog. 2.)

(378) *Et quod in medio (crucis) fixum est, ut cornu et ipsum eminet, in quo vehuntur et insident qui crucis supplicium subeunt.* (*Dialog. cum Tryph.*)

(379) *Loc. cit.*, p. 189.

(380) *Dialog. cum Tryph.*, n. 63.

(381) *Ibid.*, n. 117.

(382) Ceillier, *loc. cit.*, p. 66.

(383) *Cod.* 125.

qu'il dit du nom de *Satan*, qu'il interprète tout autrement qu'Origène. Ses discours, quoique forts et remplis d'instruction, ne sont pas empreints de la douceur et de la délicatesse d'un orateur; et il s'est appliqué à charmer ses lecteurs, moins par les attraits d'une élocution étudiée et conforme aux règles de l'art, que par les lumières de la vérité, croyant indigne de lui d'altérer la beauté de sa philosophie naturelle par des couleurs étrangères et par le fard de la rhétorique (384). Ses raisonnements sont solides; mais il ne les pousse pas toujours jusqu'au bout, et ses fréquentes digressions font que le lecteur n'en peut suivre le fil qu'avec beaucoup d'attention. L'opinion qu'il a eue touchant la nature des anges et des démons, qu'il regardait comme des substances très-subtiles, mais non absolument spirituelles et incorporelles, lui a été commune avec beaucoup d'auteurs célèbres des premiers siècles de l'Eglise; opinion d'autant moins condamnable alors, qu'elle était appuyée par le sens littéral de l'Ecriture selon la version des Septante, à laquelle on témoignait plus de respect et de déférence que nous n'en témoignons aujourd'hui au texte hébreu : d'ailleurs, on n'avait pas encore approfondi ces matières, comme on l'a fait depuis. On doit également excuser saint Justin au sujet de son millénarisme, qui paraît aussi s'appuyer sur divers passages des prophètes et notamment de l'*Apocalypse* de saint Jean, d'autant plus qu'il ne le soutenait pas comme un article de foi. Les expressions difficiles dont il s'est quelquefois servi en parlant de la Trinité cessent de l'être, quand on examine avec soin toute sa doctrine, et que l'on rapproche les passages qui présentent quelques difficultés de ceux qui sont clairs et qui établissent sans ambiguïté les vérités que l'Eglise a toujours professées sur ce mystère (385). On se préoccupe aussi de ce qu'il dit de Socrate et de quelques autres sages d'entre les païens qui ont vécu avant la venue de Jésus-Christ. En effet, il déclare que, même avant la venue du Messie, il y a eu des chrétiens, parce que Jésus-Christ est le Verbe de Dieu et la Raison souveraine dont tout le genre humain participe; et que ceux qui, comme Socrate, ont vécu suivant la droite raison, sont chrétiens (386). De là quelques critiques protestants (387) ont inféré que, selon la doctrine de saint Justin, il fallait convenir que les païens, avec le secours seul de la raison, pouvaient être sauvés. Mais cette conséquence ne découle nullement des principes du martyr, qui ne veut dire autre chose, sinon qu'avant la venue de Jésus-Christ tout le genre humain, mais surtout ceux qui, comme Socrate, avaient plus de lumières et de conduite, participaient à la droite raison, et avaient dès lors une disposition naturelle pour connaître la vérité : ce que Tertullien (388) a dit depuis, mais d'une manière un peu différente, en s'écriant : « Oh! témoignage d'une âme portée naturellement à se reconnaître de Dieu et à être chrétienne! » Il n'est pas si aisé d'excuser saint Justin sur l'ambassade qu'il prétend que Ptolémée Philadelphe envoya à Hérode, roi des Juifs (389) : anachronisme d'autant plus singulier que le règne de Ptolémée Philadelphe est séparé par des siècles du règne d'Hérode en Judée (390).

(384) Cod. 125. Photius accuse saint Justin de n'avoir point l'agrément d'un discours éloquent. M. du Pin ajoute du sien que « ce caractère paraît dans tous ses ouvrages, qui sont extrêmement pleins de citations et de passages, tant de l'Ecriture que des auteurs profanes, sans beaucoup d'ordre et sans aucun ornement. » On pourrait dire à notre critique qu'il y a dans le *Dialogue avec Tryphon*, par exemple, plus d'ordre et plus de méthode qu'il ne pense, et plus d'agrément qu'il ne paraît y en avoir senti, s'il compte pour agrément une telle et noble simplicité. Que saint Justin y cite beaucoup de passages de l'Ecriture, ce n'est pas là un défaut dans un ouvrage dont ces passages devaient faire le fond; et l'ornement naturel qui convient à un tel traité consiste presque tout dans la netteté, qui ne manque point dans cet ouvrage. (Bossuet, *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de *M. du Pin*.)

(385) *Voyez* ci-dessus note 338. Nourry, *Apparat. ad Biblioth. Patr.*, dissert. 2, de Oper. Justin.; Bullus, l. II, c. 4.

(386) *Et quicunque cum Ratione ac Verbo vixere Christiani sunt, quamvis ἄθεοι et nullius numinis cultores habiti sint. Quales inter Græcos fuere Socrates, Heraclitus, atque iis similes : inter barbaros autem Abraham, et Ananias, et Azarias, et Misael, et Elias, et alii complures... At qui cum Ratione et Verbo vixerunt, atque etiam nunc vivunt, Christiani et extra metum atque perturbationem omnem sunt.* (Apolog. 2.)

(387) Casaub., *Crit. contra. Baron.*

(388) *Apolog.*, c. 17.

(389) *Cum autem Ptolemæus, Ægyptiorum rex, bibliothecam instituerет... ad Herodem, Judæorum tum regem, misit, copiam sibi fieri propheticorum librorum petens.* (Apolog. 2.)

(390) *Voy.* t. VI, col. 1058 et 1059.

Saint Justin défendu par Bergier contre les protestants (391).

« Comme le témoignage d'un auteur aussi ancien et aussi respectable que saint Justin est du plus grand poids en matière de doctrine, » dit Bergier, « les critiques protestants ont fait tous leurs efforts pour l'affaiblir; ils prétendent qu'il y a dans ses ouvrages des erreurs de toute espèce, et les incrédules ont été fidèles à les copier.

« En premier lieu, Le Clerc (392) observe que, faute d'avoir su l'hébreu, ce Père est tombé dans plusieurs méprises. Il accuse mal à propos les Juifs d'avoir effacé dans la version des Septante plusieurs prophéties qui annonçaient Jésus-Christ comme Dieu et homme crucifié (393) : s'il avait pu consulter le texte hébreu, il aurait vu que, des quatre passages qu'il cite en preuve, il y en a un qui se trouve parfaitement conforme dans le texte et dans la version, mais qui ne regarde pas Jésus-Christ; les trois autres n'y sont point, d'où nous devons conclure que c'est une interpolation faite dans les exemplaires des Septante dont se servait saint Justin, et qui partait de la main d'un chrétien plutôt que d'un Juif. En second lieu, si ce Père avait été en état de confronter la version des Septante avec le texte hébreu, il aurait vu combien cette version est fautive; il n'aurait pas été tenté de la croire inspirée, non plus que les autres Pères de l'Eglise; il aurait ajouté moins de foi à la fable qu'on lui avait racontée sur les soixante-douze cellules dans lesquelles les soixante-douze interprètes avaient été renfermés, etc. En troisième lieu, il aurait cité plus fidèlement l'Ecriture sainte, il en aurait mieux rendu le sens, il ne se serait point attaché à des explications allégoriques desquelles les Juifs sont en droit de ne faire aucun cas, et en général il aurait mieux raisonné qu'il n'a fait. Tous ces reproches sont-ils justes? (Bien) ridicule (est) la prétention dans laquelle sont tous les protestants que, sans la connaissance de la langue hébraïque, les Pères ont été incapables d'entendre suffisamment l'Ecriture sainte, pendant qu'ils soutiennent d'autre part que les simples fidèles, avec le secours d'une version, sont capables de fonder leur foi sur ce Livre divin. Il eût été absurde que saint Justin argumentât sur le texte hébreu contre Tryphon, Juif helléniste, qui ne savait pas plus l'hébreu que ce Père, et qui se servait comme lui de la version des Septante. Quand saint Justin aurait été habile hébraïsant, et quand il aurait confronté la version avec le texte, il n'aurait pas été moins tenté d'accuser les Juifs d'avoir corrompu le texte que d'avoir altéré la version, puisque plusieurs hébraïsants modernes ont soupçonné les Juifs de ce même crime. Il est certain, d'ailleurs, que, du temps de saint Justin, il y avait une infinité de variantes et des différences considérables entre les divers exemplaires de la version des Septante : c'est ce qui occasionna le travail qu'Origène entreprit sur cette version dans le siècle suivant, et la confrontation qu'il en fit avec le texte et avec les autres versions. Il n'est donc pas étonnant que saint Justin ait attribué à l'infidélité des Juifs la différence qu'il voyait entre les diverses copies qu'il avait confrontées. Il reprochait aux Juifs tant d'autres crimes en ce genre, qu'il ne pouvait les croire incapables de celui-là. Suivant son opinion, détourner le sens d'une prophétie par une interprétation fausse, ou la supprimer dans un livre, c'était à peu près la même infidélité : les Juifs étaient notoirement convaincus de la première; saint Justin n'hésitait pas à leur attribuer la seconde. Nous ne pouvons pas douter que ce Père n'ait lu dans l'exemplaire dont il se servait, les passages qui ne s'y trouvent plus aujourd'hui, puisque l'un a été cité de même par saint Irénée et l'autre par Lactance. Il n'est pas absolument certain que ces interpolations avaient été faites de mauvaise foi par les chrétiens, puisqu'elles ont pu venir de quelques citations peu exactes faites par défaut de mémoire. On doit se souvenir que ces sortes de citations ne sont pas un crime. Les auteurs même sacrés ne se sont jamais piqués d'une exactitude littérale aussi scrupuleuse qu'on l'exige aujourd'hui; les adversaires contre lesquels les Pères écrivaient n'étaient pas des critiques aussi pointilleux que les hérétiques de nos jours; les Juifs ni les païens ne connaissaient pas plus les subtilités de grammaire que les Pères de l'Eglise. Les premiers admettaient les explications allégoriques de l'Ecriture sainte;

(391) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Justin*.
(392) *Hist. ecclés.*, an. 101, § 5, an. 139, § 3, an. 140, § 2 et suiv.
(393) *Dialog. cum Tryph.*, n. 71 et 72.

on croyait alors les faits sur lesquels saint Justin et les autres Pères argumentent; des raisonnements qui nous semblent aujourd'hui très-peu solides avaient, du moins alors, une force relative, eu égard aux opinions universellement répandues; il y a de l'injustice, de la part des protestants, à blâmer les Pères de s'en être prévalus. Le respect de saint Justin et des autres Pères pour la version des Septante ne venait pas de ce qu'ils la croyaient exactement conforme au texte, mais de ce qu'ils la voyaient citée par les apôtres; ils ne pensaient pas que ces auteurs inspirés eussent voulu se servir d'une version fautive, sans avertir les fidèles qu'il fallait s'en défier; cette conduite des Pères nous paraît plus louable que l'affectation des hérétiques à décrier cette version. Nous ne ferons pas, non plus, un crime à saint Justin d'avoir ajouté foi à ce que les Juifs d'Alexandrie publiaient touchant les cellules des soixante-douze interprètes : c'est une preuve de la vénération religieuse que les Juifs hellénistes avaient pour leur version ; ni de ce qu'il a répété ce qu'on lui avait dit touchant la sibylle de Cumes; ni de s'être trompé peut-être en prenant le dieu Semo Sancus pour Simon le Magicien. Une crédulité facile sur des faits peu importants n'est point une marque d'ignorance ni d'esprit borné, mais de candeur et de bonne foi. Il n'y a pas de prudence, de la part des protestants, à insister sur la crédulité des anciens; jamais secte n'a été plus crédule que la leur à l'égard de toutes les fables et de toutes les impostures qu'on leur débitait contre l'Eglise catholique.

« Barbeyrac (394) a reproché d'autres erreurs à saint Justin.

« Selon lui, dit-il, Dieu, en créant le monde, en a confié le gouvernement aux anges : ainsi ce Père n'attribue à Dieu qu'une providence générale (395) : c'était confirmer l'erreur des païens touchant les dieux secondaires. Mais, dans cet endroit même (396), saint Justin dit que les noms Dieu, Père, Créateur, Seigneur, Maître, ne sont pas des noms de la nature divine, mais des titres d'honneur tirés des bienfaits et des opérations de Dieu : or ces titres ne lui conviendraient pas, s'il n'avait qu'une providence générale. Dans le *Dialogue avec Tryphon* (397), il condamne les philosophes qui prétendaient que Dieu ne prenait aucun soin des hommes en particulier, afin de n'avoir rien à redouter de sa justice. Il pensait donc que Dieu se sert des anges comme de ministres pour exécuter ses volontés, mais qu'ils ne font rien que par ses ordres. Les païens regardaient leurs dieux comme des êtres indépendants, à la discrétion desquels le gouvernement du monde était abandonné. Les deux opinions sont fort différentes.

« Une seconde erreur de saint Justin est d'avoir cru que les anges ont eu commerce avec les filles des hommes. » A l'occasion de ce fait, Bergier dit ailleurs (398) : « C'était le sentiment commun des philosophes que les démons, c'est-à-dire les génies ou intelligences supérieures à l'Humanité, n'étaient pas des esprits purs, mais revêtus d'un corps subtil et aérien : conséquemment, ils croyaient qu'un grand nombre de ces génies recherchaient le commerce des femmes, aimaient l'odeur des sacrifices, et se plaisaient souvent à faire du mal aux hommes. Lucien, Plutarque et d'autres étaient dans cette opinion : nous ne voyons pas en quoi les Pères sont si répréhensibles de l'avoir suivie. Elle leur paraissait confirmée par la version des Septante (399), dont plusieurs exemplaires portent : « Les anges de Dieu, voyant la « beauté des filles des hommes, » etc.; au lieu qu'il y a dans l'hébreu, le samaritain, le syriaque et la Vulgate : « les enfants de Dieu; » dans le chaldéen et dans l'arabe : « les en- « fants des grands, » ou des princes. Il n'a donc pas été nécessaire que les Pères prissent cette opinion dans le livre apocryphe d'Hénoch. Mais quelle pernicieuse conséquence peut-on tirer de là ? Il s'en suit, dit-on, que les Pères n'avaient point de notion de la parfaite spiritualité. Ils l'admettaient du moins en Dieu, puisqu'ils le supposaient Créateur. Quand ils auraient cru qu'elle ne pouvait avoir lieu dans aucune créature, ce ne serait pas un juste sujet de les blâmer avec autant d'aigreur que le font les protestants. Voilà, dit Barbeyrac (400), les Pères des-

(394) Dans son *Traité de la morale des Pères*, c. 2, § 11.
(395) Apolog. 2, n. 5.
(396) N. 6.
(397) N. 1.
(398) *Dictionnaire de Théologie*, v° Ange.
(399) *Gen.* VI, 2.
(400) *Traité de la morale des Pères*, c. 2, § 3.

premiers siècles parfaitement d'accord entre eux sur une erreur grossière, puisée dans une mauvaise philosophie, dans un livre apocryphe, ou dans la fausse supposition que la version des Septante était inspirée. Qu'on vienne encore nous donner le consentement des Pères comme une marque sûre de la tradition! Ce ton triomphant est bien mal fondé. 1° Nous voudrions savoir par quelle démonstration ou par quel texte formel de l'Ecriture sainte on peut prouver que l'opinion des Pères était « une erreur gros« sière; » nous défions Barbeyrac et tous ses pareils de prouver la parfaite spiritualité des anges autrement que par la tradition et par la croyance universelle de l'Eglise. 2° Il est faux que tous les anciens Pères aient été d'un sentiment unanime sur la nature des anges. Dès le commencement du IV° siècle, le très-grand nombre en ont soutenu la parfaite spiritualité. Le P. Pétau (401) a cité : parmi les Grecs, Tite, évêque de Bostres, Didyme, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, Eusèbe de Césarée, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, Théodoret et plusieurs autres plus récents; parmi les Latins, Marius Victorin, Lactance, saint Léon, Jumilius l'Africain, saint Grégoire le Grand et ceux qui l'ont suivi. On a répété cent fois aux protestants que la tradition n'est censée règle de foi que quand elle est constante et à peu près unanime. 3° Il n'y a aucune preuve que les Pères aient été trompés par le livre apocryphe d'Hénoch, et que la plupart l'aient consulté; il paraît même que les plus anciens ne l'ont pas connu. 4° Quand les anciens Pères n'auraient pas cru la version des Septante inspirée, de quelle autre traduction pouvaient-ils se servir? Il est fort singulier qu'on leur fasse un crime de n'avoir pas lu le texte hébreu que les Juifs cachaient avec soin, et de n'avoir pas su l'hébreu que les Juifs ne voulaient enseigner à personne. A entendre raisonner les protestants, il semble qu'on ne puisse pas être bon chrétien sans avoir appris l'hébreu, et que Dieu ait mal pourvu au salut des premiers fidèles en ne leur donnant qu'une version grecque. »

« Ce même critique, » c'est-à-dire Barbeyrac, reprend Bergier, « tourne en ridicule saint Justin, parce qu'il a fait remarquer partout la figure de la croix, dans les mâts des vaisseaux, dans les enseignes des empereurs, dans les instruments du labourage, etc. Cela valait-il la peine de lui faire un reproche amer? Sa pensée se réduit à dire aux païens : Puisque vous avez tant d'horreur de la croix, à laquelle les chrétiens rendent un culte, ôtez-en donc la figure des mâts de vos vaisseaux, de vos enseignes militaires et des instruments du labourage.

« Il a trop loué la continence, dit Barbeyrac; il semble regarder comme illégitime l'usage du mariage. Mais dans quel cas? Lorsqu'on se le permet pour satisfaire les désirs de la chair, et non pour avoir des enfants : il s'en explique assez clairement. D'ailleurs, le passage que cite notre censeur est tiré d'un fragment du *Traité sur la Résurrection*, qui n'est pas universellement reconnu pour être de saint Justin. Si, dans la suite, Tatien, son disciple, a poussé l'entêtement jusqu'à condamner absolument le mariage, il n'est pas juste d'en rendre responsable saint Justin, qui n'a point enseigné cette erreur. Nous convenons que, comme tous les Pères, il a fait de grands éloges de la chasteté et de la continence; mais nous prouvons contre les protestants que ce n'est point là une erreur, puisque c'est la pure doctrine de Jésus-Christ et des apôtres.

« Il a rapporté sans restriction la défense que Jésus-Christ a faite de prononcer aucun jurement. Nous soutenons encore qu'en cela il n'est point répréhensible, non plus que les autres Pères. » Bergier ajoute ailleurs (402) : « Il faut s'aveugler au grand jour, pour ne pas voir que les Pères ont parlé, comme l'Evangile, du discours ordinaire et des conversations, lorsqu'ils ont dit qu'il n'était pas permis de jurer. Il ne leur est pas venu dans l'esprit que l'on pût prendre dans un autre sens les paroles de Jésus-Christ ni les leurs, et que l'on pût les appliquer aux serments faits par autorité publique. »

« Il n'a pas expressément désapprouvé l'action d'un jeune chrétien, qui, pour convaincre les païens de l'horreur que les chrétiens avaient de l'impudicité, alla demander au juge la permission de se faire mutiler; qui cependant ne le fit point, parce

(401) *Dogm. theol.*, t. III, l. I, c. 3.

(402) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Jurement*.

que cette permission lui fut refusée (403). Mais ce Père ne l'approuve pas formellement non plus : il ne cite ce fait que pour montrer combien les chrétiens étaient incapables des désordres dont les païens osaient les accuser.

« De même, il n'a pas expressément blâmé ceux qui allaient se dénoncer eux-mêmes comme chrétiens et s'offrir au martyre (404); conduite que d'autres ont condamnée. Aussi soutenons-nous que cette démarche ne doit être ni approuvée ni condamnée absolument et sans restriction, parce qu'elle a pu être louable ou blâmable, selon les motifs et les circonstances. Ceux qui allaient se présenter d'eux-mêmes aux magistrats pour les détromper de la fausse opinion qu'ils avaient conçue du christianisme, pour leur prouver la vérité de cette religion et l'innocence des chrétiens, pour leur montrer l'injustice et l'inutilité des persécutions, etc., ne doivent point être taxés d'un faux zèle : leur motif n'était pas de se dévouer à la mort, mais d'en préserver leurs frères. Autrement, il faudrait condamner saint Justin lui-même : personne n'a encore eu cette témérité.

« Ce Père a dit que Socrate et les autres païens qui ont vécu d'une manière conforme à la raison étaient chrétiens, parce que Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, est la Raison souveraine à laquelle tout homme participe. De là on conclut que, selon saint Justin, les païens ont pu être sauvés par la raison ou par la lumière naturelle seule : ce qui est l'erreur des pélagiens. Un incrédule de nos jours a trouvé bon d'aggraver ce reproche en falsifiant le passage : selon saint Justin, dit-il (405), celui-là est chrétien qui est vertueux, fût-il d'ailleurs athée. Voici les propres paroles de ce Père (406) : « On nous a « enseigné que Jésus-Christ est le Premier-« né de Dieu, et la Raison souveraine, à la-« quelle tout le genre humain participe, « comme nous l'avons déjà dit. Ceux qui « ont vécu selon la raison sont chrétiens, « quoiqu'ils aient été réputés athées : tels « sont, chez les Grecs, Socrate, Héracli-« te, » etc. Or Socrate ni Héraclite n'étaient pas athées, quoiqu'on en ait accusé le premier (407). « Tout ce que les philosophes « et les législateurs ont jamais pensé ou dit « de bon et de vrai, ils l'ont trouvé en con-« sidérant et en consultant *en quelque chose* « le Verbe. Mais, comme ils n'ont pas connu « tout ce qui vient du Verbe, c'est-à-dire « de Jésus-Christ, ils se sont contredits....., « et ils ont été traduits en justice comme « des impies et des hommes trop curieux. « Socrate, l'un des plus décidés de tous, a « été accusé du même crime que nous. » Nous savons très-bien qu'il n'est pas exactement vrai que ces philosophes aient été chrétiens, en prenant ce terme à la rigueur : mais ils l'ont été *en quelque chose*, en tant qu'ils ont consulté et suivi la droite raison, comme font les chrétiens ; et ils ont été accusés d'athéisme aussi bien qu'eux, précisément parce qu'ils étaient plus raisonnables que les autres hommes. Tertullien (408) a dit que Pilate était déjà chrétien, *dans sa conscience*, lorsqu'il fit savoir à l'empereur Tibère ce qui s'était passé dans la Judée au sujet de Jésus-Christ. Suit-il de là que saint Justin a cru le salut des païens dont il parle? Si l'on veut consulter son *Dialogue avec Tryphon* (409), on verra qu'il n'admet point de salut que par Jésus-Christ *et par sa grâce;* mais, en parlant à des païens, ce n'était pas le lieu de faire une distinction entre les secours naturels que Dieu donne et les grâces surnaturelles (410). Brucker (411) soutient que saint Justin n'attribue pas seulement à Socrate et aux autres sages païens une lumière purement naturelle, mais une révélation semblable à celle qu'ont eue Abraham et les autres patriarches, et qu'il a cru que cette lumière émanée du Verbe divin suffisait pour leur salut, *lorsqu'ils l'ont suivie.* Quand cela serait vrai, il n'y aurait pas encore lieu de lui reprocher une erreur contre la foi. Saint Justin n'a jamais pensé que Socrate, en adorant les dieux d'Athènes, avait suivi la lumière du Verbe divin. Il est exactement vrai que, si les païens avaient correspondu aux grâces que Dieu leur a faites, ils seraient parvenus au salut, parce que Dieu leur en aurait accordé encore de plus abondantes, et ensuite le don de la foi.

« D'autres lui ont attribué l'erreur des

(403) Apolog. 1, n. 9.
(404) Apolog. 2, n. 4 et 12.
(405) *De l'homme*, t. I. sect. 2, c. 16.
(406) Apolog. 1, n. 46.
(407) Apolog. 2, n. 20.
(408) *Apologet.*, c. 21
(409) N. 45 et 64.
(410) *Voy.* la *Préface* de D. Maran, part. II, c. 7.
(411) *Histoire crit. philosoph.*, t. II p. ..

millénaires. Saint Justin en parle comme d'une opinion que plusieurs chrétiens pieux et d'une foi pure ne suivent point (412). Il n'y était donc pas (très-) attaché lui-même.

« Un déiste a dit que saint Justin n'a pas admis la création, et qu'il a cru, comme Platon, l'éternité de la matière; un autre a répété cette accusation ; tous deux copiaient Le Clerc et les sociniens : ainsi se forment les traditions calomnieuses parmi nos adversaires. Cependant saint Justin dit formellement (413) : « Platon n'a pas appelé Dieu « *Créateur*, mais *Ouvrier* des dieux : or, selon « Platon lui-même, il y a beaucoup de différence entre l'un et l'autre. Le Créateur, « n'ayant besoin de rien qui soit hors de « lui, fait toutes choses par sa propre force « et par son pouvoir ; au lieu que l'ouvrier « a besoin de matière pour construire son « ouvrage. — Puisque Platon admet une « matière incréée, égale et coéternelle à « l'ouvrier, elle doit par sa propre force résister à la volonté de l'ouvrier. Car enfin « celui qui n'a pas créé n'a aucun pouvoir « sur ce qui est incréé ; il ne peut donc pas « faire violence à la matière, puisqu'elle est « exempte de toute nécessité extérieure. « Platon l'a senti lui-même en ajoutant : « *Nous sommes forcés de dire que rien ne* « *peut faire violence à Dieu* (414). » Saint Justin a donc très-bien compris que la notion d'Etre incréé ou éternel emporte la nécessité d'être et l'immutabilité ; et, puisqu'il suppose que Dieu a disposé de la matière comme il lui a plu, il a jugé conséquemment que la matière n'est ni éternelle ni incréée. Il fait sentir (415) toute l'énergie du nom que Dieu s'est donné, en disant : « Je « suis Celui qui est, » ou l'Etre par excellence. Ainsi, lorsque, dans sa première Apologie (416), il dit que Dieu, étant bon, a, dès le commencement, fait toutes choses « d'une « matière informe, » il n'a pas prétendu insinuer que Dieu n'avait pas créé la matière avant de lui donner une forme ; il avait démontré le contraire.

« Un autre déiste prétend que ce même Père a cité un faux Evangile, et cela n'est pas vrai.

« Scultet (417), zélé protestant, lui fait un crime de ce qu'il a soutenu le libre arbitre de l'homme, comme si c'était là une erreur.

« Si des accusations aussi vagues, aussi téméraires et aussi injustes ont suffi pour porter les protestants à ne faire aucun cas des ouvrages de saint Justin, nous ne pouvons que les plaindre de leur prévention.

« Mais les sociniens et leurs partisans, comme Le Clerc, Mosheim, etc., ont fait à ce Père un reproche beaucoup plus grave : ils prétendent qu'il a emprunté de Platon ce qu'il a dit du Verbe divin et des trois Personnes de la sainte Trinité, et qu'il a fait tous ses efforts pour accommoder les dogmes du christianisme aux idées de ce philosophe. Brucker (418), en faisant profession de ne pas approuver cette accusation, l'a cependant confirmée, en attribuant à saint Justin un attachement excessif aux opinions de Platon. D. Maran (419) a complétement réfuté cette imagination. Il a rapporté tous les passages de Platon dont nos critiques téméraires se sont prévalus. Il a fait voir que jamais ce philosophe n'a eu aucune idée d'un Verbe personnellement distingué de Dieu ; que par Verbe ou Raison on a entendu l'Intelligence divine; que par le Fils de Dieu il a désigné le monde, et rien de plus; que saint Justin, loin d'avoir donné dans les visions de Platon, les a souvent combattues.

« Quant à ceux qui ont avancé que saint Justin n'était pas orthodoxe sur la divinité, la consubstantialité et l'éternité du Verbe, on peut consulter Bullus (420) et Bossuet (421), qui ont pleinement justifié ce saint martyr.....

« L'opiniâtreté avec laquelle les protestants ont voulu trouver des erreurs dans ses ouvrages nous paraît encore moins étonnante que les efforts qu'ils ont fait pour obscurcir ce qu'il a dit de l'Eucharistie (422). Après avoir exposé la manière dont se fait la consécration du pain et du vin dans les assemblées chrétiennes, il ajoute : « Cet aliment est appelé parmi nous Eucharistie... « et nous ne le recevons point comme un « pain et une boisson ordinaires. Mais, de

(412) *Dialog. cum Tryph.*, n. 80.
(413) *Cohort. ad gent.*, n. 22.
(414) N. 23.
(415) N. 21.
(416) N. 10.
(417) *Medulla theol. PP.*, l. I, c. 17.
(418) *Hist. crit. philosoph.*, t. III p. 33.
(419) Dans sa *Préface*, part. II, c. I.
(420) *Defensio fidei Nicænæ.*
(421) *VIe Avertissement aux protestants.*
(422) Apolog. I, n. 66.

« même que Jésus-Christ, notre Sauveur, « incarné par la parole de Dieu, a eu un « corps et du sang pour notre salut, ainsi « l'on nous enseigne que ces aliments, sur lesquels on a rendu grâces par la prière « qui contient ses propres paroles, et par « lesquels notre chair et notre sang sont « nourris, sont la chair et le sang de ce « même Jésus. »—« Quelques-uns, » dit Le Clerc (423), « ont conclu de ces paroles et « de quelques autres passages semblables « des anciens, que Jésus-Christ avait uni des « symboles eucharistiques à son corps et à « son sang, par une union hypostatique, de « même que le Verbe éternel a uni à sa per- « sonne l'humanité entière de Jésus-Christ : « mais c'est bâtir sans fondement, que vou- « loir appuyer un dogme sur une compa- « raison faite par saint Justin, écrivain très- « peu exact. Il a seulement voulu dire que « le pain et le vin de l'Eucharistie devien- « nent le corps et le sang de Jésus- « Christ, parce que le Sauveur a voulu « que, dans cette cérémonie, ces aliments « *nous* tinssent lieu de son corps et de son « *sang*. » On ne peut pas mieux s'y prendre pour tromper les lecteurs. A la vérité, ceux d'entre les luthériens qui ont admis l'*impanation* ou la *consubstantiation*, ont pu imaginer une union hypostatique ou substantielle entre Jésus-Christ et le pain et le vin : mais elle ne peut pas être supposée par les catholiques, qui croient la *transubstantiation*; qui sont persuadés que, par la consécration, la substance du pain et du vin est détruite, qu'il n'en reste que les apparences et les qualités sensibles; qu'ainsi, la seule substance qu'il y ait dans l'Eucharistie est Jésus-Christ lui-même. Parce que saint Justin compare l'action par laquelle le Verbe divin s'est fait homme, à celle par laquelle le pain et le vin deviennent son corps et son sang, il ne s'ensuit pas que l'effet de l'une et de l'autre action est parfaitement le même : il s'ensuit seulement que l'une et l'autre opère ce changement réel et miraculeux. Cela ne serait pas, et la comparaison serait absurde, si les paroles de Jésus-Christ signifiaient seulement que le pain et le vin doivent nous tenir lieu de son corps et de son sang. Or, il n'a pas dit : « Prenez et mangez, « comme si c'était mon corps et mon sang ; » il a dit : « Prenez et mangez, ceci est mon « corps et mon sang. » Mais, puisque les protestants se donnent la liberté de tordre à leur gré le sens des paroles de l'Ecriture, ils peuvent bien faire de même à l'égard de celles des Pères de l'Eglise. Ils ont cependant beau s'aveugler : la description que fait saint Justin, dans cet endroit, de ce qui était pratiqué dans les assemblées religieuses des chrétiens sera toujours la condamnation de la croyance et de la conduite des protestants. Ce tableau est très-conforme à celui que saint Jean (424) a tracé dans la liturgie chrétienne; l'un sert à expliquer l'autre. Nous y voyons (425) 1° que la consécration de l'Eucharistie se faisait tous les dimanches; au lieu que la plupart des protestants ne font leur cène que trois ou quatre fois par an. 2° Cette cérémonie est nommée par saint Justin *Eucharistie* et *oblation;* les protestants ont supprimé ces deux mots pour y substituer celui de *cène* ou de *souper*. 3° L'on croyait que le changement qui se fait dans les dons offerts était opéré en vertu des paroles que Jésus-Christ prononça lui-même en instituant cette cérémonie; selon les protestants, au contraire, tout l'effet de la cène vient de la manducation ou de la communion. 4° L'Eucharistie était portée aux absents par les diacres; cet usage a encore déplu aux protestants. 5° La consécration était précédée de la lecture des écrits des apôtres et des prophètes, et de plusieurs prières; les protestants y mettent beaucoup moins d'appareil; et, après cette belle réforme, ils se vantent d'avoir réduit la cérémonie à sa simplicité primitive. »

Saint Justin défendu par l'abbé Hugonin contre les rationalistes. S'il fut chrétien parce qu'il était platonicien?

Abordant maintenant une controverse contemporaine, nous voulons répondre, avec l'abbé Hugonin, professeur à l'Ecole normale ecclésiastique des Carmes, aux rationalistes modernes qui disent que le christianisme n'est qu'un développement admirable de la philosophie de Platon ou de l'éclectisme d'Alexandrie, en sorte que nous sommes chrétiens parce que nous sommes platoniciens. Pour vérifier si, en effet, les apôtres et les Pères de l'Eglise n'étaient que des dis-

(423) *Hist. ecclés.*, an. 139, § 30.
(424) *Apoc.* IV et seq.
(425) N. 66 et 67.

ciples de Platon ou des éclectiques, nous choisissons, parmi les Pères, celui précisément qui, le premier, passa de l'école de l'Académie à celle de Jésus-Christ, qui fut, avant sa conversion, le plus sincère admirateur de Platon, et qui conserva jusqu'à sa mort le manteau de philosophe.

« Saint Justin, l'un des plus célèbres apologistes de notre foi, » écrit l'abbé Hugonin (426), « naquit au commencement du IIe siècle. Il nous raconte, dans son *Dialogue avec Tryphon*, sa première éducation et sa conversion au christianisme. Entraîné par un vif désir vers la recherche de la vérité, il l'avait demandée aux philosophes. Les stoïciens ne lui apprirent rien de Dieu, qu'ils ne connaissaient pas et dont ils ne jugeaient pas la connaissance nécessaire. L'avarice des péripatéticiens le révolta; il les estima indignes même du nom de philosophes. Il fut rebuté par les pythagoriciens, parce qu'il ignorait la musique, l'astronomie et la géométrie. Il eut alors recours aux platoniciens, et il crut trouver dans leur enseignemennt la vérité qu'il cherchait. « Ce que je « pus comprendre, » dit-il, « des choses im- « matérielles me ravissait. La contemplation « des idées donnait des ailes à ma pensée. « Je me crus sage en peu de temps, et telle « était ma simplicité que j'espérais voir Dieu « lui-même; car c'est le but que se propose « la philosophie de Platon. »

« Cette admiration si franche pour ce qu'il y a d'élevé dans l'enseignement de ce philosophe, indique une âme noble, un cœur généreux et une intelligence supérieure. Mais les premières paroles de son récit nous montrent qu'il reconnaissait lui-même combien cette admiration avait été mêlée d'illusions. Il croyait *sentir* la vérité. C'était en effet chez lui plutôt un *sentiment* que cette vue claire et cette conviction profonde dans laquelle l'âme se repose, et qui, sans diminuer son enthousiasme, lui donne quelque chose de plus calme et de plus énergique. Son esprit travaillait avec ardeur et s'efforçait d'arriver à la contemplation de Dieu. Il fuyait la société des hommes, et il aimait la solitude pour s'y livrer à ses méditations.

« Un jour qu'il s'était retiré dans une campagne à quelque distance de la mer, il aperçut près de lui un vieillard vénérable et d'une physionomie pleine de douceur. Etonnés l'un et l'autre de cette rencontre subite et inattendue dans un lieu si solitaire, ils s'abordèrent et entrèrent en conversation. Justin parla avec enthousiasme de l'excellence de la philosophie. Le vieillard l'écoutait avec attention : les paroles pleines de candeur du jeune philosophe, son amour sincère de la vérité et les illusions dont il était le jouet lui inspirèrent un vif intérêt; il le jugea capable de recevoir les lumières plus pures que le christianisme faisait briller au sein du paganisme.. Après une courte discussion sur les *idées* et sur la *vision intellectuelle*, il éleva sur diverses maximes platoniciennes des doutes que Justin ne put résoudre, et qui le forcèrent de convenir que la philosophie de Platon était impuissante à satisfaire les besoins de l'esprit humain.

« Justin n'était point de ces âmes fières qui s'opiniâtrent dans leurs sentiments ; il aimait la vérité pour elle-même : il reconnut sincèrement ses erreurs, et demanda au vieillard à quels maîtres il devait recourir, puisque Platon lui-même avait ignoré la véritable sagesse.

« Le vieillard répondit : « A une époque « fort éloignée de la nôtre, et bien avant « tous vos philosophes, vivaient des hom- « mes justes, saints, agréables à Dieu et « remplis de son esprit. Inspirés d'en haut, « ils annoncèrent tous les événements que « nous voyons s'accomplir sous nos yeux ; « ces hommes sont les prophètes; seuls ils « ont connu la vérité et l'ont fait connaître « aux hommes ; ils publiaient ce qu'ils avaient « vu et entendu, et leurs écrits existent en- « core ; ceux qui les lisent attentivement et « sans prévention comprennent le principe « et la fin de toutes choses, et savent bien- « tôt tout ce que doit savoir un véritable « philosophe. Ils ne discutaient pas quand il « fallait parler ; ils étaient témoins de la vé- « rité...; combien leur témoignage est supé- « rieur à tous les raisonnements ! Mais, avant « de les consulter, demandez que les portes de « la lumière s'ouvrent à vous : Qui peut « voir et comprendre si Dieu et le Christ ne « lui donnent l'intelligence ? »

« Ces paroles enflammèrent Justin d'une grande ardeur de connaître les prophètes :

(426) *Des motifs qui ont déterminé saint Justin à abandonner le platonisme pour embrasser le christianisme*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XLII, p. 462.

il les lut, et il trouva dans leurs écrits cette philosophie qu'il cherchait depuis tant d'années. « Dès lors, » ajoute-t-il, « je n'eus plus « qu'un désir : ce fut de voir tous les hom- « mes entrer dans la même voie, et ne pas « s'éloigner de la doctrine du Sauveur. En « elle respire je ne sais quelle majesté ter- « rible capable d'effrayer les hommes qui « ont abandonné le droit chemin ; ceux qui « la méditent y trouvent, au contraire, le « plus précieux repos. »

« Ce récit nous montre avec évidence que la conversion de saint Justin au christianisme, ne fut pas pour lui un simple progrès philosophique ; qu'il passa réellement d'une école à une autre école ; qu'il reconnut une doctrine plus ancienne et plus pure que celle de Platon, une doctrine révélée, puisque ses prédicateurs étaient inspirés d'en haut, et qu'elle reposait sur leurs témoignages et non sur leurs raisonnements ; une doctrine complète, puisqu'elle enseignait le principe et la fin de toutes choses, et tout ce que doit savoir un véritable philosophe.

« *Il y* a entre saint Justin et saint Augus*tin* des rapports qui se présentent naturellement à l'esprit : tous deux sont animés de la même ardeur pour la vérité ; ils la cherchent avec la même sincérité et le même zèle. L'un et l'autre s'égarent d'abord ; l'un à la suite de Platon, l'autre à la suite de Manès. Un vieillard, plein de douceur et de charité, fait briller aux yeux du premier les lumières pures de l'Evangile, qui l'embrasent aussitôt d'une généreuse ferveur ; le second, malgré les passions qui se disputent son âme, cède à l'éloquence douce et persuasive d'un vénérable pontife, et reconnaît ses erreurs avant que Dieu ne triomphe en lui par la puissance de sa grâce, et ne le force à les abjurer. Tous deux, ravis d'admiration pour les saintes Ecritures, et la doctrine qu'elles contiennent, consacrent leurs talents et leur vie à la défendre et à l'expliquer. Saint Augutin confond les Manichéens, dont il avait suivi les égarements, et saint Justin réfute Platon, dont il avait été le disciple. Malgré ses luttes et ses victoires, saint Augustin est accusé d'avoir conservé les erreurs de Manès et de les avoir mêlées aux vérités chrétiennes ; et on reproche à saint Justin d'avoir corrompu, selon les uns, et perfectionné, selon les autres, le symbole catholique par les idées platoniciennes. Les accusations de Pélage et des rationalistes ne reposent pas sur un fondement plus solide. Je ne sais, en effet, si saint Augustin a été un adversaire plus zélé du manichéisme que saint Justin du platonicisme considéré comme une doctrine religieuse.

« Permettez-moi de vous apporter ici quelques témoignages. Les païens divisaient leur théologie, en théologie *fabuleuse* ou poétique, *naturelle* ou philosophique, et en *théologie civile*, qui comprenait les institutions et les cérémonies du culte. Saint Justin adopte cette division dans son ouvrage *Exhortation aux Grecs*, où il oppose la religion chrétienne à la religion païenne. Après avoir montré combien la *théologie fabuleuse* contient d'opinions absurdes et indignes de la Divinité, il passe à la *théologie philosophique*, et il annonce dès le début qu'elle n'est pas moins inadmissible que la première. Il s'attache particulièrement à Platon et à Aristote, comme aux deux plus grands théologiens du paganisme, et qui passent, parmi les païens, comme il nous l'assure, pour ceux qui avaient le mieux entendu la religion. Voici son raisonnement : Tous les philosophes, et en particulier Aristote et Platon, n'ont pu s'accorder ni entre eux ni avec eux-mêmes sur la physique, sur la nature de l'âme et sur la nature de Dieu. Donc ils ne méritent aucune confiance en matière de religion.

« Platon, » dit-il, « admet trois principes : Dieu, la matière et l'idée ; Aristote rejette l'idée, et n'en admet que deux : Dieu et la matière. Platon nous assure, comme s'il fût descendu tout récemment du ciel, et qu'il eût vu et su exactement tout ce qui s'y passe, « que le Dieu suprême habite une « substance de feu ; » Aristote, composant un cinquième élément, place le séjour de la Divinité je ne sais dans quelle substance éthérée et inaltérable.

« Platon divise l'âme en trois parties : la raisonnable, l'irascible et la concupiscible ; Aristote la renferme toute dans la raison.

« Platon soutient que l'âme est immortelle ; Aristote lui ôte l'immortalité.

« Platon nous la montre dans un mouvement perpétuel ; Aristote, tout en la faisant le principe de tout mouvement, la fixe dans une immobilité absolue.

« Saint Justin montre ensuite que Platon

ne s'accorde pas mieux avec lui-même qu'avec Aristote.

« Tantôt, » dit-il (427), « ce philosophe « admet trois principes, tantôt il en admet « quatre; il enseigne que l'âme du monde « est éternelle, plus loin qu'elle ne l'est pas. « Ici, il fait de l'idée un principe distinct « et subsistant en lui-même ; ailleurs, il « ne la fait subsister que dans la pensée de « Dieu. »

« De ces contradictions, saint Justin conclut que les philosophes n'ont pas connu la vérité. On ne peut les louer, dit-il, que d'une chose : c'est d'avoir montré, par leurs dissensions, qu'ils se sont tous égarés (428).

« Mais quoi, la vérité était-elle donc complétement ignorée sur la terre? Nul rayon de lumière ne venait-il éclairer les ténèbres épaisses qui pesaient sur l'Humanité ? et, si cette lumière brillait quelque part, si elle était encore accessible à quelque intelligence, pourquoi Aristote et Platon, les deux plus puissants génies de l'antiquité païenne, ne purent-ils la recevoir?

« Saint Justin, en signalant leurs erreurs nous en indique la cause. « D'où vient, » dit-il, « que ces deux philosophes dont « vous vantez la sagesse se sont si mal ac- « cordés non-seulement entre eux mais avec « eux-mêmes ? C'est qu'ils n'ont pas voulu « apprendre la vérité de ceux qui la savaient; « mais ils ont cru pouvoir s'élever par leurs « raisonnements jusqu'à la connaissance des « choses célestes, lorsqu'ils ignoraient même « celles de la terre (429). »

« Il y avait donc à l'époque de Platon des hommes qui enseignaient la vérité, et que ces philosophes ont pu et qu'ils n'ont pas voulu écouter. Ce sont les mêmes que le vieillard lui avait fait connaître sur le bord de la mer. Il les montre à son tour aux Grecs idolâtres, et les exhorte à passer dans leur école s'ils veulent posséder la sagesse et la vérité.

« Puisqu'il n'est pas possible, » dit-il, « d'apprendre quoi que ce soit de vrai tou- « chant la religion de tous ces philosophes « que vous regardez comme vos docteurs, et « puisque, par leurs contradictions, ils vous « ont donné des marques évidentes de leur « ignorance, il faut nécessairement recourir « à ceux que nous autres chrétiens nous « reconnaissons pour nos maîtres, et qui « sont plus anciens que les vôtres de plu- « sieurs siècles. Ils ne nous ont rien ap- « pris qu'ils aient inventé eux-mêmes, et « jamais ils ne se sont contredits les uns « les autres. Mais, sans dissensions et sans « dispute, il nous ont communiqué simple- « ment la vérité que Dieu lui-même leur « avait révélée ; car il n'est pas possible que « des hommes puissent connaître par la « force de leur esprit des choses si grandes « et si divines. L'inspiration céleste est donc « descendue sur ces saints personnages ; ils « n'ont eu besoin ni d'études ni de recher- « ches, mais seulement d'une grande pureté « de cœur afin de recevoir en eux l'inspira- « tion du saint Esprit qui, les touchant et « les animant comme un habile musicien « touche et anime son luth, nous a révélé « par leur moyen ces vérités divines. C'est « pourquoi, comme s'ils eussent parlé par « une même bouche et avec une même lan- « gue, ils nous ont enseigné tout d'une voix « et avec le plus parfait accord ce qu'il faut « croire de Dieu, de la création du monde, « de celle de l'homme, de l'immortalité de « l'âme et du jugement qui doit se faire « après cette vie, en un mot toutes les véri- « tés nécessaires (430). »

« Ces paroles sont claires et ne laissent aucun doute sur la pensée du saint docteur. Il est évident qu'il reconnaît dans le monde deux doctrines parfaitement distinctes : l'une, pleine de contradictions et d'erreurs, c'est la doctrine des philosophes et en particulier celle d'Aristote et de Platon ; l'autre, pure et sublime, dont toutes les parties s'enchaînent dans une admirable harmonie, c'est la doctrine de nos saints Livres ; l'une plus ancienne, l'autre plus nouvelle ; l'une incapable de nous instruire sur les vérités de la religion, l'autre qui nous les enseigne toutes ; la première assemblage incohérent de conceptions humaines, la seconde divine dans son origine et révélée de Dieu à des âmes pures et saintes. C'est le caractère spécial qui la distingue : cette doctrine renferme des vérités si sublimes et si divines, que l'intelligence ne pouvait les découvrir par elle-même ; les hommes qui l'ont enseignée n'ont eu besoin ni d'études ni de recherches, mais seulement de la pureté et

(427) *Exhortation aux Grecs.*
(428) *Ibid.*
(429) *Ibid.*
(430) *Ibid.*

de la docilité à l'Esprit divin ; et cette inspiration est la cause de l'accord merveilleux qui règne dans leur enseignement malgré la distance des temps et des lieux.

« Or comment admettre que saint Justin ait puisé cette doctrine, qu'il reconnaît pure et sublime, dans cette autre qu'il reconnaît pleine d'erreurs et de contradictions ; cette doctrine qui enseigne toute vérité et où il trouve un délicieux repos, dans cette autre qu'il représente comme incapable de nous instruire de la religion ; cette doctrine enfin qu'il regarde comme divine, dans cette autre qu'il regarde comme le fruit des pensées humaines? Comment supposer même, qu'il ait perfectionné la première par la seconde, et qu'il ait mêlé à des dogmes qu'il croyait divins, des idées philosophiques? S'il l'eût fait, s'il eût porté une main téméraire sur l'arche sainte, nous accepterions son témoignage sur l'inspiration surnaturelle de nos auteurs sacrés, et nous protesterions de toute l'énergie de notre âme contre ses innovations sacriléges. Mais non, saint Justin n'a pas ajouté un seul article à notre foi, et le symbole qu'il reçut, humble catéchumène, de la bouche des prêtres, est le même que reçurent saint Ignace et saint Polycarpe de la bouche des apôtres.

« Notre pensée serait incomplète, si, après avoir montré que saint Justin avait reconnu une doctrine révélée supérieure aux systèmes philosophiques, nous n'ajoutions que ni lui ni les autres Pères ne rejetèrent la philosophie comme science. Ils croyaient, et tout chrétien croit avec eux que l'homme a été élevé à un état surnaturel, qui, loin d'affaiblir la raison, lui donne de nouvelles forces et de nouvelles lumières. D'après ce dogme si souvent attaqué et toujours victorieux, ils distinguaient deux ordres de vérités, les unes rationnelles et les autres révélées surnaturellement, les unes livrées à la libre discussion, les autres que nous devons accepter par la foi.

« Saint Justin et les Pères ne rejetaient donc pas toute spéculation philosophique ; mais ils les subordonnaient à la foi, comme l'ordre naturel est subordonné à l'ordre surnaturel.

« Les hérétiques suivirent la marche opposée. L'Histoire de leurs errreurs serait la confirmation de notre thèse; et nous trouverions dans les gnostiques, dans les valentiniens, dans les manichéens, dans les ariens et les autres, ces éclectiques qu'on veut nous montrer dans les Pères.

« En acceptant la phisosophie, saint Justin et les Pères ne s'en servaient pas pour créer de nouveaux dogmes ; mais pour combattre des erreurs purement rationnelles, et disposer ainsi les esprits à recevoir la révélation. Car l'ordre surnaturel est visiblement établi sur le plan et sur le modèle de l'ordre naturel ; l'un et l'autre ont leurs mystères et leurs lois, qui correspondent et s'expliquent mutuellement, en sorte qu'une philosophie saine et élevée est une excellente préparation à la théologie.

« Ils s'en servirent encore dans l'exposition et le développement scientifique du dogme. La doctrine, dis-je, a été complète dès le principe, et l'Eglise n'y a pas ajouté une seule vérité : c'est ce que prouve son Histoire entière, et en particulier l'Histoire des conciles, où ses pontifes se réunissaient, non pour dogmatiser, mais pour témoigner de la foi de leurs diocèses, et constater ainsi la foi universelle. Mais jamais la vérité n'a été regardée par ses docteurs comme un poids qui pèse sur l'intelligence et qui la réduise à l'immobilité. La vérité est la vie de l'âme et le principe de son activité ; et Jésus-Christ, en la répandant dans son Eglise, comme il répandit autrefois dans le monde la lumière du jour, lui donna la mission, non-seulement de la conserver intacte, mais de la contempler, et par cette contemplation de s'en nourrir, de se l'unir d'une union plus intime, et de la manifester avec plus d'éclat. Aussi, nous reconnaissons un progrès dans l'exposition de la doctrine catholique. Il serait facile d'en faire l'histoire ; c'est l'histoire même de ses luttes contre l'hérésie. L'hérésie n'ajoute rien à la foi, mais le dogme qu'elle attaque est défini avec plus de précision et manifesté avec plus d'éclat. Nous ne nions pas que la philosophie n'ait exercé quelque influence sur ce développement théologique. Mais nous sommes convaincu qu'elle y a contribué plus souvent en produisant l'erreur combattue, qu'en donnant l'explication scientifique du dogme, et que la philosophie doit beaucoup plus à la théologie que la théologie à la philosophie.

« De ces simples observations nous pouvons conclure qu'il ne suffit pas, pour assigner au christianisme une origine humaine,

de nous montrer que saint Justin était platonicien ; tel autre Père, disciple d'Aristote, de Pothin ou de Proclus : il faut prouver qu'ils ont ajouté à la foi un dogme nouveau. Mais le Symbole que nous récitons est le même qu'ont récité les apôtres, et protestera toujours contre une pareille prétention. »

Saint Justin défendu par le Jésuite Chastel contre les traditionalistes. Sentiment de ce Père sur la valeur de la raison humaine.

Après avoir montré, contre les rationalistes, avec l'abbé Hugonin, ce que le P. Baltus avait déjà prouvé, que saint Justin ne se fit point chrétien par amour pour Platon, et que sa conversion, loin d'être un progrès philosophique, fut une rupture ouverte avec la philosophie grecque, nous examinerons, avec le Jésuite Chastel, si, comme l'ont prétendu les traditionalistes, le saint martyr enseigne que la raison humaine, la raison naturelle, ne peut par elle-même connaître l'existence de Dieu et ses principaux attributs, ni aucun devoir moral de l'ordre naturel.

« En général, » dit le P. Chastel (431), « les premiers Pères, les Pères apostoliques se montrent contre la raison et la philosophie humaine beaucoup plus sévères et plus énergiques que ceux des siècles postérieurs. Et cela se conçoit aisément : ils étaient témoins oculaires de ses excès et de ses violences contre la doctrine chrétienne. Saint Justin, en particulier, qui connaissait par lui-même la philosophie et les philosophes, est beaucoup plus éloquent sur leurs torts que sur leurs mérites, et peut dès lors faire illusion à un lecteur superficiel. C'est pourquoi nous croyons nécessaire de nous arrêter quelque peu sur ses ouvrages, afin d'en faire connaître la pensée réelle....

« Dès le début de sa première Apologie, faisant appel à la conscience de ses juges, il leur rappelle les devoirs de justice auxquels ils doivent se conformer. Or sur quoi fonde-t-il cette obligation, ce devoir naturel ? Nous recommandons sa réponse aux traditionalistes. « La raison, » dit-il (432), « fait à ceux qui sont « vraiment pieux et philosophes, le devoir « d'aimer et de suivre uniquement la vérité « et de rejeter les opinions des ancêtres si « elles sont fausses : et non-seulement la « saine raison prescrit de ne pas suivre ceux « qui ont fait ou enseigné l'injustice ; mais, « de plus, celui qui aime la vérité doit être « résolu à dire et à faire ce qui est juste, s'agît-il de la vie, fallût-il braver la mort. « Vous donc, qu'on appelle pieux et philosophes, gardiens de la justice et amateurs de « la doctrine, votre conduite montrera si « vous méritez ces noms. » C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas tout. Après avoir demandé qu'on examine la conduite des chrétiens, et qu'on les condamne si on les trouve coupables, il ajoute (433) : « Mais, si « on ne peut rien établir contre eux, la vraie « raison ne prescrit pas (ne permet pas) de « punir des hommes innocents, sur de vaines « rumeurs..... Tout homme de bon sens dira « que l'équité et la justice exigent que les « sujets aient une conduite et une doctrine « irréprochables : mais il faut aussi que « ceux qui ont l'autorité suivent dans leurs « jugements la piété et la philosophie (la « sagesse), et non la violence et la tyrannie. C'est ainsi que tout sera parfait et dans « les gouvernants et dans les gouvernés. « Car un ancien (434) a dit quelque part : *Il « est impossible qu'un Etat soit heureux, si les « gouvernants et les gouvernés ne suivent pas « la philosophie* (la sagesse). Il est donc « de notre devoir de donner à tous la facilité d'examiner notre conduite et notre « doctrine..... Le vôtre est de bien connaître notre cause, comme la raison le prescrit, et de nous juger avec équité. Car « vous serez inexcusables devant Dieu, si, « connaissant la cause, vous agissez iniquement. » De ces deux passages, il résulte que, d'après notre saint, l'homme peut connaître, avec le secours de sa raison, l'obligation de suivre la vérité, même au péril de sa vie ; l'obligation de juger, de contrôler la tradition, et de rejeter ses enseignements erronnés. Il peut connaître les règles du juste et de l'injuste, afin de juger toujours selon la justice. Il peut savoir que certains devoirs sont imposés aux sujets et à ceux qui gouvernent; que le bonheur d'un empire consiste dans la fidélité aux prescriptions de la raison; que tout désordre est digne de châtiment, etc. Voilà bien, sans

(431) *S. Justin, philosophe chrétien : son sentiment sur la valeur de la raison humaine.* Dans le *Correspondant*, t. XXXI, p. 189.

(432) Apolog. 1, n. 2.

(433) *Ibid.*, n. 3.

(434) Plato, *De republ.*, l. v.

doute, et en grand nombre, des notions de l'ordre moral, qui sont accessibles à la raison humaine.

« Voilà maintenant, réunies dans un même passage, et des vérités morales et des vérités religieuses que le saint docteur ne fonde que sur cette même raison. Dans sa seconde Apologie, réfutant le système fataliste des stoïciens, il dit (435) : « Toute créature est, « de sa nature, capable de vice et de vertu... « C'est ce que montrent bien ceux qui, « dans tous les pays, ont fait des lois et de « la philosophie, conformément à la droite « raison, en prescrivant de faire certaines « choses et d'en éviter d'autres..... Si les « stoïciens attribuent au destin ce qui est « fait par les hommes, ils devront dire, ou « que Dieu n'est rien autre chose que tout « ce qui change et tourne sans cesse pour re- « venir au même état; et alors ils sembleront « avouer qu'ils n'ont l'idée d'aucune chose « qui ne soit sujette à la corruption, que « Dieu lui-même, soit dans son tout, soit « dans ses parties, est soumis à la misère « de la dissolution : ou bien ils diront qu'il « n'y a ni vice ni vertu (ni bien ni mal); « ce qui est contre toute saine pensée, con- « tre toute raison, contre tout esprit hu- « main. » Voilà donc autant de vérités morales et religieuses qui dépendent de la raison, et que saint Justin n'appuie que sur la raison seule. Que répondront à cela les traditionalistes? Ils diront, sans doute, que, dans la pensée de saint Justin, la raison reçoit ces vérités du dehors, de l'enseignement et de la tradition, et que son rôle se borne à les recevoir, à les comprendre et à se les approprier. C'est l'explication traditionaliste. Ecoutons le saint docteur, voici ce qu'il ajoute immédiatement (436) : « Cepen- « dant, comme les stoïciens, du moins en « morale, ont dit parfaitement juste, ce qui « arrive quelquefois aux poëtes, à cause de « cette semence de raison qui est déposée « dans tous les hommes, διὰ τὸ ἔμφυτον παντὶ « γένει ἀνθρώπων σπέρμα τοῦ λόγου, ceux qui ont « suivi cet enseignement ont été persécutés « et mis à mort. C'est ce que l'on a vu pour « Héraclite, Musonius, et plusieurs autres. « Car le démon a toujours réussi à faire haïr « ceux qui s'appliquaient, en quelque ma- « nière que ce soit, à vivre selon la raison « et à éviter le mal. Il n'est donc pas éton- « nant que les chrétiens, qui s'appliquent à « conformer leur conduite, non à quelque « parcelle de cette raison disséminée (dans « tous les hommes), mais à la connaissance « parfaite qu'ils ont du Verbe intégral, ou « du Christ, il n'est pas étonnant qu'ils soient « exposés à des haines plus forcenées par la « suggestion des démons confondus. » Et un peu plus loin (437) : « Ce n'est pas que les « doctrines de Platon n'aient rien de com- « mun avec celles du Christ ; mais elles ne « leur sont pas en tout semblables, pas plus « que celles des autres, des Stoïciens, par « exemple, des poëtes et des historiens. Car « chacun d'eux a parlé très-juste, selon qu'il « voyait en lui-même quelque parcelle de la « Raison divine disséminée en tous, *ut quisque disseminatæ Rationis divinæ partem aliquam sibi cognatam videbat* : Ἀπὸ μέρους « τοῦ σπερματικοῦ θείου λόγου τὸ συγγενές. Mais, « se contredisant eux-mêmes sur les matiè- « res les plus graves, ils n'ont paru avoir ni « science supérieure, ni connaissance qui « ne puisse être attaquée. Ce que tous les « autres ont dit de juste nous appartient « donc à nous chrétiens, car nous adorons « et possédons le Verbe... tandis que tous « les écrivains, avec cette semence de rai- « son déposée en eux-mêmes, ont bien pu « voir la vérité, mais imparfaitement, *sub obscuro*. Car autre chose est le germe et « l'image de la raison que chacun peut avoir, « autre chose cette raison elle-même qui « communique son image à chacun comme « il lui plaît. » Enfin dans son *Dialogue avec Tryphon* (438) : « Ce qui est juste en tout « temps et en tout lieu, Dieu le met dans « tous les hommes. Il y met toute justice. Il « n'en est aucun qui ignore que l'adultère, « la fornication, l'homicide est un mal. « Quand tous commettraient ces crimes, ils « ne pourraient parvenir à ignorer qu'ils « font mal : excepté ceux qui, pleins de l'es- « prit impur, ou dépravés par une éduca- « tion mauvaise, ont perdu ou plutôt éteint « les notions naturelles, ou les retiennent « captives. » N'est-il pas évident que, dans la pensée du saint docteur, cette parcelle de raison qui éclaire les philosophes et les poëtes et tous les hommes, n'est point l'enseignement extérieur de la tradition, de la pa-

(435) Apol. 2, n. 7.
(436) *Ibid.*, n. 8.
(437) Apol. 2, n. 13.
(438) N. 93.

role ou de la révélation, mais la lumière intérieure de la raison humaine? 1° Les termes dont il se sert emportent d'eux-mêmes cette signification : *Insitum omni hominum generi rationis semen... partem aliquam Rationis divinæ disseminatæ... sibi cognitam videbat... notiones naturales.* Dieu met en tous les hommes... *In omni hominum genere exhibet...*, etc. 2° La manière dont il compare, dont il oppose cette lumière naturelle à la révélation du Christ, montre assez que la première n'est point une révélation comme la seconde : l'une est une communication intérieure du Verbe éternel ; l'autre est un enseignement, une prédication du Verbe incarné : c'est d'un côté une faible parcelle de la Raison divine, naturelle à l'homme, mise dans l'homme; de l'autre, c'est la connaissance pleine, la contemplation et la possession du Christ. Aussi l'une n'est que l'ombre, l'image, une communication imparfaite de la Raison infinie, mais commune à tous les hommes; l'autre est la réalité et la plénitude du Verbe lui-même, mais qui n'est connu que des chrétiens.

« Saint Justin expose encore cette différence non moins clairement dans un autre endroit. « Nous savons, » dit-il (439), « que « le Christ est à la fois le Premier-né de « Dieu et cette Raison à laquelle participent « tous les hommes. Ceux qui ont vécu con- « formément à la raison sont chrétiens, « quand même ils auraient passé pour « athées. Tels furent, chez les Grecs, So- « crate et Héraclite, et chez les barbares « Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, Elie, « etc. De même, ceux qui n'ont pas vécu « conformément à la raison ont été mécham- « ment les ennemis du Christ, et ont per- « sécuté ceux qui vivaient selon la raison; « tandis que ceux qui ont vécu et qui vivent « selon la raison sont chrétiens, et se mon- « trent intrépides et invincibles. » Sur quoi le P. Baltus fait la remarque suivante : « Il « est aisé de voir ce que prétend saint Jus- « tin, lorqu'il dit que Socrate, Héraclite, et « ceux qui leur ont été semblables, ont été « chrétiens. C'est parce qu'ils ont suivi en « beaucoup de choses les lumières de la « raison humaine, qui est une participation « de la Raison souveraine et du Verbe éter- « nel, qui est Jésus-Christ: comme, au con- « traire, on peut dire que ceux qui ont vécu « d'une manière opposée aux lumières de « cette même raison, qui est dans tous les « hommes, ont été aussi les ennemis de « Jésus-Christ ou du Verbe; parce que pé- « cher contre la raison, c'est pécher contre « Dieu même, qui est la souveraine Rai- « son. Les paroles de saint Justin font voir « clairement la vérité de cette explica- « tion. »

« Qu'on me permette encore de traduire ce passage célèbre du saint docteur (440) : « Il est donc clair que ce que nous possé- « dons, nous chétiens, est au-dessus de toute « doctrine humaine; car tout ce qui appar- « tient au Verbe se trouve dans le Christ, qui « s'est fait homme pour nous, et qui est à « la fois corps, Verbe, et âme humaine. En « effet, tout ce qu'ont dit ou pensé de bien « les philosophes ou les législateurs, ils ne « l'ont trouvé que parce qu'ils ont découvert « et considéré par quelque côté le Verbe. « Mais, comme ils n'ont pas connu tout ce « qui est dans le Verbe, ou dans le Christ, « ils se sont très-souvent contredits eux- « mêmes. Ceux qui, avant l'apparition du « Christ dans la nature humaine, se sont « appliqués à découvrir avec la raison cha- « que vérité, ou à réfuter l'erreur, on les « a accusés, on les a traduits en jugement, « comme coupables d'impiété et de curio- « sité. Celui de tous, sans contredit, qui « montra en cela plus de fermeté, fut « Socrate. C'est pour cela qu'il fut exposé « aux mêmes accusations qu'on nous fait « aujourd'hui... Il engageait les hommes qui « ignoraient Dieu à le connaître par les in- « vestigations de la raison, en disant : « Dé- « couvrir le Père et l'Auteur de cet univers « n'est pas chose facile; et, quand vous « l'avez découvert, il n'est pas sûr de l'an- « noncer à tout le monde. » Or, c'est ce que « notre Christ a eu le pouvoir d'accomplir. « Personne ne s'est attaché à la parole de « Socrate au point de mourir pour sa doc- « trine. Et c'est ce qu'on a fait pour le Christ, « que Socrate a connu à quelque degré; car « il était et il est ce Verbe qui est présent « en tout, ou en chacun, ὁ ἐν παντὶ ὤν. C'est « lui qui a prédit l'avenir par les prophètes, « et qui l'a prédit par lui-même, lorsqu'il « a revêtu notre nature pour instruire. »

(439) Apol. 1, n. 46.

(440) Apol., 2, n. 10.

« On voit que saint Justin considère le Verbe sous deux rapports différents : comme Fils unique de Dieu, consubstantiel au Père, comme Verbe éternel, et comme Verbe fait homme, comme Christ. Tout ce qui est dans le Verbe se trouve dans le Christ, puisque le Christ est à la fois Verbe et corps et ame humaine. Mais du Verbe, ainsi divinement considéré, découlent deux lumières, deux enseignements d'une nature toute différente : la raison et la révélation. La raison, à laquelle participent tous les hommes, et à laquelle peuvent se conformer ceux qui ignorent la révélation, car elle est cette Raison universelle, elle est ce Verbe qui est présent en chacun, ὁ ἐν παντὶ ὤν. La révélation, qui renferme les enseignements faits aux hommes par les prophètes, et par Jésus-Christ lui-même, ayant revêtu notre nature. La raison peut, par elle-même, découvrir plusieurs vérités et réfuter l'erreur ; et, avec elle, en effet, les philosophes et les législateurs ont dit, ont *inventé* plusieurs grandes vérités : *quæcunque enim præclare unquam dixere aut excogitavere...* Mais elle est dans les hommes soumise à toutes sortes d'imperfections, aux contradictions, etc. ; tandis que la révélation est au-dessus de toute doctrine humaine, parce qu'elle est la parole de Dieu. C'est ainsi que saint Justin distingue constamment deux genres d'enseignements qu'il faut se garder de confondre, deux manières différentes dont le Verbe, c'est-à-dire Dieu, éclaire et instruit les hommes : l'une intérieure, l'autre extérieure ; l'une naturelle, l'autre surnaturelle ; la première rationnelle, la seconde traditionnelle.

« Nous venons de voir que le saint docteur loue Socrate d'avoir engagé ses contemporains à découvrir Dieu, non par la tradition et l'enseignement des hommes, mais par les investigations de leur raison. Socrate ne suppose pas, sans doute, que les Grecs ont dû, pour accomplir ce devoir, attendre ses avertissements, et qu'ils n'auraient pas pu découvrir par eux-mêmes l'existence de Dieu avant d'avoir reçu à cet effet une influence extérieure, l'influence de la parole et de la révélation, car il dit en général et sans condition : « Découvrir et connaître Dieu est difficile. » Mais ce qui est difficile n'est pas impossible apparemment. Et c'est ce qu'ils auraient pu faire depuis longtemps. Que la connaissance de l'existence de Dieu soit au pouvoir de la raison, laissée à elle-même, le même Père l'enseigne clairement dans son *Dialogue avec Tryphon*, où il s'exprime ainsi (441) : « J'ai dit précédemment que Dieu, voulant obliger les anges et les hommes à obéir à sa volonté, « les créa libres d'observer la justice, en « mettant en eux la raison, *indita eis ratione*, « avec laquelle ils pussent connaître par qui « ils avaient été créés, et par qui ils existent, de non existants qu'ils avaient été ; « leur imposant de plus cette loi, qu'ils seraient jugés par lui s'ils agissaient contre « la droite raison. » Il enseigne encore la même doctrine dans son traité *De la Monarchie*. Ce livre, qui a pour but de prouver aux païens l'unité de Dieu par le témoignage de leurs auteurs, commence ainsi : « La nature « humaine reçut au commencement l'intelligence avec le salut, pour connaître la « vérité et le culte dû au seul Seigneur de toutes choses ; mais l'envie du serpent a bientôt « tourné la dignité humaine vers les idoles... « La vérité a eu elle-même assez de forces « pour montrer, dans le spectacle de toutes « les choses réunies sous le ciel, l'ordre de « Celui qui les a créées. Mais, par une permission de Dieu, l'esprit des hommes ayant « oublié la vérité, ils ont commis le crime « et transporté à des mortels un nom qui ne « convenait qu'au seul vrai Dieu. De quelques-uns la contagion a passé à un grand « nombre, et la coutume populaire a obscurci la connaissance des choses immuables ; car ceux qui établirent au commencement des mystères et des sacrifices en « l'honneur des princes, voilà ceux qui furent cause que la postérité en vint à oublier la croyance universelle, καθολικῆς « δόξης (442)...... »

« De tout ce qui précède, de tous les ouvrages de saint Justin, il résulte donc que, d'après le saint docteur, l'homme peut, avec le seul secours de sa raison et par ses propres efforts, connaître Dieu, le devoir, et plusieurs autres vérités de la morale et de la religion.

(441) N. 141.

(442) Il appelle *opinion catholique* (disent en note les éditeurs Bénédictins) la notion d'un seul Dieu et du culte qui lui est dû ; notion gravée dans le cœur de tous les hommes, et qui, avant l'introduction de l'idolâtrie, était universelle sur la terre.....

« Mais aux passages que nous avons donnés nous devons en ajouter d'autres qui, au premier aspect, semblent peu d'accord avec eux, et qu'on pourrait même juger leur être contraires. Nous remarquons que les traditionalistes ne citent guère que ceux qui paraissent favoriser leur thèse, et se permettent assez souvent de dissimuler les autres. Ce procédé nous semble peu digne d'une école sérieuse. Quand on veut avoir le sentiment vrai d'un auteur sur une question, il faut tenir compte de tous les passages qui ont trait à cette question ; et, s'ils semblent différer les uns des autres, chercher comment ils se concilient dans la pensée de l'auteur, qui ne peut être accusé de contradiction sans preuve manifeste. Les textes que nous avons rapportés sont clairs, complets, décisifs ; ils expriment la doctrine qu'ont enseignée tous les auteurs catholiques. Voici ceux qu'on nous oppose ; nous en ajoutons d'autres qu'on aurait pu nous opposer avec plus de vraisemblance encore.

« Le saint docteur, après avoir rappelé les absurdités et les contradictions où étaient tombés les philosophes, demande aux Grecs (443) : « D'où vient donc que ces « hommes qui, chez vous, ont passé pour « sages ne s'accordent pas entre eux, et que « chacun n'est pas d'accord avec soi-même? « C'est qu'ils n'ont pas voulu apprendre « la vérité de ceux qui la savaient, *a peritis :* « mais ils ont cru pouvoir, avec les res- « sources de leur esprit, acquérir la claire « connaissance (444) des choses célestes (la « nature de Dieu, la création, etc.); ce qu'ils « n'ont pas même pu faire pour les choses « terrestres. En effet, quelques-uns de vos « philosophes disent que l'âme est dans nous, « d'autres qu'elle est autour de nous.... » Remarquons d'abord que saint Justin ne dit pas aux Grecs : « D'où vient que vos phi- « losophes n'ont pu rien connaître ou n'ont « rien connu sur Dieu et la morale? » mais : « D'où vient que, dans l'ensemble de leur « enseignement, ils se sont contredits si sou- « vent les uns les autres ? » Après cela, nous accordons volontiers tout ce que renferment ces paroles : 1° Les philosophes, en refusant de consulter tout autre savoir que le leur, et surtout ce qu'ils pouvaient connaître des Livres saints, sont tombés dans bien des erreurs, dans bien des contradictions presque inévitables. 2° Ils ont eu le tort de présumer de leurs forces et de croire qu'ils parviendraient, par eux seuls, à connaître pleinement, à expliquer clairement les mystères du monde céleste, eux qui ne pouvaient s'accorder sur les objets les plus rapprochés d'eux. Mais s'ensuit-il qu'avec les lumières de la raison ils n'aient pu rien connaître de Dieu et de sa puissance, ni avoir aucune idée du devoir et de la morale, etc.? Nous le demandons aux traditionalistes eux-mêmes.

« Saint Justin continue (445) : « Comme « donc les philosophes, vos maîtres, ne peu- « vent rien vous apprendre de vrai sur la « religion, puisque par leurs dissentiments « mutuels ils vous ont assez prouvé leur igno- « rance des choses, je crois pouvoir conclure « qu'il faut recourir à nos ancêtres, qui « sont beaucoup plus anciens que les vôtres, « et qui n'ont point inventé par leurs pro- « pres efforts ce qu'ils nous ont enseigné ; « qui ne se sont point combattus les uns les « autres, et n'ont point lutté d'opinions. « Mais, sans dissension et sans dispute, ils « ont reçu de Dieu la science, et nous l'ont « enseignée. Car il n'est pas possible que « des hommes, naturellement et par la force « de l'esprit humain, connaissent des choses « si grandes et si divines. Mais le don cé- « leste descendait sur ces saints personnages, « qui n'ont eu besoin ni d'aucun artifice de « paroles, ni de querelles et de contestations, « mais seulement d'une grande pureté, pour « recevoir l'opération du divin Esprit. » Nous croyons facilement ce que saint Justin dit aux gentils. S'ils voulaient s'instruire sur Dieu et ses attributs, sur l'âme et ses destinées, sur la morale et la religion, ils ne pouvaient chercher cette instruction dans leurs philosophes. La raison qu'il en donne n'est pas qu'aucun de ces philosophes n'a rien connu ou n'a pu rien connaître de ces objets importants : c'est que, vu leurs contradictions perpétuelles, on ne pouvait puiser chez eux aucun enseignement réel. C'est ce qu'il répète un peu plus loin (446), lorsque, comparant l'enseignement des prophètes avec celui des philosophes grecs, il montre

(443) *Ad Græc. Cohort.*, n. 7.

(444) *Claram cognitionem.* Tel traducteur, qui a rendu le mot *cognitionem*, n'a pas aperçu le *claram* : il n'était cependant pas à négliger.

(445) *Ad Græc. Cohort.*, n. 8.

(446) *Ibid.*, n. 35, 36.

que les seconds ne sont, auprès des premiers, que d'élégants discoureurs, de vains sophistes, qui déshonorent la philosophie, et qui sont forcés d'avouer eux-mêmes leur profonde ignorance. Il en est bien autrement de ces hommes inspirés de Dieu, qui, recevant la vérité toute faite, sans être soumis pour la conquérir à toutes les conditions et à toutes les différences d'aptitude et de travail qui se trouvent parmi les hommes, transmettaient fidèlement et avec le plus parfait accord les leçons qu'ils avaient entendues. Mais conclure de là que les philosophes ne purent rien connaître par eux-mêmes, que la raison humaine ne saurait découvrir aucune vérité morale et religieuse sans l'enseignement divin, c'est dénaturer la pensée du saint docteur, et lui attribuer gratuitement une fausseté. Il affirme, sans doute, que la religion renferme « des choses si grandes et si divines, que l'homme « ne peut les connaître naturellement et par « les seuls efforts de son esprit. » Et c'est ce qu'il répète en plusieurs endroits (447). Mais nous ne voyons rien là qui puisse embarrasser. S'il veut parler des mystères de la religion surnaturelle, révélés par les prophètes, qui pense à le contredire? S'il parle de l'ensemble de la religion même naturelle, qui prétendra que l'homme peut en avoir par lui-même une connaissance pure et complète, que la révélation ne soit pas nécessaire pour la connaître de la sorte et pour être capable de l'enseigner aux autres?

« Du reste, il est une remarque essentielle à faire sur le traité qui a pour titre *Cohortatio ad Græcos*. Le but de ce livre, que quelques critiques pensent n'être pas de saint Justin, est tout entier de montrer aux Grecs que, s'ils veulent connaître la vraie religion et le culte légitime à rendre à Dieu, en un mot posséder la vérité, ils doivent consulter, non leurs sages, mais les prophètes et les écrivains sacrés. Le saint docteur s'applique donc, dans tout son Discours, à relever les avantages et la supériorité des enseignements révélés sur l'enseignement philosophique. Or c'est dans ce sens et sous cette réserve qu'il faut prendre tout ce qu'il dit de la faiblesse et de la nullité de cet enseignement des philosophes. Mais l'entendre d'une nullité, d'une incapacité radicale et absolue, même pour les vérités les plus élémentaires de la morale et de la religion naturelle, ce serait exagérer la pensée de l'auteur, qui déjà, dans un tel sujet, a dû, on le conçoit facilement, être portée aux dernières limites. C'est aussi sous la même réserve qu'on peut accepter les paroles du docte Mœhler, analysant ce livre : « L'auteur, » dit-il (448), « cherche à prouver que « les sages de la Grèce, tant poëtes que philosophes, n'ont rien produit de vrai sous « le rapport religieux; qu'ils sont en contradiction perpétuelle entre eux et avec « eux-mêmes sur les premiers principes...; « que la vraie religion ne saurait être connue que par la révélation. » Ce n'est pas à dire, sans doute, qu'aucun d'eux n'a pu atteindre aucune vérité de l'ordre naturel.

« Il est une autre difficulté plus grave, mais qui peut être également résolue. Saint Justin dit aux Grecs (449) : « Vous devez « envisager l'avenir, et ce jugement qui est « annoncé, non-seulement par les auteurs « sacrés, mais par les auteurs profanes; et « ne point rester attachés, sans examen, à « l'erreur de vos ancêtres. Vous ne devez « point regarder comme vrai ce qu'ils vous « ont transmis en se trompant eux-mêmes. « Mais, pour ne pas vous égarer dans une « affaire si importante, vous devez chercher, « examiner avec soin ce qu'ont dit vos maîtres, comme vous les appelez : car, par une « disposition de la divine Providence, ils ont « été forcés eux-mêmes de dire malgré eux « des choses qui sont communes avec nous; « ceux-là surtout qui, ayant été en Egypte, « ont profité de la religion de Moïse et de ses « ancêtres. Car personne de vous n'ignore, « je pense, après avoir lu les Histoires de « Diodore et des autres qui ont écrit sur ce « sujet, qu'Orphée, Homère, Solon, Pythagore, Platon et quelques autres ont été en « Egypte, où ils se sont servis de l'Histoire « de Moïse; et qu'ensuite ils ont corrigé ce « qu'ils avaient pensé d'abord de peu convenable sur les dieux. Ainsi Orphée avait « été comme le premier auteur de votre polythéisme : or, voici comment depuis il « parle du seul et unique Dieu dans ses « vers à son fils Musée... » Dans plusieurs autres endroits, saint Justin parle également des emprunts faits par les philosophes grecs

(447) *Ad Græc. Cohort.*, n. 3, 5.
(448) *Patrologie*, trad. par Cohen, t. I, p. 243.
(449) *Cohort. ad Græc.*, n. 14.

aux traditions hébraïques et aux Livres sacrés des Juifs. Mœhler (450) en conclut que, selon l'auteur de ce livre, « la vraie religion « ne saurait être connue que par la révé- « lation. Ce qui se trouve çà et là de bon « chez les poëtes et les philosophes grecs sur « l'unité de Dieu, sur la résurrection, etc., « leur a été connu indirectement par la ré- « vélation. » Si l'on concluait de là que les philosophes n'ont pu avoir que par ce moyen des idées de religion, nous croirions cette conséquence peu rigoureuse. D'après saint Justin et beaucoup d'autres Pères, les sages du paganisme ont fait de nombreux emprunts à Moïse et aux autres écrivains juifs. Mais nous avons, sur cela, deux observations à présenter : 1° Que leur ont-ils positivement emprunté? Ce sont, d'après saint Justin, certaines expressions sublimes sur la Divinité, sur son unité, sa parole, son éternité, sa nature (451) ; certaines notions sur le jugement, la résurrection, les peines de l'enfer, les joies du paradis (452); sur le trône de Dieu, etc. (453); sur la création, etc. (454); sur les aspersions, les purifications, etc., etc. (455). Mais nous ne trouvons nulle part, ni dans saint Justin ni dans les autres Pères, que les philosophes et les autres sages aient emprunté aux traditions révélées les premières idées sur Dieu, l'âme, et la loi morale (456). Ecoutons un homme qui connaît les Pères, pour les avoir longuement étudiés : « J'avoue, » dit le P. Baltus (457), « que Platon a « trouvé plusieurs choses de lui-même, aussi « bien que les autres philosophes; car, après « tout, comme dit Clément d'Alexandrie, ils « avaient du sens et de la raison. Il est vrai « encore que, par la vue des créatures, il a « pu s'élever à la connaissance du Créateur. « Les Pères de l'Eglise l'ont reconnu après « saint Paul..... Ce n'est pas aussi précisé- « ment cette connaissance qu'ils assurent « que Platon a tirée des Livres ou de la doc- « trine de Moïse : mais c'est la manière dont « il a parlé de Dieu, beaucoup mieux qu'au- « cun autre philosophe païen n'a fait devant « ou après lui ; c'est particulièrement pour « l'avoir défini presque dans les mêmes ter- « mes dont Dieu se définit lui-même dans « la sainte Ecriture (458); c'est pour avoir « dit que le Verbe très-divin a arrangé tout « cet univers ; c'est, etc.; c'est parce qu'il a « parlé de la spiritualité et de l'immortalité « de l'âme beaucoup mieux qu'aucun autre « philosophe; et surtout pour avoir ensei- « gné, conformément à l'Ecriture, qu'elle « avait en elle l'image de la ressemblance de « Dieu..., etc. » 2° Quand même on citerait des Pères qui aient affirmé que les philosophes avaient trouvé dans la tradition révélée ces notions naturelles, ces Pères ne disent pas, ils ne sauraient vouloir dire, qu'ils n'avaient pu en acquérir aucune par la seule force de leur esprit et par leurs propres réflexions. Comme ceux d'entre eux qui eurent connaissance des Livres saints y trouvèrent ces vérités si bien définies, si clairement exprimées, on a pu dire que c'est là qu'ils les puisèrent, parce que jamais, sans cela, ils ne les auraient possédées avec la même netteté et la même certitude. Ne disons-nous pas, tous les jours, que les rationalistes ont pris dans le christianisme les notions qu'ils ont sur Dieu et l'âme humaine? Nous croyons, cependant, que par eux-mêmes ils ont pu en acquérir quelques-unes. C'est pourquoi, selon la remarque du P. Baltus, ce que les philosophes avaient dit de bon, les vérités qui se trouvaient éparses dans leurs livres, les anciens chrétiens les attribuaient, tantôt à la lumière de la raison, qui est une communication de celle de Dieu même ; tantôt à la communication des Livres de Moïse et des prophètes, soit qu'ils les eussent lus, soit qu'ils eussent appris d'ailleurs ce qu'ils contenaient. « Mais, » ajoute le même écrivain (459), « de ces deux sentiments, celui « qu'ils s'appliquent à prouver avec le plus « de soin, celui qu'ils soutiennent avec le « plus d'ardeur dans tous leurs livres, c'est « le second, parce que celui-là était le plus « capable de détromper les païens de la haute

(450) Ubi supr.
(451) Ubi supr., n. 15-25.
(452) N. 27, 28.
(453) N. 31.
(454) Apol. 1, n. 59, 60.
(455) *Ibid.*, n. 62.
(456) Quand saint Justin dit (*Cohort. ad Græc.*, n. 20) : *Plato e'si probabat, ut verisimile est, Mosis et aliorum prophetarum de uno et singulari Deo sententiam, quam in Ægypto cognoverat ; cum tamen timeret ob ea quæ acciderant Socrati... metu cicutæ, variam quamdam et simulatam de diis disputationem instituit...*, il ne dit pas que Platon ait puisé en Egypte la première notion de l'unité de Dieu.
(457) *Défense des Pères*, édit. de 1711, p. 632.
(458) Voir Justin, *Ad Græc.*
(459) *Défense des Pères*, p. 45.

« estime dont ils étaient prévenus pour leurs « philosophes..... »

Il est un autre passage qui pourrait offrir plus de difficultés, et qui paraît avoir fait illusion à quelques savants. Le saint docteur, dans sa première Apologie, voulant expliquer la liberté humaine et la concilier avec la prévision divine, apporte plusieurs textes de la Bible où cette liberté est prouvée par les prescriptions mêmes faites à l'homme, et par le châtiment du feu de l'enfer réservé à ses transgressions volontaires. Puis il continue (460) : « Quand donc Platon a dit : « *Culpa eligentis, Deus extra culpam*, il avait « emprunté ce qu'il dit à Moïse, car Moïse « est plus ancien que tous les écrivains de « la Grèce. Et, tout ce que les philosophes « et les poëtes ont dit sur l'immortalité de « l'âme, sur les peines après la mort, sur la « contemplation des choses célestes, ou sur « d'autres vérités semblables, ils ont pu le « prendre chez les prophètes, le comprendre « par ce moyen, et l'exposer aux autres. Par « là, ils semblent tous avoir des germes de « la vérité; mais ce qui prouve qu'ils n'ont « connu qu'imparfaitement la vérité, c'est « qu'ils se contredisent eux-mêmes. » Mœhler (461) voit ici la preuve que les philosophes « avaient reçu certaines doctrines de « l'Orient, et que ce n'était que par suite de « cette connaissance qu'ils étaient parvenus « à développer plusieurs des vérités que l'on « trouve chez eux. » Si Mœhler entend par là, ce qui ne ressort pas rigoureusement de ses paroles, que les philosophes n'ont absolument pu rien connaître que par ces traditions venues de l'Orient, nous croyons que le passage de saint Justin est susceptible d'un autre sens. 1° Il n'affirme pas que les philosophes ont pris toutes ces vérités dans les prophètes, mais seulement qu'ils ont pu, en les y trouvant, les comprendre et devenir capables de les expliquer. 2° Quand, par le fait, il les auraient trouvées toutes dans les prophètes, il ne s'ensuivrait pas, dans la pensée de saint Justin, qu'ils n'eussent pu en découvrir aucune par eux-mêmes. 3° Il ne parle pas seulement ici des vérités les plus élémentaires sur Dieu, l'autre vie, et l'immortalité de l'âme : mais « de « tout ce qu'ils ont dit sur l'immortalité de « l'âme, sur les peines de la vie future, » etc. Or, il est très-permis de croire que tout cela décèle un emprunt. 4° Il ajoute : « De là il « semble qu'il y ait chez tous des germes de la vérité, » ὅθεν παρὰ πᾶσι σπέρματα ἀληθείας δοκεῖ εἶναι. Par ces « germes de la vérité, » doit-on entendre ce qu'il appelle ailleurs, en plusieurs endroits, « la semence de la raison, » σπέρμα τοῦ λόγου; de manière que la raison, chez les païens, comme l'insinue Mœhler sur ce passage (462), n'aurait pu « se « développer que sous cette influence exté« rieure, » venue de l'Orient ou d'ailleurs? En un mot, faut-il admettre, avec le même Mœhler (463), que saint Justin a cru « à la « nécessité d'une impulsion extérieure pour « réveiller le Verbe assoupi dans l'homme? » Nous ne le pensons pas. Nous pensons que le saint docteur parle ici, non du germe, de la semence de la raison naturelle à l'homme, *rationis semen*, *rationem cognatam ;* mais de quelques germes, de quelques fragments de la doctrine révélée, épars dans la doctrine des philosophes. Aussi est-il à remarquer que, pour exprimer ces fragments de vérités révélées qui peuvent se présenter chez les auteurs païens, il emploie des termes tout différents de ceux par lesquels il a désigné la lumière naturelle de la raison. Il appelle celle-ci : Τὸ ἔμφυτον παντὶ γένει ἀνθρώπων σπέρμα τοῦ λόγου, — σπερματικοῦ λόγου μέρος, — ἀπὸ μέρους τοῦ σπερματικοῦ θείου λόγου τὸ συγγενές. Tandis que, pour les fragments de vérité que peuvent renfermer les ouvrages des philosophes, il dit simplement : Παρὰ πᾶσι σπέρματα ἀληθείας δοκεῖ εἶναι, *apud omnes*, παρὰ πᾶσι, *videntur esse veritatis semina* D'ailleurs, l'ensemble du texte, comme l'ensemble des ouvrages du saint docteur, justifie cette interprétation.

« Il est donc vrai que tous les passages qu'on peut apporter de saint Justin se concilient parfaitement entre eux, et que le saint docteur n'est pas plus contraire à lui-même qu'à toute la tradition. Il reste donc prouvé, sans qu'on puisse citer rien à l'encontre, que saint Justin reconnaît à la raison humaine, à cette raison qui est en chaque homme, le pouvoir de découvrir et de connaître quelques vérités de l'ordre naturel, sans le secours de la révélation et de l'enseignement traditionnel.

« Pour qu'on ne s'imagine pas que le be-

(460) N. 44.
(461) *Patrologie*, p. 239.

(462) *Ibid.*
(463) *Ibid.*, p. 246.

soin de notre thèse nous ait, à notre insu, porté à faire violence au texte de l'auteur; pour que notre explication inspire moins de soupçons et moins de craintes, nous pourrions la confirmer par l'explication des théologiens qui nous ont précédés, et interpréter la tradition elle-même par la tradition. Nous nous bornerons aux témoignages suivants.

« Les savants éditeurs de saint Justin, les Bénédictins, ont compris sans doute l'auteur qu'ils éditaient, et leur jugement peut être accepté en pareille matière. Or voici comment ils s'expriment dans leur Préface (464) : « Saint Justin regarde comme « chrétiens ceux qui ont vécu conformément « à la raison, comme Socrate et Héraclite : « non que ces philosophes aient été délivrés « du péché par la foi au sang du Christ; « mais parce que tout ce qu'ils eurent de « science et de vertu peut être appelé chré- « tien, comme étant commun avec les chré- « tiens et étant donné par le Verbe qui « éclaire tout homme. Tout ce que les phi- « losophes, selon lui (465), tout ce que les « législateurs ont dit ou pensé de bon, ils « l'ont fait parce qu'ils ont découvert et « considéré le Verbe sous quelque rapport... « C'est dans le même sens que Tertullien « dit que tous les hommes sont naturelle- « ment chrétiens, parce qu'ils ont appris de « la nature elle-même, *natura duce*, à dire « des choses qui sont chrétiennes... Toute- « fois, Justin ne s'est point fait illusion sur « ces hommes privés de la foi au Verbe in- « carné; et il ne dissimule point ce qui leur « manque, soit pour la connaissance de la « vérité, soit pour les mœurs et la conduite. « En effet, après avoir dit que tous les hom- « mes, que tout le genre humain reçoit une « participation du Verbe..., il indique toute « la différence qu'il y a entre ceux qui « avaient reçu du Verbe quelque parcelle de « la vérité et ceux qui ont eu la foi au même « Verbe incarné. »

« Baltus a étudié saint Justin : or, voici comment il l'a compris. Ayant cité le passage de la seconde Apologie, n. 10, où il est dit que Socrate a connu en partie le Christ, parce qu'il est le Verbe qui est en chacun, il continue (466) : « Saint Justin parle de Dieu, « Père et Auteur de l'univers, que Platon, « dont il produit les paroles rapportées plus « d'une fois, a connu par la raison et par ses « lumières naturelles, mais qu'il n'a pu « faire connaître qu'à un très-petit nombre « de philosophes... Selon saint Justin, qui « ne parle pas autrement que nous ne par- « lons nous-mêmes tous les jours, Jésus- « Christ, étant Dieu et la Sagesse éternelle « de son Père, est aussi la souveraine Rai- « son; et la raison qui est et qui a toujours « été en chaque homme est un don et une « communication de cette Raison souve- « raine. Par là il est aisé de voir ce qu'il « entend quand il dit que Jésus-Christ a été « connu en partie par Socrate : il ne pré- « tend rien autre chose, sinon que ce phi- « losophe a connu et suivi en partie la droite « raison, et qu'en la suivant il a découvert, « par son étude et par son travail, plusieurs « vérités importantes... Mais Socrate ou « Platon est-il le seul qui ait connu ainsi « en partie Jésus-Christ, en connaissant et « en suivant la droite raison? Non : nous « venons de voir que saint Justin donne le « même avantage à tous les philosophes « en général, et à tous les législateurs,... à « la plupart des stoïciens, à quelques poë- « tes... tous ces païens ont dit d'assez bon- « nes choses, et se sont comportés sagement, « tandis qu'ils ont suivi les lumières de la « raison qui se trouve dans tous les hom- « mes. Ils ont connu par là quelque partie « de la vérité, par exemple l'existence d'un « seul Dieu, l'immortalité de l'âme, les châ- « timents et les récompenses de l'autre vie; « mais il n'appartient qu'aux chrétiens de « connaître entièrement et parfaitement la « vérité. »

C'est ainsi que le Jésuite Chastel clôt sa lumineuse et solide défense de saint Justin contre les traditionalistes.

Tatien (467)

Le plus célèbre disciple de cet apologiste fut Tatien, qui nous apprend lui-même qu'il était Assyrien de naissance (468). Dès ses premières années, il fut élevé dans la religion des païens et dans les sciences des Grecs (469). Mais, pour s'y rendre plus ha-

(464) *Psal.* XXXII.
(465) Apol. 2, n. 10
(466) *Défense des Pères*, p. 458 à 461.
(467) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 123.
(468) Tatian., *Orat. contra Græcos.*
(469) Epiphan., *Adr. hæres.*, l. I, p. 391, edit. colon. 1682.

bile, il fit plusieurs voyages en différentes provinces, s'instruisant avec soin de toutes choses, et même d'un grand nombre d'arts et d'inventions diverses; ce qui lui acquit en peu de temps une grande réputation. On n'est pas fondé à dire qu'il enseigna la rhétorique dans sa jeunesse, comme l'ont avancé autrefois Rufin et saint Jérôme, et au XVIIe siècle De Valois et Cousin dans leurs traductions d'Eusèbe. Le mot grec σοφιστεύσας, qui est dans Eusèbe (470), signifie seulement que Tatien goûta les sciences des Grecs et s'y appliqua. Chrisophorson, qui a traduit Eusèbe avant De Valois, a entendu ainsi ce passage; et c'est son vrai sens. Tatien vint enfin à Rome, dans la vue d'y fixer sa demeure (471); et ce fut là que, réfléchissant sur la corruption horrible qui régnait dans les mœurs des païens, sur les abominations, les cruautés, et les autres crimes qui se commettaient dans leurs sacrifices et dans leurs mystères, sur les obscénités dont ces hommes égarés faisaient honneur à leurs dieux, il rentra en lui-même, et commença à chercher les moyens de trouver la vérité. Occupé à examiner de tous côtés ce qui lui paraissait le meilleur, il rencontra heureusement quelques livres des barbares, c'est-à-dire des chrétiens, plus anciens que toutes les opinions des Grecs, et plus divins que toutes leurs fausses imaginations. « Je fus, » dit-il, « persuadé par la lecture de ces livres, parce que les paroles en sont simples, que les auteurs en paraissent sincères et éloignés de toute affectation, que les choses qu'ils disent se comprennent fort aisément, que l'on y trouve beaucoup de prédictions accomplies, que les préceptes qu'ils donnent sont admirables, et qu'ils établissent un Monarque unique de toutes choses. Dieu ayant donc instruit mon âme par ce moyen, je connus clairement que le paganisme n'est qu'une matière de condamnation et de supplices pour ceux qui le suivent, et que cette nouvelle doctrine, au contraire, nous délivre de la servitude du monde, et de ce grand nombre de maîtres et de tyrans auxquels nous étions assujettis. » Ce fut ainsi que Tatien, après avoir passé une partie de sa vie dans les superstitions des idolâtres, et s'être fait même initier à plusieurs de leurs mystères, se convertit à la foi de Jésus-Christ. Il se mit d'abord sous la conduite de saint Justin, qui se trouvait alors à Rome; et, tant que ce saint vécut, non-seulement il n'enseigna aucune hérésie, mais il fut très-fervent dans la foi et parut dans l'Eglise avec honneur (472). Il se joignit à son maître pour défendre la religion contre les calomnies des philosophes, et spécialement de Crescent, qui lui dressa des embûches comme à saint Justin : mais, par un secret jugement de Dieu, quoiqu'il fût disposé au martyr, il n'eut pas le bonheur de mourir avec lui pour Jésus-Christ. Il fit aussi à Rome des leçons publiques sur la religion, et eut pour disciple Rhodon, célèbre parmi les auteurs ecclésiastiques de ce temps (473).

Discours aux Grecs, ou gentils par Tatien (474).

D'une infinité d'écrits que Tatien avait composés, il ne nous en reste qu'un, qui est un *Discours adressé aux Grecs* ou gentils (475). Il paraît l'avoir prononcé devant des païens (476), et quelque temps après le martyre de saint Justin, dont il mentionne la mort en termes exprès, mais avant de tomber dans les erreurs des valentiniens et autres hérétiques, car il n'y en a pas trace dans cet ouvrage. On y trouve même une doctrine toute contraire à celle qu'il enseigna dans la suite. Tatien y reconnaît qu'il n'y a qu'un seul Créateur et un Maître de toutes choses; que c'est par le Verbe de Dieu que le monde a été créé; que ce Verbe est de la même substance que son Père, et qu'il existait en lui avant que Dieu créât l'uni-

(470) L. IV, c. 16.

(471) *Magnam terræ partem peragravi, et tum studia vestra professus sum, tum artes et inventiones multas exercui, et, tandem Romæ versatus, varias a vobis illuc delatas statuas aspexi.* (Tatian., *Orat. contra Græc.*)

(472) *Qui* (*Tatianus*), *cum esset Justini auditor, in quantum quidem apud eum erat, nihil enarravit tale : post vero illius martyrium, absistens ab Ecclesia et præsumptione magistri elatus et inflatus, quasi præ cæteris esset, proprium characterem doctrinæ instituit.* (Iren., l. I, c. 20.) *Justini martyris sectator fuit, florens in Ecclesia quandiu ab ejus latere non discessit. Postea vero, inflatus eloquentiæ tumore, novam condidit hæresim.* (Hieron., *Catalog.*, c. 29.)

(473) Euseb., *Hist.*, l. V, c. 13.

(474) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 126.

(475) *Porro Tatianus infinita scripsit volumina, e quibus unus contra gentes florentissimus exstat liber, qui inter omnia opera ejus fertur insignis.* (Hieronym., *Catalog.*, c. 29.)

(476) *Cur, si vestris legibus suffragari nolo, tanquam sceleratissimus exponor odio omnium?* (Tatian., *Orat. ad Græc.*)

vers. Saint Jérôme parle de ce Discours avec éloge; il l'appelle un livre fort bien écrit, et le regarde comme le plus utile de tous les ouvrages de Tatien. Il est en effet plein d'érudition profane, d'un style vif, animé, et qui ne manque pas d'élégance; mais il est peu méthodique et souvent négligé.

Analyse de ce Discours (477).

Dès le commencement, Tatien fait voir aux Grecs qu'ils ne peuvent sans injustice haïr les peuples qu'ils nomment barbares, puisque c'est d'eux que leur viennent toutes leurs sciences et leurs arts. Il signale ensuite l'imperfection de leur langue, corrompue par un grand nombre de dialectes, et la vanité de leurs études, c'est-à-dire de la grammaire, de la rhétorique, de la poétique, et de la philosophie, au moyen desquelles ils ne se proposaient que d'apprendre à faire prévaloir leurs injustices et leurs calomnies, à chanter les combats et les amours impurs des dieux, à contenter leur orgueil et leurs autres passions. « Pourquoi donc, ô Grecs, » ajoute-t-il, « soulever contre nous les opinions des autres, comme on le ferait dans une lice? Pourquoi me détester comme un grand criminel, si je ne veux pas imiter vos mœurs? Le roi m'ordonne-t-il de payer le tribut? je suis prêt à le payer. Mon maître me commande-t-il de le servir? je me reconnais son esclave. Car il faut rendre à l'homme les honneurs qui lui conviennent. Mais on ne doit craindre que Dieu seul, que l'œil de l'homme ne peut voir et que l'art ne peut reproduire. Si l'on me commande de renier mon Dieu, en cela seul je n'obéirai point, et je mourrai plutôt que de me rendre coupable de mensonge et d'ingratitude. » Tatien explique quel est ce Dieu, et dit : qu'au commencement il était seul, en tant que la créature n'était pas encore faite, mais que par sa puissance tout était avec lui; que le Verbe qui était en lui subsistait; qu'il est engendré par distinction, non par retranchement; que, comme on allume plusieurs flambeaux à un seul sans diminuer sa lumière, ainsi le Verbe, procédant de la puissance du Père, ne l'a pas laissé sans Verbe et sans raison. Pour faire entendre plus aisément la génération du Verbe divin, Tatien se sert de la comparaison suivante : « Je vous parle, et vous m'écoutez; je ne demeure pas privé de ma parole qui passe à vous (478). »

Il montre ensuite qu'après la fin du monde nos corps ressusciteront (479). Il établit clairement le libre arbitre dans les anges et dans les hommes (480). Mais il s'explique sur la nature de l'âme et des démons (481)

(477) Ceillier, *loc. cit.* Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. II. p. 222 : Tatien, *Discours contre les Grecs.*

(478) *Deus erat in principio; principium autem Verbi potentiam esse accepimus. Quippe Dominus mundi, cum ipse sit universorum substantia, nondum condito mundo solus erat. Si vero respicias potentiam ejus, in qua visibilia et invisibilia cuncta consistunt, omnia cum ipso erant. In ipso enim, per potentiam Verbi, tum ipse, tum Verbum quod in ipso erat, exstitit. Cum voluit autem ipse, Verbum ex ejus simplicitate prosiliit. Et Verbum non inaniter prolatum primogenitum opus, fit ipsius Spiritus. Hoc scimus esse principium mundi : natum est autem per divisionem, non avulsionem. Quod enim avellitur, a primo separatur : quod vero dividitur, id functione donatum propria nihil imminuit illum a quo vim suam sumpsit. Quemadmodum enim ab una face aliæ multæ accenduntur, nec tamen primæ facis lux minuitur propter plures inde succensas; sic etiam Verbum e Patris potentia progressum non relinquit genitorem Verbi expertem. Nam et ego si loquar et vos audiatis, non tamen propter transitum sermonis ego qui vobiscum loquor sermone vacuus fio.* On voit par là que Tatien dit que le Verbe est la première production de l'esprit. Il faut l'entendre dans le sens où saint Paul a dit, dans son *Epître aux Colossiens*, que le Fils de Dieu, son image invisible, « est né avant toutes les créatures, » ou « le Premier-né de toutes les créatures ; » c'est-à-dire que le Verbe, qui est engendré de toute éternité et avant toutes choses, fut produit, pour ainsi dire, au dehors, lorsque Dieu créa par lui toutes choses, les visibles et les invisibles. On doit l'expliquer aussi favorablement, lorsqu'il appelle le Verbe le Ministre de Dieu, *Dei Ministrum :* car par là il ne veut pas dire que le Fils de Dieu soit soumis à son Père comme un serviteur l'est à son maître, mais comme au Principe duquel il procède. « *Ministrat enim Deo Patri Progenies sua* : » ce sont les paroles de saint Irénée (l. IV, c. 7) : « *id est Filius et Spiritus sanctus, Verbum et Sapientia, quibus serviunt et subjecti sunt omnes angeli.* »

(479) *Quamobrem corporum quoque resurrectionem fore credimus post consummationem universorum... judicii causa futuram.*

(480) *Verbum igitur ante creatos homines produxit angelos : utraque vero creatura arbitrii sui libertati permissa est, boni rationem non sibi nativam sed a Deo solo ei donatam habens... ut in improbos jure animadvertatur utpote sua culpa tales : justi contra laudes de præclaris actionibus merito auferunt... Porro Verbi potentia cum secum prænosset quid eventurum esset, non ex necessitate et fato, sed libero eligentium proposito, rerum futurarum exitus prædicebat.*

(481) Il donne au Prince des démons le nom de *Jupiter*, ce qu'il avait apparemment pris d'Homère qui le nommait ainsi, selon la remarque de saint Augustin (*De Civitate Dei*, l. IX, c. 1) : *Ipsum Jovem, quem volunt esse regem ac principem cæterorum, ab Homero fateantur dæmonem appellatum.* Tatien dit encore que les démons ne seront tourmentés qu'après le jugement dernier : *Quod in præsentia peculiare habent, nempe non similiter ut homines mori ; id quoque punitionis habebant, neque pro*

d'une manière si embarrassée, qu'on ne peut affirmer s'il a cru qu'elle était purement spirituelle ou bien un composé d'esprit et de matière. De là il passe à l'origine et aux suites de l'idolâtrie, dont il fait voir l'absurdité. Il s'applique surtout à inspirer l'horreur des spectacles, du théâtre, et du cirque. Venant aux philosophes, « quelles sont donc, » dit-il, « les grandes et admirables actions de vos philosophes? Ils négligent de couvrir l'une de leurs épaules, laissent pendre une longue chevelure, cultivent leur barbe, et portent des ongles de bêtes fauves. Ils disent bien qu'ils n'ont besoin de rien : cependant, nouveaux Protées, ils recourent au tanneur pour faire leur besace, au tisserand pour leurs habits, au tourneur pour leur bâton, au riche et au cuisinier pour satisfaire leur gourmandise. O homme! semblable au chien, tu ne connais point Dieu et tu imites les bêtes! Tu cries en public, plein de confiance dans la générosité du riche, et, si tu ne reçois point ce que tu attends, tu te venges toi-même en l'accablant d'injures : ainsi la philosophie est pour toi un art de faire fortune. Suis-tu la doctrine de Platon? Dès lors l'épicurien te fait ouvertement la guerre. Es-tu partisan d'Aristote? Tu es en proie aux injures d'un disciple de Démocrite. Pythagore prétend qu'il fut autrefois euphorbe, et qu'il a hérité de la doctrine de Phérécyde. Aristote attaque l'immortalité de l'âme, et vous tous qui passez d'une doctrine à une autre, sans vous entendre, vous combattez ceux qui s'entendent : l'un dit que le monde est indestructible, et moi je prétends qu'il doit périr; celui-là assure que le monde doit être plusieurs fois la proie des flammes, et moi je dis qu'il ne sera consumé qu'une fois; celui-ci croit que nous devons avoir pour juges Minos et Rhadamante, et moi je soutiens que Dieu seul sera notre Juge; enfin l'un veut que l'âme seule soit immortelle, et moi je sais que le corps et l'âme ont la même prérogative. En quoi vous offensons-nous, ô Grecs? et pourquoi nous haïssez-vous comme les plus pervers des hommes, parce que nous haïssons le Verbe de Dieu? Nous ne mangeons point de chair humaine, et, quand vous nous accusez de ce crime, vous êtes de faux témoins : chez vous, au contraire, Pelops devient le festin des dieux, quoique aimé de Neptune; Saturne dévore ses enfants; Jupiter engloutit Métis... Vous ne trouverez chez nous ni vaine gloire ni sentiments divers. Car nous nous éloignons des doctrines vulgaires et terrestres, nous obéissons aux commandements de Dieu, nous suivons la loi de notre Père céleste, et nous rejetons toutes les opinions humaines. Notre philosophie n'est pas seulement pour les riches, mais les pauvres en jouissent aussi gratuitement. La doctrine qui vient de Dieu est trop relevée pour qu'on puisse la payer avec les biens de ce monde. Nous admettons également tous ceux qui veulent s'instruire, les femmes âgées aussi bien que les jeunes enfants; et nous honorons tous les âges sans distinction, et sans nous écarter néanmoins des règles de la décence. Pour nous, peu nous importe la figure de nos philosophes, et nous ne jugeons point les hommes par l'apparence extérieure; car nous croyons que tout le monde peut avoir un esprit mâle, même avec un corps faible... (Apprenez,) à la vue des monuments que vous avez élevés aux femmes, à ne point vous railler de celles qui, parmi nous, étudient la sagesse. Sapho était une courtisane, une femme impudique, et elle a chanté elle-même ses désordres. Nos vierges, au contraire, sont toutes chastes, et en filant la laine elles chantent des cantiques sacrés bien au-dessus des chants de votre Sapho. C'est pourquoi rougissez d'être vous-mêmes les disciples de femmes méprisables, tandis que vous ne parlez qu'avec dérision des femmes attachées à notre doctrine et des assemblées solennelles où elles se réunissent. »

Tatien finit en montrant l'antiquité de notre doctrine : « J'accorde qu'Homère ait vécu pendant le siége de Troie, qu'il fut contemporain de cette guerre, et qu'il ait combattu avec Agamennon, qu'il ait enfin existé, si l'on veut, avant l'invention des lettres. Il est évident que Moïse est antérieur à la ruine de Troie d'un grand nombre d'années, puisqu'il a précédé la construction d'Ilion et le règne de Tros et de Dardanus.

morte commutata ipsorum immortalitate vita fruentur æterna... præsenti vita ad peccandum abutuntur, et perpetuo etiam in hac vita moriuntur, eamdem in posterum immortalitatem habebunt similem priori, qua cum vivebant quod ad ejus constitutionem sive essentiam, quod ad vero punitionem attinet, similem illorum hominum conditioni, qui cum viverent pro animi sui sententia perfecerunt quidquid illis placuisset... Dæmonibus autem peccata latius se extendunt propter longævam ætatem.

Pour le prouver, j'invoquerai le témoignage des Chaldéens, des Phéniciens, et des Egyptiens. Qu'ajouterai-je de plus? Celui qui veut persuader, doit, par-dessus tout, être clair et court. Bérose, prêtre de Bélus chez les Babyloniens, qui fut le contemporain d'Alexandre, et qui, sous le règne du troisième Antiochus, son successeur, écrivit en trois livres l'histoire des Chaldéens et les hauts faits de leurs rois; Bérose, dis-je, fait mention d'un de ces princes, nommé Nabuchodonosor, qui entreprit une expédition contre les Phéniciens et les Juifs. Nous savons que cette guerre avait été prédite par nos prophètes, et qu'elle arriva longtemps après Moïse, environ 70 ans avant l'empire des Perses. Or Bérose est un écrivain très-savant, comme nous l'apprend Juba, qui a écrit deux livres sur les affaires d'Assyrie, et qui déclare n'avoir appris l'histoire que de Bérose. Après les Chaldéens, voici quelle est l'histoire des Phéniciens. Ils eurent trois historiens, nommés Théodote, Hipsicrate, et Mochus, dont les livres ont été traduits en grec par Latus, qui a écrit aussi avec soin l'histoire des philosophes. Dans ces Histoires, il est parlé de l'enlèvement d'Europe, de l'arrivée de Ménélas en Egypte, et des belles actions de Hiram, qui donna sa fille en mariage à Salomon, roi des Juifs, et qui fournit tous les bois nécessaires pour la construction du temple. Ménandre de Pergame écrit la même chose. Or Hiram vécut peu de temps après la guerre de Troie, et Salomon, son contemporain, vécut bien longtemps après la mort de Moïse. Les Egyptiens ont aussi leur Histoire écrite avec beaucoup de soin par Ptolémée, non point celui qui fut roi, mais celui qui fut prêtre, Ptolémée de Mendès. Cet historien, racontant les hauts faits des rois d'Egypte, témoigne que, sous le règne d'Amosis, roi des Egyptiens, les Juifs, conduits par Moïse, sortirent de ce royaume pour aller dans les lieux qu'ils habitèrent dans la suite. Or voici ce qu'il ajoute : « Amosis, » dit-il, « était le contemporain d'Inachus. » Après cet historien, le grammairien Appion, homme très-savant, dans son quatrième livre de l'Histoire des Egyptiens, écrite en cinq livres, raconte entre autres choses, qu'Avaris détrôna Amosis, contemporain d'Inachus, roi des Grecs, comme le témoigne Ptolémée de Mendès dans ses Annales. Or, le temps qui s'est écoulé depuis Inachus jusqu'à la ruine de Troie comprend vingt règnes, dont voici l'énumération. Les rois des Grecs qui régnèrent dans cet intervalle furent Inachus, Phoronée, Apis, Chriasis, Triopas, Argius, Phorbas, Crotopas, Sténélas, Danaüs, Lyncée, Prète, Abas, Achrisius, Persée, Sténélaus, Arreus, Thyeste, et Agamemnon, qui prit la ville de Troie la dix-huitième année de son règne. Or, l'homme qui réfléchit remarquera qu'il n'existe aucun monument historique de ce temps-là chez les Grecs, comme ils en conviennent eux-mêmes. En effet, Cadmus, qui leur enseigna l'art de l'écriture, ne vint en Béotie que plusieurs années après; et ce n'est que sous le règne de Phoronée, successeur d'Inachus, que les Grecs quittèrent enfin la vie des nomades pour se fixer dans les villes. Si donc Moïse est contemporain d'Inachus, il est antérieur de quatre cents ans à la guerre de Troie. On peut encore prouver la même chose par la succession des rois de l'Attique, de Macédoine, d'Egypte, et d'Assyrie. Si donc les hauts faits des Grecs ne furent écrits qu'après Inachus, il est bien clair qu'ils ne le furent aussi qu'après Moïse. Car Ogygès, roi des Athéniens, sous le règne duquel arriva le premier déluge, fut le contemporain de Phoronée, successeur d'Inachus; Actée, qui donna son nom au pays appelé Attique, fut celui de Phorbas; Prométhée, Epimète, Atlas, Cécrops, et Io furent les contemporains de Triopas. C'est sous le règne de Cécrops qu'arriva l'incendie de Phaéton et le déluge de Deucalion. On place sous le règne de Sténélas celui de d'Amphixion, l'arrivée de Danaüs dans le Péloponèse, la fondation du royaume de Dardanie par Dardanus, et le retour d'Europe de Phénicie en Crète. C'est sous le roi Lyncée qu'eut lieu l'enlèvement de Proserpine, la construction du temple d'Eleusis, l'agriculture enseignée par Triptolème, l'arrivée de Cadmus à Thèbes, et le règne de Minos. C'est sous le règne de Prète que Molpus fit la guerre contre les Athéniens. Pendant le règne d'Acrisius eut lieu la descente de Pélops venant de Phrygie, l'arrivée d'Yon à Athènes, le règne du second Cécrops, les exploits de Persée et de Bacchus, et l'on vit paraître Musée, disciple d'Orphée. Enfin, c'est sous le règne d'Agamemnon qu'eut lieu la prise de Troie. Il est évident, d'après tout ce que nous avons dit, que Moïse est antérieur aux anciens héros,

aux guerres et aux dieux des gentils; et, puisqu'il est plus ancien, il faut croire à ses paroles plutôt qu'à celles des Grecs, qui ont été puiser leur doctrine dans ses écrits, sans lui conserver aucune reconnaissance. Car plusieurs de leurs sages, ayant connu les écrits de Moïse, les ont entièrement dénaturés, soit en voulant se les approprier comme leur ouvrage, soit en enveloppant de commentaires les choses qui leur paraissaient obscures et donnant à la vérité l'apparence de la fable. Au reste, je rapporterai, dans un livre contre ceux qui ont traité des choses divines, tout ce que les philosophes de la Grèce ont dit de nos institutions et de l'histoire de nos lois; je dirai quels ils sont, et combien ils sont nombreux. Mais il est essentiel maintenant de démontrer avec le plus grand soin que Moïse est antérieur, non-seulement à Homère, mais encore à tous les écrivains qui ont précédé ce poëte : tels que Linus, Philammon, Thamiris, Amphion, Musée, Orphée, Démodocus, Phémius, la Sibylle, le Crétois Epiméride qui vint à Sparte, Aristée, de l'île de Proconnèse, qui écrivit des poëmes, le centaure Asbolus, Isatis, Drimon, Eumiclus de l'île de Chypre, Horus de Samos, Pronostis d'Athènes. En effet, Linus fut le maître d'Hercule, et Hercule n'a précédé la guerre de Troie que d'un seul règne, comme on le voit par son fils, qui combattit dans cette guerre. Orphée fut le contemporain d'Hercule; car les écrits qu'on donne sous son nom paraissent être de l'Athénien Onomacrite, qui vivait sous le règne de Pisistrate, environ la cinquantième olympiade. Orphée eut pour disciple Musée; et, comme Amphion précède de deux règnes la guerre de Troie, je me dispenserai de rien dire sur son compte. Démodocus et Phémius ont vécu au temps même de la guerre de Troie; car l'un était à la tête des Phociens, et l'autre commandait les Phéaciens. Thamiris et Philammon les ont précédés de quelques années seulement. Il me semble que ce que j'ai dit doit suffire pour démontrer combien la doctrine des barbares est antérieure à celle des Grecs. Cependant, pour traiter à fond ce sujet, je tirerai encore une preuve de ceux qui sont regardés comme sages : car Minos, qui se distingua le premier par sa prudence et ses lois pleines de sagesse, vécut sous le règne de Lyncée, successeur de Danaüs, et le onzième roi depuis Inachus; Lycurgue naquit longtemps après la prise de Troie, et il donna des lois aux Lacédémoniens cent ans avant l'ère des olympiades; Dracon vécut dans le cours de la trente-neuvième olympiade; Solon, pendant la quarante-huitième; et Pythagore, environ vers la soixante-deuxième. Or, nous avons montré que les olympiades avaient été établies quatre cent sept ans après la guerre de Troie. Après tout ce que j'ai dit, je ne m'arrêterai point à parler du temps où ont vécu les sept sages : car puisque Thalès, le plus ancien d'eux tous, a vécu vers la cinquantième olympiade, nous n'avons pas besoin de parler des autres qui sont venus après lui. »

Tatien conclut en ces termes : « Voilà, ô Grecs, ce que j'ai écrit pour votre instruction, moi Tatien, philosophe barbare, né en Assyrie, formé d'abord dans vos écoles, et qui ai embrassé ensuite la doctrine que je professe aujourd'hui. Maintenant que je connais le vrai Dieu et son œuvre, je suis prêt à soumettre à votre examen les dogmes de ma croyance : je ne dissimulerai jamais à l'égard de Dieu ma foi et mes principes. »

Défense du Discours aux Grecs *par Bergier* (482).

« Jusqu'à présent, » dit Bergier, « les plus habiles critiques avaient pensé que le *Discours contre les païens* (ou *Discours aux Grecs*) avait été écrit vers l'an 168, et avant que l'auteur fût tombé dans l'hérésie : ils n'y voyaient aucun vestige des erreurs des encratites ni des gnostiques, mais plutôt la doctrine contraire. Le Clerc, qui l'a examiné avec des yeux critiques (483); l'éditeur d'Oxford (484), qui en a pesé toutes les expressions, Bullus, Bossuet, le P. le Nourry, etc., en ont ainsi jugé. Mais Brucker (485) soutient que tous se sont trompés; que ce Discours renferme déjà tout le venin de la philosophie orientale, égyptienne et cabalistique, de laquelle Tatien était imbu; qu'il y enseigne évidemment le système des émanations, qui est la base et la clef de toute cette philosophie; que les apologistes de cet au-

(482) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Tatien.*
(483) *Hist. eccles.*, an. 172, § 1, p. 735.
(484) Une belle édition de cet ouvrage a été donnée à Oxford, en 1700, in 8°, avec des notes, par Worth, archidiacre de Worcester.
(485) *Hist. crit. de la philos.*, t. III, p. 378.

teur ont perdu leur peine en voulant donner un sens orthodoxe à ses expressions.

« Pour contredire ainsi les hommes auxquels on ne peut refuser le titre de savants, il faut de fortes preuves. Voyons s'il y en a :

« 1° Tatien, dit Brucker, avertit qu'il a renoncé à la philosophie des Grecs, pour embrasser celle des barbares : or, celle-ci était évidemment la philosophie des orientaux. — Si Brucker n'avait pas commencé par supposer ce qui est en question, il aurait vu que, par la philosophie des barbares, Tatien a entendu la philosophie de Moïse et des chrétiens, parce que les Grecs nommaient barbares tout ce qui n'était pas grec. Il s'en est clairement expliqué. *Edition de Paris*, n. 29, *edit. Oxon.* n. 46, il dit : « Dégoûté des fables et des absurdités du paganisme, incertain de savoir « comment je pourrais trouver la vérité, je « suis tombé par hasard sur des livres barbares, « trop anciens pour être comparés aux scien- « ces des Grecs, trop divins pour être mis en « parallèle avec leurs erreurs; j'y ai ajouté « foi, à cause de la simplicité du style, de la can- « deur modeste des écrivains, de la clarté avec « laquelle ils expliquent la création (ποιήσεως) « de l'univers, de la connaissance qu'ils ont « eue de l'avenir, de l'excellence de leur « morale, du gouvernement universel qu'ils « attribuent à un seul Dieu. » N. 31 (48) : « Il est à propos de faire voir que notre phi- « losophie est plus ancienne que les scien- « ces des Grecs. » Il prend pour termes de comparaison Moïse et Homère; il prouve par l'histoire profane que le premier a devancé de longtemps le second. Peut-on reconnaître à ces traits la philosophie des orientaux et des gnostiques ?

« 2° Tatien, continue Brucker, a enseigné le système des émanations, c'est-à-dire, que la matière et les esprits sont sortis de Dieu par émanation, et non par création : c'était le dogme favori des orientaux. — Le contraire est déjà prouvé par la profession de foi que cet auteur vient de faire, en disant qu'il a cru aux livres barbares, à cause de la clarté avec laquelle ils expliquent la naissance de l'univers : or, les écrivains sacrés n'enseignent point les émanations, mais la création. Il y a plus: (les gnostiques) admettaient non l'émanation mais l'éternité de la matière. Ils pensaient, sans doute, que les deux premiers éons ou esprits étaient sortis de la nature divine par émanation; mais l'un était mâle et l'autre femelle, et c'est de leur mariage que la famille des éons était descendue. Il est donc faux que l'hypothèse des émanations soit la clef de tout le système théologique des gnostiques et des orientaux. Mais il faut entendre parler Tatien lui-même, et voir les passages dont Brucker et tant d'autres ont abusé. N. 4 (6) Il dit : « Notre Dieu n'est pas « depuis un temps; il est seul sans principe ou « sans commencement, puisqu'il est le prin- « cipe de tout ce qui a commencé d'être. Il est « Esprit, non mêlé avec la matière, mais Créa- « teur (κατασκευαστής) des esprits matériels et des « formes de la matière. Il est invisible et in- « sensible, Père de tous les êtres visibles et « invisibles. » N. 5 (7) : « Je vais exposer plus « clairement notre croyance : Dieu était au « commencement, et nous avons appris que « le commencement et le principe de toutes « choses est la puissance du Verbe. Lorsque « le monde n'était pas encore, le Seigneur « de toutes choses était seul : mais, comme « il est la toute-puissance et la subsistance « des êtres visibles et invisibles, tous étaient « avec lui. Le Verbe qui était en lui, était « aussi avec lui par sa propre puissance. « Par un acte de volonté de cette nature sim- « ple, le Verbe est sorti ou s'est montré : il « n'est pas sorti du vide, c'est le premier « acte de l'Esprit. Nous savons que c'est lui « qui a fait le monde. Or, il est né par par- « ticipation et non par retranchement : ce « qui est retranché est séparé de son prin- « cipe; ce qui en vient par participation et « pour une fonction ne diminue en rien le « principe duquel il procède. De même qu'un « flambeau en allume d'autres, sans rien per- « dre de sa substance, ainsi le Verbe nais- « sant de la puissance du Père ne le prive « pas de sa Raison ou de son Intelligence. « Quand je vous parle et que vous m'enten- « dez, je ne suis pas privé pour cela de ma « parole; mais, en vous parlant, je me pro- « pose de produire un changement en vous. « Et, de même que le Verbe engendré au « commencement a produit notre monde, « *après en avoir fait la matière*, moi régénéré à « l'imitation du Verbe, et éclairé par la con- « naissance de la vérité, je donne une meil- « leure forme à un homme de même nature « que moi. La matière n'est pas sans com- « mencement comme Dieu, et, n'étant point « sans principe, elle n'a pas le même pou- « voir que Dieu : mais elle a été faite; elle

« est venue, non d'un autre, mais du seul « Ouvrier de toutes choses. » N. 7 (10) « Le « Verbe céleste, Esprit engendré du Père, « Intelligence née d'une Puissance intelli- « gente, a fait l'homme à la ressemblance de « son Créateur, et image de son immortalité, « afin qu'ayant reçu de Dieu une portion de « sa divinité, il pût participer aussi à l'im- « mortalité qui est propre à Dieu : avant de « faire l'homme, le Verbe a produit les an- « ges. » Remarquons d'abord que Tatien ne donne point ce qu'il dit du Verbe et de ses opérations comme une opinion philosophique, mais comme une doctrine apprise par révélation : « Nous avons appris, nous savons « que c'est lui qui a fait le monde. » Il est evident qu'il avait dans l'esprit les premiers versets de l'Evangile de saint Jean, et qu'il se sert des mêmes expressions.

« 3° L'on dira, sans doute, que dans tout ce long passage il n'y a point de terme qui signifie proprement et en rigueur la création. Mais il n'y en a point non plus dans saint Jean, parce que le grec, non plus que les autres langues, n'avait point de terme sacramentel pour rendre cette idée : personne, cependant, ne s'est avisé de penser que saint Jean admettait les émanations. Ceux qui les ont admises n'ont jamais dit que la matière a eu un commencement, qu'elle a été faite ou produite, qu'elle est l'ouvrage de Celui qui a fait toutes choses, comme s'exprime Tatien. Encore une fois, les gnostiques ont supposé, comme Platon, la matière éternelle. Pour qu'elle fût sortie de Dieu par émanation, il aurait fallu qu'elle fût en Dieu de toute éternité : or, Tatien nous avertit que Dieu ne fut jamais mêlé avec la matière. Selon sa doctrine, la production de la matière a été un acte de la puissance du Verbe : suivant le sentiment des philosophes, les émanations se faisaient par nécessité de nature. Ils étaient persuadés que Dieu n'a jamais existé sans produire : Tatien enseigne le contraire. Il dit que c'est le Verbe qui a fait ou produit des âmes humaines, et ç'a été encore un acte de puissance : ces êtres ne sont donc pas sortis de lui par émanation. Brucker lui reproche d'avoir appelé ces esprits « matériels. » Tatien et d'autres Pères ont cru que Dieu seul est Esprit pur, toujours séparé de toute matière ; au lieu que les esprits créés ne subsistent jamais sans être revêtus d'une espèce de corps subtil : cette erreur n'est ni grossière ni dangereuse. Mais l'hypothèse des émanations est-elle compatible avec la notion d'Esprit pur, « de nature simple, » que Tatien attribue à Dieu ?

« 4° S'il est question dans son texte d'une émanation, c'est de celle du Verbe avant la création, ou plutôt par la création du monde. Il dit, en effet, que le Verbe est « émané, sorti, né, provenu » du Père. Mais on a prouvé cent fois, contre les ariens et les sociniens, que, dans le style des anciens docteurs de l'Eglise, lorsqu'ils parlent du Verbe divin, « émaner, sortir, naître, procéder, » etc., signifient seulement se produire au dehors, se montrer, se rendre sensible par les œuvres de la création.

« Quoi qu'en dise Brucker, ceux qui ont soutenu que Tatien a enseigné l'éternité et la divinité du Verbe n'ont pas eu tort. En effet, Tatien dit que Dieu est sans commencement ; qu'avant d'émaner de lui pour créer le monde, le Verbe était en lui et avec lui, non en *puissance* comme le monde qui n'existait pas encore, mais *avec une puissance propre*, par conséquent subsistant en personne. Il dit que le Verbe est émané de Dieu « par « participation : » à quoi a-t-il participé, sinon à la puissance et aux attributs de Dieu ? Tatien dit qu'en sortant du Père il ne s'en est pas séparé, parce que Dieu n'a jamais pu être sans son Verbe, sans sa Raison ou son Intelligence éternelle. Si ce langage n'exprime point la divinité du Verbe, aucune profession de foi ne peut suffire ; mais il est bien différent de celui des philosophes orientaux, des gnostiques, des cabalistes, de celui des ariens.

« 5° Le Clerc (486) dit que toute cette doctrine de Tatien est fort obscure ; que les païens n'en pouvaient rien conclure, sinon que les chrétiens admettaient deux dieux, l'un supérieur et par excellence, l'autre engendré de lui et nommé le Verbe, Créateur de toutes choses ; qu'il aurait été mieux de s'en tenir aux paroles des apôtres, et de ne point entreprendre d'expliquer des choses inexplicables. — Cela eût été bon, si les païens eussent voulu s'en contenter. Mais ils répétaient sans cesse que la doctrine des chrétiens n'était qu'un amas de fables et de contes de vieilles, bons tout au plus pour amuser des enfants. Tatien voulait leur faire

(486) *Hist. ecclés.*, an. 172, § 3, p. 378.

voir que c'était une doctrine profonde et raisonnée, une philosophie plus vraie et plus solide que toutes les visions des prétendus sages du paganisme. La manière dont il expose l'émanation du Verbe, au moment de la création, ne ressemble en rien aux généalogies ridicules des dieux admises par les païens, ni aux émanations des éons forgés par les gnostiques.

« 6° Origène et Clément d'Alexandrie reprochent à Tatien d'avoir dit que ces paroles de la *Genèse :* « Que la lumière soit ! » expriment plutôt un désir qu'un commandement, et qu'il a parlé comme un athée en supposant que Dieu était dans les ténèbres. Or, dit Brucker, c'était un dogme de la philosophie orientale, égyptienne, et cabalistique ; mais ce n'est point dans le *Discours contre les gentils* que Tatien a ainsi parlé. Peu nous importe de savoir ce qu'il a rêvé lorsqu'il est devenu hérétique, et qu'il a embrassé la plupart des visions des gnostiques.

« 7° Nous ne nous arrêtons point à prouver que, dans ce *Discours*, il n'a enseigné ni la matérialité ni la mortalité de l'âme : les éditeurs de saint Justin (487) l'ont justifié à cet égard. Il a, du moins, déclaré positivement que l'âme humaine est immortelle *par grâce :* cela nous suffit.

« 8° L'éditeur d'Oxford prétend que Tatien y a réprouvé le mariage. Il dit, n° 34 (55) : « Qu'ai-je besoin de cette femme peinte par « Péryclimène, qui mit au monde trente enfants dans une seule couche, et que l'on « prend pour une merveille ? Cela doit être « regardé plutôt comme l'effet d'une intempérance excessive et d'une lubricité abominable. » Mais autre chose est de condamner l'usage modéré du mariage, et autre chose de blâmer l'intempérance dans cet usage.

« 9° Enfin Brucker prétend que Tatien a emprunté de Zoroastre et des Orientaux le système des émanations et l'opinion que la chair est mauvaise en soi. Cependant nous voyons par le *Zend Avesta* que Zoroastre n'a enseigné ni l'un ni l'autre. On ne connaît aucun autre philosophe oriental dont on puisse prouver les sentiments par ses ouvrages.

« Il serait inutile de pousser plus loin l'apologie du *Discours* de Tatien. Nous ne prétendons point soutenir qu'il est absolument irrépréhensible : mais il y a de l'injustice à y chercher des erreurs qui n'y sont point. Brucker a commencé par supposer sans preuve, ou plutôt malgré toute preuve, que cet auteur était déjà pour lors imbu des opinions de la philosophie orientale ; ensuite il part de cette supposition fausse pour en expliquer toutes les phrases dans le sens des gnostiques. Dès que son principe est faux, toutes les conséquences qu'il en tire, toutes les interprétations qu'il donne sont illusoires... Le plan de philosophie orientale, forgé par les critiques protestants, n'est qu'un système conjectural imaginé pour travestir la doctrine des Pères de l'Eglise. »

Bergier insiste ailleurs (488) sur la question de savoir si, dans le *Discours aux Grecs*, Tatien a été orthodoxe touchant la nature de Dieu, la génération du Verbe, et la création du monde.

« Plusieurs protestants, » dit-il, « en particulier Brucker (489), soutiennent que cet hérésiarque avait, sur ce point de doctrine, la même opinion que les Orientaux ; qu'il admettait, non la création, mais les émanations des créatures : système qui ne s'accorde ni avec la simplicité de la nature divine ni avec l'éternité du Verbe. Brucker blâme le savant Bullus d'avoir voulu expliquer dans un sens orthodoxe la doctrine de Tatien. Mosheim (490) est de même avis. Nous convenons qu'en prenant à la rigueur, et dans le sens purement grammatical, tous les termes de cet auteur, on peut lui attribuer le système des émanations, et en tirer, par voie de conséquence, toutes les erreurs des philosophes orientaux : mais ce procédé est-il équitable ?

« 1° Lorsque les théologiens catholiques veulent en agir ainsi à l'égard des hérétiques, les protestants en font un crime et réclament contre cette rigueur : leur est-elle plus permise qu'aux catholiques ?

« 2° Le *Discours contre les gentils* a été écrit avant que Tatien eût professé l'hérésie : on ne doit donc point en chercher le sens dans les erreurs qu'il enseigna dans la suite, ni dans celle de ses disciples. Prétendre

(487) *Préf.*, part. III, c. 12, n. 3.
(488) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Encratites.*
(489) Dans son *Histoire critique de la philosophie.*
(490) *Hist. christ.*, sect. 2, § 61.

qu'il avait dissimulé ses erreurs auparavant, c'est une autre injustice qu'un protestant ne nous pardonnerait pas

« 3° Tatien fait profession d'avoir appris les sciences des Grecs ; il ne parle point de celles des Orientaux ; ce qu'il nomme « philo-« sophie des barbares » est évidemment celle des chrétiens et des Hébreux. Jamais les Grecs ne se sont avisés de nommer « barbares » les Chaldéens et les Egyptiens, desquels ils avaient reçu leurs premières leçons.

« 4° Les Pères du IIe et du IIIe siècle attribuent les erreurs des valentiniens et des gnostiques, adoptées par Tatien, à la philosophie des Grecs, et non à celle des Orientaux. Ils étaient plus à portée d'en découvrir la source que les critiques du XVIIIe siècle, qui, de leur propre aveu, manquent de monuments pour prouver ce qu'ils avancent. Sur quoi fondés se flattent-ils d'avoir mieux rencontré que les Pères?

« 5° Tatien enseigne dans son *Discours* plusieurs choses qui ne s'accordent point avec le système des émanations. Il dit, n° 5 : « Au commencement Dieu était, et le Verbe « était en Dieu. Le Verbe a été engendré par « communication, et non par séparation. Il « est le premier Ouvrage du Père, et le Prin-« cipe ou l'Auteur du monde. Il a produit « tout ce qui a été fait, et il s'est fait à lui-« même sa matière. » La matière n'est donc point sans commencement comme Dieu ; elle n'est ni coéternelle ni égale en puissance à Dieu ; mais elle a été faite, non par un autre, mais par le seul Auteur de toutes choses. N° 7 : « Le Verbe divin, Esprit engendré du « Père, a fait, par sa puissance intelligente, « l'homme, image de l'immortalité; et il avait « fait les anges avant les hommes. » Quiconque n'est pas aveuglé par la prévention voit dans ces paroles le dogme de la création, et non le système des émanations. Jamais aucun partisan de la philosophie orientale n'est convenu que la matière a eu un commencement, et qu'elle a été faite; aucun n'a imaginé que la matière est sortie de Dieu, pur Esprit, par émanation. Vainement Brucker observe que Tatien ne dit point que la matière a été créée, mais qu'elle a été « engendrée, poussée dehors » ou « pro-« duite; » que tel est le sens des termes grecs : il a dû savoir que les Grecs, non plus que les autres peuples, n'ont point eu de terme sacré pour exprimer la création prise en rigueur, et qu'ils ont été forcés de se servir des termes usités dans leur langue. Tatien dit qu'avant la naissance du monde le Verbe était en Dieu, et qu'il était le commencement de toutes choses : donc il n'a point eu lui-même de commencement : c'est pour cela qu'il a été engendré par communication, et non par séparation. Il dit que tous les autres êtres n'étaient en Dieu et dans le Verbe que par sa puissance intelligente : donc ils n'y étaient pas en substance, comme le Verbe était en Dieu : donc ils n'ont pas pu sortir par émanation, comme le Verbe est émané de Dieu. Suivant les paroles de Tatien, la production de ces êtres est un acte de puissance ; la génération du Verbe est par nécessité de nature; ces êtres ont eu un commencement, le Verbe n'en a point eu : donc leur commencement est une création, et non une émanation. Si, dans la suite, Tatien admit les éons des valentiniens et leur émanation, il avait changé de doctrine. C'est bien assez de lui attribuer les erreurs dont les Pères l'ont chargé, sans lui en imputer encore d'autres que les anciens ne lui ont jamais reprochées. »

Succession d'évêques à Alexandrie et à Antioche.

Cette année 167, Céladion, évêque d'Alexandrie depuis quatorze ans, mourut, et eut pour successeur Agrippa, qui gouverna douze ans cette Eglise.

[168] L'année suivante, mourut Héron, évêque d'Antioche, qui avait occupé ce siége pendant vingt-six ans. Théophile, appelé à s'y asseoir après lui, avait d'abord été engagé dans les erreurs du paganisme. Incrédule à toutes les vérités de notre foi, il montrait surtout beaucoup d'éloignement pour ce que les chrétiens disaient de la résurrection des morts. Mais, lorsqu'il se fut appliqué à considérer les vestiges de la Divinité tracés dans la nature, qu'il eut lu les écrits des prophètes, qu'il eut remarqué comment l'Esprit de Dieu leur avait fait prédire tant de choses en la même manière qu'elles étaient arrivées longtemps après, il ne put s'empêcher de croire ce qu'il voyait prouvé si clairement : il obéit à Dieu, crut ce que le Seigneur lui enseignait, et confessa hautement qu'il était chrétien (491). A la mort de

(491) *Et ego quidem quondam parum credidi resurrectionem futuram : at, ea cum animo diligenter*

Héron, ou Eros, on le choisit pour être le sixième évêque d'Antioche. Saint Jérôme le compte tantôt pour le septième, tantôt pour le sixième des évêques de cette Eglise, que Théophile gouverna treize ans.

Mort de Lucius Vérus.

Depuis la fin de la guerre parthique, Marc-Aurèle s'occupait de faire fleurir le commerce des Romains, dont les relations s'étendirent jusqu'aux extrémités de l'Asie orientale; car on vit, l'an 165, un ambassadeur des deux empereurs arriver par l'Inde à la Chine, les Parthes s'étant emparés du commerce par terre et des communications par la voie la plus directe (492). Nul doute que le chemin où l'esprit de lucre savait s'engager ne s'ouvrît également aux apôtres de la foi.

[169] La guerre ne tarda pas à recommencer avec les Quades et les Marcomans, peuples sortis du Nord, et qui, après avoir étendu leurs ravages sur la Germanie, menaçaient de se porter sur les provinces plus voisines de Rome. Marc-Aurèle, ne voulant pas laisser à son collègue la conduite de cette guerre, fit décider par le sénat que les deux empereurs marcheraient ensemble à la tête des troupes. Pour ranimer la confiance des soldats, il ordonna un si grand nombre de sacrifices, que les railleurs dirent qu'à son retour il ne trouverait plus de bœufs pour remercier les dieux de la victoire. L'armée se mit en marche au commencement de l'année 169. Les barbares, repoussés sur tous les points, demandèrent la paix, et Lucius Vérus, qui regrettait d'être éloigné de Rome, était d'avis qu'on les écoutât : mais Marc-Aurèle voulut achever de les réduire. Les deux empereurs avaient choisi Aquilée pour leur quartier d'hiver. La peste les en chassa; et ils étaient près d'Altinum, ou Altino dans la marche Trévisane, assis dans le même char, lorsque Vérus fut frappé d'une apoplexie dont il mourut au bout de trois jours, vers la fin de cette année 169, à l'âge de 39 ans. Du moins, on annonça qu'il était mort d'une apoplexie foudroyante : mais le bruit commun fut qu'il avait été empoisonné, et Dion accuse Marc-Aurèle lui-même de ce crime, qu'on a aussi imputé à Lucile. Ses restes, conduits à Rome, furent déposés dans le tombeau d'Adrien. Si on ne peut le comparer à Caligula ni à Néron, puisque l'histoire ne lui reproche aucun acte de cruauté, on doit reconnaître que, par la licence de ses mœurs, il égala peut-être les empereurs les plus débauchés. On ne regretta pas un prince si peu digne du trône, et de ce moment Marc-Aurèle régna seul.

Martyre de saint Sagaris, évêque de Laodicée.

[170] Vers l'année 170, Servilius Paulus étant gouverneur d'Asie, Sagaris, évêque de Laodicée, perdit saintement la vie pour la foi.

Saint Eleuthère est sacré évêque.

La situation critique dans laquelle la persécution plaçait les chrétiens ne permettait pas à Soter de négliger la mesure de prévoyance que ses prédécesseurs avaient heureusement adoptée, en se donnant un évêque auxiliaire, qui les aidât à porter le poids de l'administration de l'Eglise de Rome, et qui les suppléât au besoin. Le Grec Eleuthère, fils d'Abundius, de la ville de Nicopolis, lui parut le plus propre à remplir les fonctions de vicaire; et, le dimanche 22 janvier 170, il lui conféra le caractère épiscopal : de telle sorte qu'Eleuthère fut investi du vicariat durant quinze mois entiers, Soter n'ayant obtenu la couronne du martyre que le 22 avril 171 (493).

volvens revolvensque quæ modo diximus, nihil hæsitans libenter iis fidem accommodo. Fidem meam plurimum adjuvarunt Litteræ sacræ quas legi; inprimis tamen prophetarum oracula, quæ Spiritu sancto afflati prædixere, plurimum mihi contulere. Nam præterita quæ prædixerunt evenere, similiter et præsentia, nec non futurorum, quis modus, quive ordo sit futurus, præmonuere. Confirmatus igitur ex iis quæ prædicta sunt a prophetis et contingere, non amplius hæsito, sed Deo fidem habeo, lubenti animo ei obtemperans. (Theophil., *Ad Autolyc.* l. II, p. 78.)

(492) De Guignes, *Idée générale du commerce des Chinois avec les nations occidentales.* Acad. des Inscr., t. XLVI, p. 555.

(493) Sotere martyrii coronam adepto 22 Aprilis anno 171 ad Petri Sedem provectus fuit Eleutherius : cujus exordio tribuuntur consules ejusdem anni *Severus II et Herennianus* in catalogo Liberiano mendose scripti defectu primæ syllabæ *Verus et Erennianus*, quemadmodum, et in postremis ejusdem sedi assignatis tum in eodem catalogo, tum in secundo ætatis Felicis quarti, necnon in Libro Pontificali, aliisque codicibus recensitis inter Prolegomena . . . . . corrupte leguntur consules *Paternus et Bradua*, et in Lectionariis impressis per Lucam Antonium Junctam anno 1562, corruptius exhibentur *Patrianus et Bradua*; cum tamen *Maternus et Bradua* appellandi sint, ita consignati compluribus in inscriptionibus apud Gruterum CXCII, 19; Sponium Antiquit. pag. 80; Almeloveen, in epistola Cuperi ad Fastos Consulares, n. 11. Episcopatus

[170-171] Nous croyons pouvoir placer dans cet intervalle la naissance et les premiers développements de plusieurs hérésies, qui grandirent et se propagèrent sous le Pontificat suivant.

Encratites (494).

Quelques années après le martyre de saint Justin, et le *Discours aux Grecs*, prononcé, soit à la fin de l'an 167, soit l'an 168, Tatien, qui n'avait plus son ancien guide pour le conduire, s'enfla tellement de son éloquence, et s'enorgueillit à tel point de se voir le maître et le docteur des autres, qu'étant passé de Rome en Orient, il dédaigna la simplicité de la foi, en abandonna la règle, et sortit de l'Eglise pour se jeter dans le gnosticisme, avoir son système à lui, et devenir le chef d'une nouvelle secte d'hérétiques. Il en établit la première école dans la Mésopotamie (495), d'où cette hérésie se répandit notamment à Antioche, dans la Cilicie, en Pisidie (496), dans plusieurs autres contrées de l'Asie Mineure, dans les Gaules, dans l'Aquitaine, dans l'Espagne, et même à Rome.

Tatien avait emprunté à différentes sectes les éléments de sa doctrine : aux valentiniens leurs éons (497), et aux marcionites leurs deux principes pour expliquer l'origine du mal (498). De ces deux principes, le premier souverainement bon, le second Créateur du monde et cause de tous les maux, celui-ci était inférieur à celui-là. C'est pourquoi il prétendait que, quand le Créateur avait dit : « Que la lumière soit ! » c'était moins un commandement qu'une prière adressée au Dieu supérieur (499). Il attribuait au Créateur l'Ancien Testament, et au Dieu bon le Nouveau (500). Il rejetait quelques-unes des Epîtres de saint Paul, entre autres celle à Tite (501) ; et il avait eu la témérité de changer diverses expressions de cet apôtre, sous prétexte de les corriger et de les soumettre aux règles de la grammaire (502). Il est le premier qui, contrairement à la croyance de l'Eglise, ait nié qu'Adam fût sauvé, prétendant même qu'il ne pouvait l'être : erreur que tous les anciens Pères ont détestée comme une impiété manifeste ; car il était, ce semble, de la justice et de la miséricorde de Dieu de ne pas laisser dans la

anni *quindecim* Eleutherio tribuuntur consensu omnium catalogorum. Adduntur menses *tres* a catalogo Felicis IV (nam lacuna Liberianum hic occupat, ut antea monui) : quem sequuntur Colbertini duo ; licet alii *sex* menses exprimant, et Belgicus Papebrochii *quatuor*. Hunc cæteris præferendum censeo, utpote consentientem cum picturis Leonianis basilicæ S. Pauli; prout etiam in diebus *quinque*, tum ibi spectandis, tum in catalogis Italiæ, et quinque ex Colbertinis. Quocirca temporis summam Eleutherio assignandam censeo annorum 4, mensium 15, dierum 15.

Ex 26 Maii, qua recolitur martyrium beati Eleutherii, et ex consulibus Materno et Bradua anni 185, regressu facto in anteriora tempora per annos 15, menses 4 et dies 5 provenit ejusdem ordinatio ad episcopatum die Dominica 22 Januarii anno 170, quindecim solidis mensibus antequam decessor ejus Soter martyrio coronaretur, quod contigit, ut supra diximus, 22 Aprilis anni 171, Severo II et Herenniano consulibus.

Hos itaque consules Severum et Herennianum retulit catalogus Liberianus ad initium epochæ pontificalis Eleutherii ; cum parietur ex ea die rationibus anni pontificalis, apud Catalogorum scriptores renovandi Paschali tempore circa Ascensionem Domini, quemadmodum diserte profitetur auctor catalogi Liberiani in Præfatione : « et post Ascensionem ejus beatissimus Petrus episcopatum suscepit. *Ex quo tempore* per successionem dispositum, quis episcopus, et quot annos præfuit, vel quo imperante : » præcipue cum Romæ civilis usus annorum ab Urbe condita ex parilibus, adhibitus in fastis marmoreis tam consularibus quam triumphalibus, necnon in collegiis sacerdotalibus ad Acta publica marmori incidenda, paria faceret cum pontificalibus annis nostris, ita dispositis ex instituto ejusdem catalogi.

Fuit altera quoque causa tribuendi eosdem consules Eleutherio ; cum ad mensem Januarium, quo novi consules annum aperiebant Julianum, referenda sit ejus ordinatio ad episcopatum ; ut colligitur ex die martyrii, atque ex memorata summa annorum, mensium, ac dierum, eidem attributa in catalogis et picturis quarti et quinti sæculi. Necesse igitur est vicarium Soteris recognoscere Eleutherium per 15 illos menses, qui intercedunt ex die 21 Januarii, Dominica ordinationis Eleutherii, ad diem 22 Aprilis, natalem Soteris ex martyrio suo redditam : consuetudine satis recepta vicarios in Urbe in persecutionibus promovendi, aliisque Ecclesiæ necessitatibus. (Bianchini *Not. chron. in Eleutherio.*)

(494) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 125. Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Encratites* et *Tatien*.

(495) Vers l'an 172 seulement, selon D. Ceillier, *loc. cit.*, p. 125.

(496) *Post martyrium Justini Roma profectus in Orientem, et ibidem habitans, in absurdas opiniones incidit, ac nescio quos æones e valentinianis fabulis, et principia quædam ac propagationes commentus est ; sed Antiochia præsertim, quæ ad Daphnem est, illius dogma derivatum in Cilicia ac Pisidia cum primis coaluit.* (Epiphan., hæres. 46, n. 1 ; 47, n. 1. Philastrius, c. 84.)

(497) Epiphan., hæres. 46 et 47, n. 1. Tertull., *lib. de Præscript.*, c. 52. Clem. Alex., *Strom.*, l. III, p. 465. Iræn., l. I, c. 31.

(498) Clemens Alex., *Eclog.*, p. 806.

(499) Origen., *De orat.*, l. II, c. 13.

(500) Clem. Alex., *Strom.*, l. III, p. 460.

(501) Hieronym., *Proœmio in Epist. ad Titum.*

(502) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 29.

damnation le chef-d'œuvre de ses mains. Saint Irénée (503) dit, à ce sujet, 1° que Dieu paraîtrait en quelque sorte s'être laissé vaincre par le démon, et cet ange superbe pourrait se vanter d'avoir renversé les desseins de sa sagesse, en précipitant dans une mort éternelle celui que Dieu avait destiné à la vie; 2° que Jésus-Christ, étant venu pour délivrer les hommes de la servitude de Satan, ne pouvait remporter sur lui une entière victoire qu'en lui arrachant celui qu'il retenait depuis si longtemps dans ses fers, et par lequel il s'était soumis toute la famille humaine; 3° que la malédiction que Dieu prononça en conséquence du péché ne retomba pas, à proprement parler sur Adam, mais sur toute la terre et sur le serpent, c'est-à-dire sur le démon, qui fut condamné dès lors, avec tous les compagnons de son apostasie, au feu éternel. Enfin, dit saint Irénée, Adam mérita le pardon de sa faute par le repentir sincère qu'il en conçut aussitôt après l'avoir reconnue. De ce moment, il se sentit pénétré d'une crainte salutaire; et, dans la confusion où il était, il chercha quelque lieu retiré pour s'y cacher, non pas qu'il crût pouvoir échapper aux yeux de Dieu, mais parce qu'il se regardait comme un rebelle qui, ayant transgressé l'ordonnance de son Maître, était indigne de paraître en sa présence et de s'entretenir avec lui. Saint Irénée trouve le moyen de montrer la contrition d'Adam jusque dans le choix qu'il fit, pour se couvrir, des feuilles de figuier, qui sont très-rudes, au lieu de plus molles et de plus délicates qu'il pouvait rencontrer dans le paradis terrestre; raison faible, à la vérité, mais qui, jointe aux autres, prouve évidemment que ce saint regardait le salut d'Adam comme une vérité incontestable : aussi traite-t-il d'hérétiques et d'apostats ceux qui le contredisaient (504). On ne voit pas quel motif Tatien avait d'en désespérer, sinon sa fanatique aversion du mariage : suivant ceux qui condamnaient l'union des deux sexes, la femme était l'arbre de vie dont Dieu avait défendu à l'homme de goûter le fruit sous peine de son éternelle malédiction; et celui qui, contre la défense du Seigneur, fut le premier à s'approcher d'elle avait été, aux yeux de l'ennemi du mariage, jugé par le Christ indigne du salut (505). Tatien soutenait, comme les docètes, que le Fils de Dieu n'avait pris que les apparences de la chair (506). Il condamnait l'usage légitime du mariage autant que l'adultère (507), s'appuyant à cet égard sur un passage de saint Paul aux Galates (508) qu'il interprétait à sa manière (509). Il voulait que l'on vécût dans une parfaite continence (510), et que l'on traitât durement le corps; ce qui, joint à la piété apparente dont il fit profession pendant quelque temps, lui attira beaucoup de disciples. Il défendait de manger la chair des animaux et même de boire du vin, se fondant sur ce que la Loi interdit aux Nazaréens de s'en servir et sur ce qu'Amos fait un crime aux Juifs d'en avoir fait boire aux Nazaréens consacrés à Dieu (511). De cette triple abstinence des femmes, de tout ce qui avait eu vie, et du vin, les disciples de Tatien, ou *Tatianistes*, furent appelés *Encratites* ou *Continents*. On les nomma aussi *Hydroparastes* (qui offrent de l'eau) ou *Aquariens*, parce qu'ils ne se servaient que d'eau dans l'eucharistie (512), quoiqu'ils imitassent l'Eglise dans tout le reste de la liturgie. On voit, par ce qui précède, que Tatien, en poussant la gnose dans une voie, extrême sans doute, d'abstinence et de perfection morale, lui fit faire un pas de plus vers l'idée chrétienne (513).

Les Encratites se divisèrent, comme toutes les sectes.

Sévériens (514).

A Tatien, leur premier auteur, succéda un certain Sévère. On ne sait s'il suivit exactement la doctrine de son maître : probable-

(503) L. III, c. 23. Ceillier, *loc. cit.*, p. 159.

(504) *Hi qui contradicunt saluti Adæ nihil proficiunt, nisi hoc, quod semetipsos hæreticos et apostatas faciunt veritatis, et advocatos se serpentis et mortis ostendunt.* (Iræn., l. III, c. 23.)

(505) Epiphan., hæres. 46, n. 1, 2.

(506) Hieronym., *in Epist. ad Galatas*, VI.

(507) Epiphan., hæres. 46, n. 2. Iræn., l. I, c. 31. Clem. Alex., *Strom.*, l. III, p. 465.

(508) *Qui seminat in carne sua, de carne et metet corruptionem.* (*Ad Galat.* VI.)

(509) Voici quel était son raisonnement, au rapport de saint Jérôme (*in Epist. ad Galat.* VI) : *Si quis seminat in carne, de carne metet corruptionem. In carne autem seminat qui jungitur mulieri. Ergo et qui uxore utitur et seminat in carne ejus, de carne metet corruptionem.*

(510) Epiphan., hæres. 46, n. 2.

(511) Théodoret, *Hæretic. Fabul.*, c. 20. Hieronym., *in Amos* III.

(512) Epiphan., hæres. 46, n. 2.

(513) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II; *Précis historique*, t. I, p. 217.

(514) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Sévériens*.

ment il y ajouta du sien. Pour rendre raison du bien et du mal qu'il y a dans le monde, il le supposa gouverné par une troupe d'esprits dont les uns sont bons, les autres mauvais : les premiers, disait-il, ont mis dans l'homme ce qu'il y a de bien, soit dans le corps, soit dans l'âme, comme la raison, les penchants louables, les parties supérieures du corps ; les seconds y ont placé ce qu'il y a de plus mauvais, la sensibilité physique, les passions, source de toutes nos peines, les parties inférieures du corps, etc. On doit de même attribuer aux premiers les aliments utiles à la santé et à la conservation de l'homme, l'eau et toutes les nourritures saines ; aux seconds tout ce qui nuit à la bonne constitution du corps, comme les femmes et le vin. Quelques-uns des auteurs qui ont parlé des sévériens disent que, selon ces hérétiques, les bons et les mauvais anges qu'ils admettaient étaient subordonnés à l'Etre suprême ; mais il faudrait savoir en quoi consistait cette subordination. Si ces anges en dépendaient pour agir, si l'Etre suprême pouvait les en empêcher, il était responsable de tout le mal produit par ces agents secondaires, et leur action prétendue ne servait de rien pour expliquer l'origine du mal. S'ils étaient indépendants, ils bornaient donc la puissance du Dieu supérieur, ils y mettaient obstacle, ils étaient plus puissants que lui, et l'on ne voit plus en quel sens on pouvait l'appeler l'Etre suprême. Tout ce système était inutile et absurde. Eusèbe et Théodoret nous apprennent que les sévériens admettaient la Loi et les prophètes, mais ils les entendaient dans leur propre sens (515) : reproche d'Eusèbe qui montre combien ils s'écartaient de la règle de l'Eglise, en adoptant ainsi la méthode de l'interprétation privée. Ils admettaient les Evangiles, mais rejetaient les Actes des apôtres et les Lettres de saint Paul. Saint Augustin dit qu'ils rejetaient l'Ancien Testament, et qu'ils niaient la résurrection de la chair, quoique la plupart des encratites pensassent autrement. Cela prouve qu'il n'y avait rien de fixe, de constant, d'uniforme parmi ces sectaires, non plus que parmi les autres hérétiques : chacun d'eux dogmatisait à son gré.

Cassien.

Si Sévère, dont les sectateurs furent nommés Sévériens, enchérit sur les erreurs de Tatien, le valentinien Jules Cassien, qui se joignit aussi à ce dernier, n'exerça pas une moins fâcheuse influence. Il affermit et propagea l'hérésie des docètes, qui affirmaient que Jésus-Christ n'avait pris qu'un corps fantastique ou apparent. Il écrivit un livre de la Continence, où il rapportait un passage du faux Evangile selon les Egyptiens, qui mettait dans la bouche de Jésus-Christ, parlant à Salomé, des paroles contre l'union conjugale. Expliquant la *Genèse*, il disait que le fruit défendu était le mariage, et les habits de peaux la chair humaine.

Apotactiques (516). *Apostoliques* (517). *Cathares* (518). *Saccophores* (519).

Plus tard on vit s'élever d'entre les encratites des hommes qui, ajoutant aux erreurs de Tatien un renoncement absolu aux biens de la terre et condamnant toute propriété, furent nommés *Apotactites* ou *Apotactiques*, en grec ἀποτάκτιται, composé d'ἀπὸ et τάττω, *je renonce*. Suivant saint Epiphane, ils se servaient de certains Actes apocryphes de saint Thomas et de saint André, dans lesquels ils avaient probablement puisé leurs erreurs. Selon quelques auteurs ecclésiastiques, ils eurent des vierges et des martyrs sous la persécution de Dioclétien au IVe siècle. La sixième loi du Code théodosien joint les apotactiques aux eunomiens et aux ariens.

Comme ces hérétiques prétendaient imiter les mœurs et la pratique des apôtres, et qu'en imposant à tous les chrétiens l'obligation de renoncer à leurs biens ils déclaraient leur faire suivre les conseils évangéliques et l'exemple des premiers fidèles, ils usurpèrent le nom d'Apostoliques.

Les Apotactiques ou renonçants s'attribuèrent aussi la dénomination de *Cathares*, du grec καθαρός, *pur* ; car c'est ordinairement sous un masque de vertu et de réforme que les sectaires ont séduit les simples et se sont fait des partisans. Mais une affectation de régularité, qui a pour principe l'esprit de révolte et l'opiniâtreté, n'est pas de très-

(515) *Proprio quodam sensu sacras Scripturas exponunt.* (Euseb., *Hist.* l. IV, c. 29.)
(516) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Apotactites.*
(517) *Ibid.*, v° *Apostoliques.*
(518) *Ibid.*, v° *Cathares.*
(519) *Ibid.*, v° *Saccophores.*

longue durée ; souvent ce n'est qu'un voile pour cacher de véritables désordres ; et les novateurs, devenus les maîtres, ne sont plus les mêmes que lorsqu'ils étaient encore faibles. Tant d'exemples de cette hypocrisie, qui se sont renouvelés depuis la naissance de l'Eglise, devraient détromper les peuples : mais ils sont toujours prêts à se laisser prendre au même piége.

Plusieurs de ces encratites, apotactiques ou apostoliques se revêtaient de sacs pour avoir un air pénitent et mortifié : d'où leur vint le nom de *Saccophores* ou *Porte-sacs*. Mais, sous ce symbole de pauvreté extérieure, ils cachaient fréquemment une conduite déréglée. L'Eglise, qui connaissait leur hypocrisie, n'hésitait point à condamner ce vain appareil de mortification, par lequel la multitude n'est que trop aisément trompée.

Comme, au IVe siècle, saint Basile considérait les différentes sectes encratites plutôt comme schismatiques que comme hérétiques, on peut en inférer qu'elles s'étaient rapprochées de la doctrine de l'Eglise, au moins dans tous les points capitaux de la foi.

Ecrits de Tatien qui sont perdus (520).

Tatien, premier père de ces sectes diverses, mentionne dans son *Discours aux Grecs* plusieurs autres écrits qu'il avait composés, mais qui ne sont pas venus jusqu'à nous. L'un était intitulé : *Des animaux*. Un autre traitait de la nature des démons. Tatien en promettait un troisième contre ceux qui rejettent ce qui vient de Dieu : il devait y parler des mœurs et des maximes des chrétiens, et y indiquer les vérités qus les païens avaient tirées de l'Ecriture en les corrompant. Clément d'Alexandrie (521) lui en attribue un quatrième sous ce titre : *De la perfection du Sauveur*, et dont il rapporte un passage. On en trouve un cinquième cité dans Eusèbe (522) sous le titre de *Problème*, dans lequel on promettait d'expliquer ce qu'il y a de plus obscur dans les Livres saints. Tatien avait aussi composé une Concorde ou Harmonie des quatre Evangiles, mais avec peu de fidélité, puisqu'il en retranchait tout ce qui pouvait prouver que Jésus-Christ était descendu de David selon la chair. Cet ouvrage eut cours, non-seulement parmi ses sectateurs, mais parmi les catholiques qui n'en apercevaient pas le venin (523) ; et il était devenu si commun dans les églises du diocèse de Tyr, que Théodoret, évêque de ce siége, dit y en avoir trouvé plus de deux cents exemplaires, qu'il rassembla et mit de côté, pour faire lire en leur place les quatre Evangiles. Il est parlé de cette Concorde dans Eusèbe (524) et dans saint Ambroise (525). Tatien l'avait intitulée *Diatesseron*, c'est-à-dire un Evangile composé des quatre. Quelques-uns lui donnaient le titre d'*Evangile selon les Hébreux*, ce qui montre qu'elle était formée des termes mêmes des évangélistes (526). On a été longtemps persuadé que cet ouvrage n'existait plus, car celui qui a été mis sous le nom de Tatien dans la *Bibliothèque des Pères* est d'un auteur latin, bien postérieur au IIe siècle : mais le savant Assemani découvrit en Orient une traduction arabe du *Diatesseron*, qu'il rapporta à Rome dans la bibliothèque du Vatican ; et on pourrait vérifier si ce livre est conforme à ce que les anciens ont dit de celui de Tatien, ou s'il n'est autre que le *Monotessaron* d'Ammonius, ce dont Assemani admet la possibilité.

Bardesane (527).

A plusieurs égards, Tatien se retrouvera dans Bardesane, d'abord fidèle, puis affligeant l'Eglise par sa chute.

Bardesane, que l'on nomme quelquefois le Babylonien (528), était Syrien d'origine, de la ville d'Edesse en Mésopotamie (529), où il

(520) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 129.

(521) *Strom.*, l. III, p. 466.

(522) *Hist.*, l. V, c. 13.

(523) *Evangelium, quod Diatesseron dicitur composuit Tatianus, amputatis genealogiis et aliis omnibus quæ Dominum ex semine David secundum carnem natum ostendunt. Eoque usi sunt non modo qui ejus erant sectæ, sed ii etiam qui apostolica dogmata sequebantur, compositionis fraudem non cognoscentes, sed simplicius tanquam compendiario libro utentes.* (Theodor., *Hæretic. Fabul.*, l. I, c. 20.)

(524) *Hist.*, l. IV, c. 29, *Chronic. Paschal.* ad Olympiad. 238.

(525) On croit que saint Ambroise fait allusion à cet ouvrage, lorsqu'il dit (l. I *in Lucam*) : *Plerique etiam ex quatuor Evangelii libris in unum ea quæ venenatis putaverunt assertionibus convenientia referserunt.*

(526) Ferunt opus illud quod ex quatuor Evangeliis contentum est, quodque *secundum Hebræos* vocant, ab eo (Tatiano) esse conscriptum. (*Epiphan.*, hæres. 46, n. 2.)

(527) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 860.

(528) Hieronym., *in Jovinian.*, l. II, c. 29.

(529) Euseb., *Præparat. evangel.*, l. VI, c. 9. Théodoret., *Hæretic. Fabul.*, l. I, c. 22.

jouit de la faveur d'Abgare, prince très-saint, comme l'appelle saint Epiphane, et qui abolit dans l'Osrhoène la coutume des prêtres de Cybèle de se faire eunuques, en ordonnant de couper les mains à ceux qui commettraient ce crime contre eux-mêmes (530). Outre sa langue maternelle, dans laquelle il était très-éloquent (531), il savait le grec (532), et possédait les sciences des Chaldéens, c'est-à-dire les mathématiques et l'astrologie (533). Rien de plus édifiant que sa vie tant qu'il demeura dans le sein de l'Eglise. Il y parut, non-seulement comme un homme vraiment orthodoxe (534), mais comme un des plus illustres prédicateurs de l'Evangile (535), comme un redoutable adversaire de l'hérésie et notamment des marcionites. On dit même qu'il mérita, par la fermeté de sa foi, l'honneur des confesseurs (536) : car, à l'époque apparemment où Lucius Vérus, envoyé contre les Parthes, se rendit maître de la Mésopotamie, c'est-à-dire de l'an 163 à l'an 165, ayant été sollicité par Apollonius, philosophe stoïcien, l'un des précepteurs et des intimes confidents de Marc-Aurèle, d'abandonner le culte du vrai Dieu, il répondit avec beaucoup de sagesse et de force qu'il ne craignait point la mort, puisqu'aussi bien il ne pouvait l'éviter, tout en obéissant à l'empereur.

Il composa divers écrits pour la défense de la vérité, qu'il soutenait sur tous les points avec beaucoup de vigueur. Parmi ces ouvrages, Eusèbe (537) et saint Jérôme (538) indiquent des Dialogues contre Marcion, et un nombre presqu'infini de volumes contre presque tous les hérétiques de son temps, dont la plupart se répandaient alors dans la Mésopotamie. Il avait aussi composé plusieurs écrits au sujet de la persécution faite aux chrétiens. Le plus célèbre et le plus fort de ses ouvrages, au jugement de saint Jérôme (539), était un Dialogue sur le destin contre un astrologue nommé Abidas, et il le dédia à un de ses amis appelé Antonin, qu'Eusèbe semble avoir pris pour l'empereur Marc-Aurèle-Antonin. Les passages qu'Eusèbe (540) rapporte de ce Dialogue prouvent que les chrétiens étaient alors répandus dans toutes les parties et même dans toutes les villes du monde (541). Bardesane s'y entretenait avec un certain Philippe, il y reconnaissait en termes exprès le libre arbitre, et il y suivait entièrement la foi et la doctrine de l'Eglise. Pour montrer que la différence des mœurs ne provenait point de la nature ni de la nécessité que les astres imposaient aux hommes, mais du libre arbitre, il citait l'exemple des chrétiens, qui, bien que nés en des climats divers et sous les mêmes constellations que beaucoup de barbares, suivaient les mêmes lois, opposées en grande partie à celles de toutes les autres nations : « Que dirons-nous de la secte des chrétiens dont nous sommes, multitude si nombreuse, répandue en tant de climats différents, et qui cependant, chez tous les peuples et dans tous les pays, est appelée d'un seul et même nom ? Les chrétiens de Parthie n'ont pas plusieurs femmes, quoiqu'ils soient Parthes ; ceux de Médie ne jettent pas leurs morts aux chiens ; ceux de Perse n'épousent point leurs filles, quoiqu'ils soient Perses ; ceux qui sont chez les Bactriens et les Gaulois ne corrompent point les mariages ; ceux qui sont en Egypte n'adorent ni le veau Apis, ni le chien, ni le bouc, ni le chat. Quelque part qu'ils soient, ils ne cèdent point aux lois et aux coutumes qui sont mauvaises ; et la constellation qui a présidé à leur naissance ne les force pas de faire les maux que leur Maître leur a défendus. Ils supportent la maladie et la pauvreté, les souffrances et ce que l'on estime infamie. Si nous pouvions tout, nous serions tout ; si nous ne pouvions rien, nous ne serions point à nous, mais les instruments des autres (542). » Saint Jérôme, qui n'avait lu les livres de Barde-

(530) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 149.
(531) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 30.
(532) Epiphan., hæres. 56, c. 1. Eusèbe dit que les ouvrages que Bardesane avait écrits en syriaque furent traduits en grec par quelques-uns de ses disciples.
(533) Euseb., *Præparat. evang.*, l. VI, c. 9.
(534) Epiphan., hæres. 56, n. 1.
(535) Augustin., hæres. 35.
(536) Epiphan., hæres. 56, n. 1.
(537) *Hist.*, l. IV, c. 30
(538) *Catalog.*, c. 33.
(539) *Ibid.* : *Scripsit infinita adversus omnes pene hæreticos qui ætate ejus pullulaverant. In quibus clarissimus ille et fortissimus liber, quem M. Antonino* De fato *tradidit, et multa alia* De persecutione *volumina quæ sectatores ejus de Syra lingua verterunt in Græcam.*
(540) *Præparat. evang.*, l. VI, c. 10.
(541) *Ibid.*, c. 8 : *Quid autem dicemus de christianorum secta qui in omni parte orbis, imo vero in omni civitate, inveniuntur?*
(542) *Ibid.* : *Nec multas Parthi christiani ducunt uxores, nec canibus objiciunt Medi, nec Persæ filias ducunt, nec Bactriani et Galli matrimonia corrum-*

sane que dans la traduction grecque, dit qu'il était aisé de juger, par la force et le feu qui y paraissaient encore, combien cet auteur était éloquent dans sa langue naturelle, c'est-à-dire la syriaque (543). Il avait, en effet, un esprit si vif et un génie si beau, qu'il faisait l'admiration des philosophes mêmes (544). Les disciples que son zèle pour la vérité lui avait attirés en très-grand nombre traduisirent ses ouvrages en grec (545). Saint Jérôme (546) cite de Bardesane plusieurs choses sur les brames et les gymnosophistes des Indes. Mais il ne faut pas oublier ce que Porphyre rapporte de cet auteur touchant le mode de vivre des samanéens, comment ils quittaient leurs femmes pour garder la continence, leurs entretiens spirituels, leur frugalité, enfin la manière dont ils admettaient les novices dans leur société (547).

Bardesane, s'étant ensuite laissé séduire par la gnose de Valentin, fit naufrage dans la foi, et perdit ainsi le mérite de tant de saintes actions, qu'il avait faites étant catholique (548). Il reconnut toutefois la fausseté des théories qu'il avait embrassées, et les réfuta même pour en inspirer de l'aversion aux autres (549). Mais, toujours éloigné de la vérité qu'il avait abandonnée, il ne quitta ses premiers égarements que pour retomber dans de nouveaux; car, adoptant un système moyen ou semi-gnosticisme, il devint chef d'une secte qui prit de lui le nom de *Bardesianites* (550).

On ne sait pas au juste quelle en était la doctrine. Théodoret (551) dit, sur le rapport d'autrui, que Bardesane retrancha plusieurs choses du système fabuleux des Valentiniens; mais il supposait comme eux des éons invisibles (552). On dit encore qu'il admettait deux principes, l'un bon et l'autre mauvais: ce qui était l'idée dominante de l'école syrienne et de Marcion (553); qu'il enseignait que le démon s'était donné l'être (554); que Jésus-Christ avait apporté du ciel le corps dans lequel il était apparu sur terre (555); que, quoique la Vierge l'eût conçu et enfanté, elle ne lui avait néanmoins rien communiqué de sa substance. Il niait aussi la résurrection des morts; négation surprenante de la part d'un homme qui faisait profession de recevoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, où elle est marquée en tant d'endroits et d'une manière si précise (556). Outre l'Ecriture, il recevait quelques livres apocryphes. On l'accuse encore d'avoir cru que la nature du corps était mauvaise (557), et d'attribuer les actions des

punt, nec Ægyptii Apin, aut canem, hircum, aut felem colunt; sed, ubicunque sunt, alienis legibus nec cogi possunt, nec genethliaca ratione, aut sua aut principis alicujus impelluntur unquam, ut, quæ nefanda Magister eorum dixit, facienda putent; sed paupertatem, labores, ignominiam, cruciatus intolerabiles sufferunt. Nam, quemadmodum libertas nostra cogi non potest, sic corpus nostrum non facile potest pericula effugere: et certe, si omnia potestatis essent nostræ, nos essemus universa; si vero nihil possemus, aliorum essemus organa, nihil nostra voluntate producentes. Deo autem volente nihil impediri potest; illius enim potestati cuncta subjiciuntur, qui unicuique naturæ præcipuum aliquid largitus est, homini autem illud dedit eximium, ut libertate voluntatis atque judicio uteretur.

(543) *Si autem tanta vis est et fulgor in interpretatione, quantam putamus in sermone proprio?* (Hieronym., *Catalog.*, c. 33.)

(544) *Talis Bardesanes, cujus etiam philosophi admirantur ingenium* (Hieronym. *in cap.* x *Oseæ.*)

(545) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 30.

(546) *In Jovin.*, l. II, c. 9.

(547) Cum aliquis in ordinem Samanæorum inscribi conatur, ad civitatis primates accedit, qui, comperta urbis, pagi et possessionum conditione, de omnium ejus facultatum statu dimovent. Itaque novicius, toto corpore a supervacaneis corraso, amictum in talos demissum accipit et ad Samanæos discedit, neque tamen ad uxorem, neque ad liberos, si forte habuerit, se convertit, neque de illis rationem ullam habet totus apud se contendens. Curam autem liberorum rex suscipit, ut pro modulo facultatum illis suppeditentur necessaria: curam vero uxoris familiares. Vita autem Samanæorum est hujusmodi: Extra urbem habitant, diem totum exercentes in colloquiis de Deo. Habent autem domos et templa, regiis sumptibus ædificata, in quibus sunt œconomi... Apparatus illorum totus consistit ex oryza, pane, fructibus horariis et oleribus: itaque, tintinnabulo signum dante, omnes in domum properant... Ubi vero preces absolutæ, rursus tintinnabulum pulsatur, quo audito ministri singulis catinum donant: sunt enim duo qui interea non comedunt, ciborum ex oryza ministerio occupati, atque pro tota varietatis necessitate nonnihil ex fructibus et oleribus mensis apponitur. Tandem compendiose cibati exeunt quisque in sua exercitamenta. Cæterum ita ad mortem sunt dispositi, ut totum vitæ tempus tanquam necessariam quamdam naturæ administrationem sponte tolerent atque ad animæ solutionem e corporibus properent. Plerumque etiam cum se recte habere viderint, nullo malo urgente e vita discedunt. (Porphyrius, *De abstinentia*, l. IV, p. 407.)

(548) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 30.

(549) *Ibid.*, et Hieronym., *Catalog.*, c. 33.

(550) Epiphan., hæres. 56, n. 1

(551) Dialog. II, p. 52.

(552) Epiphan. hæres. 56, n. 2.

(553) Origen., *Contr. Marcion.*, sect. 3.

(554) *Ibid.*

(555) Théodoret, epist. 145.

(556) Ephiphan., hæres. 56, n. 2. Phot., Cod. 223.

(557) *Prædestinat.*, c. 33.

hommes au destin (558) : mais on n'en a point de preuves certaines. Comme il reconnaissait le libre arbitre (559), peut-être ne soumettait-il au destin que le corps et tout ce qui y a quelque rapport, ainsi que Diodore de Tarse le dit de lui (560). Il apparaît à l'abbé Blanc (561). « comme un Valentinien marcionite mitigé, se rapprochant davantage des idées chrétiennes qu'on croyait retrouver dans son langage. Il paraissait tout puiser dans les Ecritures qu'il admettait, et qu'au moyen de l'allégorie il savait amener à son sens. C'était le génie de Valentin, mais plus chrétien et plus délicat, sous l'influence de l'école de Syrie. »

Beausobre (562), qui a fait l'histoire de Bardesane et de ses erreurs, les réduit à trois principales. La première, d'admettre deux premiers principes de toutes choses, l'un bon, l'autre mauvais ; de supposer que celui-ci existe de lui-même, et s'est produit lui-même, et qu'il est l'auteur de tout le mal qu'il y a dans le monde. La seconde, de nier que le Verbe éternel ou le Fils de Dieu ait *pris* une chair humaine : selon cet *hérétique*, le Verbe s'était seulement revêtu d'un corps céleste et aérien, comme les anges qui ont apparu plus d'une fois aux hommes : ainsi la chair du Fils de Dieu n'était qu'apparente ; il n'a pu souffrir, mourir et ressusciter qu'en apparence : c'était l'erreur commune à la plupart des sectes gnostiques. La troisième, de nier la résurrection future de la chair, de soutenir que les bienheureux auront des corps célestes semblables à ceux des anges et à celui de Jésus-Christ.

Après cet exposé, « nous ne concevons pas » plus que Bergier (563) « comment Beausobre (564) peut soutenir que Bardesane, comme tous les autres sectaires qui ont admis deux principes, ne reconnaissait cependant qu'un seul Dieu, bon, tout-puissant, qui a l'empire de l'univers, sans qu'aucun être puisse se soustraire à son pouvoir. 1° C'est une absurdité de supposer qu'un être incréé, qui existe de soi-même, par conséquent de toute éternité, est essentiellement mauvais, et qu'il n'est pas Dieu : la notion la plus claire que nous avons de la Divinité, est d'exister de soi-même et nécessairement. Lorsque Bardesane disait que le mauvais principe s'était « produit lui-même, » il déraisonnait : ce qui n'existe point encore peut-il se donner l'existence ? 2° En quel cas le Dieu bon est-il tout-puissant et Maître absolu de l'univers, s'il y a un être mauvais duquel il ne peut empêcher l'action, et qui ne dépend pas de lui, puisqu'il n'a pas reçu l'être de lui ? 3° S'il est vrai que le mauvais esprit est contenu et conservé par le Dieu bon, si rien n'arrive sans la volonté ou sans la permission de celui-ci, il est clair, ou que le Dieu bon laisse volontairement exister le mal, ou qu'il en ignore l'existence, ou qu'il n'a pas le pouvoir de l'empêcher. 4° Il n'est pas question de savoir si ces mêmes conséquences résultent du système orthodoxe, comme le prétend Beausobre, ou si elles n'en résultent pas ; mais de savoir en quoi l'existence supposée d'un mauvais principe peut servir à expliquer l'origine du mal : dès qu'il est évident qu'elle ne sert à rien, que dans cette hypothèse Dieu est toujours responsable du mal qui arrive dans le monde, il est ridicule de la soutenir. 5° Il ne s'agit pas seulement d'expliquer d'où vient le mal moral, et de savoir pourquoi Dieu le permet ; mais de dire quelle est la cause du mal physique, des souffrances des créatures sensibles, de leur imperfection naturelle, qui est dans le fond la première raison du mal moral. Or l'opinion de Bardesane ne satisfait point à cette difficulté. 6° Quand même on supposerait dans le système orthodoxe que Dieu a créé les hommes tels qu'ils sont, imparfaits, sujets à la douleur, enclins au mal moral et capables de le commettre, il ne s'ensuivrait encore rien contre la toute-puissance, la sagesse et la bonté infinie de Dieu... L'hypothèse de Bardesane et des autres anciens sectaires est donc inutile et absurde à tous égards : mais la fureur de vouloir les excuser et les disculper a rendu Beausobre aussi mauvais logicien qu'eux... Il ne servait à rien de dire que le Dieu bon avait créé d'abord les âmes des hommes pures et d'une nature céleste, mais que le mauvais principe les séduisit et les

(558) Voyez ci-dessus, note 542.
(559) Pseudo-Augustin., hæres. 35.
(560) *Nam etsi animam quidem a fato, et a natalitia notatione quæ dicitur, liberam dimittit arbitrii libertatem illi conservando ; corpus tamen, et quæcunque ad corpus spectant fato gubernanda subjicit.* (Phot., Cod. 223.)
(561) *Loc. cit.*, p. 218.
(562) *Hist. du Manich.*, t. II, l. IV, c. 9.
(563) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Bardesanistes*
(564) *Loc. cit.*, § 10.

entraîna dans le péché ; que, pour les punir, Dieu permit au mauvais principe de les enfermer dans des corps grossiers et corruptibles qu'il avait formés. Il s'ensuit toujours que ces âmes, par leur nature, étaient capables de se laisser séduire et de pécher, par conséquent faibles et très-imparfaites : le Dieu bon n'aurait-il pas pu les créer meilleures, et les préserver de la séduction ? La difficulté tirée de la permission du mal subsiste donc toujours, et l'hypothèse de Bardesane n'y satisfait en aucune manière. Nous ne voyons pas sur quoi est fondé le titre « d'habile homme » que Beausobre lui prodigue....

« L'erreur de ceux qui n'admettaient dans le Fils de Dieu qu'une chair fantastique et apparente était née dès le temps des apôtres, puisque saint Jean (565) la réfute. Elle fut embrassée par la plupart des hérétiques du II° siècle ; et c'est une preuve de la réalité et de la certitude des faits publiés par les apôtres. Si leur témoignage n'avait pas été irrécusable, tous ces hérétiques, philosophes mal convertis, l'auraient attaqué. Comme ils ne pouvaient concilier les humiliations du Fils de Dieu avec l'idée qu'ils s'étaient formée de la Divinité, ils auraient nié absolument qu'il fût né, mort, et ressuscité comme le disaient les apôtres, s'ils avaient pu opposer à ce témoignage celui des Juifs ou de quelques témoins oculaires. Mais ils se retranchèrent à dire que tout cela s'était fait seulement en apparence ; que Dieu avait fasciné les yeux des apôtres et des autres spectateurs, et les avait trompés par des illusions. Or, avouer l'apparence des faits, récuser la certitude du témoignage des sens, c'était rendre justice à la sincérité et à la probité des apôtres. C'est tout ce que nous demandons. Les incrédules, qui osent aujourd'hui les accuser de mensonge, traiter de fables leurs narrations, ne peuvent récuser des témoins qui n'étaient point liés d'intérêt avec les apôtres, et qui cependant confirment leur récit par la manière même dont ils le combattent. La Providence divine a donc eu ses raisons, en permettant la multitude d'hérésies que l'on a vues éclore dans le II° siècle. »

Harmonius (566).

Bardesane eut un fils nommé Harmonius (567), qui le suivit dans ses erreurs (568). Quoiqu'il sût le grec, il écrivit néanmoins beaucoup de livres en syriaque. On cite de lui plusieurs hymnes, auxquelles il avait appliqué lui-même des airs de musique, pour répandre plus aisément le venin de son hérésie parmi le peuple (569). Remédiant à ce désordre, saint Ephrem de Syrie en composa d'autres, près de deux siècles après, sur les mêmes airs qu'Harmonius, mais plus pures et plus catholiques à la louange de Dieu et des saints. Comme il ne paraît pas qu'Harmonius ait écrit en faveur de la religion, la perte de ses ouvrages nous doit être peu sensible.

Modifications de la gnose.

« La gnose, » dit l'abbé Blanc (570), « ne cessait de se dépouiller de ses vieux éléments, à mesure que des hommes sortis du sein de l'Eglise venaient à elle avec leurs idées chrétiennes. La partie la plus grossière de ces éléments impurs ne se soutenait plus que dans des sectes secondaires, hideuses et impuissantes, tandis que les idées d'un caractère plus philosophique et plus moral se subtilisaient sous la main des sectaires habiles qui essayaient ainsi de les confondre avec les vraies idées du christianisme. La gnose se décomposait donc en même temps qu'elle se transformait. Pour entendre complétement cette décomposition, il faut nous reporter à son état primitif dans Alexandrie, où elle renfermait la synthèse et les excès de la raison humaine, la foi et le raisonnement, le fanatisme et le rationalisme. Ces deux exagérations se reproduisent, l'une ou l'autre, dans toutes ses opérations irrégulières. Au sein du gnosticisme, le rationalisme apparaît davantage dans les théories philosophiques et spéculatives, et il nous semble représenté surtout par les écoles de Valentin et de Bardesane ; tandis que le fanatisme, qui vit dans le cœur et la volonté, dans le sentiment, qui va par conséquent à l'action et à la pratique, domine dans le marcionisme et l'encratisme. Chez les encratites, la gnose se combinait avec la morale chrétienne, qu'elle défigurait en exagérant jusqu'à l'extrême, c'est-à-dire, jusqu'à l'hérésie formelle, son

(565) *II Joan.*, 7.
(566) Ceillier, *loc. cit.*, p. 87.
(567) Théodoret., *Hæretic. Fabul.*, l. I, c. 22.
(568) Sozomen., l. III, c. 16.
(569) Théodoret., l. IV, c. 25.
(570) *Loc. cit.*, p. 218.

autorité : dégradées à ce point, ces maximes chrétiennes pouvaient souffrir le contact de la théorie gnostique ; il était possible de les associer avec les éons et les deux principes. Mais c'était là aussi que devait expirer la forme gnostique dans la partie morale ; elle n'était plus compatible avec l'idée évangélique, dès que cette idée, moins altérée, devenait plus chrétienne. Ce degré marquait la transformation consommée de la gnose sous le point de vue pratique, et ce degré fut atteint dans le montanisme. »

Montan.

Il y avait dans la Mésie, près de la Phrygie, un bourg nommé Ardaba. Ce fut là que l'eunuque Montan, nouvellement converti à la foi, poussé d'une ambition excessive et d'un désir déréglé de parvenir aux premières charges de l'Eglise, donna prise sur lui au démon. Gratus remplissait alors les fonctions de gouverneur d'Asie. Montan était sujet à des convulsions et à des attaques d'épilepsie : démoniaque, comme le disent les Pères, ou simplement imposteur, il prétendit que, dans ses accès, il recevait l'Esprit de Dieu ou l'inspiration divine, et commença à émettre des nouveautés dangereuses, et une doctrine contraire à celle que l'Eglise tient de la tradition des anciens. L'état de délire extraordinaire dans lequel il tombait fut accepté dans le sens d'opérations surnaturelles, d'extases, et de visions. Quand, secondé par quelques hommes qu'il trompa, ou qui voulurent l'exploiter, il se présenta comme prophète, plusieurs de ceux qui l'écoutaient, se souvenant que le Seigneur nous a ordonné d'éviter les faux prophètes, le conjurèrent, comme un possédé, de se taire, et de ne plus troubler les peuples ; d'autres, peu attentifs aux marques que le Seigneur nous a données pour reconnaître les faux prophètes, excitèrent ce séducteur à parler. Il y eut d'abord, non-seulement parmi les fidèles, mais parmi les évêques voisins, hésitation sur le vrai caractère de cette prophétie; et, en attendant, comme les imaginations s'enflammaient, le fanatisme groupa une secte autour de l'eunuque phrygien, qui se proclamait envoyé de Dieu pour donner un nouveau degré de perfection à la religion et à la morale chrétienne.

« Dieu, » disait Montan, au rapport de Bergier (571), « n'a pas révélé d'abord aux hommes toutes les vérités ; il a proportionné ses leçons au degré de leur capacité. Celles qu'il avait données aux patriarches n'étaient pas aussi amples que celles qu'il donna dans la suite aux Juifs ; et celles-ci sont moins étendues que celles qu'il a données à tous les hommes par Jésus-Christ et par ses apôtres. Ce divin Maître a souvent dit à ses disciples qu'il avait encore beaucoup de choses à leur enseigner, mais qu'ils n'étaient pas encore en état de les entendre. Il leur avait promis de leur envoyer le saint Esprit, et ils le reçurent en effet le jour de la Pentecôte ; mais il a aussi promis un Paraclet, un Consolateur qui doit enseigner toute vérité : c'est moi qui suis ce Paraclet, et qui dois enseigner aux chrétiens ce qu'ils ne savent pas encore. Environ cent ans après Montan, Manès annonça aussi qu'il était le Paraclet promis par Jésus-Christ; et, au VII• siècle, Mahomet, tout ignorant qu'il était, se servit du même artifice pour persuader qu'il était envoyé de Dieu pour établir une nouvelle religion. Mais ces trois imposteurs sont réfutés par les passages mêmes de l'Evangile dont ils abusaient. C'est aux apôtres personnellement que Jésus-Christ avait promis d'envoyer le Paraclet, l'Esprit de vérité qui demeurerait avec eux pour toujours, qui devait leur enseigner toutes choses (572). « Si je ne vous quitte « point, » leur dit-il (573), « le Paraclet ne « viendra pas sur vous ; mais, si je m'en vais, « je vous l'enverrai... Lorsque cet Esprit de « vérité sera venu, il vous enseignera toute « vérité. » Il était donc absurde d'imaginer un Paraclet différent du Saint-Esprit envoyé aux apôtres, et de prétendre que Dieu voulait encore révéler aux hommes d'autres vérités que celles qui avaient été enseignées par les apôtres

« Montan et ses premiers disciples ne changèrent rien à la foi renfermée dans le symbole ; mais ils prétendirent que leur morale était beaucoup plus parfaite que celle des apôtres. Elle était, en effet, plus austère. 1° Ils refusaient pour toujours la pénitence et la communion à tous les pé-

(571) *Dictionnaire de Téologie*, v° *Montanistes.*
(572) *Joan.* IV, 16 et 26 ; XV, 26.

(573) *Joan.* XVI, 7 et 13.

cheurs qui étaient tombés dans de grands crimes, et soutenaient que les prêtres ni les évêques n'avaient le pouvoir de les absoudre. 2° Ils imposaient à leurs sectateurs de nouveaux jeûnes et des abstinences extraordinaires, trois carêmes et deux semaines de xérophagie, pendant lesquelles ils s'abstenaient, non-seulement de viande, mais encore de tout ce qui a du jus ; ils ne vivaient que d'aliments secs. 3° Ils condamnaient les secondes noces comme des adultères ; la parure des femmes, comme une pompe diabolique ; la philosophie, les belles-lettres et les arts, comme des occupations indignes d'un chrétien. 4° Ils prétendaient qu'il n'était pas permis de fuir pour éviter la persécution, ni de s'en racheter en donnant de l'argent.

« Par cette affectation de morale austère, Montan séduisit plusieurs personnes considérables par leur rang et par leur naissance, en particulier deux dames, nommées Priscilla et Maximilla; elles adoptèrent les visions de ce fanatique, prophétisèrent comme lui, et l'imitèrent dans ses prétendues extases : mais la fausseté des prédictions de ces illuminés contribua bientôt à les décréditer. On les accusa aussi d'hypocrisie, d'adopter une morale sévère pour mieux cacher le déréglement de leurs mœurs. On les regarda comme de vrais possédés. »

Rapports entre le montanisme et le gnosticisme.

Ici il faut faire ressortir, avec l'abbé Blanc (574), les principaux rapports de filiation qui existent entre le montanisme et le gnosticisme : « Dans le montanisme, nous voyons la haine de la chair, et la virginité exaltée au détriment du mariage, comme dans presque toutes les sectes gnostiques ; le martyre recherche, au moins en apparence, comme chez les marcionites ; la pénitence refusée aux pécheurs repentants, ce qui rappelle les basilidiens, qui n'admettaient de rémission que pour les fautes vénielles, et quelques autres sectes qui chassaient irrémissiblement ceux qui s'étaient rendus coupables de certains crimes. L'orgueil des valentiniens et de la plupart des gnostiques, qui les enflait jusqu'à se regarder comme une race privilégiée, spirituelle et parfaite, et à jeter aux catholiques le mépris, avec le nom de Psychiques, se retrouve tout entier chez les montanistes. Il n'est pas jusqu'aux opérations théurgiques qui ne se reflètent jusqu'à un certain point dans les visions, les extases et les prédictions de Montan et de ses disciples. Ainsi le montanisme correspond par tous ses points à quelques-uns des caractères généraux ou particuliers du gnosticisme, à prendre celui-ci dans ses derniers développements chez les valentiniens et les marcionites. Cependant, nous le répétons, la gnose avait expiré dans cette dernière transition pour la partie morale. L'émanation, les éons, les deux principes, la matière essentiellement mauvaise, sont des idées étrangères au système phrygien, qui était orthodoxe sur la Trinité et l'Incarnation. Les montanistes ont même combattu souvent les gnostiques avec un zèle tout catholique, ainsi que le fit Tertullien. Ce serait donc une erreur et une calomnie que de faire des Phrygiens une secte née positivement du gnosticisme, et qui en serait descendue en ligne directe. Mais comment expliquer ces rapports, ces identités? Le voici. Dans tous les temps, il y a eu des erreurs dominantes qui obscurcissent plus ou moins l'atmosphère intellectuelle dans laquelle vivent les esprits ; erreurs qui influent nécessairement sur tous ceux qui ne puisent pas uniquement et en vrais enfants leur vie dans le sein de l'Eglise : c'est ainsi qu'un air corrompu exerce une action pernicieuse sur les personnes mal disposées, qui transgressent les règles les plus simples de l'hygiène. Au II° siècle, et surtout vers le milieu, les erreurs dominantes ou plutôt les uniques erreurs étaient celles du gnosticisme. Nous ne voyons pas, en effet, un seul esprit s'éloigner de l'Eglise, qui ne finisse par s'empreindre à un degré quelconque des couleurs de la gnose. Et voilà précisément ce qui est arrivé à Montan et à ses disciples. Dès le moment qu'ils ont cessé d'être enfants dociles de l'Eglise, la gnose, qui ne les avait pas enfantés, a réfléchi du moins sur eux ses rayons empoisonnés. Les montanistes ont respiré son air le plus subtil, qu'ils ont subtilisé encore, en adoucissant les erreurs morales des dernières sectes. Alors ils sont devenus ce que nous avons vu, des semi-gnostiques ; à peu près, nous semble-t-il, comme les jansénistes étaient des semi-calvinistes. Nous livrons ce rap-

(574) *Loc. cit.*, p. 223.

prochement à la méditation de nos lecteurs. »

Si le Pape Soter a condamné le montanisme.

Les montanistes, tout en paraissant respecter la doctrine orthodoxe, la sapaient réellement par la base, puisqu'ils ruinaient la règle de foi avec l'autorité de l'Eglise ; et ce fut par ce côté surtout que les Phrygiens ou Cataphryges, comme on les nomma (575), de schismatiques devinrent hérétiques. Le droit qu'ils s'arrogeaient de réformer les institutions de l'Eglise les en fit séparer. Dès que l'imposture de leur nouveau prophète eut été constatée, ils furent, non-seulement combattus par les évêques de la Phrygie et des provinces voisines, mais immédiatement dénoncés au Pape Soter, qui les aurait condamnés.

On se rendra aisément compte, avec l'abbé Blanc (576), de la promptitude de cette condamnation, en remontant aux premières sectes : « Nous les avons vues, au Ier siècle, presque toutes païennes : elles ne pouvaient faire illusion, et les évêques se contentaient dans leurs lettres ou exhortations d'en éloigner les fidèles, comme ils les auraient détournés d'un crime avéré. Au IIe siècle, surtout dans les écoles de Valentin et de Marcion, le gnosticisme, mêlé davantage et plus subtilement aux enseignements et aux maximes du christianisme, pouvait faire illusion aux esprits orgueilleux ou ignorants : il était donc besoin de le combattre scientifiquement, et il fut combattu en effet par les docteurs de l'Eglise, tels que saint Justin. De là naquit la théologie catholique, qui se leva alors pour engager une lutte sérieuse et plus régulière, non-seulement contre les hérétiques, mais aussi contre la religion et la philosophie païennes. Montan menace de plus près : on voit s'élever avec lui une secte qui conserve toute la foi orthodoxe, moins sa règle et sa base ; une secte qui se renfermait dans une loi pratique bien plus que dans un dogme spéculatif, et qui, loin de paraître combattre les institutions pieuses et la morale de l'Eglise, ne semblait attentive qu'à les pousser à une perfection plus élevée. La gnose païenne avait disparu, la philosophie elle-même : il ne restait que la morale gnostique ramenée à une simple extension des maximes et des pratiques catholiques, extension présentée sous forme de perfection. Les rôles de prophètes et d'inspirés que Montan, ses femmes, et quelques-uns de ses premiers adeptes s'attribuaient pouvaient trahir l'imposture aux yeux des plus clairvoyants : mais le don de prophétie, impérissable dans l'Eglise, se manifestait encore très-sensiblement dans ce IIe siècle ; ce fut même ce qui fit hésiter jusqu'aux évêques dans les commencements. Tout se réunissait donc pour en imposer aux fidèles, et entraîner surtout les âmes ardentes, douées d'imagination plus que de jugement. Le danger était au cœur de l'Eglise ; et les évêques et le Pape durent intervenir sans délai, pour le repousser. De là ces conciles, ces conférences, ces lettres, ces *mandements* des premiers pasteurs voisins des lieux où étaient nés l'erreur et le schisme ; et de là aussi l'autorité du Pape réclamée par les évêques d'Asie. Ce fut un premier degré sensible de développement donné à cette autorité, et en général au gouvernement de l'Eglise. »

D. Cellier (577) dit du Pape Soter : « On lui attribue un livre contre l'hérésie de Montan (578), dans lequel il condamnait les tertullianistes (579). On ajoute que Tertullien, devenu défenseur de cette secte, réfuta Soter dans un ouvrage fait exprès. Mais ces deux écrits paraissent également supposés ; étant certain que Tertullien n'embrassa les erreurs de Montan qu'environ trente ans après la mort du Pape Soter. Aussi nous ne voyons pas que saint Jérôme, qui lisait beaucoup Tertullien, fasse aucune mention de cet écrit prétendu du Pape Soter ni de la réponse de Tertullien. Eusèbe n'en dit rien non plus ; et je ne sache aucun écrivain qui en ait parlé avant l'auteur du *Prædestinatus*, qui, quoique assez ancien, n'est pas d'une grande autorité. »

Martyre de saint Soter.

[171] Saint Soter avait siégé neuf ans, trois mois, vingt et un jours, quand, le 22 avril 171, la palme du martyre fut accordée à ses vœux. Il est nommé avec ce glorieux titre de mar-

(575) On appela le montanisme l'hérésie des Phrygiens ou selon les Phrygiens, *Cata-Phrygas*.

(576) *Loc. cit.* p. 222.

(577) *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 90.

(578) Scripsit contra eos (Montanistas) librum S. Soter Papa urbis et Apollonius Ephesiorum antistes ; contra quos scripsit Tertullianus presbyter Carthaginensis, qui, cum omnia bene et prime et incomparabiliter scripserit, in hoc solum se reprehensibilem fecit quod Montanum defendit, agens contra Soterem supradictum urbis Papam. (*Prædest.*, hær. 26.)

(579) Idem, hæres. 86.

tyr dans les Martyrologes. On l'inhuma dans le cimetière de Calixte sur la voie Appienne (580).

Ecrits supposés à saint Soter (581).

Nous avons parlé de la Lettre que ce Pape écrivit à saint Denys, évêque de Corinthe, et qu'on lisait publiquement dans l'église le dimanche, comme très-utile pour la correction des mœurs (582). Elle ne nous est point parvenue; mais, au lieu de cette Epître, on en trouve deux autres sous le nom de Soter parmi les fausses décrétales.

(580) Sanctus hic Pontifex sepultus est via Appia cœmeterio quod ipse construxit, et Soteris de nomine suo appellatum est, quem post annos 670 Sergius Pontifex maximus, hujus nominis secundus, in ecclesiam sanctorum Sylvestri et Martini in Montibus titulo Equitii transtulit : ut ex antiqua ibi inscriptione liquet. (Ciaconii *Not.*)

(581) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 89.

(582) *Voy.* ci-dessus, col. 163. *Hodie sacrum diem Dominicum transegimus, in quo Epistolam vestram* (Soteris) *legimus, quam quidem perpetuo deinceps legentes, perinde ac priorem illam nobis a Clemente scriptam Epistolam, optimis præceptis ac documentis baundabimus.* (Dionys., apud Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 23.)

LIVRE QUINZIEME.

DEPUIS LA NAISSANCE DU MONTANISME JUSQU'A LA MORT DE SAINT IRÉNÉE.

SAINT ELEUTHÈRE, QUATORZIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de saint Eleuthère.

A la mort de saint Soter, l'élection lui donna pour successeur Eleuthère, qu'il avait sacré évêque, le dimanche 22 janvier de l'année précédente, pour qu'il l'aidât de son concours dans les circonstances critiques de la persécution.

LIB. PONT. Eleutherus, natione Græcus, ex patre *Abundio* de oppido Nicepoli, sedit annos 15, *menses sex, dies quinque.* Fuit *autem* temporibus Antonini et Commodi usque ad Paternum et Braduam. Hic accepit epistolam a Lucio, Britanniæ rege, ut christianus efficeretur per ejus mandatum; et hoc *iterum firmavit, ut nulla esca usualis a christianis* repudiaretur, maxime fidelibus, *quam Deus creavit, quæ tamen rationalis et humana esset.* Hic fecit ordinationes tres per mensem Decembris, *presbyteros* 12, *diaconos* 8, episcopos per diversa loca numero 15. Qui *etiam* sepultus est juxta corpus B. Petri apostoli *in Vaticano* 7 Kalend. Junii, *et cessavit Episcopatus dies* 5.

CAT. SUB LIB. Eleutherus annis... Fuit tempo ibus Antonini Commodi, a consulatu Veri et Erenniani usque Paterno et Bradna.

Supplementum lacunarum ex dictis not. 73. Eleutherus annis XV, m. III, d. XXI. Fuit temporibus M. Antonini et Commodi, a consulatu Severi et Herenniani usque Materno et Bradua.

Ainsi Eleuthère, Grec de naissance, fils d'Abundius, de la ville de Nicopolis, diacre de l'Eglise romaine sous le Pape Anicet, sacré évêque par le Pape Soter, remplaçant ce dernier dans la Chaire de saint Pierre, commença son Pontificat de quinze ans, trois mois, vingt et un jours.

Développement du montanisme (583).

[173] Il eut la douleur de voir se développer le montanisme, dont nous avons placé la naissance de l'an 170 à l'an 171, mais qu'Eusèbe ne fait commencer qu'en cette dernière année, et qui a pu être condamné, dès son apparition, par le Pape Soter. On ne peut, du moins, douter que Montan et les siens n'aient été condamnés et excommuniés, l'an 173, par un concile d'Hiérapolis, en Phrygie (584). Sérapion, qui fut évêque d'Antioche après Maximin, rendait témoignage de cette condamnation dans une lettre à Caricus et à Ponticus, où il parlait ainsi : « Afin que vous sachiez que cette prétendue nouvelle prophétie a été rejetée comme abominable par toute la fraternité qui est en Jésus-Christ dans toute la terre habitable, je vous envoie les lettres du bienheureux Claude Apollinaire, qui a été évêque d'Hiérapolis en Asie. » Cette lettre de Sérapion était souscrite par plusieurs évêques, entre autres par Aurélius Cyrénius, martyr, et Elius Publius Jules, évêque de Débelte, colonie de Thrace.

Pépuze, petite ville de Phrygie, devint le chef-lieu des montanistes, qui lui donnèrent le nom de Jérusalem, ainsi qu'à Tymium, petit bourg de cette contrée, afin d'y attirer le peuple; et du nom de leur chef-lieu on les appela Pépuzéens, aussi bien que Phrygiens ou Cataphryges. Or, lorsque Maximilla débitait ses fausses prophéties à Pépuze, survinrent

(583) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Montanistes.*

(584) Labbe, *Concil.*, t. I. p. 599.

Zotique, évêque de Comane, qu'on croit avoir été en Pamphylie, et Julien, évêque d'Apamée en Phrygie, pour examiner quel était l'esprit qui parlait par la bouche de la prétendue prophétesse : mais Thémison et quelques autres ne leur laissèrent pas la liberté de faire voir que c'était un esprit de mensonge et d'illusion. Cet esprit disait : Je suis persécuté comme un loup par les brebis; je ne suis point un loup; je suis parole, esprit et vertu. Sotas d'Anchiale voulut aussi chasser l'esprit de Priscilla : mais ses sectateurs ne le souffrirent pas. L'esprit d'erreur qui possédait ces deux femmes disait quelquefois à ceux qui prenaient plaisir à l'écouter qu'ils étaient heureux, et les flattait par de vaines espérances; d'autres fois il les reprenait, afin de leur faire voir qu'il n'épargnait point le vice. Mais ce mauvais esprit portait ceux qu'il agitait à noircir par d'atroces calomnies l'Eglise répandue dans toute la terre; agissant ainsi contre l'Eglise catholique, en haine de ce qu'elle avait refusé de le recevoir, et de ce que les fidèles d'Asie, s'étant plusieurs fois assemblés pour examiner sa doctrine, l'avaient déclarée impie et avaient retranché de leur communion ceux qui étaient infectés de ses erreurs. On trouvait que Montan avait commencé par l'ignorance volontaire, d'où il était tombé dans une folie involontaire et dans un transport qui lui ôtait toute crainte. Le faux prophète, disait-on, parle dans une fausse extase pleine de hardiesse et d'emportement, et son ignorance se change en folie. Les montanistes ne sauraient montrer que dans l'Ancien ni le Nouveau Testament aucun prophète ait été agité d'un pareil esprit. Ils ne le montreront ni d'Agabe, ni de Judas, ni de Silas, ni des filles de Philippe, ni d'Ammia de Philadelphie, ni de Quadrat, ni de plusieurs autres qui n'ont eu aucune communication avec eux. Voilà pourquoi les prophéties de Montan, ayant été examinées, furent déclarées profanes, son hérésie réprouvée, ses sectateurs chassés de l'Eglise et privés de la communion.

Entre les femmes qui, après avoir quitté leurs maris, avaient suivi Montan, on voulait mal à propos faire passer pour vierge Prisca ou Priscilla; on n'y était pas mieux fondé qu'à faire passer pour prophétesses ces créatures avides qui, contre la défense que l'Ecriture intime aux prophètes, recevaient de l'or, de l'argent, et de riches vêtements : par où l'on voit que les mœurs des Montanistes étaient bien éloignées de la sévérité de leur morale. Un prophète peint-il ses cheveux? frotte-t-il ses yeux d'antimoine? a-t-il soin de se parer? joue-t-il aux dés? prête-t-il à usure? demandait un de ceux qui les combattaient. Qu'ils nous répondent franchement si toutes ces actions sont permises ou non, et alors je montrerai qu'ils les ont faites.

Les montanistes, que l'on convainquait d'erreur, se prévalaient de leurs martyrs, et affirmaient que la constance avec laquelle ceux-ci avaient souffert la mort était une preuve certaine de la puissance de l'esprit prophétique qui résidait en eux. On leur répondait que plusieurs autres hérétiques se vantaient d'avoir aussi des martyrs, mais qu'on ne convenait point pour cela qu'ils eussent la vérité de leur côté. Les marcionites prétendaient avoir parmi eux des martyrs de Jésus-Christ; cependant ils ne confessaient point Jésus-Christ selon la vérité. D'ailleurs, lorsque de véritables fidèles étaient appelés au martyre, et qu'ils étaient mis avec les martyrs des montanistes, ils évitaient leur communion, de peur d'approuver l'esprit de Montan et de ses femmes, comme il arriva, à Apamée, ville située sur le Méandre, aux martyrs Gaïus et Alexandre, natif d'Euménie. On cite notamment deux Montanistes qui se vantaient d'être martyrs. Or l'un, nommé Thémison, avait donné de l'argent pour sortir de prison : se glorifiant comme un confesseur de la foi, après s'être ainsi tiré des fers, il écrivit une Epître générale, à l'imitation des apôtres, prétendant, non-seulement défendre les nouveautés et les impiétés des Montanistes, mais instruire les catholiques. L'autre, nommé Alexandre, convaincu publiquement de vol et de plusieurs autres crimes, dont il y avait preuve dans les archives de l'Asie, avait été jugé à Ephèse par le proconsul Emilius Frontinus. Quoiqu'il fût déjà apostat, il trompa les fidèles, qui le firent délivrer comme accusé pour le nom de Jésus-Christ. Son Eglise ne voulut point le recevoir, parce qu'il était voleur. Tel était l'homme qui demeura plusieurs années avec une des prophétesses, mangeant avec elle, et devant qui plusieurs se prosternaient.

Les Montanistes, chassés de l'Eglise, se

firent une discipline et une hiérarchie : chez les catholiques, les évêques tenaient le premier rang, comme étant à la place des apôtres ; chez les Montanistes, on comptait d'abord le patriarche, chef de toute la secte, puis ceux qu'ils nommaient *cenones*, et au troisième rang les évêques. Montan avait établi des collecteurs qui percevaient de l'argent sous le nom d'oblation, et qui spéculaient, non-seulement sur les riches, mais sur les pauvres, les orphelins, et les veuves. Il assignait des récompenses à ceux qui prêcheraient sa doctrine, afin de nourrir leur zèle par la bonne chère. Ses sectateurs se répandirent, en effet, dans le reste de la Phrygie, dans la Galatie, et dans la Lydie ; ils pervertirent entièrement l'Eglise de Thyatire, d'où la religion catholique fut bannie pendant près de cent douze ans; ils s'établirent à Byzance, et se glissèrent à Rome. Quelques-uns pénétrèrent en Afrique ; et on verra Tertullien, homme d'un caractère dur et austère, se laisser séduire par la sévérité de leur morale, pousser la faiblesse jusqu'à regarder Montan comme le Paraclet, Priscilla et Maximilla comme des prophétesses, et ajouter foi à leurs visions. C'est dans ce préjugé qu'il composera la plupart de ses traités de morale, dans lesquels il se montrera sévère à l'excès, ses livres du Jeûne, de la Chasteté, de la Monogamie, de la Fuite dans les persécutions, etc. Il donnera aux catholiques le nom de psychiques ou d'animaux, parce qu'ils ne voudront point porter le rigorisme aussi loin que les montanistes : triste exemple des égarements dans lesquels peut tomber un grand génie ! exemple d'autant plus triste, que, si Tertullien se sépara à la fin de ces sectaires, on ne voit pas cependant qu'il ait condamné leurs erreurs.

Elles furent réfutées, sur la fin du IIe siècle, par plusieurs auteurs. Nous avons déjà parlé des Lettres de Claude Apollinaire, évêque d'Hiérapolis. Miltiade, savant apologiste de la religion chrétienne, qui vivait sous Marc-Aurèle et sous Commode, montre dans son écrit contre les Montanistes que les véritables prophètes ne perdaient pas l'usage de la raison en prophétisant. Apollonius, qui écrivait vers l'an 211, combattant dans un ouvrage exprès l'hérésie des Cataphryges, examinait les mœurs des fondateurs de cette secte, et réfutait pied à pied leurs fausses prophéties. Astérius Urbanus, prêtre de l'Eglise catholique, n'écrivit qu'après l'an 232 un ouvrage en trois livres, adressé à son ami Avircius Marcellus, et dont quelques fragments, conservés dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, montrent le commencement et les progrès de l'hérésie de Montan jusqu'à la mort de cet hérésiarque. « Etant il n'y a pas longtemps à Ancyre, ville de Galatie, » dit Astérius Urbanus, « j'y trouvai l'Eglise troublée, non par la nouvelle prophétie, comme ils l'appellent, mais par la fausse prophétie, ainsi que je le ferai voir dans la suite, et avec l'aide de Dieu. Je discourus pendant plusieurs jours sur cette matière dans l'église de ce lieu ; et je combattis tellement ce que ces hérétiques avançaient pour se soutenir, que je les confondis, et confirmai les fidèles dans la vraie foi. Les prêtres de cette Eglise me prièrent, en présence de Zotique Otrene, notre frère et notre collègue dans le sacerdoce, de leur laisser par écrit le discours que j'avais déjà fait : mais, au lieu de le leur accorder sur-le-champ, je promis de l'écrire à loisir et de le leur envoyer. » Telle est la préface de tout l'ouvrage, où nous voyons la mort ignominieuse de Montan et de ses prophétesses ainsi racontée : « Puisqu'ils nous accusent de tuer les prophètes, parce que nous n'avons point reçu les prophéties de leurs imposteurs, qu'ils prétendent avoir été promis par le Seigneur, je les conjure au nom de Dieu de me dire si, depuis que Montan et les femmes qui l'ont suivi ont commencé à débiter leurs rêveries, quelqu'un de leur secte a été persécuté par les Juifs ou mis à mort par les impies. Aucun d'eux n'a été crucifié pour le nom de Jésus-Christ; aucune femme n'a été flagellée ni lapidée dans les synagogues des Juifs. Montan et Maximilla sont morts, à ce que l'on dit, d'une manière toute différente de celle-là ; car on assure qu'ils se sont pendus eux-mêmes, et qu'ils ont péri de la même manière que Judas. On prétend que Théodote, le premier de ceux qui ont donné cours à leurs prophéties, s'étant abandonné à l'esprit d'erreur, fut élevé par ce même esprit dans les airs, et qu'étant retombé ensuite il périt misérablement. » Ceci était écrit au moins quatorze ans après la mort de Maximilla, arrivée en 218.

En 1751, un protestant a publié un Mémoire dans lequel il a voulu prouver que les Montanistes avaient été condamnés comme

hérétiques assez mal à propos. Mosheim (585) soutient que cette condamnation est juste et légitime, 1° parce que c'était une erreur très-répréhensible de prétendre enseigner une morale plus parfaite que celle de Jésus-Christ; 2° c'en était une autre de vouloir persuader que Dieu même parlait par la bouche de Montan; 3° parce que ce sont plutôt les Montanistes qui se sont séparés de l'Eglise, que ce n'est l'Eglise qui les a rejetés de son sein : c'était, de leur part, un orgueil insupportable de prétendre former une société plus parfaite que l'Eglise de Jésus-Christ, et d'appeler psychiques ou animaux les membres de cette sainte société. Il est étonnant qu'en condamnant ainsi les montanistes Mosheim n'ait pas vu qu'il faisait le procès à sa propre secte.

Pour les disculper un peu, il dit qu'au II° siècle il y avait parmi les chrétiens deux sortes de moralistes : les uns, modérés, ne blâmaient point ceux qui menaient une vie commune et ordinaire ; les autres voulaient qu'on observât quelque chose de plus que ce que les apôtres avaient ordonné, et en cela, dit Mosheim, ils ne différaient pas beaucoup des Montanistes. C'est une fausseté. Plusieurs, à la vérité, conseillaient, exhortaient, recommandaient la pratique des conseils évangéliques ; mais ils n'en faisaient une loi à personne : en quoi ils pensaient très-différemment des montanistes.

Mosheim fait observer encore que ces derniers rendaient les chrétiens, en général, odieux aux païens, parce qu'ils prophétisaient la ruine prochaine de l'empire romain ; mais il a tort d'ajouter que c'était l'opinion commune des chrétiens du II° siècle.

Les montanistes ne tardèrent pas à se diviser en plusieurs branches.

Artotyrites (586).

Saint Epiphane et saint Augustin parlent des Artotyrites, ainsi nommés de ἄρτος, *pain*, et de τυρός, *fromage*, parce que, pour consacrer l'eucharistie, ils se servaient de pain et de fromage, alléguant pour raison que les premiers hommes offraient à Dieu, non-seulement les fruits de la terre, mais encore les prémices du lait de leurs troupeaux. Ils admettaient les femmes à la prêtrise et à l'épiscopat, leur permettaient de parler et de faire les prophétesses dans leurs assemblées. Saint Epiphane les nomme encore Priscilliens, Pépuziens et Quintilliens.

Ascites (587).

D'autres étaient nommés Ascites, du mot ἀσκός, *outre, sac de peau*, parce que leurs assemblées étaient des espèces de bacchanales : ils dansaient autour d'une peau enflée en forme d'outre, en disant qu'ils étaient les vases remplis du vin nouveau dont parle Jésus-Christ (588).

Ascodrutes (589).

Il n'y a aucune raison de les distinguer de ceux qu'on appelait Ascodrutes, Ascodrupites, ou Ascodrugites. Ceux-ci, dit-on, rejetaient l'usage des sacrements, même du baptême. Ils disaient que des grâces incorporelles ne peuvent être communiquées par des choses corporelles, ni les mystères divins par des éléments visibles. Ils faisaient consister la rédemption parfaite, ou la sanctification, dans la connaissance, c'est-à-dire dans l'intelligence des mystères tels qu'ils les entendaient. Ils avaient adopté une partie des rêveries des Valentiniens et des Marcosiens.

Passarolynchites (590).

Il paraît que les Ascodrugites étaient encore les mêmes que les Passarolynchites ou Pettarolynchites, ainsi nommés de πάσσαλος, ou πάτταλος, *pieu*, et de ῥίν, *nez*, parce qu'en riant ils mettaient leur doigt dans leur nez, comme un pieu, pour se fermer la bouche, s'imposer silence, et montrer plus de recueillement. Saint Jérôme dit que, de son temps, il y en avait encore dans la Galatie : le fait est prouvé par les lois que les empereurs portèrent contre ces hérétiques au commencement du V° siècle (591).

Il n'est point d'absurdité que l'on n'ait dû attendre d'une secte qui n'avait d'autre fondement que le délire de l'imagination, ni d'autre règle que le fanatisme. Il est étonnant que l'excès du ridicule ne l'ait pas anéantie plus promptement (592).

(585) *Hist. Christ.*, sect. II, § 66 et 67.
(586) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Montanistes*.
(587) *Ibid.*
(588) *Matth.* IX, 17.
(589) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Montanistes*.
(590) *Ibid.*
(591) *Cod. Theod.*, c. 6.
(592) Tillemont, *Mem.*, t. II, p. 418.

Décret relatif à la nourriture des chrétiens

Comme plusieurs hérétiques proscrivaient alors certains aliments, saint Eleuthère, pour s'opposer à cette superstition que propageaient notamment les judaïzants (593) et les encratites (594), renouvela et confirma par un décret la défense faite aux chrétiens de repousser, par un motif superstitieux, aucun genre de nourriture dont les hommes avaient coutume de se servir (595).

Miracle de la légion fulminante.

[174] Nous croyons devoir rapporter ici un prodige dont les païens et les chrétiens se sont également fait honneur.

Voici comment Dion (596) le décrit : « Marc-Aurèle, ayant vaincu les Marcomans et les Jaziges, fit aux Quades une guerre rude et opiniâtre. Dans cette guerre, il remporta sur ces barbares une victoire contre son espérance, et qu'il ne dut qu'à une faveur toute particulière de Dieu ; car les Romains, s'étant trouvés dans le plus grand danger, en furent sauvés d'une manière admirable et toute divine. Ils s'étaient laissé enfermer par les ennemis dans un lieu désavantageux ; se serrant les uns contre les autres, ils se défendaient avec bravoure contre les escarmouches des barbares, de sorte que ceux-ci cessèrent bientôt de les attaquer ; mais, comme les Quades étaient fort supérieurs en nombre, ils se saisirent de tous les passages, et ôtèrent aux Romains tous les moyens d'avoir de l'eau, espérant de surmonter par la chaleur et la soif ceux qu'ils ne pouvaient vaincre par les armes. Les Romains se trouvèrent alors dans une étrange extrémité, étant accablés de maladies et de blessures, abattus par l'ardeur du soleil et par la soif, sans pouvoir ni avancer ni combattre, contraints de demeurer sous les armes exposés à une chaleur brûlante, lorsque tout d'un coup l'on vit les nuées s'assembler de toutes parts, et la pluie tomber en abondance, non sans une faveur particulière de Dieu. On dit qu'Armuphis, magicien égyptien, qui était avec Marc-Aurèle, conjura, par art magique, Mercure qui est dans l'air, et d'autres démons, et en obtint cette pluie. Dès qu'il commença à pleuvoir, les Romains se mirent à lever la tête et à recevoir l'eau dans leur bouche, ensuite à tendre leurs boucliers et leurs casques, pour pouvoir boire plus aisément et abreuver aussi leurs chevaux. Les barbares vinrent sur cela les attaquer, de sorte que les Romains étaient obligés de boire et de combattre en même temps : car ils étaient tellement altérés qu'il y en eut qui, étant blessés, buvaient leur propre sang avec l'eau qu'ils avaient reçue dans leurs casques ; et, comme ils songeaient plutôt à éteindre leur soif qu'à repousser les ennemis, ils eussent sans doute reçu un grand échec, si une grosse grêle et quantité de foudres ne fussent tombées sur les barbares. On voyait donc dans le même lieu l'eau et le feu tomber ensemble du ciel, les uns se désaltérer et reprendre leurs forces, les autres être brûlés et périr : car le feu ne tombait point sur les Romains, ou, s'il y tombait quelquefois, il s'éteignait aussitôt, et la pluie qui tombait sur les barbares n'éteignait point les flammes qui les dévoraient ; elle les augmentait, au contraire, comme si c'eût été de l'huile ; ainsi les ennemis cherchaient de l'eau, quoique tout trempés de pluie, et se blessaient eux-mêmes pour éteindre le feu par leur sang. Une partie d'entre eux se jetait entre les bras des Romains, pour qui seuls ils voyaient que cette pluie était avantageuse ; en sorte que Marc-Aurèle eut pitié d'eux. Après une victoire si surprenante, ce prince fut proclamé, par les soldats, empereur pour la septième fois. » On a pu remarquer que, selon Dion, on attribuait ce prodige à un magicien nommé Armuphis, qui était à la suite de l'empereur. Dans Suidas, d'autres païens le rapportent à un magicien originaire de Chaldée, nommé Julien. Capitolin en fait honneur à Marc-Aurèle, et assure qu'il l'obtint du ciel par ses prières. Selon Thémistius, cette merveille fut l'effet de la prière et la

(593) Judaizantium, sicut Pius, errorem alium perstringit Pontifex, qui in cibis delectum superstitiosum tuebantur. Cum Eleutherio alii ecclesiastici scriptores convellere eodem tempore elaborant superstitionem, uti Clemens Alex. *Pædag.*, l. II, c. 1, et seq. Dicitur : *Hic* firmavit *ut nulla esca usualis a Christianis repudiaretur*, vel quia Pius, in priori adversus Judaizantes decreto, id vetaverat ; vel, quod verius est, Pauli præceptum, *I Cor.* VIII datum, publicandum censuit et confirmandum. (Bencini *Not.*)

(594) Encratitarum tunc hæresi invalescente, quæ non solum nuptias sed humanos cibos damnabat, instituit Eleutherius, ne quis fidelium, ob superstitionem, genus illum cibi rejiceret, quo homines ex consuetudine vescerentur. (Ciaconii *Not.*)

(595) *Et hoc* iterum firmavit, ut nulla esca usualis a Christianis *repudiaretur, maxime fidelibus*, quam Deus creavit, quæ tamen rationalis et humana est.

(596) *In Marc. Anton*

récompense de la vertu de cet empereur. Claudien dit que les armes romaines doivent laisser au ciel toute la gloire de ce combat : soit que des magiciens chaldéens, par la force de leurs enchantements, aient engagé les dieux à combattre pour Rome ; soit que la vertu de Marc-Aurèle (comme il me paraît plus vraisemblable, ajoute ce poëte) ait obligé le dieu du tonnerre de venir à son secours. Sur la colonne Antonine, où le prodige est représenté, les païens l'attribuent à Jupiter pluvieux : un vieillard vole dans les airs, ayant les bras étendus et une longue barbe d'où la pluie semble distiller ; les Romains sont dans l'attitude d'hommes qui boivent et combattent tout à la fois ; les barbares, renversés par terre avec leurs chevaux, paraissent seuls en butte à la violence de l'orage. Il existe une médaille où l'on voit d'un côté l'image de Marc-Aurèle, et sur le revers celle de Mercure tenant une coupe d'une main et le caducée de l'autre, avec cette inscription : *Piété de l'empereur*, et une date qui indique l'an 174.

Comme Bullet s'est fait une loi de ne former son *Histoire de l'établissement du christianisme* que du témoignage des auteurs juifs et païens, il n'a pas rapporté les preuves convaincantes par lesquelles les chrétiens revendiquèrent le miracle qui sauva l'armée de Marc-Aurèle. Il suffit, pour son dessein, que les païens aient cru que leurs dieux opéraient des prodiges en leur faveur. Mais saint Claude Apollinaire, évêque d'Hiérapolis en Phrygie dès l'an 172, et successeur de saint Aberce qui avait lui-même succédé à saint Papias, fait mention de la victoire miraculeuse de Marc-Aurèle dans l'Apologie pour les chrétiens qu'il adressa, vers l'an 175, à cet empereur, dont il implorait la clémence en faveur de ceux qui avaient si bien servi l'empire par le secours de leurs prières : c'est de saint Apollinaire qu'Eusèbe a sans doute tiré ce qu'il rapporte de la légion Mélitine, ainsi appelée d'une ville d'Arménie où elle avait eu longtemps ses quartiers ; légion qui, presque toute composée de fidèles, « se mit à genoux pour prier, selon la coutume des chrétiens, » et qui, en récompense de ce qu'elle avait sauvé l'armée romaine par ses supplications, reçut de Marc-Aurèle ou se vit confirmer (597) par lui le surnom de *Fulminante* (598). Tertullien parle deux fois de cet événement dans ses écrits. Il dit dans son *Apologétique :* « Qu'on lise les Lettres où ce prince (Marc-Aurèle), dont le témoignage est parmi vous d'un si grand poids, atteste que la soif cruelle qui dévorait son armée en Germanie fut apaisée par la pluie que le ciel accorda peut-être (ou par hasard (599) aux prières des soldats chrétiens (600). » Il dit dans sa requête au proconsul d'Afrique : « Marc-Aurèle, dans son expédition contre les Quades, obtint aussi, par les prières des soldats chrétiens, de la pluie dans cette soif. Combien de sécheresses encore n'ont pas été détournées par nos génuflexions et nos jeûnes ! Alors le peuple même, en criant : Dieu des dieux, qui seul es puissant, a, sous le nom de Jupiter, rendu témoignage à notre Dieu (601). » Eusèbe, qui, au IVe siècle, résumait les auteurs contemporains (602), saint Jérôme (603), saint Grégoire de Nysse (604), Orose, tous les auteurs chrétiens en un mot s'accordent à dire que la victoire de Marc-Aurèle fut un mira-

(597) Il paraît, par une inscription du temps de Trajan, que la douzième légion était appelée *Fulminante* avant ce miracle : en ce cas, Marc-Aurèle n'aurait fait que lui confirmer ce titre.

(598) *Cum adversus Germanos et Sarmatas pugnaturus M. Aurelius aciem instrueret, et exercitus ipsius siti premeretur..., tum milites legionis Melitinæ quæ fidei merito etiam nunc manet, dum acies adversus hostes ordinatur, flexis genibus, ut nostris orantibus mos est, preces ad Deum fudisse perhibentur. Cujus spectaculi novitate hostibus stupefactis, aliud quiddam longe majori dignum admiratione accidisse narrant : hinc quidem fulminum jactus, quibus hostium copiæ in fugam versæ atque exstinctæ sint : illinc vero imbrium vim, quibus exercitus eorum qui Deum precati fuerant, jamjam siti periturus, præter spem recreatus est. Atque ea res tum a scriptoribus a fide nostra penitus alienis, tum a nostris etiam hominibus refertur... Ex his est Apollinaris qui legionem ipsam cujus precibus id miraculum perpetratum est, exinde congruo rei vocabulo* Ful*mineam ab imperatore cognominatam esse scribit,* (Euseb, *Hist.*, l. v, c. 5.)

(599) *Christianorum* FORTE *militum precationibus impetrato imbri*. D'habiles critiques pensent que le mot *forte* n'exprime ici aucun doute et qu'il ne signifie ici autre chose que *par hasard*. Marc-Aurèle aurait craint de choquer les païens, en parlant plus clairement. L'original de l'édit de ce prince existait encore lorsque Testullien et saint Jérôme écrivaient. *Voy.* saint Jérôme sur la Chronique d'Eusèbe, à l'an 76 ; Tertullien, *Apol.*, c. 5 ; Mamachi, t. I, p. 366.

Nous avons encore une lettre de Marc-Aurèle au sénat sur ce sujet : mais Scaliger, *Animadv. in Euseb.*, la rejette comme supposée. On l'a imprimée dans la nouvelle édition des Œuvres de Marc-Aurèle, donnée par Rob. Fowlis en 1748.

(600) Tertull., *Apol.*, c. 5.

(601) *L. ad. Scapul.*, c. 4.

(602) *Hist.*, l. v, c. 5. *Voy.* ci-dessus, note. 598.

(603) *Chron.*

(604) Orat. 2 *De* 40 *martyr.*

cle accordé aux prières de la légion Mélitine. Xiphilin, Grec de Constantinople et abbréviateur de Dion au XIe siècle, est celui qui donne le plus de détails, mais sans préciser la source où il les a puisés. Selon lui, il y avait dans l'armée de Marc-Aurèle une légion de soldats de Mélitine, qui adoraient tous le Christ. L'empereur ne sachant comment se tirer du péril, le tribun de ce corps alla lui dire que les chrétiens pouvaient tout obtenir par leurs prières, et qu'il y en avait une légion dans l'armée. Marc-Aurèle les engagea aussitôt à prier leur Dieu, qui les exauça à l'heure même, en frappant les ennemis de la foudre et en rafraîchissant les Romains par la pluie. Marc-Aurèle, étonné, loua les chrétiens par un ordre du jour, et donna à la légion le nom de Fulminante. On dit qu'il existe même une lettre de lui à cette occasion. Ainsi s'exprime Xiphilin (605).

« C'est un événement certain, » dit Bergier (606), « puisqu'il est rapporté par plusieurs auteurs contemporains qui avaient des intérêts et des opinions très-opposées, et qu'il est attesté par un monument érigé dans le temps même. On ne peut pas soupçonner un empereur philosophe, tel que Marc-Aurèle, de l'avoir forgé, ou d'y avoir supposé un faux merveilleux. Toute son armée en avait été témoin, et pouvait en juger. Est-ce le hasard qui a servi si à propos l'armée romaine? Personne ne l'a imaginé pour lors. Attribuer ce prodige à des magiciens ou aux dieux du paganisme, c'est une absurdité. Il faut donc que les chrétiens aient été bien fondés à s'en faire honneur (607).

« Plusieurs savants critiques, surtout parmi les protestants, ont disputé pour savoir si cet événement a été miraculeux, ou si on doit l'attribuer aux causes naturelles. Daniel de Laroque, protestant converti, a fait une Dissertation pour soutenir ce dernier sentiment; Herman Witsius en a fait une autre pour le réfuter. Moyle, savant anglais, a été dans la même opinion que Laroque; Pierre King, chancelier d'Angleterre, a écrit contre lui. Mosheim a traduit en latin et comparé les Lettres de ces deux auteurs (608), et il a donné le précis de cette dispute (609). Il embrasse le parti de Laroque et de Moyle; il conclut que la pluie mêlée de foudres, à laquelle l'armée de Marc-Aurèle dut son salut, fut un phénomène naturel, et il réfute les raisons par lesquelles on a voulu prouver que ç'avait été l'effet de la prière des soldats chrétiens. Il n'a fait que suivre la route que Le Clerc (610) lui avait tracée.

« 1° Il soutient, malgré le récit d'Apollinaire, rapporté par Eusèbe (611), qu'il n'y eut jamais dans l'armée romaine une légion composée tout entière de chrétiens. Mais Apollinaire ne dit point que la légion Fulminante ait ainsi été composée; son récit suppose seulement qu'elle était remarquable par le grand nombre de chrétiens qui s'y trouvaient. Il n'en a pas fallu davantage pour lui attribuer principalement le prodige dont nous parlons, quoiqu'il y ait eu dans l'armée d'autres chrétiens que ceux-là.

« 2° Il est faux, dit-il, que Marc-Aurèle ait attribué aux prières des chrétiens le prodige de sa délivrance, et qu'en témoignage de ce bienfait il ait donné à la légion Mélitine le nom de légion Fulminante : elle portait ce nom longtemps avant le règne de Marc-Aurèle, et ce prince, par la colonne Antonine, a témoigné qu'il en était redevable à Jupiter pluvieux; une de ses médailles attribue ce prodige à Mercure. On peut répondre qu'en érigeant un monument public, cet empereur n'a pas pu se dispenser de le rendre conforme au préjugé du paganisme, quoiqu'il fût intérieurement convaincu que les prières des chrétiens étaient la véritable cause de ce qui était arrivé, et qu'il l'eût ainsi déclaré dans un rescrit. Quand il serait vrai que la legion Mélitine était déjà nommée Fulminante longtemps auparavant, il ne s'ensuivrait pas encore que c'est ce surnom qui a donné lieu de lui attribuer le prodige arrivé sous Marc-Aurèle.

« 3° Il est probable, continue Mosheim, que Tertullien, en parlant des « Lettres « de Marc-Aurèle, » a voulu parler du rescrit d'Antonin le Pieux, père du précédent, aux communautés d'Asie, par lequel il défend de persécuter davantage les chrétiens. Nous soutenons, au contraire, qu'une bévue aussi grossière de la part de Tertullien n'est pas

(605) *In Dion.*
(606) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Légion fulminante.*
(607) *Voy.* Tillemont, *Histoire des emp.*, t. II, p. 369 et suiv.
(608) Dans son ouvrage intitulé : *Syntagma Dissert. ad sanctiores disciplinas pertinentium*, p. 639.
(609) *Hist. christ.*, sæc. II, § 17.
(610) *Hist. eccles.*, an 174, § 1 et suiv.
(611) *Hist. eccles.*, l. V, c. 5.

probable, puisqu'il nomme très-distinctement Marc-Aurèle, et que le rescrit de son père ne faisait aucune mention du prodige en question.

« 4° L'on dit que ces prétendues « Lettres « de Marc-Aurèle » pour faire cesser la persécution ne s'accordent pas avec l'évènement, puisque les chrétiens souffrirent beaucoup sous son règne, et que, trois ans après le prodige prétendu, les fidèles de Lyon et de Vienne furent horriblement tourmentés. Il s'ensuit seulement que les ordres des empereurs à ce sujet étaient fort mal exécutés; que la plupart des orages excités contre les chrétiens venaient de la fureur du peuple et de la connivence des magistrats, plutôt que des ordres du prince. C'est de quoi saint Justin se plaignait dans sa seconde Apologie. On sait, d'ailleurs, que les Antonins manquèrent souvent de fermeté pour réprimer les désordres.

« 5° Enfin, Mosheim observe qu'une pluie orageuse et mêlée de foudres, survenue à propos, n'est pas un miracle, mais que les orateurs, les poëtes, les écrivains chrétiens, par enthousiasme, ont ajouté à l'évènement naturel des circonstances fabuleuses. Il nous paraît que des foudres lancées contre les barbares et qui épargnent les Romains ne sont pas un phénomène naturel. En prêtant l'enthousiasme, l'amour du merveilleux, le goût romanesque à tous les écrivains, on peut introduire fort aisément le pyrrhonisme dans l'histoire. Par cette méthode les protestants ont appris aux incrédules à révoquer en doute et à nier tous les miracles rapportés par les auteurs sacrés (612). »

Edit de Marc-Aurèle en faveur des chrétiens (613).

Une faveur aussi signalée, obtenue du Dieu des chrétiens, méritait sans doute la reconnaissance de Marc-Aurèle. Il publia un édit, par lequel il était défendu, sous peine de mort, de citer les chrétiens en justice pour cause de religion : mais il n'eut point le courage d'abroger les lois qui antérieurement avaient été portées contre eux; ce qui fit qu'il y eut toujours des martyrs, même sous son règne. L'empereur punissait de mort les accusateurs des fidèles; et, par une inconséquence cruelle, on répandait le sang de ces derniers. Trajan, dans sa fameuse Lettre à Pline le Jeune, avait défendu de même que l'on accusât les chrétiens, et il prescrivait qu'on les frappât lorsqu'on les aurait dénoncés, procédé dont Tertullien a démontré l'injustice par un dilemme sans réplique. L'édit donné par Marc-Aurèle en faveur des disciples de Jésus-Christ diminua beaucoup les persécutions très-vives auxquelles ils étaient en butte, et que l'empereur avait lui-même excitées, autant par un zèle superstitieux que par haine du christianisme. Mais, quelque temps après, le feu de la persécution se ralluma avec une grande violence.

Commode.

[175] Les Quades, persuadés que le ciel venait de se déclarer pour les Romains, s'étaient hâtés de rendre les armes; mais, quand ils furent revenus de leur frayeur, ils violèrent le traité sans scrupule, et Marc-Aurèle dut prolonger son séjour dans la Germanie, où il fit venir son fils Commode (Lucius ou Marcus Ælius Aurelius), né l'an 161, et fait César à l'âge de cinq ans. Suivant un historien, Commode montra d'heureuses dispositions dans sa première jeunesse; suivant d'autres, dès l'âge de douze ans il fut cruel et dépravé. On cite de lui, à cette époque, ce trait de cruauté. Ayant trouvé l'eau de son bain trop chaude, il ordonna qu'on jetât dans la fournaise celui qui l'avait fait chauffer, et ne fut tranquille que lorsqu'il crut que son ordre venait d'être exécuté. L'an 175, il reçut la toge virile et la puissance du tribunat.

Révolte d'Avidius Cassius.

Avidius Cassius, placé à la tête d'une armée en Syrie, profitant de l'éloignement où la guerre tenait Marc-Aurèle, et de la nouvelle d'une maladie de ce prince, pour répandre le bruit de sa mort, se fit proclamer empereur par les légions qu'il commandait. Marc-Aurèle interrompit le cours de ses succès en Germanie, pour marcher contre lui; mais il n'eut pas à se mesurer avec le rebelle, auquel une conspiration ne permit de régner qu'environ trois mois, et dont on lui

(612) Sur cette question, voyez une Dissertation de Weston, imprimée en anglais en 1718.

(613) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Apollinaire, évêque d'Hieraple, et apologiste de la religion chrétienne*, 8 janvier.

apporta la tête. Il la fit inhumer avec honneur, pardonna aux enfants de Cassius, amnistia les villes qui avaient embrassé son parti, et ne visita les provinces de l'Orient que pour y répandre des bienfaits.

Apothéose de Faustine.

Faustine jeune (Annia Faustina), femme de Marc-Aurèle, qui l'avait accompagné en Asie, mourut subitement en Cappadoce, dans un village nommé Halala, situé auprès du mont Taurus. L'empereur pleura cette princesse comme s'il avait perdu l'épouse la plus vertueuse. Et pourtant elle avait surpassé sa mère (Annia-Galeria-Faustina), femme d'Antonin le Pieux, par la dissolution de ses mœurs. Commode, son fils, passait pour être le fruit de ses amours adultères. Souvent elle choisissait ses amants dans la classe du peuple la plus obscure. Si Messaline n'avait pas vécu avant elle, ce serait Faustine qui aurait conservé le honteux privilége de prêter son nom aux femmes impudiques. On engagea plus d'une fois Marc-Aurèle à la répudier; mais il répondait toujours : « Il faudra donc lui rendre sa dot, » et cette dot était l'empire. Alors que les nombreux excès auxquels elle se livrait n'échappaient pas à la raillerie et à la censure des Romains, l'empereur seul ne l'en punissait point. Faustine fut accusée d'avoir contribué à la mort de Lucius Vérus, son gendre, pour qui elle avait eu des complaisances criminelles, et qui s'en était vanté. On lui reproche aussi d'avoir excité Avidius Cassius à la révolte; mais nous savons, par une lettre de Marc-Aurèle qu'elle engageait ce prince à punir sévèrement les complices de Cassius. Dans le lieu où elle mourut, l'empereur fonda une ville à laquelle il donna le nom de Faustinopolis, et il rendit à sa femme les mêmes honneurs qu'Antonin avait rendus à la sienne. Elle fut mise au rang des dieux, et Capitolin nous apprend que Marc-Aurèle lui dédia un nouvel établissement de filles Faustiniennes. Sur ses médailles, elle avait été appelée de son vivant *Mater castrorum*, Mère des armées; titre qu'on voit paraître pour la première fois, et dont plusieurs impératrices se décorèrent après elle. Mais rien n'est plus étrange que d'y trouver la légende ***Pudicitia.*** L'histoire ne pardonne point à Marc-Aurèle d'avoir donné aux filles et aux femmes romaines une courtisane pour modèle : il était du devoir d'un homme, d'un époux, d'un empereur, de veiller aux bonnes mœurs dans sa famille et à la morale publique dans ses Etats (614)

Saint Méliton, évêque de Sardes, prophète et apologiste. Ses vertus (615).

Vers l'époque de la mort de Faustine, Méliton de Sardes et Apollinaire d'Hiérapolis adressèrent leurs *Apologies* à Marc-Aurèle.

Saint Méliton, évêque de Sardes en Lydie (616), était originaire d'Asie (617). Il en fut une des plus grandes lumières, au jugement de Polycrate d'Éphèse (618), qui le qualifie d'eunuque, et dit qu'il fut toujours rempli du Saint-Esprit; ce qu'il faut apparemment entendre de l'esprit de prophétie dont Dieu favorisa Méliton, et qui lui fit donner par les fidèles le nom de prophète (619).

Ses écrits. Canon des Ecritures (620).

Parmi un grand nombre d'ouvrages qu'il a composés, il y avait un Recueil de sentences courtes et choisies de l'Ecriture (621), qui contenait un Catalogue des livres de l'Ancien Testament, reconnus universellement pour canoniques. Méliton avait composé ce Recueil à la prière d'un chrétien, nommé Onésime, qu'il appelle son frère, soit parce qu'Onésime l'était en effet, soit seulement parce qu'il était chrétien. L'ouvrage, que nous n'avons plus, commençait ainsi : « Méliton à son frère Onésime, salut. Comme vous m'avez souvent prié, par l'affection que vous avez pour notre doctrine, de vous faire des extraits de la Loi et des prophètes touchant le Sauveur et toute notre croyance, et de vous apprendre exactement le nombre et l'ordre des Livres saints, je me suis appliqué à le faire, sachant que votre zèle pour Dieu et le soin de votre sa-

(614) Prat, *Histoire de l'Eclectisme Alexandrin*, t. I, p. 87.
(615) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 75.
(616) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 26.
(617) Hieronym, *Catalog.*, c. 24.
(618) Apud. Euseb, *Hist.*, l. V, c. 24.
(619) *Tertullianus in septem libris quos scripsit adversus Ecclesiam pro Montano dicit eum à plerisque nostrorum prophetam putari.* (Hieronym., *Catalog.*, c. 24.)
(620) Ceillier, *loc. cit.*
(621) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 26.

lui vous font préférer ces connaissances à toutes les autres. Je suis donc allé en Orient, et jusqu'au lieu où les choses ont été prêchées et accomplies; et, ayant appris exactement quels sont les livres de l'Ancien Testament, je vous en envoie les noms : Cinq de Moïse, la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome; Jésu Navé*, les *Juges*, *Ruth*, quatre livres des *Rois*, deux des *Paralipomènes*, les *Psaumes* de David, les *Proverbes* de Salomon, autrement la *Sagesse*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des cantiques*, *Job*; les prophètes *Isaïe*, *Jérémie*, les douze en un livre, *Daniel*, *Ezéchiel*, *Esdras*, dont j'ai fait des extraits que j'ai divisés en six livres.» C'est le premier Catalogue des Ecritures que nous trouvions dans les auteurs chrétiens. Il est conforme à celui des Juifs, excepté qu'ils y ajoutent *Esther*, que Méliton omet; ce qui montre que son Catalogue n'est pas exact, quelque peine qu'il se soit donnée pour le rendre complet.

Son traité de la Pâque, et quelques autres ouvrages (622).

Une difficulté qui s'était élevée dans l'Eglise de Laodicée touchant la célébration de la Pâque, à l'époque où Servilius Paulus était gouverneur d'Asie et où le saint évêque Sagaris souffrit le martyre vers l'an 170, engagea saint Méliton à écrire sur ce sujet. Outre les six livres d'Extraits de l'Ecriture mentionnés plus haut, il en composa donc deux touchant la fête de Pâques : ils sont perdus, et nous n'en savons autre chose, sinon que le saint suivait la pratique de l'Asie, où l'on célébrait la Pâque le 14 de la lune (623) : ces livres furent depuis, pour Clément d'Alexandrie, une occasion de traiter la même matière (624). Nous avons également perdu d'autres ouvrages, composés par saint Méliton, et dont Eusèbe (625) et saint Jérôme (626) nous ont conservé les titres : Un *des Règles de la vie et des prophètes*; un *de l'Eglise*; un *du Dimanche*; un *de la Nature de l'homme*; un *de la Formation de l'homme*; un *de l'Obéissance que les sens doivent à la foi*; un *de l'Ame et du corps* ou *touchant l'Esprit*; un *du Baptême*; un *de la Vérité et de la Foi et de la Génération de Jésus-Christ*; un *de la Prophétie et de l'Hospitalité*; un intitulé *la Clef*, que l'on disait être au XVIII• siècle dans la bibliothèque du collége de Clermont, dit des Jésuites, à Paris (627); un *du Diable et de l'Apocalypse de saint Jean*; un *de l'Incarnation du Verbe* (628), ou, selon d'autres, *Que Dieu a un corps* (629). Quelques anciens ont cru qu'il avait enseigné que Dieu était corporel. Mais, comme ils le distinguent en même temps des anthropomorphites, il y a apparence que Méliton n'entendait autre chose, sinon que Dieu est une substance.

Son Apologie pour la religion chrétienne (630).

Eusèbe (631), après avoir fait le dénombrement de ces ouvrages de Méliton, ajoute que le dernier qu'il composa fut l'*Apologie* pour les chrétiens, adressée à Marc-Aurèle; ce qui donne lieu de croire que Méliton l'écrivit dans les dernières années de sa vie. Eusèbe, dans sa *Chronique*, la place en l'année 170; mais on doit la mettre quelques années plus tard, vers l'an 175 (632) : car 1° il y est dit que Marc-Aurèle n'avait plus alors qu'un fils : ainsi c'était après la mort d'Annius Vérus, mort en 170; 2° les paroles de Méliton portent naturellement à croire, sinon que Commode régnait déjà avec son père, du moins qu'il avait reçu la puissance du tribunat dont il fut investi l'an 175 (633). Il ne nous reste plus que quelques fragments de cette *Apologie*, qu'Eusèbe a pris soin d'insérer dans son *Histoire ecclésiastique* (634). Méliton y dit, entre autres choses : « On persécute les serviteurs de Dieu, et on les poursuit par de nouveaux décrets dans toute l'Asie; ce qui n'était jamais arrivé. » On doit entendre par là les décrets des as-

(622) Ceillier, *loc. cit.*, p. 76.
(623) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24
(624) *Ibid.*, l. IV, c. 26.
(625) *Ibid.*
(626) *Catalog.*, c. 24. saint Jérôme et Ruffin désignent quelques-uns des ouvrages de Méliton un peu autrement qu'on les trouve désignés dans le grec d'Eusèbe. Par exemple, au lieu qu'il y a dans Eusèbe que Méliton composa un livre de la Prophétie, λόγος αὐτοῦ περὶ προφητείας, saint Jérôme a mis : *De prophetia sua librum unum*, ce qui présente un sens différent.
(627) Labbæus, *Biblioth.*, t. II, p. 87.
(628) Valois a traduit Eusèbe en ce sens : *De incarnatione Dei.*
(629) *De Deo corporeo librum unum.* Hieronym., *Catalog.*, c. 24, et Rufin : *De Deo carne induto.*
(630) Ceillier, *loc. cit.*, p. 76
(631) *Hist.*, l. IV, c. 26.
(632) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Méliton, évêque de Sardes en Lydie*, 1er avril.
(633) Voyez Tillemont, t. II, p. 663, 664.
(634) L. IV, c. 26.

semblées populaires. Il ajoute : « Les calomniateurs impudents et avides du bien d'autrui se servent du prétexte des ordonnances pour voler ouvertement jour et nuit, et piller les innocents. » Et ensuite : « Si c'est par votre ordre, j'accorderai que c'est bien fait : un prince juste n'ordonne jamais rien d'injuste, et nous recevons volontiers la récompense d'une telle mort. La seule prière que nous vous faisons est de connaître par vous-même ceux que l'on accuse d'opiniâtreté, pour juger ensuite s'ils sont dignes de souffrir la mort et les supplices, ou de demeurer en repos et en sûreté. Que si ce n'est pas de vous que vient ce conseil et cette nouvelle ordonnance, qui ne conviendrait pas même contre des ennemis barbares, nous vous prions bien plus instamment de ne pas nous abandonner à ces brigandages populaires. » Il dit encore : « Notre philosophie avait cours auparavant chez les barbares ; vos peuples en furent éclairés sous le grand règne d'Auguste, et elle porta bonheur à votre empire : car, depuis ce temps, la puissance et la gloire des Romains a toujours été croissant. Vous y avez heureusement succédé, et vous la conserverez avec votre fils, si vous gardez cette philosophie, qui a été élevée avec l'empire, et que vos ancêtres ont honorée avec les autres religions. Aussi, depuis ce temps, n'avez-vous eu aucun mauvais succès, mais toujours la prospérité et la gloire, suivant les vœux de tout le monde. Néron et Domitien ont été les seuls de tous qui, à la persuasion de quelques envieux, ont voulu décrier notre doctrine. C'est d'eux que le mensonge et la calomnie se sont débordés sur nous par une coutume sans raison. Mais la piété de vos pères a corrigé leur aveuglement, réprimant souvent par écrit ceux qui ont osé faire de nouvelles entreprises contre nous. Adrien votre aïeul écrivit, entre autres, à Fundanus, gouverneur d'Asie (635). Votre père, lors même que vous gouverniez tout avec lui, a écrit aux villes sur ce sujet, et nommément aux Larissiens, aux Thessaloniciens, aux Athéniens (636). Vous qui avez les mêmes sentiments, et qui en avez encore de plus humains et de plus dignes d'un philosophe, nous so[mmes] persuadés que vous nous accorderez tout ce que nous vous demanderons. » Ainsi parle Méliton. Ce qu'il dit de Néron [et] Domitien peut signifier qu'ils furent les seuls qui firent de nouvelles lois contre les chrétiens ; mais il y avait toujours assez de prétextes de les persécuter en vertu des anciennes lois qui défendaient les religions étrangères. D'ailleurs, il était bon de montrer que la persécution avait commencé par deux tyrans, dont la mémoire était si odieuse.

Autres écrits attribués à Méliton (637).

Saint Jérôme compte Méliton entre ceux qui nous ont fait voir par leurs écrits de quelle secte philosophique chaque hérésie avait tiré son venin (638) : Eusèbe n'en dit rien, et nous ignorons si l'évêque de Sardes avait composé un ouvrage spécial sur ce sujet. On cite aussi de lui un discours sur la Passion de Jésus-Christ (639), et un troisième discours sur l'Incarnation contre Marcion : saint Anastase Sinaïte en rapporte un passage pour prouver les deux natures en Jésus-Christ (640). Nous apprenons du même Anastase que les Théodosiens et les Gaïanites citaient un endroit du Sermon de Méliton sur la Passion, pour prouver que l'Homme-Dieu avait souffert également dans sa divinité et dans sa chair (641) ; mais nul doute que ces hérétiques n'aient abusé des paroles du saint, qui ne renferment rien que de très-orthodoxe. D'ailleurs, on n'a jamais accusé Méliton de s'être éloigné de ce que la foi nous enseigne touchant les deux natures en Jésus-Christ. Au contraire, dès le III[e] siècle de l'Eglise, on se servait de son autorité pour détruire l'hérésie d'Artémon,

(635) *Voy.* t. X, col. 1272.

(636) *Voy.* ci-dessus col. 116.

(637) Ceillier, *loc. cit.*, p. 78.

(638) *Quid loquar de Melitone Sardensi episcopo? Quid de Apollinario Hieropolitanæ Ecclesiæ sacerdote, Dionysioque Corinthiorum episcopo, et Tatiano, et Bardesane, et Iræneo Photini martyris successore, qui origines hæresæum singularum, et ex quibus philosophorum fontibus emanarent multis voluminibus explicarunt?* (Hier., epist. 83, *ad Magnum.*)

(639) Anastasius Sinaita, *Odeg*, c. 13.

(640) *Non est necessarium his quos ratio non fugit ex actionibus Christi post baptismum adstruere et demonstrare animæ et corporis ejus et humanæ naturæ nobiscum convenientis unitatem, et ab omni fictione remotionem. Nam quæ post baptismum a Christo gesta sunt, maxime miracula, latentem ejus divinitatem potissimum mundo comprobabant et confirmabant : cum enim idem Deus simul et homo perfectus esset, duas naturas ejus nobis patefecit : divinitatem quidem per miracula triennio illo post baptismum patrata ; humanitatem vero suam triginta illis annis baptismum antegressis, quibus carnis vilitas tegebat et abscondebat divinitatis signa, tametsi verus ante sæcula Deus existeret*, καίπερ Θεὸς ἀληθὴς πρὸ αἰώνος ὑπάρχων. (*Ibid.*)

(641) *Deus passus est a dextra Israelitica.* (*Ibid.*)

et pour prouver que Jésus-Christ est Dieu et homme. Y a-t-il quelqu'un qui ne sache, demande un ancien (642), qu'Irénée, Méliton et plusieurs autres ont enseigné dans tous leurs livres que Jésus-Christ était vrai Dieu et vrai homme?

Ecrits supposés à Méliton (643).

Nous avons aujourd'hui sous le nom de Méliton un livre intitulé : ***De la mort de la Vierge Marie***, ouvrage très-ancien, mais tel qu'on ne saurait l'attribuer à ce grand évêque. On le trouve au rang des apocryphes dans le décret du Pape Gélase, et on convient généralement que c'est un livre supposé. Il doit cependant avoir joui de quelque autorité du temps de saint Grégoire de Tours, puisque ce prélat paraît en avoir extrait tout ce qu'il a inséré dans son ouvrage ***De la gloire des martyrs*** touchant la mort de la sainte Vierge. Trithème n'a pas hésité, non plus, à croire que Méliton en était l'auteur. Il est divisé en dix-huit chapitres. Dans le premier, on reprend avec vivacité un certain Leucius, qui, en décrivant la mort de la Vierge, en avait dit des choses qu'il n'était permis ni de lire ni d'écouter. Le reste de l'ouvrage est employé à raconter de quelle manière miraculeuse les apôtres, dispersés dans toutes les parties du monde, se trouvèrent dans la maison de Marie au moment de son trépas, le transport de son corps dans la vallée de Josaphat au chant du psaume CXIII, et son assomption dans le ciel. Cette Histoire a été imprimée dans la Bibliothèque des Pères et dans celle des Prédicateurs, par le P. Combefis. L'auteur paraît être le même que celui du livre qui a pour titre : ***La passion de saint Jean l'Evangéliste***, sous le nom de Mellitus, évêque de Laodicée. Nous ne parlerons pas de l'***Apocalypse de Méliton***, satire contre les moines, imprimée en 1662, in-12; ni de quelques fragments, qui portent le nom de cet évêque, dans une Chaîne des Pères sur la ***Genèse***, et qui semblent venir plutôt de quelque Grec du dernier âge.

Jugement sur Méliton (644).

Méliton mourut et fut enterré à Sardes, où il attend, dit Polycrate, que Dieu le visite pour le faire ressusciter (645). Il était homme d'une sainte vie, d'une belle intelligence et d'un style très-élégant (646).

Saint Claude Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, apologiste (647).

Claude Apollinaire, évêque d'Hiérapolis en Phrygie, n'est pas moins célèbre par ses vertus et par ses ouvrages. On lui a donné le titre de « très-heureux » peu après sa mort (648), et il a toujours été considéré dans l'Eglise comme un homme digne de louanges (649), comme un évêque dont la mémoire était sainte (650), comme un ornement sacré des prélats (651), et comme un des plus fermes et des plus invincibles appuis de l'Eglise contre l'hérésie (652).

Son apologie pour les chrétiens (653).

Quoique ses ouvrages subsistassent encore du temps d'Eusèbe, et qu'ils fussent entre les mains de plusieurs, cet historien ne nous en a fait connaître qu'une partie, n'en ayant pas lu davantage. Celui dont il parle en premier lieu (654) est l'***Apologie*** pour les chrétiens, que Claude Apollinaire adressa à Marc-Aurèle, et que saint Jérôme qualifie « d'ouvrage insigne (655). » Ce Père n'en a point indiqué la date; mais Eusèbe (656) en parle conjointement avec l'***Apologie*** de Méliton, que nous croyons avoir été présentée au même empereur, vers l'an 175, quelque temps après la victoire miraculeuse de Marc-Aurèle sur les Quades, victoire dont Claude

(642) *Nam Irenæi quidem et Melitonis et reliquorum scripta quis est qui ignorat, in quibus Christum Deum simul et hominem prædicarunt?* (Euseb., *Hist.*, l. V, c. 28.) L'auteur de la Chronique pascale sur l'Olympiade 236, cite aussi un passage de Méliton qui prouve clairement qu'il reconnaissait Jésus-Christ pour Dieu : *Non sumus cultores lapidum, ne minimo quidem sensu præditorum, sed solius Dei, qui ante omnia, et in omnibus, et in Christo ejus vere Deo Verbo ante sæcula*, ὄντως Θεοῦ Λόγου πρὸ αἰῶνος.

(643) Ceillier, *loc. cit.*, p. 79.

(644) *Ibid.*

(645) *Quid Melitonem eunuchum, qui Spiritu sancto afflatus cuncta gessit; qui et Sardibus situs est, adventum Domini de cœlis, in quo resurrecturus est, exspectans?* (Euseb., *Hist.*, l. V, c. 24.)

(646) *Melitonis elegans et declamatorium ingenium laudans Tertullianus in septem libris quos scripsit adversus Ecclesiam pro Montano, cavillatur, dicens eum a plerisque nostrorum prophetam putari.* (Hieronym., *Catalog.*, c. 24.)

(647) Ceillier, *loc. cit.*, p. 83.

(648) Euseb., l. V, c. 19.

(649) Theodoret., *Hæret. Fab.*, l. III, c. 2.

(650) *Chron. Alexand.*, ad Olymp. 240.

(651) Euseb., *Chron.*, ad an. 171.

(652) Euseb., *Hist.*, l. V, c. 16.

(653) Ceillier, *loc. cit.*

(654) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 27.

(655) *Insigne volumen pro fide Christianorum dedit.* (Hieronym., *Catalog.*, c. 26.)

(656) *Hist.*, l. IV, c. 26.

Apollinaire faisait mention dans son écrit (657). On ignore l'effet que produisit une défense si solide. Il paraît toutefois que Marc-Aurèle l'accueillit favorablement, et qu'il arrêta encore en partie la fureur des ennemis du christianisme ; car Claude Apollinaire continua de s'appliquer avec zèle au gouvernement de son Eglise, jusqu'au moment où il plut à Dieu de le retirer de ce monde.

Autres écrits de Claude Apollinaire (658).

Outre l'*Apologie* pour les chrétiens, Apollinaire composa cinq livres contre les païens (659), deux sur la Vérité, deux contre les Juifs (660), et un sur la Piété (661). On cite aussi sous son nom un Discours sur la Pâque, dont il nous reste deux passages qui montrent que l'auteur croyait que Jésus-Christ était mort le quatorzième jour de la lune (662); mais il n'est pas solidement établi que le discours soit d'Apollinaire, ni que les deux passages qu'on allègue émanent de cet évêque. Personne n'en a parlé avant la Chronique Pascale, et on sait que cet ouvrage, qui n'a été composé que dans le VIᵉ ou le VIIᵉ siècle, n'est pas d'une grande autorité.

Ses écrits contre les hérétiques (663).

Socrate (664), et après lui Nicéphore (665), citent Apollinaire et Sérapion, évêque d'Antioche, pour prouver que le Verbe a pris un corps animé. On dit aussi qu'Apollinaire écrivit contre les Encratites, et qu'il montra par ses écrits de quelle secte philosophique chaque hérésie avait tiré ses erreurs ; mais Théodoret (666) et saint Jérôme (667), de qui nous apprenons ces particularités, n'expliquent point si Apollinaire avait traité ces matières dans des ouvrages spéciaux. Les derniers de ses écrits furent ceux qu'il dirigea contre les Montanistes, auxquels il s'opposa comme un rempart invincible à l'époque où ils ne faisaient que de naître (668) : néanmoins il combattit cette hérésie naissante, non par des livres proprement dits, quoique Eusèbe semble dire (669), mais par de simples lettres ; et on ne voit pas que ceux qui se sont servis de ses écrits pour réfuter les Montanistes en aient cité d'autres que ces Epîtres. Nous avons déjà dit (670) que Sérapion, évêque d'Antioche, qui rend témoignage qu'Apollinaire s'éleva contre les Montanistes, s'exprime ainsi : « Pour vous faire voir que cette nouvelle prophétie, comme ils l'appellent, a été rejetée avec exécration par toute l'Eglise, je vous envoie les Lettres du très-heureux Apollinaire, qui était évêque d'Hiérapolis dans l'Asie. » Baluze (671) lui attribue les trois livres contre les Montanistes cités dans Eusèbe (672) sans nom d'auteur ; mais ce critique n'a pas pris garde que l'anonyme d'Eusèbe n'a écrit qu'après la mort de Montan et celle de Maximilla, arrivée en 218, au lieu qu'Apollinaire combattait ces fanatiques dès l'an 171, date à laquelle ils commencèrent à semer leurs erreurs.

Jugement sur ses écrits (673). *Sa mort.*

Théodoret dit de Claude Apollinaire qu'il

(657) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 5.
(658) Ceillier, *loc. cit.*, p. 84.
(659) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 27. Hieronym., *Catalog.*, c. 26.
(660) Ces deux livres sont marqués dans les imprimés d'Eusèbe; mais il n'en est pas fait mention dans plusieurs manuscrits.
(661) Photius, Cod. 14.
(662) « Apollinarius, sanctissimus Hierapoleos Asiæ episcopus, qui apostolicis temporibus proximus fuit, in libro quem de Paschate conscripsit, consentanea, *id est, quod eo tempore quo passus est Dominus non comedit typicum pascha*, docuit hisce verbis : Quidam igitur sunt qui ex ignorantia de hisce excitant contentiones, rem venia dignam passi, aiuntque decima quarta agnum cum discipulis manducasse Dominum, magna vero Azymorum die passum esse, atque ita dicere Matthæum, uti illum intelligunt : unde Legi contraria est eorum interpretatio, iisque adversari videntur Evangelia. Rursum in eodem libro sic ille scripsit : Decima quarta veri Paschatis Domini, sacrificium magnum pro Agno Dei, Filius, παῖς θεοῦ, qui vinctus fortem vinxit, et qui judicatus est Judex vivorum et mortuorum, et qui traditus est in manus peccatorum ut crucifigeretur, qui super cornua unicornis est exaltatus, et qui in sacro latere percussus est, qui ex latere suo duo fudit purgatoria, aquam et sanguinem, verbum et spiritum, et qui Paschatis die sepultus est, lapide monumento imposito. » (*Chron. Alex.*, Præf. p. 6.)
(663) Ceillier, *loc. cit.*, p. 84.
(664) *Apollinaris Hierapolitanus, et Serapion Antiochenæ urbis episcopus, Christum qui homo factus est anima præditum fuisse, velut rem communi omnium consensu receptam, suis in libris asserunt.* (Socrat., l. III, c. 7.)
(665) Niceph., l. x, c. 14.
(666) Theodoret., *Hæret. Fabul.* l. I, c. 21.
(667) Hieronym., *epist.* 83 *ad Magnum : Quid de Melitone... quid de Apollinario... qui origines hæreseon singularum, et ex quibus philosophorum fontibus emanarent, multis voluminibus explicarunt ?*
(668) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 16.
(669) *Ibid.*, c. 19.
(670) *Voy.* ci-dessus, col. 316.
(671) *Collect. Conc.*, t. I, p. 5.
(672) *Hist.*, l. v. c. 16.
(673) Ceillier, *loc. cit.*, p. 85.

joignait à la connaissance des belles-lettres celle des divines Ecritures (674) ; et Photius, qui avait lu ses écrits, les estime pour la forme aussi bien que pour le fond (675). On ignore en quel temps il mourut ; mais il est probable que ce fut avant Marc-Aurèle. Le Martyrologe romain fait mémoire de lui le 8 janvier.

Marc-Aurèle se rend en Grèce.

L'empereur put recevoir les Apologies de Méliton et de Claude Apollinaire à Smyrne, où il entendit avec plaisir l'orateur Aristide, dont on lui avait vanté l'éloquence : il lui accorda la restauration de cette ville, ruinée par un incendie. Il voulut ensuite visiter Athènes, et s'y fit initier aux grands mystères de Cérès.

Saint Denys de Corinthe ; saint Philippe de Gortyne ; saint Pinytus de Cnosse (676).

Alors florissaient en Grèce saint Denys, évêque de Corinthe ; et dans l'île de Crète saint Philippe, évêque de Gortyne, et saint Pinytus, évêque de Cnosse.

Saint Denys, dont nous avons mentionné la Lettre au Pape Soter, qu'il remerciait des aumônes envoyées par le charitable Pontife aux fidèles de Corinthe, ne se bornait pas à veiller au salut des peuples confiés à sa conduite ; il étendait encore ses soins aux autres Eglises, par les Epîtres qu'il leur adressait. Eusèbe donne à ces Lettres le titre d'œcuméniques ou d'universelles (677), parce qu'elles n'étaient pas écrites à des particuliers, mais aux Eglises en corps, et que saint Denys y instruisait également les simples fidèles et les évêques qui l'en avaient prié (678). Nous en connaissons huit, dont il nous reste quelques fragments, au moyen desquels on peut se former une idée de l'état où se trouvait l'Eglise à cette époque.

La première, écrite aux Lacédémoniens, leur exposait la foi orthodoxe, et les exhortait à la paix et à l'union.

La deuxième, adressée aux Athéniens, avait pour but de réveiller en eux la foi et la pratique de l'Evangile, dont ils semblaient s'être fort éloignés depuis que Publius, leur évêque, avait souffert le martyre pour la défense de la religion. Elle rendait aussi témoignage au zèle de Quadrat, successeur de Publius, et le louait notamment d'avoir réuni les fidèles dispersés et ranimé le feu de leur foi qui commençait à s'éteindre. Nous apprenons encore par cette Lettre que saint Denys l'Aréopagite, ayant été converti par la prédication de saint Paul, fut le premier évêque d'Athènes (679).

La troisième, écrite aux fidèles de Nicomédie, combattait avec force les erreurs de Marcion, en lui opposant la règle de la vérité

La quatrième était adressée aux fidèles de Gortyne, dans l'île de Crète, qui avaient pour évêque saint Philippe, célèbre sous Marc-Aurèle et sous Commode, et auteur d'un remarquable ouvrage contre Marcion (680), que nous n'avons plus. Saint Denys donnait de grands éloges à saint Philippe, et louait les fidèles de Gortyne eux-mêmes de leur piété et de leur générosité, en les avertissant toutefois de se prémunir contre la séduction des hérétiques. Sa lettre était également écrite aux autres Eglises de Candie.

La cinquième, envoyée à la prière de Bachylide et d'Elpiste, s'adressait à l'Eglise d'Amastis, dans le Pont. Il y faisait mention de Palmas, évêque d'Amastis, expliquait quelques passages de l'Ecriture, donnait de longues instructions sur le mariage et sur la virginité, et recommandait de recevoir avec douceur ceux qui voulaient faire pénitence, soit qu'ils fussent tombés dans l'hérésie, soit qu'ils eussent commis quelques autres crimes ; ce qu'il disait apparemment à l'occasion de la rigueur excessive des montanistes, qui paraissaient depuis quelques années en Phrygie, et qui, condamnant les secondes noces, fermaient la porte de l'Eglise à la plupart des pécheurs.

La sixième, écrite aux Cnossiens, exhortait Pinytus, leur évêque, à ne point imposer aux fidèles le pesant fardeau de la conti-

(674) *Apollinaris vir laude dignus, et qui, præter divinarum rerum cognitionem, externa quoque disciplina excultus fuit.* (Theodoret., *Hær. Fabul.* l. III, c. 2.)

(675) *Vir sane præstans, et phrasi usus non pœnitenda.* (Photius. *Cod.* 14.)

(676) Ceillier, *loc. cit.*, p. 80.

(677) In catholicis illis, quas ad diversas Ecclesias scripsit, Epistolis. (Euseb., *Hist.* l. IV, c. 23.)

(678) *Non solum suæ civitatis et provinciæ populos, sed et aliarum provinciarum et urbium episcopos erudivit.* (Hieronym. *Catalog.*, c. 17.)

(679) *Refert. præterea Dionysium Areopagitam primum omnium Ecclesiæ Atheniensis sacerdotium suscepisse.* (Euseb. *Hist.*, l. IV, c. 23.)

(680) *Præclarum adversus Marcionem edidit librum*, (Hieronym., *Catalog.*, c. 30.)

nence, comme si elle eût été nécessaire au salut, voulant qu'il prît en considération l'infirmité du commun des hommes. Saint Denys craignait sans doute que, par un excès de zèle, l'évêque de Cnosse n'approchât de l'erreur des encratites, qui défendaient le mariage. Pinytus, l'un des plus grands hommes du IIe siècle et des plus saints évêques qui aient fleuri sous Marc-Aurèle et Commode, fit une réponse dans laquelle, après avoir témoigné beaucoup d'estime pour saint Denys et sa Lettre, il l'exhortait, de son côté, à donner une nourriture plus forte à ses peuples, et à leur écrire des Epîtres qui renfermassent des instructions plus parfaites, de peur que, si on les entretenait toujours avec le lait, ils ne vieillissent dans la faiblesse et la langueur des enfants. Cette Lettre a engagé Eusèbe et saint Jérôme à placer saint Pinytus au nombre des écrivains ecclésiastiques. Le premier en fait l'éloge en ces termes : « On y voit, comme dans un tableau, la pureté de sa foi, le soin qu'il avait de l'avancement de son peuple, sa grande éloquence et sa rare capacité dans la science des choses saintes. » C'est tout ce que nous savons de saint Pinytus.

La septième, qui est celle que saint Denys adressa à l'Eglise romaine et au Pape Soter, mentionne que saint Pierre et saint Paul, après avoir semé ensemble à Corinthe la doctrine de l'Evangile, passèrent tous deux en même temps en Italie, et y confirmèrent la même doctrine par leur mort (681). Saint Denys s'y plaignait aussi que les ministres du démon, c'est-à-dire les hérétiques, avaient corrompu ses Lettres et les avaient remplies de leur venin, en y ôtant et y ajoutant ce qu'il leur plaisait (682).

Outre ces sept Lettres catholiques, saint Denys en écrivit une particulière à une sœur très-sainte (683), nommée Chrysophore, lui donnant divers avis fort utiles et convenables à son état.

Saint Jérôme dit encore de lui qu'il avait fait voir dans ses écrits de quels philosophes chaque hérésie avait tiré son origine (684) ; mais ces écrits nous sont entièrement inconnus. Au reste, le soin que prenaient les hérétiques d'altérer les Lettres de saint Denys pour autoriser leurs erreurs, montre assez l'estime qu'on en faisait dans l'Eglise.

L'illustre évêque de Corinthe joignait à beaucoup d'esprit une rare éloquence et un grand zèle pour le salut des âmes (685).

Il est honoré le 29 novembre par les Grecs, qui lui donnent le titre de martyr, parce qu'il souffrit beaucoup pour la foi. Il paraît cependant qu'il mourut en paix. Les Latins l'honorent le 8 avril, mais seulement comme confesseur. Le corps d'un saint Denys ayant été porté de la Grèce à Rome, le Pape Innocent III l'envoya aux Bénédictins de Saint-Denys en France ; ces religieux, qui se croyaient déjà en possession du corps de saint Denys l'Aréopagite, prirent celui-ci pour le corps de saint Denys de Corinthe, et depuis ils en firent toujours la fête (686).

Marc-Aurèle retourne à Rome. — Commode déclaré Auguste.

[176] Au retour de Marc-Aurèle à Rome, les honneurs d'un nouveau triomphe lui furent décernés par le sénat. Son fils Commode, déclaré Auguste le 27 novembre 176, s'y vit associé ; il triompha avec son père des Marcomans, des Quades, des Suèves, des Sarmates, des Germains, et on lui donna le nom de *Germanicus* et de *Sarmaticus*.

Athénagore, apologiste du christianisme (687).

[177] Commode avait été décoré du titre d'Auguste, quand, vers l'an 177, les deux Augustes Marc-Aurèle et Luce-Aurèle-Commode, son fils, reçurent une nouvelle Apologie pour le christianisme.

Athénagore, né à Athènes, était devenu de philosophe païen un zélé défenseur de la

(681) *Porro ambos uno eodemque tempore martyrium subisse Dionysius Corinthiorum episcopus ad Romanos scribens testatur his verbis : Ita et vos, inquit, tanta admonitione vestra sementem quæ Petri ac Pauli satione succreverat, Romanos scilicet et Corinthios simul commiscuistis. Ambo enim illi, in urbem nostram Corinthium ingressi, sparso evangelicæ doctrinæ semine, nos instituerunt, et, in Italiam simul profecti, cum vos similiter instituissent, eodem tempore martyrium pertulerunt.* (Euseb., *Hist.* l. II, c. 25.)

(682) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 23.

(683) *Ibid.*

(684) *Quid loquar de Melitone Sardensi... Dionysioque Corinthiorum episcopo... qui origines hæreseum singularum, et ex quibus pholosophorum fontibus emanarent, multis voluminibus explicarunt* (Hieronym., epist. 83, *ad Magnum.*)

(685) *Dionysius, Corinthiorum episcopus, tantæ eloquentiæ et industriæ fuit ut, non solum suæ civitatis et provinciæ populos, sed et aliarum urbium et provinciarum episcopos Epistolis erudiret.* (Hieronym., *Catalog.*, c. 27.)

(686) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Denys, évêque de Corinthe*, 8 avril.

(687) Ceillier, *loc. cit.*, p 112.

religion chrétienne (688). Un auteur du ve siècle veut qu'il ait été le premier maître de la célèbre école d'Alexandrie, et qu'il ait eu Clément pour disciple (689); mais les savants ne paraissent pas ajouter grande foi à ces particularités. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons d'Athénagore des ouvrages considérables : le premier est une apologie sous le titre de *Légation pour les chrétiens ;* le second est un traité touchant la résurrection des morts.

Légation pour les chrétiens (690).

Eusèbe et saint Jérôme ne parlent point de la *Légation pour les chrétiens ;* mais saint Méthode, évêque d'Olympe et martyr dans la persécution de Dioclétien, en cite, sous le nom d'Athénagore, un passage que nous lisons encore (691). Elle lui est d'ailleurs attribuée dans tous les manuscrits grecs que l'on a pu recouvrer, et elle présente tant de caractères d'une pièce originale, que personne aujourd'hui n'en conteste la vérité.

Nous ne saurions partager le sentiment de ceux qui pensent que le dernier des deux Augustes auxquels cette Apologie s'adresse (692) est Lucius Vérus, frère de Marc-Aurèle par adoption, puisqu'il résulte de plusieurs passages de cet écrit qu'Athénagore y parle, non à deux frères, mais au père et au fils, dont l'un possédait l'empire, et à qui l'autre devait succéder. D'ailleurs, le titre de Sarmatique qu'Athénagore donne aux deux empereurs ne convient point à Lucius Vérus, mort en 169, cinq ans avant que Marc-Aurèle prît ce titre ; car on ne voit pas qu'il l'ait adopté avant sa grande victoire sur les Quades en 174. Enfin la paix profonde dont jouissait l'empire lorsqu'Athénagore présenta son Apologie (693) prouve qu'il ne l'écrivit que vers 176 ou 177 ; et ce ne fut qu'en 176, le 27 novembre, que Commode reçut le titre d'empereur (694). Bayle (695) prétend que cette Apologie ne fut jamais présentée au nom des chrétiens, mais que ce fut un écrit composé par Athénagore en particulier, et qu'il laissa se répandre, comme ces prétendues Apologies que les protestants faisaient courir après la révocation de l'édit de Nantes ; mais cette opinion n'a aucun fondement.

Analyse de la Légation pour les chrétiens (696).

Dès le commencement de l'Apologie, Athénagore se plaint de ce que les chrétiens sont les seuls qui n'aient point la liberté de vivre suivant leurs lois et leur religion, tandis qu'il est permis à tous les autres peuples de suivre celles qu'ils ont reçues de leurs pères, quelque ridicules et quelque déraisonnables qu'elles soient. « Toutes les nations offrent les sacrifices et célèbrent les mystères qui leur plaisent. Les Egyptiens regardent comme des dieux les chats, les crocodiles, les serpents, les aspics et les chiens. Vous et vos lois vous dites à tous qu'on est impie et criminel de ne reconnaître aucun dieu, et qu'il est nécessaire que chacun adore celui qu'il voudra ; que la crainte de la Divinité détourne du mal. Pourquoi notre nom (qu'il ne vous blesse pas, ainsi qu'il irrite la multitude indignée de l'entendre seulement prononcer) ; pourquoi, dis-je, notre nom est-il en horreur ? Ce n'est pas le nom, c'est le crime seul qui est digne de haine et de supplice. Tous admirent votre douceur, votre mansuétude, votre clémence et votre humanité, qui permettent à chacun de vivre selon ses lois ; vous traitez toutes les cités avec les égards et la distinction qu'elles méritent ; et le monde entier, grâce à votre sagesse, jouit d'une paix profonde. Pour nous autres qu'on ap-

(688) Le titre de ses ouvrages porte qu'il était Athénien et philosophe.

(689) Scholæ Alexandrinæ primus Athenagoras præfuit, qui Hadriani floruit temporibus atque Antonini, quibus etiam Legatoriam Orationem pro Christianis inscripsit. Religionem Christianam in ipso quoque pallio professus et scholæ academiæ præfectus. Hic, cum ante Celsum in animo haberet Christianos scriptis oppugnare, lustratis ex mente Scripturis, ut susceptam oppugnationem institueret accuratius, ita captus a Spiritu sancto est, ut, ad exemplum magni Pauli, ex persecutore doctor effectus sit illius fidei quam fuisset persecutus. Hujus discipulus Clemens Stromatæus, Clementisque Pantænus. (Philippus Sidensis, apud Dodevellum ad calcem *Dissert. in Irenæum.*)

(690) Ceillier, *loc. cit.*

(691) L'endroit où saint Méthode cite Athénagore est rapporté par saint Epiphane et par Photius.

(692) *Imperatoribus M. Aurelio Antonino, et Lucio Aurelio Commodo, Armeniacis, Sarmaticis, et, quod maximum est, Philosophis.* (*Legat.*)

(693) *Universus hic terrarum orbis vestræ prudentiæ beneficio altissima pace perfruitur.* (*Legat.*)

(694) Cum patre imperator est appellatus quinto kalendas Decembris die, Pollione et Apro consulibus, et triumphavit cum patre. (Lamprid., *Vita Commodi.*)

(695) Dans son *Dictionnaire.*

(696) Ceillier, *loc. cit.*, p. 113. Genoude. *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. II, p. 303 ; Athénagore, *Apologie des chrétiens.*

pelle chrétiens, nous sommes les seuls exclus de votre bienveillance. Que dis-je? vous souffrez que des hommes innocents, pénétrés, comme nous le prouverons, des sentiments les plus religieux et pour Dieu et pour les empereurs, soient opprimés, dépouillés, persécutés, et uniquement à cause de leur nom! Nous avons donc osé exposer notre cause au grand jour. » Afin de détruire les prétextes dont les païens s'autorisaient pour persécuter les chrétiens, il entre dans le détail des crimes dont on les accusait : « On nous accuse de trois crimes : d'être des athées, de nous nourrir de chair humaine comme Thyeste, d'être incestueux comme OEdipe. Si ces crimes sont prouvés, n'épargnez ni l'âge ni le sexe ; punissez-nous par tous les genres de supplices ; exterminez-nous sans pitié, nous, nos femmes et nos enfants, si quelqu'un de nous vit à la manière des brutes... Mais, si on ne trouve là que des accusations et des calomnies dénuées de tout fondement, suite naturelle de l'acharnement du vice contre la vertu, puisque, par un décret divin, la guerre est allumée entre les êtres d'une nature contraire ; si vous-mêmes vous êtes les témoins de notre innocence, vous qui défendez de nous accuser à cause de notre nom, il est de votre devoir de vous assurer de nos mœurs, de notre doctrine, de notre obéissance, de nos sentiments pour vous, votre famille et votre empire, et de tenir la balance égale entre nos accusateurs et nous : nul doute que la victoire ne reste à ceux qui sont toujours prêts à donner leur vie pour soutenir la vérité. »

Les chrétiens justifiés du reproche d'athéisme (697).

Pour réfuter l'accusation d'athéisme, il dit d'abord que les chrétiens ne pensent point comme Diagoras qui ne reconnaissait aucun Dieu, et qui, sans se préoccuper beaucoup de la divinité d'Hercule, ne faisait nulle difficulté d'allumer le feu et de préparer son repas aux dépens d'une statue en bois de ce dieu prétendu qu'il avait dans sa maison : mais les chrétiens adorent un Dieu, Créateur de tout, qui est sans commencement, et qui a tout fait par son Verbe. Athénagore montre que, non-seulement les poëtes, comme Euripide, Sophocle, Philolaüs et plusieurs autres, mais encore les philosophes, comme Platon, Aristote et les stoïciens, n'ont reconnu qu'un Esprit souverain, qui a fait tous les corps, ou du moins qui les gouverne; et qu'ils ont enseigné sur ce point à peu près la même doctrine que les chrétiens. « Puis donc que tous les philosophes se sont vus forcés, comme malgré eux, de reconnaître un seul Dieu, quand ils ont remonté au premier Principe des choses ; puisque nous-mêmes nous reconnaissons pour Dieu unique l'Auteur de cet univers ; pourquoi leur permettre de dire et d'écrire impunément sur la Divinité tout ce qui leur plaît, tandis que la loi nous en fait un crime à nous, qui pouvons établir, sur des témoignages certains et des preuves évidentes, la vérité de notre croyance sur l'unité de Dieu? Car les poëtes et les philosophes ont effleuré cette importante question, comme tant d'autres, en nous livrant leurs conjectures, d'après quelques lumières reçues d'en haut, il est vrai; mais, du reste, sans autres guides qu'eux-mêmes, dans leurs efforts impuissants pour arriver à la vérité. Car ce n'est pas de Dieu, mais d'eux-mêmes, qu'ils se sont flattés d'apprendre ce qu'il faut penser de la Divinité; et voilà pourquoi ils se sont partagés en tant d'opinions différentes sur Dieu, sur la matière, sur les formes, sur le monde. Quant à nous, nous avons pour garants de notre croyance et de notre foi les prophètes, qui nous ont enseigné ce qu'il faut croire sur Dieu et sur ses divins attributs, après l'avoir appris eux-mêmes de l'Esprit-Saint. Vous qui l'emportez sur les autres par votre sagesse et votre piété envers le vrai Dieu, vous conviendrez avec nous que ce serait outrager la raison que de refuser de croire à l'Esprit de Dieu, parlant par les prophètes, qui n'étaient que des instruments dociles, pour ajouter foi à des opinions humaines. »

Ensuite il établit, par la raison et par l'autorité des prophètes, qu'il ne peut y avoir qu'un Dieu, « incréé, éternel, invisible et impassible ; immense, que rien ne peut contenir, et qui ne peut être saisi et compris que par l'esprit et la raison ; environné de lumière et de beauté, Esprit tout-puissant, inénarrable, qui a tout créé, tout ordonné, et qui conserve tout par son Verbe; car nous reconnaissons aussi le Fils de Dieu.

(697) *Ibid.*

Et qu'on ne trouve point ridicule que nous donnions à Dieu un Fils. Car ce que nous croyons de Dieu le Père ou de son Fils ne ressemble point aux inventions fabuleuses de ces poëtes qui ne font pas leurs dieux meilleurs que les hommes. Mais le Fils de Dieu est le Verbe, la Pensée et la Vertu du Père; car tout a été fait par lui et avec lui, puisque le Père et le Fils ne sont qu'un. Or, comme le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père, par l'unité et la vertu de l'Esprit, il s'ensuit que le Fils de Dieu est la Pensée et le Verbe du Père. S'il vous plaît de rechercher, avec la haute intelligence qui vous distingue, ce que c'est que le Fils, je dirai en peu de mots qu'il est la première Production du Père, non point qu'il ait été fait comme les créatures (car de toute éternité Dieu avait en lui-même son Verbe, puisque sa Raison est de toute éternité); mais il est sorti du Père pour être la Forme et le Principe de toutes les choses matérielles, qui étaient confuses et mêlées, les plus subtiles avec les plus grossières, dans un affreux chaos. C'est l'Esprit-Saint qui nous l'apprend. « Le Seigneur, » dit-il, « m'a « possédé au commencement de ses voies; « avant ses œuvres j'étais. » Et cet Esprit-Saint lui-même, qui agit dans les prophètes, nous disons qu'il vient de Dieu et qu'il retourne à Dieu, comme le rayon du soleil retourne au soleil. Qui ne s'étonnera qu'on traite d'athées les chrétiens qui disent qu'il y a un Dieu Père, un Dieu Fils, un Saint-Esprit, unis en puissance et distingués en ordre? Ce n'est point là que se borne notre théologie; car nous reconnaissons aussi une multitude d'anges et de ministres que Dieu, Auteur et Créateur de toutes choses, a établis et distribués pour être présents partout, et prendre soin des éléments, des cieux et de l'univers. »

« Pour vous montrer combien nous sommes loin d'être athées, nous pourrions invoquer nos préceptes de morale; préceptes qui ne viennent point de l'homme, mais qui ont été donnés et révélés par Dieu même. Quels sont donc ces préceptes dont on nourrit notre enfance? Les voici : « Et moi, je vous dis : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux « qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous « persécutent et vous calomnient, afin que « vous soyez des enfants de votre Père qui « est dans les cieux, qui fait lever son soleil « sur les bons et sur les méchants, et pleu- « voir sur les justes et sur les injustes. » En plaidant notre cause devant des princes philosophes, qu'il me soit permis d'élever la voix et de m'écrier librement : Parmi tous ces grands savants si habiles à détruire les sophismes, à éclaircir les équivoques; parmi ces grammairiens qui donnent l'étymologie des mots, qui enseignent les homonymes et les synonymes, les catégories et les axiomes, ce que c'est que le sujet, ce que c'est que l'attribut, et qui, avec tout cet étalage de science, promettent le bonheur à ceux qui les écoutent, en trouvez-vous beaucoup qui mènent une vie si pure, si vertueuse, que, loin de haïr leurs ennemis, de maudire ceux qui les ont maudits les premiers, ce qui serait déjà faire preuve d'une grande modération, ils les aiment, ils les bénissent, et prient pour ceux qui leur dressent des embûches? Au contraire, ne sont-ils pas occupés jour et nuit à chercher dans leur art le secret de leur nuire, à leur tendre des piéges et à tramer leur perte? Ils montrent par là que c'est l'art de bien dire qu'ils professent, et non l'art de bien faire. Mais regardez les chrétiens : vous trouverez chez eux des ignorants, des artisans, de vieilles femmes, qui ne peuvent, il est vrai, démontrer par le raisonnement la vérité de leur doctrine, mais qui vous en persuaderont l'excellence par la sainteté de leur vie, car ils ne se répandent point en belles paroles, mais ils font briller leurs œuvres : ils ne frappent point celui qui frappe, ils n'intentent point de procès à celui qui les dépouille, ils donnent à ceux qui demandent, ils chérissent le prochain comme eux-mêmes. Eh quoi! pensez-vous donc que nous aurions tant à cœur l'innocence et la pureté, si nous n'étions persuadés qu'un Dieu est témoin de toutes nos actions? Non, sans doute. Mais, parce que nous sommes convaincus que nous rendrons compte de toutes nos œuvres au Dieu qui nous a créés, nous et le monde, nous avons choisi un genre de vie méprisé de la multitude, mais plein d'humanité et de modération. Nous ne craignons rien sur la terre, pas même la mort, persuadés que nous sommes que rien ne peut être comparé aux biens que nous recevrons dans le ciel des mains du souverain Juge, en récompense d'une vie toute de sagesse, de vertu, et employée à faire le bien. Platon

prétend que Minos et Rhadamante jugeront et puniront les méchants; et nous, nous disons : Ce Minos et ce Rhadamante, et même leurs pères, s'ils existent, personne, en un mot, n'échappera au jugement de Dieu. Quoi! on regardera comme vertueux des hommes dont la maxime ordinaire est celle-ci : « Mangeons et buvons, car nous mour« rons demain ; » des hommes qui ne voient rien au delà du tombeau, qui croient que la mort est un sommeil profond, un oubli éternel de tout (car le sommeil et la mort sont jumeaux, a dit un poëte)! Et nous qui méprisons cette vie passagère et qui ne tendons à la félicité éternelle que par la foi en un seul Dieu, en son Verbe; sachant quelle est l'union du Fils avec Dieu, quelle est la communication du Père avec le Fils, ce que c'est que le Saint-Esprit, quelle est l'intime union des trois personnes, c'est-à-dire de l'Esprit, du Fils et du Père, et leur distinction dans leur unité; nous qui savons que la vie que nous attendons est au-dessus de toute expression, que nous ne pouvons y arriver qu'en nous conservant purs et irréprochables, et qui ne nous bornons pas seulement à aimer nos amis : car, dit le Sauveur, « si vous aimez ceux qui vous ai« ment et si vous prêtez à ceux qui vous « prêtent, quelle récompense aurez-vous? » nous qui épurons tous les jours notre vertu, et qui vivons de manière à n'avoir rien à redouter du souverain Juge, on nous regarde comme des impies! »

« Comme la plupart de ceux qui nous accusent d'athéisme n'ont pas la plus légère connaissance de Dieu, et qu'ils ignorent entièrement toutes les choses naturelles et divines, mesurant la piété sur le nombre des victimes, et nous faisant un crime de ne pas reconnaître les dieux qu'adorent vos cités, examinez ici, grands princes, je vous prie, deux choses importantes : d'abord, pourquoi nous n'immolons pas de victimes. L'Ouvrier et le Père de toutes choses n'a besoin ni de sang ni de fumée, ni de fleurs, ni de parfums. N'est-il pas lui-même l'odeur la plus suave? Lui manque-t-il quelque chose au dedans ou au dehors? Le reconnaître pour Celui qui a arrondi les cieux au-dessus de nos têtes, affermi la terre comme centre du monde, rassemblé les eaux dans les mers, séparé la lumière des ténèbres; qui a parsemé d'astres divers la voûte céleste, et fait sortir de la terre toutes les espèces de plantes; qui a créé les animaux et formé l'homme à son image, n'est-ce pas lui offrir le sacrifice le plus agréable à ses yeux? Lors donc que nous reconnaissons Dieu comme le Créateur souverain qui gouverne et conserve toutes choses par sa puissance et sa sagesse; lorsque nous élevons vers lui des mains pures, qu'aurait-il besoin d'hécatombes? « Ce ne sont, » dit un poëte, « ni les victimes ni de touchantes prières ; « ce ne sont ni les libations, ni la fumée des « sacrifices qui peuvent apaiser les dieux, « si l'on a transgressé la loi, si l'on a péché. » Pourquoi présenter à Dieu des holocaustes dont il n'a pas besoin? Il demande une victime non sanglante, il demande un culte éclairé et raisonnable. Quant aux reproches que nous font nos ennemis de ne point fréquenter leurs temples et de ne point adorer leurs dieux, il est entièrement dénué de raison, puisque ceux mêmes qui nous l'adressent ne s'accordent point entre eux sur leurs divinités.... Si donc nous sommes impies parce que nous n'adorons pas vos dieux, toutes les cités, toutes les nations sont impies, car il n'en est aucune qui adore les mêmes divinités. Mais, quand tous les peuples adoreraient les mêmes dieux, quoi donc? Parce que la plupart confondent Dieu avec la matière, ne savent point distinguer l'intervalle qui les sépare, adressent des prières à de vains simulacres; nous qui savons discerner ce qui est incréé et ce qui est créé, ce qui est et ce qui n'est point, ce qui se conçoit par l'esprit ou ce qui se conçoit par les sens, et donner à chaque chose le nom qui lui convient, irons-nous aussi adorer d'absurdes simulacres? Certes, nous en convenons, si Dieu et la matière ne sont qu'une seule et même chose désignée sous deux noms différents, il est évident que nous sommes des impies de ne point adorer la pierre, le bois, l'or et l'argent : mais, si au contraire, il se trouve entre l'un et l'autre une aussi prodigieuse différence que celle qui existe entre l'ouvrier et la matière placée sous sa main, pourquoi nous faire un crime de le reconnaître? Or qui ne voit que la matière est, à l'égard de Dieu, ce que l'argile est à l'égard du potier? L'argile est la matière, le potier est l'ouvrier. L'argile par elle-même ne peut se convertir en vases sans le secours de l'art, de même que la

matière capable de recevoir toutes les formes n'aurait reçu, sans Dieu, ni forme, ni figure ni ornement. Si donc nous ne mettons point le vase de terre au-dessus du potier, ni les vases d'or au-dessus de celui qui les a faits; mais si nous louons l'ouvrier quand il a su donner quelque élégance à ces vases, et si tout le mérite de l'œuvre revient à l'ouvrier, ne devons-nous pas aussi, quand il s'agit de la matière et de Dieu, attribuer l'honneur et la gloire des merveilles du monde, non plus à l'ouvrier, mais bien à Dieu qui créa la matière elle-même? On aurait raison de dire que nous ne connaissons pas le vrai Dieu, si nous faisions autant de dieux qu'il y a de formes différentes dans la matière; car alors nous confondrions l'Etre suprême, incorruptible et éternel, avec la matière périssable et sujette à la corruption. Ce monde, sans doute, est admirable, soit par sa grandeur puisqu'il embrasse tout, soit par la disposition des astres qui sont dans le zodiaque et de ceux qui roulent autour du pôle, soit enfin par sa forme sphérique : ce n'est point lui cependant, c'est son Auteur qu'il faut adorer.... Si donc, en admirant la beauté du ciel et des éléments, je ne les adore point comme des dieux, puisque je sais qu'ils sont soumis à la loi de la dissolution, comment adorerai-je de vaines idoles, que je sais être l'œuvre de l'homme? ... Les noms de vos dieux sont tout récents encore, et leurs statues ne datent pour ainsi dire que d'hier ou de trois jours; et vous le savez bien, vous qui connaissez les auteurs anciens autant et mieux que tous les savants... C'est Orphée, Homère et Hésiode qui ont donné à ces êtres qu'on appelle dieux leurs noms et leurs généalogies. Quant aux statues, elles furent entièrement inconnues, tant que la plastique, la peinture, la sculpture furent ignorées... Il n'est aucun de ces simulacres qui n'ait été fait de main d'homme. S'ils sont des dieux, pourquoi n'étaient-ils pas dès le commencement? Pourquoi sont-ils postérieurs à leurs auteurs? Pourquoi avaient-ils besoin des hommes et du secours de l'art pour exister? Ils sont pierre et argile, matière habilement travaillée, et voilà tout.»

« Vous me demanderez sans doute, grands princes, car votre intelligence surpasse celle de tous les autres hommes, pourquoi ces simulacres, s'ils ne sont pas dieux, opèrent-ils certains prodiges? car il n'est pas possible que des statues sans mouvement et sans vie puissent rien faire par elles-mêmes, et sans un moteur quelconque. Oui, il est vrai que certaines personnes racontent que, dans tel endroit, dans telle ville, chez telle nation, ces dieux ont opéré je ne sais quels prodiges; cependant, comme les uns ont reçu des secours et que d'autres s'en sont mal trouvés, les appellerons-nous dieux, quand ici ils exaucent, et que là ils maltraitent leurs suppliants? Mais nous avons examiné avec soin d'où vient cette vertu qu'on accorde à ces images, et quels sont les êtres qui agissent en elles, en se couvrant de leurs noms. Avant de vous faire connaître ces derniers, et de vous prouver qu'ils sont loin d'être des dieux, il est nécessaire de vous citer quelques autorités tirées de la philosophie elle-même. Thalès, le premier, comme le rapportent ceux qui ont le mieux approfondi sa doctrine, reconnaît un Dieu, des démons et des héros, et il pense que Dieu est l'âme du monde, que les démons sont des êtres purement spirituels, et les héros les âmes de chaque homme : ces héros sont bons ou mauvais, selon les qualités de leurs âmes... Mais qu'est-il besoin, puisque vous savez tout ce qu'il est possible de savoir, de vous citer les sentiments des poëtes et les autres opinions? Ne puis-je pas dire en deux mots : Si les philosophes et les poëtes ne reconnaissaient point un seul Dieu, ils n'aviliraient pas les autres dieux jusqu'à dire qu'ils sont ou des démons, ou la matière, ou des hommes, et vous auriez un motif de nous persécuter. Nous mettons une grande différence entre Dieu et la matière, entre la nature de l'un et la nature de l'autre; car nous disons que Dieu, son Fils et le Saint-Esprit ne sont, à raison de la vertu qui les unit, qu'un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, parce que le Fils est la Pensée, le Verbe et la Sagesse du Père, et que le Saint-Esprit n'est qu'un écoulement de l'un et de l'autre, comme la lumière vient du feu. De même, nous savons qu'il existe d'autres puissances qui exercent leur empire autour de la matière et à l'aide de la matière, et qu'une de ces puissances est ennemie de Dieu. Ce n'est pas qu'elle soit contraire à Dieu, comme la discorde l'est à l'union, selon Empédocle, ou la nuit au jour, ainsi que nous le voyons de nos yeux (car tout ce qui s'opposerait directement à Dieu serait à l'instant réduit au néant par la vertu

et la toute-puissance de Dieu même).; mais cette force dont nous parlons s'oppose au bien qui est de l'essence de Dieu, et qui ne fait qu'un avec lui, comme la couleur existe nécessairement avec le corps (non qu'elle soit une partie de lui-même, mais parce qu'elle en est une propriété essentielle et inhérente, comme le rouge est inhérent au feu et l'azur à l'air). C'est en ce sens qu'il est contraire au bien, cet esprit répandu autour de la matière et sorti des mains de Dieu, comme les autres anges, pour veiller sur la matière et ses différentes espèces. C'est à cette fin que Dieu avait créé les anges dans le gouvernement du monde : sa Providence embrassait tout l'ensemble, et les anges s'occupaient de chacune des parties qui leur était assignée. Les hommes jouissent du libre arbitre pour embrasser le vice ou la vertu (car vous ne récompenseriez pas les bons, vous ne puniriez pas les méchants, si le vice et la vertu n'étaient pas en leur pouvoir; et, parmi les hommes que vous employez, les uns sont probes et les autres infidèles). Il en fut de même des anges : les uns usèrent bien de leur liberté, ils ne s'écartèrent point des devoirs qui leur avaient été prescrits, et pour lesquels ils avaient été créés ; d'autres, au contraire, abusèrent de cette même liberté qui tenait à leur nature, et de l'emploi qui leur avait été confié. Tels furent Satan, préposé à tout le monde matériel, et ceux des anges qui devaient l'aider dans cet emploi..... Voulez-vous donc connaître ceux qui entraînent les hommes aux pieds des idoles? Ce sont les démons...... Dès lors que faut-il penser des effets attribués aux statues? L'âme, transportée hors d'elle-même par je ne sais quels mouvements fantastiques, se crée des images qui viennent en partie des objets sensibles, et en partie d'elle-même. Elle est surtout la dupe de ces folles imaginations, lorsqu'elle s'unit et s'identifie, pour ainsi dire, avec le prince de la matière ; elle oublie les choses célestes et leur Auteur, pour s'arrêter aux choses d'en bas, et devient chair et sang, au lieu de rester ce qu'elle est, un pur esprit. Ces mouvements fantastiques et désordonnés, une fois imprimés à l'âme, enfantent des visions qui ressemblent à toutes ces folies qu'on nous débite sur les statues; et, lorsqu'une âme tendre et flexible, sans expérience, privée de l'aliment d'une doctrine forte, et dès lors inhabile à contempler la vérité, le Dieu Père et Créateur de toutes choses, est une fois imbue de fausses opinions, que fait le démon qui règne sur le monde matériel, qui aime l'odeur et le sang des victimes, et séduit les hommes à la faveur de ces mouvements dont l'impression égare l'esprit du vulgaire? Il la subjugue au point de lui faire croire que ces visions viennent des statues et des simulacres; et, si l'âme par elle-même, puisqu'elle est immortelle, fait des actes raisonnables, soit en prédisant l'avenir, soit en opérant quelques guérisons, le démon revendique cette gloire.»

Invraisemblance des autres reproches.

« J'ai prouvé autant qu'il était en moi, mais non aussi bien que le demandait la dignité du sujet, que nous sommes loin d'être athées, puisque nous croyons en un seul Dieu, Créateur de toutes choses, et en son Verbe. Nos détracteurs nous reprochent encore des repas et des voluptés infâmes, soit pour légitimer leur haine à leurs propres yeux, soit dans l'espérance de nous épouvanter et de nous faire abandonner notre foi, soit enfin pour attirer sur nous les rigueurs des princes, et les rendre inexorables, à raison de la gravité des crimes... Je sens que nous sommes déjà justifiés par tout ce que j'ai dit : car vous ne doutez pas, grands princes, vous qui surpassez tous les autres en intelligence, que des hommes qui se proposent Dieu même pour modèle, des hommes qui ont à cœur de se conserver purs et irréprochables à ses yeux; vous ne doutez pas qu'ils ne s'interdisent jusqu'à la pensée du mal, bien loin de se souiller des crimes énormes dont on les accuse. Si nous ne connaissions pas d'autre vie que celle-ci, on pourrait nous soupçonner d'être esclaves de la chair et du sang, et de nous abandonner à l'avarice et à la volupté : mais, quand nous sommes persuadés que, nuit et jour, Dieu est présent à toutes nos actions, qu'il connaît nos pensées et nos paroles, et qu'il voit même ce qu'il y a de plus caché dans nos cœurs, qu'il est tout lumière; quand nous sommes persuadés qu'après cette vie mortelle nous aurons une vie meilleure, une vie toute céleste (puisque nos âmes seront en Dieu et avec Dieu dans le ciel, qu'elles ne seront plus sujettes au changement ni à la souffrance, ni dominées par la chair, bien

qu'elles doivent être réunies à leur corps, et qu'elles auront tous les avantages des esprits célestes); ou bien que, si nous nous laissons entraîner par l'exemple des méchants, cette autre vie sera plus malheureuse que cette vie présente, puisque nous serons précipités dans des flammes éternelles (car Dieu ne nous a pas créés comme les animaux et les bêtes de somme pour paraître un instant et disparaître sans retour); est-il vraisemblable qu'avec de semblables croyances nous préférions faire le mal et tomber entre les mains redoutables du souverain Juge? »

Les chrétiens justifiés du crime d'inceste.

« Il ne faut pas s'étonner si nos ennemis nous imputent les crimes qu'ils attribuent à leurs dieux, dont ils célèbrent les passions sous le nom de mystères. Mais, du moins, puisqu'ils réprouvent si fort en nous les unions incestueuses formées dans l'ombre et au hasard, ils auraient dû montrer d'abord leur aversion pour Jupiter, qui eut des enfants de Rhéa sa mère et de sa fille Proserpine, et qui épousa sa propre sœur; ou condamner Orphée, l'inventeur de ces turpitudes, cet Orphée qui nous a représenté Jupiter plus infâme que Thyeste lui-même. Car ce dernier, en souillant sa propre fille, ne fit qu'obéir à un oracle qui lui assurait que c'était le seul moyen de se venger et de conserver son royaume. Pour nous, nous sommes si éloignés de semblables crimes, qu'il ne nous est pas même permis de regarder une femme avec un mauvais désir : « Celui qui regarde une femme avec la pen« sée du mal, » dit notre Maître, « a déjà « commis l'adultère dans son cœur. » Comment seraient-ils des impudiques ceux qui ne se servent de leurs yeux que pour éclairer le corps, selon l'intention du Créateur; ceux, dis-je, qui se croient comptables devant Dieu non-seulement de leurs actions mais encore de leurs pensées, et pour qui un regard trop complaisant est un adultère, parce que les yeux ont été faits pour un autre usage?... Selon la différence de l'âge, nous regardons les uns comme nos enfants, les autres comme nos frères et nos sœurs, et nous honorons les vieillards comme nos pères et nos mères : aussi avons-nous grand soin de conserver l'innocence de ceux que nous regardons comme nos parents, et à qui nous donnons ces doux noms de famille.... Mettant toute notre espérance dans la vie éternelle, nous méprisons toutes les choses de ce monde, et jusqu'aux plaisirs de l'esprit. Nous n'épousons des femmes selon vos lois que dans la vue d'avoir des enfants; de même que le laboureur, après avoir confié la semence à la terre, attend la moisson sans en répandre une nouvelle : ainsi la procréation des enfants est la mesure de nos plaisirs. Vous trouverez même parmi nous un grand nombre d'hommes et de femmes qui vieillissent dans le célibat, pour rester plus étroitement unis à Dieu. Si donc nous pensons que la virginité et l'état du célibat nous rapprochent davantage de Dieu, et que la volupté et la pensée même du mal nous en éloignent, ne devons-nous pas détester des actions dont l'idée seule nous fait horreur? Car la vie des chrétiens ne se renferme pas dans de simples méditations de la parole divine, elle se manifeste par la pratique et l'exemple; chacun reste tel qu'il est né, c'est-à-dire ne se marie point, ou ne se marie qu'une fois; à nos yeux les secondes noces ne sont qu'un honnête adultère.»

Les chrétiens justifiés du reproche de manger de la chair humaine.

« La patience et la charité, même à l'égard de nos ennemis, est pour nous un devoir. Après cela, quel homme assez insensé, puisque telle est notre conduite, pourrait nous traiter d'homicides? Et dès lors, si nous ne sommes point homicides, que devient l'accusation de manger de la chair humaine? On ne peut en manger sans avoir d'abord égorgé un homme. Qu'on demande donc à ceux qui nous accusent de ces horribles festins, si jamais ils nous ont vus égorger quelqu'un : personne parmi eux, j'en suis sûr, ne serait assez imposteur pour oser l'assurer. Il y en a parmi nous qui ont des esclaves, les uns plus, les autres moins : il ne serait pas possible de se cacher d'eux, et aucun de ces esclaves n'a inventé contre nous de pareilles calomnies. Comment, en effet, pourrait-on accuser de tuer et de manger des hommes ceux qui ne se permettent pas même, comme on le sait, d'assister aux exécutions des criminels? Qui de vos sujets n'est avide des spectacles de gladiateurs et de bêtes féroces, surtout si c'est vous-mêmes qui les donnez? Pour nous, persuadés qu'il y a peu de différence entre regarder avec

plaisir un meurtre et le commettre, nous fuyons avec horreur ces spectacles. Comment donc pourrions-nous tremper nos mains dans le sang, nous qui croyons ne devoir pas même assister à un meurtre, de peur que le crime et l'expiation de ce crime ne retombent sur nous? Comment pourrions-nous égorger un homme, nous qui traitons d'homicides les femmes qui se font avorter, convaincus, comme nous le sommes, qu'elles seront sévèrement punies au jugement de Dieu? Certes, le même homme ne peut regarder l'enfant encore dans le sein de sa mère comme un être dont Dieu s'occupe, et le tuer aussitôt après sa naissance. Le même homme qui se reprocherait d'être un parricide s'il exposait son enfant, est incapable de le tuer de sa main quand il l'aura nourri et élevé. Non, non, notre conduite ne se dément point de la sorte; mais, toujours semblables à nous-mêmes, nous agissons conformément à la raison, sans prétendre l'asservir à nos passions. Je vous le demande encore : quel homme, croyant à la résurrection, consentirait à se faire le tombeau vivant d'un corps qui doit ressusciter? Est-il possible, en effet, qu'avec une semblable conviction il eût le courage de dévorer ce cadavre, comme s'il ne devait point revivre? Est-il possible qu'il agisse comme si Dieu ne devait point lui redemander ce corps qu'il aura enseveli dans ses entrailles, puisqu'il sait bien que la terre elle-même doit rendre un jour les corps qu'elle a reçus?... Je pourrais vous prouver que nous ne sommes point les seuls à reconnaître la résurrection des morts, et que la plupart des philosophes pensent comme nous sur ce point : mais cette démonstration serait hors de saison. »

Conclusion.

« Pour vous, grands princes, si pleins de bonté, de modération et de clémence, qualités que vous devez autant à la nature qu'à la philosophie, et qui vous rendent si dignes de l'empire, puisque j'ai confondu la calomnie, et prouvé notre innocence et notre piété envers Dieu, qu'un signe d'approbation de votre part nous rassure. Quels hommes méritent plus d'être exaucés que ceux qui ne cessent de demander à Dieu que votre couronne passe du père au fils, ainsi que la justice l'exige; que votre empire s'affermisse, s'étende de jour en jour; que tout reconnaisse vos lois? Nous sommes les premiers intéressés à votre bonheur, puisqu'il nous permettra de couler nos jours au sein de la paix, et de voler sans obstacle à l'accomplissement de tous vos ordres. »

Traité touchant la résurrection des morts (698).

Sur la fin de cette *Apologie*, Athénagore semble promettre un *Traité de la résurrection des morts* (699). Nous en avons un, en effet, sous son nom, qui lui est attribué dans tous les manuscrits, et dont le style est le même que celui de la *Légation pour les chrétiens*, en sorte qu'on ne doute point que ces deux ouvrages ne soient d'une même main. Il paraît qu'Athénagore composa ce Discours pour être débité en public, puisqu'il y dit : « Notre dessein n'est pas d'épuiser le sujet, mais seulement d'indiquer à nos auditeurs ce qu'il faut penser de la résurrection, et de mettre à leur portée les arguments sur lesquels s'appuie cette vérité. » On peut le diviser en deux parties.

Dans la première, l'auteur fait voir que l'on n'a aucune raison légitime de douter de la résurrection des morts, cette résurrection n'étant ni incroyable en elle-même, ni impossible à Dieu, ni contraire à sa volonté : car, quelque changement qu'il arrive dans l'état d'un corps, que ce corps soit dévoré par les bêtes, consumé par le feu, ou englouti dans les eaux, Dieu, certainement, peut réunir tous ses membres, et les rétablir d'une manière complète. Non-seulement il le peut, mais il en a la volonté. S'il ne l'avait pas, ce serait ou parce que la résurrection des corps porterait préjudice à quelqu'un, ou parce qu'elle serait indigne de Dieu. Elle ne porte préjudice à personne, pas même à l'âme, qui, ayant habité dans ce corps lorsqu'il était mortel, doit bien moins le dédaigner lorsqu'il est devenu immortel. On ne peut pas dire, non plus, qu'elle soit indigne de Dieu : car, s'il n'a pas cru au-dessous de lui de créer le corps mortel et corruptible, pourquoi croirait-il s'abaisser en le ressuscitant immortel et incorruptible?

Dans la seconde partie, Athénagore prouve

(698) Ceillier, *loc. cit.*, p. 110.
(699) *Verum hæc de resurrectione disceptatio differatur.* (*Legat.*)

le dogme de la résurrection : 1° par la fin que Dieu s'est proposée en créant l'homme, qui est de le faire vivre éternellement. 2° Par la nature même de l'homme, lequel, étant dès sa naissance composé de corps et d'âme, aurait vainement été créé ainsi, s'il n'y avait qu'une de ces deux parties, c'est-à-dire l'âme, qui demeurât éternellement. 3° Par le jugement que l'homme doit subir un jour de toutes ses actions, n'étant pas juste que l'âme, qui par elle-même n'est point susceptible des plaisirs des sens, en porte seule la peine; et que le corps, qui n'est pas capable de discernement, soit seul puni pour des péchés qui appartiennent particulièrement à l'âme. 4° Par la fin de l'homme, qui, étant né pour jouir de biens éternels, n'en jouirait pas d'une manière parfaite, si son corps, qui lui a servi d'instrument pour les mériter, ne se trouvait réuni à son âme après la résurrection.

Ecrits supposés à Athénagore (700).

Voilà tout ce que nous savons des écrits d'Athénagore. Scultet (701) lui a encore attribué, mais sans fondement, douze livres de sa Vie. On n'est pas plus autorisé à le faire auteur du livre intitulé *Du vrai et parfait amour*, qui aurait été traduit du grec en français par Fumée, seigneur de Genillé : traduction qui est peut-être l'original même, composé par Fumée sur les amours de Théagène et de Chariclée d'Héliodore, avec lesquels il a grand rapport. On y décrit les chastes amours de Théagène, de Charis, de Phérécyde et de Mélangénie, qui paraissent des noms d'emprunt.

Jugement sur les écrits d'Athénagore. Ce qu'ils contiennent de remarquable (702).

Les écrits d'Athénagore l'ont fait passer pour un excellent auteur et un des plus grands ornements de l'Eglise. On y trouve, en effet, beaucoup d'esprit, d'érudition, d'éloquence, et une connaissance profonde des mystères les plus relevés de notre religion. Ses ouvrages sont écrits avec méthode; mais le style en est un peu diffus, et trop coupé par des parenthèses. Ses raisonnements sont soutenus et bien suivis, surtout dans la *Légation pour les chrétiens;* car on trouvera peut-être moins de force dans quelques endroits du *Traité sur la résurrection des morts*, ce qu'il faut attribuer à la difficulté de la matière. Il est peu d'auteurs dans l'antiquité qui se soient expliqués avec autant de précision que lui, sur la divinité, l'unité de substance, et la distinction des trois Personnes, sur la génération éternelle du Verbe, et sur la procession du Saint-Esprit, qu'il nomme un écoulement de Dieu, disant qu'il en procède comme le rayon du soleil (703). En expliquant l'origine et la nature des démons, il professe clairement le libre arbitre des anges et des hommes; mais il adopte le sentiment de plusieurs anciens, qui ont cru que les anges étaient déchus de leur administration pour s'être souillés avec les femmes (704). Il reconnaît l'immortalité de

(700) Ceillier, *loc. cit.*, p. 117.
(701) *Syntag. Patr.*, l. II, p. 46.
(702) Ceillier, *loc. cit.*, p. 118.
(703) *Verum satis jam mihi demonstratum est non negare nos Numen, qui unum illum ingenitum, æternum, invisibilem, impassibilem, qui nec loco includi potest, nec aliter quam sola mente et ratione comprehendi; qui luce, pulchritudine, spiritu et potentia ineffabili continetur; a quo facta sunt omnia per Verbum ipsius, per quod et digesta sunt et stabiliuntur; hunc, inquam, unum prædicamus Deum. Quin et Dei Filium mente complectimur.... Filius Dei est Verbum Patris in idea et efficacia, ab ipso enim et per ipsum facta sunt omnia, cum Pater et Filius unum sint : ita ut Filius sit in Patre et Pater in Filio, per unionem et potentiam Spiritus, siquidem Mens et Verbum Dei Filius Dei est. Jam si vobis qui intellectus subtilitate excellitis, altius repetendum videtur, quidnam sibi velit hic Dei Filius, paucis dicam. Primigenia hic est Patris Progenies, quæ non est facta (a principio enim Deus, qui est Mens æterna, in seipso Verbum aut Rationem habet, cum rationalis ipse æternum sit), sed et rerum cunctarum Idea et Perfectio foret, progressa est... Orationi nostræ propheticus etiam Spiritus assentitur. Dominus enim, inquit, creavit me initium progressionis ejus ad opera sua; quanquam et ipsum Spiritum sanctum agentem in illis qui propheticos sermones fundunt, ita a Deo emanare ad ipsumque reflecti dicimus, ut emissi a sole radii reciprocant. Quis igitur non miretur, nos qui Deum Patrem prædicamus, et Deum Filium, et Spiritum sanctum, ita ut et unionis eorum vim et ordinis distinctionem exponamus, impios et sine Deo homines vocari?* (*Legat.*) — *Ut Deum asserimus, et Filium ipsius Verbum, et Spiritum sanctum (tria quidem secundum potentiam, Patrem, Filium et Spiritum; actu vero et essentia unum, Filius enim Patris Mens, Verbum et Sapientia est, et ab eodem Spiritus ut lumen ab igne profluit). Sic et alias quasdam potestates esse cognoscimus, quæ vel circa materiam vel intra eum versantur.* (*Ibid.*) — *Quem Deum cum Verbo suo cognoscere optamus, ut quænam Filii ad Patrem sit unio intelligamus, quid Pater cum Filio communicet, quid sit Spiritus; quæ unitas trium, quæ discretio unitorum, Spiritus scilicet, Filii et Patris.* (*Ibid.*)
(704) *Cæterum ut hominibus arbitrii libertas circa virtutes et vitia data est (neque enim vos vel honore bonos vel pœna malos afficeretis, nisi sponte consultoque alteri boni, alteri mali essent), et alii bona fide res sibi creditas procurant, alii improbi*

l'âme (705) et l'inspiration des prophètes, qu'il dit avoir été transportés comme hors d'eux-mêmes lorsque l'Esprit de Dieu les animait et agissait en eux (706) : manière de parler qu'il pouvait avoir empruntée des prophètes mêmes, qui disent quelquefois (707) : « J'ai dit dans le transport de mon esprit, » dans mon extase (708) : « J'ai été rejeté de devant vos yeux, » pour marquer le ravissement, l'étonnement et l'admiration où ils étaient lorsque Dieu leur découvrait les choses cachées ; ce qui est bien différent des extases et des enthousiasmes de Montan, qui étaient plutôt d'un fanatique et d'un furieux que d'un prophète (709). Athénagore appelle les secondes noces d'honnêtes adultères (710) : mais il faut pardonner la dureté de ses expressions au désir qu'il avait de justifier les chrétiens des crimes d'impureté dont on les accusait ; et il ne le pouvait mieux faire qu'en montrant leur amour pour la virginité, lequel était tel qu'un grand nombre d'entre eux demeuraient vierges toute leur vie, et que ceux qui s'étaient une fois engagés dans le mariage ne contractaient pas une seconde union après la mort de leur femme. Saint Basile, qui croyait les secondes noces permises, ne laisse pas de les appeler une fornication châtiée (711). Il faut donc dire qu'Athénagore, de même que la plupart des auteurs grecs (712) qui ont parlé avec défaveur des secondes noces, ne les a pas néanmoins condamnées d'une manière absolue, et que la censure ne tombe que sur l'esprit d'incontinence qui conduit pour l'ordinaire ceux qui se marient plusieurs fois. On peut encore remarquer dans les écrits d'Athénagore la charité et la pureté qui régnaient parmi les chrétiens de son temps. Selon la différence des âges, ils regardaient les uns comme leurs enfants, les autres comme leurs frères et sœurs, et ils honoraient les vieillards comme leurs pères ou leurs mères. Dans le mariage, ils ne se proposaient que d'avoir des enfants, et ne se permettaient rien de ce qui pouvait blesser leur pureté (713). Ils n'assistaient point aux spectacles des gladiateurs et des bêtes, pas même au supplice de ceux qui étaient juste-

perfidique deprehenduntur : sic etiam circa angelos res habet. Alii enim ultro tales manserunt quales a Deo facti erant et in munere suo fideles se præbuerunt : alii et res sibi concreditas proterve contumelioseque tractarunt, et præter omne officii sui ac dignitatis decorum se gesserunt.... Itaque a statu suo defecerunt, alii quidem amoribus capti virginum et libidine carnis incensi : ipse vero princeps tum negligentia tum improbitate circa procurationem sibi concreditam .... Hi igitur angeli cum cœlis excidissent circa aerem et terram observantes, non amplius evehi supra cœlos potuerunt ; nec non animæ gigantum qui ex angelis virginum amore deceptis nati sunt. Dæmones illi sunt, qui circa mundum oberrant, et motus pristinæ suæ libidini convenientes edunt. Cæterum princeps ille materiæ, ut ipse rerum eventus probat, Dei bonitati sua procuratione se opponit. (*Legat.*)

(705) *Conditoris ipsius rationi et instituto credimus, secundum quod hominem ex anima immortali et corpore fecit.* (*L. De resurrectione mortuorum.*)

(706) *Verum insuper prophetarum voces animas nostras muniunt : nec dubito quin etiam vos, doctissimi et sapientissimi principes, historias et scripta Mosis... et reliquorum prophetarum aliqua ex parte cognoveritis. Prophetas nomino, qui, extra se suasque cogitationes positi, divini Spiritus impulsu, quidquid ille in ipsis efficiebat, eloquebantur, cum Spiritus eis ceu organis uteretur, ut tibiis ad inflandum uti solet tibicen.* (*Legat.*)

(707) *Psal.* XXX, 28.

(708) C'est ainsi qu'on lit dans les Septante, et qu'a lu saint Augustin : *in extasi mea.*

(709) *Non enim eam extasim passus est David, quæ amenti et furioso tribuitur, sed hominem incredibilem in modum obstupescentem significat.* (Epiph., hæres. 48, n. 7.)

(710) *Vel ut natus est unusquisque nostrum manet, vel nuptiis copulatur unicis. Secundæ enim decorum quoddam adulterium sunt.* (*Legat.*)

(711) *Id autem non amplius ad conjugium sed polygamiam appellant, vel potius castigatam fornicationem.* (Basil., epist. 2 *ad Amphiloc.*, can. 4.)

(712) Clem. Alex., *Strom.* l. III, p. 464., Orig., hom. 17 *in Joan.*; *Opus imperfectum in Matth.*, attribué à S. Chrysost., t. I, p. 882.

(713) *Nos certe tantum a promiscua illa venere absumus, ut ne intuitu quidem nobis lascivior aut libidini conjunctus permittatur.... Quomodo igitur non castos aut pudicos suscipetur aliquis illos, quibus in alium usum oculos suos vertere nefas est, quam a Deo conditi sunt, hoc est, ut corpori luceant; et quibus lascivius intueri adulterii instar est, cum in alios usus oculos sibi factos et se cogitationum quoque suarum reos futuros intelligant? Non enim cum humanis legibus res est, quas etiam improbus aliquis effugerit. A Deo quidem nostram disciplinam esse traditam ab initio asserui. Summa apud nos lex est, quæ justitiæ modum et exemplar in nobis ipsis requirit, a nobis ad proximum transfert. Quamobrem etiam pro ætatis discrimine alios pro filiis et filiabus, alios pro fratribus et sororibus habemus : provectiores ætate patrum et matrum loco honoramus. Illorum igitur quos tanquam fratres et sorores, aut alio cognationis nomine conjunctos nobis ducimus, inviolata et integra manere corpora maximi apud nos fit. Rursus cum religio nostra nos doceat, sicut vir quidam sanctus scripsit : « Si quis osculum suæ cupiditatis causa repetierit, » et mox : « summa igitur cautione communicandum est osculum, ut non aliter quam pia salutatio vel potius adoratio quædam habeatur : quæ si vel parum impura cogitatione inquinata fuerit, a vita æterna nos alienet. » Ergo, spe vitæ æternæ freti, præsentem hanc ejusque delicias, et sensuum etiam animæque non puras voluptates contemnimus. Itaque uxorem, quam secundum approbatas nobis leges sibi quisque duxerit, reputat non in alium quam in procreandæ sobolis finem : quemadmodum enim agricola, postquam semina terræ mandavit, messis tempus exspectat, nec alia superinjicit ; sic nobis etiam concupiscentiæ modus liberorum procreatione definitur. Invenias autem multos ex nostris*

ment condamnés. Enfin ils étaient soumis aux princes (714), quoique païens, et priaient pour la prospérité de leur empire (715).

Miltiade apologiste (716).

Si la *Légation* d'Athénagore *pour les chrétiens* est parvenue jusqu'à nous, nous ne possédons pas l'*Apologie* que Miltiade adressa « aux princes de ce siècle, » c'est-à-dire apparemment à Marc-Aurèle et à Commode, ou bien aux gouverneurs des provinces, pour défendre le christianisme qu'il avait embrassé. Miltiade, que Tertullien appelle « le Sophiste des Eglises (717) » à cause de sa grande éloquence et de la profondeur de sa doctrine, florissait sous Marc-Aurèle et sous Commode (718). Un auteur du IIIᵉ siècle (719) le met au nombre de ceux qui ont soutenu par écrit la divinité de Jésus-Christ avant le Pontificat de saint Victor, qui commença le 18 juillet 185; et Tertullien (720) le compte entre les hommes éminents en sainteté qui avaient vécu en même temps que Valentin : ce qui nous autorise à croire que Miltiade parut dans l'Eglise avec éclat dès le milieu du IIᵉ siècle. Indépendamment de l'*Apologie*, il composa contre les montanistes un écrit où il faisait voir que les véritables prophètes ne perdaient pas l'usage de la raison en prophétisant (721). Cet ouvrage, que nous n'avons plus, est cité par Astérius Urbanus, qui écrivait contre les montanistes vers l'an 232, et par saint Jérôme (722), qui en parle comme d'un livre excellent. Les montanistes y firent une réponse, à laquelle Astérius Urbanus répliqua. Eusèbe fait mention de deux livres de Miltiade contre les Juifs, et de deux autres contre les gentils. Saint Jérôme estimait beaucoup l'ouvrage contre les gentils, qu'il disait rempli d'extraits et des plus belles pensées des philosophes; en sorte qu'on ne savait ce que l'on devait y admirer le plus, ou l'érudition profane, ou la science des Ecritures (723). Tertullien met aussi Miltiade au nombre de ceux qui ont écrit contre les valentiniens, et qui ont découvert et réfuté leurs folies par des ouvrages pleins de force (724). Tous les ouvrages de Miltiade sont perdus.

Musanus (725).

Outre les écrivains mentionnés jusqu'ici, on voit, dès le temps de Marc-Aurèle, Musanus déjà célèbre dans l'Eglise par un discours très-éloquent contre l'hérésie des encratites, qui ne faisait que de naître (726) : il l'avait adressé à quelques chrétiens qui venaient d'abandonner la foi orthodoxe pour embrasser cette nouvelle secte. Cet écrit, que nous n'avons plus, existait encore du temps d'Eusèbe, qui classe Musanus parmi ceux dont les ouvrages ont fait passer dans les siècles suivants la pureté de la foi et la tradition des apôtres (727). Théodoret (728) donne aussi à Musanus le titre de Défenseur de la vérité. Selon la Chronique d'Eusèbe, cet écrivain vivait encore en 204.

Persécution allumée à Lyon et à Vienne (729).

Quelle que fût l'impression momentanément produite par les Apologies sur l'esprit

in utroque sexu qui in celibatu consenescant, quod in hoc statu Deo conjunctiores se futuros sperent. (*Legat.*)

(714) *Vestrum jam fuerit inquirere de vita nostra, de opinionibus, de studio et obedientia erga vos, familiam, et imperium vestrum : atque ita demum tantumdem juris et æquitatis quantum adversariis nostris ... concedere. Vincemus procul dubio illos, qui pro veritate vitam etiam effundere parati sumus.* (*Legat.*)

(715) *Ecqui enim consequentur æquius ea quæ petunt, quam nos adeo vobis devoti addictione? Nos enim pro imperio vestro preces ad Deum fundimus, et ut filius, quod justissimum est, in regno olim parenti succedat, utque imperium vestrum magis magisque semper augeatur, denique omnia ex animi sententia vobis eveniant, oramus, quod et nobis salutare fuerit, ut, quietam tranquillamque vitam degentes, vobis interim ad quælibet imperata prompte inserviamus.* (*Legat.*)

(716) Ceillier, *loc. cit.*, p. 131.

(717) Miltiades Ecclesiarum sophista. (Tertull. *adv. Valentin.*, c. 5.)

(718) Hieronym., *Catalog.*, c. 39.

(719) Apud Euseb., *Hist.*, l. v, c. 28.

(720) *Adv. Valentin.*, c. 5.

(721) Euseb., l. v, c. 17.

(722) *Catalog.*, c. 39.

(723) *Scripsit et contra gentes volumen egregium... ut nescias quid in illo primum mirari debeas, eruditionem sæculi, an scientiam Scripturarum.* (Hieronym., epist. 83, *ad Magnum.*)

(724) *Nec undique dicemur ipsi nobis finxisse materias, quas tot jam viri sanctitate et præstantia insignes, nec solum nostri antecessores, sed ipsorum hæresiarcharum contemporales, instructissimis voluminibus et prodiderunt et retulerunt ut Justinus, philosophus et martyr, ut Miltiades Ecclesiarum Sophista.* (Tertull., *Adv. Valent.*, c. 5.)

(725) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 210.

(726) Euseb., *Hist*, l. IV, c. 28. Hieronym., *Catalog.*, c. 31.

(727) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 21.

(728) *Hæretic. fabul.*, c. 21.

(729) Ceillier, *loc. cit.*, p. 91. Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 5. Alban Butler et Godescart, *Vies des Pères*, etc., *S. Pothin, évêque, S. Sanctus, S. Attale, Ste Blandine, et plusieurs autres martyrs de Lyon*, 2 juin. Eusèbe dit expressément (*Hist.* l. v, c. 1) que les saints martyrs de cette persécution souffrirent au commencement du Pontificat d'Eleuthère, l'an de Jésus-Christ 177, et la dix-septième du règne de Marc-Aurèle. Ils ne souffrirent donc point l'an 167 de Jésus-Christ, comme l'a prétendu Dodwell.

des empereurs, la fureur aveugle des populations, ainsi que le dit Eusèbe (730), ou la haine des officiers romains qui faisaient revivre quand ils voulaient les lois prohibitives de nouvelles religions, suscitait incessamment des tempêtes. Ainsi on continua, en divers lieux, de persécuter les chrétiens sous le nom et l'autorité de Marc-Aurèle; mais la persécution ne fut nulle part aussi sanglante que dans les Gaules, surtout à Lyon et à Vienne.

Il y avait à Lyon un temple fameux dédié à Auguste, au nom des principales cités de la Gaule (731); et l'on faisait tous les cinq ans, ou, selon quelques auteurs, tous les ans, au commencement du mois d'août, des jeux solennels en l'honneur de ce prince, avec le concours de presque toute la nation. On prit occasion de cette fête païenne pour persécuter la religion, afin de la rendre odieuse aux divers peuples des Gaules, que la solennité attirait à Lyon. On voulait encore par là rendre ces jeux plus agréables aux païens, pour qui le plus doux spectacle était de voir couler le sang des chrétiens.

On commença la persécution par interdire aux fidèles l'entrée des lieux publics, et même d'autres maisons que les leurs; et, pour donner quelque couleur à ces premières vexations, on imputait aux chrétiens les crimes les plus odieux : on les accusait de tuer et de manger des enfants dans leurs assemblées, et d'y commettre les plus abominables incestes. Le corps du Seigneur, que les fidèles mangeaient dans la célébration de nos mystères, avait pu donner lieu à la première calomnie; et les païens trouvaient dans la corruption de leur propre cœur des préjugés qui leur faisaient croire la seconde. Ce n'étaient plus seulement les dieux, c'était l'humanité même qu'on voulait venger. Ainsi des hommes qui portaient la charité jusqu'à aimer leurs ennemis, se virent décriés comme des monstres de cruauté; et de jeunes vierges, à qui la vie était moins chère que leur pudeur, passaient pour d'infâmes prostituées (732) : épreuve souvent plus sensible que les plus cruels tourments. Les plus sanglants outrages suivirent de près ces calomnies. On insultait les chrétiens partout où ils osaient paraître, on les poursuivait à coups de pierre, on pillait leurs biens et leurs maisons. A quels excès ne se porte point la fureur animée, et, pour ainsi dire, consacrée par la superstition? Les fidèles de Lyon et de Vienne n'opposèrent à tant d'outrages que la douceur et l'humilité qu'ils avaient apprises de leur Maître; mais leur patience, au lieu de servir de preuve, comme elle devait, à leur innocence, ne fit qu'irriter leurs ennemis. On se jeta tumultuairement sur tout ce qu'on put trouver de chrétiens dans ces deux villes, et on les traîna devant les tribunaux.

Les Eglises de Lyon et de Vienne écrivirent la Relation de leurs combats aux Eglises d'Asie, d'où plusieurs de ces saints martyrs étaient originaires. Cette Lettre, qu'Eusèbe nous a conservée, est sans contredit un des plus beaux, et en même temps un des plus sûrs monuments de l'Histoire ecclésiastique; et ce serait ternir la gloire de ces saints, que d'emprunter d'autres traits et d'autres couleurs pour peindre l'héroïsme de leur martyre. On l'attribue à saint Irénée, qui était alors un des ornements du clergé de Lyon. Ainsi l'auteur et le sujet de cette Lettre nous la rendent également précieuse (733). La voici :

Lettre des Eglises de Lyon et de Vienne.

« Les serviteurs de Jésus-Christ qui sont à Vienne et à Lyon dans la Gaule, à nos frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi et la même espérance, la paix, la grâce et la gloire de la part de Dieu le Père, et de Jésus-Christ Notre-Seigneur (734). Nous ne trouvons pas de termes assez propres pour exprimer la rigueur de la persécution que la haine des gentils a excitée contre les saints, et la cruauté des supplices que les martyrs ont soufferts avec une patience héroïque : car l'ennemi a déployé toutes ses forces contre nous; et les premiers préludes nous firent juger de ce que nous devions attendre de la fureur des ministres, qu'il avait exercés et

(730) Euseb., l. v, *in proœm.*

(731) L'église d'Aisnay est bâtie sur les ruines de ce temple, et l'on croit que les quatre colonnes qui soutiennent la voûte du chœur ont été faites des deux qui flanquaient l'autel dédié à Auguste et à Rome. Drusus, frère de Tibère, fit la dédicace de ce temple le même jour que son fils Claude, depuis empereur, naquit à Lyon.

(732) Apud Euseb., *Hist. eccles.*, l. v, c. 1.

(733) Id., *ibid.*

(734) Eusèbe a omis le reste de l'exorde de cette Lettre. Elle était écrite en grec, parce que les missionnaires de Lyon et de Vienne étaient venus de la Grèce asiatique.

instruits à faire la guerre aux serviteurs de Dieu. On commença par nous interdire non-seulement l'entrée des maisons, des bains et du barreau ; on nous défendit même de paraître en aucun lieu. Mais la grâce de Dieu combattit pour nous contre le démon ; elle délivra les plus faibles du combat (735), et y exposa des hommes qui, par leur courage, paraissaient comme autant de fermes colonnes, capables de soutenir tous les efforts de l'ennemi. Ces braves, en étant donc venus aux mains, souffrirent toute sorte d'opprobres et de tourments ; et ils les regardèrent comme des peines légères, dans le désir qu'ils avaient de s'unir au plus tôt à Jésus-Christ, nous apprenant par leur exemple, que « les « afflictions de cette vie n'ont aucune propor- « tion avec la gloire future qui éclatera en « nous(736). » Ils commencèrent par supporter avec la plus généreuse constance tout ce qu'on peut endurer de la part d'une populace insolente : les acclamations injurieuses, le pillage de leurs biens, les insultes, les emprisonnements, les coups de pierre, et tous les excès auxquels peut se porter un peuple furieux et barbare contre des personnes qu'il regarde comme ses ennemis. Ensuite, ayant été traînés sur la place publique, ils furent interrogés devant la multitude par le tribun et les magistrats de la ville ; et, après avoir généreusement confessé la foi, ils furent jetés en prison jusqu'à la venue du président (737).

Vettius Epagathus(738).

« Aussitôt que celui-ci fut arrivé, les confesseurs furent conduits à son tribunal ; et, comme il les traitait avec toute sorte de cruautés, Vettius Epagathus, un de nos frères, donna un bel exemple de la charité dont il brûlait pour Dieu et pour le prochain. C'était un jeune homme qui, réglant sa conduite selon la justice, marchait dans la voie de tous les commandements du Seigneur ; et, dans une grande jeunesse, il avait déjà mérité l'éloge que l'Ecriture fait du vieillard et saint prêtre Zacharie (739). Il ne put voir sans indignation l'iniquité du jugement qu'on rendait contre nous. La juste douleur dont il était pénétré lui fit demander la permission de plaider la cause de ses frères, et de montrer qu'il n'y a ni impiété ni irréligion dans nos mœurs. A cette proposition, la multitude, qui environnait le tribunal, se mit à crier contre lui, car il était fort connu ; et le président, choqué de sa juste demande, s'informa de lui s'il était chrétien. Il confessa, d'une voix haute et distincte, qu'il l'était, et fut aussitôt mis avec les martyrs, et surnommé l'« avocat des chrétiens ; » nom glorieux qu'il mérita, puisqu'il avait, autant ou plus que Zacharie, l'Esprit saint au dedans de lui-même pour avocat et consolateur.

Chute de quelques chrétiens.

« Ces premières épreuves établirent aisément la distinction entre ceux des chrétiens qui s'étaient préparés au combat, et ceux qui ne s'y étaient pas attendus. Les premiers se déclaraient avec joie, et ne désiraient rien tant que de consommer leur martyre ; mais on remarquait la faiblesse et la lâcheté de quelques-uns, qui ne s'étaient point disposés à soutenir un si rude choc. Il en tomba environ dix ; ce qui nous affligea sensiblement, et refroidit le zèle de ceux d'entre nous qui, n'ayant pas encore été arrêtés, ne cessaient, malgré le péril, d'assister les martyrs dans leurs souffrances. Nous étions tous alors dans de continuelles alarmes sur ce qui arriverait aux confesseurs, non que nous craignissions pour eux les tourments, mais nous craignions que quelqu'un d'eux ne succombât de nouveau.

« Pendant ce temps-là on emprisonnait tous les jours les fidèles que la Providence avait jugés dignes de remplacer ceux qui étaient tombés. On arrêta les personnes les plus distinguées, les plus fermes soutiens des deux Eglises (740). On se saisit même de

(735) C'est l'humilité qui fait ainsi parler les auteurs de la Lettre. Ils veulent par là donner à entendre que leur faiblesse a été la cause pour laquelle ils n'ont point partagé la gloire des martyrs. On voit cependant par leur style qu'ils étaient animés du même esprit et du même courage que ceux dont ils parlent.

(736) *Rom.* VIII, 18.

(737) On donnait ce nom aux magistrats romains qui gouvernaient les provinces, ou qui y avaient quelque juridiction ou commission particulière.

(738) La famille des *Vettii* ou *Vectii*, célèbre par son ancienneté, avait souvent illustré les premières places de la république romaine. Saint Grégoire de Tours donne le titre de premier sénateur de toutes les Gaules à Léocadius (*Voyez* t. IX, col. 541), qui fut l'un des aïeux de saint Epagathus, lequel est nommé dans les Actes des saints martyrs, comme un personnage du plus haut rang.

(739) Rufin, dans sa version, dit seulement que Vettius avait suivi l'exemple du saint prêtre Zacharie, qui avait si bien mérité des saints ; ce qui a fait croire qu'il parle de Zacharie, l'un des martyrs. Mais Ruffin n'est pas un fidèle traducteur.

(740) Ces expressions font juger qu'il y avait

quelques-uns de nos esclaves païens; car le président avait ordonné qu'on cherchât partout des témoins contre nous. Ces âmes serviles, craignant les supplices qu'ils voyaient souffrir aux saints, et excités par la malice du démon et des soldats, nous accusaient des repas cruels de Thyeste et des amours incestueux d'OEdipe (741), et d'autres crimes si énormes, que nous n'osons les rapporter, ni croire qu'il se soit trouvé des hommes assez méchants pour les commettre. Ces dépositions ayant été répandues dans le public, les païens se déchaînèrent contre nous, comme autant de bêtes féroces. Ceux mêmes à qui la parenté avait inspiré quelque modération à notre égard, ne gardèrent plus de mesure. Ainsi s'accomplissait la prédiction du Seigneur : « Un temps « viendra que quiconque vous fera périr, « s'imaginera rendre un culte à Dieu (742). »

Constance de saint Sanctus et de sainte Blandine.

« On ne peut exprimer les tortures qu'on fit souffrir aux saints martyrs, pour tirer de leur bouche la confession des blasphèmes et des calomnies dont on nous chargeait. La fureur du peuple, du président et des soldats (743) se déploya particulièrement contre le diacre Sanctus, originaire de Vienne; contre Maturus, néophyte, mais généreux athlète; contre Attale, originaire de Pergame, la colonne et le soutien de cette chrétienté, et contre Blandine, jeune esclave, par qui Jésus-Christ a fait connaître comment il sait glorifier devant Dieu ce qui paraît vil et méprisable aux yeux des hommes.

« Nous craignions tout pour cette jeune fille; et sa maîtresse même, qui était aussi du nombre des martyrs, avait peur qu'elle n'eût pas la force de confesser la foi, à cause de la délicatesse de son corps. Nous fûmes bientôt rassurés : cette généreuse esclave montra tant de courage, qu'elle lassa les bourreaux, qui se relayèrent pour la tourmenter depuis le matin jusqu'au soir. Après lui avoir fait souffrir tous les supplices que leur rage ingénieuse put inventer, ils s'avouèrent vaincus, et furent étrangement surpris de voir qu'elle respirât encore dans un corps déchiré de toutes parts; car un seul des tourments qu'elle avait soufferts, était plus que suffisant pour lui donner la mort. Mais la sainte martyre, ainsi qu'un généreux athlète, reprenait de nouvelles forces en confessant la foi; et en prononçant seulement ces paroles : « Je suis chrétienne, et il ne se passe rien de criminel parmi « nous, » elle adoucissait toutes ses douleurs, et changeait ses tourments en délices.

« Le diacre Sanctus souffrit de son côté, avec un courage supérieur aux forces humaines, tous les supplices que les bourreaux purent imaginer, dans l'espérance d'en arracher quelque parole au déshonneur de la religion. Il porta la constance si loin, qu'il ne voulut pas même dire son nom, sa ville, son pays, ni s'il était libre ou esclave. Il répondait à toutes ces interrogations par ces deux mots latins, *Christianus sum*, « Je suis « chrétien, » confessant cette qualité comme son nom, sa patrie, sa condition, et l'expression de tout ce qu'il était, sans que les païens en pussent jamais tirer d'autre réponse. Cette fermeté irrita tellement le président et les bourreaux, qu'après avoir employé tous les autres supplices, ils firent rougir au feu des lames de cuivre, et les appliquèrent aux endroits les plus sensibles de son corps. Le saint martyr vit rôtir sa chair, sans changer même de posture, et demeura inébranlable dans la confession de la foi; parce que Jésus-Christ versait de son sein sur lui une rosée céleste, qui le rafraîchissait et le fortifiait. Son corps, ainsi brûlé et déchiré, n'était qu'une plaie, et n'avait plus la figure d'un corps humain. Mais Jésus-Christ, qui souffrait en lui, y faisait éclater sa gloire, y confondait l'ennemi, et animait les fidèles, en leur faisant voir par cet exemple qu'on ne craint rien quand on a la charité du Père, et qu'on ne souffre rien quand on envisage la gloire du Fils.

« En effet, les bourreaux se hâtèrent quelques jours après de l'appliquer à de nouvelles tortures, dans le temps que l'inflammation de ses plaies les rendait si douloureuses, qu'il ne pouvait souffrir le plus léger attouchement. Ils se flattaient qu'il succomberait à la douleur, ou que du moins, expirant dans les supplices, il intimiderait les autres. Mais,

alors un évêque à Vienne, aussi bien qu'à Lyon; car, si l'évêque de Lyon eût aussi gouverné Vienne, ce n'eût été qu'une même Eglise.

(741) Selon la Fable, Thyeste mangea ses enfants, et OEdipe epousa sa mère.

(742) *Joan.* XVI, 2.

(743) Les soldats parmi les Romains étaient les bourreaux.

par un miracle inespéré, son corps, défiguré et disloqué, reprit dans ces nouveaux tourments sa première forme, et parut entièrement guéri, de sorte que cette seconde torture fut, par la grâce de Jésus-Christ, comme un remède à la première.

Confession de sainte Biblis.

« L'ennemi, ainsi confondu, s'attaqua à des personnes plus aisées à vaincre. Biblis était du nombre de ceux qui avaient renoncé à la foi, et le démon, qui avait éprouvé la faiblesse de cette femme, la regardait déjà comme sa proie. Il ne douta pas que la douleur ne l'engageât à nous accuser des crimes les plus honteux, et il la fit appliquer à la torture ; mais au milieu des supplices elle rentra en elle-même, et parut revenir comme d'un profond assoupissement. Le sentiment des douleurs qu'elle souffrait lui rappelant alors le souvenir des peines éternelles, elle s'écria : « Comment se peut-il faire que ceux-« là mangent leurs propres enfants à qui il « n'est pas même permis de manger du sang « des animaux (744) ? » Ayant ensuite généreusement confessé qu'elle était chrétienne, elle fut remise au nombre des martyrs.

« Jésus-Christ ayant ainsi, par sa grâce, rendu la constance des confesseurs victorieuse de tous ces supplices, le démon dressa contre eux de nouvelles machines. Il les fit jeter dans un cachot très-étroit et très-obscur. On mit leurs pieds dans des entraves de bois, et on les étendit avec violence jusqu'au cinquième trou (745). Ils y souffrirent les autres peines que des ministres enragés du démon peuvent faire endurer à des prisonniers. Plusieurs en moururent dans la prison, Dieu le permettant ainsi pour sa gloire. Ce qu'il y eut de surprenant, c'est que ceux qui avaient été si cruellement tourmentés qu'on n'eût pas cru qu'ils pussent survivre à tant de maux, quelque soin qu'on eût pris de panser leurs plaies, vécurent dans cette affreuse demeure. Ils y étaient, à la vérité, destitués de tout secours humain, mais tellement fortifiés par le Seigneur, qu'ils animaient et fortifiaient les autres. Au contraire, ceux qui avaient été récemment emprisonnés, et dont le corps n'était pas endurci à la souffrance, ne purent soutenir les incommodités et l'infection de ce cachot, et moururent tous en peu de temps.

Martyre de saint Pothin.

« Cependant on se saisit du bienheureux Pothin, qui gouvernait l'Eglise de Lyon. Il était alors malade, et âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Comme il pouvait à peine se soutenir et respirer à cause de ses infirmités, quoique le désir du martyre lui inspirât une nouvelle ardeur, on fut obligé de le porter au tribunal. La caducité de l'âge, et la violence de la maladie avaient, à la vérité, déjà dissous son corps ; mais son âme y demeurait encore attachée, pour servir au triomphe de Jésus-Christ. Pendant que les soldats le portaient, il était suivi des magistrats de la ville, et de tout le peuple, qui criait contre lui, comme s'il eût été le Christ même. Alors ce vénérable vieillard rendit un glorieux témoignage à la vérité. Le président lui ayant demandé quel était le Dieu des chrétiens, il répondit : « Si vous en êtes di-« gnes, vous le connaîtrez. » Aussitôt il fut accablé de coups, sans aucun respect pour son grand âge. Ceux qui étaient proche, le frappaient à coups de poing et de pied ; ceux qui étaient plus éloignés, lui jetaient ce qu'ils pouvaient trouver sous la main. Tous se fussent crus coupables d'un grand crime, s'ils ne s'étaient efforcés de l'insulter, pour venger l'honneur de leurs dieux. Le saint évêque fut jeté à demi-mort dans la prison (746), où il expira deux jours après, comme un bon pasteur, qui donne sa vie en combattant à la tête de son troupeau

Contraste des apostats avec les confesseurs

« On vit alors un effet bien singulier de la

(744) L'abstinence du sang était un reste de la Loi judaïque, et on voit qu'alors les fidèles l'observaient encore sur cet article, suivant la décision du concile des apôtres.

(745) Ruffin met jusqu'au septième point. Ces entraves étaient un tronc de bois où l'on avait fait des trous à certaines distances. On y faisait passer les pieds des prisonniers ; et, plus les trous étaient écartés, plus la posture était gênante. Prudence décrit ce supplice, lorsqu'il dit : *lignoque plantas inserit divaricatis cruribus*.

(746) On voyait encore la prison de saint Pothin dans le monastère des religieuses de la Visitation, qu'on nommait l'Antiquaille. (Colonia, *Antiq. de Lyon*, p. 38) Saint Eucher (*inter Homil. Euseb. Emis.*), dans l'homélie sur sainte Blandine, dit que saint Pothin, après avoir offert le sacrifice du corps de Notre-Seigneur, fut porté aux tribunaux profanes, pour y être offert lui-même comme une victime ; ce qui semble marquer qu'il fut pris après avoir célébré nos saints mystères. Saint Eucher et Ruffin le nomment Fotin ou Photin, qui répond au nom latin *Lucidus* ou *Lucianus*, au lieu que Pothin a la même signification que *Desiderius*.

divine Providence, et un grand miracle de l'infinie miséricorde de notre Sauveur Jésus-Christ. Ceux qui avaient apostasié étaient gardés dans le même cachot que les confesseurs; car leur apostasie ne leur avait servi de rien. Au contraire, ceux qui avaient généreusement confessé la foi, n'étaient détenus prisonniers que comme chrétiens, c'était là tout leur crime; au lieu qu'on retenait les apostats comme des homicides et des scélérats. Or, en cela, ils avaient beaucoup plus à souffrir que les autres; car l'attente du martyre, l'espérance des promesses, la charité de Jésus-Christ, l'onction de l'Esprit saint, remplissaient de joie les saints confesseurs. Mais les apostats étaient tellement bourrelés par les remords de leur conscience, que, quand ils paraissaient devant le peuple, on les distinguait à leur air triste et consterné. Ainsi on voyait les grâces et la majesté briller avec une sainte gaieté sur le visage des uns : ils étaient parés de leurs chaînes, comme une épouse est parée de ses ornements; et ils exhalaient une odeur si douce, qu'on croyait qu'ils étaient oints de parfums précieux. Pour les autres, la confusion, la tristesse et les remords étaient peints dans tout leur extérieur; les païens mêmes leur insultaient comme à des hommes lâches et efféminés; et, parce qu'ils avaient renoncé au nom de chrétien, on ne leur donnait plus que le nom d'homicides. C'est ce qui ne servait pas peu à confirmer les fidèles dans la foi : aussitôt qu'ils étaient pris, ils commençaient par la confesser.

Martyre de saint Sanctus et de saint Maturus.

« Mais il faut maintenant vous raconter les divers genres de supplices par lesquels ils ont consommé leur martyre; car ils ont présenté à Dieu une couronne composée de toutes sortes de fleurs. Il était juste qu'ils en reçussent la couronne de l'immortalité, comme de généreux athlètes qui ont vaincu en divers genres de combats. On condamna aux bêtes Maturus et Sanctus, Blandine et Attale; et, pour les y exposer, on donna exprès aux païens ce cruel spectacle.

« Maturus et Sanctus souffrirent de nouveau dans l'amphithéâtre toutes sortes de tourments, comme s'ils n'avaient rien souffert, ou plutôt comme de braves champions qui, ayant déjà vaincu plusieurs fois, allaient combattre pour la dernière couronne. Ils furent d'abord frappés de verges, selon la coutume, ensuite abandonnés aux morsures des bêtes, et livrés aux tortures que le peuple furieux demandait qu'on leur fit souffrir. On les fit asseoir sur la chaise de fer rougie au feu, où leurs chairs grillées exhalaient une odeur qui ne fit qu'irriter la cruauté des spectateurs. Ils espéraient vaincre enfin par les tourments la patience des martyrs; mais on ne put jamais tirer de Sanctus d'autres paroles que celles qu'il avait dites dès le commencement de son martyre : « Je suis « chrétien. » Ces deux généreux athlètes, donnés en spectacle au monde, fournirent pendant un jour entier le cruel divertissement que plusieurs paires de gladiateurs avaient accoutumé de donner; et, comme après tant de tourments on vit qu'ils respiraient encore, ils furent enfin égorgés dans l'amphithéâtre.

Sainte Blandine est tourmentée.

« Pour Blandine, elle fut suspendue à un poteau, et exposée ainsi aux morsures des bêtes. Comme elle était attachée à une espèce de croix, et qu'elle priait avec beaucoup de ferveur, elle remplissait de courage les autres martyrs, qui croyaient voir dans leur sœur une représentation de Celui qui avait été crucifié pour eux. Mais, aucune bête n'ayant osé la toucher, on la réserva pour le spectacle d'un autre jour, afin que cette jeune esclave, si faible et si méprisable en apparence, mais revêtue de Jésus-Christ, l'invincible Athlète, triomphât dans plusieurs combats..... et animât de plus en plus les fidèles par son courage.

Attale, citoyen romain.

« Cependant, comme Attale était fort connu et distingué par son mérite, le peuple demandait qu'on le fît aussi combattre. Il entra donc avec une sainte assurance dans l'arène. Le témoignage de sa conscience le rendait intrépide; car il était aguerri dans tous les exercices de la milice chrétienne, et avait toujours été parmi nous un témoin fidèle de la vérité. D'abord, pour lui faire essuyer les insultes du peuple, on lui fit faire le tour de l'amphithéâtre, un héraut portant devant lui un écriteau, où était en latin cette inscription : « C'est Attale, chretien. » Mais le président, ayant appris qu'il était citoyen romain, le fit reconduire en prison avec les

autres. Il écrivit cependant à l'empereur touchant les confesseurs, et attendit sa décision.

Ceux qui étaient tombés se réunissent à l'Eglise.

« Les prisonniers mirent à profit le délai de leur martyre, pour faire éclater l'infinie miséricorde de Jésus-Christ. En effet, plusieurs membres du corps mystique de l'Eglise furent ranimés par le secours de ceux qui étaient vivants. Les confesseurs de la foi obtinrent grâce à ceux qui l'avaient reniée; et l'Eglise, cette Mère vierge des fidèles, vit avec la plus sensible joie que, par les exemples et les exhortations des martyrs, plusieurs apostats avaient reçu dans son sein une nouvelle vie. »

Le montanisme connu dans les Gaules.

On n'a fait jusqu'ici que rapporter la Relation que l'Eglise de Vienne et celle de Lyon envoyèrent en Asie. Nous apprenons, par quelques fragments de la même Lettre, plusieurs autres actions de charité que firent ces saints pendant qu'on attendait la réponse de l'empereur. Il y avait dans la prison un saint confesseur, nommé Alcibiade, qui menait depuis longtemps une vie si austère, qu'il ne mangeait que du pain, et ne buvait que de l'eau (747). Il voulut observer la même abstinence dans la prison; mais Attale eut une vision la nuit qui suivit son premier combat, dans laquelle le Seigneur lui fit connaître qu'il n'approuvait pas la conduite d'Alcibiade, qui, en refusant de faire usage des biens que Dieu avait créés, pouvait être un sujet de scandale à ses frères. Alcibiade mangea dans la suite comme les autres, et modéra une abstinence qui n'était répréhensible que parce qu'elle pouvait donner lieu de croire qu'il favorisait les nouvelles erreurs de Montan, dont la prétendue prophétie commandait des abstinences extraordinaires (748).

On avait appris à Lyon que cet hérésiarque, avec Théodote, et un autre Alcibiade, excitaient de la division dans les Eglises de Phrygie, et qu'une grande austérité était le masque spécieux dont ils se couvraient pour mieux en imposer. Les saints martyrs, affligés de ces nouvelles, écrivirent de la prison sur ce sujet aux Eglises d'Asie, d'où nous avons vu que plusieurs d'eux étaient originaires. Les autres chrétiens des Gaules joignirent leur sentiment à la Lettre des martyrs, et ils s'expliquèrent, dit Eusèbe (749), d'une manière qui ne fit pas moins connaître leur prudence que la pureté de leur foi.

Lettre des martyrs au Pape

Les martyrs écrivirent aussi de la prison au Pape Eleuthère, qui gouvernait alors l'Eglise romaine, pour le prier de pacifier par son autorité les troubles de l'Asie, peut-être à l'occasion de la question de la Pâque, diversement envisagée par les fidèles. Ils envoyèrent la Lettre par le prêtre Irénée, dont ils parlaient en ces termes (750) : « Nous avons prié notre frère et notre compagnon Irénée de vous porter ces lettres. Nous vous le recommandons avec instance, comme grand zélateur du Testament de Jésus-Christ. Si nous savions que le rang donnât le mérite de la justice, nous vous le recommanderions aussi comme prêtre; car il est élevé à cette dignité. »

Charité et humilité des martyrs.

Ils écrivirent plusieurs autres lettres pour la consolation des fidèles qui s'adressaient à eux. Mais ils ne pouvaient souffrir qu'on leur donnât, en leur écrivant, ou en leur parlant, la qualité de martyrs : ils disaient qu'elle n'était due qu'à Jésus-Christ, et à ceux qui déjà étaient morts pour lui. « Ceux-là, » disaient-ils, sont « véritablement martyrs, qui ont scellé leur confession par la mort : nous ne sommes, nous, que de vils confesseurs (751), » et ils conjuraient avec larmes les fidèles de prier pour eux. Ils priaient eux-mêmes pour leurs bourreaux, et déliaient tous ceux qui s'adressaient à eux :

(747) Euseb., *Hist. ecclés.*, l. v, c. 5.

(748) A l'époque même où l'on exhortait Alcibiade à renoncer à des pratiques qui paraissaient avoir du rapport avec celles des montanistes, l'Eglise, au rapport de saint Irénée, qui est aussi distingué par son savoir que par ses vertus, observait les jeûnes, et surtout celui du carême, avec une abstinence rigoureuse de certains aliments.

(749) Euseb., l. v, c. 3 : *Religiosum imprimis et cum recta fide consentiens judicium eidem Epistolæ subjunxerunt.* Si donc Eusèbe ne précise point quel était leur sentiment sur les Montanistes, il déclare que ce sentiment était très-sage et très-orthodoxe. Cela suffit pour réfuter ceux qui prétendent que cette Lettre fut cause que le Pape accorda la paix aux montanistes.

(750) Euseb., l. v, c. 4.

(751) *Ibid.*, c. 2.

c'est-à-dire qu'ils leur obtenaient la rémission des peines canoniques (752).

Rescrit de l'empereur.

Pendant que les martyrs s'occupaient à ces œuvres de charité, la réponse de l'empereur arriva. Nous reprenons ici la suite de la Relation des Eglises de Lyon et de Vienne.

« Ce prince ordonnait qu'on fît mourir ceux qui confesseraient la foi, et qu'on renvoyât absous ceux qui la renieraient. En exécution de cet ordre, un jour qu'on célébrait ici une grande solennité (753), pour laquelle il se fait en cette ville un concours de toutes les nations; le président fit amener les prisonniers à son tribunal, afin de les soumettre à un second interrogatoire, et de les donner en spectacle à cette multitude infinie de peuple. Il interrogea d'abord ceux qui étaient demeurés fermes dans la foi, et il prononça contre eux la sentence, condamnant les citoyens romains à avoir la tête tranchée, et les autres à être exposés aux bêtes. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux à Jésus-Christ, c'est que ceux qui l'avaient renoncé d'abord, le confessèrent alors contre l'attente des gentils : car, ayant été interrogés séparément, comme devant être renvoyés absous, ils se déclarèrent chrétiens avec un courage qui effaça la honte de leur première faiblesse, et ils furent mis au nombre des martyrs. Quelques-uns, qui n'avaient jamais eu véritablement la foi, ou qui l'avaient déshonorée par leurs mœurs, demeurèrent hors de l'Eglise : les autres s'y réunirent, pour sceller de leur sang la foi qu'ils avaient d'abord abjurée.

Martyre de saint Alexandre et de saint Attale.

Pendant qu'on les interrogeait, un médecin phrygien, nommé Alexandre, qui depuis longtemps demeurait dans les Gaules, se tenait près du tribunal. Il était connu de tout le monde à cause de son amour pour Dieu, et de la liberté avec laquelle il prêchait l'Evangile; car il faisait aussi les fonctions de l'apostolat. Etant donc proche du tribunal, il exhortait par signes, par gestes, ceux qu'on interrogeait à confesser généreusement la foi, et il se donnait pour cela des mouvements et une agitation semblable à celle d'une femme qui souffre les douleurs de l'enfantement. Le peuple, qui s'en aperçut, et qui était fâché de voir ceux qui avaient renoncé la foi, la confesser avec tant de constance, cria contre Alexandre, à qui il s'en prenait de ce changement. Le président lui ayant aussitôt demandé qui il était, il répondit qu'il était chrétien, et fut condamné sur-le-champ aux bêtes. Le lendemain il entra dans l'amphithéâtre avec Attale : car le président, pour faire plaisir au peuple, l'abandonna à ce supplice, tout citoyen romain qu'il était. Ces deux athlètes y souffrirent tous les tourments préparatoires qu'on fait endurer à ceux qui sont condamnés aux bêtes, et ils furent à la fin égorgés. Alexandre ne laissa échapper aucune plainte, ni même aucune parole; mais il s'entretint toujours intérieurement avec Dieu. Pour Attale, pendant qu'on le grillait sur la chaise de fer, et que l'odeur de ses membres brûlés se répandait au loin, il dit au peuple en latin : « C'est ce que vous faites qu'on pour-« rait appeler manger de la chair humaine : « pour nous, nous n'en mangeons pas, et nous « ne commettons aucune autre sorte de cri-« me. » Comme on lui demandait quel nom avait Dieu, « Dieu, » répondit-il, « n'a pas un nom comme un homme. »

Martyre de saint Ponticus et de sainte Blandine (754).

« On avait conduit tous les jours dans l'amphithéâtre Blandine, et un jeune homme nommé Ponticus, afin de les intimider par la vue des supplices qu'on faisait souffrir aux autres. On les fit paraître enfin pour combattre eux-mêmes le dernier jour des spectacles. On les pressa d'abord de jurer par les idoles des gentils. Sur le refus qu'ils en firent avec mépris, le peuple entra en furie, et, sans aucune compassion pour l'âge de Ponticus, ni pour le sexe de Blandine, on les fit passer par tous les genres de tourments

(752) L'Eglise, à la recommandation des martyrs, abrégeait souvent les peines canoniques de la pénitence.

(753) Cette solennité était celle des jeux institués à Lyon en l'honneur d'Auguste. On les représentait le premier jour du mois d'août, consacré à ce prince, dont il a pris le nom.

(754) Sainte Blandine fut la plus célèbre de ces saints martyrs : nous avons en son honneur une belle homélie de saint Eucher. Quelques uns croient qu'elle était sœur de Ponticus, parce qu'en effet elle est nommée sa sœur; mais on l'appelle aussi la sœur des autres martyrs. La foi et la charité qui unissaient les premiers fidèles, les faisaient appeler frères et sœurs.

déjà marqués, leur faisant à chaque fois de nouvelles instances de jurer ; mais leur constance fut invincible : car Ponticus, animé par sa sœur qui l'exhortait et le fortifiait à la vue des païens, consomma son martyre avec un courage qui le fit triompher de la faiblesse de l'âge et de la rigueur des supplices.

« Blandine demeura donc la dernière, comme une mère généreuse qui, après avoir envoyé devant elle ses enfants victorieux, qu'elle a animés au combat, s'empresse d'aller les rejoindre. Elle entra dans la même carrière avec autant de joie que si elle fût allée à un festin nuptial, et non à une cruelle boucherie, où elle devait servir de pâture aux bêtes. Après qu'elle eut souffert les fouets, les morsures des bêtes, la chaise de fer, on l'enferma dans un filet, et on la présenta à un taureau, qui la jeta plusieurs fois en l'air ; mais la sainte martyre, occupée de l'espérance que lui donnait sa foi, s'entretenait avec Jésus-Christ, et n'était plus sensible aux tourments. Enfin on égorgea cette innocente victime, et les païens mêmes avouèrent qu'on n'avait jamais vu une femme qui eût ni tant souffert, ni souffert avec une si héroïque constance.

Insulte faite aux corps des martyrs.

« La rage des idolâtres ne fut point assouvie par le sang des martyrs : ils l'exercèrent sur leurs cadavres ; car ils jetèrent à la voirie, pour être mangés des chiens, les corps de ceux que l'infection et les autres incommodités de la prison avaient fait mourir ; et ils les firent garder jour et nuit, de peur que quelqu'un de nous ne les enterrât. Ils ramassèrent aussi les membres épars de ceux qui avaient combattu dans l'amphithéâtre, restes des bêtes et des flammes, et les corps de ceux qui avaient eu la tête tranchée, et les firent pareillement garder pendant plusieurs jours. Les uns frémissaient de rage et grinçaient des dents à la vue de ces saintes reliques, cherchant encore l'occasion de les outrager ; les autres s'en moquaient, et faisaient des éloges de leurs idoles, à la vengeance desquelles ils attribuaient la mort des martyrs. Les plus modérés faisaient paraître une maligne compassion, et nous insultaient en disant : « Où « est leur Dieu, et que leur a servi son culte, « qu'ils ont préféré à la vie ? » Ce sont les divers sentiments que la haine inspirait aux païens à notre égard. Pour nous, notre douleur était de ne pouvoir enterrer les corps des martyrs. Nous tâchâmes en vain de profiter de l'obscurité de la nuit, ou de gagner les gardes à force d'argent, et de les fléchir par nos prières : tout nous fut inutile ; ils croyaient avoir assez gagné, si les martyrs restaient sans sépulture. Leurs corps demeurèrent ainsi pendant six jours exposés à toutes sortes d'outrages ; après quoi les païens les brûlèrent, et en jetèrent les cendres dans le Rhône, afin qu'il ne restât d'eux aucune relique sur la terre. Ils en agirent ainsi, comme pour vaincre la puissance de notre Dieu, et pour ôter aux confesseurs l'espérance de ressusciter un jour. C'est, disaient-ils, l'attente de leur résurrection qui leur a fait introduire cette religion étrangère ; c'est elle qui leur fait mépriser les tourments et recevoir la mort avec joie : voyons maintenant s'ils ressusciteront, et si leur Dieu pourra les tirer de nos mains. »

Telle est la Lettre, pleine de feu et d'onction, que les Eglises de Lyon et de Vienne écrivirent aux Eglises d'Asie et de Phrygie sur les combats de ces illustres martyrs. On l'attribue, comme nous avons dit, à saint Irénée, et elle est digne de sa piété et de son éloquence. Il y règne une énergie et une vivacité de sentiment qui transportent l'âme et la ravissent hors d'elle-même. « L'esprit des bienheureux martyrs vit, pour ainsi dire, encore dans ces paroles, toutes mortes qu'elles sont ; leur sang répandu pour Jésus-Christ y paraît encore tout bouillant (755). » En un mot, c'est un des plus touchants et des plus précieux monuments des premiers siècles du christianisme, comme le fait observer Scaliger (756).

Toutes les précautions des idolâtres furent inutiles contre la puissance du Seigneur. Les saints martyrs apparurent dans la suite aux fidèles, et leur révélèrent l'endroit où leurs cendres étaient rassemblées (757). Elles furent recueillies avec respect, et mises sous l'autel de l'église qui fut bâtie en l'honneur

(755) Du Bosquet, évêque de Lodève, dans son *Histoire ecclésiastique de France*, l. II, c. 18.

(756) Dans ses notes sur la *Chronique* d'Eusèbe.

(757) Gregor. Turon., *De glor. martyr.*, c. 49.

des saints apôtres, et qui est aujourd'hui nommée de Saint-Nizier. Ils sont honorés le deuxième de juin, qui est apparemment le jour que leurs reliques furent révélées, ou que mourut saint Pothin; car nous avons vu que le grand nombre de ces martyrs souffrirent au commencement du mois d'août. Leur fête était fort célèbre, et saint Adon de Vienne nous apprend (758) que par une ancienne tradition on la nommait « le jour des miracles. » On voit encore à Lyon sur la montagne de Fourvière (759), des restes de l'amphithéâtre où combattirent ces saints athlètes. Ils furent nommés les martyrs d'Aisnay, parce que leurs cendres furent jetées dans le Rhône vers le lieu appelé alors Athénée, *Athenæum*, à cause des exercices de littérature (760) qui s'y faisaient, et depuis, par corruption, *Aisnay*. On y bâtit d'abord une église, ensuite un monastère en l'honneur de saint Martin, qui fut rétabli par la reine Brunehault, mais sécularisé dans le XVIIIe siècle, et changé en collégiale.

Ces saints martyrs étaient au nombre de quarante-huit : leurs noms, qui nous ont été conservés, méritent d'avoir place dans l'Histoire d'une Eglise à laquelle ils ont fait tant d'honneur. Ceux qui eurent la tête tranchée en qualité de citoyens romains, sont les saints Epagathe, Zacharie (761) prêtre, Macaire, Alcibiade, Silvius, Prime, Ulpius, Vital, Commine, Octobre, Philomine, Géminus, et les saintes Julie, Albine, Grate, Rogate, Émilie, Posthumienne ou Pothamienne, Pompéia, Rhodane, Biblis, Quarte, Materne, Elpen surnommée Amnas. Ceux qui furent exposés aux bêtes, sont Sanctus, Maturs, Attale, Alexandre, Ponticus et Blandine. Les saints Pothin, Aristée, Corneille, Zozime, Tite, Zotique, Jules, Appollone, Géminien, et les saintes Jamniques, une autre Julie, une autre Émilie, une autre Pompéia, Ausonia, Alumna ou Domna, Justa, Trophima et Antonia moururent dans la prison.

Il y a quelque diversité dans la manière dont les Martyrologes rapportent ces noms. Grégoire de Tours en omet quelques-uns. D'autres ajoutent un saint Juste, qu'ils prétendent être l'évêque de Vienne de ce nom; mais saint Juste est honoré le sixième de mai, et les quarante-huit martyrs de Lyon le sont au deuxième de juin. Saint Juste est compté pour le cinquième évêque de Vienne, saint Vère pour le quatrième, saint Martin pour le troisième, saint Zacharie pour le second, et saint Crescent pour le premier. Pour les lettres qu'on a cru avoir été écrites à saint Vère et à saint Juste par le saint Pape Pie I, on convient aujourd'hui qu'elles sont supposées.

Saint Irénée (762).

L'Eglise de Lyon se dédommagea de la perte qu'elle avait faite de saint Pothin, en choisissant pour son évêque le saint prêtre Irénée.

Il était né au commencement de l'empire d'Adrien, vers l'an 120 de Jésus-Christ (763). Ses parents, qui sans doute étaient chrétiens, le mirent encore enfant sous la conduite de saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Ce fut dans une si sainte école qu'il puisa les lumières et la science profonde de la religion, qui le rendirent dans la suite un des plus grands hommes de son siècle, l'ornement de l'Eglise, et la terreur des hérétiques. Aussi avait-il grand soin de remarquer tout ce qu'il voyait dans ce saint vieillard, pour en faire son profit (764); il écoutait tous ses

(758) Adon., *Martyrolog.*

(759) Le P. Menestrier, fort habile dans les antiquités de Lyon, croit que ce nom vient de *Forum vetus*, parce que l'ancienne ville de Lyon, nommée *Forum Segusianorum*, était bâtie sur cette montagne.

(760) On y disputait le prix d'éloquence devant l'autel dédié à Auguste; et, si le vainqueur était récompensé, celui qui était vaincu était puni sévèrement. C'est ce qui a fait dire à Juvénal :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.
(Satyr. I.)

(761) De Valois croit que l'infidèle version de Ruffin (*in notis ad l.* v. *Euseb.*) est la cause qu'on a placé ce prêtre Zacharie au nombre des martyrs; mais ce n'est qu'une conjecture. Saint Adon de Vienne, qui en parle dans son Martyrologe, a pu trouver des mémoires plus sûrs dans son Église.

(762) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 135. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Irénée, évêque de Lyon, martyr*, 28 juin.

(763) Le sentiment qui place la naissance de saint Irénée vers l'an 120 de Jésus-Christ est fondé sur saint Irénée lui-même, qui, en parlant de l'*Apocalypse*, dit (*Adv. hæres.*, l. v, c. 30) : « Il n'y a pas longtemps qu'elle a paru; c'est presque de notre temps, à la fin de l'empire de Domitien. » Paroles qui montrent clairement qu'Irénée était fort rapproché de l'empire de Domitien, mort l'an 96 de Jésus-Christ. C'est apparemment pour n'avoir pas fait attention à ce texte, que Du Pin a reculé la naissance de saint Irénée jusqu'en 140; en quoi il n'a été suivi de personne.

(764) Iren., *Epist. ad Flor.*, apud Euseb., l. v, c. 20.

discours avec ardeur, et les gravait, non sur des tablettes, mais dans le plus profond de son cœur. C'est saint Irénée lui-même qui nous apprend toutes ces circonstances ; et il ajoute qu'à force de repasser dans son esprit les intentions de son maître, il les y grava si profondément, qu'elles lui furent toujours très-présentes dans la suite, même dans sa vieillesse la plus avancée. Il se représentait encore alors distinctement le lieu où le bienheureux Polycarpe avait coutume d'enseigner ses disciples, la manière dont il y entrait et en sortait, son humeur, son air, sa taille, les discours qu'il faisait au peuple, et les entretiens qu'il avait eus avec saint Jean et avec les autres qui avaient vu le Seigneur. Saint Jérôme (765) dit que saint Irénée fut aussi disciple de saint Papias.

Sa mission à Rome

On ignore à quelle occasion saint Irénée vint dans les Gaules ; mais saint Grégoire de Tours (766) écrit qu'il y fut envoyé par saint Polycarpe. Il fut ordonné prêtre de l'Eglise de Lyon par saint Pothin, qui en était évêque (767) ; et il exerçait déjà les fonctions de prêtre, l'an 177, lorsque les martyrs de Lyon le choisirent pour être le porteur d'une Lettre qu'ils écrivirent au Pape Eleuthère (768), et dans laquelle, après l'avoir salué comme leur Père, ils ajoutent (769) : « Nous avons exhorté Irénée, notre frère et notre compagnon, à remettre ces Lettres à votre Paternité. Nous vous supplions de le considérer comme un homme tout à fait zélé pour le Testament de Jésus-Christ. C'est en cette qualité que nous vous le recommandons. Que si nous eussions cru que le rang et la dignité puissent donner la justice et la vertu, nous vous l'eussions recommandé d'abord comme prêtre de l'Eglise; car il l'est effectivement. » Le but de cette députation de saint Irénée semble avoir été de procurer la paix aux Eglises divisées sur la question de la Pâque. On croit qu'il fut aussi porteur des Lettres que les mêmes martyrs écrivirent aux Eglises d'Asie et de Phrygie au sujet des troubles que les prétendues prophéties de Montan y avaient causées depuis quelque temps.

Saint Irénée put voir, pendant son voyage à Rome, l'hérétique Valentin, qui vivait encore, comme le témoigne Tertullien (770), sous le Pontificat d'Eleuthère, ainsi que Florin et Blaste, prêtres de l'Eglise romaine que leur pernicieuse doctrine en fit exclure.

Erreurs de Florin (771).

Florin exerça pendant quelque temps un emploi considérable à la cour de l'empereur. S'étant trouvé dans l'Asie Mineure à l'époque où saint Polycarpe y florissait, il se rendit son auditeur, et tâcha d'acquérir son estime. Dans la suite, il fut ordonné prêtre de l'Eglise romaine; mais l'erreur qu'il embrassa, et dans laquelle il entraîna plusieurs personnes, le fit déposer du sacerdoce. Son hérésie consistait à déclarer Dieu auteur du mal : au moins ne paraît-il pas que Florin tomba dans celle de Cerdon et de Marcion, qui introduisaient deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, puisque saint Irénée, dans la Lettre qu'il lui écrivit vers l'an 192, lui reproche qu'aucun de ceux qui étaient hors de l'Eglise n'avait osé soutenir la doctrine qu'il défendait. Le titre *De la Monarchie* ou *de l'Unité de principe* qu'Eusèbe donne à cette Lettre, sur laquelle nous reviendrons à sa date, ne prouve pas le contraire, saint Irénée ayant pu y montrer que, pour reconnaître un seul Dieu, il n'était pas nécessaire de le faire auteur du mal : aussi est-elle intitulée : *De la Monarchie et sur ce que Dieu n'est pas auteur du mal.* Philastre parle de certains hérétiques appelés floriens, qu'il dit être une branche de l'hérésie de Carpocrate. Gennade accuse aussi un certain Florien ou Florin d'avoir enseigné que la chair est la cause du mal ; mais on ignore si c'est le même dont il est ici question, d'autant qu'Eusèbe et saint Jérôme ne lui attribuent point cette erreur (772).

Erreurs de Blaste (773).

Blaste introduisait insensiblement le

(765) Epist. 48 *ad Theodoram.*
(766) *Hist. Francor.*, l. I, c. 20.
(767) Hieronym., *De vir. illustr.*, c. 35.
(768) S. Jérôme assure positivement qu'Irénée remit cette Lettre au Pape : *A martyribus Lugdunensibus ob quasdam Ecclesiæ quæstiones legatus Romam missus honorificas super nomine suo ad Eleutherium perfert Litteras* (Hieronym., *Catalog.*, c. 29). »
(769) Euseb., *Hist.*, l. V, c. 40. Hieronym., *Catalog.*, c. 35.
(770) *De præscript. hæretic.*
(771) Ceillier, *loc. cit.*, t. II., p. 174.
(772) Iren. apud Euseb., *Hist.*, l. V, c. 20 Euseb., *Hist.*, l. V, c. 15. Philast., c. 7. Gennad., *De dogm.*, c. 76.
(773) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 175.

schisme dans l'Eglise en prétendant qu'on ne devait célébrer la Pâque que le 14 de la lune, selon qu'il est prescrit par la Loi de Moïse. C'est sans doute ce qu'a voulu dire Eusèbe (774), lorsqu'il met Blaste au nombre de ceux qui corrompaient dans Rome les saintes règles de l'Eglise; car, bien que plusieurs saints personnages, surtout en Asie, fissent la Pâque le 14 de la lune, on ne voit pas qu'aucun d'eux ait condamné ceux qui suivaient la pratique contraire. Ils se contentaient de soutenir leur usage par la tradition qu'ils disaient avoir reçue de leurs prédécesseurs et des apôtres mêmes. Il fallait donc que Blaste fût d'un sentiment différent sur la célébration de la Pâque, et qu'il donnât sur ce point dans l'erreur que l'on condamna chez les montanistes; et saint Pacien (775) le dit assez clairement, lorsqu'il l'accuse d'être tombé dans l'hérésie de ces fanatiques. Théodoret (776) le met au nombre des disciples de Valentin, et peu après il le compte parmi ceux de Marcion, qui s'étaient érigés eux-mêmes en docteurs. Quoi qu'il en soit, comme Blaste infectait de ses erreurs plusieurs fidèles de l'Eglise romaine, il fut déposé de l'ordre de la prêtrise (777).

Saint Irénée succède à saint Pothin.

Mais revenons à saint Irénée.

Saint Pothin étant mort l'an 177, il fut élu en sa place, et devint le second évêque de l'Eglise de Lyon. Peut-être reçut-il à Rome, des mains du Pape saint Eleuthère, auquel il avait été envoyé, la consécration épiscopale. Si son élection n'eut lieu qu'à son retour, il ne fut pas longtemps à revenir des bords du Tibre à ceux du Rhône. Irénée avait toutes les qualités nécessaires pour soutenir la chrétienté de Lyon dans des temps si difficiles; à savoir, un zèle ardent, une profonde érudition, et une sainteté éprouvée. Il n'en fallait pas moins pour réparer les pertes que cette Eglise continuait de faire. Le sang des martyrs, dont on vient de parler, n'avait pas éteint le feu de la persécution. Un grand nombre d'autres, dont les noms ne sont écrits que dans le ciel, souffrirent dans la Gaule sous Marc-Aurèle: mais la ville de Lyon se distingua, et eut encore la gloire de donner à l'Eglise deux nouveaux héros dans la personne des saints Alexandre et Epipode (778).

Martyre des saints Alexandre et Epipode.

[178.] C'étaient deux jeunes hommes de haut rang, à la fleur de leur âge. Alexandre était Grec de nation, et Epipode était Gaulois, natif de Lyon. Une tendre amitié les avait unis, et la piété et le zèle en avaient serré les nœuds. Ils travaillèrent de concert à soutenir les fidèles durant la persécution; car, dans ces temps orageux, Dieu suscitait des apôtres de toutes les conditions. Ayant été dénoncés au préfet, ils sortirent de la ville, et se réfugièrent dans la cabane d'une pauvre veuve, proche le lieu nommé dès lors Pierre-Encise (779). L'obscurité de leur retraite et la fidélité de cette femme les mirent quelque temps en sûreté; mais ils ne purent échapper aux exactes recherches des persécuteurs. Ils furent découverts et arrêtés, comme ils tâchaient de s'évader par une porte secrète de la chambre où ils étaient cachés. Dans le trouble et la précipitation, Epipode perdit un soulier, que son hôtesse garda dans la suite comme un riche trésor. Ils furent mis en prison avant d'avoir été interrogés, ce qui était contre les règles de la procédure romaine: mais on se faisait une loi de n'en observer aucune à l'égard des chrétiens, dont le nom seul était regardé comme un crime suffisamment prouvé (780). Trois jours après on les fit comparaître, les mains liées derrière le dos, devant le tribunal du président. Ce juge leur demanda comment ils s'appelaient, et quelle religion ils professaient: ils dirent leur nom, et déclarèrent hautement qu'ils étaient chrétiens. Aussitôt il s'éleva de toutes parts des clameurs contre eux; et le juge en furie s'écria: « Quoi! on ose encore violer les édits de nos princes, et par le même crime s'attaquer à la majesté de l'empereur et à celle des dieux! Où sont les tourments que nous avons fait souffrir aux autres; où sont les croix, les épées, les bêtes, les lames ardentes et les autres peines, prolongées même

(774) *Hist.*, l. v, c. 20.
(775) *Epist. fab. ad Sympronianum.*
(776) *Hæretic.*, l. I, c. 23 et 25.
(777) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 15.
(778) Ceillier, *loc. cit.*, p. 97, Longueval, *loc. cit.*, p. 27. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Epipode et S. Alexandre, martyrs à Lyon*, 22 avril.
(779) *Incisa, Petra*: on dit à Lyon, *Pierre Scise.*
(780) *Acta Alexandri et Epipod.* apud Boll., 22 april., et inter *Acta sincera*, Ruinart., p. 62

au delà du trépas ? Ces hommes sont morts, leurs tombeaux n'existent point (781) ; et la mémoire du Christ n'est pas encore éteinte ! Que vous êtes punissables de persister opiniâtrément dans une religion proscrite ! vous allez payer la peine due à votre témérité. »

Aussitôt, de peur qu'ils ne s'encourageassent l'un l'autre, on les sépara. On renvoya en prison Alexandre, qui, étant plus âgé, paraissait avoir plus de fermeté, et on appliqua à la torture Epipode qui semblait plus faible ; mais, avant de le tourmenter, le juge qui espérait le gagner par des discours flatteurs, lui dit : « Je vois que tu es bien jeune ; il ne faut pas que tu t'obstines à périr, en persistant dans tes pernicieux sentiments. Nous adorons des dieux immortels, que tous les peuples de la terre et les empereurs adorent avec nous : nous honorons ces dieux par la joie, par les jeux, par les festins et les divertissements ; et vous autres, vous adorez un homme crucifié, à qui on ne peut plaire qu'en renonçant à tous ces plaisirs. Il condamne toutes les voluptés, n'aime que le jeûne et une chasteté triste et stérile. Quels biens attends-tu de Celui qui n'a pu se garantir des attentats formés contre lui par les derniers des hommes ? Je te le dis, pour te faire détester cette austérité, et t'engager à jouir gaiement, pendant ta jeunesse, des douceurs de la vie. »

Epipode répondit : « Les armes dont Jésus-Christ et ma foi m'ont revêtu, me rendent invulnérable aux traits de la fausse tendresse que vous feignez. La compassion que vous montrez est une cruauté : vivre avec vous, c'est une mort ; et mourir par vos ordres, c'est commencer à vivre dans une gloire immortelle. Le Seigneur Jésus-Christ que vous nommez le Crucifié, ne savez-vous pas qu'il est ressuscité, que par un mystère ineffable il est homme et Dieu, et qu'il ouvre à ses serviteurs l'entrée du royaume céleste (782) ? Mais, pour parler de choses qui soient plus à votre portée, ignorez-vous que l'homme est composé de deux substances, de l'âme et du corps ? Chez nous l'âme commande et le corps obéit. Les voluptés auxquelles vous vous abandonnez en l'honneur des démons flattent à la vérité les sens, mais elles tuent les âmes. Pour nous, nous faisons la guerre au corps en faveur de l'âme ; c'est pour elle que nous combattons les vices. Mais vous autres, vous n'avez d'autre dieu que votre ventre : après que vous avez cherché comme les bêtes à le satisfaire, vous croyez que tout finit avec cette vie ; vous vous trompez. Quand vous nous faites mourir, nous échappons des mains de nos bourreaux dans le sein d'une félicité éternelle. »

Le président, pour le punir d'une réponse dont il ne pouvait s'empêcher d'admirer la sagesse, lui fit frapper la bouche à coups de poing. Epipode, rejetant ses dents mêlées avec le sang, disait : « Je confesse que Jésus-Christ est Dieu avec le Père et le Saint-Esprit ; et il est juste que je donne ma vie pour celui qui est mon Créateur et mon Rédempteur. Ce n'est point la perdre, c'est la changer en une autre infiniment meilleure. Qu'importe de quelle manière le corps finisse, pourvu que l'âme aille se réunir dans le ciel à celui qui l'a créée ? »

Comme il parlait de la sorte, le président le fit étendre sur le chevalet, et des licteurs des deux côtés commencèrent à lui déchirer les flancs avec des ongles de fer. Mais la cruauté des bourreaux parut trop lente au peuple : il jeta de grands cris, demandant qu'on lui abandonnât le martyr, pour le mettre en pièces, ou pour l'accabler d'une grêle de pierres. Le président, qui craignait qu'on ne perdît le respect dû à sa dignité, fit retirer Epipode d'auprès du tribunal, et donna ordre qu'on lui tranchât la tête.

Après un jour d'intervalle, le tyran, qui voulait satisfaire sa fureur et celle du peuple par les supplices qu'il réservait à Alexandre, le fit comparaître devant son tribunal, et lui dit : « Il est encore temps que tu profites des exemples de ceux qui t'ont précédé, et que tu voies ce que tu as à faire. Nous avons fait si bonne guerre aux chrétiens, que tu es, je pense, presque le seul qui soit demeuré. Car, outre les troupes de ces misérables que nous avons fait mourir, ton compagnon ne vit plus ; c'est pourquoi, si tu

(781) Le président parle des martyrs de Lyon, dont les corps avaient été brûlés et les cendres jetées dans le Rhône.

(782) Sempiternum vero Dominum nostrum Jesum Christum quem memoras resurrexisse non nosti, qui ineffabili mysterio homo pariter et Deus famulis suis tramitem immortalitatis instituit, et ad cœlestia regna perducit. (*Act. mart. sinc.*, p. 61.)

veux éviter le même sort, brûle de l'encens en l'honneur des dieux. »

Alexandre dit : « Je rends grâces à mon Sauveur de ce que, en me rappelant les tourments et les triomphes des martyrs, vous m'animez par leurs exemples. Pensez-vous donc que les âmes de ceux que vous avez fait mourir aient péri ? Elles vivent dans le ciel : ce sont les persécuteurs qui ont péri dans ce combat. Vous vous abusez : le nom de chrétien ne peut être éteint ; il se conserve par la vie des hommes, et se multiplie par leur mort. Notre Dieu est le Maître du ciel, de la terre et des enfers. Il reçoit dans le royaume céleste les âmes que vous croyez perdues : mais vous, avec vos dieux, vous n'aurez d'autre partage que l'enfer. J'entre avec plus de confiance dans la carrière, maintenant que je sais que mon cher frère est couronné. Je suis chrétien, je l'ai toujours été et le serai toujours, pour la gloire de Dieu. Tourmentez ce corps qui est en votre puissance ; mais que Celui qui a créé mon âme la conserve et daigne la recevoir. »

Le président ne répondit à ce discours qu'en faisant étendre Alexandre sur le chevalet, les jambes fort écartées, et qu'en le faisant frapper par trois bourreaux, qui étaient relayés par trois autres. Pendant ce tourment, le saint martyr invoquait avec ardeur l'assistance du ciel ; et il en reçut tant de force, que les bourreaux se lassèrent plus tôt de frapper qu'il ne se lassa de souffrir. Le président lui demanda s'il persistait dans sa confession. Il répondit avec une sainte fierté : « Les dieux des gentils ne sont que des démons : c'est le Dieu tout-puissant, éternel, invisible, qui est mon Dieu ; il me donnera la persévérance. » Le président dit : « Je vois quelle est la folie des chrétiens ; ils font consister leur gloire dans la durée de leurs souffrances : ils croient par là avoir vaincu leurs persécuteurs. Pour leur ôter ce vain triomphe, il faut les exécuter par une mort prompte. Ce serait un crime que de souffrir plus longtemps leur opiniâtreté. C'est pourquoi j'ordonne qu'Alexandre soit attaché à une croix, pour y expier son impiété par la mort. » En exécution de cette sentence, les bourreaux prirent Alexandre, et le lièrent à la croix les bras étendus. Il n'y souffrit pas très-longtemps ; car son corps était tellement déchiré qu'on voyait ses entrailles à travers ses côtes décharnées : il rendit l'âme en invoquant Jésus-Christ et en confessant la foi, dont il s'estimait heureux d'être la victime.

Soin que l'on prend de leurs reliques. Vertu de ces reliques.

Le tombeau réunit les deux amis ; car les chrétiens, ayant trouvé le moyen d'enlever leurs corps, les enterrèrent hors de la ville, dans une caverne dont l'entrée était couverte de broussailles. Ce lieu devint fort célèbre par la dévotion des peuples qui y accouraient, afin d'y recevoir, par le mérite des deux martyrs, quelque soulagement à leurs maux. L'auteur des Actes raconte plusieurs miracles qui s'y étaient opérés, et dont il paraît avoir été témoin oculaire. Il en cite un, entre autres, qui arriva peu après la mort de ces saints. Lucie, l'hôtesse de saint Epipode, qui avait ramassé son soulier, s'en servit pour faire plusieurs guérisons miraculeuses ; et, un jeune homme de haut rang, attaqué d'une fièvre contagieuse qui ravageait la ville de Lyon, s'étant adressé à elle, elle lui avoua qu'elle avait guéri divers malades au moyen du soulier ; puis, ayant béni un verre d'eau, elle le présenta à ce jeune homme, et le feu de la fièvre s'éteignit (783). D'autres personnes reçurent, par des moyens semblables, non-seulement la santé du corps, mais même la lumière de l'Evangile. Les possédés étaient délivrés du démon devant le tombeau des martyrs. Il s'y passait, en un mot, de si grandes choses, que l'incrédulité était obligée de se rendre à l'évidence des faits. Ce tombeau, qui était hors de la ville, se trouvait renfermé dans son enceinte, lorsque saint Eucher, évêque de Lyon, composa, au ve siècle, une belle homélie à la gloire des saints Alexandre et Epipode (784). Il y dit que Lyon, ayant ces deux martyrs, peut se vanter d'avoir son Pierre et son Paul : c'est apparemment parce que l'un eut la tête tranchée, et que l'autre fut mis en croix. Il dit encore qu'on emportait de la poussière de leur tombeau

(783) Se, Domino miserante, martyris per exuvias hospitali ope allatas plurimos curasse non negabat. Statimque ei Lucia benedictionem et hospitalis calicem salutis porrexit. Qui, dum poculum remedium sitis accepit, protinus illa exstincto ardore convaluit, ut, non ope humana, sed mirabili Divinitatis auxilio, vitæ ac sanitati redditus diceretur. (*Act. mart. sinc.*, p. 67.)

(784) Homil. ascripta Eus. Emiss.

pour guérir les malades, et qu'il y en avait dans tout le pays. La vertu de cette poussière est aussi attestée par saint Grégoire de Tours. Ce dernier rapporte qu'au VIᵉ siècle les corps des deux saints furent transférés dans l'église de Saint-Jean de Lyon, et placés aux deux côtés du corps de saint Irénée (785). On découvrit en 1410 les reliques de saint Alexandre et de saint Epipode, et l'on en fit une translation solennelle.

Ces saints souffrirent l'an 178 : saint Epipode, vulgairement Epipoi, le 22 avril, et saint Alexandre le 24. Les Martyrologes font mention de trente-quatre autres martyrs qui souffrirent avec eux; mais il n'en est point parlé dans les Actes que nous venons de rapporter.

Les Actes de saint Alexandre et de saint Epipode ne sont point originaux (786).

Il ne faut que jeter les yeux sur les Actes du martyre de saint Alexandre et de saint Epipode pour être convaincu qu'ils ne sont point originaux. Le style en est trop châtié, les harangues en sont trop longues et trop méthodiques, les pensées trop recherchées. Ils ont, d'ailleurs, été composés dans un temps où le lieu de la sépulture des deux saints était « devenu célèbre par les miracles qui s'y opéraient et qui y attiraient un concours de peuple (787); » ce qui n'a pu se réaliser qu'à l'époque de la paix de l'Eglise, et assez longtemps après leur martyre. Mais l'auteur, pour n'avoir pas été le témoin des combats de ces saints, ne laisse pas d'être digne de foi dans ce qu'il en rapporte. Il ne dit rien qui ne convienne au temps où ils ont souffert, et son style grave et sérieux autorise à penser qu'il n'a travaillé que sur de bons mémoires. Les Actes de saint Alexandre et de saint Epipode se trouvent dans les recueils de Surius, de Bollandus, de Ruinart, et ils ont été traduits en français par Drouet de Maupertuy.

Martyrs à Vienne.

Saint Adon (788) place vers le même temps, à Vienne, le martyre des saints Séverin, Exupère et Félicien, qui sont honorés le dix-neuvième de novembre, et dont il est dit, à cette date, dans le *Martyrologe romain* : « A Vienne, les saints martyrs Séverin, Exupère et Félicien, dont les corps ayant été trouvés par la révélation qu'ils en firent eux-mêmes, l'évêque, le clergé et le peuple les enlevèrent avec solennité et les inhumèrent honorablement. »

Martyre des saints Marcel et Valérien (789).

La persécution continuait dans plusieurs villes de la Gaule celtique.

Marcel et Valérien s'étaient échappés comme par miracle des prisons de Lyon, où ils avaient été arrêtés pour la foi.

Comme la prudence n'est jamais opposée au vrai courage, Marcel se tint quelque temps caché, sans cesser de prêcher en secret; mais, ayant rencontré le président Priscus auprès de Châlons-sur-Saône, il ne voulut pas perdre la couronne du martyre qui venait s'offrir, et il se déclara chrétien. Il fut aussitôt attaché à de grosses branches d'arbres qu'on avait courbées avec force, afin que, se remettant dans leur état naturel, elles le démembrassent; mais ce tourment n'eut pas l'effet qu'on s'en était promis. C'est pourquoi le président, ayant en vain tâché de lui faire adorer les statues de Saturne et du Soleil qui étaient sur les bords de la Saône, le fit enterrer tout vif jusqu'à la ceinture, et il mourut dans ce supplice le troisième jour. Il est honoré le quatrième de septembre, et de fréquents miracles ont rendu son culte fort célèbre à Châlons, où dans la suite le roi Gontran fit bâtir un monastère en son honneur (790).

Valérien fut pris à Tournus, et, après avoir souffert les ongles de fer et plusieurs autres tourments, il eut la tête tranchée par ordre du même président. On bâtit aussi une église sur son tombeau, et ensuite un monastère. L'abbaye de Saint-Valérien de Tournus devint le chef-lieu d'une congrégation à laquelle elle donnait son nom. Ce n'était qu'un petit établissement, lorsqu'en 875 les moines de Nermoutier ou de Hermoutier s'y retirèrent, avec la permission de Charles le Chauve, pour se soustraire à la fureur des Normands, qui les avaient chassés de leur île, située sur les côtes du Poitou. Ils y por-

(785) Greg., *De gloria martyrum*, c. 50.
(786) Ceillier, *loc. cit.*, p. 96 et 98.
(787) *Act. mart. sinc.*, p. 67.
(788) Adon, *Chron.*
(789) Longueval, *loc. cit.*, p. 117. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Marcel et S. Valérien, martyrs*, 4 septembre.
(790) *Acta S. Marcelli*, apud Chifflet, in *Hist. Trenorch.*

tèrent les reliques de saint Filibert ou Filbert, leur fondateur. L'abbaye fut rebâtie en 1018, et depuis ce temps elle porta le nom de saint Filbert. Au XVIᵉ siècle, les huguenots en pillèrent l'église, et brûlèrent les reliques de saint Valérien, à l'exception d'une partie qu'on déroba à leur fureur sacrilége. En 1627, l'abbaye de Tournus fut changée en un chapitre de chanoines séculiers : on y conserva cependant la dignité d'abbé, à laquelle était attaché un revenu considérable avec une juridiction fort étendue ; et le cardinal de Fleury posséda cette abbaye en commende. Le *Martyrologe romain* fait mention de saint Valérien le 15 septembre.

Martyre de saint Symphorien (791).

[Vers l'an 179.] Mais rien ne fut plus éclatant que le martyre que souffrit à Autun, pendant la même persécution, un jeune homme nommé Symphorien. Il était fils de Fauste, d'une famille distinguée par sa noblesse, et encore plus par sa foi. Une aimable candeur lui gagnait les cœurs ; mais une piété solide et une sagesse que la grâce seule donne à cet âge lui firent éviter les piéges qui sont tendus à la jeunesse, et mépriser les caresses d'un monde flatteur. La ville d'Autun, qui avait eu plus de liaison avec les Romains que les autres villes des Gaules (792), était aussi adonnée à plus de superstitions païennes. Elle faisait gloire d'avoir dans son enceinte un grand nombre de temples érigés en l'honneur de fausses divinités. On y adorait particulièrement Cybèle, Apollon et Diane. Un jour qu'on célébrait une fête de Cybèle (793), et qu'on portait avec pompe sur un char la statue de cette mère des dieux, Symphorien vit avec pitié l'aveuglement du peuple, qui accourait en foule se prosterner devant l'idole. Le mépris qu'il témoignait publiquement de cette divinité le fit prendre et conduire au consulaire Héraclius, qui était alors à Autun pour rechercher les chrétiens. Héraclius, l'ayant fait comparaître devant son tribunal, lui demanda son nom et sa condition. Il répondit : « Je m'appelle Symphorien, et je suis chrétien. — Tu es chrétien, » reprit le juge ; « tu as donc échappé à nos recherches ? car il reste peu de chrétiens parmi nous. Mais pourquoi as-tu refusé avec mépris d'adorer la statue de la mère des dieux ? » Symphorien répondit : « Je vous l'ai déjà dit, je suis chrétien ; j'adore le Dieu vivant qui règne au ciel. Pour l'idole du démon, non-seulement je ne l'adore pas ; mais, si vous me le permettez, je la briserai à coups de marteau. » Le juge dit : « Ce n'est pas assez pour lui d'être coupable de sacrilége, il veut y joindre le crime de rébellion. Que le greffier (794) dise s'il est citoyen romain ? » Le greffier dit : « Il est de cette ville, et même d'une famille noble. » Le juge reprit : « Symphorien, tu t'en fais accroire à cause de ta naissance, c'est ce qui t'a fait embrasser le mensonge ; mais peut-être ne sais-tu pas les ordonnances de nos princes ? Que le greffier en fasse lecture ! » Le greffier lut l'ordonnance suivante : « L'empereur Aurèle (795), à tous ses officiers et gouverneurs : Nous avons appris que ceux qui, de nos jours, se nomment chrétiens, violent les règlements des lois. C'est pourquoi faites-les arrêter ; et, s'ils ne sacrifient pas à nos dieux, qu'ils soient appliqués à diverses tortures, en sorte que le délai du dernier châtiment en justifie l'équité, et que, par la mort des coupables, on coupe enfin la racine de ces crimes (796). »

Après cette lecture, le juge dit : « Sympho-

(791) *Acta Symphor.* inter *Acta sincera martyrum* P. Ruinart, et ap. Surium, 22 Augusti. Longueval, *loc. cit.*, p. 54. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Symphorien, martyr à Autun*, 22 août.

(792) On nommait les Autunois les frères des Romains. *Augustodunum* signifie colline d'Auguste.

(793) Le culte de Cybèle continua encore longtemps à Autun. S. Simplice, évêque de cette ville, au commencement du Vᵉ siècle, ayant vu qu'on portait cette idole en procession sur un char pour obtenir la fertilité, se mit en prières, et à l'instant l'idole tomba du char, sans qu'on pût la relever. (Greg. Turon., *De gloria confess.*, c. 77.)

(794) Il y a dans le latin *dicat officium* : ce mot veut dire les officiers du juge ; et en particulier, il est souvent mis pour signifier ceux qu'on nommai *exceptores*, qui faisaient l'office de greffier.

(795) Il y a dans les *Actes Aurélien* pour *Aurèle* : on confond souvent ces mots, comme on voit aussi quelquefois *Fabianus* pour *Fabius*, et *Valerianus* pour *Valerius*. Mais, puisque saint Symphorien a été baptisé par saint Bénigne, disciple de saint Polycarpe, il faut lire Aurèle.

(796) Ignoras forsitan quod principum nostrorum scita sanxerunt. Officio recitante pandatur. Ex officio recitatum est : « Aurelius, imperator, omnibus administratoribus suis atque rectoribus : Comperimus ab his qui se temporibus nostris christianos dicunt legum præcepta violari. Hos comprehensos, nisi diis nostris sacrificaverint, diversis punite cruciatibus, quatenus habeat districtio prolata justitiam, et in resecandis criminibus ultio terminata jam finem. » (*Act. mart. sinc.*, p. 70.)

rien, que dis-tu à cela? Pouvons-nous aller contre ces ordres? Il y a deux chefs d'accusation contre toi : tu es sacrilége à l'égard des dieux et rebelle à l'égard des empereurs; mais, si tu n'obéis, on lavera ces crimes dans ton sang. » Symphorien répondit : « Je ne regarderai jamais cette statue que comme une idole diabolique, et un démon pour la perte du peuple. Vos menaces ne me feront pas changer. Je sais qu'un chrétien qui retourne en arrière tombe dans l'abîme et donne dans les piéges de l'ennemi. Notre Dieu a des châtiments pour le crime, comme il a des récompenses pour la vertu. Il donne la vie à ceux qui lui obéissent, et la mort à ceux qui lui sont rebelles. Il m'est infiniment plus avantageux d'arriver au port où m'appelle ce Roi éternel, en persistant dans la confession de son nom, que de faire un triste naufrage avec le démon. » Le juge, voyant la constance du jeune martyr, le fit frapper par ses licteurs et l'envoya en prison.

Il l'en fit tirer quelques jours après, et lui dit : « Symphorien, tu ferais bien mieux de servir les dieux, et de recevoir une gratification du trésor public, avec une charge dans la milice. Si tu veux donc adorer aujourd'hui la statue de Cybèle, et offrir de l'encens à Apollon et à Diane, je vais faire orner l'autel pour le sacrifice. » Symphorien répondit : « Un magistrat, chargé des affaires publiques, ne doit point perdre le temps à des discours frivoles. S'il est dangereux de n'avancer pas chaque jour dans la voie du salut, combien est-il pernicieux de s'en écarter pour donner dans les écueils des vices? » Le juge dit : « Sacrifie aux dieux, afin d'avoir part aux honneurs du palais. » Symphorien répondit : « Un juge qui se sert, pour faire violence, du glaive (797) que les lois lui mettent en main, souille son tribunal et donne à son âme la mort éternelle. Nous devons tous mourir; pourquoi n'offririons-nous pas à Jésus-Christ, comme un don, ce que nous lui devons un jour payer comme une dette? Il est bien tard de se repentir lorsqu'on paraît devant son Juge. Vos présents ne sont qu'un poison caché sous la douceur du miel. Nos richesses sont toujours en Jésus-Christ; ni le temps, ni aucun accident ne peuvent nous les enlever, au lieu que vos biens ont l'éclat et la fragilité du verre. Le temps, comme un torrent rapide, entraîne tout; il n'y a que notre Dieu qui puisse rendre constante la félicité. L'antiquité la plus reculée n'a pas vu le commencement de sa gloire, et la suite des siècles futurs n'en verra point la fin. »

Le juge dit : « Symphorien, il y a trop longtemps que j'ai la patience de t'entendre discourir de la grandeur de je ne sais quel Christ. Si tu ne sacrifies à la mère des dieux, je te condamne aujourd'hui à la mort, après t'avoir fait souffrir les plus horribles tourments. » Symphorien dit : « Je ne crains que le Dieu tout-puissant qui m'a créé, et je ne sers que lui. Mon corps est pour un temps en votre pouvoir, et non pas mon âme. Considérez vous-même les monstrueuses superstitions en l'honneur de l'idole que vous adorez. Voyez, dans ces fêtes, ces jeunes eunuques (798) qui vont, en sautant, frapper la déesse avec les parties qu'ils se sont retranchées. Prêtres sacriléges, c'est ainsi que, pour cacher le crime sous le voile de la religion, vous appelez grand sacrifice ce qui est un attentat exécrable. Voyez la fureur fanatique et la folie de ces corybantes qui frappent des cymbales et qui jouent de la flûte aux mêmes fêtes. Qui ne sait que votre Apollon a conduit les troupeaux du roi Admète; que le souvenir de ses amours lui fait aimer les couronnes de laurier (799); que par des détours ménagés il a su contrefaire, dans l'antre de Delphes, la voix et la forme des démons, et le mugissement des bœufs, pour mieux séduire par ses oracles? On dit cependant, qu'à force de tromper, il lui est arrivé quelquefois de prédire la vérité. Pour Diane, les fidèles ont reconnu que c'est le démon du midi. Elle court dans les rues, dans les forêts, sur les grands chemins pour y dresser ses embûches, et c'est de là qu'on la nomme *Trivia*. »

Le juge, plein de fureur, interrompit ce discours, et prononça la sentence en ces termes : « Que Symphorien, convaincu de sacrilége envers nos dieux, à qui il a refusé de sacrifier, et dont il a outragé les autels,

(797) Il y a dans l'édition du P. Ruinart, *qui gladiis legum glutinatur*, et dans celle de Surius, *qui gladiis legum latrocinatur*, ce qui présente un plus beau sens.

(798) Les prêtres de Cybèle étaient eunuques, et on les nommait *Galli* du nom d'un fleuve de Phrygie.

(799) Le saint martyr fait allusion à la fable, selon laquelle la nymphe Daphné, poursuivie par Apollon, fut changée en laurier.

meure par le glaive, pour venger l'injure des dieux et des lois. »

Pendant qu'on le conduisait au lieu du supplice, sa mère accourut, non pour l'attendrir par ses larmes, mais pour l'affermir et l'animer par ses discours ; elle lui criait du haut des murs de la ville (800) : « Mon fils Symphorien, mon cher fils, souvenez-vous du Dieu vivant ; montrez votre courage, mon fils ; on ne doit pas craindre une mort qui conduit sûrement à la vie. Pour ne pas regretter la terre, levez vos regards vers le ciel..... et méprisez des tourments qui sont si courts. Si vous avez aujourd'hui de la constance, ils vont être changés en une félicité éternelle. » La foi qui fit ainsi triompher la mère de toute la tendresse qu'inspire la nature, ne paraît pas moins admirable que celle qui fit triompher le fils de toutes les horreurs de la mort.

Symphorien eut la tête tranchée hors de la ville. Les chrétiens enlevèrent secrètement son corps, et l'enterrèrent proche d'une fontaine voisine du champ public, c'est-à-dire du champ où l'on exécutait les criminels. Le culte de ce saint martyr est devenu très-célèbre dans toute la Gaule, et les miracles qui s'opérèrent à son tombeau rendirent son nom respectable, même aux païens.

Euphrone, prêtre, puis évêque d'Autun, fit bâtir, au ve siècle, une église sur ce tombeau, illustré par des prodiges. Il y eut beaucoup d'autres églises et même des monastères qui portèrent le nom du martyr. Une chapelle de saint Symphorien fut fondée par saint Germain, évêque de Paris, à Saint-Germain des Prés. La cathédrale de Reims possède une partie des reliques de saint Symphorien, qui est nommé dans les plus anciens Martyrologes. Le Missel gothique avait une messe particulière pour le jour de sa fête, solennisée le 22 août (801).

Des Actes du martyre de saint Symphorien (802).

Les Actes que nous avons du martyre de saint Symphorien sont reconnus pour légitimes et pour authentiques par les meilleurs critiques ; mais on reconnaît en même temps qu'ils ne peuvent passer pour originaux, tant à cause du style qui est trop élevé et trop figuré, qu'à cause de la longueur des harangues. Ce qu'on y dit des miracles qui s'opéraient en si grand nombre au tombeau du saint, que les païens mêmes ne pouvaient lui refuser leur vénération (803), prouve encore que l'auteur de ces Actes écrivait après l'extinction du paganisme. Il faut tirer la même conséquence du passage où l'on ajoute que celui qui était alors évêque de la ville d'Autun avait fait bâtir une magnifique église sous le nom du martyr (804). Car, en supposant qu'à l'époque des persécutions l'Eglise fût assez riche pour entreprendre de si coûteux édifices, les princes qui régnaient alors n'auraient pas souffert qu'on les construisît. On doit donc conclure que cet évêque était saint Euphrone, qui, au rapport de saint Grégoire de Tours (805), fit bâtir cet édifice n'étant encore que prêtre, et que les Actes du martyre de saint Symphorien furent écrits quelque temps après, c'est-à-dire lorsque saint Euphrone fut fait évêque, vers le milieu du ve siècle. D. Ruinart les a insérés dans son Recueil, en les corrigeant d'après plusieurs anciens manuscrits. On les trouve aussi dans Surius. Ce sont les mêmes que saint Grégoire de Tours cite dans son livre *De la gloire des martyrs*.

Martyre de saint Bénigne et de ses compagnons (806).

Plusieurs manuscrits marquent que saint Symphorien fut instruit et baptisé par saint Bénigne. On se rappelle que ce saint prêtre,

(800) Il y a dans le Missel gothique une messe de saint Symphorien, où dans la préface il est fait mention de ce discours de sa mère. Le peuple a défiguré le nom de Symphorien : on le nomme en quelques endroits saint Sphern, saint Dysephorn, saint Sephrein et saint Sephlorein.

(801) Mabil., *Liturg. Gall.*

(802) Ceillier, *loc. cit.*, p. 98.

(803) Sic martyr delatus ad fontem, et ubi in parva cellula sepultus, semper tamen virtutibus se publicavit : ita ut ipsis quoque gentilibus, ob miracula et sanitatum beneficia stupentibus, in maximo honore ea tempestate haberetur. (*Act. mart.* Ruinart., p. 72.)

(804) Non longe a basilica sua quæ studio summo antistitis nostri ecclesia celsum protulit ædificata fastigium. (*Ibid.*) Il y a quelques manuscrits où cet endroit touchant l'église bâtie sous le nom de S. Symphorien ne se lit point. Mais on le trouvait dans le manuscrit de l'abbaye de Conches en Normandie, qui passait pour le meilleur de tous. Il a d'ailleurs une grande liaison avec le reste des Actes, et paraît de la même main.

(805) *Hist. Franc.*, l. II, c. 15.

(806) Longueval, *loc. cit.*, p. 39. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Bénigne, apôtre de Bourgogne et martyr*, 1er novembre, *S. Andoche, prêtre, S. Thyrse, diacre, et S. Félix martyrs*, 24 septembre.

que presque tous les Martyrologes font disciple de saint Polycarpe, vint dans les Gaules pour annoncer la foi avec saint Andoche, qui était aussi prêtre, et saint Thyrse, diacre. Ils s'arrêtèrent quelques années à Autun, où Fauste, père de Symphorien, les pria de baptiser sa famille, et ils furent les premiers apôtres de cette ville. Bénigne passa à Langres, et de là à Dijon, où Dieu couronna les fruits de son apostolat par le plus cruel et le plus glorieux martyre. Il fut, dit-on, étendu avec des poulies, déchiré à coups de nerfs de bœuf. On lui enfonça des alênes sous les ongles, on lui scella les pieds avec du plomb fondu dans une pierre, qu'on voyait encore du temps de Grégoire de Tours (807). En cet état, on l'enferma avec des chiens furieux, on le battit avec des barres de fer, et enfin on le perça d'un coup de lance. Saint Andoche et saint Thyrse furent pris à Saulieu avec un marchand nommé Félix, chez qui ils logeaient; et, après avoir souffert divers tourments, ils furent assommés à coups de bâton. Félix, leur hôte, mérita d'être associé à leur bonheur. Nous n'entrons pas dans un plus grand détail des actions de ces saints, non plus que de celles de saint Bénigne, parce que leurs Actes ne sont pas hors des atteintes de la critique, quoique le fond de leur histoire paraisse certain. Saint Grégoire, évêque de Langres, dans le diocèse duquel se trouvait Dijon, orna dans la suite le tombeau de saint Bénigne, et y fit bâtir une fort belle église. C'est l'origine de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, qui appartenait à la congrégation de Saint-Maur, avant qu'elle eût été réunie à l'évêché. Saint Bénigne est nommé le 1er novembre dans les Martyrologes; il y a d'autres jours marqués pour honorer la mémoire de la translation de ses reliques.

Martyre de sainte Pascasie (808).

La rage des persécuteurs n'épargna pas le sexe le plus faible; mais on ne s'aperçut pas de sa faiblesse quand il fallut souffrir pour la défense de la foi. Sainte Pascasie, dans un âge déjà avancé, présenta sa tête au bourreau avec une constance fruit des instructions et des exemples qu'elle avait reçus de saint Bénigne, dont la main l'avait baptisée.

Martyre des saints Speusippe, Eleusyppe et Mélésippe (809).

On croit communément que saint Bénigne baptisa aussi les trois frères jumeaux, Speusippe, Eleusippe et Mélésippe, honorés le 17 janvier à Langres, où ils auraient consommé leur martyre. Mais des Actes plus certains, publiés par Rosweide et par Bollandus (810), nous portent à croire qu'ils versèrent leur sang pour la foi, ainsi que sainte Léonille leur aïeule, sous l'empire de Marc-Aurèle, en Cappadoce, d'où leurs reliques furent apportées en France sous les rois de la première race. L'empereur Zénon les donna à un seigneur de Langres, qui enrichit sa patrie de ce précieux trésor l'an 490, sous l'épiscopat d'Apruncule (811). On visita avec une grande dévotion l'église des trois frères, située auprès de la ville, et connue sous le nom de Saint-Géome, c'est-à-dire des Saints-Jumeaux. Ces martyrs sont honorés à Saint-Gui d'Elvange en Souabe, où l'on porta une partie de leurs reliques dans le VIIIe siècle. Patrons secondaires du diocèse de Langres, ils furent patrons titulaires de plusieurs églises de France et d'Allemagne.

Saint Gordien, martyr à Rome (812).

On ne peut douter qu'une persécution si cruelle n'ait donné aux Eglises de la Gaule un grand nombre d'autres martyrs, dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous, et que leur sang, en arrosant cette terre, ne l'ait préparée à porter l'abondante moisson que l'on verra bientôt. Il y a même lieu de croire que ce fut alors que la Gaule donna un illustre martyr à Rome. Gordien, ayant été député dans cette ville, apparemment pour les intérêts de sa province, eut le bonheur d'y répandre son sang pour la religion avec toute sa famille. Son épitaphe, qu'on voit encore à Rome, est l'unique monument qui nous ait conservé la mémoire de son martyre. Elle est conçue en ces termes : « Ici Gordien, envoyé de la Gaule, égorgé pour la foi

(807) *De glor. mart.*, l. I, c. 51.
(808) Longueval, *loc. cit.*, p. 40.
(809) Longueval, *loc cit.*, p. 41. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Speusippe S. Eleusippe, et S. Méleusippe, martyrs*, 17 janvier.
(810) Vide Boll, 17 janvier.
(811) Ceci se prouve par d'anciens manuscrits que l'on gardait à Langres. Voyez les notes de Châtelain sur le *Martyrologe romain*, sous le 17 janvier
(812) Longueval, *loc. cit.*, p. 41.

avec toute sa famille, repose en paix. Irphile ou Théophile, sa servante, lui a érigé ce tombeau (813). » L'inscription est latine, mais les lettres en sont grecques et mal formées : c'était l'écriture des anciens Gaulois; ce qui peut faire juger que Gordien aura souffert dans une des premières persécutions.

« En parcourant les épitaphes extraites des catacombes de Rome, » dit Mgr Gerbet, évêque de Perpignan (814), « je désirais en rencontrer une qui se rapportât à un de nos ancêtres, à quelque Gaulois, ou du moins à quelque Gallo-Romain. Une pierre sépulcrale, trouvée dans le cimetière de Sainte-Agnès, a fourni l'inscription suivante. Elle est écrite en caractères barbares ; mais elle est belle, et elle se termine par une longue palme.

Ici Gordianus nonce de la Gaule
Egorgé pour la foi avec toute sa famille
Repose en paix
Théophila servante a fait (ce monument (815).

« Ce nonce de la Gaule s'était-il rendu dans la capitale de l'empire pour y traiter des intérêts temporels de son pays, ou bien pour y obtenir un peu de répit en faveur de ses compatriotes chrétiens placés sous le coup d'une persécution ? Dieu le sait. Mais, telle qu'elle est, cette inscription est une de nos précieuses antiquités nationales (816). Rome nous offre beaucoup de monuments chrétiens de différents siècles qui ont trait à notre pays : leur longue série ne pouvait guère commencer plus glorieusement que par le sépulcre et la palme de ce représentant de nos pères, qui est venu avec sa famille sceller à Rome, par l'effusion de tout son sang, l'union de notre patrie avec le centre du christianisme. La servante Théophila, dont la reconnaissance pour ses bons maîtres s'est trouvée réduite à ne pouvoir plus leur rendre d'autre service que celui d'un tombeau, a été heureusement inspirée en leur faisant ou faisant faire cette épitaphe, qui est remarquable aussi sous le rapport de l'expression. Il y a un sentiment profond dans ces mots : « Egorgé pour la foi « avec toute sa famille, » écrite tout simplement sans addition, sans étalage de regrets, au nom d'une pauvre femme, devenue tout à coup, vraisemblablement loin de son pays, la survivante solitaire de la famille à laquelle elle était dévouée. »

Apostasie de Théodote de Byzance. Aloges (817)

La persécution s'étendit jusque dans la Thrace, où l'on eut le triste spectacle de la chute de Théodote de Byzance. Il était corroyeur de profession, mais très-versé dans les belles-lettres (818). Peut-être ce savoir exceptionnel dans son état lui avait-il inspiré de l'orgueil, mauvaise disposition en présence du martyre. Arrêté avec plusieurs autres, il n'eut pas, comme ses compagnons, le courage d'accepter le supplice, et, afin d'y échapper, il renia Jésus-Christ. Les fidèles de Byzance lui reprochant sa lâcheté, il crut éviter la honte en se sauvant à Rome. L'ignominie qu'il fuyait l'y suivit, car il y fut reconnu et essuya les mêmes reproches que dans sa patrie. On lui demandait comment un homme si instruit avait déserté la vérité. Au lieu de s'humilier et d'embrasser la pénitence, il se jeta dans un abîme plus profond. Pour pallier son crime, il dit que, suivant l'Evangile, « celui qui a blasphémé contre le Fils de l'homme sera pardonné; » il osa même ajouter qu'il avait renié un homme, et non un Dieu, et que Jésus-Christ n'avait rien au-dessus des autres hommes qu'une naissance miraculeuse, des dons de la grâce plus abondants et des vertus plus parfaites; il soutint que tous les anciens et les apôtres mêmes avaient pensé ainsi (819). Cette hérésie, qui renou-

(813) In *Roma subterr.*, et in *Musæo Italico*, p. 141.

(814) *Esquisse de Rome chrétienne*, t. I p. 195.

(815) ΘΗC ΓωΡΔΙΑΝΥC ΓΑΛΛΙΗ ΝΥΝCΗΥC ΙΥΓΥ
ΛΑΤΥC ΠΡω ΦΙΔΕ CΥΜ ΦΑΜΙΛΙΑ ΤωΤΑ
ΘΥΙΕCCΥΝΤ ΙΝ ΠΑΚΕ
ΤΘΦΙΛΑ ΑΝCΙΛΛΑ ,ΦΕCΙΤ. (Ici une palme.)

Cette inscription, composée de mots latins, mais écrite en mauvaises lettres grecques, fournit un indice sur la prononciation de la seconde de ces langues. L'i des Latins est remplacé par l'u.

(816) D'après les antiquaires romains, une partie de cette pierre est restée à Rome, et l'autre partie, sur laquelle se trouve l'inscription, a été portée en France avec les reliques de Gordien. J'ignore où elle est, et si elle subsiste encore. Divers fragments intéressants et qui appartenaient à des églises et à des monastères actuellement démolis, ou transformés en manufactures, gisent souvent dans des recoins ignorés. La Commission des monuments historiques ferait bien de pourvoir, s'il y a lieu, à la conservation ou à la recherche de l'inscription funèbre de ce martyr, qui est, je crois, le plus ancien ambassadeur de notre pays dont on ait conservé l'épitaphe.

(817) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, verbis *Aloges* et *Théodotiens*. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 197.

(818) Epiphan., hæres. 54, c. 1.

(819) Euseb., l. v, c. 28.

velait les erreurs de Cérinthe et d'Ebion, eut de grandes suites. Ceux qui la soutenaient furent nommés théodotiens, du nom de Théodote, leur chef, et aloges ou alogiens, ἄλογοι, mot formé d'α privatif et de λόγος, *parole* ou *verbe*, c'est-à dire sans Verbe, parce qu'ils niaient que Jésus-Christ fût le Verbe éternel. Ils rejetaient l'Evangile de saint Jean comme un ouvrage apocryphe écrit par Cérinthe, quoique l'apôtre ne l'eût publié que pour confondre cet hérétique, qui niait la divinité de Jésus-Christ. On verra Théodote condamné par le Pape saint Victor avant que l'empereur Septime-Sévère ait recommencé à persécuter l'Eglise; ce qui prouve que son apostasie eut lieu durant la persécution de Marc-Aurèle.

Discours véritable de Celse (820).

Tandis que les bourreaux martyrisaient les chrétiens, les philosophes riaient de leurs souffrances et les calomniaient. Celse, dont nous avons mentionné les premiers écrits (821), publia vers ce temps, peut-être même dès l'an 178, son *Discours* prétendu *véritable*, ouvrage qu'il avait composé pour réunir toutes les objections que l'on pourrait former contre le christianisme. Il le fait d'abord attaquer par un Juif; il le combat ensuite, de même que le judaïsme, sous son propre nom. Il avait lu l'Ancien et le Nouveau Testament, et les livres des auteurs chrétiens, pour y puiser des armes contre nous. Calomnies, injures, railleries, raisonnements, érudition, il n'oublie rien de ce qu'il croit propre à lui assurer la victoire sur l'Eglise. Il s'attache ensuite à décharger l'idolâtrie de ce ridicule frappant qu'elle a dans les ouvrages des poëtes et des anciens historiens, ridicule si propre à la décréditer chez tous ceux qui font quelque usage de la raison. Cet ouvrage de Celse, par lequel on peut savoir quel était alors l'état de l'Eglise, n'est point parvenu jusqu'à nous; mais nous le connaissons par la réfutation qu'Origène en fit en huit livres, l'an 249, sous Philippe. L'analyse anticipée de cette réfutation va nous servir à préciser les calomnies de Celse contre le christianisme.

Analyse du 1er livre d'Origène contre Celse (822).

La première accusation avait pour objet leurs assemblées secrètes, c'est-à-dire leurs agapes, qu'il dit être contraires aux lois. Origène répond qu'on ne doit pas trouver mauvais que ceux qui connaissent la vérité tiennent des assemblées dans son intérêt, fussent-elles défendues par les lois, qui dans ce cas doivent être regardées comme impies. Car, de même que, si un tyran s'était rendu maître de quelque république, ceux-là seraient dignes de louanges qui s'assembleraient en secret pour conspirer contre lui; de même les chrétiens méritent des éloges, puisqu'ils ne s'assemblent que pour secouer le joug d'un cruel tyran qu'ils nomment le démon, et pour travailler au salut de ceux à qui ils peuvent persuader de les imiter.

Celse ajoutait que la doctrine des chrétiens était barbare dans son origine, voulant dire qu'elle venait des Juifs; que les Grecs étaient beaucoup plus aptes à former les âmes à la vertu, et qu'il leur appartenait de perfectionner ce que les barbares inventaient : car ils ont cela de bon, disait Celse, qu'ils sont capables d'inventer des dogmes. Origène, profitant de cet aveu, en conclut que, si quelqu'un élevé sous la discipline des Grecs et instruit de leurs sciences venait parmi nous, non-seulement il jugerait notre doctrine véritable, mais il donnerait aux preuves qui en établissent la vérité tout ce qui semble leur manquer pour être une démonstration, selon les règles de l'école grecque. Il y a plus : la religion chrétienne prouve ses principes par une espèce de démonstration qui lui est particulière, c'est-à-dire « par les effets sensibles de l'Esprit et de la puissance de Dieu, » comme parle l'Apôtre (823) : « les effets de l'Esprit » sont les prophéties qui rendent témoignage à Jésus-Christ; « les effets de la puissance » sont les miracles qui ont été opérés en preuve de la vérité de cette doctrine, comme il s'en opère encore quelquefois parmi les véritables chrétiens (824). La religion prouve aussi ses principes par la victoire que les chrétiens ont remportée

(820) Ceillier, *loc. cit.*, p. 661, Butler, *Histoire de l'établissement du christianisme, tirée des seuls auteurs juifs et païens.* Voyez ce qui a déjà été dit t. IX, col. 127.
(821) *Voy.* t. X, col. 1340.
(822) Ceillier, *loc. cit.*, p. 662.

(823) *I Cor.* XI, 14
(824) *Virtute vero, per prodigia quæ facta credimus, tum argumentis aliis, tum quia supersunt etiam nunc eorum vestigia apud eos qui vivunt juxta voluntatem ipsius.* (L. I *Contr. Cels.*)

sur le monde entier, malgré les arrêts du sénat de Rome; les persécutions des empereurs en divers temps, la force des soldats, la haine des peuples, et les embûches de leurs proches mêmes, qui les auraient accablés s'ils n'avaient été soutenus contre tant d'efforts par une puissance divine.

Celse objectait que les préceptes de morale chez les chrétiens n'avaient rien de singulier ni de nouveau; qu'ils ne reconnaissaient point pour divinités celles qui étaient fabriquées de la main des hommes; que tout le pouvoir qu'ils semblaient avoir lorsqu'ils conjuraient et chassaient des esprits malins, leur venait des noms et de l'invocation de certains démons; que Jésus-Christ n'avait opéré des miracles qu'avec le secours de l'art magique. Origène déclare sans difficulté que Dieu, qui a donné aux uns par ses prophètes et par Jésus-Christ les règles de bien vivre, a accordé à tous les autres des lumières qui leur font connaître leur devoir, afin que tous soient inexcusables au jour du jugement. Il avoue de même que les chrétiens ne mettent point les idoles au nombre des dieux, et dit que le culte d'un seul Dieu est une de ces vérités imprimées dans le cœur des hommes. Mais il soutient qu'on ne peut, sans une calomnie manifeste, accuser les chrétiens d'agir par la vertu des démons. Si les chrétiens ont quelque pouvoir, c'est par l'invocation, non pas des esprits malins, mais du nom de Jésus et du récit de quelques actions de sa vie. C'est par ces moyens qu'on les a vus souvent contraindre les démons de sortir du corps de ceux qu'ils possédaient, surtout lorsqu'ils prononçaient le saint nom avec une conscience pure et une foi ferme; car le nom de Jésus a tant de force contre les démons, qu'on l'a vu quelquefois, quoique prononcé par des méchants, produire son effet (825). Jésus-Christ l'a indiqué en disant (826) : « Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom, et n'avons-nous pas fait des miracles en votre nom? » A l'égard de Jésus-Christ, quand même il serait vrai que nous ne pourrions montrer par quelle vertu il opérait ses miracles, il n'en serait pas moins constant que les chrétiens n'emploient ni charmes ni conjurations, et qu'ils ne se servent que du nom de Jésus, y ajoutant seulement quelques autres choses qu'ils croient sur l'autorité de l'Ecriture (827).

Celse veut mal à propos faire passer pour une *doctrine cachée* la doctrine des chrétiens, beaucoup plus connue dans le monde que celle qu'enseignent les philosophes. Qui, en effet, demande Origène, n'a pas ouï parler de Jésus, né de la Vierge et mort sur une croix; de sa résurrection, qui est l'objet de la foi de tant de personnes; du jugement à venir, où les méchants recevront la peine due à leurs crimes, et les bons la récompense qu'ils ont méritée par leurs vertus? Le mystère de la résurrection des morts n'est-il pas connu de tous, quoique les incrédules en fassent le sujet de leurs railleries? Si les chrétiens ont quelques points de doctrine qui ne sont pas à la connaissance de tout le monde, il en est de même des sectes de philosophes, où il y a certains dogmes que l'on répand moins dans le public; et on a toujours observé un grand secret dans tous les mystères, soit des Grecs, soit des barbares, sans qu'on y ait trouvé à redire.

Celse voulait qu'on ne reçût aucun dogme qu'après avoir pris conseil de la raison, et en avoir fait le sujet de son étude et de sa méditation. Mais les nécessités de la vie, dit Origène, et les infirmités des hommes ne permettent qu'à un petit nombre de personnes la discussion des dogmes de la religion. Si la voie d'examen était nécessaire, la plupart demeureraient dans leur corruption; au lieu qu'un grand nombre de chrétiens, conduits par une foi toute simple et toute nue, ont changé leurs mœurs et corrigé leur vie. N'arrive-t-il pas souvent qu'entre diverses sectes de philosophes on en choisit une préférablement aux autres, sans en avoir auparavant examiné les principes, uniquement parce qu'on la croit la meilleure sur l'autorité seule de l'auteur de cette secte? N'est-il pas plus juste d'avoir la même déférence pour Dieu? Ce qui toutefois n'empêche point que nous ne nous servions des lumières de la raison pour établir solidement notre croyance au moyen des preuves convaincantes qui se présentent d'elles-mêmes ou qu'une exacte recherche peut nous fournir.

(825) *Tanta certe vis nomini Jesu inest contra dæmones, ut nonnunquam etiam a malis nominatum sit efficax.* (Lib. I *Contra Cels.*)

(826) *Matth.* VII, 22.

(827) *Constat tamen christianos nulla exercere incantamenta, Jesu duntaxat nomine contentos, et dictis aliis quibus secundum sacram Scripturam fides adhibetur.* (Lib. I *Contra Cels.*)

Celse se vantait de tout savoir, et d'étendre ses soins à tous les hommes : Origène se moque de cette prétention ; et, comme le philosophe avait falsifié un passage de saint Paul, pour avoir lieu d'accuser les chrétiens de suivre cette maxime : « La sagesse de la vie est un mal, » il le lui reproche, et déclare que l'Apôtre, et les chrétiens avec lui, ne croient point que la sagesse soit une folie devant Dieu, mais seulement la sagesse de ce monde ; entendant par là toute cette vaine philosophie qui doit être détruite.

Ensuite Origène demande à Celse pourquoi il reçoit comme des vérités ce que les histoires des Grecs et des barbares racontent de l'antiquité des autres peuples, tandis qu'il rejette, comme des fables, ce que Moïse et les autres prophètes de la nation juive nous ont laissé par écrit? Quelle raison peut-il avoir de soupçonner ceux-ci de fraude plutôt que les autres, et de rejeter le témoignage des écrivains juifs, comme d'hommes dépourvus du sens commun, lorsqu'il reçoit celui des autres comme d'hommes sages et éclairés? Quoique cette distinction ne fût fondée que sur la préoccupation de Celse contre les chrétiens, Origène ne laisse pas d'en signaler le ridicule, et de montrer que Moïse mérite mieux le titre de sage qu'Orphée, que Pythagore, et tous les autres profanes qui se sont appliqués à donner des préceptes de morale, soit parce que plusieurs d'entre les Grecs, convaincus par les écrits de Moïse ont embrassé la religion des Juifs ; soit parce que, dans les cinq Livres qu'il nous a laissés, il instruit également tous les hommes, au lieu que les sages du paganisme se sont peu mis en peine du commun de ceux qui pourraient lire leurs ouvrages ; soit parce que l'Esprit divin dont Moïse était rempli, l'a fait parler de la Divinité avec beaucoup plus de clarté et d'évidence que n'en ont parlé Platon et tous les sages d'entre les Grecs et les barbares. Origène ajoute que la circoncision n'est point passée des Egyptiens aux Juifs, mais qu'elle vient d'Abraham, le premier de tous les hommes qui ait été circoncis; que la plupart de ceux qui conjurent les démons mettent ces mots : « Le Dieu d'Abraham, » dans le formulaire dont ils se servent, et souvent encore ceux d'Isaac, de Jacob et d'Israël.

Quelques-uns disaient, et Celse partageait leur sentiment, que le nom que l'on donnait à Dieu importait peu, soit celui de Jupiter, soit tout autre. Origène réfute cette opinion, en disant que c'est une chose constante qu'il y a des noms qui ont naturellement une certaine vertu. Tel est le nom de Jésus, qui chasse les démons des corps et des âmes ; tels sont encore ceux dont se servent les samanéens et les brahmes parmi les philosophes de l'Inde et tous les mages de la Perse dans les opérations de leurs arts. Au rapport de ceux qui savent l'art de conjurer, ces noms prononcés en leur langue propre ne manquent pas de produire leur effet, au lieu qu'ils n'ont aucune vertu si on les change en ceux de quelque autre langue que ce puisse être. Par exemple, si, en invoquant Dieu, ou en jurant par lui, on le nomme « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob, » on opérera certaines choses par ces noms, dont la nature et la vertu est telle que les démons mêmes cèdent et se soumettent aux personnes qui les prononcent. Mais si l'on traduit ces noms en une autre langue, en disant « le Dieu du Père élu de la mer bruyante, le Dieu du Ris, le Dieu du Supplantateur, » ils n'auront pas plus d'effet que ceux qui n'ont aucune vertu. Origène ajoute que le nom de Sabaoth et celui d'Adonaï que l'on donne à Dieu lui appartiennent par des raisons secrètes et mystérieuses ; enfin que Platon s'est fait remarquer par son respect extrême pour les noms des dieux.

Celse accusait à tort Moïse d'avoir appris aux Juifs à pratiquer la magie, et Origène le prouve par ces paroles du législateur (828) : « N'ayez nul commerce avec les magiciens. » Il soutient que Celse n'était pas plus fondé à décrier la doctrine de Jésus-Christ, comme n'ayant rien de noble ni d'élevé, puisque le grand nombre de savants et d'ignorants qui l'ont embrassée dans presque toutes les parties de la terre, et qui aiment mieux mourir que d'y renoncer (ce qu'on ne lit pas que personne ait jamais fait pour aucune autre doctrine), est une preuve que celle des chrétiens vient de Dieu ; que la pauvreté de la Mère dont Jésus est né et le lieu de sa naissance sont des preuves que les prophéties ont été accomplies en lui ; que l'adultère de la Mère de Jésus avec un soldat nommé Panther (ou Pandera (829), est une fiction pour

(828) *Deut.* XIX, 31.

(829) *Voy.* t. IX, col. 103.

exclure l'opération miraculeuse du Saint-Esprit dans la conception de Jésus, car il n'y a aucune apparence que Celui qui n'a rien oublié pous régler les actions des hommes sur les volontés du Créateur de l'univers ait eu la plus honteuse de toutes les naissances. Origène reproche à Celse qu'ayant rapporté plusieurs textes de l'Evangile relatifs à la naissance de Jésus, comme l'apparition de l'étoile, il n'a pas dit un mot de la prophétie d'Isaïe (830) qui s'y trouve en ces termes (831): « La Vierge concevra et enfantera un Fils, à qui on donnera le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. » En même temps il fait remarquer que le mot *alma*, que les Septante ont traduit par celui de « Vierge » dans le texte d'Isaïe, se trouve aussi employé pour signifier une vierge dans le *Deutéronome*, où il est dit (832) : « Si une fille vierge, étant fiancée à un homme, est trouvée dans la ville avec quelqu'un qui la déshonore, vous les ferez sortir tous deux à la porte de leur ville, où vous les lapiderez. » Il ajoute que la suite du texte d'Isaïe demande nécessairement qu'on traduise le terme *alma* par celui de « Vierge : » autrement, quel signe et quelle merveille serait-ce qu'une jeune fille qui ne serait point vierge mît un fils au monde? et ne convenait-il pas mieux à une vierge pure et chaste, qu'à une femme qui aurait conçu à la manière ordinaire, de mettre au monde « Emmanuel, » c'est-à-dire « Dieu avec nous? »

Vous prétendez, disait Celse, qu'un fantôme d'oiseau vint fondre d'en haut sur Jésus, au bord du fleuve où Jean le baptisa : quel témoin digne de foi pouvez-vous produire de cette vision? C'est ainsi qu'il fait parler un Juif, pour combattre l'apparition du Saint-Esprit à notre Sauveur sous la forme corporelle d'une colombe. Mais, avec toutes ses lumières, il n'a pas pris garde, dit Origène, qu'il fait proposer son objection par un homme à qui les écrits des prophètes ont persuadé une infinité de choses beaucoup plus surprenantes que l'apparition d'une colombe. Comment, en effet, un Juif pourrait-il prouver que Dieu ait dit à Adam, à Eve, à Caïn, à Noé, à Abraham, à Isaac et à Jacob tout ce que les Ecritures déclarent qu'il leur a dit, sinon par le témoignage des prophètes? Comment sait-il que les cieux furent ouverts à Ezéchiel, et qu'il eut une vision dans laquelle la gloire du Seigneur lui fut représentée, si ce n'est parce qu'Ezéchiel lui-même l'a écrit ainsi? Il en est de même des visions d'Isaïe, dont le témoignage ne mérite pas plus de croyance que celui de Jésus, qui a fait éclater sa vertu et sa puissance, non-seulement pendant qu'il a paru sur la terre revêtu de notre chair, mais encore après sa mort par les miracles que ses apôtres ont opérés et qu'opèrent encore les chrétiens de nos jours en qui il reste des traces de cet Esprit qui parut en forme de colombe: car ils chassent les démons, ils guérissent diverses maladies, et, par les lumières qui leur viennent de Dieu, ils pénètrent quelquefois dans l'avenir. Origène ajoute : Quand Celse ou son Juif devrait s'en moquer, je dirai que plusieurs se sont faits chrétiens comme malgré eux; un Esprit secret produisant tout d'un coup sur le leur une impression si vive et si puissante, soit en songe, soit en vision, et opérant en eux un tel changement, que d'ennemis du christianisme ils en devenaient les défenseurs et les martyrs. Nous en avons vu divers exemples; et, si nous voulions les rapporter, nous à qui la vérité est connue par le témoignage de nos propres yeux, nous nous exposerions aux railleries des infidèles, qui ne manqueraient pas de dire que nous prenons plaisir à conter des fables. Origène montre ensuite que Jésus est le seul en qui se soient réalisées toutes les prophéties touchant le Messie : celle de Michée, qui met sa naissance à Bethléem; celle de Jacob, qui le fait descendre de la race de Juda; celle d'Isaïe, qui annonce que les gentils croiront en lui, et qu'il sera mené à la mort à cause des iniquités de son peuple; que ce qui trompe les Juifs et tous ceux qui ne croient pas en Jésus, c'est qu'ils ignorent que les prophètes parlent de deux avénements du Christ : le premier, où il devait paraître dans la bassesse et s'assujettir à toutes les infirmités des hommes, afin que, vivant avec eux, il leur enseignât la voie qui conduit à Dieu; le second, glorieux et divin sans aucun mélange des faiblesses humaines; que, si quelques-uns d'entre les hommes sont nommés enfants de Dieu, ce n'est que par adoption et parce qu'ils aiment la vertu, au lieu que Jésus est véritablement

(830) *Isa.* VII, 10.
(831) *Matth.* I, 23
(832) *Deut.* XXII, 23 et 25.

Fils de Dieu, la Source et le Principe de tout le bien qui est en eux; qu'à sa naissance tout l'art et tout le pouvoir des démons furent déconcertés, leurs prestiges rendus vains, et leurs forces détruites; que les mages ne le vinrent adorer que dans la persuasion qu'il était Dieu, plus puissant que les démons et que tous ces esprits qui avaient accoutumé de leur apparaître. Origène croit que l'étoile qui guida leurs pas était d'une nouvelle espèce, à peu près de même nature que les comètes et les autres météores qui paraissent de temps en temps sous des formes diverses.

Origène justifie ensuite, contre Celse, le choix que Jésus-Christ a fait d'hommes sans lettres, dont quelques-uns étaient même coupables de grandes fautes, pour les établir apôtres, et dit 1° Que, si l'on considère avec un esprit non prévenu qu'ils étaient les apôtres de Jésus, on sera contraint d'avouer que le succès avec lequel ils ont prêché le christianisme ne peut être que l'effet d'une vertu divine; car ce n'était ni par la force de leur éloquence, ni par la précision de leur méthode, ni par les autres artifices de la rhétorique et de la dialectique qu'ils s'emparaient de l'esprit de leurs auditeurs, et qu'ils les amenaient à embrasser une doctrine si éloignée des anciennes coutumes de leurs ancêtres. 2° Que, si Jésus-Christ avait choisi pour prédicateurs de sa doctrine des hommes qui eussent dans le monde une grande réputation de sagesse et dont les discours eussent été capables de plaire au peuple, on eût pu douter avec raison que sa doctrine eût le caractère de divinité qu'il lui attribuait, soutenue qu'elle eût été de tout ce que l'art a de plus propre pour persuader. 3° Que, Jésus voulant montrer à tous les hommes combien sont puissants les remèdes qu'il leur offre pour la guérison de leurs âmes, on ne saurait s'étonner qu'il ait choisi des hommes adonnés au vice et les ait fait devenir des exemples de toutes sortes de vertus pour ceux qui, par leur ministère, embrassaient l'Evangile. Il justifie encore Jésus-Christ sur sa fuite en Egypte, expliquant que, venu au monde à dessein d'y vivre comme un homme, il ne devait pas s'exposer à contre-temps au danger de mort, non qu'il ne pût l'éviter d'une autre manière, mais parce qu'il fallait que sa vie fût ménagée avec un ordre convenable. Puis, passant à ses miracles, que Celse attribuait à la magie, il dit que la vertu et la force de Jésus s'est assez fait connaître par toute la terre, où sont répandues les Eglises de Dieu qu'il a formées, après avoir retiré tous ceux qui les composent d'un nombre infini de vices et de désordres; que son nom soulage même encore ceux qui ont l'esprit troublé; qu'il chasse les démons et guérit les maladies; que rien n'est comparable à la modération, à la retenue, à la douceur que sa doctrine produit en ceux qui la professent sincèrement; que, bien éloigné de la vanité des magiciens qui font une vaine parade de leurs prestiges, et n'ont jamais pour but de changer les mauvaises habitudes de ceux qui les admirent, il n'a jamais rien opéré d'extraordinaire qu'en vue de corriger les mœurs de ceux qui étaient les témoins de ses miracles. Il soutient que, la naissance de Jésus étant telle qu'elle est décrite dans nos Livres saints, on ne peut nier que son corps n'ait quelque chose de plus divin que les autres, et ne puisse même en un sens être appelé le corps d'un Dieu (833).

Analyse du II° livre (834)

Dans le II° livre, Origène montre contre Celse que ceux des Juifs qui ont cru en notre Sauveur n'ont pas pour cela abandonné la Loi de leurs pères, puisqu'ils l'ont pratiquée depuis. On voit, en effet, dans l'*Epître* de saint Paul *aux Galates* (835), que saint Pierre observait les coutumes prescrites par la Loi de Moïse, et dans les *Actes des apôtres* (836) qu'il observait encore la distinction des viandes en pures et impures lorsqu'il fut envoyé à Corneille. Saint Paul allègue la Loi de ses pères dans tous ses discours : en eût-il agi de la sorte, s'il l'eût abandonnée? D'ailleurs, il est certain que les cérémonies de la Loi et les écrits des prophètes servent d'introduction au christianisme, et que c'est par leur moyen que l'on parvient à la connaissance « du mystère qui, étant demeuré caché durant tous les siècles passés dans les oracles des prophètes, a été découvert par la manifestation de

(833) *Non ignorans tamen quod, si quidem, ita ut scribitur, natus est, posset esse corpus quoque ejus divinius cæteris, atque etiam in quodam sensu Dei corpus.* (L. I *Contra Cels.*)

(834) Ceillier, *loc. cit.*, p. 670.
(835) *Gal.* IV, 9.
(836) *Act.* X, 9.

Jésus-Christ Notre-Seigneur (837). » Jésus disait lui-même à ceux qui le rejetaient : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, car il a écrit de moi (838). » Et saint Marc, l'un des évangélistes, commence son Evangile en citant les écrits du prophète Isaïe, montrant par là que les Ecritures des Juifs sont le commencement de l'Evangile. Comment pouvait-il se faire, demandait Celse, que les Juifs, sachant qu'il devait venir un Juge au monde, de la part de Dieu, pour punir les méchants, l'eussent traité si indignement à sa venue? C'est, répond Origène, que, conformément aux oracles des prophètes, ils ont vu Jésus-Christ sans le connaître, et qu'ils l'ont entendu sans comprendre que les choses que le Sauveur leur disait étaient des preuves de la divinité qui était en lui. Mais, en punition de l'avoir maltraité, il ne leur reste plus rien de ce qu'il y avait autrefois d'auguste dans leur religion. Ils n'ont plus ni prophètes ni miracles, comme on en voit chez les chrétiens; ils sont bannis de leur ville capitale, sans avoir la liberté d'y aller rendre à Dieu le culte qui y était particulièrement attaché. Origène apporte plusieurs preuves des deux natures en Jésus-Christ, et dit qu'on ne doit pas séparer le Fils de Dieu d'avec Jésus, parce que, depuis le mystère de l'Incarnation, le corps et l'âme de Jésus ont été très-étroitement unis au Verbe pour ne faire qu'un tout avec lui. Il ajoute que les prophètes avaient prédit la trahison de Judas, et les persécutions que l'on a fait souffrir à Jésus et à ses disciples; que le Sauveur a prédit lui-même que son Evangile serait prêché dans tout le monde, ce que l'on ne peut nier être accompli, puisqu'il n'y a aucune fraction de l'Humanité, ni Grecs ni barbares, ni savants ni ignorants, qui n'en ait eu connaissance et n'en ait suivi les maximes (839); que sa prophétie touchant la ruine entière de Jérusalem a été réalisée sous Vespasien, dont le fils Titus ruina cette ville de fond en comble; que les païens mêmes, entre autres Phlégon dans ses Chroniques, attribuent à Jésus-Christ la connaissance de quelques événements futurs, et rendent témoignage que les choses étaient arrivées comme il les avait prédites. A l'occasion des miracles de Jésus-Christ, que Celse traitait d'illusions, voulant qu'on les attribuât à l'art magique et à l'opération des démons, Origène soutient qu'en admettant quelque puissance au-dessus de la nature, s'il y en a une mauvaise, il faut qu'il y en ait une bonne encore supérieure; et, par conséquent, s'il y a de faux miracles dont les démons soient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu. Les règles pour distinguer les vrais prodiges des faux sont les mœurs de ceux qui les opèrent, leur doctrine, et les effets qui s'ensuivent. Or Jésus-Christ n'a donné aux hommes que des préceptes utiles; la doctrine qu'il a enseignée a eu la vertu de les détourner des péchés auxquels ils s'abandonnaient, et le Sauveur a pratiqué le premier ce qu'il a professé; le fruit de ses miracles a été le salut des âmes. Comme Moïse a formé une nation entière, gouvernée par des lois saintes et des mœurs pures, Jésus-Christ a rassemblé toutes les nations dans la connaissance du vrai Dieu et dans la pratique de la vertu. Tous deux ont eu besoin de miracles : Moïse, pour faire reconnaître sa vocation, et établir le culte de Dieu; Jésus-Christ, pour faire connaître sa divinité et faire recevoir l'Evangile dans tout le monde. A qui persuadera-t-on que, pour donner force à des lois qui nous détachent, non-seulement du culte des démons, mais même de l'amour de tous les êtres créés, pour nous élever jusqu'à Dieu, ils aient l'un et l'autre eu recours aux prestiges, aux charmes de la magie, et au pouvoir des démons? Les charlatans ne se mettent pas en peine de corriger les mœurs de ceux qui les admirent, et ils ne sont pas capables de les amender, étant eux-mêmes très-corrompus. Leurs prestiges ont eu peu d'effet. Theudas ne fut pas plus tôt mort, que ceux qu'il avait séduits se dissipèrent. Un certain Judas de Galilée, qui avait d'abord attiré à sa suite un grand nombre de Juifs, ayant été puni pour les avoir séduits, demeura presque sans disciples. Ceux de Simon abandonnèrent sa doctrine après sa mort; et je crois, dit Origène, qu'à peine en trouverait-on aujourd'hui trente dans le monde. Quant à la résurrection du Sauveur, elle ne peut être soupçonnée d'aucun artifice. Il a été

(837) *Rom.* XVI, 25.
(838) *Joan.* V, 46.
(839) *Omnem enim humanam naturam vicit sermo prædicatus cum potentia, nec videre est ullum genus hominum a quo hæc doctrina recepta non sit.* (l. I *Contra Cels.*)

crucifié aux yeux de toute la Judée, et son corps, ôté de la croix en présence d'un grand nombre de témoins, a été mis dans le sépulcre. Il en est sorti vivant, selon que les prophètes et lui-même l'avaient prédit, et il a apparu à Pierre comme au premier des apôtres, puis à tous les douze, puis à cinq cents disciples tout à la fois. Thomas, l'un des douze, n'ajoutant point foi au rapport de ceux qui avaient vu Jésus, le Sauveur lui apparut, et, l'ayant appelé par son nom, lui dit : « Portez ici votre doigt, et considérez mes mains; approchez aussi votre main, et mettez-la dans mon côté, et ne soyez pas incrédule, mais fidèle. » Enfin il se fit voir aussi à Paul. Il est vrai que Jésus-Christ, depuis sa résurrection, ne se montra pas en public, ni indifféremment à tout le monde, comme auparavant. Il n'était pas même continuellement avec ses disciples, et quelquefois il ne leur apparaissait qu'après huit jours d'intervalle. Mais ce n'est pas à nous à approfondir les raisons qu'il a eues de ne pas se faire voir de la même manière avant et après sa résurrection. Nous ne devons pas, non plus, demander pourquoi il n'a pas disparu étant sur la croix : ce n'est pas à nous à prescrire à Dieu comment il doit opérer ses miracles. D'ailleurs, dès qu'il avait bien voulu être attaché à une croix et y mourir comme un homme, la suite des choses demandait qu'il fût aussi enseveli comme un homme. Ce qu'il y a de certain, c'est que, si les disciples de Jésus-Christ ne l'avaient vu ressuscité et n'avaient été persuadés de sa divinité, ils ne se seraient jamais mis dans l'esprit d'affronter et de mépriser tous les périls qui les menaçaient d'une fin pareille à celle de leur Maître, et d'abandonner leur patrie pour aller prêcher partout, suivant son ordre, la doctrine qu'il leur avait enseignée. Ces disciples n'étaient ni des sages ni des savants, mais des publicains et des pêcheurs qui n'avaient aucune teinture des lettres; car c'est ainsi que l'Evangile nous les décrit, et qu'ils se présentent eux-mêmes. D'où leur venait la force de disputer contre les Juifs et contre les gentils, et la vertu de gagner leurs esprits, sinon de la puissance divine de Celui qui, en les appelant à l'apostolat, leur avait dit : « Suivez-moi, et je vous ferai des pêcheurs d'hommes? » Jésus-Christ était donc plus qu'homme, puisqu'il a répandu sa doctrine et sa religion sur toute la terre, malgré l'opposition des rois et des princes, du sénat et du peuple romain, et en général de toutes les puissances terrestres.

Analyse du IIIe livre (840)

Celse objectait aux chrétiens que leur discussion avec les Juifs était sans utilité, puisque, convenant les uns et les autres que Dieu avait prédit qu'il viendrait un certain Sauveur, ils ne disputaient plus que sur le fait, savoir si ce Sauveur prédit est venu ou non. Le philosophe ajoutait que, de même que les Juifs se révoltèrent contre les Egyptiens, à qui ils étaient redevables de leur origine, de même l'esprit de sédition avait porté une partie des Juifs à se séparer des autres pour suivre Jésus; que c'était donc l'esprit de sédition qui avait formé le premier établissement tant des anciens Juifs que des chrétiens; que les chrétiens eux-mêmes, depuis leur multiplication, s'étaient divisés en diverses sectes, et qu'ils n'avaient d'abord été réunis que par l'amour du désordre, par l'avantage qu'ils y trouvaient, et par la crainte d'être opprimés. Comme toutes ces accusations n'avaient aucune apparence de vérité, Origène les réfute en peu de mots. Il dit 1° que, quand on accorderait hypothétiquement que Jésus n'est pas Celui que les prophètes ont désigné, il y aurait toujours de l'utilité à chercher le vrai sens des prophéties, afin de se faire une idée bien distincte du Sauveur qu'elles promettent, de savoir quelles sont les qualités et les actions qu'elles lui attribuent, et de connaître, s'il était possible, en quel temps il devrait venir. 2° Que ceux qui sortirent d'Egypte avec Moïse n'étaient pas Egyptiens, mais descendus d'anciens Hébreux, puisqu'ils en conservaient la langue jusque dans les noms de leurs enfants; que c'étaient les Egyptiens eux-mêmes qui avaient donné aux Juifs la liberté de se retirer où ils voudraient, déterminés néanmoins à cette concession par diverses plaies dont Dieu les avait frappés pour avoir outragé les Hébreux. 3° Qu'il est hors de toute apparence que les chrétiens, qui sont en vertu de leurs lois obligés de se laisser égorger comme des brebis plutôt que de mettre à mort leurs ennemis, se soient établis par la sédition au milieu du peuple juif. Jésus-Christ n'avait

(840) Ceillier, *loc. cit.*, p. 673.

pas besoin d'user de violence pour se former une société : la douceur de ses discours était telle, qu'elle attirait non-seulement les hommes, mais aussi les femmes, qui, malgré la faiblesse et la retenue de leur sexe, le suivaient dans le désert. Il n'y avait pas jusqu'aux enfants qui ne s'y laissassent conduire avec joie, soit par ceux à qui ils devaient la naissance, soit par la vertu de sa divinité. 4° Que, comme il y a eu beaucoup de sectes parmi les Juifs, par suite des différentes interprétations qu'on a données aux écrits de Moïse et des prophètes, il y en a eu aussi parmi les chrétiens, plutôt par le désir curieux qu'ont eu certains d'entre eux d'approfondir les mystères, que par suite d'aucune querelle ou sédition ; que, s'il y a eu d'autres sectes qui aient entièrement renoncé à Jésus-Christ, comme celle des Ophites et des Caïnites, nous n'avons, dit Origène, rien de commun avec elles, pas même le nom de Jésus. 5° Le goût du dérèglement ne peut être le nœud d'une religion dont la doctrine a pour but de corriger les mœurs et de purifier les âmes. L'union des chrétiens n'est pas, non plus, l'effet de la crainte d'être opprimés, puisque, à l'époque de la réfutation d'Origène, ils jouissaient depuis longtemps en repos des choses nécessaires à la vie. Au reste, bien loin de cacher leurs principes, comme Celse les en accuse, ils s'efforcent d'en mettre les beautés dans tout leur jour : car, dit Origène, la première chose que nous faisons, à l'égard de ceux qui se convertissent, c'est de leur inspirer du mépris pour les idoles ; après cela nous élevons leur esprit jusqu'à la connaissance du vrai Dieu, leur montrant qu'il n'est pas permis de rendre à des créatures le culte qui n'est dû qu'au Créateur ; ensuite nous leur faisons reconnaître le Messie, leur expliquant à cet effet le grand nombre d'oracles des anciens prophètes qui l'ont prédit, et, s'ils sont assez forts pour cela, les écrits des évangélistes et des apôtres.

Origène montre maintenant que ce que les chrétiens disaient de la vie future et de l'enfer était également connu des Juifs et des Grecs ; qu'ils n'ont point de temples qui approchent de la magnificence de ceux des Egyptiens ; que ce qu'ils ont de grand, c'est le Dieu qu'ils adorent, ce sont les prophéties et les écrits des apôtres, qui renferment de grandes choses sous des paroles communes, et où il y a de quoi exercer les esprits les plus éclairés aussi bien que les plus simples ; qu'ils ne doivent adorer ni Hercule, ni Esculape, ni Castor, ni Pollux, qui ne sont que des hommes honorés sans raison du nom de dieu, au lieu que la puissance divine de Jésus-Christ s'est fait reconnaître par un nombre infini de Grecs et de barbares, dont quelques-uns, pour montrer que leur foi produit en eux quelque chose d'extraordinaire, guérissent des malades sans employer d'autre moyen que l'invocation de Dieu très-grand au nom de Jésus, et le récit de l'histoire de l'Evangile. Nous en avons vu nous-mêmes plusieurs, dit Origène, qui ont été ainsi délivrés d'accidents fâcheux, comme d'égarements d'esprit, de manies, et d'une infinité d'autres dont ni les hommes ni les démons n'avaient pu les soulager. Tous les miracles que les poëtes attribuent à Aristée qu'Apollon fit mettre au nombre des dieux, à Antinoüs et aux autres divinités du paganisme, ne sont que des fictions : mais ce n'est pas une troupe d'imposteurs qui, par déférence pour les ordres d'un empereur, ou par complaisance pour les désirs de quelqu'autre prince, a entrepris de faire passer Jésus pour Dieu : c'est le Créateur de l'univers qui l'a déclaré digne de recevoir les hommages, non-seulement des hommes qui voudraient se convertir, mais aussi des démons et des autres puissances invisibles. Comme les miracles qui rendaient témoignage à la divinité de Jésus-Christ n'étaient que trop souvent contestés par les païens, Origène en prouve encore ici l'authenticité, faisant voir que ceux qui les ont rapportés ne sauraient être soupçonnés de mensonge. C'étaient des personnes sincères ; leur piété et leur candeur se remarquent dans leurs écrits, où l'on ne découvre rien qui sente le déguisement, l'artifice, la fourberie ou l'imposture. Des esprits comme ceux des évangélistes, qui n'avaient pas été formés dans les écoles des Grecs, pour y apprendre les subtilités de l'art, n'étaient pas capables d'inventer des choses si propres par elles-mêmes à nous inspirer, avec la foi qu'ils nous demandaient, la résolution d'y conformer notre vie, et il y a tout lieu de croire que Jésus n'a employé de tels hérauts à publier sa doctrine, qu'afin qu'on ne pût supposer qu'elle se soutînt par

l'illusion de quelques sophismes. D'ailleurs, les principes de notre foi s'accordent parfaitement avec les premières et les plus communes idées de la nature, qui nous enseigne que Dieu n'est pas une matière corruptible, et qu'il ne saurait être honoré dans ces choses inanimées sous lesquelles les hommes prétendent le représenter; que les idoles ne peuvent pas être des dieux, ces ouvrages de la main des hommes n'étant pas à comparer avec le grand Dieu qui a créé, qui soutient et qui gouverne tout l'univers. L'âme aussi, réfléchissant à ce qu'elle est, et reconnaissant l'affinité qu'elle a avec Dieu, se sent naturellement portée à l'aimer, et, par une suite de cet amour, s'attache fortement à Celui qui a le premier appris à tous les peuples ce qu'ils devaient croire de Dieu et de son royaume, c'est-à-dire à Jésus-Christ, Dieu lui-même et le Fils de Dieu, la propre Parole, la propre Sagesse, et la propre Vérité de Dieu.

Un autre chef d'accusation de Celse contre le christianisme, c'est qu'on n'y admettait que des ignorants, des fous et des étourdis. Nous les recevons, répond Origène, parce que notre doctrine promet de guérir ceux qui sont dans ce fâcheux état: mais nous appelons aussi les savants, les sages et les prudents, persuadés que le savoir et les autres belles qualités de l'esprit ne sont pas un obstacle à la connaissance de Dieu, mais qu'elles servent plutôt à l'acquérir. Plus réservés que les philosophes qui discourent en public sans choisir leurs auditeurs, les chrétiens examinent avec soin le cœur de ceux qui demandent d'être de leurs disciples; et, avant de les recevoir dans leurs assemblées, ils les fortifient par diverses exhortations dans le dessein de bien vivre. Quand ils les voient dans l'état où ils les désirent, ils en font un ordre à part, car ils en ont deux différents parmi eux : l'un, des initiés qui ne le sont que depuis peu, et qui n'ont pas encore reçu le sceau de leur purification, c'est-à-dire le baptême ; l'autre, des personnes qui ont donné toutes les preuves possibles de leur ferme résolution de professer le christianisme. C'est dans le nombre de ces derniers que l'on en choisit auxquels on confie le soin d'examiner ceux qui souhaitent d'être admis dans l'assemblée. Ils pleurent, comme morts à Dieu, ceux qui se laissent vaincre par quelque péché considérable ; et, s'il arrive à ceux-ci de donner des marques suffisantes d'un sérieux retour, ils les regardent comme ressuscités d'entre les morts : mais ils sont beaucoup plus longtemps à les recevoir qu'à admettre ceux qui se présentent une première fois; ils leur ôtent même pour l'avenir toute espérance d'avoir part au gouvernement de l'Eglise de Dieu, parce qu'une telle chute les en rend indignes. N'est-ce donc pas une calomnie évidente, conclut Origène, de nous mettre, comme Celse le fait, au rang de ces misérables qui font métier d'amuser les peuples sur les places publiques ? Car nous ne négligeons rien pour que nos assemblées ne soient composées que de personnes prudentes ; et, dans les discours que nous faisons en public, nous n'expliquons ce qu'il y a de plus sublime et de plus divin dans notre doctrine, que lorsque nous avons des auditeurs capables de l'entendre. Nous le taisons et nous le cachons à ceux qui, selon le langage de l'Apôtre, ne sont pas assez forts pour se nourrir de viandes solides, et ont encore besoin de lait ; car il y a pour l'âme des plus avancés une nourriture plus parfaite que pour les nouveaux initiés. Nous donnons aux enfants des préceptes proportionnés à leur âge. Nous enseignons aux esclaves le moyen de devenir libres, par les nobles sentiments que notre religion leur inspire, et nos docteurs déclarent hautement qu'« ils sont redevables aux Grecs et aux Romains, aux sages et aux simples (841). » Nous prêchons à tous le mépris des choses sensibles et périssables, et l'amour des biens spirituels et invisibles, leur faisant envisager l'union avec Dieu et avec les siens comme le souverain bonheur. Nous exhortons les femmes à n'être ni infidèles ni fâcheuses à leurs maris, et à se défaire de la folle passion des spectacles. Nous nous opposons aussi aux désordres des jeunes gens, et nous représentons aux uns et aux autres, non-seulement ce que le péché a de hideux en lui-même, mais encore les châtiments que les pécheurs auront à souffrir en l'autre vie. Enfin nous faisons tous nos efforts pour amener ceux mêmes qui sont imbus des maximes de la philosophie à servir Dieu comme nous, leur montrant l'excellence et la pureté de notre culte. Afin de répondre à Celse, qui non-seulement représentait les

(841) *Rom.* I, 14.

docteurs du christianisme comme des hommes grossiers, mais qui les accusait encore de n'inviter à leurs mystères que des pécheurs, Origène continue : Il y a de la différence entre présenter à des âmes infirmes les remèdes dont elles ont besoin, et appeler les esprits bien sains à la connaissance des choses divines. Nous exhortons d'abord tous les hommes à chercher leur guérison dans notre doctrine. Nous promettons aux pécheurs qu'elle leur apprendra à ne plus pécher ; aux ignorants, qu'elle leur donnera de la science ; aux simples, qu'elle les remplira d'une prudence consommée ; et à tous, qu'elle les conduira à la béatitude. Nous n'initions à nos mystères que les personnes saines et pures, celles qui n'ont rien à se reprocher depuis longtemps, ou qui, ayant profité de nos exhortations, tâchent sérieusement de réformer leur vie.

Les chrétiens ne croyaient point, comme Celse les en accusait, que Jésus-Christ ne fût venu que pour les pécheurs ; mais ils disaient que Dieu le Verbe, comme Médecin des âmes, a été envoyé pour les pécheurs, et que, comme Docteur des divins mystères, il a été envoyé pour ceux qui sont déjà purifiés et qui ne pèchent plus, quoiqu'ils aient péché auparavant ; car il n'y a point d'homme qui n'ait péché, et il est impossible même qu'il y en ait, à la réserve de Celui qui a paru en la personne de Jésus-Christ, lequel n'a jamais commis de péché. Il n'est pas possible non plus que l'homme, appuyé sur sa propre vertu, s'élève vers Dieu ; et, pour en obtenir miséricorde, il doit s'abaisser devant lui par le sentiment de ses crimes passés, joint à une vive douleur de les avoir commis et à la résolution de pratiquer toutes les vertus. Au reste, quelque enfoncé que soit l'homme dans le péché, sa conversion n'est pas impossible à Dieu ; elle ne lui est pas même fort difficile, et il étend sa miséricorde sur tous ceux qui pleurent sincèrement leurs fautes et ont un désir sincère de changer de vie

Analyse du IV*e* *livre* (842).

Les calomnies de Celse contre le christianisme sont encore réfutées dans le IV*e* livre, où Origène montre que le dessein de Dieu, en descendant sur la terre, n'a pas été, comme le disait ce philosophe, d'y apprendre ce qui se passait parmi les hommes, mais de ramener au troupeau les brebis perdues de la maison d'Israël, et d'ôter aux Juifs, à cause de leur incrédulité, ce que l'Ecriture appelle « le royaume de Dieu, » pour le donner aux chrétiens. Il n'a pu, disait Celse, descendre parmi les hommes, sans changer de bon en mauvais, d'heureux en malheureux, ce qui ne convient pas à Dieu. Origène répond que, comme Dieu, demeurant immuable dans son essence, ne laisse pas de s'abaisser par sa providence et par ses soins jusqu'aux choses humaines, ainsi le Fils de Dieu n'a souffert aucun changement en sa nature divine en descendant sur la terre. Il avait, dit-il, la forme de Dieu ; mais son amour pour les hommes l'a porté à s'anéantir, afin qu'ils pussent le comprendre. Ce n'est pas qu'il soit changé de bon en mauvais, car il n'a jamais commis aucun péché ; ni que sa félicité soit changée en misère, puisqu'il s'est abaissé volontairement sans cesser d'être heureux, et que, demeurant toujours Dieu immortel et toujours Verbe de Dieu en son essence, il n'a rien souffert des faiblesses ni des peines auxquelles il a bien voulu assujettir le corps mortel et l'âme humaine qu'il a pris pour l'amour de nous. Après cela, Origène fait voir que, Moïse étant plus ancien qu'Homère et les autres écrivains profanes, on ne peut l'accuser d'avoir emprunté d'eux ce qu'il a écrit de la création, du déluge, de l'embrasement du monde, de la confusion des langues, de la tour de Babel, de la destruction des villes de Sodome et de Gomorrhe ; que les comparaisons que Celse faisait des chrétiens avec des chauve-souris, des fourmis et des vers, est ridicule et insoutenable, leurs lumières et leur piété les mettant beaucoup au-dessus des païens, qui doivent bien plutôt être regardés comme des vers et des fourmis, puisqu'ils ne connaissent point le vrai Dieu, n'adorent que des brutes, et se plongent dans toutes sortes de vices ; qu'il n'y a pas plus de raisons de comparer les Juifs à ces vils animaux, eux qui ont fait voir dans leur conduite une image de la vie céleste, ne reconnaissant d'autre Dieu que le Souverain, ne souffrant parmi eux ni peintre ni sculpteur, dans la crainte de donner lieu à l'idolâtrie, bannissant de leur Etat toute occasion de débauches, choisissant, pour exercer la justice, les hommes dont les mœurs étaient

(842) Ceillier, *loc. cit.*, p. 678

les plus pures, s'occupant les jours de sabbat et d'autres fêtes à s'instruire dans la Loi, et gardant un ordre merveilleux dans leurs sacrifices.

Celse tournait en ridicule l'histoire du serpent qui séduisit Eve, la fécondité de Sara dans un âge avancé, les moyens dont Rébecca se servit pour faire tomber sur Jacob la bénédiction qu'Isaac destinait à Esaü, l'inceste de Lot, et plusieurs autres circonstances rapportées dans nos Livres saints, qu'Origène ne justifie qu'en soutenant que la plupart doivent s'entendre dans un sens allégorique, et en montrant que ce que les poëtes racontent des dieux et des héros du paganisme mérite beaucoup plus de censure. Il prouve ensuite que Dieu est également le Créateur du corps et de l'âme, mais qu'il n'est point l'auteur du mal ; que, si l'Ecriture lui attribue quelque passion humaine, comme la colère contre les impies, cela ne doit pas s'entendre à la lettre, mais d'une certaine conduite dont il use pour châtier plus rudement ceux qui ont commis de grands péchés, ou pour les engager à se corriger.

Analyse du v*e* *livre* (843).

Celse ne voulait pas que l'on crût qu'un Dieu ou un Fils de Dieu fût descendu sur la terre, ni qu'il y descendît jamais : pour le convaincre du contraire, Origène le renvoie aux prophéties qui annoncent la venue du Messie et à ce que les chrétiens disent de Jésus-Christ. Celse ajoutait que les Juifs, sans contrevenir à leurs lois, adoraient le ciel, les anges, le soleil, la lune et les étoiles. Origène répond que la Loi, défendant ces sortes de cultes, ceux qui l'ont observée n'ont jamais adoré que Dieu seul ; que, s'il y en a eu qui se soient laissé aller au culte superstitieux des anges et des astres, ils ont par là attiré la colère de Dieu sur eux et sur toute leur nation. Il établit ensuite, par les oracles des prophètes, que Dieu fera passer tous les hommes par le feu ; que ce feu épargnera ceux-là seulement qui seront parfaitement purifiés dans leur doctrine, dans leurs mœurs et dans leur entendement ; mais qu'il brûlera ceux qui n'ont pas vécu d'une manière conforme à ce qu'exigeait d'eux une nature formée à l'image de Dieu, chacun à proportion de ses péchés. Il ne s'étend pas beaucoup à prouver la résurrection des morts, parce qu'il traite ce sujet dans d'autres écrits.

Celse prétendait qu'il était utile aux Juifs, comme à tous les autres peuples, de suivre les coutumes de leur pays ; que les chrétiens, au contraire, qui ne forment point comme les Juifs un corps de nation, avaient eu tort d'abandonner les leurs pour adopter la doctrine de Jésus-Christ. Origène détruit ce principe par l'absurdité des conséquences qui en découlent naturellement, et dit qu'en l'admettant, on ne peut se dispenser d'approuver la coutume des Scythes, qui, selon les lois du pays, font mourir leur propre père ; et celle des Perses, qui permettent à un homme d'épouser sa mère ou sa fille. Pour les chrétiens, il en est d'eux à peu près comme des philosophes, qui, ayant appris à s'élever au-dessus des opinions vulgaires et superstitieuses, les quittent sans se mettre en peine si les lois de leur pays les autorisent. Au reste, ajoute Origène, il y a deux lois : la loi de nature, dont Dieu est l'Auteur, et la loi écrite, par laquelle les sociétés politiques se gouvernent. Il est juste que tant que la loi écrite n'est point contraire à la loi de Dieu, elle soit observée par ceux qui composent une société, et qu'ils ne s'en éloignent pas sous prétexte et dans la vue de quelque loi étrangère. Mais, lorsque la loi de nature, c'est-à-dire la loi de Dieu, ordonne des choses contraires à la loi écrite, la raison veut que l'on obéisse à Dieu. Origène fait l'éloge de la religion des Juifs avant la venue de Jésus-Christ, et les lave de certains reproches que Celse leur adressait, comme de se croire plus saints que les autres, parce qu'ils se faisaient circoncire. En accordant à Celse que Jésus-Christ n'est ni le seul ni le premier qui ait été envoyé, il en tire cette conséquence que le Sauveur a donc aussi été envoyé de Dieu comme les autres. Il déclare que les chrétiens et les Juifs reconnaissent un même Dieu ; que les uns et les autres confessent également que les Livres qu'ils nomment sacrés sont l'ouvrage de l'Esprit de Dieu ; mais qu'ils diffèrent entre eux dans l'explication de ces Livres et dans leur manière de vivre. Il ne nie pas, non plus, que diverses hérésies ne se soient produites parmi les chrétiens ; mais, bien loin, dit-il, de traiter indignement ceux qui

(843) *Ibid.*, p. 680.

ont des sentiments contraires aux nôtres, nous faisons notre possible pour les ramener à la vraie doctrine. S'ils s'obstinent dans leurs erreurs, nous observons l'ordre qui nous a été donné à leur égard : « Evitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une et deux fois, sachant que quiconque se trouve en cet état est perverti, et qu'il pèche étant condamné par son propre jugement (844). »

Analyse du VIe livre (845).

Celse arrivant aux accusations banales de platonisme faites à Jésus-Christ et aux premiers chrétiens, le VIe livre est un parallèle des écrits de Platon avec ceux des prophètes et des apôtres. Origène y fait voir que, si les écrivains sacrés ne se sont pas servis d'un style aussi fleuri et aussi étudié que celui de ce philosophe, c'est qu'ils ont eu en vue, non-seulement de dire des choses véritables, mais aussi de les dire d'une façon propre à attirer la multitude, afin qu'étant ainsi attiré et gagné, chacun pût ensuite s'élever, selon ses forces, aux mystères cachés sous la simplicité de la lettre; que, quoique Platon ait eu des idées assez nobles de la puissance éternelle de Dieu et de sa divinité, il a ignoré la manière dont on doit l'adorer; que ce que Moïse et les prophètes ont dit de Dieu, ils l'avaient appris de Dieu même, et non des livres de Platon écrits longtemps après eux; qu'il n'est pas vrai que les chrétiens exigent de ceux qui désirent se convertir, une foi sans examen; car nous instruisons, dit Origène, chacun suivant sa portée et sa condition ; il y en a que nous nous contentons d'exhorter à croire, parce qu'ils ne sont pas capables de plus; d'autres que nous tâchons de convaincre par des démonstrations, proposant sur chaque point de notre doctrine les raisons les plus fortes. Il reproche à Celse d'avoir à dessein passé sous silence ce passage de la Lettre de Platon à Hermée et à Corisque : « Vous en prendrez à témoin le Dieu de l'univers, l'Arbitre des choses présentes et futures, avec le Père et le Seigneur de cette première et souveraine Cause; lequel nous connaîtrons tous clairement, autant que des hommes bienheureux en peuvent être capables, si nous nous appliquons comme il faut à l'étude de la philosophie. » Il se sert ailleurs du même passage afin d'établir que Platon a reconnu pour Fils de Dieu Celui qui a fait l'univers.

Celse reconnaissait qu'il y avait parmi les chrétiens de la modestie et de l'humilité. Origène fait observer que l'humilité qu'ils professent ne consiste pas à s'abaisser d'une manière abjecte et indécente, à se traîner sur les genoux, à se prosterner, à porter un vêtement sale, à se couvrir de poussière : s'il en est d'assez simples pour faire consister l'humilité dans un tel extérieur, c'est qu'ils n'ont pas bien compris la nature de cette vertu, qui consiste à s'abaisser sous la main toute-puissante de Dieu et à méditer les vérités de la religion qui sont véritablement nobles et grandes.

Celse disait que Jésus-Christ avait puisé plusieurs points de sa doctrine dans les écrits de Platon, entre autres cette maxime : « Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille qu'un riche entre dans le royaume du ciel. » Origène se moque du philosophe, et demande comment Jésus, qui était né et avait été élevé parmi les Juifs, et qui, bien loin d'être instruit dans les lettres grecques, ne l'était pas même dans les sciences de son pays, aurait lu les livres de Platon. Les prophètes n'ont rien emprunté non plus de ce philosophe, puisqu'ils ont vécu avant lui, et qu'ils ont dit des choses beaucoup plus excellentes que celles qu'on trouve dans ses écrits (846). « De toutes les objections de Celse, » dit le

(844) *Tit.* III, 10, 11.

(845) Ceillier, *loc. cit.*, p. 681.

(846) Platon, au contraire, a pu faire des emprunts aux prophètes, qu'il connaissait, car il cite Moïse. Joseph de Maistre (*Lettres et Opuscules inédits*, t. II, p. 249) signale un texte, qui est un des plus singuliers et des plus précieux qu'il soit possible de produire sur ce sujet.

« Platon, dans son *Philèbe*, en parlant de certaines opinions grossières, dit de ceux qui les avaient adoptées qu'« ils prenaient plutôt pour règles les af« fections des bêtes que les oracles semés dans la « divine philosophie de Moïse : » Τοὺς θηρίων ἔρωτας οἴονται κυρίους εἶναι μάρτυρας μᾶλλον ἢ τοὺς τῶν ἐν ΜΩΥΣΗ φιλοσόφῳ μεμαντευμένων ἑκάστοτε λόγων.

« Je traduis λόγων par *oracles*; et je dis *philosophie divine*, à cause de μεμαντευμένων qui l'exige absolument. On serait rigoureusement littéral, en disant : « les instructions oraculisées par le sage « Moïse. »

« Ce texte, antérieur à la version des Septante, est curieux : il suppose manifestement que Moïse était très-connu, non-seulement de Platon, mais de ceux à qui il parlait. L'homme divin lui sert d'un point de comparaison connu, comme nous dirions aujourd'hui : « Cette maxime est plus digne de « l'Alcoran que de l'Evangile. » Et vous voudrez bien observer, en passant, que Platon suit l'opinion universelle en nommant Moïse comme l'auteur des Livres connus sous son nom; et ce n'est, en effet,

Jésuite Prat (847), « il n'en est pas qui ait été remaniée plus souvent et avec plus de confiance que la ridicule accusation de platonisme, intentée à Jésus-Christ. Il faut être bien étranger à l'histoire pour admettre une assertion si impie sur le seul témoignage d'une haine désespérée : aussi l'ignare philosophisme du dernier siècle s'est-il empressé de se faire l'écho stupide des blasphémateurs païens des premiers siècles de l'Eglise ; de répéter niaisement, après Celse, que Jésus-Christ avait puisé sa doctrine dans Platon, parce que cet épicurien l'avait dit; de redire aux badauds de leur siècle ce que Celse disait à ceux de son temps, que le paganisme avait produit d'aussi beaux caractères que Jésus-Christ, tels que Marc-Aurèle, Epictète et d'autres encore ; et, fiers d'avoir su répéter ce que leur avait appris leur maître, ils se sont flattés de détrôner Jésus-Christ, et de réinstaller l'idolâtrie, décorée du nom de Raison, sur les ruines de la religion chrétienne ; dans le délire de l'orgueil et de l'impiété, ils ont prédit la ruine du culte rendu à Jésus-Christ, comme Celse avait prédit aux premiers chrétiens qu'ils ne parviendraient point à l'établir sur la terre : Celse et ses imitateurs ont passé avec leurs siècles, ils gisent dans la poussière, et la religion est debout. Ce serait ici le lieu de repousser, en passant, l'odieuse accusation de Celse, si sottement reproduite par la tourbe philosophique du dernier siècle et par les héritiers de leur orgueil et de leur impiété. Nous rougissons, en vérité, que, dans les siècles chrétiens, le nom sacré de notre divin Sauveur soit si souvent accolé à ceux des Socrate, des Platon, des Epictète et d'autres philosophistes que l'on ne cesse de nous vanter comme des hommes parfaits, que l'on admire toujours, parce que, sans doute, ils ont dédaigné les autres. Nous devrions donc, disons-nous, nous arrêter à réfuter des préjugés accrédités par le paganisme et la philosophie, en faveur de ces célèbres pédants. Mais... il nous suffira de rappeler ici les réponses que le grand Origène opposait aux assertions menteuses de son adversaire : « Vous dites que « la doctrine de Jésus-Christ se trouve « dans Platon, avec cette différence toute-« fois qu'elle est exposée avec plus d'esprit « et plus d'élégance dans le philosophe grec « soit. Mais comment se fait-il qu'avec tant « d'esprit, tant d'éloquence, Platon n'ait ja-« mais pu persuader la doctrine, précisé-« ment la même que les disciples de Jésus-« Christ, hommes grossiers et ignorants, sur « un ordre tout simple de leur Maître, ont « déjà fait embrasser à des provinces, à des « royaumes entiers (848) ? Nous avouons « qu'au flambeau de la raison que Dieu « accorde à l'homme, vos sages ont pu dé-« couvrir quelques vérités ; mais quel usage « en ont-ils fait ? Ils les ont retenues capti-« ves dans l'injustice, ils les ont livrées « comme un aliment à leurs disputes ; loin « de les persuader aux autres, ils n'ont pas « su s'en pénétrer eux-mêmes. Ces sages « fameux, dont vous vantez la doctrine et « l'éloquence, ne les a-t-on pas vus descen-« dre au Pyrée, et là se prosterner devant « une idole ? Ne les a-t-on pas entendus or-« donner de sacrifier, pour eux, un coq à « Esculape (849) ? Je nie, au reste, que Pla-« ton ait le premier trouvé les vérités dont « vous lui faites honneur. Lisez nos Ecri-« tures, qui ont été écrites plusieurs siècles « avant le fils d'Ariston, et vous les y trou-« verez enseignées avec plus de clarté, avec « plus de douceur, avec plus d'éloquence « encore que dans votre froid moralis-« te (850). » Les autres docteurs chrétiens ont repoussé avec plus de vigueur encore une si odieuse accusation ; ils en ont toujours vengé la Religion comme d'un crime. Et cependant, du sein de la réforme et de la philosophie sont sortis des esprits témé-

qu'après trois mille ans qu'on s'est avisé de les lui contester : mais c'est un peu tard.

« Nombre de gens se figurent que les livres de Moise n'ont été connus hors de la Judée que par la traduction des Septante. Il est aisé de prouver, au contraire : « 1° Que les Livres de Moise ont été connus, et très-probablement même traduits en différentes langues, du moins en partie, avant l'époque des Septante; 2° que nul homme savant, dans les temps antiques, surtout dans la classe infiniment nombreuse de ceux qui s'adonnaient à l'étude des choses divines, n'a pu ignorer les Livres de Moise; 3° qu'ils ne furent point traduits *pour* être connus, mais *parce qu*'ils étaient connus. Car jamais un prince puissant, éclairé, et ami des lettres, n'ordonnera la traduction officielle (passez-moi cette expression) d'un livre quelconque, si ce livre n'est pas déjà fameux, et si l'opinion publique ne lui demande pas cette traduction. »

(847) *Histoire de l'éclectisme Alexandrin considéré dans sa lutte avec le christianisme*, t. I, p. 101.

(848) Orig., *Contr. Cels.*, l. VI, c. 1.

(849) *Ibid.*, n. 2.

(850) *Ibid.*, n. 3 et seq. Valseuhi, *la Religione vincitrice*, t. II. (Réfutation de Fréret. c. 6, § 5.)

raires qui n'ont pas balancé à faire aux Pères de l'Eglise le reproche que Celse fait ici à Jésus-Christ. Avec une impudence qu'on ne saurait qualifier, ils les ont accusés d'avoir puisé dans le platonisme des dogmes, des préceptes, des rites, des usages qu'ils ont eu, dit-on, l'imprudence d'introduire dans l'Eglise. Les Pères, de leur côté, protestent contre cette calomnie; ils combattent Platon avec d'autant plus de vigueur et de persévérance, qu'il fournissait aux païens leurs armes les plus puissantes. N'importe, il faut que, de par la réforme ou la philosophie, les Pères aient été platoniciens. En veut-on la preuve? Les Pères, il est vrai, ont quelquefois combattu les opinions de Platon; mais aussi combien de fois n'ont-ils pas avoué que Platon avait découvert plusieurs vérités? Donc les Pères ont été disciples de Platon. Singulière conséquence, en vérité! Parce que les Pères ont dit qu'au flambeau de la raison les philosophes en général, et Platon en particulier, ont aperçu quelques vérités, ils seront sectateurs de ce philosophe? Dites donc aussi que Bossuet était luthérien et calviniste, puisqu'en les combattant il avouait que ses adversaires reconnaissaient la divinité de Jésus-Christ. Mais les absurdités les plus étranges sont peu capables d'ébranler des esprits décidés à satisfaire à tout prix leur orgueil, ou leur passion, ou leur haine contre la vérité. Les protestants ont vu dans l'Eglise des dogmes, des cérémonies qui les importunaient; afin de s'autoriser à les rejeter, ils ont rompu audacieusement la chaîne de la tradition, ont rêvé et soutenu que, dès le IIe siècle, les docteurs et les Pères de l'Eglise avaient emprunté à la philosophie les dogmes qu'ils ne veulent pas admettre, et au paganisme les rites et les cérémonies que l'Eglise pratique dans ses temples; après quoi ils ont dit fièrement que l'Eglise avait indignement abusé du dépôt de la Religion. Les sociniens, ne comprenant pas les mystères du christianisme, les ont gratuitement rangés parmi les chimères que les écrivains ecclésiastiques avaient empruntées, sans aucun discernement, de la philosophie païenne, et surtout du système de Platon. Le philosophisme moderne, avorton de la réforme, était trop petit, trop ignorant, trop bassement vaniteux, pour connaître et avouer les grandeurs de la foi et les vérités de la religion: lorsque, par hasard, il a pu voir dans le christianisme quelque sentence ou quelque enseignement passable, il a cru s'en faire honneur en répétant, après les hérétiques, que cette proposition était tirée de Platon, que le christianisme était un enfant de la philosophie, mais enfant déréglé ensuite, corrompu et rendu méconnaissable par le fanatisme. Voilà les motifs véritables qui ont fait débiter aux hérétiques et aux philosophes un paradoxe si étrange. Tout l'étalage de science et d'érudition sur lequel les uns l'ont appuyé; toute l'effronterie de l'ignorance et de l'impiété avec laquelle les autres l'ont défendu, ne servent qu'à pallier la honte de leurs desseins secrets. »

Celse énumère ensuite tous les crimes des gnostiques, qu'il affecte de confondre avec les disciples légitimes de Jésus-Christ. Origène le combat sur ce nouveau terrain; et, faisant la peinture des mystères des hérétiques appelés Ophites, parce qu'ils prenaient la défense du serpent qui séduisit Eve, ce Père dit qu'on ne peut sans injustice leur donner le nom de chrétiens, puisqu'ils ne reçoivent personne dans leur assemblée qu'ils ne lui aient fait proférer des imprécations contre Jésus-Christ. Il s'étend sur la signification de « diable, » sur les caractères que doit présenter l'Antechrist; puis, arrivant aux objections que Celse élève contre l'Histoire que Moïse a écrite de la création du monde, de la propagation des hommes, de leurs péchés, des châtiments dont Dieu les a punis, il montre qu'elles n'ont rien de solide, non plus que celles que Celse proposait au sujet de la naissance corporelle de Jésus-Christ, de sa forme extérieure, et de sa mission. Sur ce dernier point, il explique que, si Jésus-Christ n'a paru que dans un petit « coin du monde, » comme le disait Celse, c'est qu'il devait paraître parmi ceux à qui le Messie avait été promis, qui lisaient les prophéties, qui avaient la connaissance d'un seul Dieu; que cela n'a pas empêché que ce Soleil de justice ne répandît ses rayons dans toutes les parties de l'univers sur les âmes de tous ceux qui ont ouvert les yeux à sa lumière.

Analyse du VIIe livre (851).

Celse s'étonnant que les chrétiens, qui

(851) Ceillier. *loc. cit.*, p. 683.

admettent les prophètes, rejettent les oracles des dieux, Origène dit que, de l'aveu même d'Aristote, d'Epicure, et d'autres sages du paganisme, les oracles que la Grèce admirait n'avaient rien de réel ni de solide; qu'une preuve que les prétendues prophétesses n'étaient pas animées d'un esprit divin, c'est que, lorsqu'elles prononçaient leurs oracles, elles ne se connaissaient plus et paraissaient comme possédées. Mais il n'en était pas ainsi des prophètes du peuple juif. Eclairés par l'Esprit divin, ils voyaient beaucoup plus clair que de coutume dans le moment du commerce étroit qu'ils avaient avec Dieu. Ainsi leur âme était toute pénétrée de lumière, et leurs corps mêmes étaient comme morts à ce qui se nomme parmi nous les pensées et les sentiments de la chair. D'ailleurs, ceux dont Apollon et les autres divinités du paganisme se servaient pour rendre des oracles avaient des mœurs déréglées; au lieu que Moïse, Jérémie, et les autres prophètes des Juifs étaient des hommes sages avant d'être inspirés de Dieu, et ils n'ont été choisis pour être les dépositaires des oracles divins qu'à cause de la sagesse de leur conduite, de leur fermeté inébranlable, et de leur intrépidité dans les plus grands périls et à la vue de la mort même. Voilà les prophètes qui, prophétisant de la part de Dieu, ont prédit ce que devait être Jésus-Christ, et une infinité d'autres choses plusieurs années avant qu'elles ne se réalisassent. Ils proposaient ouvertement et sans voile tout ce que leurs auditeurs avaient intérêt à entendre sur-le-champ, et qui pouvait servir à la correction de leurs mœurs : mais, pour les choses mystérieuses et plus sublimes qui demandaient une intelligence au-dessus du commun, ils les ont proposées sous des énigmes et des allégories qui ne peuvent être développées que par ceux qui sont sages et savants en Jésus-Christ.

Afin d'affaiblir la force de l'argument que l'on tirait des prophéties en faveur du christianisme, Celse disait : Si les prophètes avaient prédit que Dieu dût être esclave ou malade, ou qu'il dût mourir, faudrait-il que, pour justifier sa divinité, il fût esclave ou malade, ou qu'il mourût? Origène répond que cette supposition est absurde, parce qu'elle implique comme vrais deux raisonnements dont les conclusions se contredisent : car il ne se peut que les prophètes du vrai Dieu ne disent pas vrai; et il est également impossible que ces choses arrivent à Dieu, quand même de véritables prophètes les auraient prédites. D'ailleurs les prophéties touchant la Passion et la mort de Jésus-Christ ne regardent que son humanité, et non sa nature divine. Celse insistait : Le Dieu des Juifs leur ordonne par Moïse d'amasser des richesses, d'étendre leur empire, de peupler la terre, de faire passer leurs ennemis au fil de l'épée; Jésus établit des lois tout opposées; auquel des deux faut-il s'en rapporter? Origène lève cette contrariété apparente, en disant qu'on ne doit pas s'arrêter au sens littéral de la Loi et des prophètes, mais en chercher un plus sublime caché sous l'écorce de la lettre; en sorte que, par les richesses que l'on doit rechercher, il faut entendre les vertus, et, par les ennemis que Dieu nous commande de détruire, nous devons entendre les vices que chacun de nous doit faire mourir. En effet, croire, par exemple, que Dieu ait promis des richesses temporelles aux hommes de bien, serait une illusion visible, puisqu'il est constant que les plus saints d'entre les Juifs et les prophètes mêmes ont vécu dans la dernière pauvreté, qu'ils ont été persécutés et abandonnés. Origène avoue, néanmoins, qu'en ce qui touchait au gouvernement de la république des Juifs, la Loi de Moïse différait de celle des chrétiens. Ainsi ils avaient le droit de faire la guerre à leurs ennemis, de combattre pour leur patrie, et de punir les adultères, les meurtres et les crimes semblables : autrement on les eût exposés à une entière destruction, et on eût donné lieu à leurs adversaires de fondre sur eux, comme sur des hommes que leur propre Loi empêchait de se défendre. Au contraire, il n'est point permis aux chrétiens de tuer leurs ennemis, ni de condamner au feu ou de lapider ceux qui, pour avoir violé leurs lois, seraient dignes de supplices. Origène prouve, par l'autorité des Ecritures, que le séjour des bienheureux est dans le ciel, où est aussi la Jérusalem céleste, dont celle de la Judée n'était que la figure; que, bien que notre âme, qui de sa nature est immatérielle et invisible, n'ait pas besoin de notre corps pour connaître Dieu, puisque ce n'est pas l'œil du corps qui connaît Dieu, mais l'entendement, ce corps ne laissera pas, après la résurrection, d'être revêtu de l'in-

corruptibilité et de l'immortalité; qu'une preuve sensible que la morale que nous ont prêchée les prophètes, Jésus-Christ et ses apôtres, est plus excellente que celle des philosophes, c'est que les chrétiens mènent une vie plus pure que les païens. Il ajoute que, s'il était vrai, comme le prétendait Celse, que les chrétiens eussent fait opérer dans les vers de la sibylle des intercalations avantageuses à l'honneur de Jésus, il serait facile de les en convaincre en produisant d'anciens exemplaires non altérés.

Les chrétiens, ajoutait Celse, ne peuvent souffrir ni temples, ni autels, ni idoles. Origène en convient, et déclare qu'ils en usent ainsi, non par aucun motif humain, mais pour obéir aux ordres de Dieu qui défend tout autre culte que le sien. Ils vont même courageusement à la mort, quand cela est nécessaire, plutôt que de se souiller par aucune action incompatible avec l'idée qu'ils ont du Dieu de l'univers. Ils ne veulent pas, non plus, qu'on limite par des figures la forme de Dieu, qui est un être invisible et immatériel, et dont la ressemblance ne se trouve que dans l'âme raisonnable formée à la vertu; et ils sont si éloignés d'adorer les démons, qu'ils les chassent hors des âmes des hommes, des lieux où ils étaient établis, et quelquefois des animaux.

Analyse du VIII

Celse reprochait aux chrétiens de rendre à Jésus-Christ le même culte qu'à Dieu. Origène répond par ces paroles de Jésus-Christ: « Mon Père et moi, nous sommes une même chose. Mon Père est en moi, et je suis dans mon Père (853). » Et, après avoir fait observer qu'on ne pouvait pas plus inférer de ces passages l'unité des personnes que de celui des *Actes des apôtres* où il est dit que « la multitude de ceux qui croyaient n'était qu'un cœur et qu'une âme (854), » il ajoute: Nous adorons donc un seul Dieu le Père et le Fils. Nous adorons le Père de la Vérité, et le Fils qui est la Vérité, les considérant comme deux choses, par rapport à leur subsistance ou personne, mais comme une seule et même chose à raison de leur accord, de la conformité de leurs sentiments, et de la parfaite union de leur volonté : de sorte que celui qui a vu le Fils, « qui est la Splendeur de la gloire de Dieu et le Caractère de sa substance, » a vu Dieu en voyant Celui qui est l'Image de Dieu; qui, étant engendré par le Père, est en conséquence nommé son Verbe et sa Sagesse, la Vérité et la Justice. Un tel Fils ne peut avoir qu'un Père éternel; mais nous sommes bien éloignés de croire que le Fils soit plus puissant que le Père. Il lui est inférieur, selon qu'il nous l'a appris lui-même, en disant : « Mon Père qui m'a envoyé est plus grand que moi (855); » et nul parmi nous n'a perdu le sens au point de prétendre, comme Celse nous en accuse, que le Fils de l'homme est le Maître de Dieu. Origène montre ensuite que les temples des chrétiens, leurs autels et leurs parfums, c'est-à-dire leurs cœurs et leurs prières formées dans une conscience pure, l'emportent infiniment sur les temples bâtis de la main des hommes pour le culte des choses insensibles; que les fêtes instituées par les païens en l'honneur des dieux n'ont que le nom de fêtes, qu'on ne peut y participer sans se rendre coupable; que les fêtes véritables consistent à s'acquitter de son devoir, à prier sans cesse, à offrir continuellement à Dieu des victimes non sanglantes; que, quoique les chrétiens se fassent un devoir, les jours de dimanche, de parascève ou de vendredi, de Pâques et de Pentecôte, de vaquer à certaines pratiques de dévotion, tous les jours de l'année ne laissent pas d'être des jours de dimanche pour le parfait chrétien, qui, par ses paroles, ses actions et ses pensées, est uni à Dieu; que, sachant qu'il faut célébrer la Pâque, en mangeant la chair du Verbe incarné, il n'est jamais sans faire cette fête, non plus que celle de la Pentecôte, lorsqu'il s'applique à la prière pour se rendre digne de participer aux dons de Dieu; que, si les chrétiens refusent de prendre part aux sacrifices et de manger des viandes immolées aux idoles, c'est qu'ils sont persuadés qu'on ne peut le faire sans crime et sans communiquer avec les démons; que par une semblable raison, ils s'abstiennent des viandes étouffées, soit à cause de la défense des apôtres, soit parce qu'on tient que le sang des animaux est l'aliment des démons; qu'au reste, ils ne croient pas qu'on doive s'abstenir de la chair de tous les animaux, ni que les choses nécessaires à la vie nous soient

(852) Ceillier, *loc. cit.* p. 683.
(853) *Joan.* x, 30; XIV, 11.
(854) *Act.* IV, 32.
(855) *Joan.* XIV, 28.

fournies par les démons, mais par les saints anges, établis pour avoir inspection sur toutes choses, pour donner la fécondité à la terre, pour régler la température de l'air et le cours des eaux, les démons n'étant employés qu'à tourmenter les hommes par la famine, la peste, et les autres fléaux dont Dieu les rend les ministres, soit pour éprouver les justes, soit pour corriger les méchants.

Celse faisait encore un grief aux chrétiens de ce qu'ils se servaient de termes barbares dans leurs prières, et de ce que leur Dieu ne s'était point vengé des tourments qu'on lui avait fait souffrir. Origène répond que les chrétiens, dans les prières mêmes qu'ils adressent à Dieu, n'emploient pas les propres termes dont la sainte Ecriture se sert pour le désigner par son nom; que chacun le loue et le prie dans la langue de son pays, les Grecs en grec, les Latins en latin, et ainsi des autres, Dieu, qui est le Maître de toutes les langues, entendant ceux qui le prient en quelque langue que ce soit; qu'une preuve que Jésus-Christ a vengé la mort que les Juifs lui ont fait souffrir, selon sa nature humaine, c'est que la ville où ils ont commis ce crime a été attaquée peu de temps après, prise, saccagée, détruite de fond en comble, et que ses habitants et le reste des Juifs ont été livrés à leurs ennemis.

Les autres objections de Celse n'ont point d'importance, et ne sont guère que des redites. On peut seulement remarquer qu'Origène prouve l'authenticité des oracles attribués aux prophètes dans nos Livres saints, et la vérité des miracles opérés par les apôtres et les autres prédicateurs de l'Evangile pour la conversion des infidèles, par la pureté d'intention de ceux qui en ont été les instruments et par les bons effets qu'ils ont produits. On peut remarquer que les chrétiens aimaient mieux mourir que de jurer par la Fortune de l'empereur, qui est son démon, ou par le nom de quelque fausse divinité; qu'ils ne faisaient aucune part aux anges du culte qui est dû à Dieu, n'adressant qu'à lui seul et à son Fils unique leurs hymnes et leurs louanges; que les saints qui vivent dans le siècle sont le sel qui conserve le monde dans l'état où nous le voyons; que le secours donné aux princes par les chrétiens, en demandant à Dieu de détruire les puissances ennemies, est beaucoup plus efficace que celui des soldats qui vont à l'armée et qui tuent autant d'adversaires qu'ils peuvent; qu'ils travaillent pour le bien commun et le service de leur patrie, non-seulement par leurs prières, mais encore par la sainteté de leur vie, et en enseignant aux autres à mépriser les voluptés et à servir religieusement Dieu, protecteur de tous les Etats; que, s'ils refusent de porter les armes et d'exercer les magistratures, c'est afin de se réserver pour des devoirs plus divins et plus nécessaires, qui regardent le service de l'Eglise et le salut des hommes.

Que la polémique de Celse tourne, en définitive, à l'avantage du christianisme.

« L'ouvrage de Celse, » que la réfutation d'Origène vient de faire connaître, « a été, » dit le Jésuite Prat (856), « la source féconde où tous les impies ont puisé le venin de leurs doctrines. Nos modernes philosophes surtout, dédaignant les réponses d'Origène, ont si fidèlement reproduit les injures, les calomnies et les blasphèmes de leur devancier, qu'après avoir traduit ce fameux *Discours de la vérité*, on se surprend à lire un pamphlet du XVIII• siècle : on n'y trouve pas, il est vrai, le détail de ces assemblées nocturnes où les chrétiens se nourrissaient de chair humaine; mais de longues tirades contre l'inquisition, des déclamations virulentes contre les Papes, contre les missionnaires, contre tout le clergé, remplissent ces lacunes, et prouvent que ces esprits forts ne sont pas moins aptes à inventer des calomnies qu'à les copier, et que, quoique nés au sein du christianisme, ils savent conserver des cœurs païens, dévorer même toutes les absurdités, plutôt que de croire à nos mystères. »

Cependant, si, de nos jours, on a pris la peine de recueillir, dans saint Cyrille, les fragments des livres de Julien contre le christianisme, et d'en faire un discours suivi, nous ne connaissons aucun ouvrage dans lequel les ennemis de la Religion aient agi de même pour Celse. Ç'a été, sans doute, un trait de prudence de leur part : les fragments de Celse renferment plusieurs aveux très-favorables au christianisme, et ils ne peuvent être suspects. Telle est la réflexion de Bergier (857), dont il est à propos de transcrire les observations :

(856) *Loc. cit.*, p. 100.

(857) *Dictionnaire de Théologie*, v• Celse.

« Celse, » dit l'apologiste, « regarde comme une folie le projet formé par les chrétiens de convertir tous les peuples et de les ranger sous la même loi ; il veut que chaque nation conserve sa religion, quelle qu'elle soit (858). Mais, si la religion des Egyptiens et celle des Juifs étaient fausses et absurdes, comme il le soutient, ces deux peuples auraient-ils eu tort d'en embrasser une meilleure ? S'il avait vécu plus longtemps, il aurait vu le projet des chrétiens à peu près exécuté; il aurait été convaincu que, chez tous les peuples et dans tous les climats, le christianisme a produit les mêmes effets et la même révolution dans les mœurs, comme Origène le fait observer.

« Ce philosophe connaissait nos Evangiles; il paraît même avoir eu sous les yeux celui de saint Matthieu ; il en suit sommairement l'histoire, et il avait comparé les deux généalogies du Sauveur (859). Il avait lu l'Ancien Testament, du moins le livre de la *Genèse* tout entier (860). Il est le premier qui ait accusé Jésus-Christ d'être né d'un commerce illégitime, et il met ce reproche dans la bouche d'un Juif (861). Si cette calomnie avait eu quelque fondement, les Juifs contemporains ne l'auraient pas passée sous silence ; ils n'auraient pas souffert que Jésus enseignât, et se donnât pour descendant de David; Cérinthe, Carpocrate, les ébionites ne se seraient pas obstinés à soutenir que Jésus était né de Joseph et de Marie ; les évangélistes n'auraient pas osé tracer et publier sa généalogie, et Jésus n'aurait trouvé aucun disciple parmi les Juifs

« Il ne conteste point le massacre des Innocents, ordonné par Hérode, pour faire périr Jésus enfant ; il n'y oppose qu'un raisonnement qui ne signifie rien (862). Si ce fait éclatant et public n'était pas vrai, toute la Judée aurait pu déposer du contraire.

« Qu'oppose-t-il aux miracles de Jésus-Christ ? C'était l'article le plus important.

« Il dit que personne ne les a vus, si ce n'est ses disciples, et qu'ils les ont beaucoup exagérés (863). Mais, si Jésus-Christ a laissé sur la terre au moins cinq cents disciples, comme saint Paul (864) nous l'apprend, ce nombre de témoins nous paraît assez considérable.

« Il dit que Jésus a opéré ses miracles par la magie, par des enchantements, par l'invocation des démons ou génies. Il lui reproche d'avoir appris la magie en Egypte, et d'avoir eu ensuite l'orgueil de se faire passer pour un dieu (865). Il ajoute que plusieurs autres imposteurs ont fait des miracles semblables ; que Jésus lui-même a défendu d'y ajouter foi (866). Il accuse aussi en général les chrétiens de faire usage de la magie (867). Mais, si les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples n'étaient pas vrais et incontestables, pourquoi recourir à la magie ? Il fallait les nier ferme, et s'en tenir là. Il faut que Celse ait senti que cela n'était pas possible ; que le témoignage constant et uniforme des disciples de Jésus, l'aveu des Juifs, la révolution qui s'en était suivie, étaient des preuves invincibles de la réalité des miracles.

« Contre la résurrection du Sauveur, il objecte que plusieurs autres imposteurs avaient promis de ressusciter, ou avaient prétendu être revenus des enfers ; que Jésus ressuscité n'avait été vu de personne, excepté d'une femme et de quelques disciples ; qu'ils avaient rêvé, n'avaient vu qu'un fantôme, ou avaient forgé ce mensonge. Si Jésus, ajoutait-il, était ressuscité, il devait se montrer à ses ennemis, à ses juges, à tout le monde : il eût encore mieux valu qu'il ne se laissât pas crucifier, ou qu'il descendît de la croix en présence des Juifs (868).

« Mais Celse pouvait-il citer , exemple d'un imposteur, duquel un grand nombre d'hommes eussent jamais dit : Nous l'avons vu mourir, une ville entière l'a vu comme nous : ensuite nous l'avons vu vivant, nous l'avons touché, nous avons bu et mangé avec lui, après sa résurrection, pendant quarante jours ? Où est l'homme, excepté Jésus, duquel on ait jamais rendu un pareil témoignage ?

« Il devait ne pas se laisser crucifier, ou descendre de la croix, ou se montrer à tout le monde? Pourquoi le devait-il ? où sont les raisons qui prouvent ce devoir prétendu ?

(858) Orig., *Contr. Cels.*, l. v, n. 25; l. VIII, n. 72.
(859) L. II, n. 32.
(860) L. IV, n. 36 et suiv.
(861) L. I, n. 28.
(862) L. I, n. 68.
(863) *Ibid.*

(864) *I Cor.* XV, 6.
(865) L. IV, n. 6, 28.
(866) N. 68.
(867) N. 6.
(868) L. II, n. 54 et suiv.

Nous soutenons qu'il ne le devait pas; que, quand il l'aurait fait, les incrédules n'en seraient pas plus touchés que du miracle de sa résurrection, prouvé comme il l'est.

« Cette résurrection a été publiée, crue et professée par des milliers de Juifs, cinquante jours après, sur le lieu même où elle était arrivée ; Celse n'a pas osé en disconvenir; donc les disciples ont solidement prouvé qu'ils n'avaient ni rêvé ni menti.

« Rien n'est plus absurde que de rejeter un miracle parce que Dieu pouvait en faire un autre, et de contester une preuve parce que Dieu pouvait en donner d'autres. Quoi que Dieu fasse, les incrédules sont bien résolus de n'avouer jamais qu'il a bien fait; et, quelques preuves qu'on leur allègue, elles ne suffiront jamais pour vaincre leur opiniâtreté. Plusieurs ont déclaré que, quand ils verraient de leurs yeux un mort sortir du tombeau, ils ne le croiraient pas.

« Celse convient que le christianisme a été prêché, s'est établi, et a fait des progrès très-peu de temps après la mort de Jésus-Christ (869); que ceux qui publient sa doctrine lui font une infinité de disciples (870). Il avoue qu'il y a parmi les chrétiens des hommes vertueux, sages et intelligents (871). Il ne leur reproche point d'autre crime que de s'assembler en secret, contre la défense des magistrats, de détester les simulacres et les autels, et de blasphémer contre les dieux. Nous prions les incrédules modernes d'y faire attention, et de ne pas pousser les calomnies plus loin que lui.

« Tantôt il approuve et tantôt il blâme la fermeté des martyrs; mais il convient de la cruauté des supplices qu'on leur fait subir (872). C'est cependant un fait qu'on a osé contester de nos jours.

« Il distingue « la grande Eglise » d'avec les autres sectes qui se disaient chrétiennes; il ajoute que ces différentes sectes se haïssent et se déchirent (873). C'est justement ce qui prouve qu'il n'a pas pu y avoir de collusion entre les premiers sectateurs du christianisme pour forger des faits, pour les publier, pour en imposer aux hommes crédules. Les divisions ont commencé dès le temps des apôtres; ils s'en plaignent, et démasquent les faux docteurs ; ils ont donc toujours été surveillés par des ennemis attentifs et jaloux, soit juifs, soit païens, même par des philosophes mal convertis. Mais, parmi ceux qui ont levé l'étendard contre les apôtres, aucun ne les a jamais accusés d'avoir forgé, déguisé, dénaturé les faits de l'Evangile. Si les faits sont vrais, le christianisme est invinciblement prouvé.

« Il n'est pas aisé de démêler quels étaient les sentiments de Celse touchant la Divinité. Sa philosophie est un chaos inintelligible, et son ouvrage un tissu de contradictions. Quelquefois il semble admettre la Providence, d'autres fois il la nie. Il joint à l'épicuréisme le dogme de la fatalité. Il croit que les animaux sont d'une nature supérieure à celle de l'homme. Il n'exige point qu'on rende un culte à Dieu, Créateur et Gouverneur du monde, mais seulement aux génies ou aux dieux des païens. Il vante les oracles, la divination, les prétendus prodiges du paganisme. Tantôt il semble approuver et tantôt il blâme le culte des simulacres ou des idoles. A proprement parler, il ne savait pas lui-même ce qu'il croyait ou ne croyait pas. C'est assez la philosophie de la plupart des incrédules; ils se ressemblent dans tous les siècles.

« La plupart des reproches qu'il fait aux chrétiens en général ne pouvaient tomber que sur les gnostiques, qu'il confondait mal à propos avec les véritables chrétiens.

« L'exactitude avec laquelle Origène rapporte les propres paroles de Celse prouve que nos anciens apologistes n'ont cherché, ni à supprimer les ouvrages de leurs adversaires, ni à déguiser leurs objections, ni à les rendre odieux. Sans les livres d'Origène, qui saurait aujourd'hui ce que Celse a écrit? Ce philosophe était très-voisin des faits, puisqu'il a vécu au milieu du II• siècle, cinquante ou soixante ans seulement après la mort du dernier des apôtres. Il pouvait consulter les Juifs, vérifier si les disciples de Jésus-Christ avaient été des imposteurs. Il dit qu'il connaît parfaitement le christianisme, qu'il s'est informé de tout; il fait même parler un Juif; cependant il n'oppose aux chrétiens, ni aucun fait décisif, ni aucun témoignage contradictoire au leur, ni aucun argument fort redoutable. S'il y avait

(869) L. II, n. 2 et 4.
(870) N. 46.
(871) L. I, n. 27.

(872) L. VIII, n. 39, 43, 48, etc.
(873) L. V, n. 59 et suiv.

eu de l'imposture de leur part, il serait incroyable que Celse ne l'eût pas démasquée. Tout considéré, son ouvrage est un des monuments les plus honorables et les plus avantageux à notre religion. »

Apulée.

A la même époque que Celse, vivait Apulée, philosophe platonicien, dont il est à propos de dire quelques mots. Né vers la fin du règne d'Adrien, à Madaure, ville d'Afrique, dont la position sur les confins de deux contrées, lui fit donner les surnoms de Semi-Gétule, Semi-Numide, il appartenait à une famille illustre. Thésée, son père, remplissait dans sa patrie les fonctions de duumvir ; par Salvia, sa mère, parente du philosophe Sextus, il descendait de Plutarque. Après avoir fait ses premières études à Carthage, où l'on parlait la langue punique, il alla se familiariser à Athènes avec les lettres grecques, et embrassa la philosophie de Platon. D'Athènes il vint à Rome, où, sans le secours d'aucun maître, mais avec des peines infinies, il apprit la langue latine. Il suivit quelque temps le barreau, puis il parcourut les diverses contrées de la Grèce, se faisant initier à tous les mystères; et, de retour à Rome, il vendit jusqu'à ses habits pour être admis au nombre des prêtres d'Osiris. Il regagna sa patrie, dans l'espoir d'y rétablir sa fortune épuisée par une coûteuse curiosité ; et, en effet, ses plaidoyers eurent un tel succès, que les magistrats de Carthage et de plusieurs autres villes lui firent ériger des statues. La veuve Pudentilla voulut qu'il partageât son opulence ; mais les parents de cette veuve, que le mariage d'Apulée frustrait d'une riche succession, l'accusèrent de magie devant Claudius Maximus, proconsul d'Afrique. Apulée plaida lui-même sa cause, et fut renvoyé absous. On ignore la date de sa mort. Le plus considérable des ouvrages qui nous restent de lui est la *Métamorphose*, hyperboliquement appelée l'*Ane d'or*, fiction singulière dans le genre des fables milésiennes. L'objet de l'auteur, suivant Warburton, a été de prouver l'utilité des mystères du paganisme ; ce qui ne donne pas une grande idée de son jugement et de ses mœurs. D'autres critiques ne croient pas que ce fût là le but d'Apulée, et regardent son *Ane d'or* comme un vain amusement. Quelques-uns ont cru qu'il racontait sérieusement des faits magiques comme des vérités, et ont prétendu les opposer, de même que les prestiges d'Apollonius de Thyane, aux miracles du Sauveur; prétention dont saint Augustin, dans le livre de la *Cité de Dieu*, parle avec la pitié qu'elle mérite. Le comte Marcellin priant saint Augustin de répondre aux difficultés de Volusien et des autres païens, s'exprime ainsi : « Ils nous citent toujours leur Apollonius et leur Apulée, à qui ils soutiennent qu'on a vu faire de plus grands miracles qu'à Jésus-Christ. »

Mort de Marc-Aurèle.

[180] Il faut revenir à Marc-Aurèle qui, après le triomphe dont son retour à Rome fut marqué, s'était retiré à Lavinium pour y goûter quelque repos dans le sein de cette philosophie qu'il nommait « sa mère. » Que les peuples, répétait-il souvent d'après Platon, que les peuples seraient heureux si les philosophes étaient rois, ou si les rois étaient philosophes! Réflexion qu'on trouvera étrange, en songeant au sang chrétien qui coula sous le règne du philosophe Marc-Aurèle. L'an 177, il consacra sur le Capitole un temple à la Bonté : cette divinité favorable était peut-être la seule qui n'eût point encore d'autel à Rome. Marc-Aurèle, à l'âge de près de soixante ans, allait encore écouter les leçons du stoïcien Sextus. Pendant ce temps Pertinax et les deux Quintiles, ses lieutenants, continuaient de tenir en bride les barbares, et obtenaient sur eux des avantages qui les empêchaient de tenter des excursions. L'empereur, jugeant que sa présence était nécessaire pour achever de les détruire, retourna, l'an 178, quoique malade et affaibli par l'âge, dans la Germanie, où il emmena Commode. Il remporta, l'année suivante 179, une victoire complète sur les barbares. Mais les progrès de la maladie dont il avait apporté le germe lui faisant prévoir une fin prochaine, il appela son fils auprès de son lit de mort, lui donna de sages mais inutiles conseils, et le recommanda aux amis dont il avait éprouvé la fidélité. Le soir même, le tribun de service étant venu lui demander ses ordres : « Allez, » dit-il, « au soleil levant ; pour moi, je perds la lumière. » Il expira peu de temps après, le 17 mars 180, à Sirmium, ou, selon d'autres, à Vienne en Autriche. Ses cendres fu-

rent rapportées à Rome, et déposées dans le tombeau d'Adrien.

Martyrs divers sous Marc-Aurèle.

Comme persécuteur des chrétiens, il a fait ou laissé faire de nombreux martyrs. Outre ceux dont nous avons rapporté les combats, le *Martyrologe romain* énonce :

Le 14 janvier, à Spolète, saint Pontien ; — le 29, à Pérouse, saint Constance, évêque, et ses compagnons ;

Le 10 mars, à Apamée en Phrygie, les saints Caïus et Alexandre, qui, durant la persécution de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, reçurent leur couronne, ainsi qu'Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, le dit dans ses écrits contre les montanistes;

Le 13 avril, à Pergame en Asie, pendant la persécution de Marc-Aurèle et de Luce-Aurèle-Commode, les saints Carpe, évêque de Thyatire, Papyle, diacre, Agathonique sa sœur, la sœur de leur esclave Agathodore, et plusieurs autres, qui, après divers tourments, obtinrent la palme pour avoir généreusement confessé Jésus-Christ

Réflexions morales de Marc-Aurèle (874).

Comme philosophe, Marc-Aurèle a laissé douze livres de *Réflexions morales* en grec. Le texte dit : Douze livres de l'empereur Marc-Antonin à soi-même ; et, en effet, il ne parle jamais qu'à lui dans tout l'ouvrage (875).

Si nous admirons plusieurs excellents préceptes de morale dans les écrits de Platon, de Cicéron, de Sénèque, de Plutarque et des autres philosophes païens, c'est qu'il n'avait pas été au pouvoir ni de la corruption de l'homme, ni de la malice du démon, d'effacer entièrement la connaissance de la vertu et l'image de Dieu, originairement empreinte dans l'âme raisonnable. La bonté divine laissa subsister les traces de cette image au milieu des suites funestes qu'eurent la révolte et la chute de l'homme, afin qu'il pût toujours discerner le mal, que la voix de sa conscience le rappelât toutes les fois qu'il voudrait le commettre, et qu'aidé de ces moyens il s'appliquât sérieusement à connaître Dieu, à le chercher, et à découvrir la conformité de la loi qui devait être révélée avec les lumières de la raison. Il faudrait être aveugle pour soutenir que la raison nous fournit une mesure suffisante de lumière par rapport à la morale, et en conséquence, que la révélation est inutile. 1° Il n'y a que la foi qui puisse nous montrer la vraie cause de notre corruption, et nous indiquer le remède de nos maux. 2° Il n'y a qu'elle qui puisse nous apprendre quelle est notre dernière fin, et nous y conduire. 3° Il n'y a qu'elle qui puisse nous préserver de plusieurs erreurs capitales, contraires à la loi même de la nature, lesquelles se trouvent mêlées parmi les belles maximes qu'émettent les philosophes païens. 4° Il n'y a qu'elle qui puisse nous enseigner les vertus les plus essentielles à notre bonheur, l'humilité, le renoncement à soi-même, l'amour des ennemis, le pardon des injures, la résignation à la volonté divine. Epictète et Marc-Aurèle, l'un et l'autre de la secte des stoïciens, nous parlent bien de ces vertus ; ils en relèvent les avantages et en recommandent fortement la pratique : mais ils n'offrent point de motifs assez puissants pour déterminer le cœur humain, du moins dans toutes les circonstances ; et d'ailleurs on ne peut guère douter qu'ils ne soient redevables de ce qu'ils ont de plus beau sur ce sujet à la connaissance qu'ils devaient avoir de la morale chrétienne. On se souvient de ce qui a été dit précédemment (876) de l'influence morale du christianisme sur Epictète. Marc-Aurèle regardait l'avantage qu'il avait eu de lire l'*Enchiridion* ou *Manuel* de ce philosophe comme la plus grande faveur que les dieux lui eussent accordée pendant toute sa vie. On trouve, en effet, dans cet ouvrage, des règles de conduite admirables, qui sont présentées en grand, et d'une manière aussi solide que pathétique : mais on y rencontre en même temps plusieurs défauts essentiels ; l'auteur lâche trop la bride à la plus indomptable des passions de l'homme.

Les *Réflexions* de Marc-Aurèle expliquent avec plus d'étendue les mêmes préceptes de morale puisés dans l'école des stoïciens. Quelques auteurs les ont attribuées à Antonin le Pieux ; mais elles sont certainement de Marc-Aurèle-Antonin, surnommé le Phi-

(874) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Marcel et S. Valérien, martyrs*, 4 septembre.

(875) De Joly a donné une belle édition grecque des *Réflexions* de Marc-Aurèle, et une traduction française des *Pensées* de cet empereur. M. et Mme Dacier ont traduit dans la même langue les *Réflexions* de Marc-Aurèle. Paris, 1691, 2 vol. in-12.

(876) Voy. t. IX, col. 1167

losophe. Nous avons dans cet ouvrage le meilleur système de morale qui soit jamais sorti de la plume d'un païen. L'auteur eut sans doute de grandes obligations au christianisme, qu'il fut à portée de connaître, quoiqu'il le méprisât, et qu'il s'efforçât de le détruire par la persécution. Peut-être aussi fut-il aidé dans la composition de son livre par Arrien, qui fit un bon commentaire sur l'*Enchiridion* d'Epictète, et qui fut lié d'une étroite amitié tant avec lui qu'avec Antonin le Pieux.

Quoi qu'il en soit, Marc-Aurèle rapporte dans le premier livre comment il apprit de ses parents, de ses maîtres, et de ses amis, à vaincre la colère et les autres passions, et comment il contracta insensiblement l'habitude de chaque vertu. Il fait ensuite une description intéressante de la modération et des autres vertus spéciales d'Antonin le Pieux, qui, après l'avoir adopté, l'avait élevé à la souveraine puissance. Ce prince, selon lui, n'était ni capricieux ni inconstant; il aimait à suivre les affaires; il ne connaissait point la vanité dans les bâtiments; il avait un soin modéré de son corps, de manière qu'il ne témoignait aucune inquiétude par rapport à la conservation de sa vie, sans cependant la mépriser; simple et uni dans son extérieur, il ne recherchait point la bonne chère, et sa table était toujours servie avec frugalité; on remarquait, à la tranquillité qui régnait dans toutes ses actions, qu'il se possédait toujours; il considérait les choses avec attention, prenait son parti de sang-froid, puis exécutait avec une fermeté mêlée de douceur ce qu'il avait résolu; il savait s'abstenir ou se priver des choses dont le besoin est accompagné de faiblesse, et la jouissance d'excès ou d'intempérance; supérieur à tous les événements, il savait se commander lui-même, et conserver une parfaite égalité d'âme (877).

On trouve dans le reste de l'ouvrage un recueil des plus belles maximes de morale. L'auteur exhorte l'homme à pratiquer constamment la vertu, qui fait la gloire, la perfection et le bonheur de notre nature. « Rien, » dit-il (878), « n'est plus excellent que la divinité qui est en nous (l'âme), quand elle a maîtrisé toutes ses passions, qu'elle a reconnu tout ce qui peut les exciter; que, selon l'expression de Socrate, elle *s'est arrachée* de ce qui l'attache aux sens; qu'elle s'est elle-même soumise aux dieux, et qu'elle a pour les hommes un soin rempli de tendresse. » Il assure que l'âme a été primitivement destinée à connaître et à aimer Dieu, et à n'avoir qu'une même volonté avec lui par la résignation et la pratique constante de la vertu; il reconnaît en même temps qu'elle a dégénéré de cet état primitif, et qu'elle agit souvent d'une manière contradictoire à sa destination originelle (879). Il fait consister la vertu parfaite dans le plus haut degré d'amour pour la Bonté et l'Excellence suprême, dans la résignation à la Sagesse infinie, dans une prompte obéissance à la volonté du Ciel, surtout dans les actes d'affection et de bienfaisance à l'égard des autres hommes, (880). Sa maxime fondamentale est que les dieux exigent principalement que les âmes raisonnables tâchent de leur ressembler par la vertu. « L'homme, » dit-il (881), « doit faire ce qui est de l'homme (pratiquer la vertu), comme le figuier fait ce qui est du figuier, et l'abeille ce qui est de l'abeille.—Un homme vertueux ne s'embarrasse point de ce que les autres peuvent dire et penser de lui, ou faire contre lui. Il est content, pourvu qu'il fasse avec justice ce qu'il doit faire pour le moment, et avec amour ce que sa destination exige pour le présent. Il renonce à toute inquiétude, et n'a d'autre volonté que celle d'obéir à la loi et de suivre Dieu (882). » Il compte la vaine gloire parmi les vices, et la met au nombre des outrages que les hommes se font à eux-mêmes (883). Il recommande l'humilité (884) et la simplicité, qui sont également ennemies de la flatterie et de l'ostentation. « Quelle horreur et quelle fausseté de dire : J'ai résolu d'agir franchement avec vous! Que prétends-tu par là, mon ami? La chose parlera assez d'elle-même. Il faut que cette protestation soit écrite sur ton front, et qu'on lise dans tes yeux ce que tu as dans l'âme, comme un amant lit dans les yeux de sa maîtresse ce qui se passe dans son cœur. Une franchise affectée est un poignard caché. Il n'y a rien de plus affreux que l'amitié du loup : évitez

(877) L. I, c. 13, p. 53.
(878) L. III, c. 6.
(879) L. IX, c. 3.
(880) L. XI, c. 10.
(881) L. X, c. 9.
(882) L. X, c. 1.
(883) L. II, c. 6; l. III, c. 6; l. IV, c. 3, 18, 32; l. V, c. 6; l. VIII, c. 7; l. IX, c. 29.
(884) L. X, c. 19.

cela sur toutes choses (885). » Il fait allusion à la fable du traité conclu entre les moutons et le loup, et dans laquelle les moutons, séduits par de belles protestations d'amitié, donnèrent en otage au loup les chiens qui les gardaient.

La vertu favorite de Marc-Aurèle, et celle qu'il inculque le plus souvent, est la résignation à la volonté du ciel (886). Arrien traite également bien la même matière dans ses notes sur Epictète (887). Marc-Aurèle déclare que chacun doit être content dans l'état où la Providence l'a placé. Sur quoi Epictète ajoute (888) : « Souvenez-vous que vous devez vous conduire dans la vie comme dans un festin. Si quelque chose vient devant vous, avancez la main, et en prenez avec modestie. Si elle passe, ne cherchez point à la retenir. Si elle n'est point encore venue, attendez patiemment qu'on vous la présente. »

Marc-Aurèle enseigne qu'il faut faire du bien aux hommes par le motif du plus pur désintéressement, et il établit les plus belles maximes sur l'obligation de rendre le bien pour le mal (889). Il assure que la prière est nécessaire pour obtenir les vertus (890). On retrouve la même doctrine dans Arrien (891), dans Epictète, et dans les autres stoïciens. Marc-Aurèle ne veut point que l'on prenne de soins superflus, ni que l'on s'embarrasse de ce que les autres peuvent dire ou penser. « Cette attention, » dit-il (892), « que l'on donne aux affaires d'autrui fait que l'on néglige les siennes, et empêche que l'on ne garde son âme. Nos pensées ne doivent jamais se porter sur ce qui est vain ou superflu. » Selon lui, nous devons converser beaucoup avec nous-mêmes, si nous voulons devenir vertueux. La considération de notre intérieur est la source du bien, mais elle ne se répandra sur nous qu'autant que nous nous appliquerons à la creuser (893). Ce prince philosophe était à portée de goûter toutes les satisfactions que procurent les objets sensibles : mais il éprouva que la poursuite en était dissipante, qu'elle engourdissait nos plus nobles facultés ; que c'était dans le recueillement seul que nous trouvions la dignité de notre nature, que nous dégagions les puissances toutes divines de nos âmes, et que nous leur faisions produire toutes les affections des vertus sociales et célestes, dont la pratique est accompagnée de délices ineffables. De là vient qu'il exhorte les hommes à réfléchir et à s'examiner eux-mêmes. « Que les choses extérieures, » dit-il (894), « ne vous causent aucune distraction, qu'elles ne vous enlèvent point un temps précieux. — On est nécessairement malheureux, lorsqu'on n'observe ni les mouvements ni les affections de son âme (895). — On peut être un homme divin, et être cependant inconnu de tous. Ne perdez jamais de vue cette maxime, et souvenez-vous aussi que le bonheur de la vie consiste en très-peu de chose. Vous le trouverez ce bonheur, en devenant libre, modeste, honnête, social, et résigné à la volonté divine (896). La plupart des hommes s'épuisent inutilement en exerçant leur activité, parce qu'ils n'ont point de but fixe vers lequel ils dirigent leurs désirs et leurs projets (897). » Il veut que nous restions tranquilles au milieu des emplois, qu'il compare au trémoussement des mouches effrayées, et aux agitations involontaires des marionnettes que l'on fait jouer avec des ressorts (898). Il recommande de penser souvent à la brièveté de la vie. « Mettez, » dit-il (899), « à profit le peu de temps que vous avez. Encore un peu, et le temps qui vous est donné pour faire du bien sera passé. La vie de chaque homme s'écoule avec rapidité, et la vôtre est presque finie avant que vous ayez pu vous payer un juste tribut d'honneur à vous-même (900). Faites toutes vos actions comme un homme persuadé qu'il peut mourir l'instant d'après (901). Réglez votre vie comme quelqu'un qui attend le signal pour la quitter sans répugnance (902). — La Parque ne tranche jamais la trame d'une telle vie

(885) L. XI, c. 15.
(886) L. II, c. 3; l. III, c. 11, 16; l. V, c. 8; l. VII, c. 45.
(887) L. II, c. 16; l. VII, c. 57.
(888) C. 21.
(889) L. VI, c. 27; l. VII, c. 22; l. IX, c. 3.
(890) L. IX, c. 40.
(891) L. II, c. 8.
(892) L. III, c. 4.
(893) L. VII, c. 59.
(894) L. II, c. 7.
(895) *Ibid.*
(896) L. VII, c. 67.
(897) L. II, c. 7.
(898) L. VII, c. 3.
(899) L. VIII, c. 44.
(900) L. II, c. 6.
(901) L. II, c. 11.
(902) L. 3, c. 5.

avant qu'elle soit complète ; et l'on ne pourra dire de l'homme en question qu'il ressemble à un comédien qui se retire avant d'avoir achevé de jouer son rôle (903). — Il ne convient point à un homme sage d'être inconsidéré ou impétueux, ni de montrer un mépris plein d'ostentation par rapport à la mort (904). »

Ces maximes, et plusieurs autres semblables qu'on lit dans les *Réflexions* de Marc-Aurèle, sont présentées avec une force étonnante. Quoi de plus propre à confirmer la sainteté de la morale du christianisme ! Ce témoignage est d'autant moins suspect, et a d'autant plus de poids, qu'il est rendu par un ennemi. Il faut qu'une cause soit bonne, quand on la gagne au tribunal même de ceux qui sont intéressés à condamner les défenseurs. Combien la foi n'ajoute-t-elle pas à des maximes que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer ! La morale de l'Evangile est infiniment plus pure, plus sainte, et plus parfaite. Que d'imperfection, que d'aveuglement, que de fausseté dans quelques points de celle des plus célèbres philosophes ! Est-elle, d'ailleurs, capable de procurer la réformation des mœurs ? Marc-Aurèle, par exemple, était dans les ténèbres par rapport à la fin de l'homme. Nous convenons qu'il enseigne que l'âme ne périt point avec le corps, et qu'il reconnaît avec Platon un état futur de peines et de récompenses ; mais, en d'autres endroits, il doute s'il ne faut point admettre la métempsycose. Les motifs qu'il apporte pour détourner du crime, c'est qu'alors l'homme agit d'une manière contraire à sa raison et à la dignité de sa nature. De pareils motifs sont-ils bien puissants sur des cœurs corrompus, qui, dans ce système, ne sont comptables de leurs actions qu'à eux-mêmes? La conscience n'est plus qu'un vain nom, si les coupables ne doivent point paraître devant un tribunal supérieur, ou si les devoirs moraux ne sont point appuyés sur les motifs de l'amour divin que la révélation a découverts. De là vient que la plupart des traités pratiques des philosophes païens ne servent guère qu'à faire paraître leur orgueil, ou tout au plus leur éloquence, et qu'ils n'arrêtent que rarement le cours des vices les plus dangereux. Leurs exhortations et leurs reproches sont trop faibles pour nous rendre supérieurs à certaines épreuves ou pour nous empêcher d'être entraînés par le torrent impétueux des passions les plus indomptables. Juste Lipse étant retenu au lit par la maladie dont il mourut, ses amis lui conseillaient de faire usage de cette philosophie stoïcienne dont il avait été le grand admirateur, pour adoucir le sentiment des peines qu'il souffrait. Mais il leur répondit « que la philosophie ne pouvait rien dans ces circonstances, et qu'il n'y avait que la foi qui pût procurer une véritable consolation. » Inutilement attendrait-on des secours efficaces contre certains vices de ces exclamations pompeuses sur la beauté de la vertu et sur l'excellence de la nature humaine, que l'on trouve dans les ouvrages des philosophes païens et dans ceux des déistes modernes, qui ne font souvent que les copier. Ce privilége est réservé à la Loi évangélique : il n'y a point de passions qui puissent tenir contre les motifs que fournit la foi, lorsqu'on les envisage de bonne foi et qu'on les laisse agir sur son âme.

Le mélange d'extravagance, de faiblesse et d'aveuglement, qui se remarque dans les préceptes de morale que Platon et les autres philosophes païens ont émis, montre qu'il fallait qu'une lumière surnaturelle vînt à l'appui de celle de la raison, pour rectifier les idées de l'homme sur les objets les plus importants, et pour guérir la corruption de son cœur. Les ennemis de la révélation ont donc bien mauvaise grâce à déprimer les saintes maximes de l'Evangile, et à publier qu'on peut s'en tenir à celles de Socrate, de Platon, d'Epictète, de Marc-Aurèle, etc. Pour peu que l'on connaisse l'homme, on conviendra qu'elles ne porteront point à la pratique de l'humilité, de la résignation, de la douceur, de la charité, etc. Auraient-elles produit une résignation pareille à celle de saint Paul (905) ? Mais à quels reproches ne doivent pas s'attendre ces lâches chrétiens, qui, environnés des lumières de la foi, sollicités par des motifs si puissants, et soutenus par des secours si efficaces, sont cependant si éloignés de la pratique de cette morale que recommandaient les païens? Quels châtiments ne leur réserve pas la Justice divine, pour déshonorer leur religion par la

(903) L. III, c. 8.
(904) L. IX, c. 3.

(905) *II Cor.* 10. VI; *Phil.* IV, 11 etc.

corruption de leurs mœurs, et pour agir d'une manière même contraire aux premiers principes de la raison? Que répondront-ils, au dernier jour, à la condamnation qui sera prononcée contre eux par Tyr et Sidon (906), et par les îles de Céthim (907)?

Gataker, et les auteurs de la *Vie* de Marc-Aurèle-Antonin, qui est à la tête de ses *Réflexions morales* (908), excusent l'idolâtrie de ce prince, et tâchent de donner un tour favorable aux faux principes qui lui firent quelquefois persécuter les chrétiens, dans la vue de canoniser sa mémoire. Ne devrait-on pas plutôt déplorer la faiblesse d'une vertu qui est purement humaine, lorsqu'on voit Marc-Aurèle persécuter les serviteurs du vrai Dieu, fermer opiniâtrément les yeux à la lumière divine, et ternir par des crimes inexcusables l'éclat des vertus morales qu'on admirait en lui? Sa superstition, condamnée par les principes mêmes qu'il avouait, le portait aux plus grandes extravagances. On le vit assembler les prêtres de tous les quartiers, multiplier les sacrifices, employer des exécrations de toute espèce, et introduire des religions étrangères, qui avant lui avaient été inconnues des Romains. A la mort de Lucius Vérus, son collègue, prince décrié pour ses vices, il força le sénat à l'honorer comme un dieu : Dion assure, cependant, qu'il l'avait fait lui-même empoisonner, quoique d'autres auteurs attribuent sa mort à l'infâme Lucile, sa femme, qui était fille de Marc-Aurèle. Il porta la vanité et l'impiété encore plus loin, en mettant au nombre des déesses l'impératrice Faustine, dont les débauches avaient scandalisé tout l'empire, en lui élevant un temple, en lui érigeant des statues d'argent, en instituant en son honneur une communauté de filles qui furent appelées Faustiniennes de son nom, en obligeant les nouvelles mariées de venir avec leurs maris offrir un sacrifice à la prétendue déesse.

La passion de cet empereur pour la philosophie stoïcienne dégénérait en pédantisme. A force de vouloir mériter la réputation de prince bon, doux et pieux, il tomba dans une mollesse qui est incompatible avec la vraie vertu. C'était pour plaire au sénat et au peuple qu'il persécuta longtemps les chrétiens; et, même après avoir suspendu la persécution, il n'eut point le courage de les protéger, quoiqu'il fût convaincu de leur innocence. Négligent à punir les crimes, surtout dans les sénateurs, il en vint au point de s'imaginer qu'il ne devait pas s'en informer. Tandis qu'il s'amusait à disputer sur des matières de philosophie, ou à discuter sur l'art de gouverner les hommes, il laissait les gouverneurs piller impunément les provinces, dans la crainte de passer pour sévère s'il punissait leurs rapines. Il confia l'éducation de son fils Commode à des maîtres, habiles à la vérité, mais corrompus, qui, par une molle complaisance, fomentèrent ses passions au lieu de l'en corriger. Il ne les éloigna de son fils que quand ils l'eurent perdu sans ressource. Mais le jeune prince ayant trouvé que ses nouveaux maîtres étaient trop sévères, l'empereur eut la faiblesse de lui redonner les anciens, qui mirent le comble à sa perte. Une tendresse aveugle lui fit élever Commode aux premières places de l'empire lorsqu'il n'avait encore que quinze ans, et l'empêcha de voir combien il est dangereux d'abandonner sitôt les jeunes princes à eux-mêmes. L'empereur Sévère disait, en parlant de Commode, qu'il eût mieux valu mettre à mort un pareil monstre que de le laisser maître de l'empire (909).

Ces observations n'ont point pour but de déprimer les vertus morales de Marc-Aurèle. Nous convenons qu'à certains égards ce prince fut vraiment digne d'admiration. Mais nous prétendons en même temps que ses vertus ne furent point parfaites, et qu'on a tort de les canoniser, comme si elles eussent égalé celles que le christianisme inspire.

Inutilement voudrait-on, d'après les principes de Machiavel, justifier la superstition qui le porta à persécuter les chrétiens. Melmoth (910) emploie le même moyen pour faire disparaître l'odieux de la persécution excitée par Trajan contre l'Eglise, et il tâche de réfuter l'argument que Tertullien tirait de la réponse inconséquente que ce prince fit à Pline. Qu'on lise l'Histoire, et l'on verra combien peu de solidité il y a dans les observations de ce savant. Les Romains avaient, au rapport de Tite-Live de Valère-Maxime

(906) *Matth.* XI, 21.
(907) *Jer.* XI, 10.
(908) Edition de Glascow, 1752.
(909) *Voy.* Guyon, *Hist. rom.*, t. V, p. 329, et Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. II.
(910) Dans ses notes sur les *Lettres* de Pline, *in ep.* 98, t. III, p. 675.

et de Tertullien, une ancienne loi par laquelle il était défendu d'introduire de nouvelles religions, à moins qu'elles ne fussent autorisées par le sénat : or, dit-on, toute religion établie par les lois fait partie de la constitution civile; et le prince ne peut permettre que l'on y touche sans exposer l'Etat à être bouleverse. Cette maxime de Machiavel adoptée par Melmoth, est insoutenable, à moins qu'on ne dise qu'on peut fouler aux pieds la vraie religion, la justice et la vertu; qu'elles ne sont ni la base du gouvernement, ni la fin que les princes sages doivent se proposer. Marc-Aurèle ne pouvait regarder l'idolâtrie grossière qu'il accréditait que comme une farce propre à amuser le peuple. Il connaissait assez les chrétiens pour être convaincu de la sainteté et de l'innocence de leurs mœurs. Si les apothéoses dont nous avons parlé annonçaient en lui autant d'orgueil que d'impiété et d'extravagance, sa négligence à punir les coupables et ses persécutions contre les chrétiens prouvent qu'il se laissait conduire par une condescendance servile et par le respect humain. On trouve en plusieurs actions de sa vie, et en plusieurs endroits du premier livre de ses *Réflexions*, des traces de cette vanité, contre laquelle il donne des préceptes, Enfin, quels qu'aient été ses sentiments à la mort, peut-on avouer les éloges ridicules que les déistes modernes affectent de donner à sa vie?

De l'influence du stoïcisme d'Adrien à Marc-Aurèle.

Agrandissons le cadre de ces considérations; et, de même que nous avons étudié l'influence du stoïcisme de Vespasien à Trajan (911), de même examinons quelle a été son influence d'Adrien à Marc-Aurèle. Nous n'avons qu'à suivre le guide sûr qui nous a déjà dirigé (912).

« Si le terrain de l'histoire, à l'époque » d'Adrien à Marc-Aurèle, « offre une stérilité « contre laquelle luttent encore quelques na- « tures vigoureuses, mais qui annonce l'ap- « proche du désert (913); » en revanche, le sol de la philosophie devient d'une fertilité prodigieuse, s'il est vrai que, même en Orient, comme nous l'affirme Lucien, les artisans abandonnaient leurs échoppes pour revêtir le manteau des philosophes, et qu'à Rome, au rapport d'Hérodien et de Dion Cassius, l'opinion publique alla jusqu'à s'émouvoir de l'extrême faveur que leur accordait Marc-Aurèle. Mais les temps de grande prospérité ne sont généralement pas des temps de grande vertu; et le satirique de Samosate nous a laissé, des professeurs de morale qui pullulaient autour de lui, un portrait assurément peu flatté. Cependant il veut bien reconnaître lui-même d'honorables exceptions à la règle; et c'est un témoignage dont l'histoire doit tenir compte. Quelles furent donc les modifications introduites alors dans les mœurs? Quelles dans la philosophie? Et quels rapports faut-il reconnaître entre les unes et les autres?

« Nous chercherions en vain dans les mœurs publiques ou privées des Antonins, des différences notables avec celles de l'époque précédente des Flaviens. Les poésies d'Adrien n'étaient pas moins licencieuses que les épigrammes de Martial : seulement elles étaient historiques, et ne portaient plus trace d'aucun correctif. Les débauches d'Aurélius Vérus étaient connues de tout l'empire, ce qui n'empêche pas Spartien d'écrire, après les avoir reconnues : *Hujus voluptates equidem non infames, sed aliquantenus diffluentes.* Antonin a mérité les éloges du sévère Fronton, simplement pour avoir repoussé les derniers excès du crime, ceux qui révoltent même la nature dépravée (914); » mais ce témoignage même ne fait que « per- « pétuer la flétrissure d'une époque où le « dégoût d'une monstruosité paraissait une « vertu presque inouïe (915). On sait d'ailleurs que « ce sénat dont la patience pouvait « être tentée toujours, lassée jamais, fit op- « position sur un point unique à la politique « d'Adrien : ce fut aux mesures qu'à l'exem- « ple de ses prédécesseurs, il essaya de pren- « dre pour ranimer l'esprit de famille (916). » Et, en effet, les crimes contre nature étaient devenus chose tellement habituelle, que les hommes les plus austères les empruntaient indifféremment comme termes de comparaison : les Œuvres de Fronton, d'Epictète, de

(911) *Voy.* ci-dessus, t. X, p. 1036.
(912) J. A. Schmitt, dans le *Correspondant*, t. XXXIII, p. 82, à l'occasion du livre *De l'influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins*, par Félix Robiou.

(913) Robiou, *De l'influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins*, p. 178.
(914) *Ibid.*, p. 190.
(915) *Ibid.*, p. 190.
(916) *Ibid.*, p. 188.

Marc-Aurèle, en fournissent de nombreux exemples.

« Cependant on rencontre dans ces trois personnages mêmes, et jusque chez le sceptique et railleur Lucien, une sorte de commencement de réaction du sens moral, dont la réalité ne saurait être mise en doute, et dont il est intéressant d'étudier les origines. Fronton, qui n'est qu'un honnête rhéteur, et Lucien, qui n'est pas un philosophe, ne nous donneraient à cet égard que peu de lumières. Mais Epictète et Marc-Aurèle ont fait profession de philosophie; cette philosophie, ils l'ont consignée dans des livres qui font autorité, et c'est dans ces livres que nous trouvons la clef du problème.

« Marc-Aurèle, il faut bien l'avouer, est un stoïcien dans toute la rigueur du terme, et il reproduit la métaphysique de la secte avec une exactitude irréprochable. Il est remarquable, toutefois, qu'il a cherché à distinguer deux âmes : l'une, toute matérielle et personnelle à chacun ; l'autre, toute divine, émanation de Jupiter, et qui porte le nom d'ἡγεμονικόν. C'est là une tentative évidente pour échapper au panthéisme d'une part, au fatalisme de l'autre; tentative qui ne pouvait aboutir, sans doute, mais qui n'en révèle pas moins des tendances tout à fait nouvelles. On s'étonne en effet un peu moins, après ce premier symptôme, de rencontrer, chez le philosophe couronné, celui de tous les sentiments, peut-être, qui est le plus formellement contraire aux principes du Portique : la modestie, et nous dirions presque l'humilité. « Lorsque j'ai prononcé quelque dis« cours plus beau que de coutume, » disait-il à Fronton, « je me déplais à moi-même; et « c'est pour cela que je fuis l'éloquence. » Et il attribue aux dieux et à son père adoptif, mais nulle part à cette philosophie qui cependant lui est si chère, d'avoir gardé sa jeunesse, et de l'avoir préservé ou retiré d'infâmes passions.

« Même remarque à l'égard d'Epictète : sa métaphysique est crûment stoïcienne, sa morale appartient par les meilleurs côtés à la nouvelle école. Et ce qui est surtout digne d'attention, c'est qu'il nous apprend lui-même à quelle source il a été puiser ces maximes supérieures....

« Donc, bien que ni l'esprit public, ni les habitudes générales ne soient modifiées, quelques idées plus saines commencent néanmoins à se faire jour; idées auxquelles le stoïcisme n'a qu'une assez faible part.

Devoirs sociaux.

« Dans la morale sociale elle-même, le droit naturel poursuit sa marche conquérante sur le droit positif. Adrien parcourt en personne les provinces de son empire, châtie les proconsuls prévaricateurs, et va jusqu'à livrer au supplice les plus coupables; il diminue les charges qui pesaient sur les peuples, vient en aide aux misères publiques, et ménage le trésor du sénat aux dépens de son propre fisc; enfin, il décrète coup sur coup l'abolition du droit de vie et de mort, la défense de vendre un esclave ou une servante pour les combats du cirque ou les lieux de prostitution, sans en assigner une cause valable, l'ouverture des *ergastula servorum et liberorum*, et l'interdit de mettre à la question les esclaves d'un maître assassiné qui se seraient trouvés trop éloignés du lieu du crime pour en avoir connaissance. Antonin lui-même montra une grande générosité en matière de fisc; il veilla, quoique de loin, sur l'administration de l'empire, laissa les biens des concussionnaires faire retour aux enfants par héritage, ou aux provinces par restitution, et continua les améliorations inaugurées par son prédécesseur au régime de la servitude, en établissant que tout meurtrier gratuit de son propre esclave serait poursuivi comme s'il avait tué l'esclave d'un autre, et que tout maître dont la cruauté aurait été jugée par trop intolérable, serait obligé de vendre sa victime. Or, il est parfaitement constaté qu'Adrien vécut dans une grande familiarité avec les philosophes Héliodore, Epictète, et même Euphrate; et qu'Antonin, abstraction faite même de ses sympathies personnelles, se trouva en relation continuelle et inévitable avec l'entourage philosophique de son fils adoptif. Il n'est pas moins positivement établi que ces deux princes avaient admis dans leur conseil particulier des légistes de l'école de Labéon, tels que Celsus, Salvius, Nératius, Ulpius, Marcellus, Valens et autres. N'existerait-il aucun lien logique entre deux ordres de faits? C'est ce qui doit sembler souverainement improbable.

« On trouve dans la jurisprudence de l'époque, en effet, des marques profondes de l'action d'un principe nouveau. Gaïus écrit

ces deux axiomes qui nous rejettent à mille lieues de distance de toute l'ancienne école : *Nec enim naturalis ratio auctoritate senatus commutari potuit. — Civilis ratio naturalia jura corrumpere non potest.* Et déjà les applications s'en font sentir dans la législation de la famille : les exhérédations injustes sont battues en brèche, la loi des successions est modifiée dans le sens de l'autorité maternelle; la vente du fils par le père devient une simple formule d'émancipation. Mais telle est la préoccupation des meilleurs esprits du temps sur la question de l'esclavage que les principes mêmes qui semblaient devoir la trancher, ne font en quelque sorte que la nouer davantage; et le même Gaïus donne son entier acquiescement à la loi *Aquilia*, qui confond l'esclave avec le quadrupède, et recherche savamment s'il faut ranger dans la même catégorie les chiens et les pourceaux.

« Comment s'en étonner, lorsqu'on voit un ancien esclave, Epictète lui-même, compter encore la pitié parmi les faiblesses? Il est vrai qu'en revanche il recommande la plus haute tolérance à l'égard du crime; et c'est là en effet une des conclusions directes du stoïcisme qui le confond avec l'erreur. Que sert, après cela, de relever la pensée de l'humanité, quand on en a flétri le sentiment? Sa doctrine morale, malgré l'exactitude générale qui la distingue, serait stérilisée d'avance par la métaphysique de la secte, alors même qu'elle ne se serait pas suicidée de ses propres mains par une concentration trop absolue de l'homme en lui-même.

« Nous retrouverons les mêmes errements chez Marc-Aurèle, dont les excellentes qualités natives, telles que nous les révèle sa correspondance avec Fronton, doivent d'ailleurs entrer en ligne de compte avec l'influence propre exercée sur lui par les doctrines du Portique. L'empereur philosophe chercha à humaniser les combats du cirque, en ordonnant que désormais on ne donnerait aux gladiateurs qu'un fer émoussé; il traita les provinces avec une modération digne d'éloges, témoigna même d'ordinaire aux barbares qu'il combattait une humanité peu d'accord avec les traditions et les mœurs de Rome, et montra surtout une générosité admirable envers les rebelles d'Orient. Mais une fausse indulgence envers le crime laissa se reproduire d'un côté ce qu'il s'efforçait de déraciner de l'autre; et, pour tout dire en un mot, Marc-Antonin le philosophe laissa l'empire à Commode, et il le connaissait.

« En effet, les maximes morales de Marc-Aurèle sont les plus belles assurément qui soient émanées de l'école de Zénon, de même que la vie de leur auteur fut, peut-être, le plus beau commentaire de ces maximes : mais cet admirable édifice se soutient, pour ainsi dire, en l'air; en dessous, c'est toujours le vide et les contradictions de la métaphysique stoïcienne, et en particulier ces deux principes détestables de l'identité de la science et de la vertu, de l'identité de l'erreur et du vice, qui encouragent le crime en lui assurant l'impunité, et retiennent le glaive de la justice dans les mains de celui qui en est chargé.

Devoirs religieux.

« L'opposition entre le dogme et la morale arrive à son plus haut degré, dès que nous passons des devoirs individuels et sociaux aux devoirs religieux proprement dits. Bornons-nous à ce texte d'Epictète : « Nous offrons des sacrifices, parce que les dieux ont « fait fructifier nos vignes et nos champs; « et, quand ils ont donné à l'âme ce fruit qui « devait nous faire connaître le vrai bonheur, nous ne remercions pas Dieu ! » « Or, » demandons-nous, « est-ce dans une « autre interprétation du dogme panthéistique qu'Epictète a trouvé ces maximes? « Non, il ne diffère point là-dessus de Chrysippe ou de Balbus? A-t-il aperçu quelque « subtilité dialectique qui lui permette de « faire concorder ces antinomies? S'il l'eût « découverte, il est probable qu'il n'en aurait « pas gardé le secret pour lui. Que croire « donc? sinon que le stoïcisme du IIe siècle « a pris certaines vérités *toutes faites*, dans « le dogme comme dans la morale, parce « qu'il a été frappé de leur beauté ou terrassé par leur certitude, et que, désespérant « de les faire concorder avec ses principes, « il a trouvé plus court de dire à la fois *oui* « et *non* (917). »

» Pourquoi faut-il que nous ne trouvions plus aucune trace de ce progrès dans Marc-Aurèle, alors que ses heureuses qualités naturelles le rendaient d'ailleurs si propre à continuer le mouvement? « Et, si les dog-

(917) *Ibid.*, p. 215.

« mes stoïciens produisent un tel effet sur « une belle âme, quels effets ne devront-ils « pas produire chez ceux qui les recueillent « seulement pour compléter leur éducation « et se donner un vernis dans le monde, « choisissant à leur gré, dans un système, « les principes dont il leur convient de se « faire l'application (918). »

« La contre-épreuve ne nous est que trop fournie par l'histoire. Quoi de plus étranger à tout sentiment religieux que cette société lettrée, dont Lucien nous offre en quelque sorte le type? Nulle part on n'a attaqué avec plus d'acharnement toute espèce de croyances que dans ces ouvrages du satirique de Samosate, destinés cependant par leur nature à un public très-nombreux. « Non-seulement les fables mythologiques y sont « tournées en dérision, mais le dogme de la « Providence, de la justice suprême, et celui « de l'immortalité de l'âme, y sont bafoués « avec la dernière licence. Et sur quoi fonde-« t-il ses attaques? Précisément sur ce fata-« lisme que nous avons vu maintenir avec « acharnement par l'école stoïcienne (919). » Nulle part, en effet, ni dans Marc-Aurèle, ni même dans Epictète, nous ne trouverons la moindre allusion à une justice exercée dans l'autre monde; et le suicide demeure pour eux ce qu'il était pour leurs prédécesseurs et leurs contemporains. Il est inutile de rappeler, d'ailleurs, que le règne de l'empereur philosophe fut signalé par une sorte de recrudescence dans la persécution des chrétiens.

Conclusion.

« Que conclure de toute cette étude? D'abord la liaison intime des faits extérieurs avec les faits intellectuels et moraux; ensuite la distinction absolue entre le vouloir et le savoir. Ce qu'il y a de plus révoltant dans l'immoralité de la philosophie stoïcienne dérive de ce qu'il y a de plus abstrait dans son dogme; et ces erreurs dogmatiques obtiennent dans le monde une puissance incalculable, tandis que les vérités morales, répandues simultanément, demeurent à peu près stériles. Quel démenti plus sanglant à ceux qui veulent faire de la morale sans dogmes et de l'enseignement sans éducation? »

Commode empereur.

Quand Marc-Aurèle eut pour successeur son fils Commode, l'an 180, celui-ci était avec lui en Pannonie. Les Quades et les Marcomans, déjà à demi vaincus, subirent sa loi.

Succession d'évêques à Alexandrie.

Cette même année 180, première du nouvel empereur, Agrippin, évêque d'Alexandrie, termina par sa mort un épiscopat de douze ans, et Julien lui succéda. D'autres font remonter cet événement à deux années plus tôt.

Saint Pantène gouverne l'école d'Alexandrie (920).

Dès lors brillait à Alexandrie un Sicilien (921), nommé Pantène, qui avait fait profession de la philosophie stoïcienne (922) avant d'embrasser le christianisme, et qui même, devenu chrétien, continua de s'appliquer à l'étude des théories des philosophes et des autres sciences profanes. Il paraît même n'avoir pas négligé les écrits des hérétiques, puisqu'Origène, à qui on voulait faire un crime de cette étude, se défendit par l'exemple de Pantène. « Lorsque je me fus, » dit-il (923), « appliqué entièrement à la parole de Dieu, et que la réputation de mon nom, répandue dans tout le monde, eut attiré autour de moi un grand nombre d'hérétiques et de philosophes, je crus devoir m'informer exactement tant des erreurs que les uns ont inventées que des progrès que les autres se vantent d'avoir faits dans la recherche de la vérité. J'imitai en ce point Pantène, mon prédécesseur, qui a beaucoup travaillé pour enseigner les vérités saintes de notre religion à un grand nombre de personnes, et qui était très-habile dans les sciences profanes. » Pantène n'était pas moins instruit dans les divines Ecritures, qu'il avait étudiées sous les disciples des apôtres (924). Cependant son humilité le faisait demeurer

(918) *Ibid.*, p. 247.
(919) *Ibid.*, p. 248.
(920) Ceillier., *loc. cit.*, t. II, p. 237.
(921) On peut inférer l'origine sicilienne de saint Pantène des paroles de Clément d'Alexandrie, l'un de ses disciples, qui l'appelle une abeille de Sicile : *Sicula vere apis* (*Strom.*, l. I, p. 274). On nommait Xénophon Muse et Abeille athénienne, à cause de la douceur de son style : *Musa Attica et Apis Attica.*
(922) Hieronym., *Catalog.*, c. 36. Euseb., *Hist.*, l. V, c. 10.
(923) Orig., apud Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 19.
(924) Photius, *Cod.* 218.

caché en Egypte. Mais Dieu éleva enfin cette lampe sur le chandelier, afin qu'elle éclairât ceux qui étaient appelés avec lui au festin (925), selon l'expression de Clément Alexandrin. Pantène fut donc tiré de sa retraite pour gouverner la célèbre école d'Alexandrie, dont saint Jérôme dit qu'elle avait commencé dès le temps de saint Marc (926); mais Eusèbe (927) n'en fait pas remonter si haut l'origine, et il nomme saint Pantène pour premier maître de cette école, qui, ajoute-t-il, subsistait encore lorsqu'il écrivait l'Histoire ecclésiastique. On ne sait pas au juste en quelle année Pantène en prit la direction : ce qui est certain, c'est qu'il exerçait cette charge lorsque Julien fut fait évêque de la même ville (928). Sa grande réputation lui attira beaucoup de disciples, entre autres Clément d'Alexandrie et saint Alexandre de Jérusalem (929), l'un des plus illustres évêques du IIIe siècle. Il enseignait de vive voix et par écrit; et « cette véritable Abeille de Sicile parcourait avec joie tous les prés spirituels; et, recueillant avec soin toutes les fleurs des écrits des prophètes et des apôtres, elle formait dans les âmes de ceux qui l'écoutaient, comme dans une ruche sacrée, des rayons très-purs, non de miel, mais de connaissances et de lumières. » Saint Jérôme dit que saint Pantène enseigna à Alexandrie jusque sous le règne d'Antonin Caracalla (930) : c'est-à-dire qu'il recevait chez lui ceux qui voulaient venir l'écouter; car, pour l'école publique des catéchèses, elle était tenue alors par Origène, à qui on l'avait confiée avant même la mort de Sévère, arrivée en 211.

Commode persécute les chrétiens.

[181] Cependant Commode, empressé de retourner à Rome, traita honteusement de la paix avec ceux des peuples de la Germanie qui n'étaient pas vaincus. Il n'en fut pas moins honoré du triomphe, l'an 181, à sa rentrée dans la capitale. Au commencement de son règne, il se conduisit souvent par les conseils des amis de son père, et il ne se montra pas d'abord favorable aux chrétiens, comme nous l'apprenons du chronologiste juif qui dit que Judas le saint, prince de sa nation, vécut sous trois empereurs qui persécutèrent les chrétiens et furent très-favorables aux Juifs : Antonin le Pieux, Marc-Aurèle et Commode (931). On lit, d'ailleurs, dans le *Martyrologe romain*, le 19 août : « A Rome, saint Jules, sénateur et martyr, qui, ayant été livré au juge Vitellius, et mis par son ordre en prison, fut frappé de coups de bâtons sur le commandement de l'empereur Commode, jusqu'au point qu'il en mourut. Son corps fut inhumé dans le cimetière de Calépode, sur la voie Aurélienne ; » — le 25 août : « A Rome, saint Eusèbe, saint Pontien, saint Vincent, et saint Pérégrin, martyrs qui, sous l'empereur Commode, furent d'abord mis sur le chevalet, tourmentés dans des entraves, et à la fin frappés de coups de bâton, tout en ayant des flammes allumées à leurs côtés; et, comme ils persévéraient fidèlement à louer Jésus-Christ, ils furent meurtris de coups de cordes garnies de plomb, jusqu'à ce qu'ils rendissent l'esprit. »

Hermogéniens ou Matériaires (932).

Avec la persécution extérieure concourait la division suscitée par les hérétiques, qui se multipliaient incessamment pour déchirer le sein de l'Eglise.

Ainsi Hermogène, peintre de profession, et philosophe, quittant la doctrine catholique pour celle des stoïciens, enseigna en Afrique, et vivait encore du temps de Tertullien, aussi bien que son disciple Nigidius. Voici le portrait qui nous reste de son esprit et de ses mœurs : « C'est un homme qui naturellement est porté à l'hérésie et aux troubles. Il croit qu'il est fort éloquent, parce qu'il parle toujours; qu'il est généreux, parce qu'il ne rougit de rien; qu'il a une conscience droite et sincère, parce qu'il médit de tout le monde. Il viole les lois de Dieu et par ses peintures et par ses fréquents mariages, accoutumé à épouser plus de femmes qu'il n'en peint, et il fait un outrage égal à ces lois saintes, soit en peignant les

(925) *Strom.*, l. I, p. 275.

(926) *Pantenus, juxta veterem quamdam in Alexandria consuetudinem, ubi a Marco evangelista semper ecclesiastici fuere doctores.* (Hieron., c. 36, *Catalog.*)

(927) Euseb., *Hist.*, l. V, c. 10.

(928) Euseb., *Hist.*, l. V, c. 9 et 10.

(929) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 13.

(930) *Docuit sub Severo principe et Antonino cognomento Caracalla* (Hieronym. *Catalog.*, c. 36.)

(931) *Histoire des Juifs*, par Basnage, l. III, c. 3, n. 4.

(932) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Hermogéniens.*

images des faux dieux, soit en les alléguant pour justifier son incontinence. Il ment toujours, ou aux yeux par son pinceau, ou à l'esprit par sa plume. Il corrompt, par ses différents adultères, et l'intégrité de la foi et la pureté du corps. Pour l'intelligence et l'ouverture de l'esprit, il tient le premier rang entre ceux qui n'en ont point (933). » Son erreur principale était de supposer comme les stoïciens, la matière éternelle et incréée ; système qui avait été imaginé pour expliquer l'origine du mal dans le monde. Dieu, disait Hermogène, a tiré le mal ou de lui-même, ou du néant, ou d'une matière préexistente : il n'a pas pu le tirer de lui-même, puisqu'il est indivisible, et que le mal n'a jamais pu faire partie d'un être souverainement parfait ; il n'a pas pu le tirer du néant, car alors il aurait été le maître de ne pas le produire, et il aurait dérogé à sa bonté en le produisant : donc le mal est venu d'une matière préexistante, coéternelle à Dieu, et dont il n'a pu corriger les défauts, Ce raisonnement pèche par le principe, en supposant que le mal est une substance, un être absolu, ce qui est faux. Rien n'est mal que par comparaison à un plus grand bien : aucun être n'est absolument mauvais ; le bien absolu étant l'infini, tout être créé est nécessairement borné, par conséquent privé de quelque degré de bien ou de perfection. Supposer que, parce que Dieu est infiniment puissant, il peut produire des êtres infinis ou égaux à lui-même, c'est une absurdité. Hermogène, pour étayer son hypothèse, traduisait ainsi le premier verset de la *Genèse*, « Du principe, » ou « dans le principe, Dieu fit le ciel et la terre : » traduction ridicule qu'on a renouvelée de nos jours, afin de persuader que Moïse avait enseigné, comme les stoïciens, l'éternité de la matière.

Théophile, évêque d'Antioche, écrivit contre l'hérésie d'Hermogène, et il employait plusieurs fois dans son ouvrage l'autorité de l'*Apocalypse* de saint Jean (934) ; mais son livre n'est point venu jusqu'à nous, non plus que celui qu'il composa contre Marcion, et que l'on voyait encore du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme (935).

Nous connaissons, du moins, l'écrit dans lequel Tertullien réfuta le raisonnement d'Hermogène. Si la matière, dit-il, est éternelle et increée, elle est égale à Dieu, nécessaire comme Dieu, et indépendante de Dieu. Il n'est lui-même souverainement parfait que parce qu'il est l'Etre nécessaire, éternel, existant de soi-même ; et c'est encore pour cela qu'il est immuable. Donc 1° il est absurde de supposer une matière éternelle et cependant pétrie de mal, une matière nécessaire et cependant imparfaite et bornée : autant vaudrait dire que Dieu lui-même est un être imparfait, impuissant et borné. 2° Une nouvelle absurdité est de supposer que la matière est éternelle et nécessaire, et qu'elle n'est pas immuable, que ses qualités ne sont pas nécessaires comme elle, que Dieu a pu en changer l'état et lui donner un arrangement qu'elle n'avait pas : l'éternité ou l'existence nécessaire n'admet de changement ni en bien ni en mal. Tel est le raisonnement dont Clarke s'est servi pour démontrer que la matière n'est point éternelle, par conséquent la nécessité d'admettre la création ; mais c'est mal à propos qu'on a voulu lui en attribuer l'invention : Tertullien l'a employé quinze cents ans avant lui.

Ce Père démontre ensuite que l'hypothèse de l'éternité de la matière ne résout point la difficulté de l'origine du mal. Si Dieu a vu qu'il ne pouvait pas corriger les défauts de la matière, il a dû plutôt s'abstenir de former des êtres qui devaient nécessairement participer à ces défauts. Car enfin lequel vaut mieux dire que Dieu n'a pas pu corriger les défauts d'une matière éternelle, ou dire que Dieu n'a pas pu créer une matière exempte de défauts, ni des êtres aussi parfaits que lui ? Dans le premier cas, on suppose que la puissance de Dieu est gênée ou bornée par un obstacle qui est hors de lui ; c'est une absurdité. Dans le second, il s'ensuit seulement que Dieu ne peut pas faire ce qui renferme contradiction ; et cela est évident. Tertullien tourne et retourne cet argument de différentes manières ; mais le fond est toujours le même, et c'est une démonstration sans réplique.

Il réfute l'explication qu'Hermogène donnait des paroles de Moïse, en faisant observer que Moïse n'a pas dit « du commencement » ni « dans le commencement, » comme s'il s'agissait d'une substance ; mais il a dit « au commencement ; » or, le com-

(933) Tert., *Adv. Hermog.*, n. 1.
(934) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 24. Hieronym., *Catalog.*, c. 25.
(935) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 103.

mencement des êtres a été la création même.

Si Dieu, dit encore Tertullien, a eu besoin de quelque chose pour opérer la création, c'est de sa Sagesse éternelle comme lui, de son Fils, qui est le Verbe et le Dieu-Verbe, puisque le Père et le Fils ne sont qu'un. Hermogène dira-t-il que cette Sagesse n'est pas aussi ancienne que la matière? Celle-ci est donc supérieure à la Sagesse, au Verbe, au Fils de Dieu; ce n'est plus lui qui est égal au Père, c'est la matière: absurdité et impiété qu'Hermogène n'a pas osé prononcer.

Enfin Tertullien montre qu'Hermogène n'est point constant dans ses principes ni dans ses assertions; qu'il admet une matière tantôt corporelle et tantôt incorporelle, tantôt bonne et tantôt mauvaise; qu'il la suppose infinie, et cependant soumise à Dieu: or, la matière est évidemment bornée, puisqu'elle est renfermée dans l'espace: il faut donc qu'elle ait une cause, puisque rien n'est borné sans cause.

Sur ce simple exposé, nous demandons avec Bergier (936), de quel front les sociniens et leurs partisans osent avancer que le dogme de la création est une hypothèse philosophique assez moderne, que les anciens Pères ne l'ont pas connue, qu'ils n'ont jamais pensé qu'on pût la prouver par le texte de la *Genèse*, et que l'hypothèse de deux principes coéternels semble plus propre que celle de la création à expliquer l'origine du mal? Il ne nous serait pas difficile de montrer le germe des raisonnements de Tertullien dans saint Justin (937), qui a écrit beaucoup plus tôt. Si les incrédules modernes connaissaient mieux l'antiquité, ils n'auraient pas si souvent la vanité de se croire inventeurs: loin de nous faire connaître de nouvelles vérités, ils n'ont pas seulement su forger de nouvelles erreurs.

Mosheim, appliqué à trouver dans les Pères quelque chose à blâmer, a exercé sa censure sur le livre de Tertullien contre Hermogène, qu'il suppose avoir encouru la haine de son antagoniste, non par ses erreurs, mais par son opposition aux opinions de Montan que Tertullien avait embrassées. Hermogène, dit-il (938), ne niait pas la possibilité physique de la création de la matière, mais la possibilité morale, parce qu'il lui semblait indigne de la bonté de Dieu de créer un être essentiellement mauvais, tel que la matière: si donc Tertullien lui avait fait voir ailleurs l'origine du mal, il l'aurait attaqué par le principe; au lieu qu'il n'a combattu qu'un accessoire du système. D'ailleurs, Hermogène ne niait pas que Dieu n'eût toujours été le maître de la matière. Cette censure est injuste à tous égards. 1° De quel droit Mosheim prétend-il juger les intentions de Tertullien, et nous obliger de lui attribuer à lui-même des motifs plus purs que ceux qu'il prête à ce Père? 2° Si la matière était essentiellement mauvaise, comme le soutenait Hermogène, il ne serait ni physiquement ni moralement possible à Dieu de la créer. 3° Tertullien lui démontre qu'un être éternel et incréé, tel qu'il suppose la matière, ne peut être essentiellement mauvais: donc, dans l'hypothèse de l'éternité de la matière, elle ne pourrait être l'origine du mal. 4° Il lui fait voir encore que c'est une absurdité de la supposer éternelle, et d'ajouter que Dieu en a toujours été le maître: un être éternel est essentiellement immuable; donc Dieu ne pourrait le changer. 5° Dans cette même supposition, Dieu serait toujours responsable du mal qu'il y aurait dans le monde: donc Tertullien a solidement réfuté Hermogène tant dans le principe que dans les conséquences. En parlant de ce même ouvrage, Le Clerc en a porté un jugement plus sensé que Mosheim (939).

Hermiatites et Séleuciens (940).

Hermogène eut pour principaux disciples Hermias et Séleucus: de là les Hermiatites, Hermiens, ou Hermiotites, et les Séleuciens. Ils se multiplièrent surtout dans la Galatie.

Hermias, adoptant les sentiments d'Hermogène, enseignait que la matière est éternelle, que Dieu est l'âme du monde, qu'il est par conséquent revêtu d'un corps: c'était l'opinion des stoïciens. Il prétendait que Jésus-Christ, en montant au ciel après sa résurrection, n'y avait pas porté son corps, mais qu'il l'avait laissé dans le soleil où il l'avait pris; que l'âme de l'homme est composée de feu et d'air subtil; que la naissance des enfants est la résurrection, en sorte qu'il

(936) *Loc. cit.*
(937) *Cohort. ad Græcos.*, n. 23.
(938) *Hist. Christ.*, sect. 1, § 70.

(939) *Hist. eccles.*, an. 68, § 11 et suiv.
(940) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Hermiatites.*

n'y a pas d'autre résurrection que la génération ordinaire, et que ce monde est l'enfer. C'est ainsi qu'il altérait les dogmes du christianisme, pour les accommoder aux théories des stoïciens. Mais, si cette religion n'avait été qu'un tissu d'impostures, et ses partisans qu'une troupe d'ignorants, comme les incrédules modernes osent les peindre, les philosophes du IIe siècle ne se seraient certainement pas donné la peine de la concilier avec leur système de philosophie (941).

Livres de saint Théophile à Autolycus (942).

Théophile, évêque d'Antioche, qui combattit Hermogène avant Tertullien, et qui est compté parmi les plus savants Pères du IIe siècle, était ami d'Autolycus, homme célèbre par son savoir et son éloquence. Son amour pour l'étude allait jusqu'à la passion; il y consacrait les nuits entières. Mais il était extrêmement zélé pour l'idolâtrie, et prévenu contre le christianisme qu'il traitait de folie : il n'en jugeait, du reste, que d'après les calomnies publiées par les païens avec autant d'esprit que de malice. Il avouait à Théophile qu'il ne concevait pas comment on pouvait soutenir une si mauvaise cause. Le saint évêque entreprit de le détromper et de le convaincre de ses erreurs. Il lui parla avec l'honnêteté d'un vrai philosophe, mais avec la franchise d'un ami. Il ne lui déguisa rien, et tâcha d'abord d'attaquer le mal dans la racine. « Inutilement, » lui dit-il, « chercheriez-vous la vérité, si vous ne réformez votre cœur, et si vos vues ne sont parfaitement pures. Les passions élèvent des nuages qui aveuglent la raison. Tous les hommes ont des yeux, et quelques-uns ne voient pas le soleil. Cet astre ne cesse de darder ses rayons, mais les aveugles ne profitent pas de sa lumière. Il est certain qu'on ne peut s'en prendre au soleil. Vous êtes, mon ami, dans le cas de ces aveugles. Le péché empêche votre esprit de voir, il couvre de ténèbres l'œil de votre entendement. Semblable à un miroir qui ne représente point l'image des objets quand il est sali, l'esprit ne reçoit point l'impression de Dieu lorsqu'il est plongé dans le péché. C'est une humeur qui cause l'obscurcissement de la vue, et qui dérobe la clarté du soleil. De même, mon ami, l'impiété répand un nuage épais sur les facultés de votre âme, et vous rend incapable de recevoir les rayons de la Lumière éternelle. » C'est ainsi que le saint évêque exhorte Autolycus à se mettre dans les dispositions propres à lui faire découvrir la vérité d'où dépend son vrai bonheur.

Analyse du Ier livre (943).

Le premier des trois Livres de saint Théophile à Autolycus paraît être le résultat d'une conférence qu'ils avaient eue ensemble (944).

Théophile répond à la question qu'Autolycus lui avait adressée touchant le vrai Dieu, et dit qu'il n'y a que ceux qui ont le cœur entièrement purifié qui puissent connaître sa nature. Toutefois, pour en donner quelque idée à son ami, il énumère les principaux attributs divins. Il ajoute : « De même que l'âme, renfermée dans le corps humain, échappe à nos regards et se manifeste par le mouvement du corps, ainsi Dieu, quoique invisible, se montre clairement par sa providence et par ses œuvres. Quand vous voyez sur la mer un vaisseau voguer à pleines voiles et se diriger vers le rivage, vous ne doutez pas qu'il n'ait un pilote pour le gouverner : pourriez-vous douter qu'il existe un Dieu, Moteur et Maître de l'univers, sous prétexte que les yeux du corps ne le voient pas ? » Plus loin : « Après que vous aurez abandonné votre condition mortelle, vous revêtirez l'immortalité, vous verrez Dieu en récompense de vos mérites. Dieu ressuscitera votre chair, il la rendra immortelle comme votre âme : alors, devenu immortel, vous verrez l'Eternel, si maintenant vous croyez en lui, et vous comprendrez combien vos discours étaient insensés. »

Il montre ensuite la fausseté des dieux du paganisme, qui, avant qu'on leur eût décerné les honneurs divins, n'étaient que des hom-

(941) Philastr., *De hær.*, c. 55 et 56; Tillemont, t. III, p. 67, etc.

(942) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 104. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Théophile, évêque d'Antioche*, 6 décembre.

(943) Ceillier, *loc. cit.* Genoude, *Les Pères de l'Église traduits en français*, t. II, p. 397 : *saint Théophile*.

(944) C'est ce que Théophile nous apprend lui-même dans la Préface du IIe Livre : « Dans la conférence que nous avons eue ensemble il y a quelques jours, mon cher Autolyque, je vous ai fait l'exposé de ma religion ; vous vouliez savoir quel est le Dieu que je sers ; j'ai dû vous répondre, et vous avez prêté à mes paroles une oreille attentive. Nous nous sommes retirés plus amis que jamais, » etc.

mes livrés à toutes sortes de crimes; ou de vils animaux, tels que la plupart des divinités adorées par les Egyptiens (945). L'empereur, poursuit-il, est plus digne d'honneur que tous ces dieux; mais il ne faut pas l'adorer. Ce culte n'est dû qu'au vrai Dieu, qui a établi l'empereur même, non pour être adoré, mais pour rendre la justice.

Après avoir repris Autolycus du mépris qu'il témoignait pour le nom de chrétien, dont la signification ne renferme rien que de bon et d'utile, car ce nom nous est donné à cause de l'huile sainte qui a coulé sur nous dans le baptême, Théophile lui prouve qu'il nie sans raison la résurrection des morts, sous le spécieux prétexte qu'on ne pouvait lui faire voir un homme qui fût ressuscité: « Quel est donc votre mérite, si vous ne croyez que lorsque vous voyez? Vous ne doutez point de la résurrection d'Hercule qui se brûle, de celle d'Esculape qui fut frappé de la foudre, et vous ne voulez pas croire à ce que Dieu lui-même vous assure: peut-être ne me croiriez-vous pas encore quand je vous ferais voir un mort ressuscité. Combien Dieu vous offre de motifs et de raisons pour croire à ce mystère! Remarquez comme les saisons, les jours, les nuits finissent, se renouvellent, et pour ainsi dire ressuscitent. Hé quoi! ne se fait-il pas une certaine résurrection des semences et des fruits pour l'usage de l'homme? Car le grain de froment, par exemple, ou toute autre semence, après avoir été confié à la terre, commence par mourir, et se décompose pour renaître ensuite et s'élever en épi. Les arbres ne produisent-ils pas, d'après l'ordre de Dieu, à certaines époques, des fruits auparavant invisibles et cachés? Souvent même on voit le passereau, ou tout autre oiseau, après avoir digéré la semence d'un prunier ou d'un figuier, s'élever sur une colline pierreuse et déposer cette semence comme dans un tombeau; bientôt elle y pousse de nouvelles racines, et donne naissance à un arbuste, grâce à la chaleur qu'elle a reçue et qui l'a fécondée. Tout est ici l'effet de la sagesse divine, qui veut nous montrer combien il est facile à Dieu de ressusciter tous les hommes. Si vous désirez voir encore un spectacle plus étonnant et plus capable de vous démontrer la possibilité de la résurrection, levez les yeux au ciel: la lune ne semble-t-elle pas mourir et renaître pour nous tous les mois? Sachez même que la résurrection s'est déjà effectuée en vous, à votre insu. Si quelquefois vous avez été malade, vous avez alors perdu une grande partie de vos forces, de votre substance, de votre embonpoint: mais bientôt la bonté divine, venant à votre secours, vous a rendu tout ce que vous aviez perdu; et, de même que vous ignorez où est allé cet embonpoint que vous n'avez plus, de même vous ne pouvez savoir d'où vous arrive celui qui vous revient. C'est, direz-vous, des aliments et des sucs convertis en sang. Très-bien: mais cette conversion elle-même est l'ouvrage de Dieu, et ne peut venir d'un autre. Ne soyez donc point incrédule, mais plutôt ayez la foi. »

Théophile ajoute: « Moi-même, autrefois, je niais la résurrection future; mais, après avoir réfléchi sérieusement, je n'hésite plus à croire, depuis que j'ai eu le bonheur de lire les Livres sacrés, écrits par les prophètes qui ont prédit, par l'inspiration de l'Esprit-Saint, les événements passés tels qu'ils se sont accomplis, les événements présents comme ils se passent sous nos yeux, et les événements futurs dans le même ordre qu'ils doivent se réaliser un jour. Puisque j'ai pour garantie cet ensemble de faits annoncés et en partie accomplis, je ne suis plus incrédule, je crois, j'obéis à Dieu. Faites de même, de peur que, si vous vous obstiniez aujourd'hui à ne pas croire, vous croyiez forcément un jour, quand vous serez livré à la rigueur d'éternels supplices. Ces supplices ont été annoncés par les prophètes. Vos prêtres et vos philosophes sont venus après, et ont fait beaucoup d'emprunts à nos Livres saints pour donner du poids à leurs opinions. Mais toujours est-il que ces prêtres, que ces philosophes eux-mêmes, ont annoncé des supplices futurs pour les incrédules et les impies, afin que tout le monde fût instruit de cette vérité et que personne ne pût dire: Nous ne le savions pas, on ne nous l'avait pas dit. Vous aussi, lisez avec soin nos Ecri-

(945) Il s'exprime sur la superstition des Egyptiens presque dans les mêmes termes que le satyrique romain:

Illic cæruleos, hic pisces fluminis: illic
Oppida tota canem venerantur...
Porrum et cepe nefas violare et frangere morsu.
O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis
Numina, etc.

Juvenal., *Satir*. xv, 7 et seq.

tures, et, guidé par leur lumière, vous éviterez des maux sans fin et vous mériterez les biens éternels. Car Celui qui nous a donné une bouche pour parler, des oreilles pour entendre, et des yeux pour voir, pèsera toutes nos œuvres, les jugera avec équité, et récompensera chacun selon ses mérites. Aux hommes patients qui fuient la corruption et pratiquent la vertu il donnera la vie éternelle, la joie, la paix, le repos, et une multitude de biens que l'œil de l'homme n'a jamais vus, que son oreille n'a point entendus, et que son cœur n'a jamais goûtés. Mais, pour les incrédules, les superbes, qui refusent de croire à la vérité et qui croient au mensonge, qui seront souillés par la débauche et par l'impureté, par l'avarice et l'idolâtrie, ils verront s'appesantir sur eux sa colère et son indignation ; la tribulation, les angoisses, un feu éternel, seront leur partage. Vous m'avez dit, mon cher ami : Montrez-moi votre Dieu. Le voilà, mon Dieu ; je vous exhorte à le craindre et à croire en lui. »

Analyse du IIᵉ livre (946).

Autolycus fut satisfait de ce premier livre ; ce qui engagea Théophile à lui en adresser un second, écrit d'une manière fort différente, et qu'il appelle « un petit livre, » pour lui démontrer l'inutilité de ses efforts contre la vérité et la folie de ses superstitions. Il montre d'abord, par les histoires mêmes des païens, l'absurdité du culte des faux dieux, l'ignorance des philosophes et des poëtes au sujet de la Divinité, les contradictions dans lesquelles ils sont tombés touchant l'origine du monde et la Providence qui le gouverne. Il avoue néanmoins que quelques-uns d'entre eux se sont exprimés avec assez d'exactitude sur l'unité de Dieu et sur le jugement qu'il doit exercer envers les hommes; mais il fait voir que les prophètes, de qui ils avaient emprunté ce qu'ils ont écrit sur ces matières, sont beaucoup plus dignes de foi. Sur le témoignage de ces hommes divins, il rapporte l'histoire de la création du monde, qu'il explique ensuite par des allégories morales. En parlant du septième jour, il fait remarquer que toutes les nations s'accordent à le nommer ainsi, et à l'honorer particulièrement, mais que les Juifs seuls l'observaient d'une manière religieuse, et en donnaient une raison satisfaisante. Le spectacle de l'univers le ravissant d'admiration, « la grandeur et la bonté de Dieu, » dit-il, « paraissent si étonnantes dans la création, qu'il est impossible de décrire l'ordre et la sagesse qui y éclatent, l'homme eût-il mille langues, sa vie pût-elle être de mille ans. » Le monde est comme inondé d'une mer de vices et d'impiétés : mais la foi et les prophètes, semblables à une fontaine salutaire, l'ont rafraîchi par les eaux bienfaisantes de la justice et de la miséricorde, et par les sacrés commandements du Seigneur. « Comme on trouve, » ajoute Théophile, « dans la mer, des îles fertiles et qui offrent de bons ports, où les mariniers vont se mettre à l'abri des tempêtes; de même Dieu a donné au monde de saintes Eglises, où se réfugient ceux qui aiment la vérité, et qui désirent être sauvés et échapper à la colère de Dieu. Comme on rencontre dans la mer d'autres îles qui manquent d'eau, qui sont remplies de rochers arides et inhabitables, et qui causent la perte des mariniers qui ont le malheur d'y aborder ; de même, il y a des doctrines erronées, des hérésies qui font périr ceux qui, s'étant laissés séduire, les embrassent. » Dans les trois jours qui ont précédé la création des astres, Théophile trouve la figure de la Trinité, de Dieu, de son Verbe, et de sa Sagesse, entendant par la Sagesse le Saint-Esprit qui la donne. Il dit encore que la vertu que Dieu donna à l'eau de produire des animaux vivants figurait le baptême, par lequel les pécheurs devaient recevoir le pardon de leurs fautes. Ces paroles : « Faisons l'homme à notre image, » ne peuvent, selon lui, s'entendre que du Verbe et du Saint-Esprit; et il croit que Dieu n'avait créé l'homme ni mortel, ni immortel, laissant le tout à la disposition du libre arbitre avec lequel Adam avait été créé. De l'histoire de la création il passe à ce qui est arrivé aux descendants d'Adam, avant et après le déluge, et il parle des premiers rois des Egyptiens, des Chaldéens, et des Assyriens : « mais tout cela, conclut-il, « est bien récent, en comparaison de l'antiquité de nos saints Livres... Quel sage, quel poëte, quel historien a pu dire la vérité sur ces premiers événements? Tous leurs dieux

(946) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 106. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. II, p. 409 : *S. Théophile*.

eux-mêmes n'ont-ils pas été engendrés longtemps après la fondation des villes ? Ne sont-ils pas bien postérieurs aux rois, aux peuples et aux guerres de ces premiers temps ? Ces historiens ne devaient-ils pas aussi faire mention de tout ce qui s'est passé, même avant le déluge ? Si les prophètes d'Egypte et les autres auteurs chaldéens parlaient par l'Esprit-Saint et annonçaient la vérité, ne devaient-ils pas tout faire connaître, parler avec exactitude de l'origine du monde, de la création de l'homme, et des autres événements qui suivirent ? Non-seulement ils devaient parler du passé et du présent, mais ils devaient même prévoir l'avenir et nous apprendre quel était le sort réservé au monde. Il est évident qu'ils étaient tous dans l'erreur, que les chrétiens seuls possèdent la vérité; car ils sont instruits par l'Esprit-Saint, qui a parlé par les prophètes et leur a annoncé toutes choses. Aussi, je vous exhorte à étudier, avec le plus grand soin, la parole diviné, c'est-à-dire les écrits des prophètes. Vous pourrez comparer notre doctrine avec celle de tous les autres écrivains, et cette comparaison vous fera trouver la vérité. » Ses dernières paroles sont : « Il faut que celui qui désire apprendre s'y porte avec plaisir. Venez donc souvent me voir, nous converserons ensemble, et dans des entretiens de vive voix vous apprendrez à connaître ce qui est vrai. »

Analyse du III*e livre* (947).

Le troisième livre, que Lactance (948) appelait le « Livre des temps, » a la forme d'une lettre, ainsi qu'on le voit par la manière dont il commence : « Théophile à Autolycus, salut. La vaine gloire pousse d'ordinaire les auteurs à composer de nombreux ouvrages : les uns sur les dieux, sur les guerres, sur les temps; les autres sur de vaines fables et de laborieuses bagatelles qui vous retiennent encore, bien que livré à l'étude sérieuse qui nous occupe. Malgré les entretiens que nous avons eus jusqu'ici, vous traitez toujours avec mépris la doctrine de vérité, vous regardez nos saintes Ecritures comme des livres tout à fait nouveaux. En reprenant les choses dès l'origine, il me sera facile de vous convaincre de la haute antiquité de ces divins Livres. C'est ce que je vais faire en peu de mots, afin que la longueur du traité ne vous empêche pas de le lire entièrement, et qu'il vous soit plus facile de découvrir les inepties des autres écrivains. » L'antiquité des Livres sacrés, que les païens faisaient passer pour nouveaux, est donc le point sur lequel Théophile insiste le plus dans ce traité. Il montre, par le témoignage même des auteurs profanes, que Moïse vivait près de mille ans avant la guerre de Troie, et que les autres prophètes, qui ont écrit depuis ce législateur des Juifs, devaient passer pour anciens en comparaison des historiens et des poëtes païens, puisque Zacharie, le dernier des prophètes, prophétisait sous le règne de Darius à l'époque où vivaient Solon, Hérodote, Thucydide, Xénophon, et les autres historiens grecs réputés les premiers de tous. Entre les auteurs profanes sur l'autorité desquels il s'appuie, il cite l'Egyptien Manéthon, qu'il accuse de blasphème pour avoir dit que les Hébreux et Moïse lui-même avaient été chassés d'Egypte, parce qu'ils étaient infectés de la lèpre. Ensuite il donne une chronologie suivie depuis Adam jusqu'au règne de Marc-Aurèle, qu'il dit avoir été de dix-neuf ans et dix jours ; et il compte en tout 5695 ans depuis la création du monde jusqu'à la mort de ce prince.

Théophile réfute aussi dans ce traité les calomnies semées par l'impiété contre les chrétiens, dont on disait que, dans leurs assemblées, toutes les femmes étaient en commun, qu'ils s'unissaient au hasard avec leurs propres sœurs, et, ce qui était le comble de la barbarie, que toute espèce de chair leur était bonne, même la chair humaine. Pour faire honte aux païens de pareilles accusations, il établit d'abord que les plus célèbres d'entre eux s'honoraient de ce qu'ils reprochaient aux chrétiens. « Puisque vous avez beaucoup lu, que vous semble-t-il des préceptes de Zénon, de Diogène et de Cléanthe, qui veulent qu'on mange de la chair humaine, que les enfants eux-mêmes égorgent et dévorent leurs parents, et que celui qui refuserait un semblable aliment soit lui-même dévoré ? Cette impiété n'est-elle pas encore surpassée par le conseil de Diogène, qui apprend aux enfants à immoler leurs parents en place de victimes, et à se repaître de leur chair ? Que dis-je ? L'historien Hé-

(947) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 107. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. II, p. 447 : *S. Théophile.*

(948) Lact., *Lib. Instit. divin.*, c. 23.

rodote ne raconte-t-il pas que Cambyse, après avoir tué les enfants d'Harpagus, les fit servir ensuite sur la table de leur père? Le même historien rapporte aussi que, dans les Indes, les parents sont dévorés par leurs propres enfants. Exécrable doctrine! véritable athéisme! démence! fureur de ces hommes qui se disent philosophes! N'est-ce pas à leur doctrine que nous devons ce règne d'impiété qui remplit le monde? En effet, presque tous ceux qui se sont égarés dans la philosophie s'entendent pour enseigner quelques crimes affreux. Platon, le premier, lui dont la doctrine paraît supérieure à toutes les autres, décide avec l'autorité d'un législateur, dans son premier livre de la *République*, que toutes les femmes seront communes; il s'appuie de ce que fit un fils de Jupiter qui donna des lois aux Crétois, et n'apporte pas d'autres raisons que le frivole prétexte de favoriser la fécondité, et de procurer en même temps une espèce de soulagement à ceux qui sont accablés de travaux, bien que sa loi fût en opposition directe avec toutes les lois existantes; car Solon voulait que les enfants naquissent d'un mariage légitime, et non point d'un adultère: l'intention de sa loi était d'empêcher les enfants de regarder comme père un étranger, ou d'outrager l'auteur de leurs jours faute de le connaître. Epicure soutient encore, outre son athéisme, qu'on peut s'unir sans crime à une mère, à une sœur, et il conseille tous les crimes défendus par les lois de Rome et de la Grèce. Epicure et les stoïciens n'enseignent-ils pas l'inceste avec des sœurs ou les unions contre nature? Ils ont rempli les bibliothèques de leur doctrine, afin de corrompre jusqu'à l'enfance elle-même. Mais pourquoi nous arrêter plus longtemps à ces philosophes? » En regard de ces aberrations, Théophile propose la doctrine dont les chrétiens faisaient profession: « Pour nous, nous reconnaissons un Dieu, mais un seul Dieu; nous savons aussi que la Providence gouverne toutes choses, mais lui seul est cette Providence; nous avons reçu une loi sainte, mais nous avons pour législateur le vrai Dieu, qui nous apprend à pratiquer la piété, la justice, et à faire le bien... A l'égard de la chasteté, l'Ecriture nous apprend à ne point pécher par action, mais à éviter même toute mauvaise pensée, de sorte que notre cœur reste toujours pur, et que nos yeux ne s'arrêtent point sur la femme d'autrui. Non-seulement les saints Livres nous apprennent à aimer nos parents et nos amis, mais aussi nos ennemis... Voyez donc maintenant si des hommes instruits à cette école peuvent vivre au hasard, se plonger dans de honteuses débauches, et, ce qui est le comble de l'impiété, se nourrir de chair humaine, surtout quand il leur est défendu d'assister aux jeux des gladiateurs, pour ne pas se rendre complices des meurtres qui s'y commettent? Nous ne devons pas non plus nous trouver aux autres spectacles, dans la crainte de souiller nos yeux et nos oreilles par tout ce qu'on y voit et tout ce qu'on y entend. Si vous parlez de repas abominables, là, en effet, les enfants de Thyeste et de Térée sont dévorés; si vous parlez d'adultère, c'est là qu'on représente, sur la scène, non-seulement des hommes, mais même des dieux souillés de ce crime, et leurs débauches sont célébrées par des voix mélodieuses et mercenaires. Loin de nous, loin de l'esprit des chrétiens de semblables horreurs! La tempérance habite parmi eux, ils honorent la continence, ils respectent le mariage, ils gardent la chasteté; l'injustice est proscrite, le péché détruit, la justice pratiquée, la loi accomplie; on rend à Dieu le culte qui lui est dû, et on célèbre ses louanges; la vérité domine, la grâce conserve, la paix met en sûreté; la parole sainte conduit, la sagesse enseigne, la véritable vie est connue, et Dieu règne. »

« Pour vous, mon cher Autolycus, » dit Théophile en terminant, « pesez mûrement ce que je vous ai écrit, et vous y trouverez le symbole et le gage de la vérité. » Si la force des raisons et l'éloquence doivent l'emporter, il est présumable qu'Autolycus quitta ses erreurs; et cette présomption paraît d'autant mieux fondée, que, selon l'observation du docteur Cave, après la première conférence, Autolycus avait demandé de nouvelles instructions.

Ces trois Livres sont bien de saint Théophile d'Antioche (949).

Ainsi Théophile composa à diverses reprises ses trois Livres à Autolycus, qu'il acheva peu de temps avant sa mort, vers l'an 181. Quelques auteurs (950) ont douté

(949) Ceillier., *loc. cit.*, t. II, p. 104.

(950) Dodwell, in *Dissert. ad Irenæum*, n. 44.

que Théophile d'Antioche en fût auteur, et ont cru qu'ils étaient d'un autre Théophile qui vivait sous la persécution de Sévère. La raison qu'ils en donnent, c'est 1° qu'il est fait mention, dans ces Livres, d'un ouvrage de Chrysore, où l'on trouvait une liste des empereurs, depuis Jules César jusqu'à la mort de Marc-Aurèle, arrivée en 180 ; 2° que Théophile y représente les chrétiens comme étant encore persécutés. Or, disent ces critiques, Théophile, étant mort la première année de Commode, n'a pu voir un ouvrage qui mentionnait la mort de Marc-Aurèle, prédécesseur de ce prince ; d'ailleurs, l'Eglise ayant joui d'une paix assez tranquille sous Commode, il ne paraît pas naturel d'assigner à cette époque des ouvrages qui parlent de persécutions ouvertes contre les chrétiens. Mais quel inconvénient y a-t-il à ce que Chrysore, affranchi de Marc-Aurèle, ait publié ses écrits aussitôt après la mort de cet empereur, et que Théophile d'Antioche, à la connaissance duquel ils étaient venus, les ait cités l'année d'après, c'est-à-dire, en 181 ? Quant à la paix dont l'Eglise jouit sous le règne de Commode, elle ne fut pas si générale ni si constante qu'on ne fît mourir des chrétiens pour cause de religion, et par arrêt du sénat même, comme il paraît par le martyre de saint Apollonius, sénateur romain, mis à mort vers l'an 186 ; et d'ailleurs ce prince ne fut pas d'abord favorable aux chrétiens, qu'il ne commença à épargner que l'an 183, lorsque Marcia, pour laquelle il avait un amour déréglé, entra à la cour : comme cette femme aimait les chrétiens, elle persuada aisément à Commode de ne plus leur être hostile (951). Il faut donc s'en tenir au sentiment d'Eusèbe et de saint Jérôme qui attribuent à Théophile d'Antioche les trois Livres à Autolycus.

Autres Ecrits de Théophile (952).

Outre ces Livres et les deux Traités contre Marcion et contre Hermogène, Théophile avait composé d'autres écrits qui sont perdus. Ni Eusèbe ni saint Jérôme ne les spécifient, se bornant à dire qu'on les voyait de leur temps, et que la plupart étaient des Instructions ou de petits Traités pour l'édification de l'Eglise (953). Mais Théophile nous apprend lui-même qu'il s'était expliqué dans un ouvrage sur la nature du démon et ses prérogatives avant sa chute (954) ; qu'il avait exposé dans un autre les généalogies des patriarches (955) ; qu'il avait retracé dans un troisième tous les crimes des dieux du paganisme (956).

Ecrits supposés à Théophile (957).

Le petit Commentaire sur les Evangiles, qui porte le nom de Théophile, n'est point de lui, mais d'un auteur latin qui écrivait plus tard, puisqu'on y trouve des passages tirés mot à mot de saint Cyprien, de saint Jérôme et de saint Ambroise. D'un autre côté, lorsque saint Jérôme (958) dit que Théophile avait rédigé en un corps les paroles des quatre évangélistes, c'est-à-dire, qu'il avait rédigé une Concorde de l'Evangile, on se demande s'il n'a pas attribué à l'évêque d'Antioche ce qui est dit de Tatien.

Jugement sur les écrits de Théophile. Ce qu'ils contiennent de remarquable (959).

Le peu qui nous reste des ouvrages de saint Théophile doit nous faire regretter ceux qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Le style en est élevé, élégant, varié ; le tour des pensées vif et agréable ; ses raisonnements sont justes et pressants ; et les recherches curieuses de l'auteur sur les opinions que les poëtes et les philosophes avaient de leurs fausses divinités prouvent qu'il excellait dans la connaissance de l'antiquité profane. Il aimait les allégories, et on ne trouve presque rien de littéral dans les explications qu'il a données de l'œuvre des six jours. Ses sentiments sur la religion sont très-or-

p. 171 ; et *Dissert. de Rom. Pontif.*, c. 2. Théophile Schelwigius, professeur d'humanités à Dantzick, défend aussi ce sentiment.

(951) Herod., l. I, p. 469 et 472.

(952) Ceillier, *loc. cit.*, p. 108.

(953) *Exstant et alii ejusdem libri in quibus elementa fidei nostræ traduntur.* (Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 4.) *Et alii breves elegantesque tractatus ad ædificationem Ecclesiæ pertinentes.* (Hieronym., *Catalog.*, c. 25.)

(954) *Et quidem de diabolo cujus mentionem alias multam fecimus in aliis scriptis nostris.* (L. II, ad Autolyc.)

(955) *Nam etiam et nos conscripsimus orationem quæ continet genealogiarum seriem. De Noe, quem nonnulli Deucalionem vocant, in libro quem supra ostendimus, locuti sumus : quem, si lubet, inspicere potes... Quid refert plura commemorare, cum omnia ista compendiose tractata sint in Catalogo genealogiarum ejus libri de quo supra ? (Ibid.)*

(956) *Abunde de his locuti sumus in alia nostra oratione.* (L. III *ad Autolyc.*)

(957) Ceillier, *loc. cit.*, p. 108.

(958) *Ep. ad Algas.*

(959) Ceillier, *loc. cit.*, p. 110.

thodoxes, même sur la génération du Verbe, qu'il reconnaît coéternel à son Père (960). Il ne laisse pas de donner encore le nom de génération à cette progression par laquelle le Verbe s'est manifesté au dehors, lorsque le Père a produit par lui toutes les créatures (961); et en cela il a suivi le style des anciens théologiens. On remarque qu'avant lui personne ne s'était servi du terme de *Trinité* (962) pour marquer la distinction des Personnes divines (963). Il parle avantageusement d'Adam (964), qu'il dit avoir été honoré du don de prophétie (965). Il reconnaît l'inspiration des Livres saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament (966), l'autorité des sibylles (967). Il dit que, de son temps, on voyait encore les débris de l'arche sur les montagnes d'Arménie (968); que l'on nommait « église » les lieux où les chrétiens tenaient leurs assemblées (969), et que les démons qu'on chassait des corps des possédés se reconnaissaient auteurs de ce que les poëtes avaient rapporté dans leurs écrits (970).

Ecrits de Modeste (971).

Comme saint Théophile, Modeste florissait sous Marc-Aurèle et sous Commode (972). Il eut l'avantage, au jugement d'Eusèbe (973), de découvrir mieux que personne les erreurs de Marcion. Son livre contre cet hérétique se voyait encore du temps de saint Jérôme; mais nous ne l'avons plus. On lui attribuait en ce temps quelques autres ouvrages, qu'une critique éclairée lui refusa.

(960) *Prophetæ profecto omnes adeo consonantia inter se dixerunt de præteritis et de præsentibus quæ nunc fiunt, ut non dubitemus de futuris quin sint eventura quemadmodum priora contigere omnia. Jam primum omnium consensu magno nos docuerunt Deum ex nihilo omnia creasse. Nihil enim cum Deo floruit aut vixit; sed ipse sibi locus erat, nullius indigens et ante sæcula subsistens. Hinc ductus hominem, a quo cognosceretur, condere voluit. Hinc præparavit mundum: is genitus, proinde egens est; ipse vero ingenitus, nullius rei eget. Deus igitur, habens suum Sermonem in suis visceribus, genuit eum, cum eum produceret cum sua Sapientia ante hæc universa. Hoc Sermone usus est in mundi creatione, et omnia quæ condidit per ipsum fecit. Hic Principium dicitur, quia omnium est principium, dominaturque omnium quæ per ipsum facta sunt. Hic igitur existens Spiritus Dei, Principium et Sapientia, Altissimique Potentia, descendit in prophetas, per quos ceu organa de mundi creatione necnon de reliquis locutus est. Non enim erant prophetæ cum mundus crearetur, sed Sapientia Dei quæ in ipso est. Sermoque ejus sanctus semper præsto erat:* καὶ ὁ λόγος ὁ ἅγιος ὁ ἀεὶ συμπαρὼν αὐτῷ. (L. II *ad Autolyc.*)

(961) *Cum vero condere quæ jam deliberaverat instituisset, hunc Sermonem genuit prolatum, Primogenitum universæ creaturæ.* (*Ibid.*)

(962) *Tres dies qui præcessere creationem duorum luminarium* « Trinitatis » *mysterium sacrosanctum repræsentant.* (*Ibid.*)

(963) *Præterea, dum hæc loquitur, videtur ea proferre quasi auxilio aliquo egeat:* « Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram; » *at hæc verba ad neminem alium quam ad suum Sermonem Sapientiamque direxit* (*Ibid.*) Théophile donne en cet endroit le nom de Sagesse à la troisième personne de la Trinité; mais ailleurs il l'appelle Saint-Esprit: *Nec arbitreris, ut poetæ et fabularum scriptores perhibent, Dei filios ex concubitu esse natos; sed intellige hoc loco enarrari Sermonem perpetuo existentem et insitum in corde Patris Dei: antequam enim quidquam eorum quæ facta sunt fieret, hunc Consiliarium habuit, ut qui Mens et Prudentia ejus foret. Cum vero jam condere quæ deliberaverat instituisset, hunc Sermonem genuit prolatum, Primogenitum universæ creaturæ; nec interim Deus exinanitus est Sermone, Sermonem gignens et Sermonem alloquens quæ volebat semper. Hæc nos docent sacræ Litteræ, et omnes sancto Spiritu afflati, quorum de numero est Joannes ad hunc modum disserens:* « In principio erat Sermo, » etc. » (*Ibid.*)

(964) *Ad eum modum protoplastum nostrum inobedientia ex paradiso expulit. Nec propterea quasi aliquid mali scientiæ sive cognitionis arbori inesset, homo primævus in labores, tristitiam, et postremo in mortem prolapsus est, sed inobedientiam potius culpet quæ horum malorum causa exstitit. At Deus maximum beneficium homini præstitit, ne perpetuum in peccatorum sordibus hærere cogeretur. At quod est illud beneficium? Nempe quod eum ejecit paradiso, solum vertere quasi exsulem jubens, ut statuto sive determinato tempore peccatum exsolvens, et probe omnia edoctus, et institutus, postremo revocaretur.* (*Ibid.*)

(965) *Præterea vaticinatus est Adam dicens:* « *Hujus rei gratia deseret homo patrem suum et matrem, et agglutinabitur uxori suæ, eruntque duo in carne una.* » (*Ibid.*)

(966) *Utriusque Testamenti ministri uno eodemque Spiritu inspirati locuti sunt.* (L. III *ad Autolyc.*)

(967) L. II *ad Autolyc.*

(968) *Arcæ hujus reliquiæ adhuc durare perhibentur in montibus Arabicis, et ibi ostendi.* (L. III *ad Autolyc.*)

(969) *Sic Deus dedit mundo, qui peccatorum tempestatibus et naufragiis jactatur, synagogas quas* « Ecclesias » *nominamus, in quibus veritatis doctrina servet, ad quas confugiunt veritatis studiosi.* (L. II *ad Autolyc.*)

(970) *Quapropter, etsi Homerus et Hesiodus et alii poetæ quidpiam elocuti sunt afflati a musis, id nequaquam est credendum. Nam, phantasia quadam rapti et errore, nec spiritu puro ducti vaticinati sunt, ut hinc vel elucescit; siquidem obsessi interdum sanantur adjurationibus quæ fiunt in virtute revera existentis Dei, et seductores spiritus qui expelluntur ad eum modum confitentur eos esse dæmones, qui tum temporis et in illis vires suas exercebant et operabantur.* (*Ibid.*)

(971) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 133.

(972) *Modestus et ipse sub imperatore Marco Antonino et L. Aurelio Commodo adversus Marcionem scripsit librum, qui usque hodie perseverat. Feruntur sub nomine ejus et alia syntagmata, sed ab eruditis quasi pseudigrapha repudiantur.* (Hier., *Catalog.*, c. 32.)

(973) *Modestus, præ cæteris egregie errores illius (Marcionis) ac dolos detegens, omnibus spectandos exhibuit.* (Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 25.)

Ecrits de Rhodon (974).

Ce fut aussi sous le règne de Commode que la célébrité s'attacha au nom de Rhodon, cet Asiatique qui avait étudié à Rome les saintes Lettres sous Tatien, lorsqu'il était encore catholique, et qui ne le suivit point dans les erreurs où il tomba depuis. Au contraire, sachant que Tatien avait composé un livre *des Questions* pour montrer l'obscurité de l'Ecriture et la décrier (975), Rhodon promit dans un écrit de composer un traité exprès pour résoudre toutes ces questions : mais Eusèbe et saint Jérôme ne disent point s'il réalisa son projet. Ses autres ouvrages sont perdus. Le plus considérable, dédié à un certain Callistion (976), était dirigé contre Marcion : Rhodon y décrivait les divisions survenues entre les marcionites, en indiquait les auteurs, et réfutait leurs erreurs. On se souvient qu'un des principaux disciples de Marcion était Apelles (977), qui par l'autorité de sa vie et par son grand âge avait acquis de la réputation parmi ces sectaires : il ne reconnaissait qu'un principe, et assurait que les oracles des prophètes venaient d'un esprit ennemi, suivant en cela les illusions d'une fille possédée du démon, nommée Philumène. Quelques autres d'entre les marcionites, comme Potite et Basilique, s'attachant à la doctrine de leur maître, introduisaient deux principes. D'autres, dont Synéros était le chef, admettaient jusqu'à trois natures. Rhodon, étant un jour entré en conférence avec Apelles, le convainquit d'hérésie sur plusieurs points; ce qui réduisit cet hérétique à dire qu'il ne fallait pas examiner si scrupuleusement la croyance des autres, mais laisser chacun dans son opinion. Apelles convenait que ceux qui mettaient leur espérance en Jésus-Christ crucifié pouvaient être sauvés, pourvu qu'ils fissent de bonnes œuvres (978); mais ce sectaire ajoutait qu'il n'y avait rien de si obscur que la nature de Dieu. Rhodon ayant demandé à Apelles quelle preuve il avait qu'il n'y eût qu'un principe, l'hérétique répondit que les prophéties se détruisaient, étant non-seulement fausses en elles-mêmes, mais encore contraires les unes aux autres; du reste, qu'il ne savait pas comment ni pourquoi il n'y a qu'un principe, mais que son inclination le portait à croire qu'il n'y en a qu'un. Apelles jura même qu'il croyait un seul Dieu qui n'a point été engendré. « Je me moquai de sa réponse, » dit Rhodon, « et déplorai la folie de cet homme, qui, se vantant d'être le docteur des autres, ne pouvait pas rendre raison de sa doctrine. » Rhodon rédigea cette conférence, et l'inséra dans son ouvrage contre les marcionites. Il fit aussi de fort beaux Commentaires sur l'œuvre des six jours de la création du monde (979). Saint Jérôme lui attribue un écrit considérable contre les montanistes (980), dans lequel il parlait de Miltiade, qui avait aussi écrit contre eux; mais un fragment de cet écrit, rapporté dans Eusèbe, prouve que l'auteur écrivait quatorze ans après la mort de Maximilla (981), arrivée en 218, c'est-à-dire qu'il écrivait vers l'an 232 ou 233, sous le règne d'Alexandre, tandis que Rhodon était mort dès le règne de Sévère (982) : l'ouvrage dont il s'agit est attribué avec plus de fondement à Astérius Urbanus.

Excès de Commode.

[182] Commode, sous le règne duquel mourut Théophile et vivaient Modeste et Rhodon, voulant gouverner sans guide, éloigna les amis de son père, et donna le commandement des cohortes prétoriennes à Pérennis, homme de guerre, qui, pour se rendre le maître, sevra l'empereur des affaires, et le poussa à toutes sortes d'excès. Une conspiration, dont les cruautés du prince furent le prétexte ou la raison, se forma contre lui. Lucile, sa sœur aînée, veuve de Lucius Vérus, collègue de Marc-Aurèle, avait conservé tous les honneurs d'impératrice jusqu'au mariage de Crispine avec Commode. L'orgueil blessé de cette sœur de l'empereur, contrainte alors de céder le pas, la fit conspirer contre la vie de son frère. De jeunes patriciens qui lui étaient dévoués et plusieurs des principaux sénateurs entrèrent

(974) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 133.
(975) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 13.
(976) *Ibid.*
(977) *Voy.* ci-dessus, col. 61.
(978) *Eos qui in Crucifixo spem suam collocassent, salvandos esse affirmabat, dummodo in bonis operibus deprehenderentur.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 13.)
(979) *Sed et in Hexameron elegantes tractatus composuit.* (Hieron., *Catalog.*, c. 37.)
(980) *Et adversum Phrygas insigne opus.* (*Ibid.*)
(981) *Etenim ab obitu Maximillæ usque in hunc diem plusquam tredecim anni jam elapsi sunt.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 16.)
(982) *Temporibus Commodi et Severi floruit* (Hieron., *Catalog.*, c. 37.)

dans le complot. Commode devait être frappé dans un passage obscur qui conduisait à l'amphithéâtre. Lorsqu'il vint à passer, l'assassin se jeta sur lui, un poignard à la main, en criant : Voici ce que le sénat t'envoie. L'empereur eut le temps d'éviter le coup, mais il en garda une haine implacable au sénat. Lucile fut exilée dans l'île de Caprée, où dans la suite elle fut tuée par son ordre. Crispine, femme de Commode, eut le même sort. Pérennis profita de l'occasion pour faire périr tous ceux dont l'attachement au prince lui portait ombrage. Dès lors il se vit en possession de toute la faveur impériale, et pour ainsi dire de la personne de l'empereur.

Marcia.

[183] On s'étonne que l'indigne fils de Marc-Aurèle, tyran comparable à Caligula, à Néron et à Domitien, ait accordé alors une paix assez durable à l'Eglise. Pour expliquer ce phénomène, nous mettrons en relief, avec l'abbé Greppo, un fait auquel on a donné trop peu d'attention. « Nous savons de plusieurs anciens, » dit-il en parlant de Commode (983), « que ce prince eut pour concubine une femme de basse condition nommée Marcia, qu'il aima passionnément (984), et dont on croit reconnaître l'effigie dans un buste casqué, cuirassé, ou armé de la *pelta*, que l'on voit accolé à celui de Commode sur quelques médaillons de ce prince en bronze de coin romain (985). Cette femme, coupable dans ses mœurs, et qui brisa par un nouveau crime les relations criminelles qu'elle avait avec ce monstre (986), paraîtrait avoir été la cause de cette trêve accordée à l'Eglise de Jésus-Christ. Du moins, nous lisons dans ce qui nous reste de Dion Cassius (987) qu'elle aimait les chrétiens, et qu'elle se servit de son ascendant sur l'esprit de Commode pour leur obtenir divers bienfaits. Cette anecdote singulière n'est rapportée par aucun autre écrivain ; et il faut bien convenir qu'elle aurait plus d'autorité si l'on était certain qu'elle eût pour premier auteur le païen Dion, au lieu qu'on peut croire avec Reimar, éditeur de son Histoire (988), qu'elle aura été insérée en cet endroit par Xiphilin : car c'est à lui que l'on doit l'abrégé qui nous reste seul de ce livre, comme de plusieurs des précédents, et de tous ceux qui suivent jusqu'à la fin de l'ouvrage. Cependant ce ne peut être un motif pour rejeter un fait curieux, qui rendrait raison d'un autre, peu d'accord en apparence avec le caractère si odieux de Commode. »

Conversion de saint Apollonius.

Quoi qu'il en soit, le calme favorisa la propagation de la parole de Dieu, qui se répandit avec beaucoup de fruit, en sorte qu'on vit des peuples innombrables embrasser la foi. Ses progrès furent surtout sensibles à Rome, où les familles les plus considérables, soit par la naissance, soit par les richesses, se soumirent à l'Evangile. Mais, de tant de personnages illustres qui augmentèrent le nombre des fidèles de l'Eglise romaine, le seul dont le nom nous ait été transmis est saint Apollonius, célèbre par la connaissance qu'il avait des belles-lettres et de la philosophie, mais encore plus par la pureté de sa doctrine. Saint Jérôme lui donne le titre de sénateur romain (989), et en cela il a été suivi par tous ceux qui ont écrit après lui.

Ambassade du roi Lucius au Pape Eleuthère (990).

Le Pape saint Eleuthère, qui avait été avec douleur témoin des ravages causés par la persécution, eut, vers ce temps, la consolation de voir l'Eglise réparer ses pertes par

(983) *Trois Mémoires relatifs à l'Histoire ecclésiastique des premiers siècles : Essais de christianisme de quelques empereurs*, p. 266.

(984) Dion., *Hist. rom.*, LXXII, 819. Lamprid., *Commod.*, II. Aurel. Victor., épit. 18, etc.

(985) Eckhel, *Doctr. nummorum vet.*, t. VII, p. 128. Cfr. Mionnet, *De la rareté des médailles romaines*. t. II, p. 258, 259. Le rapprochement de ces deux têtes semblerait déjà rendre vraisemblable cette attribution : mais elle paraîtra certaine, si l'on se rappelle ce que racontent Lampride (*Commod.*, 11), Capitolin (*Albin.*, 2), Dion (*Hist. rom.*, LXXII, 824), que Commode aimait à faire peindre Marcia dans le costume d'amazone, et qu'il se servait d'un sceau portant une semblable figure, qu'il voulut appeler *Amazonius* l'un des mois de l'année, enfin qu'il se donna lui-même ce nom.

(986) Nous apprenons d'Hérodien (*Hist.*, I, 50-55), Dion (*Hist. rom.*, LXXII, 828), Lampride (*Commod.*, 17), qu'elle eut la principale part à la mort du tyran, ayant su par hasard qu'il se disposait à la faire périr.

(987) *Hist. rom.*, LXXII, 819.

(988) T. II, p. 1207, note 34.

(989) *Apollonius Romanæ urbis senator.* (Hieron., *Catalog.*, c. 42.)

(990) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. : *S. Eleuthère, Pape*, 26 mai. *S. Lucius, roi dans la Grande-Bretagne*, 3 décembre.

De legatione Lucii regis ad Eleutherium Papam, ejusque epocha satis convenit inter vetustiores illius insulæ scriptores, et inter eos e recentioribus, qui diligentia excellunt in antiquitatibus Britanniæ investigandis, videndos apud Usserium de Britannicis Ecclesiis

de nouvelles conquêtes dans la Grande-Bretagne.

La foi avait pénétré dans cette île du temps même des apôtres (991), mais les supersti-

pag. 29, ubi hæc habet de Mariano Scoto, Bedam secuto in connectendo initio Eleutherii cum anno 16 M. Aurelii Antonini et coss. Pollione et Apro. : « Legationem Lucii cum Beda ad initium Eleutheri, et horum utrumque ad consulatum Pollionis et Apri non male retulit. » Quare latius circumscriptum haberi debet a Beda initium Eleutheri, et legatio Lucii, quando utrumque pariabat cum anno 167, ut idem Usserius scribit pagina proxima, ubi admonet ex libro Pontificali, initium Eleutherii cadere in annum 171. Longum esset attexere scriptorum classes integras, pluribus e sæculis ibi productas ad illustrandam Lucii regis historiam, et origines Ecclesiarum ejus insulæ præcipuarum, capitibus tertio et sequentibus, usque ad 7, præsertim vero illarum 28 (quot etiam Beda commemorat), quas ex Ninii catalogo ab antiquissimis duobus exemplaribus Cottonianis descripto, et cum aliis novem collato recensuit pag. 83, cum legi apud eumdem possint. Operæ pretium me potius facturum judicio; si occasione prosequendi extensionem Christiani nominis in Britannicæ insulæ partibus Romanæ dominationi non omnimode subjectis, ita flagitante atque adnitente Lucio rege, et papa Eleuthero adlaborante, et annuente piis votis, delibem summa capita constitutionis illius provinciæ Britanniæ: quæ potiorem insulæ partem per tria priora sæcula complexa est, deinde sub Constantino in plures divisa fuit. Decerptam nonnulla ex adversariis, quæ aliquando seposueram ad illustrandam notitiam provinciarum ecclesiasticarum, huic secundo sæculo respondentem. Hæc enim nonnihil lucis affundere fortasse poterunt universis numeris hujus Libri Pontificalis, ubi legimus fere per singulas earum, *episcopos per diversa loca* ab eo pontifice constitutos et ordinatos.

Observaveram igitur cum beato Leone Magno, divinæ providentiæ consilio suaviter, ac fortiter singula disponente, paratam fuisse, quasi vehiculum Evangelio in orbem universum perferendo, magnitudinem atque unitatem Romani imperii, et fœdera cum remotissimis terrarum tractibus a Romanis principibus inita. « Disposito namque divinitus operi (ait S. Leo, *sermone* 1 *in Nat. apostolorum*) maxime congruebat, ut cito pervios haberet populos prædicatio generalis, quos unius teneret regimen civitatis. » Nascente Domino, juxta vaticinia prophetarum, dum terrarum orbis esset in pace compositus, et per eos Augusti annos, quibus edictum vulgatum fuerat ab eodem Cæsare, *ut describeretur universus orbis*, ordinatio provinciarum sub uno principe non modo facilem aditum parabat designatis præconibus Evangelii, verum etiam ordiebatur in civili dispositione regionum, nexuque oppidatim per eas contexto, quoddam specimen ordinati sanctiorisque regiminis, paulo post contradendi a pacis Principe Christo Domino suis apostolis, eorumque successoribus in episcopatus Christiani hierarchia, quam erat proxime fundaturus. Hanc artem divini consilii cum ante Leonem Magnum probe cognosceret princeps apostolici cœtus, et primus Ecclesiæ suæ hierarchia electus a Christo Domino Simon Petrus, Orientis et Occidentis præcipuis sedibus constitutis adjecit tertiam in Ægypto, unde Meridionalium regionum tractus amplissimi legatos Christi reciperent, ad Indos usque, ac Æthiopas potestatis suæ terminos prolaturos : quibus tamen omnibus, ut intelligerent cathedræ illius auctoritatem esse prælatam, quam ipse vivens ac moriens donasset privilegio suæ successionis in amplissima potestate, quanta fuerat sibi a Redemptore humani generis collata supra universos fidelium cœtus; hanc in urbe Roma figere voluit, caput orbis, et imperii pridem effecta, per Europam, Asiam, et Africam propagati : unde facilius possent tum ipse, tum successores in quæcunque terrarum spatia suas leges perinde ac legationes transmittere. Famulabantur consilio divini operis non modo pax, et ordinatio provinciarum, ac census civium, et fœdera Augusti cum remotissimis regibus, verum etiam bella, et victoriæ, itinera, et partitiones provinciarum, militares expeditiones, coloniarum deductio, legionum transvectio, præsidum sortitio, ac universa propemodum gesta Reipublicæ, et Cæsarum consequentium. Sive in Britanniam moverent Caius Caligula et Claudius; sive in Armeniam Nero; sive in Judæam Vespasianus; sive Trajanus in Daciam, Parthiam, et Mesopotamiam; sive Adrianus barbaris restitueret ea quæ Trajanus ademerat; sive lustraret ipse, ejusque exemplo Antoninus provincias, et crebris itineribus totum imperium redderet pervium; sive Romanis legionibus communiret; sive etiam maria et insulas continenti conjungeret, instructis in Italia classibus Superi Maris, et Inferi, Ravennati, ac Misenati; sive limites imperii firmaret collocatis exercitibus Britannico, Cappadocico, Dacco, Germanico, Hispanico, Illyrico, Mauritanico, Mœsiaco, Rhetico, Sarmatico, Syriaco, spectandis in nummis Adriani : universa hæc Evangelii perferendi apparatus, et comitatus erant, et adjumenta, non hominum vano consilio ad temporariæ tantum vitæ usus hæc dirigente comparata, sed sapientiæ divinæ nutu, ac potestate disposita, ac ministrata Christi gloriæ, et electorum saluti : cui omnem præsto esse creaturam, et servire nec cogitantem, atque etiam contra stimulum calcitrantem jubet. Quantum enim facilitatis conciliaretur missionibus apostolicis ex Urbe dirigendis a summo Ecclesiæ hierarcha in dissitas quascunque regiones frequens legionum transvectio, magistratuum majorum minorumque profectio ferme quotidiana ad provincias et copias regendas, satis attigi supra, ad numerum primum, cum perpenderem divinæ providentiæ vim plane admirabilem, quæ infirma mundi eligens, ut fortia quæque confundat, exigit sapientiæ suæ consiliis servitium præstari, et compendia etiam ab insanis et ludicris hominum cogitationibus : quemadmodum observatum fuit in Caio Caligula, quando legiones undique accitas ad Britannicam expeditionem eduxit, et « directa acie in littore Oceani (*Sueton.*, cap. 46 illius Vitæ) ac balistis machinisque dispositis, nemine gnaro, ac opinante quid cœpturus esset, repente ut conchas legerent, galeasque, et sinus replerent, imperavit : spolia Oceani vocans Capitolio, palatioque debita. » Insani principis vanitatem, *et Caianarum expeditionum ludibrium*, ut appellat Tacitus Hist. lib. IV, cap. 15, ita serio sibi famulari adegit Dei sapientia, ut hoc uno levitatis humanæ joco adduxerit e Syria ad Britannos complura Romanorum civium millia, ascripta legionibus, quartæ, sextæ, ac decimæ, inde transvectis ad hanc expeditionem : quorum militum plerique veterani ante annos quatuordecim interfuerant Christi Domini prædicationi, et miraculis, morti ac resurrectioni, vel ejusdem discipulorum gestis adesse potuerant multo recentius, testes oculati mirabilium ac magnalium Dei. Sive cum Cornelio centurione cohortis Italicæ meruissent; sive cum alio centurione evangelico, cujus fidei parem se in Israele non invenisse Salvator dixit; sive cum militibus in morte Domini conversis, et exclamantibus, *Vere Filius Dei erat iste*; sive cum Paulo ex persecutore in apostolum repente converso; sive cum equitibus Cæsarianis supra memoratis cum

(991) *Voy.* ci-dessus, t. IX, col. 1398.

tions régnantes en avaient beaucoup altéré la pureté. Le peuple était encore devenu fort ignorant par suite des guerres qui agitaient le pays, quoique les chrétiens qui se

Clemente Alexandrino, alioque scriptore, aut cum iis, qui de domo Cæsaris erant, et in fine Epistolæ Pauli ad Philippenses ab Urbe datæ recensentur, Roma profecti sint in Britanniam; poterant tum annuntiare de Christo Domino ejusque Ecclesia quæ viderant, tum discipulos Domini, aut apostolorum secum transvehere in easdem provincias. Verum de Britannia Evangelii luce illustrata paulo post agam distinctius. Nunc generatim prosequor facilitatem perferendæ Christianæ fidei in quaslibet provincias Romanas, et in regiones Romanis limitibus proximas, earumque regionum, ac provinciarum Ecclesias nectendi cum capite universarum constituto in sede Romana a principe apostolorum. Nam ubi semel Christo nomen dedissent Romani cives, præsertim eo loco nati equestris, aut patriciæ nobilitatis, quorum de numero prætores, proconsules, legati ab Urbe in provincias mittendi forent, vel quotannis, vel per triennia, et quinquennia; Romanus quoque pontifex uti poterat parata occasione, et comitem illis dare presbyterum, aut etiam episcopum a se ordinatum, ut ejusdem provinciæ, præfecturæ, ac vicinarum gentium oppidanis, et incolis sacra administraret, vetustos errores, ac novos, eorumque sectas detegeret, atque expurgaret fidem, ac disciplinam catholicam ibidem constabiliret, ac promoveret; et, ut verbo universa complectar, par illi copia dabatur cognoscendi per triennia singula Ecclesiarum illarum statum, et religionis incrementa, ac hodie detur per triennales visitationes sacrorum liminum apostolicorum, episcopis indictas in eorumdem consecratione, dum student Romanum pontificem pastorem universi gregis Dominici certiorem reddere de fidelium progressu eumdemque consulere de rebus ad divinum cultum pertinentibus, et ad æternam salutem populi eadem in provincia sibi concrediti. Hac vero opportunitate usos fuisse Petri successores comprobari potest ex primis episcoporum sedibus, ibi plerumque constitutis, ubi Coloniæ civium Romanorum splendidæ fuerant deductæ, aut Romanorum exercituum sedes, et castra Præsidiorum posita ab Adriano, et Antonino, sive etiam a superioribus principibus, aut successoribus. Adrianum tamen, et Antoninum præcipue nomino; quod hi compleverint hoc secundo, de quo nunc agimus, sæculo provinciarum Romanarum ordinationem primam ab Augusto editam, eamque perfecerint post accessiones sub Claudio, Nerone, Vespasiano, ac Trajano celebratas. I. De Fraisse canonicus Carnotensis, auctor opusculi de Origine Ecclesiarum Galliæ cap. 5 decernit, Treviros, Lugdunum, Viennam inter Galliarum civitates haberi primas, quæ episcopos obtinuerint. In Tabula chronologica, quam construxit cap. 10, ad annum Christi 68, refert S. Eucharium Trevirensibus datum fuisse episcopum eodem anno, quo etiam putat apostolorum principem martyrio coronatum. Anno autem proximo censet S. Crescentem Moguntinis episcopum a beato Lino constitutum. Anno 140 figit epocham episcopatus Lugdunensis, tunc erecti per Telesphorum : qui et ablegavit Pothinum episcopum, sancti Polycarpi discipulum. Anno 167 Viennensibus infert beatum Severum episcopum : qui ex Perside vocatur ad annuntiandum in Galliis Evangelium. In his autem illustribus qua coloniis, qua legionum hibernis castris, quæ metropoles plerumque fuerunt provinciarum, aut emporia, solebant Romani pontifices constituere episcopos, qui vicarii quoque apostolici auctoritate pollerent, ex causa quam attulit Cœlestinus primus epistola 13, inter Holstenianas a Schelestrate producta in dissert. de Auctorit. patriarchali, cap. 3, pag. 41 : « Sunt culpæ aliquantæ non leves, quæ illis innatæ provinciis (per Illyricum) ad nos, cum simus longius, non possunt pervenire, aut jam semotis omnibus, non ita ut sunt acta interposito temporis spatio perferuntur : quas omnes nos intercessione fratris, ac coepiscopi nostri Rufi (is erat Thessalonicensium episcopus), cujus experimentum comprobatum esse in causis omnibus, et vitæ actibus liquet, volumus reservari. Cui vicem nostram per vestram provinciam noveritis esse commissam, ita ut ad eum fratres charissimi, quidquid de causis agitur, referatur; sine ejus consilio nullus ordinetur; nullus usurpet eodem inconscio commissam illi provinciam; colligere nisi cum ejus voluntate episcopos non præsumat : per eum etiam ad nos, si quid est, referatur. » Neque id primum Cœlestinus constituit, sed ante illum Damasus jam perfecerat ea de causa, quam idem Schelestratius refert pag. 49, ut obsisteret episcopi Constantinopolitani usurpationibus, et Romæ veteris esset prærogativa, quæ ex prisca apostolica disciplina (ut verbis Theodosii probat Schelestratius in notis ad Leonem) semper effecit, ut omnibus Ecclesiis præesset, « utque per hos provinciarum episcopos in majoribus urbibus constitutos ad Petri sedem universalis Ecclesiæ cura conflueret, et nihil usquam a suo capite dissideret, » quemadmodum, et Leo Magnus affirmat epistola 54 ad Anastasium Thessalonicensem. Vide Schelestratii laudatam dissertationem ubi supra.

Has igitur ad colonias illustres, aut metropoles provinciarum, vel emporia, et oppida constituta prope castra stativa legionum, et civium Romanorum, licet facilis esset accessus præconibus Evangelii illuc directis, non tamen eisdem assignabantur facile sedes episcopales, nisi constaret de ordinatione provinciæ temporibus ita pacatis, ut mutatio repentina timeri minime posset, quæ statum provinciæ subverteret. Quare in provincias nondum liberas ab excursibus barbarorum, aut ab intestinis indigenarum motibus, ante pacata Adriani tempora et Antoninorum, episcopi sæpe mittebantur vicariorum apostolicorum more ad eam nationem directi, in qua possent excurrere quocumque necessitas advocaret. Ubi autem pax regionis videbatur spondere durabilem provinciæ constitutionem, et opportunitas daretur ultro citroque commeandi Romam ex provincia, et ad provinciam ex Urbe, et quod inde consequebatur conferendi de statu illarum Ecclesiarum cum Romano pontifice : ibi episcopos Romanus pontifex constituebat, ut sedis certæ ac successionis ordine in coloniis, metropolibus, emporiis concreditum sibi populum regerent, ac docerent. Quocirca Innocentius I epistola prima ad Decentium per Occidentalem imperii tractum regiones enumerans Romanis subditas, ratum id et manifestum asseruit. « Cum sit manifestum, inquit, in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam, Siciliam, insulasque interjacentes, nullum hominum instituisse Ecclesias, nisi eos, quos venerabilis Petrus apostolus, aut ejus successores constituerunt sacerdotes. » Quod si tractus regionis evangelica doctrina excolendæ partim Romanis pareret, partim amicis, aut fœderatis Romanorum regibus aut populis; pertinebat ad providentiam Romani pontificis, antequam certam episcopatus sedem in ea designaret, curare, ut ex utrisque fiduciam caperet paratæ facilitatis conservandæ communicationis, et obedientiæ earumdem Ecclesiarum et sedium erga communem omnium matrem Romanam : ita ut inconcussum maneret in discretis etiam temporalium principum Romanorum, et exterorum ditionibus Irenæi axioma : « Ut scilicet ad hanc Romanam Ecclesiam propter ejus principalitatem oporteret *omnem Ecclesiam* (et consequenter illam, seu illas, quæ ibi fundarentur) *con-*

trouvaient dans les légions romaines contribuassent à y entretenir la lumière évangélique. La Providence, après tout, ne l'abandonna pas. Dieu, qui avait choisi douze pau-

venire. » Mirandum propterea non est, si Evangelii luce orbem universum satis celeriter pervadente, non tamen illico inveniantur sedes episcopales primo sæculo ubique constitutæ. Ubi opportunitas data nondum erat certam sedem episcopatus deligendi, hanc disciplinam viguisse ordinandi episcopum gentis illius, cujus saluti prospiciebatur, notavit ex Photii bibliotheca cod. 48, Thomassinus, de Vet. et Nov. Eccl. disciplina, parte 1, lib. 1, cap. 54, n. 8 : « Refert, inquit, in Bibliotheca Photius, Caium doctissimum clarissimumque Romanæ Ecclesiæ presbyterum, pontificibus Victore et Zephyrino, *gentium episcopum, ordinatum esse*, χειροτονηθῆναι ἐθνῶν ἐπίσκοπον : et veluti regem inunctum, et coronatum esse ei regno, quod vi et consilio esset adepturus. Eo fere modo pontifices Romani consecravere episcoporum partem longe maximam, quos deinde immitterent ad debellandas, fideique jugo subjiciendas provincias illas, quas in epistola sua enumerat Innocentius primus. »

Obiter hic adnotabo, data occasione consecrationis hujus Romani presbyteri circa finem secundi sæculi in episcopum illarum gentium, quas Christo erat acquisiturus, non esse cur aversetur adeo acriter Pagius episcopos adjutores a nobis non semel admissos in hac historia pontificali prioribus Ecclesiæ sæculis, quos deinde contigerit ad successionem apostolicæ sedis Romani cleri suffragiis eligi post obitum decessoris; cum præter exemplum apostolorum principis ita ordinantis Linum, Cletum, Clementem, etiam in fine secundi sæculi Caius ex Romano presbytero episcopus gentium ordinatus esse dicatur, pontificibus Victore et Zephyrino, nempe promotus ad episcopatum in aliqua natione exercendum vicarii apostolici auctoritate, cumque in Urbe retentum, donec daretur opportunitas expeditionis. Non aliter contigisse opinor, cum hunc ipsum Eleutherium, cujus vitæ notas attexo, ordinatum episcopum recognovimus ex epocha illi attributa mensibus quindecim antequam Soter obiret. Pacatis enim temporibus Antoninorum cum acquirerentur Christo regiones Romanis fœderatæ, aut finitimæ, frequens occasio sese offerebat episcopos ex Urbe mittendi ad gentes illas erudiendas. Quos autem apostolico ministerio deputaret Romanus pontifex æquum erat experimento regiminis aliquan diu tentare, et tyrocinio quodam exercere in munere pastorali. Id vero præstari facilius, ac securius non poterat, quam adhibendo candidatos evangelicæ missionis per aliquot menses ad vicariæ potestatis officia episcopalia in Urbe exercenda. Quocirca mirum non est, si vacante interim sede, aliquando contigerit, ut aliquis episcopus ita promotus non ad sedem certam implendam, sed ad gentem aliquam vicarii apostolici more ad fidem formandam, eoque nomine exercitus aliquot mensibus in vicario munere apostolatus apud Romanum pontificem, repente sublegeretur successor a Clero, illius virtutes, et prudentiam experto sub decessore. Nec video, cur V. C. Pagius, tum ad annum 67, num. 17, tum alibi, et præsertim ad annum 219, adeo confidenter pronuntiet, vicariatus hujusmodi per tria priora sæcula esse supposititios; cum admittat exemplum apostolorum principis tres sibi vicarios in Urbe sublegentis; et consulatuum ratio accurate per nos expensa id perspicue demonstret non semel admittendum tam sæculo secundo quam tertio. Verum de vicariis satis.

His igitur generatim præcognitis, quæ ad episcopatus fundandos, et ad provincias ecclesiasticas ordinandas primo ac secundo sæculo pertinebant, unde satis constat a publicatione Evangelii per aliquot provincias Romanas nondum pacatas aut Romanis finitimas, non esse continuo subsecutam episcopalium sedium fundationem; procedendum est ad originem sedium episcopalium vetustiorum Britannicis in insulis detegendam, aut certe ad ejus Ecclesiæ statum propius recognoscendum ex fidei Christianæ primordiis in Occidente ad legationem Lucii regis ad papam Eleutherium : quo ex tempore Tertullianus paucos post annos dum scriberet in libro adversus Judæos, asserere potuit, « Britannorum inaccessa Romanis loca esse Christo jam subdita, quemadmodum et Hispaniarum omnes terminos, et Galliarum diversas nationes. » Quin, et Justinus annis quinquaginta circiter ante illa Tertulliani scripta in Dialogo adversus Tryphonem inducitur ita loquens : « Ne unum quidem est genus mortalium, sive barbarorum, sive Græcorum, seu etiam aliorum omnium, quocunque appellentur nomine, ne eorum quidem, qui pro domibus plaustris utuntur, ac tentoriis agentes vitam pastoriciam, inter quos per nomen crucifixi Jesu supplicationes, et gratiarum actiones Patri, et Fabricatori rerum omnium non fiant. »

Quam parata fuerit occasio perferendi ad Britannos Evangelii etiam Petro apostolo, ejusque discipulis, exposui supra in notis ad num. 1, et ad num. 4, cum legiones integræ civium Romanorum, a C. Caligula, et Claudio ex Syria in Occidentem accitæ, et in Britannica expeditione pluribus annis occupatæ, ibique moratæ sub Vespasiano, ac Domitiano ad terminum sæculi primi æræ Christianæ, nubem testium adduxerant ex Palæstina, et Syria gestorum Christi et apostolorum, quibus eædem legiones et cohortes interfuerant; et complures ex iis ad fidem conversos : quibus presbyteros aliquot, vel etiam episcopos comites dare facile poterant Petrus, et Petro proximi successores. Nec tamen episcopales sedes ita celeriter fundatas fuisse per insulam crediderim; ut ad primum Christi sæculum referri possint. Lubentius credam intra secundum redemptionis sæculum primos episcopatus ibidem constitutos, quando provinciæ status pacatiora ferebat tempora. Licet enim Claudius imperator, capto rege Caractaco, et Romam ducto, redactaque in potestatem populi Romani provincia, non modo eamdem frequentaverit civibus, sed etiam coloniam Romanam veteranorum eo deduxerit, scilicet Camalodunum anno Christi 50, C. Antistio Vetere M. Sullio Rufo coss., *subsidium adversus rebelles, et imbuendis sociis ad officia legum* (ut ait Tacitus Annal. XII, cap. 32); attamen decennio post Pæto ac Turpiliano coss. Christi 61, circa initia Neronis, Irene regina ultura graves injurias, a militibus Romanis sibi suisque illatas, et commotis ad rebellionem Trinobantibus, adeo viriliter pugnavit contra Romanas acies, ut cæsa fuerint inter Camalodunum, Verulamium, et Londinum octuaginta millia civium Romanorum, ac sociorum, uti memorant in Annalibus Tacitus, Dio in historia. Longa inde series vicissitudinum, et varia præliorum discrimina etiam sub Vespasiano principe, legenda apud Tacitum in Vita Agricolæ cap. 7, sub Cereali et Frontino, necnon sub Agricola, modo cum insulanis citerioribus, modo cum ulterioribus, quos tum Caledonios vocabant, hodie Scotos, ibidem indicata cap. 33, sub Domitiano.

Hæc igitur tempora perturbata motibus Britannorum ferme continuis, tum externis contra aggressores Romanos, tum etiam intestinis intra insulares (quandoquidem narrat ibidem Tacitus etiam Hiberniæ regulum, qui seditione domestica expulsus confugerat ad Agricolam, fuisse quidem benigne receptum, sed obtentu amicitiæ ab eo retentum in belli

vres pêcheurs pour convertir le monde, inspira à un prince de se faire apôtre, et de moins estimer l'avantage de porter une couronne que celui d'étendre la foi dans cette

occasionem) minus opportuna visa sunt præsulibus apostolicis, quam ut certis sedibus designatis episcopales cathedræ ibidem erigerentur, tum in ditione Romanis obtemperante, tum in reliquis, quæ parebant propriis regibus. Constituta vero provincia per Adrianum, qui, Spartiano teste in ejus Vita, *conversis egregio more militibus Britanniam petiit, in qua multa correxit, murumque per* 80 *millia passuum primus duxit, qui Romanos barbarosque divideret, et Britannicum exercitum* in eo limite collocavit, ut numismata antiqua demonstrant, et *classem Britannicam* instruxit, » quam produnt vetustæ inscriptiones; ætas opportunior illuxit ad cogitandum de certis sedibus episcoporum. Adriani pacem stabiliorem reddidit Antoninus, postquam subortos in Britannia motus compescuit per Lollium Urbicum victis Britannis, ut Capitolinus asserit in ejus Vita, et nummi ex omni metallo a Vaillantio expositi contestantur; et postquam exemplum patris secutus, *alium murum cespititium submotis barbaris duxit.* Tum vero satis compositis Romanorum et insulanorum limitibus, pacisque diuturnæ spe confirmata, visum est apostolicæ sedis pontifici opportune obsecundare occasioni episcopatuum in insula constituendorum. Hanc obtulit inter Britanniæ reges ille pietate præcipuus, quem *Lucium* Latine appellant, Britannica vero lingua *Les*, ut capite 3 Britannicarum Antiquitatum Usserius refert: qui etiam dixerat pag. 20, *Regem Britwallanorum* eumdem nominari in Latino, Saxonicis Annalibus Bibliothecæ olim Cambdeni, nunc Cottonianæ: et pag. 22, addit: « Nec hoc prætereundum, repertos esse in Anglia duos antiquissimos nummos (argenteum unum, quem habuit M. Josephus Hollandus, aureum alterum, quem inter D. Roberti Cottoni κειμήλια vidimus) Christiani regis (uti ex signo crucis apposito colligitur) imagine, et litteris obscurioribus, quæ LVC denotare videbantur, insignitos. » Omnium certe historicorum, qui res Anglicas pertractarunt, una sententia est, a Beda, Gilda, aliisque vetustis gentis suæ aucturibus accepta, memoratum regem Lucium petiisse a Romano pontifice Eleutherio, ut sacris Christianis imbueret suos Britannos: cujus vel causa alii Timotheum presbyterum Romanum Novati fratrem (et juxta aliquorum opinionem germanum quoque Praxedis, et Pudentianæ virginum) ablegatum fuisse dicunt: alii Damianum (seu Duvianum) et Fugatium missos affirmant, ex epistola beato patricio attributa, necnon ex magna Tabula Gastoniensi, productus etiam ab Usserio et a scriptoribus memoratis per Schelestratium in libro de Auctoritate patriarchali, cap. 1, n. 8 et seqq. Hos autem ita studiose receptos, et liberaliter habitos a piissimo rege complures memorant, ut episcopales etiam sedes iis attributæ, ac dotatæ ab illo credantur. Scriptorum ingentem classem recenset Usserius cap. 4 et 5, quorum tamen delectum habendum insinuat; cum eorum non pauci proclives sint ad inanes vulgi rumores pro exploratis historiis obtrudendos. Regem Lucium quod attinet, adeo constans memoria est ejusdem professionis Christianæ fidei, ac legationis ad Eleutherium ipsius fidei prædicandæ gratia populis sibi subjectis, ut Bedæ et Adonis in Martyrologiis ad VIII Kal. Junii, necnon in Chronicis et Annalibus repetatur. Galfridus Monemuthensis hist. Brit. lib. IV, cap. 18 et 19, cum pluribus qui eum sequuntur refert, Coillum Marii regis filium, Arviragi nepotem ab infantia Romæ nutritum, moresque Romanorum edoctum, ac tributum quod ab eis exigebatur solventem, in pace regnum suum obtinuisse: filium vero ejus Lucium non secus habitum ac alterum Coillum, omnes bonitatis paternæ actus imitatum fuisse: eoque sibi sobole, quæ sibi succederet, decedente, Britannos a Romana potestate descivisse. Balæus quoque, et Scotorum chronographi apud Usserium pag. 20, ubi prædicta retulit, affirmant, Lucium Pium Coilli filium unicum Romani imperii fautorem, Cæsaris Marci Antonini Veri tum benevolentia tum auctoritate Britannis imperasse post patrem. Erat siquidem, (ut ex Appiano adnotavit Panvinius, de Rom. Imper. pag. 25) consuetudo Romanis, ut pluribus nationibus reges statuerent, cum nihil iis ad imperium indigerent. Quare Augustus, et Caius, et Claudius in Palæstina, et Nero in Armenia, et ultra Euphratem Trajanus regna assignarunt; et Lucius Verus hac ipsa ætate, de qua disserimus, confecto bello Parthico in Oriente, regibus regna, provincias vero comitibus suis regendas dedit, ut in ejus Vita narrat Capitolinus. *Rex Quadis datus* ab Antonino conspicitur in ejus nummis. Ut vero sistamus in Britannia, rex Cogidunus civitatibus donatus fuerat, *vetere, ac jampridem recepta populi Romani consuetudine* (ait Tacitus in Vita Agricolæ cap. 14) *ut haberet instrumenta servitutis et reges*: quem etiam fidissimum permansisse ad ætatem suam commemorat. Post murum igitur ductum ab Adriano in limitibus Britanniæ, et vallum renovatum ab Antonino, parta securitate socios inter reges, ac Romanos, Lucius rex illius Coilli filius, qui Romæ educatus Romanis moribus imbutus fuerat, ad Christianam religionem cum vocaretur, ab Eleutherio pontifice Romano doctores petiit, quibus erudiretur. Sive enim audisset a Christianis militibus inter Romanas legiones exercitus Britannici stipendia facientibus, aut cum patre suo educatis in Urbe, hinc esse profectam ab apostolis doctrinam fidei nostræ quam appetebat, et late diffusam per Occidentem; sive etiam consultis in proxima Galliarum regione Christianæ fidei doctoribus, id responsum tulisset ab Irenæo, quod in litteras etiam retulit, *ad hanc Romanam sedem propter principalitatem confluere oportere omnem undique Ecclesiam*; sive ei quidpiam suboluisset per eosdem fideles de legibus veri Dei cultus hinc repetendis, ubi princeps apostolorum *totam cum sanguine doctrinam effuderat*, qua etiam de causa tum Gallicanæ Ecclesiæ tum Asianæ legationes poterant memorare ad Pium et Anicetum paulo ante institutas, eo præsertim tempore, quo Marcionitæ aliique hæretici perversa dogmata disseminabant; consentiunt Anglici cum proximarum nationum scriptoribus, rogatu Lucii regis ab Eleutherio papa missos fuisse in Britanniam Evangelii ministros, qui ejus ditionis populos Christianis sacramentis imbuerent. Nec dubitare licet id prospere processisse, cum paucis post annis indicaverit Tertullianus fidem Christianam in majori Britannia ita late ac feliciter prolatam, ut non modo floruerit intra vallum ac limitem Adriani et Antonini, circa quem regnasse Lucium ostendit nomen illi tributum regis *Britwallanorum*, hoc est *Britanniæ Vallis* (hodie Walliæ, seu Walles) incolarum, cujus supra meminimus ex Annalibus Anglo-Saxonicis, sed etiam ultra Romanos fines inter Caledonios et Pictos per eadem tempora penetraverit. Affirmat enim Septimius cap. 7 contra Judæos « Britannorum inaccessa Romanis loca Christo esse jam subdita: » quod ita declarat Usserius pag. 23, cap. 3 Britannicæ Ecclesiæ Antiquitatum. « Ultra vallum illud (Adriani et Antonini) erat Britanniæ pars quæ Caledonia appellabatur, maximam hodiernæ Scotiæ partem complexa: in qua sub Victore primo (hujus Eleutherii de quo agimus proximo successore) et Severo imperatore primum receptam esse fidem Christianam Scoti tradunt historici. Quanquam auctor Annalium, lingua Anglo-Saxonica ante sexcentos annos scriptorum hanc ipsam Eleutherii et Lucii

partie éloignée de l'univers. (992) Ce prince, appelé Lucius (993), nom romain qui indique qu'il régnait dans quelque partie de la Bretagne soumise à Rome, était un de ces rois

historiam ad Severi tempora referat, quem anno Domini 189 imperium adeptum esse cum Beda affirmat. Nec desunt qui in hac insulæ parte, quam Britanni liberi possederunt, Lucium regnasse existiment, et Tertullianum hic testem advocent sub Severi imperio scribentem Britannorum inaccessa Romanis loca Christo subdita. »

Annis centenis vix evolutis post Severum, hoc est anno Christi 314, in concilio Arelatensi subscripserunt tres Britanniæ episcopi (tomo I *Concil. Gall.*, edit. Paris. pag. 9) nempe :

Eborius episcopus de civitate Eboracensi, provincia Britannia.

Restitutus episcopus de civitate Londinensi provincia suprascripta.

Adelfius episcopus de civitate Colonia Londinensium, exinde sacerdos presbyter, Arminius diaconus, etc.

Tres istæ sedes episcopales æqualibus propemodum spatiis dividunt orientalem insulæ partem Romanis subditam, et ab occidentali separatam per memoratum Adriani murum, seu vallum, et aggerem Antonini, ductum a *Clausento*, meridionali insulæ portu (hodie *Southampton*) *ad Gabrosentum* in Nortumbria, non longe ab ostiis fluvii *Tina* (hodie *Thyn* sive *Tees*) ubi ferme *Castrum novum* (*Newcastel*) adversum habet vicum *Gatesend*, fortasse corruptum nomen ex *Gabrisento*, in diœcesi Dunhelmensi, quo in loco etiam Tabulæ chorographicæ murum statuunt, Scotiam ab Anglia antiquitus separantem. Quidquid continebatur a Clausento intra priorem murum, seu vallum prædictum, et fretum Germanicum alluens orientalem hanc insulæ partem, a Scotia quoque divisam per alterius transversi muri ductum circa Gabrosentum, apud Romanos usque ad Severum principem constituebat unicam Britanniæ provinciam : quam Severus deinde partitus in duplicem præfecturam, ut Herodianus Historiæ lib. III tradit, posteris ansam dedit Britanniæ veteris serius dividendæ in primam et secundam. Tertiam et quartam volunt a Constantino donatas nomine Flaviæ Cæsariensis : necnon quintam, a Valentiniano Valentiam, quæ partem Scotiæ obtinet meridionalem. Posterior hæc subdivisio Britanniæ, collata cum subscriptionibus trium episcoporum sub Constantino Magno, satis declarat, fundationem earumdem sedium episcopalium anteriorem esse imperio Severi. Nam si Britannia secunda dici cœpit ex quo Severus in duas præfecturas unicam, quæ antea fuerat Romanam provinciam Britanniæ partitus est, διελὼν εἰς δύο ἡγεμονίας τὴν τοῦ ἔθνους ἐξουσίαν; et restitutus Londinensis civitatis episcopus, quæ ad Britanniam primam, seu citeriorem civili regimine referebatur, ejusdem provinciæ se asserit cum Eboracensi, quæ ad alteram, sive ulteriorem Britanniam pertinet; infertur necessario præsules istarum sedium nihil mutasse in ecclesiasticæ provinciæ constitutione ab ea Britanniæ singularitate, quæ ante Severum fuerat, dum sedes istæ Britannicæ ejusdemque provinciæ constituerentur. Dicturi enim fuissent *Eborius episcopus Eboracensis provincia Britannia ulteriori*, *Restitutus episcopus Londinensis provincia Britanniæ citeriori*, si utraque sedes in prima sua constitutione duplicem hanc Britanniam nacta esset; vel etiam scripturi fuissent :

Ebroicus episcopus Eboracensis provincia Britannia Flavia Maxima Cæsariensi.

Restitutus episcopus Londinensis provincia Britannia citeriori

Adelfius episcopus de civitate Colonia Londinensium provincia Britanniæ Flavia Cæsariensi,

si episcopatuum istorum erectio incidisset in ea tempora Constantini, quibus provinciæ quatuor Britanniam antea unicam sub Antoninis provinciam partiebantur. Coloniam Londinensium esse Lindum coloniam (Lincoln) paulo post cum Thoma Gale demonstrabitur.

Indicant igitur subscriptiones anni 314 trium episcoporum, unius, et ejusdem provinciæ Britanniæ originem, seu fundationem earumdem sedium ante Severum principem ad Lucii regis ætatem referri, sive sub Antoninis, sive sub Commodo. Ad utriusque imperii partem cum extendatur Eleutherii pontificatus; perinde convenit primi ac secundi temporibus trium illarum Britanniæ sedium erectio, quam a Fugatio et Duviano per Eleutherium ordinatis episcopis, et ad regem Lucium ita postulantem missis non modo designatam, sed rite perfectam, et cum approbatione ejusdem Romani pontificis absolutam fuisse non obscure indicant complures Anglorum historici. Nam Galfridus Monemuthensis, Rogerus Wendoverius, ac uterque Matthæus Parisiensis, et Westmonasteriensis, necnon collector historiæ Roffensis (ab Usserio indicati pag. 53, sub initium cap. 6), narrant eosdem *Fugatium et Durianum*, quos vocant *antistites*, rediisse Romam, ut ab Eleutherio impetrarent ea confirmari, quæ ipsi constituissent apud Britannos. *Confirmatione vero facta, reversi sunt in Britanniam compluribus aliis comitati : quorum doctrina gens Britonum in fide Christi brevi corroborata fuit. Eorum nomina, et actus in libro reperiuntur, quem Gildas de victoria Ambrosii Aurelii inscripsit.* Hæc Galfridus Monemuthensis retulit annum gratiæ 184. Si attendatur constitutio Romani imperii provinciarum, et præsertim Britanniæ sub Antoninis usque ad Severum principem; nulla fortasse tempora occasionem præbere poterant potiorem ad hæc omnia pacifice peragenda, ad communicanda consilia cum Romano pontifice, ad mandata ab ipso impetranda, ad quem Ecclesiæ Gallicanæ et Asianæ deferebant suas controversias, et cujus auctoritate tam in Occidente apud Gallos, quam in Oriente apud Palæstinos concilia jam tum cogebantur complurium episcoporum, quemadmodum dicendum erit in Victore proximo Eleutherii successore numero sequenti.

Seriis hujusmodi documentis miscenda non sunt sequioris ætatis auctorum imaginaria illa non dicam rudimenta, sed portenta partitionis Ecclesiarum, et sedium Britannicarum, quæ flamines et archiflamines in civitatibus constitutos confingunt, eisque substitutos episcopos et archiepiscopos. Discussa jampridem sunt hæc puerilia figmenta, nec nostris indigent curis ut refellantur : non secus ac litteræ supposititiæ Eleutherii papæ ad regem Lucium, tam elongatæ ab ejus ætatis stylo, ut solius primi versus inspectione inepti litteratoris fœtus esse cognoscantur, otio abutentis suo, et alieno...

Hæc igitur de statu provinciæ Britanniæ a Claudio Cæsare ad Severum perstringenda esse duxi, ut ex civili constitutione ejusdem insulæ confirmarem documenta Christiani cultus, eo feliciter illati, et propagati intra Romanæ provinciæ fines per primum sæculum ab adventu principis apostolorum in urbem Romam, amplificati vero multo præstantius pacatis temporibus utriusque Antonini (Pii et Philo-

(992) Bède, *Hist.* l. I, c. 4.

(993) Quelques modernes pensent que Lucius est un prénom, que le roi breton prit après avoir reçu la lumière de la foi. Les Gallois appellent ce prince Lever Maur, c'est-à-dire Grande Lumière. Ils appellent *Cunnaïd*, c'est-à-dire *Clarté*, S. Elien, qui, vers l'an 450, fonda dans l'île d'Anglesey l'église de Llan-Elian. Voyez la *Mona antiqua* de Rowland, 145, 156.

que les vainqueurs maintenaient ou établissaient dans les pays éloignés, pour contenir dans la soumission les peuples conquis (994). On croit qu'il descendait en troi-

sophi), dum Lucius rex Britualanorum, ortus parente rege Coillio Romanis amicissimo, ac in eorum fide præ cæteris constantissimo, Eleutherii papæ ætate, de qua agimus, ab eodem pontifice impetravit, ut per idoneos viros Roma transmissos (non secus ac olim Antiocheni ab apostolis, et ab Hierosolymitana Ecclesia, tunc cæterarum magistra, doctores acceperant) Britanni regionis suæ mysteriis fidei nostræ plenius imbuerentur. Ostendi facilitatem maximam a Claudio ad Severum semper paratam ultro citroque mittendi ab Urbe in Britanniam quotquot Evangelii præcones Romanus pontifex statuisset, in quotidianis profectionibus magistratuum ad eam provinciam regendam, et legionum in transvectionibus, passim memoratis sub principibus utrumque hoc sæculum suo imperio emensis. Observavi, legiones integras Christi Domini ejusque apostolorum gestis in Syria præsentes, inde translatas in Britanniam sub Caio, et Claudio, non modo adduxisse ingentem numerum testium rerum earum, quæ in nobis completæ essent, sed etiam quasdam ipsarum in Veteranorum coloniis stabile domicilium aperire potuisse commanipularibus Cornelii Centurionis, aut Pauli apostoli, ad fidem in Syria, aut Romæ conversis, adeoque et religionis Christianæ cultum fovere, ac dilatare, tum inter cæteros colonos tum inter proximos insulares. Neque ministrorum sacrorum copiam illis defuisse, quæ a providentia Romanæ sedis antistitum illuc ablegaretur pro varia temporum opportunitate, collegi ex praxi non dissimilis diligentiæ, in proximis provinciis Galliarum et Hispaniarum, disponentis gradatim conventus fidelium per episcopos gentium, seu vicarios apostolicos, et per presbyteros ac doctores ad annuntiandum Evangelium illuc missos; donec opportunitas sese offerret constituendi certos episcopatus in præcipuis provinciæ oppidis aut metropolibus, aut coloniis Romanis in eam deductis. Par enim disciplina videtur a Marco evangelista Petri discipulo in patriarchatum Alexandrinum invecta; cum ejus successores ablegarent non semel doctores, ac presbyteros ad remotissima terrarum spatia, rogantibus nationum legatis, ut Christum annuntiarent, antequam certæ sedes episcopales ibidem fundari possent. Ita Demetrius Alexandrinus antistes, legatis Orientalium rogantibus, Pantænum concessit (ut refert S. Hieronymus de Script. ecclesiasticis) ejus rei ergo ad Indos usque profectum. Quin et Antiochenæ Ecclesiæ fundatio ita gradatim processerat ad exemplum cæterarum, ut primum fratres Judæorum persecutione dispersi eo deferrentur, et annuntiarent Christum Jesum; deinde Barnabas ab Hierosolymis eo mitteretur, et assumeret Paulum ministerii socium; denique princeps apostolorum cathedram episcopatus in ea metropoli Orientis erigeret, septennio integro per se administraret, ac traderet tandem Euhodio ejusque successoribus possidendam.

Cum vero pacata provinciæ tempora, ut plurimum attenderentur ad sedium episcopalium designationem, ut certi fines, nec facile permutandi possent unicuique attribui, et a successoribus retineri: hinc erat consequens ut eædem præcipue figerentur, ubi Romanorum coloniæ, aut præsidia, et exercitus, aut regum sociorum sedes, et emporia, et regionum metropoles essent constitutæ, diuque perstitissent certis fœderibus ac pace compositæ. Idcirco et Britannia, unde profectos novimus tres episcopos ad concilium Arelatense anno 314 antiquissimos omnium illius insulæ quorum memoria certa supersit, Eboracensem, Londinensem, et coloniæ Lindi, unius et ejusdem provinciæ ecclesiasticæ illos connumerabat etiam sub Constantino (ut ex ipsorum subscriptionibus constat), quod sedes prædictæ jam essent unitæ in provincia Romana pacatis illis temporibus constitutæ, quæ ad ætatem Eleutherii papæ, Antoninorum, et Lucii regis pertinebant. Præfertur Eboracensis; cum Spartianus per excellentiam *civitatem* vocet *Eburacum* : meritoque contendant viri docti (ut Gale pag. 20 observat) hanc totius insulæ fuisse metropolim; *cujus rei argumentum etiam capio*, inquit, *quod tempore Constantini Magni videam tractum illum, in quo sedet Eburacum, dici* BRITANNIAM PRIMAM. Municipii quoque, et coloniæ promiscuam dignitatem ex antiquis monimentis obtinuisse docet itinerarium Antonini Britannicum itinere primo. EBVRACVM LEGIO VI. VICTRIX M. P. XVI Severi imperatoris nummus a Golzio recensitus in Thesauro pag. 239.

COL. EBORACVM LEG. VI VICTRIX. Inscriptio I, fol. ccccxcIII Gruteri in Thesauro, quam refert etiam Cambdenus, et auctiorem in tertio versu edidit Gale pag. 24 ostendit M. VERECVNDVM DIOGENEM IIIIII VIRum COLoniæ EBORACensis. Panvinius imperii Rom. pag. 213. *Colonia Eboracum, legio VI Victrix, de qua Ptolemæus. Colonia Londinum de qua Tacitus libro* XIII. Sequitur Ptolomæi canonem urbium insignium castigatissime nuper editum a V. C. Joan. Hudson tomo III Scriptorum minorum veteris geographiæ, ubi Eboracum præfertur Londinio.

De Londini originibus, et incremento post Romanorum ingressum serius statuendo hæc habet Gale pag. 64 : *Jam incertus plane hæreo, ita me veritas amet, cui viæ insistam, ut Londinum inveniam.* Et postquam indicavit Londinium in Cantiis a Ptolemæo collocari : « Nec promptum est credere, inquit, Ptolemæum oscitanter ista scripsisse, qui Marinum Tyrium de situ Neomagi, et Londinii tam accurate ad examen vocaverit. Expediendæ hujus difficultatis rationem aliam plane nullam video, quam ut credam cunabula urbis Londinii (cui nunc similem orbis non habet) quæri oportere in statione aliqua Romanorum, quam ad meridionalem Thamesis ripam, ad subditorum tutelam mature collocabant, expulsis inde prius Britannis. Hæc statio indaganda est nobis ad viam militarem. Hanc paulo ante ostendi ultra Westmonasterium (ad trajectum Thamesis dictum the *Horse-Ferry*) per Regnos Cantium subintrare. » Refert plura antiquitatis vestigia ibidem reperta, multa Romanorum numismata, opera tessellata, lateres, rudera. Addit castrum *Cyningston*, vulgo *Kinton* ibidem haberi, ubi carceres publici, ædificia publica, piscaria, vivarium, et concursus trium semitarum militarium a Durobrivis, Neomago, et Sulloniacis stationi opportunam sedem, et Romanis cultam præ

(994) Tacite (*Annal.*, l. XIV, c. 31) parle de Prasutagus, roi des *Iceni* dans les comtés de Norfolk, de Suffolk, de Cambridge, et de Hungtington : ce prince, en mourant, institua Néron son héritier, dans l'espoir de procurer par là une protection à son peuple; mais le contraire arriva, car le pays fut pillé par les centurions et les esclaves. Le même historien (*Vit. Agric.*, c. 14) rapporte qu'on donna certaines villes à Cogidunus, suivant l'ancienne coutume des Romains, qui se servaient de l'autorité royale pour asservir les nations. Quant à Lucius, il est prouvé par deux médailles dont Ussérius (*Antiq. Brit.*, c. 3, p. 22) fait mention, et par une autre que cite Bouteroue, qu'il y a eu dans la Bretagne un roi chrétien de ce nom : mais on ignore dans quelle partie de l'île il a régné. Cfr. ce qui est dit ci-dessus, note 990.

sième ligne de Caractacus, et qu'il avait hérité d'une portion de l'autorité que Claude avait accordée autrefois à ce héros (995). Quoiqu'élevé dans les erreurs du paganisme,

cæteris indicant. In ea igitur est sententia, ut credat, Aulum Plautium prætorem hic subsedisse cum exercitu Romano ad fluvium Thamesim, donec advolaret Claudius imperator ab ipso accitus : « Claudius transmittit in Britanniam, ait Dio, et ad copias se ad Thamesim exspectantes perrexit, transgressusque flumen cum Britannis conflixit, Camalodunum regiam Cinobelini cepit, » etc.

« Post illam de Trinobantibus victoriam (subdit Gale) Romani castella, et præsidia ultra Thamesin promovebant, paulatimque Britannos versus Boream protrudebant. Ex hoc interiora, tanquam in tuto negligi. Colonia Camalodunum deducitur, Verulamium Municipii nomine insignitur, mox Londinium tempore Neronis e tenebris emergit. *Copia negotiatorum, et commeatuum maxime celebre* (ait Tacitus lib. XIV), nondum colonia, sed præfectura : prætoriumque habuisse videtur eo in vico, ubi lapis ille notissimus, sive milliarium, sive columna Mercurialis in capite Fori, per multa urbis facta, et calamitates eluctatus est, et immobilis semper perstitit tanquam deus Terminus. »

Apparet igitur ex recitatis observationibus Gale, ac veterum testimoniis, Londinum, Nerone imperante nondum coloniam, sed præfecturam, augmenti occasionem cepisse ex vicinæ coloniæ *Camaloduni* subversione, ita proxima suæ deductioni (quam diximus a Claudio peractam anno Christi 50), ut nonnisi per decennium substiterit. Tum vero Icenorum regina, Britanniæ motibus classicum canens, tandiu Romanos exercuit, donec Vespasiani ætate, ac filiorum ejus Titi, et Domitiani principatu provinciæ status pristinam formam receperit. Adriani, et Antonini victoriæ plenam in Britannico solo pacem Romanis pepererunt. Id temporis opportunum fuit instaurationi præsidiorum, constitutioni classis Britannicæ, et plurium coloniarum deductioni, aut incremento. Eboraco primas detulit Alcuinus, quem primum edidit Grabe pag. 20, ita canens :

> Hanc Romana manus muris, et turribus altam
> Fundavit primo.....
> Ut fieret ducibus secura potentia regni
> Et decus imperii, terrorque hostilibus armis.

Si autem ea primum condita a Romanis, *ut fieret ducibus secura potentia*, et colonia facta est, sextæ legionis victricis militibus emeritis eo traductis, profecto id contigisse minime potuit ante imperium Adriani. Nam inscriptio reperta in foro Romano, apud Gruterum edita fol. CCCCLVII, n. 2, exhibet M. Pontium m. f. pup. Laetianum Larcium Sabinum consulem trib. pleb. candidatum imp. divi Adriani, qui legationes plures obtinuit, et præturas in provinciis, et sub Antonino Pio, M. Aurelio, et L. Vero, comes in expeditionibus fuerat bello Germanico, Armeniaco, Parthico, hunc, inquam, exhibet cum legione VI victrice ex Germania in Britanniam transeuntem tribunum militum. TRIB. MIL. LEG. VI. VICT. CVM. QVA. EX GERM. IN BRITAN. TRANSIIT. Deductio igitur legionis VI et coloniæ Eboracensis cum sit æqualis Antoninorum temporibus, et cum colonia Eboracum dignitate præferretur cæteris coloniis ejusdem provinciæ Britanniæ, declarat constitutionem provinciæ civilem et ecclesiasticam, necnon originem trium sedium episcopalium vetustiorum in ea fundatarum pariari cum ætate Eleutherii papæ, Antoninorum, et Lucii regis, et mirifice comprobat ea quæ de originibus ecclesiasticæ hujus provinciæ hactenus dicta sunt.

Superest, ut de *Lindi Colonia* [*Lincoln*] quæ tertia Ecclesia ejusdem provinciæ apparet in subscriptionibus episcoporum, aliaque proferamus. Mihi vero nihil præstandum superest, quam ut Thomæ Gale doctas æque ac breves notas transcribam ex pag. 96 :

« *Lindo* [*Lin Colne*] Anonymus Ravennas habet expresse *Lindum Colonia*. Hoc uno vocabulo adjecto quantum lucis affudit ille historiæ antiquæ! Magnas profecto gratias ei debemus, quod tandem subscriptionem concilii Arelatensis intelligamus. *Adelphus episcopus de civitate Colonia Londi*, haud dubie pro *Colonia Lindi*. Hoc ipsum Beda pene vidit, cum hanc urbem *Lindi-Collina* nominavit. Ptolemæus quoque Lindum dixit. Romana numismata in campis ad Boream hujus civitatis inveniri notat Lelandus in Itinerario. »

Commendat etiam ordinationem provinciæ, tam civilis, quam ecclesiasticæ justa partitio Britanniæ in æquas ferme portiones per triplicem hanc coloniam, et episcopatum, Eboraci, Londini, et Lindi coloniæ. Dividunt enim provinciam spatiis satis proxime æqualibus : præsertim si Eboraco attribueretur pars illa ultra vallum Caledoniis restituta per Caracallam, quam serius *Valentiam* provinciam appellavit notitia imperii sub Valentiniano. Certe ad Eboracensis Ecclesiæ antistitem cura pertinuisse censenda est promovendi evangelicam doctrinam ætate Commodi, ac Severi ultra vallum, eaque loca ad Christum perducendi, quæ Tertullianus ibidem indicat, cum ait, *Britannorum inaccessa Romanis loca esse Christo jam subdita*. Hæc plenius intelligentur, si nonnulla producantur in medium, quæ servata videmus ætate apostolorum, et proximis in fundatione sedium episcopalium.

In fundandis episcopatibus complures erant dispositiones præmittendæ atque attendendæ, quæ tum Ecclesiæ illius singularis, tum universalis bono prospicerent, dum nova sedes episcopalis erigeretur, ne dici de illa posset : *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti lætitiam*. Prima erat, ut certi fines attribuerentur, intra quos gregem suum novus ille pastor concluderet. Altera, ut fideles singulos intra eadem septa sibi commissos ordinata partitione tam in civitate, quam in agro ita posset episcopus censere, nosse, curare, ac regere singillatim per se, aut per presbyteros, ut nemini deessent ad salutem comparata præsidia doctrinæ, et sacramentorum. Tertia, ut Ecclesiæ illius partium unitas diligenter custodiretur, et unitatis arctissimæ nexus cum Ecclesia omnium principe ac matre per apostoli Petri sedem a Domino constituta. Tres istæ conditiones, ac dispositiones, necessario requirendæ ad novos episcopatus rite fundandos, perspicue deprehenduntur ex antiqua disciplina emanare, et hodie retineri in consecrando juxta regulas sanctorum Patrum

(995) Il était arrière-petit-fils d'Arviragus, dont l'identité avec Caractacus fut indiquée par Alford, t. I, p. 35, et depuis habilement soutenue par le docteur Milner (*Hist. de Winch.*, t. I, p. 29.) On peut aisément repousser ou éluder les objections de Cessy (*Hist.*, p. 22) et celles de Stillingfleet (*Orig.*, p. 29). Ainsi parle Lingard. (*Antiquités de l'Église Anglo-Saxonne*, p. 9.) Alban Butler et Godescard (*loc. supr. cit.*) disent que, suivant quelques auteurs, Lucius descendait de Cogidunus, que Claude fit roi des *Dobuni*, qui habitaient le comté de Glocester, etc. On donne à ce Cogidunus une fille appelée Claudie, devenue chrétienne à Rome, et que mentionnerait S. Paul, *II Tim.* IV, 21. Martial aurait célébré cette Claudia Rufina, l. IV, *Epigr.*, 13, et l. XI, *Epigr.*, 54. C'est une chose remarquable que de célèbres chrétiennes de Rome, du temps des apôtres, aient été Bretonnes.

il était pénétré d'une profonde vénération pour le Dieu des chrétiens. Aussi envoya-t-il à Rome une ambassade solennelle, afin de demander au Pape Eleuthère des prêtres zé-

electo ad tanti ordinis dignitatem, cum sacramento sese obstringit ad visitanda singulis trienniis limina apostolorum, et pastoralis officii sui rationem Christi in terris vicario Petri successori reddendam, status Ecclesiæ suæ, cleri, ac populi disciplinæ, et animarum sibi concreditarum salutis : necnon cum præmissis a consecrante episcopo interrogationibus requiritur : « Vis ea, quæ ex divinis Scripturis intelligis, plebem, cui ordinandus es, et verbis docere, et exemplis? Vis traditiones orthodoxorum Patrum, et decretales sanctæ et apostolicæ sedis constitutiones veneranter suscipere, docere, et servare? Vis beato Petro apostolo, » et cætera, quæ consequuntur usque ad postremum illud, quo interrogatur, « num omnibus indigentibus esse velit propter nomen Domini affabilis, et misericors? » Sponsionum autem istarum implendarum præsidia, ac dispositiones non peræque poterant in quacunque ordinatione reipublicæ reperiri, nisi hæc accederet ad specimen illius regiminis, quod in populo ad verum Dei cultum per Moysen educto, et ad figurandam Christianam Ecclesiam præmisso apostoli experti fuerant. Metatio enim regionis, ac divisio per tribus duodecim, tribuum singularum per familias, familiarum per capita, designatio civitatum sacerdotalium, statæ vices levitarum, ac sacerdotum, census civium in libris sanctuarii, conventus omnium certis diebus indictus ad idem templum, legis divinæ repetitio ex codicibus sanctissime custoditis formabant animos ad Ecclesiæ Dei unitatem custodiendam, non minus quam ordinem certum, ac stabilem ex collectis undique copiis fidelium : et paratam reddebant facultatem levitis, ac sacerdotibus singulos populares suos instituendi in divinæ legis doctrina, et officiis; cum illa civilis partitio expeditum, ac præsens privato cuique civi redderet legis, ac sacerdotii publicum beneficium. Quare, et Hierosolymis fundari placuit episcopatum Ecclesiæ Christi nascentis priusquam alibi fundaretur; et per annos non paucos vetitum fuit extra Judæorum fines Ecclesias fundari a Hierosolymitana illa non dependentes, in qua synedrium novæ legis apostolorum cœtus cui Petrus præerat novimus constitutum, uti ex Apollonii narratione docti viri colligunt apud Eusebium supra recensitum, ut scilicet custodiretur cum unitate Ecclesiæ ordo regiminis, ac disciplina facilitatem præbens episcopo docendi plebem sibi commissam tum in templo Dei, tum per domos, exemplo apostolorum in Hierosolymitana id præstantium. Quando autem apostoli ex Judæa educebantur in provincias a divino Spiritu orbem universum suis fidelibus impleturo, primum in synagogis Judæorum nonnihil morabantur Christum annuntiantes, ubi ordinis, atque unitatis antiquæ major spes affulgebat, demonstrato doctrinæ, ac disciplinæ Christi nexu, et concordia cum oraculis prophetarum, et institutis; deinde convertebantur ad gentes, conspectu veteris Ecclesiæ Judaicæ quodammodo cicuratas : eisque populis episcopos in primis tribuebant, apud quos imitatio quædam Hierosolymitanæ politiæ in constitutione reipublicæ rudimentum aliquod induxisset repartitionis aptæ ad episcopalis officii curam facilius exercendam ea diligentia, quam Apostolus gentium Ephesiis se præstitisse memorabat (Act. xx) docens publice, et per domos, et per triennium, nocte ac die non cessans cum lacrymis monens unumquemque eorum ex majoribus natu Ecclesiæ quos accersiverat; atque ita reddidisset cives unitatis amicos, et ordinis retinendi patientes, ac studiosos. Qua vero ratione apostolici præsules in episcopatuum fundatione curanda id obtinerent facilius in regionibus Romanæ reipublicæ imperio subjectis, ejusdemque imperii constitutione (maximam partem ex Judæorum, et Græcorum exemplis suos in mores traducta) jam dispositis ad ordinis, et unitatis præsidia ministranda, patere cuique potest consideranti statum urbis Romæ, et imperii provinciarum sub Augusto principe, et subsecutis cæsaribus primo Christi sæculo, et in secundo sub Antoninis. Ipsa civilis dispositio, ac nexus partium, tam urbem Romam, quam rempublicam, et imperium constituentium, in coloniis præsertim, ac municipiis, paratam partitionem episcopo, ejusque presbyteris ministrabant civitatis, et agri ad censum ecclesiasticum redigendi, ut publice in Dominico, vicatim, et per domos, non secus ac in primo Hierosolymorum episcopatu panis fidelibus frangeretur, et certi parœciæ fines episcopo, certi presbyteris illico assignarentur, et nexus arctissimus cum Romana sede, universarum matre et capite a Petro constituta, ad eamque accessus, et refugium in gravioribus causis facilis haberetur, et universalis Ecclesia ita sibi cohærens in singulis partibus, redderetur contra hostium aggressiones terribilis, et inexpugnabilis ut castrorum acies ordinata. Ut in Britannia sistam, cujus episcopatuum prima fundatio nunc illustranda proponitur occasione Eleutherii viros idoneos ad eam provinciam ablegantis, mira erat facilitas assignandi officia, et fines unicuique episcopo ex tribus antiquissimis sedibus jam memoratis, quæ suapte sponte fluere videbatur ex civili ordinatione ejusdem provinciæ. Semel ordinatus (exempli causa) Eboracensium episcopus intelligebat sibi attributos cum civitate Eboraci eosdem fines parœciæ, qui et agrum coloniæ metarentur : præterea jubebatur in provinciam universam ultra fines parœciæ, et coloniæ quædam jura exercere (non secus ac Romanus præfectus Britanniæ Eboraci residens supra ejusdem provinciæ præturas) quæ archiepiscopi, aut primatis postea sunt appellata. Londinensi vero antistiti tribuebantur fines Londini civitatis, et præturæ. Lincolniensi non dissimilis assignatio circumscripta certis limitibus jam notis agri ejusdem coloniæ. Singulis autem præsulibus eorumque clero, et populis certus ordo unitatis, et obedientiæ servandus indicabatur erga Romanam sedem, ejusque summum hierarcham, Petri apostoli successorem. Cum vero in coloniis apud Romanos id moris vigeret, ut certus magistratus ab imperatore mitteretur ex Urbe CENSITOR CIVIVM ROMANORVM EIVSDEM COLONIAE, quem in colonia Britannica Victricensi Camaloduno memoravi supra ex veteri inscriptione pag. 147, ea res in Christiano censu fidelium ejusdem episcopatus pari facilitate perficiebatur, utpote civili designatione ubique circumducente episcopum per eadem vestigia. Quæ cum in hostico solo tentari vix possent, præsertim ubi vario marte confligeretur inter Romanos, et insulares, (tot enim fines episcopatuum fuissent variandi, quot hinc inde victoriæ confligentium subsequerentur; si episcopales cathedræ alibi statutæ ab initio forent, quam in pacatis provinciæ partibus, et certo coloniarum, aut municipiorum ordini jam assuetis); hinc est, ut antiquissimi provinciarum episcopatus a pace Christiana lubentius designati, et erecti reperiantur in metropolibus, coloniis, municipiis, stationibus, aut præsidiis Romanorum, et in hostili solo fidei quidem nostræ lux circumlata sit per viros idoneos ad docendum, cura pontificis, aut proximorum antistitum eodem ablegatis; sed episcopales sedes ibidem serius appareant institutæ.

Quo evidentior hæc disciplina habeatur, attendi velim, ut ab Eleutherio in Britanniam presbyteros primum Romanos ferunt ablegatos, deinde episcopos ordinatos; ita et ad reliquas provincias, ac fundationes sedium episcopalium Romano e presbyterio sæpe delectos, aut certe ordinatos per diversa loca

lés qui pussent instruire ses sujets, célébrer parmi eux les divins mystères, et leur administrer les sacrements. Le Pontife romain, accueillant cette ambassade avec joie, chargea quelques hommes apostoliques d'aller propager l'Evangile dans la Grande-Bretagne; et la foi y fit de si rapides progrès que, du pays soumis à Lucius, ce premier roi chrétien de l'Europe, elle passa bientôt dans les contrées du nord, où « les aigles romaines n'avaient pu pénétrer (996). » Schelstrate (997), préfet de la Bibliothèque du Vatican, a trouvé les paroles suivantes dans une ancienne Histoire manuscrite des rois d'Angleterre, qui est dans la Bibliothèque Vaticane : « Lucius envoya au Pape Eleuthère une lettre où il le priait de lui procurer la connaissance de la religion chrétienne, et il obtint ce qu'il demandait. » Le même auteur dit, d'après un ancien Catalogue des Papes, écrit du temps de l'empereur Justinien, et trouvé dans la bibliothèque de Christine, reine de Suède, que « Eleuthère reçut une lettre de Lucius, qui lui demandait de se faire chrétien sous son autorité. »

Saint Fugace et saint Damien, apôtres de la Grande-Bretagne.

Les archives de l'abbaye de Glastenbury,

episcopos legimus a singulis fere pontificibus Romanis. Causæ suberant huic disciplinæ tum aliæ gravissimæ, tum ista non accensenda inter postremas: quæ descendit a facilitate ordinis observandi tam in finibus certis singulorum episcopatuum designandis, quam in eorum nexu cum cathedra principe totius Ecclesiæ retinendo. Tituli presbyterorum, Petro apostolo ita mandante, a successoribus in Urbe erecti, habeantur *instar diœcesum*. Quod supra attigi in notis ad Cletum, et ad Evaristum pag. 77, et infra legemus in Dionysio, num. 26 : « *Hic presbyteris Ecclesias divisit, et cœmeteria, et parochias diœceses instituit.* » Et clarius in Marcello num. 31 : « *Viginti quinque titulos in urbe Roma constituit quasi diœceses propter baptismum, et pœnitentiam multorum, qui convertebantur, ex paganis, et propter sepulturas martyrum.* » Qualis demum erat hæc diœcesum, seu parœciarum, nempe episcopatuum species, ac rudimentum in titulis Romanis? Talis scilicet, ac tanta, ut ordo atque administratio amplissimi cujusque episcopatus, non minus quam connexio cum summo sacerdote percipi posset ex inspectione uniuscujusque tituli Romani. Divisa erat Urbs ab Augusto in regiones quatuordecim, certis limitibus, ac spatiis designatas. Regiones singulæ suos vicos, vici suas insulas agnoscebant. Civilis hæc divisio regionum Urbis ejusque partium expeditam reddebat et perspicuam (quemadmodum ex lapide Capitolino dignoscitur apud Gruterum edito pag. CCL., necnon ex Rufo et Victore) curatoribus, denuntiatoribus, vicomagistris, aliisque ministris ad regionis curam institutis sui limitis notitiam, et procurationem. Nec minus perspectam titulorum jurisdictionem in certos fines singulis attributos eadem divisio Romanis presbyteris afferebat. Diaconis enim regionarii, ut erat parata maxime, ac nitida ex regionum ambitu ac limite, cum duæ regiones singulis attributæ quatuordecim Augustæas in septem pontificias contraherent: ita etiam presbyteris viginti quinque vicorum noti fines, et insularum, pontificia partitione attributi, relinquebant nihil ambiguum, aut cura certi presbyteri destitutum. Ordinis quoque ratio, quæ in Urbis politia vicomagistros curatori, curatorem præfecto Urbis nectebat, in ecclesiastica partitione adhibebatur, ut notarii subdiaconis regionariis, subdiaconi diaconis, diaconi presbyteris, et insulæ, vici, eorumque incolæ, ac fideles singuli sive in Christo per baptismum nascerentur, sive decederent, sive pœnitentiæ per sacramentum gratiæ forent restituendi, judicem quique suum, ac censorem in tituli cardinali presbytero agnoscerent, atque ita cum episcopo, presbyterii, et Ecclesiæ universæ capite, Christi vices in terris agente, connecterentur. Quis non videat, ut in ordinatione, atque unitate imperii Romani paratum fuisse vehiculum Evangelio facilius perferendo jam diximus: ita in recte constituta Urbis partitione, et regionum nexu cum suis officiis dispositam œconomiam regiminis titulorum, atque in titulis urbanis, eorumque presbyteris, ad hanc ordinis legem pontificia auctoritate formatis, et civili consuetudine adjectis, methodum absolutam addisci debuisse regendarum diœceseon, et parœciarum? Erat igitur ejus disciplinæ compendium non postremum, quæ in fundandis episcoporum cathedris, assignandis finibus, nexuque servando cum sede apostolica requirebatur; si a Romano pontifice ad ordinandas Ecclesias futuri episcopatus, aut provinciæ, ablegarentur ex urbano clero presbyteri, titulorum Urbis magisterio, quasi in diœcesum procuratione exerciti : vel episcopi Romæ ordinati, et pontificiæ hujus disciplinæ testes oculati, quandoque etiam ad temporariam vicariæ potestatis curam adhibiti, quasi emeriti duces Christi vexillationum, et censitores civium vere Romanorum ad colonias cœlestis Jerusalem deducendas, et cum hac earumdem in terris metropoli arcte connectendas, poscentibus populis ac regibus, concederentur.

Hæc fusius exposita si quis ducat, quam ratio adnotationum exposceret ad Eleutherii sectionem, exhibentem Lucii regis postulata, et Eleutherii paternam curam in promovenda apud Britannos religione Christiana, et ordinandis Ecclesiis ejusdem provinciæ, indulgebit, ut spero, excursum non inofficiosum, neque alienum a ratione *Adnotationum* in Anastasium; cum videat in Britanniæ provinciæ ecclesiastica fundatione commentarium hic esse ita contextum, ut non solius Britanniæ Ecclesiarum, sed etiam totius Occidentis episcopatuum, ac provinciarum specimen recognoscat, a Romanæ sedis hierarcha summo curatum juxta exemplar principis apostolorum, cui succedebat; imo et totius orbis Ecclesiarum imaginem breviatam intueri se putet : quandoquidem, et Marcus hinc ablegatus ad Alexandrinum patriarchatum non dissimiliter ordinandum, et Evodius ad Antiochenum ita administrandum directus, orbis universi Christiani provincias cum Petri cathedra, et cum Romanæ Ecclesiæ disciplina simili jure, nec dispari regiminis methodo connectebant. (Bianchini, *Not. hist.*)

(996) *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita* dit Tertullien (*Adv. Judæos*, c. 7.)

(997) *Voy.* sa *Dissertation* sur l'autorité patriarcale.

citées par Guillaume de Malmesbury, et d'autres monuments cités par Ussérius (998), nous apprennent que les deux principaux missionnaires venus de Rome étaient Fugatius ou Fugace, et Damianus ou Damien, autrement appelé Dumien ou Duvien, qui baptisèrent le roi Lucius, avec un grand nombre de ses sujets. L'ancienne Chronique galloise, citée par Ussérius, les nomme Fagan et Dwywan. Ils moururent dans le diocèse, ou du moins près du diocèse de Landaff, et furent enterrés à Glastenbury. On lit dans Harpsfield (999), qu'il y avait dans le pays de Galles, une église dédiée sous leur invocation. On lit encore dans les *Annales* de Stow, qu'une église paroissiale du doyenné de Dunster, au comté de Sommersel, porte le nom de saint Déruvien.

Depuis lors, la foi fut très-florissante dans la Grande-Bretagne, où l'on pratiqua tranquillement le christianisme jusqu'à Dioclétien. Nous voyons les Bretons reconnus pour chrétiens par Origène, Eusèbe, saint Chryscstome, Théodoret, Gildas, etc., dont les témoignages ont été recueillis par Ussérius, Alford, etc. Il n'est donc pas surprenant qu'un prince de cette nation ait embrassé la foi au IIe siècle, et on ne doit avoir aucun égard aux objections que l'on forme sur ce point d'histoire (1000). Trois évêques bretons assistèrent au premier concile d'Arles, en 314, savoir : Eborius d'Yorck, Restitut de Londres, et Adelfius, évêque d'un siége qui n'est pas bien connu (1001). Quelques évêques de la même île souscrivirent le concile de Nicée contre les ariens.

Si les Bretons ont reçu la foi des Orientaux.

Quelques écrivains protestants ont prétendu que les Bretons avaient reçu la foi, non de Rome, mais des Orientaux. Ce point n'intéresse qu'autant que peut intéresser un fait historique. Nous osons cependant assurer que la vérité n'est pas du côté de nos adversaires. En effet, tous les historiens et tous les monuments attestent que, comme l'Occident en général reçut la foi par les prédications de saint Pierre et de saint Paul, ou par celles de leurs disciples, de même la Bretagne en particulier fut redevable aux évêques de Rome de la connaissance du christianisme. Ils attestent, de plus, que les Bretons célébraient d'abord la Pâque conformément à la tradition de l'Eglise romaine. Voici des preuves positives de cette dernière assertion : 1° Le premier concile d'Arles, de l'an 314, confirma la coutume que l'on suivait à Rome par rapport à la célébration de la Pâque : or, à ce concile assistaient trois évêques bretons, témoins de la pratique qui s'observait dans les églises de leur pays. 2° Le même point de discipline fut ordonné par le concile de Nicée, en 325, et Constantin reconnut alors que les Bretons étaient du nombre de ceux qui célébraient la Pâque selon la tradition de Rome. Dans la suite des temps, les Bretons, les Ecossais et les Irlandais adoptèrent une règle erronée sur ce point de discipline, agissant de la sorte par ignorance ou par quelqu'autre motif qui nous est inconnu. Mais ils ne s'accordèrent pas avec les Asiatiques, qui célébraient toujours la Pâque avec les Juifs, le quatorzième jour du premier mois lunaire après l'équinoxe

(998) *Antiq. Brit.*, c. 4, p. 29.

(999) *Hist.*, l. I. c. 3.

(1000) Quelques écrivains sceptiques ont révoqué en doute la conversion et même l'existence de Lucius ; mais il est évident, par une autorité incontestable, que la foi chrétienne fut publiquement professée en Bretagne avant la fin du IIe siècle (*Tert.*, *Contr. Jud.*, c. 7; Orig., *hom.* 6 *in Luc* ; *hom.* 6 *in Ezech.*), et les écrivains bretons affirment généralement que c'est à Lucius que leurs ancêtres dûrent cet avantage. Lingard (*loc. cit.*) ne voit aucune raison pour récuser leur témoignage, à moins qu'il ne soit combattu par un témoignage non moins authentique des autres historiens.

Si l'on veut en croire Carte, Lucius régnait au-delà de la muraille des Pictes ; il était contemporain de Constance Chlore, et le même que Cénau, fils de Coil, qu'il suppose avoir été père de sainte Hélène, et roi des Cumbres, dont le pays s'étendait depuis le Lancashire jusqu'à Dunbritton, au nord de la Cluid, en Ecosse. Dans ce système, Lucius aurait été beau-frère de Constance et oncle du grand Constantin ; il aurait pu bâtir des églises, créer des siéges pour des évêques, etc. Les écrivains bretons et écossais, disent les partisans de ce système, font Lucius fils de Coil : Coila, qu'on appelle Kyle en Ecosse, tire son nom d'un prince breton. Deux médailles de Lucius portent le mot *luc* avec la figure d'une croix qu'on ne voit sur aucune médaille avant la victoire remportée par Constantin en 312. *Voy.* Frédéric Spanheim, t. III, *Miscell. Append. de traditis conversionibus Lucii regis, Juliæ Mammeæ et Philippi imperat. Disquisitio tripartita*, p. 390, t. II *Op.* Samuel. Basnage, *Annal. ad an.* 181, n. 3. *Histoire d'Angl. de Carte*, t. I, p. 133 et 137. Mais le système dont il s'agit contredit formellement l'autorité de Bède et des anciens auteurs. Il n'offre, d'ailleurs, qu'un amas de conjectures qui sont substituées à des faits historiques.

(1001) *De civitate coloniæ Londinensium.* Ussérius pense qu'il s'agit de Colchester ; mais il est plus probable qu'on doit entendre Lincoln, ville anciennement appelée *Lindum colonia.* Voyez ci-dessus, note 990.

du printemps, à quelque jour de la semaine qu'il arrivât (1002). Ceux qui, en cela, se conduisaient d'après ce principe : que les cérémonies légales obligeaient les chrétiens, et qu'elles n'avaient point été abolies par la venue du Sauveur, étaient hérétiques. Ceux qui, rejetant ce principe, ne laissèrent pas de refuser de se soumettre aux décisions de l'Eglise, devinrent schismatiques, après les conciles d'Arles et de Nicée. On les appela Quartodécimans. Pour revenir aux Bretons, leur pratique, quoiqu'erronée, différait beaucoup de celle des Orientaux, comme saint Wilfrid le démontra en présence d'Oswy, roi des Northumbres (1003) : ils célébraient toujours la Pâque un dimanche ; et, si ce dimanche ne tombait pas le 14 de la lune, on prenait celui qui suivait immédiatement. Quant aux catholiques qui adhéraient aux décisions du concile de Nicée, ils ne célébraient jamais la Pâque le 14, même lorsque le 14 tombait le dimanche ; et, dans ce dernier cas, ils la remettaient au dimanche suivant, montrant par là combien ils étaient éloignés de vouloir même paraître judaïser. Les Bretons et les Ecossais se rendirent à la fin, et se conformèrent à la pratique de l'Eglise. On voit, par ce que nous avons dit, qu'ils ne tombèrent point dans les censures que les Quartodécimans avaient encourues.

Si le roi Lucius a évangélisé l'Allemagne et la Suisse.

Plusieurs historiens de Bavière et d'Allemagne prétendent que Lucius, ayant abdiqué la couronne, prêcha la foi dans la Norique, dans la Vindélicie, et principalement à Augsbourg; qu'ayant été chassé de là, il annonça l'Evangile dans la Rhétie, et surtout à Coire. Mais l'opinion la plus probable est qu'on ignore quel est le Lucius qui évangélisa ces pays et qui fonda l'Eglise de Coire, laquelle l'a toujours honoré parmi ses premiers apôtres. Tandis qu'il exerçait les fonctions de missionnaire chez les Grisons, ces infidèles l'obligèrent à prendre la fuite. Le lieu qu'il choisit pour retraite s'appelle encore *Sanct Lucis Steig*, ou montagne de saint Lucius. Il se retira depuis dans une caverne qui en était éloignée d'un mille, et qui a conservé le nom de *Sanct Lucis Lochlin*. On dit qu'à la fin il tomba entre les mains des persécuteurs, et qu'il fut décapité dans la forteresse de Martiola vers la fin du IIe siècle. Il y avait près de Coire un monastère qui portait le nom de saint Lucius (1004). La fête du saint se célébrait dans ce diocèse avec beaucoup de solennité. On gardait une partie de ses reliques à Augsbourg dans l'église de Saint-François et dans celle qui appartenait aux Jésuites (1005).

Version de Théodotion (1006).

[184] Vers l'an 184, parut, après la traduction des Septante et celle d'Aquila, une troisième version de la Bible. Elle avait pour auteur Théodotion (1007), natif de Sinope dans le Pont (1008), de la secte des ébionites (1009), du nombre de ceux qui passaient pour Juifs et qui se faisaient circoncire.

(1002) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 22.
(1003) Bède, *Hist.*, l. III, c. 25.
(1004) Bruschius (*Monasteriorum germanorum Chronologia*, fol. 100), montre que le monastère de saint Lucius, à Coire, dut sa naissance à une chapelle bâtie à l'endroit où le saint apôtre du pays avait été mis à mort, ou du moins enterré. C'était un des plus anciens monastères de l'ordre de St-Benoît en Allemagne. On y mit des chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré en 1100. Ce fut depuis un hôpital.
(1005) *Voy.* sur Lucius, roi dans la Bretagne, Ussérius, *Ant. Brit.* c. 3 ; Stillingfleet, *Orig.*, c. 11 ; Selden, *Analect. Anglo-Brit.*, c. 6, t. II, p. 895 ; Alford, *Annal. Britan.*, *ad an.* 182 ; Baronius, sous l'année 183 ; Tillemont, t. III, p. 62 et 615 ; Guthrie, *Histoire d'Angleterre*, t. I.
Voy. sur S. Lucius, honoré comme le premier apôtre de la Vindélicie et de la Rhétie, c'est-à-dire de la Bavière, du pays des Grisons et d'une partie de l'Autriche, Sprecher. *Palladis Rheticæ*, l. II ; Raderus, *Bavaria sancta*, l. I, p. 14 ; le Bréviaire de Coire ; Bruschius, *loc. cit.*, fol. 119.
(1006) Ceillier. *loc. cit.*, t. II, p. 603.
(1007) S. Epiphane (*De mens. et pond.*, c. 17) met Symmaque avant Théodotion : *Post Symmachum Theodotion Ponticus etiam interpretationem edidit ;* mais saint Jérôme, dans son Commentaire sur le ch. LVIII d'Isaïe, fait entendre assez clairement qu'il n'a écrit qu'après : *Symmachus, in Theodotionis scita concedens, torquem posuit.* C'est aussi le sentiment de S. Irénée, s'il a voulu indiquer Symmaque en disant que les ébionites ont imité Aquila et Théodotion dans la traduction de la prophétie d'Isaïe. La *Bible de Vence* (*Dissertation sur le texte et les anciennes versions des Psaumes*, art. 2) place la version de Symmaque sous Marc-Aurèle, vers l'an 170, et celle de Théodotion, sous Commode, vers l'an 185.
(1008) Epiph. *De mens. et pond.*, c. 17. S. Irénée (apud Euseb., *Hist.*, l. v, c. 8), le fait naître à Ephèse : « *Ecce adolescentula in utero concipiet et pariet Filium*, » *quemadmodum verterunt Theodotion Ephesius et Aquila Ponticus, ambo proselyti Judæi.*
(1009) *Qui utique Theodotion post adventum Christi incredulus fuit, licet eum quidam dicant ebionitam qui altero genere Judæus est.* (Hieronym., *Præf. in Comment. Daniel.*) S. Epiphane (*De mens. et pond.*, c. 17) dit qu'il était de la secte des marcionites. Mais il vaut mieux s'en tenir à l'opinion de S. Irénée, qui le fait prosélyte juif. On voit, en effet, par la manière dont il a traduit la prophétie

Comme sa traduction a plus de rapport que les autres avec celle des Septante, que Théodotion a souvent copiée, on s'en est servi pour combler les lacunes qui existaient dans les exemplaires de leur version : on le remarque surtout dans les livres de Josué, des Juges, des Rois, de Job, de Jérémie et d'Ezéchiel. L'Eglise la suivait entièrement dans Daniel (1010), et elle est encore aujourd'hui en usage chez les Grecs, les livres de ce prophète ne se trouvant plus dans la traduction des Septante, non plus qu'un grand nombre de passages du livre de Job, qu'on a été obligé d'emprunter à la version de Théodotion. Il faut toutefois faire observer que, bien que ce traducteur suive presque partout les Septante, il y a des endroits où il s'en éloigne pour suivre Aquila ; quelquefois même il traduit de son chef, mais toujours d'une manière moins correcte et moins conforme au texte original qu'Aquila et Symmaque.

Traité contre les hérésies, par Saint Irénée.

La Chronique d'Alexandrie indique que Théodotion publia sa version l'an 184. Comme cette version est mentionnée par saint Irénée, évêque de Lyon, dans sa *Réfutation de la fausse science*, ou Traité contre les hérésies (1011), le seul ouvrage qui nous reste de tous les écrits qu'il a composés pour la défense de la foi et le maintien de la paix de l'Eglise, il en résulte que le *Traité contre les hérésies* est au plus tôt de la fin de l'an 184.

Commencement de l'Eglise de Besançon et de Valence.

Sous la conduite d'Irénée, Lyon avait bientôt changé de face : Dieu donnait tant de force à ses prédications, que le grand évêque rendit en peu de temps cette ville toute chrétienne. Elle forma dès lors un des principaux siéges de ces contrées ; siége d'autant plus considérable que l'Eglise de Lyon, si illustre dès son berceau par ses combats et ses victoires, devint ensuite comme la mère de plusieurs autres fondées par les disciples de son saint évêque Irénée (1012).

Nous citerons les Eglises de Besançon et de Valence, qui reçurent de lui leurs premiers apôtres, et qui sont redevables à son zèle des prémices de leur foi.

Saint Ferréol, ou Fargeau, prêtre, et saint Ferjeux, diacre, étaient du nombre des ouvriers évangéliques que saint Polycarpe avait envoyés dans les Gaules. Saint Irénée leur donna, vers l'an 180, une mission spéciale pour Besançon (1013) où ils demeurèrent, dit-on, plus de trente ans. La tradition de l'Eglise de Besançon porte que saint Ferréol fut revêtu du caractère épiscopal. On peut répondre à ceux qui le contestent que, suivant l'usage des premiers temps, les hommes apostoliques recevaient avec leur mission la plénitude du sacerdoce, pour devenir les chefs des Eglises dont ils devaient être les fondateurs. Il est vrai que le Rituel attribué à saint Prothade et la Légende de ce saint ne lui donnent que la qualité de prêtre ; mais on doit observer que, dans la primitive Eglise, les termes *presbyter*, *sacerdos*, *episcopus*, avaient souvent une même signification. D'ailleurs les plus respectables monuments de l'Eglise de Besançon prouvent l'épiscopat de saint Ferréol, qui, dans un très-ancien Antiphonaire, est appelé *hierarcha Ferreolus*, qualification qui ne convient qu'à un évêque (1014).

Saint Félix, prêtre, saint Fortunat et saint Achillée, diacres, disciples de saint Irénée, reçurent de leur côté, une mission spéciale pour Valence. Il est très-probable que saint Félix avait, comme saint Ferréol, le caractère épiscopal ; et d'ailleurs les diacres, dans ces premiers siècles, accompagnaient, non de simples prêtres, mais les évêques. La constance et les miracles des trois ouvriers

de Daniel touchant le temps de la venue du Messie, qu'il n'était point chrétien, mais tout à fait opposé au christianisme, puisqu'il a déguisé cette prophétie, et supprimé même le nom de Messie qui se lit formellement dans l'hébreu. Voici sa traduction : *Et post hebdomadas septuaginta duas exterminabitur unctio* (*Dan.* IX, 26) ; au lieu de dire : *exterminabitur unctus*, comme a traduit Aquila, ou : *exscindetur Christus*, selon Symmaque.

(1010) *Lectorem admoneo Danielem non juxta septuaginta interpretes, sed juxta Theodotionem, Ecclesias legere.* (Hieronym., *Præf. Comment. in Dan.*)

(1011) Avant-propos du premier livre.

(1012) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis*, *historique*, t. I, p. 265.

(1013) Quelques-uns croient que l'Eglise de Besançon avait été déjà fondée par saint Lin, et supposent qu'il fut le premier évêque de cette ville, avant de l'être de Rome ; mais l'Eglise de Besançon n'honore pas saint Lin comme son premier évêque, puisque, dans l'office semi-double qu'elle en fait, il n'est pas parlé de ce prétendu épiscopat.

(1014) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 60. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Ferréol* ou *Fargeau*, *premier évêque de*

apostoliques ajoutant une nouvelle force à leurs discours, ils convertirent un grand nombre de païens (1015).

Comment fut composé le Traité de saint Irénée contre les hérésies.

Saint Irénée, afin de préserver son peuple des erreurs qui se répandaient dans les provinces voisines du Rhône, s'appliqua à en faire connaître tout le venin, à fournir des armes pour les combattre, à en signaler toutes les contradictions, à affermir les néophytes dans la foi, et à ramener même les hérétiques au sein de l'Eglise. Ce fut dans ce but qu'il écrivit son *Traité contre les hérésies*, divisé en cinq livres, dont chacun est précédé d'une préface qui en explique le dessein. Puisqu'il parle, dans le troisième, du Pape Eleuthère comme d'un personnage encore vivant, on doit dire que les trois premiers livres précédèrent la mort de ce Pontife, arrivée le 26 mai 185 : les deux derniers datent du Pontificat de saint Victor. Ce Traité, l'un des plus beaux aussi bien qu'un des plus anciens monuments de la tradition, est le premier ouvrage dogmatique des Eglises de France qui soit parvenu jusqu'à nous. Irénée l'écrivit en grec, sa langue naturelle ; mais nous n'en avons qu'une version latine assez barbare, avec plusieurs fragments du texte grec. « N'exigez pas de moi, » dit-il à celui auquel son travail est adressé, et dont le nom nous est inconnu, « n'exigez pas de moi, habitant de la Gaule Celtique, obligé si souvent de parler une langue barbare, cet art du discours, ce talent de persuasion que je n'ai point appris, cette précision et cette vigueur de style dont je me suis peu soucié ; mais peut-être vous vous plairez à trouver dans cet ouvrage des choses rendues simplement, grossièrement même, mais avec vérité... Vous vous en servirez suivant la grâce que Dieu vous a donnée d'aider efficacement au salut des autres : » paroles d'où l'on infère que c'est à un évêque qu'il parle.

Si le Traité contre les hérésies fut adressé à saint Hippolyte.

L'abbé Rohrbacher (1016), croit que le *Traité contre les hérésies* fut adressé par saint Irénée à saint Hippolyte, dont il dit, d'après le P. Simon de Magistris (1017) : « Saint Hippolyte naquit, suivant toutes les apparences, dans Alexandrie, vers l'an 173, y fut instruit des bonnes lettres, et s'y appliqua spécialement aux mathématiques. L'an 188, il fit le pèlerinage de Rome, et, attiré par la réputation de saint Irénée, vint jusqu'à Lyon pour l'entendre. Retourné à Rome, et incorporé dans le clergé de cette Eglise principale, il y reçut, l'année 190, les trois premiers livres de saint Irénée contre les hérésies, et, l'année suivante, les deux autres. En 251, il fut établi premier évêque de Porto près de Rome, par le Pape saint Corneille, et y souffrit le martyre en 269 avec plusieurs autres chrétiens. » Si saint Hippolyte n'a connu saint Irénée qu'en 188, et, né en 173, il n'avait alors que quinze ans ; et si les cinq livres de l'évêque de Lyon ne lui ont été adressés qu'en 190 et 191, comment admettre que ce soit de lui qu'Irénée parle dans ces livres, dont les trois premiers furent composés du vivant de saint Eleuthère, par conséquent avant le 26 mai 185, et les deux derniers au commencement du Pontificat de saint Victor ?

Extraits du Traité contre les hérésies.

Comme, en exposant le système des Valentiniens, nous avons analysé, par anticipation les cinq livres de saint Irénée (1018), ce n'est plus par voie d'analyse, mais par voie d'extraits, que nous procéderons en ce moment. Quelques citations suffiront pour faire connaître la manière de cet illustre Père de l'Eglise. Nous ne les emprunterons ici qu'aux trois premiers livres qui datent du Pontificat de saint Eleuthère, sauf à les compléter plus loin au moyen d'extraits des deux derniers livres publiés sous le Pontificat de saint Victor.

Extraits du 1er livre (1019).

« Puisque, au mépris de la vérité, » dit saint Irénée (1020), « quelques hommes se sont attachés à produire de fausses traditions, de vaines généalogies plus propres, suivant la

Besançon, et S. Ferjeux ou Farjeon, diacre, martyrs, 16 juin.

(1015) Longueval, *loc. cit.* Alban Butler et Godescard, *loc. cit. S. Félix, prêtre, S. Fortunat et S. Achillée, martyrs à Valence en Dauphiné*, 23 avril.

(1016) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 335.

(1017) *Acta martyrum ad Ostia Tiberina, sub Claudio Gothico*, Romæ, 1795.

(1018) *Voy.* ci-dessus, col. 34-39.

(1019) Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. III, p. 7 et suiv.: *S. Irénée*.

(1020) Avant-propos du 1er livre.

remarque de l'apôtre, à satisfaire une curiosité puérile qu'à servir à l'édification, résultat de la foi ; puisque, par l'attrait d'un certain nombre de probabilités habilement présentées, ces interprètes infidèles d'une doctrine sainte ont faussé la parole de Dieu ; et, surprenant, entraînant les moins habiles à la fausse lueur d'une science mensongère, les détournent de la croyance au Créateur, sous prétexte de mieux connaître ce suprême Ordonnateur du monde, comme si la science humaine pouvait révéler quelque chose de plus grand et de plus élevé que ce Dieu qui a créé le ciel, la terre, et tout ce qu'ils renferment ; je veux que vous sachiez que ces faux docteurs ne doivent qu'aux artifices de leur langage de tromper ainsi les simples, en les attirant par l'appât de recherches dangereuses, qu'ils finissent par les conduire à leur perte, en leur donnant de la Divinité des idées indignes de ce souverain Créateur, qu'ils rendent enfin l'esprit de ceux qui les écoutent, incapable de discerner la vérité de l'erreur. L'erreur ne se présente jamais à découvert ; elle craint d'apparaître nue à tous les yeux : elle a soin de se parer d'un vêtement gracieux, afin de se montrer aux regards des simples plus vraie, s'il était possible, que la vérité elle-même, en sorte qu'il arrive à ces derniers, comme à ceux dont un homme bien au-dessus de moi a dit : Présentez-leur un verre habilement travaillé et qui imite un diamant de grand prix, ils préféreront ce verre au diamant, jusqu'à ce que quelqu'un capable de discerner, de constater l'art et l'adresse qui seuls produisent toute l'illusion, les arrache enfin à leur erreur. Comment séparer, en effet, l'argent de l'alliage qui s'y mêle, si on n'a point appris à les discerner ? Aussi, pour empêcher que d'autres chrétiens ne soient emportés par les novateurs, comme la brebis est emportée par le loup ; pour que leur enveloppe extérieure, la peau de brebis qui les couvre, cesse d'imposer, Dieu nous a commandé la défiance envers ceux « qui parlent d'une façon et « agissent d'une autre. » Après avoir lu ce que les disciples de Valentin eux-mêmes appellent leur système, après avoir conversé avec quelques-uns d'entre eux et approfondi leur doctrine, j'ai cru devoir vous en révéler les monstrueux et impénétrables mystères ; mystères qui ne peuvent être adoptés que par ceux qui ont abdiqué toute raison. »

Maintenant saint Irénée (1021) va faire voir que la base des vérités qu'enseigne l'Eglise est aussi solide qu'est vaine et chimérique l'opposition de ses adversaires : « Répandus dans le monde entier, les membres de l'Eglise, quelque divers que soient les lieux qu'ils habitent, professent tous une seule et même foi, celle qui a été transmise par les apôtres à leurs disciples. Cette foi a pour base la croyance en un seul Dieu, Père tout-puissant, Créateur du ciel, de la terre, de la mer, et de tout ce qu'ils renferment ; en un seul Jésus-Christ, Fils de Dieu et fait chair pour notre salut ; en un saint Esprit qui a annoncé, par les prophètes ses organes, les volontés célestes et l'avènement du Dieu né de la Vierge, de ce Dieu qui a souffert, qui est ressuscité d'entre les morts, qui est monté aux cieux avec sa chair, Jésus-Christ notre Seigneur ; ce Dieu qui redescendra un jour du haut des cieux, dans la gloire du Père, pour juger l'univers, pour ressusciter toute chair humaine ; afin qu'en Jésus-Christ, notre Seigneur, notre Dieu, notre Sauveur, notre Roi, par la volonté du Père invisible, tout genou fléchisse à son nom, dans les cieux, sur la terre, et dans les enfers, que toute langue lui rende témoignage, et que son jugement divin s'étende à toute chose : il condamnera au feu éternel les puissances du mal, les anges rebelles, les apostats, les impies, les hommes injustes, iniques et blasphémateurs. L'Eglise croit encore qu'aux justes, aux fidèles observateurs de ses lois, à ceux qui persévèrent dans la charité pendant leur vie tout entière, ou qui ayant péché auront fait pénitence, il sera donné une autre vie incorruptible, une gloire qui ne périra jamais. Tous les membres de cette Eglise, quoique disséminés sur la terre, sont unis par une même foi, comme si réellement ils vivaient tous ensemble, n'ayant qu'une seule âme, un seul cœur, s'attachant à conserver le dépôt de ces mêmes doctrines ; et, pour les prêcher, pour les enseigner, pour en continuer la tradition, il n'y a en quelque sorte qu'une seule bouche, car la diversité des langages n'altère en rien la force et l'unité des traditions (1022). Les Eglises de la Germanie ont

(1021) Iren., l. I, c. 10.

(1022) *Quanquam enim dispares inter se mundi linguæ sunt, una tamen et eadem est traditionis vis.*

la même croyance que les autres Eglises; les Eglises de l'Ibérie, de la Gaule Celtique, de l'Egypte, de la Libye, celles qui sont aux extrémités, comme celles qui sont au centre du monde, n'ont qu'une même foi. De même que le soleil, œuvre de Dieu, verse sans cesse sur le monde une lumière toujours la même, ainsi les enseignements de la vérité illuminent des mêmes rayons tous les hommes qui veulent la connaître. Ne croyez pas que le fidèle moins instruit ait une autre doctrine que le pontife éloquent; tous sont subordonnés au même Maître, et l'homme qui sait le moins bien parler en sait toujours assez pour transmettre la tradition sans l'altérer : la foi étant, comme nous l'avons dit, une et invariable, celui qui veut longuement s'étendre à son sujet n'y ajoute point, celui qui ne sait pas la développer ne l'amoindrit point. Le plus ou moins de génie ou de science ne change point les dogmes, et ne peut faire qu'à la place d'un Dieu créateur et conservateur il y ait un autre Dieu, un autre Christ, un autre Fils unique, comme si Celui qui existe ne suffisait pas pour nous protéger. Les dogmes de l'Eglise n'exigent point d'oiseuses investigations sur ce qui est parabolique, et ne demandent qu'une application soutenue pour parvenir à l'intelligence des vérités que Dieu nous a enseignées, à la connaissance de ce qui concerne la chute des anges rebelles et la patience de Dieu à l'égard des hommes; pour savoir pourquoi il y a des choses qui n'ont qu'une durée passagère, tandis que les autres ont une durée éternelle; pour connaître la raison de l'existence des êtres célestes et des êtres terrestres, tous si divers, et cependant l'œuvre du même Dieu; pour apprendre comment Dieu, tout invisible qu'il est, s'est révélé néanmoins sous plusieurs formes aux prophètes, pourquoi plusieurs lois ont été données par lui aux hommes, quel est le caractère particulier des deux Testaments, pourquoi il a renfermé tous les hommes dans l'incrédulité afin de faire miséricorde à tous, la raison de l'incarnation et de la passion du Fils de Dieu, pourquoi son avénement sur la terre a eu lieu plutôt à la fin des temps qu'au commencement, pourquoi il expliquera plus tard les paroles de l'Ecriture sur la fin même du monde et sur l'avenir, pourquoi des gentils, de l'état de mort spirituelle où ils vivaient, ont mérité de devenir cohéritiers et de participer à la vie des saints, pourquoi les corps mortels pourront devenir immortels et ce qui est corruptible devenir incorruptible, comment celui qui n'était pas son peuple est devenu son peuple, celle qui était son ennemie est devenue son amie, « la « vierge devenue plus féconde que ses sœurs « qui avaient des époux. Mystères qui trans« portaient l'Apôtre, lorsqu'il s'écriait : « O « profondeur des trésors de la sagesse et de « la science de Dieu! ô profondeur de ses « jugements! ô profondeur de ses voies! » Voilà, je le répète, en quoi doit consister la science du chrétien. Vouloir remonter au delà du Créateur, pour parler de l'enthymèse de l'éon déchue qui fut sa mère, n'est-ce point là blasphémer? Et, pour parler encore du Plerôme supérieur, des trente éons, et d'un nombre infini d'autres éons, vraiment on se pâmerait d'admiration en écoutant ces professeurs de sagesse, et l'on serait tenté de déserter pour eux la vérité une et simple de l'Eglise; une et simple et pour tous la même, comme nous l'avons dit, dans l'univers entier. »

Plus loin encore (1023), il précise la croyance des véritables chrétiens, et proclame l'unité de Dieu : « Nous autres chrétiens, qui sommes dans le sein de l'Eglise, nous sommes invariablement fixés à la règle unique de la vérité, c'est-à-dire à la croyance en un Dieu tout puissant, qui a tout fait par son Verbe, et qui l'a fait de rien; car l'Ecriture dit : « La parole du Seigneur a affermi « les cieux, et de l'Esprit de sa bouche est « sortie toute vertu. » Elle dit ailleurs : « Tout « a été fait par lui, et sans lui rien n'a été fait. » Il a tout fait sans aide; il a tout fait par lui-même, les choses visibles ainsi que les choses invisibles, les choses sensibles comme celles qui ne le sont pas, les choses intelligibles comme celles qui ne le sont pas, les choses qui n'ont qu'une certaine durée et celles qui dureront toujours. Il n'a point employé le ministère de ses anges, ni celui des puissances célestes, séparées de lui; car le Dieu qui est tout n'a besoin de personne. Il a tout fait par son Verbe et par son Esprit, disposition, administration. Il fait tout, il domine tout. Le monde où nous sommes est le monde de tous; et Dieu, Dieu qui a fait l'homme, est toujours et invariablement le

(1023) Iren., l. I, c. 22.

Dieu d'Abraham, le Dieu de Jacob, le Dieu au-dessus de tous les dieux, existant au commencement, sans secours étranger et sans Plérôme. Ce Dieu est le Père de Jésus-Christ notre Seigneur, comme nous allons le démontrer. Au milieu des nombreux systèmes que nous venons de produire, il nous sera facile, avec ce seul axiome, de prouver à ceux qui les ont mis en avant qu'ils se sont écartés du chemin de la vérité. La plupart des hérésiarques admettent l'unité de Dieu : puis ils le délaissent, aussi ingrats envers Celui qui les a créés que les gentils qui adorent des idoles; ils méprisent l'œuvre de Dieu, ils contrarient celle de leur salut, ils deviennent des accusateurs contre eux-mêmes, ils sont de faux témoins. Qu'ils le veuillent ou non, ces hommes ressusciteront au dernier jour pour reconnaître la puissance de Celui qui rend la vie à leur chair; mais leur incrédulité les fera rejeter du nombre des justes. »

« L'objet du Ier livre » dit saint Irénée (1024), « a été d'exposer aux regards et de disséquer tout le corps infect, composé de toutes les fausses doctrines des hérésiarques. Les faire bien connaître, c'est déjà les avoir à moitié réfutées. Il en est à cet égard comme d'une bête féroce que recélerait dans ses retraites une épaisse forêt, et dont on se rend maître facilement en abattant les parties les plus touffues : le monstre alors ne peut plus se cacher; on évite ses atteintes, parce qu'on voit tous ses mouvements; et, comme on peut le viser en tirant sur lui, il est bientôt blessé à mort. Dans le IIe livre, nous nous appliquerons à réfuter en détail toutes ces hérésies, comme nous vous en avons fait la promesse, ne leur faisant grâce sur aucun point. C'est ainsi qu'après avoir forcé le monstre dans son repaire, nous le frapperons de nos traits et le détruirons entièrement. »

Extraits du IIe livre (1025)

« La meilleure manière d'entrer en matière dans cette discussion, c'est de commencer par rendre gloire à Dieu, Créateur du ciel et de la terre, et de tout ce qu'ils contiennent; à ce Dieu que nos adversaires, dans leurs propositions blasphématoires, font naître du chaos. Nous démontrerons qu'il n'y a rien au-dessus de lui ni après lui : que c'est lui seul qui, de son propre mouvement et de sa propre volonté, a créé tout ce qui existe, puisqu'il est le seul Dieu, le seul Créateur, le seul Père de tout, qui contient tout et qui conserve tout (1026).

« Les contradictions dans lesquelles tombent nos adversaires, au sujet de l'existence de Dieu, soit qu'ils veulent attribuer la création aux anges ou à une puissance quelconque, nous fourniraient de nouvelles preuves de l'existence de ce Dieu véritable, Architecte de l'univers. Les saintes Ecritures proclament de toutes parts cette grande vérité, qui a été enseignée par notre Seigneur lui-même : ce point sera plus tard l'objet d'une démonstration particulière. Quant à présent, il nous suffit de rappeler à nos adversaires que cette croyance en un seul Dieu créateur a toujours été professée par toute la terre, depuis le commencement du monde jusqu'à présent : d'abord par les premiers hommes qui lui ont rendu un culte d'adoration; ensuite par les prophètes, inspirés de Dieu qui en ont conservé la tradition. Elle a, de plus, été professée par les païens eux-mêmes: ils n'ont pu se refuser à reconnaître que la création suppose un Créateur, comme l'œuvre suppose l'ouvrier qui l'a faite; l'univers proclame son Auteur. L'Eglise enseigne par toute la terre cette même vérité qu'elle a reçue de la bouche des apôtres eux-mêmes. La croyance en un seul Dieu, Créateur du monde, est donc, comme nous l'avons dit, une croyance générale. Quant au dieu nouveau imaginé par nos adversaires, voici comment cette fable s'est propagée. Simon le Magicien, qui reconnaissait cependant un Dieu suprême, avait prétendu qu'il avait créé le monde par le ministère de ses anges; mais ceux qui vinrent après lui et qui suivirent sa doctrine la modifièrent et la surchargèrent d'axiomes impies et blasphématoires, qui avaient pour objet de détruire la croyance en un seul Dieu : tels furent les premiers gnostiques. Ceux donc qui les représentent aujourd'hui, et qui sont leurs disciples, sont devenus plus corrompus que leurs maîtres. En effet, les premiers, suivant le langage de l'Apôtre, « ont adoré et servi la créature plutôt « que le Créateur, et ont honoré les idoles : » mais toutefois ils plaçaient toujours au-dessus de tout un Dieu suprême, Créateur du

(1024) Iren., l. I, c. 31

(1025) Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. III, p. 95 et suiv. : *S. Irénée.*

(1026) Iren., l. II, c. 1.

l'univers; tandis que leurs disciples, ceux que nous combattons aujourd'hui, altérant et dégradant encore cette doctrine, attribuant la création au péché et à une souillure, font du Créateur un être inintelligent, qui ne connaît même pas le dieu qui est au-dessus de lui et dont il dépend, et qui dit cependant : « C'est moi qui suis Dieu, et il n'y en « a point d'autre que moi. » Singulier dieu, qu'ils font mentir et auquel ils mentent eux-mêmes; qu'ils représentent comme plein de méchanceté et d'astuce, supposant ensuite une autre Divinité chimérique, supérieure à ce dieu, et blasphémant sans cesse contre le vrai Dieu. C'est ainsi qu'ils marchent à leur perdition. Eux, qui sont plus corrompus que leurs maîtres, ils osent se dire des êtres parfaits, qui sont initiés dans le secret de tous les mystères la nature (1027).

« Tous les objets de la création, malgré leur nombre et leur variété infinie, se trouvent tous en rapport et en harmonie avec un même tout; tandis que, si on les considère séparément, et en les comparant les uns aux autres, ils paraissent contraires et opposés entre eux. C'est ainsi que les sons divers d'une harpe, mariés ensemble, produisent une agréable harmonie : mais celui qui est charmé par ces sons divers n'ira pas dire que chacun d'eux, parce qu'il diffère des autres, est produit par un musicien différent; il sait que c'est lui-même qui fait vibrer ces sons, depuis les plus aigus jusqu'aux plus graves. Ainsi, dans les variétés infinies des œuvres de la création, tout tend à démontrer un même Créateur qui a tout fait dans sa sagesse et dans sa bonté infinie. C'est donc à nous qui jouissons de cette harmonie de la création, à louer et glorifier Celui qui en est l'Auteur, admirable également dans les choses les plus petites comme dans les plus grandes. C'est ainsi que nous nous élevons, par l'admiration et la reconnaissance, jusqu'à l'Auteur de toutes choses, que nous pénétrons dans les mystères de ses œuvres, et que nous saisissons et leurs rapports et leur destination : en nous conduisant ainsi, nous restons fidèles à la loi de la raison et de la vérité, fidèles à notre croyance dans le seul et unique Dieu qui a créé tout ce qui existe. Que s'il nous arrive de ne pouvoir nous élever jusqu'à connaître la première raison de tout ce qui existe, nous devons réfléchir que l'homme est infiniment au-dessous de Dieu, qu'il n'est qu'une créature, qu'il ne peut, par conséquent, être égal à son Créateur, et que son intelligence finie et bornée ne saurait concevoir ni comprendre toute chose; privilége qui n'appartient qu'à Dieu. Et, en effet, comment l'intelligence de l'homme, qui est un être créé, et qui ne vit qu'un jour, pourrait-elle égaler l'intelligence de Celui qui est incréé, qui est sans commencement et toujours le même. Homme, tu n'es pas incréé, tu n'es pas coexistant avec Dieu, comme l'est son Verbe. Et, si peu à peu, et à l'aide de ce Verbe, tu t'élèves jusqu'à admirer l'ordre de la création, c'est uniquement à la bonté de Dieu que tu es redevable de ce nouveau bienfait. Ainsi, en recherchant la science, ne cesse jamais d'écouter la voix de la raison, et ne deviens pas ingrat envers ton Bienfaiteur en le méconnaissant et en cherchant quelque chose au-dessus de lui. Ton Dieu est immuable, et tu ne peux rien trouver qui soit au-dessus de lui. Il est infini : tu auras beau chercher la mesure de ses œuvres; en vain voudrais-tu pénétrer dans l'atelier de ses créations; quand tu parviendrais à connaître la hauteur, la profondeur et la largeur de ses ouvrages, tu ne trouverais jamais que lui pour Créateur de toutes choses. En cherchant un autre dieu que lui, tu perdras ta raison, bien loin de perfectionner ton esprit; et, si tu persévères dans cette fausse voie, en persistant à violer la règle que Dieu nous a donnée pour nous conduire, tu en seras puni en tombant dans cette folie de croire que tu es plus grand et que tu vaux mieux que ton Créateur (1028)...

« Puissiez-vous faire un retour en vous-mêmes, ô vous tous qui vous livrez à ces recherches chimériques, et reconnaître enfin qu'il n'y a qu'un seul Dieu véritable, celui que vous nommez le Démiurge : c'est celui-là que les Ecritures reconnaissent pour le seul Dieu, Celui que notre Seigneur a appelé son Père, disant qu'il n'en reconnaissait point d'autre, ainsi que nous le ferons voir en citant ses paroles (1029). »

Vers la fin du II[e] livre, saint Irénée s'exprime ainsi (1030) : « En renversant de fond en comble les hérésies de Valentin, nous

(1027) Iren., l. II, c. 9.
(1028) L. II, c. 24.
(1029) L. II, c. 28.
(1030) L. II, c. 31.

avons du même coup frappé de mort les erreurs de toutes les autres sectes nombreuses des hérétiques. En effet, nous avons démontré combien était ridicule et chimérique cette invention de leur Piérôme et de ce qu'ils disent être en dehors de ce même Plérôme, en faisant voir que la conséquence d'une semblable hypothèse serait de faire en quelque sorte emprisonner le Père de l'univers par ce qui serait en dehors de lui même (si toutefois il y avait quelque chose); qu'il faudrait encore en conclure qu'il y a plusieurs Pères universels, un nombre considérable de Plérômes et de créations de mondes, se touchant les uns les autres, commençant de tous côtés où les autres finiraient, et qui néamoins, renfermés chacun dans son organisation spéciale, ne s'inquièteraient en aucune façon de ce qui se passerait dans les mondes voisins, avec lesquels ils n'auraient rien de commun. Nous avons prouvé qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, Maître de toutes choses, et que le nom de Tout-Puissant est le seul qui convienne à sa grandeur. Ce que nous avons dit à cet égard s'appliquera donc également contre les prétentions des marcionites, des simoniens, des ménandriens, et de tous ceux qui veulent diviser la nature du Dieu souverain. Quant à ceux qui, en reconnaissant que Dieu embrasse tout, ne veulent pas cependant que l'homme soit son ouvrage, mais font honneur de sa création à quelque autre vertu céleste, ou bien à des anges qui ne connaissaient pas le Propator, bloqué au centre de l'immensité de l'univers, à peu près comme une tache au milieu du drap d'un manteau; nous avons démontré qu'il était contre toute vraisemblance que l'homme dût sa création à aucune autre puissance qu'à celle du Dieu de l'univers: et ce que nous avons dit à ce sujet servira également à réfuter les partisans de Basilide, de Carpocrate, et tous les autres gnostiques qui soutiennent les mêmes erreurs. Ce que nous avons dit au sujet des diverses créations de dieux, au sujet des éons et de leur déchéance, et des métamorphoses de la mère, a pour objet de détruire les erreurs de Basilide et de tous ceux qui s'appellent à tort les seuls vrais croyants, répétant tous les mêmes doctrines dans un langage différent, plus dangereux dans leurs erreurs que ceux qui prétendent seulement bâtir un système à eux avec les choses qui sont en dehors de la vérité. Tout ce que nous avons dit concernant les nombres s'adresse à ceux qui se servent de ce qu'il y a de vrai dans les nombres même pour étayer de faux systèmes. Ce que nous avons dit du Démiurge, en montrant que lui seul est le Dieu souverain et Maître de toutes choses, et tout ce que nous dirons par la suite à cet égard, s'adresse à tous les hérétiques en général. Parmi ces derniers, il y en a de deux sortes: les uns sont plus rebelles, et les autres plus traitables. Quant à ceux-ci, vous parviendrez avec nos arguments à les confondre, et à les empêcher de blasphémer le nom de leur Auteur, de leur Créateur, de leur Seigneur, en lui donnant pour origine l'ignorance et le péché: mais, quant aux autres, qui sont féroces, intraitables et insensés, vous parviendrez du moins, avec le secours de nos mêmes arguments, à les faire fuir loin de vous, et à vous délivrer de l'ennui d'entendre leurs divagations. Les vérités que nous proclamons serviront aussi à réfuter les partisans de Simon et de Carpocrate, et de tous ceux qui, à l'exemple de ces deux magiciens, prétendraient opérer des choses extraordinaires. Tout ce qu'ils font, ce n'est ni dans l'intérêt de la vérité, ni dans celui de la gloire de Dieu, ou pour être utiles à leurs semblables, mais uniquement pour les tromper et pour les perdre par l'art de la magie et par toutes sortes d'impostures. Ils ne sauraient rendre la vue aux aveugles ni l'ouïe aux sourds, ni mettre en fuite les démons, excepté peut-être ceux qu'ils évoquent, si toutefois ils en ont le pouvoir. Ils ne peuvent guérir les infirmes, ou les boiteux, ou les paralytiques, ou ceux qui sont atteints de quelque autre infirmité, bien que les guérisons de ces infirmités ou d'accidents qui affectent quelque partie du corps s'opèrent souvent par la force de la constitution. Ils sont donc loin d'avoir le pouvoir de ressusciter les morts, ainsi que l'a fait notre Seigneur, et que les apôtres l'ont pu faire par le mérite de la prière; ainsi que le fait encore quelquefois l'Eglise, dans certains cas nécessaires, par le mérite des prières, des jeûnes et des oraisons, lorsqu'elle parvient à obtenir de Dieu qu'un homme soit rendu à la vie avec le concours des prières des saints. Cependant les hérétiques reconnaissent la résurrection générale des morts

comme une vérité qui fait partie de leur système. Mais, tandis qu'ils travaillent à propager l'erreur et la séduction, tandis qu'ils emploient des fantasmagories magiques pour tromper les hommes, l'Eglise met en usage, pour les sauver, la miséricorde, le pardon, les exhortations afin de les encourager et de les soutenir, et elle le fait bénévolement et sans salaire; bien plus, nous dépouillant de ce que nous avons pour le salut des hommes, nous donnons à ceux que nous guérissons et qui sont dans le besoin. Les hérétiques, par leur conduite, se rendent véritablement indignes des bontés, des faveurs et de la grâce de Dieu, se livrant à la fraude, aux évocations et aux opérations diaboliques. Nous devons donc les considérer comme étant les précurseurs de ce dragon de l'*Apocalypse*, qui doit un jour, par l'effet de semblables enchantements, faire tomber avec sa queue un tiers des étoiles sur la terre; nous devons donc travailler à éviter leurs embûches, et les considérer comme d'autant plus dangereux et méchants qu'ils se vantent davantage de posséder l'art de la magie. Plus on les étudiera, plus on les connaîtra, plus on restera convaincu que leurs opérations ne sont autre chose que des suggestions de l'esprit infernal. »

Extraits du IIIe livre (1031).

Saint Irénée avait adressé à son ami deux livres : le premier, dans lequel il présentait le tableau de toutes les erreurs des hérétiques avec les traits particuliers qui caractérisaient chacune d'elles; le deuxième, où il réfutait, renversait, et mettait à nu toutes leurs fausses doctrines en les montrant telles qu'elles étaient. Il ne s'en tint pas là, et, dans un troisième livre qu'il entreprit ensuite, il se proposa de fortifier ses raisonnements de l'autorité même des saintes Ecritures. « Ainsi, » dit-il (1032), « loin que rien manque à l'accomplissement de la tâche que vous nous aviez prescrite, nous vous aurons fourni encore, au delà de votre attente, de nouvelles armes pour triompher de tous ceux qui professent des erreurs, quelles qu'elles soient; et, en agissant ainsi, nous nous efforçons d'imiter l'amour de Dieu pour les hommes, d'après lequel il puise dans le trésor de ces grâces, et distribue généreusement à chacun au delà de ce qu'il demande. »

« La science de notre salut nous a été enseignée par les mêmes hommes qui nous ont communiqué la connaissance de l'Evangile. Ils le prêchèrent d'abord de vive voix, et ils en transmirent ensuite le dépôt par l'écriture, suivant l'ordre émané de Dieu même, afin que ce monument devînt pour les Chrétiens à venir la base inébranlable de leur foi. On ne peut soutenir, sans commettre une erreur, que les apôtres prêchèrent l'Evangile avant d'en avoir possédé la science entière et parfaite, comme quelques-uns ont eu la témérité de le dire, se vantent de reprendre les apôtres eux-mêmes : en effet, ce fut après la résurrection de notre Seigneur que les apôtres reçurent, par la descente de l'Esprit saint sur eux, la vertu d'en haut, et qu'ils furent remplis de tous ses dons : de ce moment, ils possédèrent la science parfaite, et ils enseignèrent par toute la terre les vérités que nous devons à la bonté de Dieu, promettant la paix du ciel à tous les hommes qui croiraient à l'Evangile. Ainsi Matthieu confiait à l'écriture le dépôt de l'Evangile dans la langue hébraïque, qui était celle des apôtres, tandis que Pierre et Paul prêchaient ce même Evangile à Rome, où ils posaient les premiers fondements de l'Eglise. Après qu'ils eurent quitté cette ville, Marc, disciple et fidèle interprète de Pierre, nous transmit par l'écriture les choses que Pierre lui avait annoncées; et Luc, disciple de Paul, écrivit dans un livre l'Evangile tel qu'il était prêché par son maître. Ensuite Jean, le disciple bien-aimé, celui qui reposait sur le sein de notre Seigneur, écrivit un récit de l'Evangile pendant son séjour à Ephèse, en Asie. Tous ensemble ils furent unanimes pour prêcher un Dieu unique, Créateur du ciel et de la terre, que les prophètes avaient annoncé; et pour rendre témoignage au Christ, Fils unique de Dieu. Celui qui ne croit pas ces vérités méprise les enfants de Dieu; il méprise notre Seigneur Jésus-Christ, il méprise Dieu le Père, et il a prononcé lui-même sa propre condamnation, en résistant à son salut. Or, telle est la conduite que tiennent tous les hérétiques (1033).

« Lorsqu'on leur oppose les Ecritures, ils

(1031) Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. III, p. 215 : S. *Irénée*.

(1032) Avant-propos du IIIe livre.

(1033) Iren., l. I, c. 1

se mettent à accuser les Ecritures elles-mêmes, comme n'étant point certaines ni dignes de foi ; soit parce qu'elles ne sont pas assez concordantes, soit encore parce que ceux qui ne connaissent pas la tradition n'auraient pas le moyen d'y découvrir la vérité. La tradition, en effet, ne s'est pas transmise par l'écriture, mais par la parole. C'est pour cela que saint Paul a dit : « Nous « prêchons, néanmoins, la sagesse aux par- « faits, non la sagesse de ce monde. » Or, d'après ce système des hérétiques, chacun d'eux en particulier posséderait cette « sa- « gesse, » qu'il aurait lui-même inventée ; rêverie, sans doute, et dont ils se contentent à la place de la vérité. Ainsi cette prétendue sagesse aurait été représentée, tantôt par Valentin, tantôt par Marcion, un jour par Cérinthe, une autre fois par Basilide, et enfin par quiconque vient disputer à tort et à travers contre la foi établie. Chacun d'eux, en effet, se mettant au-dessus des règles de la vérité, peut venir impunément, dans sa dépravation, dire que cette vérité réside en lui-même. Et, si nous les rappelons à l'autorité de la tradition, qui nous a été transmise par les apôtres, et dont le dépôt est gardé fidèlement par les prêtres des Eglises, ils nous résistent en disant que, étant eux-mêmes doués de plus de sagesse que les prêtres, et même que les apôtres, c'est eux seuls qui ont découvert la vérité tout entière ; que, d'ailleurs, les paroles du Sauveur auraient été altérées et défigurées en passant par la bouche des apôtres ; qu'enfin les apôtres et le Seigneur lui-même auraient, dans leurs discours, parlé tantôt dans un sens purement terrestre, d'autres fois avec un mélange du céleste et du terrestre, et quelquefois dans un sens entièrement divin. Or, tenir un pareil langage, c'est évidemment blasphémer contre la puissance de Dieu. Il résulte de tout ceci que nos adversaires ne veulent s'en rapporter ni aux Ecritures ni à la tradition... (1034).

« Examinons maintenant, et montrons à ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, comment la tradition que l'Eglise a reçue des apôtres s'est propagée ensuite dans tout le monde chrétien. Pour cela, nous aurons à rappeler quels furent ceux qui furent institués évêques des Eglises par les apôtres, quels furent leurs successeurs dans cette fonction jusqu'au temps où nous sommes, et comment ils enseignèrent constamment la même doctrine et la même foi. Car il faut admettre que, s'il y avait des mystères trop relevés pour être révélés au peuple, les apôtres durent en réserver la connaissance à ceux de leurs disciples qui étaient plus avancés dans la perfection, et auxquels ils confiaient la direction des Eglises. Ils voulaient que ceux qui devaient leur succéder dans le sacerdoce fussent parfaits et irréprochables : car, si leur conduite était digne et sage, il en résulterait un bien immense ; au contraire, les plus grands malheurs pour l'Eglise seraient la conséquence de leur incapacité ou de leur mauvaise conduite. Mais, comme il serait trop long de rappeler ici les noms de tous ceux qui ont successivement dirigé chacune des Eglises, il suffira de rappeler les noms de ceux qui se sont succédé dans la direction de celle de ces Eglises qui est la plus ancienne, la plus célèbre, celle qui fut fondée à Rome par les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, qui a reçu d'eux-mêmes le précieux dépôt de la tradition et de la foi prêchée chez toutes les nations ; et nous laisserons en dehors de la communion des fidèles tous ceux qui, soit pour satisfaire leurs passions ou une vaine gloire, soit par aveuglement, soit par perversité, ont quitté les sentiers de la vérité. Car c'est avec cette Eglise de Rome, à cause de sa plus puissante Principauté, que doivent nécessairement s'unir et s'accorder toutes les Eglises, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient ; et c'est en elle et par elle que les fidèles de tout pays ont conservé toujours la tradition des apôtres (1035). Les apôtres, après avoir fondé cette Eglise de Rome, en remirent l'administration à Lin, qu'ils en instituèrent Evêque : saint Paul, dans ses Lettres à Timothée, fait mention de cet Evêque Lin. Son successeur fut Anaclet. Après Anaclet, ce fut Clément que l'on investit de l'Episcopat : celui-ci avait connu les apôtres et conversé avec eux ; il avait encore toutes vivantes dans son souvenir leurs prédications et les instructions relatives à la tradition ; et il n'était pas le

(1034) Iren., l. III, c. 2.

(1035) *Ad hanc enim Ecclesiam, propter potiorem Principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam ; hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his, qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab apostolis traditio.*

seul, car il existait encore alors beaucoup d'autres personnages qui avaient reçu les enseignements de la foi de la bouche même des apôtres. C'est sous l'Episcopat de ce même Clément que, un dissentiment fort grave s'étant élevé entre les chrétiens de Corinthe, il leur adressa de Rome, à cette occasion, plusieurs Lettres pleines d'éloquence, où il les rappelait à la paix et à l'union, fortifiait leur foi, et leur rappelait les principes de la tradition qu'il avait reçue lui-même des apôtres. Il leur annonçait donc un Dieu tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, Créateur de l'homme, et qui avait puni par le déluge les crimes de la terre; qui ensuite avait suscité Abraham, avait délivré son peuple du joug des Egyptiens, avait fait entendre sa voix à Moïse, et lui avait fait connaître ses commandements; qui avait aussi envoyé les prophètes, et avait préparé l'enfer pour le démon et les anges rebelles. Ce Dieu tout-puissant était le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui était annoncé à toutes les Eglises. Tels sont les enseignements relatifs à la tradition apostolique, qui se trouvent dans ces Lettres, où l'on peut vérifier et lire ce que nous disons ici; car cet écrit est bien plus ancien que les faux docteurs qui voudraient aujourd'hui nous faire croire à un autre Dieu qui serait au-dessus de notre Dieu, le Créateur du ciel et de la terre. Le successeur de ce Clément fut Évariste. A Évariste succéda Alexandre. Sixte vint ensuite, et fut le sixième qui fut nommé depuis les apôtres. Il fut remplacé par Télesphore, qui souffrit glorieusement le martyre. Son successeur fut Hygin. A Hygin succéda Pie, et à Pie Anicet. Soter ayant succédé à Anicet, c'est Éleuthère, le douzième depuis les apôtres, qui se trouve maintenant investi de l'Episcopat. Par cette succession des évêques, la tradition et le dépôt de la vérité que l'Église a reçus des apôtres ont été transmis jusqu'à nous : ainsi nous démontrons avec évidence que le dépôt d'une foi unique, la foi du salut, confié aux Eglises par les apôtres, s'est conservé jusqu'à nous, et nous a été transmis dans toute sa pureté (1036). »

(1036) *Hac ordinatione et successione, ea quæ est ab apostolis traditio et veritatis præconatio pervenit usque ad nos. Et est plenissima hæc ostensio, unam et eamdem vivificatricem fidem esse, quæ in Ecclesia ab apostolis usque nunc sit conservata et tradita in veritate.* (Iren., l. III, c. 3.)

Autorité principale de l'Eglise de Rome, défendue par Bergier et par l'abbé Cruice contre les protestants.

« Il n'est, » dit Bergier (1037), « aucun endroit des ouvrages de saint Irénée qui ait donné plus d'humeur aux protestants que ce qu'il dit de l'Eglise romaine (1038). Après avoir cité contre les hérétiques la tradition des apôtres, conservée par leurs successeurs dans les différentes Eglises, il ajoute : « Mais, parce qu'il serait trop long de détailler dans un livre tel que celui-ci la succession de toutes les Eglises, nous nous bornons à citer la tradition et la foi prêchée à tous dans l'Eglise romaine, cette Eglise si grande, si ancienne, si connue de tous, que les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul ont fondée et établie; tradition qui est venue jusqu'à nous par la succession des évêques. Nous confondons ainsi tous ceux qui, par goût, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice, forment des assemblées illégitimes. Car il faut qu'à cette Eglise, à cause de son éminente Supériorité, se conforme toute autre Eglise, c'est-à-dire les fidèles qui sont de toutes parts, parce que la tradition des apôtres y a toujours été observée par ceux qui y viennent de tous côtés » Grabe, dans son édition de saint Irénée, n'a rien omis pour obscurcir le sens de ce passage : D. Massuet, dans la sienne, a réfuté Grabe. Mosheim (1039) est revenu à la charge, et Le Clerc (1040) : mais ils n'ont rien ajouté de solide au commentaire de Grabe, et ils n'ont pas répondu aux arguments de D. Massuet.

« Mosheim compare d'abord le passage de saint Irénée à celui de Tertullien (1041), où celui-ci oppose de même aux hérétiques la tradition des différentes Eglises apostoliques, sans donner à l'une plus de privilége qu'à l'autre : il se borne à exalter le bonheur qu'a eu l'Eglise romaine d'être instruite par saint Pierre, par saint Paul, et par saint Jean. Si saint Irénée lui attribue quelque supériorité sur les autres, c'est par flatterie, parce que, étant évêque d'une Eglise encore pauvre et peu considérable, il avait besoin des secours de celle de Rome; au lieu que

(1037) *Dictionnaire de théologie*, v° *S. Irénée.*
(1038) Iren., l. III, c. 3.
(1039) *Hist. Christ.*, II sæc., § 21.
(1040) *Hist. eccles.*, an. 180, § 13 et 14.
(1041) *De præscript.*, c. 36.

Tertullien était prêtre de l'Eglise d'Afrique, qui a toujours supporté très-impatiemment la domination de celle de Rome. 2° Il dit que les expressions de saint Irénée sont très-obscures : on ne sait ce qu'il entend par *potentiorem Principalitatem*, ni par *convenire ad Ecclesiam Romanam*. 3° Saint Irénée parlait de l'Eglise romaine du Ier siècle, et non de celle des siècles suivants : si jusqu'alors elle avait fidèlement conservé la tradition des apôtres, il ne s'ensuit pas qu'elle l'a toujours gardée depuis. 4° Le sentiment de saint Irénée n'est, après tout, que l'opinion d'un particulier qui montre dans tout son livre peu d'esprit, de raison et de jugement : il est absurde de vouloir fonder sur une pareille décision le droit public et le plan de gouvernement de toute l'Eglise chrétienne. Y a-t-il dans tout cela plus d'esprit, de raison et de jugement que dans le livre de saint Irénée ?

« En premier lieu, il faut féliciter Mosheim de son habileté à fouiller dans les intentions des Pères de l'Eglise, et à deviner les motifs qui les ont fait parler. Mais il nous semble qu'en exaltant le bonheur de l'Eglise de Rome, Tertullien lui attribue aussi une supériorité sur toutes les autres, puisqu'aucune autre n'avait l'avantage d'avoir été instruite et fondée par trois apôtres. Il n'y avait encore eu pour lors aucun démêlé entre l'Eglise de Rome et celle d'Afrique, et Tertullien ne pouvait pas prévoir ce qui n'est arrivé qu'après sa mort : le motif que Mosheim lui prête est donc absolument imaginaire. Les protestants n'ont pas oublié non plus la résistance qu'opposa saint Irénée au sentiment du Pape Victor touchant la célébration de la Pâque ; Mosheim (1042) lui-même l'a loué de sa fermeté et de sa prudence dans cette occasion : ici il le représente comme un adulateur de l'Eglise romaine. Toujours est-il certain que ce Père et Tertullien étaient également convaincus de la nécessité de consulter la tradition aussi bien que l'Ecriture sainte, pour confondre les hérétiques : c'est ce que ne veulent pas les protestants.

« En second lieu, les expressions de saint Irénée ne sont obscures que pour ceux qui ne veulent pas les entendre. *Potentior Principalitas* signifie évidemment une *éminente Supériorité*, et ce Père explique très-clairement en quoi consiste celle de l'Eglise romaine, savoir : dans son antiquité et sa fondation par saint Pierre et saint Paul ; dans la succession de ses évêques, constante et connue de tous, en vertu de laquelle le Pontife de Rome était le successeur légitime de saint Pierre ; dans sa fidélité à conserver la doctrine des apôtres ; dans sa célébrité, qui y faisait accourir les fidèles de toutes les nations, et à raison de laquelle on pouvait y voir mieux qu'ailleurs l'uniformité de croyance de toutes les Eglises. N'en était-ce pas assez pour la faire regarder, par préférence, comme le Centre de l'unité catholique, et pour faire conclure par saint Irénée que toute autre Eglise devait la consulter en matière de foi, recevoir ses leçons et s'y conformer : *Convenire ad Ecclesiam Romanam?* On dira, sans doute, avec Mosheim, que cette *supériorité* n'est pas une *autorité*, une *juridiction*, une *domination* sur les autres Eglises. Equivoque frauduleuse... En matière de foi, de doctrine, de tradition dogmatique, *l'autorité* consiste dans le témoignage irrécusable que rend une Eglise de ce qu'elle a toujours cru et professé. Donc, plus ce témoignage est constant, public, connu de tout le monde, plus cette *autorité* est grande. Or, tel a toujours été celui de l'Eglise romaine.

« En troisième lieu, nous soutenons qu'elle a conservé dans tous les siècles cette *supériorité* qu'elle avait au IIe. Malgré les désastres qu'elle a essuyés, elle n'a jamais cessé d'être la plus célèbre de toutes les Eglises, la plus souvent consultée, la plus fidèle à conserver la doctrine des apôtres, la plus remarquable par la succession constante et non interrompue de ses évêques, la plus féconde puisqu'elle a été la Mère de toutes les Eglises de l'Occident. Ou Jésus-Christ n'a rien promis à son Eglise, ou c'est ici l'exécution de sa promesse... En vertu du plan d'enseignement et de gouvernement établi par Jésus-Christ et par les apôtres, il n'a pas été possible d'altérer la tradition. Si elle perdait de son poids par le laps des siècles, Tertullien aurait déjà eu tort d'opposer aux hérétiques celle des Eglises apostoliques de son temps ; ils lui auraient répondu qu'il s'était écoulé déjà plus d'un siècle depuis la mort du dernier des apôtres, que pendant cet intervalle la tradition avait pu changer :

(1042) *Hist. eccles.*, IIe siècle, p. II, c. 4, § 11

mais ce Père soutenait avec raison que les filles des Eglises apostoliques n'étaient pas moins apostoliques que leurs mères. Pourquoi les anciens hérétiques étaient-ils si empressés de se rendre à Rome, afin d'y répandre et d'y faire approuver leur doctrine, sinon à cause de l'influence que cette Eglise avait sur toutes les autres? Au II° siècle, Valentin, Cerdon, Marcion, Praxéas, Théodote, Artémon, etc., s'y réfugièrent vainement : ils y furent condamnés, et en furent chassés. La même chose est arrivée dans presque tous les siècles. Nous défions nos adversaires de citer une secte d'hérétiques qui ait trouvé le moyen de s'y établir impunément.

« En quatrième lieu, il est faux que saint Irénée fût un simple particulier : il était évêque d'une Eglise déjà célèbre, et il eut la plus grande part aux affaires ecclésiastiques de son temps. Il est encore plus faux que ce fût un petit génie, un ignorant ou un mauvais raisonneur : pour en juger ainsi, il faut lire ses écrits avec des yeux fascinés, et contredire le témoignage de toute l'antiquité. Mosheim lui-même en a parlé plus sensément ailleurs. Il reconnaît (1043) que Justin martyr, Clément d'Alexandrie, et Irénée sont trois hommes qui, au ton de leurs siècles, étaient lettrés, éloquents, et d'un génie estimable : *Non contemnendo ingenio præditi*. Il dit (1044) que les livres de saint Irénée contre les hérésies sont regardés comme un des monuments les plus précieux de l'ancienne érudition : son traducteur ajoute, dans une note, qu'au travers de la barbarie de la version latine il est encore aisé de distinguer l'éloquence et l'érudition de l'original. Mais nos adversaires ne parlent jamais que selon leur intérêt présent : lorsqu'un Père de l'Eglise semble les favoriser, ils vantent son mérite ; lorsqu'il les condamne, ils le méprisent. »

Aux réflexions de Bergier nous joindrons utilement celles de l'abbé Cruice (1045) :

« Il est à propos de remarquer ici une des règles de conduite des premiers chrétiens, qui explique et montre l'importance souveraine de l'Eglise de Rome : c'est la vénération, l'obéissance et l'amour qui attachaient les fidèles des premiers âges aux Eglises fondées par les apôtres. Ces Eglises leur semblaient plus belles et plus saintes, parce que la source des traditions résidait en elles et que les évêques préposés à leur gouvernement tenaient directement leur pouvoir des disciples de Jésus. Les Eglises instituées dans le cours du II° siècle se glorifient d'être en communion avec ces Eglises primitives, mères de toutes les autres, et doivent à cette union l'influence qu'elles exercent sur les fidèles : « Que les hérétiques, » dit Tertullien (1046), « montrent la conformité de leur doc« trine à la doctrine apostolique ! C'est le défi « que leur font ces Eglises trop modernes pour « avoir été fondées par les apôtres ou par leurs « successeurs immédiats, ces Eglises qui s'é« tablissent tous les jours : mais comme elles « professent la même foi, elles n'en sont pas « moins regardées comme apostoliques, à « cause de la consanguinité de la doctrine. » Les monuments de l'antiquité nous manquent pour donner la liste complète de ces Eglises fondées dans les différents pays de la terre par les douze apôtres de Jésus-Christ. Nous connaissons celle de Jérusalem, dont saint Jacques fut le premier évêque ; celle d'Antioche où siégèrent saint Evode et saint Ignace ; celle de Smyrne, que saint Jean confia aux soins de saint Polycarpe ; celle d'Ephèse, où saint Paul plaça son disciple Timothée ; enfin celles d'Athènes, de Philippe, de Crète, où siégèrent saint Denys, saint Epaphrodite et saint Tite. Mais, entre toutes ces Eglises, la plus vénérée, la plus illustre et la plus puissante était l'Eglise de Rome, fondée par saint Pierre, et dont la foi était déjà célèbre dans tout le monde chrétien avant que saint Paul la visitât (1047).

« Cette Eglise domine au milieu des Eglises apostoliques comme Pierre au milieu des apôtres. Elle occupe le premier rang, et jouit de la principale autorité. Et voilà pourquoi son témoignage suffit à saint Irénée pour la réfutation de toutes les hérésies. Ce Père de l'Eglise, voulant montrer comment la tra-

(1043) *Hist. christ.*, sæc. II, § 37.

(1044) *Hist. eccles.*, II° siècle, part. II, c. 2, § 5.

(1045) *Etudes sur de nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage récemment découvert des* Philosophumena, *et relatifs aux commencements du christianisme et en particulier de l'Eglise de Rome*, p. 242.

(1046) *Ad hanc itaque formam probabuntur ab aliis Ecclesiis, quæ licet nullum apostolis, vel apostolicis, auctorem suum proferunt, ut multo posteriores, quæ denique quotidie instituuntur : tamen, in eadem fide conspirantes, non minus Apostolicæ deputantur pro consanguinitate doctrinæ.* (*De præscr.*, c. 32.)

(1047) S. Paul écrit aux Romains et fait l'éloge de leur foi avant de les avoir évangélisés lui-même : il est donc évident qu'il n'est pas le fondateur de l'Eglise de Rome.

dition des apôtres s'est propagée dans le monde chrétien, s'adresse à cet effet aux Eglises apostoliques, où la tradition remonte avec la succession des évêques jusqu'aux premiers jours de la prédication de l'Evangile. Mais il ajoute incontinent : « Il serait « trop long de rappeler ici les noms de tous « ceux qui ont dirigé ces Eglises. Nous in« diquerons ceux qui ont gourverné l'Eglise « très-grande et très-ancienne, celle qui est « connue de tous, qui a été fondée à Rome par « les très-glorieux apôtres Pierre et Paul, qui « possède la tradition apostolique et la foi qui « a été annoncée au monde, et qui arrive jus« qu'à nous par la succession des évêques. » S'il associe saint Paul au mérite d'avoir fondé l'Eglise de Rome, ce n'est pas pour lui faire partager la suprématie de saint Pierre, mais seulement pour relever l'honneur et la gloire de l'Eglise romaine, qui est d'autant plus élevée au-dessus des autres qu'elle a eu pour fondateurs le Prince des apôtres et l'apôtre de la gentilité. Saint Irénée continue : « C'est avec cette Eglise, à cause de sa Pri« mauté, qu'il faut que toutes les Eglises, « c'est-à-dire tous les fidèles répandus sur la « terre, soient d'accord, tous les chrétiens « l'ayant toujours considérée comme dépositaire de la tradition apostolique : » *Ad hanc enim Ecclesiam, propter potentiorem Principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper, ab his qui sunt undique conservata est ea quæ est ab apostolis traditio.* Le docteur Wordsworth traduit de cette manière le raisonnement de saint Irénée : « Parce « qu'il serait trop long de consulter toutes « les Eglises, nous en consulterons une. *Ab « una disce omnes.* Nous chrétiens occiden« taux, nous consulterons une Eglise occi« dentale, celle de Rome. » La pensée et les paroles de saint Irénée sont tout autres : « Parce qu'il serait trop long, » dit-il, « de « nous adresser à toutes les Eglises aposto« liques, nous nous adresserons à la princi« pale Eglise apostolique. » Sa pensée serait la même s'il disait : « Nous ne consulterons « pas saint Jean, saint André, saint Jacques, « saint Matthieu, et les autres apôtres : ce « serait trop long. Nous consulterons saint « Pierre, car tous doivent demeurer d'accord « avec lui : le Chef des apôtres parlera au « nom de tous. »

« Les paroles de saint Irénée, disciple de saint Polycarpe et l'un des premiers évêques de l'Eglise, portent le trouble dans l'âme de nos adversaires. Aussi s'efforcent-ils de les détourner de leur véritable sens, pour leur en donner un autre moins contraire à l'indépendance du protestantisme. Le docteur Wordsworth, traduit *potentiorem Principalitatem* par ces mots : « Une plus grande anti« quité, » attribuant ainsi à saint Irénée une grave erreur historique, car l'Eglise de Rome n'avait point une priorité d'origine. Celles de Jérusalem et d'Antioche étaient plus anciennes. Au reste, l'explication de l'honorable chanoine de Westminster n'est pas nouvelle, et nous ne recourons pas à une réfutation nouvelle : nous la trouverons dans l'ouvrage de Saumaise *contre la Papauté.*

« Cet adversaire acharné de la suprématie pontificale de Rome reconnaît que *Principalitas* signifie Primauté, que saint Irénée ne lui donnait pas d'autre signification, que cette acception du mot était alors ordinaire dans le langage ; il en produit plusieurs exemples, et il termine par ce passage de saint Cyprien qui confirme le témoignage de l'évêque de Lyon : « Ces hérétiques « osent s'embarquer et recourir à la Chaire « de Pierre, à cette *Eglise principale* où l'u« nité sacerdotale prend sa source, et y « porter les lettres des schismatiques et des « profanes ; et ils ne pensent pas qu'ils s'a« dressent à ces Romains dont l'Apôtre a cé« lébré la foi et auprès desquels le men« songe ne peut avoir accès (1048). »

(1048) Necesse est, dicit, omnem Ecclesiam convenire ad Romanam ; id est, ut Græce locutus fuera' Irenæus, συμβαίνειν πρὸς τὴν Ῥωμαίων ἐκκλησίαν, quod significat, convenire et concordare in rebus fidei ac doctrinæ cum Romana Ecclesia Duas affert rationes. Propter potentiorem ejus Principalitatem, διὰ τὸ ἐξαίρετον αὐτῆς πρωτεῖον, ut dixerat sua lingua Irenæus, et quod pura semper in ea Ecclesia conservata fuerit ab apostolis accepta doctrinæ traditio. Principalis illius ævi usu idem quod primus vel præcipuus. Unde principalis Curiarum qui primi ac decuriones dicti. De quo supra. Sic locus principalis Ammiano ; Glossæ Philoxeni, principale, ἀρτικὸν, πρωτότυπον, ἡγεμονικὸν. ἀρχέτυπον. Potius itaque principalis apud illum Irenæi interpretem τὸ ἐξαίρετον πρωτεῖον. Vult igitur Irenæus Ecclesiam Romanam, ut Principalem, id est primam, et omnium maxime puram, typum et exemplum cæteris debere esse doctrinæ sinceritatis et apostolicæ traditionis custodiendæ : συμβαίνειν πρός τινα æque usitatum Græcis ac συμβαίνειν τινί. Unde apud Thucydidem, συνέβησαν πρὸς τοὺς Λακεδαιμονίους, convenerunt cum Lacedemoniis, pactum fecerunt. Ita Irenæum locutum constat loco quem supra adduximus, quem melius auctor latinitatis interpres ejus græcissans dixit : ad hanc convenire Ecclesiam, pro : cum hac

« Saint Irénée a donc comparé l'Eglise romaine avec les autres Eglises apostoliques, et il s'est adressé préférablement à elle, parce qu'elle jouit de cette même Primauté qui élevait saint Pierre au dessus des autres apôtres.

« Je trouve le développement et la confirmation de cette même doctrine dans le traité *Des prescriptions* de Tertullien. Cet éloquent controversiste en appelle au témoignage des Eglises primitives fondées par les apôtres et qui sont les mères de toutes les autres Eglises, *Ecclesias matrices*. « Voulez-« vous, » dit-il (1049), « satisfaire une louable « curiosité qui a pour objet le salut? Par-« courez les Eglises apostoliques, où prési-« dent encore, et dans les mêmes places, les « chaires des apôtres; où, lorsque vous « écouterez la lecture de leurs Lettres origi-« nales, vous croirez voir leurs visages, vous « croirez entendre leurs voix. Etes-vous « près de l'Achaïe? vous avez Corinthe; de « la Macédoine? vous avez Philippes et Thes-« salonique. Passez vous en Asie? vous avez « Ephèse. Etes-vous sur les frontières de « l'Italie? vous avez Rome, à l'autorité de « qui nous sommes aussi à portée de recou-« rir. Heureuse Eglise, dans le sein de la-« quelle les apôtres ont répandu toute leur « doctrine avec leur sang, où Pierre est cru-« cifié comme son Maître, où Paul est cou-« ronné comme Jean-Baptiste, d'où Jean « l'Evangéliste, sorti de l'huile bouillante « sain et sauf, est relégué dans une île! « Voyons donc ce qu'a appris et ce qu'ensei-« gne Rome, et en quoi elle communique « particulièrement avec les Eglises d'Afri-« que. » Tertullien énumère rapidement toutes les Eglises fondées par les apôtres, et qui jusqu'à son temps avaient conservé leurs Lettres et la chaire où ils s'asseyaient dans l'accomplissement de leurs saintes fonctions. Quand il arrive à l'Eglise romaine, il s'arrête; et, transporté d'admiration, il proclame le bonheur de cette Eglise qui possède le trésor abondant de l'enseignement apostolique, et il en appelle à sa tradition, à sa doctrine, à la foi qu'elle a toujours professée et dans laquelle elle a été le Guide des Eglises d'Afrique. Ainsi Tertullien, comme saint Irénée, distingue l'Eglise romaine entre toutes les autres Eglises apostoliques et reconnaît sa supériorité.

« Je demande maintenant quelles sont les conséquences de cette doctrine? Dieu a permis la destruction de toutes les Eglises fondées par les apôtres, à l'exception d'une seule. Que sont devenues les Eglises instituées par Paul en Grèce et en Macédoine? Où est l'héritage de saint Jean? Comment remonter par une succession non interrompue jusqu'à saint Jacques, saint Evode, saint Denys, saint Timothée, saint Tite, saint Polycarpe? Les portes de l'enfer ont prévalu contre toutes ces Eglises. L'hérésie, le schisme, le glaive et le fanatisme des mahométans les ont enlevées à Jésus-Christ. Mais, en même temps, la parole que le divin Sauveur a adressée à saint Pierre s'est accomplie : « Sur cette « pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de « l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Quels seraient aujourd'hui les sentiments et les discours de saint Irénée et de Tertullien, s'ils étaient rendus à la vie? Ils parleraient sans doute avec un amour encore plus tendre et une vénération plus profonde de cette Eglise romaine, et suivraient avec une vive admiration la succession de ses évêques jusqu'à saint Pierre; et, voyant avec douleur les chrétiens divisés entre eux, ils diraient à nos frères d'Angleterre et d'Allemagne : « Il ne « reste qu'une seule Eglise de toutes ces « Eglises primitives fondées par les apôtres : « c'est la principale, la plus belle, le Centre « de l'unité; et vous ne vous pressez pas « autour d'elle avec une tendresse fidèle, « avec une vénération sincère et docile! « Dieu a laissé tomber toutes les Eglises « apostoliques : il n'a conservé que l'Eglise « de saint Pierre, afin peut-être de resserrer « davantage les liens de l'unité en enlevant « à nos âmes la possibilité de partager leur « foi et leur amour; et cette Eglise unique, « Mère de toutes les autres, vous voudriez « la détruire! Vous soulevez contre elle les « portes de l'enfer; mais elles ne prévau-« dront jamais. »

convenire Ecclesia. Quod ad rem attinet, quoniam verba in toto posuimus, eam quoque sic expressit Cyprianus, epist. LV ad Cornelium : « Navigare audent et Petri Cathedram atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est, a schismaticis et profanis litteras ferre, nec cogitare eos esse Romanos, quorum fides, apostolo prædicante, laudata est, ad quos perfidia non possit habere accessum. » Duas res simul in Cathedra Petri, id est romana Sede, agnoscit una cum Irenæo, Principalitatem, τὸ πρωτεῖον, et fidem sive doctrinæ puritatem. (Salm., *De Prim. Papæ*, p. 65.)

(1049) Tertul., *De præscript.*, c 36.

Suite des extraits du IIIe livre.

Après avoir mis en relief le témoignage rendu par saint Irénée à la « plus puissante Principauté » de l'Eglise romaine, nous reprenons la suite des extraits :

« Il résulte de ce que nous avons démontré dans le chapitre qui précède, qu'il ne faut point chercher la vérité autre part que dans l'Eglise, où il est facile de s'en instruire. C'est dans son sein que les apôtres ont placé le riche dépôt qui contient avec abondance tout ce qui appartient à la vérité du christianisme; c'est à cette source de vie que chacun peut venir puiser selon ses besoins ; c'est la porte par laquelle on entre dans la carrière du chrétien. Chercher à y entrer par un autre côté, ce serait agir à la manière des voleurs ou des larrons : c'est pourquoi il faut éviter soigneusement tout contact avec les hérésies, et s'instruire avec ardeur de tout ce qui tient à la tradition de la vérité. Eh quoi! s'il s'élevait un dissentiment de quelque importance entre les chrétiens, ne faudrait-il pas avoir recours aux Eglises les plus anciennes, celles qui ont reçu leurs instructions des apôtres eux-mêmes, et s'en rapporter à ce qu'elles décideraient sur le point en litige? Et enfin, si les apôtres ne nous eussent rien transmis par l'écriture, ne faudrait-il pas suivre la tradition telle qu'elle nous a été communiquée par ceux à qui ces mêmes apôtres ont confié l'administration de ces mêmes Eglises? C'est sur cette autorité de la tradition que plusieurs nations barbares, qui croient en Jésus-Christ, placent le fondement de leur foi ; elles conservent, fidèlement gravés dans leur esprit, sans le secours de l'écriture qui parle aux yeux, les commandements relatifs au salut et les principes de l'ancienne tradition ; elles croient en un seul Dieu, Créateur du ciel et de la terre et de tout ce qui existe, par l'intervention du Christ, Fils de Dieu, du Christ, qui, par un amour infini pour sa créature a bien voulu s'incarner dans le sein de la Vierge, unissant ensemble la nature de Dieu et la nature de l'homme; qui a souffert sous Ponce Pilate, est remonté au ciel après sa résurrection dans l'éclat de sa gloire, qui doit venir dans toute sa puissance à la fin des temps pour récompenser les justes et punir les méchants, livrant au feu éternel ceux qui ont cherché à obscurcir la vérité, ceux qui ont méprisé le pouvoir du Père et la venue du Fils sur la terre. Ceux donc qui, sans le secours des Ecritures, ont cru tous ces articles de foi peuvent bien être pour nous des barbares relativement à la différence de leur langage avec le nôtre; mais, quant à leur sagesse, quant à leur conduite, quant aux principes qu'ils professent, nous devons les considérer comme très-civilisés, car ils savent faire ce qui est agréable à Dieu, et ils vivent dans la justice, dans la chasteté, dans la sagesse. Si quelqu'un venait, en parlant leur langage, leur proposer les rêveries inventées par les hérétiques, vous les verriez fermer aussitôt leurs oreilles à ces discours et s'enfuir au loin jusqu'à ce qu'ils n'entendissent plus ces blasphèmes impies. Aussi, dans leur profond attachement à la tradition qu'ils ont reçue des apôtres, ils ne supposent pas qu'on puisse chercher à y porter atteinte ; car il n'y a jamais eu parmi eux ni secte ni hérésie. Les hérésies sont d'une date plus récente que l'établissement de l'Eglise. Car, ceux, par exemple, qui ont adopté les erreurs de Valentin n'existaient pas avant Valentin; ni ceux qui se sont attachés à la secte de Marcion n'étaient pas avant Marcion ; pas plus que toutes les sectes perverses dont nous avons fait l'énumération n'existaient avant ceux qui en ont été les auteurs et les propagateurs. Valentin vint à Rome vers le temps de l'Episcopat d'Hygin ; l'Eglise de Rome était sous l'administration de l'Evêque Pie, lorsqu'il propagea son hérésie ; et il vécut jusqu'à l'avénement d'Anicet à l'Episcopat. Quant à Cerdon, qui était antérieur à Marcion, il vivait à Rome du temps de l'Evêque Hygin, qui fut le huitième depuis les apôtres ; il fréquentait l'assemblée des fidèles et répandait le venin de ses erreurs, tantôt en prêchant publiquement, tantôt dans des conférences secrètes ; mais il fut ensuite traduit devant les prêtres pour rendre compte de sa conduite, et fut enfin forcé de se retirer de l'assemblée des chrétiens. Marcion, qui suivit Valentin, fit quelques prosélytes au temps d'Anicet, qui était le dixième Evêque depuis les apôtres. Quant aux autres hérétiques connus sous le nom de gnostiques, ils reconnaissaient pour chef Ménandre, disciple de Simon, comme nous l'avons déjà dit : du reste chacun d'eux prenait pour patron l'homme dont il professait plus particulièrement les princi-

pes. Mais ce fut plus tard, et vers le second âge de l'Eglise, que toute cette secte des gnostiques professa ouvertement l'hérésie (1050).

« Puisque le dépôt de la tradition a été remis à la garde de l'Eglise par les apôtres, puisque ce dépôt reste au milieu de nous, rapportons-nous-en donc à cette tradition, qui n'est elle-même que la vivante explication des saintes Ecritures (1051).... »

Saint Irénée, après avoir confondu ses adversaires par l'autorité de la tradition, revient à l'Ecriture : « Il y a quatre Evangiles, et il n'y en a ni plus ni moins. La raison en est que ce monde où nous sommes est divisé en quatre grandes parties, ce qui représente quatre peuples principaux. Or, l'Eglise étant répandue sur toute la terre, et l'Evangile étant sa base et son esprit de vie, il en résulte naturellement que chaque partie du monde doit avoir son Evangile, qui, semblable à une colonne incorruptible, purifie l'Humanité et la vivifie sans cesse. On peut conclure de cette observation qu'il a été dans les intentions du Verbe, souverain Créateur de toutes choses, dont le trône est au milieu des chérubins, lui qui contient toutes choses, et qui s'est manifesté aux hommes, de donner au monde son Evangile sous quatre formes différentes, quoique écrites toutes quatre dans un seul et même esprit. David, en demandant à Dieu qu'il envoyât son Messie, a dit : « Vous qui repo« sez parmi les chérubins, paraissez dans vo« tre splendeur. » Et, en effet, les chérubins sont de quatre conformations différentes, et leurs formes diverses sont autant de symboles des volontés du Fils de Dieu. Or, il est dit dans l'*Apocalypse* : « Le premier « animal était semblable à un lion, » ce qui signifie sa vertu, sa puissance et sa royauté divine ; « le second, à un veau, » ce qui est l'emblème du sacrifice et du sacerdoce ; « le « troisième avait un visage comme celui d'un « homme, » ce qui signifie l'humanité du Christ et son avénement sur la terre ; et « le quatrième était semblable à un aigle qui « vole, » ce qui est l'image du Saint-Esprit volant au secours de l'Eglise, et la fortifiant par sa grâce. Les Evangiles se rapportent à ces quatre figures, qui sont les symboles des quatre principaux attributs de Jésus-Christ. L'évangéliste, d'ailleurs, décrit dans le même sens cette essence du Christ qu'il tient du Père, essence pleine de puissance et de gloire, lorsqu'il dit : « Au commence« ment était le Verbe, et le Verbe était avec « Dieu, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe « était Dieu. » Et ensuite : « Toutes choses ont « été faites par lui, et rien de ce qui a été « fait n'a été fait sans lui. » Nous devons ajouter une foi entière à cet Evangile, quand il nous enseigne tout ce qui se rapporte à la personne du Fils. Pour ce qui est de l'Evangile de saint Luc, on remarque qu'il le commence par la description du sacrifice et du sacerdoce, représenté par le prêtre Zacharie, que l'on voit prêt à immoler un veau, pour remercier Dieu de lui avoir donné un fils. Saint Matthieu, au contraire, commence son récit évangélique par l'explication de la généalogie du Christ dans l'ordre purement humain : « Livre, » dit-il, « de « la génération de Jésus-Christ, Fils de David, « Fils d'Abraham. » Et plus loin il ajoute : « Or, voici quelle fut la génération de Jésus-« Christ. » Cet Evangile de saint Matthieu a donc quelque chose qui se rapproche davantage de l'humanité dans sa forme : aussi il respire constamment un certain parfum de douceur et d'humilité. Pour saint Marc, il se montre dès le début tout rempli de l'esprit prophétique qu'il vient annoncer aux hommes ; il commence par ces mots : « Commen« cement de l'Evangile de Jésus-Christ, Fils « de Dieu, comme il est écrit dans Isaïe le « prophète. » Cet évangéliste déploie toutes les richesses d'une imagination poétique, et sa narration est riche de faits et rapide en même temps, car c'est là le propre du style prophétique. Les quatre Evangiles présentent donc quatre caractères principaux : l'un, expliquant les grandeurs de Dieu ; l'autre, relatif à la venue du Christ, prédite par les prophètes dès avant le temps de Moïse, à sa génération et à sa nature divine ; le troisième se rapportant au sacerdoce et au sacrifice, selon l'ancienne et la nouvelle Loi ; et le quatrième relatif à son incarnation et à sa venue sur la terre, qu'il a remplie de son Esprit par la prédication des apôtres. Il y a donc à la fois quatre figures ou emblèmes, quatre formes évangéliques, et quatre expressions différentes de la volonté de Dieu. C'est pour cela que quatre Testaments ont été donnés au genre humain, savoir : le

(1050) Iren., l. III, c. 4.

(1051) L. III, c. 5.

premier, avant le cataclysme et pendant la vie d'Adam ; le second, après le déluge et au temps de Noé; le troisième, dans la Loi donnée à Moïse ; et le quatrième est celui qui régénère l'Humanité, qui résume en lui les trois autres Testaments, c'est-à-dire l'Evangile, qui a été donné pour enseigner aux hommes le royaume de l'éternité, et leur apprendre à s'en rendre dignes. Puisque maintenant nous connaissons la vérité sur les saints Evangiles, nous n'avons que faire d'écouter ces faux docteurs qui, avec l'audace de l'ignorance, les défigurent, leur supposent tantôt plus de quatre auteurs, tantôt moins ; tantôt ajoutant à leur texte des choses de leur invention, tantôt tronquant et retranchant de ce texte sacré ce qui leur déplaît.... La vérité est une, et elle n'admet ni un plus grand nombre ni un plus plus petit nombre d'Evangiles.... Dieu ayant donné à toutes les œuvres sorties de ses mains des proportions régulières et parfaites, il faut admettre que l'Evangile, qui est aussi son ouvrage, possède ces mêmes qualités de régularité et de perfection (1052). »

Après avoir passé en revue toutes les doctrines criminelles soutenues par les hérétiques sur la nature de Dieu, notre Créateur, seul Auteur de l'univers, et qui ne reconnaît aucun autre Dieu au-dessus de lui ; après avoir réfuté toutes leurs fausses allégations touchant la nature du Christ, et touchant les desseins de Dieu sur l'Humanité; après avoir opposé à ces doctrines erronées l'enseignement de la foi dans notre Eglise, toujours la même, toujours appuyée sur l'autorité des prophètes, des apôtres et des disciples du Christ, depuis le commencement des temps jusqu'à ce jour, conforme d'ailleurs à tous les desseins de Dieu et à tous les événements qu'il a suscités pour le salut de l'homme, saint Irénée ajoute : « Telle est notre foi dont l'Eglise nous a transmis le dépôt; nos cœurs sont comme un vase qui conserve fidèlement ce dépôt précieux, par lequel ils sont vivifiés. Notre foi est un don de Dieu qui a été confié à l'Eglise; c'est elle qui la soutient et l'anime, et qui vivifie tous ses membres; c'est par la foi que s'est établie la continuelle communication entre Jésus-Christ et son Eglise ; c'est par elle qu'il la fait participer aux dons de l'Esprit-Saint, ce gage d'immortalité et de salut, cette échelle qui nous sert à monter vers Dieu. « Et Dieu, » comme dit saint Paul, « a « établi dans son Eglise, premièrement des « apôtres, deuxièmement des prophètes, troi« sièmement des docteurs, » et tout le reste de cette hiérarchie que le Saint-Esprit dirige, et dont sont nécessairement exclus tous ceux qui ne marchent pas avec l'Eglise, et qui, par leur conduite criminelle, prononcent leur propre condamnation et s'excluent eux-mêmes de la vie éternelle. Car, là où est l'Eglise, là est l'Esprit de Dieu ; et, là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise et la source de toute grâce, et enfin là est l'Esprit de l'Eglise, c'est-à-dire la Vérité même. Aussi ceux qui ne reçoivent pas les inspirations de cet Esprit ne seraient-ils pas admis à boire du lait de vie aux mamelles de cette Mère commune, de l'Eglise, ni à goûter, en se nourrissant du corps du Christ, des eaux de la fontaine ineffable de l'immortalité : mais, pour parler le langage du prophète, ils se creusent des citernes et ne boivent que des eaux fétides et corrompues; ils redoutent la foi de l'Eglise qui serait leur condamnation, et ils rejettent l'Esprit qui confondrait leur ignorance. Ceux donc qui se sont ainsi séparés sont condamnés à flotter à tout vent de doctrine, à n'avoir qu'une opinion qui varie selon les temps, ne pouvant avoir d'idée fixe sur aucune chose ; sophistes plus occupés à jeter des paroles qu'à rechercher la vérité. Car leurs doctrines, loin d'être, comme l'Eglise, établies sur la pierre et sur une pierre unique, sont bâties sur le sable et présentent les principes les plus opposés. Aussi sont-ils sans cesse occupés à inventer on ne sait combien de dieux : ils s'excusent toujours en disant qu'ils sont à la recherche de la vérité, mais ils ne la trouvent jamais (et comment le pourraient-ils, les aveugles!). Ils blasphèment l'Auteur de toute vérité, en prétendant trouver un autre Dieu au-dessus de Dieu, une autre providence, une autre infinie puissance. Aussi la lumière qui vient de Dieu ne luit point pour eux ; car ils le méprisent, ne font point cas de ses dons, et ne veulent pas reconnaître que, dans son inépuisable bonté et dans son amour pour l'Humanité, il s'est manifesté à elle par son Verbe. Et, quand je dis manifesté, ce n'est pas qu'il ait été donné à l'homme de connaître l'immensité et la nature

(1052) Iren., l. III, c, 12.

infinie de Dieu, car personne ne peut ni la mesurer ni la concevoir : mais il s'est manifesté dans le sens qu'il nous a révélé qu'il était lui seul l'Auteur de toutes choses, qui animait tout de son souffle et maintenait la vie dans chaque créature, soutenant et affermissant tout par son Verbe et par sa Sagesse. En effet, Dieu est bien différent du Dieu imaginaire, rêvé par les gnostiques, lequel ne s'occuperait nullement de l'Humanité ni du monde, et en cela ressemblerait au dieu d'Epicure, qui ne s'occupe ni de lui-même ni des autres, et qui ne sait rien prévoir (1053).

« Quand nous parlons ainsi, nous sommes loin de les calomnier; nous ne faisons que répéter ce qu'ils prêchent, ce qu'ils affirment, ce dont ils se vantent.... Mais nous les supplions de ne pas rester plus longtemps dans cet abîme d'erreurs qu'ils ont creusé eux-mêmes..., de quitter leur Bythos, de laisser le vide et les ténèbres, de renaître à la foi, de rentrer dans le sein de l'Eglise, de renaître en Jésus-Christ, et de reconnaître enfin avec nous le Dieu véritable et unique, Maître de toutes choses. Nous leur faisons cette prière, nous inquiétant plus sérieusement de leur salut qu'ils ne s'en inquiètent eux-mêmes. La charité qui nous anime est sincère, et ne peut que leur être profitable, s'ils ne la repoussent pas : elle agit comme le médecin courageux qui coupe les chairs inutiles, et devenues un empêchement à la guérison de la plaie (1054). »

Saint Irénée annonce qu'il va maintenant appuyer son argumentation sur l'autorité des paroles du Christ; mais son IVe livre est d'une date postérieure au Pontificat d'Eleuthère, dont nous avons à compléter le tableau.

Martyre de saint Eleuthère.

[185] Ce saint Pape souffrit le martyre le 26 mai 185, et fut enterré sur la voie Salaria, d'où l'on transféra ses restes au Vatican, auprès du corps du bienheureux Pierre, Prince des apôtres (1055).

Si Eleuthère fut montaniste.

Il nous reste à venger sa mémoire du reproche de montanisme, que M. Amédée Thierry ne lui a point épargné.

« Les rapports du montanisme avec la philosophie stoïcienne, si admirée des Occidentaux, » écrit ce moderne (1056), « attiraient à lui beaucoup de nobles âmes; et il fallait que la pente fût bien glissante, puisque Tertullien ne sut pas y résister. Montanus, excommunié par les Eglises d'Asie, étant venu à Rome, l'évêque de cette ville, Eleuthère, non-seulement l'admit dans sa communion, mais parut disposé à lui livrer des lettres de paix, portant invitation aux Orientaux de se réconcilier avec lui. C'était un schisme qui se préparait. Les évêques de l'Asie Mineure, avertis à temps, s'adressèrent à leurs compatriotes Irénée et Pothin, les priant d'intervenir auprès d'Eleuthère, de l'avertir de son erreur, de protester même, au besoin, contre sa conduite, au nom de l'Eglise naissante des Grecs (1057). C'est » aux chrétiens prisonniers pour la foi, « à ce petit concile tenu sous les verroux, que Pothin et Irénée communiquèrent la lettre qu'ils avaient reçue des Eglises d'Asie et de Phrygie, au sujet de Montanus et de l'appui prêté à l'hérésiarque par l'évêque de l'Eglise romaine. On n'ignorait à Lyon aucun de ces faits; on savait que les lettres de paix avaient été délivrées à Montanus (1058), et qu'une prompte et vigoureuse protestation pouvait seule empêcher le schisme d'éclater. Les confesseurs arrêtèrent donc qu'il serait écrit aux Orientaux pour approuver leur conduite, et au Pape de Rome (ce mot était alors synonyme d'évêque) pour l'avertir fraternellement et lui demander le retrait de ses lettres de paix. On croit que saint Irénée fut chargé de la rédaction de ces dépêches, qui exigeaient une plume exercée à la controverse. Il est certain, du moins, qu'on le choisit pour porter à l'évêque de Rome celle qui contenait les remontrances. Un billet conçu en ces termes l'accréditait auprès du Chef des chrétiens de la ville éternelle : « Nous te souhaitons, ô Père Eleuthère, pour « toujours et en toutes choses, joie et bonheur « en Dieu. Nous te recommandons notre « frère et collègue Irénée, porteur de cette let« tre, comme un homme plein de zèle pour « le Testament du Christ. S'il était néces-

(1053) Iren., l. III, c. 24.
(1054) L. III, c. 25.
(1055) Martyr, an confessor, incertum est. In Martyrologio appellatur quidem martyr; sed id nomen etiam frequenter tributum est confessoribus, maxime illis qui, fidei causa, cruciatum aliquem sustinuerunt, ut probat Baronius in notis pluribus ad Martyrologium. (Binii *Not.*)
(1056) *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, t. II, c. 5, p. 185 et 190.
(1057) Euseb., l. V, c. 3.
(1058) TERTULL. *ad Prax.*, ed. Rigalt, 1675.

« saire d'invoquer d'autres droits auprès de « toi, nous te le recommanderions comme « prêtre de notre Eglise, car telle est sa « qualité (1059). » Irénée partit immédiatement pour l'Italie, où sa mission ne fut pas sans résultat. D'autres considérations fortifièrent encore la démarche des martyrs lyonnais et l'argumentation savante de leur interprète, Eleuthère, ramené au principe d'une complète orthodoxie, révoqua les lettres de paix déjà remises, et excommunia Montanus. Selon Tertullien (1060), Praxéas exerça une influence non moins puissante sur l'esprit d'Eleuthère. Ce fut un coup mortel porté par l'Eglise naissante des Gaules à l'hérésie dangereuse que les orthodoxes appelaient la *fausse prophétie.* »

Il y a loin du récit que nous avons présenté sur le voyage de saint Irénée à Rome (1061) au roman de M. Amédée Thierry. Il nous suffirait de renvoyer le lecteur à ce qui a été dit plus haut, pour rétablir les faits : mais, puisqu'on révoque en doute l'orthodoxie d'un Pape, qui avait pourtant, comme Soter, son prédécesseur, condamné le montanisme; puisqu'on reproduit contre Eleuthère une assertion inexacte de Cave et de quelques autres écrivains, aucune réfutation ne nous paraît surabondante, et à M. Amédée Thierry nous opposons le docte abbé Gorini :

« Le montanisme d'Eleuthère, » écrit cet apologiste (1062), « sera sans doute bien clairement attesté par les anciens documents, puisque les Gaules et l'Asie s'en étaient, dit-on, inquiétées, et que M. Amédée Thierry a pu recueillir tant de curieux détails qui s'y rattachent.

« Or, où voit-on que les Orientaux aient écrit à leurs frères de Lyon relativement à une erreur de l'Evêque de Rome? Nulle part. Il n'est pas même dit qu'une lettre soit venue tout exprès avertir les Gaules des troubles de la Phrygie au sujet de Montan (1063).

« Où voit-on que les épîtres des martyrs lyonnais et le voyage de saint Irénée aient eu pour but de rappeler un Pape à l'orthodoxie ? Nulle part. Saint Jérôme affirme seulement qu' « Irénée fut délégué par les mar« tyrs pour certaines questions ecclésiasti« ques (1064); » et, d'après Eusèbe, plus explicite, les lettres dont il était porteur avaient été écrites à l'occasion des discussions qui partageaient les Phrygiens en amis et en adversaires de Montan. Pas un mot sur la nécessité de convertir le Pape.

« Où voit-on, enfin qu'Eleuthère fût montaniste ?

« M. Amédée Thierry a cru le lire dans le traité du montaniste Tertullien *contre Praxéas*. Voici le passage : « Au moment où « l'Evêque de Rome reconnaissait enfin les « prophéties de Montan, de Prisca et de Maxi« milla, et donnait, par suite de cette appro« bation la paix aux Eglises d'Asie et de « Phrygie, Praxéas, en calomniant ces pro« phètes et leurs assemblées, en défendant « l'autorité des prédécesseurs de l'Evêque « de Rome, le contraignit, soit à révoquer « les lettres de paix qu'il avait déjà en« voyées, soit à condamner le projet de re« cevoir ces thaumaturges (1065). »

« Or, le Pape que Tertullien ne nomme pas était-il Eleuthère ?

« Quelques mots du texte que je viens de

(1059) Euseb., l. v, c. 4.
(1060) *Adv. Prax.*
(1061) *Voyez* ci-dessus, col. 385.
(1062) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., t. I, p. 29.
(1063) Eusèbe (l. v, c. 3) raconte ainsi toute cette affaire : « Cependant, comme en Phrygie Montan, Alcibiade et Théodote commençaient à passer pour prophètes dans l'opinion publique (car, à cette époque, bien des miracles ayant encore lieu dans plusieurs Eglises, beaucoup de personnes étaient portées à les croire aussi des prophètes), et comme des dissensions s'élevaient à leur sujet, les frères qui habitaient les Gaules prononcèrent leur jugement particulier, extrêmement religieux et d'accord avec la foi orthodoxe ; ils le joignirent aussi à la même Lettre » dans laquelle on racontait l'histoire des martyrs lyonnais, « en produisant diverses Epîtres des martyrs mis à mort parmi eux, et qu'ils avaient écrites étant encore dans les fers, en partie aux frères de l'Asie et de la Phrygie, en partie à Eleuthère, Evêque de Rome, comme s'ils se fussent acquittés d'une légation pour la paix des Eglises. Les martyrs recommandèrent aussi par lettres au susdit Eleuthère Irénée, qui alors était seulement prêtre de l'Eglise de Lyon. »

Pour le dire en passant, ces derniers mots répondent à M. Michelet, qui suppose (*Hist. de France*, t. I, l. i, c. 3, p. 116) que saint Irénée a été évêque de Vienne avant d'être le successeur de saint Pothin sur le siége de Lyon. Aucun auteur ancien ni moderne n'a parlé en ce sens, et le nom de saint Irénée n'est point inscrit sur le catalogue des pontifes viennois (Collombet, *Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, t. I, p. 9.) Voyez Gorini, *loc. cit.*, p. 9.

(1064) Irénée, prêtre de l'évêque Pothin, qui gouvernait dans les Gaules l'Eglise de Lyon, fut envoyé par les martyrs de cette ville en ambassade à Rome, à cause de quelques questions ecclésiastiques. Il portait à l'Evêque Eleuthère des lettres d'honorable témoignage sur sa propre personne. (*De viris illustribus*, c. 67.)

(1065) *Adv. Praxeam*, au commencement.

citer repoussent cette supposition. Puisque Praxéas défendit auprès du Pontife romain l'autorité de « ses prédécesseurs, » puisqu'il soutint qu'on devait maintenir le plan de conduite antérieurement adopté par plusieurs Papes, il y avait donc eu plusieurs Papes entre celui dont nous cherchons le nom et l'apparition de Montan. Eh bien! comme, depuis Montan, qui commença ses prophéties en 171 (1066), jusqu'à Eleuthère, il n'y avait pas eu plusieurs Evêques de Rome, mais un seul, c'est donc plus tard qu'on doit chercher celui des Papes qui approuva les prophéties des trois thaumaturges, s'écartant en cela de ses prédécesseurs.

« Ce serait même Eleuthère qui aurait accordé cette approbation, devrait-elle le faire compter parmi les partisans des hérésies montanistes? Dans le paragraphe suivant nous prouverons que le Pontife dont parle Tertullien, que ç'ait été Eleuthère ou tout autre, admit la réalité des prodiges opérés par Montan, mais non la doctrine de cet étrange personnage, qui ne dogmatisait pas encore. Mais alors quelle discussion sur le montanisme saint Irénée allait-il donc soutenir à Rome?

« Je ne puis répondre que par une conjecture : toutefois elle me semble fondée.

« Les martyrs, en s'adressant au Pape et aux Eglises asiatiques, semblaient, a-t-il été dit, « s'acquitter d'une légation pour la « paix (1067). »

« Ce rôle pacifique des martyrs et d'Irénée me rappelle d'autres lettres envoyées peu après, également de Lyon à Rome. Le Pape Victor excommuniait les quatuordécimants. Plusieurs évêques, en tête desquels était celui de Lyon, exhortèrent le Pontife romain, selon le récit d'Eusèbe, à n'avoir pour ces chrétiens, quoiqu'ils ne suivissent pas la règle véritable de la discipline ecclésiastique, « que des sentiments propres à entretenir « la paix, l'unité, la charité. » Or, ce rapprochement n'autorise-t-il pas à soupçonner qu'à l'égard des montanistes, comme en faveur des quatuordécimants, les chrétiens de Lyon souhaitaient qu'on s'efforçât d'éclairer les errants, mais qu'on attendît pour les excommunier une nécessité plus impérieuse?

« C'était, en effet, ce que devaient solliciter ces saints martyrs, dont la glorieuse Histoire, portée à Rome par saint Irénée avec leurs lettres, racontait ainsi les derniers moments : « Alors ils prenaient la défense de tous; ils « n'accusaient personne, absolvaient sans « exception, et ne liaient aucun frère..... « Jamais ils ne s'élevèrent avec orgueil et « arrogance contre les chrétiens tombés pen- « dant la persécution..... Ils avaient aimé la « paix, et ce fut en nous recommandant de « garder la paix qu'eux-mêmes s'en allèrent « en paix auprès de Dieu (1068). » N'est-il pas évident que l'intervention de ces hommes si pacifiques ne dut être que très-compatissante, « et que leur légation pour la « paix » ne pouvait demander la guerre contre les frères séduits par Montan, ni leur répulsion du giron de l'Eglise (1069)?

« Quand on refuserait d'adopter cette explication, il ne serait pas moins constant que, dans ce que nous connaissons de la correspondance des martyrs Lyonnais avec Eleuthère, aussi bien que dans les autres anciens documents, rien n'accuse de montanisme ce Chef de l'Eglise. »

INTERRÈGNE.

Depuis la mort de saint Eleuthère arrivée le 26 mai 185, jusqu'à l'élection et à l'ordination de son successeur, le 18 juillet suivant, le Saint-Siége vaqua pendant un mois et vingt-trois jours (1070).

SAINT VICTOR, QUINZIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de saint Victor.

Enfin, le Grec Eleuthère fut remplacé dans la Chaire pontificale par l'Africain Victor.

LIB. PONT. Victor, natione Afer, ex patre Fœlice, sedit annos 10, menses 2, dies 10. Fuit *autem* tempo-

(1066) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl. des six premiers siècles*, t. II, p. 460 : « On met en l'an 171, qui était le quatrième du Pontificat de Soter, le commencement de l'hérésie des montanistes; et il y a apparence que Soter témoigna par quelque acte ne pas approuver leurs prétendues prophéties. Un auteur assez ancien dit même qu'il fit un livre contre eux. » C'est l'auteur du *Prædestinatus*, c. 26, qui le dit. *Voir* encore p. 666 des *Mémoires*.

(1067) *Voir* la note 1063 ci-dessus.

(1068) Euseb., *Hist. eccles*, l. v, c. 2.

(1069) Valois (notes sur le ch. 3 du livre v d'Eusèbe) indique, mais sans la prouver, une opinion peu différente de celle-ci. Elle ne plut pas à Tillemont (*Mémoires*, etc., t. II, note 3 sur les montanistes, p. 668). Il me semble que toute difficulté disparaît, par suite d'une modification que j'ai fait subir au sentiment de Valois, et devant les preuves que j'ai données.

(1070) *Voyez* ci-après, note 1081.

ribus *Helii Pertinacis* (1071) *et Severi* a consulatu Commodi *quinto* et Glabrionis usque ad Lateranum et Rufinum. Hic constituit, ut S. Pascha die Dominico celebraretur, *sicut et Eleuther* (1072). Hic fecit sequentes cleros (1073). Martyrio coronatur. Et constituit ut, necessitate faciente, *ibi* ubi inventus fuisset, sive in flumine, sive in mari, sive in fontibus (1074), *tantum* christiana confessione *credulitatis clarificata*, quicunque hominum ex gentilitate veniens, ut baptizaretur. Hic fecit ordinationes *tres per mensem decembrem* : presbyteros quatuor, *diaconos septem*, episcopos per diversa loca duodecim. *Hic fecit constitutum* (1075) *ad interrogationem sacerdotum* (1076) *de circulo Paschæ* (1077), *cum presbyteris et episcopis facta collatione* (1078), *et accersito Theophilo episcopo Alexandriæ* (1079), *facta congregatione, ut a quarta decima luna primi mensis usque ad vigesimam primam die Dominica custodiatur sanctum Pascha* (1080). Hic sepultus est juxta corpus Beati Petri *in Vaticano* v calendas Augusti, e cessavit episcopatus dies *duodecim*.

CAT. SEA. LIB. Victor ann... II. d. X. Fuit temp... Commodi...

Notæ Schelestratii ad Cat. Lib. Lacuna consulum in Victore suppleri potest ex secundo Catalogo.

Supplementum lacunarum Cat. ex dictis supra not. 73. Victor annis XII d. X. Fuit temporibus Commodi et Severi, a consulatu Commodi et Glabrionis usque Laterano et Rufino (1081).

(1071) Omnes norunt ex nummis et historicis legendum esse *Helvii Pertinacis*. (Bianchini, *Not. hist.*)

(1072) Secundus catalogus habet : *Sicut Pius*, qui occasione libri *Pastoris* præcipere potuit ut sanctum Pascha die Dominico celebraretur. Cæterum hunc ritum, qui apud Asianos usu receptus non fuit, Victor Papa ubique observari voluit, eaque de re frequentia concilia tam Romæ quam in aliarum regionum provinciis celebrari jussit, quod ultimis verbis auctor indicat, et omnino concinit illi quod hac de re tradit Eusebius, l. v, c. 23. (Schelestratii *Not.*)

A Beda exscriptam periochen censeo, et a consarcinatore inditam gestis Victoris, dum in libro de sex Ætatibus Beda habet : « Victor datis libellis constituit Pascha die Dominico celebrari, sicut et prædecessor ejus Eleutherius ... » Additionem posteriori manu factam deduco ex codice. 39 Bibl. Palatino-Vaticanæ n. 39, ubi exstant antiquissimæ membranæ repræsentantes hæc Pontificum gesta, et ibi legitur : *Sicut Pius*. Accedit quod Irenæus in Epistola ad Victorem Pii meminit, non Eleutherii, circa eam controversiam statuentium (apud Euseb., l. v, c. 24) : « Sed et Presbyteri illi, qui ante Soterem Ecclesiam, cui tu nunc præes, gubernarunt, Anicetum dico, et Pium, et Hyginum, cum Telesphoro, et Xysto, neque ipsi unquam observarunt, etc. » Unde videtur additionem posteriori manu factam ex Beda esse desumptam ; cum solus Beda Victorem et Eleutherium tanquam earum constitutionum auctores laudet, antiquissimi vero catalogi memorent Victorem et Pium. Isti autem sunt sequendi, utpote cum Irenæo concordantes, qui eodem tempore vivens poterat hasce constitutiones editas perfectius scire et recensere. (Bencini *Not.*)

(1073) κλῆρος apud Eusebium l. VII, c. 15, redditur latine *gradus* seu *dignitas*. Marinus *gradum* centurionis promeritus habuit competitorem, qui contendit Marino tanquam christiano non licere *dignitatem* capessere, sibi vero *gradum* illum competere. Ita enim latine reddit Valesius quod græce expressit Eusebius : Αὐτῷ δὲ ἐπιβάλλειν τὸν κλῆρον. Transposita videntur... verba : *Hic fecit sequentes cleros*, quorum sententia videtur continuanda cum ordinationibus infra recensitis : *Hic fecit ordinationes*, etc. Quare periocha Victoris a bibliothecario videtur compacta ex duplici catalogo : cum in eadem bis memorentur decreta Paschalia, bis indicentur ordinationes, et, fine vitæ per martyrium semel expresso post illa verba : *Hic fecit sequentes cleros*, *Martyrio coronatur*, nova decreta addantur ; et rursus de re Paschali, mox de sepultura fiat sermo. (Bianchini *Not hist.*)

(1074) Statuit inter cætera hic Pontifex ut baptismus universim in Paschate celebretur : at, si necessitas ulla emergeret, aut mortis periculum subesset, gentiles ve ad fidem accederent quocunque tempore, et quavis aqua, sive marina, pluviali, aut fontana, sive puteali, baptizari posse. (Ciaconi *Not.*)

(1075) Repetit fusius quod antecedenter dixerat de constitutione circa controversiam de die Paschatis. Hæc vero repetitio clarissime probat additiones factas, sive secundo Romæ Pontificum catalogo, sive aliis, quodque consarcinatores plerumque noluerint has immutare, sed ut in Catalogis notabantur in unum deinde collegerint. (Bencini *Not.*)

(1076) Additio plenius exponit quomodo Victoris constitutum fuerit publicatum, nempe post epistolas episcoporum, qui, singuli in singulis provinciis responsa ad Victoris interrogationes dantes, unanimi voto rescripserunt Pascha esse celebrandum die Dominica post lunam XIV. (Bencini *Not.*)

(1077) Seu termino etiam jejuniorum. (Bencini *Not.*)

(1078) Interrogatio facta est de Pascha, vel de die prima, cum Theophilo. (Labbæi *Not.*)

(1079) Hunc Theophilum a Victore ad romanum concilium accersitum fuisse, non Alexandrinum, sed metropolitanum episcopum Cæsareæ Palæstinæ, testatur Eusebius, *Hist.*, l. v, c. 22. (Binii *Not.*)

(1080) Constituit Pascha celebrandum esse Dominica proxima lunæ decimæ quartæ post æquinoctium vernum. (Binii *Not.*)

(1081) Quantum conferat ad assecutionem tum Chronologiæ, tum Historiæ Victoris inspectio archetyporum documentorum, ostendent epochæ duæ Victoris et Zephyrini, a nobis examinandæ et stabiliendæ. Vix enim posset de illis quidpiam decerni, sola inspectione catalogorum etiam ubi universi consentiunt ; nisi consultis archetypis, unde catalogi exscripti sunt, vitium descriptionibus deprehendatur. In fine Eleutherii pariando cum consulibus Materno et Bradua, sive cum primis Victoris anno Christi 185 omnes catalogi, et codices consentiunt : non secus ac in fine Zephyrini, cui ex æquo assignant consules anni 217 Præsentem et Extricatum. Finem vitæ Eleutherii referunt ad diem 26 Maii ; Zephyrini ad 26 Augusti. Ex die 26 Maii anni 185 ad diem 26 Augusti anni 217, numerantur anni solidi 32, et menses tres pariter solidi. Summa temporis Victori attributa ex consensu omnium catalogorum constat decennio, et mensibus duobus, ac diebus decem ; (unicus enim codex Papebrochii detrahit mensem, et postremus ex Colbertinis bimestri integro præservato adimit octiduum ex diebus) : quare supersunt Zephyrino anni 22, et dies 20 : cui tamen catalogus Felicis Quarti septennium assignat, alii octennium, alii novennium, alii annos 13, vel 16, 17, 18, 19, nullus vero codex ad viceunium pertingit. Consulta ratione pingendi numeros in basilica S. Pauli superstites, et in codicibus aliquot vetustis, colligitur satis manifeste, annos XII, et dies X assignatos fuisse Victoris sedi, Zephyrino autem annos XVIII, menses X, ac dies X : quorum summa complet annos 31, menses 10 et dies totidem, et omnino respondet consula-

Victor, Africain de nation, et fils de Félix, élu par le clergé romain successeur d'Eleuthère, fut sacré évêque le dimanche 18 juillet 185, et commença, à cette date, le cours de son Pontificat de douze ans, dix jours, auquel le martyre devait mettre fin le 28 juillet 197 (1082).

Décret touchant le baptême.

Une ordonnance du nouveau Pape déclara valide le baptême administré dans la mer, dans un fleuve, une fontaine, un étang, en cas de nécessité, et moyennant que le baptisé confesserait la foi chrétienne Cette dé-

tibus assignatis, ac tempori utriusque martyrii, cum paucis diebus interpontificii, post Victoris mortem reservandis electioni successoris. Qua vero ratione id deprehenderim ex picturis S. Pauli, et vetustis codicibus, expono.

In picturis pontificum toties descriptis basilicæ S. Pauli,.... inter utramque imaginem clypeatam duorum pontificum proximorum spatium inter orbiculos imaginum superstes impletur duplici epigraphe, ubi nomina et epochæ eorumdem duorum pontificum signantur per litteras Romanas. Numerus annorum post nomen pontificis, et verbum SED AN *sedit annis* plerumque signatur in uno versu : menses in versu proxime inferiori : dies vero in infimo. Aliquando tamen numerus in uno versu inchoatus, ob angustiam spatii continuatur in consequentibus per columnas. Ita in pontifice Eusebio dies viginti quinque ita exprimuntur :

X
X
V

non secus, ac in Marco dies 21 ita signantur :

XX
I

et in Anastasio dies 26 ita collocantur :

X
XVI

Id non attendentibus descriptoribus, facile ex annorum numero duplicem versum occupante contigit loco duarum partium legere numeros duos, et priorem ad annos referre, alterum ad menses, præcipue ubi mensis nullus supra annos integros erat exprimendus; vel nullus dies addendus supra menses solidos. Hac vero adhibita observatione, pariantur summæ in numeris rite signatis cum consulatibus similiter recte expressis. Demonstrandum est id in Victore. Consensu catalogorum aliorumque codicum illi attributi sunt, ut exposui pag. XCIV in Prolegomenis anni X, menses II, dies X. Respondere hoc minime potest diebus, et annis martyrii seu obitus decessoris Eleutherii, et sui Eleutherius die 26 Maii, Victor 28 Julii cœlo receptus colitur. Non possunt igitur menses duo cum diebus decem præter annos solidos inter utrumque terminum numerari, etiamsi eadem die supponatur electus Victor, qua moriebatur Eleutherius. Consulum quoque ratio repugnat assignato decennio; cum paria consulum undecim, numerentur a Commodo V et Glabrione Christi 186, primis Victori attributis, ad Saturninum, et Gallum Christi 198 primos ex adscriptis Zephyrino. Quare nec dies, nec anni consentiunt in epocha Victoris, in qua tantus est codicum et catalogorum consensus in numeris. Picturæ Leonianæ in basilica S. Pauli solam denarii notam præservant in primo versu, in quo portio legebatur numeri annorum. Desiderantur autem litteræ versuum sequentium, ubi menses, ac dies, si qui essent, signandi erant. Non dubito, quin binarii nota non succederet in secundo versu, non tamen referenda ad menses, qui nulli erant, sed ad reliquam partem duodenarii numeri annorum complens summam ex parte signatam in versu superiore : ita ut epocha ita expressa intelligatur :

Sedit	SED.	vel	SED.	Sedit
annis XII.	AN. X.		AN. X.	annis XII.
diebus	II. D.		II.	diebus X.
X.	X.		D. X.	

prò qua descriptor exhibuit : sedit annis X, mens. II, diebus X.

Porro anni XII et dies X, post finem Eleutherii 26 Maii 185, recte pertingent ad finem Victoris 28 Julii 197, si vacationis sedis mensis unus, et dies 23 attribuantur post mortem Eleutherii ad electionem, et ordinationem Victoris 18 Julii anni 185 die Dominica : unde ad ejus vitæ terminum 28 Julii 197 summa numerabitur annorum XII et dierum X. Primi tamen consules illi tribuuntur Saturninus, et Gallus, qui signant annum 186, et primum Pascha ejusdem pontificatus; cum anno præcedenti 185, Paschale tempus, Materno et Bradua consulibus, pertineat ad Eleutherium adhuc in vita superstitem.

Eadem perversio numerorum provenire poterat ex codicibus, si anni, menses, ac dies ita disponerentur per columnas sibi proximas, ut in aliquot vetustis exemplaribus observavi, in quibus ita proximæ sunt columnæ, ut scriptor facile potuerit deducere paulisper binarium ex una, et subsequenti movere. Exemplum dabo :

	Annis.	*Mens.*	*Diebus.*
Petrus sedit	XXV	IIII	VIII
Linus sedit	XI	III	XII
etc.			
Victor	X	II	X

Paululum spatii omissum a librario negligenter inter decadem, et binarium annorum Victoris potuit in errorem inducere descriptores, et ansam præbere, ut denarium referretur ad columnam annorum, binarium vero ad colomnam mensium : quem in errorem non incidisset, si annorum notas exigere curasset ad consulatus in antiquissimo Liberii catalogo consignatos : ex quibus apparet, duodecim annos tribuendos esse Victori, octodecim Zephyrino : quemadmodum ex utriusque natalitio die in Ecclesiæ tabulis adnotato constat; nec menses duos tribui posse Victori supra annos solidos. Germanam itaque lectionem epochæ Victoris restituemus codicibus, et picturis per easdem litteras numerales : quibus sejunctis lectio pervertitur, conjunctis custoditur, si ex consulatibus in catalogo Feliciano nominatis, et inde translatis in codices Bibliothecarii, necnon ex diebus natalitio insignitis ejus, ac decessoris in tabulis ecclesiasticis talis reddatur, qualem adhibui pagina 112 ad supplendas lacunas catalogi Liberiani, nempe :

Victor *sedit annis* XII, *diebus* X. *Fuit temporibus Commodi et Severi, a consulatu Commodi* V *et Glabrionis usque Laterano et Rufino.*

Materno enim et Bradua consulibus anno 185, ubi vitam complevit Eleutherius die 26 Maii, qua colitur; vacatio sedis protracta videtur circa diem Dominicam 18 Julii ejusdem anni, qua ordinatus fuerit episcopus Victor a clero electus successor : qui Pascha primum sui pontificatus celebraverit anno subsequenti 186, Commodo V et Glabrione consulibus, qui primi juxta methodum Paschalem catalogorum illi tribuuntur. Completis vero post ordinationis diem annis XII et diebus X, si martyrium subiit eadem die 28 Julii qua colitur, pervenerit ad consules anni 197, Lateranum et Rufinum, quos illi postremos tribuunt catalogi et codices memorati. (Bianchini *Not. chron*)

(1082) *Voyez* la note précédente 1081, *in fine.*

cision sur l'emploi de l'eau commune pour le baptême implique nécessairement qu'il était de règle et d'usage de se servir d'eau bénite.

Plus loin, on verra ce que saint Victor statua touchant la célébration de la Pâque.

Extraits du IVe livre de saint Irénée contre les hérésies (1083).

Sous son règne, saint Irénée écrivit ses IVe et V^e livres contre les hérésies, dont nous présenterons aussi quelques extraits.

Le IVe livre a pour objet de fortifier, par les paroles même de Jésus-Christ, tout ce que le saint évêque a dit précédemment, soit pour faire connaître, soit pour réfuter les fausses doctrines, et il s'y attache à établir que le Sauveur, dans ses discours, a constamment confessé un Dieu unique : « Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même nous recommande textuellement, dans son Evangile, de n'appeler personne notre père, si ce n'est notre seul Père qui est dans les cieux, et qui est le seul Dieu. Combien sont donc fausses et chimériques les doctrines des faux docteurs et des sophistes qui prétendent que Dieu et le Père sont deux dieux différents; que le démiurge n'est naturellement ni Dieu ni le Père, mais qu'il en porte le nom parce qu'il règne sous condition, pour nous servir dans un sujet aussi relevé du langage de ces docteurs pervertis. Ils mettent de côté toute la doctrine du Christ, se livrent à leur chimérique invention, et s'élèvent ainsi contre la croyance universelle de l'Eglise... N'est-il pas de la dernière évidence que, si Notre-Seigneur avait reconnu plusieurs pères et plusieurs dieux, il n'aurait pas donné à ses disciples le précepte de n'adorer qu'un seul et unique Dieu, et de n'appeler leur Père que ce Dieu seul et unique? Il a fait plus encore : il leur a appris à ne pas confondre les êtres auxquels on donnerait le nom de dieu avec Celui qui est le Dieu seul et véritable, afin que sa doctrine ne puisse donner lieu à aucun malentendu, et qu'il n'y ait rien qui ne soit clair. S'il lui était arrivé de nommer quelquefois plusieurs pères et plusieurs dieux, après avoir recommandé de n'adorer qu'un seul Dieu et de ne reconnaître qu'un seul Père, il aurait paru enseigner une chose et en pratiquer une autre. Mais une telle conduite serait celle d'un séducteur odieux, plutôt que d'un Maître juste et bon. Ou bien ce seraient les apôtres qui transgresseraient les préceptes du Maître, en confessant un Dieu souverain de toutes choses, seul Seigneur et seul Dieu, s'il n'était pas vraiment le Dieu unique et le seul Père : mais aussi, d'après ce système, ce serait Jésus même qui aurait le premier entraîné ses disciples dans l'erreur, en leur commandant de n'appeler leur père que le Père qui est dans les cieux, et en les mettant dans la nécessité de nommer Dieu leur Père (1084).»

« Pour enseigner à ses disciples que c'est un moyen de montrer sa reconnaissance envers Dieu et de se le rendre favorable que de lui offrir les prémices des biens de la terre, bien que Dieu cependant n'ait nul besoin de ces offrandes, il prit du pain, qui est un fruit de la terre, il rendit grâce, et il dit : « Ceci est mon corps. » Il offrit aussi dans le calice le vin, qui est un fruit de la terre : mais ce vin, transformé en son sang, marquait la différence entre les sacrifices de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi. C'est cette oblation du Nouveau Testament que les apôtres ont enseignée à l'Eglise, qui la renouvelle maintenant chaque jour par toute la terre, en offrant à Dieu les prémices de ses propres dons. C'est ce sacrifice nouveau que le prophète Malachie a prédit, quand il disait : « Mon amour n'est point en vous, « dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai « plus de présents de votre main ; car, depuis « le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon « nom est grand parmi les nations, et l'on « m'offre des parfums en tous lieux, et une « oblation pure est offerte à mon nom, parce « que mon nom est grand parmi les nations, « dit le Seigneur des armées. » Le sens de cette prophétie est évidemment qu'aussitôt que l'ancien sacrifice, le sacrifice de l'Ancienne Loi sera aboli, le nouveau sacrifice, qui aura pour objet une offrande plus pure, et qui aura lieu par toute la terre, commencera ; et dès lors le nom de Dieu sera glorifié par toutes les nations. Or quel est ce nom qui est glorifié par toute la terre, si ce n'est celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est à la fois la glorification de Dieu le

(1083) Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. III, p. 334 : *S. Irénée*.

(1084) Iren., l. IV, c. 1.

Père et de l'Humanité ? Et Dieu appelle ce sacrifice le sacrifice qui lui appartient, parce qu'il a lieu par l'immolation de son propre Fils, et au profit de l'homme dont il est le Créateur. Qu'un roi, par exemple, ait peint le portrait de son fils, il dira avec raison que ce portrait est bien à lui ; car il est à lui sous deux rapports : parce que c'est lui qui l'a fait, et parce qu'il contient la représentation de son fils propre. Il en est de même quant au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est glorifié par l'Eglise sur toute la terre, et dont la glorification remonte à Dieu le Père : d'abord, parce que le Christ est son véritable Fils, et ensuite parce que c'est lui qui l'a nommé du nom de Christ pour le salut du monde. Or, comme le nom du Fils provient du Père, et que le sacrifice est offert par l'Eglise au Dieu tout-puissant par l'entremise de Jésus-Christ, la prophétie de Malachie se trouve juste en tous points, lorsqu'il dit : « On sacrifie en « tous lieux, et on m'offre des parfums, et « une offrande pure est offerte à mon nom. » Or, les parfums, comme il est dit dans l'*Apocalypse* de saint Jean, sont « les prières « des saints (1085)... »

« Il ne faut pas dire que les oblations aient été abolies; mais autre chose étaient alors les oblations, autre chose elles sont aujourd'hui : autrefois c'était le peuple qui offrait le sacrifice, aujourd'hui c'est l'Eglise. Le sacrifice subsiste donc toujours, mais il a changé d'espèce et de forme; car il est fait maintenant dans une ère de liberté, tandis qu'alors il avait lieu dans une ère de servitude. C'est toujours le même Dieu à qui le sacrifice est offert; mais chacune de ces deux espèces d'oblations est marquée d'un caractère particulier : l'une est frappée d'un sceau de servitude, l'autre d'un sceau de liberté; chacune sert donc à déterminer un état particulier de l'Humanité. Car il n'y a rien d'inutile dans les ouvrages de Dieu, chaque chose a son symbole et sa réalité.... Il n'y a que l'Eglise qui puisse accomplir le sacrifice dans toute sa pureté, en offrant à Dieu, avec des actions de grâces, les prémices de ses propres créatures. Les Juifs ne le pourraient pas; leurs mains sont encore souillées du sang innocent ; ils n'ont pas voulu reconnaître le Verbe même, qui est offert chaque jour à Dieu dans le saint sacrifice. Les différentes sectes d'hérétiques n'en sont pas mieux capables que les Juifs : car, parmi eux, il en est qui ne reconnaissent pas notre Dieu, en supposent un autre, et, en lui offrant les prémices de ses propres dons, nous montrent leur dieu comme un être avide du bien d'autrui. Si nous voulions parler ici des gnostiques, qui supposent que les choses créées sont le produit d'une révolte, de l'ignorance et de quelque iniquité, ce qu'ils offriraient à Dieu proviendrait de la même souillure ; et ils ne pourraient offrir le sacrifice sans offenser notre souverain Créateur, et cet acte de leur part ressemblerait bien plus à une insulte qu'à une action de grâces. D'ailleurs, comment le pain qui est offert en action de grâce dans le sacrifice serait-il pour eux le corps de notre Seigneur ainsi que son sang, puisqu'ils ne le reconnaissent pas pour le Fils de Dieu, c'est-à-dire pour son Verbe, par qui tout est fécondé dans la nature, qui fait croître les plantes, qui fait jaillir les fontaines, qui fait germer le blé et fait mûrir la moisson ? Ne prétendent-ils pas encore que l'âme est incapable de résurrection, et que le corps et le sang, en s'unissant à elle, la privent de la vie éternelle ? Qu'ils changent donc de pensées, ou qu'ils s'abstiennent entièrement d'offrir le sacrifice. Quant à nous, notre foi est conforme à la nature de l'Eucharistie, et l'Eucharistie elle-même est conforme à notre foi. Nous reconnaissons, en faisant notre oblation, que les dons que nous offrons à Dieu nous les tenons de sa bonté, et nous avons foi dans la double résurrection de la chair et de l'esprit, que nous attendons du mérite de l'oblation. Car, de même que le pain qui sert au sacrifice est un fruit de la terre, lequel par la toute-puissance de Dieu, cesse d'être un pain ordinaire et devient l'eucharistie, composée de deux choses, l'une terrestre (la chair) et l'autre céleste (l'âme et la divinité), ainsi nos corps, en recevant l'Eucharistie, participent de la nature céleste, et deviennent impérissables, et sont marqués du sceau de la résurrection (1086). »

« Ce qui constitue la véritable croyance, c'est la doctrine des apôtres, sur laquelle repose l'établissement de l'Eglise, répandue aujourd'hui dans toute la terre ; c'est cette

(1085) Iren., l. IV, c. 17.

(1086) L. IV, c. 18.)

représentation continue du Christ dans la succession des évêques, qui ont établi des Eglises dans chaque lieu selon les besoins des fidèles; enfin, c'est cette transmission jusqu'à nous, pleine et entière, sans retranchement, sans augmentation, des saintes Ecritures dont le dépôt a été confié à l'Eglise ; c'est la pureté des traditions de la foi, concordantes avec les Ecritures, qui, loin de nous exposer à aucun danger, à aucun blasphème, sont notre guide et notre flambeau; enfin c'est le don de l'amour divin, qui est plus précieux que la croyance, plus glorieux que le don de prophétie, enfin, d'une valeur supérieure à toutes les autres grâces. Aussi c'est pour satisfaire aux besoins de cet amour divin que l'Eglise envoie sans cesse vers Dieu la foule de ses martyrs; et il n'y a qu'elle qui ait besoin de martyrs. Les sectes, séparées d'elle, n'en ont que faire, n'ayant à soutenir aucune vérité par le martyre; car le martyr est un témoin de la vérité. On compte, cependant, depuis l'établissement de l'Eglise, une ou deux personnes qui appartenaient d'abord à des sectes dissidentes, mais qui, ayant obtenu la miséricorde de Dieu, ont confessé notre foi, ont souffert l'opprobre du nom du Christ, et sont morts comme nos autres martyrs. Car il n'y a que l'Eglise seule qui soit assez forte pour n'être pas ébranlée par les persécutions et par toutes les épreuves auxquelles se soumettent ses enfants, pour rendre témoignage à l'amour divin et à Jésus-Christ : les pertes qu'elle fait sont aussitôt réparées, et elle demeure toujours entière, comme cette statue de la femme de Lot... qui était la figure de l'Eglise. En effet, » dit ailleurs saint Irénée (1087), « la femme de Lot, changée, à la sortie de Sodome, en statue d'un sel inaltérable, de chair corruptible qu'elle était, et conservant encore dans sa nouvelle forme quelque apparence des infirmités humaines, était la figure de l'Eglise, qui est, pour ainsi dire, le sel de l'Humanité, qui est placée aux confins du monde des passions, et qui pardonne toutes les faiblesses de la nature humaine; et ce qu'on raconte de cette statue, que les fragments qu'on en détachait se remplaçaient aussitôt, la statue demeurant toujours entière, peut être considéré comme la figure du fondement inaltérable de notre foi, la pierre angulaire de l'Eglise, et le point de départ d'où s'élancent les enfants de Dieu pour aller dans le sein de leur Père céleste. » Saint Irénée reprend : « C'est pour défendre la même cause, et pour témoigner des mêmes vérités, que les anciens prophètes ont été persécutés, et que les chrétiens du Nouveau Testament souffriront la persécution : ils seront lapidés, ils seront mis à mort, parce qu'ils auront été marqués du sceau de l'Esprit-Saint, qu'ils auront été les disciples du Verbe du Père, et qu'ils l'auront servi de toutes leurs forces. Les prophètes, comme membres vivants du Christ, parce qu'ils étaient enflammés de l'amour de Dieu et de son Verbe, étaient la figure de tout ce qui devait arriver à l'Eglise. Car, étant tous les membres du Christ, chacun d'eux en représentait un membre particulier et prophétisait en conséquence; et tous ensemble réunis ils représentaient le seul et même Christ, et annonçaient sa doctrine et sa loi. Nous trouvons quelque chose d'analogue en nous-mêmes : comme l'action de tout notre corps se manifeste par celle de nos membres en particulier, et comme, pour manifester au dehors l'expression de tout notre être, il faut le concours de l'action de tous nos membres à la fois; ainsi tous les prophètes ensemble ont figuré un seul et même Christ, tandis que chacun en particulier, comme membre d'un même corps, accomplissait les fonctions qui lui étaient propres et figurait partiellement le Christ.... Le disciple de la vérité expliquera.... naturellement toute la suite des prophéties contenues dans les saintes Ecritures,... donnant à chacune son sens providentiel et sa manifestation entière de l'œuvre du Verbe : mais, dans toutes ces méditations, il reconnaîtra et adorera sans cesse un même Dieu le Père, un même Verbe, un même Esprit-Saint, bien que cette Trinité se soit montrée à nous et doive se montrer jusqu'à la fin des temps par des signes nouveaux, depuis que l'ère du Nouveau Testament est ouverte. C'est cette ferme croyance en Dieu et en son Verbe qui fait mériter le salut à ceux qui l'ont dans le cœur. Mais, quant à ceux qui s'éloignent de Dieu et qui dédaignent ses commandements, qui profanent en eux-mêmes la créature formée de la main de Dieu, et qui blasphèment par leur incrédulité Celui qui les nourrit, ils attirent sur

(1087) Iren., l. IV, c. 31.

eux par cette conduite un jugement sévère (1088). »

« Le Christ, par son avénement sur la terre, a donné pour Maître à ceux qui suivent sa loi ce même Dieu que les prophètes avaient annoncé au monde corrompu : mais ceux que Dieu avait reconnus pour ses serviteurs dans les anciens temps lui obéissaient sous une loi d'esclavage, tandis que sous le Nouveau Testament ceux qui le servent deviennent ses serviteurs par une loi d'adoption et de liberté. Car Dieu a planté la vigne du genre humain par la création d'Adam et ensuite par son alliance avec nos pères; et il l'a donnée d'abord à cultiver à des vignerons qui la travaillèrent suivant les ordonnances de l'ancienne Loi, c'est-à-dire de la Loi de Moïse. Il entoura cette vigne d'une haie, c'est-à-dire que cette culture fut renfermée dans un certain espace de terrain; il y éleva une tour, dans le choix qu'il fit de Jérusalem où était son temple; il y plaça un pressoir, c'est-à-dire le livre des Ecritures, qui devait recevoir le dépôt des inspirations de l'Esprit prophétique. C'est ainsi qu'il envoya des prophètes dès avant la captivité de Babylone; et il en envoya ensuite, et en plus grand nombre, après le retour des Israélites, après cette servitude, pour recueillir les fruits de la vigne du Seigneur.... Enfin, lorsque le peuple eut cessé de croire aux prophètes, Dieu envoya vers lui son propre Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, que des vignerons infidèles tuèrent et jetèrent hors de la vigne. Voilà pourquoi Dieu loua cette même vigne, qui n'était plus entourée d'une haie, mais qui s'étendait par toute la terre, à de nouveaux vignerons fidèles, qui lui firent porter des fruits abondants, et élevèrent au milieu d'elle une tour d'élection dont l'univers admira l'éclat et la beauté. Et, en effet, l'Eglise, dont cette tour est la figure, jette de toutes parts un brillant éclat; et de tous côtés la tour est munie d'un pressoir, c'est-à-dire qu'il vient de tous côtés à l'Eglise de nouveaux fidèles qui reçoivent l'Esprit de Dieu. Mais, quant à ceux qui, après avoir mis à mort le Fils de Dieu, l'ont rejeté en dehors de la vigne, ils ont été justement réprouvés de Dieu; et Dieu a eu raison de donner sa vigne à cultiver à d'autres, c'est-à-dire aux gentils, qui jusque-là n'étaient pas encore entrés dans la vigne (1088*). »

Extraits du ve livre (1089).

« Dans les quatre livres qui précèdent celui-ci, mon très-cher frère, j'ai mis sous vos yeux les systèmes et les diverses opinions des hérétiques; j'ai renversé complétement toutes les doctrines impies et attentatoires à notre religion... La vérité a donc été mise dans tout son jour, ainsi que la véritable doctrine de l'Eglise, que les prophètes avaient annoncée d'abord, ainsi que nous l'avons fait voir, que le Christ est venu ensuite sanctionner et perfectionner, que les apôtres nous ont transmise, et que l'Eglise, seule capable d'en conserver le dépôt, a communiquée à tous ses enfants répandus sur toute la terre.... Nous nous proposons, dans ce cinquième livre, ce qui est d'ailleurs le but de tous nos travaux, de combattre et de renverser de fond en comble toute cette théorie qui a pris si ridiculement le surnom de « connaissance suprême » Nous puiserons nos arguments dans les doctrines de Notre-Seigneur et dans celles des apôtres consignées dans leurs Epîtres (1090). »

« Elle est chimérique de tous points l'opinion de ceux qui dédaignent de reconnaître tous les desseins de Dieu sur nous, qui refusent le salut à l'homme, et qui nient la régénération de la chair, disant que la chair n'est pas capable de devenir incorruptible. Or, si cette régénération de la chair ne pouvait pas avoir lieu, il serait faux que notre Sauveur nous eût rachetés de son sang; il ne serait pas vrai que le vin fût changé en son sang dans l'eucharistie, et que le pain qui nous y est donné fût son corps. Car le sang suppose les veines et les chairs, et tout ce qui fait partie de la conformation de l'homme, que le Verbe de Dieu a bien voulu prendre pour notre salut. Il nous a donc réellement rachetés par son sang, selon ces paroles de l'Apôtre : « par le « sang duquel nous avons été rachetés, et « nous avons reçu le pardon de nos péchés. » Et c'est parce que nous sommes ses membres, qu'il nous nourrit au moyen des choses créées par lui; c'est pour nous qu'il fait

(1088) Iren., l. IV, c. 33.
(1088*) L. IV, c. 36.
(1089) Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. III, p. 495 : *S. Irénée.*
(1090) Avant-propos du ve livre.

luire son soleil et tomber la pluie quand il veut ; il fait servir à notre usage ce calice, qui est un objet créé, et qui contient son sang, que nous buvons, et qui fortifie notre sang, et ce pain, créature aussi, qui contient son corps, que nous mangeons, et qui nourrit notre corps. Il faut donc reconnaître que le vin et le pain de l'Eucharistie deviennent, par le pouvoir de la parole de Dieu, le corps et le sang de Jésus-Christ, et servent ensuite à nourrir et à entretenir la vie dans notre corps. Mais alors comment ne peut-on pas reconnaître que la chair ou que notre corps ne puisse également recevoir de Dieu le don de la vie éternelle, dès que ce corps se nourrit du corps et du sang du Christ, et devient un de ses membres, comme le dit l'apôtre saint Paul dans l'*Epître aux Ephésiens :* « Parce que nous sommes les membres de « son corps, formés de sa chair et de ses « os? » Ces paroles ne peuvent s'appliquer à quelque chose de purement corporel et d'invisible, car un esprit n'a ni chair ni os ; mais elles s'appliquent évidemment à une chose conformée comme l'homme, et qui contient de la chair, des nerfs et des os, pour qui le vin qui est dans le calice et qui est le sang du Christ, et le pain qui est son corps, deviennent une nourriture. De même que le cep de la vigne, caché d'abord dans le sein de la terre, pousse et fructifie quand le temps est venu ; de même encore que le grain de blé, confié à la terre, se décompose, reparaît ensuite, et se multiplie au centuple par la vertu de l'Esprit de Dieu qui contient tout ; que ces choses servent ensuite aux besoins de l'homme, lorsqu'il les reçoit dans l'Eucharistie, devenues le corps et le sang de Jésus-Christ sous la forme du pain et du vin : ainsi nos corps, après avoir été nourris de cette divine nourriture, après avoir été déposés dans la terre, et s'y être dissous, ressusciteront, quand le temps sera venu, par l'effet de la puissante parole du Verbe et pour la gloire de Dieu. Car Dieu donne gratuitement l'immortalité à ce qui est mortel, et l'incorruptibilité à ce qui est corruptible, parce que sa puissance éclate d'autant plus qu'il met la perfection dans ce qui était plus imparfait : ce qui doit nous avertir de ne pas tirer vanité d'un tel bienfait, puisque nous ne pouvons rien par nous-mêmes ; car notre orgueil se tournerait en ingratitude. Ces bienfaits de Dieu doivent donc nous apprendre que cette immortalité qu'il veut bien nous conférer, et le bonheur que nous aurons à le contempler dans toute sa gloire, sont un pur effet de sa miséricorde infinie envers nous ; et nous devons nous rendre de plus en plus justice sur notre faiblesse, et apprécier combien la puissance et la bonté de Dieu sont infinies. Pénétrés de ces sentiments, nous comprendrons parfaitement les rapports qui existent entre Dieu et l'homme (1091). »

« Nous avons expliqué comment le Christ, en revêtant l'humanité, s'est abaissé jusqu'à se laisser contenir par sa propre créature qu'il contient lui-même ; comment il est venu réparer, par son obéissance sur le bois de la croix, le mal commis par la désobéissance au sujet du bois de l'arbre de la science du bien et du mal. Mais ce que nous n'avons pas encore dit, c'est qu'Eve, vierge encore et destinée à Adam, et qui se laissa induire au mal par le serpent tentateur, a été représentée figurativement par la Vierge Marie, également en puissance d'époux, et à qui l'ange apporta des paroles de salut. Car, de même qu'Eve se laissa séduire par les paroles de l'ange tentateur, désobéit à Dieu, et chercha à fuir sa présence, de même la Vierge Marie, cédant aux paroles de l'ange Gabriel, obéissant aux ordres de Dieu, consentit à porter le Christ dans son sein : la première désobéissant aux ordres de Dieu, la seconde s'y soumettant, afin que, par cette soumission, la Vierge Marie devînt la patronne de la vierge Eve. Et, de même que le genre humain avait perdu sa liberté par la faute d'une vierge, ainsi il la recouvre par l'obéissance d'une autre vierge. On pourrait encore trouver un rapprochement entre le premier péché commis et le Premier-né de la Vierge qui l'efface, entre la ruse du serpent et la simplicité d'une colombe qui en est victorieuse, entre la mort du péché qui nous tenait captifs et la mort du Christ qui nous a rendus libres. Les hérétiques, en général, ignorent toutes ces choses, car ils ne veulent pas voir les desseins de Dieu et ses vues miséricordieuses à l'égard de l'homme ; ils passent auprès de la vérité en fermant les yeux et sans la voir, et ils s'opposent ainsi eux-mêmes à l'accomplissement de leur propre salut (1092)....

(1091) Iren., l. v, c. 2.

(1092) L. v, c. 19.

« Tous les hérésiarques... sont de beaucoup postérieurs aux évêques, auxquels les apôtres avaient remis le gouvernement des Eglises (1093). Ces hérétiques, qui fermaient volontairement les yeux à la vérité, ont donc été condamnés à s'égarer dans toutes les voies de l'erreur, suivant tantôt un chemin, tantôt un autre ; et c'est justement pour cette raison qu'ils n'ont pu produire un corps de doctrine, et que leurs systèmes n'ont laissé que des traces confuses. Il en est tout autrement de ceux qui vivent dans les doctrines de l'Eglise : rien ne leur est caché, parce qu'ils marchent éclairés du flambeau de la foi et de la tradition des apôtres. Ainsi ils ont tous une foi qui est la même, qui est ferme et inébranlable ; ils ont une même foi en un seul et même Dieu le Père, dans l'incarnation de son Verbe, dans le Saint-Esprit l'Auteur de tous les dons ; ils croient aux mêmes commandements, observent la même discipline, attendent tous le dernier avénement du Christ pour juger le monde, ont une même croyance sur le salut auquel participeront également l'âme et le corps. D'ailleurs, l'enseignement de l'Eglise est dans tous les lieux uniforme et le même ; partout elle montre aux hommes la même voie de salut. Et, en effet, le flambeau de la science divine a été remis entre ses mains. « La Sagesse de Dieu, par laquelle les hom« mes sont sauvés, parle au dehors ; sa voix « retentit dans les places publiques ; elle « crie devant les assemblées, à l'entrée des « portes ; elle parle au milieu des villes. » Car l'Eglise prêche partout la vérité, et c'est elle qui est le « flambeau à sept branches » qui distribue au monde les lumières du Christ. Ceux donc qui ne suivent pas les enseignements de l'Eglise accusent par là même les saints prêtres, ses ministres, d'ignorance ; mais ils ne voient pas qu'il y a plus d'esprit de religion dans le cœur de l'homme le plus simple que dans l'âme du sophiste effronté et de celui qui blasphème contre Dieu. Tels sont tous les hérétiques, qui prétendent découvrir quelque chose par de là la vérité même. On les voit se partager en mille sectes diverses, allant à droite et à gauche, n'ayant jamais un même sentiment sur les mêmes choses, et ressemblant à des aveugles conduisant à l'aventure d'autres aveugles : ils ne peuvent donc manquer de tomber tous ensemble dans la fosse de l'ignorance, cherchant toujours, et ne trouvant jamais rien. Nous devons donc fuir leurs discours, et bien prendre garde aux piéges qu'ils nous tendent. Que l'Eglise soit donc notre refuge, et instruisons-nous auprès d'elle des saintes Ecritures. L'Eglise est, pour les chrétiens, le paradis terrestre de ce monde. « Vous pouvez manger de tous « les fruits du jardin, » dit l'Esprit de Dieu ; c'est-à-dire que vous pouvez puiser dans les Ecritures votre nourriture spirituelle : mais il vous est défendu de rechercher les mystères qui sont plus élevés, et de goûter les doctrines des hérétiques (1094). »

Doctrine de saint Irénée (1095)

Les extraits qui précèdent suffiront pour faire connaître la manière d'argumenter de saint Irénée ; il faut maintenant préciser la doctrine de ce Père telle qu'elle ressort surtout de son *Traité contre les hérésies.*

Sur l'Ecriture sainte. — Saint Irénée enseigne que c'est le Verbe de Dieu même et son Esprit qui a dicté les Ecritures (1096) ; que les prophètes, inspirés du Verbe, ont annoncé sa venue dans la chair (1097) ; que les prophéties ne sont claires qu'aux yeux de ceux qui en voient l'accomplissement (1098), et que, pour les développer, il faut s'adresser aux prêtres qui ont succédé aux

(1093) *Valde posteriores sunt quam episcopi,* etc.

(1094) Iren., l. v, c. 20.

(1095) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 179.

(1096) *Scripturæ perfectæ sunt, quippe a Verbo Dei et Spiritu ejus dictæ.* (Iren., *Adv. hæres.*, l. II, c. 18, n. 2.)

(1097) *Et propterea prophetæ, ab eodem Verbo propheticum accipientes charisma, prædicaverunt ejus secundum carnem adventum, per quem commistio et communio Dei et hominis secundum placitum Patris facta est ab initio prænuntiante Verbo Dei « quoniam videbitur Deus ab hominibus et conversabitur cum eis super terram. »* (L. IV, c. 20, n. 4.)

(1098) *Omnis autem prophetia, priusquam habeat effectum, ænigmata et ambiguitates sunt hominibus. Cum autem venerit tempus et evenerit quod prophetatum est, tunc prophetiæ habent liquidam et certam expositionem. Et propter hoc quidem, Judæis cum legitur Lex in hoc tempore, fabulæ similis est : non enim habent expositionem omnium rerum pertinentem ad adventum Filii Dei qui est secundum hominem : a Christianis vero cum legitur, thesaurus est absconsus in agro, cruce vero Christi revelatus est.* (*Ibid.*, c. 26.)

apôtres (1099); que les Septante interprètes envoyés à Ptolémée, fils de Lagus (1100), ont pu, par une conduite particulière de Dieu, se rencontrer tous dans la traduction de l'Ecriture qu'ils avaient faite chacun séparément; et, pour le prouver, il allègue comme une chose constante que, les Ecritures ayant souffert quelque altération pendant la captivité de Babylone, sous le roi Nabuchodonosor, Dieu inspira depuis à Esdras, prêtre de la tribu de Lévi, de rétablir tous les discours des prophètes et la Loi de Moïse, dont apparemment il s'était perdu quelque partie (1101). Il a cru aussi, avec beaucoup d'anciens, que les anges avaient produit les géants dont il est parlé dans la *Genèse* (1102). Il cite, sous le nom d'Isaïe et de Jérémie, un passage qui ne se trouve point dans nos exemplaires (1103), mais qui s'y trouvait alors, puisque saint Justin accuse les Juifs de l'en avoir retranché. Pour prouver la divinité de Jésus-Christ, il emploie l'autorité des Lamentations de Jérémie (1104). Il se sert aussi quelquefois de celle de Baruch (1105), mais sans le nommer, se contentant de le citer en général comme un livre sacré et prophétique; mais, dans son ve livre contre les hérésies, il attribue à Jérémie la fin du IVe et tout le ve chapitre de Baruch (1106). Saint Irénée reçoit encore pour canonique l'Histoire de Susanne et de Bel, comme ayant été écrite par Daniel (1107), et le livre de *la Sagesse* comme étant de Salomon (1108). Quant aux Ecritures du Nouveau Testament, il ne reçoit d'autres Evangiles que ceux de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean (1109). Il ne dit rien de l'Epître de saint Paul à Philémon, apparemment parce qu'elle n'intéressait pas son sujet; mais il cite les autres, et celle même qui est aux Hébreux (1110), sans dire néanmoins qu'elle soit de saint Paul. Il cite de même les Epîtres catholiques, celle de saint Jacques, celle de saint Jude, et la seconde de saint Pierre, sans en nommer les auteurs: pour ce qui est de la seconde de saint Jean, il l'attribue à l'apôtre de ce nom (1111), aussi bien que l'*Apocalypse* (1112). Il reçoit encore l'autorité du *Pasteur* d'Hermas, et met ce livre au

(1099) *Eis qui in Ecclesia sunt presbyteris obaudire oportet, his nimirum qui successionem habent ab apostolis; qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum, secundum placitum Patris, acceperunt: nam, ubi charismata Domini sunt, ibi discere oportet veritatem apud quos est ea quæ est ab apostolis Ecclesiæ successio; et id quod est sanum et irreprobabile conversationis et inadulteratum et incorruptibile sermonis constat. Hi enim et eam, quæ est in unum Deum, qui omnia fecit, fidem nostram custodiunt; et eam quæ est in Filium Dei dilectionem adaugent... et Scripturas sine periculo nobis exponunt. Reliqui vero qui absistunt a principali successione et quocunque loco colligunt suspecti habendi, vel quasi hæretici et malæ sententiæ; vel quasi scindentes, et elati, et sibi placentes; aut rursus ut hypocritæ, quæstus gratia et vanæ gloriæ hoc operantes. Omnes autem hi deciderunt a veritate.* (Iren., l. IV., c. 26, n. 5 et 2.)

(1100) *Ille autem, experimentum sumere volens, et metuens ne forte consentientes eam veritatem quæ esset in Scripturis absconderent per interpretationem; separans eos ab invicem, jussit omnes eamdem interpretari Scripturam, et hoc in omnibus libris fecit. Convenientibus autem ipsis in unum apud Ptolemæum et comparantibus suas interpretationes, Deus glorificatus est, et Scripturæ vere divinæ creditæ sunt, omnibus eadem, et eisdem verbis, et eisdem nominibus, recitantibus ab initio usque ad finem, uti et præsentes gentes cognoscerent quoniam per aspirationem Dei interpretatæ sunt Scripturæ.* (*Ibid.*, l. III, c. 21.)

(1101) *In ea captivitate populi quæ facta est a Nabuchodonosor, corruptis Scripturis, et post septuaginta annos Judæis descendentibus in regionem suam, post deinde, temporibus Artaxerxis Persarum regis, inspiravit Esdræ sacerdoti tribus Levi præteritorum prophetarum omnes rememorare sermones et restituere populo eam Legem quæ data est per Moysen.* (*Ibid.*)

(1102) L. III.

(1103) *Recommemoratus est Dominus sanctus Israel mortuorum suorum, qui prædormierunt in terra defossionis, et descendit ad eos uti evangelizaret eis salutare suum ad salvandum eos.* (Iren., l. IV, c. 22.)

(1104) L. III, c. 10. *Thren.* IV, 20.

(1105) L. IV, c. 20. *Baruch.* III, 38.

(1106) L. V, c. 35.

(1107) *Et audient eas quæ sunt a Daniele voces. « Semen Chanaan et non Juda, species seduxit te et concupiscentia evertit cor tuum. Inveterate dierum malorum, nunc advenerunt peccata tua quæ faciebas antea judicans judicia injusta, et innocentes quidam damnabas, dimittebas vero nocentes. »* (*Dan.* XIII, 20.) [Iren., l. IV, c. 26.] — *Quem et Daniel propheta cum dixisset ei Cyrus, rex Persarum: « Quare non adoras Bel? » annuntiavit dicens: « Quoniam non colo idola manufacta*, etc. » (*Dan.* XIV, 3.) [Iren., l. IV, c. 5.]

(1108) *Utitur etiam sententiis ex Salomonis Sapientia depromptis, ita fere dicens: « Visio Dei parit incorruptionem; incorruptio autem proximos Deo facit. »* (Euseb., *Hist.*, l. V, c. 26; *Sap.* VI, 18, 19.)

(1109) Iren., l. III, c. 1.

(1110) *Cæterum præter supradicta Irenæi opera exstat etiam... libellus variarum disputationum in quo « Epistolæ ad Hebræos » et « Sapientiæ » Salomonis mentionem facit, et ea iis libris quasdam sententias adducit.* (Euseb., *Hist.*, l. V, c. 26.)

(1111) *Joannes enim Domini discipulus superextendit damnationem in eos neque ave a nobis eis dici volens: « Qui enim, » inquit, « dicit eis ave, communicat operibus ipsorum nequissimis. »* (Iren., l. I, c. 16. *II Joan.* II.)

(1112) *Sed et Joannes Domini discipulus in « Apocalypsi » sacerdotalem et gloriosum regni ejus videns adventum, « conversus sum, » inquit, « videre vocem quæ loquebatur mecum*, etc. » (Iren., l. IV, c. 20; *Apoc.* I, 12.)

rang des Ecritures canoniques (1113). La version des Septante est celle qu'il estimait le plus (1114), et qu'il suit ordinairement, quoiqu'il paraisse quelquefois en suivre d'autres. On trouve de la variété dans quelques passages qu'il cite de l'Ancien et du Nouveau Testament : par exemple, dans le IIIe chapitre de la *Genèse* où nous lisons : « La femme t'écrasera la tête, » saint Irénée disait : « Le Fils de la femme, » entendant par là le Messie, qui devait écraser la tête du serpent. Dans le chapitre XIXe de saint Matthieu, où on lit : « Quiconque abandonnera pour mon nom sa maison..... en recevra le centuple ; » saint Irénée ajoutait : « dans ce monde. » Il lisait dans ses exemplaires que Jésus-Christ avait fait donner à manger au fils de la veuve de Naïm, après l'avoir ressuscité, circonstance qui n'est point dans les nôtres. En rapportant le décret du concile des apôtres touchant les observances légales, il omet ce qui regarde la défense de manger des chairs étouffées ; mais il y ajoute : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse. »

Sur la tradition. — Quoique saint Irénée reconnaisse l'Ecriture sainte pour la règle immuable de notre foi, il déclare néanmoins qu'elle ne renferme pas tout, et qu'étant obscure en divers endroits, il est nécessaire de recourir à la tradition, c'est-à-dire à la doctrine que Jésus-Christ et ses apôtres nous ont transmise de vive voix (1115). Cette doctrine, selon lui, est connue, et la même dans toutes les Eglises, dont les évêques sont les successeurs des apôtres, mais surtout dans l'Eglise de Rome, dans celle de Smyrne et dans celle d'Ephèse, qui toutes ont eu soin de conserver pur le dépôt de la foi qu'elles avaient reçu des apôtres, soit par écrit, soit de vive voix. L'idée de la tradition et de l'autorité de l'Eglise, domine dans l'esprit et dans tout l'ouvrage de saint Irénée. Nous pouvons même ajouter, avec l'abbé Blanc (1116), « qu'elle pénètre toute son argumentation et l'anime constamment.... Organe officiel de l'enseignement traditionnel comme évêque, il avait reçu cet enseignement de Polycarpe, le disciple immédiat des apôtres. La tradition le remplit donc, elle s'exhale de toutes ses paroles, et, sans aucun doute, il croit n'être que son interprète, alors même qu'il suit davantage ses propres idées. Ainsi, il ne lui vient pas en pensée de faire une distinction formelle de ce qu'on pourrait appeler sa manière particulière d'entendre les saintes Ecritures et de la tradition elle-même. Il nous dit, à la vérité, que son travail et son argumentation ne sont qu'un secours pour faire triom-

(1113) *Bene ergo pronuntiavit Scriptura quæ dicit : Primo omnium crede quoniam unus est Deus.* (Iren., l. IV, c. 20 ; l. II *Pastoris*, mand. 1.)

(1114) *Cum tanta igitur veritate et gratia Dei interpretatæ sint Scripturæ (per Septuaginta) ex quibus præparavit et reformavit Deus fidem nostram... et hæc earum Scripturarum interpretatio priusquam Dominus noster descenderet facta sit... vere impudorati et audaces ostenduntur qui nunc volunt aliter interpretationes facere, quando ex ipsis Scripturis arguantur a nobis et in fidem adventus Filii Dei concludantur. Firma est autem et non ficta, et sola vera quæ secundum nos est fides, manifestam ostensionem habens ex his Scripturis quæ interpretatæ sunt illo modo quo prædiximus ; et Ecclesiæ annuntiatio sine interpolatione. Etenim apostoli cum sint his omnibus vetustiores consonant prædictæ interpretationi, et interpretatio consonat apostolorum traditioni. Etenim Petrus et Joannes et Matthæus et Paulus et reliqui deinceps et horum sectatores prophetica omnia ita annuntiaverunt quemadmodum seniorum interpretatio continet.* (Iren., l. III, c. 21.)

(1115) *Cum in Scripturis arguuntur hæretici, in accusationem convertuntur ipsarum Scripturarum quasi non recte habeant neque sint ex auctoritate... non enim per litteras traditam illam sed per vivam vocem... Cum autem ad eam iterum traditionem quæ est ab apostolis, quæ per successiones presbyterorum in Ecclesiis custoditur, provocamus eos, adversantur traditioni, dicentes se non solum presbyteris sed etiam apostolis exsistentes sapientiores sinceram veritatem invenisse. Apostolos enim admiscuisse ea quæ sunt legalia Salvatoris verbis.* (Iren., l. III, c. 2.) *Traditionem porro apostolorum in toto mundo manifestatam in omni Ecclesia adest respicere omnibus qui vera velint videre : et habemus annumerare eos qui ab apostolis instituti sunt episcopi in Ecclesiis et successores eorum usque ad nos, qui nihil tale docuerunt, neque cognoverunt quale ab his deliratur. Etenim si recondita scissent apostoli quæ seorsim et latenter reliquis perfectos docebant, his vel maxime traderent ea quibus etiam ipsas committebant Ecclesias. Valde enim perfectos et irreprehensibiles eos volebant esse, quos et successores relinquebant, suum ipsorum locum magisterii tradentes... Sed, quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium Ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et antiquissimæ omnibus cognitæ a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ eam quam habet ab apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos qui quoquo modo... præterquam oportet colligunt.* (*Ibid.*, c. 3.) *Agnitio vera est apostolorum doctrina et antiquus Ecclesiæ status in universo mundo, et character corporis Christi, id est, Ecclesiæ secundum successiones episcoporum quibus illi eam quæ in uno quoque loco est Ecclesiam tradiderunt : quæ pervenit ad nos custoditione sine fictione Scripturarum tractatio plenissima, neque additamentum, neque ablationem recipiens, et lectio sine falsatione et secundum Scripturas expositio legitima et diligens, et sine periculo.* (*Ibid.*, l. IV, c. 33.)

(1116) *Cours d'histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 249.

pher la doctrine traditionnelle, ce qui en fait une juste distinction ; mais, dans l'exécution, tout semble se mêler, ou plutôt se fondre, en une seule argumentation, dont la tradition est constamment la conclusion et la sanction. Cette méthode du saint docteur reproduit au naturel l'état primitif de l'Eglise sous le point de vue de l'enseignement, de la doctrine et des idées. On ne pensait pas encore à se rendre un compte explicite de ces choses ; elles existaient dans les esprits comme de simples habitudes, qui s'identifiaient avec la croyance, les devoirs, la constitution de l'Eglise, tout le christianisme. Elles absorbaient, en quelque sorte, la personnalité de toutes les intelligences avec les idées propres de chaque penseur. Il y avait sans doute des raisonnements dans ces intelligences, des conceptions particulières, comme il y en aura toujours dans les hommes sur les choses qui leur sont naturelles, des raisonnements d'instinct, pour ainsi parler, semblables, jusqu'à un certain point, aux mouvements irréfléchis et spontanés ; mais il n'y avait pas de science proprement dite. Ce n'était là que des matériaux confus pour l'édifice de la théologie. Le *Traité* de saint Irénée est la transition; c'est le premier pas de cet état de choses vers la théologie ou la science. Sous le point de vue scientifique, l'ouvrage de ce Père laisse nécessairement beaucoup à désirer; mais il gagne proportionnellement en tant qu'il rend témoignage à la règle de foi. Un traité méthodique où la tradition aurait été posée, discutée et défendue comme une thèse régulière de théologie, pouvait sans doute faire triompher cette tradition, et établir ses droits à la soumission de tous les esprits. L'évêque de Lyon fait plus : il montre cette tradition jusque dans les entrailles de l'Eglise, identifiée avec l'Eglise elle-même. Loin d'en faire une thèse, il ne soupçonne même pas qu'on puisse sérieusement la mettre en question, si ce n'est en abjurant l'Eglise et le christianisme. Il ne prouve donc pas les droits et l'autorité de la tradition, il les oppose tout simplement aux hérétiques. Ces hérétiques, il est vrai, après avoir appelé des Ecritures à la tradition, finissaient par rejeter la tradition elle-même, Mais saint Irénée nous les représente en cela comme des désespérés, qui poussaient le délire jusqu'à se mettre au-dessus des apôtres, au-dessus de Jésus-Christ même. Cependant, pour n'avoir rien à se reprocher à leur égard, il consent à consacrer quelques pages à défendre cette tradition, c'est-à-dire, à constater simplement son existence comme un fait, un fait non contesté et d'accord avec le bon sens. Voyez, par exemple, comme il signale cette circonstance fondamentale de la tradition, d'avoir sa règle dans l'Eglise de Rome. Il se contente de quelques lignes, d'un mot jeté en passant. Il n'était pas nécessaire alors, nous le savons, d'insister sur ce point ; il fallait néanmoins qu'il fût bien manifeste et bien admis, pour le mentionner aussi légèrement en l'opposant à des adversaires. Mais les hérétiques ne rendaient-ils pas eux-mêmes un témoignage forcé et d'autant plus irrécusable à ce même fait, puisqu'ils prétendaient, eux aussi, ne reproduire que la vraie doctrine des apôtres ? Et, s'ils en venaient à cette extrémité de renier la tradition apostolique elle-même, cet excès prouve du moins jusqu'à quel point ils y trouvaient leur condamnation. Ainsi, dans son *Traité des hérésies*, saint Irénée ne prouve pas la tradition comme règle de foi, il se contente de la montrer telle dans l'enseignement et l'autorité de l'Eglise. »

Sur l'Eglise. — Les marques de la vraie Eglise sont que, répandue dans tout le monde, elle enseigne partout une même foi, s'appuyant sur la tradition ferme des apôtres, méditant les mêmes préceptes, gardant en tous lieux la même forme de gouvernement avec la même espérance, montrant partout la même voie du salut (1117). C'est le chandelier à sept branches, qui porte la lumière de Jésus-Christ. C'est aux prêtres qui sont dans l'Eglise qu'il faut obéir, à ceux qui, avec la succession de l'épiscopat, ont reçu la grâce certaine de la vérité : pour

(1117) *Eorum qui ab Ecclesia sunt semita circumiens mundum universum, quippe firmam habens ab apostolis traditionem et videre nobis donans omnium unam et eamdem esse fidem, omnibus unum et eumdem Patrem præcipientibus, et eamdem dispositionem incarnationis Filii Dei credentibus, et eumdem donationem Spiritus scientibus, et eadem meditantibus præcepta, et eamdem figuram ejus quæ est erga Ecclesiam ordinationis seu regiminis ecclesiastici custodientibus, et eumdem exspectantibus adventum Domini, et eamdem salutis totius hominis, id est animæ et corporis, sustinentibus, et Ecclesiæ quidem prædicatio vera et firma apud quam una et eadem salutis via in universo mundo ostenditur.* (Iren., l. V, c. 20.)

les autres qui se séparent de la succession principale, et qui font des assemblées, quelque part que ce soit, ils doivent être regardés comme suspects, soit d'hérésie, soit de schisme (1118). La vraie science est la doctrine des apôtres, qui est parvenue jusqu'à nous, conservée sincèrement par l'explication entière et fidèle des Ecritures (1119). C'est par la charité, le plus excellent de tous les dons, que l'Eglise, en tous lieux et en tout temps, envoie au Père une multitude de martyrs : les autres n'en peuvent montrer chez eux, et ne disent pas même que le martyre soit nécessaire, si ce n'est qu'il s'en trouve un ou deux qui aient été confondus avec nos martyrs et menés ensemble au supplice (1120). C'est dans l'Eglise seule que Dieu a mis les opérations du Saint-Esprit, la nourriture de vie, et l'eau pure dont le corps de Jésus-Christ est la source (1121). Les miracles dont se vantent les hérétiques ne sont que des prestiges (1122). Rien n'est plus digne de remarque, que ce que saint Irénée dit de l'Eglise de Rome : elle est, selon lui, la plus grande, la plus ancienne Eglise connue de tout le monde, fondée par les glorieux apôtres Pierre et Paul ; c'est par la foi qu'elle en a reçue, et qu'elle a conservée jusqu'aujourd'hui au moyen de la succession des évêques, que l'on confond tous ceux qui font des assemblées illégitimes (1123) ; c'est à cette Eglise, à cause de sa puissante Primauté, que toute Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient, doivent s'accorder. Saint Irénée fait ensuite le dénombrement des évêques qui, depuis saint Pierre jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à Eleuthère alors régnant, ont gouverné l'Eglise de Rome (1124). Il parle aussi avec éloge des Eglises

(1118) *Quemadmodum igitur ostendimus, si quis legat Scripturas... et erit consummatus discipulus et similis patrifamilias « qui de thesauro suo profert nova et vetera. » Quapropter eis qui in Ecclesia sunt presbyteris obaudire oportet, his qui successionem habent ab apostolis, qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum secundum placitum Patris acceperunt : reliquos vero qui absistunt a principali successione, et quocunque loco colligunt, suspectos habere vel quasi hæreticos et malæ sententiæ, vel quasi scindentes et elatos et sibi placentes, aut rursus ut hypocritas quæstus gratia et vanæ gloriæ hoc operantes.* (Iren., l. IV, c. 26.) *Ubi igitur charismata Domini posita sunt, ibi discere oportet veritatem, apud quos est ea quæ est ab apostolis Ecclesiæ successio, et id quod est sanum est irreprobabile conversationis, et inadulteratum et incorruptibile sermonis constat. Hi enim et eam quæ est in unum Deum, qui omnia fecit, fidem nostram custodiunt ; et eam quæ est in Filium Dei dilectionem adaugent, qui tantas dispositiones propter nos fecit, et Scripturas sine periculo nobis exponunt, neque Deum blasphemantes, neque patriarchas exhonorantes, neque prophetas contemnentes.* (*Ibid.*)

(1119) *Agnitio vera est apostolorum doctrina*, etc. (*Ibid.*, c. 33.)

(1120) *Præcipuum dilectionis munus, quod est pretiosius quam agnitio, gloriosius autem quam prophetia, omnibus autem reliquis charismatibus eminentius. Quapropter Ecclesia omni in loco, ob eam quam habet erga Deum dilectionem, multitudinem martyrum præmittit ad Patrem ; reliquis autem omnibus non tantum non habentibus hanc rem ostendere apud se, sed nec quidem necessarium esse dicentibus tale martyrium : esse enim martyrium verum sententiam eorum. Nisi si unus aut duo aliquando per omne tempus ex quo Dominus apparuit in terris cum martyribus nostris quasi et ipse misericordiam consecutus, opprobrium simul bajulavit nominis, et cum eis ductus est velut adjectio quædam donata eis. Opprobrium enim eorum qui persecutionem patiuntur propter justitiam et omnes pœnas sustinent, et mortificantur propter eam quæ est erga Deum dilectionem, et confessionem Filii ejus, sola Ecclesia pure sustinet.* (*Ibid.*)

(1121) *Ubi Ecclesia, ibi et Spiritus Dei ; et ubi Spiritus Dei, illic Ecclesia et omnis gratia : Spiritus autem veritas. Quapropter qui non participant eum, neque a mamillis Matris nutriuntur in vitam, neque percipiunt de corpore Christi procedentem nitidissimum fontem.* (L. III, c. 24.)

(1122) *Super hæc arguentur qui sunt a Simone et Carpocrate, et si qui alii virtutes operari dicuntur : non in virtute Dei neque in veritate, neque ut benefici hominibus facientes ea quæ faciunt, sed in perniciem et errorem per magicas elusiones et universa fraude, plus lædentes quam utilitatem præstantes his qui credunt eis, in eo quod seducant. Non enim cæcis possunt donare visum, neque surdis auditum, neque omnes dæmones effugere, præter qui ipsis immittuntur, si tamen et hoc faciunt : neque debiles, aut claudos, aut paralyticos curare, vel alia quadam parte corporis vexatos : quemadmodum sæpe evenit fieri secundum corporalem infirmitatem vel earum quæ a foris accidunt infirmitatum bonas valetudines restaurare. Tantum autem absunt ab eo, ut mortuum excitent (quemadmodum Dominus excitavit et apostoli per orationem ; et in fraternitate sæpissime propter aliquid necessarium, ea, quæ est quoquo loco, Ecclesia universa postulante, per jejunium et supplicationem multam, reversus est spiritus mortui, et donatur homo orationibus sanctorum :) ut nequidem credant hoc in totum posse fieri : esse autem resurrectionem a mortuis agnitionem ejus quæ ab eis dicitur veritatis.* (*Ibid.*, l. II, c. 31.)

(1123) *Vide supra*, col. 528.

(1124) *Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem Principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quæ est ab apostolis traditio. Fundantes igitur et instruentes beati apostoli Ecclesiam, Lino Episcopatum administrandæ Ecclesiæ tradiderunt... succedit autem ei Anacletus ; post eum tertio loco ab apostolis Episcopatum sortitur Clemens... huic autem Clementi succedit Evaristus, et Evaristo Alexander, ac deinceps sextus ab apostolis constitutus est Sixtus, et ab hoc Telesphorus qui etiam gloriosissime martyrium fecit, ac deinceps Hyginus, post Pius, post quem Anicetus. Cum autem successisset Aniceto Soter, nunc duodecimo loco Episcopatum ab apostolis habet Eleutherius. Hac ordinatione et successione ea quæ est ab apostolis in Ecclesia traditio et veritatis præconatio pervenit usque ad nos. Et est plenissima hæc ostensio unam et eamdem vivificatricem fidem esse*

d'Asie (1125), et ajoute (1126) : « S'il y avait dispute sur la moindre question, ne faudrait-il pas recourir aux Eglises les plus anciennes où les apôtres ont vécu ? Et, s'ils ne nous avaient point laissé d'Ecritures, ne devrait-on pas suivre la tradition qu'ils ont laissée à ceux à qui ils confiaient les Eglises ? C'est ce qu'observent plusieurs nations barbares, qui croient en Jésus-Christ sans papier ni encre, ayant la doctrine du salut écrite dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et gardant fidèlement l'ancienne tradition touchant un Dieu Créateur et son Fils Jésus-Christ. » Irénée oppose l'antiquité de la doctrine des apôtres et des Eglises qu'ils ont fondée, à la nouveauté de celle des hérétiques (1127), et en tire un argument pour faire voir que leurs opinions ne viennent pas de l'Esprit de Dieu.

Sur les Notes de l'Eglise. — Les caractères inimitables qui doivent, dans tous les âges, distinguer l'Eglise des sectes schismatiques assez audacieuses pour usurper son nom et ses droits, sont appelés *Notes* en style de théologie. Saint Irénée n'a pas traité des notes de l'Eglise d'une manière plus explicite et plus méthodique que de la tradition; et cela, pour des raisons du même ordre : mais nous les indiquerons dans leur ordre logique.

La note « la plus fondamentale, » dit l'abbé Blanc (1128), « est l'*apostolicité*. C'est, en effet, par son origine apostolique que l'Eglise est de Jésus-Christ, et qu'elle est divine. Or cette note se confond avec la tradition elle-même, celle-ci étant le canal par lequel l'enseignement de cette Eglise et sa doctrine, sa constitution et ses institutions essentielles et divines remontent aux apôtres. Et, comme cette tradition fait le fond de la pensée et du *Traité* de saint Irénée, à la manière que nous venons de dire, il est évident que l'apostolicité de l'Eglise ressort éminemment de l'écrit et de la pensée de ce Père.....

« L'*unité* découle immédiatement de la note fondamentale. L'Eglise enseigne la vérité qu'elle a reçue des apôtres. Or la vérité est une; elle est toujours la même, dans tous les temps comme dans tous les lieux; et saint Irénée ne cesse d'opposer à cette belle uniformité de la doctrine dans toutes les Eglises les discordances perpétuelles des sectes, ou même des hérétiques entre eux, ne fussent-ils que deux ou trois réunis (1129). L'Eglise ne possède pas seulement l'unité de doctrine; mais elle est encore une dans son gouvernement, comme société visible fondée par Jésus-Christ et les apôtres. Constamment saint Irénée montre cette Eglise une dans son ensemble formé des Eglises particulières, et de celles-là seulement où se trouve la succession des évêques jusqu'aux apôtres, et où l'on reconnaît l'obligation d'écouter leur enseignement (1130) : Eglises particulières obligées elles-mêmes de se conformer à l'Eglise de Rome qui forme entre elles le lien de l'unité. Ainsi, par l'identité de doctrine et d'enseignement, par la subordination des fidèles aux évêques, et par celle des évêques et des Eglises à l'Eglise romaine, l'Eglise répandue dans tout l'univers ne forme qu'une grande famille, habitant une seule et même maison, où l'on ne parle qu'une langue et comme par une seule bouche (1131). On ne conçoit

quæ in Ecclesia ab apostolis usque nunc sit conservata et tradita in veritate. (Iren., l. III, c. 3.)

(1125) *Ibid.*

(1126) *Tantæ igitur ostensiones cum sint, non oportet adhuc quærere apud alios veritatem quam facile est ab Ecclesia sumere, cum apostoli quasi in depositorium dives plenissime in eam contulerint omnia quæ sint veritatis : uti omnis quicunque velit sumat ex ea potum vitæ. Hæc est enim vitæ introitus; omnes autem reliqui fures sunt et latrones. Propter quod oportet devitare quidem illos; quæ autem sunt Ecclesiæ cum summa diligentia diligere, et apprehendere veritatis traditionem. Quid enim? Etsi de modica aliqua quæstione disceptatio esset, nonne oporteret in antiquissimas recurrere Ecclesias, in quibus apostoli conversati sunt et ab eis de præsenti quæstione sumere quod certum et re liquidum est? Quid autem, si neque apostoli quidem Scripturas reliquissent nobis? Nonne oportebat ordinem sequi traditionis quam tradiderunt iis quibus committebant Ecclesias? Cui ordinationi assentiunt multæ gentes barbarorum eorum qui in Christum credunt, sine charta et atramento, scriptam habentes per Spiritum in cordibus suis salutem, et veterem traditionem diligenter custodientes, in unum Deum credentes, etc.* (*Ibid.*, c. 4.)

(1127) *Ante Valentinum non fuerunt qui sunt a Valentino; neque ante Marcionem erant qui sunt a Marcione... omnes hi multo posterius mediantibus jam Ecclesiæ temporibus insurrexerunt in suam apostasiam.* (*Ibid.*)

(1128) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 252.

(1129) *Videamus nunc, cum vix duo aut tres sint, quam sit inconstans eorum sententia ut qui de eisdem non eadem dicant, verum et rebus et verbis pugnantia inter se pronuntient.* (Iren., l. I, c. 11, n. 1.)

(1130) *Quapropter eis qui in Ecclesia sunt presbyteris (episcopis) obaudire oportet, his qui successionem habent ab apostolis.* (L. IV, c. 26, n. 2.) *Character corporis Christi secundum successiones episcoporum.* (*Ibid.*, c. 33, n. 8.)

(1131) *Ecclesia, tametsi per totum terrarum orbem sparsa,... perinde atque unam domum inco-*

pas une unité, ou plutôt une union, plus grande, plus serrée, plus parfaite, dans l'ensemble et dans l'intérieur d'une société. Cette même unité de l'Eglise, prise dans le sens opposé à la pluralité, n'est pas moins absolue. Selon saint Irénée, l'Eglise, cette société spirituelle et visible, si une en elle-même et qui descend des apôtres, est unique, à l'exclusion de toute autre sans exception, qui prétendrait être la vraie Eglise. Elle seule possède le don de la vérité avec la succession de l'épiscopat (1132). Elle seule possède l'Esprit de Dieu (1133). Là, en effet, où est l'Eglise est l'Esprit de Dieu, et où est l'Esprit de Dieu est l'Eglise; tellement que ceux qui ne participent pas à cet Esprit ne peuvent être alimentés par le sein de cette Mère, et en recevoir la vie (1134). Pour le saint docteur, hors de la vérité signifie hors de l'Eglise : enfin il ne cesse de représenter les hérétiques comme hors du sentier de la vérité, de l'Esprit de Dieu, de la vie et du salut, par cela seul qu'ils sont séparés de l'Eglise et qu'ils ont rompu l'unité. Leur partage, dit-il, est avec Nadab et Abiu, avec Coré, Dathan et Abiron, avec Jéroboam,... c'est-à-dire avec tous les schismatiques (1135).

« La *catholicité* correspond à l'unité. C'est parce que l'Eglise est une qu'elle est universelle, étant partout la même. Or saint Irénée ne cesse de montrer l'Eglise répandue par toute la terre, ou plutôt il parle de cette diffusion comme d'un fait incontestable et qui ne souffrait aucune difficulté (1136). N'oublions pas que c'est avant la fin du IIe siècle que ce Père donne à l'Eglise cette universalité géographique. Il reconnaît à plus forte raison sa catholicité pour la doctrine qu'elle enseigne tout entière; car les évêques l'ont reçue tout entière des apôtres, qui n'ont pu avoir rien de secret et de caché pour ceux à qui ils conférent des Eglises (1137). D'ailleurs, l'enseignement de l'Eglise était suffisant pour le salut, et, aux yeux de saint Irénée, le seul légitime : il embrassait donc toutes les vérités chrétiennes.

« La *sainteté* naît immédiatement de l'apostolicité ou de la divinité de l'Eglise. Fondée par Jésus-Christ pour la sanctification des hommes, l'Eglise ne peut manquer d'être sainte elle-même. Elle possède seule, dit saint Irénée, l'Esprit-Saint, ou plutôt elle en est inséparable (1138); et avec cet Esprit de Dieu elle possède toute grâce (1139), tous les dons du Seigneur (1140), enfin la source unique de la vie spirituelle, comme le saint docteur le répète en mille manières. Une preuve de la présence du Saint-Esprit et de la grâce dans l'Eglise, était l'héroïque générosité du martyre; et l'illustre Père fait remarquer cette belle prérogative de la vraie Eglise d'avoir une foule de martyrs dans tous les lieux (1141). Il atteste aussi positivement que les dons de prophétie et des miracles qui témoignent si hautement de la sainteté de l'Eglise brillaient encore de son temps. Nous avons entendu, dit-il, des frères qui prophétisaient dans l'Eglise (1142); et, pour les miracles, il ne craint pas d'affirmer que l'Eglise, qui a reçu des grâces innombrables dans tous les lieux (1143), guérissait les malades, chassait les démons, ressuscitait des morts, etc. (1144).

« Enfin, saint Irénée n'a point omis la dernière note de l'Eglise, savoir d'être *romaine*. Cette note ressortait peu dans ces deux premiers siècles, et il importait moins alors de l'opposer aux hérétiques. Toute la question avec eux roulait, en effet, sur l'apostolicité de la doctrine. Or la tradition des Eglises apostoliques parlait si haut et avec tant d'uniformité, que l'on ne pouvait songer à l'intervention de l'autorité gouvernementale. On ne citait les hérétiques ni devant le

lens,... ac velut animam unam atque unum idemque cor habens,... quasi uno ore prædita, hæc prædicat. (Iren., l. II, c. 10.)

(1132) *Qui (episcopi) cum episcopatus successione charisma veritatis certum acceperunt... Ubi igitur charismata Domini posita sunt, ibi discere oportet veritatem.* (L. IV, c. 26, n. 2 et 5.)

(1133) *Cujus (Spiritus) non sunt participes omnes qui non currunt ad Ecclesiam.*

(1134) *Quapropter qui non participant eum, neque a mamillis Matris nutriuntur in vitam,* etc. (L. III, c. 24, n. 1.)

(1135) *Qui autem scindunt et separant unitatem Ecclesiæ, camdem quam Hieroboam pœnam percipiunt a Deo.* (L. IV, c. 26, n. 2.)

(1136) *Ecclesia, tametsi per universum orbem usque ad extremos terræ fines dispersa.*

(1137) *Etenim, si recondita mysteria scissent apostoli,... his vel maxime traderent ea quibus etiam ipsas Ecclesias committebant.* (L. III, c. 3, n. 1.)

(1138) *Ubi enim Ecclesia, ibi et Spiritus Dei, et ubi Spiritus Dei, illic Ecclesia.*

(1139) *Et omnis gratia.* (L. III, c. 24, n. 1.)

(1140) *Charismata Domini.*

(1141) L. IV, c. 33, n. 9.

(1142) *Multos audivimus fratres in Ecclesia, prophetiæ habentes charismata.* (L. V, c. 6 et passim.)

(1143) *Per universum mundum.*

(1144) *Alii enim dæmones excludunt,* etc. (L. II, c. 32, n. 4; c. 31, n. 2 et passim.

Pape ni devant un concile : la tradition les confondait partout. Cependant, sous ce point de vue même, l'Eglise romaine exerçait très-réellement une Primauté dogmatique qui était et qui sera toujours la plus glorieuse de ses prérogatives, la base de toutes les autres. Saint Irénée la marque formellement, en donnant la tradition ou l'enseignement de l'Eglise de Rome comme la règle de toutes les traditions des Eglises particulières (1145). Il n'en dit qu'un mot, il est vrai : mais qu'était-il besoin d'en dire davantage, en face des Eglises apostoliques toutes d'accord avec celle de Rome? N'était-il pas plus raisonnable d'accabler les gnostiques sous cet ensemble imposant de toutes les Eglises enseignant la même doctrine, comme par une seule bouche, que d'établir contre eux une thèse sur l'infaillibilité de la tradition romaine? Il suffisait de constater cette infaillibilité en montrant cette tradition comme une autorité sans appel; et, en le faisant d'un seul mot, saint Irénée prouvait, nous l'avons remarqué, combien ce point était connu et avoué de tous. Ce dernier caractère de l'Eglise découle lui-même de son apostolicité, ainsi que les autres notes, et même plus que les autres : car il en vient sous le point de vue dogmatique, la tradition romaine étant la tradition par excellence; et encore sous le point de vue de la suprématie, puisque par ce côté, et en représentant les droits de Pierre passés à ses successeurs, ce caractère reproduit en substance et perpétue le gouvernement apostolique.

« Ainsi toutes les notes de l'Eglise se trouvent renfermées dans l'apostolicité, et avec elle dans la tradition. Ou, si l'on veut, l'Eglise, complétement organisée et constituée sous la main des apôtres, semble descendre les siècles avec la tradition, grandir en marchant par le développement de ses formes extérieures, et offrir à tous les âges l'empreinte de plus en plus saillante de sa divine origine. Au temps de saint Irénée, les notes de l'Eglise, dont l'ensemble révélait cette apostolique empreinte, n'avaient reçu aucun développement théologique. Elles sortaient à peine de leur état de synthèse primitive. Aussi elles se présentent sous la plume de ce Père avec peu d'ordre et de méthode, quelquefois distinctes, le plus souvent confuses, enfermées encore dans la tradition comme dans leur principe. Elles étaient mêlées dans son esprit, comme l'étaient la doctrine traditionnelle et ses idées propres..... Mais, en produisant ces notes telles qu'elles étaient à leur première origine, saint Irénée leur rend un témoignage invincible par sa naïveté même : son ouvrage n'est que le reflet sincère de la tradition de son temps.....

« Outre les notes proprement dites de l'Eglise, la *visibilité* et la *perpétuité* lui appartiennent encore comme deux propriétés essentielles. Celles-ci ressortent moins de l'apostolicité de cette Eglise que du simple bon sens, qui ne comprend pas autrement une société divine établie sur la terre. Saint Irénée, qui ne pouvait soupçonner l'argumentation protestante, n'avait garde de poser en thèse que l'Eglise était une société visible, constamment visible, et qu'elle était indéfectible. Il s'est contenté de la présenter comme une société réelle répandue sur toute la face de la terre, ayant son enseignement extérieur, ses lois et son gouvernement, soit particulier dans chaque Eglise, soit général par la suprématie romaine; comme une société seule divine et hors de laquelle il n'y a ni vérité, ni grâce, ni sanctification, ni salut. Il n'était pas besoin, contre les gnostiques, de descendre jusqu'à tirer les conséquences formelles de telles prémisses.

« Saint Irénée n'a pas développé davantage l'argument de *prescription*. Cet argument spécial n'entrait point dans son dessein. Mais il en a établi les principes et préparé les matériaux, l'idée peut-être, à Tertullien, en insistant sur la nouveauté des hérétiques, lesquels ne pouvaient prévaloir contre les évêques qui remontaient avec leur enseignement à l'origine apostolique.

« Il est une autre note de la vraie Eglise, que saint Irénée ne pouvait oublier... Cette note consiste dans le caractère même des enfants de l'Eglise; caractère de sincérité, de soumission humble, de simplicité dans la foi, tel enfin qu'on y reconnaît tout d'abord l'innocence, la candeur, la sérénité, la douce confiance, le bonheur de l'enfant qui vit au sein de sa famille, et habite en quelque sorte sous les ailes d'une bonne

(1145) *Ad hanc necesse est omnem convenire Ecclesiam.* (Iren., l. III, c. 3, n. 2)

mère. Notre saint docteur, nous en convenons, n'a point réuni ces traits pour en former un tableau; mais, en beaucoup d'endroits de son *Traité*, il s'est plu à peindre le caractère si opposé des hérétiques : c'était faire connaître les enfants de l'Eglise par les contraires.....

« Dans les vues de la Providence, son écrit, qu'elle nous a conservé, devait renfermer toutes les idées fondamentales sur l'Eglise..... Or,... trois autorités existent dans la société catholique, savoir : l'autorité de chaque Eglise ou de chaque évêque; celle des Eglises ou des évêques pris collectivement, l'Eglise et l'évêque de Rome compris; enfin l'autorité de l'Eglise romaine ou du Pape. En les constatant, saint Irénée ne s'est point engagé dans la discussion des droits respectifs de ces pouvoirs : il s'est contenté de montrer l'autorité épiscopale comme inférieure, un tribunal de première instance; l'autorité collective comme une grande puissance, un argument décisif; et l'autorité romaine comme une règle également souveraine, toujours visible et facile à consulter. C'était tout ce qui était possible et utile en son temps, au début de la science. C'était la base de tout : d'abord de tous les droits qui se rattachent immédiatement à l'autorité enseignante, et qui sont inséparables du devoir de transmettre la doctrine, de la conserver et de la défendre; ensuite de tous les autres droits qui en dérivent moins directement, sans cesser néanmoins de s'y rattacher de quelque manière, en se rapportant à la sanctification des âmes. Ces droits secondaires concernent surtout la juridiction et l'administration proprement dite. Saint Irénée ne les a point vus sans doute, et moins encore les conflits et les disputes qu'ils devaient enfanter plus tard. Il a vu et constaté l'autorité dogmatique et les notes essentielles qui appartiennent à la vraie Eglise et la distingueront éternellement de toutes les sectes rivales. Voilà ce que saint Irénée a fait, et le service qu'il a rendu à la société catholique et à la science théologique. Son *Traité*, incomplet, nous le répétons, renferme les principes et les bases; et, s'il ne les suit pas dans leur développement, il les montre du moins dans leur source même, et comme identifiées avec la constitution de l'Eglise. Telle était la mission du théologien apostolique; et c'est ainsi que l'idée de doctrine, d'enseignement ou de tradition, qui domine dans son ouvrage, nous conduit à l'idée de gouvernement, et nous en révèle la base sacrée et divine. »

Sur la distinction des évêques et des prêtres. — A l'occasion du discours que saint Paul prononça étant à Milet, saint Irénée dit que les prêtres que l'Apôtre fit venir d'Ephèse étaient les évêques et les prêtres des villes voisines (1146); ce qui montre qu'il distinguait ces deux degrés dans la hiérarchie ecclésiastique.

Sur le mystère de la Trinité. — Saint Irénée enseigne en plusieurs endroits l'unité d'un Dieu en trois Personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit (1147); que c'est le Père qui a créé le monde par son Verbe et par son Saint-Esprit, qu'il nomme Sagesse (1148); que ce Verbe et ce Saint-Esprit existent avec le Père de toute éternité, et qu'ils sont de même substance (1149); que Jésus-Christ est Fils de Dieu et Dieu lui-même, et qu'il est en même temps vrai homme, seul Sauveur de tous ceux qui croient en lui (1150); que c'est le Fils de

(1146) *In Mileto Paulus, convocatis episcopis et presbyteris qui erant ab Epheso et a reliquis proximis civitatibus, multa testificans eis, adjecit*, etc. (Iren., L. III, c. 14.)

(1147) *Non enim ut compositum animal quiddam est omnium pater præter* Noun *quemadmodum præostendimus; sed* Nous *pater, et pater* Nous. *Necesse est itaque, et eum qui est ex eo* Logos *imo magis autem ipsum* Noun, *cum sit* Logos *perfectum et impassibilem esse; et eas quæ ex eo sunt emissiones, ejusdem substantiæ cum sint cujus et ipse, perfectas et impassibiles, et semper similes cum eo perseverare qui eas emisit.* (L. II, c. 17.)

(1148) *Solus unus Deus fabricator hic qui est super omnem principalitatem... hic Deus, hic conditor qui fecit ea per semetipsum, hoc est per Verbum et Sapientiam, cælum et terram.* (*Ibid.*, c. 30.) *Nec enim horum angelorum ministerio indigebat Deus ad faciendum quæ apud se prædefinierat fieri, quasi ipse suas fecit, ad quos et loquitur dicens : « Faciamus hominem, »* etc. (L. IV, c. 20.)

(1149) *Semper autem coexistens Filius Patri olim et ab initio, semper revelat Patrem, et angelis, et archangelis, et potestatibus, et virtutibus, et omnibus quibus vult revelare Deus.* (*Ibid.*, l. II, c. 30.) *Non enim infectus es, o homo, neque semper coexistebas Deo sicut proprium ejus Verbum.* (*Ibid.*, c. 25.) *Quoniam Verbum, id est Filius, semper cum Patre erat, per multa demonstravimus. Quoniam autem et Sapientia, quæ est Spiritus, erat apud Deum ante omnem constitutionem, per Salomonem ait : « Deus Sapientia fundavit terram, paravit autem cælum prudentia; » et rursus : « Dominus creavit me Principium viarum suarum in opera sua. »* (L. IV, c. 20.) *Per Filium qui est in Patre et habet in se Patrem, is qui est manifestatus, est Deus.* (L. III, c. 6.)

(1150) *Non alterum Filium hominis novit Evan-*

Dieu qui apparut à Adam, à Noé, à Abraham et aux autres patriarches, et qui parla à Moïse (1151); qu'il a été envoyé de son Père pour notre salut; qu'il s'est fait homme dans le sein de la Vierge (1152); que Marie est demeurée vierge après son enfantement (1153); que Jésus-Christ avait trente ans lorsqu'il reçut le baptême, et qu'étant allé trois fois depuis à Jérusalem dans le temps de la Pâque, il l'y avait célébrée (1154). Saint Irénée ne dit point que Jésus Christ soit mort en cette dernière Pâque, c'est-à-dire vers la trente-troisième année de son âge : il paraît, au contraire, avoir cru que l'Homme-Dieu ne souffrit que longtemps après et âgé d'environ cinquante ans (1155). Il ajoute que Jésus-Christ, étant descendu après sa mort dans le lieu où étaient les prophètes et les patriarches, y demeura trois jours avec eux (1156)

Sur les sacrements de Baptême, de Pénitence, d'Eucharistie, et autres points de doctrine. — Saint Irénée marque nettement la confession des crimes commis en secret (1157), le péché originel (1158), la nécessité du baptême (1159), le libre arbitre de l'homme, disant que lui seul a été la cause de sa perte et l'est encore tous les jours (1160); que le mal ne vient point de Dieu mais de la créature (1161); que sans le secours de la grâce l'homme ne peut opérer

gelium, nisi hunc qui ex Maria, qui et passus est... Sed hunc qui natus est Jesum Christum novit Dei Filium, et eumdem hunc passum resurrexisse. (*Ibid.*, c. 16.) *Dei Verbum unigenitus qui semper humano generi adest, unitus et consparsus suo plasmate, secundum placitum Patris, et caro factus, ipse est Jesus Christus Dominus noster qui passus est pro nobis et surrexit propter nos.* (*Ibid.*) *Quoniam nemo in totum ex filiis Adæ Deus appellatur secundum eum, aut Dominus nominatur ex Scripturis, demonstravimus. Quoniam autem ipse proprie præter omnes qui fuerunt tunc homines Deus et Dominus, et Rex æternus, et unigenitus, et Verbum incarnatum prædicatur, et a prophetis et apostolis, et ab ipso Spiritu adest videre omnibus qui vel modicum de veritate attigerint. Hæc autem non testificarentur Scripturæ de eo, si similiter ut omnes homo tantum esset. Sed quoniam præclaram præter omnes habuit in se eam quæ est ab Altissimo Patre genituram, præclara autem functus est et ea quæ est ex Virgine generatione utraque Scripturæ divinæ de eo testificantur : et quoniam homo indecorus et passibilis, et super pullum asinæ sedens. aceto et felle potatur et spernebatur in populo, et usque ad mortem descendit : et quoniam Dominus sanctus et mirabilis Consiliarius, et decorus specie, et Deus fortis, super nubes veniens universorum Judex, omnia de eo Scripturæ prophetabant... Hic igitur Filius Dei Dominus noster existens Verbum Patris et Filius hominis : quoniam ex Maria quæ ex hominibus habebat genus, quæ et ipsa erat homo, habuit secundum hominem generationem factus est Filius hominis.* (*Ibid.*, c. 19.)

(1151) *Et Verbum quidem loquebatur Moysi apparens in conspectu, quemadmodum si quis loquatur ad amicum suum.* (L. IV, c. 20.)

(1152) *Vide supra*, not. 1150.

(1153) *Quemadmodum illa (Eva), virum quidem habens Adam, virgo tamen adhuc exsistens..., inobediens facta, et sibi et universo generi humano causa facta est mortis : sic et Maria, prædestinatum habens virum, et tamen virgo obediens, et sibi et universo generi humano causa facta est salutis.* (Iren., l. III, c. 22.) *Priusquam convenisset Joseph cum Maria, manente igitur ea in virginitate, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.* (*Ibid.*, c. 21.) *Purus pure puram aperiens vulvam.* (L. IV, c. 33.)

(1154) *Ibid.*

(1155) Quoique saint Irénée semble dire que Jésus-Christ souffrit la mort vers la trente-troisième année de son âge, il a cru réellement que le Sauveur était mort âgé d'environ cinquante ans : ce qu'il tâche de prouver par le témoignage des anciens qui avaient vu saint Jean et les autres apôtres, ainsi que par ces paroles des Juifs à Jésus-Christ : *Quinquaginta annos nondum habes, et Abraham vidisti.* (*Vide* Iren., l. II, c. 22.)

(1156) *Nunc autem tribus diebus conversatus est ubi erant mortui, quemadmodum propheta ait de eo : « Commemoratus est Dominus sanctorum mortuorum suorum, eorum qui ante dormierunt in terra sepelitionis, et descendit ad eos extrahere eos, et salvare eos. »* (L. V, c. 31.)

(1157) *Et quidam quidem Valentiniani clam eas mulieres, quæ discunt ab eis doctrinam hanc, corrumpunt, quemadmodum multæ sæpe, ab iis suasæ, post conversæ mulieres ad Ecclesiam Dei, cum reliquo errore et hoc confessæ sunt.* (L. I, c. 6.)

(1158) *Quemadmodum astrictum est morti genus humanum per virginem, salvatur per Virginem, æqua lance disposita virginalis inobedientia per virginalem obedientiam Adhuc enim protoplasti peccatum per correptionem Primogeniti emendationem accipiens, et serpentis prudentia devicta in columbæ simplicitate, vinculis autem illis resolutis per quæ alligati eramus morti.* (L. IV, c. 19.) S. Augustin (*Cont. Julian.*, l. I, c. 3) cite ce passage pour prouver le péché originel contre les pélagiens.

(1159) De ce que tous les hommes ont contracté le péché originel, S. Irénée infère la nécessité du baptême dans tous les âges et dans toutes les conditions : *Quoniam in illa plasmatione quæ secundum Adam fecit in transgressione, factus homo indigebat lavacro regenerationis, postquam linivit lutum super oculos ejus, dixit ei : « Vade in Siloam et lavare. »* (Iren., l. V, c. 15.) *Omnes venit per semetipsum salvare : omnes, inquam, qui per eum renascuntur in Deum, infantes et parvulos, et pueros, et juvenes, et seniores.* (L. II, c. 22.)

(1160) *Posuit in homine potestatem electionis, quemadmodum et in angelis (etenim angeli rationabiles), uti hi quidem qui obedissent juste bonum sint possidentes, datum quidem a Deo, servatum vero ab ipsis. Qui autem non obedierunt juste non invenientur cum bono, et meritam pœnam percipient, quoniam Deus quidem dedit benigne bonum, ipsi vero non custodierunt diligenter illud, neque pretiosum arbitrati sunt, sed supereminentiam bonitatis contempserunt. Abjicientes igitur bonum et quasi respuentes, merito omnes justum judicium incident Dei.* (L. IV, c. 29.)

(1161) *Homo vero rationabilis, et secundum hoc similis Deo, liber in arbitrio factus et suæ potestatis, ipse sibi causa est ut aliquando quidem frumentum, aliquando autem palea fiat. Quapropter et juste condemnabitur, quoniam rationabilis factus amisit veram rationem, et irrationabiliter vivens adversatus est justitiæ Dei.* (*Ibid.*, c. 4.)

son salut (1162), ni parvenir à la gloire à laquelle Dieu appelle tous les hommes sans aucun mérite de leur part (1163) Il enseigne que les sacrifices extérieurs étaient inutiles sans la charité (1164); qu'au lieu des sacrifices de la Loi ancienne Jésus-Christ a institué une nouvelle oblation de son corps et de son sang; qu'il n'y a que l'Eglise qui offre cette oblation, et qu'elle l'offre en tout lieu du levant au couchant, selon la prophétie de Malachie (1165); que ceux qui ne croient pas que Jésus-Christ est le Fils du Créateur ne peuvent s'assurer que le pain de l'Eucharistie est le corps de leur Seigneur et le calice de son sang; que le pain qui vient de la terre, recevant l'invocation divine, n'est plus un pain commun, mais l'Eucharistie composée de deux choses, l'une terrestre, l'autre céleste, savoir : la chair de Jésus-Christ qui est terrestre et de même nature que la nôtre; et son esprit, c'est-à-dire son âme et sa divinité, par laquelle il est du ciel et céleste (1166). Irénée professe encore ailleurs sa croyance en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en disant contre les marcionites : « Si Jésus-Christ est Fils d'un autre Père, comment donc, prenant le pain, qui est l'ouvrage du Créateur, a-t-il déclaré que ce pain est son corps, et assuré que la liqueur qui est mêlée dans le calice est son sang? » Et contre ceux qui niaient que la chair pût devenir incorruptible : « Il s'en suivrait que le Seigneur ne nous aurait point rachetés de son sang, et que le calice de l'Eucharistie ne serait point la communication de son corps. » La foi de l'Eglise sur le changement réel du vin au sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est encore bien marquée dans ce que saint Irénée rapporte d'un certain Marc, qui, pour imiter ce que faisait l'Eglise catholique dans la célébration des divins mystères, prenait des calices pleins d'eau et de vin, et, après de longues prières qu'il prononçait en forme de consécration, afin qu'on crût qu'il consacrait véritablement et les changeait au sang de Jésus-Christ, faisait paraître ces mêmes calices pleins d'une liqueur rouge (1167).

(1162) *Sunt tria ex quibus homo constat, carne, anima, et spiritu; et altero quidem salvante et figurante, qui est spiritus; altero quod unitur et formatur, quod est caro; id vero quod inter hæc est duo, quod est anima; quæ aliquando subsequens spiritum elevatur ab eo, aliquando autem consentiens carni decidit in terrenas concupiscentias.* (Iren., l. IV, c. 9.) *Sicut de arido tritico massa una fieri non potest sine humore, neque unus panis; ita nec nos unum fieri in Christo Jesu poteramus sine aqua quæ de cœlo est. Et sicut arida terra, si non percipiat humorem, non fructificat; sic et nos, lignum aridum exsistentes primum, nunquam fructificaremus vitam sine superna voluntaria pluvia.* (L. III, c. 17.) *Non a nobis, sed a Deo est bonum salutis nostræ.* (*Ibid.*, c. 20.)

(1163) *Non alius qui judicat Deus, et alius qui convocat ad salutem Pater; nec alius qui æternum lumen donat, alius vero qui jubet in exteriores mitti tenebras eos qui non habent indumentum nuptiarum. Sed unus et idem Dominus Pater Domini nostri, a quo et prophetæ missi sunt; indignos quidem convocans propter immensam benignitatem; eos vero qui convocati sunt inspiciens si conveniens habeant indumentum et congruens nuptiis Filii sui.. Est autem hic Pater Domini nostri, cujus providentia constant omnia, et jussu administrantur omnia; et gratuito quidem donat in quos oportet; secundum autem meritum distribuit adversus ingratos justissimus retributor.* (L. IV, c. 36.)

(1164) *Non sacrificia sanctificant hominem, non enim indiget sacrificio Deus; sed conscientia ejus qui offert sanctificat sacrificium pura exsistens, et præstat acceptare Deum quasi ab amico.* « *Peccator autem,* » inquit (*Isa.* LXVI, 3), « *qui occidit mihi vitulum, quasi occidat canem.* » (*Ibid.*, c. 18.)

(1165) *Sed et suis discipulis dans consilium primitias Deo offerre ex suis creaturis, non quasi indigenti, sed ut ipsi nec infructuosi nec ingrati sint, eum qui ex creatura panis est accepit et gratias egit dicens:* « *Hoc est meum corpus;* » *et calicem similiter, qui est ex ea creatura quæ est secundum nos, suum sanguinem confessus est, et Novi Testamenti novam docuit oblationem; quam Ecclesia, ab apostolis accipiens; in universo mundo offert Deo, ei qui alimenta nobis præstat primitias suorum munerum in Novo Testamento, de quo in duodecim prophetis Malachias, sic præsignificavit:* « *Non est mihi,* » etc. (*Malach.* I, 10, 11; Iren., l. IV, c. 17.)

(1166) *Hanc oblationem Ecclesia sola puram offert Fabricatori, offerens ei cum gratiarum actione ex creatura ejus. Judæi autem non offerunt; non enim receperunt Verbum quod offertur Deo; sed neque omnes hæreticorum synagogæ. Alii enim, alterum præter Fabricatorem dicentes Patrem, ea quæ secundum nos creata sunt offerentes ei, cupidum alieni ostendunt eum et aliena concupiscentem... Quomodo autem constabit eum panem in quo gratiæ actæ sint corpus esse Domini sui et calicem sanguinis ejus, si non ipsum Fabricatoris mundi Filium dicunt?... Quomodo autem rursus dicunt carnem in corruptionem devenire, et non percipere vitam quæ corpore Domini et sanguine alitur? Ergo aut sententiam mutent, aut abstineant offerendo quæ prædicta sunt. Nostra autem consonans est sententia eucharistiæ, et eucharistia rursus confirmat sententiam nostram. Offerimus enim ei quæ sunt ejus, congruenter communicationem et unitatem prædicantes carnis et spiritus. Quemadmodum enim qui est a terra panis, percipiens invocationem Dei, jam non communis est panis, sed eucharistia, ex duobus rebus constans, terrena et cœlesti: sic et corpora nostra, percipientia eucharistiam, jam non sunt corruptibilia, spem resurrectionis habentia.* (*Ibid.*, c. 18.)

(1167) (*Marcus*) *pocula vino mixta fingens se consecrare, atque invocationis verba in longius protendens, efficit ut purpurea et rubicunda appareant, existimeturque gratia ab iis quæ supra omnia sunt sanguinem suum per ipsius invocationem in poculum illud stillare, gestiantque ii qui adsunt ex ea potione gustare, ut etiam in ipsos gratia ea, quæ per*

Sur les anges et sur l'immortalité de l'âme.— Quoique saint Irénée reconnaisse que les anges n'ont rien de charnel (1168), il semble leur attribuer une espèce de corps léger (1169), de la nature de l'air. Il ajoute qu'en conséquence de leurs péchés les anges ont été précipités du ciel en terre; que le démon a été seul cause de sa ruine, qu'il a entraîné les autres anges dans le péché (1170), et qu'il ne s'est perdu que pour avoir fait tomber le premier homme et pour lui avoir porté envie (1171); que les anges sont libres de leur nature, et que, pour n'avoir pas fait le bien qu'ils pouvaient faire, et pour avoir méprisé l'infinie bonté de Dieu, ils sont condamnés à des peines éternelles (1172); qu'il en sera de même des hommes; que les peines des impies et les biens dont Dieu comblera ses élus seront éternels et n'auront point de fin (1173) : ce qui prouve que saint Irénée a cru l'immortalité de l'âme. Il est vrai qu'en quelques endroits ce saint docteur dit que ce n'est point par nature, mais par grâce, que nous jouissons de l'immortalité (1174), et, que tous les êtres créés n'ont de durée qu'autant qu'il plaît à Dieu de les conserver (1175). Mais 1° il est visible, par le texte même que l'on objecte, qu'il ne s'agit pas de l'immortalité de notre nature, mais de l'immortalité bienheureuse, de la vie éternelle. 2° Dans les autres endroits où le saint semble contester l'immortalité à notre âme, il ne veut dire autre chose sinon qu'il n'y a que Dieu d'immortel, ainsi que le dit l'Apôtre, et qu'à Dieu seul appartient d'avoir la vie et l'immortalité de lui-même; que toutes les autres créatures, quelque excellentes qu'elles soient, ne sont pas indéfectibles, d'autant qu'elles sont toutes tirées du néant, et que, tenant leur être de la volonté de Dieu, qui fait l'essence des choses, elles ne subsistent qu'autant que Dieu leur conserve la vie et l'immortalité qu'il leur a donnée au moment de leur création. Du reste, on ne peut nier qu'Irénée n'ait cru que Dieu les conserverait éternellement, ni que l'âme, soit des justes, soit des impies, ne fût immortelle de sa nature. Car 1° il met cette différence entre le corps et l'âme, que le corps est sujet à la corruption, au lieu que l'âme ou l'esprit ne peut mourir (1176). 2° Pour prouver qu'il n'y a que la chair qui soit mortelle de sa na-

hunc magum prædicatur, influat. Rursus mulieribus pocula mixta porrigens, ipsas astante se consecrare jubet. Quod cum factum fuerit, ipse aliud poculum longe majus eo quod a muliercula seducta consecratur est proferens, atque ex minore illo a muliere consecrato in id quod a se allatum est transfundens, ac simul hæc verba subjungens : Gratia ea quæ supra omnia est, cogitationemque omnem et sermonem excedit, interiorem tuum hominem impleat Atque insperso in terram bonam sinapis grano, cognitionem suam in te amplificet. Aliaque nonnulla hujusmodi verba pronuntians, quibus miseram illam velut œstro quodam pungit, tum demum prestigiatoris hominis specimen edit, magno videlicet poculo ex parvo usque adeo impleto ut etiam redundet. (Iren, l. I, c. 13.)

(1168) *Rursus quoniam neque homo tantum erit qui salvat nos, neque sine carne, sine carne enim angeli sunt, prædicavit dicens*, etc. (Iren., c. 20.)

(1169) Ce n'est qu'une conséquence que l'on tire de plusieurs endroits de ses ouvrages, où il dit que les anges, en punition de leur péché, sont tombés du ciel en terre : *Angeli transgressi deciderunt in terram in judicium.* (L. V, c. 29, et l. IV, c. 16 et 36.) Et à cause des géants, qu'il dit être nés d'eux et des filles avec lesquelles ils avaient eu commerce : *Unum et idem Verbum. . temporibus Noe diluvium inducens, uti exstingueret pessimum genus eorum qui tunc erant homines, qui jam fructificare Deo non poterant, cum angeli transgressores commixti fuissent eis.* (L. IV, c. 36.)

(1170) *Non homini principaliter præparatus est ignis æternus, sed ei qui seduxit et offendere fecit hominem, ei inquam, qui princeps apostasiæ est, principi abscessionis, et his angelis qui apostatæ facti sunt cum eo.* (L. III, c. 23.) *Cum igitur a Deo omnia facta sunt, et diabolus sibimetipsi et reliquis factus est abscessionis causa.* (L. IV, c. 41.)

(1171) *Ex tunc apostata factus est angelus et inimicus, ex quo zelavit plasma Dei.* (*Ibid.*, c. 40.) *Diabolus, cum sit unus ex angelis his qui super spiritum aeris præpositi sunt..., invidens homini, apostata a divina factus est lege; invidia enim aliena est a Deo.* (L. V, c. 24.)

(1172) *Posuit Deus in homine potestatem electionis; quemadmodum et in angelis. Angeli enim, uti hi quidem qui obedissent, juste bonum sint possidentes, datum quidem a Deo, servatum ab ipsis. Qui autem non obedierunt juste non invenientur cum bono, et meritam pœnam percipient : quoniam quidem Deus dedit benigne bonum, ipsi vero non custodierunt diligenter illud, neque pretiosum arbitrati sunt, sed supereminentiam bonitatem contempserunt : abjicientes igitur bonum et quasi respuentes, merito omnes judicium incident Dei.* (L. IV, c. 39.)

(1173) *Adimpleto numero quem Deus apud se prædefiniit, omnes quicunque sunt scripti in vitam resurgent, sua corpora et suas habentes animas in quibus placuerunt Deo. Qui autem pœna digni sunt, abibunt in eam et ipsi suas habentes animas et sua corpora.* (L. II, c. 23.) *Quoniam quidem transgressoribus ignis æternus præparatus est, et Dominus manifeste dixit, et reliquæ demonstrant Scripturæ.* (*Ibid.*, c. 28.) *Pœna eorum qui non credunt Verbo Dei, et contemnunt ejus adventum, et convertuntur retrorsum, adamplificata est, non solum temporalis, sed et æterna facta.* (L. IV, c. 28.)

(1174) *Non enim ex nobis, neque ex nostra natura vita est, sed secundum gratiam Dei datur. Et ideo qui servaverit datum vitæ, et gratias egerit ei qui præstitit, accipiet et in sæculum sæculi longitudinem dierum. Qui autem abjecerit eum, et ingratus exstiterit Factori ob hoc quod factus est, et non cognoverit eum qui præstat, et ipse se privat in sæculum sæculi perseverantia.* (L. II, c. 34.)

(1175) *Quando omnia quæ facta sunt initium facturæ suæ habeant, perseverant autem quoad usque et Deus et esse et perseverare voluerit.* (*Ibid.*)

(1176) *Quid superest dicere mortale corpus nisi*

ture, il en apporte cette raison que, la mort ne consistant que dans la dissolution des parties d'un être, l'âme, qui de sa nature est simple et sans aucune composition, ne peut souffrir de dissolution ni par conséquent mourir (1177). 3° Enfin saint Irénée dit en termes exprès que l'âme est immortelle de sa nature, et que c'est une chose dont tout le monde convient (1178).

Sur différents autres points de morale, de dogme et d'histoire.—Il est encore à remarquer que saint Irénée reconnaît pour martyrs les Innocents mis à mort par Hérode (1179). Il déclare que l'impossibilité où était l'homme de se tirer du précipice dans lequel il est tombé par le péché a été la cause de l'incarnation; que, si Jésus-Christ n'avait pas pris une chair semblable à la nôtre, nous n'aurions pas été délivrés du péché que nous avons encouru par la prévarication d'Adam (1180); que la Loi de Moïse pouvait bien faire connaître le péché, mais que Jésus-Christ seul était capable de le détruire (1181); que le Verbe de Dieu s'est revêtu de la nature humaine, afin que par cette union les hommes devinssent les enfants adoptifs de Dieu (1182). Il parle avantageusement du salut d'Adam, et dit qu'aussitôt après son péché il en eut une douleur sincère et parfaite, et qu'il en fit pénitence, attendant son salut de la venue de Messie (1183). Il paraît avoir cru qu'Adam et Eve n'étaient pas encore en état d'avoir des enfants lorsqu'ils furent créés (1184). Selon ce Père, la circoncision ne fut instituée que comme un signe, qui ne servait de rien pour la justification (1185). Il fait observer qu'au lieu que les Juifs n'étaient obligés de donner aux prêtres que la dixième partie de leurs biens, les chrétiens employaient avec joie tout ce qu'ils avaient au service de Dieu (1186); que, selon la tradition de quelques disciples des

plasma, id est caro de qua et sermo est; et quomodo vivificabit eam Deus? Hæc enim est quæ moritur et solvitur, non anima neque spiritus. Mori enim est vitalem amittere habilitatem, et sine spiramine in posterum et inanimalem et immobilem fieri, et deperire in illa ex quibus initium substantiæ habuit. Hoc autem neque animæ evenit, flatus enim est vitæ; neque spiritui, incompositus enim et simplex spiritus qui resolvi non potest, et ipse vita est eorum qui percipiunt illum. (Iren., l. v, c. 7.)

(1177) *Ibid.*

(1178) *Cum dicant ea quæ omnibus sunt manifesta, quoniam vivificantur a Patre, aliud autem quod non alias vivificatur nisi illi Deus præstet, vita derelinqui, aut impotentem et infirmum ostendit Patrem ipsorum, aut turidum et lividum. Demiurgo enim hic vivificante mortalia corpora nostra, quis potentior et fortior, et vere bonus ostenditur? Utrumne Demiurgus, qui totum vivificat hominem, an falso cognominatus eorum Pater, qui ea quidem quæ sunt natura immortalia, quibus a sua natura adest vivere, fingit se vivificare; quibus autem opus est ab eo adjutorium ut vivant, non vivificans illa benigne, sed relinquens illa negligenter in mortem?* (*Ibid.*, c. 4.)

(1179) *Propter hoc et pueros eripiebat Christus qui erant de domo David, bene sortiti illo tempore nasci ut eos præmitteret in regnum suum.* (L. III, c. 16.) *Qui salvati sunt et acceperunt hæreditatem? Hi scilicet qui credunt Deo, et eam quæ est erga illum dilectionem custodierunt, quemadmodum Caleb Jephone, et Jesus Nave, et pueri innocentes, qui neque malitiæ sensum habuerunt.*

(1180) *Oportebat eum qui inciperet occidere peccatum et mortis reum redimere hominem, idipsum fieri quod erat ille, id est hominem: qui a peccato quidem in servitium tractus fuerat a morte tenebatur, ut peccatum ab homine interficeretur, et homo exiret a morte.* (*Ibid.*, c. 18.) *Propter hoc Verbum Dei homo, et qui Filius Dei est factus est filius hominis, commixtus Verbo Dei, ut adoptionem percipiens fiat Filius Dei. Non enim poteramus aliter incorruptelam et immortalitatem percipere, nisi adunati fuissemus incorruptelæ et immortalitati.*

Quemadmodum autem adunari possemus incorruptelæ et immortalitati, nisi prius incorruptela et immortalitas facta fuisset id quod et nos; ut absorberetur quod erat corruptibile ab incorruptela, et quod erat mortale ab immortalitate, ut filiorum adoptionem perciperemus. (*Ibid.*, c. 19.)

(1181) *Spiritalis enim cum Lex esset, manifestavit tantummodo peccatum, non autem interemit.* (*Ibid.*, c. 18.)

(1182) L. III, c. 18, 19.

(1183) *Circa Adam nihil tale factum est (ut in Cain), sed omnia in contrarium. Ab altero enim seductus sub occasione immortalitatis, statim timore corripitur et absconditur: non quasi possit effugere Deum, sed confusus, quia, transgressus præceptum ejus, indignus est venire in conspectum et colloquium Dei: timor autem Domini initium intelligentiæ, intellectus vero transgressionis fecit pœnitentiam: pœnitentibus autem largitur benignitatem suam Deus. Etenim per succinctorium in facto ostendit suam pœnitentiam, foliis ficulneis seipsum contegens... frenum continentiæ sibi et uxori suæ circumdedit, timens Deum et adventum ejus exspectans... Mentiuntur ergo omnes qui contradicunt ejus saluti, semper seipsos excludentes a vita, in eo quod non credant inventam ovem quæ perierat... Sic et hi qui contradicunt saluti Adæ nihil proficiunt, nisi hoc quod semetipsos hæreticos et apostatas faciunt veritatis et advocatos se serpentis et mortis ostendunt.* (*Ibid.*, c. 23.)

(1184) *Eva virum quidem habens Adam, virgo tamen adhuc existens, erant enim utrique nudi in paradiso et non confundebantur; quoniam, paulo ante facti, non intellectum habebant generationis: oportebat enim illos primo adolescere, dehinc sic multiplicari.* (*Ibid.*, c. 22.)

(1185) *Quoniam autem et circumcisionem, non quasi consummatricem justitiæ, sed in signo eam dedit Deus, ut cognoscibile perseveret genus Abrahæ, ex ipsa Scriptura discimus. Gen. XVII, 10... Et quia non per hæc justificabitur homo, sed in signo data sunt populo, ostendit quod ipse Abraham sine circumcisione et sine observatione sabbatorum credidit Deo, et reputatum est illi ad justitiam... Sed et Henoch sine circumcisione placens Deo, cum esset homo, legatione ad angelos fungebatur, et translatus est et conservatur usque nunc testis judicii Dei.* (Iren., l. IV, c. 16.)

(1186) *Illi quidem Judæi decimas suorum habe-*

apôtres, Hénoch et Elie avaient été transférés dans le paradis terrestre (1187), et que c'est dans le même lieu que les justes vont après leur mort attendre le jour de la résurrection ; que le premier homme pécha le vendredi, comme il avait été créé le vendredi, et que pour cette raison Jésus-Christ voulut mourir le jour du vendredi (1188) ; que le temple où l'Antechrist se fera adorer sera celui de Jérusalem (1189), et qu'il fera marquer tous ses disciples sur le front et sur la main, et leur interdira tout commerce avec ceux qui n'auront point ces caractères; que les martyrs jouissent aussitôt après leur mort de la félicité éternelle par la claire vision de l'essence divine et par la possession du souverain Bien (1190) ; mais que les justes qui n'ont pas souffert le martyre ne jouissent pas de la gloire incontinent après leur mort, qu'ils s'en vont dans un lieu invisible que Dieu leur a destiné, où ils attendront en paix la résurrection de leurs corps, à l'exemple de Jésus-Christ, qui n'est monté au ciel qu'après la résurrection de son corps (1191) ; qu'après même la résurrection de leurs corps, les justes ne seront pas aussitôt transférés dans le ciel, mais qu'ils demeureront dans un lieu de délices, jouissant d'une paix profonde, de la vue du corps glorieux de Jésus-Christ, et de toutes les satisfactions que l'esprit peut goûter (1192). Saint Irénée ne dit pas combien de temps les justes resteront en ce lieu. On peut encore remarquer que, du temps de ce Père, on divisait dans la Gaule le jour en douze heures, mais elles n'étaient pas toujours égales (1193) ; et que les croix, outre les quatre extrémités ordinaires, avaient encore un siége au milieu sur lequel se reposait le crucifié (1194).

La morale de saint Irénée défendue par Bergier (1195)

« Barbeyrac (qui a voulu) rendre suspecte la morale de saint Irénée... lui reproche et

bant consecratas ; qui autem perceperunt libertatem christiani, omnia quæ sunt ipsorum ad Dominicos decernentes usus, hilariter et libere dantes ea, non quæ sunt minora utpote majorum spem habentia. (Iren., l. IV, c. 18.)

(1187) *Henoch placens Deo in quo placuit corpore translatus est... Et Elias sicut erat in plasmatis substantia assumptus est... Quapropter presbyteri dicunt, qui sunt apostolorum discipuli, eos qui translati sunt, illuc (in paradisum) translatos esse.* (L. V, c. 5.)

(1188) *Manifestum est itaque quoniam in illa die mortem sustinuit Dominus obediens Patri, in qua mortuus est Adam inobediens Deo : in qua autem mortuus est, in ipsa et manducavit, dixit enim Deus : « In qua die manducabitis ex eo, morte moriemini » Hanc itaque diem recapitulans in semetipsum Dominus, venit ad passionem pridie autem sabbatum quæ est sexta conditionis dies, in qua homo plasmatus est, secundum plasmationem, et eam quæ est a morte per suam passionem donans.* (*Ibid.*, c. 23.)

(1189) *Ibid.*, c. 25 et 26.

(1190) *Omni in loco Ecclesia, ob eam quam habet erga Deum dilectionem, multitudinem martyrum in omni tempore præmittit ad Patrem.* (L. IV, c. 33.)

(1191) *Si ergo Dominus legem mortuorum servavit ut fieret Primogenitus a mortuis, et commoratur usque in tertiam diem in inferioribus terræ, post deinde resurgens in carne, ut etiam fixuras clavorum ostenderet discipulis, sic ascendit ad Patrem.... Manifestum est quia et discipulorum ejus, propter quos et hæc operatus est Dominus, animæ abibunt in invisibilem locum definitum eis a Deo, et ibi usque ad resurrectionem commorabuntur sustinentes resurrectionem : post recipientes corpora, et perfecti resurgentes, hoc est corporaliter, quemadmodum et Dominus resurrexit, sic venient ad conspectum Dei.* (L. V, c. 31.) *Quoniam igitur transferuntur quorumdam sententiæ ab hæreticis sermonibus, et sunt ignorantes dispositiones Dei et mysterium justorum resurrectionis, et regni (terreni et temporalis justorum cum Christo) quod est principium incorruptelæ, per quod regnum, qui digni fuerint paulatim assuescant capere Deum : necessarium est dicere de illis quoniam oportet justos primum in conditione hac, quæ renovatur, ad apparitionem Dei resurgentes recipere promissionem hæreditatis quam Deus promisit patribus, et regnare in ea, post deinde fieri judicium. In qua enim conditione laboraverunt, sive afflicti sunt, omnibus modis probati per sufferentiam, justum est in ipsa recipere eos fructus sufferentiæ.* (*Ibid.*, c. 32.)

Il faut encore remarquer ce que le saint ajoute touchant les différentes demeures des bienheureux : *Prætereunt autem figura hac, et renovato homine et vigente ad corruptelam, ut non possit jam veterasse, erit cœlum novum et terra nova, in quibus novus perseverabit homo semper nova confabulans Deo. Et quoniam hæc semper perseverabunt sine fine, Isaias ait*, etc. *Isa.* LXVI, 22.... *Et quemadmodum presbyteri dicunt, tunc qui digni fuerint cœlorum conversationi, illic transibunt, id est in cœlos; alii tute paradisi deliciis utentur; alii autem speciositatem civitatis possidebunt : ubique autem Deus videbitur, et quemadmodum digni erunt videntes eum.... Diligenter ergo Joannes prævidit primam justorum resurrectionem, et in regno terræ hæreditatem : consonanter autem et prophetæ prophetaverunt de ea. Hæc enim et Dominus docuit, mixtionem calicis novam in regno cum discipulis habiturum se pollicitus.* (Iren., l. V, c. 36.)

(1192) *Regnabunt justi in terra crescentes ex visione Domini, et per ipsum assuescent capere gloriam Dei Patris et cum sanctis angelis conversationem et communionem et unitatem spiritualium in regno capient : et illos quos Dominus in carne inveniet exspectantes eum de cœlis, et perpessos tribulationem, qui et effugerint iniqui manus.* (*Ibid.*, c. 35.)

(1193) *Et dies non semper præfinitas duodecim habet horas, sed a novem usque ad quindecim ascendit, et iterum a quindecim in novem descendit.* (L. II, c. 24.)

(1194) *Ipse habitus crucis fines et summitates habet quinque, duos in longitudine et duos in latitudine, et unum in medio in quo requiescit qui clavis affigitur.* (*Ibid.*)

(1195) *Dictionnaire de théologie*, v° *Saint Irénée.*

à saint Justin d'avoir condamné le serment, parce que l'un et l'autre ont rapporté simplement et sans aucune restriction la défense que Jésus-Christ fait, dans l'Evangile, de jurer en aucune manière, et d'avoir ainsi favorisé l'erreur des anabaptistes (1196). Selon cette décision, » dit Bergier, « Jésus-Christ est donc aussi répréhensible de n'avoir pas distingué le serment fait en justice d'avec les jurements prononcés en conversation par légèreté, par mauvaise habitude, par colère, etc. Il s'ensuivra encore que saint Irénée a blâmé le supplice des criminels, parce qu'il rapporte sans restriction la défense générale que fait l'Evangile de tuer quelqu'un ; qu'il condamne ceux qui font payer leurs débiteurs, parce qu'il cite ce que dit le Sauveur : « Si quel- « qu'un veut vous enlever votre robe, aban- « donnez-lui encore votre manteau (1197). » Aussi les incrédules n'ont pas manqué de suivre l'exemple de Barbeyrac, et de tourner en ridicule ces maximes de l'Evangile. Ce censeur n'est pas mieux fondé qu'eux.

« Les marcionites prétendaient que les Israélites, en sortant de l'Egypte, avaient volé les Egyptiens, en leur demandant des vases d'or et d'argent. Saint Irénée (1198) soutient que c'était une juste compensation des services forcés que les Israélites leur avaient rendus. Mais, comme les marcionites prétendaient encore que ces vases, qui venaient d'un peuple infidèle, n'auraient pas dû être employés à la construction du tabernacle, saint Irénée fait voir qu'il n'est pas défendu aux chrétiens d'employer à des usages légitimes et à de bonnes œuvres les biens qu'ils avaient acquis dans le paganisme, ou qu'ils avaient reçus de parents païens ; qu'il est permis de recevoir des païens ce qu'ils nous doivent, ce qu'ils nous donnent, ce dont nous jouissons sous leur gouvernement, etc. Barbeyrac, confondant ces deux choses, accuse saint Irénée d'avoir enseigné que les païens possèdent injustement leurs propres biens ; que les fidèles seuls peuvent en acquérir légitimement, et en faire usage ; qu'il a pensé, comme saint Augustin, que « tout appartient « aux fidèles ou aux justes. » C'est une calomnie également injuste à l'égard de ces deux Pères de l'Eglise. Saint Irénée, après avoir allégué le passage de l'Evangile qui, non-seulement nous défend d'enlever le bien d'autrui, mais nous ordonne, en certains cas, de céder le nôtre, a-t-il pu enseigner qu'il est permis de dépouiller les païens ?

« Dans un autre endroit, saint Irénée compare la permission (de la répudiation) accordée aux Israélites, à cause de la dureté de leur cœur, à ce que dit saint Paul aux personnes mariées, « de retourner ensem- « ble, » de peur que Satan ne les tente (1199). Barbeyrac en conclut que, selon le saint docteur, la cohabitation des époux est une action aussi mauvaise en elle-même que (la répudiation). Pour peu qu'on lise attentivement saint Irénée, on voit qu'il compare ces deux choses, non quant à la nature de l'action, mais quant au motif de la permission, qui est la faiblesse et l'inconstance humaine. Il s'ensuit seulement que la comparaison n'est pas exacte à tous égards ; mais elle suffisait pour prouver contre les marcionites que c'est le même Dieu et le même Esprit qui a dicté l'Ancien et le Nouveau Testament...

« Saint Irénée, continue Barbeyrac, pose une maxime qui a été suivie par plusieurs autres Pères, savoir : que, quand l'Ecriture sainte rapporte une mauvaise action des patriarches sans la blâmer, nous ne devons pas la condamner, mais y chercher un type : sur ce fondement, il excuse l'inceste des filles de Lot et celui de Thamar. Mais ce censeur a supprimé la moitié du passage de saint Irénée. Ce Père cite un ancien disciple des apôtres qui disait que, quand l'Ecriture blâme les patriarches et les prophètes d'une mauvaise action, il ne faut pas la leur reprocher, ni suivre l'exemple de Cham, qui fit une dérision de la nudité de son père ; mais qu'il faut rendre grâce à Dieu pour eux, parce que leurs péchés leur ont été remis à l'avénement de Jésus-Christ ; que, quand l'Ecriture raconte ces actions sans les blâmer, il ne faut pas nous rendre accusateurs, mais y chercher un type. Ensuite saint Irénée excuse Lot, non « sur ce « fondement, » mais sur son ivresse, sur le défaut de connaissance et de liberté. Il excuse ses filles sur leur simplicité et sur la

(1196) *Traité de la morale des Pères*, c. 2, § 5 ; c. 5, § 6.
(1197) Iren., l. II, c. 32.
(1198) L. IV, c. 30.
(1199) *Ibid.*, c. 15.

fausse opinion dans laquelle elles étaient que tout le genre humain avait péri (1200). Il est faux que, dans ce chapitre ni ailleurs, saint Irénée ait excusé l'action de Thamar. Quelle conséquence pernicieuse aux mœurs peut-on tirer de là? Le saint docteur en veut aux Marcionites, qui affectaient de relever les moindres fautes des patriarches, qui empoisonnaient toutes leurs actions, afin d'en conclure que ce n'était pas Dieu, mais un mauvais esprit, qui était l'auteur de l'Ancien Testament. Ils faisaient comme les incrédules d'aujourd'hui, et, comme Barbeyrac en agit à l'égard des Pères, ils exagéraient le mal quand il y en a, et ils en cherchaient où il n'y en a point; caractère détestable qui ne peut inspirer que de l'indignation contre ceux qui en font gloire. »

Hermias, ou Les philosophes moqués.

Si l'hérésie trouvait, dans Irénée, un juge dont l'autorité la foudroyait, la philosophie païenne, de son côté, subissait, d'une manière de plus en plus sensible, l'ascendant du christianisme; et l'Église, par la force invincible qu'elle puisait dans son unité, écrasait toutes les fragiles et variables combinaisons de la raison humaine abandonnée à elle-même (1201). Les perpétuelles contradictions des philosophes entre eux sur toutes les questions fondamentales de Dieu, de la cause première, et de l'âme, étaient, vers ce temps, relevées d'une manière piquante par un chrétien zélé, nommé Hermias, dont on ignore même la patrie. Du moins, les critiques protestants n'accuseront pas cet auteur d'avoir été endoctriné par les philosophes orientaux, égytiens, pythagoriciens, platoniciens ou autres : il fait profession de les mépriser tous également (1202). Son opuscule (1203), dont le grec présente des lacunes et des altérations, est un véritable chef-d'œuvre. Il est difficile de rencontrer dans aucune langue aucun écrit qui réunisse à la fois autant de clarté et de précision, autant de vivacité et de finesse, autant de sel et de grâce, autant de lumière et de variété, qu'on en trouve dans cette revue des prétendus sages du paganisme, intitulée *Les philosophes moqués*.

« Lorsque Paul, » dit Hermias (1204), « lorsque Paul, ce bienheureux apôtre, écrivant aux Corinthiens, voisins de la Grèce appelée Laconie, leur tient ce langage : La sagesse de ce monde est folie devant Dieu, il ne dit que la vérité. Si je ne me trompe, il remonte à l'apostasie des anges pour expliquer d'où vient cette contrariété de sentiments et de langage que nous offrent les philosophes dans l'exposition de leurs systèmes. Demandez-leur ce que c'est que l'âme. Démocrite vous répond, c'est du feu; les stoïciens, une substance aérienne; d'autres, une intelligence; Héraclite vous dira que c'est le mouvement; ceux-ci, une vapeur, une émanation des astres; Pythagore vous assure que c'est un nombre moteur, une monade; Hippon, une eau génératrice; quelques-uns veulent que ce soit un élément des éléments; Dinarque, une harmonie; Critias, du sang; plusieurs, un souffle. Les anciens ne sont pas plus d'accord entre eux : quel partage de sentiments sur ce seul point! que de raisonnements de la part de ces philosophes et de ces sophistes, bien plus ardents à se contredire qu'à chercher la vérité!

« Ils ne peuvent s'accorder sur la nature de l'âme : s'entendent-ils mieux sur le reste? L'un dit que le bonheur de l'âme est dans le bien; l'autre, dans le mal; un troisième, entre le bien et le mal. Elle est immortelle, selon les uns, sujette à la mort, selon les autres; suivant ceux-ci, elle est de courte durée; suivant ceux-là, elle passe après cette vie dans le corps des brutes; d'autres vous diront qu'elle se résout en atomes. Il en est qui la font passer trois fois dans des corps différents. Quelques-uns lui donnent trois mille ans de durée; ils ne peuvent vivre plus d'un siècle, et il osent promettre une existence de trois mille ans! Comment caractériser ce système? Est-ce chimère, folie, absurdité, esprit de contradiction? N'est-ce pas plutôt tout cela à la fois? S'ils ont trouvé la vérité, qu'ils aient tous un même langage; que l'un du moins défère au sentiment de l'autre : alors je me range volontiers de leur côté. Mais, quand ils déchirent ainsi l'âme, et qu'ils la mettent pour ainsi dire en pièces; quand l'un en change l'es-

(1200) *Ibid.*, c. 31.
(1201) Blanc, *Cours d'Histoire ecclési stique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 233.
(1202) Bergier, *Diction. de théologie*, vº *Hermias*.
(1203) *Irrisio philosophorum.*
(1204) *Les Pères de l'Église traduits en français*, t. II, p. 175 : Hermias : *Les philosophes raillés.*

sence, l'autre la nature; qu'ils ne m'offrent que le passage d'une matière à une autre, j'avoue que je ne puis souffrir ces transformations sans fin. Tantôt je suis immortel, et je m'en applaudis; tantôt destiné à mourir, et je m'en afflige. Bientôt on me résout en atomes indivisibles; je deviens eau, je deviens air, je deviens feu; un moment après, je ne suis plus ni air ni feu, on me fait bête, on me fait poisson : ainsi j'ai les dauphins pour frères. Lorque je me considère, je me fais peur; je ne sais quel nom me donner; suis-je homme ou chien, loup ou taureau, oiseau ou serpent, dragon ou chimère? Ces grands amis de la sagesse me changent en toutes sortes d'animaux terrestres, aquatiques, volatiles, amphibies, sauvages, domestiques, muets, parleurs, brutes, intelligents; je nage, je vole, je m'élance dans les airs, je rampe, je cours, je suis immobile : Empédocle paraît, et me voilà plante

« Si ces philosophes ne peuvent s'accorder sur la nature de l'âme, sont-ils plus heureux quand il s'agit des dieux et du monde? Le dirai-je, esprits forts ou stupides? Quoi! ils ignorent ce que c'est que leur âme, et ils voudraient scruter l'essence divine; leur propre corps est pour eux une énigme, et ils ne voient pas que c'est perdre sa peine que de chercher quelle est la nature du monde! Si du moins ils s'accordaient sur les principes des choses!

« J'entre dans l'école d'Anaxagore : Une intelligence, me dit-il, est le principe de tout ce qui existe, elle a tout fait, elle gouverne tout; elle a mis l'ordre dans le désordre, débrouillé ce qui était pêle-mêle, embelli ce qui était sans parure : ce langage me rend son ami, et je suis de son école. Mais voici Parménide et Mélissus qui lui sont opposés : le premier, dans ses vers harmonieux, proclame que cet univers est un, éternel, infini, immobile et toujours semblable à lui-même, et me voilà tout à fait, je ne sais comment, du bord de Parménide; il a banni Anaxagore de mes affections. Lorsque je crois mes idées bien arrêtées, Anaximène se présente et s'écrie d'une voix de tonnerre : Et moi, je vous dis que l'univers n'est autre chose que l'air; épaissi et condensé, c'est de l'eau; raréfié et dilaté, c'est l'éther et le feu; rendu à son premier état, il devient air pur; recommence-t-il à se condenser, il change de nouveau. J'embrasse cette opinion, j'aime Anaximène.

« Tout à coup Empédocle se jette à la traverse comme un furieux, faisant des menaces, et criant à tue-tête du fond de l'Etna : La haine et l'amitié sont les principes de toutes choses; l'une les divise, l'autre les unit; leur opposition produit tout, et je soutiens que toutes choses sont semblables et dissemblables, infinies et bornées, éternelles et créées. Très-bien! Empédocle, je te suis volontiers jusqu'au fond de tes cratères brûlants Mais Protagore m'arrête, et m'entraîne en me disant : L'homme est le terme et la règle des choses; j'appelle choses ce qui tombe sous les sens; ce qui ne les affecte pas n'existe sous aucune forme dans la nature. Le discours de Protagore me séduit, je suis enchanté de voir que tout ou presque tout dans ce monde est soumis à l'homme.

« Mais voici Thalès qui m'arrive par un autre chemin, et me fait signe qu'il m'apporte la vérité : j'apprends de lui que l'eau est le principe de tout; que tout est formé d'eau, et se résout en eau; que la terre elle-même flotte sur l'eau. Pourquoi ne me rendrais-je pas à l'autorité de Thalès? N'est-ce pas le plus ancien philosophe de l'Ionie? Cependant son compatriote Anaximandre me dit qu'avant l'eau il existe un mouvement éternel par qui tout naît ou finit : comment n'être pas de l'avis d'Anaximandre?

« Mais Archélaüs, qui donne pour principe à l'univers le chaud et le froid, ne jouit-il pas d'une grande célébrité? Néanmoins Platon, le beau parleur, ne pense pas comme lui; il dit que les causes premières sont Dieu, la matière et l'idée. Me voilà pleinement convaincu : peut-on ne pas être de l'avis d'un philosophe qui a construit le char de Jupiter? Mais son disciple Aristote, un peu jaloux de la gloire du maître, se tient par derrière pour me dire que ce ne sont pas là les vrais principes des choses : les vrais principes sont l'actif ou l'agent; le passif ou le sujet; l'agent c'est l'éther, rien ne le modifie; le sujet reçoit quatre modifications, le sec, l'humide, le chaud et le froid : c'est par le passage de l'une à l'autre que tout naît ou se détruit. Mais je n'en puis plus d'être ainsi ballotté par ce flux et ce reflux d'opinions : c'en est fait, je m'en tiens à celle d'Aristote; aucun autre désormais ne viendra me rompre la tête.

« Mais que faire? une foule de philosophes fond sur moi. C'est Phérécide qui m'apprend que les causes premières sont Jupiter, Tellus et Saturne ; que Jupiter est l'air, Tellus la terre, Saturne le temps ; que l'air produit, que la terre reçoit, et que c'est dans le temps que tout se passe. Mais je vois aussi de la mésintelligence entre ces vieux philosophes. Car Leucippe traite tout cela de rêverie, et pose pour premiers principes les infinis, les mobiles et les infiniment petits : suivant lui, les parties les plus subtiles forment, en s'élevant, l'air et le feu, mais les plus denses, restant dans les régions inférieures, deviennent de la terre. Jusques à quand ne recevrai-je que de pareils enseignements? Ne connaîtrai-je jamais la vérité?

« Sans doute Démocrite va me tirer du chaos. Les principes des choses, me dit-il, sont ce qui est et ce qui n'est pas : ce qui est, c'est le plein ; ce qui n'est pas, c'est le vide ; or c'est dans le vide que tout se passe par un changement de forme ou de nature. Je rirais volontiers avec le bon Démocrite en adoptant ce système, si Héraclite ne venait pas me dire, la larme à l'œil, que c'est le feu qui est la cause première de tout ; qu'il passe par deux états, l'un de raréfaction, l'autre de densité ; que le premier agit, que le second reçoit ; que l'un réunit, que l'autre divise. Je suis harassé de systèmes, la tête me tourne ; mais Epicure me conjure de ne pas faire à la sublime invention du vide et des atomes l'injure de la dédaigner : leur combinaison multiple et variée suffit, dit-il, pour expliquer comment tout naît et se détruit.

« Je ne te contredirai point, excellent Épicure ; mais Cléanthe, sortant la tête de son puits, se moque de tes atomes et de leurs combinaisons. Je vais donc puiser près de lui les vrais principes des choses. Il m'annonce que c'est Dieu et la matière. Je prétends, dit-il, que la terre se change en eau, l'eau en air ; que l'air s'élève, que le feu s'approche de la terre, qu'un vaste esprit est répandu partout, que celui qui nous anime n'en est qu'une partie.

« Voilà pourtant une bien nombreuse armée de philosophes. Que dirai-je de cette autre non moins considérable qui sort de l'Afrique comme un torrent? Carnéade, Clitomaque et leurs sectateurs, foulant indignement aux pieds les arrêts de tous les autres, décident que tout est impénétrable, que le mensonge est toujours mêlé à la vérité. Que devenir après les ennuis de recherches aussi pénibles? Comment faire sortir de mon esprit ce monde de systèmes où il se perd? Rien n'est accessible à notre intelligence. La vérité est donc reléguée loin de nous, et cette philosophie si vantée ne sanctionne que des chimères au lieu de transmettre une science certaine.

« Mais voici l'ancienne tribu des graves et taciturnes Pythagoriciens, qui enseigne une autre doctrine sous le voile du mystère, et qui l'appuie de son grand et profond argument : Le maître l'a dit. Elle nous apprend que le principe de tout c'est la monade, c'est-à-dire l'unité ; que les formes et les nombres en sont les éléments. Or voici comment ils nous font connaître le nombre, la forme et la mesure de chacun de ces éléments. Le feu est formé de vingt-quatre triangles rectangles, et renfermé dans quatre côtés égaux ; chacun de ces côtés se compose de six triangles rectangles ; c'est pour cela qu'ils le comparent à une pyramide. L'air n'est autre chose que quarante-huit triangles rectangles, renfermés sous huit côtés égaux ; on le compare à une figure à huit faces, qui contient huit triangles équilatéraux, dont chacun se divise en six angles droits : ce qui fait en tout quarante-huit angles. L'eau se compose de cent vingt triangles ; on la compare à une figure de vingt côtés, formée de six fois vingt triangles, ayant les angles et les côtés égaux......

« Et voilà comme Pythagore mesure l'univers! Inspiré par ce dieu, j'abandonne patrie, femme, enfants ; je quitte tout. Une toise à la main, je m'élance dans les plaines de l'air. Je commence par mesurer le feu. Ce n'est pas assez que Jupiter le fasse ; si un être comme moi, un génie aussi grand, un esprit aussi sublime, ne mesure les régions éthérées, c'en est fait de l'empire de Jupiter. Lorsque j'en aurai déterminé l'étendue, que Jupiter lui-même aura su de moi combien le feu a d'angles, je redescendrai du ciel. Je prendrai un frugal repas de figues, d'olives, de légumes ; puis je me jetterai au plus vite dans la mer, et, sans me tromper d'une coudée, d'un doigt, que dis-je? d'un demi-doigt, je mesurerai la plaine liquide, j'en calculerai la profondeur, et je

pourrai dire au juste à Neptune quelle est l'étendue de son royaume. Quant à la terre, en un jour j'en fais le tour et j'en connais le poids, la mesure et la forme; je ne me tromperai pas d'une once sur toute la masse, j'en suis certain : telle est mon intelligence, tel est mon génie. Je sais, en outre, le nombre des étoiles, des poissons et des animaux de toute espèce. Enfin, je mettrai le monde dans une balance, et je dirai combien il pèse. Grâce à mes sublimes contemplations, l'univers entier est devenu tributaire de mon génie.

« Mais Epicure, du plus loin qu'il m'aperçoit, me crie : Très-bien, mon ami, tu n'as encore parcouru qu'un seul monde; mais il en existe bien d'autres; le nombre en est infini. Me voilà donc obligé de visiter une multitude d'autres cieux, de nouvelles plaines éthérées, des mondes nouveaux. Partons sans plus tarder, prenons des provisions pour plusieurs jours, et parcourons les mondes d'Epicure.

« Je vole au delà des limites de Téthys et de l'Océan. Arrivé dans un monde nouveau comme on arrive dans une nouvelle cité, j'ai tout mesuré en peu d'heures. Je passe de là dans un troisième monde, puis dans un quatrième, dans un cinquième, dans un dixième, dans un centième, dans un millième; et jusqu'où donc irai-je? Ne suis-je pas bien convaincu maintenant que tout n'est que ténèbres, nuit trompeuse, erreur sans fin, conception imparfaite, abîme d'ignorance? Pour qu'il soit dit que mon esprit investigateur n'a rien négligé, je compterai jusqu'aux atomes qui ont donné naissance à tant de mondes. Mais n'y aurait-il pas quelque chose de mieux, de plus essentiel à faire? Est-ce de tout cela que dépend le bonheur des familles et des Etats?

« J'ai tracé cette légère esquisse pour montrer à quel point se contredisent tous les systèmes de nos philosophes, comme leurs recherches vont se perdre dans un vague infini, aux bornes qui les arrêtent. Combien la fin qu'ils se proposent est inexplicable et vaine, puisqu'elle ne s'appuie ni sur l'évidence ni sur la raison! »

Martyre de saint Apollonius (1205).

[186] Les philosophes, qu'Hermias flagella d'une manière si spirituelle, étaient les plus fermes soutiens de la superstition, dont le christianisme renversait l'odieux empire. Nous avons dit qu'après Marc-Aurèle, qui avait persécuté la religion chrétienne par zèle pour le paganisme, Commode, quoique très-vicieux, se montra moins cruel envers les disciples du Sauveur, et qu'il les favorisa même en considération de Marcia, non point que cette femme crût en Jésus-Christ, mais elle s'intéressait à une religion dont les maximes lui paraissaient admirables. Nous avons ajouté qu'à la faveur de ce calme, l'Eglise vit augmenter prodigieusement le nombre de ses enfants, que des personnages du plus haut rang se rallièrent à l'étendard de la croix, et que parmi ceux qui abjurèrent l'idolâtrie on compta le sénateur Apollonius (1206).

Le démon, irrité de l'empressement avec lequel on embrassait le christianisme, employa tous ses artifices pour s'en venger, et l'étrange législation des Romains, par rapport aux chrétiens, lui en fournit l'occasion. On se rappelle la réponse de Trajan à Pline le Jeune, défendant de rechercher les disciples de Jésus-Christ, mais ordonnant en même temps de les condamner, s'ils étaient déférés en justice pour leur religion (1207). « Quelle inconséquence! » disait Tertullien à ce sujet (1208). « D'où vient que vous êtes contraire à vous-même? Si vous jugez que nous devons être punis, pourquoi n'approuvez-vous pas que l'on nous recherche? Et s'il vous semble que nous ne devons point être recherchés, pourquoi ne prononcez-vous pas notre absolution? » On se rappelle encore l'édit de Marc-Aurèle, décrétant la peine de mort contre les accusateurs des chrétiens (1209), mais omettant de révoquer les lois portées antérieurement contre eux.

Apollonius vivait tranquille dans la pra-

(1205) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 132. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Apollonius, apologiste de la religion chrétienne, martyr*, 18 avril.

(1206) *Voy.* ci-dessus, col. 186.

(1207) *Voy.* t. X, col. 1068.

(1208) *Quid temetipsum censura circumvenis? Si damnas, cur non et inquiris? Si non inquiris, cur non et absolvis.* (*Apol.*, c. 2.)

(1209) *Voy.* ci dessus, col. 329.

tique des bonnes œuvres, lorsqu'un de ses esclaves, nommé Sévère, l'accusa d'être chrétien devant Pérennis, préfet du prétoire. Sévère se plaçait ainsi sous le coup, non-seulement de l'édit de Marc-Aurèle, mais des anciennes lois romaines qui punissaient de mort l'esclave qui accusait son maître (1210). Les manœuvres et les parjures des délateurs les faisaient détester à Rome. Tacite les appelle : *Genus hominum publico exitio repertum et pœnis nunquam satis coercitum.* Titus, Nerva, Trajan avaient rendu contre eux des édits fort sévères; et, lorsque plus tard on exigea de saint Cyprien qu'il nommât les prêtres de Carthage, il répondit que les délateurs étaient condamnés par les lois romaines. On a tiré de là, contre la vérité de l'histoire de saint Apollonius, cette objection, qu'il n'est pas croyable que son esclave l'ait accusé. Comment, dit-on, Sévère se fût-il déterminé à une action qui était punie de mort? Nous répondons : 1° l'accusateur pouvait ignorer l'édit du prince, ou du moins se persuader qu'il n'en avait rien à craindre; 2° l'espérance d'obtenir la liberté ou quelque autre récompense, pouvait l'animer et l'enhardir; 3° peut-être, les païens puissants l'encourageaient-ils et le flattaient-ils de leur protection, en cas qu'on le poursuivît; 4° il y a toute apparence qu'il voulait plaire à quelque personnage en crédit, et l'on sait que de tels personnages ne sont pas toujours fâchés d'avoir des délateurs. Ce ne sont là que des conjectures, mais des conjectures très-vraisemblables. Au reste, ce que nous disons de saint Apollonius est puisé aux sources les plus pures (1211). Le misérable esclave fut condamné par le préfet Pérennis à être rompu vif.

Pour Apollonius, le préfet l'exhorta fortement à abandonner le christianisme, afin de conserver sa vie et sa fortune. Le saint fit voir, par sa réponse, qu'il ne deviendrait point un apostat. Sa constance étant inébranlable, Pérennis renvoya l'affaire au sénat, pour qu'il y rendît compte de sa foi. Apollonius composa donc une *Apologie* très-belle, très-éloquente, et remplie de tant de lumière, qu'au jugement de saint Jérôme, on ne savait ce que l'on y devait le plus admirer de l'érudition du siècle ou de la science des divines Ecritures. Il la lut en plein sénat (1212); mais, par application soit des lois anciennes qui n'avaient pas été révoquées, soit du rescrit de Trajan à Pline le Jeune, qui défendait d'absoudre un chrétien traduit en justice pour sa religion, à moins qu'il n'y renonçât, l'apologiste eut la tête tranchée, en vertu d'un décret du sénat, vers l'an 186 de Jésus-Christ, le sixième de Commode. Eusèbe avait écrit l'Histoire de ce saint plus amplement, dans son Recueil des actes des martyrs, et il y avait inséré toutes les réponses d'Apollonius aux questions du préfet Pérennis, ainsi que l'Apologie lue par le martyr en plein sénat. Nous n'avons plus ce Recueil d'Eusèbe, ni aucun des écrits de saint Apollonius.

On voit, par cet exemple, que, si Commode, depuis l'an 183, ne persécuta point les chrétiens, il les abandonna sans défense au sénat qui les haïssait. Il y eut même des empereurs naturellement pacifiques, qui parurent ne s'être déclarés contre le christianisme que pour se concilier la sympathie de ce corps, toujours fort considéré. Si nous présentons cette observation, c'est dans le but d'établir qu'il y a eu des martyrs jusque sous les empereurs qui passent pour n'avoir point été persécuteurs.

Conspiration et mort de Pérennis.

[187] Pérennis, devant lequel Apollonius avait paru, songea à s'emparer de l'empire. Il fit entrer son fils, qui commandait en Illyrie, dans une conspiration qu'on découvrit, et qui leur coûta la vie à tous deux. Le danger que venait de courir Commode redoublant sa défiance, il se livra à des cruautés sans bornes comme ses débauches.

Succession d'évêques à Alexandrie.

[188] L'année suivante, Julien, évêque d'Alexandrie, mourut après avoir siégé environ dix ans : il eut pour successeur Démétrius, qui n'occupa pas pendant moins de quarante-trois années la chaire de saint Marc.

Ecoles chrétiennes, spécialement à Alexandrie.

Comme, dans sa ville épiscopale, florissait alors une célèbre école sous la direction de

(1210) Voy. *Cod.*, l. x. tit. 11, et les notes.
(1211) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 21; Hieron., *Catalog.*, c. 42; Tertull., *Apolog.*
(1212) *Insigne volumen composuit, quod in senatu legit.* (Hieron., *Catalog.*, c. 42.)

saint Pantène (1213), il convient d'emprunter ici à l'abbé Blanc (1214) d'utiles considérations sur les institutions que l'Eglise a formées pour assurer et régulariser le développement rationnel de la doctrine catholique :

« La doctrine de Jésus-Christ, prêchée par les apôtres, renfermait la solution de toutes les grandes questions que l'esprit humain avait en vain agitées jusque-là : elle faisait connaître aux hommes Dieu, la véritable origine du monde et celle du mal, la rédemption, et les règles de la vie. Cette doctrine était donc éminemment philosophique en elle-même ; elle était la base même de la vraie philosophie. Elle n'était cependant pas une philosophie proprement dite, une philosophie scientifique et de raisonnement, mais un dogme enseigné avec autorité et imposé par la foi : ses preuves essentielles appartenaient à l'ordre surnaturel ; elles s'appuyaient sur des miracles et des prophéties. La raison, trop affaiblie, ne pouvait être relevée autrement : Dieu la remit aux éléments du catéchisme, et la traita en père et en maître. Mais, nous le répétons, ces éléments renfermaient, avec les solutions premières et fondamentales, toute la philosophie. Une fois replacée sur des bases solides, la raison put méditer sur ces vérités-principes, et faire sortir de leur développement cette philosophie spéculative, morale et sociale, qui deviendra tout à la fois la science et la civilisation. Nous en voyons les premiers essais dans les explications que les apôtres et leurs disciples ajoutèrent à la parole divine en la prêchant au peuple. C'était un premier développement qui ressortait également de la nature de l'enseignement et de celle de la raison...

« Les apôtres, si soigneux des Eglises, ne pouvaient oublier un point capital, celui de l'enseignement. Ils ne manquèrent donc pas de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour former des sujets capables de s'acquitter de cette fonction, et en même temps de gouverner les Eglises. Saint Paul, qui avait si bien préparé Timothée, lui recommande de choisir à son tour des hommes capables et de les former eux-mêmes à l'enseignement (1215). Mosheim (1216), qui a très-bien commenté ce texte, y voit avec raison l'origine apostolique des écoles épiscopales. Ce que faisait saint Paul, les autres apôtres le firent sans doute. Ils étaient naturellement entourés de disciples qu'ils instruisaient et préparaient au ministère de la parole et à l'administration. Ces réunions durent être d'autant plus considérables, que l'Apôtre s'arrêtait davantage en un même lieu. C'est ainsi que la tradition nous parle des nombreux disciples de saint Jean à Ephèse où il passa les dernières années de sa vie. Les évêques, successeurs des apôtres, et fixés dans chaque siége, ne manquèrent pas de donner à ces réunions des formes plus stables, et d'en faire des écoles régulières. Saint Polycarpe forma un grand nombre d'hommes apostoliques, et probablement dans sa maison épiscopale, ainsi que saint Irénée nous l'apprend de lui-même.

« L'objet principal de ces écoles était, comme nous l'avons vu, de former des hommes à la prédication évangélique, des hommes propres à instruire les fidèles touchant le dogme et la règle des mœurs, et en général sur tout ce qui regarde la vie chrétienne. On y enseignait donc la doctrine d'une manière plus savante, plus forte, plus complète ; on y expliquait les saintes Lettres et les règles du saint ministère ; en un mot, on y enseignait la théologie, dont on faisait alors les premiers essais : ces écoles étaient des *séminaires*. On pense bien que cet enseignement n'était pas déterminé rigoureusement comme il le fut dans la suite, et que ces écoles-séminaires pouvaient être également ouvertes à tous les fidèles désireux de s'instruire plus à fond de la religion. Eusèbe appelle l'école chrétienne d'Alexandrie *fidelium schola*, τῶν πιστῶν διατριβή ; et il ajoute qu'une école des saintes Lettres, τῶν ἱερῶν, avait été établie dans Alexandrie dès les premiers temps (1217). Eusèbe parle des dernières années du IIe siècle. Si cette école était déjà ancienne alors, elle remontait in-

(1213) *Voy.* ci-dessus, col. 462.
(1214) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 288.
(1215) *Quæ audistis a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus qui idonei erunt et alios docere.* (*II Tim.* II, 2.)
(1216) Commentaire *De rebus christ. primo sæculo*, § 40, p. 130.
(1217) *Quippe jam inde a priscis temporibus, sacrarum Litterarum schola in ea civitate fuerat instituta.* (Euseb., *Hist.*, l. V, c. 10.)

failliblement au Ier; et saint Jérôme l'attribue formellement à saint Marc.

« Le but primitif de toutes ces écoles était uniquement religieux : elles n'avaient été établies que dans l'intérêt de l'Eglise, pour lui former des ministres et lui préparer des enfants. Prise sous ce point de vue, l'instruction qu'on y donnait était purement théologique. Cependant il était besoin de quelque chose de plus que la connaissance de la religion : il fallait apprendre à la défendre. Il fallait lui former des controversistes et des apologistes qui connussent les systèmes des hérétiques et des philosophes, et les fables du paganisme. Le cercle des études dans les écoles ne tarda pas, en effet, de s'agrandir; et nous voyons saint Irénée, instruit à l'école épiscopale de Smyrne, y devenir très-habile dans la connaissance des systèmes gnostiques et de la théologie païenne. Il y eut même des écoles plus spécialement consacrées à la controverse : du moins celle de saint Justin à Rome eut éminemment ce caractère. Or cette étude qui préparait à la polémique, pour être religieuse et chrétienne elle-même dans son but, ne laissait pas d'être profane dans son objet. Elle conduisait à une érudition païenne en quelque sorte, et à toutes les connaissances qui constituaient alors la philosophie proprement dite. Par ce côté, les études chrétiennes touchaient à celles des gentils; les docteurs de l'Eglise se trouvaient en contact avec les philosophes du dehors et sur la même ligne. Ils sentirent bien vite la faiblesse de la philosophie moderne et leur propre supériorité : ils comprirent dès lors tous les avantages que le christianisme retirerait de la science prise dans tout son développement, tel qu'il existait en leur temps; ce qui les conduisait à l'idée de former eux-mêmes des écoles publiques de philosophie.

« Ces écoles scientifiques ne ressortant pas immédiatement de la constitution de l'Eglise, il fallait des circonstances particulières qui en provoquassent l'établissement. Ces circonstances étaient surtout l'existence d'écoles savantes et le mouvement intellectuel qu'elles ne manquent jamais de produire. L'école chrétienne s'élève naturellement en face, pour répondre à ce mouvement et même pour s'en emparer. Cela dut arriver en Syrie, dans la grande Antioche qui avait accueilli tout d'abord la nouvelle philosophie gréco-orientale après les conquêtes d'Alexandre ; ainsi que dans la Grèce, dans Athènes surtout, au milieu des restes vivants des anciennes écoles.

« Mais nulle part les circonstances ne se rencontraient favorables comme dans Alexandrie. Nous l'avons dit, cette ville immense voyait fleurir dans son sein toutes les écoles grecques et orientales, discuter tous les systèmes, cultiver toutes les sciences connues alors. Les idées, les opinions, la philosophie y étaient toutes représentées, et un mouvement général d'études et de disputes emportait tous les esprits : Alexandrie était devenue comme le grand gymnase de l'esprit humain.

« L'Eglise ne recula point devant ce mouvement. Elle fit de cette seconde ville de l'empire l'un des principaux siéges épiscopaux, et l'école des catéchèses ou des catéchumènes ne tarda pas à y prendre des développements considérables. Dans cette cité peuplée de philosophes, de maîtres et de disciples, les chrétiens se présentèrent hardiment comme possédant, eux aussi, une doctrine philosophique; et, vu la grande réserve que la loi du secret imposait à cet enseignement destiné aux *non-initiés*, comme on disait alors, il fut permis de convertir les catéchèses en école publique, où les gentils pussent entendre développer, avec les preuves de la religion, les dogmes et la morale du christianisme. Au milieu de la confusion des opinions et des systèmes qui abondaient dans Alexandrie, cette école ne pouvait manquer de faire une impression profonde tant par sa nouveauté que par la supériorité de son enseignement si positif et si sage. Forte par elle-même et par la vérité dont elle était seule en possession, l'école chrétienne se fortifia encore par ses conquêtes. Elle attira les hommes les plus sérieux et les esprits les plus solides, qui la servirent ensuite d'autant plus habilement qu'ils étaient plus versés dans la connaissance de tous les systèmes de l'ancienne philosophie et de toutes les idées qui s'agitaient alors.

« L'Histoire contemporaine garde un trop grand silence sur ces origines de l'école chrétienne d'Alexandrie. Toutefois ce qu'elle en rapporte vers la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe autorise toutes nos con-

jectures. Elle nous montre l'illustre saint Pantène à la tête de cette école vers l'an 180... Il donna un nouveau lustre à l'école des catéchumènes, non-seulement par sa doctrine, mais encore par son zèle et ses vertus apostoliques. »

Saint Pantène prêche la foi dans les Indes. — Sa mort (1218).

[189] Le commerce attirait les Indiens jusqu'à Alexandrie, et les chrétiens qui se trouvaient dans ces pays si reculés pouvaient avoir connu par ce moyen le mérite de saint Pantène (1219). Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les peuples de l'Inde l'aient fait prier par leurs députés de venir annoncer l'Evangile chez eux, et d'y combattre la philosophie des brahmes par celle de Jésus-Christ. Démétrius, sachant que l'illustre maître de l'école d'Alexandrie brûlait d'un zèle ardent pour la propagation de la foi, lui conseilla de déférer aux vœux des Indiens, et le saint se rendit sans peine l'an 189. Il fut ainsi établi par son propre évêque prédicateur de l'Evangile parmi les nations orientales. On ignore si Démétrius, avant de l'envoyer, lui conféra l'ordination épiscopale. On ne connaît même aucun des anciens qui lui ait donné le titre de prêtre, excepté Anastase Sinaïte, qui l'appelle prêtre ou pontife des Alexandrins (1220). Eusèbe ne parle pas avec détail de ce que saint Pantène fit dans les Indes et dans les autres pays où il porta la lumière de la foi. Cet historien dit seulement que le saint trouva dans les Indes, entre les mains de quelques personnes qui connaissaient Jésus-Christ un Evangile hébreu de saint Matthieu, que l'apôtre saint Barthélemy avait laissé dans cette contrée, lorsqu'il y était venu prêcher (1221). Pantène l'apporta depuis avec lui, quand il retourna à Alexandrie (1222); car il ne demeura pas dans les Indes jusqu'à la fin de sa vie. Il revint en Egypte, où il continua à enseigner, non plus comme chef de l'école des catéchèses où Clément Alexandrin et Origène se succédèrent, mais seulement en particulier, ceux que sa réputation attirait près de lui. Saint Jérôme dit qu'il laissa plusieurs Commentaires sur les Ecritures (1223). Il ne nous en reste qu'un fragment, rapporté par Clément d'Alexandrie, et qui paraît tiré d'un Commentaire sur le Psaume XVIII. Il y donne cette règle pour l'intelligence des Ecritures : que, dans le style des prophètes, on doit peu prendre garde aux temps des verbes, le présent, le passé, et le futur se prenant souvent l'un pour l'autre (1224). Saint Anastase Sinaïte le met au nombre de ceux qui ont écrit sur la création, et qui en ont appliqué l'Histoire à Jésus-Christ (1225) : mais Eusèbe et saint Jérôme ne disent rien de cet ouvrage. Saint Pantène mourut à Alexandrie sous le règne d'Antonin Caracalla (1226), et termina, selon l'expression de Rufin, une vie pleine de gloire par une fin excellente et admirable (1227). On lit son nom sous le 7 juillet dans tous les Martyrologes d'Occident.

Clément d'Alexandrie gouverne l'école de cette ville, après saint Pantène (1228).

Titus Flavius Clemens, que nous avons indiqué comme le premier successeur de saint Pantène en qualité de catéchiste, était selon quelques-uns Athénien de naissance (1229); d'autres le font originaire d'Alexandrie (1230), à cause du surnom d'Alexandrin que les anciens lui ont donné (1231).

(1218) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 238. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Pantène, Père de l'Eglise*, 7 juillet.

(1219) Tillemont, *Hist. eccles.*, t. III, p. 172.

(1220) Halloix, *Vit. Pant.*, p. 851.

(1221) *Evangelium Matthæi, quod adventum ipsius jam prævenerat, apud quosdam Christi notitia imbutos, reperit, quibus scilicet Bartholomæus unus ex duodecim apostolis olim, ut fama est, prædicaverat, et Evangelium Matthæi Hebraicis conscriptum litteris reliquerat, quod quidem ad prædicta tempora servatum esse memoratur* (Euseb., *Hist.*, l. V, c. 10.) — *Voy.* t. X, col. 158.

(1222) *Reverens Alexandriam secum retulit.* (Hieron., *in Catalogo*, c. 36.)

(1223) *Hujus multi quidem in sanctam Scripturam exstant commentarii. Sed magis viva voce Ecclesiis profuit.* (*Ibid.*)

(1224) *Noster autem Pantænus dixit indefinite prophetas efferre sermones in pluribus, et præsente pro futuro uti, et rursum præsenti tempore pro præterito.* (Clemens, *Epitom.*, p. 808.)

(1225) Halloix, *Vit. Pantæni*, p. 851.

(1226) *Floruit sub Severo principe et Antonino cognomento Caracalla.* (Hieron., *Catalog.*, c. 36.)

(1227) *Præclaram et nobilem vitam beato fine concludit.* (Rufin., l. V, c. 10.)

(1228) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 242. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Clément d'Alexandrie, docteur de l'Eglise*, 4 décembre.

(1229) Epiphan., hæres. 32, n. 9.

(1230) Tillemont., *Hist. eccles.*, t. III, p. 181.

(1231) *Sunt porro hi testes fide dignissimi... Irenæus dico et Clementem Alexandrinum.* (Euseb., *Hist.*, l. III, c. 23.) *Clemens, quem quidam Alexan-*

Le nom de Clément n'était que son surnom, *cognomen*, suivant l'usage des Romains; le nom patronymique, le *nomen* proprement dit, était Flavius, et le *prænomen* Titus. La réunion de ces trois noms semblerait indiquer qu'il appartenait à une famille romaine. L'abbé Greppo (1232) signale leur identité avec ceux que portait Titus Flavius Clemens, qui fut consul avec Domitien, son cousin germain (1233), et que ce prince cruel fit mettre à mort (1234). « Une homonymie aussi complète méritait d'être remarquée, » dit le vicaire général de Belley, « d'autant plus qu'elle pouvait devenir la base de quelques conjectures (1235). Baillet (1236) est du petit nombre des modernes dont elle a fixé l'attention; et, d'après cette donnée, il regarde comme probable que le grand docteur d'Alexandrie aurait tiré son origine de quelque affranchi de la famille du saint consul. Mais on pourrait, sans moins de vraisemblance, aller encore plus loin, et présumer que l'illustre écrivain aurait appartenu d'une manière plus étroite à cette famille, c'est-à-dire qu'il n'aurait été rien moins que le descendant du parent des empereurs. Nous savons, en effet, que Flavius Clemens, ayant épousé Flavia Domitilla, sa parente et celle aussi des Vespasiens, en avait eu deux fils auxquels Domitien réservait de grandes destinées. Suétone (1237) nous apprend que ce prince, privé d'héritiers en ligne directe, avait jeté les yeux sur eux pour en faire ses successeurs à l'empire; et Quintilien (1238) nous a révélé accidentellement cette intéressante particularité, que cet empereur lui avait confié l'éducation de ses deux neveux. A cela se bornent toutes les notions historiques sur ces deux membres de la famille impériale, bien jeunes encore lorsqu'ils perdirent leur père, et, peu de temps après, le parent dénaturé qui le leur avait ravi. Nous ignorons s'ils appartinrent à l'Eglise de Jésus-Christ; et il y a lieu de craindre que, soumis à l'autorité du tyran qui les avait adoptés, élevés d'après ses vues, ils n'aient pu être instruits dans la religion de leurs parents, dont l'un avait souffert pour la foi chrétienne, et l'autre l'avait confessée dans l'exil (1239). Autant qu'il nous est permis de conjecturer, on ne saurait croire que Nerva, en succédant à Domitien, ait voulu les faire périr à cause de leur désignation comme aspirants à l'empire : un tel acte d'injuste cruauté répugnerait au caractère connu de ce prince, bon et humain. Mais il pouvait être d'une sage politique de les écarter de la ville-reine, où ils seraient devenus le point de mire des intrigants et des factieux, et de les réduire à l'obscurité d'une condition privée. On peut donc supposer qu'ils furent contraints d'abandonner alors le séjour de Rome, et qu'ils se retirèrent dans quelque province éloignée, ou de la Grèce, ou de l'Orient. Toutes ces conjectures rendraient compte des noms que portait notre grand docteur, et de l'éducation distinguée qu'il avait reçue, laquelle n'était point indigne de l'illustre origine qu'on lui suppose. Au reste, deux données historiques d'une nature fort diverse, que nous possédons d'ailleurs, tendraient peut-être à confirmer une telle hypothèse. Nous devons la première à l'un des historiens qui nous ont laissé l'Histoire des derniers empereurs païens, Trébellius Pollion. Elle est relative à un Domitianus qui occupait un haut rang militaire sous le tyran Aureolus, et qui se vantait, nous dit-il, d'être un descendant de Domitien et de Domitilla : *Domitianus,.... dux Aureoli fortissimus et vehementissimus, qui se originem diceret a Domitiano imperatore trahere, atque a Domitilla.* Comme Domitien et Domitilla n'avaient pas laissé d'enfants, ceci ne pourrait s'appliquer qu'à l'un des neveux qu'ils avaient adoptés, et indiquerait par conséquent que l'un d'eux au moins ne serait pas mort sans postérité. L'autre donnée nous vient de saint Eucher,

drinum; alii Atheniensem dicunt. (Epiphan., hæres. 32, n. 6.) La désignation d'Alexandrin est assez motivée par le sacerdoce qui attachait Clément à l'Eglise d'Alexandrie, et par le rang qu'il tenait dans son école ecclésiastique.

(1232) *Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires concernant les premiers siècles chrétiens*, p. 94.

(1233) *Voy.* t. X, col. 600.

(1234) *Voy.* t. X, col. 603.

(1235) Nous trouvons ici le nom de famille des Vespasiens, un surnom déjà connu, et un prénom qui fut porté par plusieurs de ses membres, notamment par les trois empereurs.

(1236) *Vies des saints*, 4 décembre, ed. in-8°, t. XII, p. 126.

(1237) *Domit.*, XV. *Voy.* t. X, col. 601.

(1238) *Institut. orator.*, IV, proœm. Cf. Auson., *Grat. act.* ed. Var. p. 712, et Juvénal, sat. VII, 197. *Voy.* t. X, col. 601.

(1239) *Voy.* t. X, col. 601.

qui, parlant accidentellement au Pape saint Clément, suppose qu'il était issu de la famille des empereurs : *Vetusta prosapia senatorum, atque etiam ex stirpe Cæsarum* (1240). C'est là, suivant toute apparence, une erreur du grand évêque de Lyon ; et l'on ne saurait en douter, s'il est vrai, comme il paraît probable, que le saint Pontife romain tirait son origine du judaïsme (1241). Mais cette erreur n'a pas dû être commise sans quelque motif ; et, d'après ce qui précède, on pourrait conjecturer que saint Eucher a confondu cet illustre Pape avec son homonyme d'Alexandrie, si ce n'est pas avec le parent des Vespasiens dont j'ai parlé plus haut. Tout ceci, au reste, demeure encore fort incertain, et je ne prétends pas y attacher une grande valeur historique : mais, ainsi que je l'avais avancé, on jugera sans doute qu'une telle hypothèse ne manque point de vraisemblance. »

Clément était déjà versé dans les belles-lettres et dans la philosophie, surtout dans celle de Platon, lorsqu'il ouvrit les yeux à la lumière de l'Evangile (1242). Depuis ce moment, il ne songea plus qu'à se rendre habile dans les saintes Ecritures et dans la doctrine du salut. Il parcourut la Grèce, l'Italie, l'Assyrie et la Palestine, pour voir les plus savants hommes du christianisme (1243), et apprendre de ces maîtres la science de l'Eglise et la doctrine de la tradition. « L'un d'eux, » dit-il (1244), « qui était Ionien, m'a instruit dans la Grèce ; j'en ai eu deux autres dans la grande Grèce, dont l'un était de Syrie, l'autre d'Egypte ; deux autres encore dans l'Orient, l'un Assyrien, l'autre Juif d'origine. Mais celui que je rencontrai le dernier était le premier en mérite. Je le trouvai en Egypte, où je m'arrêtai enfin, l'étudiant sans qu'il s'en aperçût. » Cet illustre maître était, selon Eusèbe (1245), saint Pantène (1246) que Clément compare à une abeille industrieuse qui, suçant les fleurs de la prairie des apôtres et des prophètes, produisait dans l'esprit de ses auditeurs un trésor immortel de connaissances. Sous la conduite de ces grands hommes, Clément apprit la vraie tradition de la bienheureuse doctrine qu'ils avaient reçue immédiatement des saints apôtres, de Pierre, de Jacques, de Jean et de Paul, chacun comme un fils de son père (1247) et il devint illustre dans l'Eglise et un excellent maître de philosophie chrétienne. Saint Pantène ayant été envoyé par Démétrius dans les Indes, Clément fut préposé, après lui, l'an 189, au gouvernement de l'école des catéchèses de cette ville (1248) ; école dont le but principal était d'instruire les païens qui embrassaient la religion chrétienne. Il y a tout lieu de croire que dès lors Clément avait reçu la dignité de prêtre dans l'Eglise d'Alexandrie. Parmi les auditeurs que sa réputation lui attira en grand nombre on compte Origène, qui fut dans la suite chef de la même école, et saint Alexandre, évêque de Jérusalem et martyr ; ce qui paraît par une lettre où ce grand évêque appelle le saint homme Clément son père et son seigneur, et dit de lui qu'il l'avait beaucoup aidé et qu'il lui avait procuré la connaissance d'Origène (1249). Clément, en présence de la loi du secret, se montre dans ses instructions aussi circonspect que dans ses écrits, ayant soin de taire beaucoup de choses, de peur qu'elles ne fissent tort à ceux qui les prendraient mal, et qu'il ne donnât, comme il dit, un couteau à des enfants qui ne sauraient pas bien s'en servir (1250).

Révolte de Maternus.

Le tableau que présente l'Eglise dédommage et console de celui qu'offrait le monde

(1240) *De contemptu mundi*, 32.
(1241) *Voy.* t. X, col. 89.
(1242) *Hæc autem mirabilis ille Clemens in* Exhortatione ad gentes *revelat, vir omnium rerum experientia scientiaque præditus, et usu plurimorum negotiorum prudentissimus, qui patrias nugas, a salutari et evangelica doctrina monitus, cito contempsit.* (Euseb., *Præpar. evang.*, l. II, c. 2.)
(1243) Clemens, *Stromat.*, l. I.
(1244) *Ibid.*
(1245) *Hist.*, l. V, c. 11.
(1246) *Stromat.*, l. I.
(1247) *Hi veram quidem beatæ doctrinæ servabant traditionem, statim a Petro, et Jacobo, et Joanne, et Paulo, sanctis apostolis, ita ut filius acciperet a patre (pauci autem sunt patribus similes), ad nos quoque Deo volente pervenerunt, illa a majoribus data et apostolica deposituri semina.* (*Ibid.*)
(1248) Euseb., *Hist.* l. VI, c. 6.
(1249) *Patres agnoscimus beatos illos qui viam nobis præiverunt, et quos brevi secuturi sumus, Pantænum... et sanctum Clementem dominum item meum qui me plurimum adjuvit.* (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 14.)
(1250) *Quoniam autem iis qui non sunt probati non facile potest exhiberi ejusmodi ministerium, hæc monimentis suscitans, nonnulla quidem consulte prætermitto, timens scribere quæ etiam cavi dicere ; non utique invidens, neque enim fas, sed iis metuens, qui in ea inciderent, ne in aliam forte partem accipientes laberentur, et puero gladium, ut dicunt qui proverbiis utuntur, præbere inveniremur.* (Clem. Alex., *Stromat.*, l. I.)

romain, déshonoré par les crimes et les extravagances de Commode. Maternus, simple soldat, ayant rassemblé des déserteurs comme lui, se trouva à la tête d'un parti assez puissant, avec lequel il ravagea les Gaules et l'Espagne. Pescennius Niger fut envoyé contre ces brigands, et les poussa vivement. Maternus, ne pouvant résister, passa secrètement en Italie, avec ses compagnons, partagés en différentes bandes, dans le dessein de tuer l'empereur pendant la célébration d'une fête et de s'emparer de l'empire. Il vint à Rome sans avoir été découvert ; mais, trahi par quelques-uns de son parti, il fut arrêté et mis à mort

Mort de Cléandre.

La place de premier ministre avait été accordée à Cléandre, Phrygien de naissance, autrefois esclave. Commode était si absorbé dans ses plaisirs, qu'il ne trouvait pas un moment à donner aux affaires. Il ne voulait même pas signer ses dépêches ; et dans plusieurs lettres qu'il écrivait à ses amis il ne mettait que ce mot : *Vale*. Cléandre, non-seulement porta la tyrannie plus loin que Pérennis, mais y joignit de la folie. Il donna entrée dans le sénat à plusieurs esclaves nouvellement affranchis, et fit dans un an vingt-cinq consuls, presque tous ses créatures. Il se rendit odieux au peuple même, qui lui imputa les fléaux et les malheurs dont il se trouvait frappé. Pendant qu'on célébrait les jeux du cirque, une troupe d'enfants y pénétra, ayant à sa tête une femme imposante par sa taille et terrible par son air. Ces enfants se mirent à pousser de grands cris contre Cléandre : le peuple y répondit par des cris semblables. Après que ces clameurs eurent duré quelque temps, la multitude se porta à un palais près de Rome, où Cléandre était alors avec l'empereur, le chargeant de malédictions, et demandant avec fureur qu'il lui fût livré. Cléandre fit sortir toute la cavalerie des prétoriens qui repoussa le peuple jusque dans la ville ; mais cette cavalerie, accablée bientôt par les pierres et les tuiles qu'on jetait des fenêtres et des toits, prit la fuite et fut poursuivie jusqu'au palais où l'empereur, plongé dans les plaisirs, ignorait ce qui se passait. Sa maîtresse, sa sœur coururent l'avertir que tout était perdu s'il n'abandonnait Cléandre à la fureur du peuple. Commode effrayé manda son ministre, lui fit couper la tête, et l'envoya au peuple qui s'apaisa à l'instant.

Nouveaux excès de Commode.

On ne voyait sous ce règne que des fins tragiques. Chaque année, Commode faisait périr des hommes et des femmes de la maison impériale, des patriciens et des consulaires, pour cause de conspiration. Il en imaginait, afin de trouver des victimes. S'il faut en croire ses historiens, il fit jeter aux bêtes un malheureux pour avoir lu la *Vie de Caligula*, par Suétone, parce que cet empereur était né le même jour que lui. Rencontrant un homme d'une corpulence peu commune, il le coupa en deux, pour essayer sa force qui était extraordinaire, et pour voir, comme il l'avoua, les entrailles de cet infortuné se répandre tout à coup. Il se plaisait à mutiler ceux qui se trouvaient sur son passage dans ses courses nocturnes. Sa cour était le théâtre de la plus infâme prostitution. Ses sœurs mêmes furent déshonorées par lui. Il vivait au milieu de trois cents concubines et d'autant de jeunes garçons. Dans ses extravagances, il en vint jusqu'à changer de nom et se fit appeler Hercule, fils de Jupiter, au lieu de Commode, fils de Marc-Aurèle. Revêtu d'une peau de lion et armé d'une massue, il tuait publiquement, dans son palais ou dans l'amphithéâtre, des bêtes féroces. Dans ses lettres au sénat, il s'appelait l'Hercule romain, et il prit ce nom sur les médailles, où il est représenté avec tous les attributs d'un demi-dieu. Il écrivit à cette compagnie, pour demander que le nom de Rome fût changé en celui de *Colonia Commodiana*, et les médailles nous prouvent que le sénat y consentit. Il lui donna même, soit par lâche adulation, soit par une dérision que le prince ne sentit pas, le titre de Pieux, d'Heureux, d'Hercule, etc. C'en est assez : détournons les regards de ces scènes de cruauté et de démence, pour suivre l'Eglise dans sa pure et glorieuse mission.

Succession d'évêques à Antioche. Saint Sérapion (1251).

[190] Maximin, successeur de saint Théophile en qualité d'évêque d'Antioche, étant mort après neuf années d'épiscopat, saint Sérapion lui succéda l'an 190.

(1251) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II. p. 235

Entre plusieurs monuments qu'il laissa de son éloquence et de sa doctrine, Eusèbe (1252) parle d'une Lettre à Ponticus et à Caricus, qui a été mentionnée précédemment (1253), et dans laquelle il faisait voir que l'hérésie des montanistes était condamnée de toute l'Eglise. Il y rappelait les Lettres de saint Claude Appollinaire, évêque d'Hiérapolis. Beaucoup d'évêques la souscrivirent, d'où l'on induit qu'elle fut dressée dans un concile. L'un d'eux souscrivit en ces termes : « Moi, Aurélius de Cyrène, martyr, souhaite que vous vous portiez bien. » Et un autre : « Moi Ælius Publius Julius, évêque de Develte, colonie de Thrace, atteste, au nom de Dieu qui est vivant dans le ciel, que le bienheureux Sotas d'Antioche a voulu chasser le démon de Priscilla, et qu'il en a été empêché par des hypocrites (1254). »

On pouvait juger de la vie sainte et austère que menait Sérapion par plusieurs lettres, assez courtes, que l'on voyait encore du temps de saint Jérôme (1255).

Clément d'Alexandrie, philosophe moraliste.

A la différence des écrits de l'évêque d'Antioche, ceux de Clément d'Alexandrie nous sont, du moins en grande partie, parvenus.

La Providence, qui avait fait passer Justin par le platonisme où l'on donnait tout à l'idée, et saint Irénée par l'enseignement tout traditionnel de saint Polycarpe, avait fait passer Clément par le stoïcisme qui appliquait la philosophie surtout aux mœurs, afin de le préparer à ouvrir, comme moraliste, la double voie de la morale et de la philosophie à la science catholique. « A prendre sous ce point de vue les trois écrits qui nous restent de ce Père, » dit l'abbé Blanc (1256), « nous y apercevons un grand cours de morale, un traité complet de la vie chrétienne. Dans l'*Exhortation aux Grecs*, Clément cherche à détacher les gentils des superstitions païennes, et à les amener au christianisme. Lorsqu'il a ainsi purifié les esprits des erreurs qui les obscurcissaient, et qu'il les a tirés de leurs habitudes grossières et déréglées, il les considère dans le catéchuménat comme des enfants dont il faut faire l'éducation chrétienne : il leur expose donc, dans son *Pédagogue*, les préceptes et les règles de la vie commune qu'ils devront suivre désormais comme enfants de l'Eglise. Enfin il expose dans ses *Stromates*, pour les âmes capables de les entendre et d'en profiter, les principes plus élevés de la religion qui ne sont que pour les parfaits. Pythagore et les anciens sages suivaient une gradation que le philosophe chrétien semble avoir en vue : ils distinguaient trois degrés qui répondaient à ces trois idées, *rétablissement, mémoire et instruction élémentaire*, enfin *initiation*. Nous disons d'une manière analogue la vie *purgative*, la vie *illuminative*, et la vie *unitive*. » Clément, qui traça les premiers linéaments de la théologie morale et mystique, et de la philosophie chrétienne, fut encore destiné à ouvrir, par le précepte joint à l'exemple, la voie littéraire dans laquelle devaient marcher les Pères et les docteurs de l'Eglise, donnant ainsi en quelque sorte le premier mouvement à la science et à la littérature chrétiennes (1257).

Il composa ses écrits pour soulager sa mémoire dans sa vieillesse (1258) : il était donc jeune encore ; et, comme il nous apprend cette particularité dans ses *Stromates*, qui suivirent son *Exhortation aux gentils* et son *Pédagogue*, et que d'ailleurs ces trois ouvrages se rapportent aux leçons de Clément dans l'école chrétienne, évidemment il les écrivit après l'an 190 et avant la persécution de Sévère. Ainsi, comme auteur ecclésiastique et Père de l'Eglise, le docte prêtre d'Alexandrie doit être rangé parmi les Pères du IIe siècle (1259).

Exhortation aux gentils (1260).

[191] Clément se reconnaît lui-même auteur de l'*Exhortation aux gentils* (1261), et tous ceux des anciens qui en ont fait mention la lui ont attribuée (1262). Cet écrit, qui, avant l'an 192, rendit Clément célèbre

(1252) *Hist.*, l. v, c. 19.
(1253) *Voy.* ci-dessus, col. 316 et 340.
(1254) *Voy.* ci-dessus, col. 317.
(1255) *Leguntur et sparsim ejus breves Epistolæ auctoris sui studio et vitæ congruentes.* (Hieron., *in Catalog.*, c. 41.)
(1256) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 324.
(1257) *Ibid.*, p. 435.
(1258) *Mihi ad senectutem reconduntur monumenta oblivionis medicamentum.* (*Strom.*, l. I, § 1.)
(1259) Blanc, *loc. cit.*, p. 295.
(1260) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 245. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. IV, p. 66 : *Notice sur Clément d'Alexandrie.*
(1261) *Atque hæc de Græcorum falsa religione satis, ut arbitror, ostendimus in libro qui dicitur* Προτρεπτικός, *abunde adhibitis iis, quæ eo faciebant, historiis.* (*Strom.*, l. VII.)
(1262) Euseb., *Hist.* l. VI, c. 13. Hieron., *Catalog.*, c. 38, etc.

entre les défenseurs de la divinité de Jésus-Christ, est certainement antérieur au *Pédagogue* et aux *Stromates*, selon la remarque de Photius (1263). Cependant Eusèbe et saint Jérôme ne le comptent que pour le troisième des ouvrages de l'auteur, moins attentifs à les classer selon l'ordre des temps que d'après leur étendue, en sorte qu'ils placent en premier lieu les sept livres des *Stromates*, puis les huit livres des *Hypotyposes*, aujourd'hui perdus.

L'*Exhortation aux gentils*, si pleine de feu, de verve et d'originalité, appartient au genre polémique. L'auteur y répand à pleines mains le sel de la satire et de l'ironie. Ce n'est plus le ton modéré de saint Justin, ni la gravité philosophique d'Athénagore : c'est une suite de sarcasmes contre l'Olympe. Cette différence vient sans doute de ce que les deux Pères dont nous venons de parler s'adressaient à l'empereur Marc-Aurèle, tandis que Clément parlait au peuple d'Alexandrie. Il se propose un double but : d'abord, de détourner les Grecs de l'idolâtrie; ensuite, de les amener au Verbe, Fils de Dieu ; c'est-à-dire de les arracher aux idées terrestres et matérielles qui faisaient le fond du paganisme, au culte des passions honteuses que les païens adoraient sous le nom de faux dieux, pour les spiritualiser et leur faire pratiquer les vertus sévères qu'enseignait le christianisme.

Le préambule est un appel aux Grecs, qui sont invités à glorifier le vrai Dieu au nom du Verbe et à le remercier de la révélation faite aux hommes. Clément emploie les plus brillantes couleurs pour charmer les païens, qui accusaient sans doute le christianisme de sécheresse. Ils ne seront pas insensibles à la voix de la vérité, ceux qui croient que les bêtes sauvages se sont laissées attendrir par la lyre d'Orphée et d'Amphion. Qu'ils se hâtent d'abandonner le fabuleux Hélicon, le Cithéron et les fictions surannées de la mythologie, pour voir descendre la vérité du haut du ciel et pour entendre le chœur des prophètes. Cette vérité, dont les accents sont plus harmonieux que ceux des poëtes, dissipera les erreurs où ils sont plongés. Alors ils laisseront tomber le thyrse de leurs mains, ils jetteront le lierre qui ceint leurs fronts, et ils iront habiter la montagne de Sion, d'où est partie la loi que Dieu a donnée aux hommes. Clément aussi était, comme eux, livré à l'erreur. Il était, comme dit l'Apôtre, incrédule, errant, en proie à ses passions, lorsque la bonté de Notre-Seigneur lui est apparue, non à cause de ses œuvres de justice, mais avec une miséricorde infinie. Au reste, la loi qu'il leur apporte n'est pas nouvelle : elle existait avant la création même du monde. Car au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il est vrai qu'il y a peu de temps que le Verbe, sous le nom de Christ, a paru sur la terre; mais il existait de toute éternité comme Dieu, et il était, comme il est encore aujourd'hui, le Principe divin de toutes choses. Nous aussi, nous sommes les images du Verbe : avant d'avoir été faits chair et même avant la création du monde, nous existions dans la pensée de Dieu, nous étions déjà créés pour lui. En effet, par cela même qu'on doit exister, on existe déjà aux yeux de Dieu. Ainsi ce n'est pas seulement aujourd'hui que le Verbe a eu pitié de nos misères, c'est au commencement du monde. Seulement il a attendu, pour venir nous sauver, que nous fussions sur le point de périr. Jean a été son précurseur. Il était la voix de celui qui crie dans le désert. Quant au Christ, il est la Porte : il est impossible de voir Dieu autrement que par le Christ.

Après cet exposé de la doctrine évangélique, Clément s'attache à prouver aux Grecs l'absurdité du paganisme.

Il montre qu'il est impossible d'ajouter la moindre foi aux oracles. Ces oracles eux-mêmes n'existent plus. La fontaine de Castalie et celle de Colophon sont devenues muettes. La Pythie ne rend plus de réponses. Les oracles de Claros, de Dydime, d'Amphiaraüs, d'Amphiloque se sont tus. On ne cherche plus la vérité dans les entrailles des victimes, dans le vol des oiseaux, dans l'orge ou dans la farine. Qui s'occupe aujourd'hui des interprètes des songes, des nécromanciens de l'Etrurie, des hurlements des chiens, du croassement des corbeaux ? Tous ces moyens de tromper les hommes sont tombés en désuétude.

Passant aux mystères de Cérès et de Bacchus, il déclare qu'il ne se contentera pas de les divulguer, comme on l'a prétendu d'Alcibiade ; mais qu'il va les mettre à nu

(1263) Cod 110.

pour en faire voir à tous les regards la monstrueuse impiété. Il établit que ces mystères si révérés des païens n'out d'autre fondement que les impudicités de Jupiter, de Cérès et de Bacchus. A l'appui de son opinion, il invoque le témoignage d'Orphée, à la fois prêtre et poëte. Il prouve que les symboles en usage dans ces mystères ont pour objet de rappeler les obscénités qui les ont fait instituer. « Il révèle sans pitié tout ce qui se passait de plus honteux dans la religion des Grecs et des Romains. La peinture qu'il en fait, intraduisible dans nos idiomes modernes, » selon la remarque de l'abbé Blanc (1264), ne choquait ni les païens qu'elle couvrait de confusion, ni ses catéchumènes qui ne faisaient, la plupart, que de sortir de la gentilité dont ils avaient pratiqué le culte et reçu les premières habitudes. C'était une guerre à mort, dans laquelle le christianisme ne combattait plus qu'en foulant aux pieds, avec dégoût, les grossières erreurs qu'il était venu renverser. »

Il indique l'origine de l'idolâtrie, qu'il attribue à plusieurs causes. Les uns, induits en erreur par le spectacle de la nature, et contemplant les mouvements de ces grands corps qui roulent au-dessus de nous, ont pris les ouvrages du Créateur pour le Créateur lui-même. D'autres, en recueillant les productions de la terre, ont été tellement charmés d'un si grand bienfait, qu'ils ont regardé comme des dieux les hommes qui leur ont appris à ensemencer la terre et à cultiver la vigne. Ainsi les Athéniens ont établi le culte de Cérès, et les Thébains celui de Bacchus. Il y en a qui, redoutant le juste salaire de leurs crimes, ont offert des sacrifices aux furies et aux génies qu'ils croyaient chargés de venger leurs forfaits. Mais ce sont les poëtes qui ont principalement accrédité ces superstitions dans l'esprit des peuples. Les fables d'Homère et le poëme où Hésiode raconte la généalogie des dieux ont fait admettre les douze grands dieux et tout leur cortége. La philosophie elle-même n'a-t-elle pas déifié la crainte, l'amour, la joie, l'espérance? Enfin les hommes ont mis au rang des dieux ceux qui ont détourné de leur tête de grands fléaux, comme Dioscure, Hercule et le médecin Esculape.

Pour se convaincre que les personnages adorés sous le nom de dieux sont des hommes, il n'y a qu'à examiner ce que les poëtes nous racontent sur la naissance, la vie et la mort de ces prétendus dieux. On compte jusqu'à trois Jupiter, trois Minerve, et on ne sait combien d'Apollon. Les dieux ont parmi eux des médecins et des forgerons. Ils ont subi le joug de l'esclavage comme des ilotes : Apollon a servi à Phères, Hercule à Sardes, Neptune et Apollon sous Laomédon. Encore s'ils n'étaient pas les plus impudiques et les plus corrompus de tous les êtres! Lorsqu'on entend Homère nous parler de leurs adultères, de leurs incestes, de leurs indécents éclats de rire au milieu des festins, qui ne serait tenté de s'écrier : O impiété! ô athéisme! Les femmes qui adorent ces dieux voudraient-elles que leurs maris et leurs fils leur ressemblassent? Quoi! les Grecs suspendent dans l'intérieur de leurs maisons des tableaux qui représentent ces impudicités, ils les portent sur leurs anneaux! Pensent-ils honorer la Divinité en s'excitant au crime? Mais ces dieux ne sont pas seulement impudiques, ils sont cruels et atroces. Le sang humain ruisselle sur leurs autels. L'homme leur immole son semblable dans des sacrifices abominables. Les Grecs ne voient-ils pas clairement que ces monstres, qu'ils croient des dieux, sont au contraire leurs plus mortels ennemis, pour se réjouir ainsi des massacres et se désaltérer de sang humain? Une autre erreur des païens, c'est d'adorer la matière. Les Scythes adorent un sabre; les Arabes, une pierre; les Perses, un fleuve. La sculpture et la peinture ont augmenté cette maladie déplorable de l'esprit humain. A mesure que l'art a fait des progrès, l'erreur a pris de nouveaux accroissements. D'abord l'image de Junon à Samos n'était qu'un simple morceau de bois; bientôt Euclide érigea une statue à cette fausse divinité. Plus tard, l'or et l'ivoire, sous la main de Phidias, prirent la forme de Jupiter à Olympie et celle de Minerve à Athènes. Le marbre de Paros est beau, sans doute; mais il n'est pas Neptune. L'ivoire est beau, mais il n'est pas Jupiter. La terre a été donnée aux enfants des hommes pour qu'ils la foulent aux pieds, mais non pour qu'ils l'adorent. Enfin, dans une éloquente invective contre les dieux adorés

(1264) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 296.

à Alexandrie, Clément prédit la ruine prochaine du temple et de la statue de Sérapis, la plus fameuse divinité des Egyptiens.

Les arguments des païens ainsi renversés, il reste à prouver que la philosophie est incapable de conduire l'homme à la découverte de la vérité. Clément énumère les opinions des différentes sectes de philosophie sur le principe du monde, et il en conclut avec raison que les philosophes, même les plus éclairés, n'ont vu la vérité qu'en songe, bien qu'il leur soit arrivé quelquefois de dire des choses qui lui fussent conformes avec l'inspiration de Dieu; car tout ce qui est vrai émane de Dieu. Quant aux véritables philosophes, il n'y en a pas d'autres que Moïse, David, Isaïe, Jérémie.

Une auguste vocation se présente en ce moment à tous les peuples de la terre. Ceux qui sont sourds à cet appel commettent un grand péché. Mais, s'écrient les Grecs, c'est une chose abominable que de fouler aux pieds les coutumes qu'on a reçues de ses ancêtres. Que diront nos pères dans leurs tombeaux, en voyant leurs fils condamner leurs maximes? Si vos pères ont suivi une mauvaise route, répond Clément, pourquoi vous égarer sur leurs pas? Rien de plus contraire à la véritable piété que la coutume. Quoi! la coutume ferait repousser aux Grecs le plus grand bienfait que Dieu ait accordé aux hommes! Ils ont vieilli dans le culte des démons; qu'ils se rajeunissent dans le culte du vrai Dieu. Dieu les mettra au nombre de ses enfants.

Clément termine son discours, dont le style est de la plus grande élégance, en pressant les Grecs d'abandonner leurs erreurs pour se livrer entièrement au Christ, unique précepteur de la vérité.

Le Pédagogue (1265).

Le chef des catéchèses voulait, dans trois ouvrages gradués, reproduire la méthode du Verbe, qui exhorte d'abord, puis forme aux mœurs en pédagogue, et donne enfin la doctrine par l'enseignement (1266). Au moyen de l'*Exhortation aux gentils*, il a montré à l'homme la fausseté des maximes et le déréglement des habitudes transmises par le paganisme; il lui a appris à connaître le vrai Dieu. Maintenant il va lui faire faire un second pas, en lui apprenant de quelle manière il doit vivre et régler ses mœurs; en le rappelant, au moyen du *Pédagogue*, à l'enfance spirituelle, comme si le catéchumène recommençait la vie, pour l'introduire dans l'école de Jésus-Christ (1267). Le mot *Pédagogue* ne se prenait pas chez les anciens dans l'acception que les modernes donnent à ce mot. Le pédagogue était chargé de diriger les mœurs et de régler la conduite des jeunes gens qu'on lui confiait. Ces fonctions, loin d'être méprisées, étaient au contraire en grande vénération. *Pædagogi non negligendi*, écrit Cicéron, *sed quodam modo colendi*. Si donc les pédagogues étaient l'objet d'une espèce de culte, Clément a pu, sans inconvénient, donner ce titre à Jésus-Christ; car le pédagogue qu'il fait parler n'est rien moins que le Verbe fait chair. Sous le voile de ce nom divin, il trace des règles de conduite aux catéchumènes d'Alexandrie, qui n'étaient pas, comme aujourd'hui, des enfants que l'on dispose à la première communion, mais des hommes faits, conquis pour la plupart sur le paganisme ou sur la philosophie. Clément cite lui-même le *Pédagogue* dans les *Stromates* (1268); ce qui montre qu'il l'écrivit avant cet ouvrage, et par suite avant l'an 194, date à laquelle on croit qu'il entreprit ses *Stromates*. Le *Pédagogue* est aussi cité par Eusèbe, par saint Jérôme, et par Photius (1269), qui fait remarquer qu'il suivait l'*Exhortation aux gentils*. Clément le divisa en trois livres (1270) que l'on a depuis distribués en chapitres (1271).

(1265) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 247. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. IV : *Notice sur Clément d'Alexandrie*.

(1266) *Hominum amans Verbum, primum cohortans, deinde fungens pædagogi officio, tandem docens.* (*Pædag.*, l. I, c. 1.)

(1267) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 297 et 325.

(1268) *Strom.*, l. VI.

(1269) Euseb., *Hist.* l. VI, c. 13. Hieron., *Catalog.*, c. 38. Phot., Cod. 110.

(1270) *Prius autem Pædagogus, a nobis in tres libros divisus, ostendit educationem et institutionem a pueritia, hoc est vitæ rationem quæ ex catechesi per fidem incrementum accepit.* (*Strom.*, l. VI.)

(1371) La distribution que l'on a faite de cet ouvrage en chapitres est si confuse et si mal proportionnée, qu'on ne saurait l'attribuer à Clément. Toutefois, comme elle est la même dans tous les manuscrits et dans tous les imprimés, comme les sommaires, mis à la tête de chaque chapitre, sont les mêmes partout, on doit en conclure que cette distribution est très-ancienne.

Analyse du Ier livre (1272).

Des considérations générales et préliminaires remplissent le Ier livre. Clément explique d'abord ce qu'il entend par son Pédagogue : c'est un Maître destiné à former un enfant à la vertu, et à le faire passer de l'état des enfants à celui des hommes parfaits. Le Maître qu'il nous propose est Jésus-Christ ; ceux qu'il soumet à sa discipline sont les nouveaux baptisés. Ce divin Pédagogue nous remet les péchés comme Dieu (1273), et nous en préserve comme homme (1274) par ses instructions, qu'il donne également à l'un et à l'autre sexe, parce que tous deux n'ont qu'un même Dieu, qu'une même espérance, et ne composent qu'une même Eglise (1275). Il réduit tous ses disciples à une heureuse enfance, qui consiste dans une foi pure, dans la simplicité du cœur, dans l'innocence de la vie, dans l'indifférence pour les biens temporels, dans la douceur des mœurs. Quelque grandes que fussent les vertus demandées aux nouveaux baptisés, on ne laissait pas de reprocher aux catholiques de n'enseigner à leurs néophytes qu'une doctrine vile et méprisable, sous prétexte qu'ils leur donnaient le nom d'enfants. Ces reproches étaient formulés par certains gnostiques qui, dans leur orgueil ridicule, se nommaient parfaits, se mettant ainsi au-dessus des apôtres. Clément leur fait voir que le nom d'enfant, dans le sens de l'Eglise, n'a rien de bas ni de puéril ; que les prophètes l'ont donné à Jésus-Christ même ; qu'à la vérité, saint Paul, faisant allusion à l'époque où il vivait encore sous la loi, s'appelle enfant, mais qu'il applique ce même nom à ceux qui, n'étant plus esclaves de leurs péchés, étaient devenus par Jésus-Christ les héritiers de Dieu ; enfin, que saint Jean qualifie d'enfants les chrétiens auxquels il écrit. Après cette digression, Clément montre de nouveau que notre Pédagogue est le Verbe incarné, puisqu'il nous conduit dans les voies du salut. Il y conduit aussi les Israélites, et c'est de lui que Dieu dit à Moïse : « Mon ange marche devant vous. » Mais, au lieu qu'il dirigeait les Israélites par la crainte, il dirige les chrétiens par l'amour. Si Dieu a pour les hommes un amour si tendre, demandaient quelques-uns, pourquoi les punit-il, et s'enflamme-t-il de colère contre eux ? Ce n'est point par aversion pour les hommes, répond Clément, puisqu'étant en droit de les perdre après leur révolte, il a daigné mourir afin de les sauver. Mais ce sage Conducteur use de tous les moyens pour redresser nos pas. S'il menace, c'est qu'il sait que la crainte sert à rendre les hommes attentifs à leurs devoirs ;

(1272) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 248. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. IV, p. 193. Clément d'Alexandrie, *Pædag.*

(1273) *Tanquam Deus.* (*Pædag.*, l. I, c. 3.)

(1274) *Tanquam homo.* (*Ibid.*)

(1275) C'est par cette notion que le christianisme rétablit la femme dans sa dignité ; et, à sa lumière, on s'explique la progression, à travers les âges, de la famille, « grossière comme une ébauche dans la société patriarcale ; corrompue comme un mensonge dans l'antiquité païenne ; complète et parfaite comme une vérité dans le christianisme. Ces titres de noblesse que vous revendiquez pour la femme, et que nous n'avons garde de lui contester, ce n'est pas le progrès de nos mœurs qui les lui assure, ce ne sont pas de futiles variations dans le goût public qui les prouvent : c'est l'Evangile, c'est la révélation, qui, en détruisant l'esclavage, a relevé du même coup au rang de compagne de l'homme celle qui n'était jusque-là que l'instrument dégradé de ses plaisirs ou la gardienne asservie de son foyer. C'est le christianisme qui, en proclamant pour la première fois, dans toute leur pure beauté, ces deux sœurs immortelles, la liberté et l'intelligence, en a doté la femme, afin qu'elle marchât l'égale de l'homme, et partageât toute sa destinée terrestre, toute sa céleste espérance. La société patriarcale avait eu la femme servante, trop rapprochée encore de la chute originelle, trop éloignée de la rédemption divine pour ne pas subir la peine de sa faute, pour ne pas porter sur son front le sceau de l'humiliation et de l'anathème. Le paganisme avait eu indifféremment la matrone et la courtisane, l'une rabaissée aux soins matériels de la vie intérieure, l'autre dépravée par le voluptueux despotisme de ses maîtres ; toutes deux personnifiant, l'une dans ses vertus, l'autre dans ses vices, le matérialisme païen. Le christianisme a créé l'épouse, et lui a rendu toute la plénitude de ses droits, de sa liberté, de son intelligence, de sa dignité morale. L'amour a remplacé le joug, Eve s'est absorbée dans Marie. Du moment que l'âme était déclarée souveraine, le corps dompté, l'égalité établie dans les conditions de la vie mortelle, dans les promesses de la vie future, que pouvait-il manquer à cette réhabilitation ? Parmi toutes ces nuances d'autorité, d'influence, d'action intellectuelle et bienfaisante que vous demandez pour la femme, il n'en est pas une qui ne se trouve écrite dans chaque ligne de cette loi qui a régénéré le monde. Que dis-je ? Il y en a d'autres dont on ne parle pas dans les académies :.... c'est cette autorité qui fait de la femme l'ange et l'apôtre de la maison, qui l'aide à rappeler à l'homme, enivré d'affaires, de gain, de vie positive, ce côté de son existence et de sa nature qui le rattache au ciel et à Dieu ; c'est cette influence, visible ou cachée, qui introduit ou maintient dans la famille la foi, la piété, l'amour, le règne de l'esprit et du cœur, et qui, si elle sauve une âme, devient alors la mission la plus haute et la plus sainte que puisse jamais accomplir une créature. » (Armand de Pontmartin, à l'occasion du *Discours de réception* de M. Legouvé à l'Académie française, dans le *Correspondant*, t. XXXVII, p. 955.)

mais, en différant de nous punir, il montre assez sa bonne volonté à notre égard. Il ne ressemble point au serpent qui mord sans avertir : comme sa bonté est infinie, il prend le soin de nous menacer longtemps avant d'en venir à l'exécution. S'il nous menace, ce n'est point par un esprit de vengeance ni de colère, car il n'est susceptible d'aucune passion : c'est que sa justice le demande ainsi, et qu'il ne doit point la violer pour nous. Quand nous péchons par notre choix, nous nous soumettons au châtiment, et nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes, et non à Dieu. Clément l'établit par des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il aurait pu, ajoute-t-il, appuyer cette doctrine du suffrage des philosophes, qui déclarent que l'homme parfait mérite seul des louanges, et que le méchant est digne de blâme. Mais, sans s'arrêter à prouver par des autorités profanes une maxime incontestable, il conclut le premier livre en faisant voir que la vie chrétienne consiste dans la foi et dans la pratique des commandements divins, et que la fin de la piété et de la religion est le repos éternel dont on jouit en possédant Dieu.

Objet des deux livres suivants. Mœurs chrétiennes au IIe siècle.

Les deux livres suivants sont consacrés aux règles particulières de la vie chrétienne, que domine un principe fondamental, celui de la modération. Le caractère des lois et de l'éducation donnée aux hommes par le Verbe émane de la nature même de ce Verbe divin, qui est le Milieu par excellence, ou par *appropriation*, comme disent les théologiens, le Moyen-terme de l'adorable Trinité (1276). « Tout ce qu'on fait, il le faut faire avec une sage mesure (1277) : » telle est la pensée qui se réfléchit dans tout le *Pédagogue;* « et nous devons, » avec l'abbé Blanc (1278), « y voir d'autant plus l'idée chrétienne et le principe fondamental de l'enseignement moral de l'Eglise, qu'elle était moins dans le caractère de Clément. Dur naturellement, il semblait s'être endurci encore à l'école de Zénon et dans les principes du Portique. Il est curieux de suivre cet illustre Père dans ses prescriptions, et d'observer l'action contradictoire des deux influences auxquelles il était soumis. Presque toujours la première formule de la règle qu'il donne sur un point déterminé est trop sévère ; mais presque toujours aussi il revient sur cette formule, qu'il adoucit par quelque tempérament. Ainsi on voit l'austérité naturelle et stoïcienne constamment corrigée et adoucie par le principe chrétien. » Les détails dans lesquels nous allons entrer formeront un tableau des mœurs chrétiennes au IIe siècle.

Analyse du IIe livre (1279).

* La première chose à examiner, c'est nous-mêmes, et l'harmonie à établir entre notre âme et notre corps, de manière que la matière obéisse toujours à l'esprit. Il est facile de se convaincre, par la contemplation et une étude assidue de notre nature, que notre devoir est de mépriser les choses extérieures, et de maintenir notre âme pure et notre corps chaste. Libres ainsi des liens qui nous attachent à la terre, nous marcherons directement et sans détour à la connaissance de Dieu.

Clément veut donc que la nourriture se mesure, non sur le plaisir, mais sur la nécessité de vivre avec santé et avec force ; qu'elle soit simple, et n'ait rien d'exquis ni de délicieux, la variété des mets étant, selon Antiphane, médecin fort habile, la cause de toutes nos maladies. Il blâme ceux qui chargent leur table de viandes, de poissons, ou de légumes qu'ils font venir à grands frais des pays éloignés, et qui, par sensualité ôtent la force au pain, en séparant ce qui nourrit et ce qui soutient davantage. La frugalité n'a-t-elle pas, pour se réjouir modérément, mille mets variés? Les oignons, les olives, diverses sortes de légumes, le lait, le fromage, les fruits et mille autres choses qui se cuisent sans aucun apprêt. S'il est nécessaire d'user de quelque viande rôtie ou bouillie, on le peut faire. Les mets les plus propres à la nourriture du chrétien sont ceux dont on peut user sans feu, parce qu'ils sont toujours prêts : après ceux-ci, ce sont les plus simples et les plus communs. Quoique l'usage de toutes sortes de viandes soit indifférent en lui-même, il faut s'abstenir de celles qui ont été immolées aux idoles, non

(1276) Blanc, *loc. cit.*, p. 527.
(1277) *Pædag.*, l. III, c. 10.
(1278) *Loc. cit.*, p. 528.

(1279) Ceillier, *loc. cit.*, p. 249. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. IV, p. 263. Clément d'Alexandrie, *Pædag.*

point que nous les craignions, car il n'y a en elles aucune vertu, mais à cause de notre conscience qui est sainte, à cause de la haine que nous portons aux démons auxquels ces viandes sont consacrées, à cause enfin de la conscience de ceux dont la faiblesse, craignant tout et jugeant mal les choses, est facilement alarmée et blessée. Si un infidèle vous invite à manger chez lui, et que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira sans vous informer de rien par scrupule, de même que vous pouvez acheter indifféremment tout ce qu'on expose en vente au marché. Un repas par jour doit suffire, deux au plus; c'est-à-dire, outre le souper, un déjeuner de pain sec, sans boire. Il y avait des chrétiens qui, par un abus profane, convertissaient les agapes en grands repas. Clément les blâme, et leur déclare qu'ils se trompent s'ils se flattent de pouvoir obtenir, par ces repas impurs, l'effet des promesses divines.

De ces paroles de saint Paul à Timothée : « Usez d'un peu de vin à cause de votre estomac et de vos fréquentes maladies » Clément conclut que la boisson naturelle à l'homme, la plus sobre et celle qui apaise le mieux la soif, c'est l'eau. Il croit cependant que l'usage du vin est permis ; et il le prouve contre les Encratites par l'exemple de Jésus-Christ, qui, bénissant du vin dans la dernière cène, témoigna alors assez clairement qu'il en buvait lui-même. Le soir, on peut à son souper user d'un peu de vin, parce que d'ordinaire les occupations du soir sont moins sérieuses et demandent moins d'application. On peut permettre aux vieillards de boire un peu plus de vin pour réveiller leur vigueur que l'âge a ralentie, et rétablir, par ce remède innocent, leurs forces usées. Mais les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe doivent s'en abstenir : mêler les flammes du vin aux flammes de leur âge, ce serait joindre le feu au feu. L'eau et le vin étant deux ouvrages de Dieu, leur mélange profite à la santé, parce que la vie consiste dans ce qui est nécessaire et ce qui est utile. Il faut donc mêler à ce qui est nécessaire un peu de ce qui est utile, c'est-à-dire un peu de vin à beaucoup d'eau. Clément définit l'ivrognerie un usage immodéré du vin ; et, pour en donner de l'horreur, il en décrit toutes les suites d'une manière très-naturelle.

Les vases d'or, d'argent, ou de quelque pierre précieuse, ne sont bons qu'à charmer et séduire les yeux : leur usage est inutile et vain. Pensez-vous qu'un couteau de table ne coupe point, s'il n'est garni de clous d'argent ou que le manche n'en soit d'ivoire? Une lampe faite par un potier d'étain éclaire-t-elle moins que la lampe faite par un orfévre? Le Christ demanda à boire à la Samaritaine qui puisait de l'eau dans un puits avec un vase de terre, n'exigeant point un vase précieux, et nous montrant qu'il est aisé de se désaltérer. La nourriture, les vêtements, les meubles, en un mot, la vie tout entière du chrétien, doivent s'accorder avec la sainteté de sa foi. Il faut que ses actions soient utilement réglées d'après la personne, l'âge et le lieu. Puisque nous sommes tous les ministres du même Dieu, il faut que nos biens et nos meubles portent le même caractère d'une vie honnête et frugale, et que chacun de nous fasse connaître, par une conduite uniforme et réglée, la sincérité d'un même amour et d'une même foi.

Il faut bannir des tables où la raison préside les excès de toute sorte. Les chants libres et déshonnêtes règnent de concert avec l'insolence dans les festins licencieux. Ceux qui se plaisent aux sons lascifs des instruments de musique ne se plaisent plus à la modestie, à la pudeur. Cet art impur d'une musique dégénérée corrompt les mœurs et redouble l'ardeur de la débauche. Nous devons employer les instruments à chanter les louanges de Dieu. Avant de manger comme avant de boire, il est juste de louer le Seigneur, qui a créé et qui nous donne toutes les choses dont nous nous nourrissons. Avant de nous livrer au sommeil, il est pieux, il est saint de lui rendre grâces pour tous les bienfaits que nous en avons reçus, et afin de dormir paisiblement sous sa divine protection. Célébrez donc ses louanges. Nous admettons une harmonie modeste et chaste; mais nous tenons aussi loin que possible de nos pensées fortes et généreuses une musique molle et énervante dont les concerts, étudiés et artificieux, nous conduiraient bientôt à la honte d'une vie molle et désordonnée.

Il faut parler d'une manière polie et agréable; et, loin de chercher à exciter le rire, il faut avoir soin d'en comprimer les éclats. La pudeur et l'honnêteté brillent dans un

rire modeste, l'intempérance éclate dans un rire bruyant. Quant à l'imitateur de choses ridicules ou d'actions risibles, il sera banni de la république chrétienne; car, les paroles étant l'expression de la pensée et des mœurs, il est impossible qu'il n'y ait pas quelque chose de ridicule dans les mœurs de celui qui se plaît à prononcer de ridicules paroles.

Nous devons nous abstenir entièrement de tout discours honteux, et fermer la bouche à ceux qui en prononcent devant nous, tantôt par des regards sévères et méprisants, tantôt par des reproches rudes et amers. Les mots et les choses obscènes nous sont également interdits, et avec raison : car celui qui se plaît aux mauvais discours désirera bientôt les choses mauvaises; mais celui, au contraire, dont les paroles sont chastes s'accoutume à repousser courageusement les assauts des passions.

Ne raillons personne : de la raillerie s'élancent en foule les outrages, les querelles, les combats, les inimitiés. Si c'est la charité qui vous réunit dans un festin, une bienveillance réciproque le doit doucement animer; aucune raillerie déraisonnable, aucun doute insultant ne doit se mêler à l'urbanité prudente des conversations. Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe doivent éviter tout festin, de peur de tomber là où il ne leur est point convenable d'aller. Des propos inaccoutumés, des spectacles peu décents ébranlent leur esprit où la foi est flottante encore. C'est peu de tomber eux-mêmes plus facilement dans le mal par la faiblesse de leur âge : ils entraînent encore la chute des autres, en leur offrant ce spectacle doux et périlleux de la jeunesse et de la beauté. Clément explique ensuite avec combien de modestie on doit se comporter, et quelle retenue doit régler le moindre geste. Le repos, la paix, la tranquillité sont le cachet du chrétien.

Il ne faut faire usage ni des parfums ni des couronnes; car ils excitent au plaisir et à une indolence voluptueuse, surtout lorsque la nuit est proche. Il existe de nos jours une infinité de parfums dont la nature et les noms diffèrent. Chaque jour même, on en invente de nouveaux, afin de satisfaire et rassasier cet insatiable désir que les femmes ont de paraître belles. Elles en arrosent leurs vêtements, leurs meubles et leurs lits; elles les brûlent dans l'intérieur de leurs appartements; il n'est point enfin jusqu'aux vases destinés aux plus vils besoins qu'elles ne forcent à en répandre les enivrantes odeurs. Parmi les chrétiens, l'homme doit respirer la probité; la femme, respirer le Christ, qui est l'onction royale, et non la vaine odeur des parfums terrestres. Que l'odeur divine qui s'exhale de la chasteté soit l'unique parfum dont la femme se pare; ce parfum l'embellira et la remplira d'une joie spirituelle. Cependant ici encore on doit garder une juste mesure. Les femmes peuvent faire usage des parfums, pourvu que ce soit en petite quantité, et qu'elles aient soin de choisir ceux dont l'odeur est la moins forte et la moins enivrante. L'huile est utile aux hommes, pour entretenir la moiteur de la peau, relâcher la tension des nerfs, et neutraliser les odeurs trop pénétrantes qui s'exhalent parfois du corps. C'est le vin et la débauche qui ont introduit dans les festins le criminel usage des couronnes. Ceux qui vivent selon le Verbe, c'est-à-dire selon la Raison, doivent se l'interdire. « Est-ce à nous, qui savons que Notre-Seigneur a été couronné d'épines, est-ce à nous d'insulter aux souffrances adorables de sa passion, en nous couronnant de roses? » demande Clément. « Ne serait-ce pas le comble de la déraison et de la folie? La couronne d'épines du Seigneur était le symbole de notre ancienne stérilité; stérilité qu'il a fait cesser en nous unissant à l'Eglise, dont il est le Chef. Elle est, de plus, le type de la foi : de la vie, à cause de la substance du bois; de la joie, à cause du nom de couronne; de la douleur, à cause de l'épine, car il est impossible d'approcher du Verbe sans répandre du sang. Ces bouquets de fleurs tressés en couronnes se flétrissent, sèchent, et meurent : ainsi est morte la gloire de ceux qui ne crurent point au Seigneur. Ils l'élevèrent cependant et le couronnèrent, attestant ainsi la profondeur de leur aveuglement. Ils appelèrent, ils appellent encore outrage et infamie du Sauveur l'accomplissement d'une prophétie qui fait sa gloire, et que la dureté de leur cœur les a empêchés de comprendre. Ce peuple, qui s'était éloigné des voies du Seigneur, ne l'a point connu quand il s'est présenté à lui. Circoncis de corps, il ne l'était plus de raison et d'intelligence. Les ténèbres dont son orgueil l'avait entouré

étaient si épaisses que la lumière divine n'a pu les percer. Il a méconnu Dieu, il l'a nié, il a cessé d'être Israël. Il a persécuté Dieu, il a follement espéré de pouvoir outrager le Verbe; et Celui qu'il a crucifié comme malfaiteur, il l'a couronné comme Roi. Mais, dans cet homme qu'ils ont méconnu, ils reconnaîtront le Seigneur, Dieu juste et clément : sa divinité, que leurs outrages se sont efforcés de lui faire manifester à leurs yeux par quelque signe éclatant, eux-mêmes l'ont manifestée et lui ont rendu témoignage en l'élevant en haut et en plaçant sur sa tête, au-dessus de tout nom humain, ce diadème de justice dont l'épine n'a pas cessé depuis sa mort et ne cessera jamais de fleurir. Cette couronne fait la perte des incrédules et le salut des fidèles qu'elle rassemble et qu'elle entoure comme d'un rempart. Elle est la brillante et l'éternelle parure de tous ceux qui ont cru à la glorification du Sauveur; elle punit, elle blesse, elle ensanglante ceux qui l'ont niée. Elle atteste la bonté infinie de Jésus-Christ, qui a chargé sa tête du poids de nos crimes, souffrant ainsi les peines que nous devions souffrir. Car, lorsqu'il nous eut délivrés des épines de nos péchés par celles de sa passion, lorsqu'il eut vaincu le démon et anéanti sa puissance, il eut raison de s'écrier : « O mort, où est ton aiguil« lon? » Nous cueillons des raisins parmi les épines et des figues sur les buissons : mais les mains du peuple infidèle et stérile, vers lequel le Verbe étend vainement les siennes, s'y blessent et s'y déchirent. Ce sujet que je traite est tout plein de mysticité : car, lorsque le Créateur tout-puissant de la nature commença à donner sa Loi, et qu'il voulut manifester sa puissance à Moïse, il lui apparut en forme de lumière dans un buisson ardent qui brûlait sans se consumer. De même, lorsque le Verbe eut établi sa loi et cessé de converser avec les hommes, il remonta au ciel, d'où il était descendu, avec une mystique couronne d'épines sur la tête; unissant ainsi les deux époques de la promulgation de sa loi, afin de prouver que c'est un seul et même Dieu, le Père et le Fils, Principe et Fin du siècle, qui les a données. » Clément, qui a quitté la manière pédagogique pour prendre la dogmatique, retournant à sa méthode, concède que les fleurs peuvent être employées pour réjouir modérément la vue, et qu'on ne doit pas se priver de l'agrément des parfums qu'elles exhalent.

Appliquant ensuite au sommeil les règles de la modestie chrétienne, il fait observer qu'un lit mou et efféminé ne convient pas à la noble virilité de l'homme : le sommeil ne doit point être une pleine dissolution, mais un relâchement des forces vitales. On ne doit point s'y livrer par amour d'une lâche paresse, mais pour se préparer, par le repos, au mouvement et aux affaires. Il faut dormir de manière à se réveiller facilement. Le sommeil étant inutile et silencieux comme la mort, il faut se lever souvent de sa couche pour louer Dieu. N'éteignons point toute la nuit cette lumière de la raison qui veille et habite en nous. Employons surtout la longueur des nuits, lorsque les jours deviennent plus courts, les hommes à l'étude des lettres ou à l'état que nous exerçons, les femmes au travail utile de l'aiguille ou du fuseau. En un mot, combattons sans cesse contre le sommeil, et efforçons-nous, en nous accoutumant sans cesse à le vaincre, de lui arracher le plus de notre vie que nous pourrons; car, semblable à un publicain, il fait deux parts de notre existence, nous laissant l'une et prenant l'autre. Ne nous dédommageons pas, en dormant le jour, des veilles, même les plus longues, que nous aurons soutenues la nuit. L'âme n'a pas besoin de sommeil, car sa nature est d'être dans une perpétuelle activité. Lorsque le corps, auquel elle est unie, s'affaisse et se détend, n'agissant plus par lui, elle agit et pense par elle seule. De là vient qu'il y a de véritables songes, pensées libres d'une substance spirituelle dégagée du joug des passions, et n'ayant plus entre elle et sa volonté aucun obstacle qui l'empêche de choisir ce qui lui est bon. Si l'âme pouvait complétement cesser d'être active, elle cesserait d'être. C'est pourquoi, lorsqu'elle ne cesse pas d'agir en Dieu et de dompter le corps par les veilles, elle égale la nature de l'homme à celle de l'ange, unissant par la méditation le ciel à la terre et le temps à l'éternité.

Le but du mariage est d'avoir des enfants; sa fin, que ces enfants soient bons : de même que le laboureur sème dans le but de se nourrir, et que la récolte est la fin de son travail. Mais le laboureur qui cultive une terre vivante est bien au-dessus de celui qui cultive une terre morte : l'un travaille seu-

lement pour se nourrir un court espace de temps, l'autre pour entretenir et perpétuer l'univers; celui-là sème pour lui, celui-ci pour Dieu. Car c'est Dieu qui a dit : « Croissez et multipliez; » commandement après lequel il faut sous-entendre que l'homme devient l'image de Dieu, en tant qu'il coopère à la génération de l'homme. C'est aux seules personnes que le mariage unit à juger de l'opportunité de son action. Le jour ne doit point éclairer ces actes mystérieux de la nature. Il ne faut les accomplir, ni au sortir de l'église, ni le matin, ni dans les moments destinés à la méditation, à la lecture et à la prière. Le soir, après avoir rendu grâces à Dieu des bienfaits de la journée, il faut jouir du repos qui nous est nécessaire. La pudeur, qui est comme la lumière de la raison, ne doit jamais cesser d'éclairer notre âme. S'il n'est jamais permis de rien faire contre l'honnêteté, à combien plus forte raison est-on obligé de donner à son épouse des exemples de cette vertu. Comment, d'ailleurs, votre femme pourrait-elle vous croire chaste, si vous ne l'êtes pas dans vos relations avec elle? La nature nous indique elle-même quel est l'âge propre à l'union des deux sexes : elle exclut également les enfants et les vieillards, et ne veut pas que les hommes faits abusent à tout moment de la liberté qu'elle leur accorde. Le but du mariage est la procréation des enfants, et non la débauche. Nous marcherons donc sincèrement dans les véritables voies de la nature, si nous enchaînons nos passions, et si nous n'empêchons pas, par des artifices impies, la propagation de l'espèce humaine, qui est selon l'ordre et les vues de la Providence divine.

Dieu, qui a partagé ses préceptes entre l'âme et le corps, et les choses extérieures, nous promet de nous accorder tout ce dont nous avons besoin pour la conservation de notre corps. L'homme n'a besoin d'habits que pour se mettre à l'abri du chaud et du froid, et ne pas être incommodé par les intempéries des saisons. Si c'est là l'unique cause de la nécessité de se vêtir, pourquoi les vêtements des femmes seraient-ils différents de ceux des hommes, puisque cette nécessité est commune aux deux sexes, comme celle de se nourrir? S'il faut accorder quelque chose à la faiblesse naturelle des femmes, permettons-leur l'usage d'étoffes plus douces et moins grossières; mais défendons à leur vanité ces longs vêtements, travaillés avec une curieuse recherche, où brillent et s'entremêlent des fils légers d'or et de soie. Loin de couvrir le corps, ils en font ressortir les formes en s'y attachant et s'y imprimant mollement, de sorte qu'il n'y a guère de différence entre une femme ainsi habillée et une femme entièrement nue. Il faut aussi rejeter les couleurs éclatantes; elles sont inutiles et attirent à la corruption de ceux qui s'en parent de justes reproches. Les hommes d'innocence et de vérité doivent avoir des vêtements simples comme eux, des vêtements qui soient blancs comme leur âme. Si l'on veut se servir d'autres couleurs, il faut du moins qu'elles soient naturelles. Les vêtements semblables à des prés émaillés de fleurs ne sont propres qu'à la célébration des bacchanales et des autres fêtes païennes. Toutes les innombrables couleurs de mille différentes sortes sont le fruit d'une pensée pernicieuse qui détourne les vêtements de leur but, comme pour les faire servir seulement au plaisir des yeux. Loin de nous donc tous les habits où brille l'or, où la pompe éclate, où flottent les plumes, où la richesse des couleurs se mêle à celle des parfums, et sur lesquels sont imprimées les trompeuses images des fleurs, des plantes et des animaux! Loin de nous ces vêtements impurs, et l'art corrupteur qui les produit! Il est contre l'honnêteté de porter des vêtements qui ne viennent que jusqu'aux genoux, car les femmes ne doivent laisser découverte aucune partie de leur corps. Non-seulement il leur est défendu de montrer même le bout du pied; il faut encore qu'elles aient la tête voilée quand elles paraissent en public, parce qu'il est honteux que leur beauté serve de piége à la faiblesse des hommes, et il le serait qu'elles se couvrissent d'un voile de pourpre pour mieux attirer leurs regards.

Clément descend jusqu'à la chaussure, d'où il proscrit une orgueilleuse magnificence. Il suffit qu'elle remplisse son but naturel, qui est de couvrir les pieds, et de les défendre, en marchant, contre tout ce qui peut les blesser. On accordera aux femmes des souliers blancs quand elles demeureront à la ville, mais dans les voyages on a besoin de souliers huilés et relevés de clous : du reste, elles ne demeureront jamais les pieds nus; cela est contraire à la bienséance. Pour les

hommes, il leur est honorable de ne point se servir de souliers, qui sont une espèce d'entraves et de liens : c'est même un exercice très-utile pour la santé et pour la souplesse des membres que d'aller pieds nus quand on le peut faire sans s'incommoder. En tout cas, une chaussure simple et légère doit suffire.

Il n'est certainement pas d'un homme raisonnable de montrer une frivole admiration à la vue des pierres jaunes ou vertes que les mers étrangères rejettent sur leur rivage, ou qu'on retire du sein de la terre. Aucun de ces ornements que suivent le dégoût et l'ennui ne convient aux femmes chrétiennes, qui doivent mépriser les parures et le monde : il faut qu'elles soient parées et belles intérieurement. Les femmes obscurcissent leur véritable beauté et l'accablent sous le poids de l'or : elles ne comprennent pas combien est grand le crime qu'elles commettent contre elles-mêmes en se chargeant d'innombrables dorures. Ce n'est point l'or, mais le Verbe, par qui brille l'or, qui doit orner la chrétienne. « Que vos mains soient toujours ouvertes sur les pauvres, et vos yeux sur votre famille. Celui qui donne aux pauvres prête à Dieu, et les mains des forts s'enrichissent. Il appelle forts ceux qui méprisent les richesses, et se montrent faciles à les communiquer et à les répandre. Que vos pieds soient rapides pour faire le bien et pour marcher dans les voies de la justice. La pudeur et la modestie doivent être vos colliers et vos bracelets, car c'est la main de Dieu qui les a tressés. Heureux l'homme qui trouve la sagesse, et l'homme qui est riche en prudence! Sa possession vaut mieux que tous les trésors ; elle est plus précieuse que les plus précieuses perles; elle est le seul et véritable ornement. Ne percez donc pas vos oreilles pour y suspendre des perles : c'est faire violence à la nature, qui ne vous les a point données pour ce fol usage, mais pour entendre les saintes instructions de la divine parole. Vos yeux et vos oreilles sont faits pour contempler et entendre Dieu ; le Verbe seul vous montrant cette véritable Beauté que l'œil n'a point vue et que l'oreille n'a point entendue. »

Analyse du IIIe livre (1280).

La plus belle des sciences est de se connaître soi-même, puisque cette connaissance entraîne nécessairement la connaissance de Dieu. L'homme qui connaît Dieu lui ressemblera, non en se parant de bijoux précieux et de vêtements magnifiques, mais en faisant le bien et en rétrécissant chaque jour davantage le cercle élastique et capricieux de ses besoins. La beauté de l'âme c'est d'être vertueuse ; la beauté de la chair c'est d'être immortelle.

Ce n'est donc pas notre corps, mais notre âme qu'il faut orner, quoiqu'on puisse dire aussi que la chasteté est l'ornement de la chair. Les femmes, que le soin de leur beauté extérieure préoccupe seul, ne s'aperçoivent pas que, tandis qu'elles parent leur corps, leur âme demeure inculte, horrible et stérile. Ce ne sont plus des femmes, ce sont des courtisanes éhontées. Elles n'ont plus aucun soin de leurs maisons, plus aucun soin de l'administration de leurs familles ; elles dévorent, elles épuisent dans leurs débauches, toutes les richesses de leurs maris. Il faut qu'elles paraissent belles. Mais, comme les bandages dont on couvre et serre les blessés témoignent des blessures du corps, le fard et les fausses couleurs accusent et prouvent les maladies honteuses qui dévorent l'âme. L'orgueil, en effet, est la volupté coupable de l'âme ; il entraîne et détruit la raison que le Pédagogue divin ne dirige point. La chute alors appelle la chute. Nous en avons un exemple frappant dans ces anges rebelles qui, ayant abandonné l'éternelle Beauté pour une beauté trompeuse et périssable, furent précipités du ciel sur la terre.

Cet amour frivole de la nature n'entraîne pas seulement les femmes, mais les hommes mêmes, tant le luxe a fait parmi nous des progrès affreux et rapides ! Ces vains ornements accusent hautement la corruption de leur cœur. Devenus femmes par leurs mœurs, ils le deviennent par leurs vêtements. Sont-ils des hommes, en effet, ces insensés qui, par leurs habitudes, leurs habits et leur coiffure, les parfums, le fard et les fausses couleurs qu'ils emploient, s'assimilent autant qu'ils le peuvent à un sexe qui n'est point le leur? Comment le voir sans le leur

(1280) Ceillier, *loc. cit.*, p. 254. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. IV, p. 343 : Clément d'Alexandrie, *Pædag.*

reprocher? Ils pensent pouvoir se dépouiller de la vieillesse qui blanchit leur tête, comme les serpents se dépouillent de leur vieille peau, et rajeunir leur chevelure par les couleurs dont ils la teignent; mais, s'ils déguisent la couleur de leurs cheveux et les outrages du temps, ils ne sauraient empêcher ni les rides de creuser leur front, ni le temps d'amener la mort. Est-ce donc une honte d'être vieux et de ne pouvoir s'empêcher de le paraître? Non, sans doute, mille fois non. Plus l'homme est avancé en âge, plus il inspire de vénération, car il semble que Dieu seul soit plus ancien que lui. N'est-ce pas pour des hommes une admirable occupation de passer leur temps devant un miroir à peigner, couper, ajuster leurs cheveux? Ne font-ils pas une belle œuvre, en rasant le poil de leurs joues, et en arrachant jusqu'au dernier tous ceux qui couvrent leur corps? Dieu a voulu que le corps de la femme fût doux et poli, et que sa longue chevelure, qui flotte naturellement sur ses épaules, fût son unique ornement; mais il a donné la barbe à l'homme comme la crinière au lion, et a couvert sa poitrine d'un poil épais, signe de force et de commandement. Il a voulu que la barbe se montrât chez l'homme en même temps que la prudence, et qu'elle devînt blanche dans sa vieillesse, afin de répandre sur sa figure un air de gravité majestueuse. La barbe est plus ancienne qu'Eve; elle est la marque distinctive de l'homme, dont elle indique la supériorité. Ce ne sont pas les poils de votre corps, mais les passions de votre âme qu'il faut arracher. Mais le vice a désormais dépassé toute limite : les femmes abjurant la pudeur, les hommes abjurant leur nature, vendent publiquement leur corps. Le luxe a fait des sexes un affreux mélange, et couvert l'Humanité d'opprobre. Si la loi humaine se tait, la justice divine ne se taira point.

Clément élève la voix contre l'innombrable quantité de serviteurs dont s'entourent les riches, notamment contre les eunuques, ministres secrets de leurs débauches. On voit partout des femmes se faisant porter dans de brillantes litières, sur les épaules d'esclaves gaulois : on n'en voit plus qui, s'occupant dans l'intérieur de leurs maisons à des ouvrages de leur sexe, préparent la laine et le lin pour les vêtements de leurs maris et de leurs enfants. Les moins corrompues de ces femmes se contentent d'élever et de nourrir à grands frais des oiseaux de l'Inde et des paons de Médie. Si quelque nain, le plus difforme et le plus contrefait qu'il soit possible de trouver, leur est présenté, elles l'achètent, le font asseoir à leurs pieds, jouent avec lui, se pâment de joie à ses danses lascives et grotesques, et répondent par des éclats de rire aux accents discordants de sa voix. Elles préfèrent une petite chienne de Malte à une veuve chaste et modeste, et négligent un sage vieillard qui, si je ne me trompe, est plus beau et plus honnête qu'un monstre acheté à prix d'argent. Elles n'ouvrent point leur demeure à l'orphelin qui n'a point d'asile, mais elles la remplissent de perroquets. Elles exposent sur la voie publique les enfants nés dans leurs maisons, et nourrissent avec soin de nombreux poulets. Ainsi, des animaux privés de raison excitent leur intérêt, et des êtres doués de raison ne l'excitent point.

Dans le bain, les femmes que le sentiment de la pudeur n'a pas encore entièrement quittées excluent les étrangers de leur présence; mais elles se baignent devant leurs esclaves, se montrent toutes nues à leurs regards, et, se faisant frotter par leurs mains, permettent au moins à la volupté, que la crainte seule empêche peut-être d'aller plus loin, mille attouchements impudiques. Les femmes doivent, dans leurs maisons, éprouver une pudique honte de leurs parents et de leurs domestiques; dans les rues, des passants; dans le bain, de leurs femmes; dans la solitude, d'elles-mêmes; partout enfin du Verbe, qui est partout, et sans qui rien n'a été fait. Car le plus sûr moyen de ne jamais tomber, c'est d'être fermement persuadé que Dieu nous voit toujours et partout.

La possession et l'usage des richesses doivent être subordonnés à la souveraine Raison. Pensez-vous qu'un homme est riche, parce qu'il possède de grands biens et qu'il est rempli d'or comme une vile bourse? ou plutôt le véritable riche n'est-il pas celui qui, plein de justice, de sagesse et de beauté, car l'ordre est la vraie beauté, montre sa sagesse dans l'administration de ses biens, et sa modération dans la manière bienveillante dont il les distribue à ses frères? La bienfaisance venant de l'âme, les vrais biens en

viennent aussi; ils appartiennent à la vertu seule, et par conséquent aux chrétiens.

Notre Maître divin nous donne de sûrs et d'honorables moyens de le suivre, en nous apprenant à nous servir nous-mêmes et à vivre contents de peu. Nous devons marcher dans la route qu'il nous a tracée de manière à être reçus par lui quand nous arriverons: et, si quelqu'un de nous a une femme et des enfants, ils ne l'empêcheront point d'avancer dans cette route sainte; mais il leur apprendra, au contraire, à y marcher avec la même constance que lui. Posséder Dieu, c'est posséder tout, puisque Dieu est le principe de toute abondance.

A ces instructions il faut en ajouter de nouvelles, et, dans le dessein d'indiquer exactement toutes les règles de la vie chrétienne, ne point négliger de montrer combien est grande la puissance des exemples pour faire le salut des hommes. Il en est qui ont besoin, pour se bien conduire, de l'influence des exemples; il en est d'autres, d'une nature plus forte et plus généreuse, qui embrassent et suivent la vertu de leur propre mouvement : ceux-ci sont les plus vertueux : tel fut Abraham, qui chercha Dieu sans autre secours que lui-même. Le second degré de la vertu, c'est d'être sensible aux bons conseils et de les suivre : tels furent les disciples du Christ, qui crurent en lui et à sa parole. Aussi voyons-nous qu'Abraham fut honoré du nom d'ami de Dieu, et les disciples du nom d'apôtres. Mais ceux qui, ne sachant rien par eux-mêmes, ne veulent rien apprendre de ceux qui savent, sont des membres inutiles de la grande famille humaine : tels sont les gentils, peuples indociles, qui ignorent la loi du Christ et ne la veulent point apprendre.

Les exercices du gymnase ont quelque chose de mâle et de généreux qui donne au corps des habitudes constantes de force et de santé, et à l'âme de nobles sentiments par l'amour des louanges et de la gloire. Les uns peuvent s'exercer nus à la lutte; les autres, au jeu du disque, de la balle et du ceste, surtout en plein air et à l'ardeur du soleil. Il suffit à d'autres du délassement de la promenade. Ceux qui aiment les travaux des champs peuvent encore s'y livrer sans crainte: c'est une occupation tout à fait digne d'un homme libre. Ne pensez pas qu'il vous soit honteux de puiser de l'eau et de fendre le bois dont vous avez besoin : il est, au contraire, toujours beau et honorable de se servir soi-même. Les travaux physiques ne doivent pas être interdits aux femmes : seulement il ne faut pas les exhorter aux jeux de la lutte et de la course. Ces exercices violents ne leur conviennent point; mais tous les ouvrages d'aiguille et de broderie, mais tous les soins divers que réclame d'elles le bien-être intérieur de leur famille, dont elles sont les protectrices naturelles et obligées. Aucun des soins du ménage ne peut être pour elles un légitime sujet de honte; ni les travaux de la boulangerie, ni la préparation même des autres aliments, pourvu que leurs maris trouvent bon et convenable qu'elles s'y livrent. Conserver et entretenir en bon état les vêtements nécessaires à leurs familles, apprêter à leur maris le boire et le manger, et le leur présenter avec une aimable honnêteté; se faire ainsi à elles-mêmes une santé facile et habituelle; quels soins peuvent être plus doux, quels exercices plus agréables? Notre Pédagogue divin aime les femmes de ce caractère. Il aime à les voir, toujours occupées d'utiles travaux, tenir d'une main le fuseau et l'aiguille; de l'autre, recevoir le pauvre, le soutenir dans sa faiblesse, le nourrir dans son indigence, et ne pas rougir, à l'imitation de Sara, de donner aux voyageurs fatigués tous les soins d'une hospitalité secourable.

Le Verbe leur donne un anneau d'or : mais ce n'est point un ornement; c'est seulement le signe qu'il remet entre leurs mains la garde et le soin du ménage. Il nous est permis d'avoir un anneau qui nous serve à sceller et à enfermer plus sûrement les objets de quelque importance : il ne faut point le porter au même doigt que les femmes, mais à l'extrémité du petit doigt, afin qu'il n'embarrasse point l'usage de la main et qu'il ne s'en échappe pas facilement. Les images qu'on y fait graver, et qui nous servent de sceau, doivent être de préférence une colombe, un poisson, un vaisseau aux voiles déployées et rapides; on y peut encore faire graver une lyre, comme Polycrate, ou une ancre, comme Séleucus, enfin un homme qui pêchant au bord des mers nous rappelle saint Pierre et Moïse. Mais il faut se garder de porter à ses doigts l'image des idoles, dont la pensée seule est un crime. Point d'épées, point d'arcs ni de flèches à ceux

qui cherchent la paix. Point de vases qui rappellent les festins à ceux qui suivent la tempérance. Surtout n'imitons point ces voluptueux qui font peindre nus ceux ou celles qu'ils aiment, et qui, ayant toujours sous les yeux ces objets de leur passion, ne peuvent les bannir de leur esprit lors même qu'ils le voudraient. Notre divin Maître ne nous conduira pas aux spectacles : là se forment les desseins coupables; là les yeux, brûlant de flammes lascives, allument et réchauffent les désirs impurs; là les cœurs s'accoutument à l'effronterie du crime en s'accoutumant à l'effronterie des regards. Les plaisirs des théâtres, des bals et des concerts, sont donc des plaisirs défendus et maudits. Pour l'application aux choses du monde, elle est permise, pourvu qu'on s'y applique honnêtement, suivant les ordres et les lois de Dieu. Celui qui vend ou qui achète ne doit jamais avoir deux prix. Qu'il agisse d'une manière simple, qu'il s'étudie à dire toujours la vérité. S'il ne réussit point par cette franchise, il est riche de la droiture de ses intentions. Que les marchands et les négociants s'abstiennent donc de tout serment : c'est une coupable habitude. Ceux qui n'observent point ces maximes, Dieu les chasse lui-même de sa maison sainte, ne voulant point qu'elle soit une caverne de voleurs. Les hommes et les femmes qui se rendent à l'église doivent y venir modestement vêtus, avec un maintien grave, mais naturel, un silence respectueux, une charité ardente et vraie, chastes de corps, chastes de cœur, saints enfin, autant qu'ils le peuvent, pour offrir leur prière au Saint des saints. Les femmes, en outre, doivent s'y présenter voilées, car il est de leur devoir de l'être toujours, si ce n'est dans l'intérieur de leur maison. « Les disciples du Christ devraient se montrer dans toutes les actions de leur vie tels qu'ils se montrent à l'église, aussi graves, aussi doux, aussi pieux, aussi charitables; mais il ne faudrait pas seulement qu'ils le parussent, il faudrait qu'ils le fussent réellement. Maintenant, au contraire, je ne sais par quelle fatale habitude ils changent de maintien, d'esprit et de mœurs en changeant de lieux, semblables aux polypes qui prennent, dit-on, la couleur des pierres auxquelles on les trouve attachés. A peine sortis de l'assemblée des fidèles, ils dépouillent cette sainteté que l'Esprit de Dieu y répand, et deviennent semblables à la multitude insensée qu'ils fréquentent; ou plutôt, déposant ce faux masque de charité sous lequel s'était cachée leur hypocrisie, ils se montrent tels qu'on ne pourrait croire qu'ils sont, si eux-mêmes ne se trahissaient. La parole de Dieu qu'ils viennent d'entendre avec respect, ils ne l'emportent point avec eux; mais, en se retirant, ils la laissent au lieu même où ils l'ont entendue. Ils n'ont pas plutôt quitté ce saint lieu, qu'ils retombent et s'enfoncent dans le désordre, chantant au bruit des instruments des chansons obscènes, se mêlant sans pudeur au tumulte des festins, à la joie folle de l'ivresse. Tout à l'heure ils célébraient l'immortalité de l'âme; maintenant sans doute ils n'y croient plus, car ils la méconnaissent et l'outragent. Mangeons et buvons, disent-ils, car nous mourrons demain. Non, ils ne mourront pas demain : ils sont déjà morts devant Dieu; ils ensevelissent leurs propres morts, c'est-à-dire qu'ils creusent eux-mêmes leur tombe dans les profondeurs de l'enfer. » C'était alors la coutume que les chrétiens se donnassent l'un à l'autre le baiser de paix dans l'église : Clément les exhorte à n'en point abuser, et à pratiquer saintement une coutume qui doit être toute mystique et toute sainte. Enfin il désapprouve ceux qui dans les rues saluaient leurs amis à haute voix, et qui par là se découvraient inutilement aux infidèles.

Le dernier chapitre n'est qu'un tissu de passages tirés de l'Ecriture, renfermant les maximes et les devoirs de la vie chrétienne pour les différents états de la vie civile. Clément dit que les Livres saints sont, en outre, remplis de préceptes qui s'adressent expressément, les uns aux évêques, les autres aux prêtres, ceux-ci aux diacres, ceux-là aux veuves; et il semble s'engager à en donner le détail dans une autre occasion. Il termine le *Pédagogue* par une prière qu'il adresse au Verbe divin, pour lui demander le secours de sa grâce, et il déclare en ces termes sa croyance sur la Trinité des Personnes en Dieu : « Accordez-nous de vivre paisibles sous les ailes du Saint-Esprit, nous nourrissant de votre ineffable sagesse, célébrant vos louanges jusqu'à la perfection du dernier jour, vous rendant de continuelles actions de grâces, adorant le Père, le Fils

et le Saint-Esprit, Dieu unique, qui seul est tout, en qui tout et par qui tout est, dont nous sommes membres nous-mêmes, Maître éternel de la gloire et des siècles, souverainement bon, souverainement sage, souverainement juste, à qui grâces soient rendues maintenant et dans les siècles des siècles. »

Hymne de Clément d'Alexandrie (1281).

A la suite de cette doxologie, qui donne lieu de croire que Clément fit de vive voix et en forme de discours les instructions contenues dans les trois livres du *Pédagogue*, on trouve dans la plupart des manuscrits un hymne ou action de grâces qu'il récita dans l'église, où apparemment il avait coutume d'instruire ses auditeurs (1282). C'est une espèce de cantique mesuré ; et on se rappelle que, dès le commencement de l'Eglise, les fidèles avaient coutume d'en composer de semblables pour célébrer la gloire de Jésus-Christ, l'honorant comme Dieu et le Verbe du Père (1283). On a ajouté un second cantique dans l'édition grecque de Florence et dans celle d'Oxford (1284) ; mais on n'en connaît pas l'auteur, et il ne porte nulle part le nom de Clément. Il est probable qu'ailleurs que dans Alexandrie, les catéchismes ou instructions faites aux catéchumènes se terminaient par un chant d'action de grâces, dont celui du *Pédagogue* peut nous donner une idée (1385).

L'hymne si elliptique de Clément à Jésus Sauveur a été traduit littéralement par l'abbé S. Foisset (1286) :

A JÉSUS SAUVEUR.

Frein des jeunes coursiers indomptés,
Aile des oiseaux qui ne s'égarent point,
Gouvernail assuré de l'enfance,
Pasteur des agneaux du Roi,
Tes simples enfants
Rassemble-les,
Pour louer saintement,
Chanter avec candeur
D'une bouche innocente
Le Chef des enfants, le Christ.

O Roi des saints,
Verbe triomphateur suprême,
Dispensateur de la sagesse
Du Père, du Très-Haut ;
Toi, l'appui dans les peines,
Heureux de toute éternité,
Sauveur de la race mortelle, Jésus !

Pasteur, Agriculteur,
Frein, gouvernail,
Aile céleste
Du très saint troupeau,
Pêcheur des hommes rachetés,
Amorçant à l'éternelle vie
L'innocent poisson
Arraché à l'onde ennemie
De la mer du vice ;

Sois le Guide des brebis spirituelles,
O saint Pasteur : sois le Guide,
O Roi, des enfants sans tache.
Les vestiges du Christ
Sont la voie du ciel.

Parole incessante,
Eternité sans bornes,
Eternelle lumière,
Source de miséricorde,
Auteur de toute vertu,
La vie irréprochable
De ceux qui louent Dieu, ô Jésus-Christ !

Nous, petits enfants,
Qui, de nos tendres bouches,
Suçons le lait céleste
Exprimé des douces mamelles
De ta sagesse, la Grâce des grâces ;
Abreuvés de la rosée de l'Esprit
Qui découle de ta nourrissante Parole ;
Chantons ensemble
Des louanges ingénues,
Des hymnes sincères,
A Jésus-Christ, Roi.

Chantons les saintes récompenses
De la doctrine de vie ;
Chantons avec simplesse
L'Enfant tout puissant.
Chœur pacifique,
Enfants du Christ,
Troupe innocente,
Chantons tous ensemble le Dieu de paix.

Dans cette poésie fraîche, suave et pleine d'âme, dans ce chant si chrétien et si vrai du Père de l'Eglise, tout est simple, d'une simplicité antique. Le vers se brise avec chaque exclamation de l'enfant. Ce ne sont presque que des hémistiches, et cette poésie de courte haleine est un trait de vérité de plus.

(1281) Ceillier, *loc. cit.*, p. 255.

(1282) *Quoniam autem Pædagogus nos duxit in ecclesiam.. bene habuerit si nos, cum in hoc loco sumus, justæ gratiarum actionis mercedem, pulchræ Pædagogiæ convenientem laudem Domino offeramus.* (*Pædag.*, l. III, c. 12.)

(1283) *Psalmi quoque et cantica fratrum jampridem a fidelibus conscripta Christum Verbum Dei concelebrant, divinitatem ei tribuendo.* (Euseb., l. v, c. 28.) Pline le Jeune, dans sa Lettre à Trajan, écrite vers l'an 104 (voyez t. X, col. 1063 et suiv.), constate le même fait : *Carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem.* Dans le concile d'Antioche, on se plaint de ce que Paul de Samosate a supprimé les cantiques faits en l'honneur de Jésus-Christ, sous prétexte qu'ils n'étaient pas assez anciens.

(1284) Fellus, qui a donné ses soins à cette édition, n'a pas fait imprimer ce cantique à la suite du *Pédagogue*, mais après l'opuscule de Clément intitulé : *Quel riche peut être sauvé?* Le même cantique est imprimé dans le *Recueil des poëtes lyriques*, Genève, 1614.

(1285) Blanc, *loc. cit.*, p. 298.

(1286) *Annales de philosophie chrétienne*, t. VIII, p. 512.

Autorité du Pédagogue, *considéré comme monument historique.*

Peut-être, après avoir arrêté ses regards sur le tableau des mœurs du IIe siècle de l'Eglise qu'a tracé Clément, doute-t-on qu'il ait été un peintre fidèle. Peut-être craint-on que les maximes qu'il émet et les règles qu'il prescrit soient empreintes de couleur locale ou n'expriment que sa propre pensée.

« Il était prêtre, » répond l'abbé Blanc (1287), « et en cette qualité il dirigeait l'école chrétienne d'Alexandrie, au nom et sous l'autorité de son évêque. Les disciples qui l'écoutaient n'étaient pas des hommes que la curiosité, ou un simple amour de la philosophie, ou la réputation du maître aurait conduits à ses leçons. Il y en avait, sans doute, de ce genre ; mais la foule, le plus grand nombre de ses auditeurs étaient des nouveaux convertis que l'Eglise d'Alexandrie lui confiait, et qu'il devait préparer au baptême en les instruisant exactement des premières vérités de la religion, et en les formant à la vie chrétienne. Il n'était donc pas permis à Clément de s'écarter des règles communes et des principes universellement reçus dans toutes les Eglises, pour leur substituer des idées systématiques, et tracer à ses néophytes un plan de vie de sa façon, comme aurait pu le faire un homme privé, un simple chef d'école ou de secte. En agissant ainsi, il eût trompé son évêque et son Eglise ; il eût trompé ses catéchumènes eux-mêmes, qui n'étaient remis à ses soins que pour apprendre à vivre simplement en chrétiens et de la vie commune des fidèles ; et, s'il eût pu s'oublier assez pour essayer de tromper ainsi ses supérieurs et ses disciples, cette tentative insensée n'eût abouti qu'à le faire révoquer promptement de ses honorables fonctions et abandonner de ses auditeurs. Ainsi donc, toutes les circonstances se réunissaient pour donner aux leçons du docte Alexandrin un caractère officiel, et lui faire une loi de se renfermer le plus exactement possible dans la sphère des règles et des habitudes chrétiennes...

« Les principes et les règles de conduite, liés indissolublement à la doctrine et représentés d'ailleurs par les lois générales de discipline, étaient nécessairement les mêmes dans toutes les Eglises non schismatiques, comme la doctrine elle-même dont la règle morale faisait partie. Or l'Eglise d'Alexandrie, la plus illustre après celle de Rome, n'était point schismatique ; elle ne formait pas une secte particulière, et rien n'était plus en vue que son enseignement et ses institutions. En reproduisant ses maximes et ses mœurs, le *Pédagogue* réfléchit donc les mœurs et les maximes de toute l'Eglise. Ainsi, lorsque nous voyons toutes les prescriptions de Clément aller directement à faire pratiquer la tempérance et la modestie, la mortification, la vie crucifiée au monde et aux passions ; à rappeler les esprits à la piété et à la pensée des choses du ciel ; à donner de la gravité et de la dignité à toute la vie du fidèle, jusque dans les plus petits détails ; non-seulement il nous est permis, mais nous sommes forcés d'y reconnaître l'esprit et les maximes de toute l'Eglise catholique, c'est-à-dire les mœurs chrétiennes de cette époque.

« Nous parlons ici des prescriptions générales et de l'esprit qui ressortait des usages cités et recommandés dans le *Pédagogue ;* mais nous ne pourrions appliquer ce raisonnement aux usages eux-mêmes ni aux prescriptions particulières qui les concernent. Les monuments historiques peuvent seuls nous apprendre avec certitude si telle coutume ou tel préjugé existait en d'autres provinces ou dans toute l'Eglise. Cependant il est possible, au moyen de quelques règles de bon sens, de constater jusqu'à un certain point, quelquefois jusqu'à la certitude, le degré d'extension des usages mentionnés par le chef des catéchèses. D'abord, tout usage prescrit par une loi de l'Eglise existait nécessairement dans toutes les localités : tels étaient certains jours de jeûne, l'observation du dimanche, etc. Tout usage, au contraire, indifférent en lui-même, et dont le sens ne dépendait que du préjugé, pouvait très-bien n'être qu'une coutume locale, et ne se rattacher qu'aux habitudes des Alexandrins, peut-être même aux idées particulières de l'auteur du *Pédagogue.* Citons pour exemple la coutume de porter la barbe : Clément en dit beaucoup de choses qui prouvent bien qu'il avait cet article à cœur, mais non pas que l'usage fût également admis dans les autres Eglises, pas même qu'il fût consacré par la pratique commune dans

(1287) Blanc, *loc. cit.*, p. 332.

celle d'Alexandrie. Entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire l'usage universel et la coutume locale ou même le préjugé personnel, il est une foule de degrés intermédiaires qui peuvent s'apprécier selon qu'ils s'approchent de l'un ou de l'autre. Ainsi le voile des vierges, que O. Lumper fait remonter aux idées orientales importées en Egypte, comme à son origine, est un vêtement de pudeur et de modestie qu'aucune loi ne prescrivait : il est donc probable qu'il était reçu en plusieurs Eglises et non en d'autres, et Tertullien (1288) confirme cette double conjecture. Il nous apprend que l'usage de voiler les vierges existait dans un grand nombre d'Eglises en Orient, en Grèce, et chez les barbares, mais non dans sa patrie où il voulait l'introduire. Enfin il est très-raisonnable de croire que tous les usages d'Alexandrie, dictés en quelque sorte et inspirés par la pensée chrétienne, se retrouvaient dans les autres Eglises, ou que du moins ces Eglises avaient des usages analogues, peut-être même contraires, mais inspirés par la même pensée. Quelle que soit donc la localité, réelle ou apparente, de plusieurs prescriptions particulières de Clément et la couleur austère de sa morale, nous ne devons pas laisser de voir dans son *Pédagogue* le tableau fidèle de la vie des premiers chrétiens, la pureté et la gravité de leurs mœurs, la sévérité de leurs habitudes, leur éloignement des choses mondaines et de tout ce qui flatte l'orgueil et la sensualité, la dignité de leur maintien dans les moindres actions, la haute estime qu'ils faisaient de leur vocation, enfin ce rayon céleste qui brillait en toutes circonstances sur ces hommes nouveaux, et les signalait, au milieu des populations profanes, comme la race régénérée et les enfants de Dieu. »

Lettre de saint Irénée à Florin (1289).

[192] Tandis que Clément composait son *Pédagogue* à Alexandrie, saint Irénée, évêque de Lyon, préoccupé des écarts où était tombé Florin, son ancien ami, qui faisait Dieu auteur du mal (1290), adressait à ce prêtre de l'Eglise romaine, que son erreur fit déposer du sacerdoce, une lettre où il traitait de *la Monarchie*, c'est-à-dire de *l'Unité de principe*, et dans laquelle il faisait voir, contre le sentiment de Florin, que Dieu n'est pas auteur du mal (1291). Il s'y exprimait ainsi : « Cette doctrine, mon cher Florin, n'est pas saine. Elle est contraire à celle que l'Eglise enseigne, et conduit à l'impiété ceux qui la suivent. Les hérétiques mêmes qui sont hors de l'Eglise n'ont pas osé la soutenir. Les saints prêtres qui nous ont précédés, et qui avaient été disciples des apôtres, ne vous l'ont point enseignée. Etant encore jeune, je vous ai vu dans l'Asie Mineure auprès de Polycarpe, faisant tout votre possible pour vous bien mettre dans son esprit... Je puis vous assurer devant Dieu que, si ce bienheureux prêtre, successeur des apôtres, avait entendu la doctrine que vous enseignez, il se serait bouché les oreilles, et se serait écrié, selon sa coutume : « Seigneur, à quel temps m'avez-vous réservé, « afin que je souffrisse ces choses? » et que, soit qu'il eût été debout ou assis, il se serait enfui à l'heure même. » Cette Lettre ne fut pas sans effet, car elle détermina Florin à quitter son erreur.

L'Ogdoade (1292).

Mais elle ne l'empêcha pas de retomber dans d'autres non moins dangereuses, c'est-à-dire dans celles des Valentiniens. Pour le tirer de ce nouveau précipice, saint Irénée écrivit son livre de l'*Ogdoade*, ou du nombre de huit. Eusèbe ne nous apprend point ce qui y était traité; mais on peut induire du titre que l'évêque de Lyon y réfutait l'erreur des Valentiniens touchant les huit premiers éons, qu'ils regardaient comme le fondement de tout leur Plérome (1293). Il disait dans cet ouvrage qu'il touchait à la première succession des apôtres; et à la fin il avait consigné ces paroles : « Toi, qui transcriras ce livre, je te conjure par Notre-Seigneur Jésus, et par son glorieux avénement où il jugera les vivants et les morts, de le collationner après que tu l'auras copié, et de le corriger exactement sur l'original; de transcrire aussi cette conjuration, et de la mettre dans la copie. » Eusèbe, de qui nous tenons ce fragment, ajoute (1294) : « Je n'ai eu garde d'omettre une remarque si importante : elle est un exemple, que nous de-

(1288) *De veland. virgin.*
(1289) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 173.
(1290) Voyez ci-dessus, col. 386.
(1291) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 20.
(1292) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 174.
(1293) *Voy.* ci-dessus, col. 9.
(1294) *Hist.*, l. v, c. 20.

vons toujours avoir devant les yeux, de la diligence et de l'exactitude de ces anciens qui ont été si célèbres pour leur sainteté. »

Lettre de saint Irénée à Blaste (1295).

Blaste, qui fut aussi déposé de l'ordre de la prêtrise à Rome, mais par suite d'erreurs touchant la célébration de la Pâque, au moyen desquelles il tendait à introduire le judaïsme dans l'Eglise (1296), reçut à son tour une Lettre de saint Irénée. Elle était intitulée *Du schisme*, et paraît avoir été écrite à peu près en même temps que celle à Florin, l'an 192.

Condamnation des Théodotiens et des Artémonites (1297).

Nous lisons dans le Synodique (1298) que Victor assembla à Rome un concile de quatorze évêques, où il condamna Ebion, Théodote de Byzance et Artémon ; mais nous ne saurions préciser la date de cette condamnation.

Les erreurs d'Ebion, sauf son judaïsme trop en discrédit, étaient renouvelées par le corroyeur Théodote de Byzance, dont nous avons fait connaître l'hérésie (1299), qui ne se rattache au gnosticisme qu'en ce sens que le dogme de la divinité de Jésus-Christ était renversé également par le système des éons, où il ne figurait que dans un rang secondaire. Quoique Victor eût excommunié Théodote et l'eût chassé de l'Eglise, les Théodotiens ou Aloges ne laissèrent pas de publier dans la suite que ce Pape avait été de leur sentiment.

A peu près dans le même temps que Théodote, un certain Artémas ou Artémon répandait à Rome une doctrine semblable, et trouvait aussi des disciples qui furent nommés Artémonites. Cet hérésiarque disait que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, et n'avait commencé à recevoir la divinité qu'à sa naissance. On comprend que, par la divinité, il entendait seulement des qualités divines, et que, suivant son opinion, le Sauveur ne pouvait être appelé Dieu que dans un sens impropre.

Il est difficile de savoir d'une manière exacte en quoi la doctrine de Théodote de Byzance et d'Artémon s'accordait ou se contredisait, les anciens ne nous l'apprenant pas assez clairement. Il est seulement probable que les partisans de l'un et de l'autre se réunirent et ne formèrent plus qu'une secte, qui ne fut ni fort nombreuse ni de longue durée. En effet, un anonyme, qui composa contre Artémon un traité intitulé *le Labyrinthe* (1300), et qui écrivait à Rome sous le Pontificat de Zéphyrin, successeur de Victor, en même temps que le prêtre Caïus y florissait, semble confondre ensemble les Théodotiens et les Artémonites : il leur adresse les mêmes reproches.

Traité d'un anonyme contre Artémon (1301).

Cet anonyme, dont Eusèbe (1302) a rapporté les paroles, faisait voir que ceux qui enseignaient l'hérésie d'Artémon se vantaient mal à propos de ne rien enseigner que ce que l'on avait toujours cru dans l'Eglise depuis les apôtres jusqu'au Pape Victor; puisque leur sentiment était contraire, non-seulement aux divines Ecritures, mais encore à la doctrine des auteurs ecclésiastiques qui avaient écrit avant ce Pape, comme Justin, Tatien, Miltiade, Méliton, Irénée et plusieurs autres, lesquels soutenaient tous que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme (1303). Il prouvait la même chose par les hymnes et les cantiques que les chrétiens avaient composés dès la naissance de l'Eglise, et dans lesquels ils confessaient publiquement que Jésus-Christ est le Verbe de Dieu, et Dieu lui-même (1304); par l'excommunication que Victor, qu'ils prétendaient avoir favorisé leur parti, prononça contre Théodote, l'inventeur de ces blasphèmes ; enfin par l'exemple d'un chrétien nommé Natalis, confesseur dans la persécution, qui, pour s'être laissé ordonner évêque dans

(1295) Ceillier, *loc. cit.*, p. t. II, 175.
(1296) *Voy.* ci-dessus, col. 386.
(1297) *Synod. apud Justel.*, t. II, p. 1170.
(1298) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Artémonites* et *Théodotiens*. Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 197 et 208.
(1299) *Voy.* ci-dessus, col. 404.
(1300) Theodoret., *Hæretic. fabul.*, l. II, c. 5.
(1301) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 208.
(1302) *Hist.*, l. V, c. 28.
(1303) *In quorum omnium libris Christi divinitas adstruitur.*
(1304) *Psalmi quoque et cantica fratrum jamdudum a fidelibus conscripta Christum Verbum Dei concelebrant, divinitatem ei tribuendo* (Θεολέγοντες, *Deum dicentes.*) Il serait difficile, dit l'abbé Blanc (*Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I. p. 280), d'imaginer un témoignage plus explicite en faveur de la croyance de l'Eglise primitive à la divinité de Jésus-Christ ; et, conservé par Eusèbe qui cite textuellement l'auteur, et qui certes ne l'a point inventé, ce témoignage est d'une authenticité invincible.

On voit, par la *Lettre* de Pline le Jeune à Trajan (t. X, col. 1063), que, dès le règne de cet empereur, les chrétiens chantaient ces sortes d'hymnes et de cantiques dans leurs assemblées.

la secte des Théodotiens, fut souvent repris en songe de cette faute, et même fouetté rigoureusement toute une nuit par un ange : châtiment qui lui fut si salutaire, qu'étant venu ensuite se jeter aux pieds du Pape Zéphyrin, le corps couvert d'un sac et de cendre, et les yeux baignés de larmes, il obtint, quoiqu'avec beaucoup de peine, de rentrer dans la communion de l'Eglise. L'anonyme ajoutait, en parlant d'Artémon et des autres partisans de l'hérésie des Théodotiens : « Ils ont corrompu sans crainte les divines Ecritures, et aboli la règle de la foi ancienne. Ils ne connaissent pas Jésus-Christ; et, au lieu de chercher la vérité dans les Livres sacrés, ils ne s'appliquent qu'à trouver par quelle figure de syllogisme ils soutiendront leur hérésie. Quand on leur objecte un passage de l'Ecriture, ils examinent s'il fait un argument conjonctif ou disjonctif. Ils méprisent la connaissance des divines Ecritures, pour s'appliquer à la géométrie et aux sciences qui regardent la terre, parce qu'ils sont de la terre et ne parlent que de la terre, sans avoir aucune connaissance de Jésus-Christ qui vient du ciel. Quelques-uns d'entre eux apprennent avec beaucoup de travail la Géométrie d'Euclide; d'autres lisent avec admiration Aristote et Théophraste. Je ne sais pas même s'il n'y en a pas quelques-uns qui adorent Galien, lequel, outre ses livres de médecine, a écrit sur les figures des arguments et sur toute la philosophie. » Pour preuve que ces hérétiques avaient corrompu les divines Ecritures, l'anonyme allègue les variations qui se trouvaient dans les différents exemplaires dont ils se servaient : ainsi les exemplaires d'Asclépiade ou Asclépiodote ne s'accordaient point avec ceux de Théodote, ni ces derniers avec ceux d'Hermophile; et les dernières éditions des Livres saints par Apollonide ne ressemblaient point aux premières. Enfin il ajoute : « Quelques-uns d'entre eux n'ont pas même voulu prendre la peine de corrompre l'Ecriture; mais ils ont rejeté tout d'un coup la Loi et les prophètes, sous prétexte que la grâce de l'Evangile leur suffisait. » Ainsi les Théodotiens, ayant pris leur propre raison pour règle de leur croyance, employèrent deux voies pour se soutenir contre les catholiques. D'un côté, ils s'appliquèrent à l'étude des sciences humaines, notamment de la logique, de la physique, de la géométrie, afin d'arriver à démontrer, suivant les règles les plus exactes de la dialectique, et pour ainsi dire géométriquement, leur doctrine. D'un autre côté, embarrassés de ce qu'à leurs raisonnements humains les fidèles opposaient les témoignages les plus clairs des Ecritures, ils dénaturèrent les textes qui contredisaient leurs erreurs, animés en cela du même esprit de vertige que les sectaires modernes, puisque, foulant aux pieds l'autorité de l'Eglise et de ses traditions, ils supposaient à chacun le droit de juger, par son sens privé, quels étaient, ou non, soit les livres, soit les passages divinement inspirés, et leur sens véritable. Une pareille licence de prendre pour règle de la foi et pour mesure des divins mystères sa raison particulière, dispose nécessairement à l'impiété et au mépris complet de l'Ecriture même; car, comme il s'y rencontre à chaque pas des textes qui dépassent notre faible intelligence, il faut, ou bien en respecter l'autorité sans réserve, ou la rejeter tout à fait, comme le firent ceux des Théodotiens qui, dédaignant la Loi et les prophètes, se précipitèrent entièrement dans l'abîme. C'est ce qui arrive encore aux sectaires de nos jours, qui, à l'exemple des Théodotiens d'autrefois, prennent leur raison privée pour règle suprême de leur croyance (1305).

Melchisédéciens (1306).

S'il était certain que les extraits de Théodote, qui se trouvent à la suite des ouvrages de Clément d'Alexandrie, sont du corroyeur Théodote de Byzance, il faudrait lui attribuer encore d'autres erreurs. Mais il y a eu un second Théodote, surnommé « le Changeur » ou « le Banquier, » disciple du premier, et qui fut le chef de la secte des Melchisédéciens, lesquels soutenaient que Melchisédech n'était pas un homme, mais la grande vertu de Dieu; qu'il était supérieur à Jésus-Christ, puisqu'il était médiateur entre Dieu et les anges, comme Jésus-Christ l'est entre Dieu et les hommes.

On demandera sans doute comment des hommes raisonnables ont pu se mettre dans l'esprit de pareilles chimères. « C'est, » répond Bergier, « un des exemples de l'abus

(1305) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 215.

(1306) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v^is *Melchisédéciens* et *Théodotiens*.

énorme que l'on peut faire de l'Ecriture sainte, quand on ne veut suivre aucune règle, ni se soumettre à aucune autorité. Saint Paul (1307), pour montrer la supériorité du sacerdoce de Jésus-Christ sur celui d'Aaron et de ses descendants, lui applique ces paroles du Ps. CIX : « Vous êtes Prêtre pour « l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech, » et fait voir que le sacerdoce de celui-ci ne ressemblait point à celui des prêtres juifs. En effet, il fallait que ces derniers fussent de la famille d'Aaron et nés d'une mère israélite. Melchisédech, au contraire, était « sans père, sans mère et sans généalogie ; » l'Ecriture ne dit point qu'il eût pour père un prêtre; elle ne parle ni de sa mère ni de ses descendants : sa dignité n'était donc attachée ni à la famille ni à la naissance. Saint Paul ajoute qu'« il n'a eu ni commencement « de jours, ni fin de vie, » c'est-à-dire que l'Ecriture garde le silence sur sa naissance, sur sa mort, sur sa succession ; au lieu que les prêtres juifs ne servaient au temple et à l'autel que depuis l'âge de trente ans jusqu'à soixante, et ne commençaient à exercer leur ministère qu'après la mort de leurs prédécesseurs. Leur sacerdoce était donc très-borné, au lieu que l'Ecriture ne met point de bornes à celui de Melchisédech. C'est ce qu'entend saint Paul, lorsqu'il dit que ce roi « demeure prêtre pour toujours, a un « sacerdoce perpétuel ; » d'où il conclut que le caractère de Melchisédech était plus propre que celui des prêtres juifs à figurer le sacerdoce éternel de Jésus-Christ, et c'est dans ce sens qu'il dit que ce personnage « a « été rendu semblable au Fils de Dieu. » Cependant, continue l'Apôtre, Melchisédech était plus grand qu'Abraham, à plus forte raison que Lévi et qu'Aaron ses descendants, puisqu'il a béni Abraham et a reçu de lui la dîme de ses dépouilles : donc le sacerdoce de Jésus-Christ, formé sur le modèle de celui de Melchisédech, est plus excellent que celui d'Aaron et de ceux qui lui ont succédé. Tel est le raisonnement de saint Paul. Mais, en prenant à la lettre et dans le sens le plus grossier tout ce qu'il dit de Melchisédech, des cerveaux mal organisés ont fondé là-dessus les rêveries dont nous avons parlé. »

Le Théodote, auteur des extraits qui sont placés à la suite des ouvrages de Clément d'Alexandrie, enseigne que le Fils de Dieu, les anges, les âmes humaines et les démons sont corporels; que les anges sont de différents sexes; que Jésus-Christ avait besoin de rédemption, et qu'il l'obtint lorsqu'une colombe descendit sur lui après son baptême; que Dieu le Père avait souffert en Jésus-Christ; que Jésus-Christ avait deux âmes, l'une matérielle, l'autre spirituelle et divine qui se sépara de lui avant sa passion ; que les choses de ce monde, et même les actions humaines, sont déterminées par le cours des astres, etc. Ces rêveries ont plus d'analogie avec les erreurs des Valentiniens qu'avec celles des Théodotiens. Du reste, on connaît un troisième Théodote qui était disciple de Valentin.

Conséquences en faveur de la doctrine catholique qui découlent de ces hérésies.

On peut faire, avec Bergier (1308), sur ces anciennes hérésies, des réflexions importantes. 1° Théodote de Byzance, intéressé par son système à déprimer Jésus-Christ, avouait cependant sa naissance miraculeuse et son éminente sainteté : il jugeait donc que la narration des évangélistes était inattaquable. 2° Il s'ensuit qu'au IIᵉ siècle la divinité de Jésus-Christ était un dogme universellement cru dans l'Eglise, et regardé comme un article fondamental du christianisme : sans cette raison, l'apostasie n'aurait pas été considérée comme un crime si énorme. 3° On était convaincu que ce dogme était clairement enseigné dans l'Ecriture sainte, et même dans les prophéties : on y donnait donc pour lors le même sens que nous y donnons, puisque les Théodotiens, pour soutenir leurs erreurs, étaient réduits à corrompre les uns et à rejeter les autres. 4° On était persuadé, comme aujourd'hui, que saint Justin, Tatien, Miltiade, Méliton, saint Irénée, Clément d'Alexandrie avaient formellement professé la divinité de Jésus-Christ, puisqu'on opposait leur témoignage à ceux qui la niaient. 5° Pour réfuter les hérétiques, on ne se bornait pas à leur citer l'Ecriture sainte; on leur alléguait encore la tradition, la doctrine des Pères, les cantiques de l'Eglise, la prédication publique et générale, comme nous faisons encore. C'est

(1307) *Hebr* VII.
(1308) *Dictionnaire de Théologie*, vᵒ *Théodotiens.*

aux hétérodoxes de voir les conséquences que nous sommes en droit de tirer contre eux de tous ces faits.

Si le Pape saint Victor a été Montaniste (1309).

Saint Victor, qui condamna les Théodotiens et les Artémonites, n'aurait pas découvert aussi aisément la fraude ou les illusions de Montan, s'il fallait en croire Tertullien (1310) devenu montaniste. Frappé de l'austérité de la vie des Cataphryges, et de la piété apparente dont ils faisaient profession, il leur aurait adressé des lettres de paix, approuvant par cette conduite les prophéties de Montan, de Prisca et de Maximilla. Mais Praxéas, qui arrivait d'Asie, où il s'était d'abord uni aux Montanistes, d'après saint Pacien, et qui connaissait la vanité des prétendues prophéties et l'irrégularité des assemblées de ces sectaires, aurait détrompé le Pape, disposé à admettre leurs Eglises d'Asie et de Phrygie à sa communion. Le rapport de Praxéas, qui était alors recommandable par le titre glorieux de martyr, lui faisant voir qu'il ne pouvait les approuver sans condamner ses prédécesseurs, l'aurait déterminé à révoquer ses lettres.

M. Ampère, se fondant sur Tertullien, qu'il croit avoir parlé de saint Victor dans le passage où M. Amédée Thierry suppose qu'il s'agit de saint Eleuthère (1311), n'hésite point à affirmer que « l'Africain Victor, cet homme d'un caractère emporté, » a « donné dans les erreurs du montanisme. »

« Il est très-possible, » fait observer le judicieux abbé Gorini (1312), « que Tertullien ait voulu parler du Pape Victor; mais il est certain qu'il ne lui attribue pas les croyances du montanisme. Il dit que « l'Evêque de « Rome reconnaissait les prophéties de Mon- « tan. » Or il y a bien loin des prophéties de ce thaumaturge aux erreurs dogmatiques de ses disciples. Ce fut le contraire de ce que nous a montré le jansénisme, commençant par des propositions hétérodoxes, et finissant par des convulsions.

« Pour nous faire connaître Montan, les anciens nous ont conservé des extraits de trois auteurs qui le combattirent, auteurs contemporains du prophète phrygien. Ils nous apprennent que, peu après son baptême, Montan se mit à prophétiser : il révélait leurs fautes à ses auditeurs. Deux femmes quittèrent leur époux, le suivirent, et prononcèrent aussi des oracles. Le public s'émut, et se divisa d'opinion. Les uns les croyaient inspirés, les autres possédés; et, tandis qu'une partie se rangeait sous leur très-austère discipline, de saints évêques accouraient pour les exorciser. Ces choses se passaient pendant la persécution de Marc-Aurèle.

« Or, des trois adversaires de Montan cités par Eusèbe, aucun n'impute à ce thaumaturge des atteintes aux dogmes. L'un le dit possédé du démon, et nomme ses suivantes des prostituées (1313); l'autre appelle naïvement toutes ces merveilles « de l'ignorance « dégénérée en folie (1314); » un troisième fait ces remarques décisives : « Quel est ce « nouveau docteur? Ses actes et sa doctrine « nous le diront assez. C'est lui qui enseigne « à briser le lien conjugal; qui établit de « nouvelles règles pour le jeûne; qui, pour « attirer la foule dans les villes de Pépuze « et de Tymium, les nomme Jérusalem; « qui, pour recevoir des présents, prétexte « que ce sont des offrandes; qui salarie ses « missionnaires, afin de donner à la doctrine « du Verbe le honteux appui de l'abdomen « et de la gourmandise (1315). »

« Tels furent les reproches adressés à Montan par ses adversaires : ils le croyaient possédé du démon, et cherchaient un mauvais côté à tous ses actes (1316), sans rien indiquer cependant qui fût contraire aux enseignements de la foi (1317).

« Mais combien n'était-il pas facile à Victor de se méprendre? Pourquoi se serait-il méfié de ces jeûnes, puisque quelques ortho-

(1309) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 197 et 480.

(1310) Voici comment Tertullien, devenu le défenseur des Montanistes, raconte ce fait *Idem tunc* (*Praxeas*) *Episcopum Romanum agnoscentem jam prophetias Montani, Priscæ et Maximillæ, et ex ea agnitione pacem Ecclesiis Asiæ et Phrygiæ inferentem, falsa de ipsis prophetis et Ecclesiis eorum asseverando, et præcessorum ejus auctoritates defendendo, coegit et Litteras pacis revocare jam emissas, et a proposito recipiendorum charismatum concessare.* (*Cont. Praxeam*, c. 1.)

(1311) Voyez ci-dessus, col. 544.

(1312) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, t. I, p. 32.

(1313) Euseb., l. v, c. 17.

(1314) *Ibid.*

(1315) Euseb., *Hist.* l. v, c. 18.

(1316) Je ne prétends certes pas justifier Montan : je fais seulement observer que ses adversaires cherchaient un mauvais côté à tout ce qu'il faisait, tandis que ses partisans regardaient tout en lui d'un point de vue favorable.

(1317) *Voy.* ci-dessus, col. 310.

doxes en pratiquaient de plus extraordinaires? Pourquoi aurait-il rejeté ces prophéties, puisque, au témoignage d'Eusèbe, le don de prophétie était encore, à cette époque, très-commun dans les Eglises? Si deux femmes avaient quitté leur famille, les prodiges qu'elles opéraient ne semblaient-ils pas prouver que l'Esprit-Saint les avait conduites? Des réflexions de ce genre sur Montan furent sans doute présentées à Victor, et lui purent momentanément faire illusion; mais..... il y eut de sa part si peu d' « entêtement, » qu'aussitôt qu'on l'eut détrompé, il se hâta de révoquer les Lettres de paix qu'il avait accordées.

« Ce Pape admirateur de Montan ne fut donc pas un sectateur du montanisme. Il crut Montan inspiré par le Paraclet, mais ne le crut pas le Paraclet en personne, comme le firent plus tard des sectaires; il ne nia pas comme eux la Trinité, et ne se composa pas, à leur exemple, une effroyable eucharistie avec de la farine détrempée du sang d'un enfant (1318). Saint Victor ne fut pas montaniste. »

En un mot, il s'agissait d'un point de fait; Victor était éloigné des lieux où vivaient les personnes; les Montanistes d'ailleurs cachaient leurs vices et leur dogme sous le masque de l'hypocrisie; on conçoit aisément dès lors comment le Pape aurait pu être trompé : mais, à peine informé du véritable état des choses par Praxéas qui venait de l'Orient, il aurait condamné les novateurs. En tout cela, quoi de répréhensible?

Praxéens ou Patripassiens ou Monarchiques ou Unitaires.

La foi de ce Praxéas n'était, du reste, rien moins qu'orthodoxe. Enflé de l'honneur d'être emprisonné pour Jésus-Christ, il devint hérésiarque à Rome même, où, se mettant à dogmatiser sur le mystère de la Trinité, il introduisit le premier l'hérésie des Patripassiens qu'il avait suscités ou connus en Asie. Il enseignait qu'il n'y avait qu'une personne en Dieu, que le Père était le même que Jésus-Christ; que par conséquent le Père était descendu dans la Vierge; qu'il était né d'elle, qu'il avait souffert sur la croix, qu'il était assis lui-même à sa propre droite, et que le nom de Jésus-Christ lui était donné depuis sa naissance temporelle. Les Patripassiens furent ainsi appelés, parce qu'ils supposaient le Père capable de souffrir. On les appela aussi Monarchiques, et depuis Unitaires, parce qu'ils n'admettaient qu'une seule personne, celle du Père, à laquelle ils attribuaient tout ce qui est dit des deux autres. La même erreur fut enseignée par Noët et par Sabellius.

Rapports entre l'unitarisme et le gnosticisme.

De même que le montanisme nous a présenté la transition de la gnose païenne à la forme purement chrétienne pour la partie morale (1319), de même Praxéas nous offre cette même transition sous le point de vue dogmatique, comme l'abbé Blanc (1320) va l'établir :

« Il prit la gnose valentinienne dans son aspect le plus philosophique, celui qui présente les éons comme de simples idées représentant les attributs de Dieu et comme les noms divers du même Etre divin, ainsi que l'entendaient les Colarbasiens pour la première tétrade (1321). Il transporta ce gnosticisme allégorique dans la doctrine chrétienne; et, l'appliquant aux Personnes divines de la Trinité, il ne considéra plus ces Personnes que comme l'expression symbolique des attributs et des actes divins, que comme des noms différents donnés au Père considéré sous des points de vue divers. Mais d'où vint à Praxéas l'idée gnostique? Peut-être du montanisme, car saint Jérôme dit que les disciples de Montan réduisaient la Trinité à une seule Personne (1322); et, si nous en croyons saint Epiphane, Montan lui-même en serait venu à se donner pour le Père tout-puissant, habitant dans l'homme sur la terre où il serait descendu pour le racheter (1323). Comment concilier cette as-

(1318) Sur les erreurs des Montanistes, *voir* Tillemont, *Mémoires*, etc., t. II, art. *Montanistes*.
(1319) *Voy.* ci-dessus, col. 311.
(1320) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 282.
(1321) *Voy.* ci-dessus, col. 31.
(1322) *Illi (asseclæ Montani) Sabellii dogma sectantes, Trinitatem in unius Personæ angustias cogunt.* (Hieron., ep. 54, *ad Marcellam.*)
(1323) *Insuper apponit idem Montanus, sic dicens : Ego Dominus Deus omnipotens conversans in homine. Montanus autem seipsum glorificat, et dicit esse Patrem omnipotentem, et in homine habitare. Deinde rursus inquit miserrimus homuncio Montanus : Neque angelus, neque legatus, sed ego Dominus Deus Pater veni.* (Epiph., hæres. 48.)

sertion sur laquelle saint Epiphane insiste trop pour qu'elle soit hasardée et sans quelque fondement plausible, comment la concilier avec ce que disent saint Philastre, Théodoret, saint Epiphane lui-même et autres Pères que les Montanistes étaient orthodoxes sur la Trinité, si ce n'est en disant que Montan se serait donné d'abord comme un homme favorisé de la plénitude des dons du Saint-Esprit; plus tard, comme le Paraclet, le Saint-Esprit lui-même; puis enfin, comme étant Dieu et la Trinité tout entière dans la personne du Père ? Un possédé et un fou sont capables de tout dire, remarque Tillemont (1424) à ce sujet. Un tel délire ne passa point sans doute à ses disciples; et, si quelques têtes échauffées purent porter le fanatisme jusqu'à y croire, la secte proprement dite dut conserver avec le bon sens la doctrine catholique sur la Trinité. Les choses s'étant passées ainsi, il pouvait arriver facilement qu'un parti moyen se formât entre le dogme de l'Eglise et le délire de Montan; un parti qui aurait confondu les personnes divines dans celle du Père; et non-seulement cette supposition est plausible, mais elle est encore fondée sur l'histoire. Le catalogue des hérésies qui suit le livre *Des prescriptions* de Tertullien, et qui appartient sinon à Tertullien lui-même, du moins à son temps, nous présente les Montanistes divisés alors, c'est-à-dire à la fin du II[e] siècle, en plusieurs partis. Or l'un de ces partis, celui d'Æschine, *Kata Æschinem*, disait que le Fils est tout à la fois le Fils et le Père (1425). Ce serait ainsi que les idées gnostiques, pénétrant de plus en plus dans le montanisme, auraient déposé leur venin dans le dogme catholique, et que, sans remettre au jour les éons du vieux gnosticisme proscrits sans retour, ces idées se seraient en quelque sorte emparées des Personnes de la Trinité pour leur appliquer l'une des combinaisons valentiniennes, celle de la première tétrade de Colarbase. En suivant ce système historique, il est évident que Praxéas, s'il a réellement appartenu au montanisme, se sera trouvé dans le parti d'Æschine, et qu'il aura adopté sa trinité gnostique. Plus tard, et lorsqu'il voulut, lui aussi, faire secte, il en fit son dogme, ou plutôt son erreur et son enseignement.

« Praxéas aurait donc tiré de la gnose le dogme impie de l'unitarisme par le canal des Montanistes, dans la supposition qu'il eût appartenu à cette secte. Mais il n'était pas besoin d'intermédiaire; il pouvait puiser directement à cette source empoisonnée. Nous avons vu, en effet, la confusion des Personnes divines dans le premier des gnostiques, Simon le Magicien (1426). Nous la retrouvons dans Valentin, à qui saint Athanase attribue l'opinion de ceux qui font souffrir la Trinité tout entière; et remarquez qu'il la lui attribue en passant, c'est-à-dire comme une chose connue et reçue (1427). Devons-nous ranger, pour cela, Praxéas parmi les disciples de Valentin? Nullement. Il se peut, sans doute, qu'il ait appartenu d'abord à quelque secte gnostique; mais il est très-possible aussi qu'il n'ait touché le gnosticisme que pour lui emprunter immédiatement son opinion antitrinitaire, moyennant les modifications exigées pour la forme purement chrétienne. Il eût suffi même à Praxéas, une fois écarté de l'esprit de soumission due à l'Eglise et de la simplicité de la foi, d'avoir vécu dans l'atmosphère gnostique et respiré son air corrompu, pour donner dans la gnose et l'introduire elle-même dans le dogme catholique.

« Quoi qu'il en soit de la manière dont Praxéas aura tiré son erreur du gnosticisme, on ne peut douter qu'elle n'en sorte effectivement. Mais il est un point beaucoup plus important que cette filiation qu'il ne laisse pas de confirmer : nous voulons parler de la conséquence qui suit de l'erreur même du nouveau dogmatiseur en faveur du dogme chrétien. Les Théodotiens osaient, vers cette fin du II[e] siècle, nier la divinité de Jésus-Christ : c'étaient des apostats impudents, qui calomniaient la tradition; ils ne se rattachaient au gnosticisme que d'une manière indirecte et éloignée (1428); et, comme d'autres sectes éphémères, sans racines et sans vie, ils disparurent promptement. Il n'en était pas ainsi du gnosticisme lui-même. Il nous présente,

(1324) T. II, p. 436.

(1325) *Christum ipsum esse Filium et Patrem.*

(1326) *Voy.* t. IX, col. 504 et 506.

(1327) *Eritque illa passio universæ Trinitati communis, secundum Valentinum.* (D. Athan., *De salutari adventu J. C.*) Tertullien (*Adv. Prax.*, c. 27) avait déjà rapproché de Valentin un côté de l'erreur de Praxéas.

(1328) *Voy.* ci-dessus, col. 649.

lui, non une simple et brutale négation de l'enseignement de l'Eglise, mais une opération sur les idées chrétiennes, pour les assimiler à d'autres idées par une combinaison humaine. Il s'attache en quelque sorte au christianisme, il le suit dans sa marche, et ne cesse, en le transformant, de prendre une allure plus chrétienne, à mesure que le christianisme, en grandissant, apparaît davantage lui-même. Dans ses premiers contacts avec la doctrine apostolique, le gnosticisme fit de Jésus-Christ un être surhumain; il avoua sa divinité en la dégradant. A la fin du IIᵉ siècle, l'erreur ne pouvait plus attaquer, d'une manière plausible, le dogme évangélique, qu'en adoptant sa formule. Or le système gnostique renfermait dans son sein ténébreux deux manières extrêmes et opposées de l'altérer essentiellement. Il pouvait également ruiner les dogmes de la Trinité et de la divinité de Jésus-Christ, soit en les exagérant, soit en les affaiblissant. Le gnosticisme exagérait le dogme de la Trinité, en faisant de chaque Personne autant de substances distinctes; et, en détruisant ainsi leur consubstantialité, il affaiblissait, ou plutôt il détruisait la divinité de Jésus-Christ, puisqu'elle est la divinité même du Verbe ou de la seconde Personne. Il affaiblissait, au contraire, et renversait la Trinité, en confondant les trois Personnes dans celle du Père; et en même temps il exagérait la divinité de Jésus-Christ, en absorbant Jésus-Christ lui-même dans la substance divine. Or ce fut de cette seconde manière que le gnosticisme, dans sa transformation dogmatique, opéra d'abord sur la doctrine. Praxéas, qui lui fit faire son premier pas dans cette voie, nia la distinction des Personnes, et donna à Jésus-Christ, non-seulement la divinité, mais encore la Personne du Père. Et voyez quel enseignement providentiel caché dans ce mouvement de l'erreur! Dans le vieux gnosticisme païen, les éons sont ordinairement des substances distinctes, des dieux de différents ordres. A mesure qu'il devient chrétien et que les idées s'épurent, le polythéisme disparaît de la gnose; et, lorsque cette gnose se revêt complétement de la forme chrétienne, et que ses trente éons ne sont plus que les trois Personnes de la Trinité, elle pousse sa réforme jusqu'à détruire la personnalité même des éons. Il ne demeure plus qu'une seule Personne en Dieu, de même qu'il n'y a qu'une seule substance. Tel fut le début de la gnose dans cette voie nouvelle: elle passa doublement à l'excès opposé, et exagéra en même temps l'unité de Dieu et la divinité de Jésus-Christ. Comment expliquer maintenant cette double exagération, sinon en admettant que ces deux dogmes étaient, à cette époque, ce qu'il y avait en quelque sorte de plus saillant dans le symbole catholique? C'étaient, en effet, les deux dogmes les plus chers aux chrétiens, les dogmes qu'ils avaient à défendre tous les jours au prix de leur vie. Ils ne mouraient pas alors pour les Personnes divines, mais pour l'unité de Dieu et pour la divinité de Jésus-Christ. Ainsi, dans sa transformation dogmatique comme dans sa transformation morale, dans Praxéas comme dans Montan, la gnose rend un témoignage invincible aux maximes, aux institutions et à l'enseignement de l'Eglise. Dès l'instant qu'elle prétend les adopter, qu'elle ose y toucher et s'en emparer, sans se courber en même temps sous le joug de la règle de la foi et de l'autorité de l'Eglise, elle force tout, elle exagère et la sévérité du principe et des institutions, et la vraie doctrine sur Dieu et sur Jésus-Christ. Praxéas, pas plus que Montan, ne comprit tout ce qu'il faisait: mais il n'est pas moins certain qu'il obéissait à l'influence de la gnose, arrivée au point que nous venons d'exposer; il obéissait avec d'autant plus de docilité à cette influence qu'il s'en rendait moins compte, et la subissait peut-être à son insu.

« Ainsi l'erreur du nouveau sectaire, en confondant les trois Personnes divines dans celle du Père, ne blessait pas la foi des fidèles dans l'endroit le plus sensible alors. Et cette circonstance explique ce que dit Tertullien, qu'elle fit, à son début, moins de sensation. Il fut facile à un homme qui avait la réputation d'un confesseur de la foi, à un homme déclaré contre les Montanistes qu'il avait dénoncés, d'en imposer d'abord à force d'adresse et d'hypocrisie (1329). L'erreur, cependant, fut découverte, puis condammée par le successeur du Pape Victor, saint Zéphyrin. Praxéas se rétracta par un écrit qui demeura

(1329) *Aliquandiu per hypocrisim subdola vivacitate latitavit.* (Tertull., *Adv. Prax.*, c. 1.)

dans les archives de l'Eglise (1330), et on laissa en repos un homme de ce mérite (1331). Durant ce calme, l'erreur s'insinua dans plusieurs esprits; elle reparut, et ce fut pour en arrêter les nouveaux progrès que Tertullien fit son grand ouvrage, le premier traité théologique sur la Trinité, contre Praxéas. »

Mort de Commode.

Ainsi les hérétiques cherchaient à troubler l'Eglise, alors que Commode s'abstenait de la persécuter. Mais, s'il accordait quelque trève aux chrétiens, il n'en poursuivait pas moins le cours de ses aberrations et de ses fureurs.

Ayant fait ôter la tête d'une grande statue du Soleil que révérait la superstition des Romains, il y substitua la sienne avec cette inscription : « Commode victorieux de mille gladiateurs. » Sa passion favorite était d'abattre les bêtes féroces dans l'amphithéâtre, et de se mesurer avec des athlètes. Il s'était fait exercer à tirer des flèches par des Parthes très-habiles, et à lancer des javelots par des Maures non moins experts. Une panthère s'étant saisie d'un homme qu'elle allait dévorer, il lui décocha une flèche avec tant de force et d'adresse que la panthère fut tuée du coup sans que l'homme reçût aucune blessure. Il abattit cent lions les uns après les autres avec le même nombre de javelots : Hérodien, témoin oculaire, dépose de ce fait. Commode eut l'impudeur de se produire nu dans l'amphithéâtre, pour y danser et y combattre contre des gladiateurs : la multitude en rougit de honte pour l'empereur. Comme les consuls entraient en exercice le premier jour de l'an 193, il résolut de paraître, en ce jour solennel, comme consul et comme gladiateur, après avoir fait tuer les deux magistrats désignés. Il communiqua à Marcia, sa maîtresse favorite, le dessein qu'il avait formé de sortir ce jour en cérémonie, non de son palais avec la robe impériale, mais du lieu des exercices, armé de pied en cap, précédé de tous les gladiateurs. Marcia se jeta en larmes à ses pieds, le conjurant de renoncer à ce projet déshonorant et dangereux. Lœtus, chef des cohortes prétoriennes, et Electus, principal officier de sa chambre, lui firent la même prière. Irrité de trouver de la contradiction, il se retira, comme pour dormir à l'ordinaire. Vers midi, il prit une cédule, et y écrivit les noms de ceux qu'il voulait faire tuer la nuit suivante. En tête se trouvaient Marcia, Lœtus et Electus. Il laissa cette cédule sur le chevet de son lit. Un de ces jeunes enfants qui servaient aux infâmes plaisirs des Romains, étant entré dans la chambre de l'empereur pendant qu'il était au bain, trouva la cédule et l'emporta. Il fut rencontré par Marcia, qui, en le caressant, lui ôta le billet qu'elle communiqua aussitôt à Lœtus et à Electus. Ils décidèrent alors qu'il fallait, sans perdre de temps, prévenir Commode, et pensèrent que le moyen le plus sûr et le plus facile serait le poison. Marcia se chargea de l'exécution. C'était elle qui à table versait toujours le premier coup à boire à l'empereur. Quand il fut revenu du bain, elle lui présenta une coupe empoisonnée. Après l'avoir bue, le prince fut pris d'un assoupissement auquel succédèrent des vomissements. Marcia et ses complices, effrayés, eurent recours à Narcisse, athlète favori de Commode, et obtinrent de lui, à force de promesses, qu'il entrât dans sa chambre et l'achevât. Cet homme hardi et vigoureux trouva l'empereur affaibli par l'effet des vomissements, et lui serra si fortement le cou qu'il l'étrangla le dernier jour de l'an 192. Ainsi finit Commode, à l'âge de trente-un ans, après un règne de treize années.

Pertinax empereur.

[193] Dans la nuit, les conjurés vinrent trouver Pertinax, et l'obligèrent à se laisser conduire au camp des prétoriens, où il fut salué empereur. Publius Helvius Pertinax, né le 1er août 126 à Villa Martis, près d'Alba Pompeïa dans la Ligurie, aujourd'hui Albe dans le Montferrat, avait ouvert une école avant d'embrasser la carrière des armes, qu'il parcourut avec succès. Ses services dans la guerre de Germanie le firent élever au consulat avec Didius Julianus. Après diverses vicissitudes, il devint une seconde fois consul et préfet de Rome. Son élection à l'empire ayant été confirmée par le sénat, il déclara qu'il prendrait les Antonins pour modèles. En annonçant le projet de réformer les abus, il se fit un grand nombre d'ennemis: en rétablissant l'ancienne discipline, il souleva les prétoriens, qui pénétrèrent en tumulte dans le palais. Pertinax alla au-

(1330) *Manet chirographum apud psychicos (catholicos). (Ibid.)*

(1331) *Exinde silentium.*

devant d'eux. Frappé d'un coup de lance à la poitrine, il enveloppa sa tête dans son manteau et tomba. Les prétoriens, furieux, le percèrent de leurs épées, puis lui coupèrent la tête le 18 mars 193. Il était âgé de soixante-sept ans, et n'avait régné que quatre-vingt-sept jours.

Didius Julianus achète l'empire.

Sulpitianus, beau-père de Pertinax, eut l'impudeur de demander l'empire aux meurtriers de son gendre, et de leur offrir de l'argent. Les prétoriens, qui voulaient en tirer le plus grand prix possible, firent crier que le trône était à vendre au plus offrant. Lorsque cette proclamation retentit à Rome, Didianus Julianus Severus, né à Milan le 29 janvier 133, et naguère consul avec Pertinax, se trouvait à table avec des amis qui, dans la gaieté du repas, et le sachant un des plus riches citoyens, l'engagèrent à hasarder le marché. Aussitôt il se rendit au camp, représenta aux soldats que Sulpitianus, son compétiteur, ne manquerait pas, s'il était empereur, de venger un jour la mort de Pertinax, s'obligea par écrit à rétablir la mémoire de Commode et les choses sur le pied où elles étaient du vivant de ce prince. Il ne lui en fallut pas moins subir les hasards de l'enchère. Sulpitianus et lui enchérirent plusieurs fois l'un sur l'autre; mais, Didius étant monté tout à coup de 5,000 drachmes pour chaque soldat à 6,250 payables sur-le-champ, on le proclama empereur. Pour faire plaisir aux soldats, il prit le nom de Commode. La garde prétorienne le conduisit au sénat, et il y fut reconnu. Mais Pescennius Niger et Septime Sévère, qui commandaient des armées, l'un en Syrie, et l'autre en Illyrie, furent proclamés augustes par leurs soldats.

Pescennius Niger et Septime Sévère, empereurs.

Caïus Pescennius Niger, originaire de la ville d'Aquino, désigné consul après de longs services, était le chef des légions de l'Asie, quand une partie des sénateurs l'invitèrent à se rendre à Rome pour venger la mort de Pertinax et chasser l'indigne Didius Julianus. Déjà avancé en âge, il se contenta de réunir les légions à Antioche, leur fit connaître le vœu du sénat, fut salué empereur vers la fin d'avril 193, et reçut en même temps le surnom de Juste.

Lucius Septimius Severus, né le 11 avril 146 à Leptis sur la côte d'Afrique, ou Lébida dans le royaume de Tripoli, étudia la philosophie et l'éloquence, puis vint à Rome pour se perfectionner comme orateur. L'ambition ne l'empêcha pas de se livrer à la débauche, et on ne pouvait accorder à l'homme privé la considération dont jouissait l'homme public. A la mort de Marc-Aurèle, Sévère se démit de ses emplois, et voyagea en Grèce, moins pour visiter les antiquités d'Athènes et se faire initier aux mystères de Cérès, que pour laisser à Commode le temps de l'oublier. Sa disgrâce dura peu. Elevé par le nouvel empereur au consulat, il commandait les légions de l'Illyrie, lorsque le honteux marché qui mit Didius Julianus en possession de l'empire excita l'indignation des Romains. Jamais, peut-être, une circonstance plus favorable ne s'était offerte à un ambitieux, et Sévère, stimulé par sa femme, sut en profiter. Julia Domna, née vers l'an 170, à Apamée ou à Emèse, dans la Syrie, était fille de Bassianus, prêtre du Soleil. On lui prédit dans son enfance qu'elle serait mariée à un souverain, et ce fut, dit-on, le motif qui engagea Septime Sévère à l'épouser. Elle joignait à une grande beauté de l'esprit, de l'imagination, et une rare prudence. Elle captiva son mari au point qu'il n'osait rien entreprendre sans la consulter, et elle le détermina à profiter de l'éloignement de Pescennius Niger pour s'assurer le trône. Sévère, en s'annonçant comme le vengeur de Pertinax, souleva les légions d'Illyrie, qui le proclamèrent empereur vers la fin d'avril 193. Doué d'une activité qu'on a comparée à celle de César, il part sur-le-champ à la tête de son armée pour se faire reconnaître dans Rome, et arrive en Italie avant qu'on y eût reçu la nouvelle de sa marche. Didius Julianus, après avoir tenté de faire assassiner son rival, consent à l'associer au trône; mais Sévère rejette cette offre avec mépris. Didius, abandonné des prétoriens, se retire dans son palais, tandis que le sénat déclare Sévère empereur, et décerne les honneurs divins à Pertinax. Des soldats sont envoyés pour tuer Didius. On le trouve en pleurs, prêt à résigner l'empire pourvu qu'on lui laisse la vie, et un simple soldat lui coupe la tête le 2 juin 193, après un règne de deux mois et cinq à six jours. Avant d'entrer dans Rome, Sévère

cassa le corps des prétoriens, qui furent privés de leurs marques militaires, et dispersés hors de l'Italie, avec défense d'y rentrer sous peine de mort. C'était à la fois un grand acte de justice et de politique. Enfin il entra dans la capitale, où il permit que le corps de Didius, exposé à la vue du public, fût porté au tombeau de ses ancêtres. Alors il choisit, dans les légions d'Illyrie, des soldats dévoués pour en former un nouveau corps de prétoriens. Afin de diminuer le nombre de ses ennemis, parmi lesquels Decimus Claudius Albinus, né à Adrumette, en Afrique, tour à tour gouverneur des Gaules et de la Grande-Bretagne, eût été l'un des plus redoutables, il créa César ce concurrent possible, et le désigna consul avec lui pour l'année suivante. Albinus, qui avait refusé le titre de César offert par Commode, l'accepta de Sévère, et se revêtit, en présence de son armée, des insignes de sa nouvelle dignité.

Introduction du christianisme en Calédonie.

Cet accord momentané de Sévère et d'Albinus devait être favorable à la propagation du christianisme; et peut-être, des douze évêques qu'on dit avoir été sacrés par le Pape saint Victor, avec des destinations diverses, quelques-uns furent-ils chargés d'évangéliser les Calédoniens, qui habitaient la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, connue sous le nom d'Ecosse. Les *Ladeni* peuplaient le midi de cette contrée; les Calédoniens en occupaient les hauteurs et la forêt calédonienne qui s'étend vers le nord, depuis le Frith. Jamais les Romains n'osèrent pénétrer dans leurs bois et leurs montagnes; ils les laissèrent jouir tranquillement de leur liberté. Mais, pour arrêter leurs excursions, et pour fixer les limites de la domination romaine, l'empereur Adrien fit élever, en 123, un mur de gazon qui s'étendait, dans la longueur de 80 milles, depuis la rivière d'Eden, dans le Cumberland, jusqu'à celle de Tyne en Northumberland (1432). L'empereur Antonin le Pieux agrandit, en 144, les limites des Romains, et ordonna seulement, pour fermer l'entrée aux Calédoniens, qu'on élevât un second mur de gazon de la longueur de trente-six milles, au nord de celui d'Adrien, depuis l'embouchure de l'Esk jusqu'à l'embouchure de la Tweed (1333). Ce mur d'Antonin ne servit pas longtemps de limite à la province romaine, que l'empereur Sévère étendra, en 210, dans le pays qui est connu à présent sous le nom de Northumberland. Ce même prince fera faire un nouveau mur, mais de pierre, flanqué de tours et défendu par un fossé, ouvrage si beau et si solide, que Spartien l'appellera « la gloire du règne de Sévère. » Ce fut bien quand la foi chrétienne eut dépassé la deuxième muraille élevée par Antonin le Pieux, qu'elle s'implanta, comme nous l'avons fait pressentir (1433), là « où les aigles romaines n'avaient pu pénétrer, » selon l'expression de Tertullien (1435). Si l'introduction du christianisme en Calédonie eut lieu sous le Ponti-

(1332) *Voy.* t. X, col. 1234.
(1333) *Voy.* ci-dessus, col. 69.
(1334) *Voy.* ci-dessus, col. 503.
(1335) *Voy.* ci-dessus, note 996.

Inter hos (episcopos per diversa loca duodecim) aliqui numerant episcopos a Victore datos Caledoniis, seu Pictis, et Scotis, quos interdicitur promoveri curasse Christianam fidem per insulam Britannicam ultra Romanos fines. Ita enim interpretantur illud testimonium Tertulliani, quod supra relatum fuit in Eleutherio, ut scilicet *Romanis inaccessa loca per Britannias fierent jam pervia Christi Evangelio.* Scotorum historici affirmant, eorumque e numero inprimis illustris Hector Boethius hæc litteris mandavit libro v Scoticæ historicæ, circa finem de *Donaldo* Scotorum rege, et hujus temporis Christianis : « Talem dederat ei animum pacis princeps et auctor, Christus Dominus, quod veræ pietati, aspernato malorum dæmonum cultu, sese addixerit. Nam Severo imperante Romanis, apud Victorem pontificem maximum (qui quintus decimus post Petrum Ecclesiæ præfuit) per legatos obtinuit ut viri doctrina et religione insignes, in Scotiam ab eo missi, se cum liberis et conjuge Christi nomen profitentes baptismate insignirent. Regis exemplum Scotica nobilitas secuta, aversata impietatem, Christique religionem complexa, sacro fonte est abluta. Fuit annus ille quo Scoti ad lumen veræ pietatis. Dei optimi maximi benignitate, vocati sunt, et recepti, ab eo qui primus fuit humanæ salutis, tertius supra ducentesimum, etc.

« Donaldus præter hæc primus omnium Scotorum regum (ut in nostris annalibus proditum est memoriæ) nummum argenteum aureumque signavit : una parte salutiferæ crucis, altera sui capitis effigie expressa; quo susceptæ a se primum inter Scotos reges Christianæ pietatis memoriam ad posteros propagaret. Moritur tandem, religiosis et urbanis operibus Christianoque amore (sacerdotibus, qui tum sacram rem inter Scotos tenebant persuadentibus) in agro Christianorum sepulturæ multis et piis precationibus, ut fieri solet, dicato conditur. Quo prope tempore Alexander (tulit et is Severi nomen, ut honoratior haberetur) Romanum tenebat imperium. Incœpere nostri tum primum sacras colere litteras, sacerdotibus præceptoribus, quos Victor pontifex maximus ad Christi dogma propalandum in extremam miserat Albionem. Restabant tamen non pauci malis dæmonibus sacrificandi ritus : quos Donaldus rex, nullis suasionibus, nullis adhortatio-

ficat de saint Victor, on ne saurait la reculer au delà de l'an 197, puisque ce Pape mourut le 28 juillet de cette année : en la fixant à l'an 203 seulement, on la placerait,

nibus sacerdotum, nec ulla vi potuit abolere; sed nec etiam Ethodius, qui secundum Donaldi exitum Scotorum tenuit imperium. »

Hæc Boethius : quem etiam in Scotiæ descriptione secutus Paulus Jovius Donaldum, ait, « primum e Scotis regibus Christianæ religionis sacra suscepisse, primumque in Scotia (cum venalia in humanos usus aliarum rerum permutationibus, aut aliunde importata pecunia, in foro et nundinis emerentur) aurum et argentum Scotica nota percussisse. » Sed miratur Baronius Ann. tom. V, ad ann. 429, § 2, « tanta hæc antiquiorem Scotum chronographum Marianum prorsus ignorasse, et Bedam illis propinquum penitus latuisse : » nec desunt qui ad Hiberniam (quæ antiqua Scotia fuit (totam conversionis hujus historiam transferendam esse existiment, a quibus non multum dissidere videntur et illa Thomæ Bozii lib. VIII de Signis Ecclesiæ cap. 1 : « Tradunt in Scotia, quæ tunc erat Hibernia, Christi cultum disseminatum eodem tempore, quo in Britannia, sub annum salutis CCIII, Victore sedente. »

Ut summam eorum perstringam, quæ vero proximiora, et a probatis fontibus collecta esse censeo de antiquitate Ecclesiarum Scotiæ, figere primum oportet historiam civilis dominationis earum regionum quæ a Scotis incoli apud veteres dicebantur. Sunt vero hæc summa capita ad historiam civilis imperii pertinentia, quæ legi possunt et amplo censu scriptorum, a celebri Usserio producta in Antiquitatibus Britannicarum Ecclesiarum cap. 15. Tantam inde collegit materiem R. P. Michael Alfordius, alias Griffith, soc. Jesu presbyter Anglus, ut compegerit quatuor ingentes tomos Annalium Ecclesiæ Britannicæ, per quinque priora Christi sæcula, impressos post ejus obitum anno 1663 Leodii, passim in illis proferens historicos ab Usserio observatos.

Diximus potiorem partem insulæ Majoris Britanniæ, victo rege Caractaco, a Claudio imperatore domitam fuisse et redactam in provinciam Romanam, eamque auctam a Domitiano primum, deinde ab Adriano et Antonino Pio non pertigisse tamen nisi ad murum transversum a freto Germanico ductum ad Oceanum Hibernicum ex Gabrosento ad Luguvallium. Reliqua pars insulæ ad Boream vergens ultra hunc murum, quam hodie dicimus *regnum Scotiæ*, tunc vero dicta erat *Caledonia*, incolebatur a *Pictis*, et a Britannis, quibus postea successerunt *Scoti* ex Hibernia. Utraque autem gens (*Picti* et *Scoti*) traditur fuisse originis *Scythicæ* : «Post Britones, ait Usserius, in Aquilonari sui parte *Pictos* primum, ut putatur, e Scythia, deinde ex Hibernia *Scotos* sumpsit Britannia. De Pictorum adventu primo in Bedæ Historia ecclesiastica habentur ista. Contigit gentem Pictorum de Scythia, ut perhibent, longis navibus non multis Oceanum ingressam, circumagente flatu ventorum extra fines omnes Britanniæ Hiberniam pervenisse, ejusque septentrionales oras intrasse : atque inventa ibi gente Scotorum, sibi quoque in partibus illius sedes petisse, nec impetrare potuisse. Est autem Hibernia insula omnium post Britanniam maxima, ad occidentem quidem Britanniæ sita; sed sicut contra Aquilonem ea brevior, ita in meridiem se trans illius fines plurimum protendens, usque contra Hispaniæ septentrionalia (quamvis magno æquore interjacente) pervenit. Ad hanc ergo usque pervenientes navigio Picti (ut diximus) petierunt in ea sibi quoque sedes et habitationem donari. Respondebant Scoti, quia non ambos eos caperet insula : sed possumus, inquiunt, salubre vobis dare consilium, quid agere valeatis. Novimus insulam esse aliam non procul a nostra contra ortum solis, quam sæpe lucidioribus diebus de longe aspicere solemus. Hanc adire si vultis, habitabilem vobis facere valeatis : vel si qui restiterint, nobis auxiliariis utimini. Itaque petentes Britanniam Picti, habitare per septentrionales insulæ partes cœperunt. Nam Austrina Britones occupaverant. Cumque uxores Picti non habentes peterent a Scotis, ea solum conditione dare consenserunt, ut ubi res veniret in dubium, magis de feminea regum prosapia quam de masculina regem sibi eligerent : quod usque hodie apud Pictos constat esse servatum. »

E Germanica Scythia prodiisse Pictos antea memoratos communis est opinio, deducta ex Tacito in Vita soceri sui : *Rutilæ Caledoniam habitantium comæ, magni artus Germanicam originem asseverant.* Scythiam vero Germanicam docet habere Daniam, Suetiam, Norvegiam ex pluribus testimoniis : inter quæ præclarum illud Anastasii *Nicæni* quæst. 38 editionis *Herveti*, vel *Sinaitæ* quæst. 40, edit. Gretseri. *Scythiam soliti sunt vocare veteres omnem regionem Borealem, ubi sunt Gothi et Dani* ; et alterum Pocopii lib. II de Bello Goth., p. 232, 233 edit. Græcæ, ubi Scythiæ insula, quæ *Thule* illi dicitur, Daniæ partem complectitur, Suetiam, et Norvegiam ; et a Claudiano appellatur sedes *Pictorum* in Panegyrico de quarto Honorii consulatu.

. . . . Maduerunt SAXONE fuso
ORCADES : incaluit PICTORUM sanguine THULE :
SCOTORUM cumulos flevit glacialis IERNE.

« Ut enim *Orcados* (subdit Usserius *Saxonum* piratas tenuisse, ita *Pictos* Thulen (sive Scandinavia ea fuerit, sive septentrionalium insularum quæ alia) et *Scotos Iernem* incoluisse claris et apertis verbis significat : quod et de *Ierne*, sive *Hibernia* nostra confirmat etiam Beda, in loco jam citato illud addens : *Hæc proprie patria Scotorum est : qui ab hac egressi, tertiam in Britannia Britonibus et Pictis gentem addiderunt.* Quod etiam solo linguæ communis testimonio evinci proditum ostendit ab Anglo Cambdeno Britann. pag. 12, et a Scoto Joanne Majore, de Gest. Scotorum lib. I, cap. 9. »

Ordo igitur successionis istarum gentium fuit, ut Britones, qui australem insulæ partem tenebant, sub Claudio principe a Romanis in provinciam redactam, dominarentur etiam Boreali, seu *Calidoniæ*, quæ hodie *Scotia* dicitur : quo arma Romana neque sub Claudio pertigerant, neque sub Domitiano. Hujus autem ætate ex Juvenale satyra 4 :

Cum jam semianimem laceraret Flavius orbem
Ultimus, et calvo serviret Roma Neroni,

nempe Domitiano, ostendit *Arviragum* regem Marii patrem Britannis imperasse.

Omen habes, inquit, magni, clarique triumphi :
Regem aliquem capies, aut de temone Britanno
Excidet Arviragus ;

quem a scholiaste veteri *Arbilam*, et in antiquis numismatibus ARIVOGum signatum indicat. Hoc *Arvirago* regnante, sive ejus filio *Mario* refert a pluribus historicis tradi, *Pictos* Scytharum genus in Britanniam navigasse. Collatis temporibus infert, *Pictos* illos Scythas esse Dacos sive Sauromatas, qui a Trajano sede pulsi, cum Daciam subegit, huc appulerunt. *Picti* vero vocati sunt ab interpunctis corporibus : quæ consuetudo ibi vigebat. *Dacos* siquidem et *Sauromatas corpora sua inscribere* solitos fuisse auctor est Plinius lib. XXII, cap. 1.

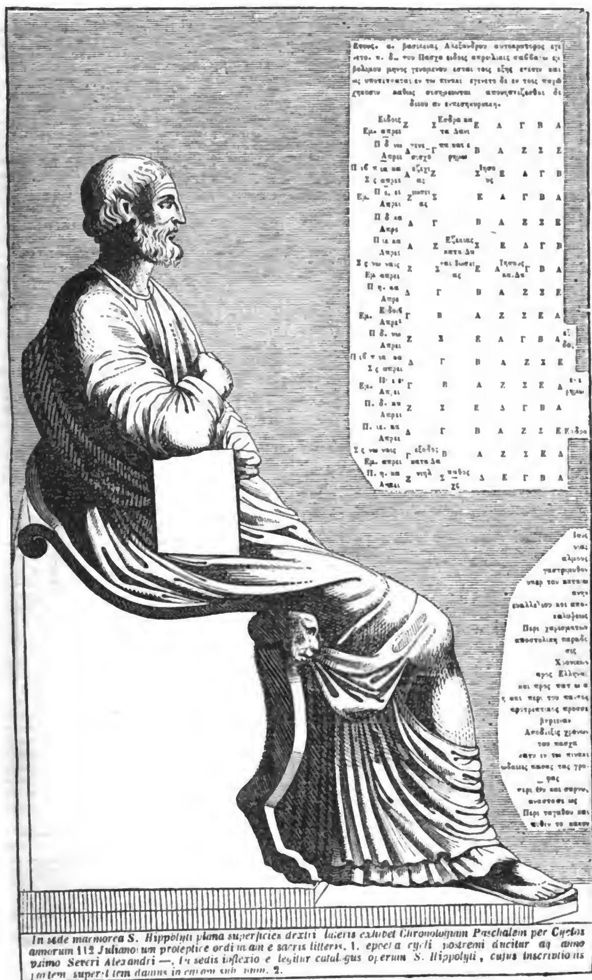
du reste avec plus de probabilité, sous le Pontificat de saint Zéphyrin.

Mort de Pescennius Niger.

Sévère, rassuré du côté de l'Occident, se

1. Vetusta sedes marmorea S. Hippolyti ep. et mart. cum fragmento ejusdem statuæ insidentis, effossa ad S. Laurentii extra muros Urbis in agro Verano anno 1551, et in bibliothecam Vaticanam translata. 2. Expansio cycli Paschalis S. Hippolyti annorum 112 per vii heccedecaeterides. Passus est S. Hippolytus ad Ostia Tiberina sub Severo Alexandro imp. xi Kal. Septembris.

disposa à pénétrer en Asie, sans laisser à Pescennius Niger le temps de s'affermir. Celui-ci va au-devant de son rival, et lui propose de l'associer à l'empire pour éviter



In sede marmorea S. Hippolyti plana superficies dextri lateris exhibet Chronologiam Paschalem per Cyclos annorum 112 Julianorum proleptice ordinatam e sacris litteris. 1. epocha cycli nostremi ducitur ab anno primo Severi Alexandri —. In sedis inflexione legitur catalogus operum S. Hippolyti, cujus inscriptionis partem superstitem damus in ... sub num. 2.

une guerre meurtrière. Sévère rejette cette proposition, excite des soulèvements en Syrie, et fait déclarer Pescennius ennemi de l'Etat. Cependant, après l'avoir battu de-

Longis igitur navibus advecti Scythæ, Sauromatæ, seu Daci, qui et Picti a Trajano expulsi, per mare Germanicum ad Hibernicum delati sunt. Dum tentant Borealem Hiberniæ partem occupare, a Scotis Hiberniæ incolis suadentur ut sedem sibi conquirant in Boreali parte Magnæ Britanniæ; ad eam rem auxilia se præstituros (ex Florilego) quod etiam pro voto contigit. Picti igitur Albania potiti quæ Borealior est insulæ Britanniæ pars, uxores primum a Scotis Hiberniam incolentibus impetraverunt. Cum Britonibus deinde Caledoniis, sitis ultra murum dividens Britanniam Romanam a Britannia Indigenarum, seu Caledonia, quæ et Scotia hodierna, pacem, amicitiam, et connubia contraxerunt. Hæc prima colonia Pictorum fuit in qua Picti Caledoniorum nomen promiscuum habuerunt. Scythæ vero illi, seu Scoti, qui jam in Hibernia, seu Ierne consederant, et uxores Pictis adventantibus obtulerant, in Albionem, seu Britanniam magnam transfretantes inter eosdem Pictos affines recepti sunt. Quare et Commodo imperante, atque affectante Britannici nomen sibi comparare per insulæ totius acquisitionem valide restiterunt: et Septimio Severo producere contendenti Romanos fines ad ejusdem insulæ oras extremas sese opposuerunt, communi bello cum affinibus Britannis, Caledoniis, Pictis suscepto, ad defensionem communium Larium. Severi arma victricia, licet maximam partem insulæ jam occupassent, attamen a patris imperatoris obitu alio conversa sunt per Antoninum Caracallum. Qui Britannis veteribus, Caledoniis, Pictis ac Scotis restituit priores sedes: fomitem futurum novorum bellorum sub Carausio et Constantio, ut ex Herodiano, aliisque scriptoribus colligitur.

Gestorum itaque series ostendit, secundo ac tertio Christi sæculo Borealem Magnæ Britanniæ partem ultra Romanos fines ita fuisse obnoxiam bellorum motibus ferme continuis, ut episcopatuum in ea erigendorum vix ulla occasio sese præbuerit: constante regula superius indicata pontificum Romanorum, ne episcopales sedes ibi fundarent præpropere, ubi nondum firmata pace, et consolidato statu ejus reipublicæ timeri posset eas facile ruituras. Quando igitur memorant auctores producti a laudato Patre Michaele Alfordio in Ecclesiæ Britannicæ annalibus ad annum Christi 203 legationem institutam a Conaldo Caledoniorum rege ad Romanum pontificem Victorem, exemplo Lucii regis, qui paulo ante legatos direxerat ad Victoris decessorem Eleutherium, ut Victor episcopos suæ genti destinaret ad Christianæ religionis cultum in ea constituendum, et perhiberet Paschasium legatum Dodualdi a successore Victoris Zephyrino id impetrasse (quod Victor jam decessisset); ejusque Paschasii a Dodualdo rege missi ad Victorem papam memoriam superesse in menologio Scotico die 12 Decembris: id putaverim intelligendum tanquam gentis episcopum nullæ adhuc sedi addictum, seu Vicarium apostolicum Victor concesserit. Vero tamen similius videtur, Eboracensi episcopo in Britannia Romana jam instituto, ab Eleutherio et Victore mandatum ut Caledonios, et Mæatas, et Albaniam omnem, seu Magnæ Britanniæ partem Borealem per idoneos doctores Christianæ fidei curaret associare; cujus rei felicius peragendæ causa in eosdem populos jura Eboracensis sedis Victor extenderit. Concessi ergo creduntur a proximo episcopo presbyteri et doctores Christianæ legis, qui eidem episcopo subessent, donec firmato regionis statu, et civili dominatione, composita, tempus appeteret fundandi sedes episcopales intra eosdem populos ex Caledoniis, Britonis, Pictis, et Hibernis collectos. Licet autem Dempsterus in Apparatu lib. VII, cap. 6 contendat ex Jordano, Limeriensem Ecclesiam Scoticarum antiquissimam in Hibernia tunc esse fundatam, hujus tamen documenta subvertit Usserius; et P. Alfordus opportune addit animadversionem: quæ tam citæ fundationis persuasionem a Scotis ipsis excludit. Considerat enim, in duobus conciliis Basileensi et Constantiensi oratores Angliæ regis tam acriter disputasse cum oratoribus aliorum regum occidentalium, quibus præferri se debere asserebant. Cum Lucius enim rex Britannus prior tempore quam cæteri Christum adorasset, etiam Lucii successores Britanniæ reges affirmabant potiores haberi oportere successoribus aliorum regum Occidentalium: « Cur, inquit, non eodem argumento pugnarunt aliquando Scotorum reges? Nam revera si Dodualdus Scotus, et Scotorum regum primus qui hoc anno (203) baptizatur, fortius pro Scotorum eminentia quam pro Lucio, premeret argumentum. Angli enim et nomine, et re, et natione, et toto fere cœlo a Britannis differunt. Scoti Septentrionem nostrum insederunt (si Scotis est habenda fides) trecentis triginta ante natum Christum annis, Fregusio Scotorum rege: ut Donaldus ex eadem origine, eodem sanguine, eodem prorsus nomine a Scotis perhibetur. Cur non exclusis Anglis, posthabitis Gallis, Hispanisque, pro prima in conciliis, et Romana curia sede disputarunt? » Verum de Dodualdi narratione, et de prima oratorum regiorum sede alii disputent. Nostri argumenti est hic tantum, inquirere de fundatione sedium episcopalium in illa insulæ Britanniæ seu Albionis parte, quam tunc Caledoniam appellabant, sive Albaniam, nos hodie Scotiam dicimus. Serius profecto ducimus in ea regione constitutas fuisse certas sedes episcoporum. Cur enim ex illa provincia non inveniuntur episcopi proximis ætatibus subsignati in conciliis; cum ex Britannia Romana ejusdem insulæ parte muro Severi distincta tres reperiantur in Arelatensi concilio ante Nicænum, et post Nicænum in Ariminensi? Cur nulli memorantur antistites inter Scotos successores priorum ante Palladium a Cœlestino datum, si aliqui exstitissent sub Dodualdo rege? Cur neque Hiberni Scotorum parentes ullum admittunt ante Patricium? Libratis itaque momentis rationum, et scriptorum testimoniis, cum liquido constet ex Tertulliano propagatum fuisse in Majori Britannia Christi nomen ultra Romanos fines inter Caledonios et Pictos, *inaccessa Romanis loca*; et compares historici Britanniæ affirment id contigisse beneficio Victoris et Zephyrini, pontificum Romanorum; neque ulla inveniantur vestigia cathedræ episcopalis ibidem erectæ secundo ac tertio Christi sæculo: consequitur, ut dicamus, consueto sedis apostolicæ more divinarum rerum ministeria ibi peracta in fide annuntianda, et sacramentis populo administrandis per presbyteros, et doctores, eo transmissos ac delegatos, ut subessent episcopo Eboracensi proximiori, sive etiam ut ab eo mitterentur de mandato apostolicæ sedis, donec opportunitas offerretur episcopatuum in illa insulæ parte constituendorum.

Colligere tamen præstat alterum corollarium ex diuturna dilatione ad fundandos episcopatus adhibita inter Caledonios, et Pictos, eorumque successores Scotos; nempe, ab hodiernis hæreticis presbyterianis, adeo frequentibus in Scotia, frustra obtendi erroris sui patrocinium ex defectu episcoporum in ea regione per tria priora sæcula æræ Christianæ: ad quæ propterea libenter provocant, cum de regimine episcopali in Ecclesia Dei retinendo juxta institutionem Christi Domini sermo est. Nullos episcopatus ibi fundatos ante ætatem Constantini Magni ultro admittam, etiamsi annis plusquam

vant Nicée, il lui offre la vie avec un traitement honorable, à la condition d'abdiquer l'empire. Pescennius aime mieux tenter la chance d'une nouvelle bataille, qu'il perd près d'Issus, dans le même lieu où Darius a été vaincu par Alexandre. Ce prince, digne d'un meilleur sort, s'enfuit à Antioche, d'où il sort à pied, cherchant à gagner le pays des Parthes. Mais, accablé de fatigue, il s'assied près d'un marais, non loin de Cyzique. Des soldats le découvrent, et lui coupent la tête, qu'ils portent à Sévère. Le vainqueur, qui se reposait de la conduite de cette guerre sur ses lieutenants, était occupé au siége de Byzance. Abusant de la victoire, il exila la femme et les enfants de Pescennius, confisqua les biens de ses partisans, poussa la rigueur jusqu'à proscrire ses soldats. Ceux-ci se retirèrent chez les Parthes, auxquels ils apprirent ce qui manquait à leur art militaire, à faire usage des armes romaines, et même à en fabriquer; en sorte que ces peuples, qui s'étaient jusqu'alors bornés à se défendre, furent dans la suite presque toujours agresseurs. Comme les chrétiens n'avaient point pris, en Orient, parti pour Pescennius, pas plus qu'ils ne prirent parti, en Occident, pour Albinus, Sévère les traita bien au commencement. Tertullien (1335*) rapporte même qu'il avait lieu de se souvenir d'eux. Il fit venir Proculus, surnommé Trapacion, intendant d'Evode, qui l'avait guéri autrefois par l'huile sainte; il le nourrit et le logea dans son palais jusqu'à sa mort. L'aîné de ses fils avait, d'ailleurs, sucé le lait chrétien. Il y a plus. Ce même Sévère, informé que des hommes et des femmes de la plus haute distinction avaient embrassé le christianisme, au lieu de les persécuter, porta témoignage en leur faveur, et les protégea publiquement contre les violences populaires.

Stromates *de Clément d'Alexandrie.*

[194] Dès le début du règne de Sévère, Clément d'Alexandrie, qui avait terminé les leçons destinées à l'enfance spirituelle, voulut compléter son plan. Avec les catéchumènes, il ne devait pas aller au delà des instructions préparatoires du *Pédagogue.* Avec les initiés, c'est-à-dire, avec les fidèles qu'il ne s'agissait plus de disposer au baptême et à l'intelligence du symbole, on pouvait, en s'élevant à des notions d'un ordre

centenis ex ætate Severi Christianus cultus in ea regione fuerit exercitus. Non idcirco tamen consequitur, ut illis fidelibus episcopus non præesset, aut presbyteri, ac diaconi, per quos doctrina Christi ad eos penetraverat, et conservabatur, certo episcopo non subessent. Hac eadem Severi ætate, ac filiorum, Demetrius Alexandrinus antistes ad Indos usque ablegavit presbyteros, ac doctores, qui Christum tam dissitis regionibus annuntiarent, Eusebio teste. Nunquid acephali erant presbyteri, et doctores ad id munus apostolicum ita ablegati? Atqui reduces ex missionibus rationem reddebant episcopo Alexandrino villicationis suæ, non secus ac reliqui ejusdem Ecclesiæ Alexandrinæ subjecti. Quin etiam scholas catecheseon in eadem Alexandrina Ecclesia resumebant, ut Pantæno contigit, quem Demetrius illius sedis episcopus Indorum legatis postulantibus concessum, mox ab institutione Indorum reducem scholæ ita præfecit : non secus atque Origenem, intercessione ætatis nondum presbyterum, a duce Arabiæ expetitum Evangelii causa ab ipso excipiendi, eo negotio confecto idem Demetrius reversum Alexandriam institutorem scholæ catecheseon declaravit. Sæculo autem integro evoluto post Indicam expeditionem Pantæni Athanasius Indorum genti episcopum concessit Frumentium, ut produnt Rufinus, et Socrates lib. I, cap. 11 : et altero sæculo pariter absoluto ab Origenis missione in Arabiam, Moyses anachoreta ab Orthodoxis episcopis, Saracenorum regina expetente Institutorem Christianæ fidei, episcopus est ordinatus; cum ab Arianæ perfidiæ signifero, qui tunc occupabat thronum Alexandrinum, ordinari non pateretur. His addit Thomassinus de ver. Eccl. disciplina lib. I, cap. 54 exemplum illustre Victoris (de quo agimus) et Zephyrini, quando scilicet Caius Romanæ Ecclesiæ presbyter doctissimus et clarissimus primum destinatus fuit, deinde ordinatus episcopus gentium, narrante Photio cod. 48. Quare idem Thomassinus subdit : « Sic teste Prospero Cœlestinus primum *Scotis, id est Hibernis*, in Scotia, ut antea dictum est, degentibus, *episcopum ordinavit Palladium. Ordinato Scotis episcopo* (sunt verba Prosperi adv. Collat.) *dum Romanam insulam studet servare catholicam, fecit etiam barbaram Christianam, hoc est* (explicat Thomassinus) Pelagianos ex Anglia, idololatras e Scotia expulit. » Opportunitas igitur erigendi episcopatus exspectata et dilata est per unum et alterum sæculum; neque interea fraudavit sacramentis, et ministris gentes ad Christum vocatas; neque presbyteros acephalos, aut a jurisdictione certi episcopi non dependentes attribuit populis, semper censendis sub apostolorum successoribus, adeoque sub episcopali hierarchia, ut ad cœlestem Jerusalem spectare possint : in qua portæ duodecim, quæ cives admittunt, nomina præferunt duodecim apostolorum Agni. Hæc dicta sint ad illustrandas tum ordinationes episcopales Victoris per recensionem Caii, ejus ætate non minus inter episcopos gentium, quam inter presbyteros Romanæ Ecclesiæ celeberrimi; tum Britannicæ insulæ primas sedes episcopales, mature quidem constitutas in regionibus jam compositis ad ordinem reipublicæ stabilem retinendum, serius vero fundatas ubi nondum pacatis rebus civilis imperii et militaris, satius erat illis populis sacra administrari per presbyteros a proximis episcopis regendos, sive per gentium episcopos a Romano pontifice legem accepturos sui ministerii, eique subinde indicaturos, ubi certæ sedis figendæ opportunitas oriretur. (Bianchini *Not., hist.*)

(1335*) *Ad Scapul.*, c. 4.

(1336) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 298.

supérieur, exposer l'ensemble de la vie chrétienne, depuis le degré le plus humble jusqu'au plus haut degré de la perfection, jusqu'à la vie contemplative (1336), telle que la réalisaient ces vierges et ces ascètes des deux sexes qui, voués dans la solitude à la prière et à la méditation des choses célestes, présentaient le côté le plus divin du christianisme, et le faisaient apparaître comme une philosophie surhumaine dépassant tout ce que la philosophie profane avait entrevu de plus sublime. En même temps qu'il convenait d'instruire les âmes que Dieu appelait dans cette voie plus parfaite, il était bon de les préserver de la séduction des faux mystiques. En regard du gnosticisme, qui, dénaturant les notions les plus élevées de la vie chrétienne, prétendait, dans les combinaisons arbitraires de la gnose, donner le véritable ascétisme, il était utile de rétablir les vraies idées évangéliques, de rectifier l'opinion égarée sur ce que le christianisme avait de plus pur, et de ménager à la philosophie de l'Evangile un triomphe plus complet sur les conceptions humaines (1337). Sans doute les Pères avaient jusque-là concentré le mouvement scientifique dans les besoins urgents de la religion (1338), leurs écrits naissant toujours des circonstances, soit qu'ils combattissent le judaïsme, soit qu'ils s'élevassent contre le paganisme persécuteur, soit qu'ils réfutassent le gnosticisme. Clément lui-même, dans l'*Exhortation aux gentils*, où il démolissait les cultes païens, puis dans le *Pédagogue*, où il résumait ses leçons de morale, n'avait fait que répondre à une nécessité actuelle. Maintenant il s'agissait de dépasser ces limites du mouvement intellectuel de l'Eglise, en écrivant, sans y être conduit par une nécessité proprement dite, sur la philosophie chrétienne. Mais le christianisme tendait naturellement la main à la science ; et, si l'Eglise, qui, comme autorité, ne peut qu'enseigner, devait se borner à surveiller l'élan des intelligences individuelles dans cette carrière nouvelle, néanmoins, tout en se gardant bien de prescrire à Clément l'initiative qu'il allait prendre, elle lui laissait la plus grande latitude dans l'intérêt de la science qu'elle voulait régénérer. Sûr de n'être point désapprouvé dans son innovation, il hésitait toutefois en présence de la loi du secret, qui n'arrêtait point les gnostiques, mais qui se dressait devant lui comme une barrière : il craignait non-seulement de donner une instruction trop forte à des esprits incapables d'en profiter, mais de profaner les vérités saintes en les exposant aux yeux des infidèles (1339). Afin de les voiler pour tous ceux auxquels il eût été imprudent de les découvrir, il recourut à trois moyens : les réticences (1340), l'obscurité de l'expression, l'irrégularité de la marche. Cette stratégie, dont il ne faisait pas mystère, est exprimée par le titre même de son livre, les *Stromates*, Στρωματεῖς, nom que les Grecs donnaient à un sac dans lequel ils enveloppaient les matelas et couvertures dont ils avaient besoin en voyage : comme ce sac était peint ordinairement de diverses couleurs, on appelait de son nom les ouvrages qui présentaient une grande variété de matières mêlées (1341). Aulu-Gelle, auteur célèbre sous le règne d'Antonin le Pieux, et d'autres avant lui, avaient déjà donné le titre de *Stromates* à des écrits composés de divers extraits mélangés, et dans lesquels on renversait à dessein l'ordre des matières. Après Clément, son exemple fut suivi par Origène, qui publia aussi un ouvrage sous le même titre. Théodoret et Cassiodore donnent à Clément le surnom de *Stromatéen*, apparemment parce qu'ils considéraient les *Stromates* comme son œuvre principale.

A quelle date les Stromates *ont été composés* (1342).

Que Clément ait commencé à écrire les *Stromates* vers l'an 194, cela résulte, 1° de la chronologie qu'on trouve dans le 1er livre, car il la termine à la mort de Commode, arrivée le dernier jour de l'an 192. 2° L'auteur témoigne, dans le même livre, qu'il n'était pas encore fort âgé, puisqu'il déclare s'oc-

(1337) *Précis historique*, t. I, p. 299. Le but que nous précisons se révèle dans le titre des *Stromates*, ainsi conçu : *Titi Flavii Clementis, presbyteri Alexandrini, Commentaria stromatea gnostica secundum veram philosophiam*. (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 13. Photius, Cod. 140.)

(1338) Blanc, *loc. cit.*, p. 303.

(1339) *Ibid.*, p. 300.

(1340) *Nonnulla quidem consulto prætermitto, scienter delectum faciens, timens scribere quod etiam cavi dicere*. (*Strom.*, l. I.)

(1341) Blanc, *loc. cit.*, p. 305.

(1342) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 257.

cuper de cet ouvrage pour soulager sa mémoire quand il sera vieux. 3° Il y parle de ses maîtres comme d'hommes encore vivants. 4° La tranquillité relative dont il jouit à Alexandrie pendant les premières années du règne de Sévère était bien plus favorable à l'exécution d'une si vaste entreprise, que l'agitation et le trouble où il se trouva réduit pendant la persécution que ce prince excita contre les chrétiens l'an 202, neuvième de son empire. Il est vrai que, dans le II° livre des *Stromates*, Clément parle des martyrs comme s'il était témoin oculaire de leurs supplices, et qu'on répandît leur sang au moment même où il écrivait (1343). Mais rien n'empêche qu'il n'y ait eu des martyrs au commencement du règne de Sévère, et avant qu'il eût publié des édits contre les chrétiens. On en a vu sous Commode à l'époque même où il était favorable aux fidèles. Les gouverneurs et les proconsuls, encouragés par la haine publique qui les poursuivait, se croyaient assez autorisés à les persécuter.

Division des Stromates.

Les *Stromates* sont divisés en sept livres, et il y a lieu de croire que Clément est lui-même l'auteur de cette division, tant elle est ancienne. Ces livres ne semblent être qu'une première partie de l'ouvrage tel qu'il l'avait conçu ; car il termine le livre VII° en disant : « Nous avons comme préludé par ces matières. Maintenant que, fidèle à notre engagement, nous avons discuté rapidement et à diverses reprises le point de morale ; maintenant que les dogmes auxquels s'allume le flambeau de la connaissance véritable ont été disséminés par nous, çà et là, dans le but de dérober les saintes traditions à ceux qui ne sont pas initiés aux mystères, mettons la main à la discussion que nous avons promise. » Ses dernières paroles sont : « Après notre VII° livre des *Stromates*, nous prendrons un autre principe pour point de départ dans les matières qui suivent. »

Si le VIII° *livre est un fragment des* Hypotyposes.

Il est vrai que nous trouvons un VIII° livre ; mais c'est une espèce de traité de logique, sans aucun rapport avec ce qui précède, et dans lequel Heinsius a cru reconnaître un fragment des *Hypotyposes* ou *Institutions* de Clément, que l'on aura substitué, avec le temps, à la suite perdue des *Stromates*. Mais les *Hypotyposes*, qui ne sont pas venues jusqu'à nous, étaient, selon Eusèbe, une explication abrégée de l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, et on ne trouve dans le livre dont il s'agit ni textes ni explications de l'Ecriture. On est donc mieux fondé à y voir une compilation de plusieurs fragments tirés de divers ouvrages de Clément d'Alexandrie, que l'on a mise à la suite des *Stromates*, pour en suppléer la continuation (1344).

Analyse du Ier *livre* (1345).

Nous n'avons pas le commencement du Ier livre ; mais on voit, par ce qui nous en reste, que Clément l'adressait à un de ses amis ou de ses maîtres, afin qu'il le lût et qu'il en fît part aux autres.

Avant d'entrer dans le corps de l'ouvrage, il faut émettre quelques observations préliminaires :

« L'on y trouve à chaque page, » dit l'abbé d'Alzon (1346), « avec le sentiment d'un triomphe prochain pour la vérité qu'il expose, une démonstration rigoureuse de cette même vérité. Cependant, comme l'auteur savait que tous les dogmes catholiques ne devaient pas être livrés aux païens, et que, dans les temps de persécution où il vivait, son livre pouvait tomber entre leurs mains, il affecte souvent une certaine obscurité qui porterait à penser qu'il a écrit sans ordre. Quelques auteurs, parmi lesquels nous sommes étonnés de trouver Fleury et D. Ceillier, partagent ce sentiment, et ils se basent sur le passage suivant de l'auteur, qu'ils ont pris, ce nous semble, trop à la lettre :

« Cet ouvrage n'est pas écrit dans le but d'é-
« taler une vaine science : c'est un recueil de
« réflexions que j'amasse pour ma vieillesse,
« un remède contre l'oubli. C'est réellement

(1343) *Nobis autem sunt quotidie redundantes martyrum fontes, qui nostris spectantur oculis, qui torrentur, torquentur, et capite truncantur.* (*Strom.*, l. II.)

(1344) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 277.

(1345) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 258. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. V, p. 1 : Clément d'Alexandrie, *les Stromates*. L'abbé d'Alzon, vicaire général de Nîmes, qui a analysé cet ouvrage (*Annales de philosophie chrétienne*, t. XIX, p. 245), et dont nous utiliserons l'analyse, fait remarquer qu'il n'avait jamais été traduit en français.

(1346) *Loc. cit.* à la note 1445 ci-dessus.

« la reproduction et l'esquisse des traits qui « caractérisent les discours pleins de vie et « de clarté de quelques saints personnages « que j'ai été digne d'entendre... Ceux qui « ont reçu des saints apôtres Pierre et Jacques, « Jean et Paul, la tradition véritable de la « sainte doctrine, comme un fils qui reçoit « l'héritage de son père (et il en est peu qui « ressemblent à leur père), sont parvenus « jusqu'à nous par une grâce particulière de « Dieu, pour déposer dans nos âmes la doc- « trine apostolique, léguée par leurs ancê- « tres. Et je suis certain que nos lecteurs « tressailleront de joie, non point à cause de « cet ouvrage en lui-même, mais sur l'obser- « vation que c'est la doctrine transmise par « les successeurs mêmes des apôtres. Et « voilà, selon moi, le caractère d'une âme « qui désire garder toujours intacte la bien- « heureuse tradition (1347). »

« C'est ainsi que, dès les premiers pas, l'auteur pose les bases de tout ce qu'il veut enseigner : il ne dit rien de lui-même ; il ne parle que d'après ce qu'on lui a enseigné, et ses maîtres ont puisé eux-mêmes leurs leçons sur les lèvres des apôtres. Pour être plus rapprochés du berceau de la vérité, les anneaux de cette grande chaîne n'en sont pas moins fortement liés entre eux.

« Mais ces leçons, fidèlement transmises et pieusement recueillies, ne doivent pas toutes être livrées au public profane, et c'est ici que doit trouver place la remarque de saint Denys l'Aréopagite : c'est que, dès les premiers temps, il y eut deux enseignements distincts, celui que l'on adressait aux infidèles, aux catéchumènes, et même aux chrétiens, et celui que l'on réservait aux prêtres seuls (ou plutôt aux parfaits). Or les *Stromates* nous semblent avoir une place parmi les ouvrages destinés à cet enseignement plus relevé (1348). Cette opinion s'appuie sur divers passages du livre même :

« Je sais quelle est la faiblesse des ré- « flexions qui composent ce recueil, si on les « compare à cet esprit plein de grâce dont « nous avons été jugé digne d'entendre les « paroles. Mais ce recueil sera une image « qui rappellera le modèle à celui dont l'es- « prit en aura été vivement pénétré...... « En réveillant ces souvenirs, ainsi que je « le fais, j'omets plusieurs choses à dessein, « pour ne pas écrire ce que je me suis gardé « de dire, non par envie, ce qui serait cou- « pable, mais dans la crainte que mes lecteurs, « prenant peut-être mes paroles dans un « autre sens que le sens véritable, ne vien- « nent à faillir, et qu'on ne puisse m'accu- « ser, comme dit le proverbe, d'offrir une « épée à un enfant : car ce qui est écrit est « écrit, et demeure quand même on ne le « publierait pas ; et ce que vous avez une « fois écrit, et qui ne change pas, vous re- « produit toujours les mêmes choses quand « vous le consultez, car ces choses man- « quent nécessairement du secours ou de « celui qui les a écrites ou de celui qui a « marché sur ses traces. Il en est aussi que « je ne désignerai qu'à mots couverts. J'in- « sisterai davantage sur les unes, je me « contenterai de faire mention des autres ; « je m'efforcerai de me faire entendre sans « rien dire, de manifester en me servant d'un « voile, de montrer en me taisant (1349). »

« On voit dans ce passage : 1° la transmission orale de certains développements du dogme, confié à l'auteur ; 2° une extrême précaution pour cacher aux profanes ces divers développements ; 3° l'intention que ceux qui avaient la clef de cet enseignement secret pussent découvrir de nouvelles lumières dans ce que l'auteur veut bien leur laisser apercevoir. Evidemment cet ouvrage n'est pas composé pour le public ; et il serait aisé de le conclure des applications vraiment difficiles qui y sont faites de plusieurs textes de l'Ecriture. Son obscurité même peut faire croire à des lecteurs peu attentifs à une absence absolue de plan ; et cependant il n'en est pas ainsi. Pour peu qu'on l'examine, on y verra une préparation philosophique à la connaissance et à la pratique du christianisme. Tout le but de l'auteur est de former le vrai gnostique (1350), le philosophe chrétien.

« Or voici les trois caractères qui le dis-

(1347) L. I, c. 1, Préface.

(1348) Cf. ce qui a été dit ci-dessus, col. 679. Le *Pédagogue* était adressé aux imparfaits, et les *Stromates* aux spirituels : mais les parfaits ne diffèrent des autres fideles que par le degré supérieur de connaissance qu'ils ont de la doctrine évangélique, doctrine qui est la même pour tous. Notion bien différente de celle des gnostiques qui avaient fait de ces deux classes de chrétiens deux races d'hommes ayant chacune son origine propre, savoir, les *Pneumatiques* et les *Psychiques*, auxquels ils ajoutaient les *Hyliques* ou terrestres. (Blanc, *loc. cit.*, p. 338-340.)

(1349) *Strom.*, l. I, c. 1, Préface.

(1350) Clément ne manque pas de revendiquer hautement l'honorable qualification qui appartenait

« tinguent : il contemple, il accomplit les « préceptes, enfin il forme des hommes ver- « tueux. C'est la réunion de ces trois qualités « qui constitue le parfait gnostique. Que « l'une des trois lui manque, la connais- « sance est boiteuse en lui (1351). »

« Nous ferons remarquer, en passant, que le mot « connaissance » rend peut-être mal la pensée de l'auteur. Nous aurons occasion d'observer plus tard que le gnostique est celui qui possède la gnose, γνῶσις, et que la gnose est la compréhension des mystères révélés par la foi, autant que nous sommes capables de les saisir ici-bas. Le but de l'auteur est de former le vrai gnostique; mais il se forme de deux manières; par la connaissance et par l'action. La connaissance lui vient d'abord de la foi, et va s'épurant peu à peu; l'action se fortifie et se perfectionne par l'obéissance à la loi de Dieu. La foi commence par lui faire connaître Dieu; Dieu connu lui manifeste sa loi, à laquelle il est tenu d'obéir; et c'est en pratiquant les préceptes de la loi qu'il se purifie par la pénitence des souillures de son âme, qu'il acquiert des vertus agréables à la Sagesse infinie, et mérite par là d'être initié aux révélations de la gnose. C'est ainsi que la foi et la vertu le font, successivement et par degrés, parvenir à toute la perfection dont il est capable.

« Tout le plan de l'auteur repose, ce nous semble, sur cette pensée, et c'est pour cela qu'on le voit passer de la réfutation d'un système philosophique à des réflexions sur la vertu : c'est que, pour lui, bien penser et bien faire sont les deux parties d'un même chemin qui conduit au but qu'il se propose, la perfection de l'homme.

« Il ne faut pas oublier que l'auteur écrivait au milieu des foyers de la philosophie païenne, et que, pour attirer à lui les sectateurs de cette philosophie, il devait parler leur langage.

« Nous ne nous laissons pas entraîner loin « de la foi par la philosophie, comme si nous « étions fascinés par les prestiges de quelque « art trompeur; mais, pour ainsi dire, cou- « verts d'un rempart plus solide, nous trou- « vons dans cette étude les moyens de don- « ner à notre foi une démonstration plus « entière (1352). »

« Car c'est toujours l'autorité de la foi qui est son point de départ.

« Il ne faut ni permettre aux auditeurs « d'éprouver la sainte parole au moyen de « la comparaison, ni la livrer à l'examen de « ceux qui sont nourris de toutes les scien- « ces humaines et remplis de ces vains so- « phismes dont ils n'ont pas encore cherché « à s'affranchir. Celui qui commence à vivre « de la foi acquiert la solidité d'esprit néces- « saire pour recevoir la divine parole. Car il « possède un jugement d'accord avec la rai- « son que la foi seule peut donner; c'est-à- « dire, il possède la foi, et à cette heureuse « source il puise la conviction (1353). »

Ces préliminaires posés, nous allons entrer dans le corps de l'ouvrage.

« Le but de l'auteur, » continue l'abbé d'Alzon, « est, nous le disions il n'y a qu'un moment, de conduire l'homme à la perfection, et de l'y conduire par la sagesse qui se manifeste par la pensée et par l'action.

aux chrétiens spirituels, et dont les hérétiques s'étaient impudemment parés. Déjà chez les anciens la connaissance plus parfaite de la vérité divine était désignée sous le nom de gnose, *cognitio*, γνῶσις, qui signifiait la connaissance par excellence ou la science. Dans le Nouveau Testament, les écrivains sacrés l'ont employé eux-mêmes dans le même sens. Les scribes, les docteurs de la Loi, dit Jésus Christ, avaient la clef de la science, *clavem scientiæ*, κλεῖδα τῆς γνώσεως (*Luc.* XI, 52); et saint Paul parle en plus d'un endroit de la gnose prise tantôt dans le bon, tantôt dans le mauvais sens. C'est ainsi qu'il montre à ceux de Colosses les trésors de la science (de la gnose) cachés en Jésus-Christ, *in qua sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ*, τῆς γνώσεως, *absconditi* (*Coloss.* II, 3), et que déjà il signalait à son disciple Timothée les nouveautés d'une fausse science qui s'élevait contre la saine doctrine : *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum vanitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ* (*falso nominatæ scientiæ*, τῆς ψευδωνύμου γνώσεως), *quam quidam promittentes* (*profitentes*) *circa fidem exciderunt.* (*I Tim.* VI, 20, 21.) Ainsi la vraie science était la gnose; celui qui la possédait était le vrai gnostique, γνωστικός, le savant, le sage par excellence, titre qui appartenait évidemment au chrétien éclairé, comme celui de gnose à la doctrine catholique prise dans ses développements. En reprenant ces beaux noms pour désigner la science chrétienne et le chrétien parfait, Clément ne fit donc que les rappeler à leur sens propre et à leur véritable destination. Aussi il n'hésite pas à les employer constamment, dans ses *Stromates*, pour désigner cette science supérieure et ce chrétien plus avancé; et il le fit par opposition aux degrés inférieurs, qui constituent la foi, πίστις, c'est-à-dire la connaissance pure et simple des vérités nécessaires, et le fidèle, πιστός, borné à ces éléments : *Qui solum gustavere Scripturas (per notionem fidei) sunt fideles*, πιστοί. *Qui autem ulterius processerunt, sunt perfecti indices veritatis, ii scilicet qui sunt gnostici*, οἱ γνωστικοί (*Strom.*, l. VII.) (Blanc, *loc. cit.*, p. 340.)

(1451) *Strom.*, l. II, c. 10.

(1452) L. I, c. 2.

(1453) L. I, c. 1.

Elaguant d'abord ce que les sophistes ont appelé sagesse, et ce que l'on entend par sagesse dans la pratique des métiers et des arts sur lesquels s'exerce l'esprit humain, quoique ce qu'ils peuvent avoir de bon prouve Dieu, Clément déclare qu'il ne prétend s'occuper que de la sagesse que Dieu nous fait connaître par la science philosophique;

« Science que l'écrivain sacré nous invite « en termes pompeux et magnifiques à cher- « cher avec soin, pour avancer dans la con- « naissance du vrai culte et croître dans la « piété envers Dieu. En regard de cette « science philosophique, il a mis l'intelli- « gence des devoirs qu'impose la piété... « Car ceux que la philosophie éclaire trou- « vent un secours caché qui est mis en ré- « serve comme un trésor : c'est elle qui les « conduit au vrai culte et à la piété envers « Dieu (1354). »

« Avant la venue du Seigneur, la philoso- « phie était nécessaire aux Grecs (1355) pour « les conduire à la justice ; maintenant en- « core elle leur est utile pour les conduire « à la véritable religion. Elle sert d'instruc- « tion préparatoire à ceux dont l'esprit ne « s'ouvre à la foi qu'après une démonstra- « tion préalable... Peut-être même la philo- « sophie a-t-elle été donnée aux Grecs au « même titre que l'Ecriture, avant que le « Seigneur les appelât; car elle aussi a été « *un maître* qui, de même que *la Loi* pour « les Hébreux, a *conduit* les Grecs *comme*

(1354) *Strom.*, l. I, c. 4.

(1355) Considérée dans son objet, la philosophie est la connaissance de la vérité : elle est donc, avant tout, la connaissance de Dieu, de l'homme, et des devoirs; et, prise à cette hauteur, elle comprend la métaphysique et la morale. C'est la philosophie proprement dite; et, si quelquefois Clément appelle ainsi de ce nom les sciences préparatoires, ce n'est que par extension. Or cette philosophie, chez les Grecs, n'existait pas comme un corps de vérités consacrées et reçues publiquement et, si on peut le dire, solennellement; elle ne s'y trouvait qu'à l'état de système. Elle était représentée par tous les hommes qui avaient eu assez de génie pour former un certain ensemble de doctrine et s'entourer de disciples. Ainsi, quand on parlait de la philosophie grecque en général, on ne pouvait entendre que la recherche et l'étude de la vérité : cette expression n'était plus exacte lorsqu'il était question d'une doctrine philosophique. En ce dernier sens, il n'y avait pas une philosophie grecque : il y en avait mille. Il y avait la philosophie de Socrate, la philosophie de Platon, celle d'Aristote, celle de Pythagore, etc. ; et chacune de ces philosophies ne représentait que les opinions systématisées de l'homme qui l'avait conçue. Pleins d'incohérence et de contradictions, ces systèmes divers offraient une foule d'éléments discordants. Telle était, au temps de Clément surtout, la philosophie profane en tant que doctrine et enseignement, une fiction ou le chaos. Dans cet état pitoyable, elle demeurait inutile au christianisme; elle pouvait, tout au plus, donner quelque relief à sa puissance en achevant de mourir sans avoir même essayé sérieusement de combattre. Et ce fut de cet état que l'école d'Alexandrie entreprit de tirer la philosophie grecque pour la tourner au profit de la philosophie chrétienne. Les apologistes avaient préludé : ils avaient dit par forme d'argumentation, avec saint Justin, que chaque école n'offrait que quelques parcelles de vérité, par la raison qu'aucune ne possédait le Verbe parfait et complet dans le Christ; et que, ces parcelles n'étant pas les mêmes, de là étaient venues leurs nombreuses contradictions : *Sed, quia non omnia quæ sunt Verbi, id est Christi, cognoverunt; persæpe secum ipsis pugnantia dixerunt.* (Justin., apol. 2, n. 10.) En montrant ainsi aux Grecs la vérité disséminée chez leurs philosophes, mais pure et entière dans la doctrine de Jésus-Christ, les apologistes posaient le principe de l'éclectisme et en marquaient la nécessité pour la philosophie grecque. Ce fut là aussi le point de départ de Clément d'Alexandrie, et son point d'appui. Partant des dissensions qui divisaient les écoles et des fragments divers de la vérité chrétienne que chacune recélait, ce Père ne voulut point voir la philosophie grecque dans aucune des écoles, mais dans la réunion de ce que chacune avait enseigné de vrai et de juste. « Je n'appelle pas philosophie, » dit-il, « la philosophie de Platon, de Zénon, ou d'Epicure, etc., mais le choix de tout ce qu'il y a de bon en chacun de ces philosophes : *Hoc totum selectum dico philosophiam.* Pour tout le reste de leur enseignement, altéré par les raisonnements humains, je ne le regarderai jamais comme divin : *Cætera autem quæ ex humanis ratiocinationibus profecta adulterarunt, ea nunquam divina dixerim.* » (*Strom.*, l. I.) Un peu plus loin, il nous montre le système complet des dogmes primitifs dans la réunion de toutes les vérités dispersées parmi les barbares et les Grecs. « Celui qui les rappellerait de nouveau à l'unité, » dit-il, « serait assuré de posséder la vérité complète : *Qui autem divina rursus*, αὖθις, *composuerit, et unum ex iis fecerit, scias futurum ut perfectum Logon, veritatem citra periculum contempletur.* » (*Ibid.*) — « Nous appelons philosophie, » dit-il encore, « les sentiments des diverses écoles, *in unaquaque hæresi*, conformes à la vérité et à la loi morale, et recueillis avec discernement en un seul tout, *decreta... in unam coacta electionem.* » (*Strom.*, l. VI.) Or, ces parcelles de vérité, Clément les montre comme des lambeaux détachés de la théologie du Verbe éternel, *ex æterni Logi theologia decerpsit* (*philosophia græca*) (*Strom.*, l. I), comme des emprunts faits aux livres de Moïse et des prophètes, et notamment par Platon, qu'il appelle un philosophe sorti des Hébreux, *ex Hebræis philosophus Plato.* (*Ibid.*) Comme tous les Pères, et plus qu'aucun d'entre eux, le prêtre d'Alexandrie insista longuement sur cette thèse, et plus que personne aussi il en avait des raisons péremptoires, puisque ce point devenait l'une des bases de son système. Il y avait donc, selon Clément, une véritable philosophie chez les Grecs, mais une philosophie distincte de celle qui occupait leurs écoles, bien qu'elle y existât tout entière sous forme de fragments isolés, une philosophie qui présentait, dans ces fragments réunis en un corps de doctrine, des vérités traditionnelles primitivement révélées et conservées dans les livres des Hébreux, d'où les anciens philosophes les avaient tirées. Cette thèse une fois établie, notre docte Alexandrin put célébrer à son aise les louanges de la philosophie grecque. (Blanc, *loc. cit.*, p. 370.)

« *des enfants à Jésus-Christ* (1356). La philosophie est donc une étude préparatoire ; « c'est elle qui ouvre la route à celui que « Jésus-Christ mène à la perfection... Sans « doute, la vérité n'a qu'une voie ; mais « d'autres ruisseaux lui arrivent de divers « côtés et se jettent dans son lit comme dans « un fleuve éternel... Lorsque l'Ecriture « nous dit : *Ne reste pas longtemps auprès « de l'étrangère*, elle nous conseille de « faire usage de la science humaine, mais de « ne pas nous y arrêter ; car les dons intel- « lectuels qui ont été faits à chaque nation « en temps convenable sont pour elles toutes « une instruction préalable qui les dispo- « sait à recevoir le Verbe du Seigneur. Ce- « pendant il y a des hommes qui, séduits « par les charmes trompeurs des études pré- « paratoires, qui ne sont que les servantes, « ont dédaigné la maîtresse du logis, c'est- « à-dire la philosophie, et ont vieilli, les « uns dans la musique, les autres dans la « géométrie, d'autres dans la grammaire, la « plupart dans l'art oratoire. De même que « les études préparatoires sont des degrés « utiles pour arriver à la philosophie qui « est leur souveraine, de même aussi la « philosophie est une aide pour acquérir « la vraie sagesse, car la philosophie est un « exercice préparatoire ; mais la sagesse est « la science des choses divines et humaines, « et des causes. La sagesse est donc la maî- « tresse de la philosophie, comme celle-ci est « la maîtresse des études préparatoires « (1357). »

« La philosophie est donc l'introduction à la vraie sagesse, et même elle n'en est qu'un écoulement, un rayon affaibli. Il faut que les yeux de l'homme, affaiblis par le péché, passent par le demi-jour philosophique avant d'arriver à la pure lumière de la sagesse divine. La philosophie grecque peut être utile en ce sens que tout ce qu'elle a de vrai, elle l'a emprunté aux barbares, qui l'ont reçu des Hébreux.

« Les études préparatoires des Grecs nous « viennent de Dieu avec la philosophie elle- « même, non pas comme but principal, mais « comme les eaux de la pluie, qui tombent « indistinctement sur la bonne terre, sur le « fumier, et sur le toit des maisons (1358). »

« On peut, sans doute, les détourner à un mauvais usage ; mais elles n'en sont pas moins nécessaires à l'étude de la religion.

« Cependant, dès le temps de l'auteur, les objections ne manquaient pas à ses assertions.

« Il est des hommes qui, se croyant heu- « reusement nés, pensent n'avoir besoin de « se livrer ni à l'étude de la philosophie, ni « à l'étude de la dialectique, ni même à la « contemplation de la nature, et qui ne de- « mandent que la foi pure et simple. C'est « comme si, n'ayant pris aucun soin de la « vigne, ils voulaient, aussitôt après l'avoir « plantée, en avoir des fruits... Combien il « importe, pour celui qui veut se faire une « grande idée de la puissance de Dieu, de « s'occuper, par l'étude de la philosophie, « des choses qui sont du domaine de la rai- « son ! Combien n'est-il pas utile de savoir « discerner le sens véritable de certains en- « droits difficiles et équivoques qui se trou- « vent dans l'Ancien et dans le Nouveau « Testament (1359) ? »

« L'étude des sciences préparatoires a cependant un caractère distinct de l'étude de la sagesse : pour les unes, on peut se livrer

(1356) En assimilant ainsi la philosophie à la Loi, il fallait, pour être conséquent, lui attribuer la justification des gentils, comme à la Loi celle des Juifs, et Clément n'hésite pas : *Quanquam per se quoque aliquando Græcos justificabat philosophia.* (*Strom.*, l. I.) Il appuie même sur ce point, et affirme que c'était la même justice dans les uns comme dans les autres : *Justus ergo non differt a justo, quatenus est justus, sive is fuerit ex Lege, sive Græcus.* (*Strom.*, l. VI.).... Tout son but était de rattacher la philosophie des gentils à la doctrine chrétienne. En la considérant, cette philosophie, comme justifiante, il l'assimilait à l'Ancien Testament, ainsi que nous venons de le dire : par elle les gentils étaient amenés à la foi, comme les Juifs par la Loi : en embrassant la foi, les gentils, pas plus que les Juifs, ne changeaient réellement de religion ; mais ils suivaient, les uns et les autres, les conséquences et comme les destinées des doctrines élémentaires qui les avaient préparés et conduits à l'Evangile. Sous ce point de vue, nous ne devons voir dans la philosophie grecque, telle que Clément l'a définie, qu'une doctrine dogmatique renfermant les articles essentiels de la foi primitive et nécessaires à la justification avant Jésus-Christ. Pour la doctrine chrétienne, à laquelle elle devait préparer les gentils, nous ne l'entendons elle-même que comme le symbole de la foi tel qu'il est exigé depuis Jésus-Christ et après la promulgation de l'Evangile. (Blanc, *loc. cit.*, p. 373 et 378.)

(1357) *Strom.*, l. I, c. 5. N'est-ce pas que l'orgueil de l'homme ne peut plus faire de progrès, puisque ceux qui se croient aujourd'hui à l'avant-garde du siècle, parce qu'ils ne veulent plus que de l'art pour l'art, comme ils disent, se trouvent des copistes assez exacts de ce qu'étaient les sophistes d'Alexandrie, il y a seize cents ans ?

(1358) L. I, c. 7.

(1359) L. I, c. 9.

à de libres investigations; pour la sagesse, il n'en est pas de même.

« Les saintes Ecritures une fois connues,
« l'obéissance devient la règle de notre con-
« duite... Mais, de même qu'il n'y a plus de
« bienfaits où il n'y a plus de bienfaiteurs;
« de même *il n'y a plus d'obéissance ni de*
« *foi, si l'on n'admet point ensemble et le*
« *précepte et celui qui doit l'expliquer*
« (1360). »

« Ainsi, à chaque pas, revient le grand principe de l'autorité pour préserver la raison des écarts auxquels, seule, elle serait exposée.

« Mais, dira-t-on, l'Apôtre a proscrit la philosophie. — Prenez garde : il a proscrit le sensualisme d'Epicure, le matérialisme de Zénon, les arguties des sophistes, mais non la véritable sagesse. Chaque système de philosophie ayant retenu dans le limon des erreurs quelques gouttes des eaux de la vérité, on peut, par un travail attentif, remonter à la source primitive d'où ces gouttes se sont échappées; et cette source n'est autre que la révélation mosaïque. L'auteur entre dans une grande discussion pour prouver l'antériorité de Moïse sur les philosophes païens : d'où il conclut que toute sagesse vient de Dieu; que ce que les Grecs en ont su, ils l'ont emprunté aux barbares, qui eux-mêmes l'avaient reçu des livres de Moïse ou des traditions patriarcales; et que les philosophes plus rapprochés de la naissance du Christ, Platon entre autres, ont puisé directement aux sources hébraïques. On serait surpris de l'importance que la plupart des Pères, et Clément surtout, attachent à prouver que Platon n'est en quelque sorte qu'un copiste de Moïse, si l'on n'observait qu'Alexandrie était le second foyer de la philosophie platonicienne. En disant aux néoplatoniciens : « Ce que votre maître a de plus sublime sur la vérité, ses plus beaux principes moraux, il nous les doit; » on les forçait au respect envers une doctrine qu'ils prétendaient écraser du poids de leur supériorité intellectuelle. L'on comprend alors pourquoi certains philosophes modernes ont eu intérêt à contester ce fait; mais l'on ne comprend guère par quel motif certains catholiques leur ont donné gain de cause contre les témoignages si respectables des premiers docteurs de l'Eglise.

« Il est bon d'étudier la philosophie comme prolégomène à l'étude de la vérité. Cette étude, dans un sens, est nécessaire; la philosophie païenne peut être utile comme contre-épreuve de la vraie philosophie; et ce qu'elle contient de raisonnable, elle le doit aux influences des traditions anciennes. »

Tel est le résumé du Ier livre, où l'auteur, avec un art merveilleux, n'appelle la philosophie à son secours que pour faire ressortir une preuve nouvelle de la supériorité de la sagesse divine.

Analyse du IIe livre (1361).

« Non-seulement Moïse l'emporte par son antiquité sur les sages, soit grecs soit barbares, mais il leur est bien plus supérieur encore par la profondeur et la sublimité de ses leçons, par la perfection des vertus dont il révèle la pratique.

« Attendu que les Grecs, d'après le témoi-
« gnage de l'Ecriture, ont été les plagiaires
« de la philosophie barbare, il s'agit mainte-
« nant de fournir, en peu de mots, cette
« démonstration. Nous établirons que, peu
« satisfaits de transporter dans leurs récits
« les faits extraordinaires racontés par nos
« Livres saints, ils nous ont dérobé nos dog-
« mes principaux, en les altérant, puisque
« l'antériorité, comme il résulte de nos
« preuves, appartient à l'Ecriture. Nous les
« surprendrons en flagrant délit sur ce qui
« concerne la foi et la sagesse, la connais-
« sance et la science, l'espérance et la cha-
« rité, la pénitence et la chasteté, enfin sur
« la crainte de Dieu; cortége de vertus qu'en-
« fante sans contredit la vérité. Nous entre-
« rons dans tous les développements que ré-
« clamera la discussion présente. Nous per-
« cerons les ténèbres de la philosophie bar-
« bare; ses symboles, ses mystères, toutes les
« formes adoptées par ceux qui propagèrent
« activement les traditions antiques, nous
« les pénétrerons : étude très-avantageuse;
« disons mieux, étude indispensable pour la
« connaissance de la vérité. Ce sera le mo-
« ment de repousser les inculpations des
« Grecs contre nous par quelques preuves
« empruntées aux Livres sacrés, afin que le
« Juif, inclinant peu à peu l'oreille à nos

(1360) *Strom.*, l. I, c. 10.
(1361) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 261. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. V, p. 117 : Clément d'Alexandrie, les *Stromates*.

« paroles, puisse revenir de ce qu'il croit à « ce qu'il ne croit pas encore. La raison veut « ensuite que nous censurions, avec une « critique toute de charité, la vie et les pré- « tendues découvertes des philosophes les « plus renommés. Que voulons-nous par là? « Nous venger de nos accusateurs? loin de « nous cette pensée ! Nous avons appris à « bénir ceux qui nous maudissent, même « quand ils nous chargent de vaines im- « précations. Les convertir : voilà notre « but (1462). »

« Ainsi s'avance peu à peu Clément d'Alexandrie. Il a montré dans le Ier livre que le maître le plus ancien c'était Moïse inspiré de Dieu. Dans le IIe, il va prouver que Moïse est le maître le plus parfait. Mais auparavant il faut établir la nécessité de croire aux enseignements de la révélation, la nécessité de la foi.

« Habacuc ne vous semble-t-il pas avoir « blâmé les incrédules par ces paroles : *Le « juste vivra de la foi* (1363)? Et cet autre « prophète : *Si vous ne croyez, vous ne « comprendrez pas* (1364)? En effet, le « moyen qu'elle s'élève à la contempla- « tion naturelle de ces dogmes, l'âme au « dedans de laquelle l'incrédulité lutte à « tout moment contre les mystères qu'il « faut apprendre? Or la foi, que les Grecs « calomnient en la réputant vaine et bar- « bare, est un préjugé volontaire, un pieux « assentiment, *la substance des choses « que nous devons espérer et l'évidence de « celles que nous ne voyons pas*, suivant le « langage du divin Apôtre (1365). C'est par « elle que les anciens ont été honorés du « témoignage que Dieu leur a rendu : *Sans « la foi, il est impossible de plaire à Dieu* « (1466). D'autres ont défini la foi un « assentiment qui nous unit aux choses « cachées, comme la démonstration un as- « sentiment manifeste à l'existence d'une « chose ignorée. Si donc ce choix comporte « le désir, le désir est un acte de l'intelli- « gence. Et, puisque le choix de la volonté « est toujours le principe de l'action, il suit « de là que la foi est le principe même de « cette action : base fondamentale du choix « plein de sagesse qui la détermine, quand « la foi nous a montré un motif raisonnable « d'agir (1367). »

« Mais la foi n'est pas un état naturel de l'âme : ce n'est pas une faculté, comme disent quelques hérétiques, les Basilidiens et les Valentiniens entre autres. La foi est d'une part un don surnaturel ; mais c'est en même temps un acte libre, et c'est à cause de cela que la foi est une vertu.

« La foi n'est plus un acte de détermina- « tion volontaire, si elle est un privilége de « notre nature. Qui n'aura pas cru ne « pourra pas être justement condamné; la « faute n'en sera point à lui. Qui aura cru « n'aura pas le mérite d'une foi qui ne sera « pas la sienne. Foi ou incrédulité, elles « échappent dans leur propriété ou leur « différence à la récompense ainsi qu'au châ- « timent. La raison le dit assez, puisqu'elles « dérivent l'une et l'autre d'une nécesité na- « turelle et antérieure, dont le principe est « dans la main du Tout-Puissant. Mais, si, « machines dépourvues d'âme, nous obéis- « sons à des ressorts naturels, qu'avons-nous « à faire du libre arbitre, de la contrainte et « du désir qui marchent devant eux? Je me « demande vainement à moi-même quelle « sorte d'animal je suis, moi qui ai reçu de « la fatalité des appétits que met en jeu « une force étrangère. Que devient alors, « chez l'homme qui peut-être a été incré- « dule, le repentir, gage du pardon? Où est « la raison du baptême? Pourquoi le bien- « heureux sceau qu'il imprime? A quoi « bon le Fils et le Père? Dieu n'est plus « aux yeux des Basilidiens qu'un aveugle « dispensateur d'organisations physiques, « sans souci de la foi volontaire, fondement « du salut (1368). »

« Mais nous qui, grâce au témoignage des « saintes Ecritures, sommes convaincus que « Dieu a communiqué à l'homme la libre et « souveraine faculté de choisir ou de rejeter, « appuyons-nous sur la foi avec la confiance « d'un jugement inébranlable, avec l'ardeur « d'un esprit zélé. N'avons-nous pas choisi « le Verbe, qui est la vie? En croyant à sa « voix, nous avons cru en Dieu. En effet, qui « croit au Verbe connaît la vérité.... Le vrai « repose sur quatre bases : le sentiment, l'in-

(1362) *Strom.*, l. II, c. 1.
(1363) *Habac.* II, 4.
(1364) *Isa.* VII, 9.
(1365) *Hebr.* XI, 1.
(1366) *Ibid.*, 6.
(1367) *Strom.*, l. II, c. 2.
(1368) L. II, c. 3.

« telligence, la science et l'opinion. Selon la « nature, c'est l'intelligence qui est la pre- « mière; selon nous, et par rapport à nous, « c'est le sentiment. L'essence de la science « réside dans la réunion du sentiment et de « l'intelligence. L'évidence est commune à « l'intelligence et au sentiment; mais le « sentiment est comme l'introduction de la « science. La foi, se frayant un passage à tra- « vers les sensations, laisse l'opinion derrière « elle, se précipite vers la vérité, et s'assied « dans sa lumière. Vous qui prétendez que « la science unie à la raison est capable de « démontrer, sachez-le bien : les causes pre- « mières sont au-dessus de toute démonstra- « tion : ni l'art ni la pénétration ne peuvent « les saisir. La pénétration ! elle ne s'exerce « que sur les choses éventuelles et variables. « L'art ! il est dans l'action, et presque aussi « dans la théorie : la contemplation est son « domaine. C'est donc par la foi seule, disent « nos Livres, que l'on peut pénétrer jus- « qu'aux principes de l'univers; car toute « science peut s'enseigner, mais on ne peut « enseigner que ce que l'on a appris d'a- « vance (1369). »

« Ici commence un second travail. Le gnostique s'est mis, par la foi, en communication avec Dieu et avec les premiers principes; il sait quelle place il occupe dans l'univers; il peut sonder les misères infinies de sa nature corrompue; il a la clef du mystère de sa dégradation; il en a le remède. La foi lui révèle la loi de Dieu : loi d'expiation, de pénitence, de repentir pour le mal accompli; loi de patience, de charité, de continence pour l'avenir.

Analyse du III*e* *livre* (1470).

« La fin du II*e* livre et tout le III*e* sont consacrés à développer l'union des vertus avec la foi qui les révèle, les rapports qu'elles établissent entre le gnostique et Dieu, leur supériorité sur les vertus de la philosophie païenne, dont l'auteur examine en passant plusieurs systèmes; mais ce qui fixe le plus son attention, ce sont les désordres de certains hérétiques qui, regrettant les voluptés et les orgies proscrites par le christianisme, s'efforçaient de les faire pénétrer dans la religion nouvelle. Les uns proscrivaient la chasteté, les autres le mariage; tous se livraient aux excès les plus dégoûtants. Le fleuve des passions, refoulé par les digues posées à la concupiscence par la loi du Christ, faisait effort pour rompre les barrières, et inonder le champ de l'Eglise naissante. Tout ce que l'imagination peut concevoir de plus révoltant en fait de débauches fut emprunté aux turpitudes mythologiques, et amalgamé aux conceptions impures des hérétiques d'alors. Il faut lire les belles pages dans lesquelles Clément d'Alexandrie rétablit, contre Carpocrate, Epiphane, Valentin, les règles méconnues par eux de la morale catholique....

Analyse du IV*e* *livre* (1371).

« La vie des chrétiens d'alors n'était pas tellement tranquille que la philosophie fût pour eux une pure théorie. Leurs luttes mêmes contre les sophistes avaient des résultats sérieux. Quand ceux-ci étaient vaincus dans les discussions, ils croyaient vaincre par la persécution, ou chargeaient le bourreau d'imposer silence à ceux qui triomphaient par la parole. Et combien de fois nos premiers écrivains n'échangèrent-ils pas la plume de l'apologiste contre la palme du martyre ! La philosophie chrétienne avait donc une double épreuve à subir. Quand on avait donné les preuves logiques de sa foi, il fallait donner les preuves pratiques. Les premières étaient exposées du haut des chaires, dans les écoles, ou dans les ouvrages de discussion; les autres étaient présentées dans les prisons, sur les échafauds, sur l'arène des amphithéâtres : les expositions de la croyance chrétienne formaient les prémisses d'un syllogisme dont la conséquence était le martyre. On ne doit donc pas s'étonner de trouver une invitation au martyre dans un traité philosophique.

« Il nous paraît convenable d'aborder main- « tenant la discussion du martyre et de la per- « fection. Tout ce que comporte la matière « présente rentrera dans le cadre de ces deux « questions, où la philosophie apparaîtra « comme un devoir pour l'homme et pour « la femme, qu'ils soient libres ou esclaves « (1372). »

(1369) *Strom.*, l. II, c. 4.

(1370) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 263. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. V, p. 203 : Clément d'Alexandrie, les *Stromates*.

(1371) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 265. Genoude, *loc. cit.*, t. V, p. 269.

(1372) *Strom.*, l. IV, c. 1.

« Ainsi commence le IVe livre. Un philosophe moderne affirmait (avant 1830) que jadis, sur cent hommes, on comptait à peine cinq philosophes; au moment où il parlait, on pouvait en compter dix, bientôt quinze, et ainsi de suite. Il y a dix-huit siècles que le christianisme appelle tous les hommes, qu'ils soient libres ou esclaves, à la vraie philosophie; car Dieu ne fait point acception de personnes, et c'est une philosophie dont les preuves sont invincibles, car elles doivent triompher de tout, et même de la mort.

« Le gnostique, empressé d'obéir, cède « volontiers la dépouille du corps à qui la « lui demande ;.... retranchant autour de lui « toute affection charnelle, sans provoquer « le tentateur, mais châtiant, ce nous semble, « et réprimant ses insolences, *de quelque « haute fortune, de quelque degré de félicité « qu'il faille descendre*, comme le dit Empédocle, il abandonne sans regret ces biens, « et retourne prendre place au milieu du « reste des hommes. D'abord, il se rend à « lui-même le témoignage qu'il est sincère« ment fidèle à Dieu; en second lieu, il rend « témoignage contre le tentateur, en lui « prouvant que sa jalousie s'attaque inuti« lement à celui qui est fidèle par la charité; « il rend enfin ce témoignage au Seigneur « qu'il y a au fond de sa doctrine une force « de persuasion si énergique, que la crainte « de la mort elle-même ne le poussera jamais « à l'apostasie..... Admirez comment ce gé« néreux athlète prêche éloquemment l'a« mour, en s'unissant, par la reconnaissance, « aux vertus célestes, ses sœurs, et surtout « en couvrant de confusion les infidèles par « le sang précieux qu'il répand..... Et, re« marquez-le bien, il ne vend pas sa foi dans « l'espérance de la couronne qu'on lui pré« pare : c'est uniquement par amour pour « Dieu qu'il sortira de cette vie, la joie dans « le cœur, des actions de grâces sur les lèvres, « et pour celui qui lui a fourni un motif de « prendre son vol vers les cieux, et pour « celui qui a tramé des machinations contre « ses jours. Il les remercie l'un et l'autre « de lui avoir offert, ce qu'il n'aurait jamais « recherché par lui-même, l'honorable oc« casion de se manifester, tel qu'il est, à son « bourreau, par l'énergie de sa patience; à « son Dieu, par l'ardeur de sa charité. Di« vine charité! par elle le martyr, même « avant sa naissance, était déjà présent aux « yeux du Seigneur, qui contemplait d'a« vance son dévouement et son immola« tion..... Quant à nous, nous donnons au « martyre le nom de *consommation*, non « parce qu'il *termine* la vie de l'homme, « comme l'entend le vulgaire, mais parce « qu'il *achève* et *consomme* l'œuvre de la « charité. Les anciens Grecs aussi célèbrent « par des chants de triomphe le trépas de « ceux qui ont succombé sur le champ de « bataille. Ce n'est pas qu'ils conseillent, par « ces hommages, une mort violente; c'est « que le brave qui meurt à la guerre s'est « retiré de la vie sans craindre la mort, brisé « dans son corps avant que l'âme pût se « troubler et défaillir. Si le martyre consiste « à rendre témoignage à Dieu, toute âme « qui règle sa vie d'après la connaissance de « Dieu, et obéit fidèlement aux préceptes, « est martyre par sa vie et par ses discours. « Qu'importe la manière dont elle est déli« vrée de sa prison terrestre? Au lieu de « sang, elle répand sa foi pendant sa vie en« tière, et à l'instant de sa mort (1373). »

« Ainsi la vie du chrétien doit être une mort de tous les jours, s'il veut que le moment de sa consommation soit le commencement de sa vie dans le sein de Dieu. Ainsi s'exerçaient les premiers enfants de l'Eglise, entre les tombes de leurs frères et les supplices que leur préparaient les tyrans. J'aime à étudier la philosophie de ces hommes qui laissaient leurs auditeurs pour paraître devant les proconsuls, et passaient de la chaire où ils avaient enseigné le mépris des choses terrestres, à l'échafaud d'où ils s'élançaient dans les cieux.

« Et maintenant quelle est l'énormité du « crime de l'apostat qui, transfuge de Dieu, « a passé sous les drapeaux de Satan? Il « ment au Seigneur; ou, pour mieux dire, il « ment à sa propre espérance, l'infidèle qui « ne croit pas à Dieu. Et celui-là ne croit « pas, qui n'accomplit pas les commande« ments imposés par lui. Mais quoi! n'est-ce « pas se renier soi-même que de renier le « Seigneur? Oui, soi-même; car on n'enlève « pas au maître sa souveraineté sur son do« maine pour avoir rompu tous les liens qui « unissaient au maître. En reniant le Sau« veur, on renie la *vie*, parce que *la lumière*

(1373) *Strom.*, l. IV, c. 4.

« *était la vie*..... C'est pourquoi qui s'aime « véritablement lui-même aime le Seigneur, « et confesse le salut pour sauver son âme « (1374).

« L'Eglise entière est pleine de fidèles, soit « hommes courageux, soit chastes femmes, « qui, pendant tout le cours de leur vie, ont « médité sur la mort par laquelle nous re- « vivons en Jésus-Christ. Quiconque règle sa « conduite sur nos croyances et nos mœurs, « qu'il soit barbare, grec, esclave, vieillard, « enfant ou femme, peut connaître la véri- « table philosophie, même sans le secours de « l'étude et des lettres; car la sagesse est le « partage de tous les hommes qui l'ont em- « brassée. Un point avoué parmi nous, c'est « que la nature, la même dans chaque in- « dividu, est capable des mêmes vertus « (1375). »

« Telles sont les premières protestations du christianisme au berceau contre les préjugés impies qui avaient, aux yeux des philosophes mêmes, établi plusieurs races d'hommes : le maître et l'esclave n'étaient pas de la même espèce. La doctrine de véritable égalité partit de la croix, où le Christ avait payé du même prix la liberté de tous les hommes. Le niveau de cette égalité fut la hache du licteur : mais les chrétiens ne la levaient pas; ils se courbaient, au contraire, sous ses coups, pour conquérir par la mort la gloire de leur grandeur recouvrée.

« La fin du IVe livre est principalement consacrée à montrer les vertus qui doivent accompagner le gnostique qui veut se rendre digne du martyre, à développer les sentiments de charité divine qui doivent l'enflammer.

Analyse du Ve *livre* (1376).

« Appuyé sur la foi, et préparé par toutes les vertus à confesser sa croyance, même au prix de son sang, le gnostique pouvait dès ce moment recevoir un gage des récompenses qui lui sont promises par une manifestation plus pure de la vérité. L'espérance lui apparaît, et commence à soulever le voile des symboles, qui lui cache les biens futurs. C'est pour l'aider dans les nouvelles recherches qui s'offrent à lui, que l'auteur consacre son Ve livre à l'examen du symbolisme païen, des figures de l'Ancien Testament, et des mystères de la loi nouvelle (1377).

Analyse du VIe *livre* (1378).

« Dans le VIe livre, l'auteur revient sur divers points touchés dans les livres précédents, et s'attache à montrer comment le vrai gnostique se sert des diverses branches des connaissances humaines..... En reconnaissant que les sciences profanes sont de pures servantes de la théologie, il établit cependant que ce sont des servantes utiles, et que, bien dirigées, elles contribuent au triomphe de la vérité.

Analyse du VIIe *livre* (1379).

« Le VIIe livre commence à parler des rapports extérieurs et intérieurs du gnostique avec Dieu (1380). Les premiers docteurs ne

(1374) *Strom.*, l. IV, c. 7.

(1375) L. IV, c. 8.

(1376) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 267. Genoude, *loc. cit.*, t. V, p. 365.

(1377) Bossuet (*Introduction sur les états d'oraison*, tr. 1, l. II) cite de ce Ve livre un passage sur les noms et les attributs divins : « Dieu est infini « et sans figure, et ne peut être nommé, quoique « nous le nommions quelquefois improprement, com- « me quand nous le nommons Dieu; et, encore aussi « que nous le nommions ou un, ou bon, ou intelli- « gent, ou Celui qui est, ou Père, ou Dieu, ou Créa- « teur, ou Seigneur, nous ne prétendons point par là « dire son nom, mais nous nous servons de tous ces « beaux noms à cause de la disette de notre langage : « car aucun d'eux pris à part n'exprime Dieu, mais « tous ensemble en indiquent la souveraine puis- « sance. » Voilà comme on est contraint, pour contempler et connaître la perfection de l'Etre divin, de conduire avec l'Ecriture son esprit par plusieurs idées, étant impossible d'en trouver aucune dont on soit content; et celle-ci, Celui qui est, quoiqu'elle soit en effet la plus grande et la plus simple de toutes, (est) rangée, comme on vient de voir, par ce docte Père avec les autres si défectueuses, dont le concours nous est nécessaire pour exprimer Dieu à notre manière imparfaite. »

(1378) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 270. Genoude, *loc. cit.*, t. V, p. 463.

(1379) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 272. Genoude, *loc. cit.*, t. V, p. 581.

(1380) « Le gnostique, » dit Clément (*Strom.*, l. VII), « ne cesse d'avancer dans l'heureuse et attrayante voie dans laquelle il est engagé : il s'élève progressivement au-dessus des passions et de toutes leurs atteintes ; il arrive enfin, par de longs et persévérants efforts, à l'habitude parfaite, à l'habitude de l'impassibilité, *ad habitum impassibilitatis*, εἰς ἕξιν ἀπαθείας. L'impassibilité conduit naturellement à l'inamissibilité de la vertu. Comment celui qui n'éprouve plus le mouvement des passions pourrait-il abandonner encore la vertu, devenue en lui une habitude, une seconde nature? Comment, à plus forte raison, le gnostique, qui jouit déjà des biens futurs que sa foi vive et son ardente charité lui rendent présents et même plus sensibles que ceux de la vie actuelle, le gnostique qui est consommé en Dieu, comment renoncera-t-il à la joie pure et ineffable qu'il goûte dans la contemplation divine, pour les misérables jouissances de ce monde? Aussi le chrétien parfait, arrivé à ces degrés sublimes de la gnose, devient un être en quelque sorte surhumain, *supermundanus*, ὑπερκόσμιος ; égal aux anges, *ut qui jam etiam æqualis angelis* ; semblable à Dieu,

comprenaient pas cette science sèche, aride, glacée, qui dissèque avec un scalpel désolant les fibres de la religion réduite à l'état de cadavre. Ils allaient allumer le flambeau de la foi au foyer de la charité. Les sciences leur apprenaient bien quelque chose; mais la prière faisait tomber en quelque sorte pour eux les barrières mystérieuses des dogmes révélés. Les études profanes les conduisaient au seuil du temple; mais l'humilité et l'amour leur en ouvraient les portes, et aidaient leurs pieuses contemplations à en sonder les profondeurs inconnues.

« ..... Tels que nous les avons, les *Stromates* ne sont pas complets. C'est une introduction, et une introduction magnifique, à l'exposition des mystères chrétiens. L'auteur l'indique aux premières pages de son livre. Après avoir rappelé les deux grandes pierres de touche de la vérité, l'Ecriture et la tradition, il annonce qu'il va aborder de nouvelles matières. Termina-t-il son plan, ou s'arrêta-t-il à cette première partie? C'est ce que nous ignorons.

« Evidemment, les idées exposées dans le livre des *Stromates* furent enseignées dans l'école catholique d'Alexandrie (1381). Or représentez-vous les chrétiens vieux déjà dans leur croyance, les catéchumènes à demi instruits, les sophistes, que le désir de trouver de nouvelles matières à discussion conduisait à ces leçons, mêlés aux prêtres païens qui allaient s'enquérir des triomphes croissants des ennemis de leurs dieux; joignez-y quelques-uns de ces débauchés qui pullulaient dans la capitale de l'Egypte, et que la curiosité poussait vers la chaire du ridicule disciple du Crucifié, et demandez-vous quelles impressions diverses de consolation, d'étonnement, ne devaient pas exciter les paroles du prêtre chrétien lorsqu'il traitait de la foi, de la vertu, telles que Jésus les révéla au monde; des espérances du vrai gnostique, que chacun savait prêt à sanctionner de son sang la croyance qu'il professait. Il faut étudier ces scènes si belles, si glorieuses pour nous, si nous voulons nous faire une idée de l'état de l'Eglise à ses premiers jours. Alors elle avait l'espérance pour elle, mais ses triomphes n'avaient pas éclaté sur le monde. Aujourd'hui qu'elle a le souvenir d'un passé de victoires, et la même force dans le cœur, quelles craintes pourraient lui faire concevoir les nouveaux assauts qu'on lui livre? »

Quel riche peut être sauvé?

Outre l'*Exhortation aux gentils*, le *Pédagogue* et les *Stromates*, nous avons de Clément d'Alexandrie le traité intitulé *Quel riche peut être sauvé?* C'est une explication des paroles que Jésus-Christ adressa à un jeune homme riche dont parle l'Evangile (1382). L'auteur y montre qu'il n'est point nécessaire, pour être sauvé, de renoncer aux richesses, pourvu qu'on en fasse un bon usage. Il y traite aussi de l'amour de Dieu et du prochain, ainsi que de la pénitence, dont il prouve l'efficacité par l'histoire de ce jeune voleur que l'apôtre saint Jean convertit (1383).

Deo similis factus, c'est-à-dire à Celui qui possède par nature cette impassibilité à laquelle le gnostique est parvenu par ses efforts; enfin un Dieu incarné, *Deus in carne versatus.* » Clément appelle ici le gnostique un Dieu incarné, lorsqu'il parvient à être l'image et la ressemblance de Jésus-Christ son Maître, ce qu'il n'entend que d'une ressemblance imparfaite. Or, si Clément n'avait pas admis, s'il n'avait pas tenu pour un article de foi bien reconnu la divinité de Jésus-Christ, sa phrase n'aurait pas de sens.

L'âme élevée et ardente de Clément n'a pu demeurer froide devant ce tableau d'une vie si parfaite, si céleste, on peut dire déjà divine sur la terre : elle s'est donc exaltée, et l'expression, exaltée elle-même, s'est élevée avec le sentiment au-dessus de la vérité littérale.. Les hétérodoxes en ont abusé, savoir : les protestants pour appuyer leur système de dénigrement contre les Pères, et les quiétistes pour autoriser les excès de leur mysticisme... Nous n'insisterons pas, contre Barbeyrac, sur l'*apathie* stoïcienne que Clément repousse formellement comme une impiété... Supposons que Clément soit tombé, non dans l'erreur des stoïciens, dont il se défend si expressément, mais dans les exagérations et les erreurs du quiétisme : que pourra-t-on en conclure, sinon qu'il lui est arrivé pour la morale ce que nous avons remarqué dans les autres Pères des premiers temps pour le dogme? Voulant exprimer en théologien les idées mystiques, il a dû emprunter quelques expressions au stoïcisme, comme saint Justin en avait demandé à Platon pour les idées dogmatiques. Comme l'illustre apologiste, Clément n'aura point su toujours dégager entièrement de l'alliage de leurs vieilles et fausses acceptions ces expressions profanées par la philosophie du paganisme, et notamment le terme d'*apathie*, qui joue un si grand rôle dans les *Stromates* comme chez les stoïciens : de là quelques erreurs sur des points secondaires, difficiles, qui ont occasionné tant de discussions encore dans les derniers temps, et sur lesquels l'Eglise ne devait pas inquiéter son premier mystique au II° siècle. Les quiétistes, qui ont prétendu s'en prévaloir, se sont montrés en cela aussi raisonnables que les millénaires d'aujourd'hui, qui s'autorisent de Papias, de saint Justin ou de saint Irénée. (Blanc, *loc. cit.*, p. 355 et suiv., — *Voy.* Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison* et *Tradition des nouveaux mystiques.*

(1381) Cf. ci-dessus, col. 679.

(1382) *Marc.* x.

(1383) *Voy.* t. X, col. 641.

Doctrine de Clément d'Alexandrie (1384).

Sur l'Ecriture sainte. — Clément enseigne que les écrivains sacrés, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, n'ont rien écrit que par l'inspiration du Saint-Esprit, soit les choses qu'ils ont apprises de Dieu, soit celles qu'ils savaient d'eux-mêmes et qui étaient connues de tout le monde (1385); que, bien que l'Ecriture sainte soit claire et intelligible à tous selon le sens grammatical (1386), la vérité ne laisse pas d'y être enveloppée d'obscurités en plusieurs endroits, afin qu'elle ne soit connue que de ceux à qui il est donné de la connaître (1387). Il reconnaît que Moïse est l'auteur du *Pentateuque* (1388), que les *Proverbes* (1389), le livre de la *Sagesse* (1390), et l'*Ecclésiastique* (1391) sont de Salomon, que ce dernier livre est canonique (1392), de même que celui de Job (1393). Il cite les livres d'Esther (1394), de Judith et des Machabées (1395), sans dire quels en sont les auteurs; mais il attribue à Esdras le quatrième de ceux qui portent son nom (1396). A l'exemple de quelques anciens, il cite les *Proverbes* sous le titre de la *Sagesse* (1397). Il attribue à saint Marc l'Evangile intitulé de son nom (1398); à saint Luc, les *Actes des apôtres* et la traduction grecque de l'*Epître aux Hébreux*; cette Epître à saint Paul (1399), à saint Jude

(1384) Ceillier. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 293.

(1385) *Cæterum sapientissimus propheta Jeremias, seu potius sanctus in eo Spiritus, Deum ostendit, dicens : « Deus appropinquans ego sum. »* (Clem., *Exhort. ad gent.*) *Possem etiam alias tibi Scripturas afferre prope innumerabiles, quarum ne apex quidem unus præteribit qui non perficiatur : Spiritus enim sanctus, qui Domini quasi os est, ea est locutus.* (*Ibid.*) *Qui in apostolo erat sanctus Spiritus, Domini voce utens, dicit mystice : « Lac vobis potum dedi. »* (*Pædag.*, l. I, c. 6.) *Hanc ergo altitudinem minime assequuntur qui non sequuntur Deum eos ducentem : ducit autem per Scripturas divinitus inspiratas.* (*Strom.*, l. VII.) *Qui divinis Scripturis firmo judicio credit demonstrationem cui contradici nequit, Dei scilicet, qui Scripturas nobis dedit, vocem accipit.* (*Strom.*, l. II.)

(1386) *Annon enim quæ Hermæ quoque in visione apparuit potestas in typo Ecclesiæ dedit librum legendum, quem voluit annuntiari electis? Eum autem, inquit, transcripsit ad litteram, cum non inveniret quomodo finiret syllabas. Significabat utique litteram esse omnibus claram, si in nuda lectione accipiatur, et hanc esse fidem quæ locum obtinet elementorum.* (Clem., *Strom.*, l. VI.)

(1387) *Quoniam, inquit Dominus, « Qui habet aures ad audiendum audiat, » dicens non esse quorumvis audire et intelligere. Jam vero David dicit Psalm.* XVIII : *« Tenebrosa aqua in nubibus aeris. A fulgore corusco nubes transierunt, grando et carbones ignis, » abditos esse docens sanctos sermones, et iis quidem qui sunt cognitione præditi claros et perspicuos tanquam grandinem innoxiam significat demitti divinitus, vulgo autem obscuros; tanquam qui ex igne exstincti sunt carbones, quos nisi quis accenderit et suscitarit, non ardebunt neque illuminabuntur.* (Clem., *Strom.*, l. VI.) *Propter multas ergo causas occultant Scripturæ sententiam. Primum quidem ut diligenter inquiramus et semper in intelligenda salutari vigilemus doctrina. Præterea ne omnibus quidem conveniebat hominibus intelligere ne fraudi iis esset si aliter acciperent ea quæ a sancto Spiritu dicta sunt salubriter; quocirca iis qui sunt electi ex hominibus, et iis qui ex fide cooptati sunt ad cognitionem, quæ servantur sancta mysteria prophetiarum teguntur parabolis : Scripturarum enim stylus est parabolicus.* (*Ibid.*) *Quia autem non omnium est veritas, multis modis occultat virtutem, iisque solis qui sunt initiati ad cognitionem, qui veritatem quærunt propter charitatem, lucem exoriri facit.* (*Ibid.*)

(1488) *Sapientissimus Moses, pulchre epanalepsi seu repetitione usus, significavit corporis et animæ incorruptionem, describens in Rebecca hoc modo : « Virgo autem erat pulchra, et vir non cognovit eam. »* (*Strom.*, l. IV.) *Clarum est omnes quoque alias virtutes, quæ scriptæ sunt apud Mosen præbuisse Græcis principium totius loci moralis.* (*Strom.*, l. II.)

(1389) *Dicit itaque Salomon* (*Prov.* II, 1) : *« Fili, si susceptam præcepti mei dictionem apud te absconderis. »* (*Strom.*, l. I.)

(1390) *Jam vero Salomon, sapientis nomine gnosticum intelligens, hæc dicit* (*Sap.* IV, 7) : *« Videbunt enim mortem sapientis. »* (*Strom.*, l. VI.) *Ecce enim Salomon* (*Sap.* IV, 9) : *« Dabitur ei fidei gratia electa. »* (*Strom.*, l. VI.)

(1391) *Merito ergo dictum est apud Salomonem* (*Eccli.* XV, 10) : *« Sapientia est in ore fidelium. »* (*Strom.*, l. II.)

(1392) *Brevissime itaque comprehendens Scriptura uno verbo omnia dixit* (*Eccli.* XXXI, 19) *quod « homini erudito satis est vinum. »* (*Pæd.*, l. II.) *Dicit itaque Scriptura* (*Eccli.* XXXIX, 31, 32) : *« Aqua et ignis et ferrum et lac, simila frumenti, hæc omnia piis ad bona sunt. »* (*Pæd.*, l. II.)

(1393) *Dicit quidem certe Scriptura* (*Job* XXVIII, 22) : *« Dicit infernus perditioni : Ejus quidem speciem non vidimus, ejus autem vocem audivimus. »* (*Strom.*, l. VI.) Au lieu de ces paroles, on lit dans la Vulgate : *Perditio et mors dixerunt : Auribus nostris audivimus famam ejus.* Il cite encore de Job et de l'Epître de saint Clément les paroles suivantes : *« Nullus est a sorde mundus, » ait Job, « nec si sit quidem una dies vitæ ejus. »* (*Strom.*, l. III.) On ne trouve point ce passage dans la Vulgate, mais il est dans les Septante.

(1394) *In hac captivitate fuit Esther et Mardochæus, cujus habetur Liber, sicut etiam Machabaicorum.* (*Strom.*, l. I.)

(1395) *Et qui est prope Dominum est plenus flagellis.* (*Judith* VIII, 27.) (*Strom.*, l. II.)

(1396) *« Cur enim non fuit uterus matris meæ sepulcrum, ne viderem afflictionem Jacob et laborem gentis Israel, » ait Esdras propheta.* (*IV Esdr.* V, 35.) (*Strom.*, l. III.)

(1397) *« Beatus homo, » inquit Sapientia* (*Prov.* VIII, 32), *« qui me audiet, et homo qui vias meas custodiet. »* (*Pædag.*, l. II.)

(1398) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 14.

(1399) *Ibid. Porro autem divinus quoque apostolus... adducit tibi in examen exemplorum divinorum* (*Hebr.* XI, 36) : *« Annon, » inquit, « fide per patientiam præclare se gesserunt? »* (*Strom.*, l. IV.) *Et iterum : Quocirca ad Hebræos quoque scribens Paulus, qui a fide ad Legem reflectebantur, « An rursus, » inquit, « opus habetis ut vos doceam quænam sint elementa initii eloquiorum Dei? »* (*Hebr.* V, 12.) (*Strom.*, l. VI.)

celle que nous avons de lui (1400), et l'*Apocalypse* à saint Jean (1401). Il cite aussi la première Epître de cet apôtre, qu'il nomme « la grande (1402), » pour la distinguer de la seconde qui est plus petite; et la première de saint Pierre (1403). On trouve dans ses écrits beaucoup de leçons de l'Ecriture différentes de celles que nous lisons dans nos exemplaires; quelquefois il cite des passages sans indiquer d'où ces textes sont tirés, et il y en a qu'on ne trouve point dans nos Bibles. Il dit que l'amour et la crainte forment le caractère différent des deux Testaments (1404); que la version de l'Ecriture sainte faite sous Ptolémée Philadelphe par les Septante est l'ouvrage du Saint-Esprit (1405); qu'il n'y a que quatre Evangiles (1406).

Sur la Tradition. — Un autre canal par lequel la doctrine de Jésus-Christ nous a été communiquée, c'est la tradition. Elle est fondée sur le témoignage des apôtres et de leurs successeurs. Chacun d'eux ayant reçu cette semence divine, comme un fils de son père, elle est parvenue jusqu'à nous. Quiconque se révolte contre la tradition de l'Eglise pour se jeter dans des opinions humaines cesse d'être fidèle à Dieu (1407).

Sur la Trinité des Personnes en Dieu, la divinité du Fils et du Saint-Esprit. Sur la divinité de Jésus-Christ, le temps de sa naissance, et son apathie. — Clément distingue nettement trois Personnes en Dieu, qu'il nomme Trinité (1408), et leur attribue également l'immensité, ce qui ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne les ait reconnues pour Dieu (1409). Le Père est le Seigneur et le Créateur de toutes choses, tout-puissant et en tout lieu. Le Fils réunit en soi toutes les perfections. Il est la Sagesse et la Vertu du Père, la Science, la Vérité. Dans le sein du Père avant tous les temps, il est, pour ainsi dire, sorti premièrement pour créer le monde, ensuite pour se faire homme (1410).

(1400) *De his et similibus hæresibus existimo Judam prophetice dixisse in Epistola* (*Jud.* 8.) : « *Similiter quidem hi quoque somniantes.* » (*Strom.*, l. VI.)

(1401) *Ut dicit Joannes in* Apocalypsi. (*Strom.* l. VI.)

(1402) *Videtur autem Joannes quoque, in majore Epistola* (*I Joan.* V), *in his peccatorum docere differentias :* « *Si quis viderit fratrem suum,* » etc. (*Strom.*, l. II.)

(1403) *Quocirca admirabilis quoque Petrus* (*I Petr.* III) : « *Charissimi,* » *inquit,* « *obsecro vos,* » etc. (*Strom.*, l. III.)

(1404) *Prius itaque veteri populo Vetus erat Testamentum, et Lex cum metu populum erudiebat, et Verbum erat angelus. Novo autem et recenti populo Novum ac recens Testamentum datum est, et Verbum f it factum, et metus in dilectionem conversus est. et mysticus ille angelus Jesus paritur.*

(1405) *Versas autem fuisse Scripturas et Legis et prophetarum ex hebræo sermone in linguam græcam aiunt tempore Ptolomæi Lagi filii, aut, ut dicunt nonnulli, tempore ejus qui fuit cognominatus Philadelphus, cum maximam ad eam rem contulisset diligentiam Demetrius Phalereus, et ut verterentur vehementer procurasset... Cum autem unusquisque ex septuaginta senioribus ad id operis delectis sigillatim ex sua propria interpretatus esset prophetia, conspirarunt omnes simul collatæ interpretationes et sententiis et dictionibus. Dei enim erat voluntas quæ id ad Græcorum aures consulto comparaverat. Neque vero ab inspiratione Dei erat alienum, qui prophetiam dederat, ut interpretationem quoque tanquam græcam efficeret prophetiam.* (*Strom.*, l. I.)

(1406) *Propterea dicit Cassianus : Cum interrogaret Salome quando cognoscentur ea de quibus interrogabat, ait Dominus : Quando pudoris indumentum conculcaveritis, et quando duo facta fuerint unum, et masculum cum femina nec masculum nec femininum. Primum quidem in nobis traditis quatuor Evangeliis non habemus hoc dictum,* etc. (*Strom.*, l. III.)

(1407) *Hi veram quidem beatæ doctrinæ servabant traditionem. Statim a Petro et Jacobo et Paulo sanctis apostolis, ita ut filius acciperet a patre, ad nos quoque, Deo volente, pervenerunt illa a majoribus d.ta, et apostolica deposituri semina.* (*Strom.*, l. I.) *Jam vero cum apostolos docuerit Salvator scriptæ non scripta jam quoque nobis traditur traditio, quæ novis cordibus secundum novum illum librum per potentiam Dei inscribitur.* (*Strom.*, l. VI.) *Quemadmodum ergo si quis fiat bestia ex homine, ita homo Dei esse, et Domino fidelis esse desiit, qui adversus ecclesiasticam recalcitravit traditionem, et in humanarum hæreseon desiliit opiniones.* (*Strom.*, l. VII.) (*Per Christi sapientiam*) *ediscitur traditio gnostica, ut ipse præsens sanctos docuit apostolos... Hæc cognitio, quæ per successionem ad paucos ex apostolis absque scriptis tradita pervenit, æterno et immutabili habitu exercenda est.* (*Strom.*, l. VI.)

(1408) *Quare, quando etiam dicit Plato : Circa omnium Regem sunt omnia, et illius causa omnia : illum quoque omnium causam cum appellat, secundum autem circa secunda, et tertium circa tertia, non aliter ego intelligo quam sanctam significari Trinitatem; nam tertium quidem esse Spiritum sanctum, Filium autem secundum per quem facta sunt omnia ex voluntate Patris.* (*Strom.*, l. V.)

(1409) *Unus quidem est universorum Pater, unum est etiam Verbum universorum, et Spiritus sanctus unus, ipse est ubique.* (*Pæd.*, l. I.) *Si quis egenus pannosus videatur, ne idcirco adverseris : intus habitat qui absconditus est Pater et Filius ejus qui pro nobis mortuus est et nobiscum resurrexit... Thesaurum namque in testaceo vase ferimus, Dei Patris virtute, Deique Filii sanguine, necnon Spiritus sancti rore communitum.* (Clem., lib. *Quis dives*, n. 34.)

(1410) *Filius autem est et Sapientia, et Scientia, et Veritas, quin etiam habet demonstrationem et vim ratiocinandi. Omnes autem Spiritus potestates, cum simul una res factæ fuerint, ad idem conferunt, nempe ad Filium. Est autem infinitus unaquaque suarum potestatum notione, quanquam non sit vere unum et unum, neque multa ut partes Filii, sed ut omnia unum, unde etiam omnia; est enim idem circulus omnium potestatum quæ in unum circumvolvuntur et uniuntur. Et ideo Verbum dictum est Alpha et Omega, cujus solius finis sit principium; et rursus desinit in id quod est antea principium, nunquam distantiam accipiens et dimensionem.* (*Strom.*, l. IV.) *Sed nec dici potest Dominum nolle dare salutem humano generi propter ignorationem, quod nesciat*

Clément nomme génération cette prolation extérieure du Verbe au dehors, par laquelle Dieu dit : « Que la lumière soit faite (1411). » Parlant de la nature du Fils, il déclare qu'elle est la plus parfaite, la plus sainte, la plus approchante de celle du Tout-Puissant (1412) : par où il semblerait distinguer la nature du Fils de Dieu de celle du Père, et la croire moins parfaite, s'il ne disait ailleurs que le Père et le Fils sont un, c'est-à-dire Dieu (1413), qu'il y a entre eux une égalité parfaite de toutes choses, que le Fils est dans le Père, que tout est en lui de même que dans le Père et dans le Saint-Esprit (1414).

« Quoi donc ! » dit Bossuet (1415), « ne combat-il pas l'inégalité et l'imperfection du Fils, lui qui l'appelle, en un endroit *vraiment Dieu et égal au Seigneur de toutes choses*, et en d'autres, *toujours parfait, et parfaitement un avec son Père?* Mais poussons à bout cet article de Clément Alexandrin. Après tout, que blâmera-t-on dans cet auteur? Ce qu'on y blâme le plus en cette matière, c'est d'avoir appelé le Fils *une nature très-proche du seul Tout-Puissant*. Mais pesons toutes ces paroles. *Une nature, une chose née :* d'où vient le mot de nature en grec comme en latin, φύσις, une chose naturelle à Dieu. Qu'y a-t-il là de mauvais? Le Fils de Dieu n'est-il pas de ce caractère ; c'est-à-dire, Fils par nature, et non par adoption? ce qui fait dire à saint Athanase (1416) que le Père n'engendre pas son Verbe par volonté et par libre arbitre, mais par nature ; et que la fécondité *est naturelle* dans Dieu, quoiqu'elle soit, dans une autre vue, propre et personnelle dans le Père. On a donc pu et on a dû regarder dans le Fils de Dieu sa naissance comme lui étant naturelle. Le mal serait, si l'on voulait dire qu'il est d'une autre nature, c'est-à-dire d'une autre essence ou d'une autre substance que son Père : mais ce saint prêtre d'Alexandrie a exclu formellement cette idée, et surtout dans les endroits où il a dit, comme on a vu, que le Père et le Fils sont un, et un de l'unité la plus parfaite. Pendant qu'il pense comme nous, est-ce un crime de ne pas toujours parler de même? Mais il a dit que le Verbe est une nature, ou, comme nous l'entendons, une chose naturelle en Dieu, *et très-proche du seul Tout-Puissant*, προσεχεστάτη. Où est le mal de cette expression? C'est qu'au lieu de dire *très-proche*, il fallait dire un avec lui. Il l'a dit aussi, comme on a vu : regardez-le selon la

quomodo sit gerenda cura uniuscujusque. Ignoratio enim Deum non tangit qui ante mundi constitutionem fuit Patris Consiliarius. Hæc enim erat Sapientia qua Deus delectabatur omnipotens. Dei enim virtus sive potestas est Filius, utpote ante omnia quæ sunt genita Verbum Patris maxime principale et ejus sapientia. (Strom., l. VII.) *Quidquid est excellens gnosticus existimat esse honorabile pro dignitate; et in rebus quidem sensibilibus esse honorandos magistratus, et parentes, et omnem seniorem... in his autem quæ intelligentia percipiuntur, id quod est vetustius generatione, tempore et principio carens principium, et eorum quæ sunt primitias, Filium : a quo discere oportet eam, quæ superius est, causam, nempe Patrem universorum.* (Strom., l. VII.) *Jam vero angelos quoque accepimus didicisse veritatem, et qui eis præsunt principatus : ortum enim habuere. Restat ergo ut nos quoque ascendentes eorum desideremus doctorem. Quoniam autem unum est ingenitum, nempe Deus omnipotens, unum est etiam prægenitum per quod omnia facta sunt, et sine ipso factum est nihil. Unus enim est revera Deus qui fecit principium universorum, significans primogenitum Filium, ut scribit Petrus præclare intelligens illud : « In principio fecit Deus cœlum et terram. » Is autem dictus Sapientia ab omnibus prophetis. Is est Magister omnium quæ orta sunt, Dei Consiliarius qui præscivit omnia. Is autem ab alto, a prima mundi constitutione, multifariam multisque modis et docuit et perficit.* (Strom., l. VI.)

(1411) *Verbum autem progressum opificii causa est et creationis, deinde etiam seipsum generat, quando Verbum caro factum fuerit, ut etiam cadat sub aspectum.* (Strom., l. V.)

(1412) *Eo respectu in terra quidem res est præstantissima homo qui est maxima in Deum pietate. In cœlo autem res est præstantissima angelus, qui loco propius et jam purius est æternæ et beatæ vitæ particeps. Perfectissima autem et sanctissima et maxime principalis, et quæ maxime imperat, et est maxime regia et longe beneficentissima, est natura Filii, quæ est soli Omnipotenti propinquissima. Hæc est maxima excellentia quæ omnia ordinat ex voluntate Patris, et optime gubernat universum, indefessa et inexhausta potestate cuncta operans, propterea quod agit arcanas et abditas respiciens notiones. Nunquam enim a sua excedit specula Dei Filius, ut qui non dividatur, non dissecetur, non transeat a loco ad locum, sit autem semper ubique, et contineatur nusquam : tota mens, tota lux paterna, totus oculus qui omnia videt, omnia audit, scit omnia, potestate scrutatur potestates. Ei subjecta est universa militia angelorum et deorum.* (Strom., l. VII.)

(1413) *Nihil ergo odio habet Deus, sed neque Verbum : utrumque enim unum est, nempe Deus. Dixit enim : « In principio erat Verbum, et Verbum erat in Deo, et Deus erat Verbum. »* (Pædag., l. I, c. 8.) Dans l'*Exhortation aux gentils*, il représente ainsi le passage de saint Paul : *Qui, cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est omnia habere æqualia cum Deo.*

(1414) *Qui est universorum Deus, unus solus est bonus, justus, opifex Filius in Patre, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.* (Pæd., l. I, c. 8.) *Laudemus unum Patrem et Filium; Filium, inquam, Pædagogum et Magistrum, una cum sancto Spiritu qui unus est omnia, in quo omnia, per quem omnia unum, per quem est quod semper est.* (Pædag., l. III, c. 12.)

(1415) *Sixième Avertissement sur les lettres de M. Jurieu.*

(1416) Orat. 4, *in Ar.*, nunc orat. 3, n. 61 et seq. t. I, p. 609 et seq.

substance, il est un : regardez-le comme distingué, il est très-proche; et remarquez que ce très-proche doit être traduit très-uni à Dieu, et une chose qui lui convient très-parfaitement : car tout cela est renfermé dans le terme προσεχέστατο. Ce n'est rien d'étranger au Père, puisqu'il est son Fils, et son Fils qui ne sort jamais du sein paternel, qui est toujours dans le Père, comme le Père est toujours dans le Fils. Qu'y a-t-il là que de vrai? Et pouvait-on mieux exprimer cet *apud Deum* de saint Jean, qui signifie tout ensemble, et en grec comme en latin, être en Dieu, être avec Dieu, être auprès de Dieu ou chez Dieu; c'est-à-dire, être quelque chose qui lui soit très-proche et très-inséparablement uni? Et pour ce qui est d'avoir appelé le Père *le seul Tout-Puissant*, les moindres théologiens savent que ce n'est rien, puisque Jésus-Christ a dit lui-même : « Or c'est la vie éternelle de vous connaître, « ô mon Père! vous qui êtes le seul vrai Dieu, « et Jésus-Christ que vous avez envoyé (1417); » où il ne craint point d'appeler son Père le seul vrai Dieu, avec autant d'énergie que ce savant prêtre l'appelle le seul Tout-Puissant. Je n'ai pas besoin ici de rappeler cette doctrine commune, qu'en parlant du Père ou du Fils ou du Saint-Esprit *le seul* n'est pas exclusif des Personnes inséparables de Dieu, mais de celles qui lui sont étrangères : c'est pourquoi Clément d'Alexandrie, qui appelle ici le Père *le seul Tout-Puissant*, reconnaît ailleurs la toute-puissance du Fils, et l'appelle même formellement *le seul Dieu*, comme le ministre Jurieu l'avoue. « Homme, » dit-il, « croyez en Celui qui « est Dieu et homme; mortels, croyez en « Celui qui est mort, et qui est le seul Dieu « de tous les hommes. » Le Père n'en est pas moins Dieu, comme le Fils n'en est pas moins tout-puissant. Après que ces difficultés sont dissipées, la divinité de Jésus-Christ va luire comme le soleil dans Clément d'Alexandrie (1418). « La très-parfaite, très-« souveraine, très-dominante et très-bienfaisante nature du Verbe est très-proche, « très-convenante, très-intimement unie « au seul Tout-Puissant. C'est la souveraine « Excellence qui dispose tout selon la volonté de son Père; en sorte que l'univers « est parfaitement gouverné, parce que Celui qui le gouverne, agissant par une indomptable et inépuisable puissance, regarde toujours les raisons cachées » et les secrets desseins de Dieu. « Car le Fils de « Dieu ne quitte jamais la hauteur d'où il « contemple toutes choses; il ne se divise, « ni ne se partage, ni ne passe d'un lieu à « un autre; il est partout tout entier sans « que rien puisse le contenir, tout pensée, « tout œil, tout plein de la lumière paternelle, « et tout lumière lui-même; voyant tout, « écoutant tout, sachant tout, » c'est-à-dire, sans difficulté, le sachant toujours, « et pénétrant par puissance toutes les puissances; « à qui tous les anges et tous les dieux sont « soumis. »

La qualité de Ministre du Père (1419), d'Instrument de Dieu (1420), que Clément donne au Fils n'enferme aucune imperfection, et ne signifie autre chose sinon que Dieu a tout fait par son Verbe, qui, parce qu'il procède du Père, est appelé son Ministre dans la création du monde, quoique cette création soit également l'ouvrage de l'un et de l'autre. Il y a un autre endroit dans Clément, où il paraît dire que le Verbe a été enseveli avec Jésus-Christ (1421) : mais le vrai sens de ses paroles est que Jésus-Christ, en qui le Verbe était uni hypostatiquement à la nature humaine, est mort et a été enseveli selon cette nature, et qu'il est ressuscité selon la même nature humaine, par la puissance de la nature divine. C'est dans le même sens que saint Pierre a dit que Jésus-Christ, étant mort en sa chair, est ressuscité par l'esprit (1421*). Au reste, il professe clairement la divinité de Jésus-Christ (1422); et, pour montrer l'accomplissement de la prophétie de Daniel touchant

(1417) *Joan.* XVII, 3.

(1418) *Strom.* VII, init.

(1419) *Deus in figura hominis impollutus paternæ voluntatis Minister, Verbum Deus qui est in Patre, qui est a dextris Patris.* (*Pædag.*, l. I, c. 2.)

(1420) *Certe ipse quoque est concinnum et aptum Dei instrumentum et sanctum, Sapientia supermundana, Verbum cœleste.* (*Exh. ad gent.*)

(1421) *Vivens enim Verbum et consepultum Christo una cum Deo extollitur.* (*Ibid.*)

(1421*) *Mortificatus quidem carne, vivificatur vero Spiritu.* (*I Petr.* III, 18.)

(1422) *Dei autem esse Filium, et eum esse Servatorem et Dominum quem nos dicimus, aperte divinæ ostendunt prophetiæ.* (*Strom.*, l. VII.) *Qui testatus est sub Pontio Pilato testatus est per ea quæ fecit quod ipse esset Christus Filius Dei.* (Ex l. VII *Hypotypos.*, ouvrage dont nous n'avons que des fragments.) *Pædagogus autem noster, o vos pueri, Deo Patri suo est similis, cujus est Filius, in quem nullum omnino cadit peccatum, estque nulli reprehensioni affinis et animo impatibilis : Deus in figura hominis, impollutus, paternæ voluntati serviens, Verbum, Deus qui est in Patre, qui est a dextris Patris et cum figura Deus est.* (*Pæd.*, l. I, c. 27.)

la venue du Messie, il fait une supputation des temps jusqu'au règne de Vespasien (1423), et compte en tout 486 ans, 4 mois (1424). Il entend les semaines de Daniel de semaines d'années, et les années d'années solaires. Il met la naissance de Jésus-Christ en la vingt-huitième année du règne d'Auguste (1425), son baptême et le commencement de sa prédication en la quinzième de Tibère (1426). A prendre à la lettre ce qu'il dit de l'humanité de Jésus-Christ, on dirait qu'il ne l'a pas crue sujette aux nécessités de la vie, comme la faim et la soif (1427). Cependant il reconnaît ailleurs que Jésus Christ a souffert véritablement dans sa chair (1428), et non en apparence; en sorte que ce qu'il dit de l'apathie du Sauveur doit être entendu du pouvoir que l'Homme-Dieu avait sur ces sortes de passions. En nous, les passions préviennent ordinairement notre volonté, et elles s'emparent des puissances de notre âme souvent malgré nous; au lieu que Jésus-Christ en était le Maître. C'était volontairement qu'il avait faim et soif, car il avait le pouvoir de conserver son corps sans le secours de la nourriture matérielle. Clément dit qu'il est le seul Juge des hommes, parce qu'il est le seul qui n'ait point péché (1429).

Sur la sainte Vierge, sur les anges, sur la gloire des saints. Sur le démon. — Clément rejette l'opinion de quelques-uns qui prétendaient que la sainte Vierge était accouchée comme les autres femmes (1430). Il distingue différents degrés dans les anges (1431), et dit qu'il y a des anges préposés pour conduire ceux qui vont au ciel (1432), qu'il y en a d'autres placés de distance en distance depuis le firmament jusqu'à nous (1433), et d'autres destinés pour nous garder (1434). Il semble distinguer le ciel où sont les bienheureux du troisième ciel dans lequel saint Paul fut ravi (1435). Il soutient, contre les gnostiques, que le salut est pour tous les fidèles (1436), mais ne nie pas qu'il ne doive y avoir entre eux différents degrés de gloire, à proportion de la différence de leurs mérites (1437). Il croit que l'ange auquel on donne le nom de diable, soit parce qu'il noircit les hommes par ses calomnies, soit

(1423) *Strom.*, l. I.

(1424) *Vid.* Hier., *in c.* IX *Dan.*; Petav., *De doctrina temporum*, l. I, c. 30; Nourri, *Ap.*, l. I.

(1425) *Strom.*, l. I.

(1426) *Strom.*, l. VII; *Hypotyp.*, l. VII.

(1427) *In Salvatore quidem corpus, ut corpus, necessaria postulare ministeria ut in vita permaneat fuerit ridiculum: comedebat enim, non propter corpus quod sancta virtute continebatur, sed ne eis qui cum eo versabantur in mentem veniret de eo aliter sentire, sicut postea quidam existimarunt, eum apparuisse visione et phantasmate. Ipse autem prorsus passionis erat expers, ut quem nullus subiret motus affectionis, neque voluptas, neque dolor.* (*Strom.*, l. VI.)

(1428) *Jam vero universa quoque œconomia quæ prædicta est a prophetis de Domino videtur omnino parabola iis qui veritatem non norunt, quando Filium Dei, qui fecit omnia, carnem suscepisse et in utero Virginis conceptum esse, quatenus scilicet fuit genita sensilis ejus caruncula, et consequenter quatenus fuit genitus, passum esse et resurrexisse, unus quidem dicit, alii vero audiunt, « Judæis quidem scandalum, Græcis autem stultitiam, » ut dicit Apostolus. Aperte autem Scriptura et iis qui aures habent, aperte ostendentes illud ipsum quod passa est caro quam suscepit Dominus, Dei virtutem et sapientiam annuntiant.* (*Strom.*, l. VI.)

(1429) *Propterea enim vel solus est Judex, quod solus sit in quem peccatum non cadit.* (*Pæd.*, l. I, c. 2.)

(1430) *Multis in hodiernum diem videtur Maria esse puerpera propter ortum Filii, cum non sit puerpera. Quidam enim dicunt eam, postquam peperisset, inspectam ab obstetrice, inventam fuisse virginem.* (*Strom.*, l. VII.)

(1431) *Jam vero angelos quoque accepimus didicisse veritatem, et qui eis præsunt principatus: ortum enim habuere.* (*Strom.*, l. VI.)

(1432) *Verbum, ait, lucidum justitiæ characterem ostendens angelis qui præsunt ascensui.* (*Strom.*, l. IV.)

(1433) *In summo fine ejus cœli quod apparet beati positi sunt angeli, atque a Deo usque ad nos ipsos alii sub aliis sunt collocati, qui ex uno et per unum servant et servantur.* (*Strom.*, l. VII.)

(1434) *Idem* (*Plato*) *quos ex Scriptura* (*Matth.* XVIII) *habemus parvulorum ac minimorum angelos qui Deum ipsum videant, et diligentem illam vigilemque curam quæ a præsidibus ac tutelaribus angelis in nos derivatur, aperiens; ita scribere non dubitat*, etc. (*Strom.*, l. V.)

(1435) *Iis quæ dicta sunt feret testimonium Apostolus dicens: « Novi hominem in Christo raptum usque ad tertium cœlum, et illinc in paradisum, qui audivit verba arcana quæ non licet homini loqui, » sic significans Deum non posse explicari... siquidem super tertium cœlum enarrari incipit, ut fas est iis qui illic sunt electas animas initiare sacris.* (*Strom.*, l. V.)

(1436) *Ipse autem Dominus salutis æqualitatem apertissime revelavit, cum dixit* (*Joan* IX, 40): *« Hæc est enim voluntas Patris mei ut omnis qui contemplatur Filium, et credit in ipsum, habeat vitam æternam. »* (*Pædag.*, l. I, c. 6.)

(1437) *Mites laudat eos qui tales sunt sponte et ex animi instituto, non autem eos qui ex necessitate. Sunt enim apud Dominum complures mercedes et mansiones ex vitæ eorum proportione. « Qui enim, » inquit Christus* (*Matth.*, X), *« prophetam in nomine prophetæ susceperit, mercedem prophetæ accipiet; et qui justum in nomine justi, mercedem justi accipiet, et qui susceperit unum ex his parvis discipulis, non amittet mercedem. » Et rursus virtutis pro meritis differentias et præclaras remunerationes per horas numero non æquales.* (*Strom.*, l. IV.) *Proportione ergo habita, variæ sunt mansiones in cœlis pro dignitate et meritis eorum qui crediderunt... Et perfecta quidem hæreditas est eorum qui evadunt in virum perfectum ad imaginem Domini.* (*Strom.*, l. VI.)

parce qu'il dénonce les pécheurs (1438), pouvait faire pénitence de son apostasie, ayant le libre arbitre (1439).

Sur la nature de l'homme, sur le libre arbitre, et sur la nécessité de la grâce. — L'homme, étant raisonnable de sa nature, est aussi doué du libre arbitre (1440). Il a toutefois besoin du secours de la grâce pour faire le bien, pour les bonnes pensées, pour connaître Dieu, pour surmonter les tentations, pour embrasser la foi, pour vivre dans la continence (1441). Mais la grâce ne nécessite point le libre arbitre (1442). L'âme, qui est une des parties dont l'homme est

(1438) *Eum qui vocatus est diabolus, intelligite impudentem, vel quod homines calumniis impetat, vel quod accuset peccatores, vel quod sit apostata.* (*Strom.*, l. III.)

(1439) *Diabolus autem, cum liberum haberet arbitrium, et duci posset pœnitentia, et furari, ipsi quoque furti causa est, non autem Dominus.* (*Strom.*, l. I.)

(1440) *Intromittitur autem anima in corpus, et etiam intromittitur principalis facultas qua ratiocinamur, quæ non generatur per dejectionem seminis... Hæc principalis animæ facultas habet liberam eligendi facultatem, in qua inquisitio, disciplina et cognitio. Verum enimvero universa ita ordinata sunt ut ad unam referantur facultatem, et propter illam et vivit homo et certo modo vivit. Per corporeum itaque spiritum homo sentit, concupiscit, lætatur, irascitur, alitur, augetur : quin etiam per eum actiones aggreditur convenienter et quod mens cogitarit et conceperit.* (*Strom.*, l. VI.) *Compositus est homo ex parte rationis participe et experte rationis, anima et corpore. Sed corpus quidem et circa terram operando versatur ad terram, anima autem ad Deum extollitur.* (*Strom.*, l. IV.) *Anima, quæ est res longe subtilior quam corpus, minime potuit affici ab aqua diluvii quæ est crassior, ut quæ propter subtilitatem et simplicitatem minime superetur, quæ etiam appellatur incorporea.* (*Strom.*, l. VI.)

(1441) *Nam neque fieri potest ut sine nostro animi proposito consequamur, neque universum est positum in nostra voluntate, quale est quod est eventurum. Gratia enim servamur, sed non absque bonis operibus : sed oportet quidem, cum natura apti simus ad bonum, ad id aliquod habere studium. Oportet autem mentem habere sanam, et quæ nulla retardetur pœnitentia a pulchri venatione : ad quod quidem maxime divina opus habemus gratia, rectaque doctrina et munda animi affectione, et Patris ad ipsum attractione.* (*Strom.*, l. V.) Il s'explique ailleurs sur cette disposition naturelle que nous avons au bien, en ces termes : *Postremo illud quod scire oportebat, quod natura quidem apti nati sumus ad virtutem, non quod eam habeamus ab ortu, sed simus apti ad eam acquirendam... Aptitudo autem est quidem motus ad virtutem, non autem ipsa virtus ; atque omnes quidem, ut dixi, apti sunt natura ad acquirendam virtutem, sed alius quidem magis, alius vero minus, accedit ad disciplinam et exercitationem.* (*Strom.*, l. I et VI.) *Divinæ quidem voluntati maxime obedit bonorum virorum liberum eligendi arbitrium. Quoniam bonorum quidem et malorum hominum multa sunt commoda communia, fiunt tamen utilia solis bonis et probis, quorum causa Deus hæc fecit. Ad usum enim bonorum enata est vis eorum quæ data sunt divinitus. Quin etiam eorum cogitationes qui sunt virtute præditi per divinam fiunt inspirationem, cum anima quodammodo sit disposita, et divina voluntas in humanas animas transmutatur, certis Dei ministris ad talia ministeria opem ferentibus. Nam per gentes et civitates sunt distributæ angelorum præfecturæ : fortasse autem etiam ex iis sunt deputati singulis.* (*Strom*, l. VI.) *Quocirca dialectica sola veluti manu ducit ad veram sapientiam, quæ quidem est divina facultas quæ entia, quatenus sunt entia, cognoscit, id quod est perfectum consecuta, et libera ab omni animi perturbatione : idque non sine Salvatore, qui, semota ab oculis animæ per Verbum divinum caligine ignorantiæ, quam illis prava consuetudo offuderat, optimum statum restituit, ut clare percipiamus Deusne sit an homo. Is est qui revera ostendit quomodo nos ipsos cognoscere oporteat, is qui universorum Patrem revelat cui vult, et quoad humana natura comprehendere valeat. « Nemo enim novit Filium nisi Pater, neque Patrem nisi Filius, et cui Filius revelaverit. »* (*Strom.*, l. I.) *Sive ergo Pater ipse ad se trahit quemlibet qui pure vixerit et processerit ad notionem beatæ naturæ et in quam non cadit interitus ; sive liberum quod in nobis est arbitrium veniens ad boni cognitionem septa transilit, ut dicitur in gymnasiis ; non tamen absque eximia gratia alatur et exsurgit anima et extollitur super ea quæ supereminent, quidquid grave est deponens, et reddens ei quod est cognatum.* (*Strom.*, l. V.) *Qui Deum sibi adscribunt magistrum vix perveniunt ad Dei notitiam, opem ferente eis gratia ad quantulamcunque cognitionem.* (*Strom.*, l. VI.) *Si quis cavillandi animo interroget : Et quomodo fieri potest ut caro imbecilla resistat potestatibus et spiritibus Dominationum? illud sciat quod, Deo omnipotenti et Domino freti, in eoque habentes fiduciam, adversamur principibus tenebrarum et morti. « Adhuc te loquente, » inquit Is.* LVIII, 9, *dicet : « Ecce adsum. » En adjutorem invictum qui nos defendit.* (*Strom.*, l. IV.) *Est ergo donum doctrina pietatis, gratia vero fides.* (*Strom.*, l. I.) *Est enim scientia habitus demonstrativus, fides autem gratia.* (*Strom.*, l. II.) *Non ergo est amplius fides temere reprehendenda, ut et facilis et vulgaris, et quæ sit quorumlibet : si humanum enim esset inventum, ut existimabant Græci, etiam exstinctum esset. Sin autem augetur, non est ubi non est. Dico ergo fidem, sive fundata sit a charitate, sive etiam a timore, ut dicunt accusatores, esse divinum aliquid, ut quæ neque ab alia mundana amicitia distrahatur, neque a timore præsente dissolvatur.* (*Strom.*, l. II.) *Quæ est autem ex nostra sententia continentia? Non concupiscere : non ut quis concupiscens se fortiter gerat, sed ut etiam a concupiscendo se contineat. Non potest autem ea aliter comparari continentia, nisi gratia Dei ; et ideo dixit Christus* (*Matth.* VII, 7) : *« Petite, et dabitur vobis. »*

(1442) *Neque enim Deus invitus est bonus, quomodo ignis est præditus vi calefaciendi, verum voluntarie bona impertit etiamsi anticipet petitionem. Neque vero invite salvus erit is qui fit salvus : non enim est inanibus, sed omnino voluntarie et libero animi arbitrio contendet ad salutem. Quocirca præcepta quoque accepit, ut qui ex se moveri possit ad utrum velit ex iis quæ sunt eligenda et fugienda. Non facit ergo Deus bona ex necessitate, sed libera voluntate benefacit iis qui sua sponte convertuntur.* (*Strom.*, l. VII.) *Jam vero id est in nostra potestate, cujus ex æquo sumus domini, cum eo quod ei adversatur, ut philosophari vel non, et credere aut non credere. Per hoc ergo quod sumus æque domini utriusque eorum quæ inter se adversantur, invenitur fieri posse id quod est in nostra potestate. Quin etiam præcepta ejusmodi a nobis possunt fieri et non fieri, quæ consentaneum est ut consequatur laus et vituperium : et qui puniuntur, propter ea quæ ab ipsis admissa sunt peccata, propter ipsa sola puniuntur.* (*Strom.*, l. IV.) *Nos tentat diabolus, sciens quidem quales simus, nesciens autem utrum perseveraturi simus. Ve-*

composé, n'est point engendrée comme le corps (1443). La plus noble de ses facultés est le pouvoir qu'elle a de choisir. Elle est immortelle, celle des impies comme celle des justes (1444).

Sur les causes et les remèdes du péché. Sur les effets de la charité et de la crainte.—Le péché est une injustice volontaire (1445). L'ignorance et la cupidité en sont les causes (1446) : mais il est en notre pouvoir de réprimer les mouvements de l'une, et de dissiper les ténèbres de l'autre en travaillant à nous instruire. Nous pouvons effacer nos péchés par l'aumône et par la foi, et la crainte du Seigneur nous donnera de l'éloignement pour le mal (1447). Celui qui n'a point ouï prêcher la parole de Dieu ne sera pas puni pour n'y avoir point obéi ; mais celui qui, l'ayant ouïe, demeure dans l'incrédulité sera puni, surtout si son incrédulité est affectée et de son choix (1448). Clément distingue deux sortes de justice : l'une, qui est le fruit de la charité ; l'autre, de la crainte du Seigneur (1449) ; et deux sortes de crainte : l'une, chaste et filiale ; l'autre, servile (1450). Nos bonnes œuvres ne seront pas sans récompense ; elles nous accompagneront dans le ciel (1451).

Sur l'Église et ses ministres. — Il n'y a qu'une véritable Eglise, qui est l'ancienne, laquelle renferme les justes, selon le décret de Dieu. Les hérésies sont postérieures, et s'efforcent de la diviser en plusieurs parties ; mais les novateurs sont confondus par la date de leur naissance, et leur doctrine est inconstante et variable, parce qu'ils quittent la source de la vérité, qui est l'Eglise. Sur ce point, Bossuet (1452) aime à citer « Clément d'Alexandrie, maître d'Origène, qui touchait au temps des apôtres, et qui était le théologien de l'Eglise d'Alexandrie, la plus savante qui peut-être fût dans le monde. C'est lui, » écrit l'évêque de Meaux, « qui nous montrera la *voie royale* contre toutes les hérésies (1453), c'est-à-dire, le grand chemin battu par nos pères : il nous marquera l'*ancienne Eglise*, qui précède toutes les sectes, et les a toutes vues se séparer d'elles. De cette sorte, elle est la seule qui mérite le nom de l'*Eglise* ; les autres sectes *sont des écoles*, où l'on dispute ; celle-ci est l'*Eglise*, où l'on croit : celui donc qui se soulève contre les *traditions* de l'Eglise, c'est-à-dire contre la suite et la succession, *a cessé d'être fidèle*, et a quitté la source. C'est pourquoi tous les novateurs se contredisent eux-mêmes ; leur doctrine est inconstante et variable, parce que, dit-il, par une curiosité pernicieuse, par une superbe singularité, « ils méprisent les choses ordinai- « res, et, tâchant de s'élever au-dessus de « ce que la foi rendait commun, ils sortent

rum nos a fide excutere cupit, et in suam potestatem redigere tentat. Quod quidem solum est ei permissum, partim quod nos ex nobis ipsis salvos esse oporteat, occasiones ex præceptis accipientes. (*Strom.*, l. IV.) *Cui dicet Dominus : Vestrum est regnum cœlorum? Vestrum est, quibus parere Deo propositum est, si velitis : vestrum, inquam, si modo velitis credere, et compendiariam prædicationis viam sequi.* (*Exh. ad gent.*) *Defectio autem et recessus et inobedientia sunt in nostra potestate, sicut etiam est in nostra potestate obedientia. Quocirca ea in judicium veniunt quæ sunt voluntaria.* (*Strom.*, l. II.)

(1443) *Strom.*, l. VI

(1444) *Omnes solutæ ac respirantes animæ vitam habent, et, licet a corpore separatæ exsistant, inque illud desiderio ferantur, in Dei tamen sinum evolant immortales. Immortales sunt omnes animæ, etiam impiorum, quibus præstaret haud esse incorruptibiles, dum enim ignis inextinguibilis perpetuo torquentur supplicio, nec unquam moriuntur, nullum malo suo finem nancisci possunt.* (Clem., l. *De anima*, dont il ne nous reste que deux fragments, imprimés à la fin de ses Œuvres.)

(1445) *Peccatum est voluntaria injustitia : injuria autem est vitium voluntarium.* (*Strom.*, l. II.)

(1446) *Cum sint innumerabilia quæ fiunt ab hominibus, sunt utique duo cujusvis peccati principia, ignoratio et imbecillitas : est autem utrumque in nostra potestate, cum nec velimus discere, nec cupiditatem continere.* (*Strom.*, l. VII.)

(1447) *Eleemosynis ergo et fide expurgantur peccata : timore autem Domini quilibet a malo declinat.* (*Strom.*, l. II.)

(1448) *Interea qui de verbo nihil unquam audivit, is propter ignorantiam erroris veniam consequitur : qui vero auribus accedit, et consulto tamen incredulam mentem gerit, quo videbitur esse prudentior, eo magis ipsi sua cognitio nocebit, cum ipsa eum prudentia condemnet, quod optimum non elegerit. Est enim alioqui a natura homini insitum ut ei quædam sit cum Deo conjunctio.* (*Exhort. ad gent.*)

(1449) *Justitia est duplex. Una quidem propter charitatem, altera vero propter metum. Dictum quidem certe est, Psalm.* XIX, 9 : « *Timor Domini castus, permanens in sæculum sæculi.* » *Qui enim convertuntur a timore ad fidem et justitiam permanent in sæculum, jam vero abstinentiam a malis operatur is qui timet.* (*Strom.*, l. VII.)

(1450) *Duplex autem est genus metus, quorum alterum quidem est cum pudore conjunctum, quo utuntur cives erga bonos principes et nos erga Deum, quemadmodum boni filii erga parentes. Aliud autem metus genus est cum odio, quo servi utuntur erga dominos difficiles, et Hebræi, qui Deum Dominum fecere, non Patrem.* (*Pædag.*, l. I, c. 9.)

(1451) *Hinc autem una migrant bona ac præclara opera, pennisque veritatis nobiscum simul evolant.* (*Exhort. ad gent.*)

(1452) *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, pour montrer aux réunis, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens nous doit aussi faire catholiques.

(1453) *Strom.*, l. VII.

« du sentier de la vérité. La gloire les aveu« gle ; ils veulent faire une secte et une « hérésie, et surpasser ceux qui nous ont « précédés dans la foi. » On sait leur date : leurs auteurs, dont ils portent encore les noms, sont connus partout ; on sait sous quels empereurs ils ont commencé, les lieux et les temps de leur naissance ; et il est « constant que l'Eglise catholique les a « tous devancés : elle est une, comme Dieu « est un ; elle est ancienne, elle est catho« lique : tous ceux qui l'abandonnent l'ont « trouvée dans l'éminence de l'autorité, et « rien ne l'égala jamais. » La quitter, c'était quitter les apôtres et Jésus-Christ même ; et c'est ce qu'on appelait abandonner la *tradition*, c'est-à-dire la suite toujours manifeste de la doctrine laissée et continuée dans l'Eglise, le principe de la vérité, et la source qui coulait toujours dans la succession. » Dans l'Eglise seule est la doctrine la plus exacte, conformément aux divines Ecritures (1454). Les mauvais chrétiens, ceux qui ne le sont que de nom, ne laissent pas d'en être membres ; mais ils n'en ont pas l'esprit ni la sainteté (1455). On donnait aux églises matérielles le nom de maison du Seigneur (1456). L'évêque était le chef : il devait n'avoir été marié qu'une fois, de même que ceux que l'on choisissait parmi les personnes mariées pour être prêtres ou diacres (1457). Clément ne dit point en termes exprès si l'évêque, depuis son ordination, était obligé à la continence ; mais il fait assez entendre que tel était l'usage de l'Eglise, quand il dit que les apôtres qui avaient été mariés et avaient eu des enfants, comme saint Pierre et saint Philippe, vécurent dans le célibat depuis qu'ils eurent été employés au ministère de l'apostolat (1458).

Sur les sacrements de Baptême et de Confirmation, et sur l'Eucharistie. — On se préparait au baptême par la pénitence (1459), et on y était régénéré par la triple immer-

(1454) *Ex iis quæ dicta sunt manifestum esse existimo unam esse veram Ecclesiam, eam quæ vere est antiqua, in cujus catalogum referuntur ii qui sunt justi secundum propositum. Nam, cum unus sit Deus et unus Dominus, propterea id etiam quod est summe venerabile, et ex eo quod sit solum claudatur, ut quod sit imitatio principii quod est unum. In unius ergo naturæ sortem cooptatur Ecclesia quæ est una, quam conantur hæreses in multas discindere, et substantia ergo et cogitatione et principio et excellentia solam esse dicimus antiquam et catholicam Ecclesiam in unitatem unius fidei, quæ est ex propriis Testamentis, vel potius ex Testamento quod est unum diversis temporibus, in quibus Dei voluntate per unum Deum congregat eos qui sunt jam ordinati, quos prædestinavit Deus cum eos justos futuros cognovisset ante mundi constitutionem. Cæterum Ecclesiæ quoque eminentia, sicut principium contractionis, est ex unitate omnia alia superans, et nihil habens sibi simile vel æquale. Ex hæresibus autem aliæ quidem appellantur ex nomine, ut quæ appellatæ sunt a Valentino et Marcione et Basilide, etiamsi glorientur se Matthiæ opinionem adducere : fuit enim una omnium apostolorum sicut doctrina ita etiam traditio.* (*Strom.*, l. VII.) *Non oportet enim unquam, sicut faciunt qui hæreses sequuntur, adulterare veritatem, neque furari regulam Ecclesiæ, propriæ gloriæ et cupiditati inserviendo in fraudem propinquorum, quos omnino, ut ament veritatem atque complectantur, docere oportet... Qui impios ergo attingunt sermones, neque verbis divinis recte sed perverse utuntur, neque ipsi in regnum cœlorum ingrediuntur, neque eos quos deceperunt sinunt assequi veritatem. Sed nec ipsi introitus clavem habentes, sed falsam quamdam seu aversam clavem, per quam, non relaxato velo, ut nos ingredimur per Domini traditionem, sed exciso ostio et muro Ecclesiæ clam perfosso. Veritatem transgredientes, efficiuntur principes ac duces mysteriorum animæ impiorum. Quod enim catholica Ecclesia posteriora sua fecerint conciliabula, non est opus multis probare.* (*Strom.*, l. VII.) *Per ipsas Scripturas necesse est discere demonstrative quomodo lapsæ sunt hæreses ; et contra, quomodo in sola veritate et antiqua Ecclesia sit perfectissima cognitio, et ea quæ est revera optima hæresis, id est electio.* (*Ibid.*)

(1455) *Corpus allegorice dicitur* (*I Cor.* VI) *Domini Ecclesia, spiritalis et sanctus chorus, ex quibus ii qui solo vocantur nomine, non autem vivunt ex ratione, sunt carnes. Hoc autem corpus spiritale, hoc est sancta Ecclesia, neque cum fornicatione, neque ab Evangelii defectione, quæ decent vitam gentilem, ullo modo oportet iniri consuetudinem. Fornicatur enim in Ecclesia suumque corpus, is qui gentiliter vivit in Ecclesia, sive facto, sive verbo, sive etiam ipsa cognitione.* (*Strom.*, l. VII.)

(1456) *Cum episcopum quoque qui domui recte præsit, Ecclesiæ ducem constituat Apostolus, domum autem dominicam unius constituat conjugium.* (*Strom.*, l. III.)

(1457) *Quin et unius quoque uxoris virum utique admittit, seu sit presbyter, seu diaconus, seu laicus, utens matrimonio citra reprehensionem.* (*Ibid.*)

(1458) *An etiam reprobant apostolos? Petrus enim et Philippus filios procrearunt ; Philippus autem (diaconus) filias quoque suas viris locavit. Et Paulus quidem certe non veretur in quadam Epistola suam appellare conjugem quam non circumferebat, quod non magno ei esset opus ministerio.* (*Strom.*, l. III.) *Dicit itaque in quadam Epistola Paulus : « Non habemus potestatem sororem mulierem circumducendi, sicut et cæteri apostoli. » Sed hi quidem, ut erat consentaneum ministerio, quod divelli non poterat, prædicationi scilicet attendentes, non ut uxores, sed ut sorores circumducebant mulieres, quæ una ministraturæ essent apud mulieres, quæ domos custodiebant, per quas etiam in gynæceum absque ulla reprehensione malave suspicione ingredi posset doctrina Domini.* (*Ibid.*) *Quod si accinctus quis esse velit et expeditus, non volens procreare liberos, propter eam quæ est in procreandis liberis molestiam et increpationem, « Maneat, » inquit Apostolus, « absque uxore ut ego. »* (*Ibid.*)

(1459) *Eodem modo nos quoque peccatorum nostrorum moti pœnitentia, delictis renuntiantes, Baptismo percolati, ad æternam quoque lucem recurrimus, filii ad Patrem.* (*Pædag.*, l. I, c. 6.)

sion (1460). L'effet de cette régénération est de nous purifier de nos péchés, de dissiper nos ténèbres, de régler nos mœurs, et de nous remplir de cette sainte et salutaire lumière par le moyen de laquelle nous connaissons les choses divines (1461). Nous appelons frères ceux qui sont régénérés de cette sorte (1462). Le nouveau baptisé recevait ensuite le sceau du Seigneur, c'est-à-dire la confirmation, que l'on regardait comme la perfection de la vertu du chrétien (1463). Le pain et le vin que Melchisédech offrit en sacrifice étaient la figure de l'Eucharistie (1464). Ceux qui y participent dignement sont sanctifiés selon le corps et l'âme, par la coopération du Verbe et du Saint-Esprit; car l'Eucharistie est la propre chair du Verbe incarné : c'est pourquoi il nous ordonne de nous dépouiller de l'homme charnel et corrompu, de nous abstenir des anciens aliments pour participer à la nouvelle nourriture qu'il nous a préparée, afin que la présence du Sauveur, que nous renfermons dans nos poitrines, puisse sanctifier notre chair, et purifier toutes nos inclinations et tous nos désirs (1465). Clément ne pouvait mieux exprimer sa croyance sur la présence réelle. Ce qu'il ajoute est encore une preuve qu'il ne doutait pas que Jésus-Christ ne l'eût enseignée par ces paroles : « Mangez ma chair, et buvez mon sang. » « Peut-être, » dit-il, « souhaitez-vous qu'on vous donne une explication plus commune. La chair est un symbole allégorique du saint Esprit, parce que c'est lui qui a formé le corps du Sauveur; le sang désigne le Verbe, qui est le principe de la vie, » etc. Dans quelques églises, après que l'Eucharistie avait été partagée, selon la coutume, on laissait à chaque fidèle la liberté d'en prendre une partie, car il leur était permis de communier ou de s'abstenir de la communion, selon qu'ils la jugeaient à propos, mais en supposant toujours en eux de saintes dispositions (1466).

Sur le mariage, sur les secondes noces, et sur la virginité. — Clément prescrit sur l'usage du mariage les mêmes règles que l'Apôtre (1467); mais il fait remarquer que l'on ne peut montrer par l'Ecriture qu'aucun des anciens ait connu son épouse dans le temps qu'elle était enceinte ou qu'elle allaitait son enfant (1468). Il reconnaît que les secondes noces sont permises, et que celui qui se

(1460) Sur ces paroles de la *Genèse*, XXII : *Abraham cum venisset in locum quem dixit illi Deus, tertio die suscipiens videt locum eminus*, il marque les trois immersions que l'on avait coutume de faire dans le baptême : *Possunt etiam tres accipi pro mysterio signaculi per quod is, qui vere est Deus, creditur.* (*Strom.*, l. v.)

(1461) *Hæc autem vincula* (*tenebræ et ignoratio*) *quam celerrime remittuntur, humana quidem fide, divina vero gratia, cum nimirum remittuntur peccata uno medicamento Pæonio, nempe Baptismo, secundum verbum. Omnia ergo peccata eluimus, et è vestigio mali non sumus amplius. Una enim est hæc gratia illuminationis, quod non sunt iidem mores qui erant antequam lavaremur. Quoniam autem cognitio una oritur cum illuminatione circa mentem refulgens, et qui rudes et ignari eramus, protinus vocamur discipuli. Utrumne id factum est, cum aliquando advenisset disciplina? non enim poteris tempus dicere. Catechesis enim ad fidem deducit. Fides autem simul cum baptismo docetur a divino Spiritu.* (*Pædag.*, l. I, c. 6.)

(1462) *Fratres apellamus eos qui sunt eodem Verbo regenerati.* (*Strom.*, l. II.)

(1463) *Presbyter vero adolescentem sibi traditum in domum suam suspiciens educavit, fovit atque continuit, tandemque sacramentum Baptismi eidem tradidit. Deinceps sacerdos de pristina cura atque custodia paulatim remisit, quippe cum, perfectissimo custode apposito, Christi videlicet signaculo, juvenem communiisset.* (Clem. apud Euseb., *Hist.*, l. III, c. 23.)

(1464) *Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei altissimi, vinum et panem sanctificatum dedit nutrimentum in typum Eucharistiæ.* (*Strom.*, l. IV.)

(1465) *Quemadmodum vinum aquæ, sic etiam homini spiritus admiscetur. Ac temperatum quidem vinum fidem convivis præbet; spiritus autem deducit ad incorruptionem. Amborum autem temperatura, potus scilicet et Verbi, dicitur Eucharistia, scilicet laudabilis et præclara gratia, cujus qui per fidem sunt participes sanctificantur et corpore et anima : quippe divinum temperamentum, hominem scilicet, divina voluntas spiritui et Verbo mystice contemperat. Etenim revera spiritus animæ, quæ ab ipso fertur, conjungitur : caro autem Verbo, propter quam « Verbum caro factum est. »* (*Pædag.*, l. II, c. 2.) *Verbum est omnia infanti, et Pater, et Mater, et Pædagogus, et Altor. « Comedite, » inquit, « meam carnem, et bibite meum sanguinem. » Hæc convenientia alimenta nobis suppeditat Dominus, et carnem præbet, et effundit sanguinem, et ad incrementum nihil deest parvulis. O admirabile mysterium! Veterem et carnalem nos jubet exuere corruptionem, quemadmodum et vetus nutrimentum : alterius autem novæ Christi dietæ effectos participes, illum, si fieri possit, recipientes, in nobis ipsis reponere, et Salvatorem intra pectus condere, ut carnis nostræ affectus componamus.* (*Pædag*, l. I, c. 6.)

(1466) *Eucharistiam cum quidam, ut mos est, diviserint, permittunt unicuique ex populo ejus partem sumere (juxta suæ videlicet conscientiæ dictamen) : ad accurate enim perfecteque eligendum ac fugiendum, optima est conscientia.* (*Strom.*, l. I.)

(1467) *Quod autem ex consensu ad tempus orationi vacat conjugium, doctrina est conscientia. Adjecit quidem Apostolus* (*I Cor.* VII) *« Ex consensu, » ne quis dissolveret matrimonium ; « ad tempus » autem, ex necessitate, ne, dum exercet continentiam is qui uxorem ducit, labatur in peccatum, et, dum suo conjugio parcit, alienum concupiscat.* (*Strom.*, l. III.)

(1468) *Nullum ex veteribus ex Scriptura ostenderis qui cum prægnante rem habuerit : sed, postquam*

remarie ne pèche point (1469). Cependant il nomme les secondes noces fornication (1470), soit à cause de l'esprit d'incontinence qui conduit pour l'ordinaire ceux qui s'engagent plusieurs fois dans le mariage, soit parce que, comme il le dit lui-même, celui qui se marie une seconde fois ne parvient pas à l'état de perfection que l'Evangile nous propose. Il veut que celui qui s'est engagé dans le mariage y persévère, et que celui qui a résolu de garder la virginité demeure vierge, chacun de ces deux états ayant ses avantages (1471). La polygamie était permise aux anciens dans le temps où il fallait que les hommes se multipliassent; mais elle ne l'est plus maintenant.

Sur le serment et sur le mensonge, sur les images, sur les heures de prière, et sur les jours de jeûne. — Clément définit le serment une affirmation dans laquelle on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on avance (1472). On ne doit point jurer, et le mensonge est interdit en toute occasion, fût-il nécessaire pour sauver sa vie (1473). Clément croit néanmoins qu'il y a certaines circonstances où il est permis de feindre ; sentiment que ce Père autorise de l'exemple de saint Paul, qui, pour gagner les Juifs et se les rendre favorables, circoncit Timothée, quoique dans tous ses discours il s'efforçât de faire voir l'inutilité de la circoncision (1474). Il déclare que les chrétiens ne conservaient aucune figure sensible et matérielle de la Divinité (1475) ; ce qui apparemment a donné lieu à Photius de dire qu'il parlait des images dans un de ses traités (1476). Les fidèles célébraient les divins mystères pendant la nuit afin de s'y appliquer avec plus d'attention (1477) ; mais ils ne laissaient pas d'avoir plusieurs heures réglées pendant le

gestavit uterum, et postquam editum fœtum a lacte depulit, rursus a viris cognitas fuisse uxores. Jam hunc scopum et institutum invenies servantem Mosis patrem, cum triennium post Aaronem editum intermisisset genuisse Mosen. (*Strom.*, l. III.)

(1469) *Sed idem vir et dominus, dum vetera renovat, non amplius concedit polygamiam ; nam hanc quidem expetebat Deus quando oportebat homines augeri et multiplicari : sed monogamiam introducit propter liberorum procreationem et domus curam, ad quam data est mulier adjutrix. Et si cui Apostolus, propter intemperantiam et ustionem, veniam secundi concedit matrimonii : nam hic quoque non peccat quidem ex Testamento, non est enim a Lege prohibitus ; non implet autem summam illam vitæ perfectionem quæ agitur ex Evangelio.* (*Strom.*, l. III.)

(1470) *Fornicatio est ab uno matrimonio ad plura prolapsio.* (*Ibid.*)

(1471) *Unusquisque, tam is qui castitatem delegit quam is qui propter liberorum procreationem seipsum conjunxit matrimonio, in suo proposito firmiter debet perseverare, nec in deterius deflectere... Habet enim sicut castitas, ita etiam matrimonium propria munera quæ ad Dominum pertinent, filiorum, inquam, curam gerere et uxoris.* (*Strom.*, l. III.) *Rursus dicit Dominus : « Qui uxorem duxit, ne expellat ; et qui non duxit, ne ducat. » Qui ex proposito castitatis professus est uxorem non ducere, maneat cœlebs.* (*Ibid.*)

(1472) *Est jusjurandum confessio definitiva cum divina assumptione.* (*Strom.*, l. VII.)

(1473) *Sed neque jurat gnosticus, ut qui in affirmatione quidem Ita vel Est ; in negatione autem Non, usurpare constituerit. Jurare enim est jusjurandum vel tanquam jusjurandum mente conceptum proferre affirmative. Sufficit ergo ei vel affirmationi vel negationi addere illud : Vere dico, ut fidem iis faciat qui responsi ejus non perspiciunt stabilitatem... Ea ratione, neque jurat, si fuerit rogatus ; neque unquam negat ne falsum dicat, etiamsi moriatur in tormentis.* (*Strom.*, l. VII.) *Qui aliquid vendit aut emit eorum quæ a se venduntur aut emuntur, nunquam dicat duo pretia. Unum autem ac simplex dicens et vera dicere studens, si id non consequatur, dum veritatem assequitur, dives est recta animi affectione. Absit autem jusjurandum in omnibus quæ venduntur. Absit autem etiam in aliis jusjurandum, et ita philosophentur negotiatores forenses et caupones : « Non assumes nomen Dei tui in vano. »* (*Pædag.*, l. III, c. 11.) *Rursus ipsi dicto Domini : « Sermo vester sit, Ita ita, et Non non, » illud est assimilandum : sed mihi et falsum concedere et verum de medio tollere non est fas. Et jurandi prohibitioni congruit hæc dictio quæ est in decimo De legibus : « Laus autem et jusjurandum absit de re qualibet. »* (*Strom.*, l. V.) *Gnosticus est ejusmodi ut a timore non redigatur in servitutem, verus in sermone, tolerans in labore, nec in ea quæ profertur oratione volens unquam mentiens et in ea se semper ita gerens ut non peccet : quandoquidem ipsum mendacium, ut quod cum aliquo dolo dictum sit, non est sermo otiosus, sed exercetur ad vitium. Undique ergo veritati testimonium fert is solus qui est cognitione præditus et facto et oratione : semper enim in omnibus omnino se recte gerit, et in sermone, et in actione, et in ipsa cogitatione. Hæc ergo est, ut obiter dicam, Christiani pietas et religio.* (*Strom.*, l. VII.)

(1474) *Quidquid habet in mente id etiam fert in lingua apud eos qui digni sunt audire ex assensione, et certa scientia simul dicens et vivens. Vera enim simul sentit et dicit, nisi quando loco medicinæ, ut medicus ad ægrotantes, ad eorum qui laborant salutem, mentietur aut falsum dicet, ut aiunt sophistæ. Ecce enim Timotheum præclarus circumcidit Apostolus, cum vociferaretur et scriberet circumcisionem manufactam nihil prodesse. Sed ne repente a Lege avellens ad eam quæ est ex fide cordis circumcisionem, adhuc reluctantes eos qui audiebant Hebræos, a Synagoga sese cogeret distrahere, se Judæis accommodans factus est Judæus ut omnes lucrifaceret. Qui ergo propter proximorum salutem quibus se accommodat se demittit, is nullius simulationis omnino cogitur esse particeps ob periculum quod imminet justis ab iis qui eis invident. Propter solum autem propinquorum utilitatem faciet quædam quæ primario non fierent ab eo, si non faceret illorum causa.* (*Strom.*, l. VII.)

(1475) *Apud nos autem haud quidem a sensili materia sensile simulacrum ; sed quod sola mente percipiunt est Deus, qui solus vere Deus est.* (*Exh. ad gent.*)

(1476) *Clemens extremo libro etiam de imaginibus commeminit.* (Phot., Cod. 110.)

(1477) *Qua quidem ratione mihi videntur noctem vocasse prudentem, quoniam anima hinc cessans a*

jour pour prier, savoir Tierce, Sexte et None. On se tournait à l'orient; et la posture ordinaire, en priant, était de lever la tête et les mains au ciel : on faisait même quelque mouvement des pieds, en répondant à la conclusion de la prière (1478). Les chrétiens jeûnaient deux fois la semaine, le mercredi et le vendredi (1479).

Sur l'utilité de la philosophie. — Clément dit que Dieu a donné la philosophie aux Grecs (1480), afin qu'elle leur servît pour les préparer à l'Evangile, comme la Loi aux Hébreux. Il semble même dire qu'avant la venue de Jésus-Christ la philosophie les justifiait (1481) : mais, si l'on suit avec attention son raisonnement, on verra que ce n'était point à des sciences purement humaines qu'il entendait attribuer une si grande vertu. Car 1° il dit qu'il en est de la philosophie des Grecs, par rapport à la connaissance de la vérité, comme d'un homme qui veut marcher sans pieds (1482). 2° Il s'explique sur cette justice, et déclare que celle que produisait la philosophie était imparfaite, ou plutôt qu'elle n'était qu'une disposition éloignée pour acquérir la vraie justice, de même que la grammaire est une disposition à la philosophie, et le degré un moyen pour monter à une chambre haute (1483). 3° Il dit en termes exprès qu'il n'y avait point de salut à espérer pour les philosophes, s'ils ne quittaient le culte des idoles et ne croyaient en Jésus-Christ (1484); que, sans la foi, toutes leurs bonnes œuvres ne leur serviront de rien pour le salut (1485). 4° S'il avait cru que la philosophie seule justifiât les Grecs, il n'aurait pas dit que Dieu avait permis que nos divines Ecritures fussent traduites en leur langue, afin de leur ôter toute excuse d'avoir ignoré la vérité qu'il leur était facile de connaître (1486). Le raisonnement de Clément se réduit donc à celui-ci : que la philosophie, n'étant autre chose que la recherche de la

sensibus convertitur ad seipsam, et est magis prudentiæ particeps. Propterea ergo sacra quoque mysteria noctu fiunt, significantia eam quæ noctu fit animæ a corpore contractionem. (*Strom.*, l. IV.)

(1478) *Est ergo precatio, ut audacius dicam, cum Deo conversatio et collocutio. Quare licet susurrantes, et nec labra quidem aperientes, tacite loquamur, intus clamavimus. Omnem enim intrinsecus paratam collocutionem Deus exaudit perpetuo. Et caput et manus in cœlum extendimus, et pedes excitamus in ultima clamatione, orationis promptitudine et alacritate spiritus assequentes essentiam quæ apprehenditur intelligentia, et una cum Verbo corpus a terra abducere conantes, erectam et elevatam animam desiderio meliorum cogimus in sancta progredi, magno animo carnis vinculum despicientes. ...Quod si nonnulli certas ac definitas horas constituunt precationum, ut, verbi causa, Tertiam, Sextam, Nonam; at is qui est cognitione præditus per totam vitam orat, dum per preces suas cum Deo studet versari... Jam vero triplicem horarum divisionem, quæ totidem sunt honoratæ precibus, sciunt qui norunt beatam sanctorum mansionum trinitatem.* (*Strom.*, l. VII.) *Quoniam autem diei natalis imago est Oriens, atque illinc quoque lux augetur quæ primum illuxit ex tenebris, iisque qui volutantur in ignoratione exortus est dies cognitionis veritatis, quemadmodum sol oritur; ideo ad ortum matutinum habentur preces. Unde etiam templorum antiquissima respiciebant ad Occidentem, ut qui vultu stant ad simulacra converso doceant verti ad Orientem.* (*Ibid.*)

(1479) *Novit ipse (gnosticus) jejunii quoque enigmata horum dierum, quarti, inquam, et sexti. Dicitur autem ille Mercurii, hic vero Veneris.* (*Strom.*, l. VII.)

(1480) Mais distinguez la philosophie dont il parle de celle qui occupait les écoles des Grecs, ainsi qu'il est dit ci dessus, note 1355.

(1481) Le mot philosophie étant admis dans le sens déterminé à la note 1355, *voy.* pour la justification la note 1356.

Ipsa quoque philosophia Græcos pædagogi more ducebat, sicut Lex Hebræos, ad Christum. (*Strom.*, l. I.) *Merito ergo Judæis quidem Lex, Græcis autem data est philosophia usque ad adventum: ex eo autem tempore universalis est vocatio ad peculiarem populum justitiæ, per eam quæ est ex fide doctrinam per unum congregante Domino qui est unus solus Deus amborum, Græcorum scilicet et Barbarorum, vel potius totius humani generis.* (*Strom.*, l. VI.) *Iis enim qui a philosophia fuerunt justificati auxilium reconditur, ea quoque consensio quæ ducit ad pietatem in Deum. Atque erat quidem ante Domini adventum philosophia Græcis necessaria ad justitiam, nunc autem est utilis ad pietatem cui necessario præmittenda est ab iis qui fidem ex demonstratione percipiunt... Omnium enim bonorum Deus est causa; sed aliorum quidem principaliter, ut Testamenti Veteris et Novi; aliorum autem per consequentiam, sicut philosophiæ, quam tamen verisimile est ipsum Græcis per se dedisse, priusquam Dominus Græcos quoque vocasset. Nam ipsa quoque Græcos pædagogi more ducebat, sicut Lex Hebræos, ad Christum.* (*Strom.*, l. I.)

(1482) *Si Græci, qui quasdam Verbi divini scintillas acceperunt, exiguam aliquam veritatis partem elocuti sint, vim quidem ejus non occultam attestantur, una tamen suam imbecillitatem arguunt, quia finem non attigerint. Hinc existimo cuivis esse manifestum quod perinde faciant qui sine verbo veritatis aut agunt aliquid aut loquuntur, ac si quis conetur ingredi absque pedibus.* (*Exh. ad gent.*)

(1483) *Quanquam per se quoque aliquando Græcos justificaret philosophia, sed non universa ac perfecta justitia, ad quam consequendam cooperatur, velut primus et secundus gradus ei qui ascendit in cœnaculum, et grammaticus ei qui est philosophaturus.* (*Strom.*, l. I.)

(1484) *Iis autem qui erant justi ex philosophia, non solum opus erat fide in Dominum, sed etiam ut discederent a cultu simulacrorum.* (*Strom.*, l. I.)

(1485) *Nihil ergo eis post vitæ finem proderit, etiamsi nunc recte operentur, nisi fidem habeant.* (*Strom.*, l. I.)

(1486) *Propterea enim græca voce expositæ sunt Scripturæ, ut nullum unquam ignorantiæ possint prætextum afferre, cum possint quæ sunt apud nos audire, si tantum voluerint.* (*Ibid.*)

vérité, contribue beaucoup à nous la faire trouver (1487). C'est pourquoi il l'appelle ailleurs le fondement de la philosophie chrétienne (1488).

Sur Adam, sur les apôtres, et sur la Pâque. — Il dit qu'Adam est sorti parfait des mains de Dieu; que, s'il est déchu de la justice, dans laquelle il avait été créé, ç'a été par sa faute, Dieu l'ayant laissé le maître de choisir le bien et le mal (1489); que, lorsqu'on dit qu'il a été fait à l'image et ressemblance de Dieu, cela doit s'entendre de son âme, qui est l'image de l'Image de Dieu, c'est-à-dire de son Verbe (1490); qu'il a perdu par le péché les prérogatives de sa naissance, étant devenu sujet à la mort(1491); que l'élection des apôtres n'a pas eu lieu par suite de l'excellence de leur naturel, mais parce qu'ils étaient propres pour le ministère auquel Dieu devait les employer(1492); que Jésus-Christ ne baptisa que saint Pierre, et que les autres apôtres se baptisèrent l'un l'autre (1493); que l'Homme-Dieu, après sa résurrection, communiqua le don de la science à saint Jacques, à saint Jean, et à saint Pierre, afin qu'eux-mêmes le communiquassent aux autres apôtres, et les apôtres aux septante disciples (1494); que, saint Jacques ayant prié pour celui qui l'avait déféré en jugement, celui-ci se convertit et souffrit le martyre avec le saint apôtre (1495). Un ancien auteur cite Clément pour prouver que Jésus-Christ ne mangea point l'agneau pascal la veille de sa mort (1496).

Sur le purgatoire, et sur quelques autres points remarquables. — On peut encore remarquer que Clément a cru que les fidèles qui mouraient sans avoir entièrement expié leurs péchés en ce monde devaient les expier en l'autre avant d'entrer au ciel (1497); que le disciple à qui Jésus-Christ dit : « Suivez-moi, et laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts, » était Philippe (1498); que les actions des infidèles sont défectueuses, faute d'être rapportées à une fin légitime (1499); qu'après le jour du jugement

(1487) *Philosophia confert ad comprehendendam veritatem, cum sit inquisitio veritatis.* (*Ibid.*)

(1488) *Fundamentum christianæ philosophiæ.* (*Ibid.*)

(1489) *Adam quoque dicimus fuisse perfectum, quod attinet ad formationem : nihil enim ei defuit ex iis quæ homini formæ et speciei characterem tribuunt. Quod autem dum fieret accepit perfectionem, et justificatus est per obedientiam, hoc erat quod in virum crescebat, nempe id quod in ejus potestate erat situm, seu liberum arbitrium. Quod autem elegerit atque a Deo vetitum elegerit, non est culpa in Deum, sed in eligentem conferenda.* (*Strom.*, l. IV.)

(1490) *Jure ergo Moses concretum ex terra corpus esse docet, quod terrenum a Platone tabernaculum vocatur, animum ratione præditum cœlitus a Deo in faciem inspiratum. Hic enim principis illius facultatis sedem esse volunt, adventitium illum animi primum in parentem per sensus ingressum interpretati. Quocirca hominem etiam ad imaginem et similitudinem Dei factum esse. Imago enim Dei ratio divina et regia, homo non patibilis ; humana autem mens Imaginis imago.* (*Strom.*, l. V.)

(1491) *Quid enim Adæ profuit talis ejus nobilitas, et quod ejus nullus esset pater mortalis? Ipse enim pater hominum qui sunt generatione propagaturi. Turpia quidem ille prompta et alacri anima delegit, uxorem sequens; vera autem et honesta neglexit. Quo factum est ut vitam immortalem mortali commutaret, licet non in perpetuum.* (*Strom.*, l. II.)

(1492) *Qui ergo primum suis passionibus moderatus est, seque exercuit ut impatibilis evadat... contendit justa cognitione per Dei dilectionem ad sanctam mansionem, sicut apostoli, qui non ideo quod pridem fuerint electi facti sunt apostoli ex quadam eximia naturæ proprietate, nam Judas quoque fuerat cum eis electus ; sed idonei erant qui apostoli eligerentur ab eo qui etiam fines prævidit. Qui itaque non una cum eis fuit electus Matthias, cum se præbuisset dignum ut fieret apostolus, sufficitur in locum Judæ. Licet ergo nunc eis quoque qui se in Dominicis exercuere mandatis et perfecte ac gnostice vixere convenienter Evangelio adscribi in numerum apostolorum.* (*Strom.*, l. VI.)

(1493) *Sane illi apostoli baptizati sunt, sicut et Clemens Stromatæus meminit in* V *Hypotyp., apostolicum enim illud dictum exponens, quod dicitur : « Gratias ago Deo quia neminem vestrum baptizavi; » Christus, inquit, dicitur Petrum solum baptizasse, Petrus Andream, Andreas Jacobum et Joannem, illi autem reliquos.* (Ex *Prato spirituali*, c. 176.)

(1494) *Jacobo justo, Joanni et Petro Dominus post resurrectionem scientiæ donum impertit, quod illi cæteris apostolis, hi vero septuaginta discipulis, quorum unus fuit Barnabas, tradiderunt.* (*Hypotyp.*, l. VII, apud Euseb. *Hist.*, l. II, c. 1.)

(1495) *De hoc Jacobo rem prorsus memoria dignam refert Clemens in* VII° *Institutionum libro prout eam a majoribus acceperat*, etc. (Euseb., *Hist.*, l. II, c. 9) — *Voy.* ci-dessus t. IX, col. 464.)

(1496) *Præfat. in Chronic. Paschale.*

(1497) *Non ergo fuerit aliquis qui intemperans est, sed, et si carne exierit, necesse est ut vitia deponat, ut possit ad propriam pervenire mansionem.* (*Strom.*, l. VII.) *Ea cognitio nos deducit ad finem interminatum et perceptum, prius docens eam quæ nobis est futura, Deo convenientem cum diis vivendi rationem, cum ab omni pœna et supplicio fuerimus liberati, quæ sustinemus ex peccatis ad salutarem disciplinam. Postquam redemptionem, prælium et honores dantur, consummatis, cum cessaverint quidem a purgatione, cessaverint autem etiam ab alio quocunque ministerio, quantumvis sancto et inter sanctos.* (*Ibid.*) *Idem gnosticus, per spem propriam avulsus, non gustat ea quæ sunt in mundo pulchra, omnia quæ hic sunt magno animo despiciens : sed miseretur eorum qui, post mortem castigati, per supplicium inviti confitentur.* (*Ibid.*)

(1498) *Quod si usurpent vocem Domini qui dicit Philippo* (*Matth.* VIII, 22) : « *Sine mortuos sepelire mortuos suos, tu autem sequere me.* » (*Strom.*, l. III.)

(1499) *Contra autem cujusvis gentilis peccat actio. Non enim absolute bene agere, sed scopum quemdam spectando actiones producere, et ex ratione operari oportere, ostendunt Scripturæ.* (*Strom.*, l. VI.)

les anges seront déchargés du soin de ceux qui leur étaient confiés (1500); que Jésus-Christ a prêché l'Evangile dans les enfers à ceux d'entre les gentils qui étaient morts avant son incarnation (1501); qu'il y a eu plusieurs personnes de sauvées parmi les gentils sans le secours de la Loi, parce qu'elles se tenaient à elles-mêmes lieu de loi (1502); que la foi sans les bonnes œuvres ne nous sauve pas (1503); que tous les hommes naissent avec le péché originel (1504); que les ébionites ne se servaient que d'eau dans la célé-

(1500) *Hic est (Christus) qui angelos et Principatus et Potestates, ut nobis ministerio fungantur, sub magna mercede subjecit; nam et ipsi liberabuntur a mundi vanitate in revelatione gloriæ filiorum Dei.* (Lib. *Quis dives?* n. 29.)

(1501) *Iis autem qui erant justi ex philosophia non solum opus erat fide in Dominum, sed etiam ut discederent a cultu simulacrorum. Jam vero, revelata eis veritate, ipsi quoque pœnitentia ducti sunt propter ea quæ fecerant. Quamobrem prædicavit Dominus iis quoque qui erant apud inferos.* (*Strom.*, l. VI.) « Selon Clément et dans sa pensée intime, » écrit l'abbé Blanc (*Cours d'hist. eccl.* part. II. *Précis hist.*, t. I, p. 375), « la justification qui venait soit de la Loi, soit de la philosophie, n'était qu'une préparation évangélique. Les hommes, Juifs ou gentils, justifiés de cette manière, attendirent dans les limbes l'avénement du Sauveur, et à l'époque de sa mort ils s'y trouvèrent à l'état de liberté, *in via*. Ils purent alors entendre la prédication de l'Evangile, croire, se repentir, être sauvés; ou bien repousser le bienfait, s'endurcir, et s'attirer une juste damnation. Ainsi s'accomplissait également sous terre, *in locis inferis*, ce qui se passait sur la terre : *Apud inferos fuit eadem œconomia et dispensatio*; dans l'une et l'autre promulgation de l'Evangile. Jésus Christ prêcha aux Juifs, et ses apôtres aux gentils. Cette opinion nous paraît étrange aujourd'hui : elle l'était moins au temps de Clément d'Alexandrie, alors que la théologie, encore dans l'enfance, ne pouvait s'expliquer nettement, surtout sur les points secondaires, tels que celui du degré de foi explicite nécessaire à la justification, et du mode dont la Providence s'était servie pour élever à ce degré la foi des hommes morts avant Jésus-Christ. Clément avait pris ses premières idées sur l'article en question dans le *Pasteur* d'Hermas, qu'il cite (*Strom.*, l. II), et qui paraît très-formel pour la prédication des apôtres dans les limbes (*Pastor*, l. III, s. IX, § 16. — *Voy.* t. X, col. 318), quoique plusieurs l'expliquent néanmoins dans un sens allégorique. Cette opinion apparaît en plusieurs endroits de saint Irénée. Il dit formellement que « le Seigneur est descendu aux enfers « pour y évangéliser et prêcher sa venue, et la ré« mission des péchés à ceux qui croiraient. » Et il ajoute que « ceux-là crurent qui espéraient en lui, « c'est-à-dire qui avaient annoncé son avénement, « savoir les justes, les prophètes et les patriarches, « *quibus similiter ut nobis remisit peccata.* » (Iren., l. IV, c. 45.) Le prêtre d'Alexandrie n'a fait qu'étendre à sa manière cette opinion de l'évêque de Lyon. Très-répandue alors, *vulgatissima*, comme l'affirme Cotelier (t. I, p. 117), elle se fondait sur quelques textes de saint Pierre (*I Petr.* III, 18, etc.; IV, 6, etc.), ou plutôt ses défenseurs s'en prévalaient, et, comme il arrive à toutes les opinions, chacun la modifiait et l'exprimait à sa manière. Plusieurs la poussèrent jusqu'à dire que Jésus-Christ avait délivré et justifié tous ceux qui étaient dans les enfers lorsqu'il y descendit. Portée à cet excès, elle ne se présentait encore à saint Grégoire de Nazianze (Orat. 42) que comme une question indécise : *Utrum* Christus *omnes sine ulla exceptione adventu suo salvos fecerit; an illic quoque* in inferno *eos duntaxat qui crediderunt?* Cette question, qui ne touchait pas, directement du moins, aux premiers dogmes de la religion, marchait lentement. Au Ve siècle, nous trouvons saint Augustin encore indécis, même sur le sentiment le plus exagéré, celui qui délivrait toutes les âmes détenues dans les limbes. Car, tandis que dans un de ses écrits il la range parmi les hérésies (D. Aug., Hæres. 79), il montre encore du doute dans sa Lettre à Evode : « On ne peut, » dit-il, « assigner à la descente du « Sauveur aux limbes d'autre motif que celui de « délivrer des douleurs de l'enfer ceux qu'il y « trouva : *Nulla causa occurrit cur illo credatur ve« nisse Salvator, nisi ut ab ejus doloribus salvos face« ret.* Mais les délivra-t-il tous, ou seulement certains « qu'il jugea dignes de ce bienfait? Je ne sais : *Sed « utrum omnes quos in eis invenit, an quosdam quos « illo beneficio dignos judicavit, adhuc requiro.* » Rebuté par les difficultés que lui présente le texte de l'Epître de saint Pierre sur lequel Evode l'avait consulté, il finit par s'en tenir simplement au dogme catholique sur la descente de Jésus-Christ aux enfers, en ajoutant qu'il en délivra ceux qu'il voulut : *A quibus (doloribus inferni) etiam recte intelligitur solvisse et liberasse quos voluit.* Il termine par prier ceux qui ne trouveraient pas son explication suffisante, d'en chercher de meilleures et de lui en faire part. Cette question ne fut nettement exposée dans la théologie qu'au VIe siècle par saint Grégoire le Grand. Il le fit (l. VI, ep. 15) en écrivant à deux diacres grecs qui avaient conservé sur ce point des restes de l'ancienne opinion : « Ne tenez, » leur dit-il, « que ce que l'Eglise catholique enseigne, sa« voir, que le Seigneur, en descendant aux enfers, « n'en a délivré que ceux que sa grâce avait conservés « durant leur vie dans la foi et dans la vertu : *Quos « viventes in carne per suam gratiam in fide et bona « operatione servavit.* »

(1502) *Pastor autem, cum solummodo de iis qui dormiissent posuit dictionem, novit quosdam justos in gentibus et in Judæis, non solum ante adventum Domini, sed etiam ante Legem, ex eo quod Deo grati atque accepti fuerint, ut Abel, ut Noe, ut si quis alius justus... « Quando enim gentes, Legem non habentes, natura quæ sunt Legis faciunt, ii Legem non habentes sibi ipsi sunt Lex.* » (*Rom.* II.) (*Strom.*, l. II.)

(1503) *Quando igitur audierimus : « Fides tua te salvum fecit, » non accipimus eum dicere absolute eos salvos futuros, qui quomodocunque crediderint, nisi opera quoque fuerint consecuta.* (*Strom.*, l. VI.)

(1504) « *Nullus est a sorde mundus,* » *ait Job,* « *nec si sit quidem una dies vitæ ejus.* » *Dicant ergo nobis ubi fornicatus est infans natus? vel quomodo sub Adæ cecidit exsecrationem, qui nihil est operatus? Restat ergo eis, ut videtur, consequenter ut dicant malam esse generationem, non solum eam quæ est corporis, sed etiam quæ est animæ, propter quam etiam corpus. Et quando dicit David : « In peccatis conceptus sum, et in iniquitatibus concepit me mater mea, » dicit prophetice quidem matrem Evam, sed Eva fuit mater viventium; et, si in peccatis fuit conceptus, sed non ipse in peccato, neque vero ipse peccatum.* (*Strom.*, l. III.) Mais rien n'est si positif sur cette matière que la manière admirable dont Clément expose le bienfait de la rédemption, en reprenant les choses dès le commencement, dans l'*Exhortation aux gentils* : *Parumper, si velis, ab alto repetens intuere divinum beneficium. Primus homo, quando in paradiso erat, ludebat solutus, quoniam erat Dei puer : quando autem subjecit se voluptati (serpens allegorice dicitur voluptas super ventrem*

bration de l'eucharistie (1505); que quelques-uns célébraient le jour de la naissance de Jésus-Christ le 25 décembre, et que les disciples de Basilide fêtaient aussi le jour de son baptême, et passaient la nuit qui le précède en lectures (1506) ; qu'Adam, Abraham, Isaac, et plusieurs autres anciens ont prédit l'avenir (1507) ; que raconter aux enfants les fables des poëtes et d'autres semblables fictions, c'est leur inspirer de l'amour pour l'impiété (1508).

Clément d'Alexandrie défendu contre les protestants, par Bergier (1509).

« Clément d'Alexandrie, » écrit Bergier, « est un des Pères de l'Eglise contre lesquels les critiques anciens et modernes ont montré le plus d'humeur. Ils ont dit non-seulement que ses ouvrages sont sans ordre, son style négligé, ses raisonnements vagues et obscurs, ses explications de l'Ecriture sainte souvent fausses, ses maximes de morale outrées, mais que sa doctrine n'est rien moins qu'orthodoxe.

« Scultet, Daillé, Le Clerc, Mosheim, Brucker, Semler, Barbeyrac, ont répété à peu près les mêmes reproches, et se sont plu à exagérer les méprises vraies ou apparentes de ce docteur vénérable : nos incrédules modernes n'ont fait que copier tous ces censeurs protestants.

« Nous convenons que ce Père est souvent obscur, qu'il est difficile de prendre le vrai sens de ce qu'il dit : mais les philosophes qu'il copie ou qu'il réfute n'étaient pas eux-mêmes fort clairs. Quiconque cependant se donnera la peine de le lire sera frappé de l'étendue de son érudition, des grandes idées qu'il avait conçues de la miséricorde divine, de l'efficacité de la rédemption, de la sainteté à laquelle un chrétien doit tendre. Il a jugé les païens, qu'il connaissait très-bien, avec moins de sévérité que n'ont fait plusieurs autres Pères ; mais il n'a dissimulé ni leurs erreurs ni leurs vices.

« Photius l'accuse d'avoir enseigné des erreurs monstrueuses dans ses livres des *Hypotyposes*, que nous n'avons plus : mais peut-on croire Photius, lorsqu'on trouve une doctrine contraire dans les ouvrages de Clement qui nous restent ? Quelques anciens ont pensé que les hérétiques avaient altéré plusieurs de ses ouvrages : Photius a pu être trompé par un exemplaire ainsi falsifié. Eusèbe, saint Jérôme, saint Epiphane, saint Cyrille, Théodoret, etc., tous capables d'en juger, ont rendu pleine justice au mérite de Clément.

« Mais les critiques modernes n'ont pas été aussi équitables. Plusieurs l'ont accusé d'avoir dit en termes formels que Dieu est corporel : il a dit le contraire (1510). Selon Clément, les stoïciens disent que Dieu, aussi bien que l'âme, est une nature composée de corps et d'esprit : Vous trouverez cela, dit-il, dans nos Ecritures. Mais il ajoute que les stoïciens en ont mal pris le sens. En

repens, malitia terrena, innutrita materiis), illectus est puer cupiditatibus, vir effectus per inobedientiam, et, cum Patrem non audiisset, Deum affecit ignominia. Quantum vitium habet voluptas ! Homo qui erat solutus propter simplicitatem inventus est alligatus peccatis. Eum rursus Dominus solvere a vinculis voluit, qui, carne indutus, o mysterium divinum ! hunc serpentem subegit, et tyrannum redegit in servitutem, nempe mortem ; et, quod maxime est præter opinionem, illum hominem qui seductus fuerat a voluptate, et qui interitui erat alligatus et corruptioni, extensis manibus effecit salutem. O mysticum miraculum ! Inclinatus quidem est Dominus, homo autem surrexit ; et qui cecidit ex paradiso majus obedientiæ præmium cœlos accipit. On peut ajouter ce qu'il dit, dans le même ouvrage, de l'état où se trouverait aujourd'hui le monde sans le bienfait de Jésus-Christ. *Quemadmodum si sol non esset quod ad alia quidem astra attinet, nox essent omnia ; ita, nisi Verbum cognovissemus, et eo illuminati essemus, nihil differremus ab avibus quæ pascuntur, ut qui pinguefiamus in tenebris, et morte nutriamur.*

(1505) « *Iis qui carent prudentia jubeo,* » *inquit Sapientia, iis qui versantur in hæresibus, dicens scilicet :* « *Panes absconsos lubenter tangite et aquam furti dulcem :* » *panem et vinum non aliquibus aliis quam in iis quæ pace et vino in oblatione, non ex regula Ecclesiæ, utuntur, hæresibus aperte ponente Scriptura. Sunt enim qui sola aqua utuntur in Eucharistia.* « *Sed resilias ne diu moreris in loco ejus.* » (*Prov* VIII.) *Locum, Synagogam, non autem Ecclesiam, æquivoce appellavit.* (*Strom.*, l. I)

(1506) *Sunt autem qui curiosius natali Domini non solum annum sed etiam diem addunt, quem dicunt* XXVIII *anni Augusti, in 25 decembris. Basilidis autem sectatores ejus quoque Baptismi diem celebrant, totam præcedentem noctem in lectionibus transigentes.* (*Strom.*, l. I)

(1507) *Apud Hebræos autem Dei virtute et inspiratione ante Legem quidem Adam, qui et in muliere et in animantium nominatione futura prædixit, Abraham, Isaac et Jacob, qui aperte non pauca ex futuris et iis quæ jam instabant præsignificabant. Cum Lege autem Moses et Aaron postquam prophetavere, Jesus filius Nave, Samuel,* etc. *Sunt autem omnes prophetæ triginta quinque. Ex mulieribus autem, nam eæ quoque prophetabant, Sara, et Rebecca, et Maria, Debbora, et Olda.* (*Strom.*, l. I.)

(1508) *Ingens præterea hujusmodi turba se mihi ingerit inauditorum dæmoniorum, velut terricula quædam introducens, quæ nihil aliud sunt quam absurdæ fictæque ab auctoribus fabularum imagines, cujusmodi sermones tantum abest ut audiri a viris permittamus, ut ne vagientes quidem, prout dici solet, pueros fabellis lenire soleamus, ne forte cum ipsis connutriamus impietatem quam hi profitentur.* (*Exh. ad gent.*)

(1509) *Dictionnaire de Théologie*, vᵒ *Clément d'Alexandrie.*

(1510) *Strom.*, l. V, c. 14.

effet, les stoïciens concevaient Dieu comme l'âme du monde; selon ce système, Dieu était revêtu d'un corps aussi bien que l'âme humaine : mais, continue Clément, nous ne disons pas comme eux que Dieu pénètre toute la nature; nous disons qu'il est Créateur de la nature par son Verbe. Il réfute ensuite Aristote et les autres philosophes qui admettaient deux principes, l'esprit et la matière. Il dit que Platon n'en admettait qu'un; que cette matière imaginaire a été forgée sur ce qui est dit dans l'Ecriture : « La terre était sans forme et sans or« dre, » etc.

« Dans son *Exhortation aux gentils* (1511), il enseigne « que la seule volonté de Dieu « est la créatrice du monde; qu'il a tout fait « seul, parce qu'il est seul vrai Dieu; que « sa volonté seule opère, et que l'effet suit « son seul vouloir. » Il n'est pas possible d'attribuer à Dieu d'une manière plus énergique le pouvoir créateur. Or ce pouvoir ne peut convenir qu'à un pur esprit. Comme Platon, il n'admet qu'un seul premier Principe de toutes choses, qui est l'esprit. Il dit ailleurs (1512) que Dieu est un « et au-des« sus de l'unité : » cela serait faux s'il était corporel.

« Le Clerc (1513) s'est néanmoins obstiné à soutenir que Clément d'Alexandrie a supposé l'éternité de la matière, puisqu'il n'a pas réfuté formellement Platon et les autres philosophes qui admettaient une matière éternelle. Mais il n'a pas non plus réfuté formellement Héraclite, qui soutenait l'éternité du monde : s'ensuit-il que Clément ait été dans la même erreur?

« Qu'il ait ou n'ait pas admis les idées éternelles de Platon, qu'il ait même prétendu que ce philosophe les avait prises dans Moïse, il ne s'ensuit rien : cette opinion n'entraîne aucune conséquence contraire au dogme du christianisme.

« Lorsqu'il appelle l'âme de l'homme l'« esprit corporel, » il entend l'esprit revêtu du corps humain, et non une matière subtile, comme Bayle, Beausobre, d'Argens et leurs copistes affectent de l'entendre. Dès qu'un auteur s'est une fois expliqué, il est absurde d'argumenter contre lui sur un mot.

« Une autre injustice, de la part de Le Clerc, est de vouloir persuader que Clément d'Alexandrie ne s'est pas exprimé d'une manière orthodoxe sur la divinité de Jésus-Christ. Ce Père a été vengé par Bullus (1514) et par Bossuet (1515).

« Ce même critique fait grand bruit de ce que Clément et plusieurs autres Pères, trompés par la version des Septante, ont cru que les anges avaient eu commerce avec les filles des hommes et avaient engendré des géants: nous convenons du fait, et nous ne voyons pas ce que cette erreur a pu avoir de si dangereux.

« D'autres ont dit que Clément n'avait pas admis le péché originel. Non-seulement il l'admet, mais il le prouve par les paroles de Job (1516), selon les Septante : « Personne « n'est exempt de souillure, quand il n'au« rait vécu qu'un seul jour. » Selon lui (1517), lorsque David dit (1518) : « J'ai été conçu « dans l'iniquité, et formé en péché dans le « sein de ma mère, » il parlait d'Eve dans un sens prophétique. Mais il s'élève contre ceux qui concluaient de là que la procréation des enfants est un péché, et qui condamnaient le mariage.

« Un reproche plus grave que lui fait Barbeyrac est d'avoir très-mal enseigné la morale.

« Après avoir donné à sa manière un extrait du *Pédagogue* de Clément d'Alexandrie, il lui reproche 1° d'avoir écrit avec peu d'ordre, et de n'avoir pas fait de la morale « un système méthodique. » Lorsqu'on nous aura fait voir quelles nouvelles vertus ont fait éclore parmi nous les systèmes méthodiques de morale enfantés par les philosophes modernes, quels vices ils ont corrigés, nous consentirons à reconnaître le tort des Pères de l'Eglise, et nous regretterons que Jésus-Christ et les apôtres n'aient pas fait eux-mêmes des traités méthodiques et raisonnés pour sanctifier les mœurs.

« 2° Barbeyrac dit que Clément d'Alexandrie n'a point parlé des devoirs qui regardent Dieu directement. Cependant ce Père a souvent insisté dans ses ouvrages sur la nécessité d'adorer Dieu en esprit et en vérité, comme faisaient les chrétiens, de croire à sa parole, d'être reconnaissant de ses bienfaits, résigné aux ordres de sa providence, soumis aux lois qu'il nous a prescrites dans

(1511) Strom., l. v, c. 4.
(1512) *Pædag.*, l. I, c. 8.
(1513) Dans son *Art critique*, t. III, p. 12.
(1514) *Defens. fidei Nicæn.*, sect. 2, c. 6.
(1515) *Sixième Avertissement aux protestants*, n. 79.
(1516) *Job* XIV, 4 et 5.
(1517) *Strom.*, l. III, c. 16.
(1518) *Psal.* IV, 5.

l'Evangile. Il nous paraît que ces devoirs regardent Dieu très-directement.

« 3° Selon ce même censeur, Clément a voulu inspirer aux chrétiens l'apathie des stoïciens; a voulu qu'un gnostique, c'est-à-dire un parfait chrétien, fût exempt de passion. Lorsqu'on veut en juger avec un peu d'équité, on reconnaît que ce Père exige seulement qu'un chrétien réprime si exactement ses passions qu'il ne paraisse plus en avoir. Quand, sur ce sujet, il aurait répété quelqu'une des expressions dont se servaient les stoïciens, il ne faudrait pas en conclure, comme fait Barbeyrac, que Clément a pensé comme eux, puisque souvent il combat leurs maximes.

« 4° Un autre critique a dit que ce Père exhortait les chrétiens au martyre par l'exemple des anciens païens qui se donnaient la mort. C'est une calomnie. Clément dit, au contraire, que ceux qui cherchent la mort ne connaissent pas Dieu, et n'ont rien de chrétien que le nom; il taxe de témérité celui qui s'expose au danger sans nécessité; il dit qu'en se présentant aux juges il se rend coupable de meurtre, et contribue, autant qu'il est en lui, à l'injustice des persécuteurs; que, s'il les irrite, il est dans le même cas que celui qui provoquerait un animal féroce (1519). Barbeyrac lui fait encore un crime de cette décision, et soutient que Clément la prouve par de mauvaises raisons.

« 5° Enfin il assure et s'efforce de prouver que ce Père a voulu justifier l'idolâtrie des païens. Dans le passage qu'a cité Barbeyrac, Clément dit seulement que, selon l'intention de Dieu, c'était pour les païens un moindre mal d'adorer le soleil et la lune que d'être sans Divinité, ou d'être entièrement athées, puisque leur vénération pour les astres devait les conduire à la connaissance du Créateur. Mais il ajoute qu'à moins qu'ils ne se soient repentis ils sont condamnés : les uns, parce que, pouvant croire en Dieu, ils ne l'ont pas voulu ; les autres, parce que, quoiqu'ils le voulussent, ils n'ont pas fait tous leurs efforts pour devenir fidèles (1520). Après avoir reconnu que les expressions de Clément d'Alexandrie sont souvent obscures, il y a de l'imprudence à vouloir juger de ses sentiments par un seul passage.

« 6° D'autres lui ont fait un crime d'avoir cru le salut des païens vertueux, et d'avoir ainsi frayé le chemin au pélagianisme. Pour disculper ce Père, il suffit de comparer son sentiment à celui de Pélage. Cet hérétique soutenait qu'un païen pouvait être sauvé « sans grâce, » par le mérite des vertus qu'il pratiquait par les seules forces de la nature. Il faisait consister toute la grâce de la rédemption en ce que Jésus-Christ nous a donné des leçons et des exemples de vertu. Dans cette hypothèse, il est clair qu'un païen qui ne connaît pas Jésus-Christ n'en reçoit aucune grâce. Si donc il était sauvé, il le serait sans que Jésus-Christ eût aucune part à son salut. Voilà ce que saint Augustin n'a cessé de reprocher aux pélagiens. « Comment, » dit-il (1521), « celui qui « ose promettre le salut à quelqu'un *sans* « *Jésus-Christ*, peut-il espérer lui-même « d'être sauvé *par Jésus-Christ?* Est-ce là le sentiment de Clément d'Alexandrie? Il dit que le Verbe de Dieu prend soin de toutes les créatures, et fait l'office de « Mé« decin » de la nature humaine (1522). Selon Pélage, la nature humaine n'avait pas besoin de médecin, puisqu'elle n'est pas malade. Clément enseigne (1523) qu'il n'y a qu'un seul Testament de salut qui nous vient d'un seul Dieu « par un seul Seigneur, » mais qui opère son effet de différentes manières : il n'admet donc pas un salut sans Jésus-Christ. Il dit (1524) que Dieu, seul tout-puissant et bon, a voulu de siècle en siècle donner le salut « par son Fils. » Pour trouver là du pélagianisme, il faut supposer, comme les Pélagiens, que Jésus-Christ ne donne point de grâce à ceux qui ne le connaissent pas. C'est une erreur que jamais les Pères n'ont admise, qu'ils ont même combattue de toutes leurs forces : en enseignant le contraire, ils ont réfuté les Pélagiens d'avance.

« Il nous a paru d'autant plus nécessaire de justifier Clément d'Alexandrie, que les reproches qui lui ont été faits par les protestants sont regardés par nos critiques incrédules comme des objections sans réplique et des décisions irréfragables. Le P. Baltus en a démontré la fausseté dans sa *Défense des*

(1519) *Strom.*, l. IV, c. 4, 10.
(1520) *Ibid.*, l. VI, c. 14.
(1521) Serm. 294, c. 4, n. 4.
(1522) *Pædag.*, l. I, c. 2.
(1523) Dans les *Stromates*, l. VI, c. 13.
(1524) *Strom.*, l. VII, c. 2.

saints Pères accusés de platonisme (1525). »

Expédition de Sévère en Orient.

[195] L'Egypte, où Clément d'Alexandrie brilla d'un si vif éclat, retentissait des événements qui s'accomplissaient en Orient, car la mort de Pescennius Niger n'y avait point été le terme de la guerre. Sevère voulut tout à la fois châtier les peuples qui s'étaient déclarés pour son compétiteur et effrayer les barbares par l'appareil des armes, afin qu'ils n'entreprissent aucune incursion quand l'empereur se serait éloigné. Après une marche fatigante dans les plaines sablonneuses de la Mésopotamie, où son armée eut beaucoup à souffrir de la soif, il parvint à Nisibe, et s'y arrêta. La prise de quelques villes acheva cette campagne, qui ne fut ni longue ni marquée par de grands exploits. Le sénat, cependant, lui décerna le triomphe, qu'il refusa pour ne point paraître triompher de Pescennius, son concitoyen.

[196] Sévère reçut aussi les noms d'Arabique, d'Adiabénique et de Parthique, qu'on trouve dans des inscriptions de cette époque.

Le plus beau titre qu'il eût pu recevoir eût été celui de protecteur des chrétiens que sembla lui donner Cécilius Capella, gouverneur de Byzance, qui avait cruellement persécuté les fidèles. Capella, ayant embrassé le parti de Pescennius Niger, et défendu Byzance contre Sévère, succomba dans sa résistance. Sur les ruines de la cité vaincue, et en mourant dans le supplice, il fit entendre ce dernier cri : Triomphez, chrétiens (1525*)! Triomphe de courte durée, car le protecteur présumé devait se montrer bientôt persécuteur acharné et implacable.

Lutte de Sévère et d'Albinus.

Après avoir pris toutes les mesures pour assurer la tranquillité de l'Orient, il ne songea plus qu'à se débarrasser d'Albinus, à l'élévation duquel il n'avait contribué que pour diminuer le nombre de ses propres ennemis, et qui était aussi aimé du sénat qu'il en était lui-même haï. Albinus, instruit de ses projets, fit arrêter des assassins qui devaient employer contre lui le fer et le poison : les tortures leur arrachèrent la vérité. Alors Albinus prit le titre d'Auguste, et passa d'Angleterre dans les Gaules. Sévère était près de Viminatium, dans la Mœsie, quand il reçut cette nouvelle. Aussitôt il assemble ses troupes, leur présente à son point de vue la conduite d'Albinus, qu'il qualifie d'ingrat, et le fait déclarer ennemi public. Profitant de l'enthousiasme des soldats, excités par ses largesses, il leur présente son fils aîné, né à Lyon en avril 188, celui-là même qui avait eu une nourrice chrétienne (1526), et lui confère à l'âge de huit ans le titre de César. Cet enfant, appelé d'abord Bassianus du nom de son grand-père maternel, et nommé aussi quelquefois Severus dans les médailles grecques et les monuments, reçut de son père, avec le titre de César, les noms de Marc-Aurèle-Antonin. Mais il est connu sous celui de Caracalla, qui lui vint d'un vêtement gaulois qu'il se plaisait à porter.

Contestations au sujet de la Pâque (1526*).

Avec les agitations de l'empire coïncidèrent les contestations qui s'élevèrent dans l'Eglise touchant la fête de Pâques, l'an 196 de Jésus-Christ. Les Eglises de l'Asie mineure et quelques-unes des environs, suivant une ancienne tradition, soutenaient que l'on devait fixer le jeûne de Pâques et célébrer cette fête le même jour qu'il avait été ordonné aux Juifs d'immoler l'agneau, c'est-à-dire le quatorze de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât. Au contraire, toutes les autres Eglises du monde voulaient que, conformément à la tradition des apôtres, on ne finît le jeûne et on ne solennisât la fête de Pâques que le jour auquel le Sauveur est ressuscité, savoir le dimanche, et non pas un autre jour (1527). Ces usages divers avaient longtemps subsisté dans ces différentes Eglises, sans que la paix, la charité et l'unité en souffrissent. Quoique les Papes saint Sixte, saint Télesphore et saint Hygin ne permissent pas aux fidèles de Rome de célébrer la Pâque en un autre jour que le dimanche, ils ne faisaient néanmoins aucune difficulté de communiquer avec ceux qui observaient une pratique contraire (1528). Saint Anicet fit même à saint Polycarpe, attaché à l'usage des Asiatiques, l'honneur de lui céder à Rome la consécration de l'Eucharistie, et ils se séparèrent en paix, après avoir conféré ensemble et s'être accordés sur tous les

(1525) L. IV, etc.
(1525*) Tertull. *Ad Scapul.*
(1526) Voyez ci-dessus, col. 678.
(1526*) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. III, p. 553.
(1527) Euseb., *Hist.*, l. V, c. 23.
(1528) *Ibid.*, c. 24.

points autres que celui de la fête de Pâques (1529). Saint Soter fut le premier qui obligea les Asiatiques de se conformer à la coutume des lieux où ils se trouveraient durant cette fête : mais son décret à cet égard ne l'empêcha pas de vivre en bonne intelligence avec les Eglises d'Asie, et d'envoyer, suivant la coutume de ses prédécesseurs, l'Eucharistie à ceux qui en étaient évêques, en signe de communion (1530). Les choses demeurèrent au même état sous le Pontificat de saint Eleuthère, qui obligea seulement à Rome les fidèles de se conformer sur ce point au rit de l'Eglise romaine ; et le prêtre Blaste fut déposé pour avoir refusé de s'y soumettre (1531). Mais, sous le Pape Victor, la diversité de sentiments et d'usages sur la Pâque mit la division parmi les catholiques, et la dispute s'échauffa tellement de part et d'autre qu'elle pensa causer un schisme. A cette occasion, divers conciles furent assemblés par l'ordre de saint Victor, avec l'espoir qu'on réunirait ainsi les esprits et les Eglises dans une pratique uniforme au sujet de la Pâque.

Concile de Palestine. Théophile de Césarée (1532).

Il était naturel qu'on interrogeât la tradition des lieux mêmes où le Sauveur du monde avait conversé dans sa chair. Aussi il se tint un concile à Césarée en Palestine, sous la présidence de Théophile, évêque de cette Eglise (1533), l'un des plus illustres prélats de son siècle (1534), et de Narcisse, évêque de Jérusalem : Cassius de Tyr et Clarus de Ptolémaïde s'y trouvèrent, ainsi que plusieurs autres évêques non-seulement de Palestine, mais de différents lieux (1535). La question de la Pâque y fut examinée avec soin, et on y conclut que cette fête serait célébrée le dimanche. Il nous reste une partie de la Lettre synodale que Théophile et les autres Pères de l'assemblée adressèrent aux Romains. Quoiqu'elle fût commune à tous les Pères du concile de Palestine, et que Narcisse y soit nommé président avec Théophile, saint Jérôme (1536) l'attribue expressément à ce dernier, qu'il met, en conséquence, au rang des écrivains ecclésiastiques. Il déclare que cette Lettre était fort utile pour combattre l'opinion de ceux qui faisaient la Pâque avec les Juifs le 14 de la lune. Les Pères y prouvaient, en effet, par une tradition non interrompue depuis les apôtres, qu'on devait la célébrer le dimanche. Ayez soin, disaient-ils vers la fin, d'envoyer des copies de notre Lettre à toutes les Eglises, de peur qu'on ne nous impute la faute de ceux qui s'engagent témérairement dans l'erreur. Nous voulons aussi qu'on sache que l'Eglise d'Alexandrie célèbre la fête le même jour que nous. Les Pères disent encore que les fidèles, ou plutôt les évêques, s'écrivaient mutuellement, afin de se mettre d'accord pour la célébration de cette solennité. Voilà tout ce qu'Eusèbe nous apprend du concile de Palestine. Le vénérable Bède en a donné des Actes imprimés dans divers recueils des conciles (1537) ; mais ils ne méritent pas d'être attribués aux savants évêques de cette assemblée. Ils paraissent avoir été inconnus aux auteurs grecs, puisque Zonaras (1538) assure qu'on n'avait les Actes d'aucun concile antérieur à celui d'Antioche contre Paul de Samosate, excepté de celui de Carthage sous saint Cyprien. Le Synodique (1539) mentionne deux conciles en Palestine touchant la Pâque : l'un, de quatorze évêques à Jérusalem sous Narcisse ; l'autre de douze évêques à Césarée sous Théophile.

Concile de Rome (1540).

Le même auteur (1541) compte quatorze évêques dans le concile que le Pape saint Victor réunit à Rome. On lit dans le Pon-

(1529) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.

(1530) *Verum illi ipsi qui te præcesserunt Presbyteri, quamvis id minime observarent, Ecclesiarum presbyteris qui id observabant Eucharistiam transmiserunt.* (*Ibid.*)

(1531) *Voy.* ci-dessus, col. 386 et 649.

(1532) Ceillier, *Histoire générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 202 ; t. III, p. 554.

(1533) *Papa Victor, Romanæ urbis Episcopus, direxit auctoritatem ad Theophilum Cæsariensis Palæstinæ antistitem... Percepta igitur auctoritate... omnes episcopos evocavit. Tunc Theophilus episcopus protulit auctoritatem ad se missam Victoris Papæ, et quid sibi operis fuisset injunctum ostendit.* (Ex Beda, *De æquinoctio vernali.* — Voy. *Patrol.* Migne, t. CX.

(1534) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 22 et 23.

(1535) *Ibid.*, c. 25.

(1536) *In Catalogo*, c. 43.

(1537) Beda, *De vernali æquinoctio*, apud Bucherium *Commentario in canonem Paschalem*, p. 469 et seq. et *Concil.*, t. I, p. 596 et seq.

(1538) *Commentar. in Can.*, p. 271

(1539) Synodicus apud Justellum, t. II, p. 1103.

(1540) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 199 ; t. III, p. 555.

(1541) *Loc. cit.*, note 1539.

tifical attribué au Pape Damase (1542), et dans les *Vies des Pontifes romains* attribuées à Anastase (1543) que Victor y fit venir Théophile, évêque d'Alexandrie : mais c'est une faute visible de chronologie, puisque Alexandrie n'eut aucun évêque de ce nom que plus de deux cents ans après. Peut-être au lieu d'*Alexandrie* faut-il lire de *Césarée;* ce qui implique que le concile tenu par Théophile dans sa ville épiscopale ou précéda ou suivit celui de Rome, et que, dans l'un ou l'autre cas, l'intervalle fut assez long pour lui permettre de faire le voyage d'Italie. Dans le concile de Rome, comme dans celui de Palestine, on décida que la Pâque devait être célébrée le dimanche, et non pas le 14 de la lune, comme faisaient les Asiatiques, à la manière des Juifs. On voyait encore du temps d'Eusèbe la Lettre synodale de ce concile de Rome (1544).

Concile du Pont. Palmas d'Amastride (1545).

Il se tint dans le même but un concile des évêques du Pont, que présida Palmas d'Amastride, comme le plus ancien évêque de la province (1546). Les Pères résolurent la question dans le sens des conciles de Césarée et de Rome, et ils rendirent leur décret public par une Epître synodale, dont Eusèbe fait mention sans en indiquer l'auteur : mais selon toute apparence, ce fut Palmas d'Amastride, président de l'assemblée, qui la composa. On croit que ce Palmas est le même que celui dont saint Denys, évêque de Corinthe, parle dans une de ses Lettres adressée à l'Eglise d'Amastride (1547).

Concile des Gaules (1548).

Il y eut dans les Gaules un concile, présidé par saint Irénée, évêque de Lyon, et probablement auteur de la Lettre synodale qui y fut dressée (1549). Sa lettre à Blaste, intitulée *Du schisme*, écrite dès l'an 192 (1550), témoignait déjà de son sentiment sur cette question. L'auteur du livre intitulé *Réponses aux orthodoxes*, qui se trouve parmi les ouvrages de saint Justin, cite, d'ailleurs, un Discours sur la Pâque fait par saint Irénée, qui y parle de la coutume que les chrétiens avaient reçue des apôtres de ne point se mettre à genoux le dimanche, ni pendant les cinquante jours du temps pascal, en mémoire de la résurrection (1551) : mais ce Discours pourrait bien n'être autre chose qu'une des Lettres que saint Irénée écrivit à plusieurs évêques au sujet de la question alors agitée (1552).

Concile d'Achaïe. Bacchylle, évêque de Corinthe (1553).

Un concile des évêques de l'Achaïe se réunit à Corinthe, sous la présidence de Bacchylle, évêque de cette ville, qui fleurit sous le règne de Sévère et fut un des plus grands prélats de son temps. Il écrivit la Lettre synodale, que saint Jérôme appelle un fort beau livre sur la Pâque; et, quoiqu'elle ne portât que son nom en tête, elle était écrite en celui de tous les évêques de l'Achaïe, dont elle exprimait le sentiment (1554).

Concile de l'Osrhoène (1555).

Il y eut encore un concile des Eglises de

(1542) Liber Pontificalis Damasi, *Concil.*, t. I, p. 591.

(1543) *Voy.* ci-dessus, col. 550, et note 1079.

(1544) *Alia item exstat Epistola synodi Romanæ cui Victoris Episcopi nomen præfixum est.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 23.)

(1545) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 202; t. III, p. 556.

(1546) *Habentur præterea litteræ episcoporum Ponti, quibus Palma utpote antiquissimus præfuit.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 23.)

(1547) *Ibid.* c. 23.

(1548) Ceillier, *loc. cit.*, t. III, p. 556.

(1549) *Epistola quoque Ecclesiarum Galliæ exstat quibus præerat Irenæus.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 23.)

(1550) *Voy.* ci-dessus, col. 649.

(1551) *Non flectere autem genu Dominico die, resurrectionis est significatio... Hæc autem consuetudo ab apostolorum temporibus cœpit, quemadmodum ait beatus Irenæus martyr et Lugdunensis episcopus in libro « De Pascha » in quo etiam mentionem facit Pentecostes in qua genu non flectimus, quod eodem loco habenda sit quo Dominicus dies.* (Quæst. 115.)

(1552) Ceillier., *loc. cit.*, t. II, p. 176.

(1553) *Ibid.*, t. II, p. 203; t. III, p. 556.

(1554) *Bacchyllus, Corinthi episcopus, sub eodem Severo principe clarus habitus, de Pascha ex omnium qui in Achaia erant episcoporum persona elegantem librum scripsit.* (Hier., *Catalog.*, c. 44.)

Eusèbe semble dire que cette Lettre ne portait que le nom de Bacchylle, καὶ ἰδίως Βακχύλλου; mais cela n'empêcherait pas qu'on ne dût la regarder comme écrite au nom des Pères du concile. C'est ainsi que le Pape Jules, écrivant depuis aux Eusébiens de la part du concile de Rome, ne signa sa Lettre que de son nom, quoiqu'elle exprimât le sentiment de tout le concile : *Quod si illud vos commovit quod solus scripserim, necessum est vobis significare non ideo mei solius esse illam sententiam, sed et omnium qui in Italia sunt, et qui in his partibus degunt, episcoporum. Certe jam ad præfinitum tempus episcopi convenere, et ejusdem sententiæ fuerunt quam denuo his Litteris vobis significo. Quapropter, dilecti, etiamsi solus scribo, omnium tamen hanc esse sententiam agnoscite.*

(1555) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 203; t. III, p. 556.

l'Osrhoène et des pays voisins. Eusèbe en avait vu la Lettre synodale; mais ni cet historien ni saint Jérôme ne disent par qui elle fut écrite, ni qui présida ce concile (1556).

Concile de Mésopotamie (1557).

L'auteur du Synodique (1558) parle d'un concile de dix-huit évêques en Mésopotamie, dont la décision sur la question de la Pâque fut conforme à celle des Eglises de l'Osrhoène : mais on ne connaît ni celui qui le présida, ni le lieu où il fut assemblé.

Lettres conformes des évêques (1559).

Plusieurs évêques qui n'avaient point assisté à ces conciles écrivirent des Lettres pour rendre public leur sentiment sur la même question, et tous s'accordèrent à soutenir qu'on devait célébrer la Pâque le dimanche (1560). On cite en particulier une Lettre de Démétrius, évêque d'Alexandrie, au Pape Victor, et aux évêques de Jérusalem et d'Antioche (1561).

Dissidence de Polycrate, évêque d'Éphèse (1562).

Parmi les prélats qui jouissaient en ce temps d'une grande réputation, il faut nommer Polycrate, évêque d'Ephèse, et chef de tous les évêques de l'Asie proconsulaire. Eusèbe le met au nombre de ceux qui avaient attesté par leurs écrits la pureté et l'orthodoxie de leur foi. Polycrate lui-même se fait un mérite d'avoir lu toute l'Ecriture, d'avoir conféré avec des chrétiens de toutes les parties du monde, et de ne s'être point laissé ébranler par les menaces qu'on lui avait faites pour obtenir qu'il s'écartât de son devoir. Il était le huitième évêque de sa famille, avait déjà passé soixante-cinq ans dans le christianisme, et avait toujours vécu selon les règles de l'Evangile; mais il célébrait la Pâque le 14 de la lune. Comme, d'une part, dans les conciles qui viennent d'être cités et dans beaucoup d'autres dont Eusèbe ne parle pas, on était unanimement convenu qu'on ne devait célébrer le mystère de la Résurrection que le dimanche et ne finir en aucun autre jour le jeûne de Pâques (1563); comme, d'autre part, Polycrate s'opposait à cette résolution universelle, Victor lui écrivit pour l'inviter à réunir les évêques de sa province, le menaçant en même temps de le séparer de la communion du Chef de l'Eglise catholique s'il ne se rendait au sentiment commun (1564). Le Pape pouvait avoir des raisons nouvelles pour user d'une rigueur plus grande que ses prédécesseurs; car Blaste, prêtre de l'Eglise romaine, avait fondé son schisme principalement sur l'observance irrégulière de la Pâque, en sorte que, étant devenue dangereuse, elle semblait ne pouvoir plus être tolérée.

Concile d'Ephèse (1565).

A la demande du Pape, Polycrate assembla, en effet, un concile à Ephèse (1566) : mais les évêques qui y assistèrent, au lieu d'adhérer à ce que les autres avaient décidé, furent d'avis de ne pas changer la tradition qu'ils avaient reçue, et chargèrent Polycrate de faire connaître à l'Eglise romaine la résolution où ils étaient de continuer à célébrer la Pâque le 14 de la lune, quelque jour de la semaine qu'il arrivât.

Lettre de Polycrate au Pape (1567).

L'évêque d'Ephèse, après avoir conféré avec eux, transmit donc au Pape saint Victor et à l'Eglise de Rome la conclusion du concile en ces termes : « Nous célébrons le vrai jour de la Pâque inviolablement, sans rien ajouter ni diminuer. Car c'est en Asie que se sont endormies dans le Seigneur ces grandes lumières de l'Eglise qui ressusciteront au jour de son glorieux avénement : je veux dire Philippe, l'un des douze apôtres, qui est mort à Hiérapolis, et deux de ses filles qui sont demeurées vierges jusqu'à une extrême vieillesse; et une autre de ses filles qui était inspirée du Saint-Esprit, et qui, après avoir vécu saintement, est morte

(1556) *Ecclesiarum quoque in Osdroenæ provincia et in urbibus regionis illius constitutarum Litteræ visuntur.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 23.)
(1557) Ceillier, *loc. cit.*, t. III, p. 556.
(1558) Synodicus apud Justellum, t. II, p. 1170.
(1559) Ceillier, *loc. cit.*, t. III, p. 556.
(1560) *Aliorum complurium (episcoporum) Epistolæ exstant, qui omnes eamdem fidem eumdemque doctrinam proferentes, unam edidere sententiam.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 23.)
(1561) Eutychius Alexandrinus, in *Annalibus ecclesiasticis*, p. 363 et seq. edit. Oxon., an. 1659.

(1562) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 199 et 203.
(1563) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 23.
(1564) *Ibid.*, c. 24.
(1565) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 199; t. III, p. 556.
(1566) *Possem etiam episcoporum qui mecum sunt facere mentionem, « quos petistis ut convocarem, » sicut et feci: quorum nomina si adscripsero, ingens numerus videbitur.* (Polycrates apud Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.) *Nihil moveor iis quæ nobis ad formidinem intentantur.* (*Ibid.*)
(1567) Ceillier, *loc. cit.*, t. III, p. 557.

à Éphèse. Ajoutez-y Jean, qui a reposé sur la poitrine du Seigneur, qui a été pontife et a porté la lame d'or, qui a été martyr et docteur, qui enfin s'est endormi à Ephèse; et Polycarpe, évêque et martyr à Smyrne; et Thraséas, évêque d'Euménie et martyr, mort à Smyrne. Qu'est-il besoin de nommer Sagaris, évêque et martyr, qui est mort à Laodicée; et le bienheureux Papyrius, et l'eunuque Méliton, qui s'est conduit en tout par le Saint-Esprit, et qui est enterré à Sardes, attendant l'avénement du Seigneur du ciel pour ressusciter? Tous ceux-là ont célébré la Pâque le quatorzième jour de la lune, suivant l'Evangile, sans varier, mais observant la règle de la foi. Et moi, Polycrate, le dernier de vous tous, j'observe la tradition de mes parents, dont quelques-uns ont été mes maîtres. J'ai eu sept évêques de ma famille, et je suis le huitième. Ils ont tous célébré le jour de Pâques à l'époque où les Juifs purgeaient le levain. Moi donc, mes frères, qui ai vécu au Seigneur soixante-cinq ans, qui ai communiqué avec les chrétiens dispersés dans le monde entier, qui ai lu toute l'Ecriture sainte, je ne suis point troublé de ce qu'on nous oppose pour nous faire peur; car je sais que ceux qui étaient plus grands que moi ont dit : « Il faut obéir à Dieu plutôt « qu'aux hommes. » Parlant ensuite des évêques qui étaient présents lorsqu'il écrivait cette Lettre, et qui partageaient le même sentiment; il ajoutait : Je pourrais consigner ici les noms des évêques que vous m'avez demandé de convoquer, comme je l'ai fait. Si j'écrivais leurs noms, vous verriez combien ils sont nombreux. Quoiqu'ils connussent ma petitesse, ils n'ont pas laissé d'approuver ma Lettre, sachant que je ne porte pas en vain ces cheveux blancs, mais que je me suis toujours conduit selon ce que Jésus-Christ a ordonné et établi (1568). »

Le Pape saint Victor veut excommunier les Asiatiques (1569).

Le Pape Victor, affligé de cette résistance qui prenait les couleurs du schisme, voulut retrancher de la communion catholique les Eglises de l'Asie proconsulaire et des environs, comme étant engagées dans une doctrine contraire à la vraie foi : il écrivit, à cet effet, des Lettres dans lesquelles il déclarait tous les frères de ces contrées absolument séparés de l'unité générale de l'Eglise (1570). C'était le premier exemple d'une excommunication lancée sur des Eglises entières; et elle frappait, entre autres, Ephèse et Smyrne, siéges illustrés par les apôtres et leurs disciples (5171).

Si, dans le débat sur la Pâque, Victor prétendait imposer son opinion particulière.

« La tolérance d'Anicet, » dit M. Ampère (1572), « ne fut point imitée par l'Africain Victor. Cet homme, d'un caractère emporté,

(1568) *In ea epistola quam ad Victorem et ad Romanæ urbis Ecclesiam scripsit, traditionem ad sua usque tempora propagatam exponit his verbis: Nos igitur verum ac genuinum agimus diem, nec addentes quidquam, nec detrahentes. Etenim in Asia magna quædam lumina exstincta sunt, quæ illo adventus Domini die resurrectura sunt, cum Dominus e cœlo veniet plenus majestate et gloria, sanctosque omnes suscitabit : Philippus scilicet unus e duodecim apostolis, qui mortuus est Hierapoli, et duæ ejus filiæ quæ virgines consenuerunt; alia quoque ejusdem filia, quæ Spiritu sancto afflata vixit et Ephesi requiescit. Præterea Joannes qui in sinu Domini recubuit, qui etiam sacerdos fuit et laminam gestavit, martyr denique et doctor exstitit. Hic, inquam, Joannes apud Ephesim extremum diem obiit. Polycarpus quoque qui apud Smyrnam episcopus et martyr fuit; itemque Thraseas, Eumeniæ episcopus et martyr, qui Smyrnæ requiescit. Quid Sagarim episcopus eumdemque martyrum attinet dicere, qui Laodiceæ est mortuus? Quid beatum Papyrium, quid Melitonem eunuchum, qui Spiritu sancto afflatu cuncta gessit; qui et Sardibus situs est, adventum Domini de cœlis, in quo resurrecturus est, exspectans. Hi omnes diem Paschæ quarta decima luna juxta Evangelium observarunt, nihil omnino variantes, sed regulam fidei constanter sequentes. Ego quoque, omnium vestrum minimus Polycrates, ex traditione cognatorum meorum, quorum etiam nonnullos assectatus sum : fuerunt enim septem omnino ex cognatis meis episcopi, quibus ego octavus accessi. Qui quidem omnes semper Paschæ diem tunc celebrarunt, cum Judæorum populus fermentum abjiceret. Ego, inquam, fratres, quinque et sexaginta annos natus in Domino, qui cum fratribus toto orbe dispersis sermones sæpe contuli, qui Scripturam sacram omnem perlegi, nihil moveor iis qui nobis ad formidinem intentantur. Etenim ab illis qui me longe majores erant dictum scio : « Obedire oportet Deo magis quam hominibus. » Possem de episcopis qui mecum sunt facere mentionem, quos petiistis ut convocarem, sicut et feci; quorum nomina si adscripsero, ingens numerus videbitur. Hi, cum me pusillum invisissent, Epistolam nostram assensu suo comprobarunt, gnari me canos istos non frustra gestare, sed vitam ex præceptis institutisque Jesu Christi semper egisse.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.)

(1569) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 199; t. III, p. 558.

(1570) *His ita gestis, Victor quidem Romanæ urbis Episcopus illico omnes Asiæ vicinarumque provinciarum Ecclesias, tanquam contraria rectæ fidei sentientes, a communione abscindere conatur; datisque litteris universos qui illic erant fratres proscribit, et ab unitate Ecclesiæ prorsus alienos esse pronuntiat.*

(1571) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II; *Précis historique*, t. I, p. 274.

(1572) *Hist. litt.*, t. I, p. 169.

après avoir donné dans les erreurs du montanisme, s'était ensuite précipité, avec un entêtement pareil, dans l'opinion d'Anicet sur le jour de la Pâque. Plusieurs évêques d'Asie, et entre autres l'un des plus vénérables, Polycrate, évêque d'Ephèse, trouvèrent très-mauvais que l'évêque de Rome prétendît imposer à toutes les Eglises de la chrétienté une opinion que rien ne rendait obligatoire, sur un point que la tradition laissait douteux. Polycrate écrivit une circulaire aux autres évêques... A ces nobles paroles, à ces mâles accents d'un vieil héritier des apôtres, Victor répondit par une excommunication qui atteignait tous les évêques d'Asie, et même quelques évêques de son opinion. »

« Les deux opinions (sur la Pâque), » écrit d'un autre côté M. Amédée Thierry (1573), « se présentaient donc avec une égale autorité. L'Orient se conformait généralement à la règle de l'Eglise de l'Asie Mineure, l'Occident à celle de l'Eglise romaine. Cette différence subsista longtemps sans nuire à la concorde. Déjà, en effet, le schisme était imminent. Héritière de l'habileté administrative, mais aussi de l'inflexibilité qui avait donné la possession du monde à Rome temporelle, Rome chrétienne cherchait de la même manière et avec la même constance, à faire prévaloir ses institutions et son esprit. Cette coutume de fixer la Pâque au dimanche avait eu pour but, dans l'origine, d'élargir la séparation entre le judaïsme et le christianisme (1574). Elle était bonne en Occident, où la parenté des chrétiens avec les Juifs ne créait que des embarras pour les premiers. Aucune nécessité de cette nature n'existait en Orient. Toutefois, dans une question qui pouvait ainsi se débattre, Victor, successeur d'Eleuthère au siége épiscopal de Rome, s'attacha plutôt à imposer qu'à convaincre ; et l'opiniâtreté de son insistance, le ton injurieux de ses avertissements, enfin ses menaces d'excommunication, laissèrent déjà entrevoir ses prétentions de suprématie qui éclatèrent plus tard au grand jour. Moins par reconnaissance d'un pareil droit que par crainte de sembler judaïser, et par condescendance fraternelle, plusieurs Orientaux cédèrent, et plusieurs conciles autorisèrent le changement de pratique (1575). Mais les Eglises de l'Asie Mineure, fortes de leurs traditions, opposèrent au vœu de celle de Rome une résistance invincible ; et Polycrate, évêque d'Ephèse, fut chargé de signifier à Victor ce refus des plus belles communautés de l'Orient... Cette Lettre si digne et si belle ne fit pourtant qu'irriter Victor (1576), qui se sépara de la communion de l'Eglise dissidente. »

Les erreurs des deux historiens modernes, qui ont copié les protestants réfutés par Bergier (1577), sont ainsi redressées dans l'utile ouvrage de l'abbé Gorini (1578).

« Ce fut l'an 196 que se passa l'événement dont il s'agit. Les opposants n'étaient pas les évêques de toute l'*Asie*, de tout l'*Orient*, comme le disent MM. Ampère et Amédée Thierry ; ce n'étaient pas même tous les évêques de l'*Asie Mineure* : c'étaient seulement ceux de la partie qui, dans cette péninsule, porta le nom d'*Asie proconsulaire*, et dont Ephèse était la principale métropole. Il en est souvent parlé dans les Epîtres des apôtres, qui rangent l'Eglise d'Asie parmi les autres Eglises de l'Anatolie (1579). Eusèbe nous prouvera que l'opposition était circonscrite dans cette Eglise et dans quelques évêchés voisins, quand il nous dira que, hormis Polycrate d'Ephèse, tous pensaient comme Rome, et que parmi les conciles où se manifesta cet accord, on compta celui de l'exarchat du Pont, appartenant à la même péninsule que celui d'Asie.

« Il n'est pas douteux que les apôtres n'aient eu des raisons très-graves pour établir les différents usages qui, en 196, existaient encore dans l'Eglise sur la Pâque : mais y a-t-il de la vraisemblance que les Occidentaux, en choisissant pour célébrer cette

(1573) *Hist. de la Gaule sous l'adm. rom.*, t. II, p. 251.

(1574) *Blastus latenter Judaismum volebat introducere : Pascha enim dicebat non aliter custodiendum esse, nisi secundum Legem Moysis* XIV *mensis.* (Tertull., *De Præscrip.*)

(1575) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.

(1576) Socrat., *Hist.*, l. v. Eusèbe, *Hist.*, l. v, 24. Epiphan., hæres. 60, c. 9.

(1577) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Pâques*.

(1578) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, t. I, p. 36.

(1579) *Act.* II, 9 ; VI, 9 ; *I Petr.*, I, 1. Socrate, *Hist. eccl.*, l. v, 22, dit : *Quidam igitur in Minori Asia, ut jam dixi, quartumdecimum observabant diem.* Selon cet historien, il y avait bien encore en Orient d'autres dissidents ; mais ils ne fêtaient point la Pâque au même jour que les Juifs, quoiqu'ils ne fussent pourtant pas d'accord avec la généralité des chrétiens. — *Voir* aussi saint Epiphane, tom. I, p. 821, hæres. 70, c. 9.

fête un autre jour que la solennité mosaïque, aient voulu empêcher de confondre les chrétiens avec les Juifs, si détestés à Rome? J'hésite beaucoup à adopter cette opinion de M. Amédée Thierry; et, puisque je vois tout l'Orient, moins un exarchat, d'accord avec l'Occident, je préfère chercher une raison unique pour cet usage universel, et croire que l'on fêta la résurrection du Christ le premier dimanche après la pleine lune de Mars, parce que le Christ était ressuscité ce jour-là.

« Quel qu'ait été dans le principe le motif de ce choix, il était nécessaire, à la fin du IIe siècle, que tous l'adoptassent. Saint Epiphane a tracé le tableau de la confusion présentée par les Eglises où ne régnait pas la règle commune, et qui, d'ailleurs, n'étaient pas même à l'unisson entre elles; il le termine de la sorte : « En un mot, c'était « un prodigieux et affligeant désordre (1580). » Il fallait donc un changement, et pour ce changement un débat. Les Asiatiques le commencèrent entre eux, et l'initiative ne vint pas de Victor, qui, selon M. Ampère, se serait « précipité avec entêtement dans les « opinions d'Anicet. » Nous apprenons d'Eusèbe que le débat prit naissance en Orient. « Sous le consulat de Dexter et de Priscus, » dit-il, « *s'éleva de nouveau en Asie*, parmi les « évêques, la question de savoir si on devait « célébrer la Pâque le 14 du mois, selon la loi « de Moïse : Victor, évêque de la ville de « Rome, et Narcisse de Jérusalem, ainsi que « Polycrate, Irénée, Bacchylle, et les pasteurs « d'un grand nombre d'Eglises, manifestèrent par Lettres ce qui leur semblait pro« bable (1581). » Ce fut donc en Asie que naquit la discussion, ou plutôt qu'elle « s'éleva de nouveau. » En effet, Eusèbe (1582) a déjà raconté que, vingt-cinq ou trente ans auparavant, « à Laodicée (dans « l'exarchat d'Asie), Servilius Paulus étant « proconsul, une ardente controverse s'agita « sur la fête pascale. » Méliton écrivit en faveur de l'usage emprunté des Juifs, et il eut Clément d'Alexandrie pour adversaire (1583). Rome n'intervint pas alors, pas plus que quand la lutte s'engagea entre Crescent et Alexandre, évêque d'Alexandrie (1584)...

« Mais au moins, dira-t-on, quand Victor, en 196, se fut mêlé au débat, ne voulut-il pas faire triompher violemment son sentiment? Ne chercha-t-il pas bien plus à l'imposer qu'à convaincre?

« Le Pape ne voulut jamais qu'imposer le sentiment de la majorité. C'est encore le témoignage d'Eusèbe : « Une sérieuse contro« verse s'éleva, parce que, dans l'Asie (1585), « toutes les Eglises, appuyées sur une an« cienne tradition, pensaient qu'on devait « célébrer la fête de la Pâque salutaire à la « quatorzième lune, le même jour où il était « commandé aux Juifs d'immoler l'agneau,... « quoique cependant les autres eglises de « tout l'univers eussent une habitude diffé« rente, qui, venue de la tradition des apô« tres, est encore suivie... Des synodes et « des assemblées d'évêques se réunirent à « ce sujet, et, d'un consentement unanime, « donnèrent à tous les fidèles, par Lettres, la « règle ecclésiastique, à savoir : que le mys« tère de la résurrection du Seigneur ne se « célébrerait jamais un autre jour que le di« manche, et que nous ne terminerions « qu'alors le jeûne pascal. » L'historien dit ensuite que l'on possédait encore de son temps les Lettres écrites sur ce sujet par les conciles de Palestine, de Rome, du Pont, des Gaules, d'Osrhoène en Mésopotamie, ainsi que les Epîtres de Bacchylle de Corinthe et d'un très-grand nombre d'autres. « Tous, en proclamant la même foi et la « même doctrine, publièrent une même sen« tence. Et ce fut là, » poursuit Eusèbe (1586), « leur définition, comme je l'ai « dit. » Revenant un peu plus loin au concile de Palestine, où se trouvaient aussi les évêques de Tyr et de Ptolémaïs, et où l'on discuta longtemps sur la tradition du jour pascal, « tradition venue des apôtres sans « aucune interruption, » Eusèbe (1587) transcrit la fin de la Circulaire de ce synode : « Ayez soin, » disent les Pères réunis, « que des exemplaires de notre Lettre

(1580) Saint Epiph., hæres. 70, *Audiani*, c. 9, t. I, p. 821.

(1581) Euseb., *Chronic.* ad an. IV Severi, Dextero et Prisco coss.

(1582) *Hist.*, l. IV, c. 26.

(1583) Il a été dit ci-dessus, col. 333, que les deux livres, aujourd'hui perdus, de Méliton, touchant la fête de Pâques, furent depuis, pour Clément d'Alexandrie, une occasion de traiter la même matière.

(1584) S. Epiph., *ubi supra.*

(1585) Il s'agit de l'Asie proconsulaire seulement, comme on l'a prouvé plus haut.

(1586) *Hist.*, lib. V, c. 23.

(1587) *Ibid.*, c. 25.

« soient adressés à toutes les Eglises, pour « que ceux qui éloignent témérairement « leurs âmes du sentier de la vérité ne puis- « sent nous imputer leur crime. Nous vous « annonçons aussi qu'à Alexandrie on cé- « lèbre la Pâque le même jour que nous (1588). « Des Epîtres sont mutuellement envoyées « d'ici à Alexandrie et d'Alexandrie en ces « lieux, de sorte que nous sommes d'accord « pour célébrer en même temps le très-saint « jour. » Il y eut aussi un concile tenu à Ephèse, « sur la demande du Pape, » comme le dit expressément Polycrate (1589) : ce fut le concile de l'opposition. Victor exigea donc que l'on se conformât, non pas à son sentiment particulier, mais au sentiment qu'il partageait avec l'Eglise universelle. Que pouvait-on souhaiter de plus canonique, ou, si vous l'aimez mieux, de plus constitutionnel ?

« On a dit encore que la question de la Pâque, au II° siècle, « pouvait se débattre, » et qu'elle roulait sur un point « laissé dou- « teux par la tradition. » C'est vrai : aussi le Pape ne trancha-t-il pas la difficulté, mais chercha-t-il d'abord à faire dissiper les doutes par des conciles.

« On a dit que « rien ne rendait obliga- « toire l'opinion de Victor. » Soit : mais la décision de la majorité n'était-elle pas obligatoire ? N'y avait-il aucune obligation pour la minorité d'abandonner ses usages, causes des « prodigieux désordres » décrits par saint Epiphane ? Or Rome n'exigea pas autre chose que la soumission aux décisions de la majorité.

« On a dit que « plusieurs conciles orien- « taux cédèrent. » Eusèbe n'a point parlé de cela. Il nous a montré, depuis la Mésopotamie jusque dans les Gaules, la pratique uniforme des Eglises appuyée sur une ancienne tradition, venue sans interruption des apôtres eux-mêmes, et attestée par de nombreux conciles.

« On a dit que ce furent « les plus illustres « communautés d'Orient » qui résistèrent. En quoi, je vous prie, étaient-elles plus illustres que celles de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Antioche et de Rome ? C'est qu'elles résistèrent, n'est-il pas vrai ? Alors leur supériorité fut de courte durée, puisqu'en 325, au concile de Nicée, Constantin les cita, entre autres, aux quatuordécimants, comme modèles de régularité orthodoxe sur la Pâque (1590).

« On a dit que « cette Lettre si digne et « si belle de Polycrate, » que « ces accents si « nobles et si mâles » ne firent qu'irriter le Pape. Suffit-il donc à un parti de posséder un habile orateur pour que son obstination n'indigne pas les chefs de la société qu'il trouble ?

« On a dit qu'Anicet avait été plus tolérant que Victor à l'égard des quatuordécimants. C'est vrai ; mais Anicet avait-il sous les yeux les décisions de tant de conciles ? Avait-il sous les yeux l'Epître de Polycrate, où l'usage des Asiatiques est présenté, non-seulement comme tolérable, mais encore comme « la règle de la foi (1591) ? » Avait-il sous les yeux le schisme d'un Blastus qui, au milieu même de Rome, imposait aux chrétiens la loi de Moïse sur la Pâque (1592) ?

« On a dit que la conduite de Victor n'avait été qu'une « tentative, » du reste assez malheureuse, pour élever la Papauté à l'autorité suprême dans l'Eglise. Ce fut mieux qu'une tentative ; ce fut une éclatante manifestation de cette autorité. N'en trouvons-nous pas la preuve dans la convocation des synodes dont Eusèbe nous a parlé ? C'est en vain qu'on nierait l'intervention du Pape dans cette convocation. Ces assemblées furent tenues en même temps, et pour un même but, en Europe, en Asie et en Afrique. Il y eut donc parmi les évêques quelque personnage d'une puissante influence pour proposer ces réunions ; et cet agent intermédiaire dut nécessairement être le Pouvoir central, s'il en existait un. Or ce Pouvoir central existait, et saint Irénée le nommait « l'éminente Principauté de la Chaire fixée « à Rome par saint Pierre (1593). » Polycrate, d'ailleurs, n'a-t-il pas avoué que c'était « à la demande » de Victor qu'il avait réuni les évêques d'Asie ? L'autorité universelle de la Papauté s'est donc manifestée à l'occasion du débat sur la Pâque. Sans doute,

(1588) Eutychius (*Alexandrini Annales*, p. 363, 364, 447,) dit que Démétrius, évêque d'Alexandrie, écrivit aux évêques de Rome, de Jérusalem et d'Antioche conformément au sentiment général.

(1589) *Quos petiistis ut convocarem*. (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.)

(1590) Euseb., *Vit. Constantini*, l. III : *Per Asianam et Ponticam diœcesim.*

(1591) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.

(1592) *Ibid.*, c. 15 et 20. Tertull., *De Præscript.*, c. 53.

(1593) *Contra hæres.*, l. III, c. 3.

la « supériorité » de Victor ne ressemblait guère à la « suprématie » d'Hildebrand ou de Pie VII. Qui donc s'en étonne, sinon ceux qui n'auront pas compris les devoirs de la Papauté? Les temps divers en déterminent diversement l'action : au milieu des apôtres inspirés aussi bien que saint Pierre, elle se borne à prendre la première la parole; mais au moyen âge elle semble toute l'Eglise. Elle peut tout quand il le faut (1594). Son autorité est comme celle de notre mère : elle se déploie ou se contient suivant les besoins de ses fils.

« J'ai suivi dans toutes ses ramifications l'erreur de MM. Amédée Thierry et Ampère sur l'intervention de Rome dans le débat relatif à la Pâque; j'ai montré combien cette intervention avait été canonique et légale, et combien l'on avait tort de lui donner pour caractère, dès le principe, la sévérité à laquelle Victor n'eut recours qu'à la fin.

« En effet, lorsque tous les conciles se furent prononcés, « Polycrate, » dit Tillemont (1595), « s'opposa à cette résolution « universelle... Victor luy écrivit pour le « prier d'assembler les évesques de sa pro- « vince, en le menaçant mesme de le sépa- « rer de sa communion, s'il ne se rendait au « sentiment des autres (1596). Polycrate as- « sembla effectivement ses confrères en « grand nombre... Suivant leurs avis, Poly- « crate écrivit à Victor et à l'Eglise romaine, « ou contre Victor, comme traduit saint Jé- « rôme, parce qu'en effet il refusait de « consentir à ce qu'on luy demandait, et « témoignait qu'il ne s'étonnait pas des me- « naces par lesquelles on prétendait l'épou- « vanter. »

« MM. Thierry et Ampère n'ont vu dans toute la discussion que cette sévérité finale : aussi leur a-t-elle paru aussi blâmable qu'elle nous semble naturelle, à la suite des circonstances qui l'avaient excitée. »

Si le Pape Victor excommunia ses propres partisans.

M. Ampère a été plus loin que M. Thierry, en affirmant que l'excommunication de Victor « atteignit tous les évêques d'Asie, et même quelques évêques de son opinion. »

« C'est donc à dire, » reprend l'abbe Gorini (1597), « que Victor était fou! qu'il lançait en furieux les anathèmes, comme un ouragan précipite la grêle et les éclairs, sans voir où il frappe! Qu'en pense M. Amédée Thierry, lui qui vante, au contraire, « l'ha- « bileté administrative, » passée en héritage de l'empire au Pontife? Je n'ai pas à mettre d'accord ces deux opinions : c'est assez pour moi d'expliquer une demi-ligne d'Eusèbe, mal comprise par M. Ampère.

« L'ancien historien de l'Eglise (1598) a « dit qu'après avoir reçu la Lettre de Poly- « crate, Victor, évêque de Rome, s'efforça de « retrancher de la communion, comme ayant « des sentiments contraires à la rectitude de « la foi, toutes les Eglises d'Asie, ainsi que « celles des provinces voisines. »

« M. Ampère imagine que ces « provinces « voisines, » excommuniées en même temps que l'exarchat d'Asie, étaient pourtant du sentiment du Pape. Mais il suffit de vouloir comprendre, pour être convaincu que, d'après Eusèbe, un même motif, « l'opposition « à la rectitude de la foi, » avait fait sévir contre l'exarchat et son voisinage. Si le Saint-Siége n'avait pas plus ménagé ses partisans que ses adversaires, est-ce que les évêques, dans leurs réclamations contre la sévérité de Victor, n'auraient pas intercédé pour leurs frères orthodoxes injustement condamnés, comme ils intercédèrent pour

(1594) Concedimus in jure quidem ecclesiastico *Papam nihil non posse, cum necessitas id postulaverit.* (Bossuet, *Defensio Declarationis cleri gallicani*, part. II, l. II, c. 20.)

(1595) *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. II, p. 107. — *S. Victor.*

(1596) Cet agencement des faits, présenté par Tillemont, n'est pas aussi nettement exposé dans Eusèbe : il n'en est pas moins vrai. Je regrette que Tillemont ne l'ait pas lui-même prouvé. Voici, du moins, comment il me semble qu'on peut l'établir. Puisque Victor fit assembler les conciles de toute l'Eglise pour que chacun donnât son avis, évidemment il ne parla pas d'excommunication avant que ces avis eussent été recueillis. Ce fut donc de toute nécessité, en adressant à Polycrate les décrets des divers conciles, en lui demandant de réunir ses suffragants pour les leur communiquer, qu'il dut le menacer au cas où il ne suivrait pas la pratique de la majorité.

Voir aussi Duguet, *Conf. eccl.*, t. I, art. 2, d'une Dissertation sur la contestation qui nous occupe. Il raconte les faits comme Tillemont, mais avec cette différence qu'il semble croire que quelques menaces avaient précédé l'envoi du résultat des conciles. J'ai montré l'invraisemblance de cette opinion, qui ne repose sur aucune preuve.

(1597) *Loc. cit.*, p. 42.

(1598) Euseb., *Hist.*, l. V, c. 24.

leurs frères errants condamnés trop précipitamment? Et pourtant ils n'en parlent pas : nous allons le voir.

« Victor n'excommunia donc que la minorité qui refusait de se soumettre aux décrets du plus grand nombre. »

Lettre de saint Irénée au Pape (1599.)

La sévérité de Victor ne plut pas à tous les évêques, pas même à tous ceux qui étaient d'un sentiment opposé à celui des Asiatiques touchant la Pâque : en conséquence, ils exhortèrent le Pape à adopter de préférence les moyens de conserver la paix, la charité et l'unité entre les frères. Plusieurs lui écrivirent à ce sujet d'une manière très-vive, entre autres saint Irénée au nom des chrétiens des Gaules dont il était le chef (1600).

L'évêque de Lyon soutenait dans sa Lettre que le mystère de la résurrection devait se célébrer le dimanche : cependant il avertissait Victor avec respect de ne pas retrancher de sa communion des Eglises entières, des Eglises de Dieu (c'est-à-dire orthodoxes), pour leur attachement à une ancienne tradition qu'elles avaient reçue de leurs pères. Et, afin de lui faire mieux sentir que la différence de pratique dont il s'agissait ne devait pas rompre la paix des Eglises, après plusieurs autres choses dans le même sens il ajoutait : « Il n'est pas seulement question du jour auquel la fête de Pâques doit être célébrée : il s'agit encore de la manière dont on doit jeûner. Les uns croient n'être obligés de jeûner qu'un jour, les autres deux, et d'autres davantage (1601). Quelques-uns comptent quarante heures dans les jours auxquels ils jeûnent. Cette diversité est ancienne, et n'a pas été introduite de nos jours. Il y a apparence qu'elle s'est fortifiée par le peu de soin que ceux qui présidaient ont pris d'instruire les fidèles sur ce point, et de les corriger de leur simplicité et de leur ignorance. Ils ont cependant entretenu la paix entre eux, comme nous l'entretenons, et la différence de leurs jeûnes n'a fait que confirmer l'unité de la foi. » Saint Irénée rappelait aussi à Victor la sage modération de ses prédécesseurs Anicet, Pie, Hygin, Télesphore et Sixte, qui était allée jusqu'à souffrir que ceux qui célébraient la Pâque le 14 de la lune observassent cette coutume à Rome même lorsqu'ils y étaient venus de leur pays, et qui, malgré la contrariété des observances, avaient conservé la paix avec toutes les Eglises, sans avoir jamais séparé personne de leur communion pour cette ancienne pratique (1602). On voit que l'auteur de la Lettre à Blaste, oubliant le grave incident de sa tentative de schisme, supposait que les choses étaient au même point que du temps de saint Polycarpe. Outre cette Lettre au Pape, saint

(1599) Ceillier, *loc cit.*, t. II, p. 176; t. III, p. 558.

(1600) *Verum hæc non omnibus placebant episcopis : proinde Victorem ex adverso hortati sunt ut ea potius sentire vellet quæ paci et unitati charitatique erga proximum congruebant. Exstant etiamnum eorum Litteræ, quibus Victorem acerbius perstringunt, et quarum numero Irenæus in Epistola quam scripsit nomine fratrum quibus præerat in Gallia.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.)

(1601) Origène, qui vivait presque dans le même temps que saint Irénée, assure que dès lors il y avait quarante jours destinés au jeûne : *Habemus Quadragesimæ dies jejuniis consecratos*, dit il (Hom. 10 *in cap.* xvi *Levit.*) Saint Jérôme dit (Epist. 27, *ad Marcellam*) que cette observance de quarante jours de jeûne était uniformément gardée par tout le monde, comme venant des apôtres. Ce n'est donc pas du nombre des jours, mais de la manière de jeûner, qu'il était question du temps de saint Irénée : c'est-à-dire, que les uns se contentaient de garder la xérophagie (régime de ceux qui vivent d'aliments secs) pendant un jour seulement ; d'autres l'observaient pendant deux jours, d'autres pendant plusieurs, et d'autres enfin pendant le carême entier. Aussi les anciens conciles, supposant sans doute que partout on jeûnait quarante jours, n'ont rien déterminé sur le nombre des jours de jeûne, mais seulement sur la manière de jeûner. Le cinquantième canon du concile de Laodicée prescrit la xérophagie pendant tout le carême ; et les Constitutions apostoliques (l. v, c. 18) ne l'ordonnent que pour les six jours qui précèdent la fête de Pâques.

(1602) *Illud quidem defendit* (*Irenæus*) *solo die Dominico resurrectionis Domini mysterium esse celebrandum : Victorem tamen decenter*, προσηκόντως, *admonet ne integras Dei Ecclesias, morem sibi a majoribus traditum custodientes, a communione abscindat. Et post multa alia in eam sententiam dicta, his etiam utitur verbis : Neque enim de die solum controversia est, sed etiam de forma ipsa jejunii. Quidam enim existimant unico die sibi esse jejunandum; alii duobus, alii pluribus; nonnulli etiam quadraginta horis diurnis computatis diem suum metiuntur. Atque hæc in observando jejunio varietas non nostra primum ætate nata est, sed longe antea apud majores nostros cœpit : qui negligentius, ut verisimile est, præsidentes ex simplicitate et imperitia ortam consuetudinem posteris tradiderunt. Nihilominus tamen et omnes isti pacem inter se retinuerunt, et nos invicem retinemus. Ita jejuniorum diversitas consensionem fidei commendat..... Sed et Presbyteri illi qui, ante Soterem, Ecclesiam cui tu nunc præes gubernarunt, Anicetum dico, et Pium, et Hyginum, cum Telesphoro et Xisto, neque ipsi unquam observarunt, neque his qui cum ipsis erant ut id observarent permiserunt. Ipsi tamen, cum hoc minime observarent, pacem nihilominus colebant cum iis qui ad se venissent ex Ecclesiis in quibus id observabatur.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.)

Irénée en écrivit à plusieurs évêques (1603) sur la même question, et sans nul doute pour les intéresser en faveur des Eglises d'Asie.

Si les évêques s'opposèrent à l'arrêt de saint Victor comme à un empiétement sur leur indépendance.

« Ici saint Irénée intervint, » dit M. Ampère (1604). « Il était, sur le fond de la question, de l'avis de Victor ; il croyait la Pâque plus convenablement fixée au jour adopté par l'Eglise romaine. Il n'en trouvait pas moins intolérable la prétention qu'elle proclamait d'imposer sa décision dans un cas douteux. Sans se séparer de cette Eglise, Irénée écrivit à Victor une Lettre très-vive, à en juger par l'expression d'Eusèbe, qui dit qu'Irénée flagellait très-vivement son adversaire (1605). Eusèbe a conservé quelques passages de la Lettre; mais probablement, d'après ce qu'il en dit lui-même, ce ne sont pas les plus énergiques. Irénée écrivit en même temps à un grand nombre d'évêques, pour les exhorter à tenir bon et à maintenir l'indépendance de leurs Eglises. »

« Il est très-vrai, » répond l'abbé Gorini (1606), « que des réclamations extrêmement vives s'élevèrent contre l'arrêt de Victor : mais en quel sens? Refusait-on de reconnaître au Pape le droit de porter une sentence, ou niait-on seulement l'opportunité de la sentence?... »

« Dans le long extrait transcrit par Eusèbe, l'évêque de Lyon rappelle au Pape ses tolérants prédécesseurs : Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Sixte ; il s'arrête surtout à l'entrevue de Polycarpe et d'Anicet, qui, malgré la différence de leurs opinions sur la Pâque, ne laissèrent pas de communier ensemble. Eusèbe dit ensuite : « Fidèle à son nom, qui « signifie *Ami de la paix*, Irénée, tout aussi « pacifique par ses habitudes que par son « nom, donna ces avis et allégua ces exem- « ples pour obtenir l'union des Eglises. Et « même ce ne fut pas seulement à Victor, « mais encore à un grand nombre d'entre les « autres présidents des Eglises, qu'il écrivit « dans ce sens sur la controverse alors agi- « tée (1607). »

« Il est maintenant bien facile de trouver la solution que nous cherchons. Nous voyons que saint Irénée n'accusa point le Pape d'empiétement, ni ne pressa les évêques de sauver leur indépendance; il les appela, non pas à la défense de leur liberté en péril, mais au maintien de l'union que Victor rompait par un motif que tous ne jugeaient pas suffisant.

« N'était-ce donc pas se déclarer indépendant que de ne pas souscrire à la sentence du Pape? — Certainement non. Par cette opposition, les évêques empêchaient ce qu'ils croyaient une précipitation de l'autorité; mais ils ne niaient pas cette autorité. Ils proclamaient, non pas leur indépendance, mais leurs vœux pour la concorde. Ils disaient que Victor oubliait la patiente charité de ses prédécesseurs, mais ne disaient pas qu'il eût fait une tentative pour usurper la supériorité et la suprématie. En un mot, ils reconnaissaient sa Primauté, puisqu'ils ne la mettaient pas en doute, mais en indiquaient seulement les limites.

« S'il était possible que quelqu'ombre voilât encore le sentiment de saint Irénée, elle se dissiperait bientôt devant (ses) paroles (devenues si célèbres,) sur l'autorité principale, *potentiorem Principalitatem*, de l'Eglise romaine (1608). Est-il possible, quand saint Irénée veut que toute l'Eglise, que chaque chrétien soit uni à Rome, parce qu'elle conserve intact le dépôt de la foi, et parce que sa prééminence est plus puissante que toute autre autorité ecclésiastique; est-il possible de dire que cet évêque ait voulu liguer ses confrères contre Rome, et les engager à *tenir bon?* Est-il possible de se dire que la supériorité des Papes, au II[e] siècle, n'ait pas été autre chose qu'une ambitieuse *tentative*, que le premier symptôme d'un orgueilleux vertige donné par la splendeur de Rome à l'héritier d'un pêcheur de Galilée? »

L'abbé Blanc (1609) parle comme l'abbé Gorini : « Nous voyons le Pape demander aux évêques d'Orient comme à ceux d'Occident de s'assembler en concile, pour examiner la question de la Pâque : tous les évê-

(1603) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.
(1604) *Hist. litt.*, etc., t. I, p. 171.
(1605) En parlant des lettres des évêques en général, Eusèbe dit : *Victorem acerbius perstringunt* (*voy.* ci-dessus, note 1600); en parlant de celle de saint Irénée en particulier, il dit : *Victorem tamen decenter admonet.* (*Voy.* ci-dessus, note 1702.)
(1606) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., t. I p. 43.
(1607) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 24.
(1608) *Voy.* ci-dessus, col. 526.
(1609) *Loc. cit.*, p. 277.

ques se réunissent en conséquence, même les Asiatiques déjà indisposés contre les évêques de Rome. Enfin tous ces conciles envoient des Lettres synodales à Victor, et leurs sentiments sont entièrement conformes aux siens : les Asiatiques seuls pensent autrement, et ne laissent pas toutefois de transmettre eux aussi leur réponse. Fort de l'approbation unanime des Eglises, Victor croit devoir agir et frappe les Asiatiques indociles. Les évêques réclament; plusieurs même blâment hautement et avec amertume, *acerbius perstringunt*, cet acte du Pape; tous le pressent de le révoquer; tous plaident la cause des Asiatiques dont ils condamnent la coutume; et que disent-ils pour arrêter les suites de l'excommunication? que ces Eglises apostoliques sont excusables de s'attacher à une coutume reçue de leurs fondateurs et de leurs apôtres, que l'Eglise les avait tolérés jusqu'ici; enfin tout ce qu'alléguait saint Irénée. Mais pourquoi tant de raisons, si le Pape avait usurpé le droit qu'il s'arrogeait sur ces Eglises éloignées, et si la condamnation dont il les frappait était illégale, frappée elle-même de nullité? Il ne fallait qu'un mot pour l'arrêter tout court, et ce mot n'échappe à personne; pas même à ces Asiatiques, à ce Polycrate irrité, qui accumule dans sa Lettre tant d'arguments et d'exemples pour autoriser son obstination! Aucun évêque ne reproche à Victor qu'il agit sans droit, sans autorité; et les Eglises blessées si profondément ne songent même pas à se prévaloir de leur indépendance! Mais Victor lui-même eût-il été assez insensé pour sévir avec tant d'éclat contre ces illustres Eglises, moins d'un siècle après la mort de saint Jean, et d'un quart de siècle après celle de saint Polycarpe, s'il n'eût senti son droit incontestable et son autorité reconnue? »

Comment le débat sur la Pâque se termina (1610).

On ne sait point comment le débat sur la Pâque se termina alors. Mais il y a tout lieu de croire que les représentations des évêques, déterminant Victor à user d'une patiente indulgence, suspendirent l'effet de ses Lettres d'excommunication.

Quelques modernes, Baronius, Constant, et de Marca, ont conclu des expressions d'Eusèbe que saint Victor avait excommunié effectivement les Asiatiques, mais qu'il révoqua aussitôt la sentence. D'autres, Thomassin, le P. Alexandre, et Graveson, pensent, au contraire, qu'il s'en tint à une simple menace; et cette opinion paraît la plus probable. Pour concilier les différents auteurs, le P. Jean-Philippe Monti, Clerc régulier de Saint-Paul, et professeur de théologie à Milan, soutient qu'après avoir reçu la réponse de Polycrate saint Victor dressa une sentence d'excommunication, mais que, retenu par les avis de saint Irénée, il s'abstint de la publier (1611).

Quoi qu'il en soit, le saint Pape, voyant que d'une part la coutume abusive était publiquement censurée et désapprouvée universellement; que, d'autre part, les évêques s'intéressaient vivement en faveur des Eglises condamnées, jugea qu'en ce nouvel état des choses il y aurait plus d'inconvénient à ne pas tenir compte des remontrances de l'épiscopat qu'à pousser la sentence à une entière exécution. Imitant donc la modération de ses prédécesseurs, il ne pressa plus les Asiatiques à ce sujet, et les laissa dans leur pratique, qui subsista encore quelque temps (1612). C'est ce que témoigne assez clairement saint Firmilien, l'un des successeurs de Polycrate sur le siége d'Ephèse, qui vivait environ soixante ans après, puisqu'il dit d'une manière expresse, dans sa Lettre à saint Cyprien, que les variétés qui s'étaient trouvées dans les observances des Eglises de Rome et des autres provinces, touchant la Pâque et les autres rits, n'avaient jamais rompu la paix ni l'unité de l'Eglise catholique (1613). Et saint Anatole, qui écrivait environ quatre-vingts ans après

(1610) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 200; t. III, p. 559.

(1611) Voy les Joan. Philip. Monti *Dissertationes theologico-historicæ tres*, quarum prima propugnat gratiam per se efficacem; secunda agit de canonibus vulgo Apostolicis; tertia versatur super dissidio de opportuno Paschalis celebrandi tempore. Papiæ, 1760.

(1612) Sozomène (*Hist. eccl.*, l. VII, c. 19) parle ainsi du dénouement de la discussion :

Porro exortam olim hac de re controversiam sapientissime dissolvisse mihi videtur Victor.... Ex communi concilio placuit ut singuli, festum prout consueverant celebrantes, a mutua inter se communione nequaquam discederent.

(1613) *Scire quis etiam inde potest quod, circa celebrandos dies Paschæ, et circa multa alia divinæ rei sacramenta, videat esse apud illos aliquas diversitates, nec observare illic* (*Romæ*) *omnia æqualiter quæ Hierosolymis observantur. Secundùm, cum in cæteris quoque plurimis provinciis multa pro locorum et nominum diversitate varientur; nec tamen propter hoc ab Ecclesiæ catholicæ pace atque unitate aliquando discessum est.* (Firmil., apud Cyprianum, epist. 75, p. 321.)

cette dispute, assure que saint Irénée apaisa les contestations touchant la fête de Pâque, et que chacun demeura dans la pratique de son Eglise (1614). « Mais, » dit l'abbé Blanc (1615), « le coup mortel n'en était pas moins porté à la coutume en question, tant par cet accord de toutes les Eglises à la condamner en elle-même, que par la sentence qui avait été si imminente, et que l'on pouvait dire suspendue encore sur la tête de ceux qui s'obstinaient à la retenir. Les Asiatiques le comprirent enfin eux-mêmes ; car il paraît que, dans le siècle suivant, ils revinrent spontanément à la pratique universelle. Les Eglises de Syrie et de Mésopotamie l'abandonnèrent, au contraire, pour adopter l'usage délaissé des Eglises d'Asie. Cette affaire ne fut donc entièrement terminée que par le concile de Nicée qui condamna, sous le nom de quartodécimants, ceux qui célébraient la Pâque le 14 de la lune avec les Juifs. »

Résurrection de l'humanité par l'Eglise.

« Chose admirable ! » s'écrie l'abbé Rohrbacher (1616), « la première question qui émeut à la fois toute l'Eglise, et qui la révèle tout entière à elle-même et à l'univers, c'est une fête, la fête de la résurrection, la résurrection de l'Homme-Dieu, ressuscitant avec lui l'Humanité régénérée. Cette Humanité, renaissant à une vie nouvelle, et célébrant sa propre fête, c'est l'Eglise.

« Auparavant, cette Humanité était comme gisante dans le tombeau. Les superstitions de l'idolâtrie l'enveloppaient comme dans des linceuls funèbres. Les Césars, les pontifes de Rome idolâtre, veillaient à son sépulcre pour la retenir dans les ombres de la mort. Mais une voix avait retenti au dedans : Sors du tombeau ! Et la morte vivait, et celle qui était gisante se redressait, et celle qui était muette parlait, et celle qui était impotente marchait. Et ceux qui croyaient tenir son cadavre lui firent un crime d'être vivante ; et ils s'efforcèrent de resserrer ses linceuls funèbres, et de la recoucher dans la tombe et de régner dessus. Force, adresse, tout est employé.

« Pendant un siècle, Rome idolâtre voit la philosophie ou la sagesse humaine sur le trône. Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, sont les amis, les nourrissons des philosophes, ou philosophes eux-mêmes. Leur grande affaire est de soutenir les idoles ébranlées, de rajeunir les vieilles superstitions, de tuer le christianisme, autrement l'Humanité qui ressuscite. C'est pour cela qu'Ignace expire par l'ordre de Trajan ; les chrétiens de Bithynie, par ordre de Pline ; Symphorose, par ordre d'Adrien ; Polycarpe, Justin, les martyrs de Lyon, par ordre de Marc-Aurèle et de ses proconsuls.

« Et, après ce siècle de persécution et de mort, l'Eglise assemble ses évêques dans les Gaules, dans l'Italie, dans la Grèce, dans l'Asie, dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Osrhoène ou l'ancienne Assyrie, pour décider quel jour on célébrera par toute la terre la fête de la résurrection.

« En effet, tout ressuscite, et Dieu et l'homme.

« On connaissait Dieu auparavant ; mais c'était une connaissance morte et comme ensevelie dans l'ombre : maintenant c'est une vérité vivante et agissante. Ignace la confesse dans Antioche, devant Trajan ; les chrétiens de Bithynie, devant le tribunal de Pline ; Quadrat, Aristide, Justin, Athénagore, Méliton, Apollinaire, dans des Apologies publiques ; Polycarpe, dans l'amphithéâtre de Smyrne ; Justin et ses compagnons des deux sexes, dans l'amphithéâtre de Rome ; un peuple d'hommes, de femmes, de filles, d'enfants, dans l'amphithéâtre de Lyon. Leur vie est de mourir pour Dieu.

« On connaissait auparavant l'immortalité de l'âme ; mais cette vérité était obscurcie par les disputes des philosophes et par les superstitions du peuple : maintenant elle est resplendissante comme le soleil. Le chrétien fuit le vice, pratique la vertu, souffre la mort, avec l'espérance certaine de la vie éternelle et de la résurrection.

« On sentait auparavant la dégradation de l'homme et la nécessité d'un Rédempteur. Maintenant on sait avec certitude que le Ré-

(1614) *Contentio quædam exorta est inter eorum successores scilicet Romanæ urbis eo tempore Episcopum et Polycratem, qui tunc in episcopis Asiæ primatum gerere videbatur : quæ Irenæo tunc Galliæ partis præsule rectissime pacata est : utriusque partibus in sua regula perseverantibus, nec a cœpto antiquitatis more declinantibus.* (Anatol., in *Can. Pasch*, apud Bucherium, p. 444.)

(1615) *Loc. cit.*, p. 275.

(1616) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 222

dempteur est venu : c'est Jésus, Fils de Dieu, Dieu lui-même, un seul et même Dieu avec le Père et le Saint-Esprit; c'est en lui qu'on croit, en lui qu'on espère, en lui qu'on aime; c'est en lui, par lui et pour lui qu'on est régénéré, qu'on devient une nouvelle créature, qu'on surmonte toutes les épreuves, qu'on souffre la mort avec joie.

« On sentait auparavant qu'il fallait offrir des sacrifices à Dieu. Maintenant on sait quel est le sacrifice vraiment pur et agréable, celui que figuraient tous les autres : c'est le sacrifice qu'a offert le Rédempteur lui-même, et qu'il offre encore par les mains des prêtres, parmi toutes les nations, depuis le levant du soleil jusqu'à son couchant.

« Auparavant on pouvait désirer s'unir à Dieu. Maintenant on sait le mystère de cette union : c'est Jésus-Christ nous donnant sa chair à manger et son sang à boire, pour nous transformer en lui-même.

« Aussi les chrétiens sont-ils des hommes tout nouveaux, des hommes divins; ils aiment Dieu, ils aiment le prochain. Ils aiment Dieu plus qu'eux-mêmes; toute leur ambition est de le connaître et de le servir, de le faire connaître et servir à tout le monde. Ils aiment le prochain comme eux-mêmes : qu'il soit pauvre, qu'il soit esclave, il est leur frère, enfant du même Dieu, héritier du même ciel. Ils ne vont point au spectacle du cirque, parce qu'on y verse le sang humain : leur spectacle, à eux, est de visiter le pauvre, le malade, le prisonnier. Ils aiment jusqu'à leurs ennemis; ils prient pour ceux qui les calomnient et les persécutent. Quoique les empereurs abusent de leur puissance pour les pervertir ou les mettre à mort, non-seulement ils prient pour eux, mais ils enseignent, avec Irénée (1617), que cette puissance leur vient, non pas du diable auquel ils la prostituent, mais de Dieu dont ils maltraitent les serviteurs.

« Cependant cette multitude innombrable de chrétiens, cette Humanité nouvelle, cette Eglise a un gouvernement à elle, gouvernement qui s'étend au delà de l'empire romain; un peuple de fidèles, des ministres, des diacres, des prêtres, des évêques, dont nous voyons la différence bien marquée dans saint Ignace, au commencement de ce siècle, et, à la fin, au temps de saint Victor, l'évêque principal réunissant tous les évêques de sa province, et cela sur une Lettre de l'Evêque de Rome, Successeur de Pierre, Pontife de cette Eglise avec laquelle, à cause de sa plus puissante Principauté, doivent s'accorder toutes les autres Eglises. Ce sont les paroles de saint Irénée. Et dès lors cette Eglise romaine étendait les aumônes de sa charité, comme les enseignements de sa foi, jusqu'aux extrémités de la terre. Disons avec Jacob : C'est ici le camp de Dieu! *Castra Dei sunt hæc* (1618). »

Ecrivains ecclésiastiques de ce temps. — Héraclite (1619).

Eusèbe, après avoir parlé des contestations relatives à la Pâque, sous le Pontificat de saint Victor, et de quelques écrits de saint Irénée, ajoute (1620) : « Nous avons encore les ouvrages de plusieurs écrivains ecclésiastiques qui ont vécu dans le même temps, et dont les écrits sont autant de preuves de leur activité et de leur zèle pour la religion. »

Il nomme en premier lieu Héraclite, qui avait composé, dit-il, des Commentaires sur les Epîtres de saint Paul. C'est tout ce que nous savons de cet auteur, dont les écrits ne sont pas venus jusqu'à nous. Il n'est pas même cité dans les Chaînes des Pères sur les Epîtres de saint Paul; d'où la conséquence que ses Commentaires étaient déjà perdus lorsqu'on entreprit ces sortes de recueils.

Maxime (1621).

Maxime, que d'autres appellent Maximin, écrivit sur la question célèbre : D'où vient le mal ? et pour établir que la matière est créée. Eusèbe (1622) cite de lui un passage, afin de prouver que la matière n'est point increée et n'est point la cause du mal. L'ouvrage de Maxime, dont Nicéphore (1623) parle avec éloge, était en forme de dialogue; l'auteur, après avoir démontré la vérité, y répondait aux objections d'un ami. On ne le confondra pas avec Maxime, évêque de Jérusalem, auquel Julien succéda vers le milieu du IIe siècle; car il florissait longtemps après la mort de ce prélat, sous Commode et sous Sévère,

(1617) Iren., l. V, c. 24.
(1618) *Gen.* XXXII, 2.
(1619) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 206.
(1620) *Hist.*, l. V, c. 27.
(1621) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 206.
(1622) *Præpar. evang.*, l. VII, c. 21 et 22.
(1623) *Hist.*, l. IV, c. 35.

et l'Eglise de Jérusalem, sous le Pontificat de Victor était gouvernée par Narcisse (1624).

Candide et Apion (1625).

Candide et Apion composèrent un Traité sur la création ou l'ouvrage des six jours (1626), matière déjà traitée par Philon et par saint Justin le martyr. Candide n'était donc pas, comme le dit Nicéphore (1627), le premier des anciens qui eût travaillé sur cette partie de la *Genèse*. Saint Jérôme (1628) loue, comme fort beau, le livre de Candide, qui avait encore composé d'autres écrits dont nous ignorons même les titres. Il ne nous reste rien de lui, non plus que d'Apion.

Sextus (1629).

Sextus écrivit un livre sur la Résurrection (1630), que Nicéphore (1631) trouve recommandable : nous ne l'avons plus.

Arabien (1632).

On sait seulement d'Arabien ou Brabien, comme il est nommé dans quelques exemplaires de saint Jérôme, qu'il a composé quelques opuscules sur la doctrine chrétienne (1633).

Jude (1634).

Alors encore florissait Jude (1635), dont nous mentionnons l'ouvrage sur les soixante-dix semaines de Daniel par anticipation, puisqu'il y continuait la supputation du temps jusqu'à la neuvième année de Sévère, 202 de Jésus-Christ. La violence des persécutions à cette époque paraissant annoncer la fin du monde, il est excusable d'avoir avancé, d'après ce symptôme, que la venue de l'Antechrist était proche.

Isidore et Jérôme (1636).

On peut rattacher au même temps Isidore et Jérôme, dont saint Anatole parle dans son écrit composé en 276 (1637). Ils étaient très-versés dans la littérature hébraïque et grecque. Ils avaient écrit sur le jour et le mois où l'on devait célébrer la fête de Pâques et celle de la Résurrection, c'est-à-dire sur la question agitée avec tant de chaleur sous le Pontificat de Victor.

Il y eut encore alors plusieurs écrivains, dont on ne saurait, dit Eusèbe (1638), indiquer avec précision l'époque ni les noms, parce qu'ils ne les ont pas exprimés eux-mêmes dans leurs livres. Ce qu'on peut en dire, ajoute-t-il, c'est que leur doctrine est saine et orthodoxe, et contient une explication exacte du sens de l'Ecriture sainte.

Mort d'Albinus.

[197] Parallèlement au débat purement ecclésiastique touchant la Pâque, se développait la lutte politique entre Sévère et Albinus. Dans une première bataille, les troupes de Sévère subirent une défaite. Il n'en fut que plus déterminé à accélérer sa marche, et envoya une armée en Italie pour empêcher son compétiteur d'y entrer. Le sénat, qui avait témoigné de la sympathie pour Albinus, s'empressa aussitôt de le déclarer ennemi de la patrie. L'année suivante, 197, Sévère passa les Alpes, et s'approcha de Lyon, d'où son rival avait le dessein de se rendre en Italie. Ce dernier rassembla promptement ses forces, et obtint d'abord un nouveau succès, en battant Lupus, un des généraux de Sévère. Ensuite, les deux rivaux se livrèrent une grande bataille, le 19 février 197, dans une vaste plaine près de Trévoux. Chaque armée était composée de plus de 150,000 hommes, et la victoire fut longtemps disputée : à la fin, l'aile gauche d'Albinus fut entièrement défaite, et son camp pillé. L'aile droite, au contraire, commença par remporter un si grand avantage, que Sévère, selon Hérodien, se vit contraint de fuir, après s'être dépouillé des ornements de sa dignité. A ces détails, Spartien ajoute qu'il fut blessé, et que l'armée, qui le croyait mort, eut l'intention de proclamer un nouvel empereur. Dion dit qu'il eut un cheval tué sous lui, et que, s'étant jeté l'épée à la main au milieu de ses sol-

(1624) *Voy.* ci-dessus, col. 737.
(1625) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 206.
(1626) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 27.
(1627) *Hist.*, l. iv, c. 35.
(1628) *Catalog.*, c. 48. Euseb., *Chron.* ad an. III Severi.
(1629) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 207.
(1630) Hier., *Catalog.*, c. 50. Euseb., *Hist.*, l. v, c. 27.
(1631) *Hist.*, l. iv, c. 35.
(1632) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 207.
(1633) Hier., *in Catalog.*, c. 51. Euseb., *Hist.* l. v, c. 27.
(1634) Ceillier, *loc. cit*, t. II, p. 207.
(1635) Hieron., *Catalog.*, c. 52. Euseb., *Hist.*, l. v, c. 27.
(1636) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 207.
(1637) Anatolius, *can. Pasch.*, apud Bucher., p. 439.
(1638) *Hist.*, l. v, c. 27.

dats qui se sauvaient, il parvint à les ramener au combat et à remporter la victoire. L'armée, poursuivant les vaincus, entra dans Lyon, et y mit le feu. Albinus, qui s'était retiré dans une maison sur les bords du Rhône, se donna la mort, selon Dion. Si l'on en croit d'autres historiens, il se fit tuer par un de ses soldats, ou bien, ayant reçu une blessure mortelle, il fut traîné devant Sévère, qui le vit expirer. Le vainqueur, n'ayant plus aucun motif de feindre la modération, mais s'abandonnant tout entier à l'affreux plaisir de la vengeance, non-seulement eut la lâcheté de repaître ses yeux du cadavre d'Albinus, mais le fit fouler aux pieds par son cheval. Sévère voulut qu'il restât exposé sur le seuil de la porte, jusqu'à ce qu'il fût dévoré par les chiens. On en jeta les lambeaux dans le Rhône; et l'on porta la tête à Rome, où elle fut exposée sur la place publique. « Je vous envoie la tête d'Albinus, » écrivit Sévère au sénat, « afin que vous puissiez sentir que vous m'avez offensé, et être frappés des effets de mon ressentiment. » Les sénateurs et le peuple furent d'autant plus épouvantés, qu'ils savaient que l'empereur avait tous les papiers du vaincu en sa possession. Sévère se vengea d'une manière terrible sur la femme, les enfants, et les amis d'Albinus : il les fit tous massacrer, et proscrivit les partisans de son ancien rival. Cette rigueur inutile les empêcha de se soumettre, et il lui fallut vaincre dans de nouveaux combats des hommes que la clémence aurait mis à ses pieds. L'un des proscrits, traduit devant Sévère, lui représenta que c'était le hasard, et non son choix, qui l'avait placé dans le parti d'Albinus. Tu n'es pas le maître non plus, répondit-il, d'éviter le sort que tu vas souffrir. Les plus riches habitants des Gaules et de l'Ibérie périrent ainsi sous le glaive des bourreaux.

Quand Sévère eut affermi son autorité dans les Gaules, et pris des mesures pour étouffer les séditions dans la Grande-Bretagne, il reprit le chemin de Rome, impatient de se venger des sénateurs qui, peu de temps avant la bataille de Trévoux, avaient décerné des honneurs au frère d'Albinus. Dès le lendemain de son arrivée, il força le sénat à mettre Commode au rang des dieux. Instruit, par une liste trouvée sur son compétiteur, du nom des sénateurs qui l'avaient favorisé, il fit grâce à trente-cinq, et en fit mettre à mort vingt-neuf, sans aucune forme de jugement. Ce sont des ennemis dont je vous délivre, disait-il devant P. Septimus Géta, son second fils, né à Milan, et alors âgé de huit ans. L'enfant demanda combien il périrait de victimes : l'empereur lui en dit le nombre. Ont-ils des parents ou des proches? reprit Géta. Sur la réponse qu'ils en avaient plusieurs : Il y aura donc, répliqua le jeune prince, plus de gens affligés que joyeux de notre victoire. Cette réflexion parut toucher Sévère, et il fut sur le point de renoncer à son plan sanguinaire. Mais Plautien, préfet du prétoire, qui avait sur son esprit le même ascendant que Séjan sur Tibère, l'empêcha de céder à ce mouvement d'humanité. La femme et le fils de Niger furent tirés de l'exil et sacrifiés à sa jalouse inquiétude. Tous ceux dont les richesses, les talents ou les services pouvaient lui donner de l'ombrage, éprouvèrent le même sort. Tandis qu'il effrayait Rome de tant de supplices, il cherchait à plaire au peuple par des fêtes et des distributions de vivres et d'argent. Afin de perpétuer l'empire dans sa famille, il s'attachait surtout à gagner les soldats; et sa complaisance pour leurs désordres acheva de ruiner l'ancienne discipline.

Martyre de saint Victor.

Nous avons dit que Sévère, d'ailleurs si cruel, comme le prouve ce détail de ses vengeances, ne sévit pas d'abord contre les chrétiens. Cependant, à l'époque même où il s'abstenait de les persécuter, on vit des martyrs; et, le 28 juillet 197, le Pape saint Victor, si illustre par ses travaux pour la conservation de la doctrine catholique et la répression des abus, remporta la glorieuse palme. Quelques écrivains du ve siècle l'appellent martyr, et son nom se trouve avec ce titre dans un ancien Pontifical écrit en 530. Quoique, suivant la remarque de Tillemont (1639) beaucoup de chrétiens aient été martyrisés sous le règne de Sévère, avant que ce prince donnât ses édits pour la persécution de l'an 202, le P. Pagi croit que saint Victor ne mourut pas par le glaive, parce qu'il n'est appelé que confesseur dans quelques Martyrologes; mais sa dignité et son zèle l'exposaient si

(1639) t. III, p. 112.

naturellement au martyre, qu'on ne peut lui en refuser la gloire (1640).

Ecrits de saint Victor (1641).

Il ne nous reste plus rien des écrits de ce saint Pape, que saint Jérôme place le premier entre les Pères latins. On voyait, du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, plusieurs Lettres de Victor sur la question de la Pâque, d'autres opuscules sur différentes matières, et quelques ouvrages assez bons touchant la religion (1642). Nous avons encore aujourd'hui quatre Lettres qui portent son nom. Deux se trouvent parmi les fausses Décrétales (1643). Les deux autres ne valent guère mieux. La première est adressée à Didier, évêque de Vienne (1644), nom inconnu dans le Catalogue des évêques de cette Eglise, avant le Pontificat de saint Grégoire le Grand. On a mis à la tête de la seconde le nom de Paracode (1645), qu'on dit aussi avoir été évêque de Vienne, et successeur immédiat de Denys (1646); en sorte que, sous le Pontificat de Victor, et même durant le débat de la Pâque, l'Eglise de Vienne aurait eu trois évêques, Didier, Denys et Paracode, ce qu'il n'est pas aisé de prouver. Ces deux Lettres indiquent le temps de la célébration de la fête de Pâques, à compter depuis le quinzième jour de la lune jusqu'au vingt-unième (1647); ce qui est encore une preuve de leur supposition, puisque, dans les contestations agitées au sujet de la Pâque, du temps de Victor, il ne fut point question du nombre des jours pendant lesquels on pourrait célébrer cette solennité, mais uniquement du jour auquel on devait finir le jeûne et célébrer le mystère de la Résurrection. D'ailleurs, si le Pape Victor eût voulu faire savoir quelque chose aux Eglises des Gaules touchant la Pâque, qui forme le sujet de ces deux Lettres, il se fût adressé à saint Irénée qui, au rapport d'Eusèbe (1648), était alors comme le chef des Eglises de cette province. Enfin l'auteur des deux Lettres paraît n'avoir pas même été informé de ce qui s'était passé sous Victor au sujet de la Pâque, car il dit que cette question avait mis la division entre les Eglises d'Orient et d'Occident (1649); fait évidemment faux, puisque ces Eglises furent toujours d'accord sur ce point, et que les Asiatiques étaient alors les seuls qui soutinssent qu'on devait célébrer la Pâque le 14 de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât.

INTERRÈGNE.

Saint Victor ne fut pas immédiatement remplacé dans la Chaire apostolique; et du 28 juillet 197, date de son martyre, il s'écoula près de deux mois jusqu'au dimanche 25 septembre suivant, jour où son successeur reçut la consécration épiscopale (1650).

SAINT ZÉPHYRIN, SEIZIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de saint Zéphyrin.

Ce successeur devait être saint Zéphyrin, dont le Pontificat se résume ainsi :

LIB. PONT. Zepherinus, natione Romanus, ex patre *Abundio*, *sedit annos septemdecim*, *menses duos*, *dies decem*. Fuit *autem* temporibus Antonini et Severi a consulatu Saturnini et Gallicani usque ad Præsentem et *Striganum* consules. Hic constituit *ut in præsentia omnium clericorum et laicorum fidelium* sive levita, sive sacerdos ordinaretur, et fecit constitutum de Ecclesia ut pateras vitreas ante sacerdotes in ecclesiam *ministri portarent*, *donec* episcopus missas celebraret, *ante se sacerdotibus adstantibus*, *et sic missæ celebrarentur*, *excepto quod jus episcopi interesset*, ut tantum clerus sustineret (1651) omnibus præsentibus ex ea consecra-

(1640) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Victor*, *Pape*, 28 juillet.

(1641) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 200.

(1642) *Quæstione orta in Asia inter episcopos an, secundum Legem Moysi*, 14 *mensis Pascha observandum esset*, *Victor Romanæ urbis Episcopus*, *et Narcissus*, *plurimique Ecclesiarum pastores quod eis probabile visum fuerat Litteris ediderunt*, *quorum memoria ad nos usque perseverat*. (Euseb., *Chronic.*; et *Hist.*, l. v, c. 23.

Victor, *supra quæstione Paschæ et aliæ quædam scribens opuscula*, *rexit Ecclesiam*, etc. (Hieron., *Catalog.*, c. 34.)

(1643) Jean Dose est le premier qui nous ait donné ces deux Lettres dans un Supplément à la Bibliothèque de Fleury. Baronius les a insérées dans ses *Annales* en l'an 198; et le P. Coustant dans l'Appendice aux Décrétales des Papes, p. 19.

(1644) *Victor episcopus Desiderio Viennensi episcopo.*

(1645) *Victor episcopus fratri Paracodæ episcopo.*

(1646) *Collega noster Dionysius dormiens te nobis socium in Ecclesia Christi reliquit.*

(1647) *Sicut Fraternitas tua a presbyteris qui apostolos in carne viderunt erudita est*, *qui et Ecclesiam usque ad tua tempora rexerunt*, *non decima quarta luna cum Judæis*, *sed decima quinta usque ad vicesimam primam Pascha catholica Ecclesia celebravit.*

(1648) *Hist.*, l. v, c. 23. 24.

(1649) *Vides*, *frater*, *Orientalem Ecclesiam propter celebrationem Paschæ ab Occidentali disjunctam esse.*

(1650) *Voy.* ci-après, note 1652.

(1651) Intra parenthesim perriochem includendam puto, ac textum sic legendum esse : *Sic missæ celebrarentur* (*excepto quod jus episcopi interesset*, ut tantum clerus sustineret *onus celebrationis sacrificii*) omnibus præsentibus, *et simul* ex ea consecratione de manu episcopi jam coronam consecratam *sumentibus*, *et deinde* acciperet presbyter tradendam populo. (Bencini *Not.*)

tione de manu episcopi jam coronam consecratam, et acciperet presbyter tradendam populo. Hic fecit ordinationes quatuor per mensem Decemb. : *presbyteros* IX, diaconos VII, *episcopos per diversa loca* VIII. Qui *etiam* sepultus est in cæmeterio suo, juxta cæmeterium Calixti, via Appia, VII *Kalend. Septembris*, et cessavit Episcopatus dies VI.

CAT. SUB LIB. Zephyrinus annis.... a consulatu Saturnini et Galli usque Præsente et Extricano.

Supplementum lacunarum Catalogi ex dictis in Aniceto (supra not. 73). Zephirinus annis XVIIII, d. X. Fuit temporibus Severi et Antonini, a consulatu Saturnini et Galli usque Præsente et Extricato.

Saint Zéphyrin, Romain de naissance, fils d'Abundius, ayant été sacré le dimanche 25 septembre 197, prolongea pendant dix-neuf ans, dix jours, son Pontificat, terminé par le martyre le 26 juillet 217 (1652), et dont les événements doivent être exposés avec détail.

(1652) In Zephyrini epocha sive a picturis, sive a codicibus describenda amanuenses partem numeri annorum in sedem mensium, et mensium signa retulerunt ad columnam dierum. In picturis vetustissimis sæculi Leonis Magni consignati erant anni novemdecim et menses decem in triplici versu, quales nunc etiam de proximo inspicientibus cognoscuntur :

XVII.
II
m X

Sigla, M, index mensium, ætatis vitio obliterata, non secus ac litteræ hosce numeros præcedentes, descriptorem docere non poterat, ad menses, non ad dies denarium pertinere. Ratus est separatis versibus tres numeros exhiberi, annorum XVII in primo, mensium II in secundo, dierum X in tertio. Attribuit igitur Zepherino sedis Romanæ annos XVII menses II, dies X. Hunc in errorem non incidisset descriptor, si consuluisset Catalogos numerantes epochas Pontificis Zephyrini per consulatus... Zephyrino primi consules tribuuntur Saturninus et Gallus, signantis annum æræ Christi communis 198, consensu codicum et catalogorum. Quare intelligitur primum Pascha sui Pontificatûs eodem anno ab illo celebratum, quod contigit die Dominicâ 9 Aprilis. Postremum vero Pascha (ex consueto Catalogorum stylo) Zephyrini Papæ sub regimine celebratum pari consensu catalogorum et codicum, qui mutili non sint, enuntiatur consulibus *Præsente et Extricato*, quod incidit anno 217 in diem Dominicam 13 Aprilis. Consularis igitur chronologia demonstrat, viginti Paschata pontifici Zepherino esse assignanda : quæ annos novemdecim solidos, ac præterea menses complures requirunt ; cum beatus iste pontifex vitam produxerit post illius postremi Paschatis diem per menses tres et semis fere, nempe usque ad diem 26 Julii natalem illius martyrii, ita signatam in vetusto lapide noni sæculi (ut ex forma characterum illius ætatis colligitur spectando in pronao monasterii SS. Stephani et Silvestri in Campo Martio, sive in titulo S. Silvestri in capite nuncupato. Paulus I illius monasterii fundator dum conderet monachis oratorium, et in eo collocaret martyrum complurium reliquias, quorum natalitiis diebus erat memoria celebranda, in causa fuit, ut duplici tabula marmorea inciderentur hinc sanctorum inde sanctarum nomina, et natalitia, hoc titulo præfixo.

In nomine Domini. Hæc est notitia natalitiorum sanctorum hic requiescentium.
Mense Januario
Die III. *Natalis S. Antheri Papæ*, etc... Et in eo perspicuo legi natalem Papæ ac martyris Zephyrini pariari cum die 26 Julii,
Mense Julio
Die XXVI. *Nat. SS. Zephyrini papæ et mart. et Tarsicii mart.*

Paschata igitur viginti Zepherino pontifici celebrata sub totidem consulatibus ordinariis demonstrant, numerum superstitem in basilica S. Pauli sub ejus imagine ex primo ac secundo versu continuatum reddere annos XVIIII, decadem vero, quæ subsequitur versu proximo significare menses decem solidos ejusdem sedi addendos supra numerum annorum prædictum 19, nullo cum dierum additamento.

Porro, si ex die 26 Julii anni 217, quæ Zepherini pontificatum et vitam martyrio coronavit, regrediamur in anteriora per annos XVIIII et menses X, terminus numerationis cadet in diem Dominicam 25 Septembris anni 197, aptam illius ordinationi ad episcopatum : quam inter et martyrium Victoris decessoris sui referendum... ad diem 28 Julii ejusdem anni 197, cum intercedebant menses duo ferme solidi, spatium quoque congruum vacationis Romanæ sedis intercivitur.

Ex consulum autem serie ac nominibus, quæ amanuensium incuria difficilius permutari possunt quam signa numerorum, esse corrigendam in codicibus annorum summam, quæ descriptorum erratis frequentibus est obnoxia, supra jam dixeram... Ad dere tamen oportet superioribus observatis, hunc etiam providentem curam, quæ compluribus conciliis aptissima visa est ad memoriam temporis certi liberandam ab omni dubitatione, ut nempe apponeretur in litteris comprobantibus tempus ordinationis uniuscujusque episcopi nomen consulatus. Est canon concilii Milevitani Arcadio et Honorio V coss., Christi 402, signatus numero XCIX in codice Græco-Latino canonum Ecclesiæ Africanæ, ubi hæc leguntur : *Placuit, ut quicunque deinceps ab episcopis ordinarentur per provincias Africanas, litteras accipiant ab ordinatoribus suis, manu eorum conscriptas, continentes consulem et diem, ut nulla altercatio de posterioribus, vel anterioribus oriatur.*

Præscribitur nomen consulis indicandum potius quam numerus annorum imperatoris, quando agitur de epochæ præservatione a periculo mutationis ; cum notarum numeralium vitiosa expressio unius elementi labe gravissima esse possit etiam in annis principum significandis, quæ in nominibus consulum exprimendis plurium litterarum deformatione perfici tantum valet.

Hoc autem, quod Milevitani Patres statuunt in ordinationibus episcoporum esse præstandum, ex veteri disciplina acceptum a se profitentur, cum asserant superiorum conciliorum decreta a se renovari. Et certe nomina consulum passim apponebantur in Ecclesiis Occidentalibus non modo episcoporum epochæ in sepulcris,.. sed etiam in levioris momenti gestis nota temporum distinguendis. Romæ autem quam frequens usus fuerit consultatus notæ apponendæ non modo virorum illustrium sepulcris, sed etiam vulgarium quorumque, et ipsis infantum loculis, apud Christianos, martyrum cœmeteria luculenter ostendunt. Referebantur vero multo diligentius in Acta martyrum (quales sunt pontifices de quibus loquimur) a notariis regionariis per Clementem institutis, et in regesta Ecclesiæ, tum ordinationes episcoporum, tum etiam clericorum cujusque ordinis promotiones, ut ex epocha illorum ministerii provehi possent ad altiorem gradum juxta regulas Patrum. Præ cæteris

Décrets liturgiques de saint Zéphyrin.

Pour parler d'abord des décrets liturgiques du nouveau Pape, il statua (1653) que l'ordination des prêtres, des diacres, et même des simples clercs, aurait lieu en présence du clergé et des fidèles (1654); que, lorsque

vero æra novi pontificis consulatu et die erat significanda, ut inde judicari facilius posset de veritate formatarum, decretorum, epistolarum, quæ ad alias Ecclesias hinc perferrentur, ne privatorum fraude fictitiæ pro veris obtruderentur.

Jure igitur constituimus annorum numeros in codicibus expressos exigi oportere ad chronologiam consularem, et ex illa restitui pontificum epochas, uti præstitimus in Victore et Zepherino, quæ ita redditæ apte respondent tum consulatibus catalogorum, tum numeris genuinis ævi Leoniani, in basilica S. Pauli nondum deperditis.

Post vindicatos annos 2c menses pontificatus S. Zepherini, resolvendæ sunt difficultates nonnullæ, quæ circa diem ejusdem martyrii natalem 26 Julii moventur a vir. clar. Florentinio, Papebrochio, et Pagio. In Martyrologio, quod Florentinius editor putat esse Hieronymi, videtur natalis dies Zepherini referri ad 20 Decembris, cujus in periocha ibidem legitur, *Romæ Zephyrini episcopi*. In aliis vero martyrologiis Bedæ, Usuardi, Adonis, quibus consensit etiam Romanum, memoria Zepherini papæ et martyris consignatur die 26 Augusti.

Postremum hoc dubium solvit Anastasius, qui distincte expressit die 26 Augusti *sepultum fuisse Zephyrinum in cœmeterio suo juxta cœmeterium Callisti, via Appia*. Fuit igitur dies depositionis, non dies martyrii in eo cœmeterio celebrata, in quod inferebatur : et inde forsitan exemplum ejus memoriæ celebrandæ die depositionis potius quam die martyrii deduxerunt tam indicata Martyrologia, quam clerus urbanus. Titulus tamen et monasterium SS. Stephani et Silvestri, dum Paulus I ex cœmeterio Callisti transferret Zepherini corpus in eam ecclesiam, restituit memoriam et celebritatem cum indicatione expressa natalis martyrii dici 26 Julii, in eodem lapide his declarata, nempe in titulo docente notitiam ibi proponi : *Natalitiorum sanctorum ibi quiescentium*, et iterum in repetito *Natalis* vocabulo die 20 Julii, *Nat. SS. Zephyrini papæ et mart. et Tarsicii mart.*

Primam vero difficultatem, promotam ex textu martyrologii quod putant Hieronymi, valde non moror. Ibi enim non declaratur an sit natalis, vel ordinationis, vel translationis illius Zepherini episcopi memoria, quæ incidit in diem 20 Decembris : sed neque asseritur eum Zepherinum fuisse episcopum Romanum. Romæ dicitur sanctum illum episcopum recoli, qui perinde potuit alterius Ecclesiæ episcopus in Urbe hospes ea die ad Dominum migrasse; et in aliquo suburbano cœmeterio, in quo sepultus fuerit, annua mortis aut depositionis memoria potuit honorari. Contra evidens testimonium marmorei documenti publice positi sæculo VIII, una cum corpore pontificis et martyris Zepherini, exprimens natalem martyrii die 26 Julii, nec dissentiens a depositionis memoria post mensem peractæ in suo cœmeterio 26 Augusti, et confirmatæ per Bibliothecarium, et per complura martyrologia, et consuetudinem Romanæ Ecclesiæ, utramque illam memoriam martyrii et depositionis discretis in locis celebrantem, infirma prorsus habenda sunt objecta, quæ unius codicis ætatis et auctoris incerti tria verba suscitant, nec satis manifestant num de Zepherino nostro loquantur.

Denique Zepherini epocha ita consentiens nominibus consulum, et numeris ætatis Leonianæ, ac Victoris papæ sui proximi decessoris martyrio, adamussim etiam congruit æræ Callisti successoris, consensu omnium documentorum perspicue definitæ... Undique igitur comprobatur Sedis Romanæ annos XVIIII et menses X Zephyrino Papæ fuisse per hasce notas merito restitutos. (Bianchini *Not. chron.*)

(1653) Non erit inutile observare quod, etsi *Liber* noster *Pontificalis* sæpius repetat : *Hic constituit aut fecit constitutionem de Ecclesia*, id non ad ampliandam pontificiam majestatem, sed titulo dignitatis, et Christi privilegio est actum. Promulgationi subsecutam fidelium persuasionem in edictis recipiendis aperte inter alia ipse Tertullianus testatissimum facit in libro, quem certo sub Zepherino edidit de Pudicitia, quando ab Ecclesia defecit. Loquens enim de Zepherini decreto concedente lapsis graviorum criminum reis veniam, ait : « Audio etiam edictum esse propositum, et quidem peremptorium : pontifex scilicet maximus, quod est episcopus episcoporum, edicit : Ego et mœchiæ, et fornicationis delicta pœnitentia functis dimitto. » Suggillat in refractariorum numero positus edictum, sed insimul promulgantis conditionem exprimit, et quidem ex persuasione communi, qua imbutum ante defectionem fuisse his verbis fatetur : « Erit igitur et hic adversus Psychicos titulus, adversus meæ quoque sententiæ retro penes illos societatem, quo magis hoc mihi in notam levitatis objectent. » Peremptoria itaque habebantur apostolicæ sedis edicta, et taliter suscepta esse ab Ecclesia tum ex Tertulliano, tum ex aliis laudatis laudandisque claret. (Bencini *Not.*)

(1654) Veteris istius disciplinæ, per quam proponuntur in cœtu fidelium ordinandi ad gradus hierarchiæ sacerdotalis meminerunt antiqui libri Rituales, et Pontificales, et Sacramentaria : ut inducta intelligatur ab exordio Ecclesiæ Christianæ, cum vigeret etiam in præcedenti lege Mosaica. Et certe servatum fuisse hunc morem non modo ætate Gregorii Magni, sed etiam inter ipsa Ecclesiæ nascentis primordia manifestum est ex Actis apostolorum, tam in electione Mathiæ ad apostolatum, quam in constitutione prima septem diaconorum ad ministerium. Quare gentium doctor Paulus insinuat discipulis suis Timotheo ac Tito, dum memorat hunc episcopum a se relictum Cretæ, ut constitueret presbyteros per civitates, illi vero Ephesinorum episcopo constituto mandat in examine virtutum requirendarum in ordinandis ad gradus Ecclesiasticæ hierarchiæ, ut testimonium bonum habeant etiam ab iis qui foris sunt (*Tit.* I). Ætatis autem Zepherini, de qua nunc agimus in fine secundi sæculi et initio tertii, luculenta testimonia supersunt hujus consuetudinis non intermissæ. S. Cyprianus epist. 33 : « In ordinationibus clericis [*lege* in ordinandis clericis], fratres charissimi, solemus vos ante consulere, ac mores, et merita singulorum communi consilio ponderare. » Medardus pag. 283 in eruditis notis et observat. ad libr. Sacram. S. Gregorii papæ, ad lin. 13, fol. 236, idem haberi observat ex epistola S. Cypr. 68, et apud S. Basil. ep. 181, *Ubi hæc materia*, inquit, *fusius tractatur*. Addit ex Lampridio, ætate Severi Alexandri, quam proxime attigit Zepherinus successor Callisti, ita notum ac probatum fuisse morem Christianæ censuræ, de qua loquitur, ante ordinationem; ut imperator ille, a Christianis mutuatus complura vitæ documenta, hunc etiam morem traducere cupierit ad electionem eorum qui præficerentur provinciis. Lampridius in ejus Vita : « Ubi aliquos voluisset vel rectores provinciis facere, vel procuratores, id est rationales ordinare, nomina eorum proponebat, hortans populum, ut si quis quid haberet criminis, probaret manifestis rebus : si non probasset, subiret pœnam capitis. Dicebatque grave esse, quod Christiani et Judæi facerent in prædicandis sacerdotibus, qui

l'évêque célébrerait les saints mystères, tous les prêtres de cette église l'assisteraient (1655); que la consécration du sang divin se ferait dans un vase de verre, et non de bois, comme auparavant (1656); que, là où la messe serait dite par l'évêque, il distribuerait la sainte eucharistie (1657) aux clercs, et remettrait le surplus au prêtre, afin de le distribuer par son entremise au peuple (1658); qu'à cet effet les ministres (1659) porteraient devant les prêtres, dans l'église, des patènes de verre (1660). La patène, ainsi

ordinandi sunt, id non fieri in provinciarum rectoribus, quibus et fortunæ hominum committerentur et capita. » — « Quare et publice ordinandi sunt clerici (concludit Medardus post illa superius relata) ut episcopus de his palam sciscitetur a populo, ut in nostris codicibus mss. vides, ut juxta antiquum morem, quem notare licet in edicto Theophili patriarchæ Alexandrini can. 6 : De his qui ordinandi sunt hæc erit forma : ut quidquid est sacerdotalis ordinis consentiat et eligat, et hunc episcopus examinet, vel ei etiam assentiente sacerdotali ordine χειροτονεῖν ἐν μέσῃ τῇ ἐκκλησίᾳ, etc., ordinet præsente populo, et episcopo alloquente, an possit et populus ei ferre testimonium. Ordinatio autem non fiat clanculum. »

Præconia in consistoriis summorum pontificum, ad hanc usque diem observata in proponendis episcopatibus, et sententiæ sacri collegii cardinalium de more rogatæ, ac præmissæ novis creationibus presbyterorum ac diaconorum ejusdem cœtus, quæ antiquitus consueverant in præcedenti consistorio enuntiari, nunc in ipso limine creationis singillatim exquiruntur, vestigia sunt veteris disciplinæ, ab ætate apostolica in Romanam Ecclesiam inductæ, nec unquam abrogatæ. (Bianchini *Not. hist.*)

(1655) Ut celebranti episcopo astarent omnes sacerdotes istius Ecclesiæ. (Pagii *Not.*)

(1656) Statuit S. Zephyrinus ut consecratio divini sanguinis in vitreo vase fieret, non autem in ligneo, ut antea fieri consuevit. (Ciaconii *Not.*)

(1657) *Coronam consecratam*, eucharisticum nempe panem, quomodo vocatur a Gregorio magno *Dial.*, l. IV, c. 4 : *Tunc duas secum oblationum coronas detulit.* Olim enim in modum circuli erat panis eucharisticus, quod observavit Constantinus Porphyrogeneta. (Themat., l. VII, tit. 4, c. 6.) « Buccella panis dicitur in modum circuli facta. » (Bencini *Not.*)

(1658) Ex constitutione Zepherini, ubi episcopus missam celebrabat, ipse coronam consecratam, id est sacram eucharistiam, distribuebat clericis, et reliquas partes tradebat presbytero, per eum distribuebat plebi. Officium presbyteri est tradere sacram eucharistiam plebi. Presbyteri ruris in ecclesia civitatis, præsente episcopo vel presbyteris ipsius urbis, non possunt offerre, id est missam celebrare, nec eucharistiam dare, ex conc. Neocæsar. can. 13, can. *Presbyteri*, 95 dist. Tamen, etiam præsente presbytero, diaconus, si necessitas urgeat, potest erogare eucharistiam, ex conc. Carth. IV, can. *Præsente*, 93 dist. Et hæc fuit antiquior consuetudo Ecclesiæ. (Alta Serræ *Not.*)

(1659) Ministrorum nomine plerumque veniunt subdiaconi, qui cum vel presbyteris, vel diaconis, in ministerio præsto esse deberent, *sequentes* dicuntur sæpius in Ordine Romano. Et Amalarius, *De offic. Eccl.*, l. II, c. 11, subsequentes vocat, Alcuinus et alii passim. Pontifex itaque decrevit ut subdiaconi ante sacerdotes gererent vitreas patenas, dum, peracto sacrificio a pontifice, presbyteri deberent consecratum panem super has patenas recipere, et populo tradere. (Bencini *Not.*)

(1660) Vitreas patenas cur præferri jussit Zepherinus, potius quam ligneas, aut metallicas, non difficulter conjicimus, si attendimus diligentem curam *et anxiam*, qua sacerdos in confringendis ac dividendis oblatis et consecratis donis cavere debuit, ne fragmenta dilaberentur. Quare Tertullianus in libro de Corona militis, Origenes homilia 13 in Exodum, aliique Patres prolecti per V. C. Edmondum, de antiquis Ecclesiæ Ritibus lib. I, cap. 5, art. 5, eam tantopere commendant. Illa autem cura et anxietas Ecclesiæ catholicæ perennem fidem comprobant contra sectarios recentes in confitenda Christi Domini præsentia sub consecratis speciebus. « Constitutiones illas, inquit (de reverentia erga sacrificium, ac de modo expiandi defectus in ipso occurrentes), ex primæva Ecclesiæ traditione ad nos pervenisse haud ægre fatebuntur (ipsi sectarii qui modo negant) si vel tantillum ad illa Tertulliani verba in libro de Corona militis cap. 3, animum reflectant : « Calicis et panis nostri « aliquid decuti in terram anxie patimur. » Nec minori consideratione digna sunt ea quæ scribit Origenes, homilia 13 in Exodum : « Nostis, inquit, qui « divinis mysteriis interesse consuevistis, quomodo « cum suscipitis corpus Domini, cum omni cautela « et veneratione servatis, ne ex eo parum quid « decidat, ne consecrati muneris aliquid dilabatur. « Reos enim vos esse creditis, si quid inde per ne« gligentiam decidat. » Igitur ex Tertulliano *anxie* patiebantur suo tempore, hoc est ineunte sæculo tertio, Christiani, si quid ex Eucharistia in terram decideret; et ex Origene *reos* se esse credebant, et *recte* credebant, si quando id per negligentiam accidisset. Verum quæ tandem tantæ anxietatis causa? Quæ culpa, quod crimen *reos* constitueret, et *recte* constitueret, si præter panem et vinum meramque figuram aliud nihil agnovissent in sacramento? Aliud ergo et illud magnum aliquid credebant, et quid illud nisi realis in Eucharistia Christi præsentia? Eamdem erga sacram Eucharistiam religionem inspirat Cyrillus Hierosolymitanus in Catechesi V mystagogica, ubi fideles post acceptum in manibus sanctum panem, ita admonet : « Cave autem ne quid inde « tibi excidat, quod enim amittas, hoc tanquam ex « proprio membro amiseris. Nam si quis tibi ra« menta aurea daret, nonne magna cum diligentia « illa teneres, cavens ne quid ex illis periret, dam« numque sustineres? Et non multo magis et dili« gentius de his, quod auro gemmisque pretiosius « est, ne mica aliqua ex illo cadat, providebis? » Hæc autem amplius elucescent ex ritu et modo supplendi defectus in ipso sacrificio occurrentes, culpasque in divinum illud sacramentum commissas expiandi, quas in subjectis statutis facile quisquis deprehendet, » etc.

Huic igitur disciplinæ anxie curanti, ne quidpiam oblati, et consecrati muneris in terram dilaberetur, cum studiose intenderet Zepherinus, videtur patenas vitreas præferre idcirco voluisse cæteris diversa ex materie elaboratis ad supponendum consecratis speciebus, dum corpus Dominicum in sacrificio offerretur, et oblata dona, sub quibus latet, frangerentur; quod scilicet pellucida vitri materies redderet evidentiora minuta quæque fragmenta : in quorum singulis peræque præsens, cum fateamur integrum Domini corpus, tanta erant sollicitudine attente col-

nommée du latin *patina* qui signifie un plat, est, dans l'Eglise romaine, un vase sacré d'or ou d'argent, fait en forme de petit plat, qui sert à la messe à recevoir l'hostie, et qu'on donne à baiser à ceux qui vont à l'offrande: mais autrefois les patènes étaient beaucoup plus grandes qu'elles ne sont aujourd'hui, parce qu'elles servaient à conte-

ligenda. Accedit quod, cum hoc tempore persecutionum sæpe necesse foret in cryptis cœmeteriorum, et hujusmodi obscuris ac subterraneis locis sacra mysteria celebrare, ac distribuere fidelibus eucharistica dona, ejusmodi patenæ vitreæ a subdiaconis afferendæ, ac per diaconos ministrandæ presbytero sacra facienti, ac dividenti inter fideles accedentes ad participandum, reddebant conspicuas particulas etiam minutissimas, quæ deciderent; præsertim si admoto lumine lances istæ vitreæ non secus ac specilla in fenestris illustrarentur. Lævigata superficies metallicarum, quibus hodie utimur eamdem facilitatem præstat minuta quæque fragmenta supra illarum superficiem deprehendendi in aperto lumine sacrarum ædium; sed in obscuris recessibus, in quos Christianis necesse erat tum temporis sese recipere, dubitari minime potest, quin vitri pellucida natura copiam præberet opportuniorem micas omnes diffractarum specierum colligendi, et guttulas etiam minimas, e calice forte decussas, ministerio admoti, et circumacti, ac suppositi luminis undequave investigandi.

Inde factum arbitror, ut aliquibus episcopis vitrea materies electa sit etiam in calice ad sacrificium adhibendo, non tantum studio paupertatis, quam anxiæ hujus sollicitudinis causa, quæ inquiri et consumi postulat quidquid consecratione conversum est in corpus et sanguinem Domini. Celebratur quidem in quarta epistola B. Hieronymi ad Rusticum sanctus ille episcopus Tolosanus nomine Exuperius, plurimarum virtutum laudibus, sed præsertim evangelicæ paupertatis studio commendatus, de quo ita scribit : « Nil illo ditius, qui corpus Domini in canistro sumit vimineo, sanguinem portat in vitro. » Sed card. Baronius in notis Martyrologii ad diem VII Idus Augusti, et Severanus Romæ subterr. lib. VI, cap. 18, qui hoc exemplum recensent, ostendunt etiam vitreis sæpe calicibus tam apostolos usos fuisse, quam complures episcopos et sacerdotes per aliquot sæcula consecuta, licet etiam promiscue uterentur pretiosis calicibus ex quovis ditiori metallo, ut infra ostendemus in Urbano : donec (*Decretum* part. III, cap. 44 et 45, et apud Ivonem *lib.* I) in concilio Rhemensi tempore Caroli Magni periculum, quod imminebat effusionis sanguinis ex fragili materia apud eos, qui crassioribus vitris fortasse non utebantur, occasionem dederit vitreos calices omnino removendi a sacrificio. Audiendus Baronius in notis ad diem VII Idus Augusti. « A temporibus apostolorum vitreus calix in usu fuisse videtur; unde Marcus hæresiarca illis temporibus proximus, et ipse æmulatus catholicam Ecclesiam, utens calice vitreo in suis sacris impostura quadam per magicam artem exhibita populum dementabat : dum vini color albus, qui foris apparebat in vitro, quibusdam præstigiis mutabatur in rubrum. »

Præter decretum concilii Rhemensis, produci potest constitutum generale S. Leonis quarti ; quod ille vulgandum curavit per universos episcopos in ciœcesibus propriis : et legitur cum Conciliis editum homiliæ titulo præfixo, tam in edit. Binii tomo III, part. I, sect. 2, pag. 272, quam in editione Labbei, tomo VIII, pag. 300 : « Nullus, inquit, in ligneo, plumbeo, aut vitreo calice audeat missas agere. » Sub initium ejusdem octavi sæculi apud Ægyptios pariter adhibitos fuisse vitreos calices ac discos in sacrificio, cum Ecclesia Alexandrina spoliata fuisset aureis et argenteis, quos antea possederat, intelligimus ex responso Alexandri Jacobitarum pseudoantistitis : qui requisitus a monachis et a laicis, ut erogaret consuetam largitionem feria III Paschatis, ita se excusavit : « Videte, fratres, quanta ecclesiarum spoliatio facta sit, adeo ut pro calicibus aureis et argenteis, in quibus offerebatur sanguis pretiosus, fecerimus vitreos, et discos seu patenas sacras ex ligno. » Vide etiam Renaudot in Hist. patriarch. Alexandrinorum, pag. 193, circa annum 714.

Superest, inter sacra cimelia antiquitatis Ecclesiæ apud me custodita, portio vitrei calicis hemisphærici, ad eam fere magnitudinem ac figuram, qua hodie solemus sacra vasa argentea efformare vel aurea, quæ *pyxides* communi vocabulo dicuntur, et ad asservandum Eucharistiæ sacramentum in altaris mensa collocantur. Spissiori ex vitro constat vas illud nostri cimelii, et in eo figuræ stantes visuntur SS. apostolorum, incisis etiam eorumdem nominibus, simili genere cælaturæ ac illa sit, quæ per cava anaglypha litteras atque imagines exhibet in poculis ex crassiori crystallo apud Germanos elaboratis, et ad nos perlatis. Barbaries tum cælaturæ in imaginibus, tum scripturæ in nominibus, ætatem indicat septimi vel octavi circiter sæculi, paulo ante quam Leonis IV constitutione hujusmodi calices prohiberentur. Supra figuras apostolorum, in nostris fragmentis separatas singillatim per columnas porticum efformantes, ita leguntur Petri, Andreæ, et Philippi nomina expressa : PETRIUS. . . . ANDREAS, PHILIPPUS. Cætera in fragmentis desiderantur. Supra columnas vero singulas nomen Christi conspicitur per Græcum monogramma expressum, et ornamento circuli inclusum. Cum ad me venalia perferrentur hæc vetusta fragmenta vitrei calicis, audivi effossa fuisse in monte Aventino, inter antiqua Ecclesiæ rudera S. Priscam. Discorum, seu patenarum ex vitro fragmenta antiqui operis, quæ diametrum sui circuli ostendunt plus quam bipedalem, videri possunt in cimeliarchio em. ac rev. D., cardinalis Gualterii, omnigenæ antiquitatis copia referto. Alia vero minoris mensuræ, et nostris communibus æquanda, eaque ornata sacris imaginibus sanctorum, ac litteris, passim reperta in suburbanis martyrum cryptis ac cœmeteriis vulgarunt præter Aringhium et Severanum in Roma subterranea, Fabrettus in libro Inscriptionum fol. 539, et omnium luculentissime senator Bonarroti, et can. Boldettus sæpe a nobis cum laude memorati. In his autem imaginibus et litteris exhibentur, ut plurimum Christus Dominus, Virgo Deipara (ut apud Aringhium pag. 589 tom. II, et Boldettum pag. 202) et SS. apostoli ac martyres, quorum nomina præsertim in canone missæ recitantur. In nostri calicis fragmento PETRUS, ANDREAS, PHILIPPUS leguntur expressi. SIMON, THOMAS, PHILIPPUS apud Boldettum pag. 201. PETRUS et PAULUS omnium frequentissime, necnon STEPHANUS, LAURENTIUS, CORNELIUS, CYPRIANUS, AGNES, in canone perinde ac in hujusmodi vitreis patenarum et calicum frustis recensiti, aliique SS. pontifices, et martyres seu confessores, quorum nomina in Romanis cœmeteriis celebrantur, aut depositione, aut fundatione, ut CALLISTUS, JULIUS, DAMASUS, SIXTUS, TIMOTHEUS, HIPPOLYTUS, VINCENTIUS, videri possunt cum suis imaginibus apud auctores indicatos. (Bianchini *Not. hist.*)

nir les hosties pour tous ceux qui devaient communier

Tertullien (1661).

Le plus grand événement du Pontificat de saint Zéphyrin fut Tertullien, ce Bossuet de l'Afrique, appelé providentiellement à témoigner, par ses écrits, de la doctrine, des institutions, des mœurs, et des usages de l'Eglise dans les temps apostoliques. Fils d'un centurion des troupes proconsulaires, il était né à Carthage (1662), ville capitale de l'Afrique, vers l'an 160, et se nommait Quintus Septimius Florens Tertullianus (1663). C'est sous ce dernier nom qu'il est le plus connu. Né païen, il vécut pendant quelque temps sans aucune lumière et sans connaissance du vrai Dieu (1664), prenant plaisir aux divertissements de l'amphithéâtre (1665), et se moquant des maximes du christianisme (1666). Il avoue lui-même qu'il surpassa les péchés ordinaires des hommes (1667), et qu'il se rendit coupable jusqu'à se souiller par des adultères (1668). Mais ses désordres ne l'empêchèrent pas de se rendre habile dans toutes les sciences (1669), particulièrement dans la jurisprudence et dans la connaissance des lois romaines (1670). Il étudia aussi, non-seulement la langue latine, mais la grecque, dans laquelle il composa quelques ouvrages (1671). La constance des martyrs dans les tourments les plus cruels (1672), le pouvoir qu'avaient les chrétiens de chasser les démons et de faire cesser les oracles des faux dieux (1673), enfin la crainte des jugements du Seigneur (1674), le déterminèrent à quitter ses erreurs pour embrasser la religion chrétienne. Ce fut Agrippinus, évêque de Carthage, qui acheva l'œuvre de sa conversion, dont on ne sait ni la date, ni les circonstances. Mais il était certainement déjà chrétien, il l'était même depuis quelques années, lorsqu'il composa son *Apologétique* l'an 7 de Sévère, de Jésus-Christ 199: car on voit par cet ouvrage qu'il était dès lors très-instruit de toute la religion. Tertullien était marié, comme le prouvent les deux livres qu'il adressa à sa femme. On ne saurait douter qu'elle n'ait été aussi chrétienne, puisqu'il l'avertit dans un de ces livres que, si Dieu l'appelait avant elle et qu'en ce cas elle voulût se remarier, elle était obligée d'épouser un chrétien, saint Paul ne permettant les secondes noces qu'à cette condition. Tertullien devait être encore assez jeune, puisque sa femme était elle-même en âge de pouvoir penser à se remarier afin d'avoir des enfants. Il ne paraît par aucun endroit des livres de Tertullien à sa femme qu'il fût prêtre lorsqu'il les composa, vers l'an 200; et dans le livre *De la Prière*, que Noesselt croit être le premier en date de tous ses écrits, et qui remonte par conséquent à l'an 197, il se met assez clairement au rang des laïques (1675). Mais il n'est pas douteux que dans la suite Tertullien n'ait été ordonné prêtre. Saint Jérôme le dit en termes exprès (1676), et Tertullien lui-même

(1661) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 374.

(1662) Hieronym., *in Catalogo*, c. 53. Tertull., *Apologet.*, c. 9.

(1663) Tertull., *De veland. virg.*, c. 17. Lactant., *Institut.*, l. v, c. 1.

(1664) Hoc genus hominum quod et ipsi retro fuimus, cæci sine Domini luce. (Tertull., *Apologet.*, c. 18.)

(1665) Nemo hæc omnia (il parle des jeux de théâtre) plenius exprimere potest nisi qui adhuc spectat. Malo non implere quam meminisse. (Tertull. lib. *De Spectac.*, c. 19.)

(1666) *Hæc et nos risimus aliquando; de vestris fuimus; fiunt, non nascuntur Christiani* (Tertull., *Apologet.*, c. 18.)

(1667) *Peccator enim omnium notarum cum sim, nec ulli rei nisi pœnitentiæ natus.* (Tertull., *De pœnitentia*, c. 12.) *Eam pœnitentiam, tu peccator mei similis, imo me minor, ego enim præstantiam in delictis meam agnosco, ita invade*, etc. (*Ibid.*, c. 4.)

(1668) *Ego me scio neque alia carne adulteria commisisse, neque tunc alia carne ad continentiam eniti.* (Tertull., l. *De resurrect. carn.*, c. 59.)

(1669) Lactant., *Instit.*, l. v, c. 1.)

(1670) Euseb., *Hist.*, l. II, c. 2 : *Tertullianus vir legum romanarum peritissimus*; paroles dont quelques-uns, entre autres Cujas et Scultet, ont pris occasion pour dire que Tertullien était jurisconsulte, et pour lui attribuer plusieurs ouvrages sur les matières du droit, qui appartiennent à un certain Tertyllien : mais leur sentiment est aujourd'hui abandonné de tout le monde. Tertyllien est reconnu l'auteur de plusieurs écrits qu'aucun des anciens n'a cités sous le nom de Septimius Tertullianus.

(1671) Tertull, l. *De Baptismo*, c. 15.

(1672) *Quisque, tantam tolerantiam spectans, ut aliquo scrupulo percussus, et inquirere accenditur quid sit in causa et ubi cognoverit veritatem, et ipse statim sequitur.* (Tertull., l. *Ad Scapul.* c. ult.)

(1673) *Quid isto opere manifestius? quid hac probatione fidelius? simplicitas veritatis in medio est... Etiam de corporibus nostro imperio excedunt inviti et dolentes et vobis præsentibus erubescentes* (Tertull., *Apologet.*, c. 23.)

(1674) *Ad istam disciplinam metu prædicati judicii transvolamus.* (Tertull., l. *De Anima*, c. 2.)

(1675) *Nos nullius loci homines.* (Tertull., *De Orat.*, c. 14.)

(1676) *Hic usque ad mediam ætatem presbyter Ecclesiæ permansit.* (Hier., *in Catalogo*, c. 53.)

le fait assez connaître dans le livre *De l'Ame*, où il se distingue des laïques (1677). On ne connaît pas au juste l'année de son ordination ; et ce qu'on en peut dire, c'est qu'il était prêtre avant l'an 205 (1678). Un ancien auteur dit qu'il fut ordonné pour l'Eglise de Carthage (1679). D'autres le font prêtre de l'Eglise de Rome ; et c'est aujourd'hui l'opinion la plus commune et qui paraît la mieux appuyée (1680). Quoi qu'il en soit, les ouvrages que Tertullien composa pour l'instruction des fidèles, pour la défense de la vérité catholique contre les hérésies, enfin pour justifier l'Eglise contre les calomnies des païens, lui méritèrent l'estime, l'affection et le respect de tout le monde, et rendirent son nom célèbre dans la bouche de toutes les Eglises (1681). Mais on doit distinguer trois périodes dans sa vie : la première, parfaitement orthodoxe, depuis sa conversion jusqu'à l'an 201; la deuxième, entaché de semi-montanisme, de l'an 201 à l'an 206, la troisième, qui s'ouvre vers l'an 206 par sa chute définitive.

De la Prière, par Tertullien (1682).

Dans le traité *De la Prière*, après une préface assez courte où il relève le mérite de l'Oraison dominicale, qui a Jésus-Christ même pour auteur, et qui est l'Evangile en abrégé (1683), il explique chacune des demandes en particulier.

Il dit de la première qu'elle est un témoignage de notre foi en Dieu, et en même temps une preuve de sa bonté et de sa puissance ; qu'en adressant nos vœux à Dieu le Père, nous invoquons le Fils et l'Eglise notre Mère, c'est-à-dire le Saint-Esprit : car, selon lui, l'Eglise est établie sur les trois personnes de la sainte Trinité, mais principalement sur le Saint-Esprit ; que Dieu ne s'était encore manifesté à aucun homme sous le nom de Père, pas même à Moïse, quoique celui-ci lui eût demandé son nom, mais qu'il a daigné nous le révéler par son Fils.

Dans la seconde, nous demandons à Dieu que son nom soit sanctifié, c'est-à-dire qu'il soit sanctifié en nous, aussi bien que dans les autres que sa grâce attend encore ; et par là nous satisfaisons au précepte de prier pour tous les hommes, même pour nos ennemis. Si nous ajoutons : Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre, ce n'est pas que cette volonté puisse être entravée par aucun obstacle : mais nous demandons qu'elle s'accomplisse en nous sur la terre, afin qu'elle soit un jour accomplie dans le ciel ; et encore que Dieu nous donne le salut dans cette vie et dans l'autre, parce que sa volonté est que ceux qu'il a adoptés soient sauvés. Que votre règne arrive, équivaut à dire : Venez régner en moi. Si donc c'est la volonté de Dieu et notre propre avantage que ce règne arrive au plus tôt, comment quelques-uns demandent-ils que la fin du monde soit reculée, puisque c'est alors seulement qu'il commencera ?

Jusque-là Jésus-Christ ne nous apprend à solliciter que des dons purement célestes. Mais sa divine sagesse a su également pourvoir aux nécessités du corps par ces paroles : Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ; ce qui présente encore, et même plus proprement, un sens spirituel, puisque Jésus-Christ est le Pain qui donne la vie à notre âme. D'ailleurs, nous croyons que son corps est dans le pain eucharistique, comme il nous l'a enseigné lui-même,

(1677) *Forte nescio quid de anima disserueramus cum ea soror in spiritu esset. Post transacta solemnia, dimissa plebe, quo usu solet nobis renuntiare quæ viderit.* (Tertull., l. *De Anima*, c. 9.)

(1678) Saint Jérôme met vers cette année la chute de Tertullien, indiquant en même temps qu'il était auparavant prêtre de l'Eglise catholique : *Hic usque ad mediam ætatem presbyter Ecclesiæ permansit.* (Hier., in *Catalog.*, c. 53.)

(1679) *Contra quos montanistas scripsit Tertullianus presbyter Carthaginiensis.* (Prædestinati auctor, c. 26.)

(1680) Le témoignage de Prédestinatus, que nous venons de citer, note 1679 ci-dessus, et qui appelle Tertullien prêtre de Carthage, est rejeté par les plus habiles, comme émanant d'un auteur plein de fautes. D'ailleurs saint Jérôme, sans dire nettement que Tertullien était prêtre de Rome, paraît supposer ce fait, en déclarant qu'il se fit montaniste à cause du mauvais traitement qu'il avait reçu du clergé romain : *Invidia postea et contumeliis clericorum Romanæ Ecclesiæ ad Montani dogma delapsus est.* (Hier., *in Catalogo*, c. 23.) Ce qui prouve, ce semble, que Tertullien avait été du nombre des prêtres de l'Eglise de Rome. Eusèbe (*Hist.*, l. II, c. 2) l'indiquait d'une manière plus expresse que saint Jérôme, en disant que Tertullien a été l'un des plus grands hommes qui aient paru à Rome. Enfin Tertullien dit lui-même qu'il avait été dans cette ville : *Gemmarum quoque nobilitatem vidimus Romæ de fastidio Parthorum et Medorum cæterorumque gentilium suorum coram matronis erubescentem.* (*De Cultu femin.*, l. I, c. 6.)

(1681) *Tertullianus Afer, centurionis proconsularis filius, omnium Ecclesiarum sermone celebratur.* (Euseb., *in Chronicis*, ad an. 16 Severi.)

(1682) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 388, Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. V I, p. 551 : Tertullien, *De l'Oraison dominicale.*

(1683) *Breviarium totius Evangelii.* (*De orat.*, c. 1.)

en disant : « Ceci est mon corps. » Ainsi nous demandons, par cette prière, la persévérance en Jésus-Christ, et de n'être jamais séparés de son corps. Il nous enseigne ensuite à solliciter la rémission de nos péchés, sachant que lui seul est sans péché ; puis à prier Dieu de ne pas nous induire en tentation, c'est-à-dire de ne pas permettre que nous succombions à celles du démon ; car, pour lui, il ne tente personne, et, lorsqu'il ordonna à Abraham de lui sacrifier son fils, il le fit, non pour tenter ce saint patriarche, mais pour éprouver sa foi, et nous montrer par son exemple que nous ne devons rien préférer à Dieu. La dernière demande n'est qu'une explication de la précédente.

Tertullien avertit ensuite qu'il est permis, selon les différentes circonstances, d'user de formules de prières autres que l'Oraison dominicale, mais qu'elle doit toujours les précéder et en être le fondement ; qu'il est également défendu à un chrétien ou d'omettre la prière pendant un jour entier, ou de prier avec des sentiments de colère et de vengeance contre son frère : d'où l'auteur conclut la nécessité de se réconcilier sans délai ; enfin que l'oraison doit être faite avec un esprit libre de confusion et de trouble.

Après cela, il blâme quelques pratiques superstitieuses qui s'étaient introduites parmi les chrétiens. Quelques-uns n'osaient commencer la prière avant de s'être lavé tout le corps, ou du moins les mains, en mémoire de ce que fit Pilate lorsqu'il livra Jésus-Christ aux Juifs. D'autres déposaient leurs manteaux pour prier, ou s'asseyaient dès que la prière était finie, quoique celui qui y présidait fût encore debout, comme s'ils eussent voulu faire un reproche à Dieu de ce qu'ils se trouvaient fatigués par la prière. Tertullien recherche quelle pouvait être l'origine de ces observances, et fait remarquer que la plupart venaient des païens, ce qui, selon lui, était un motif suffisant pour qu'on les rejetât. Puis il indique les dispositions extérieures qu'on doit apporter à l'oraison : avoir les mains un peu élevées et étendues en forme de croix, sans toutefois les éloigner beaucoup l'une de l'autre ; prier les yeux baissés et à voix basse, de crainte d'interrompre ses voisins. L'oraison finie, on se donnait le baiser de paix, excepté les époques de jeûne solennelles, comme la nuit de Pâques. Certains s'en abstenaient aussi quand ils jeûnaient en particulier. Tertullien condamne cet usage, ainsi que celui de s'absenter des prières du sacrifice les jours de *station* (1684) : « Quelques-uns pensent que, les jours de station, ils ne doivent point assister aux oraisons du sacrifice, parce que la station serait rompue par la réception du corps de Notre-Seigneur. Quoi donc ! la station devient-elle un obstacle au devoir que nous rendons à Dieu, ou bien nous lie-t-elle davantage au Seigneur ? Ta station ne sera-t-elle pas plus solennelle si tu es debout et sous les armes devant l'autel de Dieu ? En recevant le corps du Seigneur, et en le gardant pour l'emporter chez toi, tout est sauf, et la participation au sacrifice, et l'accomplissement de ta bonne œuvre (1685). »

De l'Idolâtrie (1686).

[198] Plus les chrétiens se multipliaient, plus la conduite à tenir en une foule de circonstances de la vie commune relativement à l'idolâtrie, donnait lieu à des questions difficiles. De là l'opuscule *De l'Idolâtrie*, qui appartient au *Traité du Décalogue*, c'est-à-dire à ces parties de la théologie morale où l'on s'occupe de la superstition, et surtout du scandale et de la coopération au péché d'autrui (1687).

Tertullien enseigne d'abord que tout péché est une idolâtrie, parce qu'il n'y en a aucun qui ne fasse injure à Dieu, en rendant aux démons l'honneur qui est dû à Dieu seul. Sur ce fondement, il condamne ceux qui croyaient que l'on ne commettait l'idolâtrie qu'en brûlant de l'encens, en immolant des victimes, ou en se faisant initier aux mystères ou aux sacerdoces des fausses divinités. Il soutient que ceux qui fabriquaient des idoles étaient coupables de ce crime, n'eussent-ils pas d'autre métier pour gagner leur vie. On objectait que l'Apôtre permet à chacun de res-

(1684) Jours de jeûne prolongés jusqu'au coucher du soleil. *Station*, au propre, signifie le temps qu'une sentinelle reste en faction le jour et la nuit. Le chrétien se comparait au soldat sous les armes, lorsqu'il vaquait au jeûne et à la prière.

(1685) *De Orat.*, c. 14.

(1686) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 441. Genoude, *loc. cit.*, t. VI, p. 758 : Tertullien, *De l'Idolâtrie*.

(1687) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 452.

ter dans l'état où il a été trouvé par la grâce. Il nous sera donc aussi permis, répond Tertullien, de persévérer dans le péché, car il n'y a aucun de nous qui ne fût pécheur avant d'être chrétien, puisque Jésus-Christ n'est venu que pour nous affranchir du péché. Comme on insistait sur le précepte du même apôtre, de vivre du travail de ses mains, il dit qu'on doit excepter les arts qui ne peuvent s'accorder avec la loi de Dieu : autrement, ajoute-t-il, l'Eglise serait aussi ouverte aux voleurs. Enfin, pour détruire la preuve tirée de l'exemple de Moïse, qui fit dresser un serpent d'airain dans le désert, il répond que ce serpent était la figure de la croix, et que Moïse ne le dressa que par l'ordre de Dieu. « Est-ce avoir renoncé au démon ou à ses anges, que de fabriquer leurs idoles? Comment soutenir que nous avons répudié celles, je ne dirai pas avec lesquelles, mais desquelles nous vivons? Quelle haine avons-nous jurée à ceux auxquels nous sommes redevables de la subsistance et du vêtement? Peux-tu bien renier de la bouche celui que tu reconnais de la main? détruire par la parole ce que tu édifies par l'action? prêcher un seul Dieu, toi qui en fais une multitude? prêcher un Dieu véritable, toi qui en fais d'imaginaires? J'en fais, me dira quelqu'un, mais je ne les adore pas. Comme si la raison, qui interdit de les adorer ne devait pas interdire aussi de les fabriquer, puisque des deux côtés même offense envers Dieu. Mais je dis plus : tu les adores véritablement, toi qui les mets à même d'être adorés; tu les adores, non pas avec le parfum de quelque grossier sacrifice, mais avec le parfum de toi-même. Ce n'est pas la vie d'un animal que tu leur offres, c'est ton âme que tu leur sacrifies; tu leur immoles ton génie; c'est avec tes sueurs que tu leur présentes des libations; ton intelligence, voilà l'encens que tu fais fumer en leur honneur. Tu es pour eux plus qu'un prêtre, puisqu'ils te doivent d'avoir des prêtres. C'est ton industrie qui transforme en divinité un nom imposteur. Tu n'adores pas les dieux que tu fais, me dis-tu? mais ils ne te désavouent pas pour leur adorateur, ceux auxquels tu immoles la plus riche, la plus succulente, la plus illustre des victimes, la Victime de ton salut (1688).

Ceux qui contribuent de leurs deniers à l'ornement des temples ou des idoles sont encore coupables d'idolâtrie, quoiqu'ils ne mettent pas la main à l'œuvre. Les astrologues, parce qu'ils honorent les astres et leur attribuent le même pouvoir qu'à Dieu, tombent aussi dans ce crime : car, bien que ceux qui vinrent d'Orient pour adorer Jésus-Christ fussent des mages, cependant, comme l'astrologie n'a été tolérée que jusqu'à l'Evangile, elle est absolument défendue aux chrétiens, de même que toute autre sorte de magie.

Les fables mythologiques dont les poëtes étaient remplis rendaient difficile pour les fidèles la carrière de l'enseignement : « Il faut nous occuper aussi des maîtres d'école et des autres professeurs de belles-lettres. Qu'ils touchent à bien des points à l'idolâtrie, on ne peut en douter. D'abord il leur est nécessaire de prêcher les dieux des nations, d'expliquer les noms, les généalogies, les fables et les ornements dont on a embelli leurs histoires, enfin d'observer leurs fêtes et leurs solennités, en échange du tribut qu'ils en reçoivent. Quel maître d'école, s'il n'a pas la nomenclature des sept idoles, s'abstiendra cependant des quinquatries (1689)? Il consacre à Minerve le premier argent qu'il reçoit de chaque nouveau disciple (1690); de sorte que, s'il ne se prostitue pas à quelque idole, au moins peut-on l'appeler idolâtre de discours. Croyez-vous qu'il soit moins souillé en accroissant le renom et les honneurs d'une idole, qu'en célébrant les Minervales en l'honneur de Minerve et les Saturnales en l'honneur de Saturne, fêtes que les derniers des esclaves sont obligés de célébrer? Ajoutez à cela qu'il lui faut recevoir les étrennes, fêter les sept cellines (1691), le solstice d'hiver, déposer des présents sur la tombe de ceux que l'on pleure. Il faut couronner les écoles de guirlandes en l'honneur de Flore. Les prêtresses et les édiles sacrifient pour l'école; l'école est fermée le jour de ces solennités. Mêmes vacances au jour de la naissance de l'idole : pas une pompe de Satan qui ne soit fréquentée. Peut-on penser que ces abominations sont indignes d'un chrétien, sans penser égale-

(1688) *De Idolol.*, c. 6.

(1689) Fêtes qui, d'après Varron et Festus, se célébraient le cinquième jour des Ides de mars.

(1690) Cet argent s'appelait *minerval*.

(1691) Fête en l'honneur de l'agrandissement de Rome. Elle avait lieu vers la fin de décembre.

ment qu'elles sont interdites au maître d'école? On nous dira, je le sais : S'il n'est pas permis aux serviteurs de Dieu d'enseigner les belles-lettres, il n'est donc pas permis non plus de les apprendre? Mais alors comment se formera-t-on à la sagesse humaine? Comment saura-t-on penser et agir, puisque la littérature est la clef de toute la vie? Comment répudier les études profanes, puisque sans elles il n'y a plus d'études religieuses? — Voyons donc jusqu'où va la nécessité de cette éducation : ne peut-on pas en admettre une partie, en rejeter une autre? D'abord il est plus raisonnable à un chrétien d'apprendre les belles-lettres que de les enseigner; car apprendre et enseigner sont choses bien différentes. Si un fidèle enseigne la littérature, il est hors de doute qu'en expliquant une doctrine pleine de faux dieux, il la fait valoir; en la communiquant, il l'affirme; en la racontant, il lui rend témoignage. Il les appelle même des dieux. Or la loi, nous l'avons dit, ne veut pas qu'on les appelle des dieux, ni que ce nom soit pris en vain. Qu'est-ce donc que le début de l'éducation? Les premiers fondements de la foi jetés en faveur du démon. Ne me demandez plus si celui-là est coupable d'idolâtrie, qui catéchise sur les idoles. Mais, lorsque le fidèle étudie, s'il a le sentiment de ce qu'il est, surtout s'il l'a depuis longtemps, il ne reçoit ni n'admet ces puérilités. Ou bien commence-t-il à croire? Il croira de préférence ce qu'il a appris d'abord, c'est-à-dire sur Dieu et sur la foi. Tout le reste, par conséquent, il le repousse sans l'accepter. Il sera donc aussi en sûreté que celui qui, le sachant bien, prend de la main d'un ignorant un poison qu'il se garde bien de boire. Celui-ci a une excuse dans la nécessité : il ne peut s'instruire autrement. De même qu'il est plus facile de renoncer à enseigner les belles-lettres qu'à les apprendre, de même il sera plus facile au disciple fidèle de s'interdire les souillures des solennités païennes, publiques ou privées, qu'aux maîtres de s'en abstenir (1692). »

Il est permis à un chrétien de trafiquer; mais, en ce cas, il doit se précautionner contre la cupidité, contre le désir de s'enrichir, contre le mensonge. Il faut surtout qu'il évite l'idolâtrie, en ne vendant ni encens, ni victimes publiques, ni rien de ce qui doit servir au culte des idoles; autrement, comment oserait-il passer devant un temple, souffler et cracher contre les autels fumants? Que s'il s'excuse sur sa pauvreté, il doit savoir que Jésus-Christ nous ordonne de quitter pour lui, non-seulement nos emplois, mais nos parents même les plus proches. « La foi ne craint pas la faim. La faim, elle ne l'ignore pas, doit être affrontée pour l'amour de Dieu, comme tout autre genre de mort (1693). » Ainsi, alors même que Tertullien donnait une décision juste, il y mêlait encore quelque chose de cette dureté qui faisait le fond de son caractère, ce qui était loin d'adoucir le sacrifice qu'il imposait (1694).

Quant aux fêtes et aux réjouissances publiques des païens, telles que les Saturnales et les Etrennes, il n'y a aucun doute qu'elles ne soient interdites au chrétien; d'autant plus que les païens se gardent bien d'admettre parmi eux aucune de nos fêtes, pas même le dimanche ni la Pentecôte, craignant en cela de paraître chrétiens. Tertullien se plaint donc des fidèles, plus soigneux encore que les païens d'illuminer le devant de leur maison, et de couronner leurs portes de lauriers. Il soutient que ces cérémonies sont autant d'actes d'idolâtrie, et que, bien que le prétexte fût d'honorer l'empereur, en réalité, néanmoins, ces honneurs se rapportaient aux fausses divinités auxquelles les Grecs et les Romains consacraient l'entrée de leur habitation. Il cite à ce sujet l'exemple d'un chrétien qui avait été sévèrement réprimandé dans une vision la nuit même où ses esclaves, à l'annonce d'une fête publique, avaient sur-le-champ couronné ses portes : et cependant ce n'était pas lui qui les avait couronnées; il n'en avait pas donné l'ordre, car il était en voyage; il n'avait connu le fait qu'à son retour : tant il est vrai qu'en pareille matière on répond devant Dieu pour sa famille! Tertullien conclut qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire être soumis aux puissances, mais selon les lois du christianisme; en sorte qu'on évite tout ce qui a rapport à l'idolâtrie. Il traite ensuite des assemblées de famille, innocentes par elles-mêmes, comme pour des fiançailles

(1692) *De Idolol.*, c. 10.
(1693) *Ibid.*, c. 12.

(1694) Blanc., *loc. cit.*, p. 455.

ou des noces, pour donner le nom à un enfant ou la robe virile à un jeune homme ; et il décide qu'on pouvait y assister, pourvu qu'on ne participât en aucune façon aux sacrifices qui s'y faisaient, c'est-à-dire qu'on n'y contribuât ni de son argent ni de son ministère. A l'égard des magistratures et des charges publiques, quoiqu'il ne les interdise pas d'une manière absolue, il dissuade néanmoins les chrétiens de s'y engager, à cause des dangers qui lui en paraissaient inséparables alors, tels que l'idolâtrie, le faste, la nécessité de faire mourir, non-seulement des coupables, mais quelquefois des innocents. C'est dans de semblables vues qu'il défend de porter les armes, même dans la paix, se fondant sur l'ordre que Jésus-Christ donne à saint Pierre de quitter son épée. Mais, tout en partant de principes vrais dans leur généralité, Tertullien exagère et se trompe à l'occasion des dignités civiles et de la milice (1695). Enfin, il avertit les chrétiens d'éviter l'idolâtrie jusque dans les paroles, non qu'ils ne puissent prononcer le nom des fausses divinités lorsque la conversation le demande, mais ils doivent ajouter quelque chose qui fasse connaître qu'ils ne les regardent pas comme des dieux. Pour ceux qui, par une mauvaise habitude, juraient par ces divinités imaginaires, comme c'était la coutume chez les Romains de jurer par Hercule, il ne les exonère point du crime d'idolâtrie, non plus que ceux qui, étant pressés de jurer par une idole, se taisaient ou dissimulaient, de peur d'être reconnus pour chrétiens; car, en ce cas, comme en tout autre, dissimuler c'est nier. Il condamne un chrétien qui avait emprunté de l'argent d'un païen contre une obligation qui contenait un serment par les faux dieux, quoiqu'il ne l'eût pas écrite lui-même, et qu'il l'eût seulement signée sans s'être enquis de ce qu'il signait. En terminant, l'auteur exhorte les fidèles à conserver la foi pure au milieu de tant d'écueils, et à ne pas se laisser emporter par le tourbillon de l'idolâtrie.

Des Spectacles (1696).

Tertullien, qui, avant sa conversion, avait pris plaisir aux spectacles de l'amphithéâtre, voulut éloigner les catéchumènes et les fidèles de ces représentations, en leur montrant qu'elles étaient contraires à la vraie piété et au culte sincère que Dieu réclame. Il réfute d'abord cette objection ridicule des païens que rien ne servait au théâtre que ce qui était l'œuvre de Dieu : « On en trouve un grand nombre que la crainte de renoncer au plaisir éloigne plus de notre religion que la crainte de la mort. Car, si insensé que l'on soit, on ne redoute pas la mort, tribut inévitable. Mais le sage lui-même se laisse captiver par le plaisir, tant il a d'ascendant ! Sages ou insensés, la vie tout entière est pour nous dans ce mot : le plaisir. Que Dieu soit le Créateur de toutes choses ; que toutes ces choses soient bonnes et mises au service de l'homme, personne ne le conteste, parce que personne n'ignore ce que la nature suggère d'elle-même. Mais, quand on ne connaît Dieu qu'à demi, par le droit de la nature et non par celui de l'adoption, de loin et non de près, on ignore nécessairement comment il nous prescrit d'user, lorsqu'il donne, et quelle puissance jalouse tend à adultérer constamment les créations divines, parce que l'on ne connaît ni la volonté, ni l'antagoniste de Celui que l'on ne connaît qu'imparfaitement. Il ne suffit pas de considérer par qui l'universalité des êtres a été créée; il faut encore examiner par qui ils ont été pervertis. Par ce moyen, on reconnaîtra à quel usage ils sont destinés, en voyant à quels usages ils ne le sont pas. Il y a une grande différence entre la corruption et l'intégrité, parce qu'il y a une grande différence entre le corrupteur et l'auteur. Au reste, tous les crimes, de quelque nature qu'ils soient, que les païens eux-mêmes défendent et proscrivent comme des choses indubitablement mauvaises, se consomment avec les œuvres de Dieu. Vous voulez devenir homicides par le fer, le poison et les enchantements. Mais le fer est l'ouvrage de Dieu, aussi bien que les herbes vénéneuses et les mauvais anges. Leur Auteur les a-t-il destinés cependant à conspirer contre la vie de l'homme (1697) ? »

Passant aux chrétiens qui, pour s'interdire le spectacle, demandaient une défense des Ecritures, Tertullien avoue qu'il n'y en a point de formelle ; mais il la déclare renfermée dans ces paroles du Prophète : « Bien-

(1695) Blanc, *loc. cit.*, p. 453.
(1696) Ceillier, *loc. cit*, t. II, p. 430. Genoude, *loc. cit*, t. VII, p. 141 : Tertullien, *Contre les spectacles*.
(1697) *De Spect*, c. 2.

heureux celui qui ne s'est pas trouvé dans l'assemblée des impies ! » Il rappelle, d'ailleurs, aux chrétiens la promesse qu'ils avaient faite dans le baptême de renoncer à Satan, à ses pompes, et à ses anges ; et, supposant que les pompes de Satan consistaient surtout dans l'idolâtrie, il établit qu'elle régnait partout dans les spectacles, qui n'avaient été institués que pour honorer les faux dieux. Il ne prétend pas, sans doute, que, hors le temps du spectacle, un chrétien ne puisse se rendre au cirque pour une cause innocente ; mais il décide qu'y aller pour voir est la même chose qu'aller aux temples pour sacrifier. Du cirque il vient au théâtre consacré particulièrement à Vénus et à Bacchus ; puis aux combats d'athlètes, voués chacun à quelque divinité ; enfin aux gladiateurs, dont l'origine se liait aux funérailles. Ces derniers spectacles étaient de l'amphithéâtre. Il énumère ensuite les autres raisons de fuir les spectacles : le danger de nous priver du Saint-Esprit en excitant nos passions ; la perte du temps, défendue à un chrétien ; les injures, les malédictions, les calomnies que l'on entendait dans le cirque, contre les princes mêmes ; l'impudicité du théâtre, où l'on produisait en public toutes les infamies qu'ailleurs on cachait avec le plus de soin. « Les païens, chez qui ne réside pas la plénitude de la vérité, parce qu'ils n'ont pas de dieu qui enseigne la vérité, jugent du bien et du mal d'après leur fantaisie et leur caprice, appelant bien ce qu'hier ils appelaient mal, et mal ce qu'hier ils appelaient bien. Il arrive de là que celui qui dans une rue soulève à peine sa tunique pour une nécessité de la nature, au cirque perd la pudeur jusqu'à livrer aux regards de tous les secrets de l'organisation humaine. Chez lui, il ferme les oreilles de sa fille à toute parole impure, puis il la conduit aux discours et aux gestes dissolus du théâtre. Sur les places publiques il apaise et condamne les querelles, dans l'arène il applaudit aux sanglantes meurtrissures des athlètes. A l'aspect du cadavre d'un homme qu'a enlevé une mort naturelle, il frémit d'horreur ; dans l'amphithéâtre, il repaît avidement ses yeux du spectacle d'un corps déchiré, mis en pièces, et nageant dans son sang. Il y a mieux : il vient à l'amphithéâtre pour châtier un homicide ; puis le voilà qui, le fouet à la main, pousse un gladiateur à devenir homicide malgré lui. Il demande qu'on jette au lion le plus fameux assassin ; ailleurs il sollicite les insignes de la liberté pour le plus cruel gladiateur. Le gladiateur vient-il à succomber dans la lutte, il va savourer de près la mort de celui qu'il a voulu tuer de loin, d'autant plus barbare en ce moment, que tout à l'heure il ne le voulait pas (1698). » Après avoir montré qu'il était absurde d'estimer les spectacles alors qu'on en méprisait les acteurs jusqu'à les noter d'infamie, il flétrit ces hommes qui, à l'imitation de Saturne, d'Isis et de Bacchus, se rasaient la barbe, faisaient le métier de bouffon, se grandissaient au moyen de cothurnes, contrefaisaient leur voix, leur sexe, leur âge, et il cite contre la pantomime qui emprunte tout à la femme, ces paroles de la Loi : « Maudit celui qui porte des vêtements de femme ! » Il ajoute. « S'il est vrai, comme nous l'avons démontré, que les spectacles institués pour honorer le démon se composent des œuvres du démon, car tout ce qui ne vient pas de Dieu, ou tout ce qui lui déplaît est l'œuvre du démon ; voilà bien la pompe de Satan à laquelle nous avons renoncé le jour où nous avons été marqués du sceau de la foi. Or, nous ne devons participer ni de parole, ni d'action, ni de regard, ni même de désir à ce que nous avons répudié alors. D'ailleurs, n'est-ce pas nous parjurer, n'est-ce pas briser le sceau baptismal que de violer nos engagements ? Maintenant que nous reste-t-il à faire, sinon à interroger les païens eux-mêmes ? Qu'ils nous disent s'il est permis aux chrétiens d'assister aux spectacles ! Il y a mieux : ils jugent qu'un homme est devenu chrétien du moment qu'il cesse de paraître aux spectacles. Par conséquent le fidèle, qui brise sur son front cette marque distinctive, apostasie publiquement. Quelle espérance reste-t-il donc à cet infortuné ? Pourquoi de pareils chrétiens ne seraient-ils pas ouverts aux incursions des démons ? J'en appelle, Dieu m'est témoin, à l'exemple de cette femme, qui, étant allée au théâtre, en revint avec un démon intérieur. On exorcisa l'esprit immonde. Pourquoi as-tu osé t'em-

(1698) *De Spect.*, c. 21.

parer de cette femme? lui dit-on avec menace. N'avais-je pas raison ? répondit-il audacieusement; je l'ai trouvée chez moi. Une autre femme, le fait est constant, vit en songe un linceul la nuit même du jour où elle était allée entendre un comédien. Le nom de cet acteur retentit souvent à son oreille avec des accents de reproche. Cinq jours après, elle avait cessé de vivre. Il y a mille exemples pareils de personnes qui, en communiquant avec le démon dans le spectacle, ont perdu le Seigneur (1699).» Tertullien exhorte donc les chrétiens à vivre dans les larmes, tandis que les païens s'abandonnaient aux plaisirs, et à n'avoir point de désir plus vif que celui de sortir de ce monde pour aller à Dieu.

Enfin, au lieu des spectacles du cirque et de l'amphithéâtre, il leur propose des objets plus dignes de leur attention

« Eh bien! je vous l'accorde : il faut à l'homme des délassements. Pourquoi donc êtes-vous assez ingrats pour fermer les yeux aux plaisirs si nombreux et si variés que Dieu a mis sous votre main, d'ailleurs plus que suffisants pour vous satisfaire? Est-il un bonheur plus parfait que notre réconciliation avec Dieu le Père et avec notre Seigneur, que la révélation de la vérité, la connaissance de nos erreurs, et le pardon de nos crimes, si nombreux dans le passé? Quel plaisir plus grand que le dégoût du plaisir lui-même, que le mépris du monde tout entier, que la jouissance de la liberté véritable, que le calme d'une bonne conscience, que la sainteté de la vie, dégagée des terreurs de la mort! Quelle satisfaction plus douce que de fouler aux pieds les dieux des nations, que de chasser les anges de ténèbres, que d'avoir le don des guérisons miraculeuses et des révélations divines, enfin que de vivre constamment pour Dieu! Voilà les plaisirs des chrétiens! voilà leurs spectacles : spectacles innocents, perpétuels, gratuits! Ils vous représentent une image des jeux du cirque. Reconnaissez-y, avec la mobilité du siècle, le déclin des temps; sachez y mesurer l'espace, y envisager la borne de la consommation dernière, vous y animer de saints transports à l'aspect de l'étendard divin, vous éveiller au bruit de la trompette de l'ange, et aspirer à la palme glorieuse du martyre.

« Les sciences et la poésie vous charment, dites-vous. Eh bien! nous avons assez de beaux monuments, assez de vers, assez de maximes, assez de cantiques, assez de chœurs sacrés. Il ne s'agit point ici de fables, mais de vérités saintes; de frivolités ridicules, mais de sentences aussi simples qu'elles sont pures.

« Voulez-vous des combats et des luttes? le christianisme vous en offre un grand nombre. Regardez! Ici, l'impureté est renversée par la chasteté; là, la perfidie est immolée par la foi; ailleurs, la cruauté est comme meurtrie par la miséricorde; plus loin, l'insolence est voilée par la modestie. Tels sont nos combats et nos couronnes. Enfin, vous faut-il du sang? celui de Jésus-Christ coule sous vos yeux.

« Mais surtout quel admirable et prochain spectacle que l'avénement du Seigneur, alors enfin reconnu pour ce qu'il est, alors superbe et triomphant! Quelle sera dans ce jour l'allégresse des anges, la gloire des saints ressuscités, et la magnificence de cette nouvelle Jérusalem où les justes régneront éternellement! D'autres spectacles vous restent : c'est le jour du jugement, jour éternel, jour que n'attendent pas les nations, jour qu'elles insultent, jour enfin où la terre, avec ses monuments antiques et ses créations nouvelles, disparaîtra dans un seul et même incendie. O immense étendue de ce spectacle! Que me faut-il admirer? où dois-je promener mes regards? Quelle joie, quels transports, en voyant tant de célèbres monarques que la flatterie plaçait dans le ciel pousser d'horribles gémissements au fond des ténèbres de l'enfer, où ils sont précipités avec Jupiter lui-même et tous ses témoins! Quelle allégresse, en voyant tant de gouverneurs, tant de magistrats persécuteurs du nom chrétien, se fondre dans les flammes qui, mille fois plus intolérables que celles qu'ils ont allumées autrefois contre les fidèles, insulteront à leurs douleurs. Ajoutez tant d'orgueilleux philosophes, glorieux naguère de leur vaine sagesse, réduits aujourd'hui à rougir devant leurs disciples et à brûler avec eux. Qu'ils viennent encore, ces docteurs insensés, persuader à leurs auditeurs qu'il n'y a point de Providence, que notre âme est une chimère, et que jamais

(1699) *De Spect.*, c. 24 et 26.

elle ne rentrera dans le corps qu'elle animait autrefois ! Ajoutez enfin tant de poëtes tremblant d'épouvante, non plus à l'aspect d'un Rhadamante ou d'un Minos imaginaire, mais devant le tribunal de Jésus-Christ, effrayante nouveauté pour eux.

« C'est alors que les acteurs tragiques pousseront, dans l'immensité de leur propre infortune, des cris plus lamentables et plus déchirants. C'est alors que les bouffons se feront mieux reconnaître à la nouvelle subtilité qu'ils auront acquise dans les flammes. C'est alors que les cochers des cirques attireront nos regards, environnés de feu, sur des chars de feu. C'est alors que nous verrons les gladiateurs tomber, non plus sous les javelots du gymnase, mais sous les traits enflammés du ciel. Mais non, j'aime mieux attacher un insatiable regard sur ces monstres d'inhumanité qui s'attaquèrent autrefois au Seigneur. « Le voilà, » leur dirai-je, « ce fils d'un charpentier ou d'une « mère qui vivait du travail de ses mains ! « Le voilà ce destructeur du sabbat, ce Sa« maritain, ce possédé du démon ! Le voilà « celui que vous avez acheté du perfide Ju« das; celui que vous avez déchiré sous vos « coups, insulté par vos soufflets, déshonoré « par vos crachats, abreuvé de fiel et de vi« naigre ! Le voilà celui que ses disciples « ont dérobé secrètement pour propager le « mensonge de sa résurrection, ou qu'un « jardinier a déterré furtivement, » afin d'empêcher sans doute que les laitues de son jardin ne fussent foulées aux pieds par la multitude des passants. Pour vous mettre sous les yeux de pareils spectacles, ou vous donner des joies enivrantes, que peut la libéralité d'un préteur, d'un consul, d'un pontife? Et cependant ce drame magnifique se joue devant nous en quelque façon, puisque la foi le rend déjà présent aux yeux de l'esprit. Au reste, où trouver des paroles pour exprimer des biens « que l'œil n'a point vus, « que l'oreille n'a point entendus, et que « le cœur de l'homme n'a jamais pu imagi« ner? » N'en doutons pas : ils surpassent infiniment les joies du cirque, des deux amphithéâtres, du stade, et de tout ce qu'on peut imaginer de semblable (1700). »

Aux Nations. (1701).

[199] Tertullien va maintenant, dans un premier essai d'apologie théologique, réfuter les calomnies dont les idolâtres chargeaient les chrétiens, et attaquer le culte des fausses divinités du paganisme. C'est l'objet de ses deux livres *aux Nations*.

Analyse du Ier livre.

« Tous ceux qui autrefois avaient la même haine et la même ignorance que vous, » dit-il aux gentils, ont cessé de nous haïr, en cessant d'ignorer, aussitôt qu'il leur est arrivé de nous connaître. Que dis-je? Ils sont devenus eux-mêmes ce qu'ils haïssaient, et ils ont commencé de haïr ce qu'ils avaient été. Tant il est vrai que vous gémissez à l'aspect du nombre toujours croissant des chrétiens. La ville en est assiégée, répétez-vous à grands cris : dans les champs, dans les châteaux, dans les îles, partout des chrétiens. Vous voyez avec douleur tous les sexes, tous les âges, toutes les conditions, venir à nous pour vous laisser dans la solitude. Et cependant cette désertion elle-même ne vous suggère pas la pensée qu'il y a là-dessous quelque merveille cachée. (1702). »

L'apologiste reproche aux gentils de n'agir que par haine contre les chrétiens : « N'est-il pas manifeste que tout notre crime consiste dans le nom que nous portons ? Cela est tellement vrai que, si la vérité de nos crimes était constatée, on nous condamnerait en les désignant, et la sentence s'exprimerait ainsi : Un tel a été convaincu d'homicide, d'inceste ou de tout autre crime qu'on nous impute. Qu'il soit suspendu à la croix ou livré aux bêtes. Or vos sentences ne portent rien, sinon qu'il s'est déclaré chrétien. Ce n'est pas le nom d'un crime qui nous condamne, c'est le crime d'un nom. Aussi voilà tout le motif de la haine qui se soulève contre nous. C'est notre nom qui en est cause. Je ne sais quelle force mystérieuse l'attaque par votre ignorance. Vous ne savez pas qui nous sommes, et vous ne voulez pas le savoir. De là vient que vous ne croyez pas à une innocence qui peut se prouver; et, afin de ne pas croire à une innocence qui se prouverait facilement, vous refusez l'enquête juridique, afin qu'un

(1700) *De Spect.*, c. 29 et 30.
(1701) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 410; Genoude, *loc. cit.*, t. VII, p. 215; Tertullien, *Aux Nations*.
(1702) *Ad Nat*, l. I, c. 1.

nom odieux demeure sous le poids d'une prévention perpétuelle. Mais, quand il s'agit de la valeur d'un nom, si l'on fait le procès à un mot, si l'on accuse un terme, je ne vois pas ce que l'on peut reprocher à un terme ou à un mot, sinon d'être barbare, de funeste présage, inconvenant pour qui le prononce ou dur pour qui l'entend..... Mais le nom de chrétien équivaut dans son sens à onction : ainsi ce nom que vous nous appliquez souvent sans le comprendre (car vous ne connaissez même qu'imparfaitement notre nom) ne respire que bonté, que douceur. C'est donc un nom innocent que vous persécutez dans des hommes innocents, un nom qu'articule aisément la langue, qui ne choque point l'oreille, qui n'est point fatal à l'homme, ni de mauvais présage pour la patrie.... Vous le voyez : un nom ne peut être châtié, ni par le glaive, ni par la croix, ni par la dent des bêtes féroces (1703). »

Il avoue que les mœurs des chrétiens n'étaient pas également pures, et que plusieurs se laissaient aller à l'avarice et à l'impureté : « Nous ne le contesterons pas de quelques-uns : toutefois il suffit, pour absoudre notre nom, que nous ne soyons pas tous vicieux, et même que ce soit le plus petit nombre. Prenez le corps le plus beau ou le plus pur, il s'y trouvera toujours quelque tache ou quelque imperfection. Le ciel lui-même ne brille jamais d'une sérénité assez entière pour qu'on n'y voie pas flotter quelques vapeurs légères. Une petite tache sur le front ne sert qu'à mieux faire ressortir la blancheur et la netteté de tout le visage. L'exception, dans ce qu'elle a de défectueux, sert de témoignage à la bonté de la règle. Avoir prouvé que quelques-uns des nôtres sont vicieux, ce n'est pas avoir prouvé que les chrétiens le sont. Demandez plutôt quel mal on reproche à notre secte. Vous-mêmes, vous l'avouez dans vos conversations en le tournant contre nous : Pourquoi un tel, dites-vous, est-il sans probité, puisque les chrétiens sont si honnêtes ? Pourquoi est-il si dur, puisque les autres sont miséricordieux ? Tant il est vrai que vous rendez témoignage à la vertu des chrétiens, puisque, si vous en trouvez un qui soit vicieux, vous vous en étonnez. Il y a bien loin d'une imputation à un nom, d'une opinion à une vérité : telle est la nature des noms, qu'ils tiennent le milieu entre *être dit* et *être*. Combien sont dits philosophes, sans obéir cependant aux lois de la philosophie ! Chacun porte le nom de sa profession. On abuse du nom que l'on porte lorsqu'en le séparant des devoirs qu'impose la profession on déshonore par contre-coup la vérité, en prenant un nom mensonger. On n'est pas telle ou telle chose parce que l'on s'appelle de ce nom ; mais plutôt, parce qu'on n'est pas telle ou telle chose, on en porte vainement le nom. On trompe ceux qui attribuent la chose à un nom, tandis que c'est le nom qui doit être jugé sur la chose. Toutefois les hommes ainsi décriés ne sont plus des nôtres ; ils ne fréquentent plus nos assemblées ; ils ne prient plus avec nous ; ils sont rentrés dans vos rangs par leurs vices. Nous ne voulons plus même avoir rien de commun avec ceux que votre cruauté et vos supplices ont forcés d'apostasier : or nous admettrions plus volontiers parmi nous ceux qui ont abandonné notre loi malgré eux, que ceux qui l'ont trahie volontairement. Mais, d'ailleurs, vous n'avez aucun droit de nommer chrétiens ceux qui renient les chrétiens eux-mêmes qui ne savent pas ce que c'est que de se renier (1704). »

L'apologiste cite les lois des empereurs qui défendaient de condamner quelqu'un sans l'avoir convaincu, et infère de là la nécessité de modifier celle qui prescrivait de punir les chrétiens sans autre preuve que leur nom. Venant aux crimes d'inceste et de repas de chair humaine qu'on leur reprochait, il montre que ces accusations ne sont fondées que sur des bruits populaires, et défie les païens de les étayer d'aucun fait ; ajoutant qu'il n'était pas croyable qu'une religion qui promettait la vie éternelle à ses sectateurs, et qui menaçait les profanes de supplices sans fin, se souillât de pareilles abominations. Il tourne en ridicule un conte des gentils, d'après lesquels un enfant, élevé par une femme muette, aurait prononcé pour première parole *Bèkkos*, c'est-à-dire en langue phrygienne *pain* ; d'où les païens concluaient que les Phrygiens étaient la première race d'hommes, qu'ils étaient, par conséquent, beaucoup plus anciens que les

(1703) *Ad Nat.*, l. I, c. 3.

(1704) *Ibid.*, c. 5.

chrétiens qu'on ne comptait que pour la troisième race. On signalait ordinairement les fidèles comme la cause de toutes les calamités publiques : Tertullien renvoie ce reproche aux païens, qu'il accuse d'avoir eux-mêmes abandonné la religion de leurs pères. Puis il s'élève contre la multitude des dieux, montrant que les chrétiens n'étaient pas les seuls qui leur eussent refusé le culte profane et bizarre qu'on leur rendait; que les Romains et ceux qui les avaient précédés avaient manifesté, en plusieurs occasions, le peu de cas qu'ils faisaient de ces divinités sans nombre : ce qu'il confirme par les bons mots des philosophes, et par la manière peu respectueuse avec laquelle Homère et les poëtes qui l'ont suivi parlent des dieux, qui sont représentés comme des hommes sujets aux passions et aux accidents de la vie. L'apologiste justifie les fidèles du reproche qu'on leur adressait d'avoir pour dieu une tête d'âne et d'adorer le soleil. Chargeant les païens des crimes d'inceste, d'infanticide, et de lèse-majesté qu'ils imputaient aux disciples de Jésus-Christ, Tertullien défend même ces derniers de leur constance dans les tourments, dont on leur faisait encore un crime. Il établit qu'elle était l'effet, non de la vanité, mais de l'espérance certaine que les chrétiens avaient de la résurrection et de la récompense qu'ils attendaient de Dieu au jugement dernier. En même temps il prouve la résurrection contre les pythagoriciens, et soutient qu'elle se réalisera par la réunion de l'âme avec le même corps qu'elle avait animé.

Analyse du IIe livre.

Dans le second livre, il attaque les fausses divinités du paganisme, et réfute ce que Varron, le plus docte des Romains, en avait écrit dans ses Commentaires sur la religion. Cet auteur y distinguait des dieux de trois espèces : ceux des philosophes, ceux des poëtes, et ceux des gentils, c'est-à-dire ceux que chaque nation s'était choisis. Tertullien détruit ces trois classes de dieux, dont l'existence n'est fondée, celle des premiers que sur les conjectures des philosophes, celle des seconds sur les fictions des poëtes, celle des derniers sur la fantaisie d'un peuple ignorant. En preuve de ce qu'il avance au sujet des dieux des philosophes, il rapporte les opinions différentes de la plupart d'entre eux sur la Divinité ; divergence d'où il conclut que ces prétendus sages l'ont ignorée, ou du moins n'en ont pas été persuadés. A propos du système mythique des poëtes, il fait observer que leurs dieux sont inférieurs aux hommes. A l'occasion des divinités que les peuples se sont créées par caprice, il rappelle que les Egyptiens, n'ayant apparemment pas assez de leurs crocodiles et de leurs serpents, ont transformé en dieux leurs animaux. Car, ajoute-t-il, « c'était trop peu que d'avoir déjà divinisé un homme. Je veux parler de celui qui est célèbre, non pas seulement dans l'Egypte ou dans la Grèce, mais dans tout l'univers. Les Africains ne jurent que par lui : si l'on veut savoir quelque chose de certain sur son compte, il est vraisemblable qu'il faut le demander à nos saintes Lettres. En effet, ce Sérapis n'est pas autre chose qu'un certain Joseph... de la race des saints, le plus jeune de ses frères, mais aussi le plus honoré (1705). » Poursuivant sa critique sur l'origine des dieux en général, il relève comme une impiété envers eux que Varron ait divisé les dieux des Romains en deux classes, les incertains, les élus : « O folie des hommes ! qu'avaient-ils besoin de dieux incertains, s'ils en avaient de certains? Mais il fallait bien imiter l'extravagance d'Athènes. N'y avait-il point à Athènes un autel qui portait cette inscription : « Aux dieux « inconnus (1706). » Adore-t-on celui que l'on ne connaît pas? Et puis, s'ils avaient des dieux certains, pourquoi ne pas s'en contenter, au lieu de désirer des dieux élus? Là encore ils sont convaincus de sacrilége. Car, si l'on se choisit des dieux comme l'on choisit des oignons, on ne peut choisir tel ou tel sans réprouver les autres (1707). » Traitant en particulier des dieux adorés chez les Romains, il fait voir que ce n'étaient que des hommes; il décrit leurs généalogies, leur naissance, leurs mariages, leurs actions, d'un style moqueur et piquant ; et il appuie son récit du témoignage d'une ancienne sibylle, très-célèbre chez les païens, qui avait écrit sur l'origine de Saturne. De ces données il conclut que ces hommes n'ont rien fait qui doive les faire honorer comme

(1705) *Ad Nat.*, l. II, c. 8.
(1706) *Voy.* t. IX, note 1824.

(1707) *Ad Nat.*, l. II, c. 9.

dieux après leur mort. Les païens prétendaient, au contraire, qu'ils avaient mérité cet honneur, soit pour avoir découvert plusieurs choses nécessaires à la vie, soit pour avoir accru la dignité de l'empire romain. Pourquoi donc, répond Tertullien, n'avoir pas rendu le même honneur à Caton, qui apporta à Rome la figue verte qu'on n'y avait pas encore vue ; à Pompée, qui le premier transporta la cerise du Pont en Italie ; à tant d'autres qui inventent tous les jours de nouveaux arts? L'empire romain n'était-il pas déjà affermi, lorsque Numa introduisit le culte superstitieux des dieux? Les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Egyptiens ne sont-ils pas tombés, malgré leur respect envers ces fausses divinités? Preuve que, comme le Dieu véritable est le seul Auteur et Créateur des fruits de la terre, il est aussi le seul Dispensateur des royaumes

Apologétique (1708).

Les deux livres *aux Nations* furent suivis de près par l'*Apologétique;* car, les magistrats de l'empire persécutant les chrétiens d'une manière cruelle, avant même l'édit de Sévère, sans leur permettre de se défendre publiquement devant leurs tribunaux, Tertullien voulut suppléer à la défense orale par une réclamation écrite. Il adressa donc soit de Carthage (1709), soit de Rome, à ces magistrats en général, un magnifique plaidoyer dans lequel il démontra la vérité du christianisme, tout en justifiant les fidèles des griefs articulés contre eux par la calomnie, et en faisant ressortir l'absurdité de l'idolâtrie. Lactance, Eusèbe et saint Jérôme attribuent l'*Apologétique* à Tertullien, dont elle porte le nom dans des manuscrits très-anciens. Ce discours a été si estimé que, dès le temps d'Eusèbe, on l'avait traduit du latin en grec. On y voudrait seulement plus de méthode. Du reste, on n'y trouve rien qui ne soit digne d'un écrivain catholique. Un moderne le loue sans restriction, en disant que la conduite de l'ouvrage est sans reproche ; que la méthode en est régulière, la marche vive et pressante; que les matières y sont savamment graduées ; que les conséquences les plus décisives viennent toujours s'y enchaîner aux principes les plus lumineux; que l'esprit, le bon sens et l'érudition y brillent également, qu'il jaillit de l'imagination de l'auteur des expressions éclatantes, création du génie africain, qui font le désespoir du traducteur, et ne peuvent passer dans aucune langue qu'affaiblies par la périphrase ou l'équivalent ; que la plaisanterie y est souvent mordante et descend jusqu'au sarcasme; qu'au reste c'est là un des caractères de Tertullien, qui à la gravité du raisonnement mêle volontiers le sel de l'ironie. Ce n'est point un homme qui demande grâce, il se rit de ses bourreaux. Telle est cette Apologie, la plus belle de toutes celles que les écrivains de l'antiquité chrétienne ont entreprises.

Analyse de l'Apologétique (1710).

« S'il ne vous est pas libre, souverains magistrats de l'empire romain, qui dispensez publiquement la justice dans le lieu le plus éminent de cette ville, sous les yeux de la multitude, d'instruire et d'examiner notre cause, » dit l'apologiste ; « si, pour cette seule affaire, votre autorité craint ou rougit de rechercher publiquement la justice; si enfin la haine du nom chrétien, trop portée, comme nous l'avons déjà vu, aux délations domestiques, s'oppose à notre défense devant les tribunaux, qu'il soit permis au moins à la vérité de parvenir à vos oreilles par la voie secrète de nos modestes réclamations. Elle ne demande point de grâce, parce que la persécution ne l'étonne pas. Etrangère ici-bas, elle n'ignore pas que, parmi des étrangers, il se rencontre facilement des ennemis. Elle a une autre origine, une autre demeure, d'autres espérances, d'autres faveurs, une autre dignité. Tout ce qu'elle demande, c'est de ne pas être condamnée sans qu'on l'ait ouïe. Qu'avez-vous à redouter pour les lois de cet empire si elle est écoutée? Leur pouvoir ne sera-t-il pas plus respecté quand elles ne condamneront la vérité qu'après l'avoir entendue? Que si vous la condamnez sans l'avoir ouïe, outre la haine qui s'attache à

(1708) Ceillier, *loc. cit.*, p. 412. Genoude, *loc. cit.*, t. VI, p. 1 : *Vie de Tertullien.*

(1709) C'est le sentiment de Du Pin, de Tillemont de l'abbé de Gourcy

(1710) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 413. Genoude, *loc. cit.*, t. VII, p. 1 : Tertullien, *Apologétique*, ou *Défense des chrétiens contre les gentils.*

une pareille iniquité, vous donnez lieu de croire que vous avez menti à votre conscience, parce que vous ne pourriez plus la condamner si vous l'aviez entendue. Tel est donc notre premier grief, l'injustice de votre haine contre le nom chrétien. Votre ignorance même, qui semblerait au premier coup d'œil excuser cette injustice, la prouve et l'aggrave. Quoi de plus injuste que de haïr ce que l'on ne connaît pas? Quand même l'objet serait digne de haine, elle n'est encourue qu'autant qu'elle est reconnue méritée; et comment la justifier, tant que l'objet demeure inconnu? C'est par les qualités et non par les impressions que la haine se justifie. Puisque vous haïssez par la raison que vous ne connaissez pas, pourquoi ne vous arriverait-il pas de haïr ce que vous ne devriez pas haïr? De là double conclusion : vous ne nous connaissez pas tant que vous nous persécutez; vous nous persécutez injustement tant que vous ne nous connaissez pas (1711). »

« Si vous avez la certitude que nous sommes de grands criminels, pourquoi nous traiter autrement que nos semblables, c'est-à-dire les autres criminels? Aux mêmes crimes, sans doute, les mêmes châtiments. Les autres accusés peuvent se défendre, et par leur bouche, et par une protection vénale; ils ont tous la liberté de contester et de répliquer, parce que la loi défend de condamner personne sans l'avoir entendu. Les chrétiens sont les seuls auxquels la parole soit interdite pour prouver leur innocence, pour défendre la vérité, pour épargner aux juges une sentence inique. Pour les condamner, on n'attend qu'une chose, une chose nécessaire à la haine publique : c'est qu'ils avouent leur nom. Quant à l'information du crime, on n'y songe pas... Mais que dis-je? Nous avons entre les mains la preuve que l'on a même défendu d'informer contre nous. Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, après avoir condamné à mort plusieurs chrétiens, en avoir dépouillé d'autres de leurs emplois, effrayé cependant de leur multitude, sollicita de l'empereur Trajan des instructions pour l'avenir. Il expose dans sa Lettre que tout ce qu'il a découvert sur les mystères des chrétiens, outre leur entêtement à ne pas sacrifier, se borne à ceci : Ils s'assemblent avant le jour pour chanter des hymnes en l'honneur du Christ leur Dieu, et entretenir parmi eux une exacte discipline. Ils défendent l'homicide, la fraude, l'adultère, la trahison, et généralement tous les crimes. Trajan répondit qu'il ne fallait pas les rechercher, mais les punir quand ils seraient dénoncés. Etrange jurisprudence! monstrueuse contradiction! Trajan défend de rechercher les chrétiens, parce qu'ils sont innocents, il ordonne de les punir comme coupables; il épargne et il sévit, il dissimule et il condamne! Pourquoi vous contredire si grossièrement? Si vous condamnez les chrétiens, pourquoi ne pas les rechercher? et si vous ne les recherchez point, pourquoi ne pas les absoudre? Dans toutes les provinces il y a des postes militaires afin de poursuivre les voleurs. Contre les criminels de lèse-majesté, contre les ennemis publics, tout homme est soldat. La recherche doit s'étendre à tous les complices, à tous les confidents. Le chrétien est le seul contre lequel la perquisition est interdite, en même temps la dénonciation permise, comme si la recherche pouvait amener autre chose que la dénonciation. Vous condamnez un chrétien dénoncé, et vous défendez de le rechercher. Il est donc punissable, non parce qu'il est coupable, mais parce qu'il a été découvert. Vous violez toutes les formes dans le jugement des chrétiens : vous mettez les autres à la question pour les faire avouer, et les chrétiens pour les contraindre à nier... Un homme élève la voix : « Je suis « chrétien! » Ce qu'il est, il le proclame; vous, vous voulez entendre ce qu'il n'est pas. Assis sur vos tribunaux pour obtenir l'aveu de la vérité, nous sommes les seuls auxquels vous imposiez le mensonge. Vous demandez si je suis chrétien; je réponds que je le suis, et vous m'appliquez à la torture! votre torture veut donc me corrompre? J'avoue, et vous ordonnez la question! que feriez-vous donc si je niais? Vous ne croyez pas facilement les autres lorsqu'ils nient : pour nous, à peine avons-nous dit Non, vous voilà convaincus. Un tel renversement de l'ordre doit vous inspirer la crainte qu'il n'y ait quelque force secrète qui vous porte à agir contre toutes les formes, contre la nature même des jugements, contre les lois : car, si je ne me trompe, les lois ordonnent de découvrir les coupables, non de les ca-

(1711) *Apologet.*, c. 1.

cher; de les condamner quand ils ont avoué, non de les absoudre : c'est ce que veulent les décrets du sénat et les édits des empereurs (1712). »

« La haine du nom chrétien est si aveugle pour la plupart que, même en louant un chrétien, elle glisse jusque dans la louange de son nom. Je suis étonné, dit-on, qu'un homme aussi sage se soit tout à coup fait chrétien. Personne ne remarque que Caïus n'est vertueux ni Lucius sage que parce qu'ils sont chrétiens, ou qu'ils ne sont chrétiens que parce qu'ils sont sages et vertueux... D'autres louent, en croyant les blâmer, ceux qu'ils connaissaient avant leur conversion, en disant qu'ils étaient alors des hommes perdus, méprisables, pervers; tant la haine les aveugle! Quoi! c'est cette femme si libre, si galante! Quoi! c'est ce jeune homme si ardent, si débauché! Les voilà devenus chrétiens! On fait honneur au nom chrétien de leur changement. Quelques-uns sacrifient leurs propres intérêts à cette haine, contents du tort qu'ils éprouvent, pourvu qu'ils n'aient point sous les yeux ce qu'ils haïssent. Un mari, qui n'a plus de raisons pour être jaloux, rejette une femme devenue chaste; un père, qui souffrait antérieurement les désordres de son fils, a déshérité ce fils désormais soumis; un maître, autrefois plein de douceur pour son esclave, l'a banni de sa présence depuis qu'il est fidèle. Tout homme que le nom chrétien a rendu meilleur devient odieux, tant la haine des chrétiens l'emporte en eux sur toute espèce de bien! Mais, si la haine s'attache au nom, quel crime y a-t-il dans un nom?... C'est la secte, dit-on, que l'on hait dans le nom de son auteur... Sans doute, si on prouve évidemment qu'une secte est pernicieuse, que l'auteur est dangereux, on prouvera aussi que le nom est mauvais et odieux, mais à cause de la secte et de l'auteur. De même, avant de prendre en aversion le nom de chrétien, il fallait s'attacher à connaître la secte par l'auteur, ou l'auteur par la secte. Mais ici, sans nulle information, sans éclaircissement préalable, on accuse, on persécute un nom; on condamne le christianisme et son Auteur à l'aveugle, sur un simple mot, non parce qu'ils sont convaincus (1713) »

(1712) *Apologet.*, c. 2.
(1713) *Ibid.*, c. 3.

Après avoir établi, dans cette sorte d'avant propos, combien est injuste la prévention qui pèse sur les chrétiens, Tertullien va prouver leur innocence. Comme à la vérité, dont les fidèles sont l'organe, on oppose l'autorité des lois, dont les dispositions suprêmes dominent toutes les considérations, l'apologiste commence par discuter ce qui regarde les lois « Lorsque vous avez prononcé avec dureté cet arrêt : « Il ne vous est « pas permis d'être chrétiens, » et que vous l'imposez sans aucune modification qui l'adoucisse, vous faites profession publique de violence et de tyrannie, puisque c'est dire que notre religion est interdite, non parce qu'elle doit l'être, mais parce que vous voulez qu'elle le soit (1714). »

« Pour remonter à l'origine des lois qui nous concernent, il y avait un ancien décret qui défendait aux empereurs de consacrer aucun dieu nouveau sans l'approbation du sénat. M. Emilius sait ce qui arriva à son dieu Alburnus. Il n'est pas indifférent pour notre cause de remarquer que c'est le caprice de l'homme qui décide de la divinité : si le dieu ne plaît point à l'homme, il ne sera point dieu : c'est au dieu de rechercher la faveur de l'homme. Tibère, sous le règne duquel le nom chrétien fit son apparition dans le monde, rendit compte au sénat des preuves de la divinité de Jésus-Christ, qu'il avait reçues de la Palestine, et les appuya de son suffrage. Le sénat rejeta la proposition, parce qu'elle n'avait pas été soumise à son examen. Mais l'empereur persista dans son sentiment, et menaça du supplice quiconque accuserait les chrétiens. Consultez vos annales : vous verrez que Néron le premier tira le glaive des Césars contre la secte des chrétiens qui s'élevait particulièrement à Rome. Nous nous faisons gloire de le nommer comme l'auteur de notre condamnation. Quand on connaît Néron, plus de doute que ce qu'il a condamné ne soit un grand bien. Domitien, ce demi-Néron par la cruauté, avait commencé aussi à persécuter les chrétiens; mais, comme il conservait quelque chose de l'homme, il s'arrêta sur cette pente, et rappela même ceux qu'il avait exilés. Voilà quels ont été nos persécuteurs, des hommes injustes, impies, infâmes : vous-mêmes vous

(1714) *Ibid.*, c. 4.

les condamnez, et vous rétablissez ceux qu'ils ont condamnés. De tous les princes qui ont connu et respecté le droit divin et le droit humain, nommez-en un seul qui ait poursuivi les chrétiens. Nous pouvons en nommer un qui s'est déclaré leur protecteur, le sage Marc-Aurèle. Qu'on lise la lettre où il atteste que la soif cruelle qui dévorait son armée en Germanie fut apaisée par la pluie que le ciel accorda aux prières des soldats chrétiens. S'il ne révoqua pas expressément les édits contre les chrétiens, du moins les rendit-il sans effet, en portant des lois plus rigoureuses encore contre nos accusateurs. Quelles sont donc ces lois qui ne sont exécutées contre nous que par des princes impies, injustes, infâmes, cruels, extravagants; que Trajan a éludées en partie, en défendant de rechercher les chrétiens; que n'ont jamais autorisées ni un Adrien si curieux en tous genres, ni un Vespasien, le destructeur des Juifs, ni un Antonin ni un Vérus? Cependant c'était à des princes vertueux, et non à d'autres scélérats, qu'il appartenait d'exterminer une secte de scélérats (1715). »

Les païens prétendaient avoir le droit de persécuter la religion chrétienne, parce qu'elle était contraire à celle des anciens. Tertullien détruit ce prétexte, en montrant que les païens eux-mêmes n'étaient pas si scrupuleux à l'égard des anciennes lois qui proscrivaient les dépenses superflues, l'ambition, le vin, le divorce, les superstitions vaines et déshonnêtes, et en décrivant le faste et le luxe des Romains de son temps, si éloignés de la simplicité et de la frugalité de leurs pères.

Répondant à la calomnie qui impute aux fidèles des crimes secrets, l'apologiste s'exprime ainsi : « On dit que dans nos mystères nous égorgeons un enfant, que nous le mangeons, et qu'après cet horrible repas nous nous livrons à des plaisirs incestueux, lorsque des chiens, dressés à ces infamies, ont renversé les flambeaux, et en nous délivrant de la lumière nous ont affranchis de la honte. On le répète tous les jours. Mais, depuis si longtemps qu'on le répète, vous n'avez pris aucun soin d'éclaircir le fait... La religion des chrétiens, nous l'avons dit, a commencé sous Tibère. La vérité a commencé en se faisant haïr, et elle a apparu comme une ennemie. Autant d'étrangers, autant d'adversaires : les Juifs par jalousie, les soldats par l'avidité du pillage, nos serviteurs par leur condition même. Tous les jours on nous assiége, tous les jours on nous trahit; la plupart du temps on nous fait violence jusque dans nos assemblées. Qui de vous a jamais entendu les cris de cet enfant que nous immolons? Nommez-moi le dénonciateur qui ait montré au juge nos lèvres encore sanglantes, comme celles des cyclopes et des syrènes? Avez-vous surpris dans les femmes chrétiennes quelques traces de ces infamies? Celui qui aurait pu voir de pareilles abominations aurait-il été vendre son silence à des hommes qu'il traînait devant les tribunaux (1716)? J'en appelle à la nature contre ceux qui jugent de tels bruits dignes de foi. Eh bien! je vous l'accorde, nous proposons la vie éternelle comme la récompense de ces crimes. Croyez-le pour quelques moments. Mais, je vous le demande, quand même vous seriez parvenus à le croire, voudriez-vous acheter si cher la récompense! Oui, venez plonger le poignard dans le sein d'un enfant qui n'est ennemi de personne, qui n'est coupable d'aucun crime, qui est l'enfant de tous : ou, si un autre est chargé d'un semblable ministère, venez voir mourir un homme avant qu'il ait vécu; épiez le moment où cette âme encore jeune va s'échapper; recevez ce sang qui commence à couler; trempez-y votre pain; rassasiez-vous-en! A table, remarquez avec soin où est votre mère, où est votre sœur; ne vous trompez point, quand les ténèbres produites par les chiens tomberont sur l'assemblée, car ce serait un crime que de manquer un inceste. Initiés de la sorte aux mystères, vous voilà sûrs de l'immortalité. Répondez-moi : voudriez-vous de l'immortalité à ce prix? Non, sans doute : aussi ne sauriez-vous croire qu'elle soit à ce prix. Mais, quand vous le croiriez, vous n'en voudriez point; et, quand vous le voudriez, je l'affirme, vous ne le pourriez point. Comment d'autres le pourraient-ils, si vous ne le pouvez pas? Et, si d'autres le peuvent, comment ne le pourriez-vous pas? Sommes-nous d'une autre nature que vous? Nous prenez-vous pour des monstres? La nature nous aurait-elle donné d'autres dents pour les repas de chair humaine, un autre

(1715) *Apologet.*, c. 5.

(1716) *Ibid.*, c. 7.

corps pour les voluptés incestueuses? Si vous croyez ces horreurs d'un homme, vous êtes capables de les commettre. Vous êtes des hommes comme les chrétiens. Si vous ne pouvez les commettre, vous ne devez pas les croire : les chrétiens sont hommes comme vous (1717). » Après avoir établi que les païens se permettaient, et en secret et en public, ce dont ils accusaient les fidèles sur un peut-être, « Rougissez, » ajoute-t-il, « d'imputer aux chrétiens des crimes dont ils sont si éloignés qu'ils ont même interdit sur leurs tables le sang des animaux, et que par cette raison ils s'abstiennent des bêtes étouffées et mortes d'elles-mêmes, pour ne se souiller d'aucun sang, même de celui que recéleraient leurs entrailles. Vous ne l'ignorez pas, puisque, parmi vos moyens de corruption, vous présentez à la foi chrétienne des mets pleins de sang (1718). Or, je vous le demande, pouvez-vous croire que ces hommes accoutumés à ne voir qu'avec horreur le sang des animaux soient si fort altérés du sang de leurs semblables, à moins peut-être que vous n'ayez trouvé celui-ci plus délicat? Que ne joignez-vous donc le sang humain au feu et à l'encens pour éprouver les chrétiens? Vous les reconnaîtrez et les enverrez au supplice, s'ils goûtent du sang, comme vous le faites, quand ils refusent de sacrifier. Et certainement vos tribunaux et vos arrêts ne vous laisseront jamais manquer de sang humain. On nous accuse d'inceste... Le mariage nous garantit de toute impureté, de tout excès, et nous met à l'abri de l'inceste. Je pourrais vous en citer qui éloignent jusqu'à l'ombre du péril, en portant au tombeau une continence virginale, vieillards quoique encore enfants par l'innocence. Si vous aviez pris garde que c'est chez vous que se commettent ces désordres, vous auriez remarqué aussi que les chrétiens en sont innocents. Le même regard vous aurait montré l'un et l'autre. Mais, par un double aveuglement qui n'est que trop commun, vous ne voyez pas ce qui est, vous croyez voir ce qui n'est point (1719). »

Mais il y avait des accusations dont les chrétiens ne se défendaient pas : c'était de ne point adorer les dieux, et de ne point leur offrir de sacrifices pour les empereurs; refus que les païens qualifiaient, le premier d'impiété, le second de crime de lèse-majesté.

« Nous avons cessé d'adorer vos dieux, » répond Tertullien, « depuis que nous avons reconnu leur néant. Vous êtes donc en droit d'exiger de nous la démonstration qu'ils ne sont pas des dieux, et que par là même ils ne méritent aucun culte, puisqu'il faudrait les adorer s'ils étaient réellement dieux. Et les chrétiens seraient justement punissables, si ceux qu'ils refusent d'adorer, persuadés de leur néant, étaient des dieux en effet. Mais, dites-vous, ce sont nos dieux à nous. Nous appelons de vous-mêmes à votre conscience. Qu'elle nous juge, qu'elle nous condamne, si elle peut nier que tous vos dieux ont été des hommes. Qu'elle ose le contester : elle sera confondue par les monuments antiques qui vous en ont transmis la connaissance, et qui subsistent encore parmi nous, par les villes où ils sont nés, par les pays où ils ont vécu, où ils ont laissé des traces de leur passage, où l'on montre même leurs tombeaux. Je ne passerai pas en revue l'un après l'autre tant et de si puissants dieux, anciens, nouveaux, barbares, grecs, romains, étrangers, captifs, adoptifs, particuliers, communs, mâles, femelles, de la ville, de la campagne, marins, guerriers. Il serait inutile d'examiner leurs titres (1720). » Et, en effet, il ne parle en particulier que de Saturne et de Jupiter. « Comme vous n'avez point osé nier qu'ils fussent hommes, » continue l'apologiste, « vous avez adopté pour système qu'ils ont été faits dieux après leur mort. Examinons pour quelles raisons. Il faut d'abord que vous admettiez l'existence d'un Dieu supérieur, source unique de la divinité, qui de certains hommes ait fait des dieux; car ceux-ci n'auraient pu se donner une divinité qu'ils n'avaient pas, et celui-là l'accorder à ceux qui ne l'avaient point, à moins d'en être en possession lui-même comme d'une propriété. S'il n'existait personne pour les faire dieux, vainement vous supposeriez qu'ils aient pu le devenir, quand vous supprimez le principe de leur divinisation. Assurément, s'ils avaient pu par eux-mê-

(1717) *Apologet.*, c. 8.
(1718) Tels que des boudins faits de sang d'animaux.
(1719) *Apologet.*, c. 9.
(1720) *Ibid.*, c. 10.

mes se faire dieux, ils n'auraient jamais été hommes, puisqu'ils avaient la faculté d'une condition meilleure. Eh bien! s'il est un être qui fasse des dieux, je reviens à l'examen des raisons de cette transformation d'hommes en dieux. Je n'en vois pas d'autre que celle-ci. Ce grand Dieu, dans l'exercice de ses fonctions divines, avait besoin de secours et de service. Mais d'abord n'est-il pas indigne d'un dieu d'avoir besoin du secours d'un autre, et surtout d'un mort? Si pareil besoin devait se faire sentir, pourquoi dès le principe ne pas créer un dieu qui pût servir plus tard d'auxiliaire? et je ne vois pas encore à quoi bon. Que le monde n'ait pas été fait, qu'il n'ait pas eu de commencement, comme le veut Pythagore; ou qu'il ait été fait et qu'il soit né, comme l'enseigne Platon; ce monde, dans l'un et l'autre système, s'est trouvé arrangé, disposé, ordonné par la plus haute sagesse. Le principe qui conduit tout à la perfection ne pouvait être imparfait. Dès lors, qu'avait-il besoin de Saturne et de sa race? Que de légèreté dans les hommes qui ne croient pas que, dès le commencement de toutes choses, la pluie soit tombée du ciel, que les astres aient resplendi, la lumière brillé, le tonnerre mugi; que Jupiter lui-même ait redouté les foudres dont vous armez ses mains; que toutes sortes de fruits soient sortis du sein de la terre avant Bacchus et Cérès, et Minerve, et même avant ce premier homme père des autres! car rien de ce qui était nécessaire à l'homme pour le nourrir et le conserver n'a pu être fait après lui. On dit des choses nécessaires à la vie, qu'elles ont été découvertes par l'homme, mais non créées. Or ce qui est découvert existait; ce qui existait s'attribue, non à celui qui a découvert, mais à celui qui a créé. Une chose existe avant sa découverte. Mais, si Bacchus est un dieu pour avoir fait connaître la vigne, on est injuste envers Lucullus qui le premier a transporté en Italie les cerisiers du Pont. On ne l'a pas consacré dieu comme auteur d'un fruit, pour l'avoir découvert et montré.... Mais vous vous tournez d'un autre côté. Vous nous répondez qu'en conférant la divinité on voulait récompenser le mérite. Vous nous accordez sans doute que ce dieu qui fait des dieux se distingue surtout par la justice, et qu'il ne dispense un si grand privilége ni au hasard, ni sans titre, ni outre mesure. Je veux bien passer en revue les mérites, et examiner s'ils sont de nature à élever au ciel ou à précipiter dans le Tartare, que vous appelez quand cela vous plaît, la prison des enfers, un lieu de supplice. Là sont précipités les impies qui se sont armés contre les auteurs de leurs jours; ceux qui se sont rendus coupables d'inceste à l'égard d'une sœur, ou d'adultère envers une épouse; ceux qui ont ravi de jeunes vierges, corrompu de jeunes enfants; les hommes de sang, les meurtriers, les fourbes, en un mot tous ceux qui ressemblent à quelques-uns de vos dieux: car il n'en est pas un que vous puissiez montrer exempt de reproche ou de vice, à moins de nier qu'il ait été homme. Mais, outre que vous ne pourrez pas nier que ces dieux aient été des hommes, ils sont marqués à certains caractères qui prouvent qu'ils n'ont pu devenir dieux avec le temps. Si c'est pour punir ceux qui leur ressemblent que vous siégez sur les tribunaux; si tous tant que vous êtes d'hommes vertueux, vous fuyez commerce, entretien, relation avec les pervers et les infâmes; comment voulez-vous que le grand Dieu se soit associé de pareils hommes pour leur communiquer sa divinité, et pourquoi condamnez-vous ceux dont vous adorez les collègues? Votre justice est une dérision du ciel. Faites donc l'apothéose des plus grands scélérats pour flatter vos dieux: c'est les honorer que de diviniser leurs semblables. Mais silence sur ces infamies! Vos dieux ont été des hommes vertueux, bienfaisants et irréprochables; je vous l'accorde. Cependant combien n'avez-vous pas laissé dans les enfers de personnages qui valaient mieux encore: un Socrate par sa sagesse, un Aristide par sa justice, un Thémistocle par sa valeur, un Alexandre par sa fortune et sa grandeur d'âme, un Polycrate par son bonheur, un Crésus par ses richesses, un Démosthène par son éloquence? Nommez-moi un de vos dieux plus sage et plus grave que Caton, plus juste et plus brave que Scipion, plus grand que Pompée, plus heureux que Sylla, plus opulent que Crassus, plus éloquent que Cicéron! Il était bien plus digne de ce Dieu suprême, qui connaissait d'avance les plus vertueux, d'attendre de pareils dieux pour se les associer. Les choix ont été prématurés, à mon avis; il a trop tôt fermé le ciel, et il rougit maintenant des murmures que ces âmes héroïques élèvent

au fond des enfers (1721). Je ne m'étends pas davantage sur cet article. Vous montrer, d'après l'évidence même, ce que sont vos dieux, c'est vous prouver ce qu'ils ne sont pas. Au sujet de vos dieux, je ne retrouve que des noms d'anciens morts, je n'entends que des fables; je ne reconnais que ces fables au fond des mystères; et, dans leurs simulacres, je ne vois qu'une matière sœur de notre vaisselle et de nos meubles les plus communs.... Si nous refusons d'adorer des statues, des images froides et inanimées, qui ressemblent aux morts qu'elles représentent, ce que comprennent si bien les milans, les rats, les araignées, est-ce que notre courage à repousser une erreur si manifeste ne mérite pas plutôt des louanges que des châtiments? Et pouvons-nous passer pour outrager vos dieux, quand nous sommes certains qu'ils n'existent pas? Ce qui n'est pas ne souffre de la part de personne, puisqu'il n'est pas (1722). — Quoi qu'il en soit, dites-vous, nous les tenons pour dieux. — Mais, si vous les tenez pour dieux, pourquoi cette impiété, pourquoi ce sacrilége, pourquoi cette irrévérence dans lesquels on vous surprend tous les jours? Vous êtes persuadés que ce sont des dieux, et vous les négligez! Vous les redoutez, et vous les mettez en pièces! Vous vous constituez leur vengeur, et vous les insultez! Dites, suis-je un imposteur?... Ces dieux domestiques, que vous appelez lares, vous les traitez en effet comme des domestiques, vous les vendez, vous les engagez, vous les changez : hier corbeille pour Saturne, aujourd'hui vase pour Minerve, ils prennent d'autres formes à mesure qu'ils vieillissent et qu'ils s'usent par les hommages mêmes qu'ils reçoivent; à mesure qu'ils éprouvent l'impression d'un dieu plus puissant qu'eux, la nécessité. Pour les dieux publics, vous les insultez avec l'autorité du droit public; ils sont soumis aux impôts, mis à l'enchère; ils sont au Capitole ou au marché; pour eux, même voix du crieur public, même mode de vente, même registre (1723). » Les païens faisaient si peu de cas des idoles, qu'ils ne leur offraient que les extrémités inutiles des victimes et ce qu'ils avaient de plus mauvais. Le mépris des dieux éclatait partout dans leurs poëtes, dans leurs philosophes, mais spécialement dans les spectacles publics où ils représentaient librement les actions les plus honteuses de leurs divinités. Il se commettait jusque dans les temples des adultères et d'autres actions encore plus criminelles. D'où Tertullien conclut qu'il n'est pas aisé de décider de qui les dieux doivent plus se plaindre, ou des païens, ou des chrétiens.

« Mais qu'adorent donc ceux qui ne les adorent pas? Il est à présumer qu'ils sont des adorateurs du vrai Dieu, puisqu'ils n'adorent pas des dieux mensongers; qu'ils ne donnent plus dans l'erreur, puisqu'après l'avoir reconnue ils l'ont abjurée. Admettez d'abord ce point : je vous expliquerai bientôt l'ensemble de nos mystères; mais il faut auparavant effacer les fausses impressions que vous en avez prises (1724). »

« Quelques-uns de vous ont rêvé que notre Dieu était une tête d'âne. Tacite est l'auteur de cette ridicule invention. Dans le V° livre de son *Histoire*, où il parle de la guerre des Juifs, il remonte à l'origine de ce peuple. Après avoir dit sur leur origine, sur leur nom, et leur religion tout ce qu'il lui plait d'imaginer, il raconte que les Juifs, libres du joug de l'Egypte, ou, comme il le pense, chassés de ce pays, et traversant les vastes et arides déserts de l'Arabie, étaient près de mourir de soif lorsqu'ils aperçurent des ânes sauvages qui allaient boire et qui leur découvrirent une source. Il ajoute que, par reconnaissance, ils consacrèrent une statue représentant un âne. De là on a conclu, j'imagine, que les chrétiens, rapprochés par leur religion du culte judaïque, adoraient la même idole. Cependant ce même historien, si fertile en mensonges, rapporte dans la même *Histoire* que Pompée, après s'être rendu maître de Jérusalem, entra dans le temple pour y surprendre ce qu'il y avait de plus secret dans la religion des Juifs, et qu'il n'y trouva aucun simulacre. Assurément, si celui-ci eût été un objet d'adoration pour les Juifs, ils l'eussent placé dans le sanctuaire plutôt que partout ailleurs, puisqu'ils n'auraient point eu à redouter les regards des étrangers dans ce culte vain et superstitieux. Il n'était permis qu'aux prêtres d'entrer dans le sanctuaire; le voile qui le séparait du reste du temple en dérobait la

(1721) *Apologet.*, c. 11.
(1722) *Ibid.*, c. 12.
(1723) *Ibid.*, c. 13.
(1724) *Ibid.*, c. 15.

vue aux spectateurs. Pour vous, vous ne le nierez pas, vous adorez les chevaux et les bêtes de charge, avec leur déesse Epone. Voilà peut-être ce que vous trouvez à reprocher aux chrétiens : c'est que, parmi ces adorateurs de toutes sortes d'animaux, ils se bornent à adorer l'âne.

« Quant à ceux qui prétendent que nous adorons une croix, nous ne faisons que les imiter, s'il est vrai que nous invoquions du bois. Qu'importe ici la forme, si la matière est la même, et si cette matière est censée le corps d'un dieu ? Y a-t-il grande différence d'une croix à la Pallas athénienne, à la Cérès du Phare, qui s'élève comme une pièce de bois grossière, informe, sans figure? Tout poteau dressé en l'air est la moitié d'une croix : ainsi nous adorerons, nous, le dieu tout entier....

« D'autres, avec plus de vraisemblance et de raison, s'imaginent que le soleil est notre Dieu. Ainsi nous voilà rangés parmi les Perses, quoique nous n'adorions pas comme eux l'image du soleil peinte sur une toile ou représentée sur nos boucliers. Ce qui a fait naître ce soupçon, c'est sans doute parce que nous nous tournons vers l'Orient pour prier. Mais ne voit-on pas la plupart d'entre vous, tournés vers le soleil levant, affecter d'adorer le ciel et de remuer les lèvres ? Si nous donnons à la joie le jour du soleil, c'est pour une raison tout autre que l'adoration du soleil. Nous célébrons le jour qui suit immédiatement celui de Saturne, que vous passez dans l'oisiveté et les festins, bien différemment des Juifs, dont vous ignorez les usages.

« Mais depuis peu on a représenté notre Dieu dans cette cité sous une forme nouvelle. Un de ces hommes qui louent leur sang pour combattre contre les bêtes a exposé un tableau avec cette inscription : Le Dieu des chrétiens, *Onochœtès* (race d'âne.) Il y était représenté avec des oreilles d'âne, un pied de corne, un livre à la main, et vêtu de la toge. Nous avons ri du nom et du travestissement ; mais, dans le vrai, ce monstre à double forme était le dieu qui convenait merveilleusement à ceux qui adorent des divinités avec des têtes de lion et de chien, des cornes de chèvre et de bélier, boucs depuis les reins, serpents depuis les cuisses, portant des ailes au dos ou bien aux pieds.

« Ces détails étaient superflus ; je n'ai pas voulu qu'on me reprochât d'avoir omis à dessein rien de ce que nous impute la rumeur publique. L'exposé de notre croyance achèvera de répondre à toutes ces imputations (1725).

« Le Dieu que nous adorons est un Dieu unique, dont la parole qui commande, dont la sagesse qui dispose, dont la force qui produit, a tiré du néant le monde et les éléments, les corps et les esprits, pour être l'ornement de sa grandeur. C'est pour cela que les Grecs ont donné au monde un nom qui signifie ornement. Dieu est invisible, quoiqu'il se manifeste partout; insaisissable, quoique sa grâce nous le représente; incompréhensible, quoique l'intelligence humaine s'élève jusqu'à lui. Par là même se prouvent sa vérité et sa grandeur : car ce qu'on peut voir à la manière ordinaire, ce qu'on peut comprendre et saisir, est inférieur à l'œil qui voit, à la main qui touche, à la raison qui comprend ; mais ce qui est immense ne peut être parfaitement connu que de soi-même. Rien ne donne une idée plus magnifique de Dieu que l'impuissance où nous sommes de le concevoir. Son essence, qui ne connaît point de bornes, le découvre et le cache tout à la fois aux regards des hommes : aussi leur plus grand crime, c'est de ne pas vouloir reconnaître Celui qu'il est impossible d'ignorer.

« Voulez-vous qu'on vous prouve l'existence de Dieu par tant et de si merveilleux ouvrages sortis de ses mains, par ceux qui nous environnent, par ceux qui nous conservent, par ceux qui nous réjouissent, par ceux même qui nous épouvantent ? Voulez-vous écouter le témoignage de notre âme? interrogez-la. Malgré la prison d'un corps qui la captive, malgré les préjugés de l'éducation qui arrêtent son essor, malgré les passions qui l'émeuvent et les idoles qui la tiennent en esclavage, lorsqu'elle sort comme de l'ivresse ou d'un profond sommeil, ou d'une maladie, et qu'elle recouvre pour ainsi dire la santé, la voilà qui invoque Dieu sous le nom seul qui lui convienne « Grand Dieu! Bon Dieu! Ce qui plaira à Dieu, » tel est le cri universel. Elle le reconnaît

(1725) *Apologet.*, c. 16.

aussi pour Juge par ces paroles : « Dieu le « voit ! Je me repose sur Dieu ! Dieu me le « rendra ! » O témoignage de l'âme naturellement chrétienne ! Et, quand elle tient ce langage, elle regarde, non le Capitole, mais le ciel ; elle sait bien que c'est la demeure du Dieu vivant, que c'est de lui, que c'est de là qu'elle descend (1726).

« Pour nous donner une connaissance plus complète, plus vive et de ses secrets et de ses volontés, à nos premières lumières il a joint celle des Ecritures, qui nous apprennent à le chercher, à le trouver, à croire en lui quand on l'a découvert, à le servir selon notre foi. Dès le commencement il a envoyé sur la terre des hommes dignes par leur justice et par leur innocence de le connaître et de le faire connaître. Il les a inondés de son Esprit pour annoncer qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme du limon de la terre (c'est là le vrai Prométhée); qui a réglé l'année par le retour invariable des saisons; qui a placé dans les tempêtes, dans les feux de sa foudre les signes de sa majesté et de la terreur de ses jugements; qui a tracé des préceptes par lesquels on peut lui plaire : préceptes que vous ignorez ou que vous transgressez, mais auxquels sont attachés de magnifiques récompenses; car à la fin des temps il jugera ses fidèles adorateurs pour leur donner un bonheur sans fin, et les profanes pour les livrer à des flammes également éternelles. Tous seront rappelés à la vie, recréés, examinés pour qu'il soit fait justice selon les œuvres. Comme vous, nous avons ri de ces dogmes : nous avons été des vôtres. Les hommes ne naissent pas chrétiens, ils le deviennent (1727). » Tertullien ajoute que les hommes inspirés dont il a parlé se nomment prophètes, et que leurs livres ont été traduits de l'hébreu en grec par les soins du plus savant des Ptolémées, surnommé Philadelphe : « On voit encore ces livres dans la bibliothèque de Ptolémée, près du temple de Sérapis, avec l'original hébreu. Les Juifs ont la liberté de les lire publiquement, moyennant un tribut. On va en écouter la lecture le jour du sabbat. Qu'on les consulte, on apprendra à y connaître Dieu, et qui les approfondira sera forcé de croire (1728). »

La preuve de l'autorité de ces livres est leur antiquité : car Moïse, qui en est le premier auteur, a vécu longtemps avant qu'il fût question de Grecs ni de Romains ; ceux mêmes des prophètes qui sont venus les derniers, ne sont pas moins anciens que les premiers historiens, les premiers législateurs des païens. Une autre preuve est l'accomplissement des prophéties : « Nous vous offrons quelque chose de mieux que l'antiquité de nos Ecritures, c'est leur sublime majesté. Si l'on doute qu'elles soient les plus anciennes, nous prouvons qu'elles sont divines. Il ne faut pas en tirer la preuve de très-loin : ce que nous avons sous les yeux nous instruira, je veux dire le monde, le temps présent, les événements. Ce qui arrive, ce que nous voyons tous les jours a été prédit... Voilà, si je ne me trompe, pour nos prophéties une grande preuve de divinité : les oracles accomplis nous font croire ceux qui restent à s'accomplir, puisqu'ils sont mêlés à ceux qui s'accomplissent sous nos yeux. Les mêmes bouches les ont prononcés, les mêmes mains les ont écrits, le même Esprit les a dictés. Il n'y a qu'un temps pour les prophètes, car la prophétie qui pénètre l'avenir se perd dans le présent, tandis que l'homme distingue le temps à mesure que s'écoule le présent : le futur devient le présent, et le présent le passé. Je vous le demande : avons-nous tort de croire pour l'avenir ceux que nous avons déjà trouvés si fidèles pour le présent et pour le passé (1729) ? »

On aurait pu répondre que ces Ecritures étaient aux Juifs et non pas aux Chrétiens, et que ceux-ci ne s'en servaient que comme d'un voile pour couvrir la nouveauté de leur religion, qui ne remontait pas au delà du règne de Tibère. C'est pourquoi Tertullien déclare que les Chrétiens n'ont point d'autre Dieu que le Dieu des Juifs, et il s'explique sommairement sur le Christ, comme Dieu :

« Les Juifs avaient mérité, par la foi et la justice de leurs pères, de devenir la nation chérie de Dieu : de là la grandeur de leur nation, et leur empire florissant. Tel fut leur bonheur que, par une prérogative singulière, Dieu leur parlait lui-même, les instruisait de ses commandements, et les avertissait de lui être fidèles. Mais, follement

(1726) *Apologet.*, c. 17.
(1727) *Ibid.*, c. 18.
(1728) *Ibid.*, c. 18.
(1729) *Ibid.*, c. 20.

enflés des vertus de leurs ancêtres, ils abandonnèrent sa loi pour vivre dans les désordres du monde païen. Quand ils n'en conviendraient pas, leur déplorable catastrophe accuserait leurs prévarications. Dispersés, vagabonds, bannis du ciel et du sol de leur patrie, ils errent dans toutes les contrées, sans avoir ni Dieu ni homme pour roi, sans qu'il leur soit permis de saluer la terre paternelle et d'y mettre le pied, même à titre d'étrangers. Les saints oracles, qui les menaçaient de ces malheurs, leur annonçaient aussi que, vers la fin des temps, Dieu choisirait, parmi toutes les nations et dans toutes les parties de l'univers, des adorateurs plus fidèles auxquels il transporterait sa grâce, mais plus abondante, à cause de la dignité du nouveau Législateur. Or le Dispensateur et l'Arbitre de cette grâce, le Législateur du nouveau culte, le Bienfaiteur du genre humain, dont il allait devenir le Réformateur et la Lumière, était annoncé comme Fils de Dieu, mais non pas de manière à rougir du nom de fils et des désordres de son père, ou de l'inceste d'une sœur, du déshonneur d'une fille, de l'infidélité d'une épouse étrangère, condamné à avoir pour père un dieu que l'amour métamorphose en serpent, en taureau, en oiseau et en pluie d'or. Vous reconnaissez là votre Jupiter. Mais le Fils de Dieu n'a point de mère qui l'ait mis au jour d'une manière impure : sa Mère ne connaissait aucun homme. Je vais vous expliquer sa nature, pour vous faire entendre le mystère de sa naissance.

« J'ai dit que Dieu avait créé le monde par sa parole, sa raison et sa puissance. Vos philosophes même conviennent que Logos, c'est-à-dire le Verbe, la Sagesse, est l'architecte de ce monde. Zénon le désigne comme le sublime ouvrier qui a tout arrangé, disposé : il l'appelle destin, dieu, l'âme de Jupiter, la nécessité de toutes choses. Selon Cléanthe, ce sont là les attributs de l'Esprit répandu dans toutes les parties de l'univers. Nous disons aussi que la propre substance du Verbe, de la Raison et de la Puissance, avec laquelle Dieu a tout fait, est Esprit, Verbe quand il ordonne, Raison quand il dispose, Puissance quand il exécute. Nous avons appris que cette Parole, ce Verbe, Dieu l'a proféré, et en le proférant l'a engendré, et que par là il est Fils de Dieu lui-même par l'unité de substance; car Dieu est Esprit. Le rayon parti du soleil est une portion d'un tout; mais le soleil est dans le rayon, puisque c'est le rayon du soleil : il n'y a pas séparation, mais seulement extension de substance. Il en est ainsi du Verbe, Esprit engendré d'Esprit, Dieu de Dieu, comme la lumière vient de la lumière. La source de la lumière ne perd rien de sa substance ni de son éclat lorsqu'elle se répand et se communique. De même ce qui procède de Dieu est Dieu, Fils de Dieu, et les deux ne font qu'un, Esprit d'Esprit, Dieu de Dieu ; autre en propriété, non en nombre ; en ordre, non en nature ; sorti de son Principe sans le quitter.

« Ce rayon de Dieu, ainsi qu'il était prédit dès l'origine des temps, est descendu dans la Vierge, et, devenu chair dans son sein, il naît homme uni à Dieu. La chair animée par l'Esprit se nourrit, croît, parle, enseigne, opère ; et voilà le Christ. Recevez toujours cette doctrine, ne fût-ce qu'une fable comme les vôtres, en attendant que je vous montre comment on prouve que le Christ est Dieu. Ceux qui parmi vous ont imaginé des fables pour détruire cette vérité, qu'elles s'efforçaient de contrefaire, savaient que le Christ devait venir. Les Juifs le savaient : c'était à eux que s'adressaient les prophètes. Aujourd'hui ils attendent encore son avénement ; et le grand débat entre eux et nous, c'est qu'ils soutiennent qu'il n'a point encore paru. Deux avénements du Christ sont marqués dans les prophètes : le premier dans la bassesse de la condition humaine, il a eu lieu ; le second dans la splendeur de la Divinité qui se manifeste, il est réservé pour la consommation des temps. Les Juifs, ne comprenant pas le premier, espèrent le second qui a été prédit avec plus de clarté, et se persuadent qu'il est l'unique. Leurs infidélités les ont empêchés de reconnaître le premier, qu'ils auraient cru s'ils l'eussent compris, et qui les aurait sauvés s'ils l'eussent cru. Ils lisent eux-mêmes dans leurs Livres la déclaration que Dieu, pour les châtier, leur a dérobé la sagesse et l'intelligence, l'usage des yeux et des oreilles (1730).

Tertullien, après avoir rapporté les miracles de Jésus-Christ et les persécutions

(1730) *Apologet*, c. 21.

qu'il a souffertes de la part des Juifs, ajoute: « Attaché à la croix, il rendit l'âme en poussant un grand cri, et prévint ainsi le ministère du bourreau. A l'instant, le jour s'éteignit, quoique le soleil ne fût encore que dans son midi. Ceux qui ignoraient que ce phénomène avait été prédit pour la mort du Christ le prirent pour une éclipse. On l'a nié ensuite, faute d'en connaître la cause. Mais ouvrez vos archives : le prodige s'y trouve consigné (1731). » L'apologiste rapporte ensuite la résurrection du Sauveur et son ascension. Et il continue :

« Pilate rendit compte de ces événements à l'empereur Tibère. Les Césars même auraient cru au Christ, si les Césars n'étaient pas nécessaires au siècle, ou s'ils avaient pu être Césars et chrétiens tout ensemble...

« Nous avons produit l'origine de notre religion et de notre nom, en faisant connaître son Auteur. Que personne ne cherche plus dès lors à nous décrier, et ne pense autre chose de nous que ce qui est : il n'est pas permis de mentir sur le fait de sa religion. En disant que l'on adore ce que l'on n'adore pas en effet, on renie le véritable objet de son culte; on abjure sa religion, en transportant à un autre les honneurs divins. Oui, nous le confessons, nous le proclamons à la face du monde, jusqu'au milieu de vos tortures, mis en lambeaux, couverts de notre sang, nous confessons hautement que nous adorons Dieu par le Christ. Croyez-le un homme, si vous voulez ! C'est par lui, c'est en lui que Dieu veut être connu et adoré.

« Je répondrai aux Juifs que c'est par le ministère d'un homme, de Moïse, qu'ils ont appris eux-mêmes à connaître Dieu. Je répondrai aux Grecs qu'Orphée dans la Thrace, Musée à Athènes, Mélampe à Argos, Trophonius dans la Béotie, avaient leurs initiations et leurs mystères. Faut-il arriver jusqu'à vous, ô maîtres du monde? Numa, qui n'était qu'un homme, plia les Romains au joug des plus gênantes superstitions. Ne sera-t-il pas permis au Christ de révéler le secret de la divine essence qui lui est propre? Ne lui sera-t-il pas permis, je ne dis pas de chercher avec Numa à dompter, à humaniser un peuple grossier et farouche, en frappant ses sens par le spectacle d'une multitude de divinités qu'il fallait apaiser, mais de donner à des nations civilisées sans doute, que dis-je? trompées par leur urbanité même, des yeux pour entrevoir la vérité? Examinez donc si le Christ est vraiment Dieu ; et, si sa religion conduit à la réforme des mœurs et à la pratique du bien quiconque l'embrasse, il s'ensuit que toute autre religion qui lui est opposée est fausse, particulièrement celle qui, se cachant sous des noms et des simulacres de morts, n'offre pour garantie de sa divinité que de vains symboles, que de prétendus prodiges et de ridicules oracles (1732). »

Après avoir établi la vérité du christianisme, l'apologiste passe à l'origine des fausses religions, qu'il attribue aux artifices des démons : « Nous reconnaissons des substances spirituelles, et leur nom lui-même n'est pas nouveau. Les philosophes savent qu'il y a des démons : Socrate n'attendait-il pas la réponse de son démon familier? Et pourquoi pas? Ne s'était-il pas attaché à lui dès son enfance? et certes ce n'était pas pour le porter au bien. Les poëtes savent également qu'il y a des démons. La multitude la plus ignorante mêle ce nom dans ses jurements et ses imprécations; c'est comme avec le sentiment d'une conviction intime qu'elle prononce par mode d'exécration le nom de Satan, chef d'une race perverse. Platon reconnaît aussi des anges. Ecoutons les magiciens : ils nous apprennent qu'il existe des démons et des anges. Mais comment de quelques anges qui se sont volontairement pervertis est venue la race plus perverse encore des démons réprouvés par Dieu avec leurs auteurs et leur prince, c'est ce qu'il faut voir en détail dans les Livres saints. Il suffira de parler de leurs opérations, dont le but unique est la ruine de l'homme. Dès le berceau du monde, leur malice s'est signalée par sa perte. Ils causent au corps des maladies et de funestes accidents, et à l'âme des émotions subites, désordonnées, par la violence de leur surprise. La subtilité de ces esprits, qui échappe à nos sens, les rend propres à agir ainsi sur notre double substance (1733). » La plus grave des erreurs dans lesquelles ils nous entraînent est celle qui fait prendre à l'homme, ainsi trompé et circonvenu, ces

(1731) *Apologet.*, c. 21.
(1732) *Ibid.*
(1733) *Ibid.*, c. 22.

démons pour des dieux, au point d'offrir comme aliments à leurs simulacres et à leurs images l'odeur des sacrifices et des parfums. Il n'est pas pour eux de plus grand bonheur que d'éloigner l'homme du vrai Dieu par leurs prestiges et leurs oracles mensongers. Mais voici la démonstration par le fait que les dieux et les démons sont absolument les mêmes :

« Que l'on appelle devant vos tribunaux un homme connu pour être possédé du démon, un chrétien, quel qu'il soit, n'importe, commandera à l'esprit impur de parler : aussitôt il confessera qu'il est véritablement démon, et qu'ailleurs il se dit faussement dieu. Amenez également quelqu'un de ceux qu'on croit agités par un dieu, qui, la bouche béante sur l'autel, hument la divinité avec la vapeur, parlent avec de violents efforts, et n'envoient de leur poitrine haletante que des mots entrecoupés. Si cette vierge Célestis, déesse de la pluie; si Esculape, inventeur de la médecine, qui a rendu la vie à Socordius, Thanatius et Asclépiodote, destinés à la perdre une seconde fois: si Célestis et Esculape, n'osant mentir à un chrétien, ne confessent pas qu'ils sont des démons, répandez sur le lieu même le sang de ce téméraire chrétien. Quoi de plus clair qu'un pareil témoignage, et de plus sûr qu'une pareille preuve? Voilà la vérité elle-même, avec sa simplicité, avec son énergie. Que pourriez-vous soupçonner? de la magie, ou de l'imposture? Vos yeux et vos oreilles vous confondraient. Qu'avez-vous donc à opposer à l'évidence toute nue et sans art? Si vos dieux le sont véritablement, pourquoi s'accusent-ils faussement de n'être que des démons? Est-ce par déférence pour nous? Vos dieux sont donc soumis aux chrétiens? Et quelle divinité qu'une divinité asservie à l'homme, et, ce qu'il y a de plus humiliant encore, à son antagoniste! D'une autre part, s'ils sont anges ou démons, pourquoi répondent-ils ailleurs qu'ils possèdent les attributs divins? En effet, de même que ceux qui passent pour dieux, s'ils l'étaient réellement, ne se diraient pas des démons, de peur de se dégrader par cet aveu, ainsi ceux que vous connaissez à coup sûr pour des démons n'oseraient pas se dire dieux, s'il existait véritablement des dieux dont ils viendraient prendre le nom. Se hasarderaient-ils à profaner la redoutable majesté de leurs maîtres? Tant il est vrai que la divinité que vous adorez n'existe point. Si elle existait, elle ne serait ni usurpée par les démons ni désavouée par les dieux. Les uns et les autres s'accordant à vous prouver qu'ils ne sont pas dieux, reconnaissez donc qu'ils sont tous des démons.

« Cherchez ailleurs la Divinité. Les chrétiens, après vous avoir convaincus de la fausseté de vos dieux par vos dieux mêmes, vous découvrent par la même voie quel est le vrai Dieu, s'il est unique, s'il est celui que proclament les fidèles, s'il faut croire en lui et l'adorer, comme notre foi et nos rites le prescrivent. Que vos dieux vous disent maintenant quel est ce Christ avec sa fabuleuse Histoire; s'il n'est qu'un homme ordinaire; si ses disciples ont enlevé son corps furtivement du tombeau; s'il est encore parmi les morts; s'il n'est pas plutôt dans le ciel; s'il ne doit pas en descendre sur les ruines du monde, au milieu des frémissements et des lamentations de toutes les créatures, les chrétiens seuls exceptés; s'il ne doit pas en descendre avec la majesté de Celui qui est la Puissance et l'Esprit de Dieu, son Verbe, sa Sagesse, sa Raison, son Fils. Qu'ils insultent avec vous à nos mystères! qu'ils nient que Jésus-Christ, après la résurrection générale, jugera tous les hommes! qu'ils viennent encore, avec Platon et les poëtes, nous placer sur son tribunal un Minos, un Rhadamanthe! que, du moins, ils essayent d'effacer l'ignominie de leur condamnation! qu'ils nous démontrent clairement qu'ils ne sont pas des esprits immondes, quand tout les en accuse, et le sang dont ils se repaissent, et les sacrifices dégoûtants qu'on leur offre, et toutes les infamies de leurs prêtres! qu'ils s'inscrivent en faux contre la sentence déjà prononcée contre leur perversité, et qui au jour suprême s'étendra à leurs adorateurs et à leurs ministres! L'empire que nous exerçons sur les démons nous vient du nom de Jésus-Christ et de la pensée des châtiments qu'ils savent que Dieu doit leur infliger par le Christ. Craignant le Christ en Dieu et Dieu dans le Christ, ils sont soumis aux serviteurs de Dieu et du Christ. Aussi, au moindre contact de nos mains, au moindre souffle de notre bouche, effrayés par la pensée et par l'image du feu éternel, vous les voyez pleins de terreur sortir à regret des corps, lorsque nous

le commandons, et rougir d'une humiliation subie en votre présence. Vous les croyez quand ils mentent : croyez-les donc aussi quand ils disent la vérité contre eux-mêmes. On ment bien par vanité; mais pour se déshonorer, jamais. Aussi inclinons-nous bien plus à croire ceux qui font des aveux à leur préjudice, que ceux qui nient pour leur propre intérêt. Les témoignages de vos divinités font beaucoup de chrétiens, parce qu'on ne peut les croire sans croire au Christ. Oui, ils enflamment la foi à nos saints Livres, ils élèvent et affermissent notre espérance. Vous leur offrez en sacrifice le sang des chrétiens : voudraient-ils perdre de si zélés, de si utiles adorateurs? S'il leur était permis de mentir quand l'un de nous les interroge en votre présence, pour leur arracher la vérité, s'exposeraient-ils, en vous rendant chrétiens, à se voir chassés un jour par vous-mêmes (1734). »

« Quand vos dieux vous confessent qu'ils ne le sont pas, qu'il n'y a d'autre dieu que le Dieu des chrétiens, en faut-il davantage pour nous justifier de l'accusation d'avoir outragé la religion des Romains? Car, s'il est certain qu'ils ne sont pas dieux, il est par là même prouvé que ce n'est pas une religion; et, si votre religion et vos dieux sont des chimères, comment pouvons-nous être coupables envers la religion? Votre accusation retombe sur vous seuls qui, en adorant le mensonge, en méprisant, que dis-je? en combattant la vraie religion du vrai Dieu, chargez votre tête du crime trop réel d'irréligion.

« Et quand il serait avéré que ce sont des dieux, ne convenez-vous pas, d'après l'opinion générale, qu'il existe un Etre plus élevé, plus parfait, et comme le Maître de l'univers, dans lequel réside la plénitude de la puissance et de la majesté? Tel est le système adopté par le plus grand nombre d'entre vous au sujet de la Divinité. L'autorité souveraine est dans les mains d'un seul; mais il partage avec plusieurs les fonctions divines. Voilà pourquoi Platon nous représente le grand Jupiter dans le ciel à la tête d'une armée de dieux et de déesses. Il faut, selon vous, vénérer à l'égal de lui-même tous ces employés subalternes, ses lieutenants. Mais, répondez-moi, quel crime commet-on contre César, quand, pour mieux mériter ses faveurs, on concentre sur la personne de César ses hommages et ses espérances? Est-on coupable pour ne vouloir point donner à un autre la qualité de Dieu, de même que celle de César à un autre prince? Ne serait-ce pas plutôt un crime capital d'appeler ou de souffrir qu'on appelle César qui que ce soit, hors César lui-même?.... Prenez garde que ce ne soit autoriser l'irréligion que d'ôter la liberté de la religion et le choix de la divinité; de ne pas me permettre d'adorer qui je veux, pour me contraindre d'adorer qui je ne veux pas. Où est le dieu qui aime les hommages forcés? Un homme lui-même en voudrait-il?.... Tous les peuples ont leurs cultes divers : à nous, à nous seuls on refuse la liberté de conscience! Nous outrageons les Romains, nous cessons d'être Romains, parce que notre Dieu n'est pas adoré des Romains. Toutefois, que vous le vouliez ou non, notre Dieu est le Dieu de tous les hommes : l'univers lui appartient (1735). »

« Puisque j'ai nommé les Romains, je ne refuserai point d'entrer en lice avec les téméraires qui affirment que c'est en récompense de leur zèle inviolable pour leur religion que les Romains sont élevés à ce haut point de gloire et dominent sur le monde; que, par conséquent, une preuve sensible que leurs dieux sont véritables, c'est que leurs plus scrupuleux adorateurs sont aussi le peuple le plus florissant. Voilà donc le prix magnifique dont la reconnaissance de vos dieux a gratifié la cité qui les honore. C'est donc un Sterculus (1736), c'est un Mutunus (1737), c'est une Larentina (1738), vos dieux originaires, qui ont élevé l'empire à ce faîte de prospérité? Car, pour les dieux étrangers, je n'imagine pas qu'ils aient protégé les Romains aux dépens de leurs compatriotes, ni qu'ils aient abandonné à des ennemis la terre où ils ont reçu le jour, où ils ont passé leur vie, où ils se sont signalés, et où reposent leurs cendres?... Jupiter a-t-il pu voir d'un œil indifférent son île de Crète ébranlée jusque dans ses fondements

(1734) *Apologet.*, c. 23.
(1735) *Ibid.*, c. 24.
(1736) Dieu du fumier.
(1737) Mutunus était chez les Romains ce que Priape était chez les Grecs.
(1738) Larentine, ou Laurentia, femme du berger Faustule, surnommée *Lupa*, à cause de ses mœurs : d'où *lupanar*.

par les faisceaux romains? A-t-il ainsi oublié l'antre du mont Ida, l'airain des Corybantes, et les doux parfums de sa nourrice? Son tombeau ne lui est-il pas plus cher que le Capitole? Et n'est-ce pas à la terre qui couvrait ses cendres qu'il devait accorder l'empire du monde?.... Mais que c'est avec peu de fondement que l'on attribue aux dieux la grandeur de Rome comme prix des hommages qu'ils en ont reçus, puisque sa grandeur a précédé ces hommages! Et, quoique Numa ait enfanté toutes vos superstitions, néanmoins vous n'aviez de son temps ni statues ni temples; la religion était frugale, les statues étaient pauvres; alors, pas de Capitole rival de l'Olympe; quelques autels de gazon dressés à la hâte, des vases d'argile, une fumée légère, de dieu nulle part: le ciseau des Grecs et le génie toscan n'avaient pas encore inondé Rome de statues. En un mot, les Romains n'étaient pas religieux avant d'être grands; ils ne sont donc pas grands parce qu'ils ont été religieux. Eh! comment auraient-ils dû à leur religion ces magnifiques prospérités, puisqu'elles sont l'ouvrage du sacrilége? En effet, tout royaume, tout empire, si je ne me trompe, s'établit par la guerre, s'agrandit par la victoire. Mais la guerre et la victoire traînent nécessairement après elles le sac et la ruine des cités. Les cités ne croulent pas sans que les dieux en souffrent; les remparts et les temples s'abîment sous les mêmes décombres; le sang du prêtre coule avec le sang du citoyen; les mêmes mains enlèvent l'or sacré et l'or profane. Ainsi, autant de trophées pour les Romains, autant de sacriléges; autant de victoires remportées sur les peuples, autant de triomphes sur les dieux; autant de dépouilles arrachées à l'ennemi, autant de divinités captives dans vos temples. Et ces dieux vaincus consentent à recevoir les hommages de leurs vainqueurs! et ils donnent un empire sans bornes (1739) à ceux dont ils ont à payer les outrages plutôt que les adorations! C'est qu'on outrage impunément comme on adore sans fruit des dieux muets et insensibles. Et comment pourrait-on faire honneur à la religion de la grandeur des Romains, qui l'ont offensée à mesure qu'ils se sont agrandis, ou même qui ne se sont agrandis qu'en l'offensant? D'ailleurs tous ces peuples subjugués dont les royaumes ont grossi le colosse romain, n'avaient-ils pas du respect pour leurs religions (1740)? Voyez donc si le dispensateur des couronnes ne serait pas plutôt cet Être souverain qui tient dans sa puissance et la terre et ceux qui gouvernent la terre; si Celui qui a précédé les temps, qui a ordonné les siècles et l'enchaînement de leurs révolutions n'a pas réglé dans ses conseils la durée et la vicissitude des empires; si les cités ne s'élèvent et ne s'abaissent point au gré de Celui qui dominait le genre humain avant qu'il y eût des cités. A quoi bon toutes ces impostures? Rome sauvage est plus ancienne que quelques-uns de vos dieux. Elle régnait avant la pompe et la magnificence du Capitole.... Et si c'étaient véritablement vos dieux qui disposassent des royaumes, les Juifs, contempteurs de toutes ces divinités mensongères, n'auraient jamais eu d'empire. Vous avez vous-mêmes offert des victimes à leur Dieu, à son temple des présents. Un jour vous avez honoré de votre alliance leur nation. Jamais vous ne l'auriez subjuguée, si elle n'eût commis un dernier attentat contre le Christ (1741). »

Tertullien arrive au crime de lèse-majesté humaine, si odieux chez les païens qu'ils se seraient parjurés plutôt en jurant par tous leurs dieux que par le seul génie de César, vénérant plus l'empereur sur le trône que Jupiter dans l'Olympe.

« Nous, chrétiens, nous invoquons pour le salut des empereurs un Dieu éternel, un Dieu véritable, un Dieu vivant, un Dieu dont les empereurs eux-mêmes doivent redouter la colère plus que celle de tous les dieux réunis. Peuvent-ils ignorer de qui ils tiennent l'empire, comment ils sont entrés dans le monde, qui leur a donné la vie? Ils sentent bien qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui, qu'ils dépendent de lui seul, placés au second rang, les premiers après lui, avant et par-dessus tous les dieux. En effet, supérieurs à tous les hommes vivants, comment ne seraient-ils pas au-dessus de tous les morts? Ils connaissent les bornes de leur pouvoir; ils comprennent qu'ils ne peuvent rien contre Celui par lequel ils peuvent tout. Qu'il déclare la guerre au ciel cet empereur en démence, qu'il le traîne captif à son char de

(1739) Imperium sine fine dedi..... (*Æneid.*, I, 278.)

(1740) *Apologet.*, c. 25.
(1741) *Ibid.*, c. 26.

triomphe, qu'il mette garnison dans le ciel, qu'il rende le ciel tributaire! Rêverie extravagante! Il n'est grand qu'autant qu'il reconnaît son Maître dans le Dieu du ciel. Il appartient, lui aussi, au Dieu de qui relèvent le ciel et toutes les créatures. C'est par lui qu'il est empereur; par lui qu'avant d'être empereur il est homme. Il tient sa couronne du Dieu dont il tient la vie. Les yeux levés au ciel, les mains étendues, parce qu'elles sont pures, la tête nue, parce que nous n'avons à rougir de rien, sans ministre qui nous enseigne des formules de prières, parce que chez nous c'est le cœur qui prie, nous demandons pour les empereurs, quels qu'ils soient, une longue vie, un règne tranquille, la sûreté dans leurs palais, la valeur dans les armées, la fidélité dans le sénat, la vertu dans le peuple, la paix dans tout le monde, enfin tout ce qu'un homme, tout ce qu'un empereur peut ambitionner. Vœux magnifiques!.... Je ne puis les adresser qu'à Celui qui a le pouvoir de m'exaucer, puisqu'il est l'unique Dispensateur des grâces, parce que je suis le seul qui aie le droit de les obtenir, comme son serviteur, comme son adorateur, prêt à être immolé pour sa loi. Je lui offre la plus précieuse victime qu'il m'a demandée lui-même, la prière partie d'une âme innocente, d'une chair pudique, inspirée par l'Esprit-Saint. Loin de ses autels quelques grains d'un vil encens, les parfums de l'Arabie, quelques gouttes de vin, le sang d'un bœuf languissant qui appelle la mort; mais, mille fois plus que toutes ces souillures, loin de ses autels une conscience infecte! Une merveille qui m'étonne toujours, c'est que parmi vous les prêtres les plus corrompus choisissent les victimes les plus pures, et que l'on examine plutôt les entrailles des animaux que le cœur des sacrificateurs. Tandis que nous épanchons ainsi notre âme devant Dieu, déchirez-nous, si vous le trouvez bon, avec des ongles de fer, attachez-nous à des croix, que vos flammes nous caressent de leurs langues dévorantes, que vos poignards se plongent dans notre gorge, que vos bêtes féroces bondissent sur nous : la seule attitude du chrétien en prière vous témoigne qu'il est prêt à tout souffrir. Courage donc, zélés magistrats! arrachez à cet homme une âme qui invoque son Dieu pour le salut de l'empereur!.... La vérité, le dévouement à Dieu, voilà donc nos crimes (1742)! »

Afin qu'on ne pût dire que les chrétiens, adroits flatteurs, se retranchaient derrière des vœux hypocrites, pour échapper au supplice par l'imposture (1743), Tertullien ajoute : « D'ailleurs, une raison... décisive nous fait une loi de prier pour le salut des empereurs et pour les prospérités de Rome. Ignorons-nous que la dernière catastrophe qui menace l'univers, la clôture suprême du temps avec toutes les calamités qu'elle amènera, n'est suspendue que par le cours de l'empire romain? Demander à Dieu d'ajourner ce lamentable événement, c'est lui demander la prolongation de l'empire. Si nous ne jurons point par le génie des Césars, nous jurons par leur vie, plus auguste que tous les génies qui ne sont que des démons. Nous respectons dans les empereurs les conseils de la Providence qui les a établis chefs des nations. Ils n'ont de pouvoir, nous le savons, que celui que Dieu leur a transmis. Nous lui demandons la conservation d'un être qu'il a lui-même voulu; et c'est là pour nous un grand serment. Quant aux génies, nous les conjurons pour les chasser des corps qu'ils obsèdent. Mais nous préserve le ciel de jurer par eux, et de leur déférer ainsi un honneur qui n'appartient qu'au Dieu véritable (1744)! Mais pourquoi parler davantage du religieux sentiment et de la piété chrétienne qui nous lie à l'empereur? Pourrions-nous y manquer envers l'élu de notre Dieu? A ce titre, je le dirai hardiment, César est à nous plus qu'à personne, puisque c'est notre Dieu qui l'a établi ce qu'il est. Je suis donc à même plus qu'un autre de contribuer à sa conservation, non-seulement parce que je la demande à Celui qui peut l'accorder, et que je suis dans les conditions nécessaires pour l'obtenir, mais encore parce qu'en abaissant la majesté impériale au-dessous de Dieu, mais de Dieu seul, j'intéresse bien plus sûrement en sa faveur le Dieu auquel je soumets César. Je le fais sujet de Dieu; mais son égal, non. Je ne l'appellerai point dieu, et parce que je ne sais pas mentir, et parce qu'il ne me vient point à l'esprit de l'insulter, et parce que lui-même ne voudrait pas s'entendre appeler

(1742) *Apologet.*, c. 30.
(1743) *Ibid.*, c. 31.
(1744) *Ibid.*, c. 32.

dieu. Homme, il ne peut que gagner à s'abaisser devant Dieu. C'est bien assez pour lui de porter le titre d'empereur, titre auguste qui lui vient d'en haut. L'appeler dieu, c'est lui dénier sa qualité de César : il ne peut être empereur sans être un homme. Lors même qu'il s'avance environné de gloire sur le char triomphal, on a soin de l'avertir qu'il est mortel. Derrière lui est placé un héraut qui lui crie : Regarde derrière toi, et souviens-toi que tu es homme. Rien de si flatteur, de si propre à lui donner une haute idée de sa pompe éblouissante, que l'indispensable précaution de lui rappeler la fragilité de son être. Appelez-le dieu, il descend, parce qu'il a la conscience du mensonge : mais qu'il est mille fois plus grand, quand on l'avertit de ne pas se croire un dieu (1745) ! Auguste, le fondateur de votre empire, ne permettait pas même qu'on le nommât seigneur : c'est le privilége de la Divinité. Je consentirais cependant à lui déférer ce titre, pourvu que ce ne fût pas dans le même sens que je le donne à Dieu. Je ne suis point l'esclave de César. Mon unique Seigneur, c'est le Dieu tout-puissant, le Dieu éternel, le Maître de César, comme le mien (1746). »

« Les chrétiens sont donc les ennemis de l'Etat, parce qu'ils ne rendent point à l'empereur des honneurs illusoires, mensongers, sacriléges; parce que, disciples de la religion véritable, ils célèbrent les jours de fêtes de l'empereur par une joie tout intérieure, et non par la débauche. Grande preuve de zèle, en effet, que d'allumer des feux et de dresser des tables dans les rues, d'étaler des festins par les places publiques, de transformer Rome en vaste taverne, de faire couler des ruisseaux de vin, de courir çà et là en bandes tumultueuses, l'insulte à la bouche, l'impudence sur le front, la luxure dans le regard ! la joie publique ne se manifeste-t-elle que par la honte publique ?.... Oh ! que nous méritons bien la mort, d'acquitter des vœux pour les empereurs, et de participer à l'allégresse générale, sans nous départir de la sobriété, de la chasteté, de la modestie ! Quel crime, dans un jour consacré au plaisir, de ne pas ombrager nos portes de lauriers, de ne pas allumer des flambeaux en plein midi ! La joie populaire a sanctifié le désordre : rien de plus honnête alors que de décorer sa maison de toutes les apparences d'un lieu de prostitution nouvellement ouvert (1747). »

L'apologiste met à nu la sincérité de ces démonstrations pour la seconde majesté, qui fournissaient prétexte à la calomnie contre les chrétiens : « Il se pourrait que ceux qui nous refusent le nom de Romains, et nous déclarent ennemis des empereurs, fussent plus criminels que nous... D'où venaient un Cassius, un Niger, un Albinus? d'où venaient ceux qui assassinent César, cachés entre deux bosquets de lauriers ? ceux qui s'exercent dans les gymnases pour étrangler habilement leurs maîtres ; ceux qui forcent le palais à main armée, plus audacieux que les Sigérius et les Parthénius? D'où ils venaient? ils étaient Romains, si je ne me trompe ; c'est-à-dire que ce n'étaient pas des chrétiens (1748). Si est donc avéré que ces conspirateurs qui gardaient le nom de Romains sont des ennemis publics, ne pourrait-il pas se faire aussi que nous qui passons pour ennemis, et auxquels on refuse le nom de Romains, soyons aussi Romains et rien moins qu'ennemis ? Non ! la fidélité et le dévouement dus aux empereurs ne consistent pas en témoignages extérieurs, sous le masque desquels la trahison est si habile à se cacher : ils consistent dans les sentiments pacifiques que nous sommes obligés d'entretenir pour tous les hommes comme pour les empereurs. Car ce n'est pas aux empereurs seuls que nous devons vouloir du bien : nous faisons le bien sans acception de personne, parce que c'est pour nous-mêmes que nous le faisons, sans attendre ni louange ni récompense d'aucun homme. Notre rémunérateur est Dieu, qui nous a prescrit cette charité universelle, laquelle s'étend à tous indistinctement. Nous sommes pour les empereurs les mêmes que pour nos proches et nos voisins. Vouloir du mal à qui que ce soit, en faire, en dire, en penser même, nous est également interdit. Ce qui n'est point licite contre l'empereur ne l'est contre personne ; ce qui ne l'est contre personne l'est peut-être encore moins contre celui que Dieu a élevé si haut (1749). »

« Si, comme nous l'avons dit, il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, qui pourrions-

(1745) *Apologet.*, c. 33
(1746) *Ibid.*, c. 34.
(1747) *Ibid.*, c. 35.
(1748) *Ibid.*
(1749) *Ibid.*, c. 36.

nous haïr? S'il nous est défendu de nous venger de ceux qui nous offensent, pour ne pas leur ressembler, qui nous sera-t-il permis d'offenser? Vous-mêmes, je vous établis juges : combien de fois vous êtes-vous déchaînés contre les chrétiens, autant pour assouvir vos haines personnelles que pour obéir à vos lois? Combien de fois n'a-t-on pas vu le peuple, sans attendre vos ordres, de son propre mouvement, se ruer précipitamment sur nous, des torches dans les mains, ou armé d'une grêle de pierres? Dans la fureur des bacchanales, on n'épargne pas même les chrétiens qui ne sont plus. Oui, l'asile de la mort est violé. Du fond des sépulcres où ils dorment, on arrache nos cadavres, quoique déjà méconnaissables, quoique déjà en pourriture, pour mutiler encore et disperser ces lambeaux. Etrange acharnement qui nous poursuit jusque dans le sommeil de la mort! Avez-vous remarqué cependant que nous ayons jamais cherché les représailles? Une seule nuit, et quelques flambeaux, en faudrait-il davantage pour nous assurer une large satisfaction, s'il nous était permis de repousser le mal par le mal? Mais à Dieu ne plaise qu'une religion divine recoure, pour se venger, à des feux allumés par la main des hommes, ni qu'elle s'afflige des épreuves qui la mettent en lumière! Que si, au lieu de conspirer dans l'ombre, nous levions publiquement l'étendard, nous ne manquerions ni de forces ni de troupes. Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, quelque nation que ce soit, renfermée, après tout, dans ses limites, est-elle plus nombreuse qu'une nation qui n'a d'autres limites que l'univers! Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons l'empire, vos cités, vos îles, vos forteresses, vos bourgades, vos conseils, les camps, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, la place publique : nous ne vous laissons que vos temples. Quelle guerre ne serions-nous pas capables d'entreprendre, même à forces inégales, nous qui nous laissons égorger si volontiers, si, dans notre doctrine, il ne valait pas mieux souffrir la mort que de la donner? Sans même prendre les armes, sans nous révolter ouvertement, nous pourrions vous combattre simplement en nous séparant de vous. Que cette immense multitude vînt à vous quitter brusquement pour se retirer dans quelque contrée lointaine, la perte de si nombreux citoyens de toute condition eût décrié votre gouvernement, et vous eût assez punis. Nul doute qu'épouvantés de votre solitude, à l'aspect de ce silence universel, devant cette immobilité d'un monde frappé de mort, vous auriez cherché à qui commander : il vous serait resté plus d'ennemis que de citoyens. Maintenant la multitude des chrétiens fait que vos ennemis paraissent en petit nombre. Mais, sans nous, qui vous délivrerait de ces adversaires cachés qui portent le trouble dans vos âmes aussi bien que dans vos santés? Je parle de ces démons que nous chassons sans intérêt, sans récompense. Il suffirait, pour notre vengeance, de vous laisser librement à la merci de ces esprits immondes. Et vous, sans nous tenir compte de cet important service, sans réfléchir que, loin de vous être nuisibles, nous vous sommes nécessaires, vous nous traitez en ennemis. Nous, les ennemis du genre humain! Si nous sommes ennemis, nous ne le sommes que de l'erreur (1750). »

« Il fallait donc inscrire du moins parmi les factions innocentes et permises une religion à laquelle on ne peut rien reprocher de ce qui rend les autres factions si redoutables. Qu'on les proscrive, celles-là, dans l'intérêt des mœurs publiques, pour prévenir les déchirements des partis, pour empêcher que les comices, que le sénat, que vos spectacles ne soient troublés par le choc des rivalités et des cabales, surtout à une époque où l'on vend jusqu'à ses violences, à la bonne heure! Mais nous, si indifférents pour la gloire du monde, si désintéressés dans ses grandeurs, nous ne savons ce que c'est que de former des ligues : nous demeurons toujours étrangers aux affaires publiques. Le monde, voilà notre république à nous (1751). »

« A quoi donc s'occupe la faction chrétienne? — Je vais l'exposer. Après l'avoir défendue contre la calomnie, au mal qu'on lui impute opposons le bien qui s'y trouve. Unis ensemble par le nœud d'une même foi, d'une même espérance, d'une même morale, nous ne faisons qu'un corps. Saintement ligués contre Dieu, nous l'assiégeons de nos prières, afin de lui arracher par une violence toujours agréable ce que nous lui demandons. Nous l'invoquons pour les empereurs,

(1750) *Apologet.*, c. 37.

(1751) *Ibid.*, c. 38.

pour leurs ministres, pour toutes les puissances, pour l'état présent du siècle, pour la paix, pour l'ajournement de la catastrophe dernière. Nous nous assemblons pour lire les Ecritures, où nous puisons, selon les circonstances, les lumières et les avertissements dont nous avons besoin. Cette sainte parole nourrit notre foi, relève notre espérance, affermit notre confiance, resserre de plus en plus la discipline en inculquant le précepte. C'est là que se font les exhortations et les corrections; là que se prononcent des censures au nom de Dieu. Assurés que nous sommes toujours en sa présence, nous jugeons avec maturité; et c'est un terrible préjugé pour le jugement futur, que d'avoir mérité d'être banni de la communion des prières, de nos assemblées, et de tout ce saint commerce. Des vieillards recommandables président : ils parviennent à cette distinction, non par argent, mais par le témoignage d'un mérite éprouvé. Rien de ce qui concerne les choses de Dieu ne s'achète : si l'on trouve chez nous une sorte de trésor, nous n'avons pas à rougir d'avoir vendu la religion pour l'amasser. Chacun apporte tous les mois son modique tribut, lorsqu'il le veut, s'il le peut, et dans la mesure de ses moyens; personne n'y est obligé; rien de plus libre, de plus volontaire que cette contribution. C'est là comme un dépôt de piété, qui ne se consume point en débauches, en festins, ni en stériles prodigalités : il n'est employé qu'à la nourriture des indigents, aux frais de leur sépulture, à l'entretien des orphelins délaissés, des domestiques cassés de vieillesse, des malheureux naufragés. S'il y a des chrétiens condamnés aux mines, relégués dans des îles, ou détenus dans des prisons, uniquement pour la cause de Dieu, la religion qu'ils ont confessée les nourrit de ses aumônes. Il est vrai que l'exercice de cette charité a fourni contre nous de nouvelles armes à la calomnie. Voyez, s'écriet-on, comme ils s'aiment! car, pour nos censeurs, ils se haïssent mutuellement. Voyez comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres! Pour eux, s'ils sont disposés à quelque chose, c'est plutôt à s'entr'égorger. Quant au nom de frère que nous nous donnons, ils le décrient, parce que chez eux les noms de parenté ne sont que des expressions trompeuses d'attachement. Cependant nous sommes aussi vos frères par le droit de la nature, la mère commune du genre humain. Il est vrai que vous êtes de mauvais frères; à peine êtes-vous des hommes. De véritables frères, ceux qui méritent ce titre, sont ceux qui reconnaissent pour père le même Dieu, qui ont reçu les affusions du même Esprit de sainteté, qui, sortis du même sein de l'ignorance, se sont inclinés avec transport devant le Soleil de la vérité... Fondus les uns dans les autres par un saint mélange, nous ne faisons aucune difficulté de partager nos biens : tout est commun dans notre société, hormis les femmes... Quelle merveille que les chrétiens, avec la tendre charité qui les unit, aient des banquets communs? car vous accusez aussi nos modestes repas, non-seulement d'infamie, mais encore de luxe... Le nom qu'ils portent en indique le caractère : on les appelle *agapes*, d'un mot grec qui signifie *charité*. Si coûteux qu'on les suppose, une dépense faite au nom de la piété se convertit en gain. Par là, en effet, nous soulageons les pauvres. Nous ne rassemblons point comme vous une tourbe de parasites qui trouvent glorieux de vendre leur liberté, et viennent s'engraisser à vos tables au prix de mille avanies. Nous traitons les indigents comme des hommes sur qui la Divinité attache ses regards avec plus de complaisance. Si le motif de nos repas n'a rien que d'honnête, jugez de tout ce qu'on y fait par l'esprit de religion qui y préside. On n'y souffre rien de bas, rien d'immodeste. On n'y touche aux aliments qu'après avoir nourri son âme par la prière. On mange autant que la faim l'exige; on boit comme il convient à des hommes sobres et chastes; on se rassasie comme devant se relever pour prier Dieu pendant la nuit; on converse comme sachant que Dieu écoute. Après qu'on s'est lavé les mains et que les flambeaux sont allumés, chacun est invité à chanter les louanges de Dieu, qu'il tire des saintes Ecritures, ou qu'il compose lui-même : c'est l'épreuve de sa tempérance. Le repas se termine comme il a commencé, par la prière. On sort de là, non pour courir les rues en bandes tumultueuses, non pour se provoquer au désordre, à l'insolence, au meurtre, mais avec modestie, avec pudeur; on sort d'une école de vertu plutôt que d'un souper. Condamnez, proscrivez nos assemblées si elles ont quelque ressemblance avec

les assemblées dangereuses et criminelles, si on peut leur adresser les mêmes reproches qu'aux factions ordinaires. Mais quand y avons-nous concerté quelque perfide complot? Réunis ou séparés, dans le secret de nos maisons ou bien tous ensemble, nous sommes toujours les mêmes, n'offensant personne, ne contristant personne (1752). Une assemblée d'hommes de bien, d'hommes chastes, probes, vertueux, n'est point une faction : c'est un sénat (1753).

« Le nom de faction convient à ceux qui soufflent la haine contre ces hommes religieux, qui demandent à grands cris le sang de l'innocence, qui couvrent leur animosité du misérable prétexte que les chrétiens sont la cause de toutes les calamités publiques. Que le Tibre monte sur les remparts, que le Nil oublie de monter sur les campagnes, qu'un ciel d'airain se ferme, que la terre tremble, qu'il survienne une famine, une mortalité, aussitôt : « Les chrétiens au « lion ! » Quoi ! pour un seul lion un peuple de chrétiens ! Mais répondez-moi, je vous prie, avant Tibère, c'est-à-dire avant la naissance de Jésus-Christ, les villes et le monde entier n'avaient-ils pas essuyé les plus grands désastres ? Ouvrez l'histoire..... Où étaient, je ne dirai pas les chrétiens, ces contempteurs de vos dieux, où étaient vos dieux eux-mêmes lorsque le déluge a submergé toute la terre, ou du moins les plaines, comme l'a prétendu Platon ? Les villes où ils sont nés, où ils sont morts, celles mêmes qu'ils ont bâties, prouvent assez qu'ils sont postérieurs au déluge : autrement elles ne subsisteraient point aujourd'hui. L'essaim des Juifs, d'où les chrétiens tirent leur origine, n'était pas encore sorti de l'Egypte pour aller s'abattre et se fixer dans la Palestine, lorsqu'une pluie de feu consuma, sur les frontières de cette contrée, Sodome et Gomorrhe... Personne n'adorait à Rome le vrai Dieu, lorsqu'Annibal, après la sanglante journée de Cannes, mesurait par boisseaux les anneaux romains. Tous vos dieux sans exception étaient adorés de vous tous, lorsque les Gaulois campèrent sur le Capitole... De tout temps la race humaine n'a cessé de provoquer la vengeance du Très-Haut, soit en négligeant son culte, soit en fermant les yeux au Soleil de justice, qui avait laissé échapper quelques-uns de ses rayons, soit en se forgeant des dieux pour les adorer ; et, faute de chercher l'Auteur de l'innocence, le Juge et le Vengeur du crime, elle s'est roulée dans la fange du vice et du désordre. En le cherchant, elle l'eût connu ; en le connaissant, elle l'eût adoré ; en l'adorant, elle eût éprouvé sa clémence, au lieu d'irriter sa colère..... Si cependant nous comparons les catastrophes antiques avec celles de nos jours, nous reconnaîtrons que les hommes sont traités avec moins de rigueur depuis que Dieu a donné des chrétiens au monde. A dater de cette époque, l'innocence a balancé le crime, la terre a eu des intercesseurs auprès de Dieu. Que les pluies d'hiver et d'été, taries dans les cieux, amènent la sécheresse ; que l'année s'offre menaçante et pleine de terreurs, vous remplissez les bains et les tavernes, les mauvais lieux regorgent, vous sacrifiez à Jupiter, vous ordonnez au peuple de demander de l'eau pieds nus, vous cherchez le ciel au Capitole, vous attendez que la pluie s'épanche des voûtes du temple. Mais la demander à Dieu, mais tourner vos regards vers le ciel, vous n'y songez pas ! Pour nous, exténués par le jeûne et les austérités, purifiés par la continence, sevrés de tous les plaisirs, prosternés sous le sac et la cendre, nous désarmons la colère du ciel ; et, lorsqu'enfin nous avons arraché la miséricorde, à Jupiter les actions de grâces (1754) ! C'est donc vous qui êtes à charge au monde ; c'est vous qui, méprisant le vrai Dieu pour adorer de vains simulacres, attirez sur l'empire les malheurs qui l'accablent. « Eh bien ! » vous écriez-vous, « nous « rétorquons la difficulté contre vous-mê- « mes : votre Dieu souffre que ses fidèles « serviteurs soient punis de nos sacriléges ! » Entrez mieux dans la sagesse et l'économie de la divine Providence, et alors vos objections finiront. Dieu, qui a renvoyé après la fin du monde le jugement éternel de tous les hommes, ne précipite point avant ce terme la séparation qui sera la suite du jugement. Jusqu'à cette époque décisive, indulgence paternelle, ou sévère censure, il paraît traiter les hommes de la même façon. Il permet que les infidèles partagent les biens de ses serviteurs, que ses serviteurs soient

(1752) *Apologet.*, c. 39.
(1753) *Ibid.*, c. 40.
(1754) *Ibid.*

associés aux maux des infidèles; vaste communauté où rien de ce qui arrive n'est étranger à ses membres. Instruits par lui-même de ses décrets, nous aimons sa bonté, nous redoutons sa rigueur. Pour vous, vous méprisez l'une et l'autre. D'où il suit que tous les maux, qui sont pour vous de véritables punitions, ne sont pour nous que des avertissements. Nous ne nous plaignons point, parce que notre intérêt unique dans ce monde, c'est d'en sortir au plus tôt. D'ailleurs, l'ignorons-nous? ce sont vos crimes qui attirent sur la terre les fléaux du ciel, et, quoiqu'ils nous atteignent en partie, membres que nous sommes de la société commune, nous voyons avec joie l'accomplissement des oracles divins qui affermissent notre foi et notre espérance (1755). »

« On prétend que nous sommes des membres inutiles à l'Etat. — Comment cela, de grâce? Nous vivons au milieu de vous: nous avons la même nourriture, les mêmes vêtements, les mêmes meubles, les mêmes besoins. Nous ne sommes point des brames, des gymnosophistes de l'Inde qui nous enfoncions dans les forêts et nous bannissions de la vie. Nous ne manquons jamais de payer à Dieu le tribut de reconnaissance qui lui est dû comme au Maître et au Créateur de l'univers. Pas une œuvre de ses mains que nous rejetions. Seulement, nous sommes en garde contre l'excès et contre l'abus. Jetés avec vous dans toutes les nécessités de la vie, comme vous, nous fréquentons le forum, les marchés, les bains, les foires, les boutiques, les hôtelleries. Nous naviguons avec vous, nous portons les armes, nous cultivons la terre, nous trafiquons, nous exerçons, par conséquent, les mêmes arts, nous louons nos bras pour votre usage. Que l'on m'explique donc à quel titre nous sommes inutiles à l'Etat, quand nous ne vivons qu'avec vous et pour vous (1756).

« Du moins, ajoutez-vous, on ne saurait nier que les revenus de nos temples ne baissent tous les jours. Qui est-ce qui met encore dans les troncs?—C'est que nous ne pouvons suffire à l'entretien de tant d'hommes et de dieux à la mendicité, et que nous ne croyons devoir donner qu'à ceux qui demandent. Que Jupiter tende la main, nous lui donnerons. On sait que notre charité fait plus d'aumônes dans les rues, que votre religion d'offrandes dans ses temples. Quant aux contributions publiques, elles rendent grâces de ce qu'il y a des chrétiens au monde, parce que les chrétiens les acquittent sans fraude, avec cette probité consciencieuse qui s'abstient du bien d'autrui; tandis que vous, si l'on examinait tout ce que vous dérobez au fisc par l'infidélité et la supercherie de vos déclarations, on reconnaîtrait que le seul article sur lequel vos accusations aient quelque fondement est plus que compensé par tous les autres (1757). Avouons le, cependant. Quelques hommes ne sont que trop fondés à se plaindre qu'il n'y ait rien à gagner avec les chrétiens. Et qui sont-ils? A leur tête, les fauteurs de la débauche publique, les complices de cette infâme profession, les ravisseurs, les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les astrologues. Gain immense que de refuser toute occasion de gain à ces gens-là! Mais, s'il était vrai que notre secte vous causât quelque préjudice, convenez que par ses secours elle vous en dédommage amplement. Comptez-vous pour rien d'avoir parmi vous des hommes, je ne dis plus qui chassent les démons, qui, le front dans la poussière, invoquent pour vous le vrai Dieu, mais du moins de qui vous n'avez rien à redouter (1758)? »

« Une perte immense, une perte irréparable pour l'Etat, à laquelle cependant pas un regard ne s'arrête, c'est la disparition de tant d'hommes vertueux et irréprochables, qu'on persécute, qu'on immole tous les jours. Nous prenons à témoins vos registres, vous qui jugez tous les jours les prisonniers, et imprimez la flétrissure par vos sentences. Parmi cette foule d'assassins, de voleurs, de sacriléges, de suborneurs, traînés devant vos tribunaux, se trouve-t-il un seul chrétien? Ou, parmi ceux qui vous sont déférés comme chrétiens, s'en rencontre-t-il un seul coupable d'aucun de ces crimes? C'est donc des vôtres que regorgent les prisons; des vôtres que s'engraissent les bêtes féroces; des vôtres que retentissent les mines; des vôtres que sortent ces troupeaux de criminels destinés à repaître la curiosité publique. Là, pas un chrétien, ou

(1755) *Apologet.*, c. 41.
(1756) *Ibid.*, c. 42.
(1757) *Ibid.*
(1758) *Ibid.*, c. 43.

bien il n'est que chrétien: est-il autre chose? il a cessé d'être chrétien (1759). A nous seuls donc, oui, à nous seuls l'innocence ! Qu'y a-t-il là qui doive vous surprendre? L'innocence est pour nous une nécessité, une impérieuse nécessité. Nous la connaissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu même, qui en est un Maître parfait : nous la gardons fidèlement, ordonnée qu'elle est par un Juge qu'on ne saurait mépriser. Vous, ce sont des hommes qui vous l'ont enseignée; ce sont des hommes qui vous l'ont ordonnée. De là vient que vous ne pouvez ni la connaître comme nous, ni appréhender comme nous de la perdre. Eh ! peut-on compter sur les lumières de l'homme pour connaître la vertu véritable, sur son autorité pour la faire pratiquer? Lumières qui égarent ! Autorité que l'on méprise !.... Vivant sous l'œil scrutateur auquel rien n'échappe, ayant toujours à la pensée les flammes éternelles qu'il faut éviter, nous avons raison de dire que nous seuls allons au-devant de la vertu, et parce que nous la connaissons parfaitement, et parce qu'il n'y a ni ombres ni ténèbres pour notre Juge, et parce qu'un avenir, non pas limité à quelques années, mais éternel, nous environne de ses terreurs. Nous craignons l'Etre souverain que doit craindre celui qui juge des hommes tremblants devant lui; nous craignons Dieu, et non le proconsul (1760). »

« Les philosophes, » nous dit-on, « enseignent comme vous, professent comme vous, « l'innocence, la justice, la patience, la sobriété et la chasteté. » — Pourquoi donc, si notre doctrine est semblable à la leur, ne nous est-il pas permis de la professer impunément comme eux? S'ils appartiennent à une secte semblable à la nôtre, pourquoi ne les condamnez-vous pas aux mêmes choses qui, repoussées par nous, nous envoient à l'échafaud? Montrez-moi le philosophe que l'on ait jamais contraint de sacrifier aux idoles, de jurer par les dieux, ou d'allumer follement des flambeaux en plein midi? Tout est permis aux philosophes. Ils détruisent ouvertement le culte public, ils déclament contre vos superstitions, et vous le souffrez. Vous leur décernez des récompenses, vous leur élevez des statues avec la même facilité qui nous condamne aux bêtes. Sagesse que j'approuve ! Ils prennent le nom de philosophes, et non pas de chrétiens... Plus la vérité soulève de haines, plus celui qui la professe sans déguisement révolte les esprits. Mais un secret infaillible pour plaire à ceux qui la persécutent, c'est de l'altérer et de l'affaiblir. Ainsi font les philosophes, qui affectent d'aimer la vérité, et qui la corrompent, parce qu'ils ne poursuivent qu'un fantôme de gloire. Les chrétiens, au contraire, uniquement occupés de leur salut, recherchent nécessairement la vérité, et la professent franchement : tant il est vrai qu'il ne faut pas songer à comparer les philosophes aux chrétiens, soit pour la doctrine, soit pour les mœurs. Lorsque Crésus interrogea Thalès, ce prince des physiciens, que put-il lui répondre de positif sur la Divinité, après avoir frustré son espérance par de longs délais? Chez les chrétiens, l'artisan le plus obscur connaît Dieu, le fait connaître aux autres, satisfait à toutes les questions sur l'Auteur de l'univers; tandis que Platon nous affirme qu'il est difficile de découvrir le Maître de la nature, plus dangereux encore de le divulguer à la multitude (1761). » Inférieurs au point de vue de la doctrine, les philosophes le sont aussi sous le rapport des mœurs. Sans doute, il en est parmi les fidèles qui s'écartent de la règle; mais de ce moment on cesse de les tenir pour chrétiens : au lieu que, chez les païens, les philosophes gardent le nom de sages et sont trouvés tels au milieu même de leurs dérèglements.

Tertullien, qui n'aimait ni la philosophie ni les philosophes, parle de ceux-ci, et des emprunts qu'ils ont faits à nos anciennes Ecritures, comme Clément d'Alexandrie et les apologistes (1762) : « L'antiquité de nos Livres saints, établie précédemment, vous inclinera à les regarder comme le trésor où vos sages sont venus puiser leurs richesses. Si je ne craignais de grossir démesurément cet ouvrage, la démonstration ne serait pas difficile. Quel est le poëte, quel est le sophiste qui ne se soit abreuvé de cette vérité aux sources des prophètes? C'est à ces fontaines sacrées que les philosophes ont désaltéré leur soif. Comme ils se sont couverts de quelques-unes de nos dépouilles,

(1759) *Apologet.*, c. 44.
(1760) *Ibid.*, c. 45.
(1761) *Ibid.*, c. 46.

(1762) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I; p. 446.

on les compare aux chrétiens... Ces hommes, passionnés uniquement pour la gloire et l'éloquence, s'efforcèrent d'atteindre à l'élévation de nos Ecritures. Venaient-ils à y rencontrer quelques-unes des maximes favorables à leurs vues, et capables d'éveiller la curiosité, ils se les appropriaient et les accommodaient à leur fantaisie. N'y reconnaissant pas le caractère divin dont elles sont empreintes, ils ne se faisaient pas scrupule de les altérer en les dérobant. D'ailleurs leur intelligence était fermée à la plupart de ces passages mystérieux, voilés pour les Juifs eux-mêmes, à qui ces Livres appartenaient. L'orgueil humain, en révolte contre la vérité simple et sans ornement, qu'il ne pouvait ni goûter ni croire, corrompit cette majestueuse simplicité par le mélange de ses conjectures et l'extravagance de ses inventions... Mais pourquoi nous étonner que les philosophes, avec leurs imaginations, aient défiguré les croyances primitives, puisque, de nos jours, des hommes sortis de cette semence ont corrompu sous un mélange adultère les nouveaux livres des chrétiens, en y interpolant, avec des dogmes arbitraires, des opinions philosophiques, et ont ouvert sur cette route large et droite mille sentiers tortueux, labyrinthe inextricable?... A tous ces corrupteurs de l'Evangile nous opposons l'argument invincible de la prescription : que la seule religion véritable est celle qui, enseignée par Jésus-Christ, nous a été transmise par ses disciples. Tous les novateurs ne sont venus qu'après (1763). »

« Les dogmes, vous ne les traitez de préjugés que parmi nous. Chez les philosophes et les poëtes, ce sont des connaissances sublimes. Ils sont tous des génies du premier ordre, des sages par excellence. Pour nous, nous ne sommes que des idiots. A eux l'estime et les honneurs! à nous le mépris, l'insulte, et, qui plus est, le châtiment! Préjugés, tant qu'il vous plaira; absurdités, si vous le trouvez bon. Mais ils n'en sont ni moins nécessaires ni moins utiles, puisque, par la crainte de supplices éternels ou par l'espoir d'une récompense sans fin, ils obligent à devenir meilleur quiconque les croit. Ne venez donc plus traiter de chimères ou d'inepties des dogmes dont la croyance est si avantageuse : on ne peut condamner à aucun titre ce qui est véritablement utile. S'il y a préjugé quelque part, il est dans vous, qui repoussez avec blâme des doctrines aussi profitables, et qui par là même sont justifiées du reproche d'absurdité. Admettons pour un moment que ce soient des chimères et des extravagances : au moins ne portent-elles préjudice à personne. Il faut les inscrire alors parmi ces mille opinions vaines et fabuleuses que personne ne vous défère, contre lesquelles vous n'avez pas de sentence, et que vous laissez circuler librement comme innocentes. Etes-vous décidés à les punir? punissez-les par le ridicule; mais par le glaive, par le feu, par les croix, par les bêtes, jamais! Ce n'est pas seulement une aveugle multitude qui triomphe de ces barbares exécutions, et insulte aux victimes : il en est parmi vous qui mendient la faveur populaire par ces iniquités, et s'en applaudissent fièrement, comme si le pouvoir que vous avez sur nous ne venait pas de nous-mêmes. Assurément, je suis chrétien parce que je veux l'être : vous ne me condamnerez donc que parce que je voudrai bien être condamné (1764). »

« Eh bien! » dites-vous, « pourquoi vous « plaindre de la persécution, puisque vous « voulez être persécutés? » — Sans doute, nous aimons la souffrance, mais comme on aime la guerre, où personne ne s'engage volontiers à cause de ses alarmes et de ses périls. On n'en combat pas moins de toutes ses forces. Après avoir accusé la guerre, on se réjouit de la victoire, parce qu'on en sort chargé de gloire et de butin. Notre champ de bataille à nous, ce sont vos tribunaux où l'on nous traîne, et en face desquels nous combattons pour la vérité, au péril de notre tête. Notre victoire, c'est le suffrage de Dieu; notre butin, l'éternité. Nous perdons la vie, il est vrai; mais nous emportons le trophée en mourant. En mourant, nous triomphons, nous échappons à nos ennemis. Insultez à nos douleurs tant qu'il vous plaira. Appelez-nous hommes de poteaux et de sarments, parce que vous nous immolez au pied des poteaux, sous la flamme du sarment. Voilà nos palmes à nous, voilà notre pourpre, voilà notre char de triomphe. Les vaincus ont bien sujet de ne pas nous aimer : aussi nous regardent-ils comme des furieux et des désespérés. Que cette fureur et ce dé-

(1763) *Apologet.*, c. 47.

(1764) *Ibid.*, c. 49.

sespoir soient allumés chez vous par une vaine passion de gloire et de réputation, ils se convertissent en héroïsme. Scévola brûle volontairement sa main sur l'autel : quelle constance! Empédocle se précipite dans le gouffre embrasé de l'Etna : quelle énergie!... Voilà une gloire légitime, parce que c'est une gloire humaine. Il n'y a là ni préjugé, ni fanatisme, ni désespoir dans le mépris de la vie et des supplices. Eh quoi! il est permis d'endurer pour la patrie, pour l'empire, pour l'amitié, ce qu'il est défendu d'endurer pour Dieu! Vous érigez des statues à ces héros profanes; vous gravez leurs éloges sur le marbre; vous éternisez leurs noms sur l'airain; autant qu'il est en vous, vous leur créez après leur mort une existence indestructible : et le héros chrétien, qui attend de Dieu la résurrection véritable, qui souffre pour lui dans cette espérance, le héros chrétien n'est à vos yeux qu'un homme saisi de démence.

« Courage, dignes magistrats! assurés que vous êtes des applaudissements populaires tant que vous immolerez des chrétiens à la multitude, condamnez-nous, déchirez nos corps, appliquez-les à la torture, broyez-les sous vos pieds! Vos barbaries prouvent notre innocence : c'est pourquoi Dieu nous envoie la tribulation. Dernièrement, en condamnant une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme plutôt qu'au lion de l'amphithéâtre, vous avez reconnu que la perte de la chasteté est pour nous le plus grand des supplices, et plus terrible que la mort elle-même.

« Mais où aboutissent les raffinements de votre cruauté? Ils sont l'amorce du christianisme. Plus vous nous moissonnez, plus notre nombre grandit : notre sang est une semence de chrétiens. La plupart de vos sages ont recommandé le courage dans la douleur et la confiance dans la mort. Cicéron l'a fait dans ses *Tusculanes*; Sénèque, Pyrrhon, Diogène, Callinicus, l'ont fait dans divers traités. Mais l'exemple des chrétiens est mille fois plus éloquent que les prédications de vos philosophes. Cette invincible fermeté elle-même que vous nous reprochez, qu'est-elle autre chose que la leçon la plus puissante? Qui peut assister à ce spectacle sans éprouver le désir de scruter le mystère qu'il renferme? Le mystère une fois pénétré, ne vient-on pas se joindre à nous? Une fois dans nos rangs, n'aspire-t-on pas à souffrir, pour obtenir en échange la plénitude des grâces divines, pour acheter au prix de son sang le pardon de ses iniquités? car il n'en est point que le martyre n'efface. Aussi, grâces vous soient rendues pour vos sentences de mort! Mais que les jugements de Dieu sont bien loin des jugements des hommes! Tandis que la terre nous condamne, le ciel nous absout (1765). »

*Effet produit par l'*Apologétique.

Ainsi finit l'*Apologétique* de Tertullien, ouvrage plein de force et d'élévation, qui répond a caractère véhément de son auteur (1766). Cet écrit, tout solide qu'il est, n'eut pour effet, ni d'apaiser les persécutions locales, ni de prévenir la persécution générale de Sévère; mais il fortifia le courage et augmenta le nombre des chrétiens. Des pages, qu'on ne peut relire aujourd'hui sans admiration, devaient produire une impression profonde sur l'esprit de plusieurs gentils, « pour qui tout cela était nouveau, qui voyaient tout cela en action, qui voyaient de leurs yeux ce nouvel athlète, le christianisme, au milieu des terribles coups que lui portait Rome idolâtre, forcer néanmoins déjà et l'idolâtrie, et la philosophie, et le judaïsme, et l'hérésie même, à servir de marche-pied au trône du Christ (1767). »

Du Témoignage de l'âme (1768).

Ce passage de l'*Apologétique*, que « l'âme est naturellement chrétienne, » reçut un beau commentaire dans l'opuscule de Tertullien intitulé : *Du Témoignage de l'âme*.

L'incrédulité humaine, endurcie dans ses préventions, n'avait point incliné l'oreille aux Apologies présentées pour la justification du christianisme, alors même qu'elles prouvaient la vérité de sa doctrine par des citations puisées chez les poëtes et les philosophes. Tertullien voulut faire parler la conscience humaine :

« J'invoque aujourd'hui un témoignage nouveau; je me trompe, un témoignage plus connu que toutes les littératures, plus ré-

(1765) *Apologet.*, c. 50.

(1766) Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Apologétique*.

(1767) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. V, p. 284.

(1768) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 428; Genoude, *loc. cit.*, t. VI, p. 659 : Tertullien, *Témoignage de l'âme*.

pandu que toutes les sciences, plus célèbre que tous les systèmes, plus grand que l'homme tout entier, c'est-à-dire ce qui constitue la plénitude de l'homme. Viens donc, ô âme humaine, comparais devant nous... Mais ce n'est pas toi que j'appelle, ô âme qui, formée dans les écoles, exercée dans les bibliothèques et nourrie dans les académies ou les portiques de la Grèce, débites d'orgueilleuses maximes. Non! viens ici dans toute la rudesse, dans toute la simplicité de ton ignorance primitive, telle que te possèdent ceux qui n'ont que toi, âme empruntée à la voie publique, au carrefour, à l'atelier. Il me faut ton inexpérience, puisque personne ne croit plus à ton habileté, si petite qu'elle soit (1769). »

« On s'emporte contre nous quand nous prêchons un Dieu essentiellement un, de qui tout vient, de qui tout dépend. Parle : n'est-ce pas là ta foi à toi-même? En effet, combien de fois, publiquement, et avec cette liberté qu'on nous ravit, ne t'avons-nous pas entendue t'écrier, soit à la maison, soit au dehors : « S'il plaît à Dieu, Si Dieu l'ordonne? » Par ces paroles, tu proclames un Etre souverain, tu reconnais une suprême puissance dans la volonté de Celui que tu implores; en même temps, dès que tu appelles par leurs noms Saturne, Jupiter, Mars, Minerve, tu nies l'existence de ces dieux. Tu établis l'unité de Dieu en le nommant seulement Dieu; de sorte que, lorsqu'il t'arrive d'appeler les autres des dieux, tu sembles n'avoir employé ce mot que comme une monnaie étrangère et d'emprunt. La nature du Dieu que nous prêchons ne t'échappe pas davantage : « Dieu bon! Dieu bienfaisant! » voilà ton cri. « Mais l'homme est méchant, » ajoutes-tu aussitôt; c'est-à-dire que, par une proposition contraire et par une allusion détournée, tu reproches à l'homme de devenir méchant du moment qu'il s'éloigne du Dieu bon. Ce mot : « Que Dieu vous bénisse! » qui, chez le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde, comprend toutes les bénédictions, sacrement auguste de notre discipline et de notre vie, tu le prononces aussi volontiers qu'il est nécessaire à un chrétien. Alors même que tu convertis la bénédiction en malédiction, en proférant le mot de Dieu, tu témoignes encore avec nous que sa toute-puissance s'exerce sur tout le monde... A qui appartient la puissance suprême, si ce n'est à Dieu seul? Voilà pourquoi, ô âme, en public ou en particulier, sans que personne te raille, sans que personne s'y oppose, tu t'écries : « Dieu le voit, Je remets « cette affaire à Dieu, Dieu me le rendra. « Que Dieu décide entre nous. » Où as-tu pris ces paroles, puisque tu n'es pas chrétienne? Ne t'échappent-elles pas le plus souvent sous les bandelettes de Cérès, sous le manteau de pourpre de Saturne, sous les longs voiles d'Isis? Enfin, jusque dans les temples de tes dieux, devant la statue d'Esculape, pendant que tu dores la Junon d'airain, ou que tu affubles de son casque Minerve aux formes terribles, au lieu d'invoquer quelqu'un des dieux qui t'environnent, c'est le Juge éternel que tu implores. Dans le sanctuaire de tes lois, tu appelles un autre Juge; dans tes temples, tu trembles devant un autre Dieu. O témoignage de la vérité, qui, jusque chez les démons, suscite un témoin en faveur des chrétiens (1770)! »

« Que nous disions : Il y a des démons, comme si nous ne prouvions pas leur existence, nous qui seuls les chassons des corps; aussitôt les flatteurs de Chrysippe de pousser des éclats de rire. Tes imprécations attestent qu'ils existent, et qu'ils sont abhorrés. Tu appelles démon tout homme souillé d'impureté, d'insolence, de cruauté, d'infamies que nous attribuons aux démons, parce que tout autre nom répond mal à l'intensité de ta haine. Tu n'as point assez d'exécration, d'horreur, de dédain pour Satan. Nous aussi nous le reconnaissons pour l'ange du mal, pour l'artisan de l'erreur, pour le corrupteur du monde, l'ennemi par lequel l'homme, s'étant laissé circonvenir dans l'origine, transgressa le précepte de Dieu, fut livré à la mort par suite de cette révolte, et légua à une postérité qu'il corrompit dans son germe l'héritage de sa condamnation. Et, bien que les chrétiens seuls le connaissent, ou ceux qui sont avec le Seigneur, dès lors que tu le hais, n'est-ce pas le connaître (1771)? »

« Ces témoignages de l'âme sont d'autant plus vrais qu'ils sont plus simples, d'autant plus simples qu'ils sont plus populaires, d'autant plus populaires qu'ils sont plus

(1769) *De Test. anim.*, c. 1.
(1770) *Ibid.*, c. 2.
(1771) *Ibid.*, c. 3.

communs, d'autant plus communs qu'ils sont plus naturels, d'autant plus naturels qu'ils sont plus divins. Ces arguments, j'imagine, ne paraîtront ni frivoles ni puérils, pour peu que l'on réfléchisse à la majesté de la nature, d'où l'âme emprunte son autorité. Plus on assigne à la maîtresse, plus on accorde à l'élève. La nature donne la leçon, l'âme la répète. Tout ce que la première enseigne, tout ce que la seconde apprend, émane de Dieu, c'est-à-dire du Maître de la maîtresse elle-même (1772). »

« Le détracteur qui refuse de reconnaître dans ces soudaines inspirations de l'âme une doctrine née avec elle, et la voix infaillible de la conscience, aimera mieux dire que les lettres, ayant répandu parmi la multitude ces opinions erronées, ont amené ces locutions vicieuses fortifiées par le temps et par l'habitude. Mais l'âme existait assurément avant les lettres.... Est-il donc croyable qu'avant les lettres et leur dissémination les hommes aient vécu sans jamais manifester ces sentiments intérieurs?... D'ailleurs, puisque les divines Ecritures, qui sont entre nos mains et entre celles des Juifs, « car nous, qui n'étions qu'un olivier « sauvage, nous avons été entés sur l'olivier « des Juifs, » sont antérieures de plusieurs siècles aux littératures profanes,... si l'âme a emprunté aux lettres ces locutions, il faut croire que c'est à nos sources et non aux vôtres qu'elle les a puisées. En effet, des enseignements venus les premiers sont plus capables d'éclairer une âme que des enseignements postérieurs, qui eux-mêmes ont répété leurs devanciers. Ainsi, quand même nous vous accorderions que l'âme s'est fécondée à vos livres, toujours faudrait-il que la tradition remontât à une source principale; et nous réclamerions comme notre bien tout ce que vous avez eu le bonheur de nous emprunter et de transmettre après vous. Puisqu'il en est ainsi, peu importe que la conscience soit formée dans l'âme par Dieu lui-même ou par les Lettres de Dieu. Viens nous dire après cela, ô homme! que ce sont là des préjugés qui, après être passés des opinions humaines dans le langage de la multitude, s'y sont enracinés avec le temps (1773). »

(1772) *De Test. anim.*, c. 5.
(1773) *Ibid.*
(1774) *Ibid.*, c. 6.

Tertullien finit en invitant les païens à se rendre au témoignage de l'âme : « Puisque tu crains de devenir chrétien, interroge-la! Demande-lui pourquoi elle invoque Dieu, pendant qu'elle en adore un autre? pourquoi elle nomme les démons, alors qu'elle maudit les esprits malfaisants? pourquoi elle prend à témoin le ciel, et déteste la terre? pourquoi, esclave ici, elle cherche ailleurs une main qui l'affranchisse? pourquoi elle juge les morts? pourquoi elle parle le langage de ces mêmes chrétiens que l'on ne veut ni voir ni entendre? pourquoi elle nous a donné ce langage ou l'a reçu de nous? pourquoi elle nous l'a enseigné ou l'a appris elle-même? Sache-le bien! cette uniformité de prédication, lorsque d'ailleurs notre manière de vivre est si différente, cache quelque mystère. Quelle puérilité que d'attribuer ce concert aux langues romaine et grecque, qui sont sœurs, pour nier l'universalité de la nature! Ce n'est pas pour les Latins ni pour les Grecs seuls que l'âme tombe du ciel : l'homme est partout le même, le nom seul diffère. Une seule et même âme, une langue différente; un seul et même esprit, des sons différents. Chaque peuple a son idiome particulier, mais la matière du langage est commune à tous. Partout Dieu, et partout la bonté de Dieu; partout le démon, et partout la malédiction du démon; partout l'invocation du jugement de Dieu; partout la mort, partout la conscience de la mort, et partout son témoignage. Partout enfin l'âme, en vertu de ses droits, proclame des vérités qu'il ne nous est pas même permis de murmurer. C'est donc à juste titre que l'âme, disons-nous, est tout à la fois le complice et le témoin : complice de l'erreur, témoin de la vérité. Qu'aura-t-elle à répondre, quand elle sera debout devant le tribunal de Dieu, au jour du jugement? Tu publiais Dieu, et tu ne l'as point cherché; tu maudissais les démons, et tu les as honorés; tu en appelais au jugement de Dieu, et tu n'y as point ajouté foi; tu pressentais les supplices de l'enfer, et tu n'as point songé à les éviter; tu pensais comme le chrétien, et tu as persécuté le nom chrétien (1774). »

Contre les Juifs (1775).

La polémique de Tertullien n'avait pas

(1775) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 435; Genoude, *loc. cit.*, t. VII, p. 289 : Tertullien, *Contre les Juifs.*

seulement les gentils pour objet : elle eut aussi pour but d'éclairer les Juifs, et voici à quelle occasion. Une dispute s'étant élevée entre un chrétien et un prosélyte juif, la discussion se prolongea de part et d'autre jusqu'au soir, sans qu'ils eussent rien avancé. D'ailleurs, le bruit de quelques auditeurs causait un tel trouble que la vérité demeura comme enveloppée d'un nuage. Tertullien jugea à propos d'examiner avec plus de soin ce qui n'avait pu être éclairci par la discussion, et d'achever par un traité le développement de ces matières (1776). Cet opuscule, tout théologique, et qui se rapporte au *Traité de la vraie religion*, dont Tertullien établit la vérité contre le judaïsme, en démontrant l'abrogation de la Loi, est antérieur à l'an 200.

Enfermant dans des lignes fixes et certaines le point capital de toute la question, l'auteur s'exprime ainsi : « Il s'agit de savoir pourquoi il faudrait croire que le Dieu qui créa l'universalité des êtres, qui gouverne le monde tout entier, qui forma l'homme de ses mains, qui sema sur la terre tous les peuples sans exception, n'aurait donné sa Loi par Moïse que pour un seul peuple, au lieu de la donner pour toutes les nations. D'abord, s'il ne l'avait promulguée pour toutes indistinctement, il n'eût pas permis aux prosélytes des nations de l'embrasser. Mais, ainsi qu'il convient à la bonté et à la justice de Dieu, puisqu'il est le Créateur du genre humain, il établit pour toutes les nations la même loi, dont il prescrivit l'observance dans des temps par lui déterminés, quand il l'a voulu, à qui il l'a voulu, et comme il l'a voulu. En effet, au berceau du monde, il donna sa loi à Adam et à Eve....... Dans cette loi générale et primitive, dont Dieu avait borné l'observance au fruit d'un arbre, nous reconnaissons implicitement tous les préceptes qui devaient germer plus tard et en leur temps dans la loi postérieure. Il appartient au même Législateur, qui avait d'abord établi le précepte, de le retirer ensuite, parce que c'est à celui qui avait commencé à former des justes qu'il appartient d'achever de les instruire. Pourquoi s'étonner, en effet, que le Fondateur de la loi l'accroisse, et que Celui qui l'a commencée la perfectionne? En un mot, avant la Loi de Moïse, gravée sur des tables de pierre, j'affirme qu'il exista une loi non écrite, mais comprise et observée par nos pères, en vertu des lumières naturelles. Comment Noé aurait-il été trouvé juste, si la justice de la loi naturelle ne l'eût pas précédé? D'où vient qu'Abraham a été regardé comme l'ami de Dieu, sinon par l'équité et la justice de la loi naturelle? D'où vient que Melchisédech est appelé « prêtre du Très-« Haut, » si, avant le sacerdoce de la Loi lévitique, il n'y a pas eu de lévites qui offrissent à Dieu des sacrifices? En effet, la Loi ne fut donnée à Moïse que postérieurement aux patriarches mentionnés tout à l'heure, quand le peuple fut sorti d'Egypte, et après un intervalle de beaucoup d'années...... Nous reconnaissons par là qu'il y avait une loi de Dieu avant Moïse lui-même; qu'elle ne commença point seulement à l'Horeb, au mont Sinaï ou au désert, mais que, remontant au paradis, elle fut modifiée pour les patriarches, et après eux pour les Juifs, selon la nature des temps. Il ne s'agit donc plus de nous arrêter à la Loi de Moïse comme à la loi principale, mais de nous attacher à celle qui est venue ensuite, que Dieu manifesta également pour les nations à une époque déterminée, et dont les prophètes nous signalèrent les progrès ainsi que la réforme. Par conséquent, nous pouvons croire que, la Loi ayant été donnée à Moïse pour un temps déterminé, elle a été observée et gardée temporairement. N'allons pas enlever à Dieu la puissance qui modifie les préceptes de la loi pour le salut de l'homme, d'après les besoins des temps (1777). »

Ceci posé, l'auteur établit que la Loi des Juifs n'était pas tellement nécessaire que sans elle on ne pût être sauvé; que la circoncision n'était qu'un signe pour distinguer les Hébreux des autres peuples; que l'observance du sabbat n'était que pour un temps, et que les sacrifices de la Loi devaient être abolis, parce que d'un côté elle défend de sacrifier autre part qu'à Jérusalem, et que d'ailleurs le prophète Malachie promet un sacrifice qui s'offrira par tout le monde. Mais le Christ dont l'avénement était annoncé est-il venu? ou bien attendons-nous encore le Christ qui doit venir?

« N'avons-nous pas le témoignage de tous les prophètes, et particulièrement d'Isaïe, lorsqu'il dit : « Voici ce que dit le Seigneur

(1776) *Adv. Jud.*, c. 1.

(1777) *Ibid.*, c. 2.

« Dieu au Christ mon Seigneur : Je t'ai pris « par la main pour t'assujettir les nations ; « je briserai pour toi les forces des rois ; les « portes des villes s'ouvriront en ta pré« sence, et aucune d'elles ne te sera fer« mée. » Nous avons vu cette merveille s'accomplir. Qui Dieu le Père prend-il par la main, si ce n'est Jésus-Christ, son Fils, que toutes les nations ont écouté, c'est-à-dire dans lequel ont cru toutes les nations, et dont le Psalmiste nous désigne ainsi les apôtres chargés de prêcher son nom : « Leur « parole s'est répandue dans tout l'univers ; « elle a retenti jusqu'aux extrémités de la « terre ? » Je le demande, en quel autre les nations ont-elles cru, sinon en Jésus-Christ qui est déjà venu ? En quel autre ont cru les nations. « Parthes, Mèdes, Elami« tes, et ceux qui habitent la Mésopotamie, « l'Arménie, la Phrygie, la Cappadoce, le « Pont, l'Asie, la Pamphylie, l'Egypte, cette « partie de la Libye qui est près de Cyrène, « et les étrangers venus de Rome ? » En qui ont cru les Juifs qui habitaient alors Jérusalem et les autres nations, telles que les différentes races des Gétules, les frontières multipliées des Maures, les dernières limites des Espagnes, les nations des Gaules, les retraites des Bretons, inaccessibles aux Romains, mais subjuguées par le Christ ; les Sarmates, les Daces, les Germains, les Scythes, tant de nations cachées, tant de provinces, tant d'îles qui nous sont inconnues, et que par conséquent il nous serait impossible d'énumérer ? Dans tous ces lieux retentit le nom de Jésus-Christ, qui est déjà venu et qui règne, comme le Dieu « en présence de qui se sont « ouvertes les portes des cités, et pour qui « nulle n'a été fermée ; — devant qui toutes « les portes de fer ont été brisées, et toutes « les portes d'airain ouvertes. » Quoiqu'il faille entendre ces paroles dans un sens spirituel, qui signifie que les cœurs de chacun de nous, assiégés de diverses manières par le démon, ont été ouverts par la foi de Jésus Christ, il n'en est pas moins vrai qu'elles se sont accomplies à la lettre, puisque le peuple de Jésus-Christ est déjà répandu dans tous les lieux. Qui donc aurait pu régner en tous lieux, sinon Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui nous était annoncé comme devant régner éternellement sur toutes les nations ? Salomon régna, il est vrai, mais seulement dans les limites de Juda ; et les frontières de son empire ne s'étendirent que de Bersabée à Dan. Darius régna, il est vrai, sur les Babyloniens et les Parthes, mais il n'a point assujetti toutes les nations. Le Pharaon, et après lui tous les souverains de ce nom, régnèrent sur l'Egypte, mais sur l'Egypte seule. Ainsi Nabuchodonosor, aidé de ses lieutenants, poussa ses conquêtes de l'Inde à l'Ethiopie : là expirait sa puissance. Ainsi Alexandre le Macédonien, maître un moment de l'Asie entière et des contrées qu'il avait vaincues, ne légua point son empire à ses héritiers. Ainsi le Germain n'a pas encore permis à l'étranger de franchir ses barrières. Le Breton est retranché derrière l'Océan qui l'environne. L'impatience du Maure et la barbarie du Gétule est tenue en échec par les Romains, pour la contenir dans ses limites. Que dirai-je des Romains eux-mêmes, qui n'ont pas trop de leurs légions pour garder les frontières de leur empire, et qui n'ont jamais pu les transporter au delà de ces nations ? Il n'en est pas de même de Jésus-Christ : son nom et sa puissance ont pénétré dans tous les lieux du monde. Partout on croit à lui ; il est honoré par toutes les nations que nous venons de nommer ; partout il règne, partout il est adoré ; partout on lui paye un tribut égal ; point de roi qui trouve auprès de lui plus de faveur ; point de barbare qui soit accueilli avec moins de joie ; point de privilége de rang ou de naissance qui détermine les mérites. Le même pour tous, il commande également à tous, seul Roi, seul Juge, seul Seigneur, et seul Dieu de l'univers. Comment hésiteras-tu à croire ce que nous affirmons, quand tout cela s'accomplit sous nos yeux (1778) ? »

Tertullien explique, dans le même but, la célèbre prophétie de Daniel au sujet des soixante-dix semaines après lesquelles le Messie devait paraître ; et, supputant le nombre des années depuis cette prédiction, c'est-à-dire depuis la première année du règne de Darius jusqu'à la ruine de Jérusalem et du temple sous Vespasien, il compte 490 ans. En preuve de l'accomplissement de la prophétie, il défie les Juifs de produire quelques nouveaux prophètes ou quelques miracles dont Dieu les ait favorisés postérieurement à Jésus-Christ, comme il avait coutume de le faire auparavant. Parlant des

(1778) *Adv. Jud.* c. 7.

autres prédictions relatives au Messie, il montre qu'elles se sont toutes réalisées en Jésus-Christ, dans son nom, dans le mode et le lieu de sa naissance, dans sa passion, dans sa mort, dans les miracles qui l'ont accompagnée, et dans ce qui l'a suivie, c'est-à-dire la vocation des gentils à la foi et la ruine de la nation juive prédite par Ezéchiel. Il ajoute que, depuis ce temps, les Juifs, dispersés parmi les nations, s'y sont bâti des synagogues, mais que le Saint-Esprit n'y établit plus sa demeure comme autrefois dans le temple. Dieu leur a retiré ses grâces, leur terre est devenue déserte, et ils voient leur pays possédé par des étrangers, en punition du déicide dont ils se sont rendus coupables. A la fin, Tertullien distingue les deux avénements du Messie, l'un dans l'humiliation, l'autre dans la gloire, avénements prédits par les prophètes; et il ôte ainsi tout prétexte au refus de reconnaître Jésus-Christ à cause de l'état humiliant dans lequel il a paru.

Du Baptême (1779).

[200] Nous avons déjà eu occasion de dire (1780) que, du temps de Tertullien, une femme de la secte des Caïnites, nommée Quintilla, séduisit en Afrique un grand nombre de chrétiens. Elle attaquait surtout le baptême. Tertullien opposa, l'an 200, à l'erreur qui se propageait à Carthage un Traité sur ce sacrement.

« Poissons que conduit Jésus-Christ notre Chef, nous naissons dans l'eau, » dit-il, « et nous n'avons d'autres moyens de salut que de rester dans cette eau salutaire. Aussi Quintilla, monstre hideux, qui n'avait pas même le droit d'enseigner, a-t-elle trouvé l'infaillible secret de donner la mort à ces poissons : elle les enlève à l'eau qui les fait vivre (1781). »

« Admirons ici l'adresse de la perversité, qui, soit pour miner la foi, soit pour empêcher qu'on la reçoive dans sa plénitude, sape les fondements sur lesquels elle repose. Rien ne déconcerte plus les idées de l'homme que la simplicité des opérations divines dans ce qui frappe nos sens d'une part, et de l'autre la magnificence des effets qui en résultent. Il en va ainsi de notre baptême. Quoi de plus simple? Point de pompe, point d'appareil nouveau, point de cérémonie dispendieuse. Toutefois, parce que le néophyte, plongé dans l'eau pendant que l'on prononce sur lui quelques paroles, ne paraît pas sortir plus pur intérieurement de ce bain, on ne veut pas croire qu'il ait obtenu l'éternité...Misérable incrédulité, qui conteste à Dieu ce qui n'appartient qu'à lui, la simplicité unie à la toute-puissance!.... Si Dieu est infiniment sage et puissant, chose que ne nient pas même ceux qui le méconnaissent, il a dû faire entrer dans la matière de ses œuvres le contraire de la sagesse et de la puissance, c'est-à-dire ce qui paraît à l'homme une folie ou une impossibilité : le mérite ne brille jamais plus que dans l'opposition des moyens et des effets (1782). »

Il examine néanmoins si la régénération de l'homme par l'eau est chose ridicule ou impossible : « Pourquoi cette matière a-t-elle été élevée à cette haute dignité? Il est bon, selon moi, de considérer cet élément jusque dans son origine. Elle est noble, elle est illustre, cette origine qui commence avec le monde (1783). L'Esprit de Dieu, qui « était « porté sur les eaux, » nous indiquait d'avance que sa majesté reposerait sur l'eau de la régénération.... Aussi, baptisés dans la mer ou dans un étang, dans un fleuve ou dans une fontaine, dans un lac ou dans un bassin (1784), qu'importe? Il n'y a sur ce point aucune différence entre ceux que Jean régénère dans le Jourdain et Pierre dans le Tibre. L'eunuque, que Philippe baptisa en chemin d'une eau que le hasard lui offrit, n'emporta ni plus ni moins de grâce. Toute eau naturelle acquiert, par l'antique prérogative dont elle fut honorée à son origine, la vertu de sanctification dans le sacrement, pourvu que Dieu soit invoqué à cet effet. Aussitôt que les paroles se prononcent, l'Esprit-Saint, descendu des cieux, s'arrête sur les eaux qu'il sanctifie par sa fécondité; les eaux ainsi sanctifiées s'imprègnent à leur tour de la vertu sanctifiante. D'ailleurs, elles ont un rapport direct avec les desseins de Dieu dans cette opération. La tache du péché nous avait souillés; les eaux nous la-

(1779) Ceillier., *loc. cit.*, t. II, p. 378. Genoude, *les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 527.
(1780) *Voy.* ci-dessus, col. 32.
(1781) *De Bapt.*, c. 1.
(1782) *Ibid.*, c. 2.
(1783) *Ibid.*, c. 3.
(1784) *Voy.* ci-dessus, col. 552, le décret du Pape saint Victor.

vent de ces souillures. Mais, comme les péchés ne paraissent pas sur la chair, car personne ne porte à l'extérieur les marques de l'idolâtrie, de l'adultère ou du mensonge, ils impriment leur difformité dans l'âme, où se consomme principalement la faute. C'est l'esprit qui commande; la chair obéit en esclave. Cependant la faute est commune à tous deux, à l'esprit parce qu'il commande, à la chair parce qu'elle obéit. Ainsi, dès que les eaux ont reçu comme une vertu médicinale par l'intervention de l'ange de Dieu, l'âme y est lavée au moyen du corps, et la chair purifiée au moyen de l'esprit (1785). »

« Les gentils eux-mêmes, tout étrangers qu'ils sont à l'intelligence des choses spirituelles,... initient par une sorte de baptême leurs néophytes à je ne sais quels mystères d'Isis et de Mithra. Ils honorent même leurs dieux par les ablutions solennelles de leurs simulacres. Voyez leurs lustrations expiatoires!.... Si donc l'aveuglement des gentils reconnaît à l'eau, par suite de sa destination naturelle, la propriété d'effacer les crimes, avec combien plus de vérité remplira-t-elle cet office par l'autorité d'un Dieu, Créateur des éléments et de leurs propriétés!.... Quelle plus sainte religion que celle du Dieu vivant? Le connaître, ce vrai Dieu, c'est en même temps connaître les artifices jaloux du démon, toujours prêt à contrefaire les opérations divines.... Une opinion vulgaire veut qu'il y ait des esprits immondes répandus sur les eaux, comme pour imiter l'incubation première de l'Esprit, au commencement du monde. Interrogez plutôt ces fontaines ombragées, ces ruisseaux pleins de mystère.... Pourquoi ces détails? Il ne paraîtra plus invraisemblable que l'ange du Seigneur préside aux eaux pour notre salut, lorsque l'ange du mal s'y trouve pour la perte de l'homme (1786). »

« Un ange du Seigneur descendait au temps « marqué dans la piscine de Bethsaïde, et re« muait l'eau, etc. » Ce remède du corps figurait dans l'avenir les remèdes appliqués à notre âme, comme il arrive d'ordinaire que les choses matérielles nous élèvent à la connaissance des choses spirituelles. Puis, quand vinrent les jours où la grâce de Dieu coula plus abondamment sur les hommes, l'eau acquit plus de vertu, l'ange plus de pouvoir. Ce qui guérissait autrefois le corps, guérit aujourd'hui l'âme; ce qui procurait la santé dans le temps, procure le salut dans l'éternité; ce qui délivrait un seul homme chaque année, délivre chaque jour des nations tout entières et détruit la mort en lavant les péchés. Car le baptême, en remettant la faute, remet aussi la peine (1787). » L'homme, recouvrant sa ressemblance avec Dieu, recouvre en même temps cet Esprit saint que le souffle de Dieu lui avait communiqué au commencement, mais qu'il avait perdu ensuite par sa révolte.

Ce n'est pas que le saint Esprit nous soit donné par l'eau : mais l'eau, nous purifiant de tous nos crimes par la foi que nous professons au Père, au Fils, et au saint Esprit, nous prépare à le recevoir : car, aussitôt après être sortis du bain régénérateur, on nous donne l'onction, d'où vient le nom de chrétien; ensuite on fait l'imposition des mains, accompagnée de prières et de bénédictions pour attirer sur nous le saint Esprit; et alors ce même Esprit, qui descendit sur Jésus Christ après son baptême sous la forme d'une colombe, vient en nous et nous apporte la paix de Dieu.

Après avoir montré en combien de manières le baptême était figuré dans la Loi ancienne, l'auteur propose quelques questions sur ce sacrement.

La première est celle que Jésus-Christ proposa aux pharisiens, savoir, si le baptême de saint Jean était de Dieu ou des hommes. Tertullien répond qu'il était de Dieu; c'est-à-dire que Dieu l'avait commandé, mais sans y attacher aucune vertu; car saint Jean était envoyé de Dieu pour préparer les hommes à la grâce, et non pour la leur donner : aussi son baptême ne conférait-il ni le saint Esprit, ni la rémission des péchés, comme il l'avoua lui-même, en disant aux Juifs que Celui qui devait venir après lui les baptiserait dans le saint Esprit et dans le feu. L'auteur ajoute que les apôtres ne commencèrent à donner ce dernier baptême que depuis la descente du saint Esprit, et qu'auparavant ils administraient le baptême de saint Jean, Jésus-Christ n'ayant promis de

(1785) *De Bapt.*, c. 4.
(1786) *Ibid.*, c. 5.

(1787) *Ibid.*

leur envoyer l'Esprit saint qu'après son ascension.

La seconde question a pour objet la nécessité du baptême, que les Caïnistes combattaient pour deux raisons : la première, que, de tous les apôtres, on ne voyait que saint Paul qui eût été baptisé; la seconde, qu'Abraham avait été sauvé par la foi sans le baptême. Tertullien répond que, s'il n'est pas certain que les apôtres aient tous reçu le baptême, on ne peut douter qu'ils ne l'aient désiré; qu'ils paraissent, d'après l'Ecriture, avoir été baptisés, soit du baptême de Jésus-Christ, soit de celui de saint Jean; qu'en supposant qu'ils n'aient reçu ni l'un ni l'autre, on ne doit, pour cela, ni révoquer en doute leur salut, ni rien conclure contre la nécessité du baptême, parce que Jésus-Christ a pu leur conférer l'effet de ce sacrement sans aucun acte extérieur, comme il le fit au paralytique, dont il remit les péchés sans le baptême. Il réfute, en passant, ceux qui disaient que les apôtres avaient été baptisés lorsqu'ils faillirent être submergés dans la mer. Après avoir détruit l'objection tirée de l'exemple d'Abraham, en déclarant qu'il ne suit nullement que le baptême ne soit pas nécessaire sous la loi Nouvelle de ce qu'il ne l'était pas sous l'Ancienne, Tertullien en prouve la nécessité, tant par le précepte de Jésus-Christ : « Allez et baptisez, » que par la menace de ne point entrer dans le royaume de Dieu sans ce sacrement.

La troisième question est relative à l'unité du baptême, qu'il établit par les textes du Nouveau Testament où il est dit qu'il n'y a qu'un baptême, comme il n'y a qu'un Dieu et qu'une Eglise : d'où l'auteur conclut que, les hérétiques, n'ayant ni le même Dieu que nous ni le même Christ, leur baptême est illégitime et par conséquent nul. Comme il parle en cet endroit des hérétiques de son temps, qui la plupart usaient d'une autre forme de baptême ou l'entendaient autrement que les catholiques, ne croyant ni le même Père ni le même Fils, il a suivi par avance la décision du concile de Nicée (1788), qui ordonne que ceux d'entre les Paulianistes qui reviendront à l'Eglise soient baptisés de nouveau. Outre le baptême de l'eau, Tertullien en reconnaît un second qui est le baptême de sang, unique comme le premier. Tous deux sont sortis de la plaie qui était au côté de Jésus-Christ. Le baptême de sang supplée au défaut du baptême d'eau, et même le répare lorsque nous l'avons souillé par le péché.

Telle est la première partie du Traité du Baptême.

L'autre partie a pour objet la discipline observée, du temps de Tertullien, dans l'administration de ce sacrement.

« Le droit de le conférer appartient au grand prêtre, qui est l'évêque; après lui, aux prêtres et aux diacres, jamais toutefois sans la permission de l'évêque, par honneur pour l'Eglise : toutes les fois que cet honneur est maintenu, la paix l'est aussi. Du reste, les laïques ont quelquefois ce pouvoir.... Qu'il suffise à un laïque d'user de cette faculté dans le cas de nécessité, quand le lieu, le temps, la personne le réclament. Alors la conjoncture du péril où se trouve celui-ci excuse suffisamment la compassion de celui-là. Refuser à quelqu'un le secours qu'il était en notre pouvoir de lui donner, c'est nous rendre coupable de la perte d'une âme (1789). » Mais on a pensé que Tertullien ôtait cette faculté aux femmes. Voici ses paroles : « L'indiscrète témérité de la femme a déjà usurpé le droit d'enseigner : ira-t-elle jusqu'à s'arroger celui de baptiser? Je ne le crois pas, à moins qu'il ne surgisse quelque nouveau monstre aussi hardi que le premier (c'est-à-dire, que Quintilla). Une femme détruisait tout à l'heure le baptême : pourquoi une autre femme n'irait-elle pas jusqu'à l'administrer de sa propre autorité? Essaieraient-elles de justifier leurs prétentions au pouvoir d'enseigner et de baptiser par un passage faussement attribué à saint Paul? Je leur apprendrais que cette Epître est d'un prêtre d'Asie, qui, par admiration pour Paul, composa cette invention qu'il fit circuler sous le nom de l'Apôtre. Convaincu d'imposture, il avoua le crime et fut déposé. Quelle apparence, en effet, que Paul attribue aux femmes le pouvoir d'enseigner et de baptiser, quand il leur refuse le droit d'interroger en public? « Qu'elles se taisent, » dit-il, « et interrogent leurs maris en particulier (1790). » Il faut croire que Tertullien n'attaque ici que quelques femmes hérétiques qui apparemment s'arrogeaient de leur propre auto-

(1788) Can. 9.
(1789) *De Bapt.*, c. 17.

(1790) *Ibid.*

rité le droit de baptiser, même hors le cas de nécessité. C'est le sens qu'on peut donner à ces paroles : « Une femme détruisait tout à l'heure le baptême ; pourquoi une autre femme n'irait-elle pas jusqu'à l'administrer de sa propre autorité ? » Cela supposé, Tertullien réprime avec raison l'arrogance de ces femmes, puisque les prêtres mêmes et les diacres ne donnaient le baptême que par ordre de l'évêque.

L'auteur exige une extrême précaution de ceux qui sont chargés d'administrer le baptême. Il est vrai, dit-il, que l'eunuque (dont il est parlé dans les *Actes des apôtres*) et saint Paul furent baptisés sans délai ; mais Dieu avait manifesté d'une manière sensible sa volonté. Pour l'ordinaire, il est mieux de différer le baptême selon les dispositions, la condition, l'âge de la personne, surtout à l'égard des enfants ; car pourquoi exposer les parrains au péril de leur manquer par la mort, ou d'être trompés par leur mauvais naturel ? Qu'ils viennent lorsqu'ils sont en âge d'être enseignés, afin qu'ils puissent connaître Jésus-Christ avant de devenir chrétiens. A quoi bon presser le baptême dans cet âge encore innocent ? On doit aussi ajourner les adultes jusqu'à ce qu'ils se marient, ou qu'ils soient fortifiés dans la continence. Si l'on comprend bien l'importance du baptême, on craindra plutôt de le recevoir que de le différer. La foi parfaite assure notre salut.

Tertullien déclare que le jour solennel du baptême est celui de Pâques, et ensuite tout l'intervalle jusqu'à la Pentecôte ; mais qu'on peut le donner en tout temps et à toute heure. Il enseigne qu'on doit se disposer à ce sacrement par de fréquentes oraisons, par des jeûnes, des veilles, des génuflexions, et par la confession de tous les péchés passés : c'est beaucoup, selon lui, de ne pas les confesser publiquement. Il finit en s'adressant aux catéchumènes : « Vous donc, mes bien-aimés, que la grâce de Dieu attend, dès que vous sortez du bain où l'homme se renouvelle, et que vous étendez pour la première fois avec vos frères les mains dans le sein de l'Eglise votre Mère, demandez au Père céleste, demandez au Seigneur les biens sacrés, les grâces surnaturelles, le patrimoine du ciel et les dons du Saint-Esprit. « Demandez, » dit le Sauveur, « et « vous recevrez. » Vous avez cherché jusqu'à cette heure, et vous avez trouvé ; vous avez frappé, et il vous a été ouvert. Je vous demande une seule grâce à mon tour : souvenez-vous dans vos prières de Tertullien le pécheur (1791). »

Dans ce Traité, l'auteur a gardé le silence sur la forme du baptême, qu'il n'était pas permis de divulguer : et, en parlant de l'onction et de l'imposition des mains qui suivaient ce sacrement, il a marqué la matière du sacrement de confirmation.

De la Pénitence (1792).

Vers le même temps, Tertullien composa le Traité *de la Pénitence*.

Parlant de cette vertu en général, il la définit un certain mouvement de l'âme que suscite le regret d'une action précédente. Les païens en avaient une idée si peu juste, qu'ils se repentaient, non du mal commis, mais de leurs bonnes actions, comme d'avoir fait du bien à quelqu'un, lorsque celui-ci n'en était pas reconnaissant. La pénitence n'est méritoire qu'autant qu'elle s'applique à nos péchés réels : or le péché, c'est le mal ; personne ne pèche en faisant le bien. Une fois que l'on connaît le Seigneur, l'esprit, éclairé par son Auteur, apprend à regarder comme péché tout ce que Dieu défend.

« L'homme est formé de deux substances : il devra donc pécher suivant sa double nature. Mais les péchés ne diffèrent pas entre eux, par la raison qu'il y a deux êtres distincts, l'esprit et le corps. Loin de là, ils sont plutôt semblables, par la raison que deux êtres distincts concourent à un seul et même péché. Ainsi, que personne ne s'autorise de la diversité des substances pour établir qu'un péché est plus léger ou plus grave qu'un autre. La chair et l'esprit appartiennent au même Dieu : l'une fut pétrie par sa main, l'autre créé par son souffle. Puisqu'ils appartiennent également au Seigneur, quelle que soit la substance qui pèche, elle offense également le Seigneur. Pourquoi distinguer les actes de la chair et de l'esprit, puisque, dans la vie, dans la mort, dans la résurrection, la chair et l'esprit sont tellement unis et inséparables, qu'ils ressuscitent également pour la vie et pour le juge-

(1791) *De Bapt.*, c. 20.

(1792) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 381 ; Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 739 ; Tertullien : *De la Pénitence*.

ment, parce que c'est ensemble qu'ils ont vécu dans le péché ou dans l'innocence? Nous avons établi ces principes afin de faire bien comprendre que, s'il y a eu péché, la nécessité de la pénitence n'est pas moindre pour une substance que pour l'autre : leur crime est commun, leur Juge est le même, c'est-à-dire Dieu; il faut donc aussi que le remède de la pénitence soit le même. On nomme les péchés, les uns corporels, les autres spirituels, parce que tout péché se commet par action ou par pensée. Pour qu'il soit corporel, il faut qu'il y ait eu action, parce que le fait peut être vu et touché à la manière d'un corps. Le péché spirituel, c'est celui qui réside dans l'esprit, parce qu'un esprit ne peut ni être vu ni être saisi. Il est démontré par là qu'il faut éviter et purifier par la pénitence, non-seulement les actions criminelles, mais encore les prévarications de la volonté (1793). » La volonté seule suffit pour nous rendre coupable, lors même qu'il se rencontre quelque obstacle à l'exécution; car Jésus-Christ ne condamne pas uniquement l'adultère, mais encore la convoitise des regards. Au reste, Dieu nous ordonne la pénitence, il nous y exhorte, il nous y excite par la voie de la récompense et du salut; mais on ne doit pas se prévaloir de sa bonté pour l'offenser : car, si l'ignorance même du Seigneur n'est point un abri contre le châtiment, parce qu'il n'est pas permis d'ignorer Dieu, qui est visible à tous et qui s'atteste lui-même par la manifestation de ses œuvres, combien n'est-il pas dangereux de le mépriser après l'avoir connu! Or c'est le mépriser que de l'offenser de nouveau. L'auteur réfute ici ceux qui s'imaginaient satisfaire à Dieu par un culte purement spirituel, sans s'embarrasser de l'extérieur de l'action, même mauvaise; et leur annonce que, comme ils pèchent sans aucune crainte, ils seront condamnés sans aucun espoir de pardon.

Tertullien, traitant d'abord des œuvres de pénitence exigées avant le baptême des catéchumènes, pour lesquels on se contentait d'une confession secrète, sans leur imposer la confusion d'une confession publique, fait observer que plusieurs catéchumènes, se voyant assurés de recevoir la rémission de leurs péchés par le sacrement de régénération qu'ils espéraient, voulaient profiter, pour satisfaire leurs passions, du temps qui leur restait, et obtenir le pardon de leurs fautes sans les expier. Mais, dit-il, « parce qu'un homme est admis au noviciat des auditeurs, qu'il n'aille pas se flatter de l'espoir qu'il lui est encore permis de pécher! Dès que tu connais Dieu, il faut le craindre; dès que tu le contemples, il faut le révérer. D'ailleurs, à quoi te servirait de le connaître, si tu marches dans les mêmes voies qu'aux jours de ton ignorance? Quelle différence y a-t-il entre toi et un parfait serviteur de Dieu? Y a-t-il un Christ pour ceux qui sont baptisés, et un Christ pour les auditeurs? Y a-t-il deux craintes, deux espérances; deux craintes du jugement, deux nécessités de la pénitence? Le bain régénérateur est le sceau de la foi : cette foi commence et se recommande par la sincérité de la pénitence. Nous ne sommes pas lavés pour que nous cessions de pécher, mais parce que nous avons cessé, et que nous sommes déjà lavés au fond du cœur. Voilà le premier baptême de l'auditeur : une crainte entière; puis, du moment qu'on s'approche du Seigneur, une foi pure et une conscience qui a embrassé avec bonne foi la pénitence. D'ailleurs, si nous ne cessons de pécher qu'au sortir de l'eau baptismale, c'est par nécessité et non par choix que nous revêtons l'innocence (1794). » Ce qu'il disait, eu égard aux pénitences rigoureuses que l'on imposait à ceux qui étaient tombés après le baptême.

Traitant ensuite de la seconde pénitence, pour les fautes commises depuis le sacrement de régénération, il n'en parle qu'avec répugnance, de peur qu'en s'occupant de la ressource du repentir il ne semble ouvrir une carrière au péché et ne soit cause de la rechute de plusieurs. Cependant « Dieu, prévoyant tous les stratagèmes de Satan, après avoir fermé, il est vrai, la porte du pardon, en fermant la porte du baptême, a ouvert au pécheur un dernier refuge : il a placé à l'entrée du vestibule la seconde pénitence, afin qu'elle s'ouvre à ceux qui frappent, mais pour une fois seulement, parce que c'est déjà la seconde; mais davantage, jamais, parce que la précédente a été vaine (1795). » Il est ici question de la ré-

(1793) *De Pœnit.*, c. 3.
(1794) *Ibid.*, c. 6.
(1795) *Ibid.*, c. 7.

conciliation publique, qui ne s'accordait qu'une fois (1796), et pour les grands crimes, tels que l'idolâtrie, l'homicide, l'adultère, etc, etc. «Ne va point,» continue l'auteur, « te laisser abattre par le désespoir parce que tu te trouves le débiteur de la seconde pénitence. Rougis d'avoir péché une seconde fois, mais ne rougis pas de te repentir; rougis d'avoir succombé une seconde fois, mais non de te relever de nouveau. Point de fausse honte : à de nouvelles blessures il faut de nouveaux remèdes. Le moyen de témoigner ta reconnaissance au Seigneur, c'est de ne pas rejeter le don qu'il t'offre. Tu l'as offensé, oui, sans doute; mais tu peux te réconcilier avec lui (1797). Passerai-je sous silence ce père miséricordieux « qui « rappelle l'enfant prodigue, l'accueille avec « tant de joie lorsque l'indigence l'a conduit « au repentir, immole le veau gras, et cé« lèbre son bonheur par un banquet de ré« jouissance? » Et pourquoi non? Il a recouvré le fils qu'il avait perdu; le fils qu'il a gagné de la sorte lui est plus cher encore. De quel père s'agit-il sous cet emblème? De Dieu. Personne n'est aussi père que lui, personne n'est aussi miséricordieux (1798). Tu es son fils : tu as beau avoir dissipé ce que tu as reçu de lui, tu as beau revenir pauvre et nu; il te recevra, par là même que tu es revenu à lui (1799). Plus cette seconde et dernière pénitence est nécesaire, plus la preuve doit en être laborieuse, de sorte qu'elle ne réside pas seulement au fond de la conscience, mais qu'il lui faut encore quelque manifestation extérieure. Cet acte, que nous nommons le plus ordinairement par un mot grec, c'est l'*exomologèse* (1800), en vertu de laquelle nous confessons au Seigneur notre péché, non pas qu'il l'ignore, mais parce que la confession dispose à la satisfaction, que la pénitence naît de la confession, et que la pénitence apaise la colère de Dieu. L'exomologèse est donc un exercice qui a pour but d'humilier l'homme et de l'anéantir, en lui imposant une conduite qui attire la miséricorde, en réglant son extérieur et sa table, en le courbant sous le sac et la cendre, en lui apprenant à couvrir son corps de poussière et à plonger son âme dans la douleur, et en convertissant en moyens de pénitence tout ce qui fut l'instrument du péché. D'ailleurs, elle ne connaît du boire et du manger que ce qu'il faut pour soutenir la vie et non pour flatter le ventre; elle nourrit la prière par le jeûne; elle gémit, elle pleure, elle crie et le jour et la nuit au Seigneur son Dieu; elle se roule aux pieds des prêtres, elle s'agenouille devant ceux qui sont chers à Dieu; elle sollicite les prières de tous les frères, afin qu'ils soient ses mandataires auprès de Dieu. Voilà ce que fait l'exomologèse pour donner plus de prix à la pénitence (1801). » La plupart cependant reculent, comme devant une déclaration qui les affiche en public, ou bien la remettent de jour en jour, plus dociles à la voix de la honte qu'à celle du salut. « Belle excuse que ta honte, en vérité. Tu marchais dans le crime tête levée, tu n'oses courber ta tête pour conjurer l'orage! Pourquoi fuis-tu ceux qui tombent comme toi, comme s'ils devaient applaudir à ta chute? Le corps ne peut se réjouir des douleurs d'un de ses membres : loin de là, il faut qu'il souffre tout entier, et que tout entier il concoure à la guérison. L'Eglise est dans deux ou trois fidèles ; mais l'Eglise, c'est Jésus-Christ. Ainsi, quand tu fléchis les genoux devant tes frères, c'est le Christ que tu touches, le Christ que tu implores. De même, quand ils répandent des larmes sur toi, c'est encore le Christ qui souffre, le Christ qui invoque son Père. Ce qu'un fils demande il l'obtient facilement (1802). » Tertullien termine par ces mots : « Pécheur moi-même, chargé de

(1796) *Hujus igitur pænitentiæ secundæ (post baptismum scilicet) et unius*, etc.

(1797) *De Pænit.*, c. 7.

(1798) *Tam pater nemo, tam pius nemo*. Belle parole, digne de Bossuet. (Blanc, *loc. cit.*, p. 456.)

(1799) *De Pænit.*, c. 8.

(1800) *Exomologèse*, confession. Ce terme grec paraît employé en différents sens dans les écrits des anciens Pères. Quelquefois il se prend pour toute la *pénitence publique*, pour les exercices et les épreuves par lesquels on faisait passer les pénitents jusqu'à la réconciliation que leur accordait l'Eglise; et c'est en ce sens que Tertullien le prend ici. Les Grecs ont souvent fait de même. Les Occidentaux l'ont restreint ordinairement à la partie de la pénitence que l'on nomme *confession*. Saint Cyprien, dans une Lettre aux prêtres et aux diacres, se plaint de ce que l'on reçoit trop facilement ceux qui sont tombés dans la persécution, et que, sans pénitence, ni *exomologèse*, ni imposition des mains, on leur donne l'eucharistie. On ne sait pas si ce la *confession* qu'exige saint Cyprien devait être secrète ou publique, quoique la faute des *tombés* fût très-publique : mais il est constant que l'Église n'a jamais exigé une confession publique pour des fautes secrètes. (Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, v° *Exomologèse*.)

(1801) *De Pænit.*, c. 9.

(1802) *Ibid.*, c. 10.

toute espèce de flétrissures, et né seulement pour la pénitence, comment me tairais-je sur elle, puisqu'Adam, le premier auteur de la vie humaine et de la révolte contre le Seigneur, restitué par la pénitence au paradis qui lui avait été destiné, ne cesse de la publier (1803). »

Dans ce Traité de la Pénitence, l'auteur passe la formule sacramentelle sous silence : il y était tenu par la loi du secret.

Livres de Tertullien à sa femme (1804).

Tertullien, étant jeune, avait composé, pour se divertir, un Traité des inconvénients du mariage; ce qui ne l'empêcha point ensuite de se marier. Vers l'an 200, il crut à propos de tracer à sa compagne bien-aimée dans le service du Seigneur le mode de vie qu'elle aurait à suivre après son départ de ce monde, si elle lui survivait. De là les deux Livres à sa femme, qui appartiennent aux *Règles de la vie chrétienne.*

Analyse du Ier livre.

Il commence par lui recommander de renoncer à de secondes noces, une fois qu'il ne sera plus, autant du moins que le pourra sa continence : non pas qu'il lui conseille la viduité pour se réserver l'intégrité de sa chair, et que la jalousie du mari redoute un affront, puisque la résurrection ne promet pas aux chrétiens, après la sortie du siècle, la réunion des époux, qui, devenus semblables aux anges, en auront la pureté ; mais parce que la viduité est dans l'intérêt spirituel de sa femme. « L'union de l'homme et de la femme a été bénie de Dieu comme la pépinière du genre humain, imaginée et permise pour peupler l'univers et remplir le siècle, pourvu toutefois qu'elle demeure unique. Adam était le seul mari d'Eve; Eve fut la seule femme d'Adam, parce que Dieu l'avait seule tirée de sa côte. Sans doute, les anciens et les patriarches eux-mêmes épousaient plusieurs femmes.... Mais.... il fut nécessaire d'établir bien des choses qui devaient être retranchées ou réformées dans la suite des temps; car la loi mosaïque était attendue : il fallait marcher à son accomplissement à travers les ombres et les imperfections. A la loi mosaïque devait succéder le Verbe de Dieu, qui introduirait la circoncision spirituelle (1805). Nous ne lisons nulle part que le mariage est interdit, puisqu'il est bon en soi-même. Mais l'Apôtre nous apprend qu'il existe quelque chose de meilleur que ce bien; car, s'il permet le mariage, il lui préfère la continence (1806). » Deux espèces de faiblesses humaines rendent les secondes noces nécessaires à celles dont la première union a été brisée. La première et la plus puissante vient de la concupiscence de la chair. La seconde naît de la concupiscence du siècle. Aux conseils de la première, répondez par l'exemple de nos sœurs qui, après avoir envoyé devant elles leurs époux, immolent à la pudeur les séductions de la beauté ou de la jeunesse, et sont déjà inscrites dans la famille des anges. Aux conseils de la seconde, répondez que les fidèles ne doivent pas s'inquiéter comment ils vivront, à moins de se défier des promesses du Seigneur. « Il ne leur donne pas, il est vrai, de lourds colliers d'or, des vêtements aussi somptueux qu'embarrassants, un peuple d'esclaves gaulois, des porteurs germains, ni toute cette pompe qui allume dans le cœur d'une jeune fille le désir de se marier; il leur fournit seulement le nécessaire : c'est assez pour la décence et la modération (1807). » Enfin le désir de revivre dans une postérité n'existe pas pour nous : à quoi bon soupirer après des enfants, puisque, si nous en avons, nous souhaitons de les voir enlever à ce siècle impie, à cause des tempêtes qui les menacent? La femme dont le mari a quitté ce monde doit donc abriter dans la continence la fragilité de son sexe. Quoi donc! la continence embrassée pour Dieu paraîtra-t-elle si dure et si difficile à une veuve chrétienne, quand les gentils eux-mêmes immolent à leur Satan le veuvage et la virginité de leurs sacerdoces? Qu'elle est agréable à Dieu la chasteté, puisque son antagoniste en reproduit le simulacre, non pas qu'il soit capable de quelque vertu, mais pour insulter à notre Maître jusque dans ses prédilections! « Une bouche prophétique a exprimé d'un seul mot l'excellence du veuvage : « Soyez juste envers la « veuve et l'orphelin ; puis approchez, en« trons en lice, dit le Seigneur. » Plus le bras de l'homme fait défaut à ces deux faiblesses, plus le Père commun leur ouvre ses miséricordes, et les couvre de sa protection.

(1803) *De Pœnit.*, c. 12.

(1804) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 391; Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 621; Tertullien, *A sa femme.*

(1805) *Ad uxor.*, l. 1, c. 2.

(1806) *Ibid.*, c. 3.

(1807) *Ibid.*, c. 4.

Voyez comme il grandit et élève jusqu'à Dieu le mortel qui fait du bien à la veuve! Et la veuve elle-même, quelle est sa dignité, puisque son vengeur ici-bas entre en lice avec le Seigneur! Un pareil honneur, j'imagine, n'est pas réservé aux vierges. Quoique, chez elles, une chair intacte et dégagée de toute souillure doive contempler Dieu face à face, toujours est-il que la veuve marche à travers des sentiers plus pénibles. Ne pas convoiter ce que l'on ignore, et continuer de haïr ce que l'on n'a jamais souhaité, rien de plus facile. Une gloire plus belle s'attache à la continence qui connaît ses droits et ne dédaigne qu'après l'expérience. A la vierge donc plus de félicité, mais à la veuve plus de labeur! Celle-là, parce qu'elle a toujours gardé le port; celle-ci, parce qu'elle n'y est parvenue qu'à travers les tempêtes. Dans l'une, c'est la grâce; dans l'autre, c'est la vertu qui est couronnée (1808). »

Analyse du IIe livre.

Plus la continence, gardienne sévère du veuvage, est méritoire, plus nous sommes dignes d'excuse si le fardeau est trop lourd pour nos forces. Aux choses difficiles une facile indulgence. Tertullien laisse donc à sa femme la liberté de se remarier, pourvu qu'elle épouse un chrétien. Ce n'est plus un conseil, c'est un précepte de l'Apôtre, qui défend tout commerce avec les infidèles. Oserons-nous présenter au tribunal de Dieu de tels contrats de mariage? Alléguerons-nous pour excuse des engagements qu'il a défendus? Quoi donc! l'union qu'il a interdite n'est-elle pas un adultère? n'est-elle pas une fornication? Croyez-vous que l'admission d'un idolâtre soit une légère profanation du temple du Seigneur? Croyez-vous qu'elle mêle sans crime les membres du Christ aux membres de la femme adultère? « Nous avons été rachetés, et à quel « prix? Au prix du sang d'un Dieu. » En profanant notre chair, c'est lui que nous profanons par contre-coup (1809). »

Indépendamment de la profanation d'une chair consacrée au Seigneur, que de périls naissent de ces alliances illicites! En retraçant les embarras domestiques auxquels une servante de Jésus-Christ s'expose en épousant un idolâtre, Tertullien nous révèle des détails curieux sur l'intérieur de la famille chrétienne :

« Qui peut douter qu'un commerce journalier avec un infidèle n'altère insensiblement la foi? « Les mauvais entretiens cor« rompent les bonnes mœurs; » à plus forte raison, la même table et une société de tous les moments. La femme fidèle est nécessairement obligée de plaire à Dieu. Comment pourra-t-elle « servir à la fois « deux maîtres, » le Seigneur et son époux, et de plus un époux païen? Attachée à un époux païen, elle lui rendra des devoirs de païenne; elle aura pour lui beauté, parure, luxe mondain, caresses honteuses, infâmes complaisances; bien différente des saints chez lesquels le respect ennoblit les obligations du mariage, où tout se passe avec une pudique retenue, comme sous l'œil de la Divinité (1810).

« Mais à elle de savoir comment elle se conduira vis-à-vis de son époux. Toujours est-il qu'il lui sera impossible de remplir les devoirs religieux, ayant à ses côtés un esclave du démon, fidèle ministre, chargé par son maître d'arrêter la ferveur et la piété chrétienne. Faudra-t-il se rendre à l'église? il lui donnera rendez-vous aux bains plus tôt qu'à l'ordinaire. S'agira-t-il de jeûner? il commandera un festin pour le même jour. Aurez-vous à sortir? jamais les serviteurs n'auront été plus occupés. Quel époux infidèle permettra à sa femme de visiter nos frères de rue en rue, et d'entrer dans les réduits les plus pauvres? Qui souffrirait qu'elle s'arrachât la nuit de ses côtés pour assister aux assemblées de la nuit, lorsque la nécessité l'exigera? Qui la verra d'un œil tranquille découcher à la solennité pascale? Qui la laissera, sans d'horribles soupçons, participer au banquet du Seigneur, si décrié parmi les païens? Enfin, qui trouvera bon qu'elle se glisse dans les cachots pour baiser les chaînes des martyrs, pour laver les pieds des saints, pour leur donner et en recevoir le baiser de paix? qu'elle partage le pain et le vin, dans les agapes, et qu'elle passe les journées dans la prière? Qu'un frère étranger arrive, quelle hospitalité trouvera-t-il dans la maison d'un étranger? S'il faut donner quelque chose, grenier et cellier, tout sera fermé (1811).

« Il en est, direz-vous, qui supportent la

(1808) *Ad uxor.*, l. I, c. 8.
(1809) *Ibid.*, l. II, c. 3.
(1810) *Ibid.*
(1811) *Ibid.*, c. 4.)

discipline chrétienne sans la gêner. D'accord; mais voilà précisément le crime : mettre un païen dans la confidence de nos pratiques; livrer à des hommes injustes les secrets de nos mystères; devoir à leur bon plaisir ce que nous faisons. Impossible de dissimuler nos exercices à qui les tolère; ou, si nous les cachons parce qu'il ne les tolère pas, alors arrivent la crainte et la défiance. Or, s'il est vrai que Dieu nous prescrit de le servir, sans l'intervention du prochain, comme sans trouble de notre part, peu importe de quel côté vous péchiez, soit en mettant dans le secret votre mari, s'il le tolère, soit en vous jetant dans le trouble, s'il faut vous précautionner contre sa violence. « Ne jetez pas vos perles devant les « pourceaux, » est-il dit, « de peur qu'ils ne « les foulent aux pieds, et que, se retournant, « ils ne vous déchirent. » Vos perles, ce sont vos bonnes œuvres de tous les jours. Plus vous chercherez à les dissimuler, plus vous les rendrez suspectes, plus vous attirerez la jalouse curiosité des gentils. Je vous le demande, réussirez-vous à vous cacher, lorsque vous faites sur votre lit et sur votre corps des signes de croix, lorsque vous soufflez pour chasser l'esprit impur, lorsque vous vous levez la nuit pour aller prier? Ne s'imaginera-t-il pas que vous pratiquez quelque opération magique? Déroberez-vous à ses regards ce que vous prenez en secret avant toute nourriture? S'il vient à découvrir que c'est du pain, ne supposera-t-il pas que c'est ce pain dont on fait tant de bruit? Et, comme il ne peut pénétrer un mystère qu'il ignore, que d'alarmes, que de soupçons! Il ne rêve que meurtres, qu'empoisonnements. Quelques-uns supportent le christianisme, dites-vous; mais dans quel but? pour fouler aux pieds et opprimer leurs femmes; pour s'armer du secret dont ils sont maîtres contre des périls qu'ils redoutent, aussitôt qu'elles auront le malheur de leur déplaire. Ils le supportent, mais pour faire de la dot conjugale le prix de leur silence, et prêts à traîner leur compagne devant le magistrat, qui n'épie que l'occasion d'une injustice (1812).

« Combien de ces épouses infortunées n'ont reconnu leur fatale imprévoyance qu'aux dilapidations de leur patrimoine, ou au sacrifice de leur foi! La servante de Dieu demeure parmi des occupations étrangères. Que l'année se renouvelle, que le mois recommence, il lui faudra toujours se trouver parmi ces dieux adorés sous le nom de démons, toujours assister à ces solennités en l'honneur des princes, toujours respirer des parfums impurs. Elle sortira d'une maison, ornée de lauriers et de flambeaux, que l'on prendrait volontiers pour un repaire honteux, récemment ouvert à la prostitution publique. Elle s'assiéra, avec son époux, parmi des compagnons de débauche, au milieu des tavernes; elle servira les hommes de la prévarication, elle qui servait autrefois les saints; et elle ne reconnaîtrait pas les préludes de sa condamnation à venir dans les hommages qu'elle rend à ceux qu'elle est destinée à juger vers la fin des temps! De quelle main idolâtre attend-elle la nourriture mystérieuse? à quelle coupe trempera-t-elle ses lèvres? que chantera dans un banquet son mari païen? que chantera-t-elle elle-même pour lui plaire? Ce qu'elle entendra? des hymnes de théâtre, des chansons de taverne, des paroles impudiques. Mais le souvenir de Dieu, mais l'invocation de Jésus avant le repas, mais les passages de l'Ecriture sainte pour nourrir la foi, mais l'Esprit saint, mais les rafraîchissements de l'âme, mais la bénédiction au lever de la table, où sont-ils? Entre époux si différents, tout devient étranger, tout prend un caractère hostile, tout est matière à condamnation, tout est déchaîné par l'ennemi des hommes pour ruiner le salut (1813).

« Que de pareils obstacles environnent les épouses chrétiennes qui demeurent dans un lien infidèle après leur vocation à la foi, rien de plus vrai : mais, du moins, elles ont leur excuse devant Dieu qui les a surprises dans cette union, puisqu'il « leur fait une loi de la « continuer, » et parce qu'elles « sont forti-« fiées et reçoivent l'espérance de gagner « l'infidèle. » Si un mariage de cette espèce est agréable à Dieu, pourquoi ne finirait-il pas par être heureux et affranchi des tortures, des angoisses, des obstacles et des souillures de la passion ou de l'idolâtrie, un des deux époux étant déjà sous le patronage de la grâce divine? En effet, cette femme, appelée du milieu des infidèles à la foi par les prédications de quelque personnage émi-

(1812) *Ad uxor.*, l. II, c. 5.

(1813) *Ibid.*, c. 6.

nent, a reçu, avec le christianisme, une vertu d'en haut qui la rend respectable à son époux païen. Il n'ose plus gronder, s'enquérir, surveiller si curieusement. Il a senti les merveilles de Dieu ; il a vu les expériences de la grâce ; il sait que sa compagne est devenue meilleure ; une crainte respectueuse a fait de lui un candidat de la foi. Ainsi sont gagnés plus facilement ceux qu'a unis la grâce de Dieu. Mais qu'il en arrive bien autrement à l'épouse qui s'est jetée volontairement et de gaieté de cœur dans un mariage défendu (1814) !

« Niera-t-elle qu'un tel mariage lui a été défendu au nom du Seigneur par la bouche de l'Apôtre ? Où trouver la cause de cette démence, sinon dans la pusillanimité de cette foi qui incline toujours à la concupiscence et aux joies profanes ? Ces tristes scandales viennent surtout des femmes opulentes ; car, plus une femme opulente s'enfle de l'orgueil de son rang, plus il lui faut une maison vaste et spacieuse, espèce de carrière où son luxe prenne librement l'essor. Les églises ont peu d'attraits pour de pareilles femmes. Un riche, dans la maison du Seigneur, est une espèce de prodige, et, s'il s'en trouve quelqu'un, le célibat a bientôt vaincu ses forces. Que feront donc ces ambitieuses ? Elles demanderont à Satan un époux qui leur fournisse des litières, des bêtes de somme, et des parfumeurs, dont la haute stature trahit une origine étrangère ; car un époux chrétien, fût-il riche, leur refuserait sans doute cette pompe indécente (1815). »

Avec le tableau de ces mariages entre chrétiennes et infidèles, Tertullien fait contraster celui de l'union de deux fidèles : « Où trouver des paroles pour exprimer toute l'excellence et la félicité d'un mariage chrétien ? L'Eglise en dresse le contrat, l'oblation divine le confirme, la bénédiction pastorale y met le sceau, les anges qui en sont témoins l'enregistrent, et le Père céleste le ratifie. Douce et sainte alliance que celle de deux fidèles portant le même joug, réunis dans une même espérance, dans un même vœu, dans une même discipline, dans une même dépendance ! Tous deux ils sont frères tous deux serviteurs du même Maître ; tous deux, confondus dans une même chair, ne forment qu'une seule chair, qu'un même esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble, ils jeûnent ensemble, s'enseignant l'un l'autre, s'encourageant l'un l'autre, se supportant l'un l'autre. Vous les rencontrez de compagnie à l'église, de compagnie au banquet divin. Ils partagent également la pauvreté et l'abondance, la fureur des persécutions ou les rafraîchissements de la paix. Nuls secrets à se dérober ni à se surprendre mutuellement ; confiance inviolable, empressements réciproques ; jamais d'ennui, jamais de dégoûts. Ils n'ont pas à se cacher l'un de l'autre pour visiter les malades, pour assister les indigents ; leur aumône est sans dispute, leurs sacrifices sans scrupules, leurs saintes pratiques de tous les jours sans entraves. Chez eux, point de signes de croix furtifs, point de timides félicitations, point de muettes actions de grâces. De leurs bouches, libres comme leurs cœurs, s'élancent les hymnes pieux et les saints cantiques. Leur unique rivalité, c'est à qui célébrera le mieux les louanges du Seigneur. Voilà les alliances qui réjouissent les yeux et les oreilles de Jésus-Christ, celles auxquelles il envoie sa paix (1816). »

Martyrs Scillitains (1817).

Pendant que les docteurs, tels que Tertullien, exposaient dans des livres les lois de la nouvelle religion, les martyrs les écrivaient avec leur sang dans les places des cités (1818) ; car les gouverneurs des provinces s'autorisaient toujours de la législation de l'empire qui proscrivait les religions étrangères, et des édits de quelques prédécesseurs de Sévère qui n'avaient point été révoqués. Ainsi, sous le second consulat de Claude, le même apparemment que Tiberius Claudius Severus, consul pour la seconde fois l'an 200 avec Caïus Aufidius Victorinus, et la septième année du règne de Sévère, lequel avait déclaré Géta César, et conféré la puissance tribunitienne à Caracalla, l'an 198, le proconsul Vigellius Saturninus, le premier qui, au rapport de Tertullien, tira le glaive contre les chrétiens en Afrique, suscita une violente persécution. Les premiers fidèles

(1814) *Ad uxor.*, l. II, c. 7.
(1815) *Ibid.*, c. 8.
(1816) *Ibid.*, c. 9.
(1817) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 212. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Spérat et ses compagnons, ordinairement appelés martyrs Scillitains*, 17 juillet.
(1818) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 253.

qui souffrirent à Carthage furent les douze martyrs Scillitains, ainsi nommés de Scillite, ville de la province proconsulaire, qu'on leur donne communément pour patrie.

Ayant été arrêtés le 16 juillet, on les conduisit devant le tribunal du proconsul. Les principaux d'entre eux étaient trois hommes, Spérat, Narzal, Cittin; et trois femmes, Donate, Seconde, et Vestine. Quand ils comparurent, le proconsul leur dit : Vous pouvez mériter le pardon de vos maîtres, Sévère et Antonin, si vous vous montrez sincèrement disposés à revenir au culte de nos dieux. Mais Spérat répondit généreusement au nom de tous ses compagnons : Nous n'avons jamais fait aucun mal, ni suivi et opéré l'iniquité, ni outragé qui que ce soit; mais, maltraités par vous, nous n'avons cessé de rendre grâces à Dieu qui est le Roi et le vrai Maître que nous adorons. Saturninus, proconsul, reprit : Nous avons, nous, une religion simple et très-douce; nous jurons par le génie des empereurs, nos souverains, et nous faisons des vœux pour leur santé. Vous devez en faire autant. Spérat répliqua : Si vous vouliez m'écouter sans colère, je vous dirais le mystère de la simplicité et de la douceur chrétienne. Le proconsul Saturninus repartit : Là-dessus dis ce que tu veux, je ne t'en punirai pas; jure seulement par le génie de notre prince. Spérat dit : Je ne connais pas le génie de l'empereur maître du monde; je sers le Dieu du ciel, que nul homme n'a vu ni ne peut voir. Je n'ai jamais commis de vol; si j'achète quelque chose, j'en paye le droit à l'empereur, qu'en ceci je reconnais pour mon souverain (1819) : mais j'adore mon Seigneur, qui est le Roi des rois et le Maître de toutes les nations. Le proconsul reprit : Mets fin à ces discours; approchez tous, et sacrifiez aux dieux. Spérat repartit : C'est une action inique que d'élever de fausses accusations contre quelqu'un, afin de lui ôter la vie. Saturninus s'adressa aux autres en ces termes : Ne soyez pas assez insensés que de vous rendre complices de ce furieux; mais plutôt craignez notre empereur, et obéissez à ses commandements. Cittin dit : Nous ne craignons personne, si ce n'est le Seigneur notre Dieu, qui est au ciel. Le proconsul donna cet ordre : Qu'on les mène en prison, et qu'on les mette aux entraves jusqu'à demain.

Le jour suivant, 17 juillet, le proconsul, assis sur son tribunal, se les fit présenter, et dit aux femmes : Honorez notre souverain, et sacrifiez aux dieux. Donate répondit : Nous rendons honneur à César en tant que César; mais à notre Dieu le culte et l'adoration. Vestine, s'approchant, ajouta : Moi aussi je suis chrétienne. Seconde dit à son tour : Et moi je crois à mon Dieu, et je veux être à lui; quant à vos dieux, nous ne les servons ni ne les adorons. Saturninus, les ayant entendues, les fit retirer.

Il fit alors approcher les hommes, et demanda à Spérat : Persévères-tu à te déclarer chrétien? Spérat repartit : Oui, je persévère; écoutez tous : Je suis chrétien. Tous ceux qu'on avait arrêtés avec lui, l'ayant ouï, confessèrent à leur tour, et dirent : Et nous aussi, nous sommes chrétiens. Le proconsul reprit : Vous ne voulez donc ni délai ni grâce? Spérat répliqua : Dans un combat légitime, il ne peut y avoir de grâce : faites ce que vous voulez; nous mourrons avec joie pour Jésus-Christ. Saturninus demanda : Quels sont les livres que vous lisez, et pour lesquels vous avez tant de respect? Spérat répondit : Les quatre Evangiles de notre Seigneur Jésus-Christ, les Epîtres de l'apôtre saint Paul, et toute l'Ecriture inspirée de Dieu (1820). Le proconsul insista : Je vous donne un délai de trois jours pour rentrer en vous-mêmes. Spérat lui dit : Je suis chrétien, ainsi que tous ceux qui sont avec moi; jamais nous ne renoncerons à la foi de notre Seigneur Jésus-Christ; ainsi faites ce qu'il vous plaira.

Le proconsul, les voyant inébranlables, rendit contre eux sa sentence par l'organe du greffier, et dans les termes suivants : Spérat, Narzal, Cittin, Véturius, Félix, Acyllin, Lactance, Januaria, Généreuse, Vestine, Donate et Seconde, s'étant avoués chrétiens, et ayant refusé de rendre à l'empereur l'honneur et le respect qui lui sont dus, j'ordonne qu'ils soient décapités. A la lecture de cette sentence, Spérat et tous ceux qui étaient avec lui dirent : Nous rendons grâces à Dieu, qui daigne nous recevoir aujourd'hui martyrs dans le ciel, pour l'avoir

(1819) Quodcunque emam tributum do, quoniam eum (imperatorem) agnosco Dominum meum. (*Act. martyr.*; Baron. ad an. 202.)

(1820) Qui sunt libri quos adoratis legentes? Speratus respondit : Quatuor Evangelia Domini nostri Jesu Christi, et Epistolas sancti Pauli apostoli, et omnem divinitus inspiratam Scripturam. (*Acta* ap. Ruinart; Baronius, ad an. 202.)

confessé ! Ayant ainsi parlé, ils furent conduits au lieu du supplice ; tous s'y mirent ensemble à genoux, et, après avoir encore rendu grâces à Jésus-Christ, ils eurent la tête tranchée.

Les fidèles qui prirent soin de transmettre leurs Actes à la postérité les terminent ainsi : « Ces martyrs du Christ consommèrent leur sacrifice le dix-septième jour de juillet ; et ils intercèdent pour nous auprès de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui honneur et gloire appartiennent, avec le Père et le saint Esprit, dans les siècles des siècles (1821). »

Le proconsul Saturninus, qui avait répandu leur sang, perdit la vue peu de temps après (1822).

Authenticité des Actes des martyrs Scillitains (1823).

Nous avons les Actes de ces martyrs dans les *Annales* de Baronius et dans le *Recueil* de dom Ruinart. Le premier les croit originaux, et tels qu'ils ont été extraits des registres du greffe du proconsul de Carthage, sans qu'on y ait rien ajouté, diminué, ni changé. Ils ont, en effet, un air d'antiquité et de vérité, qui les fait distinguer aisément des Actes faux ou paraphrasés. Mais on doute, néanmoins, qu'ils aient été tirés mot pour mot du greffe de Carthage. La raison en est que ces Actes ne sont pas les mêmes dans tous les exemplaires, et que ceux qui ont été donnés par dom Ruinart sur un manuscrit de la bibliothèque de Colbert diffèrent en beaucoup d'endroits de ceux de Baronius. Le commencement de ces mêmes Actes, que dom Mabillon a extrait d'un manuscrit d'Allemagne et fait imprimer parmi ses *Analectes*, n'est pas non plus le même que dans ceux de Baronius et de dom Ruinart. Il paraît donc plus naturel de dire que ces Actes n'ont pas été copiés mot à mot sur sur les registres du greffe, mais qu'ils en sont des abrégés faits par différentes personnes, ou bien qu'ils ont été composés par divers chrétiens qui, après avoir assisté à l'interrogatoire des saints martyrs, mirent par écrit, chacun en particulier, ce qu'ils en avaient retenu (1824). Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les différences présentées par les divers exemplaires n'affectent souvent que l'expression et non le sens, à l'exception de quelques fautes grossières qui viennent des copistes, telles que les dates (1825) et autres circonstances de cette nature, qui donnent lieu à de si fréquentes erreurs de la part de ceux qui transcrivent.

Reliques de saint Spérat.

Adon rapporte, dans son Martyrologe, que les reliques de saint Spérat furent transférées, sous le règne de Charlemagne, d'Afrique à Lyon.

De la Couronne, par Tertullien (1826).

Tertullien nous apprend que le courage chrétien éclatait aussi dans l'armée.

Nous avons laissé Sévère à Rome, qu'il remplissait d'exécutions politiques : mais l'invasion des Parthes dans la Mésopotamie devait le rappeler en Orient. A son approche, l'ennemi leva le siége de Nisibe. Babylone et Séleucie n'opposèrent aucune résistance. Ctésiphon arrêta quelque temps l'empereur; mais sa fermeté triompha du courage des habitants. De nouveaux titres d'honneur lui furent décernés pour ces conquêtes, qu'il ne pouvait garder à raison de la difficulté de se procurer des vivres et des incommodités du climat. Forcé de se retirer, il conclut une paix avantageuse avec les Parthes, accepta les offres du roi d'Arménie, et pénétra dans le royaume d'Atra. Les légions d'Europe pratiquèrent une brèche ; mais Sévère, ne voulant pas leur accorder le pillage de cette ville, les contraignit de se retirer. Cette faute empêcha la prise d'Atra, qui fut préservée d'une ruine inévitable.

L'ouverture de l'expédition qui vient d'être esquissée avait été précédée de jeux magnifiques dans lesquels se passa un fait, que Tertullien rapporte en ces termes : « Les très-puissants empereurs, » Septime Sévère

(1821) Consummati sunt Christi martyres mense Julio, et intercedunt pro nobis ad Dominum nostrum Jesum Christum, cui honor et gloria cum Patre et Spiritu in sæcula sæculorum. (Baron., ad an. 202.)

(1822) Vigellius Saturninus, qui primus hic gladium in nos egit, lumina amisit. (Tertull., *Ad Scapulam*, c. 3.)

(1823) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 211.

(1824) Tillemont, *Hist. eccles.*, t. III, p. 638.

(1825) Par exemple, au lieu de XVII *Kalend. Augusti*, qui est la véritable leçon, les exemplaires de Baronius lisent XIV *Kalend. Aug.*, et celui d'Allemagne XVI *Kalend. Aug.*

(1826) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* t. II, p. 486. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 671. Tertullien, *De la Couronne*.

et Antonin Caracalla, qui avait été proclamé auguste dès sa onzième année, « distribuaient des largesses dans le camp. Les soldats se présentaient la couronne de laurier sur la tête. L'un d'eux, plus soldat de Dieu, plus intrépide que tous ses compagnons, « qui s'imaginaient pouvoir servir deux « maîtres, » se distinguait de tous les autres, parce qu'il s'avançait la tête nue, et tenant à la main sa couronne inutile, manifestant ainsi qu'il était chrétien. Tous de le montrer au doigt. De loin on le raille; de près, on s'indigne. La clameur arrive jusqu'au tribun. Le soldat se présente à son rang. Pourquoi, lui dit aussitôt le tribun, es-tu si différent des autres? Je ne puis, répondit-il, faire comme eux. Sur ce qu'on lui en demandait la cause : Je suis chrétien, répliqua-t-il. O soldat, glorieux dans le Seigneur! On délibère sur ce refus, on instruit l'affaire; il est traduit devant les préfets. Là, commençant à se dépouiller, il dépose son lourd manteau, il quitte sa chaussure des plus incommodes, marche avec respect sur la terre sainte, rend son épée qui n'est plus nécessaire à la défense du Seigneur, et laisse tomber sa couronne de sa main. Maintenant, couvert, en espérance, de son sang, chaussé comme le demande l'Evangile, prenant la parole de Dieu pour glaive, armé complétement par l'Apôtre, et couronné de la blanche couronne du martyre, plus glorieuse que l'autre, il attend dans un cachot la largesse de Jésus-Christ (1827). »

[201] Plusieurs le blâmant de n'avoir pas suivi l'exemple des autres soldats chrétiens, au lieu de s'exposer témérairement, Tertullien composa, l'an 201, pour le défendre, son opuscule *De la Couronne*, où il soutint que l'usage de se couronner ainsi, tenant du paganisme, était illicite.

C'est de l'autorité de la tradition qu'il tire sa preuve principale; car il reconnaît qu'aucun texte de l'Ecriture n'interdisait ces couronnes. Il cite donc un grand nombre de pratiques, fondées sur la seule tradition : « Pour commencer par le baptême, avant de descendre dans l'eau, sur le lieu, et un peu avant l'église, nous jurons, sous la main du pontife, que nous renonçons à Satan, à ses pompes, et à ses anges; ensuite nous sommes plongés trois fois, répondant quelque chose de plus que ce que le Seigneur a précisé dans son Evangile. Au sortir de là, nous goûtons pour la première fois la concorde du lait et du miel : à dater de ce jour, nous nous abstenons du bain quotidien toute la semaine. Nous recevons le sacrement de l'Eucharistie dans des assemblées qui ont lieu avant le jour, et seulement de la main de ceux qui président, quoique le Seigneur l'ait confié à tous et à l'heure du repas. Nous faisons annuellement des oblations pour les défunts et pour les nativités des martyrs. Nous regardons comme inconvenant de jeûner le jour du Seigneur et de prier à genoux. Nous jouissons de la même immunité depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte. Que quelque chose de notre calice ou de notre pain tombe à terre, nous le le souffrons avec douleur. S'agit-il de nous mettre en voyage ou de marcher, d'entrer ou de sortir, de nous habiller, de nous chausser, de descendre au bain, de nous mettre à table, de prendre de la lumière, de nous asseoir, ou d'entrer au lit, quelque chose que nous fassions, nous marquons notre front du signe de la croix (1828). Demande-moi un témoignage des Ecritures en faveur de ces institutions et de mille autres semblables, tu n'en trouveras aucun. Mais on mettra en avant la tradition qui les consacre, la coutume qui les confirme, la foi qui les observe (1829). » A ces exemples il ajoute celui des Juifs, chez qui les femmes se voilaient la tête, quoiqu'il n'y eût aucune loi à cet égard, et conclut que la tradition, quoique non écrite, a force de loi quand la coutume l'autorise. « Tout cela est fort bien, » fait observer l'abbé Rohrbacher (1830); « mais ces raisonnements mêmes justifiaient la multitude des soldats chrétiens; car, sans avoir contre eux l'Ecriture, ils avaient pour eux la coutume. »

Outre ces raisons générales, Tertullien en produit d'autres plus spéciales. Ainsi il soutient que c'est renverser l'ordre de la nature que de faire servir à des ornements des fleurs naturellement destinées ou à réjouir la vue ou à contenter l'odorat. Une raison plus solide, c'est qu'il n'y avait aucune de ces couronnes que les soldats plaçaient sur leur tête qui ne fût consacrée à quelque divinité païenne. De plus, en cou-

(1827) *De Coron.*, c. 1.
(1828) *Ibid.*, c. 2.
(1829) *Ibid.*, c. 3.
(1830) *Hist. univ. de l'Eglise cathol.*, t. V, p. 523.

ronnant le soldat, on adressait à Jupiter des vœux auxquels le chrétien était censé s'associer, quoiqu'il n'en prononçât pas les paroles. Tertullien en induit que porter ces couronnes, c'était renoncer la foi de Jésus-Christ et embrasser le culte des idoles. Il se propose ensuite et réfute quelques objections. Puis, invitant ses adversaires à citer l'exemple de quelque patriarche, d'un prophète, d'un lévite, d'un prêtre, d'un apôtre ou d'un évêque, qui se fût orné de couronnes, il ajoute : « Mais Jésus-Christ lui-même a été couronné, me répondras-tu peut-être. Je te répondrai aussi en un mot : Fais-toi couronner à ce prix ; tu as toute liberté (1831). » Au reste, il déclare ne pas condamner les couronnes en elles-mêmes, c'est-à-dire par rapport à ce qui en faisait la matière, mais seulement à cause de l'usage auquel on les employait.

La carrière militaire étant une occasion fréquente d'actes de paganisme, Tertullien demande si la milice est chose entièrement licite aux Chrétiens. Il reconnaît, toutefois, que l'Eglise n'obligeait point les hommes de guerre à quitter le service quand ils embrassaient le christianisme, témoin Corneille baptisé par saint Pierre ; mais il fait observer que plusieurs convertis renonçaient ensuite à la profession des armes, et il veut que ceux qui y persistent prennent garde de ne pas commettre contre Dieu des choses que ne permet pas même le service militaire.

En terminant, il montre que le seul motif d'honorer les faux dieux a introduit l'usage des couronnes, et conclut qu'elles sont absolument interdites à tout chrétien, notamment aux femmes qui, selon le précepte de l'Apôtre, ne doivent pas même paraître en public sans être voilées

Semi-montanisme de Tertullien.

Pour l'intelligence des nouveaux écrits de Tertullien, il faut dire qu'en l'année 201 expire la première période écoulée depuis sa conversion au christianisme, celle où il fut entièrement catholique et uni à l'Eglise. A cette période de foi pure et irréprochable, en succéde une autre qui s'étend de l'an 201 à l'an 206, et pendant laquelle on voit ce grand génie, séduit par l'austérité apparente des sectateurs de Montan, dériver rapidement vers le montanisme, en passant de la foi à l'erreur, de la raison au fanatisme, de l'unité au schisme (1831*). Le caractère de cette transition, qui se prononce déjà dans l'opuscule *De la Couronne*, apparaîtra d'une manière plus sensible dans plusieurs des Traités que nous allons faire connaître.

Du Voile des vierges (1832).

Dans quelques Eglises d'Occident, et dans plusieurs autres de la Grèce et de l'Orient, c'était la coutume que les filles se voilassent dans l'église ; mais, en Afrique, l'usage leur permettait de sortir le visage découvert. Tertullien entreprit d'établir, dans un Traité qui appartient aux *Règles de la vie chrétienne*, que, depuis qu'elles avaient atteint l'âge nubile, elles ne devaient plus se présenter dans l'église que couvertes d'un voile jusqu'à la ceinture. D'abord il pose en principe que la coutume, quelque ancienne qu'elle soit, ne saurait prescrire contre la règle. Puis, expliquant le précepte de saint Paul qui ordonne aux femmes de se voiler dans l'église, il soutient que sous le nom de « femme » l'apôtre a compris tout le sexe d'Eve, comme sous le nom d'« homme » on entend celui d'Adam : aussi l'un fut nommé « homme », et l'autre fut appelée « femme, » avant même qu'ils se fussent connus ; et saint Paul, écrivant aux Galates, dit que le Fils de Dieu a été formé d'une « femme, » quoiqu'il soit certain qu'elle était vierge. D'ailleurs, c'est un point de discipline ecclésiastique que ce qui se pratique pour les femmes s'observe également à l'égard des filles ; il ne leur est pas moins défendu qu'aux femmes de parler dans l'église, d'enseigner, de baptiser, d'offrir, en un mot d'accomplir aucun acte qui se rattache au sacerdoce. Pourquoi donc leur serait-il permis de ne pas se voiler dans l'église, puisque les femmes n'ont pas la même liberté ? L'auteur loue les vierges chrétiennes de ce qu'elles ne se montraient plus en public, surtout parmi les païens, sans se cacher le

(1831) *De Coron.*, c. 9.

(1831*) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II ; *Précis historique*. t. I, p. 444.

(1832) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 491. Genoude. *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 565 : Tertullien. *Du Voile des Vierges*. Peut être le livre *Du Voile des vierges*, que nous plaçons avec Noesselt sous la date de 201, doit-il être reculé jusqu'à l'année 206 ou 207, époque à laquelle Tertullien avait rompu ouvertement avec l'Eglise catholique. Une observation analogue est applicable à quelques autres opuscules ; mais ce sont là des points trop peu importants pour nous y arrêter, dirons-nous avec l'abbé Blanc. (*Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II ; *Précis historique*, t. I, p. 403.)

visage, de peur de leur être une occasion de scandale; mais il exige qu'elles aient la même charité pour leurs frères, et qu'en conséquence elles ne paraissent dans l'église que voilées. Car, si nous sommes obligés de cacher de telle sorte nos bonnes œuvres que, quand nous faisons l'aumône, la main gauche doit ignorer ce que donne la droite, quelle précaution ne devons-nous pas prendre pour nous dérober aux yeux des hommes lorsque nous offrons à Dieu notre propre corps et notre esprit? Tertullien ajoute que, chez une vierge, le désir qu'elle a d'être vue, annonçant celui qu'elle a de plaire, ne peut s'accorder avec la pudeur dont elle doit faire profession. Après avoir rapporté l'exemple des femmes arabes qui se couvraient la tête au point de n'avoir qu'un œil libre, aimant mieux ne jouir du plaisir de la vue qu'à demi que de prostituer leur visage à tout le monde, il finit son traité par ces paroles : « Que la paix et la grâce de notre Seigneur Jésus soient avec ceux qui préfèrent la vérité à la coutume, et qui liront ceci avec un esprit de paix et de douceur! Qu'elles soient aussi avec Septimius Tertullien, auteur de cet opuscule (1833) ! »

De la Patience (1834).

Clément d'Alexandrie avait fait de la modération le caractère propre de la morale chrétienne et de toutes les vertus, ce qu'elle est en effet. Mais tout dans la nature de Tertullien était si étranger à cette modération, que jamais peut-être il n'en eut l'idée explicite et réfléchie. Il en avait cependant la règle dans sa raison : autrement il n'eût pas été raisonnable. Ce fut dans son opuscule *De la Patience*, qui appartient au *Traité des vertus morales*, et spécialement à l'article de la tempérance, qu'il toucha de plus près à l'idée de la modération ; et dans cet écrit, le plus élégant de ceux qui sortirent de sa plume, il lui rend un hommage qui prouve, à la fois, et l'antipathie de toute son âme pour cette idée, et la ténacité de cette même idée soit dans le fond de l'âme de Tertullien, où elle est obligée de se déguiser sous le nom de patience, soit dans le fond de la raison humaine (1835).

Rien de plus touchant que l'exorde de cet opuscule : « Je le confesse devant le Seigneur notre Dieu, il y a quelque témérité de ma part, pour ne pas dire une sorte d'impudeur, à composer un Traité sur la patience, moi qui ne saurais en offrir dans ma personne aucun exemple, puisque je suis un homme dépourvu de tout bien. Il faudrait, cependant, lorsqu'on entreprend l'éloge et la démonstration de quelque vertu, commencer par faire voir qu'on la pratique, et donner à l'enseignement l'autorité de la conduite, de peur que les paroles n'aient à rougir si les actions leur font défaut. Plaise à Dieu que la honte de ne pas pratiquer moi-même ce que je viens conseiller aux autres m'apprenne enfin à m'y soumettre! Ma seule excuse, c'est qu'il existe certaines vertus, comme certains maux, au-dessus des forces humaines. Pour embrasser les unes, pour supporter les autres, il faut le secours particulier de l'inspiration divine. En effet, ce qui est parfaitement bon doit résider en Dieu, et il n'y a que le possesseur qui puisse le départir à qui et dans la mesure qu'il lui plaît. J'aurai du moins la consolation de m'entretenir d'un bien qu'il ne m'est pas donné de goûter, comme ces malades qui ne peuvent se taire sur les avantages de la santé qu'ils n'ont pas. Ainsi, infortuné que je suis, toujours brûlant de la fièvre de l'impatience, il faut que je demande par mes soupirs, par mes supplications, par mes instances, la santé de la patience que je n'obtiens pas, surtout quand je considère, dans la contemplation de ma faiblesse, qu'il est difficile à la foi chrétienne et à la doctrine du Seigneur de conserver toute leur vigueur, si la patience ne vient à leur secours. Elle est donc tellement inséparable des choses de Dieu, que personne, sans la patience, ne peut accomplir aucun précepte ni faire aucune œuvre agréable à Dieu (1836). » « Qui ne serait ému, » dit l'abbé Rohrbacher (1837), « en voyant le grave et éloquent Tertullien déplorer avec tant d'humilité les défauts de son caractère? Mais qui ne serait profondément ému, en considérant que ces défauts furent effectivement la cause de ses malheurs? Oui, faute de patience, faute de mesure et de

(1833) *De virgin. veland.*, c. 16.
(1834) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 405. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 715 : Tertullien. *De la Patience.*

(1835) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 457.
(1836) *De Patientia*, c. 1.
(1837) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 550.

modération, il outra les choses, et ne conserva point jusqu'à la fin la parfaite santé ou intégrité de la foi et de la discipline chrétiennes. »

Entrant en matière, l'auteur prouve la nécessité de la patience, dont il étend plus loin qu'on ne fait communément l'idée et la pratique, y rapportant en quelque sorte toutes les vertus chrétiennes. Il propose pour modèle, non les philosophes, mais Dieu même, qui dispense ses dons à ceux qui en sont indignes comme à ceux qui en sont dignes; qui a bien voulu naître d'une femme, être attaché à la croix, couronné d'épines, sans parler de tant d'autres exemples de patience qu'il nous a donnés et qui montrent que cette vertu est de l'essence de la nature divine. C'est par l'impatience que le premier homme se sépara de Dieu, que Caïn tua son frère, que les Israélites adorèrent les idoles et firent mourir les prophètes. Au contraire, la patience éprouve notre foi, comme elle éprouva celle d'Abraham en le disposant à sacrifier son fils unique; elle nous donne Dieu pour Père, suivant ces paroles de Jésus-Christ : « Priez pour vos persécuteurs, afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste. » Il montre ensuite qu'un chrétien ne peut avoir de justes raisons de s'impatienter, soit qu'il perde ses biens, soit qu'on l'attaque dans son honneur, soit qu'il lui arrive quelque autre accident semblable. Enfin, après avoir fait un grand éloge de la patience chrétienne, il finit en la distinguant de celle des païens, qui les rendait esclaves de leurs femmes ou qui en faisait d'infâmes parasites, à l'épreuve de toutes les indignités qu'on pouvait leur infliger. « Pour nous, » conclut-il, « chérissons la patience de Dieu, la patience de Jésus-Christ. Rendons-lui la patience qu'il a déployée personnellement pour nous. Offrons-lui la patience de l'esprit, la patience de la chair, puisque nous croyons à la résurrection (1838). »

Exhortation à la Chasteté (1839).

[202] Dans une simple Lettre, adressée à un veuf chrétien pour le détourner des secondes noces, Lettre qui appartient au *Traité du Mariage*, Tertullien divise la sanctification en plusieurs degrés : « Le premier degré, c'est la virginité conservée depuis la naissance. Le second comprend la virginité qui, depuis la seconde naissance, c'est-à-dire le baptême, nous purifie dans le mariage, d'après le consentement des époux, ou persévère dans le célibat par une décision volontaire. Reste un troisième degré, la monogamie, en vertu de laquelle un sexe renonce à l'autre, quand le premier mariage a été dissous par la mort. La première espèce de virginité a le bonheur d'ignorer complétement ce que plus tard on regrette d'avoir connu. La seconde dédaigne héroïquement ce qu'elle n'a que trop connu. La troisième, qui renonce au mariage une fois que l'union conjugale est rompue, outre le mérite du courage a aussi le mérite de la modération. N'est-ce pas être modéré que de ne pas regretter ce qui nous a été enlevé, enlevé surtout par le Seigneur, sans la volonté duquel il n'est pas une feuille qui se détache de l'arbre, ni le plus humble passereau qui tombe à terre (1840)? » Il ne faut pas croire que Tertullien condamne ouvertement une seconde union; il se contente de dire : « C'est pour prévenir l'incontinence que le second mariage est permis, parce que, si le choix de quelque chose qui n'est pas bon n'était pas laissé aux fidèles, il ne resterait plus aucun moyen de discerner où est celui qui obéit à Dieu et celui qui obéit à ses penchants; qui de nous cherche l'utilité, ou court après son plaisir. La permission est le plus souvent la pierre de touche de la fidélité, parce que la fidélité à la loi s'éprouve par la tentation, et que la tentation opère par la permission.... Cette liberté n'est qu'une épreuve dans laquelle la condescendance est tournée au profit de la continence (1841). » Les raisons dont Tertullien s'est prévalu dans son 1er livre à sa femme pour la déterminer à la viduité sont à peu près reproduites dans cette *Exhortation à la chasteté*, dont nous citerons ce passage : « Dans un second mariage, deux épouses assiégent un même époux, l'une dans son souvenir, l'autre dans sa chair. Tu ne pourras haïr ta première compagne, puisque, lui gardant une affection plus sainte, comme à celle qui est déjà reçue dans le sein du Sei-

(1838) *De Patient.*, c. 16.

(1839) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 459. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 615; Tertullien, *Exhortation à la chasteté.*

(1840) *De Exhort. cast.*, c. 1

(1841) *Ibid.*, c. 8.

gneur, tu pries pour sa mémoire et tu offres pour elle des prières annuelles. Te présenteras-tu donc devant le Seigneur avec autant de femmes que tu en recommandes dans tes prières? Offriras-tu le saint sacrifice pour deux femmes? Et cela par les mains d'un prêtre qui doit son ordination à sa monogamie, ou même qui a été sanctifié par sa virginité, et qu'entourent des vierges ou des femmes qui n'ont été mariées qu'une fois (1842)? »

De l'Ornement des femmes (1843).

Les deux livres *De l'Ornement des femmes*, qui appartiennent aux *Règles de la vie chrétienne*, seraient, suivant Tillemont (1844), deux ouvrages distingués et composés peut-être en différents temps; mais il y a plus d'apparence que ce sont deux parties d'un même ouvrage. La division est marquée au chapitre 4 du Ier livre, et elle revient assez aux titres : *De l'Habit des femmes*, pour ce livre Ier, et *De l'Ornement des femmes*, pour le IIe, ainsi qu'on le voit dans les anciennes éditions que Tillemont a cru devoir suivre, et sur lesquelles il se fonde pour séparer cet ouvrage en deux. D'ailleurs, dans celui qu'on suppose avoir été composé le dernier, Tertullien ne fait aucune mention du premier, contre sa méthode ordinaire de citer ses écrits précédents, lorsque l'occasion s'en présente.

Analyse du Ier livre.

« Si notre foi, » dit l'auteur, « répondait ici-bas à l'immensité du salaire qui l'attend là-haut, il n'en est pas une d'entre vous, mes sœurs bien-aimées, qui, après avoir une fois connu Dieu et sa propre condition, je veux dire la condition de la femme, courût après les divertissements, encore moins après l'orgueil de la parure. Loin de là, elle afficherait le deuil et l'indigence des vêtements, n'offrant aux regards publics qu'une Eve pénitente, noyée dans les larmes, et rachetant par l'extérieur de l'affliction l'ignominie d'une faute héréditaire et le reproche d'avoir perdu le genre humain. Il a été dit : « Tu enfanteras dans la douleur; tu seras « sous la puissance de ton mari · il te dominera. » Eve, c'est toi, et tu l'oublies! La sentence de Dieu pèse ici-bas sur tout le sexe : il faut donc que le châtiment pèse sur lui. Tu es la porte du démon; c'est toi qui as brisé les sceaux de l'arbre défendu, toi qui as violé la première la loi divine, toi qui as persuadé celui que Satan n'osait attaquer en face; l'homme, cette auguste image de la Divinité, tu l'as brisé d'un coup. C'est à cause de ton mérite, de ta mort, veux-je dire, que le Fils de Dieu a voulu mourir; et tu songes à recouvrir d'ornements impudiques ces tuniques de peau, témoins de ta honte!... Tout ce bagage dont s'embarrasse une femme condamnée et déjà morte n'est que la pompe funèbre de son convoi (1845). » Tertullien ajoute que les ornements dans lesquels le sexe mettait toute sa gloire avaient pour auteurs ces anges qui se précipitèrent du ciel vers les filles des hommes, afin que la femme eût à subir cet outrage de plus; ces anges auxquels elles ont renoncé dans le baptême; ces anges que les femmes chrétiennes sont appelées à juger, car la substance angélique qui les attend là-haut, et qui confondra la race humaine dans un même sexe, leur assure cet honneur. Il avait pris du Livre d'Hénoch ce qu'il dit ici des anges : aussi cherche-t-il à établir l'autorité de ce Livre, que plusieurs regardaient comme apocryphe, ainsi qu'il le reconnaît lui-même. Exagérant l'application des règles de la modestie chrétienne contre le luxe, il déclare qu'il n'est pas permis de rien ajouter d'artificiel aux productions de la nature, et il fait ce faux raisonnement : « Quel légitime honneur peut-il revenir à des vêtements du mélange adultère des couleurs? Ce que Dieu n'a pas fait lui-même ne lui plaît pas, à moins qu'il n'ait pu donner aux brebis des toisons de pourpre ou d'azur. S'il l'a pu, donc il ne l'a pas voulu. Ce que Dieu n'a pas voulu, l'homme ne doit pas le faire. Toutes les choses qui ne proviennent pas de l'Auteur de la nature ne sont donc pas naturellement bonnes. Par là on reconnaît qu'elles appartiennent au démon, corrupteur de tout ce qui existe. Dès qu'elles ne sont pas à Dieu, elles ne peuvent appartenir à un autre, parce que tout ce qui n'est pas de Dieu appartient nécessairement à son rival. Or

(1842) *Ibid.*, c. 11.
(1843) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 452. Genoude, *loc. cit.*, t. VII, p. 395 : Tertullien, *De l'Ornement des femmes.*
(1844) *Mém. eccles.*, t. III, p. 602.
(1845) *De cultu femin.*, l. I, c. 1.

Dieu n'a pas d'autres rivaux que Satan et ses anges (1846). »

Analyse du IIe livre.

Dans le IIe livre, l'auteur se plaint des femmes chrétiennes, aussi empressées de paraître belles que les païennes mêmes privées de la connaissance du vrai Dieu, et par conséquent de la vraie chasteté. Il leur représente que ce désir de plaire par leurs attraits n'annonce pas une intention pure; qu'il est contraire à la charité, qui nous défend d'être aux autres une occasion de chute; qu'elles devraient plutôt chercher à obscurcir leur beauté naturelle, en la négligeant, afin de se mettre à couvert de l'insulte et de la violence des hommes; que leur unique soin doit être de plaire à leurs maris, et que le vrai moyen d'y réussir est de s'abstenir de toute affectation de parure qui trahirait le dessein de fixer d'autres regards; qu'une chrétienne ne se glorifie dans sa chair que lorsqu'elle est déchirée pour Jésus-Christ. Il s'élève ensuite contre le fard, contre les couleurs empruntées pour paraître blonde, ou pour noircir les cheveux que l'âge a blanchis; contre ces fausses chevelures, dépouilles peut-être de têtes impures et destinées au feu éternel. Il blâme surtout les hommes qui, par une coquetterie indigne de leur sexe, se laissaient aller à de semblables faiblesses, se rasaient ou s'arrachaient la barbe, ajustaient avec art leurs cheveux, les teignaient, et se présentaient à toute heure au miroir. S'adressant de nouveau aux femmes, il veut que, si leur fortune, leur naissance ou leur dignité demandent qu'elles paraissent en public avec pompe, elles apportent à ce mal tous les tempéraments de la religion, prenant bien garde de lâcher la bride au luxe sous prétexte qu'il est nécessaire, mais suivant le précepte de l'apôtre, qui nous ordonne d'user de ce monde comme n'en usant point. Il leur propose à ce sujet l'exemple de ceux qui se privaient volontairement du mariage, du vin et de la chair des animaux, quoique cela fût permis, afin de gagner le ciel. Après avoir rappelé ce qu'il a dit dans le Ier livre de l'or, des pierreries et des couleurs artificielles, il montre qu'une chrétienne, ne devant aller ni aux temples, ni aux spectacles, ni aux fêtes des gentils, mais seulement visiter quelque frère malade, assister au sacrifice ou à la parole de Dieu, n'a aucun motif de sortir si parée. Si la bienséance ou l'amitié la conduit chez des païennes, elle doit se servir de vêtements plus modestes, afin qu'on aperçoive de la différence entre les servantes du vrai Dieu et celles du démon. Il ne convient pas à des prêtresses de la pudicité de se produire en public avec la parure des impudiques. Thamar ne fut prise par Juda pour une courtisane, qu'à cause de ses ornements. Quelqu'une dira peut-être : Qu'ai-je besoin de l'approbation des hommes? Dieu voit mes intentions. Mais, répond Tertullien, l'Ecriture vous ordonne de faire vos actions à la vue des hommes; c'est afin que vous serviez d'exemple aux méchants : il ne suffit pas à une chrétienne d'être chaste, il faut, de plus, qu'elle paraisse telle. Par allusion à la persécution qui avait récemment moissonné les martyrs Scillitains, et que l'édit de Sévère étendit sur une grande échelle, « Je doute fort, » ajoute-t-il, « que des mains accoutumées à de riches bracelets résistent au poids des chaînes; que des pieds, ornés de brillantes bandelettes supportent patiemment des entraves de fer, et que cette tête, cachée sous les émeraudes et les diamants, livre passage au tranchant du glaive. Ainsi, mes bien-aimées, accoutumons-nous aux rudes exercices, et il n'y aura plus pour nous d'aiguillon. Répudions ce qui flatte, et nous n'aurons point à le regretter un jour. Préparons-nous à toutes les violences, ne gardant rien que nous craignions de perdre. Tous les biens de ce monde sont autant de liens qui enchaînent notre espérance. Foulons aux pieds les ornements de la terre, si nous aspirons à ceux du ciel. Gardez-vous d'aimer cet or sur lequel sont gravés les forfaits d'Israël. Vous devez haïr ce qui a perdu vos pères, ce qu'ils ont adoré pendant qu'ils abandonnaient Dieu. Aujourd'hui encore cet or est condamné à brûler. D'ailleurs, tous les temps, et surtout les nôtres, sont de fer et non d'or pour les chrétiens. Regardez! voilà que la robe du martyre se prépare pour nous; les anges nous la présentent déjà du haut des cieux. Montrez-vous donc parées, mais des ornements des prophètes ainsi que des apôtres. Demandez à la simplicité votre blancheur, à

(1846) *De cultu femin.*, l. I, c. 8.

la chasteté votre rougeur, à la modestie le fard de vos yeux ; mettez le silence sur vos lèvres ; suspendez à vos oreilles les paroles du Seigneur ; attachez à votre cou le joug de Jésus-Christ ; courbez votre tête sous la puissance de vos époux, et vous voilà suffisamment parées. Occupez vos mains à filer la laine, enchaînez vos pieds à la maison, et vous plairez plus que sous l'éclat de l'or. Que la probité devienne votre soie, la sainteté votre lin, la pudeur votre pourpre ; avec ces joyaux et ces parures vous aurez Dieu pour amant (1847). »

De la Fuite dans la persécution (1848).

Les chrétiens se trouvaient, au II° siècle, divisés sur la question de savoir s'il était permis de fuir pendant la persécution. Fabius, ami de Tertullien, l'ayant consulté à cet égard, parce qu'un événement se préparait, il écrivit quelques mots sur cette matière, puis remania sa première ébauche, afin de donner plus de force et de développement à la réponse que les circonstances paraissaient réclamer. Plus les persécutions sont fréquentes, plus il est à propos d'examiner comment la foi doit les accueillir. Ainsi parle Tertullien, qu'on va voir exiger des chrétiens une confiance, ou plutôt une témérité, éloignée du véritable esprit de l'Eglise.

Il pose d'abord comme principe incontestable que c'est Dieu qui nous visite par la persécution, et il en indique l'utilité en ces termes : « Quand croit-on plus fermement à Dieu, sinon quand on redoute davantage, sinon dans le temps de la persécution ? Alors l'Eglise est dans la stupeur. Alors la foi est plus active, plus soumise à la règle, plus assidue aux jeûnes, aux veilles, à la prière, aux exercices de l'humilité, de la charité envers Dieu et le prochain, plus dévouée à la sainteté et à la tempérance en toutes choses (1849). » Ce qui vient de Dieu étant toujours bon, et par conséquent plutôt à rechercher qu'à éviter, l'auteur conclut qu'on ne doit point fuir pour se garantir de la persécution.

« Mais je fuis autant qu'il est en moi, dit-on, de peur de me perdre, si je renie ma foi. A Dieu de me ramener au milieu des persécuteurs que j'ai fuis, si telle est sa volonté. — Réponds-moi d'abord. Es-tu certain, ou non, que tu renieras ta foi, en ne fuyant pas ? Si tu en es certain, tu l'as déjà reniée, parce que conjecturer que tu la renieras, c'est avoir pris l'engagement de ce qui établit tes conjectures ; et alors tu fuis vainement pour ne point apostasier, puisque ton apostasie est consommée, si tu dois apostasier. Si, au contraire, tu n'en es pas sûr, pourquoi, entre deux chances également incertaines, ne pas espérer que tu auras la force de confesser ta foi, admettant la possibilité de ton salut pour ne pas fuir, de même que tu admets la possibilité de l'apostasie pour prendre la fuite ? La victoire ou la défaite sont tout entières entre nos mains, ou tout entières dans les mains de Dieu. Si la confession ou l'apostasie dépend de nous, pourquoi n'embrasserions-nous pas l'espérance la meilleure, c'est-à-dire que nous confesserons courageusement, à moins que tu ne veuilles bien confesser, mais sans souffrir ? Or, ne pas confesser hautement, c'est renier. Si, au contraire, tout est entre les mains de Dieu, pourquoi n'abandonnons-nous pas le tout à sa volonté, en reconnaissant la vertu et la puissance de Celui qui peut également, ou ramener le fugitif en face des persécuteurs, ou couvrir du voile de sa protection ceux qui n'ont pas fui, que dis-je ? ceux qui continuent de se montrer au milieu du peuple ? Etrange conduite vraiment ! S'agit-il de fuir, tu rends hommage à Dieu, en reconnaissant que, tout fugitif que tu es, il peut te ramener au milieu des persécuteurs. Mais s'agit-il de lui rendre publiquement témoignage, tu l'insultes en désespérant de l'efficacité de sa protection ! Pourquoi, armé de fermeté et de confiance en Dieu, ne dis-tu pas : Pour moi, je fais mon devoir, je reste à mon poste ; Dieu saura bien me protéger, s'il le veut ? Oui, tel est notre devoir : rester en nous remettant à la volonté de Dieu, plutôt que de fuir en nous confiant à la nôtre (1850) ». Telle est la préoccupation de Tertullien que, pour donner une base à ses exagérations, il les appuie sur une histoire qui les repousse : « Le très-saint martyr Rutilius, ayant fui tant de fois de contrée en contrée pour

(1847) *Ibid.*, l. II, c. 12.

(1848) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 469. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 175 ; Tertullien : *De la Fuite pendant la persécution.*

(1849) *De Fuga*, c. 1.

(1850) *Ibid.*, c. 5.

échapper à la persécution, ayant même cru se racheter du péril à prix d'argent, au milieu de la fausse sécurité qu'il avait tant travaillé à acquérir, fut saisi à l'improviste, conduit devant le gouverneur, appliqué à de longues tortures, sans doute pour châtier sa désertion : enfin il fut livré aux flammes, et remporta, par la miséricorde de Dieu, la couronne du martyre auquel il se déroba longtemps. Quel autre enseignement le Seigneur a-t-il voulu nous donner par cet exemple, sinon qu'il ne faut pas fuir, parce que la fuite est inutile, si Dieu ne le veut pas (1851)? » Qui ne voit, au contraire, par l'exemple allégué, que l'humble défiance de soi-même, mobile de la fuite, n'empêchait point, lorsqu'on était saisi, de demeurer ferme dans la foi, et de recevoir de Dieu la persévérance finale? On ne peut, sans avoir perdu toute mesure, soutenir avec Tertullien que Dieu permit les longues tortures de Rutilius pour le punir de s'être éloigné.

Non-seulement l'auteur fait un crime de la fuite, surtout aux pasteurs et aux ministres des Eglises, bien que le Seigneur ait dit : « Lorsqu'on commencera de vous persécuter, fuyez de ville en ville ; » mais il condamne en même temps l'usage qui s'introduisait de se racheter à prix d'argent : « Si la fuite est une sorte de rachat gratuit, le rachat à prix d'argent est une sorte de fuite. Assurément, c'est la pusillanimité qui inspire ce subterfuge. Tu te rachètes de ce que tu redoutes, donc tu fuis. Ton pied est resté immobile, mais tu cours dans la personne de ton or. En deux mots, par là même que tu es resté à prix d'argent, ta fuite est réelle (1852). »

Cinquième persécution générale, suscitée à l'Eglise.

Après avoir pacifié l'Orient, Sévère, s'abandonnant à la pente de son caractère naturellement porté à la cruauté, car les historiens le représentent comme un homme fier, entêté, inexorable (1853), devint hostile au christianisme. La dixième année de son règne, qui s'étendit du 2 juin 202 au 2 juin 203, il publia un édit qui fut le signal de la persécution générale que l'Eglise compte pour la cinquième. Cet édit, par lequel il défendait d'embrasser soit le judaïsme, soit le christianisme (1854), fut rendu avant son voyage d'Egypte, dont il enleva les livres sacrés pour s'en réserver la connaissance, et où il ferma, dit-on, le tombeau d'Alexandre, afin que personne n'y descendît après lui. Telle fut la violence de cette persécution, qu'on crut que l'Antechrist était proche ; et nous avons dit par anticipation (1855) que Jude, auteur ecclésiastique de ce temps, était dans cette pensée. L'abbé Receveur (1856), parlant du changement des dispositions de Sévère envers les chrétiens, s'exprime ainsi : « On ignore ce qui le fit changer à cet égard ; mais il est certain que, l'an 202, il publia un édit pour défendre d'embrasser le christianisme. Il était alors en Orient, où il venait de terminer la guerre contre les rois qui avaient pris le parti de Niger ; et, traversant la Palestine pour se rendre en Egypte, il voulut punir les Juifs, qui avaient profité des derniers troubles pour se révolter, et il leur défendit, sous les plus terribles peines, de faire des prosélytes, ne leur permettant de circoncire que leurs enfants. Peut-être sa colère contre les Juifs fut-elle la cause de la défense qu'il fit aux chrétiens, parce qu'on affectait souvent de les confondre avec les Juifs ; ou peut-être se laissa-t-il ébranler par les calomnies de leurs ennemis et par les alarmes d'une politique ombrageuse. Quoi qu'il en soit, la persécution devint bientôt si violente, que plusieurs s'imaginèrent qu'on touchait au moment de l'Antechrist. On n'en sera pas surpris, si l'on songe à la froide cruauté de Sévère, et à l'obstination qu'il montrait à poursuivre constamment ce qu'il avait une fois résolu. »

Persécution à Rome.

L'hostilité de Sévère contre le christianisme ne fut que trop bien servie à Rome, en l'absence de l'empereur, par Plautien, préfet du prétoire. Les fidèles trou-

(1851) *De Fuga*, c. 5.
(1852) *Ibid.*, c. 12.
(1853) Le peuple, faisant allusion aux noms de *Pertinax* et de *Severus*, disait de lui qu'il était *vere pertinax*, *vere severus*. Spartien rapporte que le sénat jugea de cet empereur, ou qu'il n'aurait pas dû naître, ou qu'il n'aurait pas dû mourir, parce qu'il avait été trop cruel, et cependant trop utile à la république.
(1854) *Historia Augusta in Severo*, p. 70. Judæos fieri sub gravi pœna vetuit. Idem etiam de Christianis sanxit. (Spartian., in *Vita Severi*.)
(1855) *Voy.* ci-dessus, col. 763.
(1856) *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 504.

vèrent alors un appui et un consolateur dans le Pape saint Zéphyrin. Si sa charité lui fit ressentir ce que souffraient tous les confesseurs; d'un autre côté, les triomphes des martyrs étaient pour lui un sujet de joie.

[203] L'année suivante, Sévère revint à Rome, et ne put accepter les honneurs du triomphe à cause de la goutte qui le tourmentait : mais son retour fut consacré par l'arc qui porte son nom, et qui subsiste encore aujourd'hui.

Persécution en Egypte.

Lœtus était gouverneur de l'Egypte, et Démétrius évêque d'Alexandrie, lorsque la persécution s'y alluma avec tant de violence qu'un nombre infini de chrétiens périrent, tant à Alexandrie, que dans toute l'Egypte et dans la Thébaïde. Entre ceux qui souffrirent alors le martyre, on remarque surtout saint Léonide, père d'Origène.

Origène (1857).

Origène, que son assiduité infatigable au travail fit surnommer Adamance (d'Adamas, diamant ou indomptable), et quelquefois Calcentère (entrailles d'airain (1858), naquit à Alexandrie d'Egypte (1859), la sixième année de Commode, 185 de Jésus-Christ (1860). Son père, que Suidas dit avoir été évêque (1861), s'appelait Léonide. Le nom de sa mère nous est inconnu. Il avait six frères, tous plus jeunes que lui. Né de parents chrétiens (1862), il en reçut une éducation conforme à la sainteté de la religion qu'ils professaient. Léonide, philosophe chrétien, également versé dans les sciences sacrées et profanes, ayant remarqué en lui de très-heureuses dispositions, l'éleva avec un soin tout particulier. Il ne se contenta pas de lui inculquer les premiers éléments auxquels on initie l'enfance; il lui fit apprendre l'Ecriture sainte, et l'appliqua à cette étude, de préférence à toutes les sciences des Grecs, voulant qu'il en apprît et qu'il en récitât tous les jours quelques textes. Origène, de son côté, quoique encore enfant, se livrait avec joie à ce travail; et, ne se bornant pas aux sens les plus simples des Livres saints, il en recherchait de plus profonds, de sorte qu'il embarrassait quelquefois son père par les explications qu'il lui demandait des passages les plus difficiles. Léonide se croyait obligé de le reprendre, et de lui dire de se contenter du sens que la lettre lui présentait, sans essayer d'approfondir des difficultés au-dessus de son âge; mais il en ressentait beaucoup de joie en lui-même, et remerciait Dieu, l'unique Auteur de tout bien, de lui avoir donné cet enfant. Souvent même, s'approchant de son lit lorsqu'Origène dormait, et lui découvrant la poitrine, il la baisait avec respect, comme un sanctuaire où résidait l'Esprit de Dieu.

Maîtres d'Origène, Clément et Ammonius Saccas (1863).

Clément gouvernait alors l'Ecole des Instructions chrétiennes à Alexandrie, et Origène allait l'écouter. Il fut aussi disciple d'Ammonius, surnommé Saccas ou Porte-Sac, parce que ce philosophe, né sous l'empire de Commode de parents chrétiens (1864), et élevé dans la religion chrétienne, avait été employé à transporter du blé ou d'autres marchandises dans des sacs, avant que, s'appliquant à la philosophie, il devînt un des plus célèbres habitants du quartier d'Alexandrie appelé Bruchium, lieu où se réunissaient ordinairement l'académie et les amis des lettres : Origène profita beaucoup sous sa conduite, non-seulement pour le fond des choses, mais pour la forme littéraire. Il se rendit encore habile dans la dialectique, la géométrie, l'arithmétique, la musique, la rhétorique, et étudia les théories variées des philosophes. Porphyre ajoute qu'il lisait sans cesse Platon, Crone, Apollophane, Longin, Modérat, Nicomaque, et les autres

(1857) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*. t. II, p. 584.

(1858) Le surnom de Calcentère avait déjà été donné, sous le règne d'Auguste, à un Didyme d'Alexandrie, à cause de sa grande assiduité à l'étude et du nombre prodigieux de ses ouvrages.

(1859) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 1, 2, 3, et in *Chronic.*

(1860) On l'infère de ce que dit Eusèbe (*Hist.*, l. VI, c. 2), qu'Origène n'avait pas encore dix-sept ans accomplis lorsque son père fut martyrisé l'an 10 de Sévère, qui avait commencé le 2 juin 202.

(1861) D. Vincent de la Rue est du même sentiment, et le prouve par l'autorité manuscrite du *Catalogue des hommes illustres* de saint Jérôme, qui se garde dans la bibliothèque du Vatican.

(1862) Porphyre dit qu'Origène passa du paganisme à la religion chrétienne : mais Eusèbe (*Hist.*, l. VI, c. 19) réfute cette calomnie, et soutient qu'Origène fut élevé par ses parents dans le christianisme, où il demeura toujours.

(1863) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 544 et 585.

(1864) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 19.

pythagoriciens; qu'il avait aussi très-souvent entre les mains les livres de Chérémon le stoïcien et de Cornutus, et qu'y ayant appris la méthode d'expliquer allégoriquement la doctrine la plus secrète des anciens philosophes, il interpréta de même les Livres des Juifs. Origène apprit encore l'hébreu, contre la coutume de ceux de son âge et de son pays, et toute la Grèce admira la connaissance qu'il avait de cette langue. Mais il n'est pas croyable qu'il ait embrassé toutes ces sciences avant la mort de son père. Selon toute apparence, il n'en étudia la plupart que dans un âge plus avancé. On croit même qu'Ammonius Saccas, dont il suivit les leçons, ne commença à professer la philosophie qu'aussitôt après la mort de Sévère, enseignement qu'il continua depuis l'an 211 jusqu'au moins en 243 (1865).

Ardeur d'Origène pour le martyre (1866).

Sévère ayant ouvert, l'an 202, la cinquième persécution générale contre l'Eglise, Léonide fut mis en prison pour la foi (1867). Origène n'avait pas encore alors dix-sept ans accomplis. Cependant il était animé d'une telle ardeur pour le martyre, qu'il s'exposait à toute sorte de périls; et il eût été difficile de le garantir de la mort, si Dieu, qui le réservait pour le bien de plusieurs, ne se fût servi dans ce but de l'ingénieuse sollicitude de sa mère. Elle conjura d'abord Origène, par le respect qu'il lui devait, de ne point l'abandonner; puis, quand elle vit la passion de son fils pour le martyre s'enflammer à la nouvelle de l'emprisonnement de Léonide, elle l'empêcha de sortir de la maison, en cachant ses vêtements. Origène, contraint de demeurer, mais toujours plein de zèle, écrivit à son père une lettre fort touchante pour l'exhorter à mourir avec courage et avec joie. « Prenez garde à vous, » lui disait-il, « et n'allez pas à cause de nous, changer de résolution. »

Martyre de saint Leonide (1868).

Léonide persista généreusement dans la foi, et fut décapité le 22 avril 203. Pour nous servir des termes de saint Epiphane (1869), en perdant la tête pour Jésus-Christ, il acquit un diadème éternel. Mais la confiscation de ses biens réduisit sa famille à une extrême pauvreté. On verra que la Providence sut la consoler et pourvoir à ses besoins.

Clément quitte Alexandrie (1870).

Clément, maître d'Origène, devait être très-connu à Alexandrie, et haï des païens plus que personne, à cause de ses leçons publiques sur la religion. La violence de la persécution le contraignit d'abandonner son emploi de chef de l'Ecole des catéchèses (1871), et, selon les apparences, le séjour même de la capitale de l'Egypte. On ignore en quel lieu il se retira, et on ne le retrouve que vers l'an 210 en Cappadoce, dans une ville appelée Flaviade, dont saint Alexandre, naguère son disciple à Alexandrie, était alors évêque.

Martyre de sainte Perpétue, de sainte Félicité et de leurs compagnons (1872).

Saint Léonide fut décapité le 22 avril 203 à Alexandrie. Dès le 7 mars, un glorieux martyre s'était accompli à Carthage. Du moins, la Chronique de saint Prosper dit qu'il eut lieu dans cette ville, Minucius Timinianus étant alors proconsul d'Afrique.

Ce proconsul donna l'ordre d'arrêter cinq jeunes catéchumènes, Révocat et Félicité, tous deux de condition servile; Saturnin, Secondule, et Vibia-Perpétue. Félicité était enceinte de cinq mois, et Perpétue avait un enfant à la mamelle qu'elle nourrissait de son propre lait. Cette dernière était une femme de vingt-deux ans, issue d'une famille considérable, et mariée à un homme de haut rang. Elle avait encore son père et sa mère. De trois frères qu'elle avait eus, l'un, nommé Dinocrate, était mort à sept ans. Son père, qui était vieux et fort attaché au paganisme, l'aimait plus que ses autres enfants. Quant à sa mère, il paraît qu'elle était chrétienne, ainsi qu'un de ses frères : l'autre n'était que catéchumène. Sature, qui, selon toutes les apparences, était frère de

(1865) Tillemont, *Hist. eccles.*, t. III, p. 280.
(1866) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 585.
(1867) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 2.
(1868) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 218 et 585. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Léonide, père d'Origène, martyr*, 22 avril.
(1869) Hæres. 64, n. 1.
(1870) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 243.
(1871) Euseb., *Hist.*, l. VI. c. 3.
(1872) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 213. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Sainte Perpétue, sainte Félicité et leurs compagnons*, *martyrs*, 7 mars.

Saturnin, se laissa volontairement emprisonner pour leur être réuni. Lorsque ces généreux athlètes de Jésus-Christ eurent été arrêtés, on les garda quelques jours enfermés dans une maison particulière. Là commencèrent les assauts qu'ils eurent à soutenir de la part de la nature et de l'enfer. Mais écoutez parler sainte Perpétue elle-même.

Authenticité des Actes de ces martyrs.

On peut diviser les Actes du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité en trois parties. La première, qui est la principale et la plus belle, fut écrite par sainte Perpétue même, la veille de son sacrifice ; la seconde est de saint Sature : la troisième d'un auteur contemporain (1873), qui rapporte ce qu'il avait entendu lui-même, prenant à témoins de la vérité des faits qu'il raconte ceux qui avaient assisté à ce martyre. Saint Augustin parle des Actes dont il s'agit avec éloge, déclarant qu'on les lisait publiquement dans l'Eglise, et qu'on recevait avec respect les instructions qui y étaient contenues (1874). Ce Père rapporte plusieurs particularités (1875) conformes à ce que nous lisons dans les Actes du martyre des saintes Perpétue et Félicité donnés par D. Ruinart (1876) ; ce qui ne permet pas de révoquer en doute leur authenticité. Les docteurs de l'Eglise (1877) ont relevé par de grandes louanges la générosité des deux saintes, et les ont proposées comme d'illustres exemples de la patience chrétienne.

Les catéchumènes sont baptisés.

Nous avons dit que les saintes, après avoir été arrêtées avec les compagnons de leur martyre, demeurèrent quelques jours avec les persécuteurs, sans être mises en prison.

« Nous étions encore avec les persécuteurs, » écrit Perpétue, « et voilà que mon père, poussé par sa tendresse pour moi, vint de nouveau essayer de me tenter et d'ébranler ma résolution. Mon père, lui dis-je, voyez-vous là à terre ce vase d'argile? Il me répondit : Je le vois. Et je lui demandai : Peut-on lui donner un nom qui signifie autre chose que ce qu'il est ? Il repartit : Non. De même, répliquai-je, je ne puis me dire autre que je ne suis, c'est-à dire chrétienne. Mon père, irrité de cette parole, se jeta sur moi pour m'arracher les yeux ; mais il se contenta de me battre, puis se retira vaincu avec ses arguments du démon. Ayant passé quelques jours sans le voir, j'en rendis grâces à Dieu, et son absence me soulagea. Dans cet intervalle, nous fûmes baptisés ; et l'Esprit saint m'inspira, au sortir de l'eau, de ne demander rien autre chose à Dieu que le courage et la force pour ma chair.

Les martyrs sont mis en prison.

« Peu de temps après, nous fûmes conduits en prison ; et voilà que la peur me saisit, car jamais je ne m'étais trouvée dans de pareilles ténèbres. » En effet, les prisons des Romains étaient des cachots affreux, où la lumière ne pouvait pénétrer que par une ouverture très-étroite : on en voit encore dans plusieurs anciens amphithéâtres. Perpétue poursuit ainsi : « Oh ! la rude journée ! L'air, embrasé par la chaleur et par la foule, nous suffoquait ; les soldats nous maltraitaient ; et moi je souffrais et je pleurais, parce que je n'avais pas mon enfant. Mais Tertius et Pomponius, diacres bénis qui nous assistaient, achetèrent pour nous, à prix d'argent, la faveur d'aller chaque jour respirer quelques heures dans un lieu moins étroit de la prison. Chacun alors songeait à ses affaires ; et moi j'allaitais mon enfant

(1873) Plusieurs ont cru que cet auteur était Tertullien, parce qu'il fait mention de sainte Perpétue dans son livre *De l'Ame*, c. 55, et qu'il y rapporte quelque chose de ses visions. D'autres ont attribué cette partie des Actes à un homme engagé dans les erreurs des montanistes, parce qu'il dit au commencement de sa préface : « Puisque c'est la volonté du saint Esprit qu'on laisse à la postérité un monument éternel de la gloire que Perpétue et ses compagnons acquièrent en combattant contre les bêtes, etc. » Mais, outre que cette raison n'est pas assez forte pour nous le persuader, ces Actes, quoiqu écrits par un montaniste, n'en seraient pas moins dignes de foi, toute l'Église les ayant toujours reçus avec honneur, comme on le voit par le témoignage de saint Augustin.

(1874) Aug., serm. 280.

(1875) *Voy.* les trois Sermons de saint Augustin au jour de la fête des saintes martyres Perpétue et Félicité.

(1876) Avant que D. Ruinart eût publié ces Actes, on les avait imprimés plusieurs fois sur des manuscrits de Saint-Victor de Paris, et sur un autre du Mont-Cassin, trouvés par Holstenius. Mais ces copies étaient imparfaites, et on ne rencontrait pas dans celles de Saint-Victor plusieurs circonstances du martyre de sainte Perpétue, rapportées par saint Augustin. L'édition de D. Ruinart est beaucoup plus ample et plus complète que les précédentes Il a donné ces Actes sur plusieurs manuscrits tirés tant d'Angleterre que de France et d'Allemagne.

(1877) Tertull., *De anima*, c. 55, Aug., serm. 280, 283, 394, et *Serm. de tempore Barbarico;* Fulgent., *Append.*, t. II, serm. 70.

qu'on m'avait apporté à moitié mort d'inanition ; et je consolais ma mère et mon frère en leur recommandant mon fils ; et je séchais de douleur de les voir sécher de douleur pour moi. Je souffris ainsi pendant plusieurs jours : mais, ayant obtenu qu'on me laissât mon enfant dans la prison, je me sentis aussitôt délivrée de mes angoisses et fortifiée ; et la prison me devint tout d'un coup un palais, en sorte que j'aimais mieux cette demeure que toute autre qu'on eût pu me choisir.

Vision de sainte Perpétue.

« Or mon frère me dit : Ma dame et sœur, vous êtes déjà en grand crédit auprès de Dieu : demandez-lui donc qu'il vous fasse connaître par quelque vision si c'est la liberté ou le martyre qui vous attend. Et moi, qui savais m'être entretenue plusieurs fois familièrement avec le Seigneur, de qui j'avais reçu tant de grâces, je lui répondis avec confiance : Demain je vous dirai ce qui en sera. M'étant donc mise en prière, je demandai à Dieu une vision, et voici ce qui me fut montré. Je vis une échelle d'or, d'une prodigieuse hauteur, qui touchait de la terre au ciel, mais si étroite, qu'il n'y pouvait monter qu'une personne à la fois. Les deux côtés de l'échelle étaient hérissés de toutes sortes d'instruments en fer, épées, lances, faux, poignards ; en sorte que quiconque y serait monté négligemment, ou sans regarder en haut, aurait été déchiré par ces glaives, et y aurait laissé une grande partie de sa chair. Au pied de l'échelle était couché un dragon d'une grandeur énorme, qui tendait des piéges à ceux qui voulaient monter, et, pour les en empêcher, leur faisait peur. Le premier qui monta fut Sature, qui n'était point avec nous lorsque nous fûmes arrêtés, mais qui depuis s'était livré volontairement à cause de nous : il nous avait instruits (1878). Quand il fut arrivé au haut de l'échelle, il se tourna vers moi et me dit : Perpétue, je vous attends ; mais prenez garde que le dragon ne vous morde. Je lui répondis : Il ne me fera pas de mal ; je vais monter au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Et voilà que le dragon, comme s'il eût eu peur de moi, leva lentement la tête de dessous l'échelle ; et moi, la courbant du pied, je m'élevai sur elle comme sur le premier échelon, et je montai. Lorsque j'eus atteint le sommet, je vis un jardin très-spacieux, et au milieu du jardin un homme à cheveux blancs, de haute taille, en habit de pasteur, assis et trayant des brebis, et autour de lui des multitudes de personnes vêtues de blanc. Il leva la tête, me regarda et me dit : Vous êtes la bienvenue, ma fille. Et il m'appela, et il me donna d'une espèce de caillé fait avec le lait qu'il venait de traire. Je le reçus en joignant les mains, et le mangeai ; et tous ceux qui étaient là présents crièrent : Amen ; et au bruit de cet Amen je m'éveillai mâchant encore je ne sais quoi de doux. » « Les premiers chrétiens, » fait observer l'abbé Rohrbacher (1879), « aimaient à se représenter Jésus-Christ sous la forme de Pasteur. On voit, dans Tertullien, qu'il y avait dès lors de ces images sur les calices. Et, aujourd'hui encore, on en trouve d'innombrables de ce genre dans les anciennes catacombes des martyrs. La bouchée d'une douceur merveilleuse, ces mains jointes pour la recevoir, cet Amen solennel des assistants, tout cela indiquait assez clairement l'Eucharistie, que l'on avait coutume de donner aux martyrs pour les préparer au combat. » La sainte continue : « Je racontai aussitôt cette vision à mon frère ; et nous comprîmes que notre « passion » était proche, et nous commençâmes à n'avoir plus aucune espérance sur la terre (1880).

Les martyrs sont interrogés et confessent le nom de Jésus-Christ.

« Peu de jours après le bruit se répandit que nous devions être interrogés. Et voilà que mon père accourut de la ville, consumé par la douleur, et il vint à moi pour me tenter encore, et il me dit : Ayez pitié, ma fille, de mes cheveux blancs ; ayez pitié de votre père, si du moins je suis digne que vous m'appeliez de ce nom. Si je vous ai conduite par la main jusqu'à ce printemps de la jeunesse, si je vous ai toujours préférée à vos frères, ne me rendez pas l'opprobre des

(1878) Ces paroles se trouvent dans un exemplaire des Actes.

(1879) *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. V, p. 250.

(1880) Sainte Perpétue eut plusieurs visions ou révélations, que Tertullien, qui cite cet endroit (*De anima*, c. 55), semble avoir confondues, lorsqu'il dit que la très-généreuse martyre Perpétue, ayant eu peu avant sa mort une vision du paradis, y vit seulement les compagnons de son martyre.

hommes. Pensez à vos frères, pensez à votre mère et à votre aïeule, pensez à votre fils qui ne pourra vivre après vous. Fléchissez, si vous ne voulez pas nous donner à tous la mort; car qui de nous vivra, si vous mourez? En me parlant ainsi, il me baisait les mains; puis, se jetant à mes pieds, il m'appelait, non sa fille, mais sa dame. Et moi, je me lamentais, et je pleurais sur sa vieillesse, en pensant que, seul de tous les miens, il ne se réjouirait pas de mon martyre; et je le consolais en disant : Il n'arrivera au prétoire que ce que Dieu voudra; car notre sort est entre ses mains, et non dans les nôtres. Et il s'en alla tout triste.

« Le lendemain, comme nous dînions, on vint nous enlever pour être interrogés, et nous arrivâmes au forum. La nouvelle s'en étant propagée dans les quartiers voisins, il se fit un concours immense. Nous montâmes sur l'estrade, » où siégeait le juge, « et tous ceux qu'on interrogea avant moi confessèrent Jésus-Christ. Quand mon tour vint, mon père apparut tenant mon fils dans ses bras; il me fit descendre d'un degré, et me dit d'un ton suppliant : Ayez pitié de l'enfant. Le procurateur Hilarien (1881), qui exerçait le droit du glaive (1882) à la place du proconsul Minucius Timinianus mort depuis peu, se joignit à lui, et me cria : Ayez pitié des cheveux blancs de votre père! Ayez pitié de l'enfance de votre fils! Sacrifiez pour la prospérité des empereurs. Je répondis : Je ne sacrifierai point. Et Hilarien reprit : Vous êtes donc chrétienne? Je répliquai : Oui, je suis chrétienne. Comme mon père se tenait encore là dans l'espoir de me gagner, Hilarien le fit chasser à coups de verges; et je ressentis le coup de mon père comme si j'avais été frappée moi-même, et je me mis à pleurer sur sa malheureuse vieillesse. Après l'interrogatoire, le procurateur » fit subir une cruelle flagellation à Sature, à Saturnin et à Révocat; il fit aussi frapper au visage Perpétue et Félicité. Alors seulement reprend Perpétue, il « rendit sa sentence, et nous condamna tous aux bêtes, » différant le supplice jusqu'aux jeux, qui devaient se donner, le 7 mars, pour la fête de Géta, second fils de Sévère. « Nous retournâmes à la prison, la joie dans l'âme. Comme mon fils s'était habitué à y rester avec moi et à y prendre le sein, j'envoyai aussitôt à mon père Pomponius, diacre béni, pour lui demander l'enfant; mais mon père ne voulut pas le donner. Alors, il plut à Dieu, qui mesurait mes peines à ma force, que l'enfant n'eût plus envie d'être allaité, et que mes mamelles, surchargées de lait, ne me brûlassent plus, afin que je n'eusse pas à souffrir à la fois de ces douleurs du sein et d'angoisses pour mon fils.

Dinocrate délivré des peines du purgatoire par les prières de sainte Perpétue.

« Peu de jours après, comme nous étions tous en prière, voilà qu'au milieu de mon oraison une voix parla en moi, qui nomma Dinocrate; et je fus étonnée d'avoir prononcé ce nom qui ne m'était pas venu à la pensée depuis sa mort. Je donnai des larmes au souvenir de son malheur, et je connus que mon martyre commencé me rendait digne de prier pour lui, et que je devais le faire. Je me pris donc à redoubler de prières et de gémissements devant Dieu. Or, la nuit suivante, voici la vision que j'eus dans la prison. Je vis Dinocrate sortir d'un lieu ténébreux où étaient plusieurs autres, altéré, haletant, couvert de sueur, la face pâle et poudreuse, marquée encore par la plaie qui la couvrait quand il mourut. Ce Dinocrate était mon frère selon la chair, mort à sept ans, la joue rongée par un cancer, en sorte qu'il faisait horreur à tout le monde. C'était pour lui que j'avais prié. Entre lui et moi il y avait une telle distance que nous ne pouvions nous approcher l'un de l'autre. A côté de lui était une piscine pleine d'eau, mais dont la margelle se trouvait plus haute que la taille de l'enfant; et Dinocrate s'élevait sur la pointe des pieds pour y boire. Moi je m'affligeais de ce que, y ayant de l'eau dans la piscine, il ne pouvait y atteindre à cause de la hauteur du bord; et je me réveillai, et je compris que mon frère était dans la peine. Mais j'avais confiance que ma prière lui profiterait, et je priai pour lui jusqu'au moment où l'on nous transféra dans la prison du camp, » plus rapprochée que la prison ordinaire du lieu de supplice : « car nous étions

(1881) Tertullien (*Ad Scapulam*, c. 13) parle de cet Hilarien, et témoigne que la persécution fut violente sous lui, à cause des cris du peuple contre les chrétiens; mais il ajoute que Dieu punit bientôt ces cris par une grande stérilité : « Sous le procurateur Hilarien, le peuple se répandit dans nos cimetières en poussant ces vociférations : *Plus d'aires pour les chrétiens!* Les aires où lui-même bat ses blés ne lui servirent de rien : les moissons manquèrent. »

(1882) *Jus gladii*, c'est-à-dire le droit de vie et de mort, qui n'appartenait qu'aux préteurs et aux proconsuls.

destinés à servir aux spectacles qui devaient se donner dans le camp à la fête du César Géta. Je continuai à pleurer les jours et les nuits. Le jour qu'on nous mit dans les ceps (1883), j'eus une autre vision. Ce lieu que j'avais vu ténébreux m'apparut lumineux; et je vis Dinocrate, vêtu d'une belle robe, le corps net et rafraîchi, avec une cicatrice là où était la plaie. La piscine avait abaissé sa margelle jusqu'au nombril de l'enfant, qui en tirait de l'eau sans cesse. Sur la margelle était une fiole dorée pleine d'eau vive; et Dinocrate, s'approchant, commença à en boire, et la fiole ne se désemplissait pas. Lorsqu'il eut étanché sa soif, il s'éloigna de la piscine, et courut jouer comme font les enfants. Alors je me réveillai toute joyeuse, et je compris qu'il avait été délivré du lieu des peines. »

Il est évident, par les conséquences que sainte Perpétue tire de ses deux visions au sujet de Dinocrate, que, de son temps, la doctrine de l'Eglise était qu'il y avait des peines dues à certains péchés qui s'expiaient après la mort, et qu'on priait pour la délivrance des fidèles trépassés. La croyance du purgatoire remonte donc aux premiers siècles. Cette preuve ne perdrait rien de sa force quand même on supposerait que les deux visions qu'eut sainte Perpétue ne venaient point de Dieu : il en résulterait toujours qu'on croyait alors pouvoir soulager les âmes des morts par le secours de ses prières. Mais comment s'y prendrait-on pour prouver que Dieu n'était pas l'auteur des visions qu'eut la sainte? Saint Augustin et les autres Pères n'ont jamais eu le moindre soupçon sur ce point. Le moyen, d'ailleurs, de s'imaginer que Dieu, qui est la bonté même, eût permis qu'une âme brûlant d'amour pour lui fût trompée sur un point aussi essentiel? L'éditeur des Actes de sainte Perpétue, de sainte Félicité, et de leurs compagnons, publiés à Oxford, a très-bien senti la difficulté que les catholiques font aux protestants; et sa seule réponse consiste à dire que sainte Perpétue paraît avoir été montaniste. Cette idée n'a point fait fortune : elle a été solidement réfutée par plusieurs savants protestants, entre autres par Dodwell (1884). De plus, est-il croyable que saint Augustin et l'Eglise entière aient mis une montaniste au rang des plus illustres martyrs? Saint Augustin n'enseigne-t-il pas lui-même, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, qu'il y a des peines temporelles à subir dans l'autre vie (1885)? Il ajoute, en parlant des visions de sainte Perpétue, que Dinocrate avait reçu le baptême, mais qu'il avait ensuite souillé son innocence, ou en faisant quelque acte d'idolâtrie à la sollicitation de son père, ou en blessant la vérité, ou en commettant quelqu'une de ces fautes dans lesquelles les enfants peuvent tomber (1886).

« Quelques jours après, » ajoute Perpétue, « Pudens, commandant de la prison, commença à s'apercevoir de la force que Dieu avait mise en nous; et il laissa entrer librement ceux de nos frères qui se présentaient, soit pour nous apporter des consolations, soit pour être eux-mêmes consolés.

« Quand approcha le jour des jeux, voilà que je vis reparaître mon père, accablé de douleur. Il s'arrachait la barbe, se roulait à terre, y restait la face attachée, maudissait ses années, et disait des choses capables d'émouvoir toutes les créatures. Et moi j'avais pitié de sa malheureuse vieillesse.

Dernière vision de sainte Perpétue.

« La veille de notre combat, j'eus encore une vision. J'entendis venir le diacre Pomponius; il frappait avec force à la porte de la prison; et moi j'accourus pour lui ouvrir. Il était vêtu d'une robe blanche, ornée d'un triple rang de grenades d'or. Il me dit : Perpétue, nous vous attendons, venez. Et voilà que, me prenant par la main, il me fait marcher d'un pas rapide par un chemin tortueux, étroit et raboteux. Enfin nous arrivons hors d'haleine à l'amphithéâtre. Il

(1883) On se rappelle que le cep, en latin *nervus*, était une machine de bois percée de plusieurs trous de distance en distance. On y attachait les pieds des martyrs, et on leur écartait quelquefois les jambes jusqu'au quatrième et au cinquième trou. Cette espèce de question était fort douloureuse. Sainte Perpétue fait observer que, durant tout le temps qu'elle et ses compagnons passèrent dans la prison du camp, ils furent enchaînés et retenus dans les ceps. Ils paraissent être restés plusieurs jours dans cette prison, attendant celui qui était fixé pour les jeux publics.

(1884) *In Diss. Cypr.*, IV, § 8, p. 15.

(1885) *Voy.* ce Père, *De orig. animæ*, l. I, c. 10, p. 343; et l. IV, c. 18, p. 401, t. X, etc.

(1886) *Illius ætatis pueri, et mentiri, et verum loqui, et confiteri, et negare jam possunt.* (*De origine animæ.*, l. I, c. 10.)

(1887) Tillemont, *Hist. eccles.*, t. III, p. 149. *Voy.* surtout le cardinal Orsi, *Diss. de Actis SS. Perpetuæ et Felicitatis.* Florentiæ, 1738, in-4°.

m'introduit au milieu de l'arène, et me dit : Ne craignez point, je suis avec vous, et je combattrai avec vous ; et il se retire. Alors j'entrevois vaguement un peuple immense et agité, assis tout autour. Sachant que j'ai été condamnée aux bêtes, je m'étonne de ce qu'on diffère tant à les lâcher sur moi. Soudain d'un des vomitoires de l'arène sort un Egyptien, noir et hideux, qui s'avance pour me combattre avec ses auxiliaires. En même temps, de beaux adolescents s'approchent de moi pour me secourir ; ils me dépouillent de mes vêtements, et je me trouve changée en athlète avec une vigueur mâle ; et mes alliés me frottent d'huile, comme on frotte les lutteurs avant la lutte. L'Egyptien, au contraire, se vautrait dans la poussière du cirque. Comme nous allions en venir aux mains, parut un homme d'une taille gigantesque, et telle qu'elle dépassait la hauteur de l'amphithéâtre. Il avait une longue robe traînante, d'un pourpre éclatant, rattachée par deux agrafes sur sa poitrine, et bordée d'une multitude de grenades d'or et d'argent. Il tenait une baguette semblable à celle des intendants des jeux, et un rameau vert d'où pendaient des pommes d'or. Ayant fait faire silence, il cria : Si l'Egyptien est vainqueur de la femme, il la tuera par le glaive ; mais, si la femme est victorieuse de l'Egyptien, elle aura ce rameau ; et il s'éloigna pour aller prendre sa place. L'Egyptien et moi nous nous joignîmes, et nous commençâmes par une lutte à coups de poing. Il cherchait à me prendre par le pied ; mais, au moment où il croyait l'avoir saisi, je lui en meurtrissais la face. Et voilà que je me sentis soulevée en l'air et que je le frappai d'en haut, comme si mon pied eût foulé la terre. Mais, la lutte se prolongeant, j'enlaçai mes deux mains l'une dans l'autre, et les fis tomber d'aplomb sur sa tête. Il fut renversé la face contre terre, et je le foulai aux pieds. Le peuple poussa des acclamations, mes alliés entonnèrent un chant de triomphe. J'allai vers l'intendant des jeux, et je reçus le rameau. Puis il me baisa, et me dit : La paix soit avec vous, ma fille ; et je sortis avec gloire par la porte *Sana Vivaria* de l'amphithéâtre. Alors je m'éveillai, et je compris que ce n'étaient pas les bêtes, mais les démons que j'aurais à combattre ; mais je savais que ma victoire était certaine.

Fin de la Relation de sainte Perpétue.

« Voilà que j'ai rapporté tout ce qui m'est arrivé jusqu'au jour du combat. Si quelqu'autre veut raconter le combat lui-même, qu'il le raconte. »

« Ainsi finit la Relation de sainte Perpétue, » écrit l'abbé Rohrbacher (1887*). « La littérature humaine n'a rien d'approchant. Une jeune femme, mère de famille, d'une naissance distinguée, chérie de tous les siens, et à qui rien ne manque pour être heureuse dans le monde, se voit séparée de son père, de sa mère, de ses frères, de son époux, de son jeune enfant, pour aller être dévorée par les bêtes, à la vue de tout un peuple ; elle voit son vieux père, qu'elle aime et qui l'aime avec tendresse, lui baiser les mains, se jeter à ses pieds, pour la fléchir et lui faire dire un mot qui la sauverait du péril ; elle compatit à la douleur de son père, elle le console, mais elle ne dira pas le mot, parce que ce mot serait un péché, serait un mensonge ; et elle écrit tout cela la veille de son supplice, avec une candeur, avec un calme au-dessus de l'humanité. Non, cette paix que l'homme ne saurait dire ni même concevoir, Dieu seul peut la donner. »

Vision de saint Sature.

« Or le bienheureux Sature eut aussi sa vision qu'il a rapportée lui-même. La voici :

« Notre martyre était fini, et nous étions sortis de notre chair. Voilà que quatre anges vinrent nous prendre, et nous emportèrent vers l'Orient ; et leurs mains ne nous touchaient pas. Notre ascension n'était pas verticale, mais douce et oblique, comme si nous montions la pente molle d'une colline. Puis, ayant perdu de vue la terre, nous entrevîmes au levant une lumière immense ; et je dis : Perpétue (car elle était à côté de moi), voici ce que le Seigneur nous promettait. Toujours portés par les quatre anges, nous nous trouvâmes dans un grand espace, comme un jardin, planté d'arbres à fleurs, de rosiers hauts comme des cyprès, et dont les roses, rouges et blanches, détachées par la brise, s'abattaient sur le sol comme une neige odoriférante et éternelle. Dans ce jardin étaient assis quatre anges, plus beaux et plus éclatants encore que les autres. Dès qu'ils nous aperçurent, ils vinrent à nous en nous saluant, et ils disaient avec admira-

(1887*) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 253.

tion aux autres anges : Les voici ! les voici ! Alors ceux qui nous portaient nous déposèrent tout étonnés, et nous fîmes à pied un stade de chemin par une allée large et fleurie. Là nous trouvâmes Jocondus, Saturninus, et Artaxius, tous trois brûlés vifs dans la même persécution dont nous venions de sortir, et Quintus mort aussi pour la foi dans sa prison ; et nous leur demandions où étaient nos autres martyrs. Mais les anges nous dirent : Entrez d'abord, et venez saluer le Maître du jardin.

« Et ils nous conduisirent dans une salle dont les murailles étaient comme bâties de lumière. Devant la porte se tenaient debout quatre anges qui revêtaient de robes blanches ceux qui devaient entrer. Ils nous en revêtirent, et nous entrâmes, et nous vîmes une lumière immense, et nous entendîmes la voix réunie d'un grand nombre qui disaient sans cesse : « Saint ! saint ! saint ! » Et nous aperçûmes assis au milieu de cette salle un homme ayant les cheveux blancs comme la neige et le visage d'un adolescent; mais nous ne pûmes voir ses pieds. A sa droite et à sa gauche siégeaient vingt-quatre vieillards, et derrière lui une multitude d'autres. Nous approchâmes du trône, et les quatre anges nous soulevèrent un peu vers lui, et il nous baisa, et il nous passa la main sur la face. Et les vieillards nous dirent : Restez, et nous restâmes ; puis ils nous dirent : Allez et récréez-vous. Et moi je dis : Perpétue, maintenant vous avez ce que vous désiriez. Et elle me dit : Dieu soit loué ! Heureuse lorsque j'étais dans la chair, combien je suis plus heureuse maintenant !

« Nous sortîmes, et à la porte, nous trouvâmes, à droite Optat, évêque » de Carthage, « à gauche Aspasius, prêtre et docteur » de la même Eglise, « tous les deux tristes et éloignés l'un de l'autre de quelques pas. Dès qu'ils nous aperçurent, ils se jetèrent à nos pieds, et ils nous dirent : Mettez la paix entre nous, puisque vous êtes ici, et que vous nous avez quittés, nous laissant en cet état. Mais nous leur répondîmes : Eh ! n'êtes-vous pas, vous notre évêque, et vous un prêtre du Seigneur ? Pourquoi donc vous jetez-vous à nos pieds ? Et nous nous prosternâmes aux leurs, en les embrassant. Alors Perpétue se mit à s'entretenir avec eux ; et, tout en conversant, nous allâmes dans le jardin nous asseoir sous un rosier. Mais voilà que, comme nous leur parlions, vinrent des anges qui leur dirent : Laissez-les donc se reposer et se rafraîchir en paix ; si vous avez quelque dissentiment, pardonnez-vous mutuellement, et n'en importunez pas les autres. Et ils étaient tout confus. Et les anges dirent à Optat : Evêque, corrigez votre peuple ; on va à votre assemblée comme si on revenait du cirque, et comme si on disputait des factions. Et il nous sembla que les anges fermaient sur eux la porte du jardin. Pour nous, nous y reconnûmes un grand nombre de frères, ainsi que de martyrs, et nous conversions avec eux ; et de délicieux parfums nous nourrissaient de leurs odeurs. Là-dessus je m'éveillai plein de joie. »

Telle fut la vision de Sature.

« Ce sont les bienheureux martyrs Sature et Perpétue qui ont eux-mêmes écrit leurs visions. »

Le reste des Actes des saints martyrs est dû à un témoin oculaire.

Mort de Secondule.

« Quant à Secondule, Dieu, voulant lui faire grâce des bêtes, l'appela à lui lorsqu'il était encore dans la prison, ce qui réjouit, non pas son âme, mais sa chair. »

Félicité est délivrée par les prières des confesseurs.

« Pour Félicité, grosse de huit mois (car elle était enceinte quand on l'avait arrêtée), voyant que le jour des spectacles approchait, elle se lamentait dans la crainte que, selon l'usage, sa grossesse ne retardât son martyre, parce qu'il n'était pas permis d'exécuter les femmes enceintes avant leur terme ; et elle appréhendait qu'on ne la fît ensuite mourir avec des scélérats. Ses compagnons s'affligeaient, de leur côté, de ne pouvoir emmener avec eux, au ciel, leur douce et généreuse sœur, et de laisser seule une si bonne compagne dans le chemin de leur commune espérance. Ils se mirent donc tous ensemble, trois jours avant le spectacle, à gémir et à prier pour elle. A peine leur prière était-elle finie, que les douleurs de l'enfantement la saisirent, et, comme l'accouchement est naturellement plus difficile dans le huitième mois, son travail douloureux lui arracha des cris. Un des gardes lui dit : Quoi ! tu te plains ? Que feras-tu donc quand tu seras exposée à ces bêtes que

tu as méprisées, en refusant de sacrifier? Mais elle lui répondit : Ce que je souffre maintenant, c'est moi qui le souffre ; au cirque, un autre sera en moi, qui souffrira pour moi, parce que je souffrirai pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une sœur éleva comme son propre enfant.

Les saints sont exposés aux bêtes.

« Puisque le Saint-Esprit a permis, et en le permettant a voulu qu'on écrivît les Actes de ce combat, quoique nous soyons indigne de raconter la gloire d'un si grand triomphe, cependant nous l'entreprendrons, la bienheureuse Perpétue nous en ayant donné l'ordre, et la foi nous le commandant bien plus hautement encore

« Et d'abord nous ajouterons une circonstance qui manifeste encore davantage la constance et la sublimité de leur âme. Comme le tribun préposé à la garde des martyrs redoublait envers eux de rigueur et de mauvais traitements, parce que des hommes sottement crédules lui faisaient craindre qu'ils ne se tirassent de prison au moyen de la magie, Perpétue le regarda en face, et lui dit : Pourquoi ne nous laissez-vous pas quelque repos et quelque soulagement, puisque nous sommes les condamnés du très-noble César, et que nous devons combattre à sa fête ? N'est-il pas de votre honneur qu'on nous trouve en bon état ? Le tribun rougit et eut peur. Il donna ordre qu'on les traitât moins durement, et qu'on laissât aux frères la liberté de les visiter et de les assister. Le commandant de la prison était déjà croyant.

« La veille de leur combat, on leur donna, selon la coutume, le dernier repas, que l'on appelait le repas libre, et qui avait lieu en public ; mais ils en firent, autant qu'il était en eux, une agape modeste et un repas de charité. De temps en temps ils adressaient au peuple, accouru pour les voir, de graves enseignements ; ils le menaçaient du jugement de Dieu, du compte de sang qu'il aurait à rendre, et raillaient sa curiosité farouche. Sature disait : N'aurez-vous pas assez de demain pour nous voir, aujourd'hui nos amis, » paraissant avoir pitié de nous ; « demain nos ennemis, » applaudissant à notre mort ? « Cependant remarquez bien nos visages, afin de les reconnaître au grand jour du jugement. A ces paroles, plusieurs se retirèrent interdits ; les autres qui restèrent crurent en Jésus-Christ.

« Enfin parut le jour de la victoire : ils sortirent de la prison par l'amphithéâtre, le front radieux, émus non de crainte mais de joie. Derrière les autres, comme l'épouse bien-aimée du Christ, marchait Perpétue, souriante, la démarche recueillie, et les yeux baissés pour en cacher les éclairs à tous les regards. Félicité était heureuse d'avoir enfanté, et de passer du travail sanglant de ses couches au sanglant combat des bêtes, des mains de la sage-femme au bras du rétiaire, pensant d'ailleurs que ce second baptême de sang laverait les souillures de son enfantement. Lorsqu'ils arrivèrent à la porte de l'amphithéâtre, on voulut, selon la coutume, faire prendre pour le combat aux hommes la robe des prêtres de Saturne, aux femmes la bandelette des prêtresses de Cérès. Mais leur constance ne fléchit point ; » ils refusèrent de se soumettre à ce rite superstitieux ; « et ils s'écrièrent : Nous sommes venus ici de notre plein gré, nous vous avons livré nos vies, à la condition de ne rien faire de semblable, et de conserver notre liberté de conscience ; le pacte en a été conclu entre nous. Cette fois l'injustice reconnut ce qui était juste ; et le tribun consentit à ce qu'on les introduisît, vêtus comme ils l'étaient, dans l'arène. A peine entrés, voilà que Perpétue se mit à chanter, comme foulant déjà du pied la tête de l'Egyptien. Révocat, Saturnin et Sature éclataient contre le peuple en menaces, et, en arrivant à la vue d'Hilarien, ils lui crièrent : Tu nous juges maintenant, mais un jour Dieu te jugera. Le peuple, irrité, demanda qu'ils fussent flagellés en passant devant les veneurs. » On appelait veneurs (*venatores*) ceux qui étaient armés pour combattre les bêtes. Ils se rangeaient sur deux lignes, ayant un fouet à la main, et, à mesure que les personnes condamnées aux bêtes (*bestiarii*) s'avançaient au milieu d'eux, ils leur en déchargeaient chacun un coup. Les *bestiarii* étaient nus en passant par ce genre de supplice. « Les saints se félicitaient les uns les autres de ce qu'il leur était échu quelque chose de la « passion » de Jésus-Christ.

« Celui qui a dit : « Demandez et vous recevrez, » accorda à ceux qui demandaient ce que chacun d'eux avait désiré de recevoir.

Un jour, dans la prison, chaque martyr avait exprimé son vœu sur le genre de mort qu'il ambitionnait. Saturnin voulait être jeté à toutes les bêtes du cirque, pour que les fleurs les plus sanglantes du martyre formassent sa couronne. Son souhait fut accompli ; car Saturnin et Révocat, après avoir été attaqués par un léopard, lui furent arrachés par un ours qui les traîna, sous ses morsures, jusqu'auprès du théâtre. Sature avait déclaré qu'il ne craignait rien tant qu'un ours, et il souhaitait qu'un léopard lui ôtât la vie du premier coup de dent. Le Christ exauça en partie son vœu; un sanglier fut lâché sur lui : mais la bête, se retournant tout à coup, éventra son belluaire qui mourut quelques jours après le spectacle, puis, revenant au martyr, ne fit que le traîner quelques pas sur le sable. On l'attacha ensuite à l'entrée de la loge d'un ours ; l'ours n'en voulut point sortir, parce que l'officier Pudens en avait arrêté la porte avec des chairs corrompues; ainsi Sature quitta le combat sans blessure, » sauf à être rappelé une seconde fois.

« Le démon, voyant venir le tour des femmes, fit en sorte que, contrairement à l'usage, on résolût de lâcher sur elles une vache sauvage et furieuse. On les enveloppa donc, toutes nues, dans des filets. A la vue de cette jeune femme blanche et délicate, et de cette mère qui venait d'enfanter, et dont les mamelles étaient encore dégoûtantes de lait, le peuple eut pitié de sa proie, et poussa un cri d'horreur. Alors on les retira des filets, et on les couvrit d'habits flottants. Perpétue fut exposée la première : la vache, la ramassant avec ses cornes, l'enleva en l'air et la laissa tomber sur les reins. La martyre se mit sur son séant, et, s'apercevant que la chute avait déchiré sa robe le long de ses flancs, elle en rejoignit les lambeaux, et les étendit comme un voile entre ses jambes, plus occupée de la pudeur que de la douleur. Elle renoua ensuite sa chevelure qui s'était détachée, car il ne convenait pas qu'une martyre combattît les cheveux épars comme dans un deuil funéraire, ni qu'elle semblât pleurer dans sa gloire. Et apercevant Félicité, qui avait été fort maltraitée par la vache, étendue sur l'arène, elle se traîna jusqu'à elle, lui donna la main, et l'aida à se relever. Elles se tenaient debout toutes les deux, prêtes pour une attaque nouvelle; mais le peuple, dont elles avaient comme vaincu la cruauté, ne voulut pas qu'on les exposât de nouveau, et on les conduisit à la porte Sana-Vivaria. Perpétue y fut reçue par un catéchumène nommé Rustique, qui lui était fort attaché. Alors, comme s'éveillant d'un profond sommeil, tant son extase avait été profonde, elle se mit à regarder autour d'elle, et demanda, au grand étonnement de ceux qui l'environnaient : Quand donc nous exposera-t-on à cette vache? Lorsqu'on lui raconta ce qui s'était passé, elle n'en voulut rien croire, jusqu'à ce qu'on lui eût montré sur son corps et sur ses vêtements les traces de ce qu'elle avait souffert, et qu'elle eût reconnu le catéchumène. » Eh! où était-elle, s'écrie saint Augustin (1888) en parlant de cette circonstance, où était-elle donc, lorsqu'elle était attaquée et déchirée par une bête furieuse, sans en ressentir les coups; et lorsqu'après un si rude combat, elle demandait quand il devait commencer? Que voyait-elle pour ne point voir ce que tout le monde voyait? que sentait-elle pour ne pas sentir une douleur si violente? Par quel amour, par quelle vision, par quel breuvage était-elle ainsi toute transportée hors d'elle-même, et comme divinement enivrée, pour paraître impassible dans un corps mortel? Alors, reprend l'auteur des Actes, « faisant appeler son frère, elle lui dit, ainsi qu'au catéchumène : Fortifiez-vous dans la foi, aimez-vous les uns les autres, et ne soyez pas scandalisés de nos souffrances.

« Sature, à une autre porte de l'amphithéâtre, disait à l'officier Pudens : Ce que j'avais prédit n'est-il pas arrivé? Aucune bête ne m'a fait de mal. Croyez donc de tout votre cœur en Celui en qui je crois. En vérité, je vous le dis, voilà que je retourne dans l'amphithéâtre où un léopard m'ôtera la vie d'un seul coup de dent. En effet, à la fin du spectacle, il fut présenté à un léopard dont la morsure le couvrit de sang, en sorte que le peuple, » par une allusion ironique au baptême, « s'écria : Baptisé, te voilà sauvé maintenant, te voilà sauvé! Et réellement il était bien sauvé, celui qui avait vaincu dans une pareille lutte. Le martyr, tournant ses yeux vers Pudens : Ami, lui dit-il, adieu; souvenez-vous de ma foi, et que ma mort ne vous

(1888) Aug., serm. 280, n. 1. Bened., t. V.

ébranle point, mais au contraire vous confirme. Il lui demanda ensuite l'anneau que Pudens avait à son doigt, le trempa dans sa blessure, et le lui rendit comme un gage de son amitié et un souvenir de son sang.» Quelques auteurs pensent, avec Mabillon (1889), que le Pudens dont il s'agit ici, est celui que l'on honore comme martyr en Afrique, le 29 avril.

« De là, » continuent les Actes, « on transporta Sature mourant, avec les autres, au lieu où l'on achevait ceux qui respiraient encore, » c'est-à-dire dans le *Spoliarium*, où les confecteurs égorgeaient ceux que les bêtes n'avaient pas entièrement tués. « Mais le peuple ayant demandé à grands cris que tous ceux qui n'étaient que blessés fussent amenés au milieu du cirque pour y recevoir le coup de la mort devant lui, les confesseurs se levèrent aussitôt. Se baisant les uns les autres afin de consommer leur martyre par la solennité de cet embrassement pacifique, ils se traînèrent en s'entr'aidant là où le peuple les demandait, et reçurent la mort en silence et immobiles. Sature, qui avait monté le premier l'échelle mystique de la vision, rendit aussi le premier son âme. Comme il fallait bien que Perpétue goûtât un peu du martyre, mal frappée entre les côtes, elle poussa un cri perçant, et, tirant à elle le bras du maladroit confecteur, elle le conduisit à l'endroit de la gorge où il devait frapper. Peut-être cette femme héroïque ne pouvait-elle mourir autrement; peut-être le démon, qui en avait peur, n'aurait-il pas osé lui ôter la vie, si elle n'y avait consenti. »

Ce glorieux martyre, arrivé le 7 mars selon le plus ancien Martyrologe, est marqué au même jour dans le calendrier de l'Eglise romaine de l'an 354, lequel a été publié par Buchérius; et l'assertion de saint Prosper qu'il eut lieu à Carthage s'accorde parfaitement avec toutes les circonstances de cette touchante histoire. Les corps des martyrs étaient dans la grande église de cette ville au v° siècle (1890). Leur fête, au rapport de saint Augustin, attirait plus de fidèles, pour honorer leur mémoire, que la curiosité n'avait autrefois attiré de païens à leur martyre. Les noms de sainte Perpétue et de sainte Félicité ont été insérés dans le canon de la messe.

Martyre de saint Irénée (1891).

La persécution, qui sévissait à Rome, à Alexandrie, à Carthage, moissonna saint Irénée et presque tout son peuple à Lyon. Dieu n'avait conservé si longtemps le grand évêque à cette Eglise que pour y réparer avec usure les pertes qu'elle avait faites, et y former une multitude prodigieuse de nouveaux martyrs qui honorèrent son triomphe. On assure que Sévère, témoin naguère de l'état florissant de la chrétienté de Lyon, et sachant que le nombre des fidèles s'y multipliait par les soins de l'illustre prélat, donna des ordres particuliers pour qu'on sévît contre eux avec une rigueur extraordinaire. Il prescrivit que des soldats entourassent la ville et fissent main basse sur tous ceux qui se déclareraient chrétiens. Le massacre fut à peu près général. Saint Irénée ayant été mis à mort, le tyran s'applaudit d'avoir égorgé le pasteur et le troupeau. Il paraît difficile de rattacher cet événement au 28 juin 202, c'est-à-dire au commencement même de la dixième année de Sévère, qui avait commencé le 2 juin; car l'empereur était alors en Orient, d'où l'édit de persécution ne pouvait guère avoir été déjà transmis à Lyon. Cependant le massacre, s'il n'eut pas lieu en conséquence de cet édit, pourrait avoir été l'effet de la fureur des magistrats de Lyon et d'une émeute populaire, et l'on rapporte que les infidèles de tout le pays, rassemblés pour célébrer des jeux en l'honneur de Sévère, la dixième année du règne de ce prince, crièrent tumultuairement contre les chrétiens, qui sans doute refusaient de participer à leurs cérémonies sacriléges. Avec Bianchini, nous plaçons de préférence la sanglante exécution des ordres de Sévère sous l'an 203; et l'on s'explique ainsi d'une manière facile la date du 28 juin, assignée par les Latins au martyre de saint Irénée, que les Grecs honorent, au contraire, le 23 août. Quelques-uns, partant de ce point: que saint Irénée fut condamné par Sévère personnellement, font remonter son martyre à l'an 198, après la victoire remportée sur Albinus; quelques

(1889) *Analect.*, t. III, p. 403.
(1890) Victor, l. I, p. 4.
(1891) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 61. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Irénée, évêque de Lyon, martyr*, 28 juin.

autres le reculent jusqu'à l'an 208, que Sévère passa par Lyon, allant porter la guerre dans la Grande-Bretagne.

Baronius avait vu un fragment des Actes de saint Irénée, et D. Ruinart les a trouvés entiers dans un manuscrit de Cîteaux ; mais il ne les a pas insérés dans son recueil des Actes sincères des martyrs. Ce que nous apprennent ces Actes, qui n'ont pas l'antiquité que l'on souhaiterait, est confirmé par d'autres monuments. Saint Adon, dans sa Chronique, rapporte que saint Irénée fut immolé avec presque tout son peuple (1892). Suivant une ancienne épitaphe en vers léonins, qu'on lit sur un pavé de mosaïque qui est à Lyon, dans l'église du saint, dix-neuf mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, furent martyrisés avec lui (1893). On peut le croire, à raison de la cruauté de Sévère et de la constance des fidèles. C'est sans doute ce qui a fait dire à saint Eucher (1894) que Lyon avait un peuple de martyrs ; et à saint Grégoire de Tours (1895), qu'une si grande multitude de chrétiens furent alors égorgés pour la foi, que leur sang coulait par ruisseaux dans les places publiques. Les Grecs disent que saint Irénée termina sa vie par le glaive.

Reliques de saint Irénée.

Dieu, conservant comme une étincelle pour rallumer dans l'Eglise de Lyon le feu sacré qui venait de purifier tant de victimes, permit qu'un saint prêtre, nommé Zacharie, échappât au carnage. Ce prêtre, qui fut, à ce qu'on croit, le successeur de saint Irénée, prit soin de sa sépulture, et enterra son corps entre ceux de saint Epipode et de saint Alexandre. Les reliques du martyr se gardèrent à Lyon dans une chapelle souterraine de l'église dite de Saint-Irénée, sur la montagne, jusqu'à l'an 1562, que les Huguenots les dissipèrent. Son crâne fut retrouvé par un catholique, qui le ramassa et le déposa dans l'église primatiale de Saint-Jean.

Jugement des écrits de saint Irénée (1896).

Saint Irénée composa plusieurs ouvrages pour la défense de la foi et pour l'utilité de l'Eglise, savoir : cinq livres contre les hérésies, une Lettre à Florin, une à Blaste, un livre de l'Ogdoade, plusieurs Lettres touchant la célébration de la fête de Pâques, dont une était adressée au Pape Victor ; un livre contre les païens, intitulé *De la science ;* un autre adressé à un chrétien nommé Marcien ; un troisième, qui renfermait diverses discussions. On croit aussi qu'il composa un Traité contre Marcion, et un Discours sur la foi, adressé à Démétrius, diacre de Vienne. Quant au livre qui avait pour titre *De la substance du monde*, et qu'on lui attribuait du temps de Photius, on convient qu'il est de Caius, prêtre de Rome. Ce que nous avons rapporté de sa vie et de ses écrits justifie pleinement les éloges que les écrivains les plus éclairés de l'Eglise ont faits de cet évêque. Ils ont loué la sainteté de ses mœurs, la constance de sa foi, la vigueur de son zèle, la pénétration de son esprit, la pureté de sa doctrine, la profondeur de sa science, l'étendue de ses lumières, la solidité de ses ouvrages, la force de ses raisonnements, son talent pour dissiper les illusions et les vaines chimères des hérétiques, pour faire connaître leur crédulité et leur ignorance, pour triompher de leurs efforts. Photius (1897) ne laisse pas de dire qu'il y a dans ses livres quelques inexactitudes en matière de doctrine (1898) : ce qu'il faut entendre

(1892) Adon. *Martyr.* 28 juin. Colonia, *Antiq. de Lyon.*

(1893) Millia dena novemque fuerunt sub duce tanto, etc. *Voy.* le P. de Colonia.

(1894) Euch. *Hom. de S. Blandina.*

(1895) *Modici temporis spatio prædicatione sua maxime in integro civitatem reddidit christianam. Tanta multitudo christianorum est jugulata, ut per plateas flumina currerent de sanguine christiano, quorum nec numerum nec omnia colligere potuerimus. B. Irenæum carnifex Domino per martyrium dedicavit.* (Greg. Turon., *Hist. Francor.*, l. I, c. 29.)

Voy. S. Grégoire le Grand. Epist. 50 *ad Ether. Lugd.* ; S. Justin, ou plutôt l'auteur des *Réponses aux questions d'un orthodoxe* ; Bède, Adon, Usuard, et les *Menées* des Grecs.

(1896) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 137 et 193.

(1897) *Cod.* 120.

(1898) Ce que Du Pin dit de S. Irénée, sous le nom du même Photius, n'est pas supportable. Voici ses paroles (t. I, p. 199) : « Le savant Photius a raison de reprendre en lui un défaut qui lui est commun avec beaucoup d'autres anciens : c'est qu'il affaiblit et qu'il obscurcit, pour ainsi dire, les plus certaines vérités de la religion par des raisons peu solides. » Il devait avoir remarqué que Photius ne dit point cela des ouvrages qui nous sont restés de saint Irénée, c'est-à-dire de ses cinq Livres des hérésies, qui en effet sont trop forts et prouvent trop bien pour mériter la critique de Photius ; et ce qui fait voir clairement que ce n'est pas sur ces Livres que Photius exerce sa critique, c'est qu'après en avoir fait un très-court sommaire, il ajoute (*Cod.* 120) : « Il court plusieurs autres écrits de toutes les sortes, et des Lettres du même saint

apparemment de l'opinion des millénaires, que le saint martyr a beaucoup appuyée vers la fin de son ve livre contre les hérésies; du commerce des anges avec les filles des hommes, dont il a cru, avec beaucoup d'anciens, que les géants étaient issus; de l'âge de Jésus-Christ, qu'il étend jusqu'à quarante ou cinquante ans, contre le sentiment le plus communément reçu dans l'Eglise; de la légation d'Hénoch vers les anges apostats. Le même Photius (1899) lui attribue encore d'avoir cru que l'Epître aux Hébreux n'était pas de saint Paul; mais il est au moins certain qu'Irénée la croyait de l'Ecriture, et l'évêque de Lyon n'est pas le seul des anciens qui ait révoqué en doute que cette Epître fût du Docteur des nations. Saint Hippolyte et Caius, tous deux disciples de saint Irénée, ne la croyaient pas non plus de cet apôtre. L'évêque de Lyon ayant écrit en grec, sa langue naturelle, on ne tarda point à traduire ses ouvrages en latin; et cette traduction était même nécessaire dès le temps du saint, à cause des marcosiens qui infectaient alors les Gaules, où le grec n'était compris que de peu de personnes. L'auteur de cette version est inconnu. On peut dire seulement qu'il paraît avoir été contemporain d'Irénée et de Tertullien, qui, en citant les paroles de l'évêque de Lyon, suit presque mot à mot la traduction latine, telle que nous l'avons aujourd'hui. Le style de cette version est rude, grossier, mal poli, dur, difficile, embarrassé, diffus, et n'a rien de la beauté de l'original grec, qui, au jugement de saint Jérôme, est très-docte et très-éloquent.

Il a plu à M. Ampère d'écrire que saint Irénée était peu érudit, peu métaphysicien (1900), peu théologien (1901); qu'il a manqué d'impartialité dans sa polémique (1902); que sa plaisanterie est froide et cruelle (1903); qu'il ne pensait pas sur l'étude de l'antiquité comme pensèrent plus tard saint Prosper et Bossuet (1904). Nous ne nous arrêtons pas à réfuter ces étrangetés, dont l'abbé Gorini a fait justice; nous n'opposerons à la critique de M. Ampère que ces paroles d'Erasme : *Spirant enim illius scripta priscum illum Evangelii vigorem, ac phrasis arguit pectus martyrio paratum. Habent enim martyres suam quamdam dictionem seriam, fortem, ac masculam* (1905).

En quoi consistait le gallicanisme de saint Irénée.

M. Ampère qui, sauf le goût de la littérature profane, a tout dénié à l'évêque de Lyon, l'érudition et la plaisanterie, la philosophie et la théologie, a été plus loin encore. Du prélat qui a prononcé, selon Bossuet, un oracle, devenu l'un des premiers et des plus précieux monuments traditionnels sur lesquels la Papauté s'appuie, il a voulu faire un adversaire du saint Siége.

Voici ses paroles (1906) : « L'évêque gaulois, par sa doctrine, par sa langue, par son érudition littéraire, doit être rangé parmi les Pères grecs. En même temps il montre déjà dans une certaine mesure l'indépen-

Irénée, encore que la vérité exacte des dogmes ecclésiastiques y soit corrompue, » ou, pour mieux traduire, « falsifiée par des arguments bâtards, » c'est-à-dire faux, mauvais, et étrangers à la doctrine chrétienne. On voit donc, premièrement, que Photius ne parle en aucune sorte des écrits qui nous restent de saint Irénée, qui sont les cinq Livres des hérésies, mais de quelques autres ouvrages de ce Père : secondement, qu'il ne dit point que ces écrits et ces Lettres soient de lui, mais qu'ils courent sous son nom : aussi, en troisième lieu, ne se contente-t-il pas de dire, comme l'a traduit M. Du Pin, « qu'il affaiblit et qu'il obscurcit, en quelque sorte, les plus certaines vérités de la religion par des raisons peu solides (car c'est la traduction de M. Du Pin prise en partie sur le latin, et sans avoir lu le grec); mais Photius dit que dans ces écrits, autres que ceux que nous avons de saint Irénée, l'exacte vérité des dogmes est « falsifiée, κιβδηλεύεται, par des arguments étrangers » à la doctrine chrétienne, ce qui est une faute que ni Photius ni aucun autre auteur n'ont imputée à saint Irénée. Il est donc plus clair que le jour que la censure de Photius ne tombe pas sur les cinq Livres des hérésies : elle ne tombe pas non plus sur une lettre et deux ou trois pages que nous avons de fragments de saint Irénée, où constamment il n'y a rien que de très-beau. Ainsi elle tombe visiblement sur des écrits attribués à saint Irénée que M. Du Pin n'a pas vus, puisqu'on n'en a plus rien du tout; et toutefois notre auteur, non-seulement fait tomber cette critique sur les écrits que nous avons, mais encore il ne craint point d'ajouter que Photius a raison; et, afin que saint Jérôme ne soit pas le seul qu'il critique, il ajoute que « ce défaut, d'affaiblir les vérités de la religion, lui est commun avec beaucoup d'autres Pères; afin qu'un lecteur ignorant enferme ce qu'il lui plaira dans cette censure générale. Voilà comment ces grands savants et ces grands critiques lisent les livres et décident des saints Pères. (Bossuet, *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de M. Du Pin.*)

(1899) *Cod.* 232.

(1900) Gorini, *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., t. I, p. 12.

(1901) *Ibid.*, p. 15.

(1902) *Ibid.*, p. 18.

(1903) *Ibid.*, p. 19.

(1904) *Ibid.*, p. 23.

(1905) *Opera S. Irenæi*, édit. d'Erasme, *Préf.* Bâle, 1534.

(1906) *Hist. litt.*, etc., t. I, p. 172.

dance gallicane : je puis le dire après Bossuet. Bossuet, dans un monument célèbre du gallicanisme, s'appuie de l'exemple et de l'autorité de saint Irénée. Ainsi l'on voit le dernier des Pères français tendre la main, à travers les siècles, au premier docteur de la Gaule. »

« Personne, » répond l'abbé Gorini (1907), « ne conteste à M. Ampère le droit de penser comme Bossuet sur saint Irénée. Que n'a-t-il, au contraire, plus souvent choisi l'évêque de Meaux pour guide dans son appréciation de l'évêque de Lyon ! Et, sans aller plus loin, que n'a-t-il donné un peu plus d'attention à ce « monument célèbre du gallicanisme » dont il parle ! M. Ampère aurait compris combien l'on a tort de se représenter saint Irénée comme un champion de l'indépendance des Eglises contre de prétendus essais d'usurpation tentés par Rome.

« En effet, Bossuet, dans sa *Défense de la Déclaration du clergé*, cite deux fois saint Irénée (1908). Or lui semble-t-il, comme à M. Ampère, que l'évêque de Lyon n'ait pas voulu reconnaître plus de *supériorité* que de *suprématie* dans les Papes ? Mille fois non.

« Bien loin de faire du saint évêque, sous un faux titre de gallican, un rebelle à l'autorité de la Chaire romaine, Bossuet s'applique à montrer les hautes idées qu'Irénée avait du Pape. « Dès l'origine du christianisme, » dit l'évêque de Meaux, « les très-saints Pères, cherchant cette base immuable de la foi qui doit nécessairement se trouver dans l'Eglise principale, c'est-à-dire dans l'Eglise romaine, ne songent pas à distinguer dans le Pontife romain un docteur public et un homme privé, sujet à la fois au péché et à l'erreur, cette distinction étant une invention des derniers siècles ; mais ils désignent unanimement l'Eglise même de Rome et la foi romaine, la Chaire même de saint Pierre et le Siége apostolique. Le premier de tous se présente Irénée. » Bossuet cite ensuite le fragment du Livre contre les hérésies (1909), et il termine par ces mots : « Ainsi s'exprime notre Irénée, la lumière de l'Eglise gallicane (1910). »

« Il est vrai que, selon Bossuet, Irénée a maintenu les droits de l'épiscopat ; mais il est faux que Bossuet lui attribue, comme M. Ampère, d'avoir nié ceux du Souverain Pontife....

« Vous avez dit que ces deux illustres docteurs se tendent leurs puissantes mains à travers les siècles : vous avez raison ; mais c'est pour faire au saint Siége une barrière contre vos témérités que leurs mains s'unissent. »

(1907) *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc., t. I, p. 45.
(1908) *Defensio*, l. IX, c. 23 ; l. X, c. 16.
(1909) *Voy.* ci-dessus, col. 525 et suiv.
(1910) *Defensio*, l. X, c. 16.

LIVRE SEIZIÈME.

DEPUIS LA MORT DE SAINT IRÉNÉE, JUSQU'A LA MORT DE L'HÉRÉSIARQUE MONTAN.

—

SUITE DE SAINT ZÉPHYRIN, SEIZIÈME PAPE.

Origène enseigne la grammaire (1911).

La persécution venait d'éteindre dans le sang un des plus brillants flambeaux de l'Eglise catholique ; mais, si Irénée n'était plus, Tertullien, quoique entraîné vers le montanisme, continuait de répandre un vif éclat, et Origène promettait au christianisme une nouvelle gloire.

La confiscation des biens de saint Léonide ayant réduit sa veuve et ses sept fils à une véritable pauvreté, Origène trouva les moyens de subsister dans les libéralités d'une femme d'Alexandrie extrêmement riche, qui le retira chez elle. Cette femme logeait aussi un certain Paul, originaire d'Antioche, hérétique déclaré, et elle l'affectionnait tellement qu'elle l'avait adopté pour son fils. Origène était par conséquent forcé de le voir ; mais il observa la règle de l'Eglise en ne communiquant point avec lui

(1911) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 556.

dans la prière (1912), et il n'imita même pas l'exemple des catholiques qui se trouvaient aux réunions de Paul, parce qu'il parlait avec beaucoup d'éloquence et d'agrément. On ne sait si Origène perdit par là les bonnes grâces de sa bienfaitrice. Quoi qu'il en soit, s'étant appliqué à l'étude des humanités, qu'il avait commencée sous son père, au point d'acquérir une connaissance assez profonde de la grammaire pour être en état de l'enseigner aux autres, il ouvrit une école, et put dès lors se passer des secours d'autrui.

Il tient l'école des catéchèses (1913).

Comme la crainte de la persécution avait éloigné d'Alexandrie ceux qui étaient chargés d'instruire les catéchumènes, quelques païens, touchés du désir d'apprendre la parole de Dieu, s'adressèrent dans ce but à Origène, qui se trouva ainsi chef des catéchèses, bien qu'il n'eût que dix-huit ans (1914). Démétrius, évêque d'Alexandrie, connaissant son mérite, le confirma ensuite dans cette fonction (1915). C'était pour Origène une distinction bien glorieuse de succéder à l'illustre Clément dans une place qui ne se donnait ordinairement qu'à des maîtres mûris par les années: aussi était-il déjà un savant formé dans un âge où les autres hommes sont à peine capables d'études sérieuses. Le nombre de ses disciples augmentant de jour en jour, il cessa de professer les lettres humaines, ne croyant pas que des leçons de grammaire fussent compatibles avec l'enseignement de la foi et de la parole divine.

Son genre de vie (1916).

Alors, pour n'être plus à charge à personne, il vendit tout ce qu'il avait de livres de littérature profane, et se contenta de quatre oboles, c'est-à-dire de quarante centimes, par jour, que lui payait celui qui les avait achetés. Il vécut de la sorte plusieurs années, refusant ce que ses amis voulaient lui donner, évitant par son austérité les dangers auxquels sa jeunesse aurait pu l'exposer, travaillant tout le jour, employant même la plus grande partie de la nuit à la lecture de l'Ecriture sainte qu'il apprit toute par cœur, ne dormant que sur la terre, marchant nu-pieds, se contentant d'un seul habit, jeûnant, s'abstenant de l'usage de la viande et du vin, qu'une extrême faiblesse d'estomac, résultat d'un tel régime, fut seule capable de le déterminer à se permettre. Il pratiquait dans un degré éminent la pauvreté volontaire, et refusait constamment les offres que lui faisaient plusieurs fidèles.

Sa charité envers les martyrs (1917).

Les secours de charité que recevaient de lui les martyrs, soit qu'il les connût personnellement, soit qu'il ne les connût pas, ne le signalaient pas moins à l'admiration que l'austérité de sa vie. Il visitait les confesseurs dans les prisons; il était à côté d'eux lorsqu'on les interrogeait; il les accompagnait quand on les menait à la mort, office pieux qu'aucun autre avant lui n'est dit avoir rendu aux martyrs; il leur donnait le baiser de paix; il les animait par ses paroles, même en présence des païens, et s'exposait, avec une hardiesse inouïe, à toute sorte de périls pour les soutenir dans la confession de la foi. Le grand nombre de ceux qu'il catéchisait et qu'il convertissait lui attira tellement la haine des infidèles, qu'ils l'eussent lapidé s'il ne leur eût échappé comme par miracle. Ils lui dressèrent plusieurs fois des embûches, jusqu'à aposter des soldats pour l'assassiner secrètement dans sa demeure; ce qui l'obligeait à changer si souvent de maison, que la ville d'Alexandrie ne semblait pas assez grande pour le cacher. Souvent il fut pris et traîné dans la cité; il fut plusieurs fois appliqué à la question. Un jour les infidèles le rasèrent comme les prêtres des idoles, et le menèrent sur les degrés du temple de Sérapis, lui donnant des branches de palmier pour les distribuer à ceux qui montaient. Origène les prit, et dit à haute voix : Venez, recevez ces palmes, non comme celles de

(1912) *Nunquam adduci potuit ut cum Paulo in precatione consisteret : Ecclesiæ scilicet regulam servans a puero.* (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 2)

(1913) Ceillier, *loc. cit.*

(1914) Annum porro decimum octavum agebat tunc, cum catechumenis instituendis præfectus est. (Euseb., *loc. cit.*)

(1915) *Hic, Alexandriæ dispersa Ecclesia,* 18 *ætatis suæ anno catecheseon opus aggressus, postea a Demetrio in locum Clementis confirmatus per multos annos floruit.* (Hieron., *Catalog*, c. 54.)

(1916) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 587.

(1917) *Ibid.*

votre idole, mais comme celles de Jésus-Christ.

Martyre de plusieurs disciples d'Origène, depuis l'an 203 *jusqu'en* 211 (1918).

L'école d'un tel maître devait former des martyrs. En effet, parmi les disciples qu'Origène s'appliquait surtout à pénétrer des maximes sublimes de la perfection chrétienne, il y en eut plusieurs qui versèrent leur sang dans le cours de la persécution, depuis l'an 203 jusqu'à l'an 211.

Le premier de ces héros chrétiens fut Plutarque, frère de saint Héraclas, qui devint plus tard évêque d'Alexandrie (1919). Ces deux frères, encore païens, étaient venus trouver Origène à l'époque où il enseignait les lettres humaines, pour apprendre de sa bouche les vérités de notre religion; et il fut l'instrument dont Dieu se servit pour les amener à la connaissance de la vérité. Plutarque se prépara, par une vie sainte et irrépréhensible, à confesser sa foi. Comme c'était un homme très-connu dans Alexandrie, on l'arrêta des premiers. Pendant son séjour dans la prison, Origène le visita pour l'exhorter à la persévérance. Il l'accompagna même au lieu de l'exécution, et son zèle pensa lui coûter la vie, parce que la famille de Plutarque, qui était païenne, lui attribuant la mort de celui qu'elle regrettait, voulait le faire périr sous ses coups.

Le second martyr qui sortit de l'école d'Origène fut Sérénus, dont la foi fut éprouvée par le feu (1920).

Le troisième, encore catéchumène, se nommait Héraclide; le quatrième, baptisé depuis peu, s'appelait Héron : ils eurent la tête tranchée (1921).

Le cinquième fut un autre Sérénus, qui, après avoir subi diverses tortures, fut aussi décapité (1922).

Origène, enseignant les mystères de la foi aux personnes des deux sexes, et communiquant la parole de Dieu aux femmes aussi bien qu'aux hommes, la pieuse Héraïde se rendit illustre parmi ses disciples. N'étant encore que catéchumène, elle reçut le baptême du feu, selon l'expression de son maître (1923).

Le septième martyr fut un soldat nommé Basilide, qui paraît être venu écouter plusieurs fois Origène et recevoir ses instructions, sans embrasser le christianisme, et sans même se faire catéchumène, mais qui, conduisant la vierge Potamienne au supplice, fut heureusement converti, et ne tarda pas à se déclarer chrétien, comme on va le voir avec plus de détails.

Martyre de sainte Potamienne et de saint Basilide (1924).

Potamienne, fille de Marcelle, était de condition servile. Sa mère l'éleva dans les principes de la foi, et la mit ensuite sous la conduite d'Origène, pour qu'il la formât à la vertu (1925). La rare beauté de la jeune esclave inspira une passion violente à son maître, homme fort débauché, qui la pressa de consentir à ses infâmes désirs; mais la sainte se comporta de manière à ne lui laisser aucune espérance. Il employa mille artifices, qui ne lui réussirent pas plus que les promesses et les menaces. Afin de se venger, il la livra à Aquila, préfet d'Alexandrie, déclarant qu'elle était chrétienne, et qu'à l'occasion de la persécution que les chrétiens souffraient alors, elle se répandait en imprécations contre les empereurs. Il le pria toutefois de ne point lui faire de mal, s'il pouvait la déterminer à contenter sa passion, et promit en ce cas au préfet une somme considérable. Les efforts d'Aquila en ce sens échouèrent devant la vertu de Potamienne. La voyant inébranlable, il la condamna à diverses tortures, sans pouvoir vaincre son amour pour la chasteté et pour Jésus-Christ. Devenu plus furieux par la constance de la sainte, il fit préparer une chaudière de poix bouillante, et la menaça de l'y jeter, si elle refusait plus longtemps d'obéir à son maître. Je ne saurais croire, répondit Potamienne qu'il y ait un magistrat assez injuste pour ordonner que je me

(1918) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 219. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Plutarque et ses compagnons, martyrs d'Alexandrie*, 28 juin.

(1919) Euseb., *Hist.*, l. vi, c. 4.

(1920) *Ibid.*

(1921) *Ibid.*

(1922) *Ibid.*

(1923) Euseb., *Hist.*, l. vi, c. 4

(1924) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 220. Alban Butler et Godescard, *sainte Potamienne et saint Basilide, martyrs d'Alexandrie*, 28 juin.

(1925) Rufin compte sainte Potamienne parmi les disciples d'Origène. Eusèbe (*Hist.*, l. vi, c. 5) et Pallade (*Hist. Lausiac.*, c. 3) ne disent rien à cet égard.

prête à des désirs déréglés et impudiques. Le préfet, ne se possédant plus, prescrivit qu'on la dépouillât de ses vêtements, et qu'on la jetât dans la chaudière. Moins touchée du supplice que de l'outrage qui allait être fait à sa pudeur : Je vous conjure, par la vie de l'empereur que vous respectez (1926), reprit-elle, de ne pas permettre que je paraisse nue : ordonnez plutôt qu'on me descende peu à peu toute vêtue dans la chaudière ; et vous verrez quelle est la patience dont Jésus-Christ, que vous ne connaissez point, remplit ceux qui espèrent en lui. Ce qu'elle demandait lui fut accordé. Le soldat Basilide, chargé de la conduire au supplice, la traita avec égard, et comme, durant le trajet, la populace insultait à sa pudeur par des paroles obscènes, ému de compassion il éloignait d'elle ces insolents. Potamienne, pour reconnaître ce service, l'assura qu'elle demanderait en mourant son salut au Seigneur, et que sous peu il serait récompensé de sa charité. A peine eut-elle fini de parler, qu'on lui mit les pieds dans la poix bouillante, et on l'y enfonça peu à peu jusqu'au haut de la tête, si lentement que ce supplice dura trois heures. Ce fut ainsi qu'elle consomma son sacrifice. Marcelle, sa mère, fut brûlée dans le même temps. Trois jours après, sainte Potamienne apparut à Basilide, auquel elle dit, en lui posant une couronne sur la tête, qu'elle avait obtenu pour lui du Seigneur, la grâce du salut, et que bientôt il lui serait réuni dans la gloire. Il ne fut pas longtemps sans voir cette prédiction s'accomplir. Une occasion s'étant présentée où les soldats, ses compagnons, exigèrent de lui qu'il jurât par les faux dieux, il s'y refusa par le motif qu'il était chrétien. On crut d'abord qu'il plaisantait ; mais les soldats, le voyant persister dans sa résolution, le menèrent au préfet, qui le fit emprisonner. Les chrétiens qui le visitèrent voulurent savoir la cause d'un changement si subit ; il leur raconta l'apparition de Potamienne ; et les frères, remplis de joie, le régénérèrent par le baptême. Le lendemain, Basilide confessa de nouveau la foi devant le tribunal du préfet, et fut condamné à être décapité. Il est nommé dans le *Martyrologe romain* sous le 28 juin, avec sainte Potamienne, saint Plutarque et ses compagnons.

Pallade dans l'*Histoire Lausiaque*, donne la Relation du martyre de sainte Potamienne telle que nous l'avons rapportée. Il l'avait reçue d'Isidore, hospitalier de l'Eglise d'Alexandrie, lequel la tenait de saint Antoine. Selon le P. Papebroch, saint Antoine raconta l'histoire d'un martyre arrivé à Alexandrie lorsqu'il était dans cette ville, pour encourager les confesseurs durant la persécution de Maximien ; et, comme deux anciens Synaxaires grecs nomment sainte Potamienne le 7 et non le 28 juin, le docte Bollandiste pense qu'on doit distinguer deux saintes de ce nom ; en conséquence, il met au 7 juin celle dont il est parlé dans l'*Histoire Lausiaque*, et qu'il appelle Potamienne la Jeune. Ce sentiment ne nous paraît pas fondé. En effet, saint Antoine pouvait parler de la vierge qui avait souffert avant son temps. D'ailleurs, la plupart des manuscrits de l'*Histoire Lausiaque* nomment le tyran sous lequel sainte Potamienne souffrit Maximin, et non Maximien ; or, Maximin persécuta l'Eglise en 237 ; saint Antoine parle donc de sainte Potamienne qui avait eu Origène pour maître. Les circonstances du lieu, la cause et le genre du martyre étant les mêmes dans Eusèbe et dans Pallade, il est raisonnable d'admettre, avec Baronius et les anciens Calendriers d'Orient et d'Occident, que la vierge qui fut disciple d'Origène est la seule martyre de ce nom qui soit honorée dans l'Eglise. Châtelain, d'après le P. Papebroch, distingue aussi deux saintes Potamiennes : il met la Jeune le 7 juin, et l'Ancienne le 28 du même mois.

Eusèbe (1927), après avoir parlé de la conversion de Basilide, ajoute qu'en ce temps beaucoup d'autres personnes se convertirent tout d'un coup à Alexandrie par le moyen de sainte Potamienne, qui leur apparaissait la nuit, et qui les appelait à la vraie religion. Il paraît même que Dieu se servait souvent alors de ces sortes de visions pour la conversion des infidèles, puisque Tertullien (1928) témoigne que la plupart des hommes n'avaient acquis la connaissance de Dieu que par des visions et des songes ; puisqu'Origène (1929) nous assure avoir vu beaucoup de personnes qui avaient embrassé

(1926) Quoiqu'en général les chrétiens repoussent cette formule, elle a été quelquefois employée par les martyrs dans leurs interrogatoires.

(1927) *Hist.*, l. VI, c. 5.
(1928) *De anima*, c. 47.
(1929) *Contr. Celsum*, l. I.

le christianisme comme malgré elles, leur cœur ayant été tellement changé par des visions qu'elles avaient eues, soit de jour, soit de nuit, qu'au lieu de haïr comme autrefois notre doctrine elles l'avaient aimée au point de mourir pour elle.

Martyre de saint Zotique, évêque de Comane (1930).

[204] La persécution sévissait hors de l'Egypte. Ce que nous savons de saint Zotique, évêque de Comane, se réduit à peu de chose. Il fut le premier qui découvrit les illusions et les impostures des cataphryges ou montanistes (1931). Il les attaqua avec beaucoup de zèle, les condamna publiquement, et fit voir combien étaient vaines les prétendues prophéties de ces hérétiques. Au triomphe qu'il avait remporté sur le mensonge et l'hérésie, il joignit la couronne du martyre, qu'il reçut vers l'an 204.

Claudius Herminianus.

Comane était en Pamphylie ou en Cappadoce. Quoi qu'il en soit, dans la Cappadoce, Claudius Herminianus, irrité de ce que sa femme avait embrassé le christianisme, tourna sa colère contre les chrétiens. Atteint d'une peste immonde au fond de son prétoire et proie vivante des vers qui bouillonnaient dans ses plaies : N'en dites rien à qui que ce soit, s'écriait-il, de peur que les chrétiens ne s'en réjouissent. Ensuite, plein de repentir d'avoir détourné quelques-uns de leur foi, et reconnaissant son erreur, il mourut presque chrétien (1932).

Saint Alexandre, évêque de Flaviade (1933).

Un de ceux qui confessèrent le plus généreusement Jésus-Christ en Cappadoce fut saint Alexandre. Il avait eu pour premier maître dans les Lettres sacrées le célèbre Pantène, qu'il appela depuis son père, son seigneur, et un homme vraiment heureux (1934). Il se mit ensuite sous la conduite de Clément, successeur de saint Pantène dans l'école des catéchèses à Alexandrie, et lia avec lui une étroite amitié. Pendant son séjour dans cette ville, il fit la connaissance d'Origène, disciple comme lui de Pantène et de Clément. Ses talents et sa vertu l'ayant fait connaître, on l'éleva sur le siége épiscopal d'une ville de Cappadoce (1935), que l'on croit être Flaviade ou Flaviopolis (1936), dans la seconde Cilicie, de la métropole d'Anazarbe. Il s'y illustra par son courage durant la persécution de Sévère, et par la confession publique du nom et de la gloire de Jésus-Christ (1937). Il ne la scella pas, néanmoins, de son sang à cette époque, c'est-à-dire l'an 204 ; mais, chargé de fers, il subit pendant sept années les rigueurs de la prison.

Le Scorpiaque, par Tertullien (1938).

Pendant qu'Origène, compagnon d'études de saint Alexandre, formait des confesseurs à Alexandrie, Tertullien soutenait contre les gnostiques l'obligation rigoureuse de mourir plutôt que de renoncer au christianisme; en même temps il relevait la gloire et les avantages de cette immolation. C'est le but d'un petit traité, qui appartient à l'article de la Foi, et qu'il intitula *Scorpiaque*, parce qu'il le présentait comme un antidote contre les piqûres des scorpions, c'est-à-dire des valentiniens et des autres gnostiques, en particulier des caïnites, qui tous niaient la la nécessité du martyre.

« La terre engendre des scorpions, animal terrible sous un faible volume. Autant de genres, autant de poisons ; autant d'espèces, autant de fléaux ; autant de couleurs, autant de douleurs, dont Nicandre a été l'historien et le peintre. Cependant le trait qui leur est commun à tous, c'est de nuire avec la queue. J'appelle queue ce prolongement de la partie inférieure du corps avec lequel ils blessent. Ces nœuds articulés dans le scorpion, armé à l'intérieur d'une petite veine empoisonnée, se tendent avec l'effort d'un arc, et décochent, à la manière d'une baliste, un

(1930) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., 21 juillet.
(1931) *Voy.* ci-dessus, col. 517.
(1932) Tertull., *Ad Scapul.*, c. 3.
(1933) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 570.
(1934) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 14.
(1935) *Ibid.*, c. 11. Hieron., *Catalog.*, c 62.
(1936) Basilicon., t. I, p. 293. *Geographia sacra*, p. 300 et 201.
(1937) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 9.
(1938) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 4?6. Genoude, *Les Pères de l'Église traduits en français*, t. VII, p. 425 ; Tertullien, *le Scorpiaque*. Nous plaçons le Scorpiaque sous la date de 204, sans craindre l'objection tirée de ce que Tertullien y cite ses livres contre Marcion ; car, avant ceux qui nous restent aujourd'hui et qui ne parurent que vers 207, il en avait composé contre le même hérésiarque deux autres que nous n'avons plus.

dard recourbé. De là vient que la machine de guerre qui lance le trait après l'avoir comprimé, a reçu le nom de scorpion. Ce dard, tout à la fois dard et canal, affilé à son extrémité afin de blesser plus sûrement, répand son poison dans la plaie. L'été est surtout la saison du péril. La malice de l'animal met à la voile par le souffle de l'auster et de l'africus (1939). Quant aux remèdes, la nature nous en fournit quelques-uns... Notre rempart à nous, c'est la foi ; à moins que, frappée de défiance, elle n'ose recourir sur-le-champ au signe de la croix, conjurer le poison, et broyer l'impur animal. Souvent il nous est arrivé de rendre aux idolâtres des services de ce genre, le ciel ayant mis dans nos mains cette puissance que l'Apôtre consacra le premier en bravant la morsure d'une vipère. Puisque la foi repose sur des fondements inébranlables, quelle est donc l'intention de l'opuscule présent? De rappeler à la foi qu'elle doit compter sur les promesses, lorsque ses propres scorpions s'élèvent contre elle : race peu nombreuse à la vérité, mais cruelle, divisée en plusieurs espèces, armée d'un même aiguillon, subornée par le même ennemi, toujours dans la chaude saison, c'est-à-dire pendant la persécution des chrétiens. Dans ces jours où la foi est haletante, et où l'Eglise, pareille au buisson ardent, est investie de flammes dévorantes; alors gnostiques, de s'élancer de leurs repaires; Valentiniens, de déguiser leur marche tortueuse ; tous les détracteurs du martyre de gonfler leurs poisons et de s'agiter, n'ayant qu'un désir, rencontrer une victime, la percer, l'immoler. La religion, ils ne le savent que trop bien, compte dans ses rangs une foule de serviteurs simples et peu éclairés, d'autres mal assurés dans la foi, un plus grand nombre chrétiens en l'air (1940) et disposés à être tout ce que l'on voudra. Quel moment plus favorable pour aborder ces inexpériences ou ces lâchetés, que le moment où la crainte a relâché les barrières de l'âme, et mieux encore, où quelques supplices barbares ont couronné la foi des martyrs? Aussi, ramenant en arrière leur queue, ils commencent par mettre en jeu la sensibilité humaine, ou bien ils s'agitent dans le vide. « Eh quoi ! » s'écrient-ils, « l'innocence exposée à de pareilles tortures ! Une secte de qui personne n'eut jamais à se plaindre ! » Ne les prendriez-vous pas pour un frère ou tout au moins pour quelque païen compatissant ? Attendez, voilà qu'ils pressent davantage : « Périr, et encore sans l'ombre de raison ! « Car enfin quelle ombre de raison y a-t-il à « la mort des chrétiens ? » Maintenant ils tuent au premier aiguillon qu'ils enfoncent : « Elles ne savent pas, ces âmes crédules, quel « est le précepte, en quels termes il est « conçu, où, quand, ni devant qui il faut « confesser. » Misérable, déclare sans détour que mourir pour Dieu n'est pas seulement simplicité et inutilité, mais insigne extravagance. Ils poursuivent : « Et qui me « sauvera, si celui là m'immole qui doit me « sauver ? Jésus-Christ, mort une fois pour « nous, ne nous a-t-il point affranchis du « trépas? Supposé qu'il demande le retour, « attend-il son salut de ma mort? Dieu a-t-il « besoin de mon sang, lui qui ne veut pas « du sang des boucs et des taureaux ? N'a-« t-il pas dit qu'il préférait à la mort du pé-« cheur son repentir ? Comment justifiera-« t-il cet oracle, s'il veut la mort du pé-« cheur? » Ces traits et mille autres, décochés par la malice des hérétiques, ne sont-ils pas capables d'amener, sinon la ruine de la foi, au moins ses pusillanimités ; sinon la mort complète, au moins la perturbation ? Mais toi, pour peu que ta foi veille, écrase du pied de l'anathème le scorpion blasphémateur, et laisse-le mourir dans son sommeil. Prends-y garde ! s'il inonde de son poison la blessure, le venin ne tardera point à pénétrer jusqu'au fond des entrailles et à circuler dans tout le corps. Qu'arrive-t-il aussitôt ? Tous les sentiments généreux d'autrefois s'engourdissent ; le sang se glace autour du cœur ; l'esprit s'éteint sous le poids de la chair ; on prend en dégoût le nom chrétien ; déjà l'âme elle-même cherche où vomir. Ainsi, après ses premières blessures, la faiblesse ne tarde point à rejeter une foi languissante sous le poison de l'hérésie ou des affections mondaines. Aujourd'hui nous sommes au milieu de l'été; c'est-à-dire que la canicule de la persécution s'allume par les mains de Cynocéphale lui-même. Les chrétiens ont été éprouvés, ceux-ci par les bûchers, ceux-là par le glaive, les autres par la dent des bêtes féroces. Quelques-uns, relégués dans des ca-

(1939) Vents du midi et du sud ouest.

(1940) L'expression est de Bossuet.

chots, après avoir subi la flagellation ou les ongles de fer, ont soif d'un martyre commencé ailleurs. Nous-mêmes, lièvres timides que l'on destine à la chasse, l'hérésie nous assiége de loin, fidèle à sa marche accoutumée. Les circonstances présentes nous avertissent donc d'opposer aux scorpions de notre pays un antidote efficace, que nous mitigerons autant que possible. Lecteur, buvez : la potion n'est pas amère (1941). »

Pour prouver que le martyre est agréable à Dieu, Tertullien cite plusieurs textes de l'Ecriture où l'idolâtrie est condamnée et punie : il s'ensuit que le martyre est nécessaire, comme le seul remède contre l'idolâtrie. Le martyre est bon, parce que Dieu qui le commande est bon ; parce qu'il est opposé à un mal, c'est-à-dire à l'idolâtrie, et que ce qu'il a de rigoureux nous est salutaire. La fin en est bonne, puisqu'il nous donne la victoire sur le démon qui est notre ennemi. Les hommes du siècle s'exercent à la lutte dans la paix la plus profonde, et on propose même un prix pour le vainqueur, sans qu'on trouve mauvais que celui qui préside ces exercices expose ses athlètes à la violence des coups : pourquoi donc serait-il indigne de Dieu de donner ses serviteurs en spectacle aux hommes et aux anges, afin de faire éclater leur constance ; et comment y aurait-il plusieurs demeures dans le ciel, si ce n'est à raison de la diversité des mérites?

D'ailleurs, Dieu avait prévu que plusieurs, après leur baptême, viendraient à tomber ; et, pour leur fournir un second moyen de salut, il leur a accordé le baptême du sang, qui n'est plus en danger d'être souillé, dans lequel les martyrs sont lavés de toutes leurs fautes, et où ils laissent leur propre vie. Mais, disaient les gnostiques, Dieu est donc homicide, puisqu'il demande le sang des hommes? Oui, répond Tertullien, et il est même plus qu'homicide, car il tue ses propres enfants. Immolation pleine de sagesse, puisqu'elle les enfante à la vie ; pleine de raison, puisqu'elle les met en possession de la gloire! O ingénieux parricide! O crime d'une adresse consommée! O sainte cruauté, qui tue pour que la victime ne meure pas! De là vient que nous célébrons avec joie la mort des martyrs. Que ne puis-je être immolé de sa main, pour devenir son fils! L'auteur continue à montrer la nécessité du martyre par ce fait que la justice, dès l'origine, a souffert la violence. Dieu n'a pas plus tôt commencé d'être honoré, que la religion a été l'objet de la jalousie. Abel est mis à mort, David est persécuté, Elie est chassé, Jérémie lapidé, Zacharie tué, Isaïe scié, Jean décapité ; les trois enfants sont jetés dans la fournaise, et Daniel dans la fosse aux lions. Il fallait que tout prophète, que tout serviteur de Dieu, provoqué à l'idolâtrie, et refusant d'obéir, passât par le creuset de la tribulation. N'était-il pas souverainement raisonnable que ces hommes de cœur, pour mieux accréditer auprès de leurs contemporains ou de leurs descendants la vérité qu'ils annonçaient, lui imprimassent l'autorité de leur sang et de leur trépas, parce que personne n'eût consenti à mourir s'il n'eût eu la certitude qu'il mourait pour la vérité? Enfin Jésus-Christ a établi la nécessité du martyre dans la loi nouvelle, en déclarant qu'il ne confessera devant son Père que ceux qui l'auront confessé devant les hommes. A cette occasion, l'auteur réfute les rêveries des valentiniens, qui disaient que la confession ordonnée par Jésus-Christ ne devait se faire qu'après que les âmes seraient sorties des corps, en présence, non des hommes, mais des puissances que les gnostiques supposaient dans les divers étages de leur ciel. Pourquoi Jésus-Christ ne m'a-t-il pas dit sans détour : « Celui qui m'avouera devant les hommes qui sont dans les cieux, moi aussi je l'avouerai devant mon Père qui est dans les cieux? » Si c'est d'une confession à la face du ciel qu'il a entendu parler, il a dû nécessairement m'éviter la méprise d'une confession terrestre dont il ne veut pas, parce que d'autres hommes que les habitants de la terre je n'en connais pas, et que d'ailleurs l'homme jusqu'ici n'a pas encore été vu dans le ciel. Comment croire, au reste, que, porté là haut au sortir de cette vie, je subirai une épreuve là où je ne puis être admis que déjà éprouvé ; que je serai examiné une seconde fois dans un lieu où je ne puis entrer qu'avec le titre d'élu! Cette ascension nous a été frayée par les pas du Seigneur ; la porte nous a été ouverte par le triomphe du Christ : alors plus de retard qui arrête le chrétien sur le seuil des cieux ; plus d'épreuves à subir : il ne s'agit plus à cette heure de jugement, mais de reconnais-

(1941) *De Scorpiac.*, c. 1.

sance; d'interrogation, mais d'admission. Le Seigneur a laissé les clefs du ciel à Pierre, et dans sa personne à l'Eglise. Quiconque aura été interrogé sur la terre et aura confessé sa foi les emportera avec lui. Satan affirme que notre confession aura lieu là haut pour nous persuader d'abjurer ici-bas. La confession dérive de la persécution, la persécution se consomme par la confession. Or c'est ici-bas que la haine éclate contre le nom chrétien, ici-bas que la persécution se déchaîne, ici-bas que la trahison nous dénonce, ici-bas que l'interrogation nous contraint de blasphémer, ici-bas que les bourreaux sévissent. Dans le ciel, rien de tout cela : donc il n'y a pas de confession dans le ciel. Dans le cours de cette discussion, Tertullien rapporte que les païens vociféraient souvent dans leur amphithéâtre : « Jusques à quand cette troisième engeance? » c'est-à-dire les chrétiens; car ils se regardaient comme la première espèce d'hommes, et tenaient les Juifs pour la seconde. Enfin l'auteur confirme le précepte du martyre par plusieurs textes de l'Evangile et des Epîtres des apôtres, constatant à ce sujet que saint Pierre a été crucifié à Rome, et que saint Paul a été martyrisé sous Néron. « J'ouvre la Vie des Césars. Néron le premier ensanglante à Rome le berceau de la foi. C'est alors que Pierre, attaché au gibet, est ceint par une main étrangère; alors que Paul obtient le titre de citoyen romain en renaissant à une nouvelle vie par la noblesse de son martyre. Partout où je rencontre ces souffrances, j'apprends à souffrir. Qui choisirai-je pour mes docteurs du martyre, les paroles des apôtres, ou l'autorité de leur mort? Peu m'importe, si non que je reconnais leurs paroles dans leur trépas. A coup sûr ils ne se seraient pas exposés aux souffrances, si leur avis avait été qu'il ne faut pas souffrir. Quand Agabus prédit à Paul que la captivité l'attend à Jérusalem, aussitôt ses disciples le conjurent en pleurant de ne pas se rendre dans cette ville. Vaines supplications! Fidèle à ses enseignements de tous les jours, l'Apôtre leur répond avec courage : « Que faites-vous en pleurant et en « affligeant mon cœur? Je suis prêt, non-seu- « lement à subir la prison, mais encore à « mourir dans Jérusalem pour le nom du « Seigneur. » Alors ils cessent de le presser. « Que la volonté du Seigneur soit faite! » disent-ils, bien convaincus que le martyre est dans la volonté de Dieu. En effet, les disciples de Paul, en essayant de le retenir, regrettaient l'Apôtre, mais ne dissuadaient pas le confesseur. Que si un Prodicus ou un Valentin eût murmuré à ses oreilles : « Il « n'est pas besoin de confesser ici-bas le « Seigneur à la face des hommes; n'allons « pas surtout prétendre que Dieu ait soif « du sang de l'homme, et que le Christ « exige la réciprocité des martyres comme « s'il en attendait son propre salut, » il eût entendu de la bouche du serviteur de Dieu l'anathème que le démon avait entendu de la bouche du Seigneur : « Retire-toi, Satan, « tu me scandalises; car il est écrit : Tu « adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le ser- « viras lui seul. » Eh bien! que ces mêmes paroles retombent aujourd'hui sur la tête du sectaire, puisque, longtemps après cette épreuve, il vient semer secrètement des poisons qui ne seront funestes à la faiblesse qu'autant qu'elle négligera de tremper ses lèvres au breuvage que nous lui présentons au nom de la foi, soit comme préservatif, soit comme antidote (1942).

Saint Jérôme (1943) parle avec éloge du *Scorpiaque*, et il le cite contre Vigilance pour autoriser le culte que l'on rendait aux reliques des martyrs

De la Monogamie (1944).

Les catholiques n'aimaient pas les secondes noces; mais, fidèles à la doctrine de saint Paul et à la tradition apostolique, ils n'en faisaient pas un péché, comme les montanistes. Dans l'opuscule *de la Monogamie*, lequel appartient au Traité du mariage, Tertullien, qui les qualifiait de psychiques et de grossiers, se déclara contre eux et contre les secondes noces; mais il se trouvait hors d'état de répondre à la doctrine de l'Apôtre et

(1942) *De Scorpiac.*, c. 15.

(1943) *In Vigilant.*

(1944) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 468. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 695. En plaçant le traité *De la Monogamie* sous l'an 204, avec Noesselt, nous avertissons qu'il nous paraîtrait plutôt se rattacher aux années 206 ou 207, c'est-à-dire à l'époque où la rupture de l'auteur avec l'Eglise catholique fut complète. Comme Tertullien y compte 160 ans *environ* depuis l'apôtre, et spécialement depuis la 1re *Epître* de saint Paul *aux Corinthiens* que nous avons rapportée à l'an 56 (*Voy.* t. IX, col. 754), on arriverait même à le reculer jusqu'à l'an 216.

à la tradition, ce qui était pourtant toute la question.

« Les hérétiques, » dont il distingue formellement les catholiques, « suppriment les noces, » dit-il ; « les psychiques les multiplient. Les premiers ne se marient pas même une fois ; les seconds se marient plusieurs fois. Que deviens-tu, ô loi du Créateur ? Entre les eunuques du dehors et les voluptueux serviteurs, tu gémis autant de la soumission des tiens que du mépris des étrangers : conséquemment, même offense de la part de ceux qui abusent et de ceux qui n'usent pas. Mais la continence de cette nature n'est pas louable, parce qu'elle est hérétique ; l'usage est illégitime, parce qu'il est psychique. Ici, blasphème ; là, luxure : d'un côté, destruction; de l'autre, déshonneur pour Dieu qui institua le mariage. Chez nous, au contraire, qui justifions notre nom de spirituels, par la connaissance des dons spirituels, la continence est aussi religieuse que l'usage est pudique, puisque l'un et l'autre sont avec le Créateur. La continence rend gloire à la loi du mariage, l'usage la tempère. La première n'est point contrainte, le second est soumis à des règles. L'une est le choix de la volonté, l'autre a des mesures. Nous ne connaissons qu'un seul mariage, de même qu'un seul Dieu (1945). »

Les catholiques reprochant aux montanistes comme une hérésie cette discipline de la monogamie, l'auteur commence par relever l'indulgence du Paraclet, qui avait accordé à la faiblesse de la chair les premières noces, et soutient que, quand il les aurait absolument interdites, il n'aurait rien établi de nouveau, puisque Jésus-Christ n'était point marié, et qu'il ouvre le ciel à ceux qui, pour l'amour de lui, se privent du mariage ; d'où vient que l'Apôtre préfère la continence à l'union conjugale, et par là infirme en partie la permission de se marier.

Venant ensuite à la loi de la monogamie, Tertullien s'efforce de démontrer qu'elle n'est ni nouvelle ni étrangère aux chrétiens, et que le Paraclet en devait passer plutôt pour le restaurateur que pour l'auteur : ce qu'il fonde sur le mariage d'Eve avec Adam, sur l'exemple de Noé et de ses enfants, et sur celui de Jésus-Christ qui n'a qu'une seule Eglise pour épouse. Abraham a eu plusieurs femmes : mais nous sommes ses enfants selon l'esprit et non selon la chair, et nous avons des exemples contraires dans Joseph, Moïse, Aaron, Josué, qui tous n'ont été mariés qu'une seule fois, et qui en cela sont plus à imiter qu'Abraham. Quant à l'ordonnance d'épouser la femme de son frère mort sans enfants, elle est du nombre de celles qui ont été abolies, parce que les raisons qui l'avaient fait établir ne subsistent plus. L'auteur indique quelles étaient ces raisons : la loi de croître et de multiplier, qui était alors en vigueur ; la coutume de faire porter aux enfants les péchés de leurs pères ; l'opprobre de la stérilité. Puis il apporte les exemples de plusieurs justes, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, qui s'étaient contentés d'un seul mariage, comme Zacharie, la prophétesse Anne ; ou qui ne s'étaient point mariés, comme Jean-Baptiste et les apôtres, dont il dit que saint Pierre seul avait eu une femme, parce que dans l'Evangile il est parlé de sa belle-mère. Les autres femmes qui accompagnaient les apôtres dans leurs voyages n'étaient destinées qu'à les servir, de même que celles qui étaient à la suite de Jésus-Christ.

Il se fonde principalement sur ce que le Sauveur, défendant le divorce, en donne cette raison : que l'homme ne doit point séparer ce que Dieu a uni. Si cela est, dit-il, on ne doit pas non plus réunir ce que Dieu a séparé par la mort. Il fait observer que le divorce n'avait été en usage chez les Romains que six cents ans après la fondation de leur ville. Pour nous, ajoute-t-il en parlant des montanistes, quand même nous répudierions nos épouses, il ne nous est pas permis de nous marier. Au reste, si la femme répudiée par son mari lui est encore liée de telle sorte qu'elle ne peut pas en épouser un autre, à plus forte raison celle qui s'en trouve séparée sans avoir reçu un semblable affront, mais seulement parce qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui son époux. D'ailleurs, une femme concilierait difficilement le soin qu'elle doit prendre de l'âme de son mari, même après sa mort, avec la soumission et les complaisances qu'elle serait obligée d'avoir pour un autre. A l'objection des catholiques tirée de ces paroles de saint Paul :

(1945) *De Monog.*, c. 1.

« Si une femme vient à perdre son mari, elle peut se remarier, pourvu que ce soit selon le Seigneur, » il répond : 1° qu'on ne saurait croire que l'Apôtre se soit contredit lui-même jusqu'à approuver en cet endroit les secondes noces, puisqu'ailleurs il assure que Jésus-Christ a rétabli toutes choses dans l'état où elles étaient au commencement; 2° que ce texte doit s'entendre d'une femme qui, s'étant convertie à la foi depuis la mort de son premier mari, en épouse ensuite un autre en Jésus-Christ, car alors ce mariage eût passé pour le premier, puisque c'est le premier qu'elle contracte sous le joug de la foi ; 3° que, si saint Paul a permis les secondes noces, ce n'a été que comme une indulgente concession, retranchée depuis par le Paraclet. Or, pour élever ainsi Montan au-dessus de saint Paul, il eût fallu au moins prouver sa mission par des signes miraculeux semblables à ceux au moyen desquels le Fils de Dieu avait daigné justifier la sienne. Tertullien n'y songe même pas, tombé qu'il est jusqu'à ce degré de fanatisme et de faiblesse qui lui fait admettre, sans autre justification, la mission de Montan fondée sur ses extases et ses prétendues prophéties, et confirmée par les visions de quelques femmes. Enfin à l'objection tirée de la discipline de l'Eglise, qui n'obligeait à la monogamie que les membres du clergé, l'auteur répond : qu'on avait d'abord porté cette loi pour les évêques, comme étant les chefs de l'Eglise, afin d'amener ensuite le commun des fidèles à s'y soumettre avec d'autant plus de facilité qu'ils verraient que c'était le seul moyen de parvenir aux dignités ecclésiastiques; et encore pour faire entendre aux évêques que la prééminence de leur charge, loin de leur procurer plus de licence, les engageait au contraire à vivre dans une plus grande retenue. Ce qu'ajoute l'auteur pour réfuter les prétextes de ceux qui s'engagent de nouveau dans le mariage diffère peu de ce qu'on lit dans ses autres ouvrages qui traitent la même matière, surtout dans son *Exhortation à la chasteté* (1946). Il prouve à merveille l'excellence de la continence, comme si les catholiques avaient pu la révoquer en doute : mais, ce qu'il ne prouve pas, c'est qu'elle soit incompatible avec la licité des secondes noces ; et, encore une fois, c'était là toute la question. Dans cette manière d'argumenter on ne reconnaît pas le génie qui a enfanté l'*Apologétique*.

Des Jeûnes (1947).

L'Eglise reconnaissait comme jeûnes obligatoires ceux que l'on pratiquait avant Pâques, en mémoire de la Passion de Jésus-Christ, et que l'on a nommés depuis le Carême, expliquant en ce sens cette parole de Jésus-Christ : qu'elle jeûnerait lorsque son Epoux lui serait ôté. Si les catholiques jeûnaient jusqu'à None les jours de station, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi, ces jeûnes n'étaient chez eux que de dévotion. Au contraire, les montanistes en faisaient une loi indispensable : aussi l'Eglise les condamnait-elle. Dans un Traité spécial, qui appartient à la Discipline générale, Tertullien entreprit de soutenir, contre les catholiques, qu'il appelle psychiques ou grossiers, les jeûnes particuliers des sectaires avec lesquels il s'assimilait de plus en plus, savoir ceux de la quatrième et de la cinquième férie, ou du mercredi et du vendredi, lesquels se prolongeaient quelquefois jusqu'à vêpres; et les xérophagies, c'est-à-dire l'abstinence des viandes succulentes et même des fruits vineux. Au lieu de disserter longuement sur l'excellence du jeûne et sur les suites mauvaises de la gourmandise, que les catholiques ne révoquaient point en doute, il aurait dû établir le caractère obligatoire des jeûnes de la secte ; mais on va voir qu'il ne le prouve point, quoique ce fût la question tout entière.

Traitant avant tout de la nécessité du jeûne en général, il la fonde sur celle où nous sommes de satisfaire à Dieu pour le péché du premier homme, et soutient que, la cause principale de sa chute ayant été son intempérance, rien n'est plus propre à la réparer que le jeûne, entièrement opposé à ce vice. Il indique les effets contraires de l'un et de l'autre : l'intempérance

(1946) *Voy.* ci-dessus, col. 1883.

(1947) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 471. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 665 : Tertullien, *Du jeûne, ou Contre les Psychiques*. Le *Traité des jeûnes* est postérieur à celui *De la Monogamie*, puisque Tertullien y dit, c. 1 : *De modo quidem nubendi, jam edidimus monogamiæ defensionem.*

entraîne après soi l'oubli de Dieu, dont elle nous sépare; tandis que le jeûne nous met en état de converser familièrement avec lui, détourne sa colère près d'éclater sur des cités entières, efface les péchés, et souvent même nous fait mériter d'être instruits de plusieurs choses cachées.

Se rapprochant plus de son sujet, il justifie les xérophagies par l'exemple de Daniel, d'Elie, de David. Au sujet de la coutume de ne rompre le jeûne qu'après le soleil couché, il dit qu'il en est ainsi en mémoire de la sépulture du Seigneur, à l'imitation de Moïse, qui resta en prières jusqu'au soir, tandis que les Israélites combattaient contre Amalec; de Saül, qui défendit, sous peine de la vie, que personne mangeât avant la défaite entière des ennemis; de Daniel, qui faisait pénitence devant Dieu dans le sac et la cendre jusqu'à l'heure du sacrifice du soir. Il ajoute que la coutume des montanistes de jeûner jusqu'à vêpres venait, non point de ce qu'ils rejetaient l'heure de none comme mauvaise, puisqu'elle était destinée chez eux aux prières solennelles du mercredi et du vendredi, mais de leur persuasion que les sanctifications de ce genre devaient leur être utiles, d'autant qu'elles n'étaient pas nouvelles, non plus que les xérophagies et les jeûnes particuliers qu'un motif de religion avait introduits de tout temps; enfin il se prévaut de la prescription du Paraclet. Partant de ce point qu'une chair desséchée par le jeûne est plus en état de résister à la violence des tourments, il fait un crime aux catholiques des devoirs de charité qu'on rendait aux confesseurs de Jésus-Christ. Il leur reproche de changer leurs prisons en des lieux de plaisir et de bonne chère; et, pour montrer l'abus de ces pratiques, il parle ainsi d'un certain Pristinus : « Après avoir subi une détention libre, où il se plongea dans tous les bains comme s'ils valaient mieux que le baptême; dans toutes les retraites de la volupté, comme si c'étaient les sanctuaires de l'Eglise; dans toutes les délices de la vie mondaine, comme si elles étaient préférables à celles de l'éternité; ainsi enchaîné, j'imagine, pour mieux échapper à la mort, le voilà qui au dernier jour comparaît à la face du soleil devant le tribunal du préteur. Mais le vin que vous lui aviez donné, espèce d'antidote contre le trépas, l'avait tellement énervé, qu'à peine effleuré par les ongles de fer (car l'ivresse comprenait bien quel maître elle avait à confesser), il ne put donner aucune réponse au proconsul qui l'interrogeait. On continua de le torturer: on n'en arracha que des sanglots et des marques honteuses d'intempérance. Il digéra jusqu'au milieu de son apostasie. Venez nous dire encore que prêcher la sobriété c'est être faux prophète, ou que l'observer c'est être hérétique. Pourquoi donc, vous qui niez que le Paraclet réside dans Montan, hésitez-vous à croire en Apicius (1948)? »

Tertullien blâme surtout les catholiques de condamner les jeûnes institués par le Paraclet, tandis qu'eux-mêmes en observaient qui n'étaient fondés ni sur l'autorité des Ecritures, ni sur la tradition des anciens, savoir ceux que chacun s'imposait par une dévotion particulière, et ceux que les évêques ordonnaient quelquefois pour les besoins des Eglises. Il dit qu'en certains lieux de la Grèce on tenait des conciles où toutes les Eglises se trouvaient pour traiter en commun les affaires les plus importantes, et que ces assemblées commençaient par des stations et des jeûnes. Conciles de montanistes, comme cela ressort du texte: « C'est un usage dans la Grèce qu'il se tient, en certains lieux déterminés, des assemblées formées de toutes les Eglises, où l'on traite en commun les affaires les plus importantes; assemblées vénérables qui sont comme la représentation de tout le nom chrétien. Qu'il est convenable, en effet, de se réunir tous ensemble sous les auspices de la foi aux pieds de Jésus-Christ! « Qu'il est bon, « qu'il est doux que les frères habitent ensemble! » Quant à toi (il parle aux catholiques contre lesquels il écrivait), tu ne sais entonner ce cantique qu'à table avec une troupe de convives. Mais ces assemblées commencent par des stations et par des jeûnes. » Ces dernières paroles montrent que le but de l'auteur est d'opposer les conciles de sa secte, précédés de stations et de jeûnes, à ceux des catholiques qui, selon lui, ne se tenaient d'ordinaire que lorsqu'ils se trouvaient plusieurs ensemble pour un repas. Ce qui autorise encore plus à croire que les conciles dont il est question n'étaient

(1948) Fameux gourmand de Rome qui se tua de peur de mourir de faim. *De Jejun.*, c. 12.

point ceux des catholiques, c'est qu'on ne voit pas que la coutume de l'Eglise ait jamais été de faire précéder ces sortes d'assemblées par des stations et des jeûnes. Pour justifier les jeûnes particuliers aux montanistes, l'auteur soutient que Jésus-Christ, ayant aboli les cérémonies de la Loi ancienne, a laissé aux chrétiens la liberté d'en établir de nouvelles, pourvu qu'elles ne fussent point contraires à la loi. Autrement, dit-il, pourquoi célébrons-nous tous les ans la Pâque dans le premier mois, et pourquoi passons-nous dans l'allégresse les cinquante jours qui suivent cette fête ? D'où nous sont venues les stations de la quatrième et de la sixième férie, le jeûne de la Parascève, ou du grand vendredi, auquel vous autres psychiques joignez quelquefois le samedi. Il ajoute que le Paraclet, en prescrivant aux siens des jours de xérophagie, n'avait pas prétendu condamner les viandes, dont il n'interdisait l'usage qu'en certain temps de l'année. Après avoir traité des avantages du jeûne et de la manière de jeûner des païens, il parle en dernier lieu des agapes des catholiques qu'il tâche de décrier. On rougit pour le génie de Tertullien, lorsqu'on l'entend dire : « Tu as fait de ton ventre un dieu, de ton poumon un temple, de ton estomac un autel. Ton prêtre, c'est le cuisinier ; ton Saint Esprit, c'est la fumée d'un plat ; tes grâces, ce sont les sauces et les ragoûts ; ta prophétie, c'est le hoquet de la satiété (1949). Je le reconnais : à te voir courir incessamment après les grives, arriver des larges plaines de la discipline la plus relâchée. et défaillir dans l'Esprit, tu sens toujours ton Esaü, le chasseur de bêtes fauves. Si je te présentais encore des lentilles cuites dans un vin doux, tu me vendrais sur-le-champ ton droit d'aînesse ; ton agape bouillonne dans la marmite ; ta foi s'échauffe dans les cuisines ; ton espérance réside au fond des plats. Mais tu as encore des agapes plus délicieux : tes jeunes hommes dorment avec leurs sœurs. La débauche et la luxure ne sont-elles pas les appendices de l'intempérance ? L'apôtre savait bien qu'elles vont ensemble, lorsqu'après avoir dit : « Marchons, non dans les ivrogneries et dans « les festins, » il ajouta : « ni dans les impudicités et les dissolutions. » Une preuve honteuse de ta gourmandise, c'est qu'un double honneur est rendu à un double titre à ceux qui président chez toi, puisque l'apôtre veut qu'on les honore comme frères et comme préposés. » C'est-à-dire que, dans ces repas, on donnait par honneur double portion aux évêques. « Quel est le plus saint parmi vous, sinon celui qui donne le plus souvent à dîner, sinon l'hôte le plus splendide, sinon le plus hardi buveur ? Hommes de chair qui ne vivez que de la vie matérielle, c'est à bon droit que vous répudiez nos dons spirituels (1950). » Exagérations pitoyables, sinon calomnies odieuses ; arguments d'ailleurs illogiques, puisqu'un fait exceptionnel, fût-il établi à l'occasion de tel repas abusif, ne saurait engendrer, comme conséquence, une improbation aussi irritée centre les agapes en général

Décret de saint Zéphyrin sur la pénitence.

[205] « Dans le *Traité de la Pénitence* et dans le *Scorpiaque*, » fait observer l'abbé Blanc (1951), « Tertullien avait nettement reconnu que l'Eglise avait le pouvoir de lier et de délier, de remettre tous les péchés, et, de plus, qu'elle n'usait de ce pouvoir qu'une seule fois à l'égard des péchés soumis à la pénitence publique. Il y avait même certains crimes auxquels on refusait l'absolution sacramentelle ou du moins la réconciliation publique, même à la mort. Ils étaient soumis à une pénitence perpétuelle qui préparait les coupables à recevoir le pardon de Dieu seul, à entendre Tertullien ; ce qui lui donna lieu, sans doute, de distinguer en ce sens les péchés en rémissibles et irrémissibles. Le grand motif de cette rigueur était d'intimider et de retenir les chrétiens imparfaits, et de prévenir ainsi les rechutes. Il paraît qu'au temps de Tertullien l'idolâtrie ou l'apostasie, l'homicide et l'adultère, étaient des péchés irrémissibles, puisque le Pape Zéphyrin fit un décret pour modifier cette discipline, et ordonna que l'on accorderait la pénitence aux adultères repentants. » Ce décret du Souverain Pontife, rendu en conséquence des nouvelles hérésies de Montan, troubla les idées de Tertullien, dominé tout à la fois par la

(1949) *De Jejun.*, c. 16.
(1950) *Ibid.*, c. 17.

(1951) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 463.

force du fanatisme qui l'entraînait dans l'abîme de l'erreur et du schisme, et par la force de la vérité catholique qui le tenait suspendu tout palpitant au milieu de cet abîme (1952).

De la Pudicité, par Tertullien (1953).

Son génie en délire enfanta alors le livre *De la Pudicité*, qu'au point de vue de l autorité du Pape dont il combat un décret, on rapporte au Traité de l'Eglise, et qu'au point de vue du pouvoir qu'a l'Eglise de remettre tous les péchés par la réconciliation, pouvoir naguère reconnu et maintenant nié par Tertullien, on rattache au Traité de la Pénitence. « Malheureux Tertullien, » s'écrie l'abbé Rohrbacher (1954), « tu rugis contre la miséricorde! que vas-tu donc devenir? » Si la raison et la foi s'affligent d'un tel livre, on se console en y trouvant partout la preuve décisive des points qu'attaque l'auteur aveuglé.

« J'apprends qu'un édit est proposé, et même qu'il est péremptoire. Le Souverain Pontife, c'est-à-dire l'Evêque des évêques, parle en ces termes : « Je remets les péchés « d'adultère et de fornication à ceux qui « auront accompli leur pénitence. » Ces titres de Souverain Pontife, d'Evêque des évêques, ne peuvent désigner que l'Evêque de Rome, alors Zéphyrin, d'autant plus que, dans la suite du livre, Tertullien, adressant toujours la parole à l'Evêque dont il s'agit, le nomme Apostolique (1955) et Pape béni (1956); épithète qu'il donne de même à Eleuthère dans son livre *Des Prescriptions* (1957). Sans doute, ce n'est que par ironie qu'il relève ici ce titre de l'Evêque de Rome : mais cette ironie eût manqué de prétexte, si tous les catholiques, n'eussent, en effet, regardé le Pape comme le Chef de la religion et le Pasteur des évêques mêmes.

« O édit, » continue l'auteur, « ô édit sur lequel on ne pourra écrire : Bonne action! Et où affichera-t-on cette libéralité? sur les portes des passions, j'imagine, et au-dessous de l'enseigne des passions. Une pareille pénitence doit se promulguer là où réside l'impudicité. Il faut lire son pardon là où l'on entrera avec l'espérance de son pardon. Mais quoi! c'est à la porte de l'Eglise qu'on le lit! c'est dans l'Eglise qu'on le proclame, et elle est vierge! Loin, loin de l'Epouse du Christ une telle publication! Celle qui est véritable, qui est pudique, qui est sainte, empêchera la souillure d'arriver même à ses oreilles. Elle n'a point de fornicateurs auxquels elle promette cette grâce. En eût-elle, elle ne la promettrait pas, parce « le temple de Dieu, « élevé par la main des hommes, a été « appelé une caverne de voleurs, » plutôt que d'adultères et de fornicateurs.

« Ce Traité contre les psychiques, et même contre l'opinion que j'ai partagée quand j'étais dans leur société, leur fournira une nouvelle raison pour m'accuser de légèreté... Mais une inconstance salutaire ne me déshonorera pas plus que ne me ferait honneur une constance qui me perdrait (1958). »

Entrant en matière, l'auteur dit que, comme il y a des péchés de deux sortes, les uns irrémissibles et d'autres qui peuvent être remis, il y a aussi deux sortes de pénitence, dont l'une est suivie de pardon, et l'autre, c'est-à-dire celle que l'on fait pour les péchés irrémissibles, n'en peut attendre que de Dieu, lui seul ayant le pouvoir de remettre ces péchés. De là vient qu'encore que le pécheur ne doive pas espérer de recevoir des hommes le fruit de sa pénitence, elle n'est pas néanmoins inutile, puisqu'elle est comme une semence qu'il jette dans cette vie pour en recueillir le fruit auprès du Seigneur. L'auteur déclare ensuite que les péchés pour lesquels l'Eglise ne peut accorder de pardon, sont l'adultère, la fornication et autres du même genre, qui ne diffèrent presque pas de l'idolâtrie, et qui sont compris sous le terme générique d'adultère, que Dieu défend dans sa loi immédiatement après l'idolâtrie. Peu s'en faut que Tertullien ne mette encore de ce nombre les mariages clandestins : Chez nous, dit-il, les conjonctions cachées, c'est-à-dire qui

(1952) *Ibid.*, p. 464.

(1953) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 474. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 729. Tertullien, *De la Pudicité*. Ce n'est ni en 204, ni même en 205, que nous aurions, sans Noesselt, placé cet opuscule, mais vers 206 ou 207, date de la rupture ouverte de Tertullien avec l'Eglise catholique.

(1954) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 334.

(1955) C. 19.

(1956) C. 13.

(1957) Sub episcopatu benedicti Eleutherii (c. 30).

(1958) *De pudic.*, c. 1.

n'ont pas été auparavant déclarées dans l'Eglise, courent risque d'être traitées comme l'adultère et la fornication, de peur qu'elles n'évitent l'accusation sous prétexte de mariage.

Il arrive aux objections des catholiques, tirées 1° de ce que Dieu, étant infiniment bon, aime mieux la pénitence du pécheur que sa mort; 2° de ces paroles de Jésus-Christ: Ne jugez point, et vous ne serez point jugés; pardonnez, et on vous pardonnera; 3° de l'exemple de David, qui mérita par son repentir le pardon de l'adultère qu'il avait commis; 4° des paraboles de la brebis égarée, de la dragme perdue, de l'enfant prodigue, rapportées dans l'Evangile; 5° de la manière dont Jésus-Christ même s'est conduit à l'égard de la femme pécheresse et envers la Samaritaine, quoiqu'elle se fût mariée jusqu'à six fois; 6° de ce que saint Paul, après avoir prononcé anathème contre le Corinthien incestueux, lui accorda le pardon de sa faute dans la seconde *Epître* écrite *aux Corinthiens* à ce sujet; 7° du texte de l'*Apocalypse*, où l'apôtre saint Jean reproche à l'évêque de Thyatire de souffrir dans son Eglise une femme de mauvaise vie qui corrompait les serviteurs de Dieu, et menace de punition ces fornicateurs, s'ils ne recourent à la pénitence; 8° enfin, du pouvoir que Jésus-Christ a donné à son Eglise de remettre les péchés.

A la première objection, l'auteur répond qu'à la vérité Dieu est bon et miséricordieux de sa nature, mais aussi qu'il est juste et sait se venger de ceux qui abusent de sa bonté; d'où vient qu'il défend à Jérémie de prier pour les péchés de son peuple, déclarant par la bouche de ce prophète qu'il n'aura aucun égard aux prières des Juifs, fussent-elles même accompagnées de jeûnes.

Sur ces paroles : Ne jugez point et vous ne serez point jugés, il dit que Jésus-Christ n'a pas voulu par là nous interdire tout jugement, mais seulement nous enseigner la manière dont nous devons juger notre prochain; d'autant que nous serons mesurés à la même mesure qui nous aura servi à mesurer les autres : aussi l'Apôtre ne crut-il pas qu'il lui fût défendu de juger le Corinthien incestueux. Quant aux paroles qui nous enjoignent de pardonner à nos frères si nous voulons que Dieu nous pardonne, elles doivent s'entendre, non des fautes qui se commettent contre Dieu, mais des offenses qui nous touchent personnellement.

Afin d'ôter aux catholiques les avantages qu'ils tiraient des exemples de la miséricorde de Dieu envers le pécheur, il leur en expose d'autres tout à fait contraires, comme lorsque le Seigneur vengea, par la mort de vingt-quatre mille Israélites, le crime que ce peuple avait commis avec les filles de Moab.

A l'égard de la parabole de la brebis égarée, que le Seigneur cherche et rapporte sur ses épaules, il soutient qu'elle symbolise, non le chrétien pénitent, mais le païen qui se convertit à la foi : Montrez, dit-il aux catholiques, jusqu'aux peintures de vos calices; y pourra-t-on distinguer si cette brebis représente le chrétien pécheur ou le païen? De même, la dragme perdue est plutôt la figure du païen trouvé par la grâce dans les ténèbres de l'idolâtrie, que celle d'un chrétien déjà éclairé par les lumières de la foi; mais l'une de ces paraboles, dût-elle s'entendre du chrétien pécheur, il ne s'ensuivrait pas qu'il fallût les appliquer à ceux qui sont tombés dans la fornication et dans l'adultère, puisque la brebis et la dragme de l'Evangile étaient seulement égarées, au lieu que l'adultère et le fornicateur, aussitôt après le péché, sont absolument morts à la grâce. C'est dans le sens des deux paraboles précédentes que l'auteur explique celle de l'enfant prodigue; c'est-à-dire qu'il l'interprète, non du chrétien pénitent, mais du païen, qui, après avoir obscurci par ses déréglements la lumière naturelle que Dieu lui avait donnée pour se conduire, rentrant enfin en lui-même, a recours à ce bon Père, qui le rétablit dans son innocence primitive au moyen du baptême, qui est l'anneau qu'il lui met au doigt, et le régale ensuite de son propre corps, c'est-à-dire de l'Eucharistie. Les catholiques répliquaient que, la pénitence faisant l'objet de ces paraboles, elles ne pouvaient s'entendre des païens convertis, puisque l'Eglise n'avait aucun droit d'imposer des pénitences pour les péchés commis dans l'ignorance avant le baptême. Mais Tertullien prétend, au contraire, que c'est pour eux surtout que Dieu a accordé la pénitence, et qu'elle leur est plus utile qu'à personne, parce qu'ils n'en ont pas encore abusé : ce qu'il veut confirmer par la prédication de Jonas aux Nini-

vites, et de saint Jean-Baptiste aux soldats et aux publicains, qui étaient encore dans les ténèbres du paganisme.

Pour répondre à l'argument fondé sur ce que Jésus-Christ avait pardonné aux femmes pécheresses, il déclare 1° qu'il ne nie point que Jésus-Christ n'ait eu le pouvoir de le faire, mais que ce pouvoir ne résidait qu'en lui seul; 2° que, ces choses s'étant passées avant l'établissement de la discipline chrétienne, qui n'a commencé qu'après la Passion du Seigneur, on n'en saurait rien inférer pour le présent, et il défie les catholiques de produire quelque témoignage des apôtres prouvant que les péchés de la chair commis après le baptême peuvent s'effacer par la pénitence.

Les catholiques en avaient un bien sensible dans la conduite tenue par saint Paul envers le Corinthien incestueux, qu'il livre à Satan dans sa *Iʳᵉ Epître aux Corinthiens*, et qu'il absout dans la *IIᵉ*. Tertullien, pour sortir d'embarras, explique ce fait de deux personnes différentes : autrement, dit-il, qui n'accuserait pas saint Paul de légèreté d'avoir condamné un homme pour l'absoudre un moment après? Il tâche d'appuyer cette conjecture sur plusieurs textes où le même apôtre s'applique à inspirer aux fidèles une grande horreur des péchés énormes, en particulier de la fornication. Enfin il se réduit à dire que, si saint Paul a pardonné au Corinthien incestueux, il a agi en cela contre sa propre doctrine, s'accommodant au temps, comme lorsqu'il circoncit son disciple Timothée, bien que, dans toutes les autres occasions, il rejetât la circoncision. Il soutient ensuite, d'après plusieurs passages de cet apôtre, entre autres celui-ci : « Ne participez point aux œuvres de ténèbres, » que les pécheurs, et principalement les fornicateurs, doivent être privés de toute communication avec les fidèles, sans qu'on voie ailleurs qu'il leur ait laissé aucune espérance de pouvoir y rentrer; et il explique ces paroles de Jésus-Christ : « J'aime mieux la pénitence du pécheur que sa mort, » de la pénitence qui précède le baptême : ce qui, selon lui, ne détruit point celle qu'on accorde à ceux qui sont tombés depuis, puisqu'elle peut mériter l'absolution de l'évêque pour les péchés légers et de Dieu pour les péchés irrémissibles.

A l'objection tirée de l'*Apocalypse*, il répond que la femme dont il y est parlé était de la secte des Nicolaïtes; d'où vient qu'elle est représentée comme une femme publique, mais dans un sens figuré, parce qu'elle corrompait les fidèles par ses erreurs. Or, ajoute l'auteur, personne ne doute qu'un hérétique, qui, s'étant laissé décevoir, reconnaît ensuite sa faute et en fait pénitence, n'en obtienne le pardon et ne doive être reçu dans l'Eglise. C'est pour cela que, chez nous, on reçoit l'hérétique comme le païen, en purifiant l'un et l'autre par le baptême de vérité. Si cette femme était de mauvaise vie, elle pouvait faire pénitence; mais elle ne devait attendre le pardon que de Dieu.

Il est écrit (1959), disaient les catholiques : « Le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché, » et encore : « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre, et pour nous nettoyer de toute iniquité. » Je l'avoue, répond Tertullien; mais lisez ce qui est dit ailleurs (1960) : « Quiconque demeure en lui ne pèche point, et quiconque pèche ne l'a point vu et ne l'a point connu. » Saint Jean ne se contredit point, en promettant là le pardon aux pécheurs, et assurant ici que quiconque pèche n'est point enfant de Dieu; mais il parle diversement, eu égard aux différentes espèces de péché. En effet, il y en a de journaliers, dont personne n'est exempt, comme se fâcher injustement, ne pas se réconcilier avant le coucher du soleil, frapper, dire des injures, jurer en vain, mentir. De plus, nous commettons une infinité de fautes dans notre négoce ou nos emplois par notre avidité pour le gain, dans le boire et le manger, par la vue, par l'ouïe. Enfin nous sommes exposés à tant d'autres fautes de ce genre que, si elles étaient sans pardon, aucun de nous ne pourrait se sauver. C'est donc pour ces fautes que Jésus-Christ intercède en notre faveur auprès de son Père. Mais il en est d'autres beaucoup plus considérables pour lesquelles il n'y a point de pardon, comme l'homicide, l'idolâtrie, la fourberie, le reniement, le blasphème, l'adultère, la fornication, et tout autre péché de cette nature qui viole le temple de Dieu. Tertullien conclut que la discipline établie dès le commencement par les apôtres tend à purger entièrement l'Eglise de ces sortes

(1959) *I Joan.* I, 7 et 9.

(1960) *Joan.* III, 6.

de crimes, sans espoir pour ceux qui les ont commis de pouvoir jamais y rentrer ; ce qu'il confirme par ces paroles de saint Paul aux Hébreux : qu' « il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés et qui après sont tombés se renouvellent par la pénitence. »

Il ne restait plus qu'une difficulté à résoudre : savoir, s'il était vrai que l'Eglise eût reçu le pouvoir de remettre les péchés. Les catholiques, en l'affirmant, se fondaient sur la promesse de Jésus-Christ à saint Pierre, qu'il lui donnerait les clefs du royaume des cieux, et que ce que Pierre lierait ou délierait sur la terre serait pareillement lié ou délié dans le ciel. Mais Tertullien prétend que cette promesse regardait saint Pierre personnellement, à l'exclusion des autres pasteurs. Il ne laisse pas de reconnaître que l'Eglise (1961) a la même puissance, et il rapporte à ce sujet cette parole du Paraclet dans ses nouveaux prophètes : « L'Eglise a le pouvoir de remettre les péchés ; je ne les remettrai pas néanmoins, de peur que les hommes ne pèchent encore davantage. » Mais, outre que c'est Montan qui se désigne lui-même sous le nom d'Eglise, Tertullien, expliquant ces paroles, attribue le pouvoir dont il s'agit, non aux évêques catholiques, en quelque nombre qu'ils soient, mais aux spirituels, c'est-à-dire ou à un apôtre ou à un prophète. En d'autres termes, le pouvoir de remettre les péchés, au lieu de résider dans l'Eglise descendue de saint Pierre et dans le Pape son successeur, était passé à ceux qui formaient désormais l'Eglise sur l'image de la Trinité, l'Eglise de l'esprit qui remettait les péchés par l'homme spirituel, l'Eglise des montanistes !

Tertullien reproche encore aux catholiques d'accorder le pardon des pénitents aux prières des martyrs : « Quelques-uns de ta communion n'ont pas plus tôt porté des chaînes, si faibles qu'elles soient, dans leur prison nouvelle, qu'aussitôt fornicateurs et adultères de les circonvenir de tous côtés ; partout retentissent les prières ; partout débordent les larmes des hommes les plus souillés ; personne n'achète plus volontiers l'entrée de la prison que ceux qui ont perdu l'entrée de l'Eglise. Ils font violence à la pudeur des hommes et des femmes, au milieu de ces ténèbres, qui ne sont que trop familières à leurs dissolutions, et ils demandent la paix à des hommes qui ne sont pas sûrs de la leur. D'autres descendent dans les mines, et ils reviennent investis de la communion en sortant d'un lieu où un second martyre est nécessaire pour expier les fautes nouvelles qui ont suivi le martyre. Qui, en effet, tant qu'il vit dans cette chair et ici-bas, est exempt de faute ? Qui peut se proclamer martyr, tant qu'il continue d'habiter ce monde, puisqu'il peut encore se racheter à prix d'argent, et qu'il reste exposé aux soins des médecins ou à la cupidité de l'usurier? Mais, je le veux bien : le glaive est déjà levé sur la tête du martyr ; son corps est étendu sur le gibet ; attaché à une colonne, il est abandonné à la dent des lions ; courbé sur une roue, les flammes du bûcher commencent à le dévorer..... Qu'il suffise au martyr d'avoir expié ses propres péchés. Il n'appartient qu'à un ingrat ou à un orgueilleux de prodiguer aux autres ce qu'il n'a conquis qu'avec effort. Qui détruit la mort de son frère par sa propre mort, sinon le Fils de Dieu seul ? Ne délivra-t-il pas le larron jusque dans sa Passion ? Il n'était venu, en effet, qu'afin de mourir pour les pécheurs, lui qui était pur de tout péché et la sainteté par excellence. Toi donc qui veux remettre les péchés comme lui, si tu n'as pas péché toi-même, eh bien ! souffre pour moi. Si, au contraire, tu es un pécheur, comment l'huile de ta petite lampe pourra-t-elle nous suffire, à toi et à moi (1962)? »

Enfin, supposant que les catholiques rejetaient absolument les idolâtres, les homicides, les apostats de la communion de l'Eglise, l'auteur se plaint de ce qu'ils se montraient plus indulgents pour les adultères, quoique leur crime fût d'autant moins pardonnable qu'ils s'y étaient laissé aller par le seul attrait du plaisir, au lieu que les apostats n'avaient renié Jésus-Christ que forcés en quelque sorte par la violence des tourments.

(1961) Les noms d'Eglise et d'esprit étaient synonimes chez les montanistes ; ce qui paraît par cette explication que Tertullien donne de l'Eglise : *Ecclesia proprie et principaliter ipse est spiritus, in quo est Trinitas unius Divinitatis, Pater, Filius, et Spiritus sanctus*. L'Eglise est proprement et principalement un esprit dans lequel habitent les trois Personnes d'une seule Divinité, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit. (*De Pudic.*, c. 21.)

(1962) *De Pudic.*, c. 22.

L'insistance de Tertullien sur cet argument que l'Eglise catholique, représentée par le Pape Zéphyrin, devait, ou accorder le pardon aux idolâtres, aux homicides, aux apostats, ou le refuser aux adultères qui en étaient plus indignes, montre assez que c'était là, plutôt que le défaut de juridiction, son véritable grief contre le Souverain Pontife.

Contre Hermogene (1963).

Si dans le livre *De la Pudicité*, dans le Traité *De la Monogamie*, etc., on n'aperçoit que l'ombre de Tertullien, c'est que son génie, qui n'a vie que par la règle de foi et pour la défense de la vérité, s'évanouit dès qu'il s'en écarte. Mais cet esprit, qu'on voit alors mourir de faiblesse et d'exagération, reniant ses propres principes, cesse-t-il de combattre pour la secte de visionnaires ou plutôt d'imposteurs dont l'austérité l'a séduit? se mesure-t-il avec les hérétiques, par opposition auxquels il tient toujours les catholiques romains pour orthodoxes? aussitôt le logicien reparaît. On le retrouve dans le Traité contre Hermogène, dont nous avons déjà parlé par anticipation (1964).

« Nous avons coutume, » dit-il, « d'opposer aux hérétiques, comme argument abrégé, la prescription de la postériorité. En effet, de ce que la règle de la vérité, qui même déclara d'avance qu'il y aurait des hérésies, est venue la première, il sort la présomption que les doctrines de l'hérésie sont postérieures, puisqu'elles étaient annoncées d'avance par la règle de la vérité qui les précéda. Or la doctrine d'Hermogène est née d'hier, c'est un homme de notre temps qui vit au milieu de nous.... Il ne semble pas qu'il reconnaisse un Seigneur Jésus-Christ différent du nôtre. Toutefois il le fait autre qu'il le reconnaît. Que dis-je? Il enlève à Dieu tout ce qu'il est, en ne voulant pas qu'il ait créé de rien l'universalité des êtres. En effet, après être passé des chrétiens aux philosophes, de l'Eglise à l'Académie et au Portique, voilà qu'il s'avise d'établir avec les stoïciens une matière contemporaine du Seigneur, puisqu'elle a toujours été, n'ayant jamais pris naissance, n'ayant jamais été faite, sans commencement ainsi que sans fin, et dont le Seigneur se serait ensuite servi pour disposer toute chose (1965). »

On se rappelle qu'Hermogène raisonnait ainsi : Dieu n'a pas créé le monde de sa propre substance, puisqu'elle est indivisible; s'il l'avait tirée du néant, il serait auteur du mal; la matière existait donc avant la création, d'autant plus que le nom de Seigneur, aussi ancien que celui de Dieu, suppose nécessairement un sujet. Tertullien réfute d'abord le dernier argument par la distinction qu'il fait des noms de Dieu et de Seigneur : le premier indique sa nature; le second marque son pouvoir sur les créatures qui n'a commencé qu'à la création, de même qu'il n'a eu la qualité de Juge que depuis le péché. C'est pourquoi l'Ecriture dit : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre; » mais, l'ouvrage de la création étant achevé, elle lui donne le titre de Seigneur : « Le Seigneur forma l'homme, » etc. Tertullien continue : Si la matière est éternelle, comme Hermogène le prétend, Dieu n'avait aucun droit d'en disposer en maître, puisqu'elle existait indépendamment de lui. Elle serait même égale à Dieu, étant comme lui sans commencement et sans fin. Ainsi Dieu ne serait plus le souverain Etre; car cet attribut ne peut convenir à plusieurs. Il ne serait pas non plus tout-puissant : autrement, sachant que la matière était mauvaise, il l'aurait changée de nature, afin de ne rien produire que de bon. Au reste, s'il s'était servi de la matière, quoique mauvaise, il ne laisserait pas d'être auteur du mal, comme s'il l'avait tirée du néant. Si l'on suppose qu'il s'en est servi par nécessité, ayant besoin d'une matière préexistante pour la création, n'avait-il pas sa propre Sagesse (1966), qu'il a produite et engendrée en lui-même avant les siècles, comme nécessaire à l'ouvrage du monde?

(1963) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 437. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 339 : Tertullien, *Contre Hermogène ou contre l'éternité de la matière.*

(1964) Voyez ce qui a été dit ci-dessus, col. 161, des *Hermogéniens* ou *Matériaires*

(1965) *Adv. Hermog.*, c. 1.

(1966) Tertullien nomme ici matière la sagesse, *longe digniorem materiam*. Mais on ne doit pas s'en étonner, puisque dans ce même Traité, il déclare nettement (c. 36) qu'il appelle corps toute substance, et qu'il ne compte pour choses incorporelles que les modes de la substance, comme l'action, la passion, et le mouvement.

Hermogène prétendait que, sous le nom de principe et de terre informe, l'Ecriture entendait la matière éternelle. Il disait encore qu'en parlant des productions de Dieu elle ne nommait que le ciel et la terre, sans faire mention des ténèbres, des abîmes, des eaux, des vents; d'où il inférait que ces êtres avaient été tirés d'une matière déjà existante. Tertullien répond 1° que le nom de principe, en grec ἀρχη, peut signifier trois choses : ou que Dieu commença par créer le ciel et la terre, ou qu'il les créa par sa puissance ou bien par sa sagesse; 2° que la terre est nommée informe, parce qu'alors elle n'avait aucune figure ; 3° que l'Ecriture, rapportant la création de l'homme, ne parle pas non plus d'os, ni de chair, ni d'yeux, mais se contente de dire en général qu'il fut formé de Dieu. Il ajoute qu'une preuve que toutes les créatures ont été tirées du néant, c'est que, selon les prophéties, elles doivent y retourner. Il constate qu'Hermogène n'avait rien de fixe dans son système ; qu'il faisait la matière tantôt corporelle, tantôt incorporelle, tantôt bonne, tantôt mauvaise, quelquefois infinie, quoique sujette à Dieu ; et il lui représente qu'il est beaucoup plus sûr de s'en tenir aux Ecritures qui enseignent que le monde a été créé de rien.

Contre Praxéas (1967).

« Le démon, » dit Tertullien, « s'y prend de plusieurs manières pour contrefaire la vérité. Il affecte quelquefois de la défendre pour mieux l'ébranler. Il prêche un seul Dieu, Père tout-puissant, Créateur de l'univers, afin de susciter une hérésie à l'occasion de cette unité. Il soutient, par exemple, que c'est le Père qui est descendu dans le sein de la Vierge, lui qui est né d'elle, lui qui a souffert, en un mot, lui qui est Jésus-Christ (1968). » A ce trait on reconnaît les Patripassiens ou Monarchiques ou Unitaires dont nous avons mentionné l'apparition (1969) ; et, si le zèle de la vérité dicta contre eux à Tertullien un Traité théologique sur la Trinité, on ne peut se dissimuler que l'auteur, devenu montaniste, réfute avec plus de complaisance Praxéas, haï des montanistes qu'il avait dénoncés à Rome. Ecoutez, en effet : « Praxéas transporta le premier de l'Asie à Rome ce genre de perversité, homme d'un caractère inquiet, enflé par l'orgueil du martyre, pour quelques moments d'ennui dans une prison de quelques jours, alors même que, s'il eût livré son corps aux flammes, il n'aurait rien gagné, puisqu'il n'a pas l'amour de Dieu, » dont il a détruit les dons. L'évêque de Rome reconnaissait déjà les prophéties de Montan, de Prisca et de Maximilla, et par cette reconnaissance, il donnait la paix aux Eglises d'Asie et de Phrygie, lorsque Praxéas, en lui rapportant des choses controuvées sur les prophètes eux-mêmes et leurs Eglises, et en défendant l'autorité de ses prédécesseurs, le força de révoquer les lettres de paix qui étaient déjà parties, et le détourna du dessein qu'il avait de recevoir les dons nouveaux. Praxéas à Rome rendit donc un double service au démon : il chassa la prophétie et introduisit l'hérésie, il mit en fuite le Paraclet, et il crucifia le Père. L'ivraie semée par Praxéas avait fructifié ; car « elle « avait été jetée ici où nous sommes pendant « que le grand nombre dormait » dans la simplicité de la doctrine ; dénoncée ensuite par celui qu'il plut à Dieu d'y employer, elle paraissait entièrement arrachée. En un mot, l'hérétique s'était précautionné contre le passé ; il devint docteur après sa rétractation ; l'acte qui la constate est encore entre les mains des Psychiques, devant qui la chose eut lieu ; depuis, silence absolu. Quant à nous, la connaissance et l'admission du Paraclet nous sépara depuis des Psychiques. Mais cette ivraie avait répandu sa graine. Après s'être cachée pendant quelque temps, par hypocrisie, sous une vitalité qui échappait à tous les regards, la voilà qui fait invasion de nouveau. Mais elle sera de nouveau déracinée, s'il plaît au Seigneur, dans le temps présent (1970). »

« C'est donc le Père qui naquit dans le temps, le Père qui souffrit. Jésus-Christ, que l'on prêche, n'est autre chose que Dieu lui-même, que le Seigneur tout-puissant. Ainsi le veut Praxéas. Quant à nous, dans tous les temps, mais aujourd'hui surtout que nous sommes plus éclairés par le « Paraclet qui enseigne toute vérité, » nous

(1967) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* t. II, p. 480. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 465 : Tertullien, *Contre Praxéas.*

(1968) *Voy.* ci-dessus, col. 657.

(1969) *Adv. Prax.*, c. 1.

(1970) *Ibid.*

croyons en un seul Dieu, mais avec la dispensation ou l'économie, comme nous l'appelons, que ce Dieu unique ait un Fils, son Verbe, procédant de lui-même, « par qui « tout a été fait, et sans qui rien n'a été fait. » Nous croyons qu'il a été envoyé par le Père dans le sein de la Vierge, qu'il naquit d'elle tout à la fois homme et Dieu, fils de l'homme et Fils de Dieu; que son nom est Jésus-Christ; qu'il souffrit, qu'il mourut, et qu'il fut enseveli, selon les Ecritures; qu'il fut ressuscité par le Père, et que, remonté dans les cieux, il s'assied à sa droite, pour en redescendre un jour afin de juger les vivants et les morts. Nous croyons que de là il a envoyé ensuite, conformément à sa promesse, l'Esprit saint, le Paraclet du Père, pour sanctifier la foi de ceux qui croient au Père, au Fils et à l'Esprit saint. Que ce symbole nous ait été transmis dès le commencement de l'Evangile, même avant les premiers hérétiques, à plus forte raison avant Praxéas, qui est d'hier; la postériorité des hérétiques aussi bien que la nouveauté de Praxéas, qui est d'hier, va le prouver. De là donc il sortira contre toutes les hérésies la légitime présomption que ce qui est le premier est le véritable; que ce qui est altéré, c'est le second (1971). »

Indépendamment de cette prescription, et pour empêcher de dire que toute doctrine erronée est condamnée sur une simple présomption, et non après avoir été examinée, l'auteur montre comment la Trinité de Personnes ne préjudicie en rien à l'unité de nature. La manière légitime de croire à l'unité de Dieu ne consiste pas à « confondre dans une seule et même Personne et le Père, et le Fils, et l'Esprit saint; comme si un seul n'était pas tout, quand tout dérive d'un seul, en gardant néanmoins le sacrement de l'économie qui divise l'Unité en Trinité, où nous distinguons trois Personnes, le Père, le Fils et l'Esprit saint. Ils sont trois, non pas en essence, mais en degré; non pas en substance, mais en forme; non pas en puissance, mais en espèce; tous trois ayant une seule et même substance, une seule et même nature, et une seule et même puissance, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu duquel procèdent ces degrés, ces formes et ces espèces, sous les noms de Père, de Fils et de saint Esprit (1972). » Les Praxéens affectant de relever le nom de monarchie, pour imposer aux simples et faire croire qu'ils ne défendaient que l'unité de Dieu: « Pour moi, » ajoute l'auteur, « qui ne dérive le Fils que de la substance du Père, puisque « le « Fils ne fait rien sans la volonté du Père, et « que le Père lui a donné toute puissance, » comment puis-je de bonne foi détruire la monarchie que je conserve dans le Fils, déléguée au Fils par le Père? J'en dis autant du troisième degré, parce que l'Esprit ne procède pas que d'ailleurs du Père par le Fils. Prends garde plutôt que ce ne soit toi qui détruises la monarchie, toi qui en renverses la disposition et l'économie établies en autant de noms que Dieu l'a voulu (1973). »

« Avant tout commencement, Dieu existait seul; il était à lui-même son monde, son espace, et l'universalité des êtres. Il était seul, dans ce sens qu'en dehors de lui il n'y avait rien de créé. Au reste, on ne peut même pas dire qu'il fût seul. Il avait avec lui la Personne qu'il avait en lui-même, c'est-à-dire sa Raison, puisque Dieu est raisonnable; la Raison était donc en lui auparavant, et ainsi tout émane de lui. Cette Raison n'est pas autre chose que sa Sagesse. Les Grecs l'appellent du nom de Λόγος, qui chez nous équivaut à Verbe. De là vient que, parmi les nôtres, il est en usage de dire par une interprétation simple et abrégée: « Au com« mencement le Verbe était en Dieu, » quoiqu'il soit plus convenable d'attribuer l'antériorité à la Raison, puisque Dieu, non-seulement produisit le Verbe dès le commencement, mais posséda la Raison avant le commencement, et que le Verbe lui-même, étant formé de la Raison, ne doit venir qu'après la Raison, sa substance. Toutefois, peu importe. Car, quoique Dieu n'eût pas encore engendré son Verbe, il ne laissait pas de l'avoir au fond de lui-même, avec et dans sa Raison, en méditant secrètement et en disposant avec lui-même ce qu'il allait dire par son Verbe. En méditant et en disposant avec la Raison, il transformait en Verbe celle qu'il traitait par son Verbe (1974). Quelle que soit donc la substance du Verbe, je la déclare une Personne, et je revendique pour elle le nom de Fils, et, en reconnaissant le Fils, j'en fais un second être

(1971) *Adv. Prax.*, c. 2.
(1972) *Ibid.*
(1973) *Ibid.*, c. 4.
(1974) *Ibid.*, c. 5.

distinct du Père (1975). Par conséquent,... je reconnais deux Personnes, Dieu et son Verbe, le Père et son Fils. Car la racine et l'arbre sont deux choses, mais unies; la source et le ruisseau sont deux espèces, mais indivises; le soleil et le rayon sont deux formes, mais adhérentes. Toute chose qui sort d'une autre est nécessairement la seconde par rapport à celle dont elle sort, mais sans en être nécessairement séparée. Or il y a un second, là où il y a deux; il y a un troisième, là où il y a trois. Car le troisième est l'Esprit qui procède de Dieu et du Fils, de même que le troisième par rapport à la racine est le fruit sorti de l'arbre; le troisième par rapport à la source est le ruisseau qui sort du fleuve; le troisième par rapport au soleil est la lumière qui sort du rayon. Aucun d'eux toutefois n'est étranger au principe dont il tire ses propriétés. De même la Trinité descend du Père comme de sa source, à travers des degrés qui s'enchaînent indivisiblement l'un à l'autre, sans nuire à la monarchie, disons mieux, en protégeant l'essence de l'économie (1976). »

« Ne perds jamais de vue le principe, établi par moi, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont inséparables; et par là tu reconnaîtras toujours dans quel sens on le dit. Car voilà que je soutiens maintenant qu'autre est le Père, autre est le Fils, autre l'Esprit saint. L'ignorant ou le pervers se scandalisent de ce mot, comme s'il signifiait diversité, et qu'il impliquât par suite de cette diversité la séparation du Père, du Fils, et de l'Esprit. Quand je dis que le Père est autre que le Fils et le saint Esprit, je le dis par nécessité pour répondre à mes adversaires, qui, partisans de la monarchie, confondent dans une seule et même Personne le Père, le Fils et l'Esprit. Toutefois je le dis, pour marquer, non la diversité, mais la distribution; non la division, mais la distinction, parce que le Père n'est pas le même que le Fils, différent en personne, mais non en substance. Le Père est la substance tout entière. Le Fils est la dérivation et la participation de ce tout, ainsi qu'il le déclare lui-même : « Mon Père est plus grand que « moi. » Le Psalmiste lui-même ne chante-t-il pas que « Dieu l'a abaissé un peu au-dessous « des anges? » Le Père est donc autre que le Fils, en ce sens qu'il est plus grand que le Fils; en ce sens que Celui qui engendre est autre que Celui qui est engendré; en ce sens que Celui qui envoie est autre que Celui qui est envoyé; en ce sens que Celui qui produit est autre que Celui qui est produit. Heureusement pour notre cause, le Seigneur lui-même a employé ce mot à l'occasion du Paraclet, pour marquer, non pas la diversité, mais l'ordre et la distribution : « Je prierai « mon Père, et il vous donnera un autre Con- « solateur, qui est l'Esprit de vérité. » Que fait-il par là? Il prouve que le Paraclet est autre que lui, de même que nous soutenons que le Fils est autre que le Père, afin de montrer le troisième degré dans le Paraclet, comme nous montrerons le second dans le Fils, en respectant le principe de l'économie (1977). »

« Dieu est donc ou Père ou Fils. Si le jour n'est pas le même que la nuit, le Père n'est pas le même que le Fils, de manière à être réciproquement l'un ce qu'est l'autre, comme il a plu à ces ridicules partisans de la monarchie exclusive de l'imaginer. Il est devenu à lui-même son propre Fils, disent-ils. Loin de là. Le Père suppose le Fils; le Fils suppose le Père. Ceux qui naissent réciproquement l'un de l'autre ne peuvent, en aucune manière, le Père devenir à lui-même son propre Fils, le Fils devenir à lui-même son propre Père. Ce que Dieu a établi, il le garde. Il faut nécessairement que le Père ait un Fils pour être Père; il faut nécessairement que le Fils ait un Père pour être Fils (1978). » Autre chose est d'avoir un Père, autre chose de l'être; et il est impossible, étant seul, ou d'avoir un Fils, ou de l'être.

Mais rien n'est difficile à Dieu, disait Praxéas. Qui l'ignore? répond Tertullien. La question n'est pas de prouver par les Ecritures que Dieu ait voulu être Père et Fils tout ensemble, comme nous faisons voir le contraire par ces mêmes Ecritures. « Si tu veux que je croie que le Père est le même que Fils, apporte-moi quelque texte s'exprimant ainsi : « Je suis mon Fils, je me « suis engendré aujourd'hui, » et conséquemment : « Je me suis engendré avant l'aurore. » Ou bien encore : « Moi, le Seigneur, je me suis créé au commencement de mes voies

(1975) *Adv. Prax.*, c. 7.
(1976) *Ibid.*, c. 8.
(1977) *Ibid.*, c. 9.
(1978) *Ibid.*, c. 10.

«pour procéder à mes œuvres ; je me suis en-«gendré avant toutes les collines, » ou d'autres passages ainsi conçus. Pourquoi donc le Dieu, Seigneur de l'universalité des êtres, craignait-il de s'exprimer en ces termes, si la chose était véritable ? Appréhendait-il de n'être pas cru, s'il déclarait simplement qu'il était à la fois Père et Fils ? Non, il n'appréhendait qu'une chose : c'est de mentir. Il s'appréhende lui-même et sa vérité. Voilà pourquoi, comme je crois à la véracité de Dieu, je suis convaincu qu'il n'a point parlé autrement qu'il n'a disposé, ni disposé autrement qu'il n'a parlé. Toi, au contraire, tu fais de Dieu un fourbe et un imposteur, qui se joue de sa parole, si, lorsqu'il était à lui-même son propre Fils, il imposait à un autre ce rôle, puisque toutes les Ecritures attestent la démonstration et la distinction de la Trinité (1979). »

« Si le nombre de la Trinité te scandalise, comme étant opposé à l'unité de l'essence divine, d'où vient, je te le demande, que Dieu, s'il est seul et unique, parle au pluriel : « Faisons l'homme à notre image et à « notre ressemblance, » tandis qu'il aurait dû dire : « Je fais l'homme à mon image et à « ma ressemblance, » puisqu'il est seul et unique ? Mais dans le passage suivant : « Voilà qu'Adam est devenu comme l'un de « nous, » n'est-ce pas me tromper ou se jouer de moi que de parler comme s'ils étaient plusieurs, lorsqu'il est seul et concentré dans l'unité ? Est-ce aux anges qu'il s'adressait alors, ainsi que l'interprètent les Juifs, parce qu'ils ne reconnaissaient pas non plus le Fils ? Ou bien est-ce parce qu'il était tout à la fois Père, Fils, Esprit, que, se donnant comme pluriel, il s'adresse à lui-même au pluriel ? Chimères que tout cela ! Comme à sa Personne étaient associées une seconde Personne, son Fils et son Verbe, puis encore une troisième Personne, l'Esprit dans le Verbe, voilà pourquoi il emploie le pluriel : « Faisons.... notre image.... l'un de « nous. » En effet, avec qui créait-il l'homme ? A la ressemblance de qui le créait-il ? Il s'entretenait, dans l'unité de la Trinité, d'une part, avec le Fils qui devait un jour revêtir la chair de l'homme ; de l'autre, avec l'Esprit, qui devait un jour le sanctifier, comme avec autant de ministres et de témoins. D'ailleurs, l'Ecriture ensuite distingue les personnes. « Et Dieu créa l'homme, « il le créa à l'image de Dieu. » Pourquoi pas *à la sienne*, si Celui qui créait était seul, s'il n'en existait pas un second à l'image de qui il créait. Mais il existait quelqu'un à l'image de qui il créait, c'est-à-dire à l'image du Fils, qui, devant être un jour homme plus réel et plus véritable, imposait déjà sa ressemblance à l'homme qui allait être formé du limon, image et ressemblance de l'homme par excellence (1980). »

« Nous déclarons qu'il y a dans la Trinité deux et même trois personnes, le Père, le Fils, avec l'Esprit saint, suivant le plan de l'économie divine qu'admet le nombre, mais non de manière à croire, avec votre doctrine erronée, que c'est le Père lui-même qui s'est incarné, le Père qui a souffert ; ce qu'il n'est pas permis de penser, parce que la tradition ne nous l'a point transmis. Toutefois ce n'est jamais de notre propre bouche que nous nommerons deux Dieux et deux Seigneurs, non pas que le Père ne soit pas Dieu, que le Fils ne soit pas Dieu, que l'Esprit saint ne soit pas Dieu, que chacun enfin ne soit pas Dieu, mais parce que dans le passé, deux Dieux, deux Seigneurs étaient annoncés, afin qu'à son avénement Jésus-Christ fût reconnu Dieu et proclamé Seigneur, puisqu'il était le Fils de Dieu et du Seigneur... Je suivrai l'apôtre ; et, s'il me faut nommer ensemble le Père et le Fils, je m'exprimerai ainsi : Dieu le Père, Jésus-Christ notre Seigneur. S'agit-il de Jésus-Christ seulement, je pourrai le nommer Dieu avec le même apôtre : « De qui est sorti selon la chair « Jésus-Christ même, le Dieu au-dessus « de toutes choses, et béni dans tous les siè-« cles (1981). »

L'auteur insiste sur les textes de l'Ecriture où il est dit que le Père est invisible, d'où il conclut que le Fils, ayant apparu aux patriarches et ayant même conversé avec eux, est autre que le Père. « L'Ecriture a ses motifs et se suffit à elle-même, soit qu'elle proclame l'unité de Dieu, soit qu'elle distingue le Père d'avec le Fils. Il est certain qu'elle nomme le Fils. Elle a pu déclarer à bon droit, et sans porter atteinte au Fils, que le Dieu qui a un Fils est un Dieu unique. En effet, Celui qui, étant lui-même

(1979) *Adv. Prax.*, c. 11.
(1980) *Ibid.*, c. 12.

(1981) *Ibid.*, c. 13.

unique, a un Fils, ne laisse pas d'exister en son propre nom, toutes les fois qu'il est nommé sans son Fils. Or il est nommé sans son Fils toutes les fois qu'il est désigné principalement comme la première Personne, qu'il fallait établir avant le nom de Fils, parce que la paternité doit être connue d'abord, et que le Fils n'est nommé qu'après le Père. « Par conséquent, Dieu le Père « est le Dieu unique, et il n'y en a pas d'au- « tre que lui. » Quand il conclut ainsi, il ne nie pas le Fils; il nie seulement qu'il y ait un autre Dieu que lui, parce que le Fils n'est pas un autre Dieu que le Père. Enfin examine ce qui suit ces déclarations, et tu reconnaîtras que la plupart de leurs dispositions s'appliquent à ceux qui fabriquent et honorent les idoles, afin que l'unité de la divinité bannisse la multitude des faux dieux, mais l'unité toutefois qui a un Fils aussi indivisible et inséparable du Père qu'il est exprimé dans le Père, quoiqu'il n'ait pas été nommé..... Dieu proclama donc qu'il n'y avait pas d'autre Dieu que lui-même, soit à cause de l'idolâtrie des nations et d'Israël, soit à cause des hérétiques qui, de même que les nations, se taillent des idoles de leurs mains, se forgent ainsi en paroles un Dieu et un Christ chimérique (1982); » et, lorsque l'Ecriture dit que Dieu seul a créé le ciel, c'est contre ceux qui enseignent que le monde est l'ouvrage des anges et des puissances célestes.

Sur ce texte : « Mon Père et moi sommes une seule et même chose, » Tertullien s'exprime ainsi : « Les insensés veulent s'établir sur ce terrain, ou, pour mieux dire, les aveugles, qui ne voient pas, d'abord, que « Mon Père et moi » signifient qu'ils sont deux; ensuite, que « Nous sommes » n'est pas l'indication d'un seul, puisqu'il désigne le pluriel; et enfin qu'il a dit : « Nous sommes une seule et même chose, » et non pas : Nous sommes un. Si, en effet, il avait dit : Nous sommes un, il aurait pu fournir quelque appui à leur opinion. « Un, » en effet, est l'attestation du singulier. En outre, « Deux » réclamaient le genre masculin. Au lieu de cela, il dit « Une seule et « même chose, » au neutre, comme pour affirmer, non pas le nombre singulier, mais l'unité, la ressemblance, l'union, l'amour du Père qui anime le Fils, et la soumission du Fils qui obéit à la volonté du Père. En disant : « Mon Père et moi nous sommes « une seule et même chose,» il prouve qu'ils sont deux qu'il égale et associe l'un à l'autre (1983). L'Evangile continue jusqu'à la fin de distinguer dans ses paroles la Personne du Père d'avec la Personne du Fils, témoin lorsque Jésus-Christ « promet de demander « à son Père et d'envoyer à ses apôtres un « autre Consolateur aussitôt qu'il sera re- « monté vers son Père. » Un autre! Nous avons déjà dit dans quel sens il fallait l'entendre. Au reste, ajoute-t-il, « il recevra de « ce qui est à moi, comme moi-même de ce « qui est à mon Père. » Ainsi l'union du Père dans le Fils et du Fils dans le Paraclet forme trois Personnes indissolubles, produites l'une par l'autre, de manière que trois sont une seule et même chose, mais ne sont pas un seul, ainsi qu'il a été dit : « Mon Père « et moi nous sommes une seule et même « chose, » ce qui implique l'unité de substance, mais non l'unité de nombre (1984).»

Les Praxéens, « pressés de tous côtés par la distinction du Père et du Fils, que nous établissons en gardant l'unité, comme celle du soleil et du rayon, de la source et du ruisseau, dans le nombre indivisible de deux et de trois, ne laissent pas néanmoins de ramener à leur sentiment cette auguste économie, de sorte qu'ils distinguent dans une seule et même Personne le Père et le Fils, soutenant ainsi que le Fils est la chair, c'est-à-dire l'homme, c'est-à-dire Jésus, et que le Père est l'Esprit, c'est-à-dire Dieu, c'est-à-dire le Christ. Et ceux qui prétendent que le Père et le Fils sont le même, commencent à les diviser bien plus qu'à les confondre. Si, en effet, autre est Jésus, autre est le Christ, le Fils sera différent du Père, puisque Jésus est le Fils et que le Christ est le Père... L'ange, disent-ils, a déclaré que « le saint qui naîtrait serait appelé le Fils « de Dieu. » Ce qui est né, c'est la chair. Donc la chair sera le Fils de Dieu. — Erreur, répondrai-je. Ces paroles s'appliquent à l'Esprit de Dieu. Il est certain que la Vierge a conçu de l'Esprit saint; ce qu'elle a conçu, elle l'a enfanté; ce qui devait naître, c'est donc ce qui a été conçu, ce qui devait être enfanté, c'est-à-dire l'Esprit « de Celui dont

(1982) *Adv. Prax.* c. 18.
(1983) *Ibid.*, c. 22.
(1984) *Ibid.*, c. 25.

« le nom serait Emmanuel, ce qui signifie « Dieu avec nous » Or ce n'est pas la chair qui est Dieu, pour qu'il ait été dit de la chair : « Ce qui naîtra sera appelé le Fils de « Dieu ; » mais ce qui est Dieu c'est Celui qui est né en elle, et dont le psalmiste a chanté l'incarnation : « Un Dieu-Homme est né en « elle, il l'a édifiée par la volonté de son « Père. » Quel est donc le Dieu qui naquit en elle ? Le Verbe et l'Esprit qui, avec le Verbe, est né de la volonté du Père. Conséquemment, c'est le Verbe qui s'est incarné, puisqu'il ne reste plus qu'à examiner comment le Verbe s'est fait chair, s'il s'est transfiguré dans la chair, ou s'il en a revêtu la réalité. Oui, il en a pris la réalité. D'ailleurs il faut croire nécessairement que Dieu, en sa qualité d'Eternel, est immuable et répugne à toute transformation. Or la transformation est l'anéantissement de ce qui est ancien. Tout ce qui se transforme en une autre chose cesse d'être ce qu'il avait été, et commence à être ce qu'il n'était pas. Dieu au contraire, ne peut, ni cesser d'être, ni être autre chose que ce qu'il est. « Le Verbe « est Dieu, et le Verbe du Seigneur demeure « éternellement, » en gardant toujours sa forme. S'il n'admet pas de transformation, il en résulte que, par son incarnation, il faut entendre la chair qu'il a prise, et par laquelle il se manifeste, devient visible, et se laisse toucher, parce que tout le reste exige ce sens. Si, en effet, le Verbe est devenu chair en vertu d'une transformation et par un changement de substance, la substance de Jésus, qui est une, va être je ne sais quel mélange de deux substances, la chair et l'esprit, comme l'ambre qui est un composé d'or et d'argent, et par là même il cesse bientôt d'être or, c'est-à-dire esprit, et argent, c'est-à-dire chair, lorsque par ces transformations il devient un troisième je ne sais quoi. Qu'arrive-t-il ? Jésus ne sera plus Dieu. Car le Verbe a cessé d'être en devenant chair. Il ne sera plus chair, c'est-à-dire homme; car Celui qui a été Verbe ne peut être chair à proprement parler. Ainsi, par un mélange de l'un et de l'autre, il n'est plus ni l'un ni l'autre ; il est bien plutôt un troisième être qu'il n'est tous les deux à la fois. Il y a mieux. Nous le trouvons nommé clairement Homme-Dieu dans les chants du psalmiste : « Un Homme-Dieu naquit en « elle ; il l'a édifiée par la volonté de son « Père..... » Des deux côtés assurément, Fils de l'homme et Fils de Dieu, puisqu'il est Dieu et homme, et différent sans aucun doute dans sa propriété, en vertu de l'une et de l'autre substance, puisque le Verbe n'est pas autre chose que Dieu, ni la chair autre chose que l'homme. C'est ainsi que l'apôtre nous parle de l'une et l'autre substance : « Qui est né, » dit-il, « de la race de « David : » voilà l'homme et le Fils de l'homme. « Qui a été prédestiné Fils de Dieu « selon l'Esprit : » voilà le Dieu et le Verbe, Fils de Dieu. Nous voyons une double nature qui, sans se confondre, s'unit dans une seule personne, Dieu et Jésus-Christ fait homme... Te faut-il la preuve que la propriété de l'une et de l'autre substance demeure réelle ? L'Esprit accomplit en lui les œuvres qui lui appartiennent, c'est-à-dire les miracles, les signes et les prodiges. La chair, au contraire, éprouve les affections qui lui sont propres : elle a faim avec le démon, elle a soif avec la Samaritaine, elle pleure sur Lazare, elle est triste jusqu'à la mort, enfin elle expire. S'il était je ne sais quel troisième être, mélange de l'un et de l'autre à peu près comme l'ambre, l'une et l'autre substance ne se manifesteraient pas par des actes aussi distincts. Il y a mieux. L'esprit aurait accompli les œuvres de la chair et la chair les œuvres de l'esprit, par suite de cette transformation ; ou bien ils n'eussent accompli ni les œuvres de la chair ni celles de l'esprit, mais des œuvres d'une troisième espèce par suite de ce mélange. Je me trompe : ou le Verbe fût mort, ou la chair ne fût pas morte, si le Verbe s'était transformé en chair. Point de milieu : ou l'immortalité de la chair, ou la mortalité du Verbe. Mais, comme ces deux substances agissaient distinctement chacune dans sa nature, il s'ensuit que les actes et les choses correspondirent à chacune d'elles (1985).

Tertullien termine son Traité en disant : « Croire à l'unité de Dieu sans vouloir admettre dans l'unité divine le Fils et après lui l'Esprit saint, c'est n'avoir que la foi des Juifs. Qu'est-ce donc qui nous distingue d'avec eux, sinon cette différence ? A quoi bon l'Evangile et la substance du Nouveau-Testament, qui nous déclarent « que la Loi « et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean, »

(1985) *Adv. Prax.*, c. 27.

si depuis il n'a pas fallu croire que Dieu est un en trois Personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit? Dieu a voulu renouveler le sacrement de la foi, afin que le monde le crût d'une manière nouvelle, un par le Fils et l'Esprit saint, et que Dieu fût reconnu publiquement sous les noms et les Personnes qui lui sont propres, puisque le monde ne l'avait pas reconnu autrefois, lorsque le prêchaient le Fils et l'Esprit (1986). »

La clarté de l'enseignement de l'Eglise sur le dogme fondamental de la Trinité n'apparaît pas moins que la puissance du génie de Tertullien dans sa polémique si nette et si forte contre l'unitarisme. Dans ce premier âge de la théologie, avant les discussions qui en ont fixé la langue, et dans le premier Traité sur une matière si ardue, on pouvait s'attendre à ce que l'inexactitude de l'expression, empruntée au latin incorrect d'Afrique, ne répondît pas toujours à l'exactitude de la pensée de l'auteur, que la véhémence de son caractère entraînait, d'ailleurs, aisément au delà des bornes : on est tout étonné de ne rencontrer que rarement des locutions imparfaites ou équivoques, que d'autres plus claires concourent, du reste, à expliquer le plus souvent; et, sans s'arrêter à quelques mots outrés ou pris dans une acception insolite, on admire la précision avec laquelle, dès le commencement du III siècle, Tertullien réfuta les erreurs qu'Arius, Nestorius, Eutychès, devaient renouveler plus tard.

Contre les Valentiniens (1987).

Quand il combat les valentiniens, dont les éons ont perdu tout leur prestige, il s'attache plutôt à les tourner en ridicule qu'à discuter sérieusement leurs opinions extravagantes.

« Les Valentiniens, secte nombreuse parmi les hérétiques, parce qu'elle se recrute des apostats de la vérité, penche volontiers pour les fables, et n'a rien d'effrayant dans sa discipline; les valentiniens n'ont d'autre souci que de cacher ce qu'ils prêchent, si toutefois c'est prêcher que de cacher sa doctrine. Les ténèbres dont ils s'enveloppent sont une précaution qui les accuse. Ils affichent leur ignominie en affirmant leur religion. En effet, le silence qui recouvre les mystères d'Eleusis, espèce d'hérésie dans la superstition grecque, en est la honte. Voilà pourquoi ils imposent de rudes épreuves, réclament une longue initiation, mettent un sceau sur la langue, et fixent à cinq ans la durée du noviciat, afin d'accroître l'estime en ajournant la connaissance, et de relever la majesté des mystères en allumant le désir. Puis vient le devoir du silence. On garde avec attention ce qu'on a découvert si tard. D'ailleurs, cette divinité qui réside dans le sanctuaire, ces soupirs des candidats, ce sceau apposé sur la langue, à quoi tout cela vient-il aboutir? A la révélation de l'emblème de la virilité humaine. Une interprétation allégorique, prétextant le nom vénérable de la nature, voile le sacrilége sous le patronage d'une figure forcée, et se justifie du reproche de fausseté par le simulacre qu'on adore. Il en est de même des hérétiques auxquels nous nous attaquons. Recouvrant leurs vaines et honteuses inventions des noms, des titres, et des arguments sacrés de la religion, profitant d'ailleurs de la pluralité des Personnes divines, parce qu'il semble assez plausible que le nombre engendre le nombre, les valentiniens ont aussi leurs mystères d'Eleusis, qu'ils persuadent à la piété crédule, mystères sacrés par un inviolable silence, et qui n'ont de céleste que l'obligation de se taire. Interrogez-les avec candeur, ils vous répondent avec un visage austère et un front sourcilleux : O profondeur! Poussez-les de question en question, ils affirment par des subtilités et des équivoques la foi qui nous est commune. Prouvez-leur indirectement que vous les avez pénétrés, ils nient tout ce qu'ils s'aperçoivent que vous savez. Combattez-les par des raisonnements serrés, ils désarment la simplicité crédule en faisant bon marché d'eux-mêmes. Ils ne livrent aucun de leurs secrets à leurs propres disciples avant d'être sûrs qu'ils sont à eux. Ils ont un moyen de persuader avant d'enseigner. Or la vérité persuade en enseignant, elle n'enseigne pas en persuadant (1988). »

« Nous connaissons... leur origine; nous savons pourquoi nous leur donnons le nom de Valentiniens, quoiqu'ils le désavouent.

(1986) *Adv. Prax.* c. 31.

(1987) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 438. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 391 : Tertullien, *Contre les valentiniens.*

(1988) *Adv. Valent.*, c. 1.

Il est bien vrai qu'ils se sont éloignés de leur fondateur ; mais ils n'ont point anéanti par là leur origine, et, si par hasard ils ont changé, leur changement lui-même témoigne contre eux. Valentin (1989) avait espéré l'épiscopat, parce qu'il avait du talent et de l'éloquence. Indigné qu'un autre, par le privilége de son martyre, eût obtenu cette dignité, il rompit violemment avec l'Eglise qui professe la foi véritable, et, fidèle à l'exemple de ces âmes qui, en aspirant aux honneurs, brûlent du désir de la vengeance, il s'appliqua tout entier à ruiner la vérité. Trouvant le germe d'une ancienne opinion, il fraya le chemin à Colarbase (1990). Vint ensuite Ptolémée (1991), qui distingua les noms et le nombre des éons en substances personnelles, mais déterminées hors Dieu, tandis que Valentin les avait renfermées dans l'essence de la Divinité sous le titre de sentiments, d'affections et de mouvements. Héracléon (1992), Secundus (1993), et le magicien Marc (1994) firent faire à la doctrine quelques pas. Quant à Théotime (1995), il s'occupa surtout des images de la Loi. Ainsi de Valentin il n'est plus question aujourd'hui ; et cependant ces hérétiques s'appellent valentiniens, parce qu'ils ont commencé avec Valentin. Axionique, jusqu'à ce jour, est le seul qui, dans Antioche, console la mémoire de Valentin par une fidélité rigoureuse à l'institution primordiale. D'ailleurs, cette hérésie s'est émancipée jusqu'à se transformer autant de fois que l'impure courtisane a l'habitude de travestir ses traits et ses vêtements. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Ils trouvent dans chacun d'eux leur semence spirituelle. Ont-ils inventé quelque nouveauté, sur-le-champ ils appellent révélation ce qui n'est que conjecture ; don sacré, ce qui n'est qu'invention humaine ; diversité, ce qui est unité. Voilà pourquoi nous remarquons, sans parler de leur dissimulation ordinaire, que la plupart d'entre eux sont divisés (1996). »

« J'engagerai la discussion avec les dogmes fondamentaux des maîtres primitifs, et non avec les chefs hypocrites de ces disciples qui vont où on les mène. On ne nous accusera pas, non plus, comme on le fait, d'avoir inventé à plaisir ces matières que des personnages, remarquables par leur sainteté et leurs lumières, non-seulement nos devanciers, mais contemporains des hérésiarques eux-mêmes, ont exposées et réfutées dans de lumineux traités : témoin Justin, philosophe et martyr (1997) ; témoin Miltiade, le champion des Eglises (1998) ; témoin Irénée, savant investigateur de toutes ces doctrines (1999) ; témoin notre Proculus, vierge jusque dans sa vieillesse et honneur de l'éloquence chrétienne (2000). » On croit avec assez de vraisemblance que ce Proculus, l'un des chefs des montanistes, qui se trouvait à Rome sous le Pontificat de Zéphyrin, et dont Tertullien loue ici l'éloquence et la vertu, n'avait pas peu contribué à l'attirer dans un parti d'autant plus séduisant que ceux qui en étaient les colonnes professaient extérieurement une vie plus austère et une conduite plus parfaite que les catholiques mêmes (2001). Mais on ne concilie pas aisément l'éloge du montaniste Proculus avec celui qui est fait au même endroit de Miltiade, que l'on sait avoir été l'un des principaux antagonistes des erreurs de Montan.

Entrant en matière, Tertullien, qui ne parle des éons que pour s'en moquer, expose les folles imaginations des Valentiniens à ce sujet. Nous renvoyons à ce qui a été dit précédemment sur ce point (2002).

De l'Ame (2003).

[206] Le livre *De l'Ame*, qui est dans le sens philosophique le premier essai de psychologie chrétienne, appartient à la théologie au point de vue de la liberté et de l'immortalité de l'âme, points essentiels sur lesquels la foi a inspiré Tertullien ; mais, quand il en discute la nature, la confusion règne dans ses idées et dans son langage.

(1989) *Voy.* ci-dessus, col. 7.
(1990) *Voy.* ci-dessus, col. 31
(1991) *Voy.* ci-dessus, col. 25
(1992) *Voy.* ci-dessus, col. 26
(1993) *Voy. ibid.*
(1994) *Voy.* ci-dessus, col. 27.
(1995) *Voy.* ci-dessus, col. 31.
(1996) *Adv. Valent.*, c. 4.
(1997) *Voy.* ci-dessus, col. 2 3.
(1998) *Voy.* ci dessus, col. 365.
(1999) *Voy.* ci-dessus, col. 509.
(2000) *Adv. Valent.*, c. 5.
(2001) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 377.
(2002) *Voy.* ci dessus, col. 9.
(2003) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 414. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 543.

Le but de l'auteur est de faire passer pour incertain tout ce que les philosophes avaient enseigné jusque-là sur l'âme. Si Socrate la croit immortelle, par la raison que le corps est mortel, c'est une opinion qu'il a avancée comme juste, non comme certaine. Car à qui la vérité est-elle connue sans Dieu ? qui a la connaissance de Dieu sans celle de Jésus-Christ? celle de Jésus-Christ sans celle du saint Esprit? celle du saint Esprit sans le sacrement de la foi ? Tertullien commence donc par rapporter les diverses opinions sur ce sujet, puis il les examine chacune en particulier. D'abord il attaque Platon et les autres philosophes, suivant lesquels l'âme est incréée; sentiment qu'il détruit par l'autorité de l'Ecriture, qui assure que Dieu communiqua à Adam le souffle de la vie. Il soutient, contre les mêmes philosophes, que l'âme est corporelle, non selon l'opinion d'Hipparque, d'Héraclite, et de quelques autres, qui ne la distinguaient point des corps purement matériels, mais selon celle des stoïciens chez qui elle passait pour un esprit corporel (2004). En effet, l'âme compatissant au corps, et réciproquement le corps à l'âme, il s'ensuit que l'âme est corporelle, puisque cette communication mutuelle ne peut avoir lieu qu'entre deux choses de même nature. Quant à ce que disent les platoniciens que tout corps est nécessairement animé ou inanimé, c'est une objection qu'il est facile de détruire ; car on ne saurait dire que l'âme soit un corps animé, puisqu'elle-même anime le corps. Ils disent encore que les qualités de l'âme tombent sous les sens de l'entendement, non sous ceux du corps : mais les choses incorporelles ne sont-elles pas aussi l'objet des sens corporels, comme le son de l'ouïe, les couleurs de la vue, l'odeur de l'odorat? Ils disent aussi que tout corps se nourrit de choses corporelles, au lieu que la nourriture de l'âme est la science. A la bonne heure : mais Soranus, très-habile médecin, a fait voir que l'âme se nourrit de même que le corps : autrement, que deviendraient tant d'âmes des barbares qui vivent sans aucune connaissance de la philosophie? Mais les stoïciens répondent plus pertinemment que les arts, dont l'âme se nourrit, sont quelque chose de corporel. Enfin l'âme du mauvais riche souffre dans les enfers : donc elle est corporelle. Il est vrai qu'elle est invisible, mais c'est à la chair, et non pas à l'esprit, puisque saint Jean, ravi en Dieu, vit les âmes des martyrs. Tel est le sentiment de Tertullien sur la nature de l'âme. Il va même jusqu'à lui attribuer les trois dimensions et la figure humaine (2005); et cela sur l'autorité d'une visionnaire montaniste qui l'avait vue ainsi :

« Pour nous, nous assignons à l'âme des linéaments corporels, non-seulement en raison de sa corporéité, par le raisonnement, mais d'après l'autorité de la grâce, par la révélation. En effet, comme nous reconnaissons les dons spirituels, nous avons mérité aussi, après Jean, d'obtenir la faveur de la prophétie. Il est aujourd'hui parmi nous une de nos sœurs douée du pouvoir des révélations. Ravie en extase, elle les éprouve dans l'église, pendant le sacrifice du Seigneur ; elle converse avec les anges, quelquefois avec le Seigneur lui-même ; *elle voit et entend des choses mystérieuses, connaît les cœurs de certains, et indique des remèdes à ceux qui le désirent* (2006). Soit qu'on lise les Ecritures, soit qu'on chante des psaumes, soit qu'on adresse des allocutions à l'assemblée, ou qu'on accorde des demandes, partout elle trouve matière à ses visions. Il nous était arrivé de dire je ne sais quoi sur l'âme pendant que cette sœur était dans l'esprit. Après la célébration du sacrifice, le peuple étant déjà sorti, fidèle à la coutume

(2004) Une des étrangetés du langage de Tertullien, c'est de confondre les mots corps, substance, être. Il soutient ainsi que l'esprit est un corps, que l'âme est un corps, que ce qui n'est pas corps n'est rien. La substance de chaque chose, dit-il (*Adv. Hermog.*, c. 35), en est le corps. Un auteur de la bonne latinité, Lucrèce, avait dit, dans le même sens, le corps de l'eau pour sa substance. Conséquemment, dans son *Traité de l'Ame*, Tertullien veut que l'âme humaine soit corporelle, mais en même temps immatérielle, simple, indivisible, indissoluble, immortelle. Ailleurs (*De carne Christi*, c. 11 ; *De resurrectione carn.*, c. 17), il reconnaît que son langage étoit contraire au langage commun, et que le vulgaire, aussi bien que Platon, proclamait l'âme incorporelle. Il aurait bien fait de parler comme le vulgaire et comme Platon. (Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. V, p. 330.)

(2005) *Forma per omnia humana.*

(2006) *Est hodie soror apud nos revelationum charismata sortita, quas in ecclesia inter Dominica solemnia per ecstasin in spiritu patitur ; conversatur cum angelis, aliquando etiam cum Domino ; et videt, et audit sacramenta, et quorumdam corda dignoscit et medicinas desiderantibus submittit.* (*De Anima*, c. 9.)

où elle était de nous avertir de ce qu'elle avait vu (car on l'examine soigneusement afin d'en constater la vérité) : « Entre autres « choses, » dit-elle, « une âme s'est montrée à « moi corporellement, et je voyais l'esprit, « non pas dépourvu de consistance, sans « forme aucune, mais sous une apparence qui « permettait de la saisir, tendre, brillante, « d'une couleur d'azur, et tout à fait humai- « ne. » Voilà sa vision (2007). »

Suivant l'abbé Blanc (2008), « ce passage ne permet pas de douter que la visionnaire en question n'était qu'une femme somnambule ou dans l'état magnétique. Il peut jeter un certain jour sur les montanistes, sur le rôle de leurs prophètes et prophétesses, surtout si on fait attention que celle dont il est parlé ici ne faisait part de ses révélations qu'à des frères dignes de les entendre, c'est-à-dire aux adeptes, après le service divin, et lorsque le peuple était congédié (2009). Selon Tertullien, ce n'était là qu'une précaution de prudence, afin d'examiner le caractère de la révélation (2010). La raison était spécieuse, et par là même plus capable de couvrir l'adresse de ceux qui n'avaient pas, comme nous le croyons de Tertullien, ce genre de bonne foi que donne un ardent fanatisme, et qui n'est au fond qu'une aveugle fascination. »

Ce que l'auteur va dire maintenant est plus sensé, et on ne peut le concilier avec ce qui précède, à moins d'admettre que, pensant bien, il s'est mal exprimé. Il dit donc que l'âme n'est pas distinguée de l'esprit, qu'elle est simple par elle-même, indivisible, indissoluble, immortelle. A ce sujet, il réfute les platoniciens, qui la divisaient en plusieurs parties sous prétexte qu'elle a différentes puissances, sans prendre garde qu'ils ne raisonnaient pas de même à l'égard du corps quoiqu'il fût notoirement composé de cinq sens différents. Tertullien préfère à cette opinion celle des autres philosophes, qui croyaient l'âme répandue par tout le corps, sans toutefois les approuver ; car il soutient que son siége est dans le cœur, suivant ce que Jésus-Christ et les prophètes nous ont enseigné. Il ne laisse pas de reconnaître avec Platon qu'il y a dans l'âme le raisonnable et l'irraisonnable ; mais ce qu'elle a d'irraisonnblable lui est venu du péché, et ne lui est pas naturel ; seulement il lui est passé comme en nature, parce qu'elle est tombée dans la transgression presqu'aussitôt qu'elle a été créée. Il enseigne, selon les stoïciens, que nos sens ne sont pas sujets à erreur, car, dit-il, ils ne nous rapportent rien que conformément à l'ordre de la sagesse divine ; et il n'est pas permis de révoquer en doute les relations des sens, de peur qu'on ne les accuse d'infidélité jusque dans la personne du Christ, et qu'on ne dise qu'il s'est trompé lorsqu'il assure avoir vu Satan tomber du ciel ou lorsqu'il a consacré du vin pour être la mémoire de son sang.

Tertullien prouve ensuite que le sentiment n'est point distingué de l'intellect, que l'âme ne peut être privée un seul instant de cette puissance, que la grossièreté ou la subtilité de l'esprit vient de la différence des lieux où nous naissons et des études que nous embrassons. Il établit clairement la force de la grâce, en disant qu'elle est plus puissante que la nature, ayant sous elle notre libre arbitre. Après avoir donné la définition de l'âme, il traite de son origine. Saturnin enseignait qu'elle était descendue du ciel ; Platon la croyait incréée ; d'autres prétendaient qu'elle était attirée dans le corps de l'enfant par la première respiration, comme elle en était chassée par le dernier soupir. L'auteur réfute toutes ces opinions, prétendant qu'elle est conçue dans le sein de la mère, en même temps que le corps ; et, pour expliquer ce sentiment, il explique avec détail comment s'opère la propagation. Ce qu'il y a de mieux dans sa discussion, parce que cela prouve qu'il ne rejetait pas encore le mariage, c'est qu'il approuve l'union légitime de l'homme avec la femme.

Arrivant au système de Platon sur le passage réciproque des âmes d'un corps dans un autre, il en fait résulter la fausseté de ce que le nombre des hommes n'a pas toujours été le même et de ce qu'ils se sont multipliés à mesure que le monde a vieilli, comme le constate l'histoire des antiquités humaines. Il se contente d'attaquer la métempsycose

(2007) *De Anima*, c. 9.

(2008) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 452.

(2009) *Post transacta solemnia dimissa plebe, quo usu solet nobis renuntiare quæ viderit.*

(2010) *Nam et diligentissime digeruntur, ut etiam probentur.*

de Pythagore légèrement et en passant, parce qu'il la regarde comme une opinion plus digne de risée que d'une réfutation sérieuse. Après cette digression, traitant de nouveau de la nature de l'âme, il lui attribue le même principe et le même sexe qu'au corps avec lequel il pense qu'elle est engendrée. Il dit qu'elle croît, non en substance, mais en force ; qu'elle est de sa nature libre et immortelle ; que chaque homme, dès le moment de sa naissance est obsédé d'un mauvais esprit, ce qui fait que nous naissons tous immondes ; que l'âme est censée coupable de la prévarication d'Adam jusqu'à ce qu'elle naisse en Jésus-Christ ; qu'elle contracte le péché par son union avec la chair ; enfin que la chair est blâmée dans les Ecritures parce qu'elle sert d'instrument à l'âme pour accomplir ses mauvais désirs, pour la gourmandise, pour la vengeance, pour la cruauté, pour l'idolâtrie. Cependant, ajoute l'auteur, la corruption de notre nature n'est pas telle que l'âme soit dépouillée de tout bien ; car elle a conservé le libre arbitre, qui, pour être affaibli, n'est pas entièrement éteint. Ainsi, il reste toujours quelque chose de bon, même dans les plus méchants, comme dans les meilleurs il y a toujours quelque chose de mauvais, n'ayant que Dieu qui soit sans péché, et entre les hommes Jésus-Christ, parce qu'il est aussi Dieu.

Passant au sommeil, qu'il définit, avec les Stoïciens, l'assoupissement des sens, il dit que l'âme n'en a pas besoin, et que pendant ce temps elle agit sans le secours du corps ; que ce qui se fait en cet état n'est digne ni de punition ni de récompense ; que les réponses rendues pendant le sommeil par les oracles profanes venaient des démons, mais que la plupart des songes viennent aussi de Dieu qui a promis par ses prophètes de répandre son Esprit sur ses serviteurs et sur ses servantes. Il établit ensuite, contre Epicure et Ménandre, la nécessité de mourir imposée à tous les hommes, ajoutant qu'après la mort il ne reste pas dans le corps la moindre parcelle de l'âme. « Qu'il existe des vestiges de l'opinion contraire, je ne l'ignore pas, » dit-il ; « je l'ai appris par l'exemple d'un des miens. J'ai connu une femme, née de parents chrétiens, morte dans la fleur de l'âge et de la beauté, peu de temps après un mariage unique. Elle s'était endormie dans la paix du Seigneur. Avant que l'on procédât à sa sépulture, au moment où le prêtre prononçait les prières, au premier souffle de l'oraison, elle écarta les mains de sa poitrine, les croisa dans l'attitude d'une suppliante, et ne les laissa retomber à leur place qu'après que les prières eurent été achevées. Il court chez les nôtres un autre récit. On veut que dans un cimetière un corps se soit retiré pour faire place à un autre corps que l'on plaçait auprès de lui. Si on raconte quelque chose de semblable chez les païens, c'est que Dieu déploie partout les signes de sa puissance pour servir de consolation aux siens, de témoignage aux étrangers. J'aime mieux attribuer cette merveille à Dieu qu'aux restes de l'âme, qui, s'ils existaient, auraient remué aussi leurs autres membres ; et, n'eussent-ils remué que leurs mains, ce n'eût pas été pour prier. Quant à ce corps, non-seulement il eût cédé la place à son frère, mais il se fût porté secours à lui-même en changeant de situation. De quelque part que procèdent ces choses, il est certain qu'il faut les mettre sur le compte du prodige et du phénomène, plutôt que d'y voir le cours régulier de la nature. Si la mort n'arrive pas tout entière et d'une seule fois, elle n'existe pas. S'il reste une parcelle de l'âme, c'est la vie : la mort ne se mêlera pas plus à la vie que la nuit au jour (2011). » Selon Tertullien, la mort est tellement une suite du péché que, si l'homme n'y fût pas tombé, il eût été pour toujours exempt de mourir.

En dernier lieu il traite de l'état de l'âme après la mort. Son sentiment est qu'elle descend dans les enfers, c'est-à-dire, dans un lieu souterrain, où elle est tourmentée ou en repos, suivant ce qu'elle a mérité, en attendant le jour de la résurrection. C'est pourquoi il combat ceux qui croyaient qu'elle était reçue dans le ciel au moment de sa séparation d'avec le corps ; privilége qu'il n'accorde qu'aux martyrs, en le fondant sur les révélations de saint Jean et de sainte Perpétue, qui assuraient avoir vu les âmes des martyrs dans le paradis. A l'égard de la résurrection, il semble croire que nous ressusciterons tous dans un âge parfait ; mais il dit expressément que nous ressusciterons dans le même corps. Enfin il attaque

(2011) *De Anima*, c. 51.

ceux qui promettaient d'évoquer des enfers les âmes mêmes des justes. Il soutient que ce sont des illusions dont les démons sont auteurs, comme ils étaient contraints de l'avouer eux-mêmes dans les exorcismes, vaincus par la force de la grâce divine. Au reste, on ne saurait s'étonner qu'ils puissent fasciner les yeux du corps, puisqu'il leur est facile d'obscurcir même ceux de l'âme. Mais à Dieu ne plaise, dit-il, en parlant de l'apparition de Samuel à Saül, que nous croyions que le démon ait jamais évoqué des enfers l'âme, je ne dis pas d'un prophète, mais de quelque autre saint; car nous savons que Satan peut bien se transformer en un ange, mais non en un homme de lumière. En un mot, l'histoire du pauvre qui reposait dans le sein d'Abraham et du mauvais riche qui gémissait dans les tourments prouve assez qu'aucune âme ne peut sortir des enfers. Que si Dieu, pour manifester son pouvoir absolu, en a retiré quelques-unes et les a rendues à leurs corps, il ne s'ensuit pas que les magiciens puissent faire la même chose.

Chute définitive de Tertullien.

C'est vers cette année 206 que s'ouvrit, par la chute définitive de Tertullien, la troisième période de sa vie, qui se prolongea tout le temps qu'il mit à composer ses derniers écrits, et pendant laquelle on le vit entièrement dévoué au parti de Montan, déclaré contre les catholiques, et séparé de l'Eglise (2012). Plusieurs des ouvrages que nous avons analysés, en les datant, avec Noesselt, de la période moyenne et de transition, sembleraient se rattacher plutôt à celle-ci, car c'est sous l'influence montaniste, et non pas seulement semi-montaniste, qu'ils ont été écrits. Comme il n'est cependant pas impossible que le malheureux Tertullien les ait faits en descendant les degrés qui le conduisirent au fond de l'abîme, nous avons respecté une classification que le lecteur modifiera à son gré d'après ses impressions personnelles. Suivant saint Jérôme, ce seraient des injures reçues à Rome de la part du clergé jaloux, qui auraient poussé le génie qui paraissait la plus ferme colonne du christianisme à cette déplorable extrémité (2013). « Il est possible, » fait observer l'abbé Blanc (2014), « que le clergé romain ait eu des torts; mais il est probable aussi qu'il aura eu ses raisons de suspecter au moins l'esprit et les tendances du prêtre africain, et que l'irascible Tertullien, blessé de procédés qui durent prendre à ses yeux, et même aux yeux du public, les couleurs d'une jalousie excitée par un mérite éclatant, aura depuis cette époque accéléré sa marche dans la fausse voie, ou peut-être consommé ouvertement son schisme. » Certes, si l'on se reporte aux précédents écrits de ce prêtre dur et austère, et même si l'on retranche de la période moyenne ceux qui sont le plus profondément empreints de montanisme pour ne les classer que dans la troisième période de sa vie, on est forcé de reconnaître que Tertullien, séduit par la rigidité au moins apparente des partisans de Montan et ébranlé par l'éloquence de Proculus, n'avait que trop motivé la défiance du clergé romain et provoqué de sa part les procédés hostiles qui aboutirent à une scission absolue. Il était alors à la moitié de son âge (2015), c'est-à-dire que, né vers l'an 160, il avait environ quarante-six ans; car on croit qu'il vécut jusqu'à l'extrême vieillesse (2016), et mourut seulement sous le règne de Philippe, vers l'an 245. Esprit mobile, qui ne devait pas être plus constant dans l'erreur qu'il l'avait été dans la vérité, et qui, après avoir suivi quelque temps les Montanistes, devait les quitter pour former une secte à part.

Chute et pénitence de Natalis.

Si l'orgueil perdit ce grand homme, l'humilité sauva Natalis, dont nous voulons faire contraster l'heureuse pénitence avec l'affligeante obstination de Tertullien dans l'erreur.

Natalis, qui a déjà été mentionné incidemment (2017), vivait à Rome, et avait souffert diverses tortures pour la foi; mais il s'était ensuite laissé séduire par Asclépiodote et Théodote le Banquier, l'un et l'autre disciples de Théodote le Corroyeur, excommunié par le Pape Victor à cause de son hérésie, la même que celle d'Ebion, et qui consistait à

(2012) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part II, *Précis historique*, t. II, p. 444.

(2013) *Invidia postea et contumeliis clericorum Romanæ Ecclesiæ ad Montani dogmata delapsus est* (Hieron., in *Catalog.*, c. 53.

(2014) *Loc. cit.*, p. 444

(2015) *Hic usque ad mediam ætatem presbyter Ecclesiæ mansit.* (Hieron., *Catalog.*, c. 53.)

(2016) *Ferturque vixisse usque ad decrepitam ætatem.* (Hieron., *Catalog.*, c. 53.)

(2017) *Voy.* ci-dessus, col. 650.

enseigner que Jésus-Christ était un pur homme, quoique prophète. Ces deux hérésiarques ordonnèrent Natalis évêque de leur secte, et s'engagèrent à lui fournir tous les mois un revenu de cent cinquante deniers d'argent. Mais Dieu eut pitié de celui qui avait confessé son nom. Il l'avertit par plusieurs visions d'abandonner le parti des hérétiques, dans lequel il ne restait que par intérêt et par vanité. Enfin Natalis fut flagellé par les anges pendant toute une nuit. Le lendemain il alla se jeter aux pieds du Pape Zéphyrin, fondant en larmes et revêtu d'un habit de pénitence. Il se prosterna aussi devant l'assemblée des fidèles, et y donna de telles marques de repentir que tous en furent profondément émus. Cependant le Pontife romain ne le rétablit qu'avec beaucoup de peine dans la communion de l'Eglise, quoiqu'il sollicitât cette grâce avec la plus vive instance, et qu'il montrât les traces des coups qu'il avait reçus (2018). Enfin la douleur extraordinaire qu'il témoignait de sa faute le fit exempter des peines canoniques, qui étaient alors très-longues et très-rigoureuses (2019)

Heureux Tertullien, si l'humilité de Natalis avait instruit son orgueil !

Zèle indiscret d'Origène, qui se fait eunuque.

Cette même année 206, date de la chute définitive de Tertullien, Origène, qui, âgé seulement de vingt et un ans, était obligé par ses fonctions de catéchiste d'enseigner la vérité aux femmes aussi bien qu'aux hommes, se laissa emporter trop loin par son zèle. Prenant à la lettre ce que Jésus-Christ dit de ceux qui se sont faits eunuques pour le royaume de Dieu, il voulut se mettre en sûreté contre les tentations et à couvert de la calomnie. Il employa à cet effet, soit quelques médicaments (2020), soit le fer (2021). Une telle action était défendue par les lois civiles depuis Domitien, comme on le voit dans la Vie de cet empereur par Suétone (2022), et par l'histoire que rapporte saint Justin (2023) d'un chrétien d'Alexandrie qui présenta requête au préfet Félix, afin que les hommes de l'art fussent autorisés à le faire eunuque, parce qu'ils disaient ne pouvoir agir sans cette autorisation, que Félix refusa. L'Eglise a suivi à cet égard les dispositions des lois civiles, comme il paraît par le vingt-troisième canon des apôtres et par le premier de Nicée. Origène lui-même, devenu dans la suite plus éclairé, blâma dans des écrits publics l'action qu'il s'était permise, et son explication trop littérale des paroles de Jésus-Christ (2024). Pour le moment il tint fort secret ce qu'il venait de faire, et le cacha même à la plupart de ses amis (2025). Néanmoins Démétrius, son évêque, ne fut pas longtemps sans en être informé. Surpris de la hardiesse de ce jeune homme, il ne pouvait s'empêcher, d'un autre côté, d'apprécier sa ferveur et la simplicité de sa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage, et à redoubler de soins pour l'instruction des nouveaux fidèles.

Minucius Félix, avocat et apologiste (2026).

[207] A la suite des grands noms d'Origène et de Tertullien, il faut placer celui de Marcus Minucius Félix, connu quelquefois sous le seul nom de Marcus. Né au sein du paganisme, il y persévéra jusque dans un âge fort avancé; mais Dieu le tira enfin de

(2018) *Asclepiodotus et Theodotus argentarius persuaserunt Natali ut, accepto salario, hæresis illius episcopus crearetur, ea scilicet conditione ut menstruos centum quinquaginta denarios ab illis acciperet. Sociatus igitur illorum partibus, sæpe a Domino corripiebatur in somnis. Clementissimus enim Dominus ac Deus noster Jesus Christus eum qui passionum suarum testis exstiterat perire extra Ecclesiam nolebat. Sed, cum nocturnas ejusmodi visiones negligeret Natalis, utpote honore primæ apud illos sedis et turpis lucri cupiditate inescatus, tandem a sanctis angelis per totam noctem flagris cæsus et gravissime verberatus est ; adeo ut, primo diluculo consurgens, saccum induerit, et cinere conspersus confestim cum lacrymis ad pedes Zephyrini Episcopi sese abjecerit, non solum cleri, sed etiam sæcularium vestigiis advolutus, Christi misericordis Ecclesiam ipsam quoque misericordem fletibus suis commoverit atque concusserit. Multisque precibus usus, ostensis etiam vibicibus plagarum quas pro Christi confessione pertulerat, vix tandem ad communionem admissus est.* (Euseb., *Hist.*, l. v, c. 28.)

(2019) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères, etc., S. Zéphyrin, Pape, martyr.* 26 août.

(2020) Epiphan., hæres. 64, n. 3.

(2021) Hieron., epist. 41 *ad Pammach. et Ocean.*

(2022) Ch. 7.

(2023) Voyez ci-dessus, col. 104.

(2024) *Eorum interpretationem non probamus qui, cœlestis regni obtinendi causa, tertiam sibi, id est litteralem castrationem intulerunt. Nec tantum in eo confutando qui tertium eunuchismum, ita ut priores duos, corporalem esse vult, temporis trivissemus, nisi aliquos illud ausos vidissemus, et nonnullos etiam offendissemus, ferventiorem animum et fidelem quidem sed rationis non satis audientem, ad ejusmodi facinus accendere valentes.* (Origen., *in Matth.*, t. XV, p. 369.)

(2025) Euseb., *Hist.*, l. vi, c. 8.

(2026) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 222.

ce profond abîme, en l'appelant à la lumière de sa vérité et de sa sagesse (2027). On ne sait rien de certain sur sa patrie. Quelques-uns (2028) jugent par son style qu'il était Africain : ce qui le prouve peut-être mieux, c'est qu'il était lié d'amitié avec Octavius et Cécilius, Africains tous deux, et que Lactance le joint à Tertullien et à saint Cyprien qui étaient de Carthage. Quoi qu'il en soit, à l'époque de sa conversion, Minucius Félix habitait Rome, où il exerçait avec réputation la profession d'avocat (2029). Aussi saint Eucher (2030) le place-t-il entre ceux qui, étant grands dans le siècle par leur éloquence, n'avaient pas voulu souffrir que les ignorants seuls ravissent le ciel, et avaient fait une heureuse violence pour y entrer avec eux. Saint Jérôme classe Minucius Félix parmi les auteurs qui ont vécu sous le règne de Sévère, immédiatement avant Caïus, célèbre par la conférence qu'il eut avec le montaniste Proculus sous le Pontificat de Zéphyrin et sous le règne de Caracalla : d'où la conséquence que ces deux auteurs étaient contemporains, et qu'ils fleurissaient en même temps que Tertullien, qui, selon le même saint Jérôme, écrivit sous Sévère et sous Caracalla.

Minucius Félix avait un intime ami, nommé Octavius, engagé dans le mariage, et comme lui avocat de profession. Octavius, lorsqu'il était païen, nourrissait de telles préventions contre les chrétiens, qu'il ne croyait pas même qu'on dût les écouter quand ils offraient de se justifier des crimes dont on les accusait : mais, en changeant de religion, il changea de sentiment.

Minucius Félix avait un autre ami, appelé Cécilius, homme franc et sincère, mais aussi zélé pour le paganisme qu'Octavius pouvait l'avoir été avant sa conversion. Il y a lieu de croire que ce fut lui qui travailla plus tard à celle de saint Cyprien ; car il vivait en même temps que ce Père, et ils étaient tous deux Africains de naissance. Saint Cyprien a, d'ailleurs, emprunté beaucoup de choses au Dialogue de Minucius Félix, qu'il s'était procuré apparemment au moyen de Cécilius.

*L'*Octavius *de Minucius Félix* (2031).

Ce Dialogue sur la religion, seul écrit que nous ayons de Minucius Félix, qui l'intitula *Octavius*, est le précis d'un entretien que l'auteur eut avec ses deux amis. Il est écrit dans le genre des Dialogues de Cicéron sur la nature des dieux : et, comme il n'y a que trois personnages en scène, on pourrait plus justement le regarder comme un véritable plaidoyer. Le christianisme a son adversaire dans Cécilius, encore païen ; son défenseur, dans Octavius ; le juge choisi est Minucius, qui s'est converti après Octavius ; et la conversion de Cécilius est le résultat de la discussion, qui se produit sous la forme de deux discours contradictoires, depuis longtemps employée dans les écoles d'éloquence. Rien n'est plus piquant que de voir, dans ce livre qui résume parfaitement l'époque, tous les préjugés du paganisme et de sa philosophie contre la religion chrétienne placés en regard des arguments victorieux qu'elle leur opposait. Cécilius, défenseur zélé de l'idolâtrie, n'aperçoit qu'une nouveauté dangereuse dans le christianisme ; il n'omet rien de ce qui peut relever celle-là et abattre celui-ci ; mal instruit, il développe tout ce que l'esprit humain lui fournit de plus spécieux. Octavius, dans une réplique pleine de dignité, se borne à réfuter directement les objections ; il n'en fait pas une ; et ses réponses, en réduisant l'adversaire à l'admiration, lui font comprendre que, s'il est de bonne foi, un pas de plus le mettra en possession de la vérité. Telle est cette apologie, l'une des plus ingénieuses et des plus éloquentes que l'antiquité ecclésiastique nous ait laissées.

*Analyse de l'*Octavius (2032).

« Octavius était venu à Rome pour traiter de ses affaires et pour me voir, » dit Minucius Félix ; « il avait laissé maison, femme, enfants.... Après deux jours donnés à l'assiduité des entretiens pour satisfaire les premiers besoins du cœur, et nous dire mutuellement mille choses qu'une absence réciproque nous laissait ignorer, nous convînmes d'aller à Ostie, séjour enchanteur,

(2027) *Discussa postmodum caligine, de tenebrarum profundo in lucem sapientiæ et veritatis emersi.* (Minuc., *Dialog.*)

(2028) Tillemont, *Hist. eccles.*, t. III, p. 163.

(2029) *Minucius Felix Romæ insignis causidicus.* (Hieron., *Catalog.*, c. 58)

(2030) *Epist. ad Valerian.*, *De contemptu mundi.*

(2031) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 223. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. IV, p. 3. *Notice sur Minucius Félix.*

(2032) Ceillier, *loc. cit.*; Genoude, *loc. cit.*, p. 9 : l'*Octave* de Minucius Félix.

où j'espérais trouver, à la faveur des bains de mer, un moyen aussi sûr qu'agréable pour dissiper un certain fond d'humeur dont j'étais tourmenté. Les vacances avaient fait succéder au travail du barreau le plaisir des vendanges ; c'était le moment où l'automne, après les chaleurs brûlantes de l'été, nous offre sa douce température. Nous nous dirigions un matin, dès le point du jour, vers la mer, en suivant le rivage.... Cécilius était avec nous : il aperçoit, chemin faisant, une statue de Sérapis, et aussitôt, selon l'usage du vulgaire superstitieux, il porte la main à sa bouche et la baise. En vérité, mon cher Marcus, me dit Octavius, ce n'est pas le fait d'un homme vertueux de laisser dans les ténèbres d'un vulgaire ignorant un ami qui ne vous quitte pas, et de souffrir qu'à la lumière de ce beau jour de la vérité il vienne se heurter contre des pierres, oui des pierres façonnées en statues, couvertes d'essences et couronnées de fleurs : vous le savez bien, c'est sur vous autant que sur lui-même que rejaillit la honte d'un pareil aveuglement. Tout en discourant de la sorte, nous traversâmes la ville, et déjà nous étions en liberté sur le bord de la mer.... Cécilius,... rêveur, chagrin, se tenant à l'écart, faisait lire sur son visage je ne sais quelle douleur secrète. Qu'avez-vous ? lui dis-je ; je ne vous reconnais plus. Où est donc cette vivacité, cette gaieté qui brillait dans vos yeux, même au milieu des affaires les plus sérieuses ? Le reproche que vous a fait Octavius, reprit-il, est un aiguillon qui me pique et m'importune : accuser mon ami de négligence à mon égard, c'est faire retomber plus adroitement sur moi, quoique d'une manière indirecte, le blâme d'ignorance. Je n'en resterai pas là, je demande raison à Octavius de toute cette affaire. S'il veut qu'un homme de la secte qu'il attaque soutienne la lutte avec lui, il verra qu'il est plus facile de disputer entre amis que de combattre de vrais philosophes. Allons nous asseoir sur le môle qui protége les bains contre les flots, sur ces rochers qui s'avancent dans la mer : nous pourrons nous délasser de la fatigue, et discuter plus à notre aise. On s'assied ainsi qu'il l'avait proposé, mais de manière que j'occupais le milieu, car ils s'étaient placés à mes côtés, non par respect, déférence ou cérémonie (car toujours l'amitié nous trouve ou nous rend égaux); mais, me prenant pour arbitre, ils avaient voulu que je fusse plus près d'eux pour mieux les entendre et séparer les deux antagonistes.

« Alors Cécilius commença en ces termes :

« Il me sera facile de vous prouver qu'ici-bas tout est incertain, douteux, problématique, vraisemblable plutôt que vrai. Aussi faut-il s'étonner moins de trouver des hommes qui, découragés dans la recherche de la vérité, cèdent sans examen à la première opinion qui se présente. Il serait plus extraordinaire d'en rencontrer qui persévèrent dans leurs recherches avec un zèle opiniâtre. Mais ne doit-on pas gémir et s'indigner de voir des gens sans études, sans lettres, dans l'ignorance des arts, si ce n'est des plus abjects, prononcer sur le principe des choses, sur la nature humaine, pendant que la philosophie, qui possède un si grand nombre d'écoles, est encore à délibérer depuis tant de siècles sur ces graves questions ? Et ce n'est pas sans raison : il y a si loin de la faiblesse de l'homme à la connaissance de Dieu ! Aussi ce qui demeure suspendu au-dessus de nos têtes dans les cieux, ce qui est enseveli sous nos pieds dans les abîmes de la terre, est un secret impénétrable pour nous. Il ne nous est pas donné de le savoir, et il serait même impie de vouloir le sonder. Nous serions assez heureux, assez sages, si nous savions, selon les maximes d'un ancien philosophe, nous connaître davantage nous-mêmes. Mais, si, nous livrant à un vain travail, à des recherches insensées, nous voulons franchir les limites imposées à notre faiblesse ; si, jetés sur la terre, nous allons, dans les transports d'une ambitieuse audace, nous élancer par delà les cieux, du moins ne nous forgeons pas de vains fantômes, et ne mêlons pas à ce premier égarement des terreurs imaginaires. Qu'il y ait eu, dans le principe, des éléments générateurs, rassemblés au sein de la nature, faut-il pour cela un Dieu créateur ? Que les diverses parties de cet univers aient été formées, arrangées, réunies par un concours fortuit, est-il besoin d'un Dieu qui en soit l'architecte ? Que le feu ait allumé les astres, que le ciel se soit déployé de lui-même, que la terre se soit affermie par son poids, que les eaux par leur pente naturelle aient pris leur cours vers la mer, quel rapport dans tout cela avec votre religion nouvelle, cet épouvantail qui n'est après tout qu'une superstition ?...

« Puisqu'on ne trouve qu'incertitude dans la nature, ou rien de certain que l'empire de la fortune, tout ce que nous pouvons faire de mieux et de plus honorable, c'est de nous en tenir aux leçons de nos pères comme aux plus sûrs garants de la vérité; c'est de suivre la religion établie; c'est d'adorer les dieux que nous avons appris à craindre avant même de les connaître ; c'est de ne pas nous ériger en juges de ces dieux, mais de nous en rapporter à nos ancêtres, qui, dans un siècle encore simple et voisin de l'enfance du monde, méritèrent d'avoir ces mêmes dieux pour rois et pour amis. Aussi l'Histoire nous fait-elle voir, chez tous les peuples, dans chaque province connue, dans chaque empire, un culte national des dieux indigènes : Eleusis adore Cérès ; la Phrygie, Cybèle ; Epidaure, Esculape ; la Chaldée, Bélus; la Syrie, Astarté ; la Tauride, Diane; les Gaules, Mercure ; Rome, tous les dieux. Grâce à la piété des Romains, leur empire et leur puissance embrassent tout l'univers, et s'étendent par delà les limites de l'Océan et des contrées où le soleil finit son cours ; récompense des vertus religieuses pratiquées jusque dans le tumulte des camps.... C'est en adoptant les cultes de toutes les nations que Rome a mérité d'être la reine du monde....

« Puisque tous les peuples s'accordent à reconnaître des dieux immortels, bien que la nature et l'origine de ces dieux soient incertaines, je ne puis supporter l'audace impie, la sagesse orgueilleuse de ces hommes qui s'efforcent de renverser ou d'affaiblir une religion ancienne, utile, salutaire. Qu'un Théodore de Cyrène, qu'un Diagoras, son devancier, dès longtemps flétri du surnom d'athée, aient essayé, en professant qu'il n'y a pas de dieux, de détruire dans les cœurs toute crainte de la Divinité, tout respect pour elle, c'est-à-dire de saper les uniques fondements de la société ; jamais, quelque couleur qu'ils aient prêté à ce système impie, en le décorant du beau nom de philosophie, jamais ils ne feront autorité. L'Abdéritain Protagoras, pour avoir traité cette question d'un ton léger plutôt qu'impie, fut chassé de toute l'Attique, et les Athéniens brûlèrent publiquement ses ouvrages. Et l'on pourrait voir, sans gémir profondément (pardonnez à la chaleur d'un zèle qui s'exprime peut-être avec trop de liberté), des hommes d'une secte misérable, maudite, désespérée, s'élever audacieusement contre ces dieux, se recruter dans la lie du peuple, parmi des femmes crédules et faciles à tromper, pour former, avec ces nobles auxiliaires, une ligue impie qu'ils cimentent dans des assemblées nocturnes, non par des sacrifices, mais par des sacriléges, des jeûnes solennels, des repas de chair humaine? Race ténébreuse, ennemie du grand jour, muette en public, d'une loquacité sans fin dans le secret. Ils méprisent nos temples, qu'ils veulent faire passer pour les tombeaux de nos dieux ; du sein de leur misère, ils nous prennent en pitié ; à peine couverts de haillons, ils foulent d'un pied superbe les honneurs de nos pontifes et leur pourpre suprême. Audace inconcevable ! prodige de démence ! ils bravent les tortures placées sous leurs yeux, et redoutent un avenir incertain. Ils craignent de mourir après la mort, et ils vont à la mort sans la craindre : ainsi le trompeur espoir de revivre les séduit et les élève au-dessus de toutes les frayeurs.

« Comme le mal est plus fécond, et se propage plus vite à l'aide des mauvaises mœurs qui s'étendent tous les jours de plus en plus, les mystères affreux de cette coalition impie se répandent partout. Il faut l'avoir en horreur, il faut l'extirper maintenant qu'elle se manifeste. Ses partisans se reconnaissent à des signes secrets, et s'aiment mutuellement presque avant de se connaître. C'est comme une religion de débauche qui les unit partout où ils se rencontrent. Ils s'appellent indistinctement frères, sœurs, afin qu'à la faveur de ces noms sacrés les impudicités ordinaires soient des incestes. C'est ainsi que leur fanatisme, vain et insensé, se fait gloire du crime. Si tout ce qu'on leur attribue était calomnie, la renommée, dont le regard est si perçant, ne leur imputerait pas tant de forfaits abominables pour lesquels la décence n'a pas d'expressions. J'entends dire qu'ils adorent, sur la foi de je ne sais quelle persuasion, la tête consacrée de l'animal le plus ignoble, la tête d'un âne ; culte bien digne des mœurs qui l'ont fait naître. D'autres racontent qu'ils honorent le membre viril du président ou du prêtre, et qu'ils l'adorent comme celui de leur propre père (2033). J'ignore si tout cela est faux ; mais le secret de leurs sacrifices nocturnes

(2033) *Audio eos turpissimæ pecudis caput asini consecratum inepta nescio qua persuasione venerari.*

ne justifie que trop ces soupçons. Dire qu'un homme puni du dernier supplice pour ses crimes, que le bois infâme d'une croix, est l'objet de leur culte, c'est dire qu'ils ont l'autel qui convient à des misérables, à des scélérats, et qu'ils adorent ce qu'ils méritent. Ce qui se passe à la réception d'un adepte est connu de tout le monde, et n'est pas moins monstrueux. Pour mieux surprendre ceux qui sont sans défiance, on apporte dans l'ombre de la nuit un enfant couvert de farine. L'adepte qu'on doit initier, trompé par l'apparence et invité à frapper, croit porter des coups innocents, et fait à son insu des blessures profondes qui tuent l'enfant. O crime ! Tous à l'instant hument le sang avec avidité, et partagent ces membres qu'ils se disputent à l'envi. Voilà par quelle victime ils cimentent leur union; voilà par quelle communauté de crime ils s'engagent à un mutuel silence. De semblables sacrifices ne sont-ils pas mille fois plus affreux que tous les sacriléges ? Leurs repas sont connus; tous les auteurs en parlent; le plaidoyer de l'orateur de Cirtha en fait foi. Dans un jour solennel, ils se réunissent pour manger ensemble. Tous se rendent au banquet, avec leurs enfants, leurs femmes, leurs sœurs, sans distinction d'âge ni de sexe. Après avoir fait succéder les mets, lorsque le festin s'est échauffé, que l'ivresse allume leur lubricité incestueuse, ils attachent un chien au candélabre qui les éclaire, et le provoquant, en lui jetant quelques mets, à s'élancer au delà de l'espace mesuré par sa chaîne, le flambeau, témoin importun, est renversé et s'éteint; alors ils enveloppent d'impudiques ténèbres l'infamie de leurs unions contractées dans l'ombre et au hasard. C'est ainsi qu'ils deviennent tous incestueux dans la conscience, s'ils ne le sont point tous par le fait, puisque tous désirent ce qui peut résulter de l'acte auquel ils se livrent.

« Je ne vais pas plus loin, et à dessein : je n'ai déjà que trop parlé. L'obscurité même dont s'enveloppe cette religion impie ne laisse aucun doute sur tous ces faits, ou du moins sur la plupart. Et pourquoi tant chercher à cacher, à dérober à tous les regards les objets de leur culte ? Ce qui est honnête aime le grand jour; le crime seul cherche les ténèbres. Pourquoi n'ont-ils point de temples, ni d'autels, ni d'images connues? Pourquoi ce silence en public, et ces réunions clandestines ? Il faut que ce qu'ils adorent et cachent avec tant de soin soit criminel et honteux. D'où vient, quel est, où est enfin ce Dieu unique, solitaire, délaissé, qu'aucun Etat libre, aucun peuple, pas même la superstition romaine, n'a connu ? Je ne vois que la misérable nation des Juifs qui ait fait profession d'adorer un seul Dieu; du moins, c'était au grand jour : elle avait des temples, des autels, un culte, des sacrifices. Et toutefois ce Dieu a si peu de pouvoir, qu'il est captif des Romains aussi bien que son peuple. Mais quelles chimères, quelles absurdités ces chrétiens n'ont-ils pas imaginées ! Ils nous disent que leur Dieu, qu'ils ne peuvent ni voir ni montrer, fait l'examen le plus exact des mœurs, de la conduite, des paroles, des pensées les plus secrètes; qu'il se promène en tous lieux, qu'il est présent partout; ils le font importun, inquiet, curieux jusqu'à l'effronterie, puisqu'il vous poursuit dans chacune de vos actions, dans tous les endroits que vous habitez. Mais, occupé de tout l'univers, comment peut-il embrasser tous les détails ? ou bien, partagé entre tous les détails, comment peut-il surveiller l'ensemble ? Dirai-je que ces chrétiens menacent la terre, les astres, le monde entier, d'un vaste embrasement, et qu'ils en prédisent la ruine comme si l'ordre éternel établi par les lois de la nature pouvait être bouleversé, la chaîne sacrée qui lie tous les êtres se briser, cet édifice immortel de la terre et des cieux s'anéantir.

« A cette doctrine extravagante que n'ajoutent-ils pas ? Ils forgent des contes absurdes, rêves de la vieillesse en délire ; ils disent qu'après leur mort ils renaîtront de leurs cendres, de leur poussière... Par suite de l'erreur qui les abuse, ces hommes se promettent à eux seuls, après la mort, comme s'ils étaient les seuls gens de bien, une vie éternellement heureuse, et condamnent le reste des hom-

Alii eos ferunt ipsius antistitis ac sacerdotis colere genitalia, et quasi parentis sui adorare naturam. Calomnie infâme et absurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement, sinon que l'on voyait les chrétiens se mettre à genoux devant l'évêque assis, soit pour recevoir l'imposition des mains à la Confirmation et à la Pénitence, soit en diverses autres occasions, comme il se pratique encore. Aussi Minucius Félix ne répond à ce reproche qu'en niant le fait : *Etiam ille qui de adoratis sacerdotis virilibus adversum nos fabulatur, tentat in nos conferre quæ sua sunt.*

mes, comme autant de criminels, à des supplices sans fin... L'expérience du présent ne suffit-elle pas pour vous détromper de l'illusion de ces belles promesses et de la frivolité de pareilles espérances? Malheureux, apprenez par ce que vous souffrez dans la vie ce que vous avez à attendre après la mort. Vous le voyez : la plupart d'entre vous, et de votre aveu les plus vertueux, sont dans la misère, souffrent de la faim, du froid, des rigueurs d'un pénible travail, et votre Dieu le permet ou feint de ne pas s'en apercevoir : il ne veut donc pas ou il ne peut pas secourir les siens : dès lors il est impuissant ou injuste. Toi qui rêves une immortalité posthume, en l'attendant tu es pressé par les dangers, brûlé par la fièvre, déchiré par la douleur. Et tu ne sens pas encore ta misère! et tu ne reconnais pas ton néant! Malheureux, tout contre ton gré accuse ta faiblesse, et toi seul ne veux pas en convenir!

« Passons sur les maux qui sont le partage de l'humanité : mais ces misères, ces châtiments, ces tortures, ces croix qu'il ne s'agit pas d'adorer mais de souffrir, ces feux que vous vous plaisez d'annoncer et que vous redoutez, votre Dieu saura-t-il vous en préserver? Où est-il ce Dieu qui vient au secours des morts et qui ne peut secourir les vivants? Les Romains sans son aide ne commandent-ils pas? ne règnent-ils point? ne sont-ils pas les maîtres du monde entier et de vous-mêmes? Toujours inquiets, craintifs, vous vous interdisez les plaisirs les plus honnêtes ; vous n'assistez point à nos spectacles; vous fuyez nos fêtes; jamais on ne vous rencontre dans nos repas publics. Nos combats sacrés, les mets offerts sur nos autels, le vin versé en libation, tout cela vous fait horreur. Vous ne croyez pas à nos dieux, et vous en avez peur; vous ne couronnez pas vos têtes de fleurs, vous ne répandez pas d'essence sur vos corps, vous réservez les parfums pour les funérailles, vous vous faites scrupule de déposer des couronnes sur les tombeaux. Pâles, tremblants, dignes de pitié, et surtout de la commisération de nos dieux, que vous êtes à plaindre! Infortunés, qui ne ressuscitez point, et qui, en attendant, ne vivez pas! S'il vous reste du bon sens, de la pudeur, cessez d'interroger la marche des cieux, de vouloir deviner les secrets de la nature, les destinées du monde. Contentez-vous de regarder à vos pieds : n'est-ce pas assez pour des êtres grossiers, ignorants, barbares? Il ne vous a pas été donné de connaître les ressorts secrets des affaires humaines; à plus forte raison vous est-il refusé de discourir sur les choses divines.

« Du moins, prenez modèle sur Socrate, si la manie de philosopher vous possède, et s'il se trouve parmi vous quelques esprits assez élevés pour oser suivre le premier des sages. On sait la réponse qu'il fit quand on l'interrogeait sur les corps célestes : « Ce « qui est au-dessus de nous, » disait-il, « ne « nous regarde pas. » Aussi est-ce à bon droit qu'il a mérité d'être proclamé, par l'oracle, le plus sage des hommes. Mais il comprenait le sens de l'oracle; il sentait que, si on le plaçait au-dessus des autres, c'était moins pour avoir tout appris que pour savoir qu'il ne savait rien. La science suprême, en effet, c'est de savoir reconnaître son ignorance... Mon opinion à moi, c'est qu'il faut laisser les choses douteuses pour ce qu'elles sont; et, lorsque tant et de si beaux génies restent dans le doute, ne pas prendre parti si vite et si témérairement, de peur d'introduire une superstition ridicule et d'anéantir tout sentiment religieux. »

« Ainsi parla Cécilius; et, se mettant à sourire, car la chaleur de son discours avait fait tomber sa mauvaise humeur, il ajouta : Maintenant qu'ose répondre Octavius de la race de Plaute, sans contredit le premier des boulangers, s'il n'est pas le dernier des philosophes?...

« Cessez, lui dis-je, à propos de Plaute, de vous applaudir aux dépens d'Octavius... qui s'apprête à parler.

« Je le ferai de mon mieux, reprit Octavius: nous devons ici réunir nos efforts pour qu'un langage tout de vérité vienne, comme une onde pure, laver la tache qu'on voudrait, à force d'amères injures, imprimer sur notre front. Je ne dissimulerai point qu'au premier abord les idées de mon cher Cécilius m'ont tellement paru flotter au hasard, dans le vague et dans l'indécision, qu'il m'aurait été difficile de décider si c'était son érudition qui s'embarrassait ou l'erreur qui le faisait chanceler. Tantôt il a posé en principe l'existence des dieux, tantôt il l'a remise en question... Pour le sauver de ses perplexités, je vais l'instruire et

le convaincre par la réfutation même de tout ce qu'il a avancé. Une seule vérité bien établie deviendra un point d'appui qui ne lui laissera plus ni doute ni incertitude sur le reste...

« Comme ce cher frère n'a pu contenir la peine, le dépit, la douleur, l'indignation qu'il éprouvait en voyant des gens pauvres, grossiers, ignorants, discourir des choses du ciel, je veux qu'il sache que tous les hommes, sans distinction d'âge, de sexe, de rang, sont nés avec l'usage de la raison et de l'intelligence ; qu'ils tiennent cette aptitude non du hasard, mais de la nature ; que les philosophes eux-mêmes, et les hommes célèbres par la découverte des sciences et des arts, ont aussi passé pour des êtres vils, méprisables, ignorants, avant que leur génie eût livré un nom glorieux à la renommée ; que nous n'avons rien reçu des riches, esclaves de leurs biens, et plus accoutumés à regarder l'or que le ciel ; que ce sont ces pauvres qu'on méprise qui ont découvert la sagesse et transmis la science de siècle en siècle. Le génie ne s'achète pas, il ne s'acquiert même pas par l'étude ; il tient à l'âme, il naît avec elle. Il ne faut donc pas voir avec dépit, avec indignation, qu'un homme, quel qu'il soit, ait son opinion, la développe, raisonne sur les choses divines. Ce n'est point l'autorité de celui qui discute, mais la vérité, objet de la discussion, qu'il faut examiner avant tout. Plus le langage est simple, plus la vérité est lumineuse...

« Je ne rejette pas le principe que Cécilius, avant tout, s'est efforcé d'établir : c'est-à-dire que l'homme doit se connaître, s'étudier lui-même, examiner ce qu'il est, d'où il vient, pourquoi il existe ; s'il est un composé d'éléments ou un ingénieux mélange d'atomes, ou plutôt si c'est Dieu qui l'a créé, formé, animé : voilà le terme inconnu du problème, que nous ne pouvons atteindre et bien dégager sans avoir sérieusement examiné l'ensemble. Car, dans l'univers, tout se tient, tout se lie, tout s'enchaîne, et l'on n'entend rien à la nature humaine si l'on n'a point cherché à se rendre compte de la nature divine, comme on ne peut réussir à poser les lois d'un Etat particulier si on ne connaît bien les lois qui régissent la grande société humaine, le monde entier. »

Octavius, développant alors les preuves naturelles d'une Providence divine, montre que, pour se convaincre qu'il y a un Dieu qui a fait le monde et qui le gouverne, il suffit de considérer les cieux, le cours réglé du soleil et des étoiles, la succession constante des ténèbres et de la lumière, l'arrangement des saisons qui ne se trouble et ne se perd jamais, le flux et le reflux de la mer, les sources intarissables qui coulent et arrosent la terre, si bien disposée en plaines, en vallons, en montagnes ; les différentes espèces d'animaux, mais surtout la forme de l'homme en qui il n'est pas un seul membre qui n'ait sa grâce ou son utilité.

« Peut être, » ajoute-t-il, « n'avez-vous aucun doute sur la Providence, mais pensez-vous qu'il importe plutôt d'examiner si l'empire des cieux est soumis au commandement d'un seul ou à l'autorité de plusieurs : question facile à résoudre, si l'on fait attention que les choses de la terre ont leur modèle dans les cieux. Jamais partage de royaume n'a commencé de bonne foi, et n'a fini autrement qu'avec du sang. Je laisse de côté les Perses, faisant du hennissement de leurs chevaux un augure pour arriver à l'empire. Je ne parle point des deux frères thébains et de leur victoire, mor e aujourd'hui. Elle est bien plus connue, l'histoire de ces deux autres frères, toujours en guerre pour une royauté de cabanes et de bergers. Les combats d'un beau-père et d'un gendre sont fameux dans tout l'univers : la fortune d'un si vaste empire était trop petite pour ces deux hommes. Voyez les animaux : les abeilles n'ont qu'un roi ; les troupeaux, qu'un chef ; les bœufs, les chevaux, qu'un seul guide. Et vous voulez que dans le ciel la souveraineté soit divisée ; que le pouvoir de l'empire éternel, le seul véritable, soit mis en pièces et partagé entre plusieurs ! N'est-il pas évident que Dieu, Auteur de tout, n'a ni commencement ni fin ; que, s'il donne l'être à tous, il s'est donné l'éternité ; qu'avant ce monde il était un monde à lui-même ; qu'il commande à tout par sa parole, qu'il règle tout par sa sagesse, qu'il accomplit tout par sa puissance ? On ne peut le voir, il est trop éclatant pour nos yeux ; ni le saisir, il est trop pur pour nos mains ; ni se le figurer, il est trop au-dessus de nos sens. Immense, infini, lui seul connaît tout ce qu'il est. Notre

esprit est trop étroit pour le concevoir. Nous exprimons l'idée la plus digne de lui, lorsque nous le proclamons au-dessus de toute expression. Dirai-je ce que je pense? Prétendre connaître la grandeur de Dieu, c'est la diminuer; croire ne pas la diminuer, ce n'est point la connaître. Ne cherchez pas un nom à Dieu: Dieu est son nom. Les noms sont nécessaires, quand il existe une multitude d'êtres qu'il faut distinguer les uns des autres par des signes particuliers. Mais Dieu est seul : ce seul mot, Dieu, embrasse tout. Si je l'appelais père, vous le croiriez terrestre ; roi, vous le soupçonneriez charnel ; seigneur, vous le supposeriez mortel : écartez de lui ces noms d'emprunt et surajoutés, et vous entrevoyez l'éclat de sa lumière. Que dirai-je? J'ai pour moi le consentement de tous les hommes. Le peuple, quand il tend les mains vers le ciel, ne prononce que le mot Dieu. J'entends dire partout : Dieu est grand, Dieu est vrai, Plaise à Dieu! Ce langage, que la nature apprend au vulgaire, n'est-ce pas celui du chrétien, professant sa foi? Ceux qui veulent un Jupiter souverain ne se trompent que de nom; ils sont d'accord avec nous sur l'unité de puissance.

« Mais j'entends aussi les poëtes qui célèbrent un seul Père des dieux et des hommes, et répètent que l'âme est telle que l'a faite ce Dieu, Principe de toutes choses!.... Passons en revue, s'il vous plaît, les opinions des philosophes; et vous reconnaîtrez que, s'ils diffèrent de langage, ils s'accordent parfaitement sur le fond des choses pour établir la même idée... d'où il résulte, pour tout homme qui pense, que les chrétiens d'aujourd'hui sont des philosophes, ou que les philosophes d'autrefois étaient des chrétiens.

« Si le monde est gouverné par une Providence et conduit par la volonté d'un seul Dieu, il ne faut pas qu'une antiquité ignorante, émerveillée de ses fables et séduite par elles, nous entraîne dans ses égarements, puisqu'elle est réfutée par ses propres philosophes qui, avec la sanction du temps, ont encore l'avantage de la raison. »

Octavius, après avoir établi l'unité de Dieu par l'accord inattendu de tout le monde, réfute les fables du polythéisme, et fait voir que l'empire romain n'était arrivé à cette grandeur prodigieuse où on le voyait alors que par les crimes de ceux qui en avaient jeté les premiers fondements ou qui l'avaient gouverné depuis. Il prouve que les oracles en qui les païens avaient tant de confiance n'étaient que des prestiges des démons, ce dont il prend Cécilien à témoin, en lui disant : « La plupart d'entre vous n'ignorent pas que les démons le disent eux-mêmes et ne s'en cachent pas, toutes les fois que nous les chassons des corps, ou par la torture de nos paroles, ou par la ferveur de nos prières. Saturne, Sérapis, Jupiter, et tout ce que vous adorez de démons, vaincus par la douleur, déclarent ce qu'ils sont en présence même des vôtres, et n'osent mentir pour couvrir leur confusion. Vous les avez pour témoins; ils déposent contre eux en faveur de la vérité. Adjurés au nom du seul et vrai Dieu, les malheureux frissonnent involontairement dans les corps qu'ils possèdent; ils en sortent brusquement ou s'en retirent peu à peu, selon que la foi du patient favorise leur fuite, ou selon le bon plaisir de celui qui le guérit. Aussi fuient-ils précipitamment l'approche des chrétiens qu'ils attaquaient de loin autrefois par votre ministère dans les assemblées; et, comme il est naturel de haïr ceux que l'on redoute, et de leur nuire si on le peut, ils se glissent dans l'esprit d'un vulgaire ignorant, et la crainte leur fait semer des haines secrètes contre nous ..

« Alors vous entendez répéter cette fable absurde que nous adorons comme un dieu la tête d'un âne. S'il faut être insensé pour se faire un pareil culte, ne faut-il pas être plus insensé encore pour le croire, à moins qu'il ne soit question de vous, qui, dans les étables, consacrez tous les ânes avec votre déesse Epone; de vous, qui les adorez pieusement avec Isis (2034); de vous, qui tout à la fois immolez et adorez des têtes de bœufs et des têtes de moutons; de vous, enfin, qui placez dans vos temples des dieux moitié hommes et moitié boucs, des dieux à visage de chien ou de lion. Ne faites-vous pas paître et n'adorez-vous pas le bœuf Apis avec les Egyptiens? Condamnez vous leurs sacrifices en l'honneur des serpents, des crocodi-

(2034) *Ab ipsis enim dæmonibus rumor falsus et seritur et fovetur. Inde est quod audire te dicis caput asini rem nobis esse divinam. Quis tam stultus ut hoc colat? nisi quod vos et totos asinos in stabulis cum vestra vel sua Epona consecratis, et eosdem asinos cum Iside religiose decoratis.*

les, des oiseaux, et d'autres bêtes? La superstition ne va-t-elle pas jusqu'à punir de mort l'homme qui tuerait un de ces dieux? Ces mêmes Egyptiens, ainsi que plusieurs d'entre vous, ne redoutent pas moins leur Isis que l'âpreté des oignons, leur Sérapis, que le bruit indécent qui sort de l'homme. L'inventeur de la fable qui nous fait adorer le membre viril d'un prêtre nous impute ses propres infamies. Un pareil culte conviendrait mieux, je pense, chez des hommes hideusement impudiques, où les deux sexes prostituent tous leurs membres... Ce que vous imputez à des hommes chastes et pudiques nous paraîtrait impossible, si vous n'en offriez pas des exemples. Vous nous reprochez d'adorer un criminel sur la croix : vous êtes bien loin de la vérité, si vous pensez qu'un homme ait pu se faire adorer des chrétiens, ou qu'un scélérat ait mérité qu'ils le crussent Dieu.... Nous n'adorons ni ne désirons la croix. Mais vous, qui, du bois, faites des dieux, peut-être adorez-vous aussi des croix de bois comme faisant partie de ces dieux. Et que sont vos étendards, vos drapeaux, les enseignes de vos légions, sinon des croix dorées et chargées d'ornements? Vos trophées de la victoire ne présentent pas seulement la forme d'une croix, mais encore l'image d'un crucifié... Je veux arriver maintenant à ceux qui pensent que l'initiation, chez les chrétiens, se fait par le sang et par le meurtre d'un enfant. Pouvez-vous croire que, parmi nous, un corps si tendre, si délicat, soit destiné à des coups assassins; que ce premier sang d'une créature si jeune, d'un être qui est à peine un homme, trouve quelqu'un qui veuille le faire jaillir, le verser, le boire? Nul autre ne peut le croire que celui qui peut l'oser.... Pour nous, il ne nous est permis ni de voir le meurtre, ni d'en écouter le récit. Nous avons tant d'horreur de verser le sang humain, que, dans nos aliments, nous nous abstenons même du sang des animaux qui nous servent de nourriture. Et cette fable si rebattue de nos banquets incestueux est encore une invention de la ligue infernale, pour flétrir d'une pareille infamie la gloire de notre chasteté, et, par l'effroi de cette horrible idée, aliéner de nous les esprits, avant qu'ils aient pu connaître la vérité.... Pudiques dans leurs paroles, et plus encore dans leurs mœurs, la plupart d'entre nous se glorifient d'une virginité inviolablement conservée. Nous sommes si éloignés de l'inceste, que plusieurs rougissent même des plaisirs légitimes d'une chaste union..., Ce n'est point, comme vous le pensez, à des marques extérieures, mais à l'innocence et à la modestie que nous nous reconnaissons. Un mutuel amour nous unit; nous ne savons pas ce que c'est que la haine, et voilà ce qui vous irrite. Nous nous appelons frères, comme enfants d'un même Père, comme partageant la même foi, comme héritiers d'une même espérance, et voilà ce qui excite votre envie. Car vous ne vous connaissez pas entre vous; vous vous déchirez mutuellement; vous ne vous reconnaissez frères que pour le parricide.

« Pensez-vous que nous cachions l'objet de notre culte, parce que nous n'avons ni temples ni autels? Sous quelle forme représenter Dieu, si l'homme lui-même, aux yeux de la raison, est son image? Quel temple lui ériger, lorsque le monde qu'il a fait lui-même ne peut le contenir? Enfermerai-je dans l'étroite enceinte d'un petit édifice la majesté d'un si grand Dieu; lorsque moi, simple mortel, je serais plus à l'aise hors de cette enceinte? Ne vaut-il pas mieux lui dédier un temple dans notre esprit, lui consacrer un autel dans notre cœur? .. Nous ne pouvons, dites-vous, ni voir ni montrer le Dieu que nous adorons : c'est par là même que nous le croyons Dieu, parce que, sans le voir, nous sentons qu'il existe.. Nous l'avons non-seulement près de nous, mais encore en nous-mêmes... Nous n'agissons pas seulement sous ses yeux; mais, si j'ose le dire, nous vivons en lui et avec lui.

« Ne nous flattons pas de former une grande multitude : nous nous croyons innombrables, et nous sommes bien peu devant Dieu. Nous faisons des divisions de peuples, de nations : tout ce monde, aux yeux de Dieu, ne forme qu'une famille. Les rois, par leurs ministres, connaissent tout dans leurs Etats; Dieu n'a pas besoin d'intermédiaire. Encore une fois, nous ne vivons pas seulement sous la majesté de ses regards, mais dans son sein.

« Vous dites encore : Qu'est-il revenu au peuple juif d'avoir élevé à ce Dieu unique un temple, des autels, de l'avoir honoré par la pompe de son culte superstitieux? Vous êtes dans une grande erreur à l'égard de ce

peuple, si l'ignorance ou l'oubli des faits passés ne vous laisse voir que ceux qui se sont accomplis de nos jours. Tant que les Juifs servirent avec un cœur chaste et religieux le Dieu que nous servons nous-mêmes (car c'est le Dieu de tous les peuples), tant qu'ils suivirent ses salutaires ordonnances, leur nombre, petit d'abord, s'est multiplié à l'infini. De pauvres, ils sont devenus riches; d'esclaves, très-puissants; faibles et sans armes; ils ont écrasé, sous les ordres de ce Dieu et à la faveur des éléments, les multitudes armées qui les poursuivaient dans leur fuite. Relisez leur histoire, ou bien les auteurs romains, s'ils ont plus de charme pour vous. Laissons-là les anciens, si vous le voulez, et apprenez de Flavius Josèphe et d'Antoninus Julianus ce qu'étaient les Juifs. Vous saurez que leur ruine vient de leur aveuglement; que tout ce qui leur est arrivé leur avait été prédit longtemps d'avance, s'ils persévéraient dans leur incrédulité. Vous comprendrez alors qu'ils ont abandonné Dieu avant que Dieu les abandonnât; que ce Dieu n'a point subi avec eux le joug du vainqueur, comme vous le dites avec impiété, mais qu'il les a livrés à leurs ennemis comme des transfuges de sa Loi. »

Octavius fait voir ensuite que les stoïciens, les épicuriens, et Platon ont cru, de même que les chrétiens, que le monde devait finir par un embrasement général : « Nous n'avons pas suivi leurs traces; mais ils ont mêlé à leurs écrits quelque ombre de vérité, prise à nos divins prophètes qu'ils ont imités. » Pythagore le premier, mais Platon principalement, ont transmis, altéré et mutilé, le dogme de la résurrection. « N'enseignent-ils pas qu'après la dissolution des corps les âmes seules subsistent à jamais, qu'elles passent plusieurs fois dans de nouveaux corps? » A cette erreur absurde ils en ajoutent une autre qui vient encore affaiblir la vérité. Ils osent dire que l'âme humaine entre dans le corps de la brute, des bêtes, des oiseaux; « opinion plus digne d'un bouffon qui plaisante que d'un philosophe qui médite. » On voudrait voir les corps ressusciter dès maintenant. « Le corps dans le tombeau, comme l'arbre dans l'hiver, cache un principe de vie sous une apparence trompeuse de mort. Pourquoi ce désir empressé qu'il revive au fort de l'hiver? Le corps a son printemps qu'il faut savoir attendre. Je sais que la plupart des hommes, sentant ce qu'ils méritent, ont plutôt le désir que la certitude de n'être rien après leur mort : ils aimeraient mieux être anéantis que de revivre pour le supplice... Cependant vos savants dans leurs livres, vos poëtes dans leurs vers, vous parlent d'un fleuve de feu, des replis multipliés du Styx aux flammes dévorantes, préparés pour servir à d'éternels supplices, et connus par les révélations des démons ou par les oracles des prophètes; car ils n'ont pas tiré d'une autre source les vérités qu'ils vous ont transmises. Voilà pourquoi, chez vos poètes, Jupiter jure avec un religieux respect par des rives brûlantes, par un gouffre ténébreux. Il pressent les supplices qui l'attendent avec ses adorateurs, et il frissonne; supplices sans mesure comme sans bornes. Là un feu intelligent brûle les membres et les répare, il dévore et nourrit... Ce feu vengeur s'entretient, non de ce qu'il enlève à ceux qu'il tourmente, mais des inextinguibles et déchirantes douleurs de ces malheureux. Que ceux qui ne connaissent pas Dieu méritent d'être punis comme des coupables, des impies; quel autre qu'un profane peut élever ici un doute, puisque ce n'est pas un moindre crime d'ignorer que d'offenser le Père de tous les hommes, le Maître de toutes choses? » On ne doit chercher dans le destin ni consolation ni excuse. « Qu'est-ce que le destin, sinon l'arrêt que Dieu a prononcé sur chacun de nous? Dieu prévoit l'avenir : dès lors il règle les destinées des hommes d'après les mérites et les qualités qu'il a prévus. Ainsi il punit, non la naissance, mais les dispositions. »

« On nous dit presque tous pauvres : nous nous en faisons gloire, loin d'en rougir. L'abondance énerve, la privation fortifie. Est-il pauvre celui qui n'a besoin de rien, qui n'envie pas le bien d'autrui, qui a Dieu pour trésor?... Si nous jugions les richesses bonnes, nous les demanderions à Dieu : il pourrait sans doute nous en accorder, puisque tout est à lui. Mais nous aimons mieux les mépriser que les posséder; nous désirons plutôt l'innocence du cœur; nous demandons avant tout la patience; nous voulons être vertueux plutôt que prodigues.

« Si nous passons par les maux de la vie, c'est pour nous l'occasion non d'une peine

mais d'un combat.... La tribulation est pour nous ce que le feu est pour l'or : elle nous fait connaître. Quel beau spectacle pour la Divinité que la vie d'un chrétien qui se mesure avec la douleur, qui tient ferme devant les menaces, devant les supplices, devant les tortures ; qui lève hardiment l'étendard de sa liberté contre les rois et les empereurs ; qui ne cède qu'à Dieu dont il relève ; qui, triomphant et victorieux, brave le tyran dont l'arrêt l'envoie à la mort! Oui, c'est lui qui est le vainqueur, puisqu'il a conquis ce qu'il désire.... Vous-mêmes n'élevez-vous pas jusqu'au ciel les héros du malheur, par exemple un Mucius Scévola, qui aurait succombé au milieu des ennemis, s'il n'eût puni lui-même sa main, pour s'être égarée en préparant la mort d'un tyran? Combien des nôtres ont enduré, sans pousser la moindre plainte, le supplice du feu qui consumait, je ne dis pas une de leurs mains, mais tout leur corps, lorsqu'il était en leur pouvoir d'échapper au bourreau? Que fais-je? Je compare ces hommes avec Mucius, avec Aquilius, avec Régulus. Mais, chez nous, de tendres enfants, de faibles femmes, se jouent des croix, des tourments, des bêtes féroces, de toutes les horreurs des supplices, avec une patience qui ne peut venir que du ciel. Vous ne comprenez pas, insensés, que personne ne veut souffrir de telles douleurs sans raison, ou ne peut endurer de pareilles tortures sans un secours divin....

« C'est à bon droit que nous fuyons vos plaisirs, vos pompes, vos spectacles : nous en connaissons l'origine, elle découle de vos sacrifices; nous en proscrivons les perfides attraits.... Le mépris que nous montrons pour les restes de vos sacrifices et pour le vin répandu sur vos autels ne décèle point en nous la crainte : il manifeste une noble indépendance. Nous savons bien que rien ne corrompt les productions de la nature, car les présents de la Divinité sont inaltérables : toutefois nous ne touchons à aucune de vos offrandes, parce que nous ne voulons pas qu'on puisse supposer que nous rougissons de notre Dieu, et que nous avons des intelligences avec les démons auxquels vous sacrifiez. Qui nous croirait insensibles aux charmes des fleurs que le printemps fait éclore, quand on nous voit cueillir la rose, le lis, et toutes les autres fleurs d'un vif éclat ou d'un doux parfum? Nous usons de ces fleurs semées çà et là pour en respirer l'odeur, ou bien en les entrelaçant pour les placer devant nous (2035). Si nous n'en couronnons pas nos fronts, veuillez nous le pardonner : nous avons coutume de respirer une fleur par l'odorat, et non par l'extrémité de la tête ou par les cheveux. Nous ne déposons pas de couronnes sur les tombeaux : n'en soyez pas surpris. C'est à plus juste titre que nous pourrions nous étonner de vos usages à l'égard des morts. S'il leur reste du sentiment, pourquoi les brûler? S'ils n'en ont plus, à quoi bon des fleurs? Heureux, ils n'en ont pas besoin ; malheureux, ils n'en jouiront pas. Nos obsèques sont aussi simples que notre vie : nous n'entourons pas la tombe de couronnes qui se flétrissent ; nous attendons de Dieu même une couronne de fleurs éternelles, dont rien ne peut ternir l'éclat. Modestes, et nous reposant sans inquiétude au sein de sa libéralité, nous vivifions l'espérance du bonheur qu'il nous promet dans une autre vie par la foi en sa majesté divine, toujours attentive aux besoins d'ici-bas. Ainsi, nous ressuscitons pour le bonheur, et, dès cette vie, nous vivons heureux par la contemplation de cet avenir.

« Que Socrate, ce bouffon d'Athènes, professe hautement ne rien savoir, et se glorifie d'avoir pour lui le suffrage du plus imposteur des démons; qu'Arcésilas, et Carnéade, et Pyrrhon, et toute la secte académique flottent encore dans le doute ; que Simonide éternise ses délais ; que me fait tout cet orgueil de vos philosophes? je les méprise. Pour eux, que sont-ils autre chose que des corrupteurs, des adultères, des tyrans, et toujours d'éloquents parleurs contre les vices qui les souillent? Nous n'affichons pas la sagesse sur nos fronts, nous la portons dans nos cœurs. Nous ne disons pas de grandes choses, nous laissons parler notre vie (2036) ; nous nous glorifions d'avoir trouvé ce que ces philosophes ont vainement cherché avec tant d'efforts. Pourquoi donc nous montrer ingrats? Que pouvons-nous désirer de plus, si la connaissance du vrai Dieu était un fruit mûr pour nos jours? Jouissons de notre bonheur, réglons notre vie sur la sagesse ;

(2035) *His enim et sparsis utimur mollibus ac solutis et sertis colla complectimur.*

(2036) *Non eloquimur magna, sed vivimus.*

que la superstition soit réprimée, l'impiété confondue : que la vraie religion triomphe !

« Quand Octave eut fini de parler, nous restâmes quelque temps dans l'étonnement et le silence, les yeux attachés sur lui.... Tandis que, silencieux, je repassais en moi-même ce que je venais d'entendre, Cécilius s'écria : Je félicite de tout mon cœur notre cher Octave, mais je me félicite surtout moi-même : aussi je n'attends pas la décision du juge. Nous triomphons tous deux, j'ai le droit de le dire pour ma part ; car, s'il m'a vaincu, j'ai vaincu l'erreur. Pour le fond de la question, j'admets une Providence, je me rends au vrai Dieu, je reconnais avec vous la vérité de votre religion, qui est désormais la mienne. Il reste bien encore quelques difficultés, mais elles ne contredisent pas le fond des choses ; elles n'exigent qu'un plus ample développement pour compléter mon instruction. Comme le jour baisse, c'est demain que je veux m'en expliquer avec vous, comme sur tout le reste, avec plus de loisir et de liberté. »

Si ce second entretien a été rédigé par Minucius Félix, il n'est point parvenu jusqu'à nous. Nous ne possédons que le premier, qu'il écrivit en mémoire de son cher Octavius, qui était parti, ou qui était mort quelque temps après.

Ecrit supposé à Minucius Félix (2037).

Saint Jérôme dit, que de son temps, on publiait, sous le nom de Minucius Félix, un livre intitulé : *Du destin* ou *Contre les astrologues*. « Mais, » ajoute ce Père (2038) « quoique cet ouvrage soit d'un homme éloquent, il n'est pas, à mon avis, du style du Dialogue nommé *Octavius*. » Il en porte un jugement à peu près semblable dans un autre endroit (2039). Ce qui a pu donner lieu d'attribuer un livre *Du destin* à Minucius Félix, c'est qu'il promet de traiter cette matière dans un ouvrage fait exprès (2040). Mais, soit qu'il ait réalisé ce projet, soit qu'il n'en ait pas eu le loisir, il ne nous reste rien de lui sur ce sujet.

Doctrine de Minucius Félix (2041).

Entre autres raisons dont Minucius Félix se sert pour prouver l'existence de Dieu, il appuie beaucoup sur l'idée que nous en avons dès notre naissance, et sur le consentement général de tous les peuples (2042). « Ce Dieu, » dit Minucius, « est un, immense, infini, éternel, invisible, purement spirituel (2043), et n'a point d'autre nom que celui de Dieu. Lui seul se connaît, et il est incompréhensible aux hommes : mais il voit toutes leurs actions et leurs pensées les plus secrètes. L'homme est libre de sa nature (2044), son âme immortelle (2045) ; et son corps, après avoir été réduit en poussière, ressuscitera (2046), celui des impies pour être condamné aux flammes éternelles

(2037) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 229.

(2038) Hieron., *Catal.*, c. 58.

(2039) Hieron., *Epist.* 83 *ad Magnum.*

(2040) *Ac de fato satis, vel si pauca pro tempore disputari alias et uberius et plenius.* (Minuc., *Dialog.*)

(2041) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 230.

(2042) *Hic (Deus) nec videri potest, visu clarior est ; nec comprehendi potest, nec æstimari : sensibus major est, infinitus, immensus, et soli sibi tantus quantus est notus. Nobis vero ad intellectum pectus angustum est ; et ideo sic eum digne æstimamus, dum inæstimabilem dicimus. Eloquar quemadmodum sentio. Magnitudinem Dei qui se putat nosse, minuit : qui non vult minuere, non novit. Nec nomen Deo quæras, Deus nomen est : illic vocabulis opus est, cum per singulos propriis appellationum insignibus multitudo dirimenda est : Deo qui solus est, Dei vocabulum totum est : quem si patrem dixero, terrenum opineris, si regem, carnalem suspiceris ; si Dominum, intelliges utique mortalem. Aufer addimenta nominum, et perspicies ejus claritatem. Quid quod omnium de isto habeo consensum. Audio vulgus, cum ad cœlum manus tendunt, nihil aliud quam Deum dicunt, et Deus magnus est, et Deus verus est : et. Si Deus dederit, vulgi iste naturalis sermo est, an Christiani confitentis oratio ? Et qui Jovem principem volunt falluntur in nomine, sed de una potestate consentiunt.*

(2043) *Quid aliud et ab nobis Deus, quam mens et ratio et spiritus prædicatur.*

(2044) *Mens libera est, et ideo actus hominis, non dignitas judicatur.*

(2045) Quelques uns ont cru que Minucius Félix avait enseigné que l'âme mourait avec le corps : mais ils n'ont pas pris garde que ce Père dit en termes exprès que Pythagore et Platon n'ont cru l'immortalité de l'âme que pour l'avoir apprise de nos divines Ecritures ; ce qui fait voir clairement que Minucius lui-même pensait comme eux, avec cette différence qu'il n'admettait pas la métempsycose : *Animadvertis philosophos eadem disputare quæ dicimus, non quod nos simus eorum vestigia subsecuti, sed quod illi de divinis prædicationibus prophetarum umbram interpolatæ veritatis imitati sint. Sic conditionem renascendi sapientium clariores Pythagoras primus et præcipuus Plato corrupta et dimidiata fide tradiderunt. Nam, corporibus dissolutis, solas animas volunt et perpetuo manere, et in alia nova corpora sæpius commeare. Addunt istis et illa ad retorquendam veritatem in pecudes, aves, belluas, hominum animas redire. Non philosophi sane studio sed mimico vitio digna ista sententia est. Sed ad propositum satis est etiam in hoc sapientes vestros in aliquem modum nobiscum consonare.*

(2046) *Corpus omne sive arescit in pulverem, sive in humorem solvitur, vel in cinerem comprimitur, vel in nidorem tenuatur, subducitur nobis ; sed Deo*

(2047). » Il fait remarquer, comme les autres apologistes, que les chrétiens ne se croyaient pas permis de voir mettre à mort un homme, et qu'ils s'abstenaient du sang des animaux (2048); que plusieurs gardaient la sainteté du célibat jusqu'à la mort, que les autres ne se mariaient qu'une fois et n'avaient d'autre fin dans le mariage que d'avoir des enfants, que quelques-uns même avaient honte des plaisirs légitimes (2049). En répondant à cette objection des païens que les chrétiens n'avaient point de temple, Minucius ne nie point qu'ils n'eussent certains lieux pour y exercer la religion. Il était même notoire que les chrétiens s'assemblaient : Cécilius le dit nettement (2050), et Tertullien, qui vivait dans le même temps, parle des églises des chrétiens et de l'autel sur lequel on offrait des sacrifices au Seigneur (2051). Mais ces lieux ressemblaient plutôt à des écoles qu'à des temples, tels que ceux des païens, qui n'étaient jamais sans idoles de relief, ni sans autels propres à y brûler des victimes. Il paraît même que, dès lors, les chrétiens manifestaient, dans leurs églises ou dans leurs maisons, un certain respect pour la figure de la Croix, puisque les païens leur en faisaient un crime; et, si les fidèles n'avaient eu aucune sorte d'image, Cécilius n'aurait pas dit qu'ils n'en avaient point de connue (2052), mais d'une manière absolue qu'ils n'en avaient pas. Si Minucius Félix ne laisse pas d'affirmer que les chrétiens n'adoraient pas les croix (2053), c'est dans le sens où l'entendaient les païens, qui, au rapport d'Origène, reprochaient aux fidèles d'adorer tous ceux qui mouraient sur la croix, et apparemment aussi l'instrument de leur supplice (2054). Au reproche que les chrétiens réservaient leurs parfums pour les morts (2055), Minucius ne répond rien : ce qui prouve que les fidèles s'en servaient en effet lors des sépultures (2056). Il dit qu'il y a des esprits méchants, qui, après avoir perdu la beauté et les avantages de leur nature en se plongeant dans les vices, tâchent, pour se consoler, d'y précipiter les autres et de les éloigner ainsi de Dieu, dont ils se sont séparés par leurs péchés. « Ce sont eux, » ajoute Minucius, « qui opèrent ce que les magiciens font de surprenant, qui donnent l'efficacité à leurs enchantements, qui font qu'on voit ce qu'en effet on ne voit point, et qu'on ne voit pas ce qu'on voit. Ils inspirent les prophètes des païens, ils habitent dans leurs temples, ils se glissent quelquefois dans les entrailles des animaux, gouvernent le vol des oiseaux, président au sort, et rendent des oracles compliqués de plusieurs mensonges. Ce sont eux encore qui troublent la vie et tourmentent les hommes de différentes manières, comme ils sont contraints de l'avouer dans les exorcismes qu'on leur fait au nom du seul et vrai Dieu (2057). »

elementorum custodia reservatur, nec, ut creditis, ullum damnum sepulturæ timemus, sed veterem et meliorem consuetudinem humandi frequentamus. Vide adeo quam in solatium nostri resurrectionem futuram omnis natura meditetur.

(2047) *Nec tormentis aut modus ullus, aut terminus. Illic sapiens ignis membra urit et reficit, carpit et nutrit. Sicut ignes fulminum corpora tangunt nec absumunt, sicut ignes Œtnæ et Vesuvii et ardentium ubique terrarum flagrant nec erogantur; ita pœnale illud incendium non damnis ardentium pascitur, sed inexesa corporum laceratione nutritur. Eos autem merito torqueri qui Deum nesciunt, ut impios, ut injustos, nisi profanus, nemo deliberat : cum Parentem omnium et omnium Dominum non minoris sceleris sit ignorare quam lædere.*

(2048) *Nobis homicidium nec videre fas nec audire : tantumque ab humano sanguine caremus, ut nec edulium pecorum in cibis sanguinem noverimus.*

(2049) *At nos pudorem non facie sed mente præstamus. Unius matrimonii vinculo libenter inhæremus. Cupiditate procreandi aut unam scimus aut nullam. Convivia non tantum pudica colimus, sed et sobria. Nec enim indulgemus epulis, aut convivium mero ducimur, sed gravitate hilaritatem temperamus. Casto sermone, corpore castiore, plerique inviolati corporis virginitate perpetua fruuntur, potius quam gloriantur. Tantum denique abest incesti cupido ut nonnullis rubori sit etiam pudica conjunctio.*

(2050) *Ad epulas solemni die coeunt cum omnibus liberis, sororibus, matribus, sexus omnis homines et omnis ætatis.*

(2051) *Tota die ad hanc partem zelus fidei perorabit, ingemens christianum ab idolis in ecclesiam venire, de adversarii officina in domum Dei.* (Tertull., *De idolol.*, c. 7.) *Certe in ecclesia virginitatem suam abscondunt quam extra ecclesiam celant; timent extraneos, revereantur et fratres; aut constanter audeant et in vicis virgines videri, sicut audent in ecclesiis.* (Tertull., *De veland. virgin.*, c. 13.)

(2052) *Cur nullas aras habent christiani, templa nulla, nulla nota simulacra?*

(2053) *Cruces nec colimus, nec optamus.*

(2054) *Qua in re Celsus idem facit quod inimicorum nostrorum vilissimi qui, legentes crucifixi Jesu historiam, colligunt inde nos venerationem exhibere in crucem actis omnibus.* (Origen., *cont. Cels.*, l. II.)

(2055) *Non corpus honoribus honestatis, reservatis unguenta funeribus.*

(2056) Tertullien (*Apolog.*, c. 42) le dit expressément : *Thura plane non emimus. Si Arabiæ queruntur, scient Sabæi pluris et carioris merces Christianis sepeliendis profligari quam diis fumigandis.*

(2057) *Spiritus sunt insinceri, vagi, a cœlesti vigore terrenis labibus et cupiditatibus degravati. Iste igitur spiritus, postea quam simplicitatem substantiæ suæ onusti et immersi vitiis perdiderunt, ad solatium calamitatis suæ non desinunt perditi jam perdere, et depravati errorem pravitatis infundere, et*

Enfin Minucius reproche aux païens de ne punir que les actions criminelles, au lieu que chez les chrétiens on défendait même les pensées mauvaises (2058).

Jugement sur ses écrits (2059).

Le Dialogue de Minucius Félix fait entrevoir quels services sa plume aurait pu rendre à la vérité, s'il se fût consacré tout entier à la défendre (2060). On y reconnaît qu'avec toutes les beautés de la langue latine, il possédait toute la littérature et la théologie des païens (2061). Il combat le culte des faux dieux d'une manière aussi forte qu'ingénieuse, et fait retomber adroitement sur eux les reproches qu'ils adressaient aux chrétiens. Mais il paraît moins instruit des dogmes du christianisme; et, si Octavius persuade Cécilius et le détermine à abandonner la religion de ses ancêtres, c'est moins en lui prouvant la vérité de nos mystères qu'en lui découvrant la fausseté de ceux du paganisme. Son style est pur, éloquent, léger, coulant, d'une douceur et d'une beauté admirable. Ses pensées sont délicates, ses raisonnements vifs, subtils et pleins de force, ses descriptions agréables, ses figures nobles et hardies, en sorte qu'on peut le regarder comme un des plus célèbres orateurs de l'antiquité (2062).

Aux Martyrs, par Tertullien (2063).

On continuait de mourir, durant la persécution de Sévère, pour la religion que Minucius Félix faisait embrasser à Cécilius; et la voix éloquente de Tertullien exhortait les martyrs à la persévérance. Ce nom glorieux était donné, dans la primitive Eglise, non-seulement à ceux qui avaient péri dans les supplices pour la foi, mais encore à ceux qui persévéraient dans leur confession. On croit que les martyrs auxquels Tertullien s'adresse se trouvaient prisonniers à Carthage ou dans quelque ville de sa dépendance, parce qu'il fait mention de proconsuls (2064), qui n'étaient que pour les provinces. « Bienheureux martyrs désignés, » dit-il, « pendant que l'Eglise, notre Mère et notre maîtresse, vous nourrit du lait de sa charité, et que le généreux désintéressement de vos frères apporte dans votre prison de quoi soutenir la vie du corps, permettez-moi aussi de contribuer pour ma part à la nourriture de l'âme... Je vous recommanderai avant tout, bienheureux confesseurs, de ne pas « contrister l'Esprit « saint » qui est entré avec vous dans la prison. S'il n'y était pas entré avec vous, certainement vous n'y seriez pas enfermés aujourd'hui. Travaillez donc à ce qu'il demeure toujours avec vous, afin que de là il vous conduise au Seigneur. La prison est la forteresse où le démon enferme sa famille. Mais, pour vous, vous n'avez franchi ces portes que pour fouler aux pieds l'ennemi jusqu'au centre de son empire, et y achever un triomphe commencé ailleurs. Qu'il ne puisse donc pas dire : Ils sont chez moi; je les tenterai par de basses animosités, par de lâches affections, par des rivalités jalouses. Non : qu'il fuie à votre aspect; qu'il aille se cacher au fond de son repaire,

alienati a Deo, inductis pravis religionibus, a Deo segregare... Magi non tantum sciunt dæmonas, sed etiam quidquid miraculi ludunt per dæmonas faciunt. Illis aspirantibus et infundentibus prestigia edunt; vel quæ non sunt videri, vel quæ sunt non videri... Isti igitur impuri spiritus dæmones sub statuis et imaginibus consecrati delitescunt, et afflatu suo auctoritatem quasi præsentis numinis consequuntur, dum inspirantur interim vatibus, dum fanis immorantur, dum nonnunquam exstorum fibras animant, avium volatum gubernant, sortes regunt, oracula efficiunt falsis pluribus involuta. Nam et falluntur et fallunt, ut et nescientes sinceram veritatem, et quam sciunt in perditionem sui non confitentes... vitam turbant, omnes inquietant, irrepentes etiam corporibus occulte ut spiritus tenues... Ipsis testibus esse eos dæmonas de se verum confitentibus credite. Adjurati enim per Deum verum et solum, inviti, miseri corporibus inhorrescunt; et vel exiliunt statim, vel evanescunt gradatim, prout fides patientis adjuvat aut gratia curantis adspirat. Sic christianos de proximo fugitant, quos longe in cœtibus per vos lacessebant: ideo inserti mentibus imperitorum odium nostri serunt occulte per timorem.

(2058) *Vos scelera admissa punitis; apud nos, et cogitare peccare est : vos conscios timetis, nos etiam conscientiam solam sine qua esse non possumus.*

(2059) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 232.

(2060) *Minucius Felix non ignobilis inter causidicos loci fuit. Hujus liber qui Octavio titulus est declarat quam idoneus veritatis assertor esse potuisset, si se totum ad id studium contulisset.* (Lactant., *Instit.*, l. v, c. 1, et l. I, c. 2.)

(2061) *Minucius Felix causidicus romani fori in libro cui titulus Octavius est, et in altero contra mathematicos, si tamen inscriptio non mentitur auctorem, quid gentilium litterarum dimisit intactum?* (Hieron., *Epist ad Magnum.*)

(2062) *Et quando clarissimos facundia Firmianum, Minucium, Cyprianum, Hilarium, Joannem, Ambrosium ex illo volumine numerositatis evolvam.* (Eucherius, *Epist. ad Valerianum.*)

(2063) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 429. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 199. Tertullien, *Aux Martyrs.*

(2064) *Judicia denique non proconsulis sed Dei sustinet.* (*Ad Martyr.*, c. 2.)

honteux et rampant, comme un de ces reptiles, que l'on chasse par des paroles ou des flammes magiques. Qu'il ne soit point assez heureux pour vous commettre l'un avec l'autre jusque dans son domaine; mais qu'il vous trouve toujours prêts et armés de concorde. Car votre paix à vous, c'est sa plus cruelle guerre; paix, au reste, si précieuse, que les infortunés qui l'ont perdue dans l'Eglise vont d'ordinaire la demander aux martyrs dans leurs cachots (2065.) » Dans cette coutume des pécheurs, qui, chassés de l'Eglise, allaient solliciter la recommandation des martyrs pour être réconciliés, on voit l'origine des indulgences. Tertullien établit ensuite un éloquent contraste entre le monde dont les martyrs sont séparés et le lieu de leur captivité : « Si vous voulez vous rappeler que le monde est une vaste prison, vous comprendrez qu'au lieu d'entrer dans une prison vous en êtes sortis véritablement. Le monde est mille fois plus ténébreux que vos cachots : ses ténèbres aveuglent les cœurs. Le monde a des liens plus terribles : ses liens enchaînent les âmes. Le monde respire des miasmes plus empoisonnés : ce sont les passions des hommes. Le monde renferme plus de coupables : j'allais dire le genre humain tout entier. Là ce n'est pas le proconsul, c'est Dieu qui condamne. Concluez-en donc, bienheureux confesseurs, que vous avez échangé une prison contre un asile inviolable. Vous habitez un séjour ténébreux, mais « vous êtes « la lumière. » Des liens vous enchaînent, mais vous êtes libres pour Dieu. Vous respirez un air infect, mais vous êtes vous-mêmes « un parfum de suavité. » Vous attendez la sentence du juge, mais « vous ju« gerez vous-mêmes les juges de la terre... » Là, du moins, vous n'apercevez point les dieux étrangers; vous ne rencontrez point leurs images; vous ne vous trouvez point mêlés avec leurs sacriléges adorateurs; vous n'êtes point révoltés par mille parfums impies; vous n'êtes point importunés par les clameurs insensées des spectacles, par l'aspect des scènes sanguinaires ou impudiques qui s'y passent; vos yeux ne tombent pas sur les repaires de la prostitution publique. Vous êtes à l'abri des scandales, des épreuves, des souvenirs mauvais, et de la tentation elle-même. Ce que le désert donnait jadis aux prophètes, la prison le donne au chrétien... Changez le nom : votre cachot n'est plus qu'une retraite, où, malgré les murs qui enferment le corps, malgré les liens qui retiennent la chair, tout est ouvert à l'esprit, qui circule librement et se répand au dehors sans le moindre obstacle, non plus sous les épais ombrages, non plus sous les longs portiques, mais à travers les avenues qui conduisent au ciel (2066). » Tertullien excite encore les martyrs à la patience, en leur rappelant l'obligation qu'ils ont contractée dans le baptême de combattre pour le service de Dieu : « Ne nous sommes-nous pas enrôlés dans la milice du Dieu vivant, le jour où nous avons répondu aux paroles du sacrement? Quel soldat s'attendit jamais à trouver sous les armes de quoi contenter sa délicatesse? Ce n'est point d'un lit de repos qu'il s'élance au combat, mais d'une tente étroite, où la dureté de la terre, l'inclémence des éléments, et une nourriture grossière l'ont préparé à la fatigue... Vous allez soutenir le généreux combat où vous aurez pour juge le Dieu vivant, pour héraut l'Esprit saint, pour couronne l'éternité, pour trophée la vie de la substance angélique, et la gloire dans les siècles des siècles. Voilà pourquoi le Christ, votre divin Maître, qui vous a introduits dans la lice après vous avoir marqués des onctions de son Esprit saint, a voulu vous séparer du monde avant le jour du combat et vous soumettre à ces laborieux exercices afin de fortifier votre courage... Regardons le cachot comme un gymnase où, éprouvés de mille manières différentes, nous devons arriver avec gloire devant le tribunal de Dieu, parce que, si la vertu s'entretient par le travail, elle se perd par la mollesse (2067). » Enfin Tertullien met devant les yeux des martyrs les exemples de plusieurs païens qui avaient enduré avec constance les tourments de la mort, par le seul motif d'une vaine gloire ou d'une renommée éphémère. « Ce n'est pas en vain, bienheureux confesseurs, » conclut-il, « que Dieu a permis ces exemples dans le monde : c'est pour nous encourager aujourd'hui et nous confondre au dernier jour. Malheur à nous, si nous craignons de souffrir pour la vérité et le salut les maux que d'autres

(2065) *Ad Martyr.*, c. 1.
(2066) *Ibid.*, c. 2.
(2067) *Ibid.*, c. 3.

recherchent pour la vanité et la perdition (2068). »

Contre Marcion (2069).

Tertullien avait d'abord composé à la hâte un petit écrit contre Marcion. Il en fit un second, qu'on publia avant que l'auteur l'eût mis tout à fait en état de paraître, et même les copies que l'on en tira se trouvèrent pleines de fautes. Tertullien se vit donc dans la nécessité de le corriger. En le corrigeant, il l'augmenta, et de là le grand ouvrage, divisé en cinq livres, dont nous avons déjà donné quelque idée d'après Bergier (2070). Il l'écrivit l'an 207, ou l'an 208, si l'on admet que le traité *De la résurrection de la chair*, publié en cette dernière année, s'y trouve cité (2071). Il y dit que le Paraclet a donné des bornes au mariage, et en a prescrit l'unité (2072); ce qui implique qu'il était alors séduit par les prétendues prophéties de Montan. Il l'indique, d'ailleurs, assez clairement, lorsque, parlant de certaines révélations, il dit qu'il y avait dispute sur ce point entre lui et les Psychiques (2073), nom sous lequel les montanistes désignaient les catholiques. Le traité *Contre Marcion* ne laisse pas d'être excellent, et digne qu'on le regarde comme un des trésors de l'ancienne théologie. Pour ne pas faire double emploi avec l'analyse que nous avons eu occasion de présenter, nous procéderons ici par voie d'extraits.

Extraits du Ier livre.

« Aujourd'hui Marcion, après avoir éteint le flambeau de sa foi, a perdu le Dieu qu'il avait trouvé. Que nos dogmes aient été les siens, ses disciples ne le nieront pas; ses lettres, d'ailleurs, sont là pour l'attester. En faut-il davantage pour le proclamer hérétique, puisque, déserteur de ses croyances passées, il a embrassé des opinions qu'il ne professait pas d'abord? En effet, plus la foi première était véritable, plus l'hérésie est flagrante dans les maximes qu'on lui substitue. Mais cet argument nous l'emploierons ailleurs contre l'hérésie; car il est facile de la convaincre sans même entrer dans l'examen de sa doctrine, en se contentant de lui opposer la prescription de la nouveauté. Aujourd'hui nous voulons descendre dans l'arène (2074). »

Marcion distinguait deux dieux : le Créateur connu dans l'Ancien Testament, et un autre qui avait été inconnu jusqu'au temps où son Christ était venu le manifester aux hommes. Ce Christ avait paru sous le règne de Tibère; mais il en devait venir un autre, de la part du Créateur, pour rétablir la Synagogue. Tertullien s'applique donc à établir l'existence d'un seul Dieu : « Un certain Cerdon, père de ce scandale, le revêtit de sa première forme. Les aveugles! ils s'imaginèrent qu'il leur était plus facile d'entrevoir deux divinités, eux qui n'avaient pu en contempler une seule dans sa plénitude. On sait qu'un flambeau unique se peint double à des yeux malades. Ainsi l'un de ces dieux que le sectaire était contraint d'avouer, il l'anéantit en lui attribuant tout le mal. A l'autre qu'il élève péniblement sur un vain échafaudage, il confie le gouvernement du bien. Sur quel ressort a-t-il établi ces deux natures rivales (2075)? »

« Tout ce que l'intelligence humaine peut saisir de l'essence divine, je le réduis à ces termes simples, expression universelle de la conscience de tous : Dieu est l'Etre souverainement grand, nécessairement éternel, incréé, sans principe, sans commencement, sans fin. Telle est la nature de l'éternité, qu'elle constitue le Dieu souverainement grand. Ce que je dis de son éternité ne convient pas moins à ses autres attributs, l'idée de Dieu emportant avec elle la perfection la plus absolue dans l'essence, dans la compréhension, dans la force, dans la puissance. L'esprit humain adhère partout à ces principes; car nul ne peut refuser à Dieu la suprême grandeur sans l'abaisser par là même au-dessous d'un rival, de sorte que retrancher quelque chose à Dieu, c'est le nier. Cela établi, examinons quelle sera la loi constitutive de l'Etre souverain. Sa loi, c'est que tout s'incline devant lui, c'est qu'il n'y ait à

(2068) *Ibid.*, c. 5.

(2069) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 455. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 1.

(2070) *Voy.* ci-dessus, col. 58.

(2071) *Adv. Marcion.*, l. V, c. 9.

(2072) *Sed et si nubendi jam modus ponitur quem quidem apud nos spiritualis ratio Paracleto auctore defendit unum in fide matrimonium præscribens, ejusdem erit et modum figere qui modum aliquando diffuderat* (*Adv. Marcion*, l. I, c. 29.)

(2073) *De quo inter nos et psychicos quæstio est* (*Ibid.*, l. VI, c. 22.)

(2074) *Adv. Marcion.*, l. I, c. 1.

(2075) *Ibid.*, c. 2.

côté de sa grandeur aucune grandeur voisine. Placez en face de lui un second être doué des mêmes attributs, vous lui donnez un égal, vous anéantissez la loi de son être qui exclut toute concurrence avec cette majesté souveraine. L'Etre souverainement grand doit, par conséquent, demeurer unique et sans rival, sous peine de s'abdiquer lui-même. Il n'a d'autre mode d'existence que le principe inviolable de son être, l'unité absolue. Puisque Dieu est l'Etre souverainement grand, la vérité chrétienne l'a donc bien défini, quand elle a rendu cet oracle : « Si Dieu n'est pas un, Dieu n'est pas. » Qu'est-ce à dire? Serait-ce que nous doutions de l'existence de Dieu? Non, sans doute; mais, dans notre ferme confiance qu'il est l Etre souverainement grand, nous nous écrions : « A moins d'être un, Dieu n'existe « pas. » Dieu sera donc unique. Point de Dieu, s'il n'est l'Etre par excellence; point d'Etre par excellence, s'il n'exclut tout rival; point d'Etre sans rival, s'il n'est unique (2076). »

« Jusqu'ici nous avons raisonné dans l'hypothèse que Marcion établissait deux divinités égales. Car tel est le terrain sur lequel nous nous sommes placé, lorsque, vengeur de l'unité divine, nous écartions toute ressemblance, toute parité avec l'Etre souverainement grand. En démontrant que deux dieux ne peuvent être égaux, en vertu même de l'idée qui s'attache à l'Etre souverainement grand, nous avons prouvé suffisamment qu'il ne pouvait en exister deux. Mais telle n'est pas la doctrine du sectaire. Il crée deux dieux dissemblables : l'un, juge sévère, cruel, ami des combats; l'autre, doux, ami de la paix, bon et excellent. Examinons également la question sous un autre point de vue. La disparité peut-elle supposer deux dieux, si la parité les exclut? Ici encore nous invoquerons pour appui la même règle que nous adoptions pour l'Etre souverainement grand. La divinité repose sur ce fondement inébranlable. En effet, resserrant Marcion dans le cercle qu'il a tracé, et nous armant de ses aveux, il n'a pas plus tôt accordé au Créateur la divinité, que nous sommes autorisés à lui répondre : Tes oppositions et ta diversité sont une chimère. Point de différence entre deux êtres que tu reconnais pour dieux à titre égal. Sans doute des hommes peuvent différer entre eux avec le même nom et la même forme : il n'en va pas de même de Dieu. On ne peut ni l'appeler ni le croire Dieu, s'il n'est pas l'Etre souverain. Or, puisque le sectaire est contraint de reconnaître la souveraine grandeur dans celui auquel il accorde la divinité, je ne puis admettre qu'il retranche quelque chose à la grandeur souveraine en la soumettant à une autre grandeur semblable. Pour Dieu, se soumettre c'est s'anéantir. Or, est-il d'un Dieu d'anéantir sa majesté souveraine? La divinité peut-elle diminuer et déchoir dans le Dieu Créateur? La suprême grandeur courra les mêmes risques dans le Dieu prééminent de Marcion : il sera capable de s'abdiquer aussi bien que le nôtre. Pourquoi cela? C'est que, deux dieux ayant été une fois proclamés souverainement grands, il résulte de toute nécessité que l'un ne sera ni plus puissant, ni plus faible, ni plus éminent, ni plus abaissé que l'autre. A l'œuvre donc, Marcion : refuse la divinité à ton dieu cruel; refuse la suprême grandeur à celui que tu abaisses. En proclamant dieux et le nôtre et le tien, tu as proclamé deux êtres souverainement grands. Tu ne retrancheras rien à l'un, tu n'ajouteras rien à l'autre. En reconnaissant la divinité, tu as nié la divinité (2077). »

« C'est sur l'orgueil que les Marcionites élèvent cet édifice d'orgueil, puisqu'ils introduisent un dieu nouveau, comme si nous avions à rougir du Dieu ancien. Ce sont des enfants qui s'applaudissent d'une chanson nouvelle, mais dont les disciples du vieux pédagogue n'auront pas de peine à dissiper la vaine gloire. En effet, quand ils me montrent leur dieu, ce dieu nouveau pour l'ancien monde, nouveau pour tous les âges qui ont précédé, inconnu à tous les adorateurs de l'ancien Dieu, ce dieu, dis-je, qu'un faux Jésus-Christ, également nouveau et inconnu de tous, a seul révélé au monde après tant de siècles, et dont jamais nul autre que lui n'a parlé, je me hâte de rendre grâces à leur vanité, qui me fournit des armes contre elle-même, en m'apportant la preuve irréfragable de leur hérésie dans cette reconnaissance d'une divinité entièrement nouvelle. Cette nouveauté est marquée au même coin que celle du paganisme avec sa légion de dieux, pour lesquels il n'y avait ni assez de noms ni assez d'emplois. Qu'est-ce qu'un dieu

(2076) *Ibid.*, c. 3.

(2077) *Adv. Marcion*, l. I, c. 6.

nouveau, sinon un faux dieu? Le vieux Saturne lui-même ne peut se prévaloir de son ancienneté pour devenir dieu, parce qu'un jour aussi la nouveauté le consacra une première fois dans le respect des mortels. Mais la Divinité réelle, vivante, ne doit son origine, ni à la nouveauté, ni à l'antiquité. La vérité qui lui appartient en propre, voilà son être. Il n'y a point de temps dans l'éternité. Tout ce qui est temps, c'est elle. Celui qui crée les temps n'est point soumis à l'action du temps. Point d'âge en Dieu, par la raison qu'il n'a pu naître. Vieux, il n'est pas Dieu. Nouveau, il n'a jamais été. La nouveauté suppose un commencement; l'ancienneté annonce une fin. Mais Dieu est aussi étranger à tout commencement et à toute fin, qu'il est à l'abri du temps, cet arbitre des choses humaines qui mesure notre commencement et notre fin (2078). »

« Je sens dans quel sens les Marcionites parlent d'un dieu nouveau : il ne l'est, selon eux, que dans la manifestation.... Je vous opposerai cette courte et lumineuse prescription : Votre Dieu n'a pu rester inconnu. Il a dû se manifester par sa grandeur; il a dû se manifester par sa bonté surtout, double fondement de sa prééminence sur le Créateur.... Admettre deux divinités, c'est donner à l'une et à l'autre l'essence divine. Ce qu'est un dieu, tous deux le sont également, sans principe, sans commencement, éternels. Voilà quelle est leur essence fondamentale.... Eh bien! une fois que l'essence fondamentale est accordée, si on demande à des êtres incertains cette preuve non équivoque, il faudra leur appliquer la règle des êtres certains avec lesquels ils partagent l'essence fondamentale, afin qu'ils soient en communauté de preuves aussi bien que d'essence. Appuyé sur ce principe, j'établirai victorieusement que celui-là n'est pas dieu qui est encore incertain aujourd'hui, puisqu'un Dieu certain n'existe dans la conscience publique qu'autant qu'il n'a jamais été ni incertain ni inconnu (2079). Pourquoi cela? c'est qu'à l'origine des choses le Dieu qui créa l'univers se révéla en même temps que son œuvre, la création n'ayant eu d'autre but que la manifestation de la Divinité. Quoique Moïse, postérieur de peu d'années au berceau du monde, semble avoir le premier consacré le Dieu de l'univers dans le temple des saintes Lettres, ne vous imaginez point pour cela que la connaissance du vrai Dieu soit née avec le *Pentateuque*. En effet, les livres du législateur sacré ne sont que l'histoire de ce nom incommunicable, commençant dans le paradis avec Adam, loin qu'il faille dater sa promulgation de l'Egypte ou de Moïse. Voulez-vous une autre preuve? L'immense multitude du genre humain n'avait jamais entendu parler du prophète hébreu, encore moins de ses Livres. Elle connut cependant le Dieu de Moïse. Au milieu des ombres d'un paganisme qui obscurcissait le règne de la vérité, les nations idolâtres distinguent l'Eternel de leurs vaines idoles, et le nomment de son nom : « Le Dieu des dieux ; Si « Dieu le permet ; Ce qui plaît à Dieu ; Je me « recommande à Dieu. » Réponds! Est-ce le connaître que de proclamer sa toute-puissance? Les Livres de Moïse n'y sont pour rien. L'âme a précédé la prophétie. La conscience de l'âme, depuis le commencement de l'homme, est un don de Dieu. Elle est la même, elle rend les mêmes oracles dans l'Egypte, dans la Syrie, dans le Pont. Le Dieu des Juifs, c'est le Dieu que proclame la conscience universelle. Ne viens plus, barbare hérétique, placer Abraham avant le monde. Le Créateur, n'eût-il été le Dieu que d'une seule famille, il serait encore venu avant ton dieu, Marcion; il eût été connu des habitants du Pont avant le tien. Apprends d'un prédécesseur la manière de se prouver. L'incertain se prouve par le certain, l'inconnu par le connu. Jamais Dieu ne restera dans l'ombre; jamais il ne manquera de témoignages. Toujours il se fera connaître, entendre, voir comme il voudra. Il a pour témoins, et tout ce que nous sommes, et le monde où nous sommes. Dieu est prouvé Dieu et unique par là même qu'il est connu, tandis que l'autre travaille à se révéler (2080).

« Qu'il nous suffise maintenant de prouver que l'être dont aucun être ne révèle l'existence est un être chimérique. De même que le Créateur est Dieu, et un Dieu indubitable, parce que la création est son domaine, et que rien dans ce domaine ne lui est étranger ; de même son rival n'est pas dieu, parce que la création n'est pas son domaine, et que, dans ce domaine, tout lui est étranger....

(2078) *Ibid.*, c. 8.
(2079) *Ibid.*, c. 9.
(2080) *Ibid.*, c. 10.

Voyez le paganisme! Toutes ces prétendues divinités, qu'il confesse, dans ses moments de bonne foi, n'être que des hommes, pourquoi son erreur les a-t-elle déifiées? Parce que chacune d'elles, se disait-il, a pourvu à mes besoins et à mon bonheur. Tant l'univers s'était persuadé, d'après l'idée qu'on a de Dieu, qu'il appartient à l'essence divine de se révéler elle-même par quelque création ou quelque largesse utile à la vie présente. Tant il est vrai que les dieux inventés s'accréditèrent par les moyens qui avaient établi l'autorité du Dieu véritable! Il fallait que le Dieu de Marcion se légitimât aux yeux de l'univers, ne fût-ce qu'en lui apportant quelques misérables pois chiches de sa fabrique, afin de se faire proclamer un nouveau Triptolème. Si ton dieu existe, explique-moi son oisiveté par une raison digne d'un Dieu (2081). »

« Le monde! s'écrient les Marcionites, merveilleux ouvrage, en vérité! création sublime et digne d'un Dieu! — Refusez-vous au Créateur la plénitude de la Divinité? — Non, il est vraiment Dieu! — Donc, le monde n'est pas indigne de Dieu; car Dieu peut-il rien créer qui soit indigne de lui, quoiqu'il ait produit le monde pour l'homme et non pour lui-même? Tout ouvrage vaut moins que son auteur. Et pourtant, s'il est indigne d'un Dieu de produire quelque chose, avouons-le, il est mille fois plus malséant à l'essence divine de n'avoir rien produit, même de peu digne d'elle, ne fût-ce qu'un simple essai qui fît espérer des œuvres plus merveilleuses. Toutefois, pour dire un mot de cette production si décriée, comme on le prétend, de ce monde que les Grecs ont nommé d'un mot qui signifie ornement et harmonie, et non incohérence et désordre, les maîtres de la sagesse antique, au génie desquels toute hérésie moderne est venue se féconder, ont divinisé les substances diverses que l'on affecte si fort de mépriser..... En extase devant la grandeur, la force, la puissance la majesté, l'éclat, l'abondance, l'harmonie constante et les invariables lois de chacun de ces éléments par le concours desquels s'engendre, s'alimente, se perfectionne, se renouvelle l'universalité des êtres, la plupart des physiciens n'ont pas osé assigner un commencement à ces substances merveilleuses... Il résulte de là que ces substances, supérieures par leur situation et leur nature, ont été regardées comme des dieux plutôt que proclamées indignes de la divinité. Abaissons nos regards plus bas. Une humble fleur, je ne dis pas de la prairie, mais même du buisson, le plus obscur coquillage, comme celui qui nous donne la pourpre, l'aile du plus insignifiant oiseau, comme la magnifique parure du paon, vous montrent-ils dans le Créateur un ouvrier si méprisable (2082)? Mais toi qui souris de pitié à l'aspect de ces insectes que le grand Ouvrier a rendus si remarquables par l'adresse, par l'habileté ou la force, afin de nous apprendre que la grandeur se manifeste dans la petitesse, aussi bien que la force dans l'infirmité, selon le langage de l'Apôtre, imite, si tu le peux, les constructions de l'abeille, les greniers de la fourmi, les filets de l'araignée, la trame du ver à soie. Reproduis à nos yeux ces humbles animaux qui se jouent dans tes vêtements ou sur ta couche; tâche d'égaler le venin de la cantharide, l'aiguillon de la mouche, la trompette et la lance du moucheron! Que penseras-tu des animaux plus grands, lorsque de si petites créatures peuvent te servir ou te nuire, afin de t'apprendre à respecter le Créateur jusque dans ses moindres ouvrages? Mais, sans sortir de toi-même, considère l'homme au dedans et au dehors de lui. Pardonneras-tu à cet ouvrage de notre Dieu, que ton maître, le Dieu le meilleur, a aimé d'un amour si tendre; pour lequel il a daigné descendre de son troisième ciel dans notre chétive et indigente humanité; pour lequel il n'a pas rougi de mourir sur une croix, captif dans l'étroite prison où l'enfermait le Créateur? Moins dédaigneux, lui, il n'a répudié jusqu'à ce jour, ni l'eau du Créateur, dont il lave ses disciples, ni l'huile dont il le consacre, ni le mélange de lait et de miel avec lequel il enfante les siens, ni le pain, représentation vivante de son corps. Jusque dans ses sacrements, il a besoin des aumônes du Créateur. Mais toi, disciple supérieur au maître, ta sagesse est mille fois plus sublime: tu détruis ce qu'il aime, tu anéantis ses ouvrages; mais es-tu de bonne foi? Voyons si ces biens que tu affectes de fouler aux pieds, tu ne les convoites pas. Antagoniste du ciel, tu aspires à la liberté dans les pavillons du ciel. Tu méprises la

(2081) *Ibid.*, c. 11.

(2082) *Adv. Marcion.*, l. II, c. 13.

terre : la terre a été le berceau de ta chair réprouvée ; tu déchires les entrailles de la terre pour lui arracher tes aliments. Même dédain pour la mer : mais ton dédain ne va point jusqu'à ses productions, que tu regardes comme une nourriture plus saine. Que je t'offre une rose, tu n'oseras plus calomnier le Créateur. Misérable hypocrite, quand même tu prouverais par ta mort, fruit d'une abstinence volontaire, que tu es marcionite, c'est-à-dire que tu répudies le Créateur et ses œuvres (car tel devrait être votre martyre à vous autres, puisque le monde vous fait horreur), tu t'agites vainement : sur quelque matière que tu te replies, tu feras toujours usage de l'œuvre du Créateur. Déplorable aveuglement de l'orgueil ! tu méprises les êtres dont tu vis et tu meurs (2083). »

Extraits du II livre.

Après avoir prouvé, d'après la définition commune de Dieu et ses principaux attributs, que le dieu de Marcion n'existait pas, Tertullien établit que le Créateur réunit tous les caractères du Dieu véritable; qu'il est, non-seulement juste, mais bon.

« La première manifestation de sa bonté fut de ne pas permettre que le Dieu véritable restât éternellement sans témoin ; qu'est-ce à dire? d'appeler à la vie des intelligences capables de le connaître. Y a-t-il, en effet, un bien comparable à la connaissance et à la possession de la Divinité (2084)?

« Lorsque, du fond de son éternité, la bonté divine eut destiné l'homme à connaître Dieu, elle mérita sa reconnaissance par un autre point. Avant de l'arracher au néant, elle lui prépara pour domicile passager la masse imposante de l'univers, et dans l'avenir un séjour plus magnifique encore, afin que la Sagesse éternelle se jouât dans ces petites choses comme dans les grandes, se révélât de toutes parts, et que la créature passât des merveilles de la terre aux ineffables merveilles de l'éternité..... Le monde était composé d'éléments bons, authentique témoignage de l'immensité du bien qui attendait l'homme, pour qui seul avaient été créés ces prodiges.

« En effet, quel hôte plus digne d'habiter les œuvres de Dieu « que l'image et la ressemblance de Dieu, » à laquelle la bonté souveraine apporta plus de soin qu'à tout le reste ; qu'elle façonna, non point avec l'accent impérieux d'un maître, mais d'une main amie, et commençant par cette douce parole : « Faisons l'homme à notre image et « à notre ressemblance. » Tu l'entends ! C'est la bonté qui a parlé ; c'est la bonté qui, pétrissant l'homme d'un vil limon, a élevé la poussière jusqu'à cette chair pleine de merveilles, et a doté une matière unique de tant de facultés. C'est la bonté qui a inspiré à l'homme une âme vivante, et non pas inanimée. C'est la bonté qui a dit à ce roi de la création : « Jouis de tous les êtres, comman- « de-leur en souverain, impose-leur des « noms. » Après le nécessaire vint l'agrément. Voulant que le possesseur de l'univers résidât dans un séjour plus agréable, elle le transporta dans un jardin de délices, antique symbole de l'Eglise. Il lui manquait encore un bien au milieu de tant de biens. La même bonté donna une compagne au maître de la terre : « Il n'est pas bon que « l'homme demeure seul. » Elle savait que ce sexe serait celui de Marie, et serait un grand bien pour l'Eglise.

« Cette loi même que tu blâmes, que tu tortures en injurieuses controverses, c'est encore la bonté qui l'a imposée à l'homme, pour enchaîner l'homme à son Dieu par son propre intérêt. Livré à lui-même, et affranchi du joug divin, qu'eût-il semblé ? Un objet de dégoût pour son maître, un autre animal jeté pêle-mêle parmi ces animaux stupides qui devaient lui obéir, et que Dieu n'abandonne à leurs libres penchants que pour attester le mépris où il les tient. Au lieu de cela, l'éternelle Sagesse a voulu que l'homme seul pût se glorifier d'avoir été jugé digne de tenir sa loi de Dieu, et que, créature raisonnable, élevée à l'intelligence et au discernement, il fût contenu par une liberté raisonnable, soumis au Monarque qui lui avait soumis la nature.

« Les bienveillantes prévisions de la bonté ne s'arrêtèrent point là. « Le jour où vous « mangerez de ce fruit, » dit-elle à nos premiers parents, « vous mourrez de mort. » Dernier acte de miséricorde qui leur signalait les fausses conséquences de la transgression, de peur que l'ignorance du péril ne favorisât l'infraction du précepte. Si la promulgation de la loi était marquée au coin

(2083) *Ibid.*, c. 14.

(2084) *Ibid.*, l. II, c. 3.

de la sagesse, la même sagesse demandait que, pour faire respecter la loi, un châtiment fût assigné à la prévarication. Mais ne l'oublions pas ! annoncer d'avance le châtiment, c'était ne pas le vouloir.

« Reconnais donc la bonté de notre Dieu. Elle se manifeste de toutes parts, dans les œuvres, dans le langage, dans les miséricordes, dans les prévisions, dans les préceptes, dans les avertissements (2085).

« Chiens immondes, que l'Apôtre chasse de l'assemblée sainte, vous qui aboyez contre le Dieu de vérité, voici les raisonnements qui sont toute votre pâture : Si votre Dieu est bon, puisqu'il avait la prescience de l'avenir et le pouvoir d'empêcher le mal, pourquoi a-t-il souffert que l'homme, l'homme son image et sa ressemblance, ou plutôt sa substance elle-même par l'origine de son âme, se laissât surprendre par le démon, et infidèle à la loi tombât dans la mort?... Puisque les œuvres du Créateur sont bonnes, comme nous l'avons démontré tout à l'heure, elles attestent sa bonté. Leur grandeur, il y a plus, leur conquête sur le néant atteste également sa puissance... Mais que dire de sa prescience, qui compte autant de témoins qu'il a inspiré de prophètes? Je n'en veux pas de plus magnifiques attestations que la sagesse avec laquelle l'Auteur de l'univers a disposé toutes ces créatures, prévues par sa prescience. Si la pensée éternelle n'avait pas lu dans l'avenir la transgression de la loi qu'elle imposait, elle n'aurait pas placé sous la menace de la mort la transgression, et donné ainsi une garantie contre la transgression. Or, puisqu'il y a en Dieu des attributs qui ne permettent pas qu'aucun mal ait pu, ait dû arriver à l'homme ; ce mal existant, examinons la nature de l'homme, et voyons si ce n'est pas de la nature de l'homme, et non pas de la nature de Dieu, que provient ce mal. Je remarque d'abord que l'homme a été créé libre, dépendant de son propre arbitre, se gouvernant par sa propre puissance. Tel est surtout le côté par lequel il est vraiment l'image et la ressemblance de Dieu. Qu'on ne s'y trompe pas ! Ce n'est point par le visage et les linéaments du corps, si variés dans le genre humain, que l'homme a été façonné à l'image de Dieu : c'est dans la substance émanée de Dieu même, c'est-à-dire dans son âme qui répond à la forme de Dieu, qu'il a été marqué du sceau de sa liberté et de sa puissance. La loi elle-même que Dieu lui dicta confirme ce privilége ; à quoi bon des lois pour qui n'aurait pas été maître de s'y soumettre ou non ? A quoi bon des menaces de mort pour la transgression de la loi, si le mépris de la loi n'est pas un acte libre et spontané ? Même conduite dans les préceptes postérieurs du Créateur, qui place constamment devant l'homme « le bien et le mal, la vie et la « mort ; » mais que Dieu rappelle, menace, exhorte, partout vous verrez l'ordre et la sagesse de ses commandements se combiner avec la liberté de l'homme, aussi libre d'aimer que de haïr (2086).

« ... Mais alors pourquoi placer entre les mains de l'homme une liberté et une puissance qui devaient lui être fatales ?... Il fallait que Dieu fût connu : dessein éminemment bon et raisonnable, on ne le contestera point. Un être digne de connaître Dieu était nécessaire. Or, quel être plus capable de remplir ce but, que l'image et la ressemblance de Dieu ? Voilà encore une conception bonne et honorable assurément. Il fallait donc que l'image, que la ressemblance de Dieu fût dotée du libre arbitre et de l'indépendance, caractères augustes qui manifestaient à tous les regards l'image et la ressemblance du Très-Haut. Pour cela, il fut donné à l'homme une substance honorée de ce privilége, souffle d'un Dieu libre et ne dépendant que de lui-même. D'ailleurs, n'eût-il pas été contradictoire que l'unique possesseur de l'univers, le roi de la création, ne régnât point avant tout par l'empire de son âme, maître des autres, esclave de lui-même !...

« Dieu seul est bon de sa nature. Celui qui possède un attribut incréé ne le possède point par communication, mais par essence. Pour l'homme, œuvre tout entière de création, qui eut un commencement et reçut dans le principe sa forme et son mode d'existence, il n'est pas incliné au bien par sa nature, mais par accident ; il ne le possède point comme un domaine à lui, mais à titre de concession, sous le bon plaisir d'un Souverain de qui émane tout ce qui est bon. Mais, pour que ce favori du ciel eût aussi son apanage, émancipé à son profit par le Créateur lui-même ; pour que le bien devînt

(2085) *Adv. Marcion.*, l. II, c. 4.

(2086) *Ibid.*, c. 5.

sa propriété, j'allais dire sa nature, la liberté, le libre arbitre lui fut accordé comme une balance tenant l'équilibre entre le bien et le mal (2087).

« Par là, tout s'explique. Tout est sauvé du côté de Dieu, c'est-à-dire l'économie de sa sagesse, les richesses de sa prescience et de son pouvoir... Une fois convaincu de la constance et de la fidélité d'un Dieu bon; constance, fidélité qu'il s'agit d'appuyer sur des œuvres empreintes de sagesse, tu ne t'étonneras plus que Dieu, pour conserver dans leur immutabilité les plans qu'il avait arrêtés, n'ait pas contrarié des événements qu'il ne voulait pas. En effet, si originairement il avait remis à l'homme la liberté de se gouverner par lui-même, et s'il a été digne de la majesté suprême d'investir la créature de cette noble indépendance, point que nous avons démontré, conséquemment, il lui avait remis aussi le pouvoir d'en user. La force de l'institution le veut ainsi. Mais quelle jouissance lui laissait-il? Une jouissance qui, par rapport à Dieu, devait être réglée d'après Dieu lui-même; qu'est-ce à dire? selon Dieu et pour le bien. Je le demande: remet-on des armes contre soi-même? Par rapport à l'homme, elle était abandonnée aux mouvements de sa liberté elle-même. Quand on accorde une faculté, s'avise-t-on d'en contraindre ou d'en limiter l'exercice? Il était donc conséquent que Dieu n'intervînt plus dans la liberté qu'il avait une fois départie à l'homme; c'est-à-dire qu'il renfermât en lui-même la prescience et la toute-puissance par lesquelles il aurait pu empêcher que l'homme, essayant de faire un mauvais usage de sa liberté, ne tombât dans le mal. Intervenir dans cette circonstance, c'était anéantir le libre arbitre qu'il lui avait confié avec tant de bonté et de sagesse (2088). »

Extraits du III*e* *livre.*

Tertullien, qui vient d'établir que le Créateur réunit tous les caractères du Dieu véritable, montre ensuite que Jésus-Christ est son Fils: « Que le Christ n'appartienne à nul autre dieu qu'au Dieu créateur, telle est la présomption qui a dû s'établir lorsque nous avons prouvé victorieusement qu'il n'y avait point d'autre dieu que le Dieu créateur, prêché par le Christ lui-même, et que les apôtres ont proclamé. Aussi, d'un second dieu, et par conséquent d'un second Christ, pas un mot avant le scandale de Marcion. Cette assertion est facile à vérifier pour qui remonte au berceau des Eglises fondées par les apôtres, et à celui des Eglises dissidentes. Il faut le reconnaître: quand il y a division, la déviation se trouve où se trouve la postériorité. C'est un principe que nous avons posé précédemment (2089). »

Extraits du IV*e* *livre.*

Marcion avait interpolé de telle sorte l'*Evangile* de saint Luc, qu'il pouvait passer pour son ouvrage plutôt que pour celui de cet évangéliste. De plus, il avait composé un livre d'*Antithèses*, où il opposait la Loi à l'Evangile, afin de persuader ainsi que le Dieu de l'Ancien Testament était différent de celui du Nouveau. Tertullien, après l'avoir attaqué sur ces deux points, conclut en ces termes: « Nous avons démontré par les oracles des prophètes, par les maximes, par les affections, par les sentiments, par les vertus, par les souffrances, et même par la résurrection de Jésus-Christ, qu'il n'est pas autre que l'Envoyé du Créateur... J'ai pitié de toi, Marcion: tu as travaillé sans fruit, car le Christ Jésus est mon Christ, jusque dans ton Evangile (2090). »

Extraits du V*e* *livre.*

Enfin Tertullien fait voir que saint Paul n'a pas prêché un autre Jésus-Christ que celui du Créateur, et il dit à Marcion: « Reçois du christianisme son apôtre, comme tout à l'heure son Christ: Paul est apôtre au même titre que Jésus est le Christ. Aussi combattrons-nous encore ici Marcion dans les mêmes retranchements et avec les mêmes armes de la prescription. Il faut, disons-nous, que cet apôtre, qui n'a rien de commun avec le Créateur, il y a mieux, qui vient renverser le Créateur, s'annonce par une doctrine, un esprit, une volonté en opposition avec le Créateur; il faut qu'il prêche un autre dieu avec autant d'assurance qu'il met d'intervalle entre lui et la Loi du Créateur. Il n'est pas vraisemblable qu'en décréditant le judaïsme il n'ait pas déclaré au profit de quel dieu il le décréditait: eût-il été possible de déserter le Créateur sans

(2087) *Ibid.*, c. 6.
(2088) *Adv. Marcion.*, l. II, c. 7.
(2089) *Ibid.*, l. III, c. 1.
(2090) *Ibid.*, l. IV, c. 43.

savoir à quel dieu il fallait passer! Ainsi, ou le Christ avait déjà révélé une autre divinité, et alors le témoignage de Paul devenait doublement indispensable, soit pour se faire reconnaître l'apôtre du Dieu révélé par le Christ, soit parce qu'il n'était pas permis à l'Apôtre de cacher le Dieu qui avait déjà manifesté le Christ; ou bien celui-ci n'avait encore révélé aucune divinité inconnue, et alors nécessité d'autant plus impérieuse pour l'Apôtre de promulguer un Dieu qui n'attendait plus d'autre prédicateur. Car, sans doute, le monde n'eût pas cru à un dieu sur lequel le Christ et l'Apôtre ne se seraient pas expliqués (2091). » En partant de ces principes, l'auteur démontre que nul autre dieu n'a été prêché par Paul, dont l'hérésie a mutilé les *Epîtres*, comme elle a interpolé l'*Evangile de saint Luc*. Nous retenons de la discussion de Tertullien cette belle règle touchant la foi : que la première vérité qu'il faut croire, est que l'on ne doit rien croire légèrement.

De la Chair de Jésus-Christ (2092).

[208] Plusieurs hérétiques niaient la résurrection de la chair; et, regardant comme un préjugé fâcheux contre leur doctrine la résurrection de la chair de Jésus-Christ, ils s'avisaient de dire que le Sauveur avait pris une chair différente de la nôtre, ou niaient absolument qu il se fût incarné. Marcion soutenait ce dernier sentiment : aussi est-il le premier que Tertullien entreprenne de réfuter.

« O Marcion ! tu as osé supprimer les preuves authentiques de l'humanité du Christ, pour anéantir du même coup la vérité de sa chair. Mais de quel droit? je te le demande. Si tu es prophète, fais-nous quelques prédictions. Si tu es apôtre, prêche en public. Si tu es homme apostolique, pense comme les apôtres. Si tu n'es qu'un simple chrétien, crois ce qui nous vient de la tradition. Si tu n'es rien de tout cela, meurs, puis-je te dire avec raison ; car tu es déjà mort, puisque tu as cessé d'être chrétien, en n'admettant plus cette foi qui constitue le chrétien. Oui, tu es d'autant plus mort, qu'ayant été chrétien tu as renoncé à cette foi qui fut naguère la tienne, comme tu l'avoues dans une de tes lettres, selon que les tiens ne le nient pas et que le prouvent les nôtres. Parce que tu as cessé de croire ce que tu as cru, tu as voulu anéantir ce que tu as cru ; mais tu n'as pas réellement détruit ce que tu as cessé de croire. Non, en retranchant ce que tu as cru, tu prouves seulement qu'il y avait une autre foi avant que tu osasses la retrancher. Cette autre foi venait de la tradition. Or, ce qui venait de la tradition était la foi véritable, parce qu'elle venait de ceux auxquels il appartenait de la transmettre. Ainsi, en retranchant ce qui était de tradition, tu as retranché la vérité (2093). »

« Pour que tu aies regardé cette croyance comme laissée à ta fantaisie, il faut que tu te sois dit à toi-même : La naissance est impossible ou peu convenable à un Dieu.

« Mais il n'y a rien d'impossible à Dieu, excepté ce qu'il ne veut pas. Considérons donc s'il n'a pas voulu naître; car, s'il l'a voulu, il l'a pu, et il est né. Je ne veux qu'un simple raisonnement. Si Dieu n'avait pas voulu naître, n'importe pour quelle cause, il ne se serait pas montré davantage sous une forme humaine. Je le demande : qui, en voyant un homme, nierait qu'il soit né? Conséquemment, ce qu'il n'a pas voulu être, il aurait refusé de le paraître ; quand une chose déplaît, on en répudie jusqu'à l'opinion ; car il est indifférent qu'une chose soit ou ne soit pas, si, quand elle n'est pas, on présume qu'elle existe. Au contraire, il n'est pas indifférent qu'on ne croie pas faussement de nous ce qui réellement n'existe pas... Combien il était plus digne du Christ, combien plus conforme à sa conduite, de passer pour un homme, s'il avait une naissance réelle, que d'accepter, contre le témoignage de sa conscience, l'opinion qu'il était né quand il ne l'était pas, quoique tu le croies suffisant, pour que, sans avoir une naissance réelle, il confirmât un mensonge contre les dépositions de sa conscience! Mais quel si grand intérêt avait donc le Christ à ne pas se montrer tel qu'il était, lorsqu'il savait bien ce qu'il était? Apprends-le-moi. Tu ne peux objecter que, s'il eût pris une naissance véritable et revêtu notre humanité, il eût cessé d'être Dieu, parce qu'il eût perdu ce qu'il était en devenant ce qu'il

(2091) *Ibid.*, l. v, c. 1.

(2092) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 449. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 391; Tertullien, *De la chair de Jésus-Christ*.

(2093) *De Carne Christi*, c. 2.

n'était pas. Dieu ne court pas le risque de déchoir de sa grandeur... Sa nature diffère de la condition de toutes les choses humaines. Si donc les choses qui diffèrent de Dieu et dont Dieu diffère perdent par ce changement ce qu'elles étaient avant lui, quelle sera la différence entre la Divinité et les créatures, sinon de posséder la faculté contraire, c'est-à-dire que Dieu puisse se changer en toutes choses et demeurer tel qu'il est? Autrement, il ressemblera à toutes les créatures qui perdent par le changement ce qu'elles étaient d'abord. Dieu ne leur est pas supérieur en toutes choses, s'il ne leur est pas supérieur aussi dans le mode de ce changement. (2094)

« Ne pouvant rejeter la naissance charnelle d'un Dieu, soit parce qu'elle lui serait impossible, soit parce qu'elle mettrait en péril sa nature, il ne te reste plus que de la répudier et de la flétrir comme indigne d'un Dieu... Tu méprises, Marcion, ce respect dû à l'œuvre de la nature, si digne cependant de notre vénération. Mais toi, comment es-tu né? Tu hais l'homme qui vient au monde: comment donc peux-tu aimer quelqu'un? certes, tu ne t'es pas aimé toi-même, quand tu t'es séparé de l'Eglise et de la foi du Christ. Mais à toi de savoir si tu te déplais à toi-même, ou si tu es né autrement. Il n'en est pas moins vrai que cet homme, conçu dans le sein de la femme, formé dans l'abjection, enfanté dans la honte, élevé parmi des caresses dérisoires, Jésus-Christ l'a aimé. C'est pour lui qu'il est descendu; pour lui qu'il a prêché, pour lui qu'il s'est anéanti jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Et, à vrai dire, il l'a tendrement aimé, puisqu'il l'a racheté à un si grand prix! Si le Christ est le Messie du Créateur, il a eu raison d'aimer l'homme, sa créature : s'il vient au nom d'un autre Dieu, il l'a plus aimé encore, puisqu'il a racheté un étranger. En aimant l'homme, il a donc aimé aussi sa naissance et sa chair. Car une chose ne peut être aimée sans ce qui la fait ce qu'elle est. Ote la naissance, où est l'homme? Détruis la chair, où est la créature que Dieu a rachetée, puisqu'elle forme l'homme que Dieu a racheté? Quoi! tu veux que le Christ rougisse de ce qu'il a racheté! Tu veux que ce qu'il n'aurait pas racheté, s'il ne l'avait aimé, soit indigne de lui... Mais lis, Marcion, si toutefois tu ne l'as point effacé: « Dieu a choisi ce qui est réputé folie aux « yeux du monde pour confondre la sagesse. » Qu'entend-il par cette folie (2095). C'est que nous appelions sagesse le dogme d'un Dieu crucifié. Débarrasse-nous encore de cet opprobre, ô Marcion, ou plutôt commence par celui-là. Quoi, en effet, de plus indigne de Dieu? Pourtant, qu'y avait-il de plus honteux de naître ou de mourir? de porter un corps de chair ou de porter une croix? d'être circoncis ou d'être crucifié? d'être élevé ou d'être enseveli? d'être déposé dans une crèche où d'être enfermé dans un sépulcre? Tu feras preuve de sagesse, si tu ne crois point à tout cela. Mais plutôt tu ne peux être sage à moins de paraître insensé aux yeux du monde en croyant ce que le monde appelle folie dans Dieu... Réponds-moi, assassin de la vérité. Dieu n'a-t-il pas été véritablement crucifié? n'est-il pas ressuscité vraiment comme étant mort vraiment? Mais alors Paul nous prêche donc l'erreur, quand il réduisait toute la science « à connaître Jésus « crucifié. » Il nous trompait donc, quand il nous annonçait qu'il était mort; il nous trompait, quand il nous le donnait pour ressuscité. Votre foi est donc fausse; tout ce que nous espérons de Jésus-Christ est donc un fantôme! O le plus pervers des hommes, qui fournis une excuse aux bourreaux de Dieu! Car Jésus-Christ n'a rien souffert de leur cruauté, s'il n'a pas réellement souffert. De grâce, épargne l'unique espérance du monde : pourquoi ruines-tu le titre infâmant, mais nécessaire, de la croix? Tout ce qui semble indigne de Dieu m'est profitable : je suis sauvé, si je ne rougis pas de mon Seigneur. « Celui qui rougira de moi, » dit-il, « je rougirai également de lui. » Je ne trouve point ailleurs d'autres matières de confusion, qui prouvent mieux, en m'apprenant à mépriser la honte, que je suis saintement impudent et heureusement insensé. Le Fils de Dieu a été crucifié : je n'en rougis point, parce qu'il faut en rougir. Le Fils de Dieu est mort : il faut le croire, parce que cela révolte ma raison. Il est ressuscité du tombeau où il avait été enseveli : le fait est certain, parce qu'il est impossible (2096). » On comprend que Tertullien

(2094) *De Carne Christi*, c. 3.
(2095) *Ibid.*, c. 4.
(2096) *Ibid.*, c. 5.

parle d'absurdité et d'impossibilité aux yeux du monde, ou plutôt de Marcion.

Apellès (2097), transfuge de Marcion, après s'être laissé corrompre dans sa chair par une femme, s'était ensuite laissé troubler l'esprit par une certaine Philumène, de laquelle il apprit à prêcher que le corps de Jésus-Christ était un corps véritable, mais un corps sans naissance, emprunté aux astres et aux substances du monde supérieur. « Certes, » dit Tertullien, « à cet ange de Philumène l'apôtre répondra par les mêmes paroles qui dans sa bouche l'annonçaient prophétiquement : « Quand même un ange « descendrait du ciel pour vous apporter un « autre Evangile que le nôtre, qu'il soit « anathème!... » Je somme ceux qui soutiennent que la chair de Jésus-Christ est semblable à celle des anges, véritable quoiqu'elle ne provienne pas d'une naissance, de comparer entre elles les causes pour lesquelles le Christ et les anges se sont manifestés dans la chair. Jamais aucun ange n'est descendu sur la terre pour y être crucifié, pour y subir la mort, pour y ressusciter après l'avoir subie. Si jamais les anges n'ont eu de semblables motifs pour revêtir des corps, tu comprends pourquoi ils n'ont pas revêtu la chair par les voies de la naissance. Ne venant pas pour mourir, ils n'avaient pas besoin de naître. Ce qui naît est seul sujet à la mort. La naissance et la mort contractent une sorte d'engagement réciproque : la condition de la mort est la cause de la naissance (2098). Comme les disciples d'Apellès objectent surtout les bassesses de la chair; qui, dans leur système, ayant pour principe l'ange du mauvais dieu, qu'ils supposent tout de flamme, aurait reçu de lui des âmes déjà sollicitées à la révolte, d'où ils concluent que cette chair est indigne du Christ, et qu'il a dû emprunter la sienne à la substance des astres, je dois les combattre par leurs propres arguments. Ils font grand bruit d'un certain ange, fort renommé, qui aurait créé ce monde, et, après l'avoir créé, y aurait introduit le repentir..... Le monde sera donc un péché, attesté par le repentir de son Créateur, puisque tout repentir est l'aveu d'un péché, le repentir d'ailleurs n'ayant lieu que pour un péché. Si le monde est un péché, à plus forte raison le corps et les membres seront-ils un péché, conséquemment aussi le ciel, les substances célestes et tout ce qui en est produit; car « il faut nécessairement qu'un « mauvais arbre donne de mauvais fruits. » Qu'en résulte-t-il? La chair de Jésus-Christ, empruntée selon eux aux substances célestes, est donc formée des éléments du péché, chair pécheresse, tirée d'un fond de péché : elle fera donc partie de cette même substance dont ils dédaignent de revêtir Jésus-Christ, parce qu'elle est pécheresse, c'est-à-dire de la nôtre. Par conséquent, s'il y a des deux côtés égale ignominie, que ceux auxquels il répugne d'attribuer notre chair à Jésus-Christ inventent pour lui une substance de qualité plus pure, ou qu'ils reconnaissent en lui cette même matière, puisque celle qui a été empruntée au ciel n'a pu être meilleure (2099). Si on s'étonnait que le Christ fût homme, c'était uniquement à cause de ses paroles, de ses actions, de sa doctrine et de sa puissance. On eût remarqué la chair dans laquelle il paraissait comme une nouveauté et un prodige. Au contaire, c'étaient les qualités d'une chair terrestre, ordinaires par elles-mêmes, qui rendaient tout le reste si remarquable en lui, lorsqu'on disait : « D'où lui viennent cette doctrine et « ces miracles? » Ainsi parlaient même ceux qui n'avaient que du mépris pour sa personne. Tant s'en faut, en effet, qu'une clarté céleste brillât sur son visage, qu'il n'avait même aucun trait de la beauté humaine. Quand même les prophètes ne nous eussent rien appris « de son extérieur sans gloire, » ses souffrances et ses ignominies parlent assez haut : ses souffrances racontent son humanité; ses ignominies l'abjection de son extérieur. Quel téméraire eût osé toucher, même du bout de l'ongle, un corps nouveau, ou souiller par des crachats une figure, à moins qu'elle ne parût le mériter? Que viens-tu nous parler d'une chair céleste, toi qui n'as rien pour établir qu'elle est céleste? Pourquoi nies-tu qu'elle ait été formée de terre, lorsque tu as de quoi montrer qu'elle était terrestre? Elle a eu faim lors de la tentation du démon; elle a eu soif à l'occasion de la Samaritaine; elle a pleuré sur Lazare; elle a tremblé aux approches de la mort, « car la chair est faible, » est-il dit; enfin

(2097) *Voy* ci-dessus, col. 61.
(2098) *De Carne Christi*, c. 6.
(2099) *Ibid.*, c. 8.

elle a répandu tout son sang. Voilà, j'imagine, des signes d'une nature céleste! Mais comment cette chair eût-elle pu être exposée aux mépris et aux souffrances, comme je l'ai dit, si quelques rayons d'une céleste origine eussent brillé en elle? Par là donc nous démontrons qu'elle n'avait rien de céleste, afin qu'elle pût subir les mépris et les souffrances (2100). »

« J'arrive maintenant à d'autres hommes, également sages à leurs propres yeux, qui affirment que la chair du Christ avait la nature de l'âme. L'âme est devenue chair, disent-ils, donc la chair est âme aussi. De même que sa chair était toute âme, de même son âme était toute chair (2101). Si la chair est âme, du moment qu'elle est âme, elle n'est plus chair. Si l'âme est chair, du moment qu'elle est chair, elle n'est plus âme. Ainsi, là où est la chair, là est également l'âme : chacune des deux est devenue l'une et l'autre. Ou plutôt, si toutes deux s'anéantissent, par là même que l'une se confond avec l'autre, n'y a-t-il pas un étrange renversement d'idées à entendre âme sous le nom de chair, et chair sous le nom d'âme?... Nous trouvons dans le Christ l'âme et la chair désignées par des termes simples et non figurés, c'est-à-dire que l'âme est l'âme, et la chair la chair, mais nulle part l'âme n'est la chair, ni la chair l'âme, quoiqu'elles dussent être ainsi nommées si elles se confondaient entre elles. Il y a mieux. Notre-Seigneur lui-même a parlé séparément de chacune de ces substances, constatant ainsi la différence de ces deux natures, et distinguant l'âme d'avec la chair. « O mon âme, » dit-il, « pourquoi es-« tu triste jusqu'à la mort? » Or, si l'âme eût été chair, ce serait une seule chose en Jésus-Christ qu'une âme chair ou une chair âme. Mais en divisant les substances, c'est-à-dire la chair et l'âme, il montre que ce sont deux choses distinctes. Si ce sont deux choses distinctes, ce n'en est donc plus une seule; si ce n'en est plus une seule, l'âme n'est donc plus chair, la chair n'est donc plus âme. En effet, l'âme chair ou la chair âme n'est qu'une même chose, à moins que peut-être il n'eût une autre âme, outre l'âme qui était chair, et qu'il ne portât une autre chair, outre celle qui était âme. Que s'il n'a eu qu'une seule chair, qu'une seule âme, celle-ci qui fut « triste jusqu'à la mort, » celle-là qui fut « le pain livré pour le salut « du monde, » le nombre de ces deux substances, distinctes dans leur nature, acquiert toute sa certitude, en excluant l'espèce unique d'une âme de chair (2102). »

« Valentin, par le privilége de l'hérésie, a eu le droit de supposer dans la chair une chair spirituelle. Quiconque a refusé de croire cette chair semblable à celle de l'homme a pu se la figurer telle qu'il l'a voulu; puisque, si sa chair n'est point humaine, elle ne provient pas de l'homme (ce raisonnement s'adresse à tous les sectaires), je ne vois pas de quelle substance le Christ a entendu parler, quand il s'est déclaré homme et fils de l'homme (2103). »

« Mais voilà qu'Alexandre se fait jour, entraîné par sa passion pour la dispute, selon le caractère de l'hérésie, comme si nous affirmions que le Christ a revêtu une chair d'origine terrestre afin d'anéantir en lui-même la chair du péché... Ce que nous soutenons, le voici : c'est, non pas la chair du péché, mais le péché de la chair qui est anéanti dans le Christ; non pas la matière, mais la nature; non pas la substance, mais la faute, conformément au témoignage de l'Apôtre, qui dit : « Il a détruit le péché dans « la chair. » Car il dit ailleurs : « Jésus-« Christ fut dans la ressemblance de la chair « du péché, » non pas qu'il ait pris la ressemblance de la chair, c'est-à-dire l'image du corps au lieu de sa réalité; mais il faut entendre par là la ressemblance de la chair qui a péché; parce que la chair du Christ, qui ne péchait pas, fut pareille à celle qui pèche, pareille par la nature, non par la corruption d'Adam. De là nous concluons que la chair fut dans Jésus-Christ la même que celle dont la nature pèche dans l'homme, et que le péché a été détruit en elle, en ce sens qu'elle était sans péché dans Jésus-Christ, tandis qu'elle n'était pas dans l'homme sans péché (2104). »

« Renfermons la discussion dans cette question unique : Jésus-Christ a-t-il pris sa chair dans le sein de la Vierge? Afin qu'il soit tenu pour certain que sa chair est véritablement humaine, si elle a été formée

(2100) *De Carne Christi*, c. 9.
(2101) *Ibid.*, c. 10.
(2102) *Ibid.*, c. 13.
(2103) *Ibid.*, c. 15.
(2104) *Ibid.*, c. 16.

d'une substance humaine .... Il faut justifier, avant tout, la raison pour laquelle il était nécessaire que le Fils de Dieu naquît de la Vierge. Celui qui allait consacrer un nouvel ordre de naissance a dû naître d'une manière toute nouvelle. Isaïe prophétisait que le Seigneur annoncerait par un signe cette merveille. Quel est ce signe? « Voilà que la « Vierge concevra et enfantera un Fils. » La Vierge a donc conçu et enfanté Emmanuel ou « Dieu avec nous. » La voilà cette naissance toute nouvelle, où l'homme naît dans Dieu, où Dieu est né dans l'homme, prenant une chair de semence antique, sans antique semence, afin de la régénérer avec une semence nouvelle, c'est-à-dire spirituellement, en lavant toutes ses souillures passées. Mais cette nouveauté tout entière, comme les autres événements, a été figurée par la Loi ancienne, la Sagesse éternelle nous préparant d'avance au mystère d'un Dieu naissant de la Vierge. La terre était vierge encore; la main de l'homme ne s'y était point fait sentir; nulle semence n'avait été jetée dans son sein : c'est de cette terre que Dieu forma l'homme, ainsi que nous le lisons, en lui donnant une âme vivante. Que si le premier Adam a été formé de terre, il suit que le second, ou le nouvel Adam, comme parle l'Apôtre, a dû être produit par Dieu d'une terre, c'est-à-dire d'une chair, de qui la pureté n'avait reçu nulle atteinte, et recevoir de lui l'Esprit qui vivifie. Mais, pour que ce nom d'Adam ne me devienne pas inutile, pourquoi l'Apôtre a-t-il appelé le Christ de ce nom, s'il n'a pas été homme d'une substance terrestre? Ici encore la sagesse me montre Dieu recouvrant, par une opération contraire, son image et sa ressemblance, dont s'était emparé le démon. Eve était vierge quand elle ouvrit son âme à la parole qui allait élever l'édifice de la mort. C'était donc aussi dans une vierge que devait descendre le Verbe de Dieu qui allait élever l'édifice de la vie, afin que le même sexe qui fut l'instrument de notre perte devînt l'instrument de notre salut. Eve crut au serpent; Marie crut à Gabriel. Le péché qu'avait commis la première en croyant, la seconde l'effaça en croyant. Mais Eve n'a point conçu dans son sein par la parole du démon. Je me trompe, elle a conçu ; car la parole du démon fut pour elle une semence fatale qui la réduisit à obéir dans la soumission et à enfanter dans la douleur. Enfin elle a mis au monde un démon fratricide (Caïn). Marie, au contraire, a engendré un Fils qui devait un jour sauver Israël, son frère selon le sang, et son meurtrier. Dieu fit donc descendre dans le sein de la femme son Verbe, frère miséricordieux, destiné à effacer le souvenir du frère parricide. Il fallait que le Christ sortît, pour le salut de l'homme, de la chair où était entré l'homme déjà condamné (2105). »

« Par ce Traité, nous avons donc montré d'avance contre tous qu'elle a été la chair du Christ, d'où elle a été tirée, et ce qu'elle n'a pas été. Maintenant il s'agit de défendre, dans un autre opuscule, la résurrection de la chair, comme une conséquence de cette démonstration préliminaire, et une vérité dont j'ai établi les fondements en faisant voir ce qui a ressucité en Jésus-Christ (2106). »

De la Résurrection de la chair (2107).

L'éloge que Tertullien fait dans ce traité des prétendues prophéties du Paraclet, c'est-à-dire de Montan, ne permet pas de douter qu'il ne l'ait composé étant montaniste. Il a voulu y prouver la résurrection de la chair contre les nouveaux Sadducéens, c'est-à-dire contre les Valentiniens et autres hérétiques qui n'admettaient que celle de l'âme, qu'ils faisaient consister dans la conversion des mœurs, et qui tournaient en allégories tout ce que l'Ecriture dit de la résurrection des corps.

Comme ils n'avaient embrassé cette erreur qu'en haine de la chair, Tertullien s'applique à en relever la dignité :

« Je poursuis mon but, sans pouvoir toutefois donner à la chair autant que lui donna Celui qui l'a faite, déjà toute glorieuse dès lors que le limon, ce rien, fut manié par les mains de Dieu, quelles qu'elles soient. Certes, il eût été suffisamment heureux, n'eût-il été que touché. Quoi donc? Dieu ne pouvait-il pas créer l'homme d'un simple contact, sans rien de plus? Tant il est vrai qu'il se préparait quelque

(2105) *De Carne Christi*, c. 17.
(2106) *Ibid.*, c. 25.
(2107) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 452. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 437 : Tertullien, *De la Résurrection de la chair.*

grande merveille, puisqu'il travaillait cette matière avec tant de soins! En effet, autant de fois cette chair sent l'impression des mains divines, touchée, pétrie, élaborée par elles, autant de fois elle grandit en honneur. Figure-toi Dieu occupé tout entier à cette création! Main, esprit, action, sagesse, providence, amour surtout, il y emploie tout son être. C'est qu'à travers ce limon grossier il entrevoyait son Christ qui un jour serait homme, comme ce limon; Verbe fait chair, comme cette terre alors. Le Père commence par s'adresser ainsi à son Fils : « Faisons l'homme à notre image et à « notre ressemblance. Et Dieu fit l'homme, » c'est-à-dire ce qu'il forma; « et il le fit à « l'image de Dieu, » c'est-à-dire de Jésus-Christ. « Car le Verbe est Dieu. Image de « son Père, il n'a point cru que s'égaler à « Dieu fût de sa part une usurpation. » Par conséquent, ce limon qui revêtait dès lors l'image de Jésus-Christ dans sa vie future n'était pas seulement l'œuvre mais le gage d'un Dieu. Pourquoi donc, afin de décrier la chair, nous jeter le mot de terre, comme d'un élément grossier et méprisable, puisque, toute autre matière eût-elle convenu pour la formation de l'homme, il ne faudrait pas perdre de vue la dignité de l'Artisan qui, en l'adoptant, l'a jugée digne, et l'aurait rendue telle rien qu'en la maniant?... Eh bien! si ce limon te scandalise, la forme est changée. Je tiens dans ces mains de la chair et non de la terre. Quoique la chair s'entende dire : « Tu es terre, et tu « retourneras dans la terre, » cet oracle rappelle l'origine, mais ne détruit pas la substance. Il lui a été donné d'être quelque chose de plus noble que son origine, et de croître en dignité par sa transformation. Ainsi l'or est de la terre parce qu'il vient de la terre. Toutefois il n'est terre que jusque-là. Depuis qu'il est or, matière toute différente, il brille d'éclat et de noblesse, quoique d'origine obscure. De même, Dieu a pu délivrer des souillures du limon, selon toi, l'or de notre chair, en ennoblissant son berceau (2108)... S'il en va ainsi, tu es d'abord le limon glorieux d'avoir été touché par les mains divines, la chair plus glorieuse encore du souffle divin, par lequel elle a déposé les grossiers éléments du limon et reçu la dignité de l'âme. Tu n'es pas plus habile que Dieu. Si tu n'enchâsses point dans le plomb, l'airain, le fer, ni même dans l'argent, la pierre précieuse de la Scythie et de l'Inde, ni la perle brillante de la mer Rouge; au contraire, si tu les montes sur l'or le plus pur et le plus artistement travaillé; si aux vins comme aux parfums les plus exquis tu prépares des vases qui répondent à leurs qualités; si enfin à des épées de bonne trempe tu donnes un fourreau digne d'elles, t'imagineras-tu que Dieu ait confié à quelque vase abject l'ombre de son Ame, le souffle de son Esprit, l'opération de sa Parole, et qu'il ait témoigné de sa réprobation par l'abjection du lieu où il les plaçait (2109)? ».

« Voilà ce que j'avais à dire pour réhabiliter la chair, considérée dans l'aspect général de la nature humaine. Voyons maintenant, par les dons qui lui appartiennent en propre, combien de prérogatives le nom de chrétien communique devant Dieu à cette frêle et abjecte substance. Certes, il suffirait à la chair que nulle âme ne pût absolument obtenir le salut, à moins de croire, pendant qu'elle est dans la chair : tant il est vrai que la chair est la base du salut. Enfin, quand l'âme est enrôlée au service de Dieu, c'est la chair qui la met à même de recevoir cet honneur. C'est la chair, en effet, qui est lavée, pour que l'âme soit purifiée; la chair sur laquelle on fait les onctions, pour que l'âme soit consacrée; la chair qui est marquée du signe sacré, pour que l'âme soit fortifiée; la chair qui est couverte par l'imposition des mains, pour que l'âme soit illuminée par l'esprit; la chair enfin qui se nourrit du corps et du sang de Jésus-Christ, pour que l'âme s'engraisse de la substance de son Dieu. Elles ne peuvent donc être séparées dans la récompense, puisqu'elles sont associées dans le travail. Les sacrifices agréables à Dieu, je veux dire les laborieux exercices de l'âme, les jeûnes, les abstinences, la sobriété, tout ce qui accompagne la mortification des sens, c'est la chair qui l'exécute à son détriment. La virginité, le veuvage, la couche conjugale saintement privée de ses droits, le mariage unique, sont des holocaustes que la chair brûle sur ses propres biens en l'honneur de Dieu. Réponds! que penses-tu de la chair, lorsque, traînée en public et livrée à la haine de tous, elle combat pour

(2108) *De Resurrectione carnis*, c. 6.

(2109) *Ibid.*, c. 7.

la foi? lorsqu'au fond des cachots, elle est torturée par la privation si cruelle de la lumière, par son éloignement du monde, par la malpropreté, par l'infection, par une nourriture qui repousse, n'ayant pas même la liberté du sommeil, garottée sur son grabat, et percée par les roseaux de sa couche? lorsque, reparaissant à la lumière, elle est déchirée par des instruments de toute espèce? lorsqu'enfin elle s'éteint dans les supplices, s'efforçant de rendre au Christ, en mourant pour lui, tout ce qu'il a fait pour elle, souvent sur la même croix que lui, à moins que ce ne soit dans des tortures d'une cruauté plus ingénieuse encore? O chair fortunée! ô chair mille fois glorieuse, de pouvoir satisfaire à Jésus-Christ notre Seigneur par le payement d'un si grande dette, si bien qu'elle ne lui doit plus rien que d'avoir cessé de lui devoir; d'autant plus enchaînée aujourd'hui qu'elle est libre (2110)!

« Ainsi, pour récapituler, cette chair que Dieu forma de ses mains à son image, qu'il anima d'un souffle de vie à la ressemblance de son être, qu'il établit dans cet univers pour l'habiter, en jouir, et commander à toutes ses œuvres; qu'il revêtit de ses sacrements et de sa discipline; dont il aime la pureté, dont il approuve les mortifications, dont il récompense les souffrances : cette même chair ne ressusciterait pas, après avoir tant de fois appartenu à Dieu! Non, non : loin de nous la pensée que Dieu abandonne à une destruction sans retour l'œuvre de ses mains, l'objet de son industrie, l'enveloppe de son souffle, la reine de sa création, l'héritière de sa libéralité, la prêtresse de sa religion, le soldat de sa foi, la sœur du Christ (2111). »

« Que si la dignité de la chair est une garantie suffisante qu'elle a des droits à l'espérance du salut, ne convient-il pas d'interroger la puissance, la vertu et la volonté de Dieu, afin de savoir s'il est assez grand pour réédifier et rendre à sa forme première le tabernacle de la chair, tombé de lui-même en ruines, dévoré ou disparu par quelque accident que ce soit? N'a-t-il pas donné dans le domaine de la nature des témoignages assez publics de ce droit qui lui appartient, pour qu'il soit impossible de ne pas connaître ce Dieu, en qui l'on ne croit pas, à moins de croire qu'il peut tout (2112)? Tout revient à son premier état après avoir disparu; tout recommence après avoir cessé; tout ne finit que pour renaître : qu'est-ce donc que cette perpétuelle évolution de la nature? Un témoignage de la résurrection des morts. Dieu l'a déposée dans ses œuvres avant de la consigner dans ses Ecritures; il l'a proclamée par sa puissance avant de l'enseigner par sa parole (2113). »

« Commençant par la dignité de la chair, nous avons cherché si, une fois détruite, elle était de nature à récouvrer le salut; nous nous sommes demandé ensuite si la puissance de Dieu était capable de communiquer le salut à une chose détruite; maintenant, si nous avons prouvé ce double point, examine avec moi, je te prie, s'il existe quelque cause légitime qui réclame la résurrection de la chair comme une chose nécessaire et en tout point conforme à la raison. On peut m'objecter, en effet, que la chair a beau être susceptible de rétablissement, et la Divinité assez puissante pour la rétablir, il faut avant tout néanmoins une cause à ce rétablissement. Apprends donc quelle est cette cause..... S'il est très-convenable à Dieu, à titre de Seigneur et de Créateur, de citer l'homme au tribunal de sa justice, pour savoir s'il a pris soin ou non de reconnaître et d'honorer son Seigneur et son Créateur, c'est la résurrection qui achèvera ce jugement. La cause tout entière ou plutôt la nécessité de la résurrection repose sur le jugement, dont la disposition n'a rien que de très-convenable à Dieu. Il s'agit d'examiner si, d'après l'ordre établi, la vindicte divine doit procéder au jugement des deux substances de l'homme, de l'âme aussi bien que de la chair. Car la substance qui sera jugée devra aussi ressusciter. Nous disons donc, premièrement, qu'il faut croire à un jugement de Dieu, plein et absolu, en tant qu'il sera le dernier, et irrévocable par conséquent; en tant qu'il sera juste, ne pouvant traiter inégalement une des deux substances; en tant qu'il sera digne de Dieu, c'est-à-dire complet et définitif à cause de sa longanimité. Il suit de là que la plénitude et la perfection du jugement ne peuvent se réaliser à moins que l'homme ne se représente tout entier. Or, l'homme tout entier se com-

(2110) *De Resurrectione carnis*, c. 8.
(2111) *Ibid.*, c. 9.
(2112) *Ibid.*, c. 11.
(2113) *Ibid.*, c. 12.

posant de l'union des deux substances, il faut que l'homme comparaisse dans l'une et dans l'autre pour être jugé tout entier, puisqu'il n'a pu vivre que tout entier. Tel il a vécu, tel il doit être jugé, parce qu'il doit être jugé sur la manière dont il a vécu. La vie est la cause du jugement : elle doit être examinée dans autant de substances qu'il y en a pour concourir à la vie (2114). La transgression qui perdit l'Humanité, ayant été non moins une opération de l'âme, par le mouvement de la concupiscence, qu'un acte de la chair, en goûtant le fruit défendu, a été la flétrissure de l'homme tout entier, et par suite l'a rempli des germes de la perdition. Cet homme, qui a péri tout entier par sa prévarication, sera donc sauvé tout entier, à moins que la brebis ne se soit perdue sans son corps et ne soit rapportée sans son corps. Car si le bon Pasteur rapporte sur ses épaules la chair et l'âme de sa brebis, c'est-à-dire l'animal tout entier, cet exemple nous figure le rétablissement de l'homme dans sa double substance. Combien il serait indigne de la majesté divine de ne mettre en possession du salut que la moitié de l'homme !.... Eh quoi ! le démon sera-t-il plus puissant pour perdre l'homme, en le brisant tout entier, que Dieu ne sera puissant à le rétablir tout entier (2115) ? La chair ressuscitera donc, non-seulement toute chair, mais la même, et dans son intégrité. En quelque lieu qu'elle soit, elle est en dépôt sous la main de Dieu, dans Jésus-Christ, ce fidèle « Arbitre entre Dieu et l'homme, » qui rendra Dieu à l'homme, l'homme à Dieu, l'esprit à la chair, et la chair à l'esprit : il a réuni l'un et l'autre dans sa personne, donnant une épouse à l'Epoux et un Epoux à l'épouse. Si on prétend que l'âme est l'épouse, dès lors la chair suivra l'âme, ne fût-ce qu'à titre de dot. L'âme ne sera point une prostituée, pour que son Epoux la reçoive dépouillée et nue. Elle a son entourage, sa parure, son esclave ; c'est la chair : la chair l'accompagnera donc comme une sœur de lait. Mais il est vrai que la chair est l'épouse qui, par le sang, s'est unie en Jésus-Christ, son Epoux. Ce que tu prends pour sa mort n'est que sa retraite, sache-le bien.... Elle retourne dans la terre, sa première origine, pour que, sorti de son sein, Adam se représente à Dieu, prêt à entendre encore cette parole : « Voilà qu'Adam « est devenu comme l'un de nous, » véritablement éclairé alors sur le mal qu'il a évité et sur le bien qu'il a conquis (2116). »

Du Manteau (2117).

Le manteau était à cette époque l'habit des Grecs, spécialement des philosophes et de tous ceux qui faisaient profession publique de science. Tertullien, ayant quitté la toge romaine pour l'adopter dès le temps de sa conversion, devint l'objet de quelques railleries à Carthage, et on l'accusa d'inconstance. Afin de se justifier, en répondant à la plaisanterie par la satire, il composa l'opuscule *Du Manteau*, où il disait : « Hommes de Carthage, de tout temps maîtres de l'Afrique, aussi illustres par votre antiquité qu'heureux sous la nouvelle face de votre empire, je me réjouis que vos jours soient assez prospères, et qu'il vous reste assez de loisirs pour remarquer des vêtements (2118). » Il rappelle que le manteau est l'ancien habit des Carthaginois et des Tyriens, tandis que la toge est allée des Pélasges aux Lydiens, des Lydiens aux Romains, pour passer des épaules du peuple le plus illustre, sur celle des vaincus de Carthage. Il interroge la nature, les saisons, l'histoire des peuples, etc., afin d'en tirer des exemples de changement. Il relève les avantages du manteau philosophique, et termine ce jeu d'esprit par ces mots : « Eh bien ! y a-t-il encore quelque déshonneur à quitter la toge pour le manteau ? Voilà ce que le manteau dit pour sa défense. Quant à moi je lui assigne un autre honneur : une secte instituée par Dieu et une discipline nouvelle l'ont adopté pour insigne. Réjouis-toi, tressaille d'allégresse, ô manteau ! Une philosophie meilleure t'a honoré de sa présence, depuis que tu as commencé de revêtir un chrétien (2119). »

Les trois Augustes.

Lorsque Tertullien composa l'opuscule *Du Manteau*, où il mit tant de science et d'érudition au service d'un jeu d'esprit, Sévère régnait paisiblement avec ses deux fils

(2114) *De Resurrect. carnis*, c. 14.
(2115) *Ibid.*, c. 34.
(2116) *Ibid.*, c. 63.
(2117) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 465. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VI, p. 695 : Tertullien, *Du Manteau*.
(2118) *De Pallio*, c. 1.
(2119) « Gaude, Pallium, et exsulta : melior jam te philosophia dignata est, ex quo christianum vestire cœpisti. » (*De Pallio*, c. 6.)

Caracalla et Géta qu'il avait associés à l'empire, comme cela résulte de ce passage : « Pourquoi citer l'antiquité, puisque nous avons sous les yeux nos propres changements? Quelle partie du monde n'a pas réformée le siècle présent? Combien de villes n'a pas enfantées, accrues, ou restituées la *triple* vertu de l'empire actuel? Grâce à Dieu, *qui favorise tant d'Augustes en un seul*, que de revenus nouveaux portés sur les registres des censeurs ! que de peuples purifiés ! que d'ordres illustrés ! que de barbares refoulés (2120) ! » Or, Géta ne fut déclaré Auguste par son père qu'en l'année 208, et il était fort jeune quand il reçut ce titre.

Coterie de Julia Domna.

Sévère, maître du monde, ne l'était pas dans son palais. Les infidélités de sa femme, qui ne prenait pas même le soin de cacher ses intrigues, avaient été pour Rome un sujet de scandale. Sévère avait longtemps fermé les yeux sur ses désordres; mais, Plautien, préfet du prétoire, lui ayant représenté que, s'il continuait à montrer la même indifférence, il s'exposerait à partager le déshonneur de Julia Domna, il l'avait enfin éloignée des affaires, sans pouvoir se résoudre à lui infliger une autre punition. Ceci se passait avant l'an 205, car Plautien, devenu le beau-père de Caracalla, fut égorgé par l'ordre de son gendre dans les premiers jours de cette année, sans opposition de la part de Sévère, qui naguère écrivait : « J'aime Plautien jusqu'à souhaiter de mourir avant lui. » Julia Domna, affectant de se montrer supérieure à sa disgrâce, mais continuant de se livrer en secret à toutes sortes de débauches, parut ne plus prétendre qu'à la réputation de femme d'esprit, et chercha ses admirateurs dans les écoles philosophiques. « Ses faveurs » dit le Jésuite Prat (2121), « rassemblèrent autour d'elle une foule de philosophes courtisans, dont elle était l'oracle. Elle les constituait en académie dans son propre palais, où elle tenait toujours le cercle. Dans ces réunions, on agitait des questions conformes à la vanité, à la frivolité des beaux esprits qui les composaient; mais la religion chrétienne était le sujet le plus ordinaire de leurs déclamations, ou l'objet de leurs complots. Les échafauds, dressés dans tout l'empire à l'ordre de Sévère, n'étaient point capables de satisfaire leur haine. Tandis que le sang chrétien ruisselait sous la hache des bourreaux, le nom de Jésus-Christ, auquel il rendait un si glorieux témoignage, retentissait dans l'univers, et son culte se répandait, au détriment du paganisme, au delà des bornes de l'empire romain. Ce club philosophique s'occupa donc des moyens de faire ce que la persécution ne pouvait pas obtenir; c'est-à-dire de détruire la religion, odieuse rivale de leur philosophie, en ruinant son divin Chef dans l'estime des peuples. On résolut, sur la décision de Julia Domna, d'inventer un personnage destiné à supplanter Jésus-Christ. On se mit à l'œuvre; on rassembla des rapsodies, on recueillit des bruits populaires, on inventa des fables, on supposa des faits; chacun mit en commun les richesses de son imagination, ses fictions, ses rêves, ses illusions; on essaya ensuite d'ajuster tous ces lambeaux à un seul homme; et le fruit de tant de labeurs fut le ridicule Apollonius de Thyane (2122.) Dans le siècle précédent, la philosophie avait donné à l'égoïsme un grand nombre de ses sectateurs, pour l'opposer, sous le nom de vertu, à l'admirable piété des chrétiens, ou du moins pour partager avec celle-ci l'estime des hommes; mais, loin de pouvoir éclipser la splendeur des vertus chrétiennes, il ne put jamais être qu'une burlesque caricature. Le philosophisme dut donc imaginer des moyens plus capables de soutenir son crédit chancelant; et lui, qui s'était toujours fait gloire de chercher la vérité, il appliqua toute son industrie à mettre en système le mensonge et l'imposture, pour combattre la vérité même et la dérober à tous les regards. Il requit aussi la coopération de la magie et de la théurgie, et, avec leur secours, il se vit bientôt en état de disputer, par ses prestiges, au christianisme, l'admiration efficace que lui attirait l'éclat des miracles. Le roman de Philostrate, dont le héros est Apollonius de Tyane (2123), fut comme le manifeste qu'il jeta dans le monde, le plan de son système, et le prospectus de ses projets. Telles étaient, dès le commencement du

(2120) *De Pallio.*, c. 2.
(2121) *Histoire de l'éclectisme alexandrin*, t. I, p. 143.
(2122) *Voy.* t. X, col. 643.
(2123) *Ibid.*, col. 659.

IIIe siècle, les extrémités auxquelles le christianisme avait réduit la philosophie : convaincue de ses erreurs et de sa vanité, elle eut honte d'avouer ses égarements, et, obstinée à se tromper et à tromper ses adhérents, elle se rendit aux passions d'un parti, ou au caprice des factions, et prit en main la cause du paganisme contre cette sagesse même qu'elle aurait dû reconnaître et embrasser la première. »

Martyr de saint Andéol (2124.)

Les divisions de Caracalla et de Géta, dont Sévère semblait prévoir l'issue funeste, n'empoisonnaient pas moins sa vie que les scandales de Julia Domna. La révolte des Calédoniens et des Méates fut donc une distraction à ses chagrins. Ayant résolu de leur faire la guerre, il partit, en 208, avec ses deux fils, qu'il désirait endurcir aux fatigues et aux privations.

Lorsque Sévère, arrivé de l'Italie dans les Gaules, se préparait à passer dans la Grande-Bretagne, le sous-diacre saint Andéol, ou saint Andiol, Andeux, Anduel, que l'on croit avoir été disciple de saint Polycarpe, avait prêché l'Evangile à Carpentras et dans les lieux voisins de cette ville. L'empereur le rencontra au bourg de Bergoiate, auprès du Rhône, dans le Vivarais, et lui fit fendre la tête en quatre parties avec une épée de bois. Nous avons les Actes de son martyre, mais on n'y peut pas compter. Ce saint est honoré le 1er mai. Ses reliques sont dans la ville de Bourg-Saint-Andéol, au diocèse de Viviers. Saint Germain, évêque de Paris, engagea le roi Childebert à fonder, sous l'invocation du martyr, une chapelle qui fut soumise à l'abbaye de Saint-Vincent, depuis de Saint-Germain des Prés. Dans la suite des temps, cette chapelle devint une église paroissiale. C'était celle qu'on appelait de Saint-André des Arts. Elle reconnaissait saint Andéol pour son premier patron.

Des Prescriptions, par Tertullien.

[209] Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe comme saint Andéol, avait confondu les gnostiques par leur nouveauté, qui ne pouvait prévaloir contre l'antique possession de l'Eglise catholique. Cette argumentation était celle de tous les évêques et de toute l'Eglise. Elle fut reprise par Tertullien, après l'an 208, selon Noesselt (2125), dans un Traité qui appartient aux prolégomènes de la théologie sur la règle de la foi, et particulièrement sur la tradition. L'évêque de Lyon avait dit aux gnostiques : Notre doctrine nous vient des apôtres par les lignes traditionnelles. Tertullien, dans son Traité général contre les hérétiques, le plus important de ceux qui sont sortis de sa plume, sans excepter même l'*Apologétique*, réduisant l'argument de saint Irénée à l'expression la plus simple, et par suite la plus puissante, ruina le principe commun des hérésies, celui de la raison affranchie de l'autorité dans les matières de foi ou de l'interprétation privée des Ecritures, en disant à leurs fauteurs, c'est-à-dire à tous ceux qui prétendent que les controverses touchant la doctrine peuvent se décider indépendamment de l'enseignement des Eglises ou de la tradition, et par les Ecritures seules : Vous êtes des novateurs. Vous enseignez des doctrines contraires à toutes celles que nous sommes en possession d'enseigner comme héritiers des apôtres. Où sont vos titres contre notre possession ? *Olim possideo, prior possideo.* Retirez-vous donc : vous n'êtes que des usurpateurs ; nous ne vous connaissons pas (2126). Ainsi, il les éconduisait par ce seul mot : *Prior possideo;* ainsi il les arrêtait par une fin de non-recevoir; ainsi les jurisconsultes, dont la langue lui était familière (2127), lui fournissaient contre eux la preuve par la *prescription*, au moyen de laquelle il est établi,

(2124) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 65. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Andéol*, *martyr en Vivarais*, 1er mai.

(2125) L'abbé Blanc corrige cette date, pour une raison différente de celle qui détermine Baronius, Tillemont, et d'autres critiques à mettre *les Prescriptions* avant la chute de Tertullien. « Il se serait, » disent-ils, « trop visiblement contredit. » « Nous le disons aussi, » écrit l'abbé Blanc (*Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 447), « mais voici surtout en quoi. Au ch. 22, Tertullien prouve par ces paroles de Jésus-Christ : *Adhuc multa habeo vobis dicere* (*Joan.* XVI, 12, 13), que les apôtres avaient tout appris de Jésus-Christ par le saint Esprit, que rien ne leur avait été caché. Un homme sensé, *integræ mentis*, ne saurait en douter, selon lui. Sa thèse montaniste était toute le contraire : elle supposait une révélation progressive, et Tertullien l'appuyait sur ces mêmes paroles du Sauveur. *Voy. De Monog.*, c. 1, etc. Or on ne peut guère supposer qu'un homme sensé, *integræ mentis*, se contredise à ce point. » L'abbé Blanc aurait pu ajouter que Tertullien fait allusion à son Traité *Des Prescriptions* dans plusieurs des ouvrages qui ont été précédemment analysés, et que par conséquent ce Traité leur est antérieur.

(2126) Blanc, *loc. cit.* à la note 2125, p. 448.

(2127) *Tertullianus, vir legum romanarum peritissimus.* (Euseb., *Hist.*, l. II, c. 2.)

sans entrer dans l'examen du fond, que l'adversaire ne doit pas être admis à discuter. Après avoir opposé d'une manière péremptoire la possession : *Prior possideo*, aux inconnus qui, sans titre, venaient attaquer l'Eglise, il ne dédaignait pas de descendre à la preuve de cette possession, soit pour prévenir leurs prétentions, soit pour y répondre. Il ajoutait donc que l'Eglise, héritière des apôtres, a des titres inébranlables qui lui viennent d'eux (2128) ; groupant, à l'appui de cette parole, toutes les marques de la vraie doctrine et de la véritable Eglise, indiquées par saint Irénée, la tradition, les lignes traditionnelles par la succession épiscopale, l'apostolicité, l'accord, l'unité, l'universalité.

Tertullien confond tous les hérétiques par l'argument de la nouveauté, et prouve que c'est de l'Eglise qu'il faut recevoir les Ecritures.

Cette réfutation sommaire de toutes les hérésies passées, présentes et futures, chef-d'œuvre qui fera le désespoir de tous les hérétiques, est ainsi résumée par Bossuet (2129), suivant lequel l'auteur était encore dans l'unité de l'Eglise, qu'il a tant louée : « Tertullien, tant qu'il a été catholique, a reconnu cette chaîne de la succession qui ne doit jamais être rompue. Selon cette règle, on connaît d'abord les hérésies par la seule date de leur commencement : « Marcion et Valentin sont venus du temps « d'Antonin ; » on ne les connaissait pas auparavant, on ne les doit donc pas connaître aujourdhui. Ce qui n'était pas hier est réputé dans l'Eglise comme ce qui n'a jamais été. Toute l'Eglise chrétienne remonte à Jésus-Christ de proche en proche, et sans interruption. La vraie postérité de Jésus-Christ va sans discontinuation à l'origine de sa race. Ce qui commence par quelque date que ce soit ne fait point race, ne fait point famille, ne fait point tige dans l'Eglise. « Les « marcionites ont des Eglises, mais fausses « et dégénérantes, comme les guêpes ont des « ruches (2130), » par usurpation et par attentat : on n'est point recevable à dire qu'on a rétabli ou réformé la bonne doctrine de Jésus-Christ, que les temps précédents avaient altérée (2131) : c'est faire injure à Jésus-Christ que de croire qu'il ait souffert quelque interruption dans le cours de sa doctrine, ni qu'il en ait attendu le rétablissement ou de Marcion, ou de Valentin, ou de quelqu'autre novateur quel qu'il soit (2132). « Il n'a pas envoyé en vain le Saint-« Esprit : il est impossible que le Saint-Esprit « ait laissé errer toutes les Eglises, et n'en ait « regardé aucune (2133). » Montrez-nous-en donc avant vous une seule de votre doctrine. Vous disputez par l'Ecriture ? Vous ne songez pas que l'Ecriture elle-même nous est venue par cette suite. Les Evangiles, les Epîtres apostoliques et les autres Ecritures, n'ont pas formé les Eglises, mais leur ont été adressées, et se sont fait recevoir « avec « l'assistance du témoignage de l'Eglise : » *Ejus testimonio assistente* (2134). Ainsi la première chose qu'il faut regarder, « c'est à « qui elles appartiennent : » *Cujus sint Scripturæ* (2135). L'Eglise les a précédées, les a reçues, les a transmises à la postérité « avec « leur véritable sens (2136). » Là donc où est la « source de la foi, » c'est-à-dire la succession de l'Eglise ; « là est la vérité des Ecri-« tures, des interprétations ou expositions, et « de toutes les traditions chrétiennes (2137). » Ainsi, sans avoir besoin de disputer par les Ecritures, nous confondons tous les hérétiques, « en leur montrant, sans les Ecritures, « qu'elles ne leur appartiennent pas, et qu'ils « n'ont pas droit de s'en servir (2138). » Cet argument est égal contre toutes les hérésies : elles y sont toutes également convaincues : *Revictæ hæreses omnes* (2139). On confond Praxéas, comme on avait confondu Marcion et Valentin. Vous êtes nouveau, *novellus ;* vous êtes venu après, *posterus ;* vous êtes venu hier, *hesternus* (2140), et avant-hier on ne vous connaissait pas. Vous n'êtes rien aux chrétiens ni à Jésus-Christ, « qui était « hier et aujourd'hui, et qui est de tous les « siècles (2141). » On vous dira comme aux

(2128) *Habeo origines firmas ab ipsis auctoribus quorum fuit res.* (*Præscr.*, c. 37.)

(2129) Ire *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise, pour montrer aux réunis que le même principe qui nous fait chrétiens nous doit aussi faire catholiques.*

(2130) *Adv. Marcion.*, l. IV, c. 5.

(2131) *Ibid.*, l. I, c. 20.

(2132) *Ibid.*, l. *Præscr.*, c. 29.

(2133) *Præscr.*, c. 28.

(2134) *Adv. Marcion.*, l. IV, c. 2, 3.

(2135) *Præscr.*, c. 19.

(2136) *Ibid.*, c. 20.

(2137) *Ibid.*, c. 19.

(2138) *Ibid.*, c. 37

(2139) *Ibid.*, c. 35.

(2140) *Adv. Prax.*, c. 2.

(2141) *Hebr.* XIII, 8.

autres : Pourquoi me venez-vous troubler? « Je suis en possession, je possède le pre« mier, j'ai mes origines certaines (2142); » je viens en droite ligne et de main en main de « ceux à qui appartenait la chose. » On savait bien que vous viendriez; nous avons été avertis qu'il s'élèverait des hérésies, et même qu'il le fallait; mais, en même temps, on nous a déclaré que vous étiez des gens restés hors de la ligne, hors de la chaîne de la succession, hors de la tige de l'unité. Une marque de ma possession incontestable, c'est que vous-mêmes vous avez cru premièrement comme moi : *Constat in catholicæ primo doctrinam credidisse* (2143), et vous avez innové, non-seulement sur moi, mais encore sur vous-mêmes. »

Extraits du livre Des Prescriptions (2144).

Ce n'est pas assez de mettre l'argument de Tertullien en relief et en saillie, il faut le faire parler lui-même.

« Les circonstances présentes m'obligent d'avertir qu'il ne faut s'étonner, ni qu'il y ait des hérésies, elles ont été prédites, ni qu'elles détruisent la foi de quelques-uns, car elles existent pour que notre foi, passant par la tentation, ait le mérite de l'épreuve (2145). Puissantes par notre faiblesse, elles ne peuvent rien sur une foi ferme et solide (2146). Les âmes faibles sont encore entraînées par la chute de certains personnages. Comment, dit-on, des personnes si fidèles, si fermes, si éprouvées dans l'Eglise, ont-elles pu passer dans le parti de l'erreur? Ceux qui font l'objection pourraient eux-mêmes répondre que ces personnes n'étaient dans le fond rien de tout ce qu'on suppose, puisque l'hérésie les a perverties. Mais, d'ailleurs, est-il bien extraordinaire que des hommes d'une vertu à l'épreuve se soient démentis dans la suite? Saül, au-dessus de tout son peuple, succomba bientôt après à la jalousie; David, ce prince selon le cœur de Dieu, est souillé du double crime d'adultère et d'homicide; Salomon, comblé des dons de Dieu, rempli de sa sagesse, est entraîné dans l'idolâtrie par sa femme. Il était réservé au Fils de Dieu seul de persévérer jusqu'à la fin sans péché. Quoi! si un évêque, si un diacre, si une veuve, si une vierge, si un docteur, si un martyr même s'éloigne de la foi, les hérésies deviendront-elles pour cela des vérités? Jugeons-nous de la foi par les personnes, ou des personnes par la foi? Point de sage que le fidèle, point de grand homme que le chrétien, point de chrétien que celui qui aura persévéré jusqu'à la fin... Comment s'étonner qu'un Phygelle, un Hermogène, un Philète, abandonnent l'Apôtre, puisque parmi les apôtres mêmes il y eut un traître (2147)?

« Hérésie vient d'un mot grec qui signifie *choix*, parce que l'hérétique choisit effectivement la doctrine qu'il invente ou qu'il adopte. C'est pourquoi l'Apôtre dit que l'hérétique est condamné par lui-même, car c'est de lui-même qu'il a choisi la doctrine qui le fait condamner. Pour nous, il ne nous est permis ni d'inventer ni de choisir ce qu'un autre aurait inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien imaginé, ni choisi, mais qui ont transmis fidèlement à l'univers la doctrine qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ. Ainsi, quand un ange viendrait du ciel nous annoncer un autre Evangile, nous lui dirions anathème (2148).

« Ce sont là les doctrines des hommes et des démons, nées de la sagesse profane, pour charmer les oreilles curieuses. Le Seigneur a traité cette sagesse de folie, et a choisi ce qui est folie selon le monde pour confondre la philosophie. La philosophie, qui entreprend de sonder témérairement la nature de la Divinité et de ses décrets, a fourni matière à cette sagesse profane : c'est elle, en un mot, qui a inspiré toutes les hérésies. De là viennent les éons, et je ne sais quelles formes bizarres, et la trinité humaine de Valentin, qui avait été Platonicien. De là le dieu bon et pacifique de Marcion, sorti des Stoïciens. Les Epicuriens enseignent que l'âme est mortelle. Toutes les écoles de philosophie s'accordent à nier la résurrection des corps. La doctrine qui confond la matière avec Dieu est la doctrine de Zénon. Parle-

(2142) *Præscr.*, c. 37.
(2143) *Ibid.*, c. 30.
(2144) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 395. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 93 ; Tertullien, *Les Prescriptions contre les hérétiques*.
(2145) *Præscr.*, c. 1.
(2146) *Ibid.*, c. 2.
(2147) *Ibid.*, c. 3.
(2148) *Ibid.*, c. 6.

t-on d'un dieu de feu? c'est la doctrine d'Héraclite. Les philosophes et les hérétiques traitent les mêmes sujets, s'embarrassent dans les mêmes questions. D'où vient le mal, et pourquoi est-il? D'où vient l'homme et comment? Et d'où vient Dieu? comme l'a demandé récemment Valentin : c'est sans doute de la pensée et d'un avorton. Que je plains Aristote d'avoir inventé pour eux la dialectique, cet art de la dispute, également propre à détruire et à édifier, vrai Protée dans ses systèmes, outrée dans ses conjectures, bizarre dans le choix de ses sujets, fertile en contentions, contraire à elle-même, sans cesse défaisant tout ce qu'elle vient de faire! De là ces fables, ces généalogies sans fin, ces questions oiseuses, ces discours qui gagnent comme la gangrène, contre lesquels veut nous prémunir l'Apotre, qui, dans son *Epître aux Colossiens*, avertit de se tenir en garde contre la philosophie : « Prenez garde que quelqu'un ne « vous trompe au moyen de la philosophie et « des discours séducteurs, selon la tradition « des hommes, et contre la sagesse du Saint-« Esprit. » Il avait été à Athènes, où il avait connu par lui-même cette sagesse profane qui se vante d'enseigner la vérité qu'elle corrompt, et divisée en plusieurs sectes qui sont comme autant d'hérésies, ennemies jurées les unes des autres. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athènes et Jérusalem, l'Académie et l'Eglise, les hérétiques et les chrétiens? Notre secte vient du portique de Salomon, qui nous a enseigné à chercher Dieu avec un cœur simple et droit. A quoi pensaient ceux qui prétendaient nous composer un christianisme stoïcien, platonicien, et dialecticien (2149)? Nous n'avons pas besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherches après l'Evangile. Quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au delà; nous croyons même qu'il n'y a plus rien à croire (2150).

« Je viens à une objection dont les nôtres se servent pour autoriser leur curiosité, et les hérétiques pour nous embarrasser. Il est écrit, dit-on : « Cherchez, et vous trouverez. » Faisons attention au temps dans lequel Jésus-Christ dit ces paroles : c'était dans les commencements de sa prédication, quand tout le monde doutait s'il était le Christ.... C'est donc avec bien de la raison que Jésus-Christ disait : « Cherchez, et vous trouverez, » lorsque, n'étant pas encore connu, il fallait nécessairement le chercher (2151). Au reste, toute cette discussion peut se réduire à trois points : la chose même, ou l'objet des recherches; le temps, quand il faut chercher; le terme, jusqu'à quand. Il faut chercher ce que Jésus-Christ a enseigné, tant que vous n'avez pas trouvé, et jusqu'à ce que vous trouviez. Vous avez trouvé quand vous avez cru; car vous avez cru, et vous n'auriez point cru si vous n'aviez point trouvé. Comme vous n'avez cherché que pour trouver, vous ne trouvez que pour croire : en croyant vous mettez fin à toutes vos recherches; le fruit même de vos recherches, quand vous l'avez recueilli, vous avertit de vous arrêter. Voilà aussi le terme que vous a marqué Celui qui vous ordonne de ne croire, et par conséquent de ne chercher, que ce qu'il a enseigné (2152). Quand il nous faudrait chercher encore, quand il nous faudrait chercher toujours, où chercherions-nous? Chez les hérétiques, où tout est étranger, tout est opposé à la vérité chrétienne, et avec qui il nous est défendu de communiquer?... Que peut-on édifier avec ceux qui ne savent que détruire? quelle lumière espérer où tout est ténèbres? Cherchons donc chez nous et parmi les nôtres, mais seulement ce qui peut tomber en question, sans blesser la règle de la foi (2153).

« Or voici la règle ou le symbole de notre foi; car nous allons faire une déclaration publique de notre croyance. Nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, Auteur du monde qu'il a tiré du néant par son Verbe engendré avant toutes les créatures. Nous croyons que ce Verbe, qui est son Fils, est apparu plusieurs fois aux patriarches sous le nom de Dieu; qu'il a toujours parlé par les prophètes; qu'il est descendu, par l'opération de l'Esprit de Dieu le Père, dans le sein de la Vierge Marie, où il s'est fait chair; qu'il est né d'elle; que c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a prêché la loi nouvelle et la promesse nouvelle du royaume des cieux. Nous croyons qu'il a fait plusieurs miracles; qu'il a été crucifié; qu'il est ressuscité le troisième jour après sa mort; qu'il est monté aux cieux, où il est assis à la droite de

(2149) *Præscr.*, c. 7.
(2150) *Ibid.*, c. 8.
(2151) *Ibid.*
(2152) *Ibid.*, c. 10.
(2153) *Ibid.*, c. 12.

son Père; qu'il a envoyé à sa place la vertu du Saint-Esprit pour conduire ceux qui croient; enfin qu'il viendra avec un grand appareil, pour mettre les saints en possession de la vie éternelle et de la béatitude céleste, et pour condamner les méchants au feu éternel, après les avoir ressuscités les uns et les autres en leur rendant leur chair (2154).

« Voilà la règle de foi que Jésus-Christ nous a donnée,... et sur laquelle il n'y a jamais parmi nous de dispute, sinon celles qu'élève l'hérésie et qui font les hérétiques. Non, elle ne doit jamais souffrir d'atteinte, quoique vous cherchiez, que vous discutiez, quelque essor que vous donniez à votre curiosité. Mais, si quelque chose vous paraît obscur ou équivoque, vous avez quelques-uns de vos frères doués de la science, ou qui ont été instruits par des docteurs consommés. Vous en avez qui, curieux comme vous, chercheront avec vous. Enfin, si vous savez ce que vous devez savoir, il vous est plus avantageux d'ignorer le reste, de peur d'apprendre ce que vous ne devez point savoir. Jésus-Christ a dit: « Votre foi vous a « sauvé, » et non pas l'examen des Ecritures. La foi réside dans le symbole : vous avez la loi, et le salut vient de l'observation de la loi : la discussion résulte de la curiosité, et toute sa gloire consiste dans la réputation d'habileté. Que la curiosité cède à la foi, la vaine gloire au salut ; ou qu'ils se taisent, ou du moins qu'ils se reposent. Ne rien savoir contre la règle, c'est tout savoir. Quand même les hérétiques ne seraient pas les adversaires de la vérité, quand même nous ne serions pas avertis de les fuir, que peut-on apprendre en conférant avec des hommes qui conviennent qu'ils cherchent encore?... Lorsqu'ils font semblant de chercher, avec l'intention de vous jeter dans l'inquiétude et de vous insinuer leur erreur, après vous avoir attiré par cet artifice; lorsque vous les voyez défendre opiniâtrément ce qu'ils disaient auparavant qu'il fallait encore chercher, déclarez-leur que vous êtes déterminé à renoncer à eux plutôt qu'à Jésus-Christ : car, puisqu'ils cherchent encore, ils n'ont donc pas trouvé; ils ne croient pas, ils ne sont pas chrétiens. Mais, lorsqu'ils croient, et qu'ils disent qu'il faut encore chercher, pour défendre leur sentiment; avant de le défendre, ils le désavouent donc, puisqu'ils confessent qu'ils ne croient pas encore, tant qu'ils cherchent. Ils ne sont donc pas chrétiens, de leur propre aveu (2155). »

« Mais, dit-on, ils ne s'appuient que sur les Ecritures, ils ne prétendent nous convaincre que par les Ecritures. Sans doute; voudrait-on qu'ils parlassent des choses de la foi sans alléguer les monuments de la foi?... C'est là leur arsenal; mais, avant qu'ils puissent en tirer des armes, il faut examiner à qui appartiennent les Ecritures, pour ne pas les laisser usurper à ceux qui n'y ont aucun droit (2156).

« L'hérésie rejette certains livres des Ecritures; et ceux qu'elle reçoit comme canoniques, elle ne les reçoit pas entiers : elle les altère, et par ce qu'elle retranche, et par ce qu'elle y ajoute, pour les plier à son système. Ceux qu'elle reçoit entiers, elle les pervertit encore par les interprétations qu'elle imagine : car il est également contraire à la vérité d'altérer le sens ou le texte... Si versé que vous soyez dans la science des Ecritures, qu'espérez-vous gagner par la dispute? Tout ce que vous avancerez, le novateur le niera opiniâtrément, tandis qu'il soutiendra tout ce que vous nierez (2157). Celui pour qui vous vous étiez engagé dans cette discussion des Ecritures, et dont vous prétendiez dissiper les doutes, vous quittera peut-être encore plus indécis qu'auparavant, sans pouvoir juger où est l'hérésie (2158). Quand même ce ne serait point là l'issue de toutes les disputes sur l'Ecriture, l'ordre des choses demanderait encore qu'on commençât par examiner... à qui appartiennent les Ecritures, à qui appartient la foi, de qui elle est émanée, par qui, quand, et à qui a été donnée la doctrine qui fait les chrétiens? Car, où nous verrons la vraie foi, la vraie doctrine du christianisme, là indubitablement se trouvent aussi les vraies Ecritures, les vraies interprétations, les vraies traditions chrétiennes (2159).

« Quel que puisse être notre Seigneur Jésus-Christ (qu'il me permette de parler ainsi dans ce moment), quel que soit le Dieu

(2154) *Præscr.*, c. 13.
(2155) *Ibid.*, c. 14.
(2156) *Ibid.*, c. 15.

(2157) *Ibid.*, c. 17.
(2158) *Ibid.*, c. 18.
(2159) *Ibid.*, c. 19.

dont il est le Fils, quelle que soit la nature du Dieu-Homme, la foi dont il est l'auteur, la récompense qu'il promet; lui-même, tandis qu'il était sur la terre, soit dans ses discours au peuple, soit dans ses instructions particulières à ses disciples, il a enseigné ce qu'il était, ce qu'il avait été, la volonté de son Père dont il était chargé, et ce qu'il exigeait des hommes. Parmi ses disciples, il en choisit douze pour l'accompagner, et pour devenir dans la suite les docteurs des nations. L'un d'entre eux ayant été retranché de ce nombre, il commanda aux onze autres, lorsqu'il retourna à son Père après sa résurrection, d'aller enseigner toutes les nations et de les baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Aussitôt après, les apôtres (ce nom signifie *Envoyés*), ayant choisi Matthias, sur qui tomba le sort, pour remplacer le traître Judas, selon la prophétie de David, et ayant reçu, avec le Saint-Esprit qui leur avait été promis, le don des langues et des miracles, prêchèrent la foi en Jésus-Christ, et établirent des Eglises d'abord dans la Judée; ensuite, s'étant partagé l'univers, ils annoncèrent la même foi et la même doctrine aux nations, et fondèrent des Eglises dans les villes. C'est de ces Eglises que les autres ont emprunté la semence de la doctrine, et qu'elles l'empruntent encore tous les jours à mesure qu'elles se forment. Par cette raison, on les compte aussi parmi les Eglises apostoliques, dont elles sont les filles. Tout se rapporte nécessairement à son origine : c'est pourquoi tant et de si nombreuses Eglises sont censées la même Eglise, la première de toutes, fondée par les apôtres, et Mère de toutes les autres : toutes sont apostoliques, toutes ensemble ne font qu'une seule Eglise par la communication de la paix, la dénomination de frères, et les liens de l'hospitalité qui unissent tous les fidèles. Et rien autre chose ne protége ces liens, que la même tradition d'une même foi (2160).

« Voici comme nous tirons de là un argument de prescription : Si Notre-Seigneur Jésus-Christ a envoyé ses apôtres pour prêcher, il ne faut donc pas recevoir d'autres prédicateurs que ceux qu'il a établis, parce que personne ne connaît le Père que le Fils, et ceux à qui le Fils l'a révélé, et parce que le Fils ne l'a révélé qu'aux apôtres, envoyés pour prêcher ce qu'il leur a révélé. Mais qu'ont prêché les apôtres? c'est-à-dire que leur a révélé Jésus-Christ? Je prétends, fondé sur la même prescription, qu'on ne peut le savoir que par les Eglises que les apôtres ont fondées, et qu'ils ont instruites de vive voix, et ensuite par leurs Lettres. Si cela est, il est incontestable que toute doctrine qui s'accorde avec la doctrine de ces Eglises apostoliques et mères, aussi anciennes que la foi, est la véritable, puisque c'est celle que les Eglises ont reçue des apôtres, les apôtres de Jésus-Christ, Jésus-Christ de Dieu; et que toute autre doctrine, par conséquent, ne peut être que fausse, puisqu'elle est opposée à la vérité des Eglises, des apôtres, de Jésus-Christ et de Dieu. Il ne nous reste qu'à démontrer que notre doctrine, dont nous avons présenté plus haut le symbole, vient des apôtres, et que, par une conséquence nécessaire, toutes les autres sont fausses. Nous communiquons avec les Eglises apostoliques, parce que notre doctrine ne diffère en rien de la leur : voilà notre démonstration (2161). »

« Nos adversaires, pour affaiblir cette prescription, ont coutume de dire « que les « apôtres n'ont pas tout su, » et, poussés par le même esprit de démence, ils disent encore que, « si les apôtres ont tout su, ils n'ont pas « pour cela tout enseigné à tous. » Dans ces deux accusations, c'est donc Jésus-Christ même qu'ils blâment d'avoir choisi des disciples ou peu instruits ou peu fidèles. Mais quel est l'homme sensé qui pourra soupçonner d'ignorance les disciples du Seigneur, qu'il avait donnés pour maîtres à l'univers, qu'il avait eus dans sa compagnie tous les jours de sa vie mortelle, à qui il expliquait en particulier tout ce qui avait besoin d'éclaircissement, leur disant qu'il leur était accordé de pénétrer des secrets inaccessibles à la multitude? Qu'est-ce qui a pu être caché à Pierre, ainsi appelé parce que l'Eglise devait être bâtie sur lui; à Pierre qui avait reçu, avec la clef du royaume des cieux, le pouvoir de lier et de délier tant dans les cieux que sur la terre?... Il est vrai que le Sauveur avait dit à ses apôtres : « J'aurais « encore à vous parler de bien des choses; « mais vous ne pouvez pas les porter à présent. » Mais il ajoute : « Lorsque l'Esprit de vé- « rité sera venu, il vous enseignera lui-même « toute la vérité. » Il marquait clairement par

(2160) *Præscr*, c. 20.

(2161) *Ibid*, c. 21.

là qu'ils n'ignoreraient plus rien lorsqu'ils seraient remplis de l'Esprit saint qu'il leur promettait. Il ne manqua pas d'accomplir sa promesse (2162). Comme nous l'avons dit, c'est une égale folie, en avouant que les apôtres n'ont rien ignoré et qu'ils n'ont pas prêché de doctrines opposées, de prétendre cependant qu'ils n'ont pas communiqué à tous tout ce qu'ils savaient; mais qu'ils ont enseigné publiquement certaines choses et à tout le monde, et d'autres en secret et à un petit nombre de personnes seulement (2163). Quand même ils auraient tenu des conférences particulières pour la foi, il est contre toute vraissemblance qu'on y enseignât un symbole de foi différent de celui qu'ils avaient enseigné publiquement; qu'ils annonçassent un Dieu dans l'Eglise, et un autre Dieu dans les maisons; un Christ en public et un autre Christ en secret; une résurrection pour la multitude, et une résurrection particulière pour quelques personnes choisies..... Ils se souvenaient du précepte de leur divin Maître : « Dites, Cela est, « Cela n'est pas, Oui ou Non; ce que vous « ajouteriez de plus vient d'un mauvais prin« cipe. » Il voulait qu'il régnât une parfaite uniformité dans leur enseignement (2164). »

« Supposons, si vous voulez, que toutes les Eglises se soient trompées;..... que le Saint-Esprit n'ait eu soin d'instruire de la vérité aucune des Eglises, lui que Jésus-Christ avait envoyé, avait demandé à son Père pour être le Docteur de la vérité; supposons que le Ministre de Dieu, le Vicaire de Jésus-Christ, ait oublié totalement les fonctions qu'il avait à remplir, laissant les Eglises croire et entendre toute autre chose que ce qu'il avait enseigné lui-même par l'organe des apôtres : est-il vraisemblable que tant et de si nombreuses Eglises se soient réunies pour la même erreur? Où doit se rencontrer une diversité si prodigieuse, la parfaite uniformité ne saurait régner; l'erreur aurait nécessairement varié. Non, ce qui se trouve le même parmi un très-grand nombre n'est point erreur, mais tradition. Qu'on ose donc soutenir qu'ils ont erré ceux qui ont transmis la foi (2165)! Mais, de quelque part que vienne l'erreur, elle a donc régné jusqu'à ce qu'elle ait été détruite par l'hérésie. La vérité attendait donc que les Marcionites et les Valentiniens vinssent la délivrer! Cependant on prêchait mal, on croyait mal, tant de milliers de milliers d'hommes étaient mal baptisés, tant d'œuvres de foi mal faites, tant de prodiges mal opérés, tant de dons surnaturels mal conférés, tant de sacerdoces et de ministères mal exercés, tant de martyrs enfin mal couronnés! Et si ce n'était ni mal ni en vain, comment pouvait-il y avoir une religion, un culte de Dieu, avant que Dieu fût connu des chrétiens, avant qu'on eût trouvé le Christ? Comment l'hérésie existait-elle avant la véritable doctrine, puisqu'en toutes choses la vérité précède l'image, l'ombre suit le corps? Mais quelle absurdité de prétendre que l'hérésie est antérieure à la véritable doctrine, qui nous a annoncé qu'il y aurait des hérésies, et qui nous avertit de les éviter (2166)! Dieu sème d'abord le bon grain, et le démon, son ennemi, vient ensuite y mêler de l'ivraie : cette parole désigne manifestement des doctrines opposées..... Il suffit donc de faire attention à l'ordre des temps pour conclure que ce qui a été enseigné d'abord est vrai et divin, et que ce qui a été ajouté depuis est faux et étranger. Voilà ce qui confondra à jamais les hérésies modernes, dont aucune ne saurait se répondre à elle-même qu'elle a la vérité de son côté (2167).

« Au reste, si quelques-unes de ces sectes osent se dire contemporaines des apôtres, pour paraître venir des apôtres, faites-nous donc voir, leur répondrons-nous, l'origine de vos Eglises, l'ordre et la succession de vos évêques, en sorte que vous remontiez jusqu'aux apôtres ou jusqu'à l'un de ces hommes apostoliques qui ont persévéré jusqu'à la fin dans la communion des apôtres; car c'est ainsi que les Eglises vraiment apostoliques justifient qu'elles le sont. Ainsi l'Eglise de Smyrne montre Polycarpe, que Jean lui a donné pour évêque; et l'Eglise de Rome Clément, ordonné par Pierre. Toutes nous montrent de même ceux que les apôtres ont établis leurs évêques, et par le canal de qui elles ont reçu la doctrine apostolique. Que les hérétiques inventent, du moins, quelque chose de semblable. Après tant de blasphèmes, tout leur est permis.

(2162) *Præscr.*, c. 22.
(2163) *Ibid.*, c. 25.
(2164) *Ibid.*, c. 26.
(2165) *Ibid.*, c. 28.
(2166) *Ibid.*, c. 29.
(2167) *Ibid.*, c. 31.

Mais ils auront beau inventer, ils ne gagneront rien; car leur doctrine, rapprochée de celle des apôtres, prouve assez, par son opposition, qu'elle n'a pour auteur ni ces apôtres ni un homme apostolique. Les apôtres n'ont pu être opposés l'un à l'autre dans leur enseignement; les hommes apostoliques n'ont pu l'être aux apôtres, si vous exceptez ceux qui les ont abandonnés. Oui, que les hérétiques montrent la conformité de leur doctrine à la doctrine apostolique! C'est le défi que leur font ces Eglises trop modernes pour avoir pu être fondées par les apôtres ou par leurs successeurs immédiats, ou qui même s'établissent tous les jours : mais, comme elles professent la même foi, elles n'en sont pas moins regardées comme apostolique à cause de la consanguinité de la doctrine. Toutes les hérésies sont donc sommées par nos Eglises de justifier, par leur doctrine ou par leur origine, qu'elles sont apostoliques, comme elles le prétendent : mais elles ne sauraient justifier ce qui n'est point. La différence de leur doctrine démontre, au contraire, qu'elles ne sont rien moins qu'apostoliques : c'est pourquoi aucune Eglise apostolique ne les reçoit à la paix et à la communion (2168).

« Que les hérésies choisissent donc les temps auxquels elles voudront rapporter leur origine : il n'importe, puisque jamais elles ne prouveront qu'elles viennent de la vérité. D'abord, celles dont les apôtres n'ont point parlé n'étaient pas de leur temps, autrement ils n'eussent pas manqué d'en faire mention pour les condamner; et celles qui étaient de leur temps, ils les ont en effet condamnées. Soit que les hérésies de nos jours soient les mêmes pour le fond, mais seulement plus polies et plus raffinées, elles se voient dès les temps apostoliques frappées d'anathème; soit qu'elles n'aient fait qu'emprunter quelques dogmes à ces anciennes sectes, dès qu'elles partagent leur doctrine, elles doivent aussi partager leur condamnation. Quant aux hérésies qui n'auraient rien de commun avec celles qui ont déjà été proscrites, leur nouveauté fait leur condamnation. C'est ici qu'a lieu l'argument invincible de prescription : dès que les apôtres n'en ont point parlé, elles sont indubitablement fausses, et du nombre des erreurs que les apôtres ont prédites (2169). Par cet argument, nous écartons, nous confondons toutes les hérésies, soit postérieures aux apôtres, soit contemporaines même des apôtres, dès là qu'elles ne s'accordent pas avec les doctrines des apôtres, dès là que les apôtres les ont désignées et condamnées, ou nommément, ou autrement. Qu'elles répondent enfin, qu'elles opposent aussi la prescription à notre doctrine. Si elles nient que notre doctrine soit véritable, qu'elles le prouvent comme nous l'avons prouvé de la leur; qu'elles nous apprennent donc où il faut aller chercher la vérité, puisqu'il est constant qu'elle ne se trouve pas chez elles. Notre doctrine est la plus ancienne de toutes; elle est donc la véritable : la vérité est la première partout (2170). »

« Mais voulez-vous satisfaire une louable curiosité, qui a pour objet le salut? Parcourez les Eglises apostoliques, où président encore, et dans les mêmes places, les chaires des apôtres; où, lorsque vous écouterez la lecture de leurs Lettres originales, vous croirez voir leurs visages, vous croirez entendre leur voix. Etes-vous près de l'Achaie? vous avez Corinthe; de la Macédoine, vous avez Philippes et Thessalonique. Passez-vous en Asie? vous avez Ephèse. Etes-vous sur les frontières de l'Italie? vous avez Rome, à l'autorité de qui nous sommes aussi à portée de recourir. Heureuse Eglise, dans le sein de laquelle les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur sang, où Pierre est crucifié comme son Maître, où Paul est couronné comme Jean-Baptiste, d'où Jean l'Evangéliste, sorti de l'huile bouillante sain et sauf, est relégué dans une île! Voyons donc ce qu'a appris, ce qu'enseigne Rome, et en quoi elle communique particulièrement avec les Eglises d'Afrique. Elle croit en un seul Dieu Créateur de l'univers, en Jésus-Christ son Fils, né de la Vierge Marie; elle confesse la résurrection de la chair; elle reçoit, avec la Loi et les prophètes, les Evangiles et les Lettres des apôtres. Voilà les sources où elle puise sa foi. Elle fait renaître ses enfants dans l'eau, elle les revêt du saint Esprit, elle les nourrit de l'Eucharistie, les exhorte au martyre, et rejette quiconque ne professe pas cette doctrine. (2171).

(2168) *Præscr.*, c. 32.
(2169) *Ibid.*, c. 34.
(2170) *Ibid.*, c. 35.
(2171) *Ibid.*, c. 36.

« S'il est certain que la vérité ne peut se trouver que du côté de ceux qui suivent religieusement la règle de foi donnée à l'Eglise par les apôtres, aux apôtres par Jésus-Christ, à Jésus-Christ par Dieu même, nous sommes donc fondés à soutenir que les hérétiques ne doivent pas être admis à disputer sur les Ecritures, puisque nous prouvons, sans le secours des Ecritures, qu'ils sont absolument étrangers aux Ecritures : car ils ne sauraient être chrétiens dès lors qu'ils sont hérétiques, et qu'ils ne tiennent pas de Jésus-Christ ce qu'ils ont choisi de leur autorité privée, et comme hérétiques. Or, n'étant pas chrétiens, ils n'ont aucun droit aux Ecritures des chrétiens. Qui êtes-vous? peut leur dire l'Eglise; depuis quand et d'où êtes-vous venus? que faites-vous chez moi, n'étant pas des miens? à quel titre, Marcion, coupez-vous ma forêt? qui vous a permis, Valentin, de détourner mes canaux? qui vous autorise, Apellès, à ébranler mes bornes? comment osez-vous venir et vivre ici à discrétion? C'est mon bien : je suis en possession depuis longtemps; je descends des anciens possesseurs, et je prouve ma descendance par des titres authentiques; je suis héritière des apôtres et je jouis conformément aux dispositions de leur testament, aux charges des fidéi-commis, au serment que j'ai prêté. Pour vous, ils vous ont renoncés et déshérités comme étrangers et comme ennemis (2172).

« Si l'on demande qui inspire les hérésiarques, je répondrai que c'est le démon, dont l'office est de dérober aux hommes la vérité, et qui prend à tâche d'imiter dans les mystères des faux dieux les saintes cérémonies de la religion chrétienne. Il plonge aussi dans l'eau ses adorateurs, et leur fait croire qu'ils trouveront dans ce bain l'expiation de leurs crimes ; il marque au front les soldats de Mithra lorsqu'on les initie ; il célèbre l'oblation du pain ; il offre une image de la résurrection, et présente à la fois la couronne et le glaive ; il défend à son souverain pontife les secondes noces ; il a même ses vierges. Au reste, si nous examinons les superstitions que Numa a instituées, les fonctions des prêtres, leurs ornements, leurs priviléges, les cérémonies, les vases, et généralement tout ce qui est nécessaire pour les sacrifices, ce qui regarde les expiations et les vœux, nous ne pourrons douter que le démon n'ait voulu copier les rites de la Loi mosaïque. Or celui qui a affecté d'appliquer au culte des idoles tout ce que nous pratiquons dans la célébration de nos mystères, n'a pas manqué de faire aussi servir nos Livres saints à établir une doctrine sacrilége et ennemie de la nôtre : il a, pour cela, altéré et le sens, et les termes, et les figures. Il est donc certain que c'est le démon qui a inspiré tous les hérésiarques, et que l'hérésie ne diffère pas au fond de l'idolâtrie, puisqu'elles ont le même auteur qui les a formées toutes les deux sur le même dessin. Si toutes les hérésies ne supposent pas un dieu ennemi du Créateur, du moins elles représentent celui-ci tout autre qu'il est. Or, tout mensonge, toute fausseté qui a pour objet la Divinité est une espèce d'idolâtrie (2173).

« Je ne dois pas omettre de décrire ici la conduite des hérétiques, combien elle est frivole, terrestre, humaine, sans gravité, sans autorité, sans discipline, parfaitement assortie à leur foi. On ne sait qui est catéchumène, qui est fidèle; ils entrent, ils écoutent, ils prient pêle-mêle, et même avec des païens, s'il s'en présente; ils ne se font pas scrupule de donner les choses saintes aux chiens, et de semer des perles (fausses, à la vérité) devant les pourceaux. Le renversement de toute discipline, ils l'appellent simplicité, droiture; et notre attachement à la discipline, ils le traitent d'affectation. Ils donnent la paix à tout le monde indifféremment. Opposés les uns aux autres dans leur croyance, tout leur est égal, pourvu qu'ils se réunissent pour triompher de la vérité. Tous sont enflés d'orgueil, tous promettent la science. Les catéchumènes sont parfaits, avant que d'être instruits. Et leurs femmes, que ne se promettent-elles pas? elles osent dogmatiser, disputer, exorciser, promettre des guérisons, peut-être baptiser. Leurs ordinations se font au hasard, par caprice et sans suite. Tantôt ils élèvent des néophytes, tantôt des hommes engagés dans le siècle, tantôt même nos apostats, pour s'attacher par l'ambition ceux qu'ils ne peuvent retenir par la vérité. Nulle part on n'avance comme dans le camp des rebelles, où la rébellion tient lieu de mérite. Aussi ont-ils aujourd'hui un évêque,

(2172) *Præscr.*, c. 37.

(2173) *Ibid*, c. 40.

et demain un autre; celui qui est diacre aujourd'hui, sera demain lecteur; le prêtre redeviendra laïque, car ils chargent les laïques des fonctions sacerdotales (2174). Que pourrai-je dire de leur prédication? Ils n'ont point à cœur de convertir les païens, mais de pervertir nos fidèles; il mettent leur gloire à renverser ceux qui sont debout, au lieu de relever ceux qui sont tombés. Je ne m'en étonne pas : ils ne peuvent s'élever eux-mêmes que sur les débris de la vérité; c'est pourquoi ils s'efforcent de faire crouler notre Eglise pour bâtir la leur. Otez-leur la Loi de Moïse, les prophètes, le Dieu créateur, vous leur fermez la bouche : ils n'entendent rien à édifier, leur unique talent est de détruire ; ce n'est que dans cette vue qu'ils sont flatteurs, humbles et soumis. Du reste, ils ne connaissent pas le respect, même pour leurs prélats : et c'est pour cette raison qu'il n'y a guère de schisme parmi eux. On ne le remarque point, le schisme pour eux est l'unité : sans cesse ils varient, ils s'écartent de leurs propres règles. Chacun tourne à sa fantaisie la doctrine qu'on lui a enseignée, comme celui de qui il l'a reçue l'avait inventée à sa fantaisie. L'hérésie, dans ses progrès, ne dément point sa nature et son origine. Les Valentiniens et les Marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dans la religion, que Valentin et Marcion. Toutes les hérésies, si on les examine à fond, s'éloignent en bien des points des sentiments de leurs auteurs. La plupart des hérétiques n'ont pas même d'églises; ils sont errants et vagabonds, sans mère, sans foi, sans feu ni lieu (2175). Ils sont encore décriés par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes, tous gens d'une curiosité effrénée. Ils n'oublient jamais ces paroles : « Cherchez, et vous trouverez. » Par leurs mœurs on peut juger de leur foi. Ils assurent qu'on ne doit pas craindre Dieu : aussi vivent-ils dans la plus grande licence. Mais où ne craint-on pas Dieu, sinon là où il n'est point? Où Dieu n'est point, la vérité n'est pas non plus; et où la vérité n'est pas, on doit voir de telles sectes. Où Dieu est, au contraire, là se trouve la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse; où est la crainte de Dieu, se trouvent l'honnête gravité, l'exactitude scrupuleuse, le soin vigilant, le choix éclairé, la communication réfléchie, l'élévation méritée, la soumission religieuse, le service fidèle, la modestie en public, une Eglise unie, et Dieu partout (2176).

« Cette ferme et vertueuse discipline est une dernière preuve de la vérité de notre croyance. On demeurera inviolablement attaché à cette croyance, si l'on se souvient du jugement futur, où nous comparaîtrons tous au pied du tribunal de Jésus-Christ, pour y rendre compte de tout, et en particulier de notre foi. Que répondrez-vous alors, vous qui aurez souillé par le commerce adultère de l'hérésie cette foi vierge que Jésus-Christ vous avait confiée? Direz-vous, pour vous excuser, que ni lui ni ses apôtres n'avaient annoncé ces doctrines perverses pour les derniers temps, et ne vous avaient pas ordonné de les fuir et de les détester? Reconnaissez de bonne foi que vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-mêmes, et nullement à ceux qui vous avaient prévenus si longtemps auparavant. Mais vous ne manquerez pas de prétextes pour relever l'autorité des docteurs de l'hérésie. Ils avaient donné, direz-vous, les plus éclatantes preuves de leur mission; ils avaient guéri les malades, ressuscité les morts, prédit l'avenir, en sorte qu'on ne pouvait douter que ce ne fussent de vrais apôtres : comme s'il n'était pas écrit qu'il viendrait plusieurs séducteurs qui feraient des prodiges pour prouver une doctrine fausse et pernicieuse! Apparemment que vous obtiendrez grâce, tandis que ceux qui se seront souvenus des oracles du Seigneur et de ses apôtres, et qui auront persévéré dans la foi orthodoxe, courront risque de leur salut. J'avais annoncé, il est vrai, leur dira le Seigneur, qu'il viendrait des maîtres du mensonge en mon nom, au nom de mes prophètes et de mes apôtres. J'avais ordonné à mes disciples de répéter les mêmes prédictions. J'avais confié à mes apôtres mon Evangile et le symbole de la foi; mais, comme vous refusiez de croire, il m'a plu ensuite d'y faire des changements. J'avais promis la résurrection de la chair; mais j'ai craint de ne pouvoir pas accomplir ma promesse. J'avais montré que j'étais né de la Vierge; mais

(2174) *Præscr.*, c. 41.
(2175) *Ibid.*, c. 42.

(2176) *Ibid.*, c. 43.

j'ai rougi d'une pareille naissance. J'avais assuré que le Créateur du monde était mon Père; mais un meilleur père m'a adopté. Je vous avais défendu de prêter l'oreille aux hérétiques; mais j'étais moi-même dans l'erreur. Voilà les absurdités que sont forcés de dévorer ceux qui s'écartent de la règle, et qui ne sont point en garde contre le danger de perdre la foi (2177). »

A la fin de l'ouvrage, Tertullien promet des Traités particuliers contre certains hérétiques, et il finit par ces paroles : « Que la paix et la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec ceux qui liront ceci dans la foi de la véritable religion (2178) ! »

Catalogue des hérétiques. L'auteur est incertain (2179).

Cette manière de parler, ordinaire à ceux qui finissent un ouvrage, fait croire avec assez de fondement que le Catalogue des hérétiques, imprimé à la fin du livre *Des Prescriptions*, est une addition. En effet, on ne le trouve pas dans l'exemplaire d'Agobard, qui est très-ancien ; mais on le voit dans d'autres manuscrits, placé, il est vrai, tantôt au commencement, tantôt à la fin. Quelques-uns l'attribuent à Tertullien ; d'autres le lui refusent. Quoi qu'il en soit, l'auteur de ce Catalogue, en passant sous silence les hérétiques sortis de la Synagogue des Juifs, comme Dosithée de Samarie, le premier qui osa nier l'inspiration des prophètes, les sadducéens, les pharisiens, les hérodiens, traite de ceux qui avaient paru depuis l'Evangile. Il met à la tête Simon le Magicien, ensuite Ménandre, Saturnin, Basilide, Nicolas, l'un des sept diacres, les Ophites, les Caïnites, les Séthiens, Carpocrate, Cérinthe, Ebion, Valentin, Ptolémée, Second, Héracléon, Marc, Colarbase, Cerdon, Marcion, Lucain, Apellès, Tatien, les Cataphryges, dont les uns étaient disciples de Proculus et les autres d'Æschines, en dernier lieu Blaste, Théodote de Byzance, Praxéas et Victorin. Le portrait qu'il fait de ces hérétiques diffère peu de celui que saint Irénée nous en a laissé dans son 1er livre *Contre les hérésies* ; toutefois, il en est quelques-uns qui ne s'y trouvent pas.

(2177) *Ibid.*, c. 44.
(2178) *Ibid.*, c. 45.
(2179) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 404.

Défense de la méthode de prescription contre les protestants, par Bergier (2180).

Le livre *Des Prescriptions* a une telle importance, que nous ne pouvons omettre ce que dit Bergier de cette fin de non-recevoir opposée par Tertullien à l'hérésie, et que les controversistes modernes ont nommée *préjugés légitimes* contre les hérétiques. L'apologiste analyse d'abord les raisons par lesquelles Tertullien et les controversistes récents, à son exemple, prouvent, sans entrer dans le fond des questions, que les dissidents ne doivent pas être admis à disputer ; puis il prend la défense de la méthode de prescription contre les protestants.

« Voici, » dit Bergier, « les raisons alléguées par Tertullien.

« 1° La méthode des hérétiques est de disputer contre nous par les Ecritures : or je soutiens que l'on ne doit pas les y admettre. Avant de contester sur la lettre et sur le sens d'un titre, il faut commencer par examiner à qui il appartient : or c'est à l'Eglise, et non aux hérétiques, que Dieu a donné les Ecritures ; elle seule peut savoir quelles sont les vraies Ecritures ; c'est d'elle seule que les hérétiques peuvent l'apprendre ; elle en a reçu l'intelligence des apôtres, qui les lui ont données. De quel droit les hérétiques prétendent-ils les mieux entendre qu'elle ? La dispute par les Ecritures ne peut rien terminer. Telle secte rejette certaines Ecritures, ajoute ou retranche à celles qu'elle reçoit, en pervertit le sens à son gré. A quoi peut aboutir une contestation dans laquelle on ne convient pas du titre sur lequel on doit se fonder ? Il faut donc remonter plus haut, voir de quelle source, par quel canal, à quelle société, et de quelle manière sont venues les Ecritures et la foi chrétienne. Où se trouvera la vraie foi et la vraie manière de la recevoir, là se trouvera aussi la véritable Ecriture et la vraie manière de l'entendre.

« 2° La doctrine chrétienne est une doctrine révélée ; Jésus-Christ l'a reçue de son Père ; les apôtres l'ont reçue de Jésus-Christ, et ils l'ont fidèlement transmise aux Eglises qu'ils ont établies. La seule manière

(2180) *Dictionnaire de Théologie*, v° *Prescription*.

de juger si une doctrine est chrétienne, c'est de voir si elle est conforme à la croyance des Eglises fondées par les apôtres. Toutes ces Eglises sont une seule et même Eglise, qui est la première et la seule apostolique, tant qu'elles conservent l'unité, la paix, la fraternité, et le sceau de l'hospitalité. Puisque les apôtres ont enseigné les Eglises tant de vive voix que par écrit, elles seules peuvent rendre témoignage de ce qu'ils ont prêché : toute doctrine qui ne s'accorde pas avec la leur est étrangère à la foi ; elle est fausse, dès qu'elle ne vient ni des apôtres ni de Jésus-Christ. Or telle est la doctrine des hérétiques.

« 3° La catholicité ou l'uniformité de doctrine et de foi entre la multitude des Eglises dispersées sur la terre en démontre clairement la vérité. Comment tant de sociétés différentes auraient-elles pu altérer la foi d'une manière uniforme? Lorsque plusieurs personnes se trompent, chacun le fait à sa manière, le résultat ne peut être le même : c'est ce qui arrive aux différentes sectes d'hérétiques ; il n'en est pas deux qui s'accordent. De même que l'unité de croyance entre les Eglises catholiques prouve qu'aucune d'elles ne s'est trompée, ainsi la diversité de doctrine entre les sectes d'hérétiques démontre que toutes sont dans l'erreur.

« 4° La doctrine chrétienne est plus ancienne que les hérésies, puisque celles-ci ne sont que différentes altérations de la doctrine enseignée par les apôtres ; il y avait des chrétiens avant Marcion, Valentin, et les autres chefs de secte. Ces premiers chrétiens étaient-ils dans l'erreur? Ce serait donc en faveur de l'erreur que le baptême, la foi, les miracles, les dons du Saint-Esprit, la mission divine, le sacerdoce, le martyre, ont été accordés à l'Eglise. Dieu a développé toute sa puissance pour établir dans le monde la religion de Jésus-Christ, sans daigner la faire connaître à ceux qui l'embrassaient, sans faire enseigner ce qu'il voulait qu'on crût, et sans rien faire pour perpétuer cette croyance. Viendra-t-on à bout de nous le persuader? Non, la doctrine vraie est celle qui a été enseignée la première : celle qu'on a forgée depuis est étrangère et fausse. Que les hérétiques commencent donc par nous montrer l'origine de leurs Eglises, la succession de leurs évêques et de leurs pasteurs depuis les apôtres jusqu'à nous. De même que les apôtres n'ont point enseigné une doctrine différente l'un de l'autre, les hommes apostoliques ne se sont point écartés de la doctrine de leurs maîtres : autrement, ils se seraient séparés du tronc apostolique. Nos Eglises les plus modernes ne sont pas moins apostoliques que les anciennes, parce qu'elles ont reçu la doctrine des apôtres par un canal qui n'a pas été rompu. Il en est tout autrement des sectes hérétiques : on sait quels ont été leurs fondateurs ; ce n'a été ni des apôtres, ni des disciples des apôtres, ni des hommes attachés au corps apostolique ; ce sont des étrangers, nouveaux venus, qui disputent la succession paternelle aux enfants légitimes.

« 5° Une doctrine que les apôtres ont condamnée ne vient certainement pas d'eux : or ils ont condamné d'avance la doctrine de Marcion, d'Apellès, de Valentin, des Gnostiques, des Caïnites, des Ebionites, des Nicolaïtes, etc. Tertullien le fait voir en détail. Ces mêmes apôtres nous ordonnent de nous défier des hérétiques, de ne point les écouter, de rompre même toute société avec eux.

« 6° La conduite de ces derniers est évidemment l'effet des passions : ils ne défèrent à aucune autorité, à aucune tradition ; ils ne suivent que leur propre sens : par là on peut juger du mérite de leur foi. La diversité d'opinions parmi eux est comptée pour rien, pourvu que tous se réunissent à combattre contre la vérité. Tous élèvent le ton, promettent la vraie science, sont docteurs avant d'être instruits ; les femmes mêmes chez eux disputent, décident, dogmatisent, usurperaient volontiers toutes les fonctions du sacerdoce. L'ambition des hérétiques n'est pas de convertir les païens, mais de pervertir les fidèles. Pour nous, c'est la chaîne des témoignages, la constance de la tradition, l'uniformité de l'enseignement dans toutes les Eglises chrétiennes qui nous subjuguent et nous dirigent.

« Tertullien répond ensuite aux objections des hérétiques et aux prétextes sur lesquels ils fondaient leur opposition à la doctrine catholique.

« Saint Cyprien et saint Augustin ont répété contre les schismatiques et les hérétiques plusieurs des raisonnements de Tertullien.

« Dans le (XVII°) siècle, nos controversistes

à leur tour se sont servis de la même méthode contre les protestants. En particulier, les frères de Wallembourg (2181) ont fait voir qu'il n'est pas un seul des arguments de Tertullien qui n'ait eu une égale force contre les protestants que contre les hérétiques des premiers siècles, et ils le prouvent en détail.

« Nicole, dans ses *Préjugés légitimes contre les calvinistes*, a fait aux protestants en général plusieurs reproches à peu près semblables à ceux que Tertullien élevait contre les premiers hérétiques : il démontre, par le caractère personnel des prétendus réformateurs, par la manière dont ils ont établi leur secte, par les moyens dont ils se sont servis, par les effets qui en ont résulté, que cette révolution n'a pas été l'ouvrage de Dieu, mais celui des passions humaines... Le ministre Claude entreprit de réfuter ce livre : Nicole répliqua par deux additions à son ouvrage.

« Quelques autres théologiens se sont bornés à prouver, contre ces mêmes sectaires, l'autorité de l'Eglise, seul moyen de terminer les disputes en matière de foi et de doctrine, seul tribunal établi par Jésus-Christ pour maintenir l'intégrité de sa doctrine, et contre lequel les hérétiques se soulèvent sans aucune raison légitime.

« Le savant Bossuet s'y est pris d'une autre manière. Il a posé pour principe qu'une société qui se prétend chrétienne et qui varie dans sa doctrine, qui suit tantôt une opinion et tantôt une autre en matière de foi, n'a point la véritable doctrine de Jésus-Christ. Il a montré ensuite que les protestants n'ont pas cessé pendant plus d'un siècle de changer de croyance et de réformer leurs confessions de foi. Ce fait est d'ailleurs incontestable, puisqu'aujourd'hui la plupart des Luthériens et des Calvinistes ne suivent plus en plusieurs choses les opinions de Luther et de Calvin, pour lesquelles cependant ces prétendus réformateurs ont fait schisme avec l'Eglise.

« On conçoit que les protestants ont dû faire tous leurs efforts pour parer aux conséquences fâcheuses qu'on tire contre eux de ces divers arguments.

« En parlant de l'ouvrage de Tertullien, ils ont dit que la méthode de prescription pouvait n'être pas blâmable dans son siècle, lorsque la tradition était encore, pour ainsi dire, toute fraîche, et que les différentes Eglises fondées par les apôtres subsistaient encore, mais qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. La prescription, ajoutent-ils, ne peut être un argument solide que quand il s'agit d'une doctrine établie par les apôtres ou par leur autorité (2182). Mais ces critiques font peu de réflexion à ce qu'ils disent.

« 1° La tradition venue des apôtres n'était pas moins fraîche au IV° siècle qu'au III°, puisque tous ceux qui étaient chargés de la transmettre convenaient et protestaient qu'il ne leur était pas permis de l'altérer; s'ils l'avaient fait, les peuples ne l'auraient pas souffert; cela leur était même impossible, puisqu'ils étaient placés à cinq ou six cents lieues les uns des autres, et qu'il ne pouvait y avoir aucun concert entre eux. On a démontré, contre les incrédules, que la certitude morale ou historique, qui est la tradition des faits, ne perd rien de sa force par le laps des siècles : nous soutenons qu'il en est de même de la tradition des dogmes, puisque celle-ci porte sur un fait public, éclatant, facile à vérifier. Au IV° siècle, toute la question se réduisait à demander : Qu'enseignait-on dans l'Eglise pendant le siècle passé? Il en a été de même de tous les siècles suivants. L'on a toujours dit, comme au III° : *Nihil innovetur, nisi quod traditum est.*

« 2° Au IV° siècle, toutes les Eglises fondées par les apôtres subsistaient encore : peut-on prouver qu'alors elles étaient moins attachées à la doctrine des apôtres qu'au III°; qu'elles avaient perdu de vue les leçons des pasteurs du III°, qui leur avaient recommandé de ne pas s'en écarter, et le précepte de saint Paul qui l'a défendu (2183)? C'est néanmoins au IV° siècle que les protestants soutiennent que se sont faits les prétendus changements dans la doctrine des apôtres, qu'ils reprochent à l'Eglise catholique. D'ailleurs, ils oublient une remarque essentielle de Tertullien : c'est que toutes les Eglises particulières plus récentes, mais unies de communion et de croyance avec les

(2181) *De Præscriptionibus catholicis*, t. I, *Tract.* 7.

(2182) Mosheim. *Hist. ecclés.*, III° siècle, part. II, c. 3, § 10, note du traducteur, t. I, p. 290.

(2183) *II Thess.* II, 14.

Eglises apostoliques, étaient elles-mêmes apostoliques comme les premières, puisqu'elles tenaient aussi fermement les unes que les autres à la doctrine des apôtres. Il n'est donc pas vrai que les Eglises apostoliques ne subsistent plus aujourd'hui ; et, puisque l'Eglise de Rome, fondée immédiatement par les apôtres, n'a jamais cessé d'exister et d'enseigner, toute Eglise unie de communion avec elle est véritablement aussi apostolique que celles dont parlait Tertullien. La constance d'une Eglise dans la doctrine des apôtres n'a pas dépendu de la question de savoir si, dans l'origine, elle avait été fondée par un des apôtres ou par un de leurs disciples, puisque plusieurs, quoique fondées par un apôtre, ont fait naufrage dans la foi : mais alors cet écart a été remarqué, a fait du bruit, a excité les réclamations et les anathèmes du corps entier de l'Eglise.

« 3° Entre les protestants et nous, il s'agit d'une doctrine que nous soutenons avoir été établie par les apôtres ou par leur autorité : c'est donc le cas de leur opposer l'argument de la prescription. Quand nous ne pourrions pas prouver par un texte clair, formel, exprès, tiré des écrits des apôtres, que tel article a été établi par eux ou par leur autorité, nous en serions encore certains par un argument solide : c'est que, dans le temps où nous voyons cet article formellement et publiquement professé dans l'Eglise, on faisait aussi profession de ne point s'écarter de ce que les apôtres avaient enseigné et établi. Contre cette protestation publique que prouve l'argument négatif des protestants, qui consiste à dire : Nous ne voyons pas cet article couché clairement et formellement dans les écrits des apôtres ; nous ne le trouvons professé hautement qu'au IIIe ou au IVe siècle ; donc ce ne sont pas les apôtres qui l'ont établi ? Pour que cet argument pût détruire le nôtre, il faudrait commencer par prouver que les apôtres ont écrit, qu'ils ont défendu de prêcher ce qui n'était pas écrit. Les protestants, qui veulent tout voir dans l'Ecriture, n'y trouveront certainement pas cette défense, puisque nous y voyons le précepte contraire (2184).

« Ces mêmes critiques disent, en parlant de nos controversistes, qu'ils ne disputaient pas de bonne foi avec les protestants ; ils voulaient que ceux-ci prouvassent leur doctrine par des passages de l'Ecriture, sans se donner la liberté de les expliquer, de les commenter, d'en tirer des conséquences ; ils se bornaient à soutenir leurs prétentions, sans montrer les principes sur lesquels elles étaient fondées ; ils imitaient le procédé d'un homme qui, étant depuis longtemps en possession d'une terre, refuse de montrer ses titres, et exige que ceux qui la lui disputent prouvent qu'ils sont faux (2184*). Mais, en accusant de mauvaise foi les controversistes catholiques, ne sont-ce pas nos adversaires qui s'en rendent eux-mêmes coupables ? Le principe fondamental des protestants est que l'Ecriture sainte est la seule règle de croyance que l'on doit suivre : lorsqu'ils veulent établir un point de doctrine contraire à celle de l'Eglise, avons-nous tort d'exiger qu'ils le prouvent par l'Ecriture seule, sans lui donner un sens arbitraire ? Des explications, des commentaires, des argumentations, ne sont plus l'Ecriture seule; ce sont leurs propres imaginations. Lorsque nous leur donnons une explication fondée sur une tradition constante, ils la rejettent ; et ils veulent que nous admettions les leurs qui ne sont fondées sur rien ! Il est faux que nos controversistes aient jamais manqué de montrer et de prouver nos principes. Ils ont d'abord établi le principe opposé à celui des protestants ; savoir : que l'Ecriture sainte n'est pas la seule règle de foi, mais qu'il faut encore consulter la tradition, soit pour suppléer au silence de l'Ecriture, soit pour prendre le vrai sens de ce qu'elle dit ; et ils ont prouvé ce principe par l'Ecriture sainte elle-même, aussi bien que par l'usage constant suivi dans l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à nous, et par des raisonnements tirés de la nature même des choses. Dans la discussion des diverses questions particulières, nos controversistes n'ont jamais manqué de prouver la vérité et la croyance de l'Eglise par l'Ecriture sainte, aussi bien que par la tradition. Il est donc absolument faux que nous ayons jamais refusé de produire nos titres; mais nous avons toujours soutenu, et nous soutenons encore, que les protestants n'avaient aucun droit d'exiger de nous cette complaisance, parce que ce sont

(2184) *II Thess.*, II, 14.

(2184*) Mosheim, *Hist. ecclés.*, XVIIe siècle, part. I, sect. 2, c. 1, § 15, note du traducteur, t. V, p. 133.

des agresseurs injustes, sans caractère et sans mission. Des plaideurs condamnés par les magistrats ont-ils droit de forcer leur juge à prouver la justice de leur arrêt par le texte des lois, et à répondre à toutes les objections qu'on peut leur opposer?

« Mosheim et son traducteur disent que Nicole et d'autres établissent la défense du papisme sur le seul principe de la prescription. Si par prescription on entend seulement la possession dans laquelle l'Eglise catholique était de sa doctrine depuis quinze siècles, le fait avancé par ces deux critiques est faux... Nicole... a insisté sur cinq ou six autres raisons très-solides. Plusieurs Calvinistes, à la vérité, ont essayé de lui répondre, principalement le ministre Jurieu, dans un livre intitulé : *Préjugés légitimes contre le papisme*, qui n'est qu'un recueil d'accusations calomnieuses. Le ministre Claude voulut prouver qu'un protestant, avec l'esprit le plus borné, pouvait plus aisément se convaincre de la vérité de sa religion qu'un catholique : c'est un paradoxe dont la fausseté saute aux yeux.

« Touchant l'*Histoire des variations*, composée par le savant Bossuet, ils soutiennent que l'Eglise romaine, mais surtout les Papes ont souvent varié dans leur doctrine et dans leur discipline, que c'est le sentiment des théologiens français : pure calomnie. Ils disent que l'*Exposition de la foi catholique*, composée par le même auteur, fut d'abord condamnée par un Pape, ensuite approuvée par un autre ; qu'elle fut censurée par l'université de Louvain, et même par la Sorbonne en 1671 : trois faits absolument faux. Basnage a fait son *Histoire de l'Eglise* en 2 vol. in-fol., pour prouver que l'Eglise catholique a varié sur la plupart des articles de sa doctrine : il était bien sûr qu'aucun théologien catholique ne ferait 2 vol. in-fol. pour le réfuter.

« Cependant nos adversaires sont forcés d'avouer que les travaux des controversistes catholiques furent suivis de la conversion de plusieurs princes, et même de plusieurs savants protestants ; mais ils prétendent que ce fut moins un effet des raisons théologiques que des motifs temporels : ils ont donc lu dans les cœurs de tous ces divers personnages, pour connaître la vraie cause de leur changement de religion. »

Il est temps de mettre fin à une disgression, dont la méthode de prescription, si utilement employée par Tertullien, a été l'occasion, et qui, protégée par le nom de Bergier, n'aura paru ni inopportune ni trop étendue.

Expédition de Sévère en Ecosse.

Nous avons montré Sévère marchant contre les Calédoniens et les Méates. Laissant à Géta le commandement de la partie de la Grande-Bretagne soumise aux Romains, il s'avança dans la Calédonie avec Caracalla, se frayant une route dans les forêts, obligé de couper des montagnes, de jeter des ponts sur les rivières et d'établir des chemins dans les parties marécageuses. Les barbares, dont il avait refusé la soumission, fuyaient devant les Romains, mais ils tombaient sur leurs équipages et massacraient les traîneurs.

[210] Tout le fruit que Sévère retira de cette expédition, qui lui valut le titre de *Britannicus Maximus*, mais qui lui coûta cinquante mille soldats, fut d'étendre sa domination sur la partie de l'Ecosse située entre les golfes de la Clyde et du Forth. Un mur qu'il fit construire (2185), et dont on voit encore des parties assez bien conservées, est la borne que les Romains ne dépassèrent jamais.

Plusieurs, interprétant de la construction de cette barrière destinée à contenir les Calédoniens ces paroles du *Manteau* : « Grâce à Dieu qui favorise tant d'Augustes en un seul..., que de barbares refoulés ! » ajournent jusqu'à l'an 210, cet opuscule dont nous avons parlé sous l'an 206.

Mort de Polycrate, évêque d'Ephèse (2185*).

Si on n'est pas d'accord sur la date précise du *Manteau*, on n'est pas plus en état de fixer celle de la mort de Polycrate, évêque d'Ephèse. On sait seulement qu'il mourut sous l'empire de Sévère, dans un âge fort avancé.

Ecrits supposés à Polycrate (2186).

Sigebert (2186*) attribue l'Histoire des Actes du martyre de saint Timothée à un Polycrate, qu'il place avant saint Denys l'Aréopa-

(2185) *Voy.* ci-dessus, col. 668.

(2185*) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 204.

(2186) *Ibid.*

(2186*) *Lib. de scriptor. ecclesiast.*, c. 3.

gite, et avant saint Lin, comme plus ancien : ce qui ne peut s'entendre de celui dont nous venons de parler. Bollandus (2187) en fait auteur Polycrate, évêque d'Ephèse sous Victor; mais ils paraissent être d'un auteur beaucoup plus récent, et n'avoir été composés que vers le v° ou le vi° siècle de l'Eglise. En effet, 1° ni Eusèbe ni saint Jérôme n'en disent rien, en parlant de Polycrate d'Ephèse, quoique ces Actes, adressés à tous les évêques de l'Asie proconsulaire et du Pont, dussent être assez connus. 2° Bollandus avoue que, dans le manuscrit qui lui a servi, ils ne portent aucun nom d'auteur; et Photius (2187*), qui en parle amplement, qui nous en a même donné un abrégé, ne dit point par qui ils ont été écrits : d'où la preuve que le nom de Polycrate n'y a été ajouté qu'après coup et dans les exemplaires latins. 3° On y donne à l'Eglise d'Ephèse le titre de grande métropole, et aux évêques de ce siége les noms de patriarche et d'archevêque (2188); termes inconnus du temps de Polycrate, contemporain du Pape Victor. On dit dans ces Actes (2188*) que saint Jean, après avoir mis en ordre les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, en composa un quatrième, et cela avant son exil dans l'île de Pathmos; deux faits également inconnus à toute l'antiquité, et contraires aux auteurs ecclésiastiques.

Clément d'Alexandrie en Cappadoce (2189).

A cette date de 210, nous retrouvons la trace de Clément d'Alexandrie en Cappadoce, où son disciple Alexandre, évêque de Flaviade ou Flaviapolis, était prisonnier depuis l'an 204 pour avoir confessé publiquement Jésus-Christ durant la persécution de Sévère (2189*). Nous apprenons, par une Lettre de congratulation que le saint captif écrivit plus tard à l'Eglise d'Antioche (2190) au sujet de l'élection de saint Asclépiade, que le Seigneur avait envoyé Clément pour gouverner le peuple de Flaviade au défaut de son évêque. Il y affermit et même augmenta l'Eglise de Dieu, justifiant par ce succès la sagesse des motifs qui l'avaient déterminé à quitter l'Egypte.

Mort de Sévère.

Les infirmités de Sévère l'avaient obligé de laisser à Caracalla le soin des légions. Instruit que son fils cherchait à séduire les troupes, et qu'il était à la tête d'un complot pour exclure Géta du trône, le vieil empereur cita les coupables devant lui, et, après les avoir convaincus de trahison, les condamna tous à mort, excepté son fils. Néanmoins il ne voulait que leur donner une leçon; car il leur pardonna, en leur disant : « Comprenez-vous maintenant que c'est la tête qui commande, et non les pieds? » L'indulgence de Sévère ne corrigea point Caracalla, qui forma l'odieux projet de se délivrer de son père en le frappant par derrière. Le coup manqua; mais l'empereur, au geste de son fils, n'avait pu se méprendre sur son intention. Rentré dans sa tente, il le fit appeler. « Si vous voulez me tuer, » lui dit-il, « prenez ce glaive; ou si la honte vous retient, ordonnez à Papinien de vous défaire de moi. »

Une nouvelle révolte des Bretons hâta la fin de Sévère.

[211] La colère et le chagrin ayant irrité sa goutte, les douleurs qu'il ressentait étaient si vives, qu'il souhaitait d'en voir le terme. Il manda en sa présence ses deux fils, et les exhorta, de la manière la plus pressante, à se réconcilier et à vivre en bonne intelligence. Il se fit apporter l'urne qui devait contenir ses cendres : « Tu renfermeras, » dit-il, « celui que n'a pu contenir l'univers. » Quelques instants avant sa mort, un officier vint lui demander le mot d'ordre; il répondit : « Travaillons. » Il expira, l'an 211, à York, le 4 février, à l'âge de soixante-six ans. Sévère avait de grandes qualités ; il était sobre, patient, simple dans ses goûts, d'une activité infatigable; il aimait les lettres, qu'il cultivait avec succès; mais la douceur, cette première vertu des princes, lui manquait. Rapide conquérant, il égala César par ses victoires; il n'imita pas sa clémence. Enfin, on le vit, changeant tout à coup de dispositions à l'égard des chrétiens, répandre à flots leur sang.

Martyrs divers sous Sévère.

Nous n'avons pu fixer la date précise de tous les martyres dont l'Eglise fut témoin

(2187) *Acta sanctorum Bolland.*, *ad diem* 24 Januar., t. II, n. 4.
(2187*) Cod. 254.
(2188) *Act.*, n. 2, 4, 5.
(2188*) *Ibid.*, n. 4 et 5.
(2189) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 244.
(2189*) *Voy.* ci-dessus col. 927.
(2190) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 11.

durant la persécution suscitée par ce prince.

Le *Martyrologe romain* mentionne :

Le 4 janvier : A Adrumète en Afrique, la commémoraison de saint Mavilus, qui, ayant été exposé aux bêtes par l'ordre du cruel proconsul Scapula, fut glorieusement couronné ; — le 6, en Afrique, la mémoire de plusieurs saints martyrs, qui furent attachés à des poteaux et consumés par le feu ; — le 9, également en Afrique, saint Artaxe et quelques autres martyrs brûlés vifs.

Le 13 juillet : en Macédoine, saint Sérapion, qui, sous l'empereur Sévère et le président Aquila, obtint sa couronne par le supplice du feu.

Caracalla et Géta empereurs.

Il est à croire que la persécution ne cessa pas aussitôt après la mort de Sévère, mais que, sous ses deux fils Caracalla et Géta qui commencèrent à régner conjointement, on la continua jusqu'à nouvel ordre, au moins dans les provinces.

Martyre des saints Félix, Fortunat et Achillée (2191).

Nous avons parlé (2192) de saint Félix, prêtre, de saint Fortunat et de saint Achillée, diacres, que saint Irénée avait envoyés à Valence. La cruelle boucherie qu'on avait faite à Lyon n'ayant eu d'autre résultat que d'inspirer un nouveau courage aux ouvriers évangéliques, dispersés dans les villes voisines, les trois saints qui travaillaient à Valence ne tardèrent pas à s'illustrer par leur fermeté dans les tourments comme par leur zèle à répandre la christianisme. Les fruits de leur apostolat attirèrent la persécution. Le président Corneille ayant été envoyé à Valence, ce magistrat, à son entrée dans la ville, passa par un endroit où les saints apôtres chantaient les louanges du Seigneur. Qu'entends-je? s'écria-t-il. Est-ce qu'après le massacre que l'empereur Sévère a fait faire à Lyon, il reste encore dans ces contrées quelque vestige de christianisme? On lui répondit qu'il y avait à Valence trois séducteurs, qui avaient perverti presque le tiers de la cité : c'était le nom qu'on donnait aux saints missionnaires. Corneille les fit aussitôt mettre en prison. Ensuite, les ayant fait comparaître, il leur dit : Le sort des autres chrétiens ne vous intimide donc pas? Vous adorez comme eux un Juif crucifié, et vous méprisez nos dieux et les ordonnances des empereurs ! Le prêtre Félix, qu'une vision céleste avait animé au martyre, et qu'une lettre des saints Ferréol et Fergeux, apôtres de Besançon, y encourageait, confessa généreusement la foi, et prouva la vanité des idoles. Corneille s'efforça en vain de le séduire par des promesses et de le réduire par des menaces. Alors il le fit cruellement fouetter, ainsi que ses compagnons. Félix lui dit : Si vous n'étiez aveuglé par votre erreur obstinée, vous verriez que ceux que vous croyez déchirés de coups n'ont pas même reçu la plus légère meurtrissure. Le persécuteur voulut qu'on les resserrât en prison ; mais un ange les délivra, et leur ordonna d'abattre les statues des fausses divinités. Corneille, ayant fait saisir de nouveau les trois confesseurs, leur dit ; Expliquez-nous donc la vertu de votre Christ. Félix répartit : Quoique vous soyez indigne d'entendre les mystères de Dieu, cependant je vous les exposerai à cause du peuple qui est ici présent. Il prononça ensuite, sur la bonté, sur la sagesse et sur les miracles de Jésus-Christ, un discours qui aurait dû prouver à Corneille la divinité de le religion qu'il persécutait. Mais la haine fermait ses yeux à des lumières importunes. Il fit tourmenter longtemps les trois martyrs sur la roue, et le lendemain il les condamna à avoir la tête tranchée. On les conduisit hors de la ville pour l'exécution ; et, comme une grande foule de peuple les suivait, ils ne cessèrent de prêcher Jésus-Christ jusqu'au dernier instant. La voix de leur sang fut encore plus éloquente que leurs discours. Les chrétiens les enterrèrent à la faveur de la nuit. Les trois martyrs souffrirent, selon l'opinion la plus probable, en 211 ou 212. Les Actes, dont nous venons de rapporter le précis, ont été écrits par un auteur contemporain.

Une église fut bâtie à l'endroit où les trois saints avaient été enterrés. Depuis, on transféra leurs reliques dans la cathédrale de Valence, qui en donna dans la suite une portion considérable à un seigneur de la maison de Boucicaut, lequel les déposa à Arles dans l'église des religieux de la Sainte-Trinité. Ce qui restait à Valence de ce précieux dépôt fut brûlé et dissipé par les Calvinistes

(2191) Longueval. *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 62. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *Saint Félix, prêtre, saint Fortunat et saint Achillée, martyrs à Valence en Dauphiné.*

(2192) *Voy.* ci-dessus, col. 510.

vers la fin du XVI° siècle : mais l'Eglise de cette ville vit revenir au milieu d'elle, il n'y a pas très-longtemps, une petite partie des reliques qui se trouvaient à Arles, et on les y vénère avec dévotion dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Saint Félix, saint Fortunat et saint Achillée sont nommés dans les plus anciens Martyrologes latins sous le 23 avril, jour auquel on les honore à Valence ; mais leur fête ne se célèbre à Arles que le 24 du même mois.

Martyre des saints Ferréol et Ferjeux (2193).

Les saints Ferréol, ou Fargeau, prêtre, et Ferjeux, diacre, dont nous avons aussi parlé (2194), reçurent peu de temps après, à Besançon, le même salaire de leurs travaux apostoliques. Sur l'ordre de Claude, président de la province Séquanaise, ils furent étendus avec des poulies et flagellés cruellement ; ils eurent ensuite la langue coupée, et, comme ils ne laissaient point de parler, on leur enfonça des alènes dans les jointures des pieds et des mains, et de grands clous dans la tête, après quoi, on les décapita. Les fidèles, ayant enlevé nuitamment leurs corps, les déposèrent à 1,500 pieds de la ville, dans une grotte couverte de bois, où on les retrouva le 5 septembre 370. C'est d'après cela que l'auteur du Martyrologe attribué à saint Jérôme a fixé à ce jour la fête des deux martyrs, quoiqu'ils aient souffert le 16 juin, en l'année 211 ou 212. Leur culte devint fort célèbre, et ils avaient une messe propre dans un Missel du V° siècle.

A Scapula, par Tertullien (2195).

La manière dont Tertullien parle de Sévère dans son Avis à Scapula, proconsul d'Afrique, montre que ce prince ne vivait plus quand cet opuscule fut écrit. On doit donc le classer sous le règne de Caracalla et de Géta, qui gouvernèrent conjointement du 4 février 211, date de la mort de Sévère, au 27 février 212, date du meurtre de son second fils par l'aîné.

Scapula, après avoir ordonné de livrer aux bêtes saint Mavilus d'Adrumète (2196), était tombé malade. Tertullien lui écrivit, moins pour lui demander de faire cesser la persécution que pour l'engager à songer à lui-même.

« Aimer ceux qui nous aiment, » dit-il, « c'est la vertu de tout le monde : il n'appartient qu'aux chrétiens d'aimer leurs ennemis. Nous donc qui plaignons votre ignorance, nous qui avons pitié de l'erreur humaine, et qui lisons dans l'avenir dont nous voyons tous les jours les signes avant-coureurs, nous avons cru nécessaire de vous avertir par cette voie de ce que vous ne voulez pas entendre en face (2197).

« Nous adorons un seul Dieu, celui que vous connaissez tous par les lumières de la nature, dont les éclairs et les tonnerres vous épouvantent, dont les bienfaits réjouissent vos cœurs. Vous regardez aussi comme des dieux ceux que nous savons n'être que des démons. Toutefois, chaque homme reçoit de la loi et de la nature la liberté d'adorer ce que bon lui semble : quel mal ou quel bien fait à autrui ma religion ? Il est contraire à la religion de contraindre à la religion, qui doit être embrassée volontairement et non par force (2198), puisque tout sacrifice demande le consentement du cœur. Ainsi, quand même vous nous forceriez de sacrifier, il n'en reviendrait aucun honneur à vos dieux, qui ne peuvent se plaire à des sacrifices arrachés par la contrainte, à moins qu'ils n'aiment la violence. Le Dieu véritable accorde indistinctement ses bienfaits aux profanes et à ses serviteurs. Voilà pourquoi aussi il a établi un jugement éternel pour l'ingratitude ou la reconnaissance (2199).

« On nous accuse d'outrager la majesté de l'empereur... Le chrétien n'est l'ennemi de personne, à plus forte raison du prince. Comme il sait que le prince est établi par son Dieu, il doit nécessairement le respecter, l'honorer, prier pour la conservation de ses jours et pour le salut de l'empire romain, tant que le siècle subsistera ; car leurs destinées sont liées l'une à l'autre. Nous honorons donc la personne de César, ainsi qu'il nous est permis de l'honorer, et qu'il est ex-

(2193) Longueval, *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 64. Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc. *S. Ferréol ou Fargeau, premier évêque de Besançon, et S. Fergeux ou Fargeon, diacre, martyrs*, 16 juin.

(2194) *Voy.* ci-dessus, col. 510.

(2195) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 465. Genoude, *Les Pères de l'Eglise traduits en français*, t. VII, p. 207: Tertullien, *A Scapula, proconsul d'Afrique.*

(2196) *Voy.* ci-dessus, col. 1071.

(2197) *Ad Scapul.*, c. 1.

(2198) *Non est religionis cogere ad religionem, quæ sponte suscipi debeat non vi.* (*Ad Scapul.*, c. 2.)

(2199) *Ad Scapul.*, c. 2.

pédient à lui-même, comme un homme le second après Dieu, qui tient de Dieu tout ce qu'il est, et n'a de supérieur que Dieu. César lui-même doit souscrire à ces hommages. En le faisant inférieur à Dieu seul, nous le plaçons au-dessus de tous les autres hommes. Par là même il est plus grand que vos dieux, puisqu'ils sont en sa puissance. Nous sacrifions donc pour le salut de l'empereur, mais en nous adressant à Dieu, notre Maître et le sien, conformément à sa loi, par de chastes et pacifiques prières (2200).

« Que nous obéissions en toutes choses à la loi de la patience que Dieu nous a enseignée, il est facile de vous en convaincre, puisque, malgré notre immense multitude, qui forme presque la majorité dans chaque ville, tel est notre silence, telle est notre réserve, que vous ne nous connaissez qu'individuellement, en rassemblements tumultueux jamais, ne nous distinguant des autres citoyens que par la réforme de nos vices. A Dieu ne plaise, en effet, que nous murmurions contre des souffrances qui comblent nos désirs, ou que nous tramions par nos mains une vengeance que nous attendons de Dieu (2201). »

« Toutefois, ... nous ne pouvons que gémir à la pensée qu'aucune ville ne versera impunément le sang chrétien. Vous l'avez vu. Sous le gouverneur Hilarien, le peuple se répandit dans nos cimetières en poussant ces vociférations : « Plus d'aires pour les « chrétiens ! » Les aires où lui-même bat ses blés ne lui servirent de rien ; les moissons manquèrent. L'année dernière, les torrents de pluie qui désolèrent les campagnes n'ont-ils pas manifesté le courroux du ciel, qui châtiait encore une fois par l'inondation les prévarications et l'incrédulité des hommes ? Que signifiaient ces feux nocturnes suspendus sur les murailles de Carthage? Demandez-le à ceux qui les ont vus Que signifiaient ces tonnerres qui ont grondé sur nos têtes ? Demandez-le à ceux dont ils menaçaient l'endurcissement. Ce sont-là autant de signes précurseurs de la colère divine qui est à nos portes. Il faut que, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, nous l'annonçions, nous la signalions, nous la conjurions. Puisse-t-elle n'être que locale ! car un châtiment universel et suprême enveloppera dans son temps ceux qui cherchent aujourd'hui à s'étourdir sur le sens de ces calamités. A Utique, pendant que tous les ordres de la ville étaient rassemblés, on vit tout à coup le soleil éteindre ses lumières et défaillir contre toutes les lois ordires, puisqu'il était alors à son apogée et comme dans le centre de son palais (2202). Interrogez vos astrologues. Nous pourrions vous citer plusieurs de vos magistrats qui, à leurs derniers moments, eurent à se repentir d'avoir persécuté les chrétiens. Vigellius Saturninus, le premier qui ait tiré le glaive contre nous, perdit la vue (2203). Dans la Cappadoce, Claudius Herminianus, irrité de ce que sa femme avait embrassé notre foi, tourna sa colère contre les chrétiens. Atteint d'une peste immonde au fond de son prétoire, proie vivante des vers qui bouillonnaient dans ses plaies : N'en dites rien à qui que ce soit, s'écriait-il, de peur que les chrétiens ne s'en réjouissent. Ensuite, plein de repentir d'avoir détourné quelques-uns de leur foi, et reconnaissant son erreur, il mourut presque chrétien (2204). Triomphez, chrétiens ! fut le dernier cri de Cécilius Capella sur les ruines de Byzance (2205). Ceux qui s'imaginent nous avoir persécutés impunément sauront à quoi s'en tenir au jour du jugement de Dieu. Quant à toi, Scapula, puisse la maladie qui te travaille n'être qu'un simple avertissement ! Mais souviens-toi qu'elle n'a commencé qu'après l'ordre donné par toi de livrer aux bêtes Mavilus d'Adrumète. Aujourd'hui encore le sang appelle le sang. Du reste, songe à l'avenir (2206).

« Loin de nous la pensée de chercher à t'épouvanter, nous qui n'avons peur de personne ! Mais nous voudrions sauver tous les hommes, en leur persuadant de ne pas s'attaquer à Dieu. Ne pourrais-tu pas, tout

(2200) *Christianus nullius est hostis, nedum imperatoris quem scit a Deo suo constitui ; necesse est ut et ipsum diligat, et revereatur, et honoret, et salvum velit cum toto magno imperio quousque sæculum stabit : tamdiu enim stabit. Colimus ergo imperatorem sic quomodo et nobis licet, et ipsi expedit, ut hominem a Deo secundum, et quidquid est a Deo consecutum, et solo Deo minorem... Itaque et sacrificamus pro salute imperatoris, sed Deo nostro et ipsius, sed quomodo præcepit Deus, pura prece.* (*Ad Scapul.*, c. 2.)

(2201) *Ad Scapul.*, c. 2.

(2202) Cette éclipse eut lieu l'an 210.

(2203) *Voy.* ci-dessus, col. 873 et 875

(2204) *Voy.* ci-dessus, col. 927.

(2205) *Voy.* ci-dessus, col. 755.

(2206) *Ad Scapul.*, c. 5.

en remplissant les devoirs de la magistrature, rester fidèle à l'humanité, puisque vous aussi vous êtes sous le glaive? Condamner les coupables qui avouent, appliquer à la torture les coupables qui nient, la loi n'exige rien de plus. Or n'êtes-vous pas les premiers infracteurs de la loi en torturant ceux qui avouent pour les contraindre à nier? Tant il est vrai que vous proclamez notre innocence, quand vous ne voulez pas nous frapper sur notre simple déclaration! Direz-vous que vous voulez nous frapper? mais alors vous faites donc à l'innocence une guerre à mort! Combien de magistrats, plus affermis que toi dans la haine et d'ailleurs moins humains, ont essayé d'étouffer ces iniques procédures! Ainsi Cincius Sévérus était le premier à suggérer aux chrétiens de Thisdrum des réponses évasives pour les dérober à la mort. Ainsi Vespronius Candidus affecta de ne regarder un chrétien que comme un homme remuant, et se contenta d'une espèce d'amende honorable envers les citoyens. Ainsi Asper, après avoir appliqué à une torture légère un des nôtres, le détacha promptement du chevalet, sans le contraindre à sacrifier; il avait dit auparavant aux avocats et aux assesseurs qu'il déplorait de s'être engagé dans ces malheureux débats. Prudens eut même l'adresse de faire glisser dans l'acte d'accusation d'un chrétien qu'on lui amenait un grief de concussion : comme il ne se trouvait pas de témoin pour soutenir l'inculpation, il déclara que, selon le texte de la loi, il ne pouvait donner suite au procès. Tu pourrais puiser dans ta charge la même indulgence. Tu aurais même pour t'y encourager, les avocats et les assesseurs, qui, malgré leurs clameurs et leur emportement, jouissent des bienfaits des chrétiens. Un greffier, que le démon dont il était possédé poussait vers un abîme, fut délivré par l'exorcisme de l'un de nous. A celui-ci je pourrais joindre plusieurs de leurs proches ou de leurs parents au berceau. Sans citer ici des noms vulgaires, combien de personnages distingués ont été guéris par nous de l'obsession des démons ou de la violence des maladies (2207)! »

La preuve que la persécution aurait toujours ressort de ces mots : « Aujourd'hui encore un commandant de légion et le gouverneur de la Mauritanie persécutent le nom de chrétien; mais seulement jusqu'au glaive, ainsi que le veut la loi dans l'origine (2208). » C'est-à-dire que, sans tourmenter les chrétiens, il les faisaient mourir.

« Qu'importe? Plus la lutte grandit, plus la récompense grandit avec elle. Votre cruauté fait notre gloire. Prenez garde seulement qu'en nous poussant à bout, nous ne courrions tous au-devant de vos exécutions, uniquement pour vous convaincre qu'au lieu de les redouter nous les appelons de nos vœux... Que feriez-vous de tant de milliers d'hommes, de tant de milliers de femmes de tout âge, de toute condition, qui présenteraient leurs bras à vos chaînes? Combien de bûchers, combien de glaives il vous faudrait! Quelles seraient les angoisses de Carthage, que tu veux décimer, quand chacun viendrait reconnaître parmi les victimes, des parents, des habitants du même toit, des hommes, des femmes peut-être de ton rang, des personnages de la plus haute distinction, tes proches eux-mêmes, et les amis de tes amis? Je t'en conjure, épargne-toi toi-même, à défaut des chrétiens. Epargne Carthage, si tu ne veux pas t'épargner toi-même. Epargne une province que la manifestation de tes desseins a déjà livrée en proie aux déprédations d'une avide soldatesque, et à l'emportement des vengeances particulières. Nous n'avons de maître ici-bas que Dieu seul. Ce Maître est au-dessus de toi : on ne peut s'en cacher, et tu ne peux rien contre lui. D'ailleurs, ceux que tu regardes comme tes maîtres ne sont que des hommes, condamnés à mourir aujourd'hui ou demain. Mais notre religion, à nous, est indestructible. Sache-le bien! en paraissant l'immoler, tu ne fais que l'édifier davantage. Pas un homme qui, à l'aspect de cette prodigieuse patience, se sentant pressé comme d'un aiguillon à examiner ce qui en est cause, n'embrasse la vérité aussitôt qu'il la connaît (2209). »

Tertullien est un écrivain au II° siècle.

Nous venons, d'après Noessell, de renfermer tous les ouvrages de Tertullien dans l'intervalle de temps compris entre les années 197 et 211. « Or, » ajouterons nous avec

(2207) *Ibid.*, c. 4.
(2208) *Ibid.*
(2209) *Ibid.*, c. 5.

l'abbé Blanc (2210), « des écrits qui portent de telles dates reproduisent évidemment les idées, les doctrines, les institutions, les coutumes, non du IIIe siècle, mais du IIe. Et cela est d'autant plus vrai de Tertullien, qu'il a vécu dans ce IIe siècle les quarante premières années de sa vie; qu'il y avait par conséquent puisé toutes ses notions, qu'il y avait pris toutes ses habitudes, qu'il en connaissait parfaitement les enseignements et les usages. Cela devient mille fois plus clair encore, lorsqu'on voit l'auteur de ces mêmes écrits parler et écrire simplement comme le témoin et l'historien de ce qui existait dans l'Eglise depuis les apôtres; lorsqu'on l'entend proclamer solennellement, dans le plus important de ses Traités, ce caractère d'ancienneté et de priorité comme le caractère péremptoire et décisif de la vérité catholique. C'est donc avec grande raison que nous revendiquons pour le IIe siècle Tertullien, en sa qualité d'écrivain ecclésiastique. » Nous insistons sur cette judicieuse observation de l'abbé Blanc, parce que, les ouvrages de Tertullien étant acceptés comme le miroir de son époque, ce qui va être dit de sa doctrine équivaudra pour nos lecteurs à un tableau du IIe siècle de l'Eglise.

Tableau du IIe siècle de l'Eglise. — Son caractère apostolique.

« Les apôtres et les disciples qui avaient vu le Seigneur achevaient de mourir avec le Ier siècle, » dit l'historien cité (2211); « ils avaient en quelque sorte façonné de leurs mains l'Eglise, conformément au dessein que Jésus Christ leur en avait tracé, et aux instructions qu'il n'avait cessé de leur donner de vive voix. Plusieurs d'entre eux écrivirent, sous l'inspiration du Saint-Esprit, une partie de ces instructions, la partie fondamentale, non par forme de règlement et de constitution, à la manière des hommes, mais sous forme de principes, d'axiomes, de maximes, qui est la manière divine. Le reste, surtout les détails du gouvernement et de l'administration, tout ce qui concernait l'intérieur du culte et de la société chrétienne, ils le transmirent eux-mêmes de vive voix à leurs propres disciples. Ceux-ci commencèrent à gouverner, sous les yeux mêmes de leurs maîtres, les Eglises qui leur furent confiées, et, lorsque les derniers apôtres moururent, ces Eglises marchaient régulièrement avec leur organisation et leurs habitudes apostoliques. Ce fut ainsi que la société chrétienne entra dans le IIe siècle.

« Elle continua de marcher ainsi, sans que la mort des apôtres ait pu y causer la moindre secousse ni le plus faible dommage. Ne les retrouvait-on pas, en effet, vivant, parlant et agissant dans la personne des hommes qu'ils avaient intruits, formés et dirigés? Il n'y avait rien de changé, absolument rien. Seulement, à mesure que l'Eglise s'étendait au loin, que ses enfants devenaient plus nombreux, et que les besoins et les difficultés croissaient, il fallait parler, agir, écrire, faire des règlements en conséquence; mais ce n'était point là encore changer: c'était faire ce que les apôtres eussent fait en pareille circonstance, ce qu'ils avaient recommandé de faire; leurs disciples ne cessaient même d'invoquer leur autorité au milieu des fidèles, dont un grand nombre avaient vécu eux-mêmes dans le Ier siècle. Ces additions étaient donc, elles aussi, l'œuvre des apôtres; et d'ailleurs elles furent très-peu nombreuses: c'est à peine si on en rencontre de ce genre qu'on ne doive attribuer, avec une grande probabilité, au siècle apostolique.

« Ainsi l'Eglise du IIe siècle est évidemment l'œuvre des apôtres, et ce siècle est en ce sens éminemment apostolique lui-même. Si maintenant, supposant que les monuments se taisent absolument, ses institutions et sa doctrine ne nous étaient connues que par les Pères du IIIe siècle et des suivants, nous n'y verrions rien d'étonnant: la loi du secret et la réserve qu'elle imposait, le génie de l'Eglise, les circonstances, tout nous expliquerait ce silence. Si, au contraire, nous admettons que plusieurs Pères, provoqués par les calomnies des païens contre les institutions et les mœurs chrétiennes, et par les attaques des hérétiques contre nos dogmes, ont écrit dans les limites de ces besoins; si nous nous disons en même temps qu'ils n'ont pu le faire sans mentionner ces dogmes, ces institutions et ces mœurs, non d'une manière claire et complète, ce qui leur

(2210) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 412.

(2211) *Ibid.*, p. 466.

était défendu, mais au moins à mots couverts, quelquefois plus ouvertement, le plus souvent par des allusions inévitables et par mille traits qui devaient trahir en toutes manières ce fond de doctrine, ce culte, cette vie domestique, voilés aux profanes; si enfin nous savons positivement qu'il en est ainsi, et que les écrits des premiers Pères sont une révélation incomplète, irrégulière, obscure, mais irrécusable, des enseignements et des usages en vigueur alors dans l'Eglise, quelles seront, nous le demandons, les conséquences que le bon sens nous forcera d'en tirer? Il nous semble qu'on peut les entendre ainsi sans aucune exagération, et dire : 1° que ces imperfections des Pères du II° siècle, cette obscurité, ces réticences, etc., sont comme le cachet de l'époque et des circonstances dans lesquelles ils ont écrit, et partant une preuve fondamentale de l'authenticité de leurs récits; 2° que ces mêmes imperfections sont aussi le cachet de leur véracité : il n'y a ici ni système, ni opinion personnelle: on ne peut faire allusion qu'à ce qui existe, à ce qui est admis, connu, vulgaire, et non contesté; 3° que cette véracité est portée au plus haut degré d'évidence, par les Pères eux-mêmes, qui soutiennent clairement contre les hérétiques la tradition comme un principe fondamental, et l'ancienneté ou l'apostolicité comme la marque infaillible du véritable enseignement et des institutions légitimes dans la société chrétienne; 4° que tous les points de doctrine et de discipline ainsi touchés par les Pères du II° siècle représentent réellement la doctrine et la discipline de l'Eglise durant ce siècle, et par conséquent de l'Eglise telle que l'ont faite les apôtres et Jésus-Christ; 5° que cette conséquence, nécessaire pour les articles considérables formellement enseignés par ces mêmes Pères, devient évidente encore par les points vaguement indiqués, lorsque les monuments du siècle suivant les montrent dans un jour plus complet; 6° que le silence de ces Pères s'explique naturellement, et ne prouve rien contre l'existence d'aucun des articles non mentionnés par eux, surtout de ceux qui tombaient sous la loi du secret; et que, par conséquent, rien n'est plus simple que d'entendre les saints docteurs des IV° et V° siècles parler souvent d'usages, de règlements, d'articles de doctrine, comme primitifs et apostoliques, quoique passés sous silence dans les écrits des trois premiers siècles; 7° que les erreurs partielles de plusieurs Pères sur des points secondaires, peu explicites alors dans l'enseignement de l'Eglise, ne préjudicient en rien à la force de leur témoignage sur les points fondamentaux qui emportent en quelque sorte le reste de la doctrine.

« Telles sont les conséquences immédiates auxquelles on est conduit par une étude première et générale du II° siècle. »

Ensemble du II° siècle.

Nous avons reproduit l'Eglise telle qu'elle était en sortant des mains des apôtres, lorsque nous avons tracé le précis des enseignements, des institutions, des mœurs, des luttes et des conquêtes de cet âge apostolique (2212). Pour que le lecteur se forme une idée juste de l'Eglise durant la seconde période séculaire, nous procéderons de la même manière; mais nous présenterons d'abord l'ensemble de cette période.

« Le II° siècle, » écrit encore l'abbé Blanc (2213), « fut le grand siècle de la puissance romaine. Quatre règnes seulement le remplissent jusqu'à l'année 180, qui fut celle de la mort de Marc-Aurèle. Ces règnes furent heureux pour l'empire, sans commotion politique, ni guerre civile, ni aucun de ces événements qui ébranlent la paix intérieure ou troublent la sécurité publique. La gloire militaire, portée à son comble par les exploits de Trajan, fut soutenue par ceux de Marc-Aurèle; les vertus d'Antonin rendirent l'empire romain vénérable même aux nations étrangères, tandis que les lettres et la philosophie se virent cultivées par les empereurs eux-mêmes. La religion à laquelle Rome croyait devoir tant de prospérité et de grandeur se vit, elle aussi, soutenue par le zèle et l'exemple des princes, tellement que rien ne manquait humainement de tout ce qui pouvait assurer à l'Etat et au paganisme la gloire, la force et la stabilité. Ainsi Dieu voulait prouver avec évidence que le christianisme ne serait redevable de sa victoire, ni à l'épée des barbares, ni à la décadence de l'empire. Car ce fut dans ce même siècle

(2212) *Voy.* t. X, col. 1017.

(2213) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 475.

que l'Eglise commença à développer ses forces, et se montra avec une consistance qui est demeurée inébranlable.

« Toujours persécutée, mais ouvertement sous Trajan et plus tard sous Marc-Aurèle, l'Eglise se vit attaquée à l'intérieur par le double gnosticisme de Syrie et d'Alexandrie, par Saturnin et Basilide, et par Valentin qui marque l'apogée de cette hérésie plus païenne jusqu'alors que chrétienne. Elle continua depuis, c'est-à-dire durant la seconde moitié du siècle, à perdre ses éléments grossiers avec ses éons, par Marcion, Tatien, Bardesane, enfin par Montan et Praxéas qui les firent disparaître : le gnosticisme acheva sous leurs mains, et probablement à leur insu, de se transformer en hérésie chrétienne sous le double point de vue dogmatique et moral. Devenu subtil et dangereux pour les fidèles, à mesure qu'il dépouillait ses vieilles formes, le gnosticisme força les Pères à le combattre plus sérieusement. Saint Irénée poussa cette polémique, exposa nettement la règle de foi dans les Ecritures et la tradition, et donna, avec les notes de la véritable Eglise, le moyen de distinguer l'Eglise apostolique de tant de sectes qui osaient s'attribuer cette prérogative.

« Ceux du dehors, les païens qui ne connaissaient point cette distinction, mettaient sur le compte des catholiques les infamies qui souillaient la plupart des réunions gnostiques; et ce fut surtout pour réfuter ces calomnies et toutes celles que la haine put inventer, que les Pères prirent encore la plume. Saint Justin, Athénagore, et beaucoup d'autres, défendirent leurs frères avec autant de générosité que d'éloquence; ils défendirent aussi le christianisme en lui-même, et se plurent à relever l'éclat de sa vérité et de sa sainteté par le tableau des erreurs grossières et des turpitudes du paganisme. Leurs Apologies, jointes au Traité de saint Irénée contre fes hérésies, furent le premier essai de théologie dogmatique.

« Clément d'Alexandrie y ajouta la morale, en traçant les règles chrétiennes de la vie commune. Il donna encore les principes de la vie spirituelle et mystique, et les premières formules de la philosophie chrétienne.

« Tertullien resuma, dans ses trente-un Traités ou opuscules, tous ces travaux du IIe siècle, les *Stromates* exceptés, prépara une nouvelle période à la théologie, sanctionna de son témoignage irrécusable toutes les demi-révélations faites jusque-là sur l'enseignement catholique, et y ajouta beaucoup de demi-révélations nouvelles, principalement sur l'intérieur de la société chrétienne.

« Cependant l'Eglise marchait silencieuse, concentrant en elle-même tout ce qui concernait son gouvernement, ses délibérations, ses actes, en un mot sa vie sociale. La question de la Pâque eut seule assez d'éclat pour retentir dans l'Histoire : elle servit à mettre au jour la régularité et la force de l'organisation ecclésiastique : on vit des conciles s'assembler à la voix du Pape en Orient et en Occident, et le Pape lui-même prononcer une sentence contre les Asiatiques rebelles.

« Tel est l'ensemble du IIe siècle de l'ère chrétienne. »

Il nous reste à justifier, par quelques développements, ce que le docte historien dit de Tertullien, qui, suivant lui, résuma tous les travaux de cette période séculaire.

Doctrine de Tertullien (2214).

Jugement que les anciens ont porté de ses écrits. — Quelque tache que le montanisme ait imprimée à la réputation de Tertullien, ses ouvrages, qui forment le premier corps de théologie, puisqu'ils répondent aux deux parties fondamentales de cette science, le dogme et la morale, n'ont pas laissé de le faire regarder comme un des plus illustres écrivains de l'Eglise. Saint Cyprien les estimait au point de ne manquer jamais d'en lire tous les jours quelque chose; et souvent, quand il les demandait, il disait : « Donnez-moi mon maître (2215). » Ruffin appelle Tertullien le plus célèbre de tous ceux qui ont écrit (2216), et Vincent de Lérins (2217) en fait un éloge sans égal : « On doit le regarder incontestablement, » dit-il, « comme le prince des Pères latins (2218). Quoi de

(2214) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 498.

(2215) Hieron., *Catalog.*, c. 53.

(2216) Ruff., apud Euseb., *Hist. eccles.*, l. II, c. 24.

(2217) *Commonit.*, l. I, n. 1.

(2218) Tertullien ne mérite pas la qualification de *Père*, si on la restreint aux auteurs ecclésiastiques des premiers siècles que l'Eglise vénère pour leur foi et leur vertu; mais il la mérite éminemment

plus érudit, en effet? Quoi de plus exercé dans les choses divines et humaines? Son vaste et merveilleux génie a embrassé toute l'Histoire de la philosophie, de chacune de ses sectes, de leurs auteurs, de leurs disciples, de leurs observances, tous les événements divers, et toutes les sciences. N'a-t-il pas été doué d'un esprit également vif et imposant, au point qu'il ne s'est presque jamais déterminé à combattre quelqu'un, qu'il ne l'ait désarmé par sa pénétration ou écrasé par sa force? Mais qui pourrait célébrer dignement son éloquence? Il l'a tellement fortifiée d'arguments invincibles, qu'il entraîne même ceux qu'il n'a pu persuader. En lui, autant de mots, autant de sentences; autant de phrases, autant de victoires. Interrogez les Marcion, les Apellès, les Praxéas, les Hermogène, les Juifs, les gentils, les gnostiques, dont il a pulvérisé les blasphèmes par la vigueur accablante de ses écrits volumineux, comme par autant de coups de foudre. » La suite des paroles de Vincent de Lérins montre qu'il estimait non-seulement les écrits que Tertullien composa étant catholique, mais ceux qu'il écrivit dans le semi-montanisme ou le montanisme pour défendre la vérité. Ceux-ci, en effet, bien qu'ils portent le cachet de la défection, n'en offrent pas moins un témoignage particulier en faveur des doctrines catholiques, soit de celles que l'auteur devenu schismatique continue de professer ouvertement, soit de celles qu'il essaye de combattre. Nous recueillerons ici ce qui se trouve de plus remarquable dans les uns et dans les autres sur le dogme et sur la discipline de l'Eglise, particulièrement les points de doctrine sur lesquels Tertullien n'a jamais varié.

Sa doctrine sur l'inspiration des livres de l'Ecriture. — On ne voit point, par exemple, que Tertullien ait changé de sentiment au sujet de l'inspiration des livres de l'Ecriture. Soit catholique, soit montaniste, il a cru que les livres tant du Vieux que du Nouveau Testament étaient la parole de Dieu (2219). Il soutient, comme les autres anciens, que le dernier des écrivains sacrés, c'est-à-dire des prophètes, est antérieur à tous les sages, les législateurs, et les historiens profanes (2220); et veut qu'on ait recours aux textes originaux pour corriger ce qui se trouve de défectueux dans les versions de l'Ecriture (2221). C'est à Moïse qu'il attribue le Pentateuque (2222); à Jérémie, le livre qui porte le nom de Baruch (2223); à Daniel, le Cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise (2224); à Salomon, les *Proverbes* et la *Sagesse* (2225). Quant au livre de l'*Ecclésiastique*, il n'indique point qui en est l'auteur; mais il le cite comme il a coutume de citer les livres de l'Ecriture sainte (2226). Il en use de même à l'égard du *IVe livre* d'*Esdras* (2227), des *Machabées*, de *Judith* et de *Job*, sans témoigner qu'il eût aucun doute sur leur canonicité. Tous les livres de l'Ancien

comme témoin de la tradition, et c'est en ce sens qu'elle lui est donnée. (Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 4.2.)

(2219) *Legimus omnem Scripturam ædificationi habilem divinitus inspirari.* (Tertull., *De Cult. fem.*, l. I, c. 3.) *Evolverem prophetias, si Dominus ipse tacuisset, nisi quod et prophetiæ vox erant Domini.* (*De Resurrect carn.*, c. 22.) *Nos quidem certi Christum semper in prophetis locutum, Spiritum scilicet Creatoris.* (*Adv. Marcion.*, c. 6.) *Verebatur nimirum tantæ constantiæ vir* (*Paulus*) *ne dicam Spiritus sanctus, præsertim ad filios scribens quos in Evangelio genueraverat.* (*Ibid.*, l. V, c. 7.)

(2220) *Cæteri vates, etsi Moysi posthumant; extremissimi tamen eorum non retrosiores deprehenduntur primoribus vestris sapientibus, et legiferis, et historicis.* (*Apolog.*, c. 19.)

(2221) *Sciamus plane non sic esse in Græco authentico, quomodo in usum exiit, per duarum syllabarum aut callidam aut simplicem eversionem.* Il s'agit en cet endroit de ces paroles de saint Paul (*I Cor.* VII, 39) : *Si dormierit vir ejus*, etc. ἐὰν κοιμηθῇ; au lieu desquelles il lisait dans le texte grec ἐὰν κοιμᾶται, *Si dormiat.* (*De Monog.*, c. 11.)

(2222) *Nec enim si aliquando posterior Moyses primus videtur in templo litterarum suarum Deum mundi dedicasse, idcirco a Pentateucho natales agnitionis supputabuntur, cum totus Moysis stylus notitiam Creatoris non instituat, sed a primordio enarret, a paradiso et Adam, non ab Ægypto et Moyse recensendum.* (*Adv. Marcion.*, l. I, c. 10.) *Multo antiquior Moyses etiam Saturno nongentis circiter annis... certe divinior multo qui decursus generis humani ab exordio mundi quoque per singulas nativitates nominatim temporatimque digessit, satis probans divinitatem operis ex divinatione vocis.* (*De Anim.*, c. 28.)

(2223) *Meminerant enim* (*tres pueri*) *Hieremiæ scribentis ad eos, quibus illa captivitas imminebat : Et nunc videbitis deos Babyloniorum*, etc. (*Baruch.* VI.) (*Scorp*, c. 8.)

(2224) *Cui* (*Deo*) *etiam inanimalia et incorporalia laudes canunt apud Danielem* (*Adv. Hermog.*, c. 44.)

(2225) *Nostra institutio de porticu Salomonis est qui et ipse tradiderat Dominum in simplicitate cordis esse quærendum* (*Sap.* I.) (*De Præscr.*, c 7.) *Nam et in Proverbiis Salomonis quæ Parœmias dicimus*, etc. (*De Pudicit.*, c. 17.)

(2226) *Itaque cum utrumque ex præceptis ejus didicerimus, quid velit, et quid nolit, sicut scriptum est : « Ecce posui ante te bonum et malum : gustasti etiam de arbore agnitionis. »* (*Eccli.* XV.) (*De Exhort. castit.*, c. 2.)

(2227) *Sed vobis dico, inquit, qui auditis, ostendens hoc olim mandatum a Creatore, loquens in aures audientium.* Ces paroles sont tirées du *IVe livre d'Esdras*, c. XV. (*Adv. Marcion.*, l. IV, c. 16.)

Testament ayant été altérés dans les temps de désolation, Esdras les rétablit (2228). A l'égard du Nouveau Testament, Tertullien ne reconnaît que quatre Evangiles, savoir: de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean; mais il fait observer qu'on avait coutume d'attribuer à saint Pierre celui de saint Marc, et à saint Paul celui de saint Luc (2229). Il cite ce que nous lisons dans l'*Épître aux Hébreux*, sous le nom de saint Barnabé (2230), et l'*Apocalypse* sous celui de saint Jean l'apôtre (2231), auquel il attribue aussi les deux Epîtres qui portent son nom (2232). Tant qu'il fut catholique, il parla avec honneur du livre du Pasteur; mais, une fois engagé dans la voie du montanisme, voyant que ce livre appelle à la pénitence les chrétiens fornicateurs aussi bien que les autres, ce que le rigorisme des montanistes n'admettait pas, il n'en parla plus qu'avec mépris (2233). Quoiqu'il reconnaisse que le livre d'Hénoch n'était point dans le canon des Juifs, et que de son temps plusieurs fissent difficulté de le recevoir, il ne laisse pas d'en soutenir l'autorité, s'appuyant sur la citation qui en est faite dans l'Epître de saint Jude (2234). Il cite quelquefois l'Ecriture d'une manière différente de nos exemplaires (2235). D'autres fois, il attribue à un prophète ce qu'on ne voit pas que ce prophète ait dit en effet (2236).

Sur la Trinité des Personnes en Dieu, et la divinité du Verbe. — Tertullien prouve en plusieurs endroits qu'il n'y a qu'un Dieu

(2228) *Hierosolymis Babylonia expugnatione deletis, omne instrumentum Judaicæ litteraturæ per Esdram constat restauratum.* (*De Cult. fem.*, c. 3.)

(2229) *Denique, nobis fidem ex apostolis Joannes et Matthæus insinuant, ex apostolicis Lucas et Marcus instaurant.* (*Adv. Marcion.*, l. IV, c. 2.) *Eadem auctoritas Ecclesiarum apostolicarum cæteris quoque patrocinabitur Evangeliis, quæ proinde per illas et secundum illas habemus; Joannis dico et Matthæi, licet et Marcus quod edidit Petri adfirmetur, cujus interpres Marcus. Nam et Lucæ digestum Paulo adscribere solent. Capit magistrorum videri quæ discipuli promulgarint.* (*Ibid.*, c. 5.)

(2230) *Et utique receptior est apud Ecclesias Epistola Barnabæ, illo apocrypho Pastore mœchorum monens itaque discipulos... Impossibile est*, inquit, *eos qui semel illuminati sunt et donum cœleste gustaverunt*, etc. (*Hebr.* VI, 4 et seq.) (*De Pudicit.*, c. 20.)

(2231) *Nam et apostolus Joannes in Apocalypsi ensem describit ex ore Dei procedentem.* (*Adv. Marcion.*, l. III, c. 14.)

(2232) *Joannes vero in Apocalypsi idolothyta edentes... jubet castigare... at in Epistola secunda eos maxime antichristos vocat qui Christum negarent in carnem venisse.* (*De Præscr.*, c. 3.) *Apostolus Joannes Epistola secunda antichristos pronuntiavit negantes Christum in carne venisse.* (*Adv. Marcion.*, l. III, c. 8.) *Sic et Joannes: « nondum, ait, manifestatum est quid futuri simus. »* (*I Joan.* III.) (*De Resurrect. carn.*, c. 23.) *Juxta est igitur ut excidisse sibi dicamus Joannem in primore quidem Epistola negantem nos sine delicto esse.* (*De Pudicit.*, c. 19.)

(2233) *Si scriptura Pastoris quæ sola mœchos amat divino instrumento meruisset incidi, si non ab omni concilio Ecclesiarum etiam vestrarum inter apocrypha et falsa judicaretur*, etc. (*De Pudicit.*, c. 10.) Voilà ce qu'écrivait Tertullien dans la voie du montanisme, et voici ce qu'il pensait auparavant du Pasteur. *Quod, assignata oratione*, dit-il, *assidendi mos est quibusdam, non perspicio rationem, nisi Hermas ille cujus* Scriptura *fere* Pastor *inscribitur transacta oratione non super lectum assedisset, verum aliud quid fecisset, id quoque ad observationem vindicaremus; utique non. Simpliciter enim et nunc positum est: cum adorassem et assedissem super lectum ad ordinem narrationis, non ad instar disciplinæ.* (*De Orat.*, c. 12.)

(2234) *Scio Scripturam Henoch quæ hunc ordinem angelis dedit non recipi a quibusdam, quia nec in armarium Judaicum admittitur. Opinor, non putaverunt illam ante cataclysmum editam, post eum casum orbis, omnem rerum abolitorem, salvam esse potuisse. Si ista ratio est, recordentur pronepotem ipsius Henoch fuisse superstitem cataclysmi Noe, qui utique domestico nomine et hæreditaria traditione audierat et meminerat de proavi sui penes Deum gratia, et de omnibus prædicatis ejus: cum Henoch filio suo Mathusalæ nihil aliud mandaverit, quam ut notitiam eorum posteris suis traderet. Igitur sine dubio potuit Noe in prædicationis delegatione successisse... hoc si non tam expedite haberet, illud quoque assertionem Scripturæ illius tueretur. Proinde potuit abolefactam eam violentia cataclysmi in spiritu rursus reformare, quemadmodum et Hierosolymis Babylonia expugnatione deletis omne instrumentum Judaicæ litteraturæ per Esdram constat restauratum. Sed, cum Henoch eadem Scriptura de Domino etiam prædicarit, a nobis quidem nihil omnino rejiciendum est quod pertineat ad nos. Et legimus omnem Scripturam ædificationi habilem divinitus inspirari. A Judæis potest jam videri propterea rejecta, sicut et cætera fere quæ Christum sonant... Eo accedit quod Henoch apud Judam apostolum testimonium possidet.* (*De Cult. femin.*, l. I, c. 3.)

(2235) *Usque ad Christum ducem hebdomadas septem, et dimidiam, et LXXII, et dimidiam, et convertet*, etc. (*Dan.* IX.) (*Adv. Judæos*, c. 8.) *Age nunc si legisti penes prophetam in Psalmis: « Deus regnavit a ligno. »* (*Psal.* XCV.) Ces mots *a ligno* ne se trouvent que dans la version des Septante. (*Ibid.*, c. 10.) *Sic dicit Dominus Deus Christo meo Domino cujus tenui dexteram.* (*Isa.* XLV.) (*Ibid.*, c. 7.) Dans la Vulgate, on lit: *Hæc dicit Dominus Christo meo Cyro cujus apprehendi dexteram.*

(2236) *Legimus apud Ezechielem de vacca illa quæ peperit et non peperit.* (*De Carn. Christ.*, c. 28.) On ne trouve rien de semblable dans Ezéchiel. *Est apud Isaiam: Ego occidam et vivificabo.* (*De Resurrect. carnis*, c. 28.) Ces paroles ne se lisent point dans Isaïe, mais *Deut.* XXXII. *Habes scriptum: Et mandabo piscibus maris, et eructabunt ossa comesta.* (*Ibid.*, c. 32.) Ce passage, que Tertullien cite comme de l'Ecriture, sans néanmoins indiquer le livre dont il l'a tiré, semble avoir été pris de l'*Apocalypse*, XX, où il est dit: *Et dedit mare mortuos qui in eo erant. Sameas homo Dei cum exitum prophetasset idololatriæ.* (*De Jejun.*, c. 16.) Ce prophète, mentionné *III Reg.* XIII, n'y est point nommé: Joseph l'appelle Jadon, et saint Epiphane lui donne le nom de Joam.

en trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, qu'il désigne sous le nom de Trinité. Ces trois personnes sont inséparables l'une de l'autre; et, si quelquefois on dit que le Père est autre que le Fils et le Saint-Esprit, on le dit par nécessité, pour marquer, non pas diversité, mais ordre; non pas division, mais distinction : il est autre en personne, non en substance. Le Père est toute la substance, le Fils en est un écoulement. On ne doit pas dire qu'il y ait deux dieux et deux Seigneurs : non que le Père ne soit Dieu, et le Fils Dieu, et le Saint-Esprit Dieu, mais parce que le Fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le Père. Et si on doit nommer ensemble le Père et le Fils, on appellera le Père Dieu et le Fils notre Seigneur Jésus-Christ, pour ne pas scandaliser les gentils : mais, ajoute Tertullien, quand je nommerai Jésus-Christ seul, je pourrai le nommer Dieu. Pour marquer la croyance de l'Eglise sur la Trinité, il relève la cérémonie mystérieuse qui s'observait alors dans le baptême, où l'on plongeait le baptisé dans l'eau, non une seule fois, mais trois, pour chaque nom des personnes divines (2237). Les noms de Dieu, de Tout-Puissant, de Très-Haut, et autres semblables, que l'Ecriture donne au Père, conviennent aussi au Fils (2238). Tertullien nomme Parole le Fils (2239), et ajoute que cette Parole est une Personne (2240); que le Fils est le second après le Père; qu'il a toujours été dans le Père, et a été produit de lui sans en être séparé; qu'il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil; que, quoique avant la création Dieu fût seul, parce qu'il n'y avait rien hors de lui, en lui était néanmoins sa Sagesse, sa Raison, sa Parole intérieure, qui se produisit ensuite au dehors et devint sa Parole extérieure (2241). C'est en faisant allusion à cette génération ou prolation extérieure du Verbe, par laquelle Dieu dit : Que la lumière soit faite! que Tertullien déclare, dans son livre contre Hermogène, que le Fils n'a pas toujours été (2242) : ce qu'il dit, sans préjudice de l'éternité du Verbe intérieur, qui est la Sagesse (2242*).

Sur les deux natures en Jésus-Christ. Sur l'année de sa naissance, de sa prédication et de sa mort. — Il s'explique sur le mystère de l'Incarnation du Verbe, en disant qu'il y a en Jésus-Christ deux substances, non confuses, mais jointes en une personne, le Dieu et l'homme. Chaque substance a conservé ses propriétés : l'esprit faisait des miracles, la chair souffrait (2243). Ce n'est pas le Père qui a souffert, puisque le Fils se plaint sur la croix que son Père l'a abandonné. Si c'était le Père, à quel dieu s'adresserait-il (2244)? Il est parlé de Jésus-Christ dans presque tous les psaumes : il y est représenté comme

(2237) *Ita connexus Patris in Filio, et Filii in Paracleto, tres efficit cohærentes, alterum ex altero, qui tres unum sunt, non unus, quemadmodum dictum est : « Ego et Pater unum sumus; » ad substantiæ unitatem, non ad numeri singularitatem... et novissime mandat apostolis ut tinguerent in Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum, non in unum Nam nec semel, sed ter, ad singula nomina in Personas singulas tinguimur.* (*Adv. Prax.*, c. 25, 26.)

(2238) *Nomina Patris Deus omnipotens, Altissimus, Deus virtutum, Rex Israelis, Qui est, quatenus ita Scripturæ docent, hæc dicimus et in Filium competisse, et in his Filium venisse, et in his semper egisse, et sic ea in se hominibus manifestasse. « Omnia, inquit, Patris mea sunt; » cur non et nomina? Cum ergo legis Deum omnipotentem, et Altissimum, et Deum virtutum, et Regem Israelis, et Qui est; vide ne per hæc etiam Filius demonstretur, suo jure Omnipotens, quia Sermo Dei omnipotentis quoque omnium accepit potestatem; Altissimus, quia « dextera Dei exaltatus, » sicut Petrus in Actis concionatur; Dominus virtutum, quia omnia subjecta sunt illi a Patre; Rex Israelis, quia illi proprie excidit sors gentis illius; item, Qui est, quoniam multi dicuntur filii qui non sunt. Ibid.*, c. 17.

(2239) *Ibid.*, c. 5.

(2240) *Ibid.*, c. 13.

(2241) *Ibid.*, c. 5.

(2242) *Quia et Pater Deus est, et judex Deus est; non ideo tamen Pater et judex semper, quia Deus semper; nam nec Pater potuit esse ante Filium, nec judex ante delictum. Fuit autem tempus, cum et delictum et Filius non fuit. Quod judicem et qui Patrem Deum faceret.* (*Adv. Hermog.*, c. 3.)

(2242*) *Possum non temere præstruxisse et tunc Deum ante universitatis constitutionem solum non fuisse, habentem in semetipso proinde Rationem, et in Ratione Sermonem, quem secundum a se ipso faceret.* (*Adv. Prax.*, c. 5.) *Ante omnia Deus erat solus, ipse sibi et mundus, et locus, et omnia; solus autem, quia nihil aliud extrinsecus præter illum. Cæterum ne tunc quidem solus : habebat enim secum quam habebat in semetipso, Rationem suam scilicet.* (*Ibid.*) *Hæc est nativitas perfecta Sermonis, dum ex Deo procedit, conditus ab eo primum ad cogitatum nomine Sophiæ : « Dominus condidit me initium viarum suarum. » Dehinc generatus ad effectum : « Cum pararet cælum, aderam illi. »* (*Ibid.*, c. 7.)

(2243) *Videmus duplicem statum non confusum, sed distinctum in una Persona, Deum et hominem Jesum; et adeo salva est utriusque proprietas substantiæ, ut et Spiritus res suas egerit in illo, id est virtutes, et opera, et signa, et caro passiones suas functa sit, esuriens sub diabolo, sitiens sub Samaritide.* (*Ibid.*, c. 28.)

(2244) *Habes ipsum exclamantem in passione : « Deus meus, Deus meus, ut quid me dereliquisti? » Ergo aut Filius patiebatur a Patre derelictus, et Pater passus non est qui Filium dereliquit; aut, si Pater erat qui patiebatur, ad quem Deum exclamabat?* (*Ibid.*, c. 30.)

parlant à son Père (2245). C'est le Fils de Dieu qui se montrait aux patriarches, et non le Père (2246). C'est à l'image du Christ futur que l'homme a été créé (2247). Tertullien met la naissance de Jésus-Christ en la quarante-unième année de l'empire d'Auguste (2248), sa prédication en la douzième de Tibère (2249), sa mort en la quinzième du règne du même prince, environ la trentième de Jésus-Christ, la huitième des calendes d'avril, le premier jour des azymes, auquel on devait manger la Pâque, sous le consulat de Rubellius Geminus et de Fusius Geminus (2250). Il faut corriger sur ce texte ce que Tertullien dit ailleurs, que Jésus-Christ est descendu du ciel en la quinzième année de Tibère (2251).

Sur la nature de Dieu et des êtres spirituels. — Il parle de la substance de Dieu (2252) et des anges (2253), comme s'il l'avait crue corporelle ou matérielle. Mais, en examinant ses paroles, on voit que, par le terme de corps et de matière, il voulait dire seulement que Dieu est une chose réellement subsistante, et que les anges en sont une aussi. Car 1° il pose pour principe que le propre de la substance de Dieu est d'être esprit (2254) ; ce qu'il dit également du Verbe, qu'il déclare être Dieu de Dieu, Esprit d'Esprit (2255). 2° Il distingue clairement dans le nombre des créatures celles qui sont esprit d'avec celles qui ne sont que matière (2256). 3° Quand il dit que Dieu est corps, il ajoute que Dieu l'est d'un genre qui lui est particulier (2257). 4° Enfin, sous le nom de corps, Tertullien comprend toutes sortes de substances, soit corporelles, soit spirituelles (2258) : ce qui n'empêche pas qu'il ne nomme quelquefois substances spirituelles celles qui le sont en effet, comme les anges bons ou mauvais (2259). Il dit que ceux-ci ont été condamnés pour avoir révélé les secrets qui leur étaient confiés aux femmes qu'ils aimaient (2260).

Sur l'immortalité de l'âme, sur le libre arbitre. — Tertullien enseigne que l'âme est immortelle de sa nature (2261) ; que, de même que tous les hommes ont naturellement la connaissance d'un Dieu (2262), plusieurs connaissent que leur âme est immor-

(2245) *Sed et omnes pene Psalmi Christi personam sustinent, Filium ad Patrem, id est Christum ad Deum verba facientem repræsentant.* (*Adv. Prax* c. 11.)

(2246) *Nam qui ad Moysen loquebatur ipse erat Dei Filius, qui et semper videbatur; Deum enim Patrem nemo vidit unquam et vixit.* (*Adv. Judæos*, c. 9.)

(2247) *Igitur, si homo est imago Creatoris, ille enim Christum Sermonem suum intuens hominem futurum : « Faciamus, inquit, hominem ad imaginem et similitudinem nostram; » quomodo possum alterum habere caput?* (*Adv. Marcion.*, l. V, c. 8.)

(2248) *Omnes anni imperii Augusti fuerunt anni LVI. Videmus autem quoniam quadragesimo et primo anno imperii Augusti, quo post mortem Cleopatræ imperavit, nascitur Christus.* (*Adv. Judæos.*, c. 8.)

(2249) *At nunc quale est ut Dominus anno XII Tiberii Cæsaris revelatus sit, substantia vero ad decimum quintum jam Severi imperatoris nulla omnino comperta sit.* (*Adv. Marcion.*, l. I, c. 15.)

(2250) *Post Augustum qui supervixit post nativitatem Christi anni XV efficiuntur cui : successit Tiberius Cæsar... Hujus quinto decimo anno imperii passus est Christus, annos habens quasi XXX cum pateretur... Quæ passio intra tempora LXX hebdomadarum perfecta est sub Tiberio Cæsare, coss. Rubellio Gemino et Fusio Gemino, mense martio, temporibus Paschæ, die VIII Calendarum aprilium, die prima azimorum, quo agnum ut occiderent ad vesperam a Moyse fuerat præceptum.* (*Adv. Judæos*, c. 8.)

(2251) *Anno XV Tiberii Christus Jesus de cœlo manare dignatus est.*

(2252) *Quis negabit Deum corpus esse, etsi spiritus est? Spiritus enim corpus sui generis, in sua effigie. Sed et invisibilia illa quæcunque sunt, habent apud Deum et suum corpus et suam formam, per quæ soli Deo visibilia sunt. Quanto magis quod ex ipsius substantia missum est Verbum sine substantia non erit.* (*Adv. Prax.*, c. 7.)

(2253) *Adflatus Dei (anima) generosior spiritu materiali quo angeli constiterunt.* (*Ad. Marcion.*, l. II, c. 8.)

(2254) *Deum ediximus, propriam substantiam spiritum inscribimus, nam et Deus spiritus.* (*Apolog.*, c. 21.)

(2255) *De Spiritu Spiritus, et de Deo Deus.* (*Ibid.*)

(2256) *Mundi hujus moles a Deo creata fuit cum omni instrumento elementorum, corporum, spirituum.* (*Ibid.*, c. 17.)

(2257) *Spiritus enim corpus sui generis.* (*Adv. Prax.*, c. 7; vid. note 2252.)

(2258) *Omne quod est corpus est sui generis. Nihil est incorporale, nisi quod non est.* (*De carne Christi*, c. 11.)

(2259) *Angeli et dæmones substantia pessimi spiritus.* (*Apolog.*, c. 29.) *Constat angelos, carnem non propriam gestasse, utpote naturas substantiæ spiritualis; et, si corporis alicujus, sui tamen generis.* (*De carne Christi*, c. 6.)

(2260) *Unum propono angelos esse illos desertores Dei, amatores feminarum, proditores etiam hujus curiositatis, propterea quoque damnatos a Deo.* (*De Idolol.*, c. 9. Similia leguntur *De cult. femin.*, c. 2, 4.)

(2261) *Singularis alioquin et simplex et de suo tota est anima, non magis instructilis aliunde quam divisibilis ex se, quia nec dissolubilis. Si enim structilis et dissolubilis, jam non erit immortalis. Itaque, quia non mortalis, neque dissolubilis, neque divisibilis. Nam dividi dissolvi est, et dissolvi mori est.* (*De anim.*, c. 14.) *Adeo hic et anima immortalis natura recognoscitur, quæ non possit occidi ab hominibus, et carnis esse mortalitatem cujus sit occisio.* (*De Resurrect. carnis*, c. 35.)

(2262) *Hæc est summa delicti nolentium recognoscere quem ignorare non possunt. Vultis ex operibus ipsius tot ac talibus quibus continemur, quibus sustinemur, quibus oblectemur, etiam quibus exterremur? Vultis ex animæ ipsius testimonio comprobemus? Quæ licet carcere corporis pressa, licet institutionibus pravis circumscripta, licet libidinibus ac concu-

telle (2263); qu'elle se connaît elle-même (2264); qu'après sa séparation d'avec le corps, elle sera punie dans les enfers si elle l'a mérité, ou récompensée dans le ciel, sans attendre la résurrection de son corps, sans lequel néanmoins son bonheur ou son supplice ne sera point entier (2265); que l'on expie les petits péchés après la mort, en attendant la résurrection (2266); que l'homme, étant doué du libre arbitre, a le pouvoir d'obéir ou de désobéir à la loi de son Dieu, de même qu'il était au pouvoir d'Adam de ne point pécher (2267).

Sur la nécessité de la grâce, l'utilité de la crainte, la continence, et le mensonge. — Tertullien reconnaît que, pour faire le bien, nous avons besoin du secours de la grâce de Dieu, qui la donne à qui il lui plaît selon son bon plaisir (2268); que cette grâce est victorieuse et plus forte que la nature dont elle surmonte la résistance (2269); que la crainte de Dieu est dans l'homme un acte de religion, qu'elle est le commencement du salut, et que sans elle il n'y a point de sincère pénitence (2270). Il préfère la virginité et la continence au mariage (2271). Il condamne toute sorte de mensonge, même les équivoques et les restrictions mentales (2272).

Sur l'Eglise. — Il dit que l'arche de Noé et la nacelle de saint Pierre étaient des figures de l'Eglise (2273), dont les hérétiques cessent d'être membres aussitôt qu'ils s'en sont séparés en abandonnant la vérité (2274); que, depuis l'avénement de Jésus-Christ, le Saint-Esprit n'est plus dans la Synagogue (2275); qu'en fait de religion, on ne doit pas contraindre mais persuader (2276).

piscentiis evigorata, licet falsis diis exancillata, cum tamen resipiscit, ut ex crapula, ut ex somno, ut ex aliqua valetudine, et sanitatem suam potitur, Deum nominat, hoc solo nomine, quia proprio Dei veri. Deus magnus, Deus bonus, *et* Quod Deus dederit, *omnium vox est. Judicem quoque contestatur illum :* Deus videt, *et* Deo commendo, *et* Deus mihi reddet. *O testimonium animæ naturaliter Christianæ! Denique, pronuntians hæc, non ad Capitolium, sed ad cœlum respicit. Novit enim sedem Dei vivi; ab illo e inde descendit.* (*Apolog.*, c. 17.) *Animæ a primordio conscientia Dei dos est.* (*Adv. Marcion*, l. I, c. 10.)

(2263) *Quædam enim et natura nota sunt, ut immortalitas animæ penes plures, ut Deus noster penes omnes.* (*De Resurrect. carn.*, c. 3.)

(2264) *Hoc quidem in omni anima recognoscere est, notitiam sui dico.* (*De carne Christi*, c. 10.)

(2265) *Cur etiam non putes animam puniri et foveri in inferis interim sub exspectatione utriusque judicii... Novit et apud inferos anima, et dolere, et gaudere sine carne... salva resurrectionis plenitudine per carnem quoque* (*De Anim.*, c. 58). *Affirmamus, o anima, te manere post vitæ dispunctionem, et exspectare diem judicii, proque meritis aut cruciatui destinari aut refrigerio utroque sempiterno. Quibus sustinendis necessario tibi substantiam pristinam, ejusdemque hominis materiam et memoriam reversuram, quod et nihil boni aut mali sentire possis, sine carnis passionalis facultate, et nulla sit ratio judicii sine ipsius exhibitione qui meruit judicii passionem.* (*De Testim. anim.*, c. 4.)

(2266) *In summa cum carcerem illum quem Evangelium demonstrat inferos intelligamus, et novissimum quadrantem, modicum quodque delictum, mora resurrectionis illic luendum interpretemur; nemo dubitabit animam aliquid pensare apud inferos.* (*De Anim.*, c. 54.)

(2267) *Porro si quæris unde veniat ea voluntas qua quid volumus adversus Dei voluntatem, dicam : Ex nobis ipsis, nec temere; semini enim tuo respondeas necesse est : siquidem ille princeps et generis et delicti, Adam, voluit quod deliquit... proinde et tu, si non obaudieris Deo qui te proposito præcepto liberæ potestatis instituit, per voluntatis libertatem volens divergas in id quod Deus non vult.* (*De Exhort. cast.*, c. 2.) « *Ecce posui ante te bonum et malum :* » *elige quod bonum est; si non potes, quia non vis (posse enim te, si velis, ostendit qui tuo arbitrio utrumque proposuit), discedas oportet ab eo cujus non facis voluntatem.* (*De Monog.*, c. 14.)

(2268) *Bonorum quorumdam sicuti et malorum intolerabilis magnitudo est, ut ad capienda et præstanda ea sola gratia divinæ inspirationis operetur. Nam quod maxime bonum, id maxime penes Deum; nec alius id, quam qui possidet, dispensat ut cuique dignatur.* (*De Patient.*, c. 1.)

(2269) *Hæc erit vis divinæ gratiæ potentior utique natura, habens in nobis subjacentem sibi liberii arbitrii potestatem, quod* αὐτεξούσιον *dicitur, quæ cum sit et ipsa naturalis atque mutabilis, quoquo vertitur, natura convertitur.* (*De Anim.*, c. 21.)

(2270) *Timor hominis Dei honor est.* (*De Pœnit.*, c. 7.) *Timor fundamentum salutis est : præsumptio impedimentum timoris.* (*De cult. femin.*, l. II, c. 2.) *Sed ubi metus nullus, emendatio proinde nulla, pœnitentia necessario vana, quia caret fructu suo, cui eam Deus sevit, id est hominis saluti.* (*De Pœnit.*, c. 2.)

(2271) *Hunc autem locum, salva alterius, id est plenioris, sanctitatis prælatione, tractaverim, continentiam et virginitatem nuptiis anteponens, sed non prohibitis.* (*Adv. Marcion.*, l. V, c. 15.)

(2272) *Justa et digna præscriptio est in omni quæstione ad propositum interrogationis pertinere debere sensum responsionis. Cæterum aliud consulenti, aliud respondere dementis est.* (*Ibid.*, l. IV, c. 38.)

(2273) *Ecclesia est arca figurata.* (*De Bapt.*, c. 8.) *Cæterum navicula illa Petri figuram Ecclesiæ præferebat, quod in mari, id est sæculo, fluctibus, id est persecutionibus et tentationibus, inquietatur, Domino per patientiam velut dormiente, donec, orationibus sanctorum in ultimis suscitatus, compescat sæculum et tranquillitatem suis reddat.* (*Ibid.*, c. 12.)

(2274) *Et eo magis mortuus es (loquitur ad Marcionem) quo magis non es christianus; qui cum fuisses excidisti, rescindendo quod retro credidisti.* (*De carne Christi*, c. 2.) *Te quidem plane non amasti, cum ab Ecclesia et fide Christi recessisti.* (*Ibid.*, c. 4.)

(2275) *Me, inquit, dereliquerunt Fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi lacus contritos, qui non poterunt aquam continere. Indubitate non recipiendo Christum, Fontem aquæ vivæ, lacus contritos cœperunt habere, id est synagogas in dispersiones gentium, in quibus jam Spiritus sanctus non immoratur, ut in præteritum in templo commorabatur ante adventum Christi qui est verum Dei templum.* (*Adv. Jud.*, c. 13.)

(2276) *Humani juris et naturalis potestatis est uni-*

Sur le sacrement de baptême. — Quelques chrétiens, par un zèle indiscret, s'étaient fait baptiser pour procurer du soulagement à leurs amis morts sans baptême : Tertullien désappprouve cet usage, et le compare aux purifications que les païens faisaient pour les morts (2277). Parlant du baptême, il dit qu'avant de le recevoir le catéchumène renonçait par trois fois différentes au démon, à ses pompes et à ses anges, qu'ensuite il était plongé trois fois dans l'eau, répondant quelque chose au delà de ce que le Seigneur a déterminé dans l'Evangile; qu'étant levé des fonts, on lui donnait à goûter du lait et du miel, et que depuis ce jour il devait s'abstenir du bain ordinaire pendant toute la semaine (2278). On se disposait au baptême par de fréquentes oraisons, par des jeûnes, des génuflexions, et par la confession secrète de ses péchés (2279). Le temps destiné au baptême est celui de la cinquantaine de Pâques; mais on le donnait en tout temps, lorsqu'il y avait nécessité (2280). C'était à l'évêque à administrer le baptême; néanmoins les prêtres et les diacres avaient pouvoir de le conférer avec la permission de l'évêque; les laïques mêmes le pouvaient dans le cas de nécessité (2281). On plongeait trois fois dans l'eau celui que l'on baptisait, et à chaque fois que l'on nommait une des Personnes de la sainte Trinité (2282), pour marquer la croyance de l'Eglise sur ce mystère. Cela se pratiquait tant pour les enfants que pour les catéchumènes plus avancés en âge. Cependant Tertullien ne semble pas avoir été d'avis qu'on baptisât les premiers avant l'âge de raison, lorsqu'il n'y avait aucun danger de mort, dans la crainte qu'en leur administrant ce sacrement aussitôt après leur naissance on n'exposât les parrains à promettre dans le baptême ce que le baptisé ne voudrait peut-être point accomplir dans la suite. On peut l'excuser en cela, si on l'entend des païens ou des autres dont l'éducation était en péril. Tertullien veut encore que l'on diffère le baptême des adultes jusqu'à ce qu'ils se marient ou qu'ils soient fortifiés dans la continence (2283). Il parle de

cuique quod putaverit colere : nec alii obest aut prodest alterius religio. Sed nec religionis est cogere religionem, quæ sponte suscipi debeat, non vi, cum et hostiæ ab animo libenti expostulentur. (*Ad Scapul.*, c. 2.)

(2277) *Si autem et baptizantur quidam pro mortuis, videbimus an ratione : certe illa præsumptione hoc eos instituisse contendo, qua alii etiam carni ut vicarium baptisma profuturum existimarent ad spem resurrectionis, quæ nisi corporalis non alias hic baptismate corporali obligaretur. Quid et ipsos baptizari ait, si non quæ baptizantur corpora resurgunt; anima enim non lavatione sed responsione sancitur.* (*De Resurrect. carnis*, c. 4.)

(2278) *Ut a baptismate ingrediar, aquam adituri, ibidem, sed et aliquanto prius in Ecclesia, sub antistitis manu contestamur nos renuntiare diabolo, et pompæ, et angelis ejus. Dehinc ter mergitamur, amplius aliquid respondentes quam Dominus in Evangelio determinavit. Inde suscepti, lactis et mellis concordiam prægustamus, exque ea die lavacro quotidiano per totam hebdomadam abstinemus.* (*De Coron.*, c. 3.)

(2279) *Ingressuros baptismum, orationibus crebris, jejuniis et geniculationibus, et pervigiliis orare oportet, et cum confessione omnium retro delictorum.... Nobis gratulandum est si non publice confitemur iniquitates aut turpitudines nostras.* (*De Bapt.*, c. 20.)

(2280) *Diem baptismo solemniorem Pascha præstat; cum et passio Domini in quam tinguimur adimpleta est... Exinde Pentecoste ordinandis lavacris latissimum spatium est... Cæterum omnis dies Domini est, omnis hora, omne tempus habile baptismo : si de solemnitate interest, de gratia nihil refert* (*Ibid.*, c. 19.)

(2281) *Dandi quidem habet jus summus sacerdos, qui est episcopus; dehinc presbyteri et diaconi, non tamen sine episcopi auctoritate, propter Ecclesiæ honorem, quo salvo salva pax est. Alioquin etiam laicis jus est. Quod enim ex æquo accipitur, ex æquo dari potest. Nisi episcopi jam, aut presbyteri, aut diaconi vocantur dicentes : Domini sermo non debet abscondi ab ullo. Proinde et baptismus æque Dei census ab omnibus exerceri potest. Sed quanto magis laicis disciplina verecundiæ et modestiæ incumbit, cum ea majoribus competant, ne sibi assumant dicatum episcopis officium episcopatus... Sufficiat scilicet in necessitatibus utaris, sic ubi, aut loci, aut temporis, aut personæ conditio compellit. Tunc enim constantia succurentis excipitur, cum urget circumstantia periclitantis... Quoniam reus erit perditi hominis, si supersederit præstare quod libere potuit.* (*De Bapt.*, c. 17.)

(2282) *Lex tinguendi imposita est et forma præscripta. « Ite, inquit, docete omnes gentes, tinguentes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. » Huic legi collata definitio illa : « Nisi quis renatus fuerit, » etc., obstrinxit fidem ad baptismi necessitatem.* (*Ibid.*, c. 13.) *Et novissime mandat apostolis ut tinguerent in Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum, non in unum; nam nec semel, sed ter, ad singula nomina in Personas singulas tinguimur.* (*Adv. Prax.*, c. 26.)

(2283) *Itaque pro cujusque personæ conditione ac dispositione, etiam ætate, cunctatio baptismi utilior est, præcipue tamen circa parvulos : quid enim necesse est sponsores etiam periculo ingeri? Quia et ipsi per mortalitatem destituere promissiones suas possunt, et proventu malæ indolis falli. Ait quidem Dominus : « Nolite illos prohibere ad me venire. » Veniant ergo dum adolescunt; veniant dum discunt, dum quo veniant docentur; fiant Christiani cum Christum nosse potuerint. Quid festinat innocens ætas ad remissionem peccatorum? Cautius agetur in sæcularibus, ut cui substantia terrena non creditur divina credatur; norint petere salutem, ut petenti dedisse videaris. Non minore de causa innupti quoque procrastinandi, in quibus tentatio præparata est, tam virginibus per maturitatem quam viduis per vacationem, donec aut nubant*

l'ange du baptême (2284). Il dit que les apôtres, avant le jour de la Pentecôte, donnaient le baptême de saint Jean pour préparer à la grâce (2285); qu'il n'y a point de différence d'être baptisé dans la mer, dans un étang, une rivière, une fontaine, une mare, un bassin (2286); que Dieu peut accorder la grâce du baptême à la foi de celui qui en a le désir (2287); qu'on obtient encore cette grâce par le martyre (2288). Le péché originel, avec lequel nous naissons tous, nous rend le baptême indispensable; et nous sommes toujours impurs et coupables aux yeux de Dieu, tant que nous n'avons point été régénérés dans l'eau (2289). La circoncision ne produisait pas le même effet: elle ne servait aux Israélites que pour les distinguer des autres peuples (2290).

Sur la Confirmation. — Au sortir de l'eau, le nouveau baptisé reçoit l'onction, d'où lui vient le nom de chrétien. Ensuite, on lui impose les mains, avec la bénédiction et l'invocation du Saint-Esprit (2291). Tertullien ne pouvait indiquer plus clairement le sacrement de confirmation; et une preuve qu'il le distingue de celui du baptême, c'est qu'il leur attribue des effets distincts: au baptême, la rémission des péchés; à l'onction et à l'imposition des mains qui suivent le baptême, le don du Saint-Esprit. Il distingue encore ailleurs ces deux sacrements, en disant: On lave la chair pour purifier l'âme, on oint la chair pour consacrer l'âme. On fait sur la chair le signe de la croix pour fortifier l'âme; on met la chair à l'ombre par l'imposition des mains, afin que l'âme soit éclairée par l'Esprit. La chair mange le corps et le sang de Jésus-Christ afin que l'âme soit engraissée de Dieu même (2292).

Sur l'Eucharistie. — Ces dernières paroles ne permettent pas de douter que Tertullien n'ait reconnu la présence réelle dans l'Eucharistie. Il l'enseigne encore dans un autre endroit, où il dit que Jésus-Christ, ayant pris du pain, le changea en son corps par ces paroles: « Ceci est mon corps. » Il est vrai que Tertullien ajoute que le pain que Jésus-Christ venait de changer en son corps

aut continentia corroborentur. Si qui pondus intelligant baptismi, magis timebunt consecutionem quam dilationem : fides integra secura est de salute. (*De bapt.*, c. 18.)

(2284) *Non quod in aquis Spiritum sanctum consequamur; sed in aqua emendati sub angelo Spiritui sancto præparamur. ., Quemadmodum Joannes viam Domino præparavit, ita et angelus baptismi arbiter superventuro Spiritui sancto vias dirigit ablutione delictorum quam fides impetrat obsignata in Patre et Filio et Spiritu sancto.* (*Ibid.*, c. 6.)

(2285) *Itaque tinguebant discipuli ejus ut ministri, ut Joannes ante præcursor eodem baptismo Joannis... quia nec mors nostra dissolvi posset, nisi Domini passione, nec vita restitui sine resurrectione ipsius.* (*Ibid.*, c. 11.)

(2286) *Ideo nulla distinctio est, mari quis an stagno, flumine an fonte, lacu an alveo diluatur. Nec quicquam refert inter eos quos Joannes in Jordane, et quos Petrus in Tiberi tinxit; nisi et ille spado quem Philippus inter vias fortuita aqua tinxit plus salutis aut minus retulit. Igitur omnes aquæ de pristina originis prærogativa sacramentum sanctificationis consequuntur, invocato Deo: supervenit enim statim Spiritus de cœlis et aquis superest, sanctificans eas de semetipso, et ita sanctificatæ vim sanctificandi combibunt.* (*Ibid.*, c. 4.)

(2287) *Nunc, sive tincti quoquo modo fuerunt apostoli, sive inloti perseveraverunt... De salute tamen eorum satis temerarium est æstimare, quia non illis vel primæ adlectionis et exinde individuæ familiaritatis prærogativa compendium baptismi conferre posset, cum illi, opinor, sequebantur illum qui credenti cuique salutem pollicebatur : « Fides tua te, aiebat, salvum fecit, » et : « Remittuntur tibi peccata tua ; » credenti utique, non tamen tincto.* (*Ibid.*, c. 12.)

(2288) *Est quidem nobis etiam et secundum lavacrum, unum et ipsum, sanguinis scilicet... Hic est baptimus qui lavacrum et non acceptum repræsentat, et perditum reddit.* (*Ibid.*, c. 16.) *Posuit igitur Deus secunda solatia, dimicationem martyrii et lavacrum sanguinis inde securum.... Proprie enim martyribus nihil jam reputari potest quibus in lavacro ipsa vita deponitur.* (*Scorpiac.*, c. 6.)

(2289) *Alioquin meminerat apostolus Dominicæ definitionis, « Nisi quis nascetur ex aqua et spiritu, non ibit in regnum Dei, » id est, non erit sanctus. Ita omnis anima eo usque in Adam censetur, donec in Christo recenseatur; tamdiu immunda, quamdiu recenseatur. Peccatrix autem, quia immunda, recipiens ignominiam ex carnis societate.* (*De Anim.*, c. 39, 40.) *Homo damnatur ad mortem ob unius arbusculæ delibationem, et exinde proficiunt delicta cum pœnis, et pereunt jam omnes qui paradisi cespitem nullum noverunt.* (*Adv. Marcion.*, l. 1, c. 22.) *Satanam denique in omni aversatione, et aspernatione, et detestatione pronuntias, quem nos dicimus malitiæ angelum, totius erroris artificem, totius sæculi interpolatorem, per quem homo a primordio circumventus ut præceptum Dei excideret, et propterea in mortem datus, exinde totum genus de suo semine infectum, nec etiam damnationis traducem fecit.* (*De Testim. animæ*, c. 3.)

(2290) *Dari itaque habebat circumcisio, sed in signum unde Israel in novissimo tempore dignosci haberet* (*Adv. Judæos*, c. 3.)

(2291) *Exinde egressi de lavacro perunguimur benedicta unctione... Sic et in nobis carnaliter currit unctio, sed spiritualiter proficit : quo modo et ipsius baptismi carnalis actus, quod in aqua mergimur; spiritalis effectus, quod delictis liberamur. Dehinc manus imponitur, per benedictionem advocans et invitans Spiritum sanctum..... Tunc ille sanctissimus Spiritus super emundata et benedicta corpora libens a Patre descendit; super baptismi aquas, tanquam pristinam sedem recognoscens, conquiescit.* (*De bapt.*, c. 7 et 8.)

(2292) *Caro abluitur ut anima emaculetur. Caro ungitur ut anima consecretur. Caro signatur ut et anima muniatur. Caro manus impositione adumbratur, ut et anima Spiritu illuminetur. Caro corpore et sanguine Christi vescitur, ut et anima de Deo saginetur.* (*De Resurrect. carn.*, c. 8.)

en était la figure (2293). Mais il faut remarquer qu'il ne s'exprime ainsi que dans les livres contre Marcion, où il avait à prouver que les ouvrages du Créateur sont bons (2294). A cet effet, il cite le pain pour exemple, et il dit que Marcion ne pouvait le regarder comme mauvais, puisque Jésus-Christ, qu'il reconnaissait pour Messie, l'avait changé en son propre corps, dont le pain offert par Melchisédech était la figure, de même que celui dont Jérémie parle en ces termes : « Pour moi, j'étais comme un agneau plein de douceur, qu'on porte pour en faire une victime, et je n'avais point vu les entreprises qu'ils avaient formées contre moi en disant : Mettons du bois dans son pain; exterminons-le de la terre des vivants, et que son nom soit effacé de la mémoire des hommes (2295). » Tertullien se sert du terme de sacrifice, pour indiquer la célébration du mystère de l'Eucharistie (2296). Les chrétiens s'assemblaient avant le jour pour le célébrer (2297); chacun y recevait le corps de Jésus-Christ dans la main (2298); et les fidèles, après s'en être communiés dans l'église, le portaient dans leurs maisons pour s'en communier avant le repas (2299). Ils se donnaient aussi dans l'église le baiser de paix, après la prière publique, excepté les jours de jeûne solennel (2300), comme la nuit de Pâques (2301). Il y en avait qui s'en abstenaient aussi lorsqu'ils jeûnaient en particulier, et qui s'abstenaient encore des prières du sacrifice les jours de station, sous prétexte qu'en recevant le corps de Jésus-Christ on rompait le jeûne : mais Tertullien les condamne, et veut qu'ils se conforment en tout aux usages de l'Eglise, en sorte que tous assistent aux prières du sacrifice. Il permet néanmoins à ceux qui s'imposent des jeûnes particuliers de différer la communion du corps de Jésus-Christ jusqu'à l'heure de leur repas (2302).

Sur la Pénitence. — Si l'homme n'avait point péché, il ne serait pas mort (2303).

(2293) *Professus itaque se concupiscentia concupisse edere Pascha ut suum, indignum enim utquid alienum concupisceret Deus, acceptum panem et distributum discipulis, corpus illum suum fecit, « Hoc est corpus meum » dicendo, id est figura corporis mei. Figura autem non fuisset, nisi veritatis esset corpus.* (*Adv. Marcion.*, l. IV, c. 40.)

(2294) *Proinde panis et calicis sacramento jam in Evangelio probavimus corporis et sanguinis Dominici veritatem adversus phantasma Marcionis.* (*Adv. Marcion.*, l. V, c. 8.)

(2295) *Hoc lignum et Hieremias tibi insinuat, dicturis prædicans Judæis : « Venite, mittamus lignum in panem ejus. » Utique in corpus. Sic enim Deus in Evangelio quoque vestro revelavit, panem corpus suum appellans, ut et hinc jam intelligas corporis sui figuram pani dedisse, cujus retro corpus in panem prophetas figuravit, ipso Domino hoc sacramentum postea interpretaturo.* (*Adv. Marcion.*, l. III, c. 13.)

(2296) *Quæ oratio cum divortio sancti osculi integra?... quale sacrificium est a quo sine pace receditur?* (*De orat.*, c. 14.) *Nonne solemnior erit statio tua, si et ad aram steteris? accepto corpore Domini et reservato, utrumque salvum est, et participatio sacrificii, et executio officii.* (*Ibid.*)

(2297) *Eucharistiæ sacramentum et in tempore victus, et omnibus mandatum a Domino, etiam antelucanis cœtibus, nec de aliorum manu quam præsidentium sumimus.* (*De Coron.*, c. 3.) *Plinius secundus, cum provinciam regeret, damnatis quibusdam christianis, quibusdam gradu pulsis, ipsa tamen multitudine perturbatus, quid de cætero ageret consuluit tunc Trajanum imperatorem, allegans, præter obstinationem non sacrificandi, nihil aliud se de sacramentis eorum comperisse quam cœtus antelucanos ad canendum Deo et Christo, et ad confœderandam disciplinam.* (*Apolog.*, c. 2.)

(2298) *Tota die ad hanc partem zelus fidei perorabit, ingemens christianum ab idolis in ecclesiam venire, de adversarii officina in domum Dei; attollere ad Deum Patrem manus matres idolorum; his manibus adorare, quæ foris adversus Deum adorantur: eas manus admovere corpori Domini, quæ dæmoniis corpora conferunt. Nec hoc sufficit. Parum sit, si ab aliis manibus accipiant quod contaminant, sed etiam ipsi tradunt aliis quod contaminaverunt. Alleguntur in ordinem ecclesiasticum artifices idolorum. Proh scelus! semel Judæi Christo manus intulerunt, isti quotidie corpus ejus lacessunt. O manus præcidendæ! Viderint jam an per similitudinem dictum sit : « Si te manus tua scandalizat, amputa eam. » Quæ magis amputandæ, quam in quibus Domini corpus scandalizatur?* (*De Idolol.*, c. 7.)

(2299) *Hoc est igitur delictum quod gentiles nostra noverunt... non sciet maritus quid secreto ante omnem cibum gustes? Et, si sciverit panem, non illum credit esse qui dicitur?* (*Ad uxor.*, l. II, c. 5.)

(2300) *Alia jam consuetudo invaluit, jejunantes habita oratione cum fratribus subtrahunt osculum pacis, quod est signaculum orationis. Quando autem magis conferenda cum fratribus pax est, nisi cum oratio commendabilior ascendit, ut ipsi de nostra operatione participes, jam audeant de sua pace fratri transigere : quæ oratio cum divortio sancti osculi integra? quem Domino officium facientem impedit pax? quale sacrificium est a quo sine pace receditur?... Potes domi, si forte inter quos latere jejunium in totum non datur, differre pacem. Ubicunque autem alibi operationem tuam abscondere potes, debes meminisse præcepti : ita et disciplinæ foris, et consuetudini domi satisfacies.* (*De Orat.*, c. 14.)

(2301) *Sic et die Paschæ quo communis et quasi publica jejunii religio est, merito deponimus osculum, nihil curantes de occultando quod cum omnibus faciamus.* (*Ibid.*)

(2302) *Similiter et stationum diebus non putant plerique sacrificiorum orationibus interveniendum, quod statio solvenda sit accepto corpore Domini. Ergo devotum Deo obsequium Eucharistia resolvit? an magis Deo obligat? nonne solemnior erit statio tua, si et ad aram Dei steteris? Accepto corpore Domini et reservato, utrumque salvum est, et participatio sacrificii, et executio officii.* (*Ibid.*)

(2303) *Qui autem primordia hominis novimus, audenter determinamus mortem non ex natura secu-*

Jésus-Christ est le seul homme qui soit exempt de péché, parce qu'il est en même temps Dieu et homme (2304). De là vient la nécessité de la pénitence pour les autres. Elle est nécessaire pour tous les péchés du corps et de l'esprit, d'action ou de pensée ou de volonté (2305). Mais on n'accordait qu'une seule fois la pénitence publique (2306), dont Tertullien indique les cérémonies en disant que, pour adoucir les frères en faveur du coupable, on le faisait prosterner au milieu de la place devant les veuves et les prêtres avec le cilice et la cendre, défiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs vêtements, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux (2307). Quoique les catéchumènes confessassent leurs péchés avant de recevoir le baptême, on ne leur imposait point de pénitence pour les fautes commises dans l'ignorance (3208). Quelquefois l'Eglise accordait le pardon des pénitents aux prières des martyrs (2309). Dans le IIe livre contre Marcion, il y a un passage favorable à la confession des péchés (2310). Et dans le *Traité de la Pénitence*, l'auteur marque assez clairement que c'était la coutume de déclarer en public même les péchés secrets, puisqu'il ne laisse pas au pécheur un autre moyen de recevoir l'absolution de son crime que de le confesser publiquement (2311).

Sur le Mariage. — Dès le temps de Tertullien, on regardait les conjonctions cachées ou les mariages clandestins comme illicites, et à peu près comme des adultères et des fornications (2312) : quoiqu'il fasse honneur aux Montanistes de cette juste sévérité, il y a néanmoins toute apparence que de tels mariages n'étaient pas mieux reçus chez les Catholiques, qui avaient coutume de déclarer les leurs dans l'église, ainsi que Tertullien l'énonce dans son IIe livre à sa femme, où il représente le bonheur d'un mariage chrétien, et dit que l'Eglise en fait le traité, que l'oblation le confirme, que la bénédiction en est le sceau, que les anges le rapportent au Père céleste qui le ratifie (2313). Il ajoute qu'il n'était point permis aux enfants de contracter mariage sans le consentement de leurs pères et mères.

tam hominem, sed ex culpa, ne ipsa quidem naturali. Facile autem usurpari naturæ nomen, in ea quæ videntur a nativitate ex accidentia adhæsisse. Nam, si homo in mortem directe institutus fuisset, tunc demum mors naturæ adscriberetur. Porro non in mortem institutum eum probat ipsa lex, conditionali comminatione suspendens, et arbitrio hominis addicens mortis eventum. Denique, si non deliquisset, nequaquam obiisset. (*De Anim.*, c. 52.)

(2304) *Sic et in pessimis aliquid boni, et in optimis nonnihil pessimi. Solus enim Deus sine peccato, et solus homo sine peccato Christus, quia et Deus Christus.* (*Ibid.*, c. 41.)

(2305) *Exinde spiritalia et corporalia nominantur peccata, quod delictum omne aut agitur aut cogitatur : ut corporale sit quod in facto est, spiritale vero quod in animo est... Per quod ostenditur non facti solum, verum et voluntatis delicta vitanda, et pœnitentia purganda esse.* (*De pœnit.*, c. 3.)

(2306) *Collocavit Dominus in vestibulo pœnitentiam secundam quæ pulsantibus patefaciat ; sed jam semel, quia jam secunda ; sed amplius nunquam, quia proxime frustra.* (*Ibid.*, c. 7.)

(2307) *Et tu quidem pœnitentiam mœchi ad exorandam fraternitatem in ecclesiam inducens, conciliciatum, et concineratum, cum dedecore et horrore compositum prosternis in medium ante viduas, ante presbyteros, omnium lacinias invadentem, omnium vestigia lambentem, omnium genua detinentem.* (*De Pudicit.*, c. 13.)

(2308) *Excusso igitur jugo in ethnicum disserendi parabolas istas* (Tertullien parle des paraboles de la dragme perdue et de la brebis égarée, qu'il expliquait des païens qui se convertissent à la foi), *et semel dispecta vel recepta necessitate non aliter interpretandi quam materia propositi est, contendunt jam* (*psychici seu catholici*) *nec competere ethnicis pœnitentiæ denuntiationem, quorum delicta obnoxia ei non sint, ignorantiæ scilicet imputanda, quam sola natura ream Deo faciat.* (*Ibid.*, c. 10.)

(2309) *At tu jam* (Tertullien parle aux catholiques contre lesquels il écrivait) *et in martyres tuos effundis hanc potestatem, ut quisque ex consensione vincula induit, adhuc mollia, in novo custodiæ nomine, statim ambiunt mœchi, statim adeunt fornicatores, jam preces circumsonant, jam lacrymæ circumstagnant maculati cujusque, nec ulli magis aditum carceris redimunt quam qui Ecclesiam perdiderunt. Violantur viri ac feminæ in tenebris plane ex usu libidinum notis, et pacem ab his quærunt qui de sua periclitantur... Sufficiat martyri propria delicta purgasse : ingrati vel superbi est in alios quoque spargere quod pro magno fuerit consecutus.* (*De Pudicit.* c. 22.)

(2310) *Interrogabat Deus Adamum quasi incertus, ut hinc liberi arbitrii probans hominem, in causa aut negationis, aut confessionis daret ei locum sponte confitendi delictum, et hoc nomine relevandi. Sicut de Cain sciscitatur ubinam frater ejus, ut ille haberet potestatem, ex eadem arbitrii potestate, sponte negandi delicti, et hoc nomine gravandi, atque ita nobis conderentur exempla confitendorum potius delictorum quam negandorum : ut jam tunc initiaretur evangelica doctrina : « Ex ore tuo justificaberis, et ex ore tuo damnaberis. »* (*Adv. Marcion.*, l. II, c. 25.)

(2311) *Inter fratres et conservos ubi communis spes, metus, gaudium, dolor, passio, quid tuos aliud quam te opinaris? quid consortes casuum tuorum ut plausores fugis?... an melius est damnatum latere quam palam absolvi?* (*De Pœnit.*, c. 10.)

(2312) *Penes nos occultæ quoque conjunctiones, id est non prius apud Ecclesiam professæ, juxta mœchiam et fornicationem judicari periclitantur. Nec inde consertæ obtentu matrimonii crimen eludant.* (*De Pudicit.*, c. 4.)

(2313) *Unde sufficiamus ad enarrandam felicitatem ejus matrimonii quod Ecclesia conciliat, et confirmat oblatio, et obsignat benedictio; angeli renuntiant ; Pater rato habet ; nam nec in terris filii sine consensu patrum recte et jure nubunt.* (*Ad Uxor.*, l. II, c. 8.)

On voit par un autre endroit que c'était l'évêque, avec ses prêtres et ses diacres, qui administrait le sacrement de mariage ; car Tertullien témoigne que c'était à eux que l'on s'adressait pour être marié (2314). Il dit que plusieurs, aussitôt après leur baptême, s'engageaient à la continence; qu'il y en avait beaucoup qui, d'un consentement mutuel, la gardaient dans le mariage (2315); d'autres qui restaient dans la viduité (2316) ; d'autres enfin qui demeuraient vierges toute leur vie (2317), et que le nombre en était grand, surtout parmi ceux qui étaient employés dans le ministère de l'Eglise (2318). On n'admettait point au nombre des prêtres ou des veuves ceux qui avaient été mariés plusieurs fois (2319), et Tertullien avoue qu'on en avait déposé quelques-uns pour avoir eu plus d'une femme (2320).

Sur les assemblées des fidèles, et sur ce qui s'y passait. — Les chrétiens s'assemblaient dès lors en certains jours pour prier Dieu, et pour lire les divines Ecritures. Là se faisaient les exhortations et les corrections. Si quelqu'un avait grièvement péché, on le privait de la communication des prières, des assemblées, et de tout commerce de piété. Ceux qui présidaient étaient des vieillards des plus éprouvés ; et ils arrivaient à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite. L'Eglise avait un trésor ; chacun y apportait quelque peu d'argent tous les mois, quand il voulait, selon sa volonté ou son pouvoir, sans que personne y fût contraint ; c'était comme un dépôt de piété, qui ne s'employait pas en festins inutiles, mais à nourrir et enterrer les pauvres, entretenir les enfants orphelins, les vieillards, ceux qui avaient fait naufrage, ceux qui travaillaient aux mines, qui étaient relégués dans les îles ou prisonniers pour la cause de Dieu. Les fidèles se donnaient tous le nom de frères, et chez eux tout était commun, hormis les femmes Les repas communs qu'ils faisaient dans leurs assemblées recevaient le nom d'agape, qui signifie en grec charité. Les pauvres y avaient part comme les riches ; mais, par honneur, on donnait double part aux évêques (2321). On n'y souffrait ni bassesse, ni immodestie. Les chrétiens ne se mettaient à table qu'après avoir fait la prière à Dieu. Ils mangeaient autant qu'ils avaient faim, et buvaient autant qu'il était utile, sans nuire à la pureté, et s'entretenaient comme sachant que Dieu les écoutait. Après que l'on s'était lavé les mains et que les lampes étaient allumées, on invitait chacun à chanter les louanges de Dieu, qu'il tirait des saintes Ecritures, ou qu'il composait lui-même On voyait par là avec quelle modération il avait bu. Le repas finissait aussi par la prière. Ensuite on se séparait avec pudeur et modestie (2322).

Signes de croix. Heures de prières solennelles. Prières pour les morts. — A chacune de leurs démarches, qu'ils se chaussassent, qu'ils se baignassent, qu'ils se missent à table ou au lit, qu'ils prissent un siége, qu'ils allumassent une lampe, à l'occasion de quelque action que ce fût, les chrétiens marquaient leur front du signe de la croix (2323). Ils commençaient toutes leurs prières

(2314) *Qualis es id matrimonium postulans quod ab eis a quibus postulas non licet habere; ab episcopo monogamo, a presbyteris et diaconis ejusdem sacramenti, a viduis quarum sectam in te recusasti? Et illi plane sic dabunt viros et uxores, quomodo buccellas... et conjungunt vos in Ecclesia virgine, unius Christi unica sponsa, et orabis pro maritis tuis novo et vetere.* (*De Monog.*, c. 10.)

(2315) *Quot sunt qui statim a lavacro carnem suam obsignant? quot item qui consensu pari inter se matrimonii debitum tollunt, voluntarii spadones pro cupiditate regni cœlestis?* (*Ad Uxor.*, l. I, c. 6.)

(2316) *Et tu, o uxor, adversus hæc carnis consilia adhibe sororum nostrarum exempla... quæ nullam formæ vel ætatis occasionem præmissis maritis sanctitati anteponunt. Malunt enim Deo nubere, Deo speciosæ, Deo puellæ.* (*Ibid.*, c. 4.)

(2317) *Quantum a stupris, et ab omni post matrimonium excessu, tantum et ab incesti casu tuti sumus. Quidam multo securiores totam vim hujus erroris virgine continentia depellunt, senes pueri.* (*Apolog.*, c. 9.)

(2318) *Quanti et quantæ in ecclesiasticis ordinibus de continentia censentur, qui Deo nubere maluerunt... occidentes in se concupiscentiam libidinis, et totum illud quod intra paradisum non potuit admitti* (*De Exhort. castit.*, c. 13.)

(2319) *Quantum detrahant fidei, quantum obstrepant sanctitati secundæ nuptiæ, disciplina Ecclesiæ et præscriptio Apostoli declarat, cum digamos non sinit præsidere, cum viduam adlegi in ordinem nisi univiram non concedit, aram enim Dei mundam proponi oportet.* (*Ad Uxor.*, l. I c. 7.)

(2320) *Inde apud nos plenius atque instructius præscribitur unius esse matrimonii oportere qui adleguntur in ordinem sacerdotalem ; usque adeo quosdam memini digamos loco dejectos.* (*De Exhort. cast.*, c. 7.)

(2321) *Ad elogium gulæ tuæ pertinet quod duplex apud te præsidentibus honor binis partibus deputatur.* (*De Jejun.*, c. 17.)

(2322) *Apolog.*, c 39.

(2323) *Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum et exitum, ad vestitum, ad calciatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quæcunque nos conversatio exercet, frontem*

par l'oraison dominicale (2324), et priaient tournés vers l'orient (2325), les mains étendues vers le ciel en forme de croix, les yeux baissés, et à voix basse (2326). Les prières solennelles se faisaient à Tierce, à Sexte et à None (2327). Tous les ans, il y avait dans l'église des oblations pour les défunts, et pour les fêtes des martyrs (2328). Les fidèles avaient soin aussi de prier pour les morts, et faisaient pour eux des offrandes annuelles, demandant à Dieu de leur accorder le rafraîchissement et la participation à la résurrection première (2329). Lorsqu'un chrétien s'était endormi en paix, un prêtre assistait à ses funérailles, faisant pour lui des prières (2330), et on se servait d'aromates pour l'ensevelir (2331).

Jeûne du carême, et autres de dévotion. — Les catholiques ne reconnaissaient pour jeûnes d'obligation que ceux qui précédaient la Pâque, en mémoire de la Passion de Jésus-Christ. Ce jeûne durait jusqu'au soir (2332). Il y avait néanmoins d'autres jeûnes, mais qui n'étaient que de dévotion, savoir toutes les semaines la quatrième et la sixième férie : ce jeûne s'appelait la station. Quelquefois aussi les évêques en ordonnaient pour le besoin des Eglises, et les fidèles s'en imposaient par une dévotion particulière. Ces jeûnes de dévotion ne duraient que jusqu'à None. Quelques-uns ajoutaient au jeûne la xérophagie, c'est-à-dire l'usage des aliments secs, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais aussi des fruits vineux et succulents. D'autres se réduisaient au pain et à l'eau (2333). Il n'était permis à personne de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux ce jour-là ; et on jouissait du même privilége depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte, ces cinquante jours étant destinés à la joie (2334).

Mœurs des chrétiens. — Tertullien nous fait remarquer que les chrétiens usaient de la même nourriture, des mêmes vêtements, des mêmes meubles que les païens; qu'ils se trouvaient avec eux aux places publiques,

crucis signaculo terimus. Harum et aliarum ejusmodi disciplinarum si legem expostules, scripturam nullam invenies : traditio tibi prætendetur auctrix, consuetudo confirmatrix, et fides observatrix. (*De Coron.*, c. 3.)

(2324) *Quoniam Dominus, prospector humanarum necessitatum, seorsum post traditam orandi disciplinam, « Petite », inquit, « et accipietis » ; et sunt quæ petantur pro circumstantia cujusque, præmissa legitima et ordinaria oratione, quasi fundamento.* (*De Orat.*, c. 19.)

(2325) *Alii sane humanius et verisimilius solem credunt Deum nostrum. Inde suspicio, quod innotuerit nos ad orientis regionem precari.* (*Apolog.*, c. 16.)

(2326) *Nos vero non attollimus tantum manus, sed etiam expandimus e Dominica passione modulatum, et orantes confitemur Christo.* (*De orat*, c. 12.) *Atqui, cum modestia et humilitate orantes, magis commendabimus Deo preces nostras, ne ipsis quidem manibus sublimius elatis, sed temperate ac prope elatis, ne vultu quidem in audaciam erecto : nam ille publicanus, qui non tantum prece, sed et vultu humiliatus atque dejectus orabat, justificatior Pharisæo procacissimo discessit. Sonos etiam vocis subjectos esse oportet.* (*Ibid.*, c. 13.)

(2327) *Porro, cum in Commentario Lucæ et tertia hora orationis demonstretur, sub qua Spiritu sancto initiati pro ebriis habebantur, et sexta qua Petrus ascendit in superiora, et nona qua templum sunt introgressi ; cur non intelligamus, salva plane differentia semper et ubique, et omni tempore orandi, tamen tres istas horas ut insigniores in rebus humanis, quæ diem distribuunt, quæ negotia distinguunt, quæ publice resonant, ita et solemniores fuisse in orationibus divinis.* (*De Jejun.*, c. 10.)

(2328) *Oblationes pro defunctis pro natalitiis annua die facimus.* (*De Coron*, c. 3.)

(2329) *Ipsam denique interrogo feminam : Dic mihi, soror, in pace præmisisti virum tuum... Ergo perseveret in ea cum illo necesse est, quem jam repudiare non poterit, ne sic quidem nuptura si repudiare potuisset. Enimvero et pro anima ejus orat, et refrigerium interim adpostulat ei, et in prima resurrectione consortium, et offert annuis diebus dormitionis ejus. Nam, hæc nisi fecerit, repudiavit quantum in ipsa est.* (*De Monog.*, c. 10.)

(2330) *Scio feminam quamdam vernaculam Ecclesiæ, forma et ætate integra functam, post unicum et breve matrimonium cum in pace dormisset, et morante adhuc sepultura, interim oratione presbyteri componeretur, ad primum halitum orationis, manus a lateribus dimotas in habitum supplicem conformasse, rursumque condita pace situi suo reddidisse.* (*De Anim.*, c. 51.)

(2331) *Thura plane non emimus. Si Arabiæ queruntur, sunt Sabæi pluris et carioris suas merces Christianis sepeliendis profligari, quam diis fumigandis* (*Apolog.*, c. 42.)

(3332) *Certe in Evangelio illos dies jejuniis determinatos putant in quibus ablatus est Sponsus, et hos esse jam solos legitimos jejuniorum christianorum... Itaque de cætero differenter jejunandum ex arbitrio, non ex imperio novæ disciplinæ, pro temporibus et causis uniuscujusque; sic et apostolos observasse, nullum aliud imponentes jugum cæterorum, et in commune omnibus obeundorum jejuniorum ; proinde nec stationum quæ et ipsæ suos quidem dies habeant quartæ feriæ et sextæ : passive tamen currant, neque sub lege præcepti, neque ultra supremam diei, quando et orationes fere hora nona concludat de Petri exemplo.* (*De Jejun.*, c. 2.)

(2333) *Ecce convenio vos et præter Pascha jejunantes, citra illos dies quibus ablatus est Sponsus, et stationum semijejunia interponentes, et vero, id est puro, interdum pane et aqua victitantes ut cuique visum est... Bene autem quod et episcopi universæ plebi mandare jejunia assolent, non dico de industria stipium conferendarum, ut vestræ capturæ est, sed interdum ex aliqua sollicitudinis ecclesiasticæ causa.* (*Ibid.*, c. 13.)

(2334) *Die Dominico jejunium nefas ducimus, vel de geniculis adorare. Eadem immunitate a die Paschæ in Pentecosten usque gaudemus.* (*De Coron.*, c. 3.) *Cur Pascha celebramus annuo circulo mense primo, cur quinquaginta exinde diebus in omni exsultatione decurrimus?* (*De Jejun.*, c. 14.)

aux marchés, aux foires, au bain, dans les boutiques, dans les hôtelleries, et sur mer; qu'ils trafiquaient avec eux, portaient les mêmes armes, labouraient comme eux, pratiquaient les mêmes métiers (2335); qu'ils étaient exacts à payer les tributs aux princes (2336); que, dans leurs prières, ils demandaient pour les empereurs une longue vie, un règne tranquille, la sûreté dans leur palais, la fidélité dans le sénat, la probité dans le peuple, le repos de tout le monde, et tout ce que peut désirer un homme et un empereur (2337); qu'ils ne juraient point par le génie de César, sachant que les génies sont des démons, mais par sa vie (2338); que dès lors le nombre des chrétiens était si grand, que, s'ils eussent voulu, ils n'eussent manqué ni de force ni de troupes pour combattre leurs ennemis: mais c'était une de leurs maximes de souffrir la mort plutôt que de la donner (2339); qu'ils avaient pour les païens mêmes tant de charité, qu'ils chassaient de leurs corps les démons dont ils les voyaient possédés (2340), et que le pouvoir de conjurer ces esprits immondes était commun à tous les chrétiens (2341); qu'ils s'abstenaient de manger du sang des animaux (2342).

Remarques diverses. — Quelque rigide que fût Tertullien, il ne croyait pas qu'il fût défendu aux chrétiens d'assister aux sacrifices et aux cérémonies des païens, pour une cause honnête, pourvu qu'ils ne contribuassent en rien au culte des idoles (2343). Il enseigne que sans Dieu on ne peut connaître la vérité, ni Dieu sans Jésus-Christ, ni Jésus-Christ sans le Saint-Esprit, ni le Saint-Esprit sans le sacrement de la foi, c'est-à-dire sans

(2335) *Non sine foro, non sine macello, non sine balneis, tabernis, officinis, stabulis, nundinis vestris, cæterisque commerciis cohabitamus hoc sæculum. Navigamus et nos vobiscum, militamus, et rusticamur, et mercamur. Proinde miscemus artes, operas nostras publicamus usui vestro.* (*Apolog* c. 42.)

(2336) *Cætera vectigalia gratias Christianis agent ex fide dependentibus debitum, qua alieno fraudando abstinemus ut, si ineatur quantum vectigalibus pereat fraude, et mendacio vestrarum profes ionum facile ratio haberi possit, unius speciei querela compensata pro commo !o cæterarum rationum.* (*Apol.*, c 42.)

(2337) *Nos pro salute imperatorum Deum invocamus æternum, Deum verum, Deum vivum, quem et ipsi imperatores propitium sibi præter cæteros malunt. Sciunt quis illis dederit imperium. Sciunt q.a homines, quis et animam. Sentiunt eum esse Deum solum... illuc* (*hoc est in cælum*) *suspicientes Christiani, manibus expansis, quia innocuis; capite nudo, quia non erubescimus; denique sine monitore quia de pectore, oramus pro omnibus imperatoribus, vitam illis prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, et quæcunque hominis et Cæsaris vota sunt.* (*Ibid.*, c. 30.)

(2338) *Sed et juramus sicut non per genios Cæsarum, ita per salutem eorum, quæ est augustior omnibus geniis.* (*Ibid.*, c. 32.)

(2339) *Quid unquam denotastis de tam conspiratis, de tam animatis ad mortem usque, pro injuria repensatum? Quando vel una nox pauculis faculis largiter ultionis posset operari, si malum malo dispungi penes nos liceret. Sed absit ut aut igni humano vindicetur divina secta, aut doleat pati in quo probatur. Si enim et hostes exsertos, non tantum vindices occultos, agere vellemus, deesset nobis vis numerorum et copiarum? Plures nimirum Mauri et Marcomanni, ipsique Parthi, vel quantæcumque, unius tamen loci, et suorum finium gentes, quam totius orbis. Hesterni sumus, et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, decurias, palatium, senatum, forum: sola vobis relinquimus templa. Cui bello non idonei, non prompti fuissemus, etiam impares copiis, qui tam libenter trucidamur, si non apud istam disciplinam magis occidi liceret quam occidere.* (*Ibid.*, c. 37.)

(2340) *Si tanta vis hominum in aliquem orbis remoti sinum abrupissemus a vobis, suffudisset utique dominationem vestram, tot qualiumcumque amissio civium; imo etiam et ipsa destitutione punisset. Procul dubio expavissetis ad solitudinem vestram, ad silentium rerum, et stuporem quemdam quasi mortui orbis. Quæsissetis quibus imperaretis. Plures hostes quam cives remansissent. Nunc enim pauciores hostes habetis præ multitudine christianorum... Quis autem vos ab illis occultis, et usquequaque vastantibus mentes et valetudines vestras hostibus raperet? a dæmoniorum incursibus dico, quæ de vobis sine pretio, sine mercede depellimus. Suffecisset hoc solum nostræ ultioni, quod vacua exinde possessio immundis spiritibus pateret.* (*Ibid.*)

(2341) *Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris quem dæmone agi constet: jussus a quolibet christiano loqui spiritus, ille tam se dæmonem confitebitur de vero quam alibi Deum de falso. Æque producatur aliquis ex iis qui de Deo pati existimantur, qui aras inhalantes numen de nidore concipiunt... Nisi se dæmones confessi fuerint, christiano mentiri non audentes, ibidem illius christiani procacissimi sanguinem fundite... Atqui omnis hæc nostra in illos dominatio et potestas de nominatione Christi valet... Christum timentes in Deo, et Deum in Christo, subjiciuntur servis Dei et Christi. Ita de contactu adflatuque nostro, contemplatione et repræsentatione ignis illius correpti, etiam de corporibus nostro imperio excedunt inviti, et vobis præsentibus erubescentes.* (*Apolog.*, c. 23.)

(2342) *Erubescat error vester christianis, qui ne animalium quidem sanguinem in epulis esculentis habemus, qui propterea quoque suffocatis et morticiniis abstinemus, ne quo sanguine contaminemur vel intra viscera sepulto.* (*Ibid.*, c. 9.)

(2343) *Si propter sacrificium vocatus assistam, ero particeps idololatriæ; si me alia causa conjungit sacrificanti, ero tantum spectator. Cæterum quid facient servi et liberti fideles? Item officiales sacrificantibus dominis, vel patronis, vel præsidibus adhærentes? Sed, si merum quis sacrificanti tradiderit, imo si verbo quoque aliquo sacrificio necessario adjuverit, minister habebitur idololatriæ. Hujus regulæ memores, etiam magistratibus et potestatibus officium possumus reddere, secundum patriarchas et cæteros majores qui regibus idololatris usque ad finem idololatriæ apparuerunt.* (*De Idolol.*, c. 16, 17.)

le baptême (2344); que ceux-là n'ont la connaissance d'aucune vérité qui ne connaissent point le Dieu de vérité (2345); que les préceptes du Décalogue sont de droit naturel (2346); qu'il n'y a pas d'autre règle de nos actions que la volonté de Dieu, et que ce que Dieu condamne ne peut jamais être permis dans quelque circonstance où l'on se trouve ou dans quelque opinion que l'on soit (2347); que tout ce qui ne vient pas de Dieu est corrompu, ce qu'il dit en parlant de la chasteté des païens (2348); que Dieu n'avait pas absolument défendu aux Israélites d'avoir des images, mais seulement de les adorer (2349); que le seul motif de l'Incarnation était de délivrer l'homme du péché (2350). Il constate que les catholiques peignaient sur leurs calices l'image du bon Pasteur (2351). En faisant la description de la croix, il dit qu'outre les quatre extrémités ordinaires il y avait au milieu un siége pour le patient (2352). Il assure que le miracle de l'obscurcissement du soleil qui arriva à la mort de Jésus-Christ était consigné dans les archives de la ville de Rome (2353); que Pilate, déjà chrétien dans le cœur, écrivit à Tibère qui régnait alors pour l'instruire de tout ce qui regardait Jésus-Christ (2354); que ce prince proposa au sénat de le mettre au nombre des dieux de l'empire, et que, le sénat s'y étant refusé, il ne changea point pour cela de sentiment, et menaça de peines ceux qui accuseraient les chrétiens (2355); que l'on avait dressé à Simon le Magicien une statue avec cette inscription : « Le Dieu saint (2356); » que, de son temps, les Juifs erraient par tout le monde, sans avoir ni Dieu ni homme pour chef, et qu'il ne leur était pas permis de mettre le pied dans leur patrie, même comme étrangers (2357). C'est sans doute en partie à ce désastre de la nation juive qu'on doit rapporter ce que dit ailleurs Tertullien, qu'on voyait tous les jours les prophéties vérifiées par l'événement, et que c'était une preuve de celles qui n'étaient pas encore accomplies (2358). On peut encore remarquer qu'il semble avoir cru que Jésus-Christ n'était point beau de visage (2359), et que Marie, quoique Vierge en tant qu'elle a conçu sans connaître d'hom-

(2344) *Cui veritas comperta est sine Deo? Cui Deus cognitus sine Christo? Cui Christus exploratus sine Spiritu sancto? Cui Spiritus sanctus accommodatus sine fidei sacramento?* (*De Anim.*, c. 1.)

(2345) *Nihil verum in his qui Deum nesciunt Præsidem et Magistratum veritatis.* (*De Cult. fem.*, l. II, c. 1.)

(2346) *In principio mundi ipsi Adæ et Evæ legem dedit, ne de fructu arboris plantatæ in medio paradisi ederent : quod si contra fecissent, morte morerentur. Quæ lex eis sufficeret, si esset custodita. In hac enim lege Adæ data, omnia præcepta condita recognoscimus, quæ postea pullulaverunt data per Moysen, id est : « Diliges Dominum Deum tuum de toto corde tuo et ex tota anima tua. » Et : « Diliges proximum tibi tanquam te. » Et : « Non occides, » etc... Denique, si Dominum Deum suum dilexissent, contra præceptum ejus non fecissent ; si proximum diligerent, id est semetipsos, persuasioni serpentis non credidissent... Ante legem Moysi scriptam lex fuit non scripta, quæ naturaliter intelligebatur, et a patribus custodiebatur. Unde Noe justus inventus, si non illum naturalis legis justitia præcedat?* (*Adv. Judæos*, c. 2.)

(2347) *Erramus, nusquam et nunquam excusatur quod Deus damnat; nusquam et nunquam licet quod semper et ubique non licet. Non potest aliud esse quod vere quidem est bonum seu malum. Omnia autem penes veritatem Dei fixa sunt.* (*De Sanct.*, c. 20.)

(2348) *Quanquam et hoc gentili pudicitiæ familiare sit non delinquere, attamen velle; vel etiam nolle, attamen non denegare. Quid mirum? perversa sunt omnia quæ Dei non sunt.* (*De Cult. fem.* l. II, c. 1.)

(2349) *Proinde et similitudinem vetans fieri omnium quæ in cælo, et in terra, et in aquis, ostendit et causas, idololatriæ scilicet substantiam cohibentes. Subjicit enim : « Non adorabitis ea, neque servietis illis, » etc.* (*Adv. Marcion.*, l. II, c. 22.)

(2350) *Nec quisquam nostrum non peccator inventus est, cum Christus non alia ex causa descenderit quam peccatorum liberandorum.* (*De Idolol.*, c. 5.)

(2351) *A parabolis licebit incipias, ubi est ovis perdita, a Domino requisita, et humeris ejus revecta? Procedant ipsæ picturæ calicum vestrorum, si vel in illis perlucebit interpretatio pecudis illius, utrumne christiano an ethnico peccatori de restitutione continet.* (*De Pudicit.*, c. 7.)

(2352) *Pars crucis, et quidem majus, est omne robur quod de recta statione defigitur... cum antemna scilicet sua, et cum illo sedilis excessu.* (*Ad. Nat.*, l. I, c. 12.)

(2353) *Eodem momento quo (Christus mortuus est) dies medium orbem signante sole subducta est.. Eum mundi casum relatum habetis in arcanis vestris.* (*Apolog.*, c. 21.)

(2354) *Omnia super Christo Pilatus, et ipse jam pro sua conscientia christianus, Cæsari tunc Tiberio nuntiavit.* (*Ibid.*)

(2355) *Tiberius, cujus tempore nomen Christianum in sæculum intravit, annuntiata sibi ex Syria Palæstina quæ illic veritatem istius (Christi) divinitatis revelarant, detulit ad senatum cum prærogativa suffragii sui. Senatus, quia non ipse probaverat, respuit. Cæsar in sententia mansit, comminatus periculum accusatoribus Christianorum.* (*Ibid.*, c. 5.)

(2356) *Simonem Magum statua et inscriptione sancti dei inaugurant.* (*Ibid.*, c. 13.)

(2357) *Dispersi, palabundi, et cœli et soli sui extorres vagantur per orbem, sine homine, sine Deo rege, quibus nec advenarum jure terram patriam saltem vestigio salutare conceditur.* (*Ibid.*, c. 21.)

(2358) *Idoneum opinor testimonium divinitatis, veritas divinationis. Hinc apud nos futurorum quoque fides tuta est, jam scilicet probatorum : quia cum illis quæ quotidie probantur prædicebantur.* (*Ibid.*, c. 20.

(2359) *Denique verbis tantummodo et factis, doctrina et virtute sola, Christum hominem obstupescebant. Notaretur autem etiam carnis in illo novitas miraculo habita. Sed carnis terrenæ non mira conditio : ipsa erat quæ cætera ejus miranda faciebat, cum dicerent : « Unde huic doctrina et signa ista? » Etiam*

me, n'a pas été vierge dans son accouchement en tant qu'elle a enfanté à la manière des autres femmes (2360). Ce passage peut servir à expliquer ce qu'il dit dans son Traité *De la monogamie*, que la Vierge fut mariée après son enfantement (2361). Car on ne doit pas prendre à la rigueur ces dernières paroles, puisqu'immédiatement il ajoute que la Vierge n'avait été mariée qu'une fois ; ce qui ne serait point vrai si, outre saint Joseph qu'elle épousa avant son enfantement, elle en eût pris un autre après. Toutefois, comme Helvidius, qui niait que Marie, après avoir mis Jésus-Christ au monde, fût restée vierge, prétendait suivre en cela le sentiment de Tertullien, saint Jérôme ne lui répondit autre chose, sinon qu'il ne pouvait s'autoriser d'un homme qui avait écrit hors de l'Eglise (2362). Il est bon aussi de faire observer que, selon Tertullien, la grande Babylone dont il est parlé dans l'*Apocalypse* de saint Jean désignait Rome, alors païenne et coupable du sang des martyrs (2363); que saint Pierre et saint Paul furent martyrisés dans cette ville, et que saint Jean y fut plongé dans l'huile bouillante (2364)

Sentiments particuliers de Tertullien. Ses erreurs (2365).

Voilà ce que les écrits de Tertullien nous fournissent de plus utile pour la connaissance des dogmes et de la discipline de l'Eglise.

Mais on y trouve divers sentiments peu conformes à la vérité orthodoxe, et auxquels il n'est pas aisé de donner un bon sens. Il a cru, comme plusieurs autres anciens, tant juifs que chrétiens, que les anges avaient péché avec les femmes des hommes, expliquant des anges ce que l'Ecriture dit des enfants de Dieu, c'est-à-dire des fils de Seth (2366). Selon lui, l'âme a un sexe particulier, étant elle-même mâle ou femelle. Il lui attribue les mêmes dimensions qu'au corps, la largeur, la profondeur, ajoutant qu'elle a la forme et la figure du corps humain, qu'elle est palpable, transparente et de la couleur de l'air. Il croyait encore que les âmes venaient l'une de l'autre par une espèce de production et de propagation, en sorte qu'il n'était pas besoin que Dieu en créât de nouvelles (2367). Dans le livre *Du paradis*, qui n'est pas venu jusqu'à nous, il s'était efforcé de montrer que toutes les âmes, soit des bons, soit des méchants, sont retenues dans les enfers jusqu'au jour du jugement; il exceptait seulement les âmes des martyrs, qu'il plaçait dans le paradis (2368). Depuis, il changea de sentiment (2369), et distingua les enfers du sein d'Abraham, et le sein d'Abraham du paradis Il mettait les âmes des méchants dans le premier de ces lieux ; le second, qu'il dit être une région plus sublime que les enfers, mais différente du ciel, était pour les âmes des saints, soit juifs, soit gentils, qui y attendaient la résurrection ; les martyrs étaient reçus dans le paradis, et y jouissaient de Dieu. Il paraît même y avoir donné place indistinctement aux esprits des saints (2370). Tertullien représentait le paradis comme un lieu d'une beauté divine, séparé de la connaissance de notre monde par la zone de feu, comme par une muraille (2371). Il donna aussi dans l'opinion des millénaires, qu'il entendait toutefois d'une manière spirituelle. C'est sans doute pour l'autoriser qu'il rapporte un prodige arrivé en Judée dans la guerre d'Orient, vers l'an 198. On vit alors

despicientium formam ejus hæc erat. Adeo nec humanæ honestatis corpus fuit, nedum cœlestis claritatis. (*De carn. Christ.*, c. 9.)

(2360) *Agnoscimus signum contradicibile, conceptum et partum Virginis Mariæ...; peperit enim et non peperit, virgo et non virgo; quasi non, etsi ita dicendum esset, a nobis magis dici conveniret. Peperit enim quæ ex sua carne, et non peperit quæ non ex viri semine. Et Virgo quantum a viro, et non virgo quantum a partu... Peperit quæ peperit ; et, si Virgo concepit, in partu suo nupsit, ipsa patefacti corporis lege.* (*De carn. Christ.*, c. 23.)

(2361) *Et Christum quidem Virgo enixa est, semel nuptura post partum, ut uterque titulus sanctitatis in Christi sensu dispungeretur per matrem, et virginem, et univiram.* (*De Monog.*, c. 8.)

(2362) *Tertullianum in testimonium vocat (Helvidius), et de Tertulliano quidem nihil amplius dico quam Ecclesiæ hominem non fuisse.* (Hieron., *Adv. Helvid.*, t. IV, p. 141, nov. edit.)

(2363) *Sic et Babylon etiam apud Joannem nostrum Romanæ urbis figura est, proinde magnæ et regno superbæ, et sanctorum Dei debellatricis.* (*Adv. Marcion.*, l. III, c. 13.)

(2364) *Si Italiæ adjaces, habes Romam, unde nobis quoque auctoritas præsto est. Ista quam felix Ecclesia cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt; ubi Petrus passioni Dominicæ adæquatur; ubi Paulus Joannis exitu coronatur; ubi apostolus Joannes, posteaquam in oleum igneum demersus nihil passus est, in insulam relegatur.* (*De Præscript.*, c. 36.

(2365) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 521.

(2366) Tertull., *De Veland. virg.*, c. 7.

(2367) Tertull., *De Anim.*, c. 9 et 36, 31 et 27.

(2368) Tertull., *De Anim.*, c. 55.

(2369) Tertull., *Adv. Marcion.*, l. IV, c. 34.

(2370) Tertull., *De Resurrect. carn.*, c. 43.

(2371) Tertull., *Apolog.*, c. 47.

pendant quarante jours comme une ville suspendue en l'air avec toutes ses murailles; phénomène qui, ne se produisant que le matin, s'évanouissait à mesure que la lumière du jour s'augmentait (2372). Il a cru encore que le baptême des hérétiques était nul (2373), et semble dire que l'Eglise pouvait être en deux ou trois laïcs (2374). Nous ne relèverons pas ici certaines expressions trop fortes échappées à Tertullien dans quelques-uns de ses Traités, lorsqu'il était encore catholique; mais nous ne pouvons dissimuler les erreurs où il tomba lorsqu'il s'engagea dans la voie du montanisme et qu'il fit progressivement schisme avec l'Eglise. On sait avec quelle facilité la chaleur de son imagination lui fit admettre comme des oracles du Saint-Esprit les rêveries et les imaginations de trois fanatiques possédés du démon : nous voulons parler de Montan, de Prisca et de Maximilla. C'est de ces révélations prétendues qu'il parle si souvent et avec tant d'estime dans ses écrits, en particulier dans ses livres contre Marcion, où il dit que le Paraclet a mis des bornes au mariage et en a prescrit l'unité; et dans celui *De la Monogamie*, où, sur la fausse persuasion que le Paraclet avait amené une plus grande perfection que les apôtres, il condamne les secondes noces comme adultères, et ne met aucune différence entre avoir deux femmes en même temps ou les avoir l'une après l'autre (2375). C'est encore sur l'autorité de son Paraclet qu'il enseigne qu'on ne doit pas fuir dans les persécutions, qu'il n'est même pas permis de s'y soustraire à prix d'argent, et qu'il vaut mieux renoncer à la foi dans les tourments que la conserver par la fuite (2376). Il apprit aussi de Montan et de ses prophétesses à être inexorable envers les pécheurs, et il soutient qu'on ne peut accorder l'absolution aux adultères sans renoncer à toute pudeur (2377). Il veut qu'on en use de même à l'égard de tous ceux qui se reconnaissent coupables de quelques péchés mortels ou capitaux, et il défend même de prier pour eux : ce qui faisait dire à saint Jérôme (2378) que Tertullien rejetait les chrétiens qui recouraient à la pénitence. Nous ne devons pas oublier que. dès qu'il dériva vers le parti de Montan, il ne cessa d'insulter les catholiques, comme des hommes charnels et peu éclairés, qu'il appelle partout psychiques. Tel était, en effet, l'esprit des montanistes, au rapport d'Astérius Urbanus (2379), un de ceux qui se sont appliqués à exposer et à combattre les erreurs et à faire connaître les mœurs de ces fanatiques. L'esprit d'erreur, qui possédait Montan et ses sectateurs, les portait, dit cet écrivain, à noircir par d'atroces calomnies l'Eglise répandue par toute la terre. On doit donc regarder comme autant de faussetés les reproches que Tertullien fait aux catholiques de se livrer à la bonne chère et à l'impureté dans leurs agapes (2380), et d'engager les confesseurs détenus dans les prisons à commettre des excès de table (2381). C'était encore une maxime des montanistes de s'assembler avec ostentation dans le temps même des persécutions, au lieu que les catholiques ne se réunissaient qu'en secret et avec beaucoup de précaution.

Appréciation de son style et de ses ouvrages (2382).

Quant au style de Tertullien, on ne peut disconvenir qu'il ne soit dur, mal poli, obscur (2383), et quelquefois trop enflé (2384). Partout il est chargé de termes barbares et inconnus dans la bonne latinité, plein de sentences et de pointes d'esprit, qui ont souvent plus de brillant que de solidité. On y en trouve, néanmoins, et même en grand nombre, qui sont nobles, élevées, et dont la beauté adoucit la peine qu'il faut se donner quelquefois pour en bien saisir le sens. Outre la langue latine, Tertullien avait étudié la grecque, dans laquelle il écrivit quel-

(2372) Tertull., *Adv. Marcion.*, l. III, c. 24.
(2373) Tertull., *De Bapt.*, c. 15; *De pudicit.*, c. 19.
(2374) Tertull., *De Exhort. cast.*, c. 7.
(2375) Tertull., *De Monog.*, c. 1, 4, 15. *De pudicit.*, c. 1.
(2376) Tertull., *De Fuga*, c. 10 et 14.
(2377) Tertull., *De Pudicit.*, c. 1 et 4.
(2378) Hieron., Epist. 146.
(2379 Apud Euseb., *Hist.*, l. v, c. 16.
(2380) Tertull. *De Jejun.*, c. 17.
(2381) *Ibid.*, c. 12.

(2382) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 523.
(2383) *Septimius Tertullianus fuit in omni genere litterarum peritus, sed in loquendo parum facilis, et minus comptus, et multum obscurus.* (Lactant., *Instit.*, l. v, c. 1.) *Creber est in sententiis, sed difficilis in loquendo.* (Hieron., *Epist. ad Paulinum.*)
(2384) *Hinc maxime Cataphrygorum ac Novatianorum hæreses tumuerunt, quas buccis sonantibus, non sapientibus etiam, Tertullianus inflavit, dum secundas nuptias tanquam illicitas maledico dente concidit* (Augustin., *De Bono viduitatis*, c. 4, n. 6.)

ques ouvrages qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. On voit par son *Apologétique* et ses autres écrits contre les païens qu'il possédait ce que les lettres humaines ont de plus beau et de plus savant (2385). Ses Livres contre Marcion renferment tous les principes de l'ancienne théologie. Il faut dire la même chose de son Livre *contre Praxéas*, dans lequel il propose avec tant de netteté et de précision la foi de l'Eglise sur la Trinité des Personnes en un seul Dieu, qu'il peut servir de modèle à tous ceux qui ont à traiter une matière si sublime. Les Livres *Du Baptême*, *De la Couronne du soldat*, de l'*Apologétique*, *Des Jeûnes* et *De la Pudicité* sont comme un trésor des rites et des anciens usages de l'Eglise. Enfin son Livre *Des Prescriptions* fournit des armes pour combattre et ruiner toutes sortes d'hérésies. C'est surtout dans ce Traité qu'on remarque la vivacité du génie de Tertullien, la pénétration et l'étendue de son esprit, la force de son raisonnement. Ceux de ses ouvrages qui portent l'empreinte plus ou moins prononcée du montanisme, bien qu'ils renferment une foule de choses très-remarquables et très-utiles, n'offrent pas autant de solidité, de pénétration et de fécondité d'esprit que ceux qu'il a composés sous la pure influence du catholicisme. Souvent même on a peine à le suivre, tant ses raisonnements sont embrouillés, et il y a des endroits où il est presque impossible de deviner son sentiment : témoin ce qu'il dit de l'Eglise et du pouvoir qu'elle a de remettre les péchés. La plupart de ses objections contre les catholiques ne sont que de vaines subtilités : tout lui est bon quand il s'agit de défendre ses erreurs, et il n'a pas honte d'autoriser son sentiment sur la nature de l'âme, qu'il croyait palpable, transparente, et de la nature de l'air, par des visions de femmes.

Tertullien jugé par Bergier (2386).

A cette appréciation rapide, nous joindrons celle de Bergier :

« Tertullien, » écrit-il, « a eu des censeurs parmi les Pères de l'Eglise et parmi les auteurs modernes, chez les catholiques aussi bien que chez les hérétiques et chez les incrédules ; indépendamment des erreurs de la secte qu'il avait embrassée on lui en a reproché de très-graves tant sur le dogme que sur la morale. S'il nous est permis d'en dire notre avis, il nous paraît que souvent on l'a jugé avec trop de sévérité, et qu'on ne s'est pas donné assez de peine pour prendre le vrai sens du langage particulier qu'il s'était formé (2387). On ne peut pas le disculper en tout ; mais plusieurs écrivains judicieux et modérés sont venus à bout de dissiper une partie des accusations dont on le charge, et nous voudrions pouvoir être de ce nombre. Pourquoi prendre dans un mauvais sens des expressions susceptibles d'une signification très-orthodoxe, surtout lorsqu'un auteur s'est expliqué ailleurs plus clairement et plus d'une fois?

« 1° On reproche à Tertullien d'avoir enseigné que Dieu, les anges, les âmes humaines ont des corps. Le passage le plus fort qu'on objecte est tiré de son livre *contre Praxéas*, qui prétendait qu'il n'y a en Dieu qu'une seule personne, savoir le Père ; que c'est lui qui s'est incarné, qui a souffert pour nous, qui a été nommé Jésus-Christ : ainsi Praxéas fut l'auteur de l'hérésie des patripassiens. Conséquemment, il disait que le Verbe divin dans l'Ecriture sainte signifie simplement la parole de Dieu, que ce n'est ni une substance ni une personne, non plus que la parole humaine qui n'est qu'un son ou une répercussion de l'air (2388). Voici comment Tertullien argumente contre lui :
« Je vous soutiens qu'un néant et un vide
« n'ont pas pu émaner de Dieu, comme si
« Dieu lui-même était un vide et un néant ;
« que ce qui est sorti d'une si grande subs-
« tance, et qui a fait tant d'êtres subsis-
« tants, ne peut pas être sans substance.
« Il a fait lui-même tout ce que Dieu a fait.
« Comment peut être un néant Celui sans
« lequel rien n'aurait été fait?... Appe-
« lons-nous un vide et un néant Celui qui
« est appelé Fils de Dieu et Dieu lui-même?

(2385) *Veniam ad Latinos : quid Tertulliano eruditius? quid acutius? Apologeticus ejus et contra gentes libri cunctam sæculi obtinent disciplinam.* (Hieron., *Epist.* 83, *Ad Magnum.*)

(2386) *Dict. de Théol.*, v° *Tertullien.*

(2387) Il s'est fait, pour ainsi dire, un langage particulier ; c'est pour cela que l'on a mis à la fin de ses ouvrages un dictionnaire des mots qui ne se trouvent que chez lui, ou qu'il a pris dans un sens qui n'est pas commun. — Voy. *Index glossarum Tertulliani.*

(2388) *Adv. Prax.*, c. 7.

« *Le Verbe était en Dieu, et le Verbe était* « *Dieu*... Qui niera que Dieu ne soit un « corps, quoiqu'il soit un esprit? L'esprit « est un corps dans son genre et dans sa « forme (ou dans sa manière d'être), toutes « les choses invisibles ont en Dieu leur « corps et leur forme, par lesquels elles « sont visibles à Dieu ; à combien plus forte « raison ce qui vient de la substance de « Dieu ne sera-t-il pas sans substance? « Quelle qu'ait été la substance du Verbe, « je dis que c'est une Personne, et, en lui « donnant le nom de Fils, je le soutiens « second après le Père. » Il nous paraît évident que Tertullien a confondu le terme de corps avec celui de substance, puisqu'il les oppose l'un et l'autre au vide et au néant, et que, par *forme*, *effigie*, il entend la manière d'être des esprits, rien autre chose. Le savant Huet n'est point de cet avis : Tertullien, dit-il, n'était ni assez ignorant en latin, ni assez dépourvu de termes, pour n'avoir pu exprimer un être subsistant autrement que par le mot de corps (2389). Beausobre et d'autres se sont prévalus de cette réflexion. Sauf le respect dû au docte Huet, elle n'est pas juste. Tertullien parlait le latin d'Afrique, et non celui de Rome ; on ne peut pas nier qu'il n'ait donné à une infinité de mots latins un sens tout différent de celui des écrivains du siècle d'Auguste. Cicéron lui-même, obligé d'exprimer dans sa langue les matières philosophiques qui n'avaient été traitées jusqu'alors qu'en grec, fut forcé de se servir de termes grecs, ou de donner aux termes latins une signification très différente de celle qu'ils avaient dans le langage ordinaire. Tertullien, au II° siècle, s'est trouvé dans le même cas à l'égard des matières théologiques : avant lui, personne ne les avait traitées en latin ; son langage n'a donc pas dû être aussi exact et aussi épuré qu'il l'a été dans la suite. D'ailleurs, Huet n'ignorait pas que Lucrèce a dit *corpus aquæ* pour « la subs« tance de l'eau, » parce que, dans l'usage ordinaire, *substantia* signifiait autre chose qu'un être subsistant. Ce terme est une métaphore. Quand nous disons « le corps « d'une pensée, » pour distinguer le principal d'avec l'accessoire, nous n'entendons pas pour cela qu'une pensée est corporelle ou matérielle. Tertullien a soutenu contre Hermogène que Dieu a créé la matière et les corps : donc il est impossible qu'il ait cru que Dieu est un corps. Dans le livre même *contre Praxéas*, il dit (2390) : « Avant toutes « choses, Dieu était seul ; il était à lui-même « son monde, son lieu, son univers : *Ipse sibi* « *et mundus, et locus, et omnia.* » Une idée aussi sublime est-elle compatible avec l'opinion d'un Dieu corporel? Enfin, au IV° siècle, saint Phébade, évêque d'Agen, dont la doctrine est bien connue d'ailleurs, a donné, comme Tertullien, le nom de « corps » à tout ce qui subsiste (2391). Par ces mêmes réflexions, on pourrait justifier ce qu'il a dit des anges et de l'âme humaine ; mais cette discussion nous mènerait trop loin. Il nous paraît qu'il a seulement cru qu'un esprit créé est toujours revêtu d'un corps subtil pour pouvoir agir au dehors, opinion très-indifférente à la foi : il ne s'ensuit pas que Tertullien n'ait eu aucune notion de la parfaite spiritualité

« 2° On prétend qu'il n'a pas été orthodoxe sur le mystère de la sainte Trinité ; mais il a été justifié sur ce point par Bullus et par Bossuet. Dans le livre *contre Praxéas* (2392), il y a une profession de foi sur ce mystère qui nous paraît irrépréhensible, quoique conçue dans des termes dont on ne se sert plus aujourd'hui. On sait que, pour l'expliquer avec plus d'exactitude, les scolastiques ont été obligés d'employer des termes barbares inconnus aux anciens auteurs latins.

« 3° C'est surtout en fait de morale qu'on a imputé les erreurs les plus grossières à Tertullien. Barbeyrac (2393) l'accuse d'avoir condamné absolument l'état militaire et la profession de soldat, la fonction de faire sentinelle devant un temple d'idoles, la coutume d'allumer des lampes et des flambeaux dans un jour de réjouissance, l'usage des couronnes, les fonctions de juge et de magistrat, la fréquentation des spectacles, surtout de la comédie, la dignité d'empereur, les secondes noces, la fuite dans les persécutions, la juste défense de soi-même, etc... Tertullien a regardé la profession des armes comme défendue à un chrétien, non-seulement à cause du brigandage auquel les soldats ro-

(2389) Origen., *Quæst.*, l. II, q. 1, § 8.
(2390) C. 5.
(2391) Voy. *Hist litt. de la France*, t. I, part. II, p. 271.
(2392) C 2.
(2393) *Traité de la morale des Pères*, c. 6.

mains se livrèrent dans les séditions que l'on vit éclore sous Niger et Albin, mais à cause du serment militaire que les soldats prêtaient en présence des enseignes chargées de fausses divinités, et du culte idolâtre que l'on rendait à ces mêmes enseignes. Tertullien s'en est expliqué clairement dans son *Apologétique* et ailleurs. Vu l'excès de la superstition qui régnait pour lors, il n'était guère possible de faire sentinelle devant un temple d'idoles, sans participer en quelque manière au culte qu'on y pratiquait. Il en était de même des couronnes que l'on distribuait aux soldats. Les fêtes et les jours de réjouissance étaient célébrés à l'honneur des divinités du paganisme ; un chrétien devait-il y prendre part ? Ce Père a douté si les empereurs pouvaient être chrétiens, ou si un chrétien pouvait être empereur, dans un temps où l'un des points principaux de la politique romaine était de persécuter le christianisme. Il a pensé de même de la magistrature, lorsque les juges et les magistrats étaient obligés tous les jours à condamner des chrétiens à mort. Avait-il tort? Il n'en avait pas plus de réprouver les spectacles, lorsque la scène était ensanglantée par les combats de gladiateurs et souvent par le supplice des chrétiens, et les comédies ordinairement très-licencieuses. Il a blâmé la défense de soi-même pour cause de religion dans des circonstances où il fallait aller au martyre; et les secondes noces, dont la plupart se faisaient en vertu d'un divorce que les chrétiens n'ont jamais dû approuver. Pour savoir si des leçons de morale sont vraies ou fausses, justes ou répréhensibles, il faut commencer par connaître le ton des mœurs qui régnaient et les abus que l'on se permettait : jamais les protestants n'ont pris cette précaution avant de blâmer les Pères de l'Eglise. Quant à la fuite dans les persécutions, Jésus-Christ l'a formellement permise (2394) : Tertullien ne l'a condamnée qu'après s'être laissé séduire par la morale outrée des Montanistes...

« Mais il y a une difficulté touchant l'état militaire. Tertullien semble le condamner absolument (2395); cependant il dit (2396) que les armées romaines étaient remplies de soldats chrétiens. Suivant l'opinion d'un incrédule moderne, cela ne fut vrai que sous Constance-Chlore, soixante ans après Tertullien : il ne parlait ainsi qu'afin de faire paraître son parti redoutable. Ce grand critique ignorait sans doute que déjà, sous les Antonins et sous Marc-Aurèle, immédiatement après la naissance de Tertullien, le fait qu'il avance était connu et incontestable. Il passait pour constant que sous Marc-Aurèle était arrivé le miracle de la légion fulminante, composée principalement de soldats chrétiens (2397); miracle que Tertullien affirme comme certain (2398). Il atteste qu'aucun d'eux n'a jamais trempé dans les séditions que l'on vit arriver sous Albin, sous Niger, sous Cassius (2399) : il ne craignait donc pas d'être contredit. Il est probable que ces soldats avaient prêté le serment militaire sans être astreints aux cérémonies accoutumées, et n'avaient fait aucun acte d'idolâtrie, puisque, sous les empereurs romains, plusieurs souffrirent le martyre plutôt que de se rendre coupables de ce crime.

« 4° Plusieurs protestants ont soutenu que Tertullien n'attribuait aucune autorité à l'Evêque de Rome, et qu'il ne croyait pas la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : par reconnaissance, ils ont parlé de ce Père avec plus de modération que les autres. Mais ils se sont vainement flattés de son suffrage

« Dans son Traité *Des prescriptions contre les hérétiques* (2400), il demande si la doctrine de Jésus-Christ a été ignorée par saint Pierre, « qui a été nommé la *pierre* de l'é-« difice de l'Eglise, qui a reçu les clefs du « royaume des cieux, et le pouvoir de lier « et de délier dans le ciel et sur la terre. » Il dit (2401) : « Si vous êtes à portée de l'I-« talie, vous avez Rome dont l'autorité est « près de vous. Heureuse Eglise, à laquelle « les apôtres ont livré avec leur sang toute « la doctrine de Jésus-Christ ! Voyons ce « qu'elle a appris, ce qu'elle enseigne. Or « elle est d'accord avec les Eglises d'Afri-« que.... Puisque cela est ainsi, nous avons « la vérité pour nous, tant que nous suivons « la règle qui a été donnée à l'Eglise par les

(2394) *Matth.* x, 23.
(2395) *De Idololat.*, c. 19.
(2396) *Apologet.*, c. 37 et 42.
(2397) *Voy.* ci-dessus, col. 325.
(2398) *Apologet.*, c. 5.
(2399) *Ibid.*, c. 35. *Ad Scapul.*, c. 11.
(2400) C. 22.
(2401) C. 36.

« apôtres, aux apôtres par Jésus-Christ, à « Jésus-Christ par Dieu lui-même; et nous « sommes fondés à soutenir que l'on ne « doit pas admettre les hérétiques à dispu- « ter par les Ecritures, puisque nous prou- « vons, sans les Ecritures, qu'ils n'ont rien « à y voir. » Que les protestants pensent et parlent comme Tertullien, qu'ils attribuent à la seule Eglise apostolique qui subsiste aujourd'hui la même autorité que ce Père lui attribuait, nous serons satisfaits.....

« Tertullien a enseigné très-clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans (le) sacrement (de l'Eucharistie,) et les protestants rendent mal le sens des passages de ce Père, qui semblent prouver le contraire.

« 5° Quelques incrédules ont dit qu'il a fait un raisonnement absurde dans son livre *De carne Christi* (2402). Il argumente contre Marcion, qui ne voulait pas croire que le Fils de Dieu s'est réellement incarné, et qu'il a réellement souffert. Il dit : « Le Fils « de Dieu a été crucifié : je n'en rougis point, « parce que c'est un sujet de honte. Le Fils « de Dieu est mort : il faut le croire, parce « que cela est indécent. Il est sorti vivant du « tombeau : cela est certain, parce que cela « est impossible. » On ne peut pas, disent nos censeurs, déraisonner plus complétement. Pour en juger sensément, il ne fallait pas supprimer ce qui précède. Il demande à Marcion : « Direz-vous qu'il est honteux à « Dieu d'avoir racheté l'homme, et jugerez- « vous indignes de lui les moyens sans les- « quels il ne l'aurait pas racheté? Par sa « naissance, il nous exempte de la mort et « nous régénère pour le ciel; il guérit les « maladies de la chair, la lèpre, la paraly- « sie, la cécité, etc. Cela est-il indigne de « Dieu et de son Fils, parce que vous le « croyez ainsi? Que cela soit insensé, si « vous le voulez. Lisez saint Paul : *Dieu a « choisi ce qui paraît une folie pour confon- « dre la sagesse des hommes*. Or, où est ici la « folie? Est-ce d'avoir amené l'homme au « culte du vrai Dieu, d'avoir dissipé les er- « reurs, d'avoir enseigné la justice, la chas- « teté, la patience, la miséricorde, l'inno- « cence? Non, sans doute. Cherchez donc « les folies dont parle l'Apôtre.... C'est évi- « demment la naissance, les souffrances, la « mort, la sépulture du Fils de Dieu.... Vous « vous croyez sage de ne pas croire tout « cela; mais souvenez-vous que vous ne se- « rez véritablement sage qu'autant que vous « serez insensé selon le monde, en croyant « de Dieu ce qui paraît insensé aux mon- « dains.... Saint Paul fait profession de ne « savoir que Jésus crucifié.... Respectez, ô « Marcion, l'unique espérance du monde « entier; ne détruisez point l'ignominie in- « séparable de la foi. Tout ce qui paraît in- « digne de Dieu est utile pour moi; je suis « sûr de mon salut, si je ne rougis point de « mon Dieu. *Je rougirai*, dit-il, *de celui qui « rougira de moi*. Telle est la confiance sa- « lutaire que je veux avoir; ou, plutôt, en « la bravant, je veux me montrer impudent « avec raison, et insensé pour mon bonheur. « Le Fils de Dieu a été crucifié : je n'en rou- « gis point, parce que c'est un sujet de « honte. Le Fils de Dieu est mort : il faut le « croire, parce que c'est une indécence. Il est « sorti vivant du tombeau : cela est certain, « parce que cela est impossible. » Impossible selon Marcion et selon le monde, mais non selon les lumières de la foi. Il est évident que le discours de Tertullien n'est autre chose que le commentaire de ces paroles de saint Paul : *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes*, etc. (2403.) Aussi les incrédules en ont fait un reproche à saint Paul, de même qu'à Tertullien.

« 6° L'un de ces critiques imprudents dit que, dans son Traité *De Pallio*, ce Père débite une morale qui le dispensait des devoirs de la société, et que c'était l'esprit du christianisme. Un autre est scandalisé d'avoir lu ce passage dans l'*Apologétique* (2404) : « Nous avons encore un plus grand intérêt « à prier pour les empereurs, pour tous les « états de la société, pour la chose publi- « que, parce que nous savons que la pros- « périté de l'empire romain est une espèce « de garant contre la révolution terrible « dont le monde est menacé, et contre les « terribles fléaux par lesquels l'ordre pré- « sent des choses doit finir. » De là le censeur conclut que les chrétiens n'auraient pas prié pour leurs maîtres, s'ils n'avaient pas eu peur de la fin du monde. Voilà comme raisonnent les écrivains sans réflexion. Dans le livre *De Pallio*, Tertullien répondait à ceux qui le tournaient en ridicule,

(2402) C. 5.
(2403) *I Cor.* I, 27.
(2404) C. 32.

parce qu'il affectait de porter le manteau de philosophe au lieu de l'habit commun : il n'était donc pas question des devoirs de la société, mais des modes, des coutumes, des usages indifférents. Tertullien se défend, en jetant des ridicules à son tour sur la plupart de ces usages : c'est une satire très-vive, pleine d'esprit et de sel un peu caustique. Il n'est presque aucun de nos philosophes qui n'en ait fait autant à l'égard de nos mœurs et de nos usages : lorsque leur censure a paru ingénieuse, on s'en est amusé, et on ne leur en a pas su mauvais gré. Quant aux devoirs de la société civile, Tertullien atteste, dans son *Apologétique*, que les chrétiens les remplissaient avec la plus grande exactitude, et il défiait leurs ennemis de leur rien reprocher sur ce sujet. Dans le ch. 31, il avait cité les paroles de saint Paul, qui ordonne de prier pour les rois, pour les princes, pour les grands, afin que la société soit tranquille et paisible. « Lorsque l'empire est ébranlé, » dit-il, « nous en sentons le contre-coup, comme les autres citoyens. » Ch. 32, il ajoute le passage que nos adversaires lui reprochent. Or il n'y est pas question de la fin du monde, mais d'une révolution terrible que l'on prévoyoit, et qui arriva en effet au commencement du v° siècle, par l'irruption des Barbares dans l'empire. Déjà, dès le III°, vu la continuité des guerres civiles, le fréquent massacre des empereurs, les dissensions des grands, l'indiscipline des soldats, on prévoyait que les barbares, toujours prêts à fondre sur l'empire, et qui le menaçaient de toutes parts, viendraient à bout de le renverser ; l'on craignait les malheurs dont cette catastrophe serait nécessairement suivie, et l'événement n'a que trop vérifié ces tristes présages. Tertullien et les autres Pères qui ont parlé de même n'avaient pas tort. C'est mal à propos qu'on leur reproche d'avoir annoncé la fin du monde. Comment la prospérité de l'empire romain aurait-elle pu être un garant contre la fin du monde?

« 7° Parmi les protestants, l'un soutient que Tertullien et Justin le martyr ne pouvaient se tirer avec honneur de leur controverse avec les Juifs, parce qu'ils ignoraient leur langue, leur histoire, leur littérature, et qu'ils écrivaient avec une légèreté et une inexactitude qu'on ne saurait excuser. Un autre dit que ce Père s'est trompé lourdement, en attribuant toutes les hérésies à la philosophie des Grecs; qu'il n'a point eu de connaissance du système des émanations et de la philosophie des orientaux, de laquelle les gnostiques avaient tiré toutes leurs erreurs. Ne sont-ce pas ces critiques mêmes qui écrivent avec un peu trop de légèreté ? Il n'était pas besoin de savoir l'hébreu pour disputer contre des Juifs hellénistes qui ne l'entendaient plus eux-mêmes, et qui ne lisaient l'Ecriture sainte que dans la version grecque des Septante ou dans celle d'Aquila. Les Juifs n'ont repris qu'au IX° siècle, la coutume générale de ne lire la Bible, dans leurs synagogues, qu'en hébreu et en Chaldéen : c'est un fait constant. Ils ne connaissaient leur propre histoire que par l'Ecriture sainte, par les écrits de Josèphe, de Philon et de Juste de Tibériade ; et tous étaient composés en grec. Depuis que nos savants ont appris l'hébreu, ont-ils converti beaucoup plus de Juifs que les Pères des trois premiers siècles ? Ceux-ci avaient deux grands avantages, savoir : la mémoire des faits tout récents, et les dons miraculeux qui subsistaient encore dans l'Eglise ; nous ne croyons pas qu'une grande connaissance de la langue hébraïque puisse les compenser. Tertullien connaissait les émanations, puisque, dans son livre *contre Praxéas* (2405), il distingue la génération du Fils de Dieu d'avec les émanations des valentiniens, et qu'il en montre la différence... Nous avons fait voir (ailleurs) que les gnostiques ont pu emprunter leur système de Platon, tout aussi bien que de la philosophie des Orientaux, et que la prévention des critiques protestants en faveur de cette dernière n'est fondée sur rien.

« Encore une fois, nous ne prétendons pas justifier tout ce qu'a écrit Tertullien. Il y a des erreurs dans ses ouvrages, mais beaucoup moins que ne le prétendent certains critiques prévenus et pointilleux, qui se copient les uns les autres sans examen. Nous persistons à croire que souvent il a été jugé et condamné trop sévèrement, parce qu'on ne s'est pas donné la peine d'étudier son style coupé, sententieux, plein d'ellipses et de réticences. ni sa manière de rai-

(2405) C. 8.

sonner brusque, impétueuse, qui passe rapidement d'une pensée à une autre, et qui laisse au lecteur le soin de suppléer à ce qu'il ne dit pas. Ce n'est point un modèle à suivre, mais c'est un écrivain qui donne beaucoup à penser et qui mérite d'être lu plus d'une fois. »

Le premier âge de l'Eglise catholique se concentre dans le IIe siècle.

Si les trois premiers siècles forment le premier âge de l'Eglise, où l'on vit paraître Tertullien et tant d'autres grandes personnifications de l'esprit de cet âge, le IIe siècle le résume et le concentre en lui-même. L'abbé Blanc (2406) dit du IIe siècle : « Le Ier le prépare, et le IIIe le sanctionne. Le Ier lui fournit les vérités, le principe, le symbole, les institutions, mais dans leur simplicité primitive, avec une première ébauche de développement; il lui transmet tout, mais dans le sanctuaire de la famille chrétienne, et par le canal mystérieux de la tradition. Le IIe siècle respecte cet état de choses, et se contente de le maintenir jusqu'à ce que les circonstances le forcent à marcher. La tradition écrite commence alors sérieusement avec la théologie; les principes et les dogmes fondamentaux, les institutions les plus essentielles apparaissent plus sensiblement; et le IIIe siècle achève cette première manifestation, en la continuant. C'est ainsi que le IIe, qui n'est d'abord que le prolongement du Ier siècle dont il recueille le caractère apostolique, prend, durant sa seconde moitié, un caractère théologique, et rend aux enseignements et aux institutions de l'Eglise un témoignage écrit qui devient plus évident sous le reflet de la lumière du siècle suivant. Ainsi le IIe siècle est la transition du Ier au IIIe; il est comme le moyen-terme dans lequel ils s'unissent; et, en cette qualité, il résume en lui-même le caractère propre et les avantages de chacun des deux : l'apostolicité de l'un et la théologie de l'autre, la force divine du témoignage apostolique et l'évidence du témoignage théologique. Il est vrai que ces deux caractères sont faibles dans ce siècle moyen; que le caractère apostolique semble y mourir et le caractère théologique y naître : mais ne voit-on pas que ces deux caractères, qui s'unissent en lui par leurs extrémités, sont comme deux canaux par lesquels la force apostolique du Ier siècle descend à lui, et la lumière théologique remonte à lui également, non-seulement à partir du IIIe siècle, mais encore des âges suivants, en passant de siècle en siècle? »

Si une fois il est démontré historiquement que le IIIe siècle se trouve tout entier dans le IIe, et avec lui dans le Ier, dans le siècle même des apôtres et de Jésus-Christ, que devient le protestantisme, qui a pour base une accusation d'innovation faite à l'Eglise catholique; innovation que les premiers théologiens de la prétendue réforme avaient mise sur le compte du IVe siècle, mais que, depuis Mosheim, nos frères séparés ont fait remonter au IIIe? Où placer cette innovation, cette introduction des abus, à moins de les attribuer à Jésus-Christ lui-même? Et là où il n'y aurait rien d'innové, aucun abus introduit, comment se présenter en réformateurs (2407)? S'il est prouvé que l'Eglise catholique était au IIe siècle telle qu'elle était dans les suivants; si l'histoire nous fait voir au IIe siècle cette Eglise, non pas se constituant, mais constituée et complète dans sa doctrine comme dans son organisation, que deviennent les systèmes de l'incrédulité contemporaine, qui tous reposent sur cette hypothèse que l'Eglise ne serait arrivée qu'avec l'aide du temps et des circonstances à se constituer telle qu'elle se montre à nous depuis le IVe siècle (2408)? On s'explique, par cette double considération, pourquoi nous avons traité avec de si larges développements, une période séculaire qui renferme les plus importantes origines chrétiennes, celles entr'autres de la science. « En effet, » conclurons-nous avec l'abbé Blanc (2409), « le IIe siècle étant tel que nous avons dit, l'apostolicité de sa doctrine et de ses institutions essentielles est un fait historique que rien ne peut ébranler. Tout vient des apôtres et de Jésus-Christ; tout est admis, vénéré, sacré comme tel; tout est vivant dans la tradition et forme une chaîne de faits, mais une chaîne serrée et indestructible. »

(2406) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II; *Précis historique*, t. I, p. 469.
(2407) Blanc, *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 470.
(2408) *Ibid.*, p. 471.
(2409) *Ibid.*, p. 473.

Apollonius (2409*).

Maintenant que nous avons présenté le tableau du IIe siècle, l'ordre des faits nous ramène à Apollonius, adversaire des montanistes (2410). Eusèbe, qui fait commencer ces sectaires l'an 171, dit qu'Apollonius écrivait quarante ans après la naissance de leur secte, par conséquent, l'an 211. Nous ignorons combien il composa d'écrits : mais, dans l'ouvrage où il réfutait les Cataphryges, il dévoilait les mœurs de leurs fondateurs, montrait l'illusion de leurs prétendues prophéties, employait contre eux les arguments d'une logique victorieuse, et invoquait l'autorité de l'*Apocalypse* de saint Jean. Au milieu de sa discussion, il rapportait que cet apôtre avait ressuscité un mort à Ephèse.

Lettre de saint Sérapion à Domnin (2410*).

Après Apollonius, nous devons mentionner saint Sérapion, évêque d'Antioche (2411).

Durant la persécution de Sévère, un certain Domnin avait abandonné la foi de Jésus-Christ, et était tombé dans les superstitions des Juifs (2412). Saint Sérapion lui écrivit, mais il ne nous reste rien de sa Lettre.

Ecrit de saint Sérapion contre le faux Evangile de saint Pierre (2413).

L'ouvrage le plus considérable de ce saint évêque est celui qu'il composa pour réfuter les erreurs renfermées dans l'Evangile qu'on attribuait à saint Pierre. Etant un jour à Rhosse, ville de Cilicie, sur le golfe d'Issus, (car l'évêque d'Antioche paraît avoir eu dès lors quelque juridiction sur les Eglises de la Cilicie), il y trouva les fidèles divisés au sujet de cet Evangile. Comme il ne l'avait point lu, il crut que, pour apaiser la dispute, il pouvait en permettre la lecture, persuadé que tout ce peuple professait la foi orthodoxe. Mais ayant appris ensuite qu'on ne lui avait demandé la permission de lire ce livre que dans une mauvaise intention, et que plusieurs de ceux qui l'avaient étaient tombés dans l'hérésie, il l'emprunta de ceux mêmes qui s'en servaient, c'est-à dire des docètes, et reconnut qu'il contenait en effet diverses erreurs conformes à la doctrine de ces hérétiques. Il fit un recueil de ce qu'il y trouva de contraire à la vérité, composa l'écrit dont nous parlons pour le réfuter, et l'envoya aux fidèles de l'Eglise de Rhosse, ajoutant qu'il irait les voir sous peu. Nous n'avons plus de son ouvrage qu'un fragment assez considérable, qu'Eusèbe a inséré dans son *Histoire ecclésiastique* (2413*). On y voit que saint Sérapion recevait les écrits des apôtres, et notamment de saint Pierre, avec le même respect que la doctrine de Jésus-Christ ; mais qu'il savait fort bien distinguer ce qui venait d'eux d'avec ce qu'on leur avait supposé, parce qu'il avait reçu l'un de la tradition, et que l'autre n'est pas autorisé des anciens. On y voit encore que le saint combattait dans le même livre un hérétique nommé Marcien, apparemment l'un de ceux qui troublaient l'Eglise de Rhosse.

Digression sur les résultats de l'étude des manuscrits syriaques.

Par ce que nous avons dit (2414*) de l'état de la polémique sur les Epîtres de saint Ignace, évêque d'Antioche, on a vu que l'importation de précieux manuscrits d'Egypte en Europe a donné un essor nouveau à l'étude de la littérature de la Syrie chrétienne, et que le fond syriaque, déposé au *British Museum* de Londres, est d'une haute valeur pour la science biblique, pour la patrologie, pour les origines du christianisme et l'histoire de ces premières Eglises. Il existe en syriaque une double littérature théologique : ce sont, d'une part, les œuvres originales des écrivains chrétiens de la Syrie, dont il n'est pas besoin de démontrer l'intérêt pour la connaissance du symbole, de la vie intérieure et des vicissitudes d'une des plus grandes chrétientés ; ce sont, d'autre part, les œuvres fort nombreuses de l'antiquité chrétienne qui, pour la plupart, ont passé d'un texte grec dans une traduction syriaque, et cela dans les siècles encore florissants du patriarcat d'Antioche et des Eglises qui en relevaient. A cette seconde catégorie appartiennent les textes syriaques qui doivent trouver place ici,

(2409*) *Voyez* ci-dessus, col. 319.
(2410) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 553.
(2410*) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 555.
(2411) *Voy.* ci-dessus, col. 614.
(2412) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 12.
(2413) Ceillier, *loc. cit.*, p. 236
(2413*) L. VI, c. 12.
(2414) *Voy.* t. X, col. 1152.

parcequ'ils se rattachent à des personnages que nous avons eu occasion de mentionner, et dont le dernier est Sérapion, évêque d'Antioche.

M. Félix Nève (2414*) va faire connaître le résultat des travaux de M. William Cureton (2415).

« C'est d'abord le Traité de Bardesane (2415*), écrivain célèbre de la Syrie au IIe siècle, sur le destin, *De Fato*. Il était bien connu d'Eusèbe et d'autres écrivains de l'antiquité ecclésiastique qui l'ont cité (2416), et même deux passages ont été rapportés par Eusèbe. Le texte syriaque ne contient rien qui réponde à la destination présumée de ce livre, qui aurait été adressé à l'empereur Marc-Aurèle-Antonin, ainsi que l'ont fait les auteurs de plusieurs Traités apologétiques du même temps. Le titre qu'il porte en syriaque serait traduit : *Livre des lois et usages des pays*. Il est justifié par le contenu, en ce sens que Bardesane, qui disserte sur le Destin sous la forme d'un dialogue, cite les mœurs et coutumes d'un grand nombre de peuples anciens, dont la diversité était rapportée à l'influence des astres suivant les doctrines chaldéennes. — On sait qu'Harmonius (2416*), fils de ce fameux Gnostique, fut combattu par saint Ephrem, à cause des mêmes idées favorables à l'astrologie qu'il avait exprimées et célébrées dans des *Hymnes* d'une belle versification (2417).

« On ne peut faire de doute qu'on ne possède maintenant la rédaction originale de ce Traité, qui fut écrit en syriaque par Bardesane au IIe siècle, mais qui fut probablement traduit en grec peu après par un de ses partisans. L'éditeur a eu soin de reproduire les fragments grecs au bas de la traduction anglaise du *Book of Laws of Countries*, et il y a joint le fragment latin qui fait partie des *Recognitiones*, traduites vers 400 par Ruffin.

« La seconde place est occupée dans le *Spicilegium syriacum* par un *Discours de Méliton le philosophe* (2417*), dont M. Cureton croit l'authenticité incontestable. Ce discours était adressé à César Antoine, c'est-à-dire à l'empereur Marc Antonin, plus souvent appelé Marc-Aurèle, et il a un but d'apologie comme celui dont parle Eusèbe. Il est bien vrai que le passage cité par cet historien (2418) n'est pas compris dans le texte syriaque, qui est toutefois celui d'un Traité complet ; mais rien n'empêche de supposer que le Discours qui nous est connu par Eusèbe a été une seconde pièce apologétique, composée par Méliton vers 169 ou 170, après la mort de Lucius Verus associé à l'empire, et que c'était là un des derniers ouvrages de l'évêque de Sardes. Dans le Discours qui vient d'être mis au jour, on lit une défense de la religion chrétienne contre le polythéisme, et une réfutation des idées fausses de ses partisans sur la Divinité (2418*). L'autre Discours est plutôt une protestation contre la persécution que les chrétiens souffrirent à cause de leur foi.

« Celui de ces Discours qui est une justification de la doctrine chrétienne est en rapport avec l'ouvrage que le *Chronicon paschale* attribue à Méliton d'Asie, évêque de Sardes, un livre d'apologie, βιβλίον ἀπολογίας, présenté aux deux souverains de la maison des Antonins, occupant ensemble le trône impérial. Le chevalier Bunsen a déclaré cette Apologie postérieure en date à son auteur présumé, et en a jugé la composition confuse (*bears the stamp of a late and confused composition*). Mais M. Cureton a soutenu que les ouvrages apologétiques du IIe siècle présentaient généralement le même caractère, et qu'ils n'étaient pas exempts de certaines méprises (2419) ; il a signalé dans celui-ci des opinions peu communes sur l'origine du polythéisme, provenant sans

(2414*) *Coup d'œil sur les monuments du christianisme primitif, publiés récemment en syriaque*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. LII, p. 277.

(2415) *Spicilegium Syriacum, containing remains of Bardesan, Meliton, Ambrose, and Mara bar Serapion, new first edited, with an english translation and notes*, by the Rev. William Cureton, M. A. F. R. S Chapelain in ordinary to the Queen, Rector of S. Margarets, and canon of Westminster. — London, Fr. and J. Rivington, MDCCCLV. p. XV, 102, et p. 50. Texte syr., 1 vol. gr. in-8°.

(2415*) *Voy.* ci-dessus, col. 303.

(2416) *Hist. eccles.*, l. IV, c. 30. ὁ περὶ εἱμαρμένης διάλογος.—S. Epiphane l'appelle κατὰ εἱμαρμένης. (*Panarium adv. Hæres.*, 56.)— *Voy.* la Dissert. de Hahn, *Bardesanes gnosticus, Syrorum primus hymnologus*, Lips., 1819, p. 3-6, p. 26.

(2416*) *Voy.* ci-dessus, col. 308.

(2417) Il existe au tome II des *Œuvres syriaques* de saint Ephrem, 56 hymnes *contre les hérésies*, où Bardesane est réfuté avec Marcion, Manès et les astrologues chaldéens. *Voir* Assemani, *Bibl. Orient.*, t. I, p. 122 et suiv.

(2417*) Voyez ci-dessus, col. 332.

(2418) *Hist. eccl.*, l. IV, c. 26.

(2418*) On tirera de ce morceau, quelques données neuves sur des cultes et des superstitions asiatiques, dont il y a peu de traces dans l'histoire.

(2419) Si Méliton a confondu le patriarche Joseph, avec le dieu égyptien Sérapis, il est encore d'au-

doute de traditions anciennes qui avaient cours en Orient encore au IIe siècle, mais qui se sont ensuite perdues.

« Il faut faire remarquer sur quel indice le chevalier Bunsen a présumé la non-authenticité du Discours de Méliton, après en avoir jugé autrement à une première lecture. Comme il traite d'œuvre supposée la seconde *Epître de saint Pierre*, il tient pour suspect ce Discours dans un passage duquel il est fait allusion à cet écrit apostolique, à propos de la destruction du monde par le feu (2419*). M. Cureton, qui admet l'authenticité de cette seconde Epître, déclare non fondée la sentence formulée par son ami contre le traité de Méliton (2420), et il fait observer fort judicieusement que l'Epître a dû être regardée comme authentique par un des plus anciens et des plus savants écrivains de l'Eglise au IIe siècle, puisqu'il y a fait allusion d'une manière bien certaine.

« La version anglaise, et les notes du grand orientaliste de Londres donnent un nouveau relief au *Discours apologétique* de Méliton, qui a été inséré en syriaque et en latin, par les soins de M. E. Renan, au tome II du *Spicilegium Solesmense*. De la sorte, c'étaient bien les prémices de ce Traité inédit qui servaient d'ornement aux admirables recherches de dom Pitra sur un autre travail de Méliton de Sardes. Qui ne sait qu'elles ont mis en lumière *La Clé* (*Liber Clavorum*), ou explication des allégories bibliques, dont le savant Bénédictin a retrouvé dans les œuvres manuscrites le fond original avec les innombrables commentaires qu'il a eus dans le cours des siècles? Voilà que la science moderne a restitué tout récemment à Méliton ses deux titres littéraires et théologiques, et son autorité d'interprète du symbolisme chrétien.

« Un autre manuscrit de Nitrie a fourni à M. Cureton d'autres fragments du même Méliton, *sur le corps et l'âme*, *sur la croix*, *sur la foi* (2420*), etc.; il les a publiés et traduits à la suite du *Discours apologétique* à César

« La troisième pièce du *Spicilegium* de M. Cureton est un ouvrage fort court intitulé : *Hypomnemata* (ou Mémoires), et attribué à un certain Ambrosios ou Ambroise, personnage considérable de la Grèce. Il se trouve que cet opuscule est identique, à peu de chose près, au *Discours aux gentils* (Λόγος πρὸς Ἕλληνας), attribué à saint Justin le Martyr : le fait n'a d'ailleurs rien de surprenant à cause de la ressemblance du *Discours*, sous le rapport du sujet, avec l'*Apologie* de saint Justin. M. Cureton a mis en regard du Traité syriaque, publié pour la première fois, le texte grec du *Discours*, sur l'auteur duquel la critique a plus d'une fois élevé des doutes. Ambroise, dont le nom est joint au titre de l'opuscule, est probablement le même qu'un homme puissant et riche, du nom d'Ambroise, qui est cité comme un des amis d'Origène et qui aurait aidé celui-ci par ses libéralités à poursuivre les travaux nécessaires à son édition des Ecritures, dite *les Hexaples* (2421).

« Enfin M. Cureton a tiré, du même manuscrit que les textes précédents, une *Lettre* d'un certain Mara, fils de Sérapion, à son propre fils du nom de Sérapion. Bien que l'auteur fasse allusion à la destruction de Jérusalem, l'éditeur croit que cette pièce date du IIe siècle : le récit qu'elle fait des désastres qui ont affligé la Comagène et Samosate, capitale de cette contrée, se rapporterait à la guerre des Romains contre les Parthes [162-165] (2421*). On remarque dans cette Lettre que le Christ n'est point nommé, comme si elle avait été écrite dans des temps de persécutions, où l'on gardait le silence sur le Fondateur et les mystères de la religion nouvelle; et cependant la dispersion des Juifs est attribuée à la vengeance divine contre le peuple qui a mis à mort *le Roi sage*, vivant toujours, *à cause des lois qu'il a promulguées*.

« Suivant la conjecture de M. Cureton, Sérapion à qui la Lettre est adressée, est le même que Sérapion, successeur de Maximin et le huitième évêque d'Antioche vers 190 (2422), qui écrivit lui-même de courtes Lettres du même genre (2422*). »

tres auteurs chrétiens, qui ont cru à la transformation de Joseph, en un dieu par les Egyptiens reconnaissants. *Voy.* la note de M. Cureton, *Spic. Syr.*, p. 89.

(2419*) « La terre sera consumée avec ses montagnes... » *Voy.* la trad. angl., *Spicil. Syr.*, p. 51. — V. Epist. 2 sancti Petri, III, 10, 12. — Bunsen, *Hippolytos, and his Age*, vol. I, p. 11, 1851.

(2420) *Spicil. Syr.*, préf. p. 10, 11, et notes, p. 95.

(2420*) *Spicil. Syr.* p. 52-56; notes, p. 95-98. — Sur le manuscrit, voir le *Corpus ignatianum*, p. 352.

(2421) Voyez ci-après, col. 1145.

(2421*) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. II, p. 583.

(2422) Voyez ci-dessus, col 614.

(2422*) *Voy.* Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, ch. 19. — Routh, *Reliquiæ sacræ*, t. I, p. 449.

Saint Asclépiade succède à saint Sérapion (2423).

C'est tout ce que nous savons des actions et des écrits de saint Sérapion. On croit qu'il mourut l'an 211, auquel la *Chronique* d'Eusèbe fait commencer l'épiscopat de saint Asclépiade, son successeur dans la chaire d'Antioche.

Lettre de saint Alexandre à l'Eglise d'Antioche (2423*).

Lorsque saint Alexandre, évêque de Flaviade en Cappadoce, apprit le choix que l'Eglise d'Antioche venait de faire de saint Asclépiade, qui était comme lui confesseur de Jésus-Christ, il la félicita de cette élection. Sa Lettre était ainsi conçue : « Alexandre, serviteur du Seigneur, et prisonnier de Jésus-Christ, à la sainte Eglise d'Antioche, salut en notre Seigneur. Quand j'ai appris qu'Asclépiade, que la grandeur de sa foi rend très-propre au ministère, a reçu par la divine Providence, le gouvernement de votre Eglise, le Seigneur a adouci les fers dont j'étais chargé dans la prison, et les a rendus légers. »

Clément d'Alexandrie est porteur de cette Lettre (2424).

Il remit sa Lettre à Clément d'Alexandrie, qu'il avait chargé de gouverner son peuple pendant sa captivité, et dont il fait ainsi l'éloge : « Je vous envoie cette Lettre par le bienheureux prêtre Clément, homme dont la vertu est solide et éprouvée. Vous le connaissez déjà, mais vous reconnaîtrez mieux quel il est par l'expérience que vous en ferez. La Providence de Dieu l'a amené dans ce pays pour affermir et augmenter beaucoup l'Eglise de Jésus-Christ (2424*). » C'est tout ce que nous savons des actions de Clément.

Mort de Géta.

[212] Nous avons dit qu'à la mort de Sévère, arrivée le 4 février 211, Caracalla lui ayant succédé conjointement avec Géta, car il essaya inutilement auprès de l'armée de se faire reconnaître seul empereur, les deux frères régnèrent quelque temps ensemble. Caracalla mena Géta à une expédition contre les Calédoniens en Ecosse ; mais, après une paix assez honteuse, ils revinrent avec Julia Domna, leur mère, rapportant l'urne qui renfermait les cendres de Sévère, auquel ils rendirent solennellement les derniers devoirs à Rome. Caracalla avait essayé de faire périr son frère pendant le voyage. Leurs divisions s'envenimant tous les jours, ils imaginèrent, pour s'accorder, de partager l'empire. Caracalla aurait eu Rome, l'Occident, etc. ; Géta se contentait de l'Asie et de l'Egypte. Julia Domna et les grands de l'Etat s'opposèrent à ce partage. Dans des saturnales qui se célébrèrent, Géta fut exposé à un nouvel attentat de son frère contre sa vie. Caracalla, décidé à régner seul, feignit de désirer une réconciliation, et pria sa mère de lui ménager, dans son appartement, une entrevue avec le jeune prince. Celui-ci s'y rendit sans défiance. A peine fut-il entré, que des centurions, apostés par Caracalla, l'assaillirent. Il se sauva dans les bras de Julia Domna, où on le perça de plusieurs coups. L'impératrice fut couverte de son sang, et blessée à la main. Ainsi périt Géta, le 27 février de l'an 212.

Caracalla seul empereur

La cruauté de Caracalla s'étendit jusqu'à sa mère, à qui il ne fut pas permis de pleurer la mort de son fils, et qui dut même en paraître satisfaite. Pour régner seul, Caracalla avait besoin du consentement des prétoriens. Il leur dit qu'il venait d'échapper avec peine à un complot formé contre sa vie, et acheva de les gagner par la promesse, réalisée sur-le-champ, de dix mille sesterces par tête, et d'autres libéralités. Ils le proclamèrent donc seul empereur, en déclarant Géta ennemi public. Caracalla, assuré des soldats, se rendit au sénat, une cuirasse sous sa toge, et avec ses gardes. Il se plaignit des embûches dressées contre sa vie par son frère, dont il présenta la mort comme l'effet d'une défense légitime ; puis, afin d'en imposer par un grand acte de clémence, il ordonna que tous les exilés et déportés,

(2423) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 236

(2423*) *Ibid.*, p. 570.

(2424) *Ibid.*, p. 244 et 570.

(2424*) *Porro has litteras Domini, fratres, per beatum presbyterum Clementem ad vos misi, virum virtute præditum et probatum, quem vos et nostis jam, et amplius cognoscetis; qui quidem Dei nutu et providentia, dum hic apud nos præsens esset Ecclesiam Christi et confirmavit et magnopere auxit.* (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 11.)

pour quelque cause que ce fût, eussent la liberté de revenir à Rome. Depuis lors sa vie ne fut plus qu'un enchaînement de cruautés et de folies. Tout en abandonnant la plus grande partie du gouvernement à Julia Domna, pour effacer de son esprit le souvenir du fratricide ; il fit périr tous ceux qui avaient été attachés à Géta, à quelque titre que ce fût, n'épargnant pas même les enfants. Dion porte à vingt mille le nombre des victimes, parmi lesquelles on comptait une fille de Marc-Aurèle, coupable d'avoir pleuré Géta, une petite fille de cet empereur, le célèbre jurisconsulte Papinien, etc. Par une étrange contradiction, il frappa de mort plusieurs des complices du meurtre de son frère, et demanda au sénat un décret qui plaçât Géta au rang des dieux. « Qu'il soit dieu, » disait-il, « pourvu qu'il ne soit pas vivant (2425). » Il parut même souvent le pleurer. Sylla, le plus sanguinaire des Romains, au temps de la république, était son idole : il fit chercher et reconstruire son tombeau. Personne n'imita mieux ce dictateur dans la manière de payer ou plutôt d'enrichir ses soldats. Aussi cruel que Caligula et Néron, il confondait dans la même haine et le même mépris le sénat et le peuple. Il se plaisait surtout à ruiner des sénateurs. Cependant Caracalla, élevé il est vrai par une nourrice chrétienne, ne persécuta pas les chrétiens.

Vision de saint Alexandre (2425*).

Ce fut alors que saint Alexandre, évêque de Flaviade, recouvra la liberté. Il fut élargi en 212, et eut en songe une révélation dans laquelle Dieu lui ordonna d'aller à Jérusalem visiter les saints lieux.

Saint Narcisse, évêque de Jérusalem (2426).

On se rappelle que l'Eglise de Jérusalem était gouvernée par saint Narcisse (2426*). Né sur la fin du Iᵉʳ siècle, il avait près de quatre-vingts ans quand on le plaça à la tête de cette Eglise, dont il fut le trentième évêque. L'an 196, il présida, avec Théophile de Césarée, le concile de Palestine, réuni à l'occasion de la célébration de la Pâque. Le saint prélat opéra plusieurs miracles, dont on conservait encore la mémoire du temps d'Eusèbe. Cet historien rapporte le suivant. Une année que l'huile manquait pour les lampes de l'église, la veille de Pâque, Narcisse ordonna à ceux qui avaient le soin de ces lampes, d'aller chercher de l'eau aux puits voisins, et de la lui apporter. Quand on lui eut obéi, il pria avec ferveur sur cette eau, et dit à ceux qui la lui avaient présentée de la mettre dans les lampes. On la vit sur-le-champ se changer en huile, à la grande admiration des fidèles. On gardait encore, du temps d'Eusèbe, de cette huile miraculeuse. La vénération que les chrétiens de Jérusalem avaient pour le thaumaturge, ne put le garantir de la malice des méchants. Trois malheureux, que son zèle incommodait et que la vigueur de sa conduite intimidait, redoutant la juste punition que méritaient leurs crimes, l'accusèrent d'un crime atroce qu'Eusèbe ne nomme point. Ils confirmèrent leur calomnie par un serment solennel et des imprécations horribles. L'un dit qu'il voulait périr par le feu, l'autre être couvert de lèpre, et le troisième perdre la vue, si ce qu'ils avançaient n'était pas vrai. Ils ne purent cependant venir à bout de se faire croire. Quelque temps après, ils éprouvèrent l'effet de la vengeance divine de la manière même qu'ils l'avaient provoquée. Le feu ayant pris pendant la nuit à la maison du premier, il y fut brûlé avec toute sa famille. Le second fut atteint d'une lèpre qui couvrit tout son corps. Le troisième, effrayé par ces exemples, avoua le complot, et pleura son péché avec des larmes si continuelles et si abondantes, qu'il en perdit la vue avant sa mort. Quoique aucun des fidèles n'eût ajouté foi à leur accusation, Narcisse en parut fort touché. Elle lui servit au moins de prétexte pour suivre le désir qu'il avait depuis longtemps de vivre dans la solitude. Comme il était impossible de découvrir le lieu de sa retraite, et qu'on ne pouvait laisser son Eglise sans pasteur, on choisit en sa place, de l'avis des évêques voisins, un certain Dius, qui mourut peu de temps après. Dius fut remplacé par Germanion, lequel eut pour successeur Gordius. Pendant l'administration de ce dernier, Narcisse reparut à Jérusalem, comme s'il fût sorti du tombeau. Les fidèles, transportés de joie à la vue de leur pasteur, dont l'inno-

(2425) *Sit divus, dum non sit vivus.*
(2425*) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 571
(2426) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Narcisse*, *évêque de Jérusalem*, 29 octobre.
(2426*) *Voy.* ci-dessus, col. 737.

cence avait été si visiblement vengée, le conjurèrent de reprendre le gouvernement de son troupeau. Il se rendit à leur demande; mais il se sentait accablé par les infirmités de la vieillesse, quand saint Alexandre, averti par une vision, partit de Cappadoce pour Jérusalem.

Vision de saint Narcisse (2427).

La veille de l'arrivée de l'évêque de Flaviade, Narcisse et les plus saints de son Eglise eurent à leur tour une vision. Ils entendirent pendant la nuit une voix distincte qui leur commandait de sortir de la ville, et de prendre pour évêque celui que Dieu leur enverrait.

Premier exemple d'un évêque donné pour coadjuteur à un évêque vivant. Saint Alexandre est fait évêque de Jérusalem (2427*).

Ils rencontrèrent Alexandre, et, quoique celui-ci fût déjà évêque d'une autre Eglise, Narcisse se saisit de lui, de concert avec son troupeau. Par le conseil de tous les évêques de la Palestine qui furent assemblés à cet effet, il le força de prendre soin de l'Eglise de Jérusalem conjointement avec lui, qui, à cause de son extrême vieillesse, se trouvait hors d'état de remplir les fonctions épiscopales. C'est le premier exemple d'un évêque trauféré d'un siége à un autre, et donné pour coadjuteur à un évêque vivant. Cet exemple autorise les coadjutoreries, que les canons ne permettent toutefois que dans le cas où un évêque ne serait plus en mesure d'exercer sa charge, à raison de son grand âge, d'une maladie incurable, ou de quelqu'autre empêchement de cette nature (2428). Narcisse et Alexandre tenaient encore ensemble le siége de l'Eglise de Jérusalem, lorsque ce dernier écrivit aux Antinoïtes. « Je vous salue, » leur dit-il, « de la part de Narcisse, qui a tenu ici devant moi la place d'évêque, et qui, ayant déjà plus de cent seize ans, est maintenant uni avec moi par les prières. Il vous conjure avec moi de conserver entre vous une paix et une union inviolable. » On pourrait, du reste, regarder plutôt saint Alexandre comme le successeur de saint Narcisse, celui-ci ne conservant en quelque sorte que l'honneur de l'épiscopat, et ne pouvant plus, à cause de sa décrépitude, en partager les laborieuses fonctions. Le saint vieillard, si recommandable par sa foi et sa patience, rendit son âme à Dieu, à l'âge de plus de cent seize ans, et il est nommé le 29 octobre dans le Martyrologe romain.

Bibliothèque de saint Alexandre (2428*).

Quand saint Alexandre fut établi à Jérusalem, il s'appliqua à former une nombreuse bibliothèque, où il recueillit, entr'autres, les écrits et les lettres des plus grands hommes de son temps. Elle subsistait encore du temps d'Eusèbe de Césarée, qui déclare en avoir tiré beaucoup de secours pour la composition de son *Histoire ecclésiastique*. Il précise en particulier qu'il y avait trouvé des lettres et plusieurs excellents ouvrages de Bérylle, évêque de Bostres, en Arabie, et ceux de saint Hippolyte (2429), dont nous parlerons à leur date.

Origène fait un voyage à Rome (2429*).

La persécution ayant cessé, Origène, condisciple de saint Alexandre, se rendit à Rome, afin de voir cette Eglise si ancienne, que le Pape Zéphyrin gouvernait alors (2430), et qu'il appelle lui-même la première de toutes, ἀρχαιοτάτην. On ne peut déterminer combien de temps il y resta; mais il n'y prolongea pas beaucoup son séjour.

Caïus prêtre de Rome (2430*).

Origène avait pu voir à Rome Caïus, qu'Eusèbe met au nombre des auteurs ecclésiastiques qui se rendirent célèbres par l'éminence de leur doctrine sous le règne de Caracalla, et qu'il nomme un homme très-éloquent (2431),

(2427) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 571.

(2427*) *Ibid.* Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Alexandre, évêque de Jérusalem, martyr*, 18 mars.

(2428) *Voy.* Marianus-Victorius dans ses *Notes sur S. Jérôme*, *De vir. illustr.*, c. 73, t. I, p. 238, éd. Paris, 1623.

(2428*) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 571.

(2429) *Eadem tempestate multi ecclesiastici viri doctrina excellentes florebant, quorum epistolas quas ad se vicissim scripserunt hactenus asservatas facile est reperire. Exstant enim nostra quoque ætate in bibliotheca Æliæ urbis, ab Alexandro Ecclesiæ illius episcopo constructa. Ex qua nos uberrimam materiam ad argumenti hujus quod præ manibus tractationem in unum collegimus. Inter hoc fuit Beryllus Bostrenorum in Arabia episcopus, qui, præter epistolas et lucubrationes, varia quoque elegantis ingenii monumenta dereliquit. Similiter et Hyppolitus alterius cujusdam Ecclesiæ episcopus.* (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 20.)

(2429*) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 588.

(2430) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 14.

(2430*) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 239.

(2431) *Pervenit etiam ad nos Caii disertissimi viri*

Il ne lui attribue aucun degré dans le ministère ecclésiastique, et en cela il a été suivi par saint Jérôme. Mais Photius assure que Caïus passait pour avoir été prêtre de l'Eglise de Rome sous les Papes Victor et Zéphyrin ; il cite une note d'un anonyme, plus ancien que lui, énonçant en termes formels que Caïus était prêtre et qu'il demeurait à Rome ; il ajoute qu'on croyait même que Caïus avait été ordonné évêque des nations, pour aller prêcher la foi dans les pays infidèles, sans avoir aucun peuple ni diocèse limité (2432). D'après ces mots, mentionnés précédemment (2433), et qu'on lit à la fin des Actes de saint Polycarpe : « Ceci a été transcrit sur la copie de saint Irénée, disciple de Polycarpe, par Caïus, lequel a conversé avec Irénée, » on est fondé, d'ailleurs, à regarder Caïus comme l'un des disciples de l'illustre évêque de Lyon.

Sa conférence avec le montaniste Proculus (2434).

Mais rien n'a rendu Caïus plus célèbre que la conférence qu'il eut à Rome avec Proclus ou Proculus, l'un des chefs des montanistes, que l'on croit être ce Proclus qui avait écrit contre les Valentiniens, et dont Tertullien (2435) loue l'éloquence et la vertu. Ce fut sous le règne de Caracalla que Caïus eut cette conférence avec Proculus, dans le but de le convaincre de la fausseté des nouvelles prophéties de Montan. Il la mit par écrit, et probablement il la rédigea en grec, puisque Eusèbe en rapporte plusieurs fragments sans dire qu'il les ait traduits du latin, et qu'elle a été connue de Théodoret (2436). Cet ouvrage, qui existait encore du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, n'est pas venu jusqu'à nous. Eusèbe fait observer que Caïus, en s'élevant contre la témérité des Montanistes, qui ajoutaient de nouveaux livres, c'est-à-dire les prophéties de Montan, de Prisca, et de Maximilla, aux anciennes Ecritures, ne compte que treize Epîtres de saint Paul, et ne parle point de celle aux Hébreux (2437). C'est du même ouvrage que cet historien a tiré ce qu'il rapporte des tombeaux des apôtres fondateurs de l'Eglise de Rome, dont l'un, dit-il, est au Vatican, et l'autre sur le chemin d'Ostie (2438). C'est également sur le témoignage de Caïus qu'il dit que l'apôtre saint Philippe mourut et fut enterré à Hiérapolis; que ses quatre filles, dont deux avaient conservé leur virginité jusque dans leur vieillesse, prophétisèrent dans cette ville (2439); que saint Jean l'Evangéliste portait sur son front une lame, et fut enterré à Ephèse. Eusèbe (2440) cite un autre endroit de ce Dialogue, dans lequel Caïus rejette absolument l'opinion des millénaires, et déclare que les révélations sur lesquelles ils appuyaient leurs erreurs n'étaient pas de saint Jean l'apôtre, mais de Cérinthe, qui les avait supposées pour tromper les simples. On a vu, en effet, que Cérinthe avait composé une *Apocalypse* (2441).

Ecrits attribués à Caïus (2442).

Outre sa Conférence avec Proculus, Caïus paraît avoir écrit un Traité exprès contre Cérinthe, dont il réfutait les erreurs touchant le règne de mille ans (2443). On lui a aussi attribué un livre intitulé le *Labyrinthe* (2444), et un Discours sur la substance de l'univers. Photius (2445), qui semble l'en croire auteur, se fonde sur une note d'un écrivain qu'il ne nomme pas, et où il était dit que Caïus avait composé le livre appelé le *Labyrinthe*. Quoi qu'il en soit, on réfutait dans ces deux écrits, que nous n'avons plus, les théories de Platon et d'un certain Alcinoüs, et on y faisait voir que la nation des Juifs était beaucoup plus ancienne que celle des Grecs. L'auteur y enseignait que l'homme est composé de

disputatio Romæ habita temporibus Zephirini adversus Proclum quemdam Cataphrygarum hæreseos propugnatorem. (Euseb., *Hist.*, l. vi, c. 20.)

(2432) Hunc Caium presbyterum Romanæ Ecclesiæ fuisse affirmant sub Victore et Zephirino Pontificibus, ordinatumque et gentium episcopum. (Phot., Cod. 48, p. 36, 37.)

(2433) *Voy.* ci-dessus, col. 187.

(2434) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 240.

(2435) *Adv. Valent.*, c. 5.

(2436) *Hæretic. fabul.*, l. iii, c. 2.

(2437) *Hist.*, l. vi, c. 20.

(2438) *Sed et Caius quidam vir catholicus, qui Zephirini Romanæ urbis Episcopi temporibus floruit, in eo libro quem scripsit adversus Proclum, patronum sectæ Cataphrygarum, de loco in quo prædictorum apostolorum sacra corpora deposita sunt, ita loquitur : Ego vero, inquit, apostolorum trophæa possum ostendere. Nam, sive in Vaticanum, sive ad Ostiensem viam pergere libet, occurrent tibi trophæa eorum qui Ecclesiam illam fundaverunt.* (Euseb., *Hist.*, l. ii, c. 25.)

(2439) Euseb., *Hist.*, l. iii, c. 31.

(2440) *Hist.*, l. iii, c. 28.

(2441) *Voy.* t. X, col. 566.

(2442) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 241.

(2443) Theodoret., *Hæret. fabul.*, l. ii, c. 3.

(2444) *Voy.* ci-dessus, col. 650.

(2445) Cod. 48.

feu, de terre, et d'eau, qu'outre cela il a une âme qui a la figure du corps humain : sentiment que l'on n'oserait supposer à un écrivain catholique aussi célèbre que Caïus. Du reste, l'auteur parlait du Christ et de sa génération ineffable à peu près comme les chrétiens, Photius (2446) dit encore qu'on attribuait à Caïus un Traité contre l'hérésie d'Artémon : mais Eusèbe, qui avait lu cet écrit, et qui cite si souvent Caïus dans son *Histoire ecclésiastique*, ne dit point qu'il fût de lui, et ne paraît pas même en connaître l'auteur (2447).

Saint Hippolyte (2448).

Origène put voir aussi à Rome, saint Hippolyte, qui, né vers l'an 173 à Alexandrie (2449), était âgé d'environ trente-huit ans, tandis que son compatriote Origène, né l'an 185, n'en avait que vingt-six. Baronius (2450) dit avoir lu quelque part que saint Hippolyte avait été disciple de Clément d'Alexandrie, à la persuasion duquel il se rendit à Rome. Bullus (2451) va plus loin, et assure que les anciens auteurs ecclésiastique le déclarent tout d'une voix. Mais ils ne citent ni l'un ni l'autre l'endroit où ils ont trouvé cette circonstance de la vie de saint Hippolyte. Toujours est-il que celui-ci arriva à Rome l'an 188, à l'âge de quinze ans, et que, la réputation de saint Irénée l'attirant jusqu'à Lyon, il y fut le disciple de ce savant évêque. A son retour en Italie, on l'incorpora dans le clergé de l'Eglise romaine; et il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'Origène eût voulu être l'auditeur d'un saint que Théodoret met au nombre de ces fontaines spirituelles, par le moyen desquelles Dieu répand les flots de sa lumière sur son Eglise (2452). D'autres le qualifient un homme plein de douceur et de charité (2453), un très-sacré docteur et un fidèle témoin de la vérité, par la bouche duquel le Saint-Esprit même parlait (2454). Saint Jérôme (2455) se sert de l'exemple de saint Hippolyte, pour montrer que la connaissance des sciences profanes et de la philosophie, n'est pas indigne d'un véritable théologien, et il appelle ce saint un homme très-éloquent.

Ces indications sur saint Hippolyte diffèrent en partie de celles que l'abbé Greppo (2456) présente en ces termes :

« Saint Hippolyte a joui d'une grande célébrité dans l'antiquité ecclésiastique. Cependant, dans le peu de notions qui nous ont été transmises sur sa vie, nous avons à déplorer bien des lacunes, et à soupçonner même quelques erreurs ; car il paraît avoir été confondu quelquefois, et fort anciennement, avec d'autres personnages du même nom. On peut, du moins, ajouter quelque chose à la notice que saint Jérôme nous a laissée sur ce grand homme, dans son Catalogue des écrivains ecclésiastiques (2457) ; et je vais l'essayer.

« Suivant Photius, saint Hippolyte aurait été disciple de notre saint Irénée (2458) ; et, d'après ce qu'il disait lui-même, au rapport de ce savant homme, il aurait dû à l'illustre pontife lyonnais une partie de ce qu'il aurait publié dans ses écrits (2459). Cette circonstance a fait conjecturer, non sans vraisemblance, qu'il était né dans les Gaules, et peut-être à Lyon (2460). Ce qui donnerait le plus de poids à cette conjecture, c'est qu'il n'a pu connaître saint Irénée qu'à Lyon : encore si l'on s'en tient aux données chronologiques les plus probables, devait-il être fort jeune. Son nom, et la langue grecque dans laquelle il écrivit ses ouvrages, ne forment point une objection contre ce fait présumable. D'une part, les Actes de

(2446) *Ibid.*
(2447) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 28. *Voy* ci-dessus, col. 650.
(2448) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 316.
(2449) *Voy.* ci-dessus, col. 512.
(2450) Ad an., 229, § 4.
(2451) *De Conf. Fid. Nic.*, l. III, c. 8.
(2452) *Fac igitur pateant aures, et spiritualium fontium fluenta accipe. Sancti Ignatii... Irenæi, sancti Hippolyti episc. et mart.* (Theodoret., *Dialog.*, 3, p. 154, 155.)
(2453) *Ubi beatus ille chorus est episcoporum et doctorum, qui tanquam luminaria in mundo resplenduerunt verbum vitæ continentes? Ubi Hippolytus, et suavissimus, et benevolentissimus? ubi Basilius magnus*, etc. (Chrysost., orat. 51, t. VI, p 480)
(2454) Ecce nunc et sacratissimus hic et magnus doctor veritatisque testis fidelis concorditer cum aliis omnibus sanctis catholicæ Dei ac apostolicæ institutionibus Ecclesiæ, duas secundum unitionem inconfusam et impartibilem quemadmodum naturas, ita etiam duas voluntates... confiteri jubet. (Anastas., *in Collect.* apud Sirmond, t. III, p. 590.)
(2455) *Epist.* 84, *ad Magnum.*
(2456) *Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires, concernant les premiers siècles chrétiens*, p. 167. *Sur S. Hippolyte, docteur de l'Eglise et martyr.*
(2457) *De vir. illustr.*, 51, edit. Fabric., p. 138-140.
(2458) *Myriobibl.*, Cod., 121, p. 301.
(2459) *Ibid.*
(2460) *Hist. litt. de la France*, tom. I, part. I p. 361.

nos martyrs lyonnais, ainsi que les antiques inscriptions de Marseille, de Lyon, de Vienne, etc., nous font voir dans les Gaules un fort grand nombre de noms grecs. De l'autre, on sait assez à quel point la langue et la littérature de saint Irénée étaient en faveur à Rome et dans tout l'empire, et combien d'écrivains préféraient cet idiome à celui de leur patrie.

« D'autres ont pensé que saint Hippolyte était né à Alexandrie (2461); et quelques-uns même ont avancé qu'il y avait été le disciple du célèbre docteur Clément, que l'on désigne communément par le nom de cette ville dont il fut la gloire (2462). Ces auteurs ont prétendu se fonder sur des témoignages de l'antiquité ecclésiastique : mais, comme ils n'ont eu garde de les citer, et que l'on ne connaît nulle part rien de semblable, cette assertion, bien légère, pour ne rien dire de plus, a été généralement, et avec raison, regardée comme non avenue. Peut-être cependant saint Hippolyte avait-il suivi, plus ou moins longtemps, et à une époque incertaine, les écoles si renommées d'Alexandrie. Il paraît certain, dans tous les cas, qu'il vint dans cette ville ou en Orient, puisque saint Jérôme parle d'un de ses discours qu'il avait prononcé en présence d'Origène : *In qua præsente Origene se loqui in Ecclesia significat* (2463) : nous ne voyons point, en effet, qu'Origène, dont l'histoire nous est mieux connue, soit jamais venu dans aucune partie de notre Occident. »

Ici, le docte vicaire général de Belley oublie qu'au témoignage d'Eusèbe, Origène alla à Rome, poussé par le désir de voir cette Eglise si ancienne que gouvernait Zéphyrin (2464).

Nous nous accordons avec l'abbé Greppo, lorsqu'il ajoute : « On a dit quelquefois que saint Hippolyte était revêtu de la dignité sénatoriale, et cela sur l'autorité d'un passage de saint Jérôme qu'on lisait ainsi : *Hippolytus quoque et Apollonius Romanæ urbis senatores propria opuscula condiderunt*, conformément à quelques manuscrits et à l'édition bénédictine (2465). Mais d'autres manuscrits et d'autres éditions, au lieu du pluriel *senatores*, portent le singulier *senator*, en sorte que ce titre ne s'appliquerait qu'au seul Apollonius, ainsi qualifié en effet dans un autre endroit par le solitaire de Bethléem (2466). Cette particularité de l'histoire de saint Hippolyte demeure donc pour nous tout à fait incertaine. »

Origène s'associe Héraclas (2467).

Origène, qui avait pu voir à Rome Caïus et saint Hippolyte, étant retourné à Alexandrie, y reprit ses catéchèses, sur l'invitation de Démétrius, lequel était toujours évêque de cette ville. Comme il n'avait pas assez de loisir pour s'instruire à fond des vérités contenues dans les anciennes Ecritures, et pour les expliquer en même temps aux catéchumènes qui ne lui laissaient aucun repos, car ils venaient le consulter l'un après l'autre depuis le matin jusqu'au soir (2468), il divisa ses disciples en deux classes, confia ceux qui ne faisaient que commencer à un de ses amis fort habile, nommé Héraclas (2468*), et se réserva le soin des plus avancés et des plus instruits.

Il apprend l'hébreu.

Ce fut à cette époque, selon Eusèbe, qu'il apprit la langue hébraïque, pour pénétrer mieux le sens de l'Ecriture. Il acheta aussi les livres que les Juifs ont en hébreu, et travailla à recueillir les différentes versions des Livres saints qui avaient paru jusqu'alors (2469), c'est-à-dire outre la version des Septante, celles d'Aquila (2470), de Théodotion (2471), et de Symmaque.

Version de Symmaque (2472) *Symmaquiens.*

Symmaque avait été d'abord de la secte des Samaritains; mais, s'étant rendu insupportable par son ambition, il se retira chez les Juifs, et se fit circoncire. Sous le règne de Sévère, il donna une quatrième (2473)

(2461) De Magistris, *ad Acta mart. ad Ostia Tiberina*, p. 61.
(2462) Baron., *Annal.*, ad an. 229, IV. Bull. *Defens. fidei Nicænæ*, p. 371.
(2463) *De vir. illustr.*, loc laud.
(2464) *Hist.*, l. VI, c. 14.
(2465) *Epist.*, 83, *Op.*, t. IV, part. II, col. 656.
(2466) *De vir. illustr.*, 52, p. 117.
(2467) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 588.
(2468) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 15.
(2468*) *Voy.* ci-dessus, col. 923.
(2469) *Ibid.*, c. 16.
(2470) *Voy.* t. X, col. 1355.
(2471) *Voy.* ci-dessus, col. 508.
(2472) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 601.
(2473) S. Epiphane (*De mens. et pond.*, c. 17) met Symmaque avant Théodotion : *Post Symmachum Theodotion Ponticus etiam interpretationem edidit*; mais nous croyons qu'il n'a écrit qu'après. S. Jé-

version de l'Ecriture, moins littérale que celle d'Aquila, mais plus claire et plus intelligible; ce qui la fit préférer aux versions qui avaient paru avant lui. Sa traduction n'a rien de semblable à celle des Septante, qu'il paraît avoir négligée pour s'attacher uniquement au texte hébreu, surtout dans les endroits où les Septante s'en étaient éloignés. On en voit une preuve dans la supputation qu'il fait des années qui se sont écoulées depuis Adam jusqu'à Abraham; car elle est toute différente de celle des Septante, et entièrement conforme à l'hébreu. Saint Jérôme indique deux éditions de la version de Symmaque; mais on ignore laquelle des deux Origène reçut d'une vierge, nommée Julienne, qui l'avait eue du traducteur même. On croit que saint Irénée (2474) a voulu parler de Symmaque, lorsqu'il dit que les Ebionites ont suivi Aquila et Théodotion dans leur manière de traduire le passage d'Isaïe où il est dit que « la Vierge concevra, » et qu'ils ont interprété comme eux le mot de « vierge » par celui de « jeune personne. » En effet, Symmaque soutenait l'hérésie des Ebionites, et il avait composé des Commentaires où il prétendait appuyer ses erreurs des témoignages de l'Evangile de saint Matthieu. Quelques-uns le font auteur de quelques hérétiques demi-juifs que l'on nommait Symmaquiens.

Origène convertit Ambroise (2475).

A l'époque où Origène réunissait ces versions des Livres saints, vivait, à Alexandrie un homme riche, d'un rang élevé, ami des lettres, mais engagé, suivant Eusèbe (2476), dans l'erreur des Valentiniens, suivant saint Epiphane (2477) et saint Jérôme (2478), dans celle de Marcion. Le chef des catéchèses, l'ayant convaincu de la vérité de la doctrine catholique, l'arracha à l'hérésie. Saint Jérôme dit qu'Ambroise se servit de l'exemple de saint Hippolyte pour porter Origène à entreprendre des Commentaires sur les divines Ecritures. Eusèbe ne fait pas mention de cette circonstance; mais il est possible que saint Jérôme l'ait trouvée ailleurs (2479).

Il s'applique à l'étude de la philosophie (2480).

Plusieurs autres savants hommes se rendaient, comme Ambroise, auprès d'Origène, sur le bruit de sa réputation, pour l'éprouver, l'examiner, et juger de sa capacité dans l'intelligence des divines Ecritures. On y voyait même un grand nombre d'hérétiques et de philosophes les plus renommés : ce qui le conduisit à étudier plus à fond toutes les sciences humaines, les livres de philosophie qui promettaient la connaissance de la vérité, et les dogmes variés de l'hérésie. Mais, tandis que plusieurs hommes de mérite manifestaient leur estime pour Origène, tantôt en lui dédiant leurs ouvrages, tantôt en les soumettant à son jugement, il s'en trouva qui blâmèrent son application, trop grande suivant eux, à la philosophie. Il se défendit, dans une Lettre, par la nécessité où il s'était trouvé d'agir ainsi, et par l'exemple de saint Pantène son maître et d'Héraclas son ami, qui tous deux s'appliquèrent à l'étude des sciences profanes et desdogmes des hérétiques (2481).

rôme le dit assez clairement dans son Commentaire sur le ch. LVIII d'Isaïe : *Symmachus, in Theodotionis scita concedens, torquem posuit.* C'est aussi le sentiment de saint Irénée, s'il est vrai qu'il ait voulu indiquer Symmaque, en disant que les Ebionites ont imité Aquila et Théodotion dans la traduction de la prophétie d'Isaïe. Peut-être y a-t il faute dans le texte de saint Epiphane, où on lisait autrefois que Théodotion avait fait sa version l'an 6 de Commode, et Symmaque la sienne l'an 9 de Sévère. (Montfaucon, *Hexapl.*, t. I, p. 52.)

(2474) Apud Euseb., *Hist.*, l. v, c. 8.

(2475) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 318 et 588.

(2476) *Per idem tempus Ambrosius, qui Valentini hæresim sectabatur, veritatis quam prædicabat Origenes virtute convictus, ad rectæ fidei quæ in Ecclesia prædicatur professionem transiit.* (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 18.)

(2477) Hæres. 64.

(2478) *In Catalog.*, c. 50.

(2479) *In hujus æmulationem Ambrosius ... cohortatus est Origenem in Scripturas Commentarios scribere.* (Hieron., *Catalog.*, c. 61.) Quelques critiques se sont persuadé que saint Jérôme s'était trompé, en disant qu'Ambroise excita Origène à travailler sur l'Ecriture à l'exemple de S. Hippolyte, parce que cela, disent-ils, n'est fondé que sur ce qu'Eusèbe, après avoir parlé des écrits de S. Hippolyte, passe aussitôt à ceux d'Origène par ces mots : ἐξ ἐκείνου δὲ qui signifient : *depuis cela*, et que S. Jérôme a cru signifier : *c'est à cause de S. Hippolyte.* Mais c'est deviner que de prétendre que S. Jérôme a pris d'Eusèbe ce qu'il rapporte d'Ambroise. Comme il avait lu bien des livres que nous n'avons pas, nous aimons mieux croire qu'il y avait trouvé cette circonstance, que de l'accuser d'erreur sans en avoir de bonnes preuves.

(2480) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 589.

(2481) *Cum vero totum me addixissem verbo Dei, ac de nostra eruditione fama jam crebrior spargeretur, confluentibus ad me nunc hæreticis, nunc græcarum disciplinarum studiosis et maxime philosophis, scru-*

Enseignement d'Ammonius Saccas.

« Ce fut alors, » dit le Jésuite Prat (2482), « qu'Origène, pour se rendre plus utile au prochain et à la religion, entreprit d'épuiser, sous la conduite de quelque habile maître, tout ce que les anciens et les modernes avaient écrit sur la philosophie. Héraclas, voué au même emploi et au même but, se livra aux mêmes études, et rivalisa de succès avec son illustre maître devenu son condisciple.

« Ammonius Saccas (2483) était bien digne d'avoir pour auditeurs deux personnages si distingués. La direction habile qu'il donna à leur ardeur et à leur génie aurait seule suffi pour établir sa réputation, si les succès prodigieux qu'avait déjà obtenus son enseignement ne l'avaient pas placé parmi les plus grands philosophes de son siècle. Des derniers rangs de la société où il était né, son génie le porta jusqu'au sommet de la science et de la gloire. Afin de faire valoir les talents que le Seigneur lui avait donnés, Ammonius ouvrit, à Alexandrie, une école chrétienne, qu'il ne faut pas confondre avec celle des catéchèses. Celle-ci, en effet, se proposait d'expliquer aux païens les dogmes de la religion chrétienne, de leur prouver la divinité de son origine, de leur montrer qu'elle était supérieure et non contraire à la raison, et que, toutes les fois que la philosophie avait pu atteindre quelques vérités dans l'ordre moral et métaphysique, elle s'était rencontrée avec la religion. De là les docteurs chrétiens concluaient ou laissaient conclure ce que les premiers apologistes avaient hautement publié, que la philosophie était tombée dans des erreurs honteuses : mais, rentrant ensuite dans les limites de leur enseignement, ils laissaient les philosophes se désoler sur des ruines. Leur mission était remplie, parce que leur but était atteint ; mais leurs succès restaient incomplets jusqu'à ce qu'ils eussent substitué aux systèmes détruits un corps de doctrine qu'avouât la raison et qui réflétât le christianisme. Ammonius s'aperçut de ce besoin, et résolut d'y satisfaire, persuadé que c'était le moyen le plus efficace de concilier avec le christianisme une ville qui, depuis sa fondation, était le foyer des sciences et le siége de la philosophie. Après avoir acquis de tous les systèmes une connaissance désespérante pour ses adversaires, après les avoir tous examinés, jugés, corrigés, au flambeau de la religion, il ne craignit point d'aller établir sa chaire dans le Bruchium même, où la philosophie païenne semblait s'être retranchée. Mais, au lieu d'insulter son ennemi, Ammonius le calma par sa prudence et son esprit de conciliation.

« Il avait en tête le platonisme, le péripatétisme, le pythagorisme, le stoïcisme, et d'autres sectes qui, quoique plus réservées ou plus timides, depuis que les apologistes et les docteurs chrétiens avaient humilié leur orgueil, comptaient cependant encore des adhérents fanatiques. Aux divers systèmes que les différentes sectes regardaient comme leurs codes, Ammonius opposa, non un nouveau système, mais l'enseignement d'une raison indépendante de tout préjugé, de toute préoccupation, et éclairée des lumières de la foi. Cependant, loin de jouir du spectacle de la philosophie humiliée, il s'appliquait à donner aux sectes philosophiques tous les éloges qui n'étaient point des mensonges, et à montrer à leurs disciples que, désunis sur plusieurs points, ils avaient néanmoins tenu le même langage sur une même question, lorsqu'ils avaient parlé celui de la raison ; que, d'accord pour le fond des choses, ils ne différaient que dans les formes. Ensuite, appuyant ses assertions par des citations nombreuses que lui fournissait toujours son immense érudition, il confrontait ensemble Platon, Aristote et d'autres encore, et exposait la conformité de leurs vues, de leurs opinions sur une même vérité, sans dissimuler toutefois que l'un contredisait l'autre ; que, tenant des routes opposées pour arriver à la connaissance de la vérité, il était nécessaire que quelqu'un d'entre eux tombât dans le précipice de l'erreur. De cette confrontation, Ammonius, amenant ses auditeurs au but

tari hæreticorum et quæcumque a philosophis de veritate jactantur excutere constitui. Atque hoc fecimus, tum Pantæni illius qui ante nos multis profuit exemplum secuti, qui quidem hujusmodi cognitione non mediocriter instructus fuit, tum Heraclæ qui nunc inter presbyteros Alexandriæ sedet Ecclesiæ, quem ego apud magistrum philosophiæ reperi quintum jam annum ei operam dantem priusquam ego ejusmodi doctrinam auscultare cœpissem. (Orig., apud Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 19.)

(2482) *Histoire de l'éclectisme alexandrin, considéré dans sa lutte avec le christianisme*, t. I p. 151.

(2483) *Voy.* ci-dessus, col. 894.

qu'il se proposait, ajoutait que sa philosophie, à lui, n'était autre que ces vérités dégagées de toute obscurité et présentées sans nuage; et, comme les questions de l'immortalité de l'âme, des destinées de l'homme, des attributs de Dieu, et surtout de sa providence, étaient alors celles qui s'agitaient le plus souvent dans les écoles, il était facile à un docteur chrétien de donner à ces grandes vérités un développement, une explication, une splendeur qui captivassent des esprits si longtemps tenus en suspens par le langage indécis et timide de la philosophie païenne. Des intelligences ainsi éclairées n'éprouvaient plus aucune répugnance à se rapprocher d'une religion qui savait si bien instruire et perfectionner la raison, et à s'humilier devant les vérités mystérieuses qu'elle ne voulait pas livrer à l'investigation des hommes. Aussi Ammonius eut-il le bonheur de voir un grand nombre de philosophes et de savants païens déserter le drapeau de l'erreur, pour se ranger à sa suite sous celui de la religion chrétienne, et de hâter même cette heureuse réalisation commencée par les apologistes et l'école des catéchèses. Un enseignement si solide et si lumineux attirait autour de la chaire du philosophe chrétien une foule innombrable d'auditeurs. Quoique différant entre eux d'opinions et de religion, ils s'accordaient à louer l'éloquence, la profondeur, la science, l'érudition du grand orateur; et le nom d'Ammonius jetait autant d'éclat sur le christianisme qu'il inspirait de crainte et de dépit à un philosophisme qu'une noire et fière envie tenait opiniâtrément attaché à l'erreur. »

Eclectisme chrétien.

« Pour les docteurs chrétiens, » dit l'abbé Blanc (2484) après le Jésuite Prat, « la vraie philosophie était l'enseignement évangélique : ils ne laissaient pas toutefois d'y rattacher la philosophie profane, au moyen des fragments épars que celle-ci conservait des premières traditions, et qui semblaient tendre à se réunir de nouveau en un même système de doctrine. Cette idée, qui était dominante dans l'école chrétienne d'Alexandrie, conduisait à deux résultats immédiats également importants : en réunissant tous les fragments de vérités répandues dans les diverses écoles, on reconstruisait un système de conciliation et de vérités communes, on rendait la vie à la philosophie grecque expirante; en même temps que l'ensemble de ces vérités, mis en regard du symbole chrétien, faisait ressortir plus vivement l'identité et la supériorité incomparable de ce symbole. Ce synchrétisme si rationnel ne pouvait donc que plaire, et aux philosophes profanes qui en sentaient l'invincible besoin au milieu de leurs éternelles divisions, et aux docteurs chrétiens qui s'en faisaient un moyen puissant pour amener les gentils les plus éclairés à la sainte doctrine de l'Evangile. Nous avons vu Clément Alexandrin formuler ce synchrétisme sous ces divers points de vue et en relever les deux principaux résultats (2485); mais l'illustre maître n'en présenta que la théorie. Pour arriver au résultat final qu'on en espérait, il fallait procéder avec une grande circonspection. La philosophie éclectique avait deux faces : l'une profane et séculière, en tant qu'elle reproduisait les vérités semées dans les différents systèmes; l'autre toute chrétienne, en tant que ces vérités rentraient dans le symbole chrétien et y entraînaient logiquement les esprits qu'elles avaient une fois captivés. Or il était évident que, si on ne voulait éveiller les soupçons et les préjugés des gentils, il fallait dissimuler jusqu'à un certain point, et laisser dans l'ombre le côté chrétien de la philosophie éclectique, et ne présenter d'abord que son côté profane et purement philosophique. Mais cette manière de procéder ne pouvait être pratiquée dans l'école des catéchèses, dont le caractère était essentiellement théologique et chrétien. Il fallait une école spéciale, une école séculière, sans but au moins apparent de propagande, qui devînt le rendez-vous de tous les esprits, de tous les partis, de toutes les religions, comme on prétendait en faire le rendez-vous de toutes les vérités. Et ce fut là précisément le plan qu'Ammonius, » qui, né de parents chrétiens, avait naturellement suivi les catéchèses, et y avait puisé le grand principe de l'éclectisme, « se proposa de réaliser.

« En ouvrant sa nouvelle école, Ammonius s'annonça simplement comme le res-

(2484) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 5.

(2485) *Voy.* ci-dessus, col. 688, not. 1455 et 1456, et seq.

taurateur de l'ancienne philosophie. Pour la reconstruire, il fit appel à tous les systèmes, à toutes les écoles; mais il s'appliqua surtout à concilier Platon et Aristote, donnant encore à Platon une préférence marquée, comme à celui dont la doctrine élevée se rapprochait davantage de l'enseignement chrétien. Le système de doctrine que le philosophe éclectique réussit à reconstruire par cette méthode ne pouvait être que faible et incomplet, comparé au symbole catholique; mais il l'emportait infiniment sur tous les systèmes profanes qu'on aurait pu mettre en parallèle. Il l'emportait par le fond, qui renfermait les solutions premières touchant Dieu, sa providence, et le culte qui lui est dû; l'homme, sa moralité, son immortalité, ses devoirs publics et privés, enfin tout ce qui tenait aux premières bases de la société. Il l'emportait encore par la manière ferme et lumineuse dont ces questions étaient résolues sous l'influence des idées et de la raison chrétiennes.

« Il était impossible de répondre plus heureusement à l'opinion publique, et de satisfaire mieux les esprits que le découragement portait comme instinctivement vers l'éclectisme. Aussi on vit accourir en foule aux doctes leçons d'Ammonius des hommes de toutes les opinions comme de toutes les écoles : on y vit des chrétiens, mais plus encore des païens, des disciples de Platon, d'Aristote, de Zénon, etc.; enfin la nouvelle école éclipsa toutes les autres par son éclat. Tel fut le premier système éclectique, dont nous verrons plus loin le développement.

« On objectera peut-être à cet exposé le défaut de preuves historiques. Il est bien vrai que l'histoire nous dit peu de choses sur Ammonius; mais ce peu nous a conduit tout naturellement aux conjectures que nous y avons ajoutées et qui n'en sont que la conséquence. Voici, en effet, les points que nous croyons prouvés par l'histoire : 1° Ammonius est né de parents chrétiens; il fréquenta les catéchèses, et il ne put ignorer les principes éclectiques de Clément d'Alexandrie, son maître; 2° Ammonius ouvrit une école mixte entre les écoles païennes et l'école des catéchèses; le premier il y essaya avec succès la conciliation des divers systèmes de philosophie par la méthode éclectique, et il eut pour auditeurs le chrétien Origène et le païen Plotin; 3° Ammonius persévéra jusqu'à sa mort dans la profession publique du christianisme. Or, nous le demandons à nos lecteurs, n'est-il pas moralement certain, par voie de conséquence, qu'Ammonius ne put faire une démarche aussi grave, aussi inouïe, que celle de fonder une école mixte, et un enseignement qui avait pour objet la philosophie ancienne et ses systèmes, sans en conférer avec les plus habiles de l'école chrétienne, et sans l'assentiment de l'évêque d'Alexandrie? Ce dernier eût-il pu souffrir un tel établissement, s'il n'en eût espéré un grand bien pour la religion? Et n'est-il pas également certain que ce bien qu'on en attendait était précisément celui que Clément signalait comme le grand fruit de la méthode éclectique, savoir : la préparation des esprits au christianisme par la philosophie? Ainsi tout porte à croire que le célèbre Ammonius, en ouvrant son école, ne fit que réaliser avec une science immense le plan si habilement conçu de Clément, son maître, et de son évêque, et que, la méthode éclectique qu'il mit en pratique fut une véritable création chrétienne et un moyen d'attirer les esprits les plus éclairés vers la philosophie de l'Evangile.

« Un des points que nous donnons pour certain, savoir le troisième, celui de la persévérance d'Ammonius dans la religion chrétienne, est contesté, nous le savons. La plupart des protestants, surtout depuis Mosheim, soutiennent en effet dans un intérêt de parti, et à leur suite les écrivains de l'école rationaliste, qu'Ammonius apostasia et mourut dans la profession du paganisme. Mais cette opinion, qui est libre toutefois, ne peut souffrir un sérieux examen. 1° Le témoignage de Porphyre, le seul qu'on puisse invoquer ici, est annulé par le témoignage d'Eusèbe (2486), qui le dément formellement. 2° L'apostasie d'un homme célèbre, tel qu'Ammonius, eût fait un grand éclat dans l'Eglise; et, loin de fréquenter son école, loin de le louer après sa mort, les Chrétiens eussent maudit son école et sa mémoire. Ces raisons, que nous effleurons ici, n'ont pas permis à Mosheim lui-même de persévérer dans son premier sentiment;

(2486) *Hist.*, l. VI, c. 19.

il trouve que l'assertion de Porphyre est incontestablement fausse, *quod sine controversia falsum est* ; mais il ne se rétracte que pour se jeter dans une opinion moyenne plus étrange encore, qui ne s'explique de sa part que par l'intérêt de secte qui l'a inspirée. D'après le savant luthérien, Ammonius, abjurant secrètement le christianisme, aurait dissimulé ses vrais sentiments, et se serait tenu comme en dehors des deux religions en les réunissant. Qui croira jamais qu'Ammonius joua si longtemps en vil hypocrite un rôle aussi honteux en lui-même qu'impossible dans les circonstances? »

Distinction de deux sortes d'éclectiques, confondus par Mosheim.

Les paroles de l'abbé Blanc trouvent leur confirmation dans Bergier (2487), qui, examinant si les Pères ont véritablement embrassé le système des éclectiques, en quel sens et jusqu'à quel point ils l'ont suivi, s'exprime en ces termes :

« L'éclectisme, » dit Mosheim, « eut pour auteur Ammonius Saccas, qui enseignait dans « l'école d'Alexandrie sur la fin du II° siècle, » ou plutôt depuis l'an 211 jusqu'au moins en 243 (2488). « Porphyre l'accuse d'avoir apostasié. Eusèbe soutient qu'il vécut et mourut « chrétien. Pour concilier ces deux senti« ments, d'autres ont distingué deux Ammo« nius, l'un païen, l'autre chrétien. » Nous verrons dans un moment si Mosheim a eu raison de préférer l'opinion de Porphyre, apostat lui-même, à celle d'Eusèbe. Il nous paraît que Celse faisait déjà profession de l'éclectisme longtemps avant Ammonius.

« Quoi qu'il en soit, le système des éclectiques était qu'il ne faut s'attacher à aucune secte particulière de philosophie, mais choisir, dans les différentes écoles, les opinions qui paraissaient les plus vraies. Leur dessein était, non-seulement de concilier les dogmes de la philosophie avec ceux du christianisme, en les rapprochant et en les corrigeant l'un par l'autre, mais encore de persuader que le christianisme n'enseignait rien de plus que les philosophes ; que ceux-ci avaient découvert les mêmes vérités que Jésus-Christ, mais que ses disciples les avaient mal entendues et mal expliquées. Ce projet perfide ne tendait pas à moins qu'à mettre les dogmes révélés dans l'Evangile au niveau des opinions humaines, et à laisser aux hommes la liberté d'en prendre ou d'en rejeter ce qu'ils jugeraient à propos. Il est aisé de concevoir les suites funestes que dut avoir une doctrine aussi insidieuse.

« Mosheim a eu grand soin de les développer et de les exagérer. C'est ce qu'il fait, non-seulement dans son *Histoire ecclésiastique du II° siècle* (2489), mais surtout dans une Dissertation sur les troubles que les nouveaux platoniciens ont causés dans l'Eglise (2490) : c'est une de celles qu'il a le plus travaillées, et où il a mis le plus d'érudition ; mais il serait à souhaiter qu'il y eût mis autant de bonne foi. Brucker, dans son *Histoire critique de la philosophie* (2491), n'a pas manqué d'adopter presque toutes les idées de Mosheim : il a été réfuté en détail par l'auteur de l'*Histoire critique de l'éclectisme* (2492).

« Mosheim nous paraît d'abord injuste à l'égard d'Ammonius, en l'accusant, sur la parole de Porphyre, d'avoir renoncé au christianisme, et d'avoir été l'auteur du système malicieux des éclectiques. « Por« phyre, » dit-il, « devait mieux connaître « Ammonius qu'Eusèbe. » Mais Eusèbe ne se contente pas d'affirmer qu'Ammonius vécut et mourut chrétien : il le prouve par les ouvrages que ce philosophe avait laissés. Porphyre a certainement calomnié Origène, en disant qu'il était né et qu'il avait été élevé dans le paganisme : il est constant que ses parents étaient chrétiens, et que Léonide, son père, fut martyr de la foi chrétienne. Il ne serait donc pas étonnant que Porphyre eût aussi calomnié Ammonius, en disant qu'il embrassa le paganisme dès que l'âge l'eut rendu sage (2493).

« Il n'est pas probable, » dit Mosheim, « qu'un chrétien sincère et constant ait fondé « une secte aussi ennemie du christianisme « que l'étaient les éclectiques, ni que ceux« ci aient voulu le reconnaître pour maître. » Soit. D'autre part, si Ammonius avait été apostat et ennemi déclaré du christianisme, est-il probable qu'Origène et Clément d'A-

(2487) *Dictionnaire de théologie*, v° *Platonisme.*
(2488) *Voy.* ci-dessus, col. 895.
(2489) Part. II, c. 1, § 4 et suiv.
(2490) *De turbata per recentiores Platonicos Ecclesia.*
(2491) T. II, p. 387.
(2492) En 2 vol. in 12, publiés en 1756.
(2493) Euseb., *Hist. eccl.*, l. VI, c. 19.

lexandrie eussent voulu être ses disciples ? Or, on suppose que ces deux Pères ont eu pour maître Ammonius, quoique cela ne soit prouvé que par la narration de Porphyre (2494).

« Nous sommes donc forcé par l'évidence de distinguer deux sortes d'éclectiques, que Mosheim a malicieusement confondus.

« Les premiers se bornaient à penser que, pour convertir les païens lettrés et entêtés de philosophie, et pour combattre avec avantage les hérétiques qui se donnaient pour philosophes, il était utile de connaître les sentiments des différentes sectes de philosophie, de ne s'attacher à aucune, de choisir dans chacune les opinions qui paraissaient les plus vraies, et de montrer que ces vérités n'étaient point contraires aux dogmes du christianisme ; que, par conséquent, l'on pouvait être bon chrétien sans cesser d'être philosophe. Tel fut l'éclectisme de Pantène, de Clément d'Alexandrie, d'Origène et d'autres Pères. Nous soutenons que ce système n'a rien de blâmable ; que, loin d'avoir été pernicieux à la religion, il lui a été très-utile, et qu'il a contribué en effet à réfuter les hérétiques et à convertir plusieurs hommes instruits.

« L'autre espèce d'éclectiques étaient ces philosophes malicieux et fourbes, qui, pour arrêter les progrès du christianisme, s'attachèrent à choisir dans différentes écoles les opinions qui, à force de palliatifs, pouvaient ressembler en apparence aux dogmes du christianisme, afin de persuader aux esprits superficiels que les philosophes avaient aussi bien découvert la vérité que Jésus-Christ lui-même ; qu'il n'y avait aucune nécessité de renoncer à leur doctrine pour embrasser celle de l'Evangile.

« Y a-t-il de fortes preuves pour démontrer qu'Ammonius a embrassé cette seconde espèce d'éclectisme, et non la première qui était plus ancienne que lui ? Mosheim lui-même nous fournit un fait qui semble disculper ce philosophe. Il nous apprend (2495) que les gnostiques avaient puisé leur système chez les philosophes orientaux ; que Valentin, en l'adoptant, s'efforça de le fonder sur quelques endroits de l'Evangile expliqués dans un sens mystique : voilà donc déjà la fourberie des éclectiques mise en usage par cet hérésiarque au commencement du IIe siècle de l'Eglise. Or Valentin était mort avant qu'Ammonius ait pu tenir l'école d'Alexandrie : il serait aisé de le démontrer par un calcul certain. Celse, encore plus ancien, avait déjà employé le même manége pour attaquer le christianisme : il n'avait pas eu besoin des leçons de l'école d'Alexandrie. Enfin Mosheim nous apprend (2496) que c'était l'artifice des gnostiques en général : or les gnostiques dataient du temps des apôtres. A la vérité, Ammonius a eu pour disciple immédiat Plotin, païen zélé : mais est-il prouvé que celui-ci a conservé fidèlement la doctrine de son maître ? Avant d'écouter les leçons d'Ammonius, Plotin avait entendu plusieurs autres philosophes. Après onze ans de séjour dans l'école d'Alexandrie, il alla dans la Perse pour consulter les philosophes orientaux : il est donc probable qu'Ammonius ne connaissait point leur doctrine ; que c'est Plotin plutôt qu'Ammonius qui a fait le mélange bizarre de la philosophie orientale avec la doctrine de Platon et des autres philosophes grecs. Mais, encore une fois, cet artifice est plus ancien que tous les personnages dont nous parlons. D'ailleurs ce système éclectique ne s'est formé que peu à peu ; aucun de ceux qui l'ont embrassé ne s'est astreint à suivre les sentiments de ses maîtres ; Plotin, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès, etc., l'ont arrangé chacun à leur manière : il est donc absurde de juger des opinions d'Ammonius par celles de Jamblique qui a vécu cent cinquante ans après lui, et de nous donner le sentiment d'un seul éclectique comme celui de toute la secte. C'est cependant ce qu'a fait Mosheim (2497).

« Au reste, peu nous importe que ce soit Ammonius, Plotin ou tout autre qui ait forgé le système des éclectiques anti-chrétiens : nous ne traitons cette question que pour montrer le faible des conjectures et des raisonnements de Mosheim.

« Nous avons une faute plus grave à lui reprocher : c'est d'avoir donné à entendre que les Pères de l'Eglise ont adopté ce sys-

(2494) On a vu que Clément d'Alexandrie fut le maître d'Ammonius, et que celui-ci eut Origène pour disciple.

(2495) *Hist. christ.*, sæcl. 2, § 53, p. 373.

(2496) *Instit. Hist. Christ. maj.*, part. II, c. 5, § 5.

(2497) *Hist. eccles., loc. cit.*, § 9.

tème avec tout ce qu'il avait de mauvais. Après en avoir tracé le plan, tel qu'il le suppose conçu par Ammonius, il ajoute (2498) : « Cette nouvelle espèce de philosophie, « qu'Origène et d'autres chrétiens eurent « l'impudence d'adopter, fut très-préjudicia« ble à la cause de l'Evangile et à la simpli« cité de la doctrine de Jésus-Christ, » etc. Est-il vrai que ces chrétiens ont adopté l'éclectisme païen ; que, plus attachés au philosophisme qu'à la religion, ils ont entrepris d'assujettir la doctrine de l'Evangile à celle des philosophes, et non au contraire ; qu'ils ont voulu persuader que l'une était à peu près la même que l'autre, etc.? Nous avons vu plus haut que l'on a fait ce reproche à Origène ; mais lui-même a protesté le contraire. « Après m'être livré tout entier, » dit-il (2499), « à l'étude de la parole de Dieu, « et voyant venir à mes leçons, tantôt des « hérétiques, tantôt des hommes curieux « d'érudition grecque, et surtout des philo« sophes, je résolus d'examiner les dogmes « des hérétiques et les vérités que les philo« sophes se vantent de connaître. » Ce n'était donc pas par amour pour la philosophie païenne qu'Origène s'y était appliqué, mais par le désir d'instruire les hérétiques et les philosophes. Sa principale étude avait été celle de l'Ecriture sainte. Les éclectiques païens n'avaient ni le même motif ni la même méthode. Il commence ses livres *Des Principes*, qui sont son ouvrage le plus philosophique, en disant que tous ceux qui croient que Jésus-Christ est la vérité même ne cherchent point ailleurs que dans sa parole et dans sa doctrine la science de la vertu et du bonheur : or cette science est précisément ce que l'on nomme philosophie. Dans ce même ouvrage, il prouve nos dogmes, non par des raisonnements philosophiques, mais par l'Ecriture sainte. Lorsqu'il avoue que quelques philosophes grecs ont connu Dieu, il ajoute avec saint Paul qu'ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu, qu'ils se sont égarés dans leurs pensées, etc. (2500) : voilà ce que les éclectiques païens n'ont jamais avoué. Nous avons vu plus haut ce qu'en pensait Clément d'Alexandrie.

« Aussi Moshein a cru devoir adoucir ailleurs l'amertume des reproches qu'il avait faits aux Pères. Il dit (2501) que les philosophes chrétiens, trompés par de légères ressemblances, prirent pour autant de vérités chrétiennes ce qui n'en avait que l'apparence ; que la cause de leur erreur fut d'une part l'amour de la philosophie, de l'autre l'ignorance et la faiblesse d'esprit ; que, faute d'examen, ils transportèrent dans la doctrine chrétienne des dogmes et des usages qui n'y avaient aucun rapport. Conséquemment, ils embrassèrent la morale des stoïciens plus austère que celle de l'Evangile, les subtilités de la logique d'Aristote, la plupart des opinions de Platon touchant Dieu, les anges et les âmes humaines, et ils crurent que ce philosophe les avait prises dans les Livres des Juifs. Mosheim prouve ces faits importants par le témoignage de saint Augustin qui dit que, si les anciens platoniciens revenaient au monde, ils se seraient faits chrétiens en changeant peu de choses dans leurs expressions et leurs sentiments : *Paucis mutatis verbis atque sententiis* (2502). Mais, dans cet endroit même, saint Augustin s'est suffisamment expliqué. 1° Il met une restriction à l'égard du grand nombre des platoniciens ; « S'ils « étaient, » dit-il, « tels qu'on le prétend. » 2° Il parle de ceux qui enseignaient que, pour trouver le vrai bonheur, il faut mépriser ce monde, purifier l'âme par la vertu, et l'assujettir au Dieu suprême. Or ces philosophes auraient eu peu de choses à changer dans leurs sentiments « touchant le vrai « bonheur : » Il ne s'agissait que de cet article. 3° Ils auraient eu peu de choses à changer, en comparaison des philosophes des autres sectes, tels que les Epicuriens, les Pythagoriciens, etc. Mosheim donne aux paroles de saint Augustin un sens forcé, en les séparant de ce qui précède. Il y a trop de hardiesse à traiter d'ignorants et d'esprits faibles Origène, admiré comme un prodige par tous les philosophes de son temps ; Clément d'Alexandrie, dont les ouvrages attestent encore l'érudition ; Athénagore, l'un de nos plus habiles apologistes, etc. : mais tout est permis aux protestants pour déprimer les Pères. Quant à l'amour excessif de la philosophie, nous avons fait voir que les Pères en ont dit plus

(2498) *Ibid.*, § 12.
(2499) *Voy.* Euseb., *Hist. eccl.*, l. VI, c. 19.
(2500) *Contra Cels.*, l. IV, n. 30.

(2501) Dans sa Dissertation : *De turbata*, etc., n. 5.
(2502) *De vera religione*, c. 4, n. 6.

de mal que de bien. Il est faux qu'ils aient enseigné une morale plus sévère que celle de l'Evangile : nous avons réfuté ce reproche, en traitant des différents points de morale sur lesquels les protestants ont attaqué les Pères. Il est encore faux que ces saints docteurs aient adopté les opinions de Platon touchant la Divinité, les anges et les âmes humaines : il n'est, au contraire, aucun de ces objets sur lesquels les Pères n'aient reproché à ce philosophe des erreurs grossières ; et, lorsqu'ils ont dit que Platon avait puisé quelques vérités dans les Livres saints, ils ont ajouté qu'ils les avait mal entendues et altérées dans ses écrits. Pour les subtilités de logique, les Pères, en disputant contre des hérétiques qui en faisaient un usage continuel, ont été forcés de s'en servir à leur tour : personne n'en a autant abusé que les protestants ; ce sont les plus habiles sophistes qu'il y eut jamais. »

Ce qu'il faut retenir de cette discussion de Bergier, c'est la distinction de deux sortes d'éclectiques, confondus par Mosheim, mais que l'abbé Blanc (2503) va caractériser : « Nous avons dit, » reprend cet historien, « que l'école d'Ammonius était mixte. La philosophie éclectique qu'on y entendait convenait aux païens, qui voyaient revivre en elle la doctrine de leurs philosophes anciens ; elle souriait également aux chrétiens, qui trouvaient dans les vérités qu'elle révélait les premières semences chrétiennes pour les gentils les plus éclairés. Les leçons d'Ammonius se prêtaient donc à deux interprétations diamétralement opposées, l'une toute chrétienne, vraie et naturelle, qui les rapportait à l'enseignement chrétien ; l'autre toute païenne, forcée et complétement fausse, qui essayait de reconstruire avec ces fragments antiques un nouveau système compatible avec le culte des dieux. C'était là comme deux tendances qui n'attendaient, pour se réaliser, que deux hommes tournés par leur caractère et leurs dispositions vers ces deux pôles opposés; et ces deux hommes se rencontrèrent dans l'auditoire d'Ammonius : nous voulons dire Origène et Plotin. Nous parlerons de ce dernier plus loin, comme chef du néo-platonisme ; mais la suite des faits nous rappelle à Origène. »

Méthode d'enseignement d'Origène.

Suivant les leçons d'Ammonius, il « se trouva, » fait observer l'abbé Blanc (2504), « naturellement chargé d'appliquer immédiatement le système éclectique à la conversion des hommes éclairés. « Il commen-« çait, » dit Eusèbe (2505), « par leur « apprendre la géométrie, l'arithmétique et « les autres sciences préliminaires ; puis il « les initiait aux écoles et aux enseigne-« ments de l'ancienne philosophie, dont il « savait pénétrer le fond et les plus se-« crètes doctrines. » Saint Grégoire Thaumaturge, racontant la méthode d'Origène pour l'instruire lui-même et son frère Athénodore, ajoute qu'il ne voulait pas qu'ils s'attachassent à aucune école particulière, mais seulement au vrai et au bien qu'ils leur faisait remarquer dans chacune. Ce fut après cette étude préparatoire qu'il leur expliqua les dogmes de la foi, et les conduisit progressivement jusqu'aux idées les plus élevées et les plus cachées sous la lettre des saintes Ecritures. Voilà bien toutes les parties du plan de Clément d'Alexandrie, les connaissances élémentaires, *elementares*, *disciplinares*, puis l'ensemble des vérités recueillies dans les écoles anciennes, puis la foi ou le symbole chrétien, et enfin la philosophie divine, la gnose, qui se termine à la charité. Ammonius en remplissait une condition première ; Origène lui donnait son complément, et en faisait l'application. »

Il va en Arabie (2506).

[214] Pendant qu'il était ainsi occupé à Alexandrie, il y arriva un soldat porteur de lettres du gouverneur de l'Arabie, pour Origène, pour Démétrius, évêque d'Alexandrie, et pour le préfet d'Egypte. Ce gouverneur demandait qu'Origène lui fût envoyé en toute hâte. On ignore ce qu'il avait à lui communiquer ; mais on croit communément que c'était pour apprendre de lui quelle était sa doctrine. Tel est le sens que Valois et plusieurs autres ont donné aux paroles d'Eusèbe (2507). Origène dut faire ce voyage.

(2503) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. II, p. 9.
(2504) *Ibid.*, p. 11.
(2505) *Hist.* l. VI, c. 18.
(2506) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 589.
(2507) *Miles quidam adveniens litteras a duce Arabiæ detulit, quibus poscebat ut confestim ad se Origenem mitterent qui doctrinam suam ipsi communicaret* (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 19.)

[215] Il eut bientôt satisfait le gouverneur d'Arabie qui l'avait mandé, et il ne tarda point à retourner à Alexandrie. C'était vers l'an 215, trentième de sa vie, et cinquième du règne de Caracalla, sur lequel il convient de faire un retour.

Expédition de Caracalla.

C'est surtout dans ses expéditions militaires qu'il faut voir cet empereur. Il commença par visiter les Gaules, et fit tuer le proconsul de la Gaule Narbonnaise. Il exerça toutes sortes de cruautés dans la province, sur le peuple et sur les dépositaires de l'autorité. Il porta ensuite la guerre en Germanie, au delà du Rhin, contre les Cennes ou Cattes et contre les Allemands. Les Cennes se battirent avec courage, et ne lui permirent de se dire vainqueur et de repasser le fleuve qu'après avoir reçu de lui beaucoup d'or. Il entra comme ami et allié sur les terres des Allemands, et y fit construire des forts dont ce peuple ne s'alarma point. Quand il compta bien sur sa sécurité, il en rassembla toute la jeunesse, comme pour la prendre à sa solde, et la fit massacrer par ses troupes dont il l'avait enveloppée. Pour cette grande victoire il prit le nom d'*Alemannicus.* S'étant porté sur le Danube, il rencontra les Goths dans une partie de la Dacie, et eut sur eux quelques avantages. La guerre qu'il méditait contre les Parthes l'appela à Antioche. Artabane, qui régnait alors, le satisfit et en obtint la paix. Abgare, roi d'Edesse, était allié des Romains : Caracalla l'invita à venir le trouver à Antioche, et, lorsqu'il l'eut en sa puissance, il le chargea de chaînes et s'empara de ses Etats. Même perfidie à l'égard de Vologèse, roi d'Arménie, qui s'était rendu avec ses enfants auprès de lui, comme auprès d'un médiateur. Les Arméniens prirent les armes pour venger leur prince et leur liberté ; ils battirent et repoussèrent les Romains. L'empereur vint ensuite à Alexandrie, dans l'intention secrète de tirer vengeance des plaisanteries malignes que le peuple de cette ville, naturellement léger et railleur, s'était permises contre lui. Il annonça qu'il venait visiter le tombeau d'Alexandre, et offrir ses hommages au dieu Sérapis. Il se rendit en effet au temple du dieu, et y immola des hécatombes ; de là au tombeau d'Alexandre, où il déposa en forme d'offrandes ses vêtements impériaux et ce qu'il portait de plus précieux. Ce fut ainsi qu'il prépara le massacre qu'il fit faire des habitants d'Alexandrie. Les historiens ne sont pas d'accord sur les moyens qu'il employa. Il paraît que ses soldats, répandus dans la ville, firent main-basse, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, sur les habitants et les étrangers, et mirent tout au pillage. Caracalla contemplait cet affreux spectacle du haut du temple de Sérapis. Il termina, en consacrant dans ce temple le fer dont il s'était servi, quelques années auparavant, pour ordonner ou peut-être pour consommer lui-même le meurtre de son frère. Ainsi fut traitée Alexandrie, qui avait fait souffrir tant de martyrs durant la persécution de Sévère.

Origène va en Palestine, où on le fait prêcher, quoique laïque (2508).

[216] On croit qu'Eusèbe (2509) fait allusion au carnage dont Caracalla remplit cette ville vers le milieu de l'an 216, quand il dit qu'une grande guerre s'y étant élevée, Origène fut obligé de nouveau d'en sortir. Ne trouvant point de sûreté dans toute l'Egypte, il passa en Palestine et s'établit à Césarée. Quoiqu'il ne fût encore que laïque, Théoctiste, évêque de cette ville, et les autres évêques de la Palestine, le prièrent d'instruire le peuple dans l'église en leur présence, et d'y expliquer les Ecritures. Démétrius, évêque d'Alexandrie, s'en formalisa comme d'une chose inouïe, et témoigna son mécontentement par des lettres qu'il écrivit à ses collègues de la Palestine. Saint Alexandre de Jérusalem et Théoctiste de Césarée se justifièrent du fait qu'il leur reprochait, en répondant à Démétrius qu'ils avaient suivi en cela l'exemple de plusieurs saints évêques, entre autres de Néon, évêque de Larandes, de Celse d'Icone, d'Atticus de Synnades en Phrygie, qui, ayant trouvé parmi les laïques des hommes capables de servir leurs frères par la parole, les avaient invités à prêcher publiquement devant le peuple (2510).

(2508) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 590.

(2509) Euseb., *Hist.*, l. v, c. 19.

(2510) *Quod vero in litteris tuis adjecisti nunquam antea visum, nec adhuc factum fuisse, ut præsentibus episcopis laici concionarentur, in eo, nescio quomodo, a veritate longissime aberrasti. Non sicubi reperiuntur qui fratribus prodesse possint eos sancti episcopi ultro adhortantur ut ad populum conciones habeant. Sic Evelpis Larandis in Lycaonia*

Cinquième version de la Bible (2511).

[217] Démétrius, craignant qu'on ne lui enlevât Origène, lui écrivit de revenir à Alexandrie, et envoya même des diacres de son Eglise pour presser son retour. On ne sait pas combien de temps Origène resta en Palestine. Il y était encore au commencement de 217, s'il est vrai, comme le dit saint Epiphane, qu'il ait trouvé la cinquième version de la Bible à Jéricho, en la septième année de Caracalla. Elle y était cachée dans des muids avec d'autres livres grecs et hébreux (2512). L'auteur, qui est inconnu, est plus libre dans ses traductions que Symmaque, et paraît quelquefois avoir eu pour but de paraphraser le texte de l'Ecriture plutôt que de la traduire; ce que l'on remarque surtout dans les douze petits prophètes.

Mort de Clément d'Alexandrie.

L'illustre prédécesseur d'Origène dans l'école des catéchèses, Clément d'Alexandrie, que nous avons perdu de vue depuis l'an 211, époque où saint Alexandre, alors évêque de Flaviade, le chargea de porter sa Lettre à l'Eglise d'Antioche, mourut au plus tard au commencement de cette année 217; car on peut inférer d'un texte de saint Jérôme (2513) qu'il n'a pas vécu au delà du règne de Caracalla. Saint Alexandre, devenu évêque de Jérusalem, parle de Clément à Origène, dans une de ses Lettres, comme d'un homme mort depuis quelque temps (2514).

Hypotyposes *de Clément. Ce qu'elles contenaient* (2515)

Outre les ouvrages de ce docteur de l'Eglise dont nous avons parlé précédemment avec étendue, il en avait composé un, qui a été à peine mentionné (2516). Divisé en huit livres comme les *Stromates*, il était intitulé *Hypotyposes*, c'est-à-dire *Représentations* ou *Institutions*. Il paraît par Eusèbe (2517) que l'auteur donnait, dans cet écrit que nous n'avons plus, une explication abrégée de toute l'Ecriture, même des Livres contestés, comme l'Epître de saint Jude et les autres Epîtres catholiques, celle de saint Barnabé, et l'Apocalyse attribuée à saint Pierre. Le même historien fait observer que Clément y assurait que l'Epître aux Hébreux était de saint Paul, qui l'avait écrite en hébreu, mais que saint Luc l'avait traduite en grec, d'où vient qu'elle est du même style que les Actes des apôtres; que saint Paul avait eu raison de ne pas mettre son nom à la tête de cette Epître, afin que l'aversion que les Juifs avaient pour sa personne ne les empêchât pas de recevoir sa doctrine. Clément ajoutait qu'il avait ouï dire à un ancien que, le Seigneur ayant été envoyé aux Juifs en qualité d'apôtre par le Dieu tout-puissant, saint Paul, envoyé aux gentils, n'avait pas voulu par respect s'appeler apôtre des Juifs, auxquels il ne prêchait que par manière de surérogation. Rapportant, dans les mêmes livres des *Hypotyposes*, ce qu'il avait appris des anciens de l'ordre des Evangiles, il disait que ceux qui contiennent la généalogie du Sauveur furent écrits les premiers; que celui de saint Marc fut rédigé à la prière des fidèles qui avaient entendu la parole de Dieu de la bouche de saint Pierre; que saint Jean, ayant lu les trois Evangiles, et reconnu que la doctrine qui regarde l'humanité de Jésus-Christ y était suffisamment expliquée, entreprit par l'inspiration de l'Esprit de Dieu d'en écrire un autre plus spirituel et plus relevé. Voilà tout ce qu'Eusèbe nous a conservé des livres des *Hypotyposes*. Il s'en trouve encore un fragment dans les Extraits des prophètes, n. 17, où l'on voit ces paroles remarquables : « Les anciens prêtres n'écrivaient point, ne voulant pas se détourner du soin d'enseigner par celui d'écrire, ni employer à écrire le temps de méditer à l'avance ce qu'ils devaient dire. Peut-être aussi ne croyaient-ils pas que l'on pût également réussir en l'un et l'autre genre de composer et d'instruire : car la parole coule avec facilité et peut enlever promptement l'auditeur; mais l'écrit est exposé à la censure des lecteurs,

rogatus est a Neone; Paulinus Iconii a Celso; Theodorus apud Synnada in Phrygia ab Attico. (Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 19.)

(2511) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 590 et 605.

(2512) *Mortuo Severo succedit in principatu Antoninus filius ipsius qui et Geta et Caracallus alias appellatus fuit, et regnavit annos septem. In septimo autem ipsius anno inventi sunt libri quintæ editionis in doliis Jericho occultati cum aliis libris Hebraicis et Græcis.* (Epiph., *De mens. et pond.*, c. 17.)

(2513) *Floruit Severi et Antonini filii ejus temporibus.* Hieron., *Catalog.*, c. 38.

(2514) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 14.

(2515) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 284.

(2516) *Voy.* ci-dessus, col. 681.

(2517) *Hist.*, l. VI, c. 14.

qui l'examinent à la dernière rigueur. L'écrit sert à assurer, pour ainsi dire, la doctrine, en faisant passer à la postérité la tradition des anciens par le ministère des écrivains. Or, comme de plusieurs matières le fer n'attire que l'aimant, ainsi de plusieurs lecteurs les livres n'attirent que ceux qui sont capables de les entendre. Mais le gnostique n'est point jaloux; il donnera à celui qui n'en est point digne, plutôt que de refuser à celui qui l'est; et quelquefois, par un excès de charité, il communiquera sa doctrine à un indigne qui l'en prie instamment, non à cause de sa prière, car il ne cherche pas la gloire, mais à cause de sa persévérance à prier, qui est une disposition à la foi. »

Jugement qu'en a porté Photius (2518).

Photius (2519) parle dans sa *Bibliothèque* des *Hypotyposes* de Clément, mais d'une manière désavantageuse. « Ces livres, » dit-il, « traitent de quelques passages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, dont Clément donne en abrégé l'explication et le sens. Il y a des endroits où il paraît réussir et suivre la vérité; mais il y en a d'autres où il tombe dans des fables ridicules et impies. En effet, il admet une matière éternelle et des idées platoniciennes, prétendant déduire tout cela de quelque parole de l'Ecriture. Il met le Fils au rang des créatures. Il établit des métempsycoses et divers mondes avant Adam. Il dit qu'Eve a été tirée d'Adam, non de la manière que nous l'apprend l'Eglise, mais d'une autre tout à fait infâme et impie. Il nous raconte que les anges se sont unis avec les femmes, et qu'ils en ont eu des enfants. Il veut que le Verbe se soit incarné, non en réalité, mais seulement en apparence. Et même on peut aisément faire voir qu'il donne au Père deux Verbes, dont il pense que le second s'est incarné, si toutefois il le déclare, car voici ses paroles : « Il « est vrai que le Fils est appelé Verbe, aussi « bien que le Verbe du Père : ce n'est pas « néanmoins le Fils qui s'est incarné : ce « n'est pas non plus le Verbe du Père; mais « c'est une certaine vertu de Dieu, qui est « comme un écoulement de son Verbe, et « qui, s'étant fait intelligence, a pénétré « dans les cœurs des hommes. » Il tâche, » continue Photius, « d'appuyer tout ceci sur quelques paroles de l'Ecriture. Il y a dans ces livres une infinité d'autres blasphèmes et d'autres contes ridicules, soit qu'ils viennent de l'auteur même, soit de quelque autre qui ait emprunté son nom. Il répète souvent les mêmes choses, et rapporte les paroles de l'Ecriture sans ordre et sans suite, comme un furieux qui ne sait ce qu'il dit : mais on voit que son but général est de présenter une sorte d'explication sur la *Genèse*, sur l'*Exode*, sur saint Paul, sur les Epîtres catholiques, et sur l'*Ecclésiastique*. »

Les exemplaires des Hypotyposes *ont été corrompus* (2520).

Mais on ne saurait douter que les exemplaires des *Hypotyposes* que Photius avait en main n'aient été corrompus, et ne diffèrent de ceux dont Eusèbe nous a laissé quelques extraits. 1° Photius restreint l'explication que Clément faisait de l'Ecriture aux livres de la Genèse, de l'Exode, de l'Ecclésiastique, aux Epîtres de saint Paul, et à celles qu'on appelle catholiques; au lieu que, selon Eusèbe, les *Hypotyposes* contenaient des commentaires abrégés de toute l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, même des Livres contestés, comme l'Epître de saint Jude et celle de saint Barnabé. 2° Ni Eusèbe ni saint Jérôme, qui ont parlé des *Hypotyposes*, n'y ont remarqué aucune des erreurs que signale Photius. Nous voyons, au contraire, saint Jérôme en faire l'éloge dans une de ses Lettres (2521), où il dit : « Clément, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, qui, à mon sens, est le plus habile de tous ceux qui ont écrit sur la religion, a composé huit livres intitulés : *Des Stromates*, et huit autres qui ont pour titre : *Des Expositions*. Qu'y a-t-il dans tous ces ouvrages qui ne soit plein d'érudition, et de tout ce qu'il y a de plus curieux et de plus recherché dans la philosophie? » 3° Photius semble même avoir eu peine à croire que Clément fût tombé dans les erreurs qu'il lui reproche, et il soupçonnait que d'autres les avaient insérées dans les *Hypotyposes*. « Il y a, » dit-il, « dans ces livres une infinité d'autres blasphèmes et de contes ridicules, soit qu'ils viennent de l'auteur même, soit de quelque autre qui ait emprunté son nom. » Le soupçon de Photius était fondé, et

(2518) Ceillier *loc. cit.*, t. II, p. 285.
(2519) Cod., 109.

(2520) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 286.
(2521) Epist. 83 *Ad Magnum*.

il paraît vouloir lui-même justifier Clément de toutes ces erreurs, en disant ailleurs (2522) que, non-seulement il n'enseigne pas la même doctrine dans ses autres livres, mais que même il y enseigne quelquefois tout le contraire. On trouve, en effet, dans les *Stromates*, des sentiments tout opposés à ceux que Photius dit avoir vus dans les *Hypotyposes :* car l'auteur y dit en termes exprès qu'il n'y a qu'un monde qui a été créé de Dieu ; que le Verbe, qui est la Sagesse et la Bonté de Dieu, s'est fait chair et s'est rendu visible aux hommes réellement et non en apparence. 4° Dès le temps de Ruffin, on avait corrompu les écrits de Clément; et cet auteur (2523) nous fait remarquer l'injustice qu'il y avait à attribuer des erreurs à un écrivain si célèbre et si orthodoxe dans tous ses sentiments.

Commentaires sur les Epîtres de saint Pierre et de saint Jean, attribués à Clément (2524).

Clément, dans ses *Hypotyposes*, avait commenté les Epîtres catholiques. Ces Commentaires existaient encore du temps de Cassiodore, qui, y ayant remarqué plusieurs choses peu exactes, les supprima dans la traduction latine qu'il fit faire de cet ouvrage (2525). Nous en avons encore aujourd'hui qui portent le nom de Clément : un sur la *Ire Epître de saint Pierre,* un autre sur la *Ire* et la *IIe de saint Jean*, et un troisième sur celle de saint Jude. Mais il y a tout lieu de croire que ce sont des pièces supposées : car, outre que l'on y trouve l'erreur des Pélagiens sur le péché originel (2526), que Cassiodore n'eût pas manqué de supprimer s'il l'eût aperçue dans les vrais Commentaires sur les Epîtres catholiques, l'auteur a sur la nature de l'âme des sentiments contraires à ceux de Clément (2527) ; d'ailleurs il établit avec tant de netteté la divinité de Jésus-Christ et la génération éternelle du Fils de Dieu (2528), que l'on voit bien qu'il avait en vue de défendre ce dogme contre les ariens, et qu'il écrivait par conséquent plus d'un siècle après Clément d'Alexandrie. On n'a pas laissé d'imprimer ces Commentaires sous le nom de ce docteur de l'Eglise, dans la Bibliothèque des Pères et dans l'édition de ses Œuvres faite à Oxford.

Abrégés tirés de Théodote, et Extraits des Prophètes, supposés à Clément (2529).

Potter, à qui on est redevable de cette édition, y a fait entrer un autre livre qui avait déjà paru en grec dans les éditions précédentes, et qui est divisé en deux parties. La première a pour titre : *Abrégés tirés de Théodote et de la doctrine enseignée en Orient vers le temps de Valentin :* on y voit, en effet, les différentes opinions de Basilide, de Valentin et de Théodote, et l'auteur y rapporte les diverses interprétations que Valentin donnait à certains passages de l'Ecriture pour les accommoder à son sytème des éons. La seconde partie est intitulée : *Les extraits des prophètes :* c'est un recueil informe de textes tirés des prophètes, avec des réflexions et des remarques; on y combat les erreurs d'Héracléon, de Tatien, et d'Hermogène ; mais la vérité y est si souvent confondue avec l'erreur, qu'on ne saurait le lire avec trop de précaution. Quelques-uns ont cru que Théodote était lui-même auteur de ce livre, ne prenant pas garde qu'il y est accusé notamment d'impiété pour avoir enseigné que Dieu le Père a souffert. D'autres en ont attribué la seconde partie à Clément, se fondant sur ce que l'auteur y cite saint Pantène comme son maître, et sur ce que saint Jean de Damas en rapporte un passage sous le nom de Clément d'Alexandrie : mais cette opinion ne paraît pas plus soutenable que l'autre. En effet, il n'est pas vrai que l'auteur cite saint Pantène comme son maître. Il ne l'appelle que « notre Pantène (2530), » soit parce qu'il était du même pays que lui, soit à cause de la conformité de leur doctrine. On peut même tirer du texte une conséquence toute contraire, et

(2522) Cod. 110 et 111.

(2523) Ruffin., *De adulterat. lib. Origen.*, t. I, p. 491.

(2524) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 287.

(2525) Cassiodor., l. *De divin. institut.*, c. 8.

(2526) L'auteur, après avoir rapporté ces paroles de S. Jude : *Væ illis qui in via Cain abierunt*, ajoute : *Sic etiam peccato Adæ subjacemus secundum similitudinem peccati.* (Op. Clem., t. II, p. 1008, edit. Oxon.)

(2527) *Apparet quoniam non est naturaliter anima incorruptibilis, sed gratia Dei per fidem et justitiam.* (*Id.*, in *I Ep. Petri.*) Au lieu que Clément dit d'une manière absolue : *Immortales sunt animæ, etiam impiorum.* (Clem., *De anima*, Op. t. II, p. 10.0.)

(2528) *Voy.* son *Commentaire sur la Ire Epître de S. Jean.*

(2529) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 288.

(2530) Ὁ Πανταῖνος δὲ ἡμῶν ἔλεγεν, etc. (*Excerpt. Prophet.*, n. 56.)

dire que cet écrit n'est pas de Clément, parce qu'en citant saint Pantène il n'aurait pas manqué de l'appeler son maître, comme il l'a fait dans les *Hypotyposes*, selon la remarque d'Eusèbe. Quant à saint Jean de Damas (2531), son témoignage n'est ici d'aucun poids, puisqu'il ne cite point les *Extraits des prophètes*, mais le VIIIe livre des *Stromates*, dans lequel l'auteur de ces Extraits avait aussi, selon toutes les apparences, mis le passage cité par saint Jean Damascène. Ce qui prouve au moins qu'ils ne se sont pas copiés l'un l'autre, c'est que saint Jean de Damas joint à ce passage d'autres sentences tirées de Clément, que l'auteur des *Extraits des prophètes* n'a pas transcrites, et qui même ne se trouvent pas ailleurs que dans les *Parallèles* de saint Jean Damascène. Il y a plus : dans le Catalogue que les anciens nous ont laissé des OEuvres de Clément d'Alexandrie, il n'est fait aucune mention d'*Abrégés tirés de Théodote* ou d'*Extraits des prophètes*. On ne trouve même aucun manuscrit qui les attribue à ce docteur de l'Eglise. Le style est tout différent du sien, et la doctrine contraire à celle que l'on voit dans les ouvrages qui sont certainement de lui. L'auteur dit, par exemple, que Dieu est corporel (2532) ; que les anges ont été baptisés pour nous (2533) ; que chaque homme a un bon et un mauvais ange (2534) ; qu'avant la venue de Jésus-Christ, tout arrivait aux hommes par l'ordre du destin (3535) ; que les prédictions des astrologues se sont trouvées véritables (2536) ; que les enfants morts avant leur naissance sont commis à la garde d'un ange, pour être instruits, et placés dans un lieu plus agréable (2537) : ce qui revient à l'opinion de ceux qui disent que les enfants morts sans baptême seront sauvés, en ce qu'ils ne seront point punis. L'auteur distingue aussi le Sauveur et le Verbe fait chair du Verbe consubstantiel au Père (2538), et enseigne beaucoup d'autres opinions répréhensibles ou ridicules dont on ne trouve aucun vestige dans les écrits de Clément. Ce Père ne manque aucune occasion de combattre les hérétiques, surtout les valentiniens ; au lieu que l'auteur des *Extraits* ne les attaque presque jamais, quoiqu'il y soit souvent amené. Il est donc plus vraisemblable que cet ouvrage est de quelque nouveau converti, qui, peu instruit des vérités de la religion, a ramassé de toutes parts, soit dans les Livres saints, soit dans les écrits des Pères, soit dans les livres apocryphes, soit dans les ouvrages des hérétiques, les matériaux du recueil qu'il nous a livré. En effet, parmi beaucoup de choses mauvaises on en trouve d'utiles et de remarquables. L'auteur distingue deux sortes de baptême, l'un d'eau, l'autre d'esprit (2539). Il dit que, dans l'administration de ce sacrement, on invoquait les trois personnes de la Trinité (2540). Il parle des exorcismes et des bénédictions dont on l'accompagnait (2541), et dit que le motif de Jésus-Christ dans son baptême a été de sanctifier les eaux (2542). Il reconnaît que le Cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise fait partie du Livre de Daniel (2543).

Ouvrages de Clément d'Alexandrie, que nous n'avons plus (2544).

Clément d'Alexandrie nous apprend lui-même qu'il avait composé un *Traité de la Continence*, où il examinait lequel était le meilleur de vivre dans la continence ou dans un chaste mariage (2545) ; et un autre

(2531) Damascen., *Parallel.*, t. II, p. 341.
(2532) *Excerpt. Theodot.*, n. 10.
(2533) *Ibid.*, n. 22.
(2534) *Ibid.*, n. 72.
(2535) *Ibid.*, n. 74.
(2536) *Ibid.*, n. 78.
(2537) *Eclog. prophet.*, n. 48.
(2538) *Ibid.*, n. 45.
(2539) *Ad eumdem modum Baptisma duplex est : alterum quidem sensibile, quod per aquam fit, quod ignem sensibilem exstinguendi vim habet; alterum vero intelligibile per Spiritum, quod ignis intelligibilis est remedium, eumdemque depellendi vim habet.* (*Excerpta Theodot.*, n. 81.)
(2540) *Quippe in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti signatus immunis ab omni alia virtute est, perque tria hæc nomina, ab omni quæ in corruptione fuit, Triade mutatus, liberatus est.* (*Ibid.*, n. 80.)

(2541) *Insuper panis atque oleum eadem nominis (Trinitatis) virtute sanctificantur, non revera eadem, prout apparent, quæ sunt accepta, sed virtute quadam in virtutem spiritualem mutantur. Ad hunc modum et aqua quæ exorcizatur et Baptisma fit, non solum quod deterius est capit, verum etiam sanctificationem accipit.* (*Ibid.*, n. 82.)
(2542) *Hanc ob causam baptizatus est Salvator noster, cum Baptismo non egeret ipse, ut his qui regenerarentur aquam omnem sanctificaret. Itaque, non solum corpore, sed et anima, mundi evadimus. Signum vero quod invisibilia nostra sanctificentur, quodque spiritus impuri animæ commixti a nova spiritualique regeneratione separentur.* (*Eclog. Prophet.*, n. 7.)
(2543) *Ibid.*, n. 1.
(2544) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 290.
(2545) *Pædagog.*, l. II, c. 10.

sur le Mariage, où il enseignait comment un mari et une femme doivent vivre ensemble, de quelle manière il faut travailler, garder la maison, traiter ses domestiques, et tout ce qui se rattache au devoir des femmes (2546). Nous n'avons plus ces deux Traités, et ils étaient sans doute perdus dès le temps d'Eusèbe, puisqu'il n'en parle pas. Mais il en indique plusieurs autres, qui ne sont pas non plus venus jusqu'à nous : Un *de la Pâque*, dans lequel Clément faisait mention de saint Méliton, de saint Irénée, et de quelques autres dont il rapportait les discours ; où il disait encore qu'il avait composé cet écrit à l'occasion d'un autre que saint Méliton avait fait sur la même matière, et parce que ses amis l'avaient contraint de consigner par écrit les traditions qu'il avait apprises de la bouche des anciens prêtres, afin qu'elles pussent servir à la postérité (2547). Un autre intitulé *Canon*, ou *Règle ecclésiastique*, contre ceux qui judaïsaient, c'est-à-dire qui célébraient la Pâque le quatorzième de la lune, comme les Juifs ; il dédia cet écrit à saint Alexandre, évêque de Jérusalem, l'un de ses disciples (2548) ; Nicéphore en cite un passage dans un Traité qui n'a pas encore été rendu public (2549). Des *Discours sur le Jeûne* (2550) ; d'autres *contre la Médisance* (2551) ; une *Exhortation à la Patience*, adressée aux néophytes (2552). Pallade fait mention d'un *Commentaire* de Clément *sur le prophète Amos*, et dit qu'une sainte vierge le laissa en mourant à son évêque qui était banni pour la foi (2553) : on ignore si ce Commentaire n'aurait pas été un extrait des *Hypotyposes*. Jean Veccus cite sous le nom de Clément un livre des *Définitions*, et rapporte celle que ce Père donnait de l'esprit, qu'il disait être une substance très-subtile, sans forme et sans matière (2554). Il le définissait de même dans un *Discours sur la Providence* dont parle saint Maxime, et dont le P. Nourry rapporte quelques passages. Il y définissait le corps une substance étendue en longueur, largeur et profondeur (2555). Clément semble s'attribuer encore un livre *du Mariage*, différent de celui dont nous avons parlé plus haut (2556). Il en avait aussi composé un *de l'Ame*, dont il nous reste deux fragments (2557). Il en promet beaucoup d'autres dans son *Pédagogue* et dans ses *Stromates ;* mais on ignore s'il a composé des opuscules particuliers sur chaque matière qu'il avait promis d'examiner, ou s'il les a traitées dans ses *Stromates*, dans ses *Hypotyposes* et dans ses autres ouvrages. Dans son *Pédagogue*, il promet un *Discours sur les divins mystères* (2558) ; un *sur la Resurrection* (2559) ; un autre touchant les devoirs des évêques, des prêtres, des diacres et des veuves (2560). Il promet, dans ses *Stromates*, de parler de la béatitude et de la fin dernière contre les erreurs des philosophes (2561) ; de traiter des principes (2562) ; de réfuter les Cataphryges en traitant de la prophétie ; d'y montrer en même temps ce que c'est que le Saint-Esprit et comment ses dons sont partagés entre les fidèles (2563) ; d'écrire sur la métempsycose et sur le dé-

(2546) *Pædagog.*, l. III, c. 8.

(2547) Euseb., *Hist.*, l. IV, c. 26, et l. VI, c. 13.

(2548) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 13.

(2549) *Apparat. ad Bibliot. Patrum Nicolai Nourry*, t. I, p. 1334.

(2550) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 13.

(2551) Antoine Melisse en rapporte ces paroles, que l'on trouve imprimées à la fin des Œuvres de Clément (ed. Oxon., p. 1020) : *Fac nunquam verearis eum qui apud te alteri detrahit, sed potius illum sic moneas dicens : Desine, frater, ego quotidie gravius pecco, et qui possum illum condemnare ? Duos enim lucraberis, uno emplastro, et teipsum et proximum sanans.*

(2552) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 13.

(2553) *Cum dedisset matri suæ opus Clementis Stromatæi, in prophetam Amos, dixit ei : Da id episcopo relegato.... Decessit ipsa nocte.* (Pallad., *Hist. Lausiaca*, c. 139, p. 147.

(2554) *Sed et Clemens in variis quas composuit definitionibus, et quibus omnis pii dogmatis rationes præscribuntur illi qui theologiam persequi voluerit, definiturus quid spiritus, et quot modis dicatur, ait : Spiritus est substantia tenuissima, materiæ et formæ expers.* (Apud Leon., Allat., *Græciæ orthodoxæ*, t. I, p. 248.)

(2555) *Spiritus autem est proprie substantia incorporea et incircumscripta. Incorporeum vero est quod non constat corpore, vel quod non est secundum longum, latum, et profundum. Incircumscriptum autem est quod non est locus. Nullus etenim locus est per omnia, in omnibus, ac totum in quolibet, ac in seipso idem.* (Apud Nourry, *Apparat.*, t. I p. 1335.) S. Maxime rapporte deux passages de ce Discours, Op., t. II, p. 144, 152.

(2556) *Prolixiori oratione tractavimus quod neque in nominibus, sed neque in partibus ad coitum pertinentibus et nuptiali congressione, in quibus obtinent nomina, quæ usu minime trita sunt, ejus quod vere turpe est, ponitur appellatio.* (Clemens, *Pædag.*, l. II, c. 10.)

(2557) *Strom.*, l. III.

(2558) Clem., *Pædag.*, l. I, c. 3

(2559) *Ibid.*

(2560) *Pædag.*, l. III, c. 12.

(2561) *Strom.*, l. II.

(2562) *Strom.*, l. III, *Quis dives*, c. 26.

(2563) *Strom.*, l. V. Ce Traité paraît être le même qu'un opuscule dont il parle auparavant, et dans lequel il promet de montrer que c'est le même Dieu qui est annoncé dans la Loi, dans les prophètes et dans l'Evangile.

mon (2564); d'expliquer les endroits de l'Ecriture qui paraissent attribuer à Dieu (2565) et aux anges (2566) des membres et des affections humaines. Un *Traité de l'Origine du monde* (2567), qui est apparemment le même que le *Commentaire sur la Genèse* dont parle Eusèbe (2568); un *de l'Unité et de l'Excellence de l'Eglise* (2569); un *de l'Unité de Dieu contre les hérésies* (2570); un de l'Origine de l'homme, contre Cassien, où il devait aussi parler des tuniques de peau que Dieu donna à Adam (2571); un autre *de la Nécessité de la prière*, contre un hérétique nommé Prodicus (2572). On voit par saint Epiphane (2573) et par Théodoret (2574) que Clément a réfuté les Valentiniens, Basilide, et les Encratites; mais ces auteurs ne précisent pas s'il a composé des Traités exprès contre ces hérétiques, et on peut rapporter ce qu'ils disent aux livres des *Stromates* où les hérétiques dont nous venons de parler sont souvent réfutés. Nous ne parlerons pas de l'*Explication de la parabole de l'Enfant prodigue* imprimée sous le nom de Clément dans le t. II des Œuvres de saint Hippolyte : ce qui y est dit de Novat (2575) suffit pour montrer que ce Discours est d'un auteur postérieur à Clément d'Alexandrie. Il ne faut pas omettre que Sozomène nomme un Clément parmi ceux qui ont écrit l'Histoire ecclésiastique. « J'avais eu dessein, » dit-il, « de commencer l'Histoire de l'Eglise dès son origine; mais, plusieurs l'ayant déjà commencée de la sorte, et l'ayant continuée jusqu'à leur époque, comme Clément et Hégésippe, hommes d'une éminente sagesse, qui n'ont pas été éloignés du temps des apôtres, je me contenterai d'en donner la suite. » Quelques-uns (2576) ont cru que Sozomène parlait en cet endroit de saint Clément Pape, dont les *Recognitions* (2577) prétendues sont une espèce d'histoire, et l'ordre dans lequel il le nomme en est une preuve. Cependant, comme cet ouvrage est apocryphe, et que l'on ignore si Sozomène a cru que le saint Pape en fût l'auteur, nous aimons mieux croire qu'il a voulu parler de Clément d'Alexandrie, soit parce que ce dernier a rapporté dans ses écrits plusieurs faits qui regardent l'Histoire de l'Eglise, soit parce qu'il y établit une chronologie depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de l'empereur Commode.

Appréciation des écrits de Clément d'Alexandrie (2578).

De tous les écrits des anciens, il n'y en a point où l'on trouve plus d'érudition que dans ceux de Clément. Ils sont remplis de passages des auteurs sacrés et profanes, et Clément y développa tout ce qu'il y a de plus mystérieux dans les Lettres saintes et de plus curieux dans les sciences humaines. Aussi l'a-t-on regardé dans l'Eglise comme le plus excellent maître de la philosophie chrétienne, comme le plus savant de tous les auteurs ecclésiastiques, comme un homme sacré qui a surpassé tous les autres par la multitude et la sublimité de ses connaissances (2579). Il n'est, en effet, rien de plus profond que son *Exhortation aux gentils*, ni rien de plus élégant. Le *Pédagogue* est un excellent abrégé de la morale chrétienne. Photius dit de ces deux ouvrages que le style en est fleuri et élevé, mais accompagné de beaucoup de modération et de

(2564) *Strom.*, l. IV.
(2565) *Strom.*, l. V.
(2566) *Strom.*, l. VI.
(2567) *Ibid.*
(2568) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 13.
(2569) *Strom.*, l. VII.
(2570) *Strom.*, l. IV.
(2571) *Strom.*, l. III.
(2572) *Strom.*, l. VII.
(2573) Hær. 31, n. 33.
(2574) *Hæretic. fabul.*, l. I, c. 4.
(2575) Sed quos post peccatum in Baptisma commissum perditos Christus iterum reperit, hos Novatus Dei adversarius vult perdere. (*Op. Hippol.*, II, edit. Hamburg., an. 1718, in-fol.)
(2576) Vales. in notis ad c. 1, l. I. Sozomen., p. 98. Baron., ad an. 196.
(2577) *Voy.* t. X, col. 1012.
(2578) Ceillier, *loc. cit.*, t. II, p. 313.
(2579) *Clemens, Alexandrinæ Ecclesiæ presbyter, Alexandriæ ecclesiasticam scholam tenuit et catecheseon magister fuit. Feruntur ejus insignia volumina, plenaque eruditionis et eloquentiæ, tam de Scripturis divinis quam de sæcularis litteraturæ instrumento.* (Hieron., *Catalog.*, c. 38.) *Clemens, Alexandrinæ Ecclesiæ presbyter, vir meo judicio omnium eruditissimus, octo scripsit Stromatum libros et totidem Hypotyposeon, et alium Contra gentes, Pædagogi quoque volumina tria : quid in illis indoctum? imo quid non e media philosophia est?* (Hieron., in c. IX *Daniel*, et *Epist.* 83, *ad Magnum.*) *Hæc autem mirabilis ille Clemens in Exhortatorio ad gentes aperte revelat, vir omnium rerum experientia scientiaque præditus, et in usu plurimorum negotiorum prudentissimus, qui patrias nugas, a salutari et evangelica doctrina monitus, cito contempsit.* (Euseb., *Præp. ev.*, l. I, c. 2, et l. IV, c. 16.) *Hujus historiæ separatim meminit Clemens in* Stromatibus, *vir et imprimis studiosus, et qui eorum quæ apud Græcos leguntur altitudinem cura ac studio perscrutatus est, quo pauci utique ex iis qui eum præcessere.* (Cyrill. Alexand., *in Julian.* l. VII, t. VI, p. 231 et l. VI, p. 205.) Vide Theodor. *Hæretic. fabul.*, l. I, c. 6 et S. Maxim. *Disput. cum Pyrrho*, t. II, p. 176.

douceur; que son érudition y paraît partout (2580). Les *Stromates* sont travaillées avec moins d'art, et ne sont que des espèces de Mémoires où l'auteur s'est moins appliqué à polir et à arranger son discours, qu'à cacher les vérités de notre religion à ceux qu'il croyait indignes de les connaître. Les matières y sont traitées sans ordre et sans liaison; ce qui en rend la lecture moins agréable, et le sens plus difficile à saisir. Il s'y trouve même quelques fautes contre la pureté de la doctrine et la vérité de l'histoire. Par exemple, il y enseigne que les anges, épris de l'amour des femmes, leur révélèrent des mystères qu'ils auraient dû tenir secrets (2581); que Jésus-Christ n'a prêché que pendant un an, et qu'il est mort à l'âge de trente-un ans (2582); que les apôtres ont, à l'exemple du Sauveur, annoncé l'Evangile dans les enfers (2583). Peut-être avait-il puisé ces opinions dans quelques livres apocryphes, car il en cite plusieurs: entre autres, ceux de la sibylle d'Hydaspe (2584), l'Evangile selon les Hébreux (2585), les Prédications de saint Pierre (2586), les Traditions de saint Matthias (2587), etc. Il a coutume de faire entrer dans ses discours les sentiments et les propres paroles des philosophes et des hérétiques. Souvent il cite l'Ecriture de mémoire, et joint plusieurs passages ensemble, sans dire de quel Livre ils sont tirés; ce qui fait que l'on trouve dans ses écrits beaucoup de leçons de l'Ecriture différentes des nôtres, et qu'il cite quelquefois sous le nom d'un seul auteur un passage tiré de plusieurs. Il explique ordinairement l'Ecriture dans le sens allégorique, à l'exemple de Philon. La philosophie des stoïciens est celle qu'il paraît avoir suivie; mais il ne laisse pas de la combattre sur certains points, surtout au sujet de l'affirmation de ces philosophes que les hommes égalaient Dieu en vertu. Le Traité qui a pour titre : *Quel riche sera sauvé?* mérite d'être lu pour la beauté des choses qu'il renferme. Clément, dans tous ses écrits, s'étend beaucoup plus sur la morale que sur le dogme; et c'est apparemment une des raisons pour lesquelles ils étaient, dès le temps d'Eusèbe (2588), entre les mains de tout le monde. Le Pape Gélase les mit au rang des apocryphes, sans doute à cause des erreurs dont les hérétiques avaient rempli les livres des *Hypotyposes*.

Clément d'Alexandrie apprécié par l'abbé Greppo.

« Les écrits du docteur d'Alexandrie, » dit le savant vicaire général de Belley (2589), « ont toujours été distingués comme ceux des premiers siècles chrétiens où l'on trouve répandue l'érudition la plus variée et la plus étonnante. Sous le rapport de la connaissance profonde des traditions anciennes, de la philosophie, des mystères primitifs, des origines, des divers détails des cultes païens, il est admirable, comme dit Eusèbe (2590); aucun Père de l'Eglise ne saurait lui être comparé; et les modernes qui s'adonnent aux études archéologiques savent combien ses ouvrages doivent être consultés et cités.

« Des hommes studieux se sont livrés pour les Œuvres de Clément à un travail de patience qu'on doit désirer pour beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques, comme on a coutume de le joindre aux édi-

(2580) *Jam Pædagogus, tribus libris conscriptus, vitam moresque informat : quibus et alium quemdam præmittit, adjungitque singularem librum quo gentium refellit impietatem. Nihil autem simile habent hi omnes cum Hypotyposibus, quando et stolidis illis ac blasphemis opinionibus omnino vacant, et dictis ipsa in his floridior attemperatam quamdam gravitatem, non sine jucunditate, adsurgit; et varia illa, quæ in iis est, rerum cognitio nihil habet minus conveniens.* (Phot., cod. 110.)

(2581) *Quibus illud quoque adjecimus quod angeli illi, quibus superna sors obtigerat, delapsi ad voluptatem, enuntiarunt arcana mulieribus, et quæcunque ad eorum venerant cognitionem, cum alii celarent angeli, vel potius reservarent in adventum Domini. Illinc profluxit doctrina providentiæ, et sublimium rerum revelatio.* (Clem., *Strom.*, l. v.)

(2582) *Erat Jesus veniens ad baptisma, quasi triginta annorum. Ut quod anno solo oporteret eum prædicare, hoc quoque sic scriptum est : « Annum acceptabilem Domini prædicatum misit me. » Hoc et propheta dixit et Evangelium. Quinto decimo ergo anno Tiberii, et quinto decimo Augusti, sic implentur triginta anni usque ad tempus quo passus est.* (*Ibid.*, l. I.)

(2583) *Ostensum est autem in secundo quoque Strom. apostolos, ad instar Domini, iis quoque qui erant apud inferos annuntiasse Evangelium. Oportebat enim, ut existimo, sicut hic, ita illic quoque optimos ac præstantissimos discipulos esse Magistri imitatores, ut unus quidem eos qui erant ex Hebræis, alii vero gentes, ad conversionem deducerent, hoc est eos qui in justitia, quæ ex Lege et ex philosophia, vixerant quidem, sed non perfecte, verum etiam errore et prolapsione vitam transegerant.* (*Ibid.*, l. VI.)

(2584) *Ibid.*

(2585) *Strom.*, l. II et III.

(2586) *Strom.*, l. VI.

(2587) *Strom.*, l. II.

(2588) Euseb., *Præpar. Evang.*, l. X, c. 2.

(2589) *Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires concernant les premiers siècles chrétiens*, p. 104.

(2590) *Præpar. evang.*, l. II, c. 2.

tions soignées des auteurs de l'antiquité : je veux dire un relevé des anciens dont il a cité les ouvrages. On peut voir les tables qui le contiennent, soit dans le grand ouvrage de Fabricius (2591), soit à la suite de l'excellente édition que Potter nous a donnée des Œuvres de ce Père. Le nombre des écrivains qu'il a cités s'élève à plus de six cents, chiffre prodigieux pour l'époque, et dont aucun auteur chrétien de ces premiers siècles n'a approché. Parmi les païens, le seul Athénée l'a dépassé (2592) ; mais aucun autre ne l'a atteint à beaucoup près, pas même Plutarque, qui a écrit sur tant de matières diverses, et dont les Œuvres sont si volumineuses (2593).

« Dans plusieurs de ses ouvrages, le docteur d'Alexandrie fait un usage très-fréquent des Livres sacrés, tant de l'Ancien Testament que du Nouveau, et nous savons par Cassiodore (2594) qu'il en avait commenté plusieurs. Mais, entre les autres auteurs dont il invoque l'autorité, on ne compte qu'en bien petit nombre les écrivains ecclésiastiques. Pour se rendre compte de ce fait, il faut se rappeler d'abord que, dans ses principaux ouvrages, notamment dans son *Exhortation aux gentils* et ses *Stromates*, il se proposait essentiellement de confondre les païens par leur littérature, leur théogonie, leur culte et leur histoire ; mais surtout que les productions des lettres chrétiennes étaient encore peu nombreuses à cette époque, les plus considérables de celles qui virent le jour entre l'âge apostolique et la paix rendue à l'Eglise par Constantin, appartenant en général au IIIe siècle.

« Parmi les auteurs profanes en si grand nombre dont il allègue le témoignage, c'est à peine si les Latins peuvent revendiquer une citation : le seul qu'il ait mentionné, si je ne me trompe, et encore une seule fois (2595), est Varron, si souvent cité par quelques Pères de l'Eglise latine, notamment par Lactance, qui l'appelle le plus savant des Romains et des Grecs (2596), et par le grand évêque d'Hippone. Ceci encore ne doit pas nous étonner davantage. La littérature grecque était depuis longtemps en grande faveur à Rome : mais nous ne voyons pas qu'il en fût de même de celle des Romains chez les Grecs ; et le fait que je signale ici dans les écrits de Clément, on peut le remarquer aussi en général chez les autres écrivains grecs, tant ecclésiastiques que profanes. Cependant nous sommes fondés à croire que la riche bibliothèque d'Alexandrie devait posséder déjà, à une époque plus ancienne, un certain nombre d'ouvrages de la littérature romaine. Suivant un historien du Bas-Empire, Cedrenus (2597), Ptolémée Philadelphe en aurait fait traduire quelques-uns en grec ; anecdote qui n'est guère croyable, parce que les lettres romaines étaient nulles à cette époque. Mais cela dut arriver plus tard, soit sous les derniers des souverains Lagides, soit du moins au temps de la domination des Romains.

« A ce que je viens de dire, en quelques lignes et d'une manière générale, de l'érudition littéraire de Clément d'Alexandrie, il faut ajouter des observations un peu plus détaillées sur un autre genre de connaissance,... celle des arts de l'antiquité... Je le fais ici d'autant plus volontiers que ces données artistiques d'un Père de l'Eglise ne sont guère observées communément que par les savants adonnés à l'étude de cette branche spéciale de l'archéologie.

« En divers endroits de ses écrits, on trouve des détails nombreux et variés sur plusieurs inventions anciennes, sur quelques procédés des arts et divers ouvrages qu'ils avaient produits. J'indiquerai d'abord un passage sur les anneaux sigillaires, morceau important pour la symbolique chrétienne, où il mentionne des types religieux déjà reçus dans l'Eglise à cette époque, et rapporte à cette occasion divers traits d'érudition profane (2598). Je rappellerai encore un autre passage des plus curieux, rempli de particularités sur quelques productions de l'art antique, telles que les plus anciennes statues des dieux et d'autres objets singuliers d'idolâtrie, le Palladium, le simulacre de Sérapis que Ptolémée Philadelphe fit venir de Sinope, divers temples ou simulacres renommés, des peintures ou autres ouvra-

(2591) *Biblioth. gr.*
(2592) De la moitié environ.
(2593) Il reste au-dessous d'une centaine.
(2594) *De instit. divin. litt.*, 8, Op., t. II, p. 543.
(2595) Cohort. 4, edit Potter, t. I, p. 41.
(2596) *Divin. Institut.*, I, 6.
(2597) *Compend. histor.*, edit. reg. p. 165.
(2598) *Pædagog.*, III, 2, edit. Potter., t. I, p. 285. Cfr. *Strom.*, I, 21 ; V, 5, t. I, p. 299, t. II, p. 662.

ges, expression d'une coupable licence et que l'on désigne par l'épithète de pornographiques, etc. (2599).

« Quant aux artistes, outre quelques-uns des plus célèbres qu'il a mentionnés parfois, avec plusieurs de leurs ouvrages connus, tels que le peintre Appelle, les statuaires Lysippe, Phidias, Praxitèle, Scopas, il en nomme encore plusieurs autres moins célèbres, ajoutant quelquefois des particularités nouvelles aux notions déjà acquises; et nous lui devons aussi la connaissance de plusieurs dont les noms n'avaient pas été conservés par les écrivains chez lesquels on trouve des renseignements de cette nature...

« A ces indications on pourrait en joindre plusieurs autres, sans doute, sur des objets qui se rapportent aux arts des anciens. Celles-ci, qui sont les plus saillantes, prouvent assez qu'aucune gloire, comme aucun genre d'érudition, ne manque au grand homme qui répandit une si grande illustration sur l'école chrétienne d'Alexandrie. »

Si Clément d'Alexandrie doit recevoir la qualification de saint.

Il nous reste à examiner une dernière question, c'est-à-dire les droits de Clément à la qualification de saint; qualification que les uns lui donnent, tandis que d'autres la lui refusent; et cela, non pas seulement parmi les hommes du monde souvent peu exacts et même peu révérencieux en semblable occasion (2600), dit l'abbé Greppo (2601), mais aussi parmi les théologiens.

« Remarquons d'abord, » continue le vicaire général de Belley, « les honorables témoignages rendus par l'antiquité ecclésiastique à la piété et aux vertus du savant docteur. Si je ne craignais d'être trop long, je pourrais en trouver de nombreux et de bien formels dans les ouvrages d'Eusèbe, de saint Jérôme, de Théodoret, de saint Cyrille d'Alexandrie, etc. Mais rien n'est plus positif ni plus satisfaisant que l'éloge qu'en a fait plusieurs fois saint Alexandre, évêque de Jérusalem, qui avait été son disciple (2602). Dans une Lettre dont il le faisait porteur pour l'Eglise d'Antioche, lorsque lui-même, suivant toute apparence, occupait encore un siége épiscopal dans la Cappadoce (2603), il le recommandait comme un prêtre d'une vertu solide et éprouvée, le qualifiait de bienheureux, *μακάριος*, et vantait hautement tout le bien qu'il avait opéré dans l'Eglise du Seigneur. Plus tard, écrivant à Origène, autre disciple de Clément, il parlait de celui-ci comme étant mort depuis quelque temps, et lui donnait le titre de saint, *ἱερός* (2604).

« Quant à la doctrine du prêtre d'Alexandrie, je ne vois pas qu'elle ait jamais été blâmée sur aucun point par les anciens Pères de l'Eglise qui en ont parlé; et l'éloge qu'ils ont fait généralement de sa science semble, au contraire, renfermer implicitement une approbation de son orthodoxie. Cependant ses ouvrages, quelques-uns du moins, paraissent avoir été flétris par le célèbre décret du Pape Gélase, dans un concile de Rome de l'an 494, lequel est intitulé : *De apocryphis scripturis*. Ce décret, que l'on regarde comme authentique, est rédigé d'une manière bien peu claire : néanmoins il est évident que la qualification d'apocryphe n'y est pas prise simplement dans son acception rigoureuse, et qu'elle désigne des ouvrages plus ou moins répréhensibles. Il y aurait donc une désapprobation dans ce peu de mots qui concernent notre savant docteur : *Opuscula alterius Clementis Alexandrini* (2605) *apocrypha* (2606). Mais il faut remarquer que cette liste d'ouvrages est faite toujours en termes fort généraux, et que, pour le prêtre d'Alexandrie, de même que pour d'autres écrivains ecclésiastiques qui ont joui de l'estime de tous les siècles, on n'y a point spécifié ce qui pouvait être suspect, entre d'autres écrits irrépréhensibles. On peut donc croire que cette espèce de censure porte sur un seul de ses écrits, ses ***Hypotyposes***, qui

(2599) *Cohort. ad gent.*, 4, p. 40-55.

(2600) C'est ainsi que l'on cite souvent sans ce titre saint Sidoine Apollinaire, saint Grégoire de Tours, etc.; ce qui est, suivant l'abbé Greppo, sans excuse en France, où plusieurs Eglises, nommément la primatiale de Lyon, font la fête de ces pieux et savants pontifes.

(2601) *Notes historiques, biographiques et littéraires, concernant les premiers siècles chrétiens*, p. 99.

(2602) Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. 14.

(2603) *Ibid.*, l. VI, c. 2. *Voy.* ci-dessus, col. 1133.

(2604) *Ibid.*, c. 11. *Voy.* ci-dessus, col. 1163.

(2605) Cette manière de désigner l'auteur est assez singulière, et pourrait faire soupçonner qu'il s'agirait ici ou d'un second Clément d'Alexandrie, ou d'ouvrages faussement attribués à cet écrivain. Il faut supposer que le nom *Alexandrini* était entre parenthèses. Plus haut, il avait été question du Pape saint Clément.

(2606) Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 1265.

avaient été falsifiées par les hérétiques (2607). C'est ainsi que la plupart des critiques modernes ont expliqué cet article du décret de Gélase.

« Je ne crois pas que dans l'Eglise grecque on trouve des traces du culte de Clément d'Alexandrie. Mais, chez les Latins, au 4 décembre, on lit son nom dans le *Martyrologe* d'Usuard et dans plusieurs autres postérieurs. *Alexandriæ*, dit Usuard, *sancti Clementis presbyteri, qui in divinarum eruditionum scholis quam maxime floruit*. Il a été conservé dans celui de Paris (2608), et vraisemblablement dans ceux de plusieurs autres Eglises de France. Nous ne voyons point que, de ce côté des Alpes, on lui ait contesté le titre de saint qui lui fut donné dans l'antiquité ecclésiastique : nous voyons, au contraire, de pieux et savants personnages, notamment les Bollandistes, regretter qu'il ait été rayé du *Martyrologe* romain par Baronius, dit-on, et uniquement à cause du décret de Gélase (2609). Depuis lors, le savant Benoît XIV a placé, en tête de son édition du *Martyrologe* romain, une Dissertation pour prouver qu'il n'y avait pas d'assez fortes raisons pour y rétablir le nom de ce grand docteur (2610). On serait tenté de croire qu'il avait oublié, ou que peut-être il ignorait, ce qui s'était passé avant lui par rapport à la même question, et que je trouve ainsi raconté par un de nos plus savants historiens ecclésiastiques (2610*), que je citerai textuellement : « Nous avons dit que sa « feste estait marquée le 4 de décembre dans « plusieurs Martyrologes; et quoique son nom « ne se lise pas dans le Romain de Baro« nius, cela n'a pas empesché que l'on ait « cru pouvoir tirer divers endroits de ses « écrits pour les mettre dans l'office de l'E« glise de Paris, en lui donnant mesme le « titre de saint. Et on assure que, quoiqu'on « eust témoigné d'abord à Rome en estre sur« pris, on céda aussitost à l'autorité d'Usuard, « et on trouva étrange que Baronius ne l'eust « pas mis dans le sien, celui d'Usuard ayant « esté longtemps le Martyrologe ordinaire « de l'Eglise, et l'estant encore en divers « endroits. » J'en ai dit assez sur ce point.

Si la plupart des auteurs modernes, trompés par le *Martyrologe* d'Usuard, ont donné à Clément d'Alexandrie le titre de saint, que l'abbé Greppo revendique pour lui, nous aimons mieux dire avec l'abbé Blanc (2611) : « D'après la bulle de Benoît XIV, du 1er juin 1748, dans laquelle ce Pape examine la cause de Clément, et défend d'insérer son nom dans le *Martyrologe* romain, nous ne croyons pas qu'il soit permis désormais de lui donner ce titre ; nous entendons dans le sens de la canonisation qui emporte le droit au culte rendu aux saints. »

Expédition de Caracalla chez les Parthes.

Après qu'Alexandrie, patrie de Clément, eut été arrosée de sang par Caracalla, le désir qu'avait toujours eu ce prince de triompher des Parthes, et le dépit de voir qu'Artabane, leur roi, lui avait refusé la main de sa fille, le portèrent à rompre la paix qu'il avait conclue avec ce prince. Il se mit aussitôt en marche, trouva le plat pays sans défense, ravagea les campagnes, prit des villes, parcourut la Médie, et s'approcha de la ville royale. Il viola les tombeaux des Arsacides, et jeta leurs cendres au vent. Les Parthes retirés sur les montagnes au delà du Tigre, se préparaient à tomber avec toutes leurs forces sur les Romains l'année suivante. Caracalla ne les attendit pas. Il re-

(2607) Photius, qui parle de ces livres d'une manière fort peu honorable pour leur mérite, rapporte (*Myriobibl.*, cod. 109, p. 286), des choses qui ne permettent pas de douter de cette fabrication. Mais elle était bien antérieure à cette époque. On peut, du moins, le supposer d'après Cassiodore (*De Instit. divin. litter.*, 8, Op. t. II, p. 543.)

(2608) Le Martyrologe de l'Eglise de Paris est le même que celui d'Usuard, mais avec des additions.

(2609) On peut voir la note sur Clément dans l'édition d'usuard, publiée à Anvers en 1714, par le P. Sollier. Ce continuateur de Bollandus fait observer que les noms de Clément d'Alexandrie et de Mécène ne se trouve dans aucun Calendrier antérieur à Usuard ; mais il témoigne en même temps sa surprise de ce que les éditeurs du Martyrologe romain se sont fait un scrupule de nommer le premier. *Voy.* aussi Henschenius, t. VI, maii, p. 777. Dans quelques-unes des dernières éditions d'Usuard, la fête de Clément est marquée au 19 de décembre. (*Voy.* Sollier, *loc. cit.*, p. 753.) Il est loué pour l'universalité de ses connaissances dans l'édition de D. Bouillart. Le docte Bénédictin a donné le vrai Martyrologe d'Usuard d'après un ancien manuscrit de Saint-Germain des Prés, monastère où l'auteur écrivait en 863. Ce manuscrit, qu'on regardait comme la copie originale d'Usuard, était chargé de corrections faites de la même main. (Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *Clément d'Alexandrie, docteur de l'Eglise*, 4 décembre.)

(2610) Cette Dissertation est à la tête du Martyrologe romain qu'il donna en 1749, et il l'adressa en forme de bref au roi de Portugal.

(2610*) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclséiastique*, t. II, in-4°, p. 195.

(2611) *Cours d'Histoire ecclésiastique*, part. II, *Précis historique*, t. I, p. 295.

vint en Mésopotamie, fier de sa victoire sur les Parthes, qu'il n'avait pas même vus. Dans une lettre qu'il écrivit au sénat et au peuple, il se vanta d'avoir subjugué l'Orient. Le sénat lui décerna le triomphe et le titre de Parthique.

Mort de Caracalla.

Instruit des préparatifs que faisaient les Parthes, il se disposait à recommencer la guerre, quand il trouva le terme de ses folies et de ses cruautés. Macrin, préfet du prétoire, haïssait l'empereur, qui lui prodiguait, en toutes circonstances, la haine et le mépris. La circonstance la plus légère en apparence l'exposa tout à coup au péril le plus imminent. Un aventurier africain, très-versé, disait-on, dans la science de l'avenir, annonça que Macrin et son fils parviendraient à l'empire. Cette prédiction se répandit dans les provinces. Le devin fut chargé de fers, conduit à Rome, et interrogé par le préfet de la ville, qui, ayant reçu des ordres précis de rechercher les *successeurs* de Caracalla, se hâta d'envoyer le procès-verbal de cet interrogatoire à l'empereur, qui se trouvait en Orient. A l'arrivée des dépêches, ce prince, alors occupé des jeux du cirque, les donna, sans les ouvrir, au préfet du prétoire. Macrin, voyant ainsi le danger dont il était menacé, résolut de le prévenir, et s'assura de Martialis, un des officiers des gardes, sa créature, pour tuer leur ennemi commun, quand l'occasion se présenterait. Caracalla, d'Edesse où il était, voulut se rendre à Carrhes, pour y offrir un sacrifice dans le temple du dieu Lunus : sur la route, Martialis trouva le moment favorable, et le frappa d'un coup qui le tua le 18 avril 217. Ainsi périt ce prince, jeune encore, après avoir régné un peu plus de six ans.

Ce fut lui qui rendit commun à tous les hommes libres de l'empire le droit de citoyen romain, et il admit, le premier, des Egyptiens dans le sénat. Avec des dispositions naturelles qui avaient été cultivées par l'éducation, il montra toujours de l'ignorance et du mépris pour les lettres. Quoiqu'il eût toujours vécu dans la débauche, il affectait du zèle pour la pureté des mœurs; il voulait même qu'on le crût religieux. Il condamnait à mort les adultères, et ordonna le supplice de quatre vestales dont le crime n'était pas avéré. Ennemi de toute dignité et de toute retenue, et passionné pour les jeux du cirque et de l'amphithéâtre, il prostituait sa personne, soit en combattant lui-même contre des sangliers, soit en guidant des chars, vêtu en cocher, avec la livrée de la faction bleue. Il choisissait ses principaux ministres parmi les plus vils des hommes : c'étaient un eunuque, un fils d'esclave, etc. Mais de toutes ses folies la plus grande fut sa passion pour Alexandre. Dès l'enfance il en fit son modèle, et le copia en tout ce qui était facile à imiter. Parmi les statues qu'il lui éleva à Rome et dans toutes les villes, il y en avait plusieurs dont le visage était moitié d'Alexandre, moitié de Caracalla. Il avait une *phalange* macédonienne, composée de seize mille hommes tous nés en Macédoine, et commandée par des officiers qui portaient les noms de ceux qui avaient servi sous Alexandre. Il était convaincu qu'Aristote avait trempé dans la conspiration d'Antipater, et, dans son enthousiasme pour le roi de Macédoine, il fit brûler partout les ouvrages d'Aristote. Enthousiaste d'Achille avec folie, comme il l'était d'Alexandre, il se rendit à Ilium pour y honorer le tombeau du héros de la Grèce. Voulant copier Achille jusque dans l'excès de sa douleur, il lui fallut un Patrocle. Il le trouva dans Festus, le plus cher de ses affranchis, qui venait de mourir, ou qu'il avait empoisonné pour son objet, comme on le soupçonna. Il célébra ses obsèques avec la pompe la plus extraordinaire, lui dressa un bûcher, lui fit des sacrifices, des prières, des offrandes. Le règne de ce prince, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à souiller le trône des Césars, est, du reste, remarquable par les grands monuments qu'il éleva dans Rome, par les thermes magnifiques qui portent son nom, et par un portique où étaient représentés les victoires et les triomphes de Sévère, son père. Malgré ses crimes, Caracalla fut mis au rang des dieux par un sénatus-consulte, et par Macrin lui-même, qui l'avait tué. Ses médailles attestent sa consécration. On y trouve la même légende que sur celles d'Antonin le Pieux, quoique ces deux empereurs ne se ressemblassent guère : *Antoninus Pius Aug.*

Macrin, empereur.

Marcus-Opelius-Macrinus était né à Cé-

sarée en Numidie, d'une famille obscure, l'an 164 de Jésus-Christ. On a écrit que, né dans l'esclavage, il exerça le métier de gladiateur. On sait avec plus de certitude qu'il fut employé dans la maison de Plautien, beau-père de Caracalla, et qu'il se forma aux affaires sous sa direction. Son habileté le fit parvenir, à son tour, à la dignité de préfet du prétoire. Il exerçait cette fonction en Orient, et se chargeait de la partie civile, tandis qu'Adventus, son collègue, dirigeait la partie militaire. A la mort de Caracalla, l'armée, sans recourir à l'autorité d'un sénat faible et éloigné, s'occupant seule de donner un successeur à l'empire, Adventus montra peu d'empressement à briguer ce dangereux honneur. Macrin, qui avait séduit les troupes par les promesses d'une libéralité excessive et d'une indulgence sans bornes, fut donc élu sans opposition. Le sénat et les provinces applaudirent d'abord au choix de l'armée, et s'empressèrent de le ratifier : mais ce premier mouvement ne devait pas être de longue durée. On ne put voir sans indignation revêtu de la pourpre un homme sans naissance, qui n'était pas seulement sénateur, et chez qui ce défaut ne se trouvait pas même racheté par le courage personnel; car son règne ne fut signalé que par un traité honteux conclu avec les Parthes et par une trêve accordée au roi d'Arménie. Macrin avait un fils, nommé Diaduménien, né le 19 septembre 202. En le créant César, le nouvel empereur lui donna le surnom d'Antonin, dans la pensée qu'il attacherait au jeune prince les soldats, qui, n'ayant plus d'Antonin pour les commander, regretteraient la mort de Caracalla. Diaduménien (Marcus-Opelius-Macrinus-Antoninus-Diadumenianus) fut encore revêtu des titres pompeux qu'on donnait aux fils des empereurs : il fut nommé prince de la jeunesse, et fut le premier auquel on donna sur les médailles le titre de *nobilissimus*. Lampride ne peut s'empêcher de louer sa beauté et ses grâces; il le peint comme un enfant céleste, (*sydereus et cœlestis*), lorsque pour la première fois il parut à l'armée avec les habits impériaux.

Martyre de saint Zéphyrin.

Peu de mois après le meurtre de Caracalla, saint Zéphyrin obtint, le 26 juillet 217, la palme du martyre. On ne sait rien de bien certain sur le genre de sa mort, et peut-être ne fut-il appelé martyr qu'à cause des souffrances auxquelles il avait été exposé dans la persécution. Son règne s'était prolongé pendant dix-neuf ans dix mois, depuis le dimanche 25 septembre 197, jour de son sacre, jusqu'au 26 juillet 217, jour de son glorieux trépas. Il fut enterré dans son propre cimetière, contigu à celui de Calixte, sur la voie Appienne. Il est nommé le 26 août dans la plupart des Martyrologes. Ceux de Vandelbert et de Raban, ainsi que celui qui a été publié par Florentinus sous le nom de saint Jérôme, marquent sa fête au 20 décembre. Ces fixations s'expliquent par les translations qui ont pu être faites de ses reliques (2612).

—

INTERRÈGNE.

A la mort de saint Zéphyrin, arrivée le 26 juillet, le Siége apostolique vaqua durant six jours, l'élection du nouveau Pape n'ayant eu lieu que le samedi 2 août, et sa consécration le dimanche 3 (2613).

—

SAINT CALIXTE, DIX-SEPTIÈME PAPE.

Précis du Pontificat de saint Calixte.

Le successeur de saint Zéphyrin fut saint Calixte ou Calliste, dont le règne est esquissé en ces termes :

LIB. PONT. Calixtus, natione Romanus, ex patre Domitio, de regione Urbe Ravennatio (2614), *sedit annos sex, menses duos, dies decem.* Fuit *autem* tem-

(2612) Alban Butler et Godescard, *Vies des Pères*, etc., *S. Zéphyrin, Pape, martyr*, 26 août.

(2613) *Voy.* ci après, note 2617.

(2614) E gente Domitia natum asserit Callistum de regione *urbis Ravennatium* appellata. In regione urbis XIV Augustea, *trans Tiberim* dicta, quæ est sexta regio ecclesiastica, hortos *Domitii* a Publico Victore collocatos observant antiquarii; et *castra Ravennatium* in eadem regione similiter statuunt cum Donato l. III *De Urbe Roma*, p. 310, aliique auctoribus. Quare potuit Callistus hoc etiam nomine fundi ad gentem suam Domitiam pertinentis titulum romanum in illo erigere, qui postmodum basilica S. Mariæ trans Tiberim et Callisti a conditore promiscue nuncupatur. Donati verba sunt : « Sub ipso Janiculo non horum tantum Vitellianorum temporariæ stationes, sed perennes militum erant institutæ ab Augusto, *castra Ravennatium* dicta; i. e. militum, qui classem Ravennæ collocatam tuebantur ad defensionem superi maris. (Sueton., *in Aug.*, c. 49.) Hi classiarii venientes ad Urbem ibi stativa habebant, et ad hos, sive alios, *Taberna meritoria*, ubi nunc *Ædes S. Mariæ trans Tiberim*, pertinebat : unde oleum abunde ad fluvium usque fluxisse ecclesiastica monumenta prodidere : et constans fama, designatusque in templo maximam sub aram locus,

poribus Macrini et *Heliogabali*, a consulatu Antonini et Alexandri. Hic martyrio coronatur. Hic constituit j junium die sabbati ter in anno fieri, frumenti, vini, et olei, secundum prophetiam (2615), quarti, septimi et decimi. *Hic fecit basilicam trans Tiberim.* Hic fecit ordinationes quinque per mensem decembrem : *presbyteros sedecim*, diaconos quatuor, *episcopos per diversa loca octo. Qui etiam sepultus est in cœmeterio Calepodii, via Aurelia, milliario tertio* (2616), *pridie idus Octobris, et fecit aliud cœmeterium via Appia, ubi multi sacerdotes et martyres requiescunt, quod appellatur usque in hodiernum diem cœmeterium Calixti. Et cessavit Episcopatus dies sex.*

CAT. SUB LIB. Callixtus annos 5, menses 2, dies 10, Fuit temporibus Macrini et Heliogabali, a consulatu Antonini et Adventi usque Antonino III et Alexandro.

Le Romain Calixte, fils de Domitius, né dans cette partie de la ville au delà du Tibre, où stationnaient les marins de la flotte de Ravenne, ayant été élu Pape le samedi 2 août et sacré le lendemain dimanche, commença son Pontificat de cinq ans, deux mois, dix jours, que le martyre devait couronner le 13 octobre 222 (2617).

Succession d'évêques à Antioche.

L'année où saint Calixte remplaça saint Zéphyrin sur le trône apostolique, Philétus s'assit, à la place d'Asclépiade, mort martyr, dans la chaire épiscopale d'Antioche.

Mort de Julia Domna.

Déjà on regrettait de toutes parts le règne des Antonins. On en vint à soupçonner, et on dit bientôt ouvertement, que Macrin avait conspiré contre son prédécesseur, et l'avait fait assassiner. Julia Domna, mère de Caracalla, qu'elle avait accompagné dans son expédition contre les Parthes, s'était arrêtée

veterique hoc titulo notatus *Fons olei*, abunde testantur. Quoniam vero principatu Cæsarum rarissimæ expeditiones maritimæ, Ravennates classiarii frequenter erant in urbe, ludisque vela ducebant in theatro. Lampridius *in Commodo* : « Irritum, » inquit, « id credens (Commodus) a populo Romano, a « militibus classiariis, qui vela ducebant, interimi « præceperat. » Hæc Donatus. *Missus Ravennatium* meminit inscriptio L. Furii L. F. pal. Victoris apud Gruterum fol. CCCCXIV, et Panvinum de Urbe Roma, p. 172, qui dicitur *missu Ravennatium procurator ludi magni*. Affirmat Carolus Piazza, in Hierarch. cardinal. agens de hoc titulo, p. 367, Blondum Flavium observasse in aliquot Actis SS. martyrum hanc basilicam S. M. trans Tiberim vocari *Ravennatium*. In eadem quoque regione trans Tiberim convenire consuevisse B. Callistum *in domo Pontiani circa castra Ravennatium* testantur Acta ejusdem martyrii custodita in codicibus S. Cæciliæ et in Vallicellianis, quæ laudatus Piazza recenset, p. 561. : « Ab eodem die cœpit Alexander curiose quærere B. Callixtum Episcopum, et divulgatum est ei quod esset trans Tiberim in domo Pontiani juxta urbem Ravennatium. » His igitur observatis verisimile redditur Pontificem Callixtum, Domitii filium, partem aliquam fundorum suorum, vel ad gentiles suos pertinentium, obtulisse ut Deo sacra faceret, constituens titulum presbyteri Romani hac in urbis parte, in qua ferunt etiam Principem apostolorum Judæis Transtiberinam regionem incolentibus Christum annuntiasse. Vide Baronium ad annum 44. (Bianchini *Not. hist.*)

(2615) Prophetia de qua hic loquitur est *Zach.*, VIII, 19 : *Jejunium quarti, et jejunium quinti, et jejunium septimi, et jejunium decimi erit domui Juda in gaudium.*

(2616) Ab urbe nimirum : lege enim XII tabularum, teste Cicer. *De Legibus*, l. II, vetitum fuerat defunctum intra mœnia sepelire. Hac igitur lege cogebantur etiam Christiani suos mortuos extra mœnia sepelire, nisi forte quis clanculum (quod sæpius accidit) cadaver martyris sustulisset, ac in domo propria sepelisset. Sed Christianis imperatoribus, sanctorum ossa in ecclesias translata sunt. Baron. an. 226, n. 7 et 12. (Binii Not.)

(2617) Epocham B. Calixti, consensu codicum et picturarum definitam, annis V, mensibus II, diebus X, dixi adamussim convenire cum epocha decessoris Zepherini, et cum consulatibus assignatis in Catalogo Liberiano, nempe ex Antonino et Advento (Christi 218) ad Antoninum IV et Alexandrum (Christi 222). Ex his postremos tantum recensent Bibliothecarii textus, eumque imitati codices Ocriculenses. Quam apte consentiant cum consulibus perspicuum est ex quinquennio ab his comprehenso, et a serie continuata post coss. anni 217, Præsentem et Extricatum, qui fuerunt postremi in Zephyrino. Quam concinne respondeat etiam diebus martyrii sui, ac decessoris, breviter expediam. Zepherinus martyrii palmam assecutus est die 26 julii. Vacavit Sedes ab illius obitu dies VI, ita narrante Bibliothecario in ejusdem numero, et assentiente Catalogo Lucensi... Electus itaque fuerit successor Callixtus postridie Kalendas Augusti : quæ Kalendæ anno 217 cum incidant in feriam 6, ut littera Dominicalis E ostendit; dies electionis sabbatum 2 Augusti, et ordinationis Dominica proxime eam diem attingens 3 Augusti, reputanda est. Ex ea die numeratis annis V, mensibus II, die X, terminus numerationis cadit in diem 13 octobris anni 222, qua martyrium complevit. Die autem 14, qua colitur, sepultus est in cœmeterio Calepodii, ut memorat Bibliothecarius in fine numeri : *Qui etiam sepultus est in cœmeterio Calepodii, via Aurelia, milliario tertio, pridie Idus Octobris.* Acta martyrii a Mombritio edita narrant ea quidem die illatum fuisse sacrum ejus corpus in cœmeterium Calepodii, sed ante dies septemdecim fuisse demersum in puteum ejus domus in qua custodiebatur, et ingestis ruderibus suffocatum simul atque illisum obiisse beatum Pontificem. Verum cardinalis Baronius pridem notavit in Martyrologio ad indicatum diem 14 Octobris eadem *Acta* indigere aliqua castigatione. Inter cætera vero emendandum videtur tempus extractionis e puteo : ut extractio, quæ *postridie* ab ejus martyrio facta sit, perperam referatur ab imperitis amanuensibus *post dies* XVII. Nam usus putei, necessarius inquilinis domus in qua custodiebatur, impediendus non erat diuturna cadaveri detentione et maceratione ; cum tortoribus mandatum fuisset Callixto necem inferre, non inquilinis reddere puteum cadaveris corruptione insalubrem. *Postridie* igitur ejus martyrii, non *post dies* XVII, legendum est. Quare martyrium spectat ad diem Octobris 13, extractio e puteo et illatio in cœmeterium ad diem 14 : ut plane sint ab ejus ordinatione ad martyrium anni V, menses II, dies X, omnium documentorum suffragio comprobati, quemadmodum signantur in picturis et codicibus et catalogis. (Bianchini *Not. chron.*)

à Antioche. A la nouvelle du meurtre de son fils, elle témoigna la plus vive douleur, et déclara qu'elle se laisserait mourir de faim. Les égards que lui montra d'abord Macrin suspendirent l'effet de sa résolution. Bientôt, concevant des projets ambitieux, elle voulut profiter du mécontentement général pour marcher sur les traces de Sémiramis et de Nitocris. Macrin la prévint et lui ordonna de sortir d'Antioche. La crainte de retomber dans une condition privée la détermina alors à avancer le terme de ses jours, en irritant un cancer qu'elle avait au sein. Julia Domna mourut, âgée de quarante-sept ans, vers la fin de l'année 217. Le souvenir de ses débauches est une tache éternelle à sa mémoire.

Héliogabale, empereur. Mort de Macrin et de Diaduménien.

[218] Julia Mœsa, sa sœur, avait fixé son séjour à Emèse. Elle était mère de Soœmias, femme de Sextus-Varius-Marcellus, qui eut d'elle un fils, Varius-Antoninus, connu sous le nom d'Elagabale ou Héliogabale, suivant la prononciation grecque. Plusieurs disent qu'Héliogabale naquit à Antioche, vers l'an 204, du commerce criminel de Soœmias avec Caracalla, son cousin-germain. Quoi qu'il en soit, Mœsa, aïeule maternelle de cet enfant, le fit élever. Il y avait à Emèse un temple fort riche, où le soleil était adoré sous le nom syrien d'Elagbaal, d'où vulgairement Elagabale et Héliogabale : l'image du dieu d'Emèse, qui subsista toujours dans sa simple et grossière rudesse antique, était en pierre noire, d'un aspect ferrugineux, d'une forme conique, que l'on disait être tombée du ciel. Ce fut dans ce temple que Mœsa plaça, dès l'âge de cinq ans, son petit-fils, pour qu'il y fût instruit dans les lettres et les préceptes du paganisme. Sa protection lui assura même le rang de grand-prêtre du dieu, dont le nom devint le sien. Cet enfant, d'une beauté parfaite, attirait les regards de tout le peuple, quand il paraissait dans le temple paré d'un long vêtement de pourpre brodé d'or, ayant sur la tête une couronne d'or ornée de pierreries, dansant avec une grâce merveilleuse, au son des flûtes et des autres instruments qui accompagnaient les sacrifices. Lorsque des plaintes s'élevèrent contre Macrin, Mœsa ne manqua pas de déclarer que le jeune pontife était un fils de Caracalla, un rejeton de cette famille des Antonins, si regrettée dans tout l'empire. Ses largesses et ses intrigues le firent proclamer empereur par la légion campée autour d'Emèse. Les soulèvements particuliers contre Macrin se changèrent en révolte générale. L'irrésolution de ce prince le retint longtemps dans son palais. Il en sortit enfin à la tête des prétoriens et du peu de troupes qui lui étaient demeurées fidèles, et livra bataille à son concurrent près du village d'Immæ, à vingt-deux milles d'Antioche, le 7 juin 218. Héliogable, qui parut un instant digne du trône, y déploya un rare courage. Macrin ayant honteusement pris la fuite, son armée l'abandonna, et il fut massacré avec son fils Diaduménien, en cherchant à se réfugier chez les Parthes, ou, selon d'autres, en Italie; ce qui est plus vraisemblable, puisqu'on l'atteignit près d'Archélaïde en Cappadoce. Il avait régné quatorze mois moins trois jours. Héliogabale écrivit alors au Sénat une lettre pleine de modération, dans laquelle il promit de prendre pour modèle le sage Antonin, dont il se flattait de descendre; et telle était la vénération que l'on conservait à Rome pour ce nom auguste, qu'il suffit pour déterminer les suffrages du Sénat en faveur d'un enfant inconnu, nourri dans un temple de l'Asie. Le nouvel empereur ne tarda pas à faire évanouir les espérances qu'il avait données. Il partit, il est vrai, de Syrie, afin de se rendre à Rome; mais son voyage, interrompu par des fêtes et par des jeux frivoles, dura plusieurs mois. Il s'arrêta l'hiver à Nicomédie, sous le prétexte que la rigueur de la saison l'incommoderait, et envoya cependant son portrait au Sénat avec ordre de le placer sur l'autel de la Victoire. Il s'était fait peindre revêtu de ses habits pontificaux, couvert de colliers et de riches bracelets, et la tête ornée d'une espèce de tiare où brillaient les pierres les plus précieuses. A cette vue, les patriciens avouèrent, en soupirant, que Rome, asservie par le luxe efféminé du despotisme oriental, éprouvait le dernier degré d'avilissement.

Julia Mammœa fait venir Origène à Antioche (2618).

Mœsa, mère de Soœmias, et par celle-ci aïeule d'Héliogabale, avait une autre fille, Julia Mammœa, née à Emèse, de son union

(2618) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 590.

avec Julius Avitus. Mammœa, étant venue à Rome, y fut mariée à Gensius Marcianus, personnage consulaire, dont elle eut un fils qui fut depuis l'empereur Alexandre Sévère. Son mari étant mort, elle épousa Cl. Julianus, et de cette nouvelle union naquit une fille nommée Théoclie. Pendant que son neveu Héliogabale, vainqueur de Macrin le 7 juin 218, était encore à Antioche, où il passa le reste de l'année, Julia Mammœa, qui avait entendu parler d'Origène avec de grands éloges, eut le désir de le voir et de s'assurer personnellement de cette vive intelligence des choses divines qu'on admirait en lui. Elle envoya des gardes en Egypte pour le faire venir et le conduire en sûreté à Antioche, où elle le reçut avec honneur. Il y resta quelque temps avec elle; et, après avoir établi à ses yeux, par beaucoup de preuves, la gloire de Notre-Seigneur et l'excellence des préceptes que ce divin Maître nous a laissés, il revint à Alexandrie, vaquer à ses exercices ordinaires (2619).

Si Julia Mammœa a été chrétienne.

« Que Mammée ait été chrétienne, » dit l'abbé Greppo (2620), « c'est un fait que les données historiques ne permettent guère de révoquer en doute avec quelque apparence de raison, et qui ne me paraît pas en effet avoir été contesté un peu sérieusement, car les critiques les plus sévères se sont simplement abstenus. Trop de témoignages militent pour l'affirmative; trop peu d'objections positives pourraient tendre à les infirmer.

« De ces témoignages, le plus formel, s'il n'est pas le plus imposant, est celui d'Orose (2621), qui dit de Sévère Alexandre : *Cujus mater Mammœa Origenem presbyterum audire curavit.* Ceci nous explique, d'une manière satisfaisante, un passage de saint Jérôme (2622), moins positif, il est vrai, sur le culte professé par cette princesse, puisqu'il se borne à l'appeler *religiosam feminam*, mais qui nous donne quelques détails de plus, au sujet de ses rapports avec Origène, quand il dit de lui : *Sed et illud quod ad Mammœam, matrem Alexandri imperatoris, religiosam feminam, rogatus venit Antiochiam, et summo honore habitus est.* Eusèbe (2623) qualifie aussi Mammée de femme très-pieuse, θεοσεβεστάτη ; et il ajoute qu'elle avait désiré voir le grand docteur d'Alexandrie, afin de profiter de sa profonde connaissance des saintes Ecritures, et qu'il demeura quelque temps auprès d'elle pour l'instruire des choses de Dieu. Saint Vincent de Lérins (2624) est une nouvelle autorité sur ce point : *Quam autem*, dit-il d'Origène, *non solum privatæ conditioni, sed ipsi quoque reverendus imperio, declarant Historiæ quæ eum a matre Alexandri imperatoris accitum ferunt; cœlestis utique sapientiæ merito, cujus ille gratia et amore flagrabat.* Peut-être ces conférences, que Tillemont (2625) place à l'an 218, c'est-à-dire quatre ans avant l'avénement de son fils à l'empire, furent-elles le moyen dont Dieu voulut se servir pour la conversion de cette princesse à la vraie foi; mais aucun des auteurs que j'ai cités ne l'a dit d'une manière précise, quoique tous semblent donner lieu de le présumer.

« Plus tard, d'autres écrivains parlent aussi, d'une manière plus ou moins positive, du christianisme de Mammée; mais ils appartiennent à des époques trop éloignées de ce siècle, pour que leur témoignage puisse ajouter un grand poids aux autorités plus anciennes que je viens d'invoquer. Je ne citerai plus que George le Syncelle (2626), qui regarde cette princesse comme ayant embrassé la foi de Jésus-Christ, parle de sa piété, de ses conférences avec Origène, et ajoute qu'elle témoignait une extrême bienveillance à tous les docteurs des chrétiens.

« Les auteurs profanes, dont nous possédons les écrits, ne nous ont laissé aucune donnée formelle sur la religion que professait la mère d'Alexandre. Mais les éloges que quelques-uns ont accordés à ses vertus s'accordent assez avec les idées que nous avons pu nous faire d'après ce qui précède. Lampride (2627) la qualifie de *mulier sancta;*

(2619) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 21.
(2620) *Notes historiques, biographiques, archéologiques, et littéraires, concernant les premiers siècles chrétiens*, p. 130.
(2621) *Hist.*, VII, 18.
(2622) *De vir. illustr.*, LIV, edit. Fabric., p. 128.
(2623) *Hist. ecclés.*, VI, 21.
(2624) *Commonit.*, edit. Baluz., II, p. 343.
(2625) *Histoire des empereurs*, t. III, in-4°, p. 258. *Mém. pour servir à l'Hist. eccl.*, t. III, in-4°, p. 763.
(2626) *Chronogr.*, edit. reg., p. 358.
(2627) *Alexand. Sever.*, 14.

et peut-être fait-il en cela une allusion, pour ne pas prononcer le nom de chrétienne, odieux, comme on sait, aux écrivains païens. Il loue ailleurs (2628), aussi bien qu'Hérodien (2629), les soins qu'elle donna à l'éducation de son fils, la sollicitude qu'elle mit à le préserver des vices contagieux de son cousin Elagabale, son zèle pour les bonnes mœurs, et la part qu'elle eut par ses sages conseils au bien qui honora le règne de ce grand et bon prince. Il est vrai aussi que ce dernier historien (2630) et d'autres encore (2631) lui ont reproché son esprit de domination, son avarice, et même des voies iniques pour amasser de l'argent. Quelques-uns de ces torts peuvent bien avoir été exagérés par Hérodien, qu'on accuse de préventions injustes contre Alexandre (2632). Quant aux autres, ce sont des taches dans sa vie, qui nous est, du reste, fort peu connue; mais ils ne tendent nullement à détruire les preuves certaines de son christianisme, qui nous sont acquises d'ailleurs (2633).

« Les médailles que nous avons de Mammée, et qui sont nombreuses, portent, comme toutes celles de ce règne, les insignes du paganisme. On y voit les figures des fausses divinités, avec ces légendes : IVNO CONSERVATRIX, VENERI FELICI, VESTA, PROVIDENTIA DEORVM, etc. ; un sacrifice, avec celle-ci : PIETAS AVGVSTÆ, etc. (2634). De telles représentations sont bien opposées, sans doute, à l'esprit du christianisme ; cependant on ne saurait précisément lui en faire un reproche, les monnaies étant frappées alors par l'autorité de l'empereur ou celle du sénat.

« La consécration du jeune Alexandre au dieu d'Emèse, avec son cousin Antonin, qui prit alors le nom d'Elagabale (2635), fut sans doute antérieure aux entretiens de Mammée avec Origène et à sa conversion au christianisme; et, dans ce cas, elle ne prouve rien contre elle. Peut-être, d'ailleurs, ne fut-il pas en son pouvoir d'y mettre obstacle. Du moins, comme Tillemont (2636) l'a remarqué fort judicieusement, Dion Cassius (2637), parlant du culte qu'Elagabale rendait à son dieu et des cérémonies abominables qu'il célébrait, lui associe dans ses actes, son aïeule Mœsa et sa mère Soœmias; mais il ne dit pas un mot de sa tante Mammée. S'il est vrai, ainsi qu'un passage de Lampride (2638) pourrait le faire soupçonner, qu'après sa mort elle fut mise au rang des dieux, ces honneurs sacriléges ne sauraient flétrir sa mémoire : ils ne seraient que l'hommage hypocrite de l'usurpateur Maximin à ses victimes; et ici encore il faudrait dire avec Tillemont (2639), qui paraît admettre le fait sur la foi d'une médaille fausse, que « ç'a été le crime des autres, « plutôt que le sien. »

« De ce qui précède, il résulte, ce me semble, qu'on ne saurait révoquer en doute le fait important que Mammée avait embrassé la religion de Jésus-Christ. Les circonstances peuvent seules rester pour nous obscures et incertaines. Fut-elle secrétement du troupeau des fidèles, ou en fit-elle sur les marches du trône une profession publique? Reçut-elle par le baptême le sceau ineffable du chrétien, ou bien resta-t-elle simple catéchumène, différant ce sacrement comme cela se pratiquait trop souvent, comme on pense communément que cela eut lieu pour Constantin (2640)? La pénurie de documents nous rend impossible de décider ces questions historiques. »

Origène commente l'Ecriture depuis l'an 218 jusqu'en 228 (2641)

Vers le temps où Origène s'occupa de la conversion de Julia Mammœa, c'est-à-dire depuis son retour d'Antioche, il commença à composer divers ouvrages sur l'Ecriture. Plusieurs personnes l'engagèrent à ce travail (2642), surtout Ambroise (2643), qui, non

(2628) *Alex. Sever.*, 13 et 14.
(2629) *Hist.*, VI, 2 et 3
(2630) Herodian, *Hist.*, VI, p. 4, 5, 18.
(2631) Zozim., *Hist. nov.*, I, édit Oxon., p. 12, 14; Lamprid., *Alex. Sever.*, 14, 59; Aurel. Vict., *Hist.*, 24.
(2632) Capitolin., *Maximin.*, 13.
(2633) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 1?9 et 475.
(2634) Mionnet. *De la rareté des médailles romaines*. t. I, p. 372-378.
(2635) Herodian., *Hist.*, V, 5.
(2636) *Hist. des empereurs*, t. III, p. 473.
(2637) *Hist. rom.*, LXXIX, 911.
(2638) *Alex. Sever.*, 63.
(2639) *Hist. des empereurs*, t. III, p. 159.
(2640) Euseb., *De Vita Constant.*, IV, 71 et 72. Au sujet des questions soulevées relativement à ce baptême, on trouvera beaucoup de choses pour et contre dans l'ouvrage du P. Fuhrman, intitulé : *Historia sacra de baptismo Constantini*, etc. Romæ 1742; 2 vol. in-4°.
(2641) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 591.
(2642) Epiph., hæres. 64, n. 3.
(2643) Euseb., *Hist.*, l. VI, c. 23. Hieron., *Catalog.*, c. 61.

content de l'y exhorter par d'instantes prières, et de l'y exciter par l'exemple des plus savants hommes de son temps, tels que saint Hippolyte (2644), lui en procura encore à ses frais tous les moyens. Plus de sept notaires étaient toujours prêts à écrire ce qu'il dictait, et se soulageaient en se succédant tour à tour. Il n'avait pas moins de libraires pour mettre au net; et même des filles, exercées à bien écrire, travaillaient à transcrire ses ouvrages. Les anciens appelaient notaires ceux qui savaient l'art d'écrire en notes abrégées, dont chacune valait un mot, et qui écrivaient si vite qu'ils suivaient sans peine la parole dans les discours les plus animés (2645). C'était ainsi que l'on rédigeait les dépositions des témoins, les procédures judiciaires, les délibérations du sénat, et tous les autres actes publics; en sorte que l'on voyait les mêmes paroles, mot pour mot, qui avaient été prononcées, jusqu'aux exclamations et aux interruptions. On nommait libraires ou antiquaires ceux qui transcrivaient au net et en beaux caractères, ou du moins en caractères lisibles, ce qui avait été écrit en notes. Ambroise fournissait avec abondance aux auxiliaires d'Origène tout ce qu'il leur fallait, et prenait à sa charge toutes les autres dépenses que comportait cette entreprise, y compris celle du papier. Mais aussi il exigeait chaque jour quelque nouveau fruit de son travail (2646), le pressant sans cesse, surtout lorsqu'ils étaient ensemble, de lire, d'examiner, de corriger, enfin de travailler sans relâche, durant le repas, après le repas, et une grande partie de la nuit (2647). Aussi Origène appelait-il quelquefois Ambroise son solliciteur (2648).

Mort ignominieuse de Montan et de ses prophétesses (2649).

Judas, qui trahit son divin Maître et se pendit de désespoir, eut à cette époque un imitateur dans Montan. Cet hérésiarque avait aussi trahi la vérité, et sa défection avait entraîné celle d'un grand nombre, parmi lesquels on compte Tertullien. A son tour, il mit fin à sa vie par le suicide : il se pendit, et Maximilla périt de la même manière.

Tertullianistes (2650).

Ce tragique événement était bien propre à dissiper les illusions du grand génie qui s'était laissé surprendre par l'apparente austérité des Montanistes : mais, triste infirmité de la raison humaine, quand elle refuse de s'humilier! si Tertullien abandonna enfin la secte de Montan, déconsidérée par le suicide de son fondateur, il ne fit que changer d'erreur. En la quittant, il forma une secte à part qui emprunta son nom, celle des Tertullianistes. Il tenait ses assemblées dans une basilique de Carthage où le peuple venait l'écouter. Saint Augustin (2651) nous apprend que les Tertullianistes durèrent jusqu'à son temps, mais en diminuant toujours, qu'ils avaient encore alors leur église dans Carthage, et qu'elle y était fort connue. Ils finirent par reconnaître la vérité, et se réunirent à l'Eglise catholique.

(2644) *Voy.* ci-dessus, col. 1146 et note 2470.

(2645) *Voy.* t. X, note 108. Ausone parle de ces écrivains ou notaires, comme les appelle saint Jérôme, et décrit élégamment avec quelle vitesse ils écrivaient.

Quam præpetis dextræ fuga,
Tu me loquentem prævenis :
Quis, quæso, quis me prodidit,
Quis ista jam dixit tibi
Quæ cogitabam dicere ?
Quæ furta corde in intimo
Exercet ales dextera?
(Auson. *Epigramm.* 137, c. 3.)

(2646) Quodque his majus est, incredibili studio quotidie ab eo opus exigebat. (Hieron., *Catalog.*, c. 61.)

(2647) Ambrosius, in quadam Epistola quam ad Origenem de Athenis scripserat, refert nunquam se cibum Origene præsente sumpsisse, sine lectione, nunquam iniisse somnum nisi unus e fratribus sacris Litteris personaret; hoc diebus egisse dicitur vel noctibus, ut et lectio orationem exciperet et oratio lectionem (Hieron., epist. 45, *ad Marcellam*.)

(2648) Hieron., *Catalogo*, c. 61.

(2649) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 531.

(2550) Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. II, p. 377.

(2651) Hæres. 86.

ÉCLAIRCISSEMENTS DU LIVRE SEIZIÈME.

Dissertation

DE L'ABBÉ DUGUET,

SUR LE MONTANISME (2652).

—

Aucune hérésie ne mérite l'application des catholiques : mais, outre qu'on peut trouver quelques grains d'or dans la boue, il est impossible d'ailleurs de bien entendre quelle était la discipline de l'ancienne Eglise dans tous les points que les montanistes voulurent réformer, sans entrer dans une discussion exacte de cette réforme prétendue. Nous commencerons donc par fixer le temps de la naissance du montanisme. Nous expliquerons ensuite les principales erreurs de ses sectateurs. Et comme Tertullien joua un grand rôle parmi eux, nous parlerons de sa chute. Enfin nous dirons un mot des conciles tenus à l'occasion de cette hérésie.

§ I. — *Du temps de la naissance du montanisme.*

Avant que d'entreprendre de fixer le temps de la naissance du montanisme, j'avoue de bonne foi que je n'ai sur cela que des conjectures, et que, dans une aussi grande incertitude qu'est celle où je vois les savants, et surtout les anciens, je ne puis, ni démontrer mon sentiment, ni espérer de le faire goûter à tout le monde.

Le P. Petau, dans la chronologie qu'il a jointe au second volume *De la doctrine des temps*, met le commencement du montanisme en la 19e année de Marc-Aurèle, qui est la 179e de Notre-Seigneur ; et il cite saint Épiphane, quoique ce Père ne soit pas de son sentiment. Le cardinal Baronius l'avait placé auparavant en la 11e année de cet empereur, qui est la 173e de Jésus-Christ selon sa manière de compter, et la 171e seulement selon la supputation la plus exacte ; et il a pour garant l'historien Eusèbe, qui lie, dans sa Chronique, les commencements du montanisme avec la même année de l'empire de Marc-Aurèle. Mais saint Épiphane (2653), dit que les montanistes commencèrent à paraître vers la 19e année d'Antonin le Pieux, prédécesseur de Marc-Aurèle et successeur d'Adrien : *Isti sub Antonini pii, qui post Adrianum imperavit, annum decimum nonum emergere cœperunt.* Ces deux marques, *Antonini pii, et post Adrianum*, font voir que ce Père avait uniquement en vue Antonin le Pieux, et non pas Marc-Aurèle; quoique le P. Petau se soit donné la liberté de l'expliquer de cette manière, mettant en la 19e année du dernier ce que saint Épiphane avait mis dans la 19e du premier, qui est la 156e de Notre-Seigneur.

Il paraît même que saint Épiphane a cru que les commencements du montanisme étaient encore plus anciens. Car, dans le chap. 2, voulant montrer la fausseté des prédictions de Maximille, l'une des fausses prophétesses de Montan, il rapporte qu'elle avait dit que sa mort serait suivie de la fin du monde : *Post me finis sequetur*; et, bien loin, ajoute ce Père, que cette prédiction ait été véritable, il y a 290 ans que tout le monde a pu remarquer sa fausseté. Car depuis sa mort jusqu'à la 12e année des empereurs Valentinien et Valens, qui est celle où j'écris, on en compte à peu près 290. *Anni siquidem ad hoc tempus, qui est Valentiniani et Valentis, et Gratiani imperatorum annus duodecimus, plus minus ducenti nonaginta numerantur; et tamen hic ille prædictus ab inani prophetissa nondum rerum exitus advenit; quem quidem diem obitus sui minime compertum habuit.* Or la 12e année de l'empire de Valentinien concourt avec la 375e de Notre-Seigneur. Donc, en ôtant 290 de 375, il reste 85, et par conséquent ce doit être cette année que Maximille mourut, le montanisme étant établi depuis plusieurs années.

Mais il est certain que cette époque serait trop avancée, et qu'il y a erreur dans le calcul de saint Épiphane. Car son dessein était apparemment de compter depuis la 19e année d'Antonin le Pieux ; et depuis cette année jusqu'à la 12e de Valentinien, l'intervalle n'est que de 220 ans et non pas de 290; la 19e année d'Antonin étant la 156e du Sauveur, et la 12e de Valentinien étant la 375e. Cependant il est important de remarquer que saint Épiphane compte depuis la mort de la fausse prophétesse ; et ainsi, étant morte en 156, le montanisme a dû paraître plusieurs années auparavant, selon ce Père : ce qui nous suffit.

Un ancien auteur du IIe siècle, dont Eusèbe ne nous a point appris le nom, parce qu'apparemment il ne le savait pas, et que cet auteur ne s'était pas nommé dans son ouvrage, nous donnera peut-être quelque lumière plus certaine. Il dit, selon qu'Eusèbe (2654) le rapporte, que Montan donna entrée à l'esprit malin dans son cœur, dans le temps que Gratus était proconsul d'Asie : *Primum sub Grato Asiæ proconsule aditum in se adversario spiritui præbuit.* Ce serait là de quoi déterrer les commencements du montanisme, si on savait en quel temps Gratus fut envoyé pour gouverner l'Asie en qualité de proconsul. Mais c'est une chose dont l'histoire ne nous apprend rien. Il faut néanmoins profiter de ce petit rayon de lumière ; et voici deux conjectures qui pourront nous y servir.

Je trouve dans les consuls rapportés par Cassiodore, Gratus consul la 4e année de l'empire d'Antonin, quoiqu'il ne paraisse point dans les fastes d'Onuphre. Or on sait déjà que le consulat était ordinairement suivi d'un gouvernement proconsulaire ; non que tous les consuls fussent envoyés dans les provinces, mais parce qu'on prenait presque toujours les gouverneurs proconsulaires du nombre de ceux qui avaient été honorés du consulat. A quoi il faut ajouter que l'intervalle entre ces deux magistratures n'était pas fort grand, sous les empereurs qui ne craignaient pas que le crédit des consuls leur eût acquis trop d'autorité, pour les

(2652) Quoique cette *Dissertation* ne s'accorde pas sur quelques points de chronologie avec notre récit, nous croyons ne pas devoir l'omettre, ne fût-ce que comme terme de comparaison.

(2653) Hæres. 48.

(2654) Lib. v, c. 16.

envoyer immédiatement après dans les provinces. Or la 4ᵉ année d'Antonin concourt avec la 142ᵉ de Jésus-Christ. Ainsi Gratus put être envoyé en Asie ou l'année suivante ou à peu près, et Montan prophétiser presqu'aussitôt.

La seconde conjecture est, qu'au rapport du même auteur, il y avait quatorze ans que Maximille était morte lorsqu'il écrivait, sans qu'il y eût dans l'Eglise aucune persécution, ni aucune guerre, ou générale ou particulière : *Etenim ab obitu Maximillæ usque in hunc diem, plusquam tredecim anni jam elapsi sunt ; nec tamen ullum, aut particulare bellum, aut universale in terris fuit : imo christianis præcipua quadam Dei misericordia, pax stabilis et firma permansit* (2655). Et plus bas : *Jam quartus decimus hic agitur annus ab obitu Maximillæ* (2656) : ce qui ne peut s'entendre que de la fin de l'empire de Marc-Aurèle, et de celui de son fils Commode ; car le premier s'adoucit extrêmement à l'égard des chrétiens, et le second, qui était un monstre en cruauté, n'épargna que leur sang. Donc, et cela me paraît une démonstration, il faut que le montanisme ait commencé dès la 5ᵉ ou 6ᵉ année d'Antonin le Pieux ; car les prophétesses vécurent assez longtemps, et elles n'entrèrent pas sitôt dans les illusions du faux prophète.

La troisième conjecture est encore plus forte. Car un ancien auteur du second siècle nommé Apollonius, dont Eusèbe (2657) rapporte un assez long fragment, dit que, lorsqu'il écrivait contre les montanistes, il y avait déjà quarante ans que leur chef avait commencé à répandre ses fausses prophéties : *Cæterum hic ipse Apollonius in eodem libro testatur, tunc cum hæc scriberet, annum quadragesimum fuisse, ex quo Montanus adulterinam illam prophetiam commentus fuerat* ; et cependant il parle de Montan et de ses prophétesses comme étant encore en vie. Il est vrai que ce peut être une manière de parler figurée : mais au moins est-il certain que, puisque dans le second siècle où le montanisme était combattu par des auteurs contemporains il avait déjà 40 ans, il fallait qu'il eût commencé environ l'an 145.

Le cardinal Baronius lui-même a bien vu qu'il était impossible d'ajuster son époque avec les témoignages de ces anciens. C'est pour cela qu'il a distingué trois temps dans le montanisme : celui de sa naissance, celui du doute, et celui de sa condamnation ; et il n'est pas éloigné de mettre sa naissance vers la 5ᵉ ou 6ᵉ année d'Antonin le Pieux.

Enfin Blondel, dans l'*Apologie pour saint Jérôme*, met le commencement du montanisme environ l'an 142, et, quoiqu'il n'en rapporte aucune preuve, je serais bien plus disposé à le suivre en matière de chronologie qu'en matière de doctrine. Mais je crois devoir m'en tenir au sentiment que j'ai tâché d'établir, et fixer l'époque du montanisme à l'année 142 ou 143.

§ II. — *Des principales erreurs des Montanistes.*

Les auteurs du second siècle ne s'appliquent principalement qu'à faire voir que l'esprit de Montan et de ses prophétesses était un esprit de mensonge et d'erreur ; et que ce prétendu prophète n'avait rien ni dans ses sentiments, ni dans sa morale, qui pût soutenir cette qualité.

Celui qui a écrit contre lui, sans se nommer, et dont Eusèbe (2658) nous a conservé quelques fragments, dit que l'orgueil et le dépit donnèrent entrée au démon dans l'esprit de ce malheureux ; et qu'en ayant été possédé invisiblement, il commença aussi à l'être d'une manière extérieure et sensible : *Aiunt Montanum quemdam ex iis qui fidelium numero recens adscripti fuerant, immodica primi loci cupiditate captum, aditum in se adversario spiritui præbuisse ; et dæmone repletum, subito quodam furore ac mentis excessu concuti cœpisse.* Sur quoi il est à remarquer, que tous ceux qui ont voulu changer la hiérarchie, y ont été portés par le dessein de se venger sur l'épiscopat, de ce qu'ils n'avaient point été faits évêques. Car nous apprenons de saint Jérôme que les montanistes avaient dégradé les évêques du premier rang pour les conduire au troisième ; et qu'ils avaient établi deux ordres inconnus aux catholiques, dont le premier était celui des patriarches de Pepuze, petite bourgade de Phrygie, et le second était celui des Cenons, dont le nom était barbare, et dont jusqu'à cette heure nous ignorons l'explication : *Apud nos apostolorum locum*, dit saint Jérôme (2659), *episcopi tenent : apud eos episcopus tertius est. Habent enim primos de Pepuza Phrygiæ patriarchas : secundos, quos appellant Cenonas ; atque ita in tertium, id est, pene ultimum locum episcopi devolvuntur ; quasi exinde ambitiosior religio fiat, si quod apud nos primum est, apud illos novissimum sit.*

Je sais bien que quelques savants ne croient pas que ce renversement ait été établi par Montan, et que tout au plus c'était une affectation particulière à quelque secte des Montanistes. Mais, comme ils ne se fondent que sur ce que les catholiques, qui vivaient du temps de Montan, ne lui ont point reproché cette nouveauté, cette raison ne me paraît pas convaincante : 1° parce qu'il est certain que nous n'avons que quelques extraits des anciens auteurs dans Eusèbe (2660), et que nous ne pouvons savoir s'ils ne lui ont fait aucun reproche sur ce sujet ; 2° parce qu'Apollonius nous apprend, dans Eusèbe, que Montan avait donné à Pepuze et à Tymium, qui étaient deux bourgades de Phrygie auparavant inconnues à tout le monde, le nom magnifique de Jérusalem : *Qui Pepuzam et Tymium Phrygiæ oppidula, Jerusalem nominavit, ut cunctos undique homines eo convocaret*. Et comme il y avait un patriarche parmi les Juifs, depuis la prise de Jérusalem par les Romains, qui était comme le chef de la nation ; il y a une grande apparence que ce fanatique, pour rendre Pepuze plus vénérable, prit aussi le nom de patriarche.

Il est moins probable qu'il ait pris le nom de Paraclet, ou de l'Esprit consolateur : car, quoique sa vanité allât si loin que de prétendre qu'il avait reçu avec plus d'abondance l'Esprit de Dieu que les apôtres, et que ce que saint Paul n'avait pas connu lui avait été révélé ; il est difficile néanmoins de s'imaginer qu'il ait voulu se faire considérer ou comme le Saint-Esprit même, ou comme uni personnellement à lui. Car, outre que Tertullien, devenu Montaniste, proteste souvent n'avoir rien changé dans la foi, mais seulement dans la discipline, comme dans le commencement du Traité *De velandis virginibus*, saint Epiphane (2661) dit nettement que les Montanistes n'avaient point d'autre créance sur la Trinité, que celle de l'Eglise catholique : *Nam de Patre, et Filio, ac Spiritu sancto eadem ac Ecclesia catholica sentiunt.* Théodoret dit la même chose dans le dernier livre *De hæreticis fabulis* ; et Tertullien encore catholique, qui était bien informé de leur doctrine, ne leur reproche dans son livre des *Prescriptions* (c. 52), que ce qui suit : *Accesserunt alii hæretici, qui dicuntur secundum Phrygas ; sed horum non una doctrina est. Sunt enim qui Kata Proclum dicuntur, sunt qui secundum Æschinum pronunciantur. Hi habent aliam communem blasphemiam, aliam blasphemiam non communem, sed peculiarem suam ; et communem quidem illam,*

(2655) Apud Eus., lib. v, c. 16.
(2656) *Ibid.*, c. 17.
(2657) Lib. v, c. 18.
(2658) Lib. v, c. 16.

(2659) Epist. 27, tom. IV, part II.
(2660) Lib. v, c. 18.
(2661) Hæres. 48, n. 1.

qua in apostolis quidem dicant Spiritum sanctum fuisse, Paracletum non fuisse; et qua dicant Paracletum plura in Montano dixisse, quam Christum in Evangelio protulisse; nec tantum plura, sed etiam meliora atque majora. Privatum autem, etc. Ces dernières paroles font voir que saint Jérôme parle trop généralement, quand il parle ainsi dans la lettre (2661*) déjà citée, de tous les Montanistes: *Primum in fidei regula discrepamus. Nos Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum in sua unumquemque persona ponimus, licet substantia copulemus: illi, Sabellii dogma sectantes, Trinitatem in unius personæ angustias cogunt.*

Ce n'est pas qu'il n'y ait sur cela de grandes difficultés. Car saint Basile (2662), parlant du baptême des Montanistes, dit qu'il n'est pas bon, et qu'il faut le réitérer: *Qua igitur ratione eorum baptisma admittatur, cum in Patrem, et Filium, et Montanum, aut Priscillam baptizant? Non enim baptizati sunt, qui in ea, quæ nobis tradita non sunt, baptizati fuere.* Et ce qui fortifiait ce Père dans cette pensée, était que les montanistes appelaient l'auteur de leur schisme le Paraclet, et donnaient aussi ce nom à ses prophétesses. Car, dit saint Basile, il faut pour cela, ou qu'ils aient donné à des créatures le même honneur qu'à la Divinité, ou qu'ils aient abaissé la Divinité jusqu'aux créatures: *Sive quia hominibus divinitatem attribuunt... sive quia Spiritum sanctum afficiunt injuria dum eum comparant cum hominibus.* Et ç'a été peut-être la raison qu'ont eue les Pères du premier concile œcuménique de Constantinople (2663), de rejeter le baptême des Montanistes: *Item Montanistas qui appellantur Phryges velut Græcos admittimus*, ὡς Ἕλληνας δεχόμεθα. Mais il se peut faire aussi que ces hérétiques aient changé dans la suite et leur doctrine, et leur pratique, comme il est assez ordinaire; et saint Grégoire le Grand (2664) dit fort clairement qu'ils ne baptisaient point au nom de la Trinité (2664).

Les autres erreurs des Montanistes sont connues de tout le monde. Apollonius, que j'ai déjà cité plusieurs fois, dit que Montan permettait le divorce, et qu'il établissait de nouvelles lois du jeûne: *Hic est qui nuptiarum dissidia docuit, qui jejuniorum leges imposuit* (2665); ce que saint Jérôme (2666) entend des trois carêmes: *Nos unam quadragesimam secundum traditionem apostolicam toto anno, tempore nobis congruo jejunamus: illi tres in anno faciunt quadragesimas, quasi tres passi sint Salvatores.....*

Nous apprenons du même Père (2667), aussi bien que de Tertullien, que les Montanistes refusaient l'entrée de l'Eglise et la grâce de la réconciliation à un grand nombre de pécheurs: *Illi ad omne pene delictum Ecclesiæ obserant fores.*

Enfin on objectait aux Montanistes des sacrifices horribles. Saint Epiphane les rapporte; mais il doute si ces hérétiques, ou les sectes impures dérivées de cette source, en sont coupables. Théodoret dit qu'ils se plaignaient de cela, comme d'une noire calomnie; et saint Jérôme (2668) veut bien n'en rien croire. *Prætermitto scelerata mysteria, quæ dicuntur de lactente puero, et de victuro martyre confarreata. Malo, inquam, non credere. Sit falsum omne quod sanguinis est.*

§ II. — *De la chute de Tertullien dans le montanisme.*

La chute de Tertullien dans le montanisme est une des plus étonnantes dont on nous ait conservé la mémoire. Elle est dans toutes ses circonstances capable d'intimider et d'effrayer les plus forts; et la divine Providence a eu sans doute dessein de nous faire souvenir par la rupture de cette branche de ce que saint Paul dit (*Rom.* II, 20): *Propter incredulitatem fracti sunt. Tu autem fide stas. Noli altum sapere, sed time.* Car entre un hérétique et nous, il n'y a de différence que celle que la miséricorde de Dieu y met, en nous donnant la foi qui est le premier de ses dons.

Tertullien avait donné des marques du zèle le plus ardent pour l'Eglise, et de l'aversion la plus irréconciliable pour les hérétiques. Il était plein des principes particulièrement opposés au montanisme, et il n'avait pas écrit une ligne dans son livre *Des Prescriptions*, qui ne confondit les visions et les nouveautés de cette secte. Cependant il est devenu le plus emporté et le moins raisonnable de tous ceux qui l'ont suivie; et il a justifié par sa propre expérience cette étonnante maxime, qui est dans ce même livre: *Nemo sapiens est, nisi fidelis... nemo Christianus, nisi qui ad finem usque perseveraverit. Tu, ut homo, extrinsecus unumquemque nosti. Putas quod vides, vides autem quousque oculos habes. Sed oculi Domini alti.... et ideo cognovit Dominus qui sunt ejus, et plantam quam non plantavit Pater, eradicat* (2669).

Après avoir dit qu'on ne doit en matière de religion suivre ni ses imaginations, ni celles des autres; que, le Fils de Dieu ayant instruit ses apôtres, et toutes les Eglises du monde ayant été instruites par ces derniers, nous devons conserver ce dépôt avec toute l'application et le soin possible, il ajoutait que, comme il est évident que Jésus-Christ est notre véritable Maître, il est constant que quiconque entreprendra de nous enseigner quelque chose de nouveau, est dès lors un imposteur: *Itaque, etiamsi angelus de cœlis aliter evangelizaret, anathema diceretur a nobis. Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Evangelium. Cum credimus, nihil desideramus ultro credere. Hoc enim prius credimus, non esse quod ultra credere debeamus* (2670).

Tertullien avait conclu de là qu'on était exempt de la peine d'examiner les choses nouvelles; qu'on était beaucoup plus assuré de leur fausseté sans examen, que si on les avait examinées; et qu'ainsi quiconque s'informe, et quiconque cherche, ou n'a point la foi, ou l'a perdue: *Nemo quærit nisi qui aut non habuit aut perdidit* (2671); parce qu'il espère de trouver autre chose, et que cette fausse espérance est une marque, ou qu'il n'a pas eu la docilité et la fermeté d'un vrai fidèle, ou qu'il a perdu ces précieuses qualités: *Si quod debui credere credidi, et aliud denuo puto requirendum, spero utique et aliud esse inveniendum; nullo modo speraturus illud, nisi quia aut non credideram qui videbar credidisse, aut desii credidisse* (2672).

Enfin sur ces principes Tertullien avait fait le procès à tous les hérétiques. Car, disait-il (2673), ils savent tous quelque chose que l'Eglise catholique ne sait pas; ils ont tous de nouvelles lumières; ils se vantent tous de ne s'être pas contentés de ce qu'ils avaient appris, et d'être arrivés par leurs recherches à de nouvelles découvertes. Ils exhortent tout le monde à chercher avec eux, à se défaire des préjugés, à user de leur liberté, à entrer dans la discussion des Ecritures; et c'est par là qu'ils trompent les simples, au lieu qu'ils devraient être à cette seule marque reconnus pour imposteurs et

(2661*) Epist. 27.
(2662) Epist. 188, can. 1.
(2663) *Conc. Const.* I, can. 7; *Conc.*, tom. II, pag. 951.
(2664) S. Greg. l. II, epist. 67.
(2665) Apud Euseb. lib. v, c. 18.
(2666) Epist. 27.
(2667) *Ibid.*
(2668) *Ibid.*
(2669) Tertull., *De Præscrip.*, c. 3.
(2670) *Ibid.*, cap. 6, 8.
(2671) *Ibid.*, c. 11.
(2672) *Ibid.*
(2673) *Ibid.*, c. 14.

pour infidèles : *Cum enim quærunt adhuc, nondum tenent ; cum autem non tenent, nondum crediderunt ; cum autem non crediderunt, non sunt Christiani* (2674).

Rien n'est si juste que ce raisonnement. Mais, depuis que Tertullien eut cessé d'écouter la vérité, et qu'en punition il eut été abandonné à ses propres ténèbres, il tint un langage bien différent. Car, pour répondre à ce même raisonnement, dont les catholiques se servaient contre lui, il dit que c'est un pur sophisme ; que ce ne fut jamais un crime de quitter telle société que ce fût ; qu'au contraire c'était une marque assez souvent d'un meilleur choix ; et que, la vérité étant aussi rare qu'elle était, le préjugé était bien plus pour le petit nombre, que pour le plus grand : *Nunquam societatis repudium*, dit-il (2675), *delicti præjudicium est, quasi non facilius sit errare cum pluribus, quando veritas cum paucis ametur :* qu'il faisait gloire de son changement ; qu'il ne fallait rougir que d'avoir été dans l'erreur, et non pas d'en être sorti ; que, s'il fût demeuré dans l'Eglise, il eût été toute sa vie dans la faiblesse et dans l'enfance ; et que, pour devenir homme parfait, comme saint Paul y exhortait tout le monde par son exemple, il avait été obligé de devenir montaniste : *Non suffundor errore quo carui, quia caruisse delector... Nemo proficiens erubescit. Habet et in Christo scientia ætates suas per quas devolutus est et Apostolus* (2676). On ne peut pas s'imaginer un plus grand égarement : car, sans parler du fond de sa réponse, qui est injuste, fausse, insoutenable, l'enfance de saint Paul était le judaïsme. Il devint homme parfait, quand il devint chrétien ; et il devint l'un et l'autre dans l'Eglise catholique, et sans être Montaniste.

C'était là cependant une solution sans réplique au jugement de Tertullien. Il l'a répétée en plus d'un endroit, et c'était même un des fondements de son système : *Justitia primo fuit in rudimentis, natura Deum metuens*, dit-il. *Dehinc per legem et prophetas promovit in infantiam ; dehinc per Evangelium efferbuit in juventutem ; nunc per Paracletum componitur in maturitatem* (2677).

....Il ne sera pas peut-être inutile de remarquer le jugement de Dieu sur ce grand homme, qui sortit de lui-même en sortant de l'Eglise, et qui perdit son esprit en perdant celui de Jésus-Christ. Il quitta les vérités les plus clairement établies dans l'Evangile, pour suivre des opinions de femmes et des visions extravagantes ; et, après avoir méprisé l'autorité de toutes les Eglises du monde, il se soumit à celle, non-seulement du faux Paraclet ou de ses fausses prophétesses, mais d'une folle extatique, dont les impertinences devaient paraître ridicules, même aux enfants. On en peut juger par ce seul endroit du Traité *De l'Ame* (c. 9) : *Quia spiritalia charismata agnoscimus, post Joannem quoque prophetiam meruimus consequi. Est hodie soror apud nos revelationum charismata sortita, quas in ecclesia inter Dominica solemnia per exstasim in spiritu patitur. Conversatur cum angelis ; aliquando etiam cum Domino ; et videt et audit sacramenta.* Dans une secte de prophètes cela n'est pas extraordinaire. Je m'étonne seulement que Tertullien n'ait pas eu des révélations : il manquait cela à sa perfection et à sa maturité.

Mais, s'il n'en a pas eu, en récompense il faisait bien son profit de celles qu'avait cette bonne sœur ; et il a pris soin de nous avertir, qu'après la solennité des mystères il lui demandait un compte exact de ceux qu'elle avait appris dans ses sublimes ravissements. Et, pour nous en donner le goût, il a bien voulu nous faire part de celui-ci : *Inter cætera, inquit, ostensa est mihi anima corporaliter* (c'est cette sainte sœur que Tertullien fait parler ainsi), *et spiritus videbatur, sed non inanis et vacuæ qualitatis, imo quæ etiam teneri repromitteret, tenera et lucida et aerii coloris, et forma per omnia humana. Hæc visio est.* Cela est digne de compassion. Cependant Tertullien triomphe sur ce discours, et il en conclut que l'âme est dans le corps, qu'elle a de l'étendue et une figure ; et que, durant le sommeil, le corps ne pouvant lui obéir, e le fait par les organes qui lui sont propres tout ce qu'elle fait pendant la veille par les offices extérieurs du corps. *Hic erit*, dit-il, *homo interior, alius exterior, dupliciter unus ; habens et ille oculos et aures suos ;... habens et cæteros artus, per quos et in cogitatibus utitur et in somniis fungitur.* Conformément à cette erreur, il enseigne la propagation des âmes, *ex traduce*, dans tout le chapitre 19 du même livre, et surtout dans le chapitre 27. Et c'est un nouvel exemple de ce qu'il nous a déjà dit, qu'il n'y a point d'extravagance dont on ne soit capable, quand on a abandonné la foi de l'Eglise catholique : *Nemo sapiens, nisi fidelis.*

Puisque nous avons déjà dit tant de choses de Tertullien, il est bon d'en voir la fin. Saint Jérôme (2678), qui assure qu'il était prêtre, quoique cela ne paraisse pas dans ses ouvrages, si ce n'est peut-être dans le chapitre 9 du traité *De l'âme*, où il se distingue assez visiblement des laïcs, dit qu'il le fut dans l'Eglise jusqu'à la moitié de sa vie, c'est-à-dire qu'il le fut autant d'années dans l'Eglise que dans le schisme ; et que les mauvais traitements de quelques personnes du clergé de Rome contribuèrent beaucoup à le rendre montaniste : *Hic usque ad mediam ætatem presbyter Ecclesiæ permansit, invidia postea, et contumeliis clericorum Romanæ Ecclesiæ ad Montani dogma delapsus.* Il ajoute qu'il mourut dans un âge fort avancé : *Fertur vixisse usque ad decrepitam ætatem.* D'où il faut conclure qu'il parvint tout au moins jusqu'à l'année 230 qui est la 9ᵉ d'Alexandre Sévère ; car il était fort illustre sous les empereurs précédents.

Saint Augustin, dans le catalogue des hérésies, nous apprend encore deux particularités très-remarquables sur cet auteur. La première est qu'il mourut dans le schisme, sans mourir dans le montanisme ; car il se sépara des Montanistes comme il s'était séparé des catholiques, et il se fit chef d'un parti auquel il donna son nom. La seconde est que ce parti fut éteint, et les schismatiques tertullianistes incorporés à l'Eglise catholique, à laquelle ils donnèrent l'église particulière où ils avaient accoutumé de s'assembler, dans le temps que saint Augustin était à Carthage : ce qui me fait juger que cette réunion se fit par ses soins, et par la bénédiction que Dieu donna à son zèle et à ses discours.

§ IV. — *Comment on jugeait dans les premiers temps des matières de foi, et comment le montanisme a été condamné.*

Comme le montanisme est la première hérésie qui ait été jugée et condamnée dans l'Eglise, il est très-important de voir comment dans ces premiers temps on jugeait des matières de foi.

La voie la plus naturelle, celle que Jésus-Christ avait établie, et que les apôtres avaient les premiers gardée, est d'assembler des conciles. Et, comme la Phrygie était une des provinces de l'Asie, que les évêques de tout ce grand département étaient les plus intéressés à éteindre le feu que Montan y avait allumé, et qu'étant sur les lieux,

(2674) *Ibid.*
(2675) *De Pudicit.*, c. 1.
(2676) *Ibid.*
(2677) *De Veland. virginib.*, c. 1.
(2678) *De Script. eccles.*, tom. IV, part. II, p. 115.

ils étaient juges naturels de sa nouvelle doctrine, ce fut aussi dans l'Asie que les premiers conciles furent tenus à ce sujet; et ce fut là que l'esprit de ce fanatique fut examiné et rejeté comme un esprit d'illusion et d'erreur. Nous apprenons tout cela de l'ancien auteur qui a écrit contre les montanistes : *Cum fideles qui in Asia, sæpius et in plurimis Asiæ locis, ejus rei causa convenissent, novamque illam doctrinam examinassent, et profanam atque impiam judicassent, damnata hæresi, isti ab Ecclesia et fidelium communione expulsi sunt* (2679).

Mais il y a plusieurs réflexions à faire sur les paroles de cet auteur. On y voit 1° l'autorité des conciles provinciaux dans les matières les plus importantes de la foi. La persécution empêchait alors l'union de toute l'Eglise dans un concile général ; mais, l'Eglise étant dans tous les temps infaillible, quoique dans tous les temps elle n'ait pas pu s'assembler en corps, ses jugements particuliers tiraient leur force du consentement général que toutes ses parties y donnaient. 2° On y voit le droit que les évêques voisins du lieu de la naissance de l'erreur avaient d'examiner, de juger, de donner leur avis aux autres, qui étant éloignés devaient se régler sur leur décision, mais avec connaissance : d'où il résultait ce consentement de toutes les Eglises du monde, qui était la règle de la foi de tous les fidèles. 3° On y voit qu'on demandait aux plus saints et aux plus éclairés d'entre le peuple même, et surtout aux confesseurs de Jésus-Christ, leurs sentiments sur les matières de la religion : car, quoique les évêques fussent les juges établis de Jésus-Christ, et, à parler dans la rigueur, les seuls juges, néanmoins les évêques de ce temps-là se souvenaient que les apôtres, tout éclairés qu'ils étaient, avaient bien voulu donner part aux premiers fidèles dans leurs délibérations les plus importantes ; telles que l'élection de saint Matthias, celle des sept diacres, et l'abrogation des cérémonies de la loi. (*Act.* I, 15 ; VI, 2 ; XV, 4.) D'ailleurs, l'esprit de prophétie étant alors assez ordinaire, il était juste de consulter sur cette matière ceux qui pouvaient par leur propre expérience être bien informés du véritable esprit de prophétie. 4° On y voit quelle était la maturité et la circonspection des jugements ecclésiastiques. Car, comme on entend plusieurs fois un criminel dans les tribunaux civils avant que de le condamner ; et comme on consulte plus d'une fois dans les maladies corporelles, avant que de se résoudre à se laisser couper la jambe ou la main ; aussi les pasteurs de l'Eglise ne retranchaient de son corps et de la sainte société des fidèles, que les obstinés et les impénitents ; et ils ne croyaient pas qu'il leur fût permis de défendre la vérité avec d'autres sentiments, que ceux d'une charité véritablement chrétienne.

Quelques habiles, et entre autres le cardinal Baronius, prétendent que Tertullien (2679*) a voulu marquer ces conciles tenus en Asie et en divers endroits de la Grèce dans son livre des jeûnes, où il parle ainsi : *Aguntur præterea per Græcias illas certis in locis concilia, ex universis Ecclesiis, per quæ et altiora quædam in commune tractantur, et ipsa repræsentatio totius nominis Christiani magna veneratione celebratur*. Mais il est étonnant qu'on ait pu prendre ces paroles de Tertullien en ce sens : 1° parce qu'on ne peut pas douter, qu'étant alors le plus emporté de tous les Montanistes, et écrivant actuellement contre les catholiques, sous le nom injurieux d'animaux et de charnels, il ne pouvait pas parler en des termes si magnifiques des conciles où Montan avait été frappé d'anathème ; 2° parce qu'immédiatement après ces paroles il déclame contre les catholiques de la manière du monde la plus outrageuse : car, après avoir ajouté pour relever ces conciles : *Et hoc quam dignum fide auspicante congregari ad Christum*, il continue en cette manière : *Vide quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. Hoc tu psallere non facile nosti, nisi quo tempore cum compluribus cœnas* : ce qui suffirait pour faire voir que ces conciles étaient des conciles de montanistes. Mais il ne sera pas inutile d'y ajouter quelques autres preuves.

Nous apprenons de saint Epiphane, que les montanistes étaient encore de son temps répandus, non-seulement dans la Phrygie, mais encore dans la Cilicie, dans la Galatie, et particulièrement à Constantinople. Et ce sont ces différentes provinces que Tertullien entend par ces mots : *per Græcias illas*; car elles étaient toutes grecques, mais elles n'étaient pas toutes d'Asie. Les conciles des montanistes se tenaient dans les villes les plus commodes, et dans le temps de leurs jeûnes extraordinaires. Car c'est assurément ce que veut dire Tertullien, lorsque, pour défendre et ces jeûnes et ces assemblées, il dit aux catholiques que c'est aussi leur coutume d'observer certains jours extraordinaires, et de passer ces jours-là tous ensemble : *Itaque, si et ex hominis edicto, et in unum omnes* ταπεινοφρόνησιν *agitatis, quomodo in nobis ipsam quoque unitatem jejunationum et xerophagiarum, et stationum denotatis? Nisi fortasse in senatus consulta, et in principum mandata coitionibus opposita delinquimus.* Cela paraît encore plus clairement par ce qu'il dit, ou des montanistes d'Afrique, qui ne se trouvaient pas à ces conciles de Grèce, ou des montanistes de différentes provinces, qui ne se pouvaient trouver qu'aux assemblées de leur province, et qui ne pouvaient pas se joindre dans un même lieu, mais qui s'unissaient en esprit : *Si et ista solemnia... nos quoque in diversis provinciis fungimur, in spiritu invicem repræsentati, lex est sacramenti.*

Ainsi il faut chercher d'autres endroits dans Tertullien, pour y trouver la condamnation du montanisme, faite dans des conciles de l'Eglise catholique ; et il n'est pas malaisé d'en trouver : car, sans sortir du livre même que nous avons en main, nous trouvons que toutes les Eglises retentissaient des anathèmes fulminés contre les Montanistes : *Quaque ex parte anathema audiamus qui aliter adnuntiamus* (2680). Mais il faut retourner à notre sujet.

Ce ne fut pas seulement par les assemblées et les conciles, que l'Eglise catholique s'opposa au montanisme : elle se servit encore d'une voie plus abrégée. Car les évêques qui étaient les mieux informés du particulier et du détail de cette fausse prophétie, la réfutèrent dans des lettres où ils mirent leur seing, et que les évêques voisins souscrivirent, afin qu'elles fussent vues de tout le monde, et qu'étant envoyées à tous les évêques, elles entretinssent une liaison et une union très-étroite entre les pasteurs contre les ennemis de l'Eglise.

Apollinaire, évêque d'Hiérapolis en Phrygie, se servit de ce moyen pour intéresser le corps des prélats contre les Montanistes. Il lui réussit si heureusement que presque tous les évêques du monde souscrivirent ses lettres ; et que Sérapion, évêque d'Antioche, écrivant à Caricus et à Ponticus, les leur envoya comme une marque que toutes les Eglises avaient rejeté le faux esprit de Montan : *Atque ut sciatis*, leur dit-il, *qualiter universa quæ in terris est fraternitas, operationem illam simulatæ factionis, quæ nova prophetia nominatur, aversata atque abominata est, beatissimi Patris Claudii Apollinaris, qui Hierapolitanæ urbis in Asia episcopus fuit, litteras ad vos misi* (2680*). La lettre même de Sérapion était souscrite par plusieurs évêques : *In eadam Serapionis epistola leguntur subscriptiones variorum episcoporum.* C'était ainsi qu'on entre-

(2679) Apud Euseb., lib. V *Hist.*, c. 16.
(2679*) *De Jejuniis*, c. 13.

(2680) *Ibid.*, c. 1.
(2680*) Apud Euseb., lib. XV, c. 19.

tenait la charité, car c'était un bonneur mutuel que de s'écrire. Tout le corps des évêques se tenait ainsi uni. Ils se rendaient tous raison mutuellement de leur conduite et de leurs sentiments; et ils fortifiaient la foi des peuples, leurs lettres n'étant pas de simples décisions, mais des discours pleins de l'Ecriture sainte, et remplis de lumière et de charité.

Outre ces deux manières, la plus ancienne, et peut-être l'unique dans le premier siècle et dans une bonne partie du second, était de réfuter les hérétiques de vive voix en présence du clergé et du peuple, et de répondre avec solidité par l'Ecriture à ce qu'ils alléguaient pour leur défense. Aussi les catholiques ne manquèrent pas de se servir de ce moyen pour combattre les montanistes. Et cet auteur ancien, qui a écrit contre eux, sans se nommer, comme nous avons déjà dit, assure qu'avant que d'écrire, il avait disputé de vive voix plusieurs jours de suite contre cette nouvelle et fausse prophétie; que Dieu avait donné une telle bénédiction à ses discours, que les fidèles de l'Eglise d'Ancyre, où il disputait, et où le montanisme avait causé de grands troubles, en avaient été consolés et affermis; et que les nouveaux dogmatistes au contraire avaient été confondus et mis en fuite: *Quantum facere potui, Deo juvante, tum de his ipsis, tum de reliquis omnibus quæ ab illis proponebantur, singillatim in Ecclesia disserui pluribus diebus; adeo ut Ecclesia quidem incredibili gaudio affecta, et in veritate fidei magnopere confirmata sit; adversarii vero tunc quidem fugati, et Dei hostes non mediocri dolore perculsi fuerint* (2681).

Mais ce que cet auteur avait dit auparavant, est très-digne de remarque. Car dans le commencement de son Traité il avoue qu'il a eu une extrême peine à se résoudre à écrire contre l'hérésie de Montan, dont un nommé Miltiade s'était déclaré le protecteur; et que cette peine n'était pas venue de la difficulté de répondre aux hérétiques, mais du profond respect qu'il portait à l'Ecriture sainte, parce qu'il croyait que c'était en manquer, que d'oser écrire après le Saint-Esprit, et d'employer d'autres armes que celles de Dieu même dans l'Ecriture: *Anceps atque animo dubius hactenus substiti*, dit-il; *non quod aut mendacium refellere, aut veritati patrocinari minime valerem; sed quod verebar et reformidarem, ne forte quibusdam viderer Evangelicæ Novi Testamenti doctrinæ quidquam scribendo addere, et denuo statuere voluisse: cui tamen neque adjici quidquam, neque adimi fas est, ab eo præsertim qui ex Evangelii præceptis vitam agere instituerit* (2682).

Ce n'était pas une délicatesse de scrupule, ni un sentiment particulier à cet auteur. Il appréhendait plus le jugement de la conscience des autres, que de la sienne, *ne forte quibusdam viderer*, etc. En effet, c'est comme une espèce d'infidélité que de croire que le Fils de Dieu, qui a pris tant de soin d'établir son Eglise sur la pierre ferme, ne lui ait pas donné tout ce qu'il lui fallait pour la défendre des hérétiques. C'est en quelque façon vouloir ajouter aux lumières du Saint-Esprit et des apôtres; et c'est douter de cet oracle de saint Paul (*II Timoth.* III, 16 et 17), que l'Ecriture est capable de fournir dans tous les siècles des armes à l'Eglise contre ses ennemis: *Omnis Scriptura divinitus inspirata, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.*

Il est vrai que les contestations des hérétiques, et la faiblesse de plusieurs catholiques, qui sont encore enfants, et qui ne sont pas assez forts pour se nourrir de ce pain, ont obligé les Pères à expliquer, et à étendre par des discours plus populaires, les vérités trop fortes et trop serrées de l'Ecriture. Mais ils ont regardé leurs explications comme des affaiblissements de l'Ecriture: ils ont cru qu'ils étaient bien plus dignes de compassion que de louange, d'être dans la nécessité de faire des livres: ils ont pris le soin de ne parler que le langage de l'Ecriture; ils ont fait profession de ne savoir qu'elle; ils ont tiré leurs explications sur l'Ecriture de l'Ecriture même: et ils ont toujours été très-éloignés de la conduite d'un grand nombre d'auteurs, qui ne citent jamais l'Ecriture, et qui croiraient n'avoir pas la grâce de la nouveauté, et le tour assez spirituel, s'ils parlaient comme elle. Mais finissons cette digression.

C'était encore la coutume des premiers chrétiens d'avoir un grand égard aux sentiments des confesseurs qui avaient eu l'honneur de souffrir pour Jésus-Christ, ou qui étaient actuellement dans les prisons et dans les supplices: car on croyait que ceux qui étaient prêts à donner leur vie pour la foi, devaient en avoir une bien éclairée et bien pure; et on ne doutait pas que, dans un temps où le Fils de Dieu leur avait promis de leur donner son Esprit pour répondre avec sagesse et avec force aux tyrans, ils n'en fussent encore plus remplis, quand ils étaient consultés par l'Eglise.

Aussi, l'Eglise de Lyon ayant appris les troubles que le montanisme avait causés dans l'Asie et dans la Phrygie, les martyrs et les confesseurs, que les persécutions de Marc-Aurèle avaient jetés dans les prisons, non-seulement dirent leur avis sur cette nouvelle prophétie, mais ils écrivirent des lettres aux fidèles d'Asie et au Pape Eleuthère sur ce sujet, tâchant de donner la paix à l'Eglise par leurs soins, et joignant à l'auguste qualité de martyrs, celle de médiateurs de la paix; *Qui in Gallia erant fratres privatum de his judicium suum, religiosum imprimis et cum recta fide consentiens, rursus eidem epistolæ subjunxerunt, prolatis interfectorum apud se martyrum variis epistolis, quas illi, dum in vinculis adhuc essent, partim ad fratres in Asia et Phrygia degentes, partim ad Eleutherum Romanæ urbis episcopum scripserant, pro pace Ecclesiarum quasi legatione fungentes* (2683).

Le jugement des martyrs n'était pas moins considéré dans le III[e] siècle; et on voit quel état en faisait le grand Denys, évêque d'Alexandrie, dans une de ses lettres rapportée par Eusèbe (2683*): *Quid ergo nobis, fratres, his suadetis!* dit-il. *Quid nos agere debemus? Utrum sententiæ martyrum accedemus?... An contra judicium illorum irritum faciemus, nosque ipsi sententiæ illorum discussores ac judices constituemus, clementiam dolore afficiemus, ordinem constitutum evertemus, Dei ipsius indignationem provocabimus?*

Mais il y a, à la fin du passage d'Eusèbe sur les lettres des confesseurs de l'Eglise de Lyon, que nous venons de rapporter, une petite difficulté historique, qu'il ne sera pas inutile d'examiner. Il est remarqué qu'une partie de ces lettres s'adressaient au Pape Eleuthère; et l'on pourrait croire que c'était pour la première fois que le montanisme fut connu à Rome, si nous n'apprenions le contraire de Tertullien dans le livre *Contre Praxéas* (2684). Cet hérétique, le chef des patropassiens ou des monarchiques, était venu d'Asie à Rome sous le Pape Victor; et, comme il n'y était pas encore connu pour ce qu'il était, il fut reçu à sa communion. Mais il fut privé de cette grâce sous Zéphyrin, et il fut obligé de se rétracter pour être admis à la société des fidèles de l'Eglise de Rome. Ce fut durant le temps qu'il était bien auprès du Pape Victor, successeur d'Eleuthère, qu'il l'empêcha d'envoyer des

(2681) Apud Euseb., lib. v, c. 16.
(2682) *Ibid.*
(2683) Euseb., lib. v, c. 3.
(2683*) Lib. VI, c. 42.
(2684) *Contra Praxeam*, c. 1.

lettres de communion aux Montanistes, ou même, si nous en croyons Tertullien, qu'il l'engagea à rétracter celles qu'il leur avait déjà envoyées, lui représentant que ses prédécesseurs leur avaient toujours refusé toutes les marques de l'union et de la société chrétienne : *Episcopum Romanum agnoscentem prophetias Montani, Priscæ et Maximillæ, et ex ea agnitione pacem Ecclesiis Asiæ et Phrygiæ inferentem, falsa de ipsis prophetis et Ecclesiis eorum asseverando, et præcessorum ejus auctoritates defendendo, coegit et litteras pacis revocare jam emissas, et a proposito recipiendorum charismatum concessare.* Plusieurs Papes avant Victor avaient donc déjà refusé leur communion aux montanistes ; et peut-être même que ce fut sous Eleuthère que Praxéas vint à Rome ; car il était déjà reconnu hérétique, lorsque Tertullien, encore catholique, écrivait son livre *Des prescriptions* contre les hérétiques, puisqu'il lui donne rang parmi eux dans le dernier chapitre.

Je ne dois point terminer cette Dissertation, sans remarquer que les plus éclairés d'entre les évêques voulurent diverses fois employer les exorcismes contre l'esprit des fausses prophétesses, mais que leurs partisans les en empêchèrent toujours. L'auteur anonyme dit (2685) que l'évêque de Comane, apelé Zotique, et celui d'Apamée, appelé Julien, qu'il nomme *viros probos et episcopali dignitate præditos* ; quoique un peu auparavant (2686), parlant d'un autre Zotique, il l'ait simplement appelé prêtre : *Astante compresbytero nostro Zotico Ostreno* ; que ces évêques, dis-je, voulurent exorciser ces prophétesses, mais que Thémison les en empêcha. Apollonius, que nous avons déjà cité plusieurs fois, répète la même chose ; et l'un des évêques qui souscrivirent la *Lettre* de Sérapion, contre eux, ajouta à sa signature ces mots : *Ælius Publius Julius Develti coloniæ Thraciæ episcopus : testor Deum, qui in cælis est, quod beatus Sotas qui est Anchiali, dæmonium Priscillæ ejicere voluit, sed hypocritæ nequaquam permiserunt* (2687).

Ce qui leur faisait craindre ces exorcismes, c'est que, lorsqu'on les employait dans ces temps-là pour conjurer le diable, il était forcé d'avouer qu'il n'était qu'un démon : *Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris*, dit Tertullien (2688), parlant des divinités qui rendaient des oracles, *quem dæmone agi constet. Jussus a quolibet Christiano loqui spiritus ille, tam se dæmonem confitebitur de vero, quam alibi Deum de falso... Nisi se dæmones confessi fuerint, Christiano mentiri non audentes, ibidem illius Christiani procacissimi sanguinem fundite. Quid isto opere manifestius ? Quid hac probatione fidelius ?... Christum timentes in Deo, et Deum in Christo, subjiciuntur servis Dei et Christi... Credite illis cum verum de se loquuntur, qui mentientibus creditis. Nemo ad suum dedecus mentitur ; quin potius ad honorem.... Hæc denique testimonia deorum vestrorum Christianos facere consueverunt... Ipsi litterarum nostrarum fidem accendunt, ipsi spei nostræ fidentiam ædificant.*

(2685) Apud Euseb., lib. v, c. 16
(2686) *Ibid.*, c. 18.
(2687) *Ibid.*, c. 19.
(2688) *Apologet.*, c. 23.

FIN DU TOME ONZIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

(*a*) Ce volume était imprimé, lorsque nous avons connu, sur saint Aberce, un détail que nous consignons ici comme supplément à ce qui est dit de cet évêque d'Hiérapolis, col. 166 et 167 :

Dans les *Actes de saint Aberce*, publiés récemment par M. Boissonnade, se trouve une épitaphe dictée par le saint lui-même. D. Pitra y reconnut une belle poésie antique défigurée sous des vers byzantins barbares et mutilée dans l'édition même. Le texte complété par les manuscrits et les vers restitués par lui et par M. Dübner intégralement, il s'est trouvé en possession d'une inscription qui mérite de prendre place à côté de celle d'Autun. Pour en donner une idée, voici une version tout à fait littérale, calquée sur la version qu'en donne D. Pitra lui-même dans le *Spicilegium Solesmense* :

Enfant de la cité choisie, j'ai élevé ce monument
Vivant encore, pour y reposer un jour.
Abercius est mon nom; disciple du Pasteur pur;
Du Pasteur aux grands yeux, contemplant toutes choses;
Qui pait ses troupes d'agneaux dans les monts et les plaines.
Il m'a enseigné les fidèles paroles de la vie,
Et m'a député vers Rome, la cité royale;
J'ai vu la Reine aux robes d'or, aux chaussures d'or;
J'ai vu le peuple qui porte aux doigts l'anneau splendide;
J'ai vu le sol de la Syrie et ses villes nombreuses;
Nisibe et les régions par delà l'Euphrate; partout, à l'orient,
J'ai trouvé l'unanimité des chœurs; car la foi présentait
Et distribuait en nourriture le poisson de la fontaine unique,
Très-grand et très-pur, reçu par la Vierge immaculée,
Offert aux bien-aimés pour être consommé sans fin
Dans la participation du vin délectable mêlé au pain.

Nous supprimons à regret six vers contenant l'anathème familier aux anciens sur la violation des tombes, pour faire observer que les derniers qu'on vient de lire sont les mieux conservés, les plus certainement authentiques. Il est difficile de montrer plus clairement le rapport du mystérieux ἰχθύς avec l'Eucharistie, et, ce qui est plus remarquable encore, l'association de la Vierge et du poisson, tous deux immaculés.

Ce voyage à Rome d'un successeur de saint Papias, et d'un contemporain de saint Polycarpe et de Pothin, cet acte solennel de communion entre l'Orient et l'Occident, ce zèle à parcourir les Eglises dissidentes et à vérifier, comme le fit saint Méliton, les traditions de la Syrie, n'ont, à ce qu'il nous semble, rien d'invraisemblable. D. Pitra y voit aussi une allusion à la grande controverse de la Pâque. Les Bollandistes, qui ont également apprécié l'importance de l'épitaphe restituée, lèveront sans doute toute incertitude dans les *Actes de saint Aberce* qu'ils doivent prochainement publier.

(*b*) Nous renvoyons au *Spicilegium Solesmense*, par D. Pitra, pour ce qui concerne les Œuvres de saint Méliton, et spécialement le livre de *la Clef*, mentionné ci-dessus, col. 334 et 1131. Le commentaire complet de *la Clef* de

INTERRÈGNE.

SAINT VICTOR, QUINZIÈME PAPE.

Méliton serait une Histoire universelle du symbolisme chrétien. Chaque symbole devrait être étudié, non-seulement dans les monuments chrétiens qui le représentent, mais encore dans son origine même la plus problématique et dans ses développements les plus variés : ce qui exigerait, d'une part, la revue de tous les monuments de la tradition chrétienne, écrite et monumentale; et, d'autre part, la confrontation avec tout ce qui existe d'analogue dans le monde païen et dans les traditions judaïques, rabbiniques, gothiques et musulmanes. Nous attendons le Montfaucon qui nous donnera cette autre *Antiquité expliquée*.

INTERRÈGNE.

SAINT ZÉPHYRIN, SEIZIÈME PAPE.

LIVRE SEIZIÈME.

DEPUIS LA MORT DE SAINT IRÉNÉE, JUSQU'A LA MORT DE L'HÉRÉSIARQUE MONTAN.

SUITE DE SAINT ZÉPHYRIN, SEIZIÈME PAPE.

INTERRÈGNE.

SAINT CALIXTE, DIX-SEPTIÈME PAPE.

ECLAIRCISSEMENTS DU LIVRE SEIZIEME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Depuis la mort d'Adrien, l'an 138, *jusqu'à l'an* 218.

PAPES.

X. Saint Hygin, meurt le 8 janvier 142.
Interrègne depuis le 8 janvier 142 jusqu'au 9 avril suivant.
XI. Saint Pie, élu le 9 avril 142, — meurt le 11 juillet 150.
XII. Saint Anicet, élu le 15 juillet 150, — meurt le 17 avril 161.
Interrègne depuis le 17 avril 161 jusqu'à la fin de cette année.
XIII. Saint Soter, sacré le 1er janvier 162, meurt le 22 avril 171.
XIV. Saint Eleuthère, élu au mois d'avril 171, — meurt le 26 mai 185.
Interrègne depuis le 26 mai 185 jusqu'au 18 juillet suivant.
XV. Saint Victor, sacré le 18 juillet 185, — meurt le 28 juillet 197.
Interrègne depuis le 28 juillet 197 jusqu'au 25 septembre suivant.
XVI. Saint Zéphyrin, sacré le 25 septembre 197, — meurt le 26 juillet 217.
Interrègne depuis le 26 juillet 217 jusqu'au 2 août suivant.
XVII. Saint Calixte, élu le 2 août 217.

EMPEREURS.

Antonin, mort l'an 161.
Lucius Vérus, 169.
Marc-Aurèle, 181.
Commode, 192.
Pertinax, 193.
Didius Julianus, 193.
Pescennius Niger, 194.
Albinus, 197.
Septime Sévère, 211.
Géta, 212.
Caracalla, 217.
Macrin et Diaduménien, 218.
Héliogabale.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, mort l'an 166.
Saint Justin, mort l'an 167.
Tatien, vers l'an 167 ou 168.
Saint Soter, Pape, mort l'an 171.
Saint Méliton, évêque de Sardes, apologiste, vers l'an 175.
Saint Claude Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, apologiste, vers l'an 175.
Saint Denys de Corinthe, Saint Philippe de Gortyne, saint Pinytus de Cnosse, vers l'an 175.
Athénagore, apologiste, vers l'an 177.
Miltiade, apologiste, vers l'an 177.
Saint Hégésippe, premier historien de l'Eglise, mort l'an 180.
Saint Théophile, évêque d'Antioche, mort vers l'an 181.
Modeste, vers l'an 181.
Rhodon, vers l'an 181.
Théodotion, auteur d'une version grecque de la Bible, vers l'an 184.
Hermias, auteur des *Philosophes moqués*. On ne sait rien sur sa vie.
Héraclite, Maxime, Candide, Apion, Sextus, Arabien, Isidore, Jérôme, vers l'an 197.
Saint Victor, Pape, mort l'an 197.
Tertullien. Son premier écrit, l'an 197.
Symmaque, auteur d'une version grecque de la Bible, vers l'an 202.
Origène se fait connaître dès l'an 203.
Jude, mort après l'an 202.
Saint Irénée, évêque de Lyon, mort l'an 203.
Musanus, mort vers l'an 204.
Minucius Félix, vers l'an 207.
Apollonius, vers l'an 211.
Saint Sérapion, évêque d'Antioche, mort l'an 211.
Saint Pantène, mort après l'an 211.
Ammonius Saccas enseigne après l'an 211.
Caius, vers l'an 212.
Saint Hippolyte, connu dès l'an 212.
Clément d'Alexandrie, mort au plus tard l'an 217.

CONCILES.

Concile de Pergame, contre les Colarbasiens, l'an 152.
Conciles contre les Montanistes, et notamment Concile d'Hiérapolis, en Phrygie, l'an 173.
Concile de Rome contre les Théodotiens et les Artémonites, avant l'an 192.
Conciles de Palestine, de Rome, du Pont, des Gaules, d'Achaïe, de l'Osrhoène, de Mésopotamie, d'Ephèse, au sujet de la Pâque, l'an 196.

SECTAIRES.

Valentin, vers l'an 140.
Ptolémée.
Secundus.
Héracléon, vers l'an 140.
Marc.
Archontiques.
Théotime.
Colarbase.
Antitactes.
Caïnites.
Borborites.
Adamites.
Cerdon.
Marcion, l'an 142.
Apellès.
Lucien.
Tatien, chef des Encratites, vers l'an 171.
Sévériens.
Apotactiques, Apostoliques, Cathares, Saccophores.
Bardesane, vers l'an 171.
Harmonius.
Montan, vers l'an 171.
Artotyrites.
Ascites.
Ascodrutes.
Passarolynchites.
Florin.
Blaste.
Théodote de Byzance, chef des Théodotiens ou Aloges.
Hermogéniens ou Matériaires, vers l'an 181.
Hermiatites.
Séleuciens.
Artémonites.
Théodote le Banquier, chef des Melchisédéciens, vers l'an 192.
Praxéens ou Patripassiens ou Monarchiques ou Unitaires, vers l'an 192.
Symmaquiens, vers l'an 202.
Tertullianistes, au plus tôt après l'an 218.

PERSÉCUTIONS.

La cinquième persécution générale est suscitée à l'Eglise, sous Septime Sévère, l'an 202.

FIN.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

